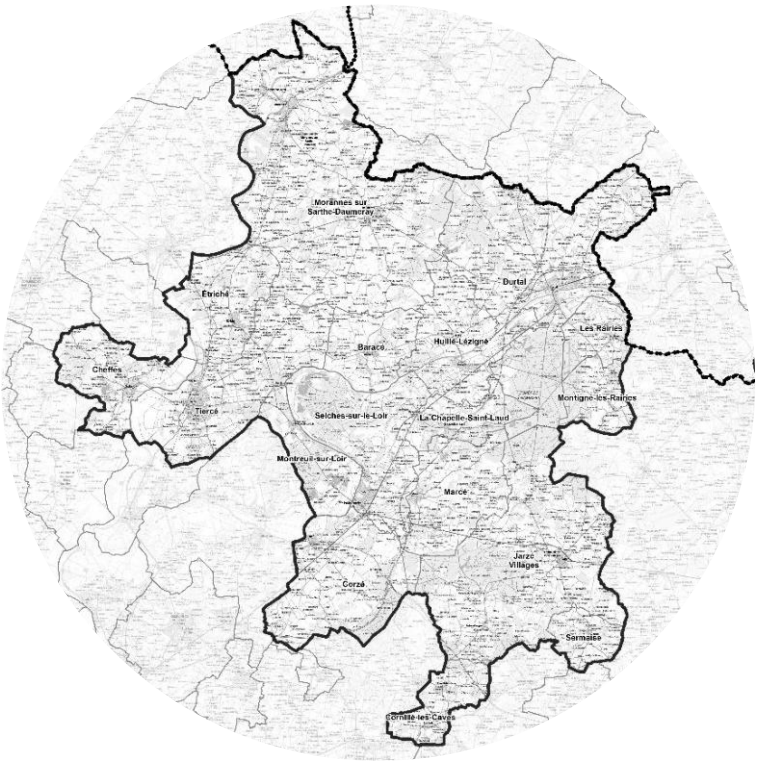
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE (49)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Évaluation environnementale – milieu naturel – Tome 1c bis



Rapport - version 04

Dossier 23054919
10/11/2025

réalisé par

Auddicé Val de Loire
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 03 18 54

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU LOIR et SARTHE (49)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Évaluation environnementale – milieu naturel – Tome 1c bis

Rapport - version 04

Communauté de communes Anjou Loir & Sarthe

Version	Date	Description
Rapport - version 04	10/11/2025	Etude écologique incluant l'analyse de l'incidence Natura 2000 – version actualisée
Rapport – version 02	08/10/2024	Etude écologique incluant l'analyse de l'incidence Natura 2000 – version actualisée
Rapport - version 01	06/09/2024	Etude écologique incluant l'analyse de l'incidence Natura 2000 – PROVISOIRE (en attente validation du client concernant les projets)

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Georgie GIRAUDEAU – chargée d'études – volet faune	10/11/2025
Rédaction	Pauline TINCHON – chargée d'études – volet flore & habitats naturels	31/07/2024
Validation	Sarah AUTEXIER - Cheffe de projet	10/11/2025

auddicé environnement urbanisme formation
www.auddice.com

Agence nord (siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Ouest
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Val de Loire
Zone Ecoparc
Rue des petites granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Sud
Rue de la Claustre
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE 7

1.1 Cadre réglementaire 8
1.1.1 Evaluation environnementale et documents d'urbanisme 8
1.1.2 Protection des espèces 9
1.1.3 Les études réglementaires (impact et dérogation) 10
1.2 Unité écologique composant le territoire étudié 12
1.3 Zones naturelles d'intérêt reconnu (ZNIR) 14
1.3.1 Typologie des espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel 14
1.3.2 Typologie des Espaces protégés 15
1.3.3 Présentation des ZNIR (hors Natura 2000) 16
1.4 Réseau Natura 2000 23
1.4.1 Définition de méthodologie de recensement 23
1.4.2 Présentation des sites Natura 2000 25
1.5 SRADDET – SRCE - de la région Pays de la Loire 30
1.5.1 Contexte dans lequel s'inscrit le SRADDET 30
1.5.2 Eléments constitutifs du SRADDET vis-à-vis de la biodiversité 32
1.5.3 Articulation entre le SRADDET et le SRCE 34
1.5.4 Inscription du territoire de la CCALS vis-à-vis de la TVB Pays de la Loire 34
1.6 SDAGE et SAGE – zones humides 47
1.6.1 SDAGE Loire-Bretagne en vigueur 2022-2027 47
1.6.2 SAGE 49
1.7 Recueil de données bibliographiques « faune, flore et habitats naturels » 53
1.7.1 Flore et habitats 53
1.7.2 Faune 55
1.7.3 Données d'études d'impact de projets 56
1.8 Hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle intercommunale 68
1.9 Synthèse du contexte écologique 71

CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DES SECTEURS POTENTIELLEMENT OUVERTS À L'URBANISATION . 72

2.1 Insertion des secteurs étudiés dans le contexte écologique local 73
2.1.1 Présentation des secteurs étudiés 73
2.1.2 Analyse des secteurs au regard des enjeux écologiques potentiels 165
2.2 Évaluation de la sensibilité : Zones Humides (ZH) 256
2.2.1 Investigations de terrain 256
2.2.2 Synthèse des enjeux relatifs aux zones humides 257
2.3 Évaluation de la sensibilité : Continuités écologiques 352
2.4 Evaluation de la sensibilité - secteurs avec prospections écologiques : HABITATS-FLORE-FAUNE 723

2.4.1 Évaluation de la sensibilité : Flore et habitats naturels 723
2.4.2 Évaluation de la sensibilité : Faune 785
2.5 Evaluation de la sensibilité – secteurs avec analyse des fonctionnalités et potentialités écologiques, hors intervention sur le terrain : HABITATS-FLORE-FAUNE 841
2.6 Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux dans les secteurs étudiés 843
2.6.1 Secteurs avec prospections écologiques 844
2.6.2 Secteurs avec analyse des fonctionnalités et potentialités écologiques, hors intervention sur le terrain 882
CHAPITRE 3. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET DE PLUI SUR LES MILIEUX NATURELS ET PROPOSITIONS DE MESURES ERC 982
3.1 Niveau d'impact de l'urbanisation et mesures proposées 983
3.2 Description des mesures « ERCA » proposées 990
3.2.1 Mesures d'évitement 991
3.2.2 Mesures de réduction 1015
3.2.3 Mesures de compensation 1037
3.2.4 Mesures d'accompagnement (valeur ajoutée) 1039
3.3 Synthèse relative aux milieux naturels (habitats naturels, faune et flore) 1044
CHAPITRE 4. INCIDENCE NATURA 2000 1045
4.1 Réseau Natura 2000 1046
4.1.1 Rappel 1046
4.1.2 Enjeux écologiques et situation vis-à-vis du territoire intercommunal 1049
4.2 Impacts et mesures relatifs aux sites Natura 2000 1142
4.2.1 Analyse des impacts bruts et résiduels 1142
4.2.2 Mesures d'évitement, de réduction ou de compensatoire supplémentaires 1160
4.3 Synthèse relative à l'incidence sur les sites Natura 2000 1160
BIBLIOGRAPHIE 1161
ANNEXES 1164
Référentiels et abréviations 1165
Méthodologie d'étude relative aux habitats naturels et à la flore 1168
Méthodologie d'étude relative à la faune 1169
Méthodologie d'étude relative aux connectivités écologiques 1170
Méthodologie d'étude relative aux sensibilités écologiques potentielles 1171
Méthodologie d'attribution des enjeux écologiques 1171
Méthodologie de caractérisation des effets et impacts du projet 1178
Résultats des inventaires faunistiques 1183

INTRODUCTION – DEMARCHE GLOBALE

La démarche d'évaluation environnementale vise à prévenir des impacts portés sur l'environnement et à assurer une cohérence des choix en matière de planification spatiale.

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes ANJOU LOIR et SARTHE (49), notée aussi dans le présent rapport : CCALS. Le territoire de l'intercommunalité est présenté sur la prochaine carte.

Carte 1 - Localisation de la communauté de communes – P. 6

Cette étude a pour objectif d'élaborer le volet écologique de l'évaluation environnementale et d'être intégré à celle-ci. Ce document s'articule, en définitif, autour de 4 chapitres présentés comme ci-après.

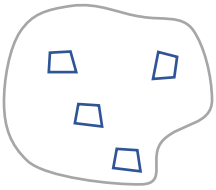
Chapitre 1 : Présenter et analyser le **contexte écologique général** dans lequel s'inscrit la Communauté de communes. Ceci se traduira par une analyse des grandes unités paysagères et espaces remarquables composant le territoire ou communiquant avec ce dernier. Pour ce faire, documents, schémas et données disponibles (zones naturelles d'intérêt reconnu, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Zones humide du SDAGE…) seront exploités. Ce travail aboutira à une première analyse des **enjeux écologiques potentiels** à l'échelle communale.

1/Périmètre d'étude analysé



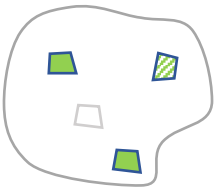
Chapitre 2 : Evaluer la **sensibilité écologique des secteurs non construits pressentis pour accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux** dans le cadre du projet de PLUi à travers la réalisation d'un état initial floristique et faunistique. Les prospections « faune-flore » de terrain seront notamment menées afin de préciser les enjeux écologiques dans les secteurs à enjeux pressentis. Cette étape aboutira à une hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs étudiés.

2/Secteurs potentiels étudiés



Chapitre 3 : Evaluer les impacts du PLUi (PADD, zonage et règlement) sur le patrimoine naturel et proposer des **mesures appropriées** dans la logique de la **doctrine ERC** (éviter, réduire, compenser). Cette étape aboutira donc à l'élaboration des mesures en question visant à maîtriser les impacts sur les milieux naturels et les espèces de la faune et la flore associées.

3 & 4/Impact, mesures ERC et secteurs retenus



Chapitre 4 : Evaluer les impacts du PLUi sur les enjeux écologiques relatifs aux sites Natura 2000 et proposer des **mesures appropriées** dans la logique de la **doctrine ERC** sur les milieux naturels et les espèces de la faune et la flore ayant désigné les sites N2000 concernés.

*A noter que ce travail sera mené de **manière itérative avec la collectivité** afin d'aboutir à la mise en place de mesures à la hauteur des enjeux écologiques, dans le respect de la Doctrine « ERC » ; c'est-à-dire : un projet de moindre impact, donnant la priorité aux mesures d'évitement puis de réduction, somme toutes cohérentes et complémentaires. Les mesures compensatoires, si nécessaires visent à être efficaces, faisables, pérennes et à apporter un gain écologique.*

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

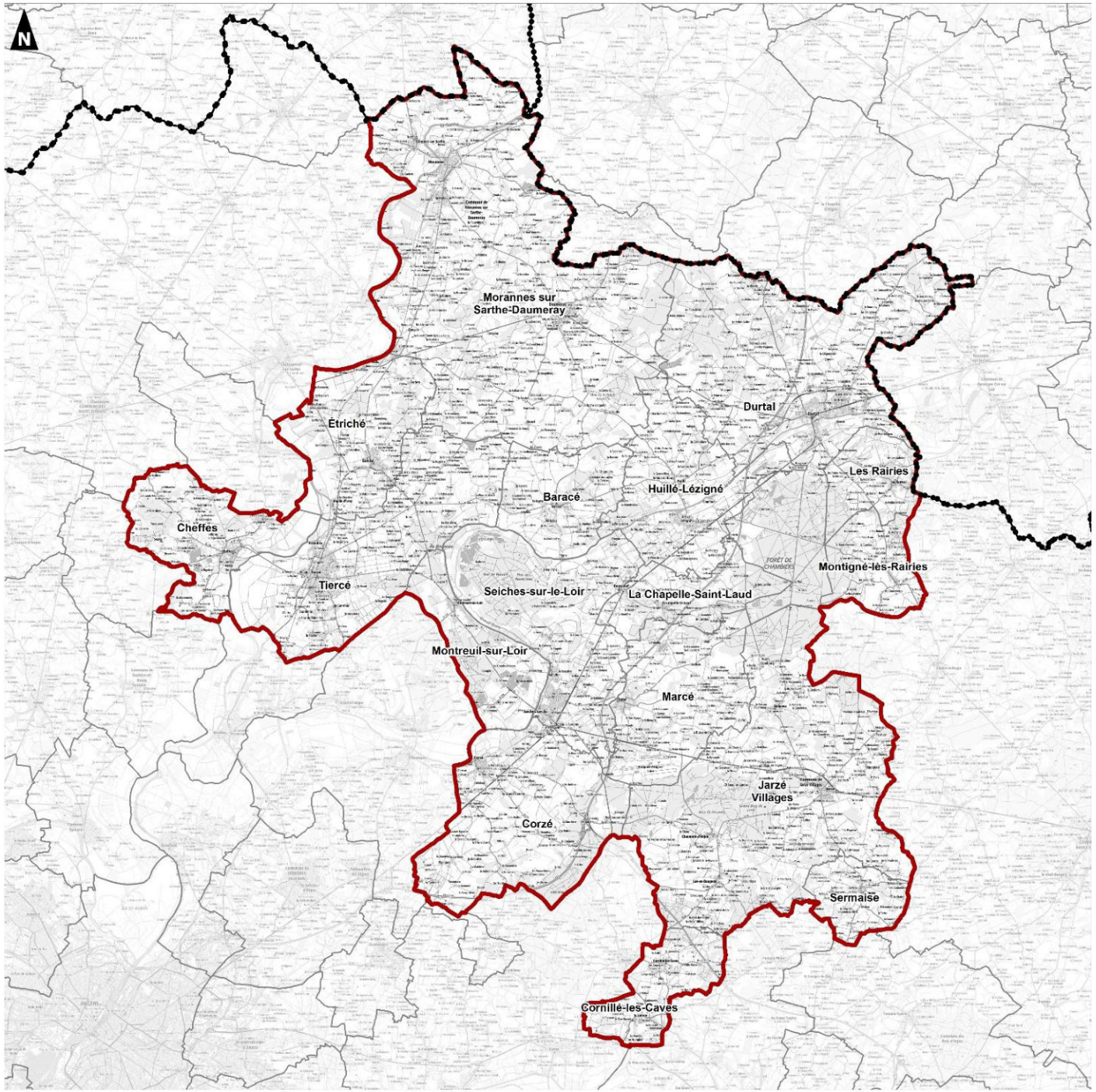
Délimitation du territoire intercommunal

Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Limites administratives

Limite départementale

Limite communale



0 5 10

Kilomètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, décembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

pour comprendre les enjeux écologiques globaux du territoire intercommunal et des secteurs pressentis a une urbanisation

1.1 Cadre réglementaire

1.1.1 Evaluation environnementale et documents d'urbanisme

Soumis à une évaluation environnementale préalable à son approbation, les documents d'urbanisme doivent évaluer leurs impacts environnementaux. Conforme à l'article R.122-20 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale se compose des points suivants :

I.-L'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, schéma, programme et autre document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

II.-Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend un résumé non-technique des informations prévues ci-dessous :

1° Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du plan, schéma, programme ou document de planification et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification, et le cas échéant, si ces derniers ont fait, feront ou pourront eux-mêmes faire l'objet d'une évaluation environnementale ;

2° Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le plan, schéma, programme ou document de planification et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. Lorsque l'échelle du plan, schéma, programme ou document de planification le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés ;

3° Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, schéma, programme ou document de planification dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2° ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet de plan, schéma, programme ou document de planification a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;

5° L'exposé :

a) Des incidences notables probables de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages.
Les incidences notables probables sur l'environnement sont regardées en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces incidences. Elles prennent en compte les incidences cumulées du plan ou programme avec d'autres plans ou programmes connus ;

b) De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 ;

6° La présentation successive des mesures prises pour :

a) Eviter les incidences négatives sur l'environnement du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement et la santé humaine ;

b) Réduire l'impact des incidences mentionnées au a ci-dessus n'ayant pu être évitées ;

c) Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du plan, schéma, programme ou document de planification sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évitées ni suffisamment réduites. S'il n'est pas possible de compenser ces incidences, la personne publique responsable justifie cette impossibilité.

Les mesures prises au titre du b du 5° sont identifiées de manière particulière.

7° La présentation des critères, indicateurs et modalités-y compris les échéances-retenus :

a) Pour vérifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, la correcte appréciation des incidences défavorables identifiées au 5° et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6° ;

b) Pour identifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;

8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport sur les incidences environnementales et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;

9° Le cas échéant, l'avis émis par l'Etat membre de l'Union européenne consulté conformément aux dispositions de l'article L. 122-9 du présent code.

NB : Conformément au I de l'article 30 du décret n° 2021-837 du 29 juin 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er août 2021.

Le présent rapport présente le volet « milieu naturel » de l'évaluation environnement du PLUi de la CC ALS.

1.1.2 Protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce végétale ou animale qui bénéficie d'un statut de protection légale pour des raisons scientifiques ou de nécessité de préservation du patrimoine biologique.

Les études d'impact faune-flore sont donc tenues d'étudier la compatibilité entre le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours et la réglementation en vigueur en matière de protection de la nature ainsi que la nécessité de mettre en place ou non des mesures. Le cas échéant, le projet peut faire l'objet d'une demande de dérogation, prévue au 4° de l'article L.411.2 du Code de l'environnement.

Le tableau ci-après fait la synthèse des textes réglementaires de protection pour chacun des taxons étudiés :

Tableau 1. Synthèse des textes réglementaires de protection de la faune et la flore

Taxon	Niveau régional	Niveau national	Niveau européen
Flore	Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale	Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée directive « Habitats, Faune, Flore », articles 12 et 16.
Insectes	-	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée directive « Habitats, Faune, Flore », articles 12 et 16.
Amphibiens et Reptiles	-	Arrêté du 8 janvier 2021 qui modifie l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces vertébrées protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée directive « Habitats, Faune, Flore », articles 12 et 16.
Avifaune	-	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces vertébrées protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 nommée directive « Oiseaux ».
Mammifères	-	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces vertébrées protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée directive « Habitats, Faune, Flore », articles 12 et 16.

1.1.3 Les études réglementaires (impact et dérogation)

Les articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement imposent un régime de protection stricte des espèces protégées et de leurs habitats. Le respect de ce régime doit être l'objectif principal lors de la conception des projets voué à l'urbanisation ou à l'aménagement.

La mise en œuvre de la réglementation doit avoir ainsi pour but **le maintien, au niveau local, des populations d'espèces animales protégées concernées** dans un état de conservation au moins équivalent à celui constaté avant la réalisation du projet. Les **impacts résiduels**, après évitement et réduction, **ne doivent ainsi pas entraîner de perturbations notables des cycles biologiques de ces populations.**

Lors de la réalisation de l'étude d'impact, il est impératif de s'assurer du **respect de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC)**, du choix du projet de moindre impact et de la bonne prise en compte des espèces protégées dans les choix.

La méthode ERC consiste à suivre trois étapes afin d'arriver au projet de moindre impact. La première consiste à éviter au maximum d'induire des impacts par la construction et l'exploitation du projet. Si certains impacts prévisibles n'ont pas pu être évités, ils doivent être réduits. Enfin, si des impacts résiduels persistent, il s'agit de revoir le bien-fondé du projet ou si possible de compenser ces impacts résiduels de façon à garantir la pérennité de l'équilibre des populations à moyens et longs termes.

Dès lors que l'étude d'impact conduit, malgré l'application des mesures d'évitement et de réduction, à un impact sur la permanence des cycles biologiques provoquant un risque de fragilisation de la population impactée d'une ou des espèces protégées, il y a lieu de considérer que le projet se heurte aux interdictions d'activités prévues par la réglementation de protection stricte et que pour être légalement exploitables les projets doivent bénéficier d'une dérogation délivrée en application de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement (dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce(s) protégée(s)).

Le risque de mortalité de nature à remettre en cause le maintien en bon état de conservation de la population d'une espèce protégée prend en compte les listes rouges de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) nationale et/ou régionale, les enjeux de conservation qui en résultent et une analyse de la sensibilité de l'espèce protégée et de ses populations aux effets du projet. Les exigences des politiques publiques de conservation de ces espèces (tels les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées) doivent également être intégrées à ces analyses.

De même, le projet ne doit pas empêcher les animaux de se déplacer dans les différents habitats nécessaires à l'accomplissement de leurs cycles biologiques (sites de reproduction et de repos).

Ce risque de fragilisation s'appréciera à un niveau d'impact d'autant plus fort que les espèces sont dans un état de conservation dégradé.

L'objectif de la règlementation consiste à éviter autant que faire se peut les impacts sur les espèces protégées et donc in fine **à réduire le nombre de situations justifiant d'une dérogation**.

Pour ne pas être soumis à une demande de dossier de dérogation, l'étude d'impact doit conclure à l'absence de risque de mortalité de nature à remettre en cause le maintien ou la restauration en bon état de conservation de la population locale d'une ou plusieurs espèces protégées présentes (c'est-à-dire que la mortalité accidentelle prévisible ne remet pas en cause la permanence des cycles biologiques des populations concernées et n'a pas d'effets significatifs sur leur maintien et leur dynamique).

1.2 Unité écologique composant le territoire étudié

La cartographie des grands types d'habitats présents sur la zone d'étude à partir de la base de données Corine Land Cover couplée à la lecture de la carte IGN au 1/25000ème permet d'illustrer la typologie d'habitats présents sur le territoire.

Carte 2 - Occupation du sol du territoire intercommunal selon Corine Land Cover - p. 13

Le territoire de la communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe dispose des milieux très riches et très diversifiés, sensibles et intéressants sur le plan écologique.

Il est constitué **aux tiers de sa superficie de formations herbacées** (prairies temporaires et permanentes, pelouses naturelles, terres arables (cultures)) et **un quart de formations arborées** (forêts de feuillus et/ou conifères), permettant de constituer un maillage intéressant favorable aux déplacements des espèces.

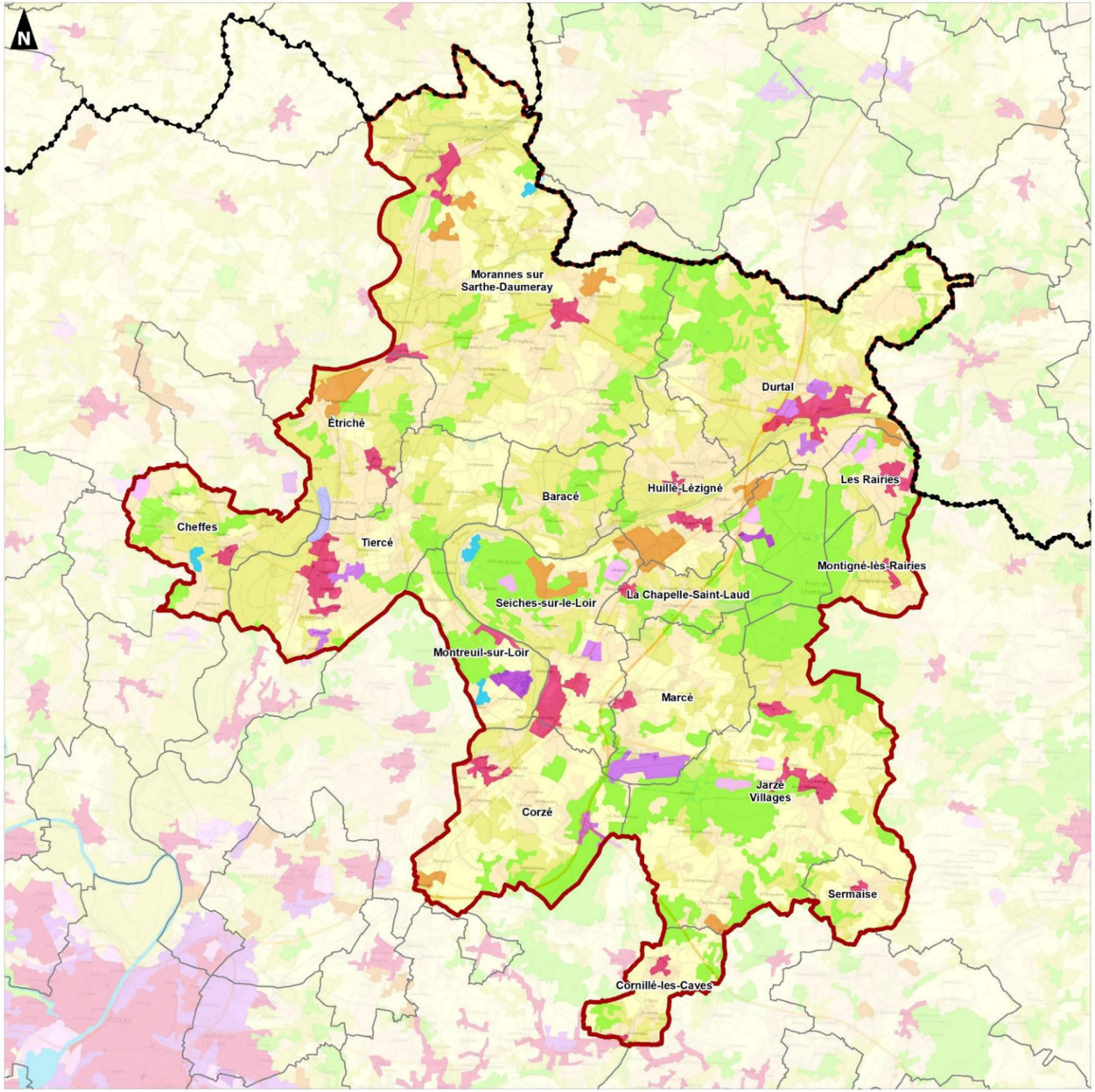
Un réseau hydrographique dense se structure en deux grands bassins versants (loir et Sarthe) et plusieurs sous-bassins versants. En effet, la richesse des milieux et leurs diversités se justifient notamment par la présence de vallées structurantes (Basses Vallées angevines, Vallée du Loir, Vallée de la Sarthe) en tant que grandes vallées humides ; qui ont notamment justifié la création d'espaces remarquables pour la faune et la flore présentés dans les prochaines sections.

S'inscrivant dans un contexte agricole et sylvicole, le secteur de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe subit une pression urbaine limitée comparé à des territoires proches comme l'agglomération d'Angers.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Occupation du sol du territoire communal selon Corine Land Cover



Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Limites administratives

- Limite départementale
- Limite communale

Occupation du sol

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : Corine Land Cover - CC AnjouLoir et Sarthe AUDDICE, 2021

1.3 Zones naturelles d'intérêt reconnu (ZNIR)

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » (ZNIR) sont regroupés :

- les **espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel** ;
- les **espaces protégés**.

À noter que les sites du réseau Natura 2000 sont traités dans une section dédiée : chapitre 1.4 « Réseau Natura 2000 » p. 23.

1.3.1 Typologie des espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère en charge de l'Environnement en 1982. Récemment mis à jour, il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées (on parle alors d'espèces et d'habitats déterminants ZNIEFF). Cet inventaire constitue un instrument d'appréciation et de sensibilisation permettant d'éclairer les décisions publiques ou privées au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices de l'environnement.

Deux types de zones sont définis, les zones de type I, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Parc Naturel Régional (PNR)

Un Parc Naturel Régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine. Il s'appuie sur l'affirmation d'une identité forte. Il représente une entité naturelle et paysagère remarquable et ses limites peuvent être sur plusieurs cantons, départements ou régions.

Sites Ramsar

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, ou Convention de « RAMSAR » du 2 février 1971, a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». Dans le contexte des « trois piliers » de la Convention, les Parties contractantes s'engagent :

- à œuvrer pour l'utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides ;
- à inscrire des zones humides appropriées sur la Liste des zones humides d'importance internationale (la « Liste de Ramsar ») et à assurer leur bonne gestion ;
- à coopérer au plan international dans les zones humides transfrontières, les systèmes de zones humides partagés et pour les espèces partagées.

Espaces naturels sensibles (ENS)

L'Espace Naturel Sensible (ENS) est un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière, mis en place dans le droit français et régi par le code de l'urbanisme. Les lois de décentralisation donnent en France compétence aux Départements pour mettre en œuvre des mesures de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels. Ainsi, les départements peuvent contribuer à la protection de la biodiversité et des paysages dans le cadre de leurs compétences en matière d'environnement. Le Département dispose pour cela de moyens juridiques et financiers spécifiques : les zones de préemption, au sein desquelles il a une priorité d'achat des terrains mis en vente et la Taxe Aménagement (TA), mobilisable notamment pour l'acquisition foncière, la Maîtrise d'usage, la réhabilitation, la gestion, l'entretien, l'aménagement pour l'accueil du public, l'animation… Il s'agit d'une taxe sur les permis de construire instituée par la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

Terrains acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Pour protéger un site, les Conservatoires d'espaces naturels ont recours à la maîtrise foncière (acquisition) et à la maîtrise d'usage (location et convention de gestion) qui permet d'assurer une protection pérenne aux sites menacés. C'est le premier réseau privé de protection des milieux naturels en France. Les missions du CEN sont la connaissance des espèces et les milieux, la protection et la gestion des sites et enfin la valorisation des sites grâce à l'ouverture des sites au public et à l'organisation de campagne d'information et d'animation.

1.3.2 Typologie des Espaces protégés

Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Une Réserve Naturelle Nationale est un espace naturel, d'une superficie généralement réduite, protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local. C'est également un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts au niveau régional, national ou international.

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

La réserve Naturelle régionale est un espace naturel, d'une superficie généralement réduite, protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local. La RNR possède des enjeux patrimoniaux importants, tant à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

■ Réserve biologique (RB)

La réserve biologique s'applique au domaine forestier de l'État géré par l'Office National des Forêts (ONF) et concerne les milieux forestiers riches, rares ou fragiles.

■ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (nommé APPB ou APB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

1.3.3 Présentation des ZNIR (hors Natura 2000)

Au sein du territoire de la CCALS et de ses abords immédiats, pas moins de 50 Zones naturelles d'intérêt reconnu ont été répertoriées. Il s'agit de :

- 39 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et de type II ;
- 6 Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département ;
- 3 Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB) ;
- 1 Parc Naturel Régional (PNR) ;
- 1 site Ramsar ;
- Présence de plusieurs secteurs inscrits à la SCAP.

La liste de ces ZNIR est fournie dans le tableau ci-après, suivie de leur description issue des Fiches Standards des Données de l'INPN.

Tableau 2. Liste des ZNIR (hors Natura 2000) au sein de la CCALS

Type de protection	Identité	Dénomination	Surface (ha)	Proximité avec le territoire intercommunal (km)	Secteur(s) à urbaniser inclus ou les plus proches
Espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel					
ZNIEFF de type I	**520015394**	**Basses Vallées Angevines- Prairies Alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir**	5 385	Inclus	TIERCE (OAP à moins de 200m) ; CORZE (OAP A à moins de 100 m) ; CHEFFES (OAP A à moins de 500 m)
	520220028	Zones Humides de la Boucle du Loir	388	Inclus	MONTREUIL-SUR-LOIR (OAP A à moins de 300 m)
	520016120	Ruisseau "Le Verdun"	125	Inclus	-
	520014648	Etang de Singe et étangs Voisins	100	Inclus	-
	520016146	Etangs de la Table au Roy	89	Inclus	-

Type de protection	Identité	Dénomination	Surface (ha)	Proximité avec le territoire intercommunal (km)	Secteur(s) à urbaniser inclus ou les plus proches
	520220027	Coteau Calcaire et Zone Humide entre Huillé et Baracé	88	Inclus	HUILLE-LEZIGNE (OAP à moins de 400 m)
	520030101	Anciennes Gravières de l'Ouvrard Ière à Lézigné	56	Inclus	-
	520220024	Etangs de l'égout et de Malaguet, Vallon Humide et Landes	54	Inclus	-
	520015354	Sablières d'Ecouflant	47	Inclus	-
	520030065	Marais de l'Authion à Andard	40	Inclus	-
	520220017	Gravière de la Charpenterie	38	Inclus	-
	520030100	Ancienne Sablière En Eau des Bretonnière A Montreuil-Sur-Loir	33	Inclus	-
	520016131	Cave Souterraine Sous "La Tour"	1	Inclus	-
	520030073	Combles et Dépendances du Chateau de Briançon	0,12	Inclus	-
	520030042	Cave des Petits Près	0,02	Inclus	-
	520220078	Cave de La Plesse	0,02	Inclus	-
	520015284	Cavite Souterraine de "la Poinsonnière"	0,01	Inclus	-
	520015285	Cavite Souterraine de "la Barangerie"	0,01	Inclus	-
	520015288	Cavite Souterraine de "la Demaisonnerie"	0,01	Inclus	-
	520015289	Cavite Souterraine des "Mothayes"	0,01	Inclus	-
	520015290	Cavite Souterraine de "Chatillon"	0,01	Inclus	-
	520015291	Cavite Souterraine du "Bignon"	0,01	Inclus	-
	520015292	Cavite Souterraine de "la Gautraie"	0,01	Inclus	-
	520016123	Pont entre la Boussairie et La Presle	0,01	Inclus	-
	520016130	Cavite Souterraine "Gandon"	0,01	Inclus	-
	520016132	Cavite Souterraine « Les Aireaux »	0,01	Inclus	-
	520016134	Cavite Souterraine "Les Tauperies"	0,01	Inclus	-
	520030041	Cave de La Barangerie	0,01	Inclus	-
	520030045	Cave Bignon	0,01	Inclus	-
	520030047	Cave de La Presaye	0,01	Inclus	-
	520220080	Les Herveaux	0,01	Inclus	-
ZNIEFF de type II	**520015393**	**Basses vallées angevines**	**8 675**	Inclus	MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY (OAP A directement concerné) ; TIERCE (OAP à moins de 200 m) ; CORZE (OAP A, abord immédiat) ; CHEFFES (OAP A à moins de 500 m)
	520004477	**Foret de Chambiers et bois de la roche-hue**	**2 493**	Inclus	-
	520007293	**Vallée du loir en Maine-et-Loire**	**2 137**	Inclus	SEICHES-SUR-LE-LOIR (OAP A) ; MONTREUIL-SUR-LOIR (OAP A à moins de 250 m) ; HUILLE-LEZIGNE (OAP à moins de 250 m) ; DURTAL (OAP C ; OAP H & G à moins de 200 m)
	520220011	Bois du Grip	1 199	Inclus	-

Type de protection	Identité	Dénomination	Surface (ha)	Proximité avec le territoire intercommunal (km)	Secteur(s) à urbaniser inclus ou les plus proches
	520004479	Bois, landes et tourbières de Chaumont-d'Anjou	1 124	Inclus	JARZE VILLAGES (OAP A à moins de 200 m)
	520220006	Bois Maurice, bois de Briançon, Bois de Mont	967	Inclus	-
	520220018	Bois et landes des Allards	288	Inclus	-
	520220007	Butte de Saint-Georges-du-bois	71	Inclus	-
PNR	**FR8000032**	**PNR Loire-Anjou-Touraine**	**254 879**	Proximité immédiate	-
ZICO	92	Basses vallées angevines : marais de Basse-Maine - île de Saint-Aubin	6 476	Inclus	TIERCE (OAP à moins de 100 m) ; CORZE (OAP A) ; CHEFFES (OAP A à 200 m)
RAMSAR	**FR7200015**	**Basses vallées angevines**	7 128	Inclus	TIERCE (OAP A et B à moins de 100 m) ; CORZE (OAP A à moins de 100 m)
ENS	-	Les Basses vallées angevines	525	Inclus	-
	-	La vallée du Couasnon, pour une petite partie	2 465	Inclus	-
	-	Les bois et tourbières de Chaumont-d'Anjou	780	Inclus	-
	-	Le Domaine départemental de Boudré	989	Inclus	-
	-	La forêt de Chambiers	2 046	Inclus	-
	-	Les gravières de Montreuil-sur-Loir	75	Inclus	-
Espaces de protection (hors Natura 2000)					
APPB	FR3800815	Cavite souterraine de la Poinsonnière à Bauge-en-Anjou	0,22	inclus	-
	FR3800816	Combles de l'Eglise de Fontaine-Milon	0,04	inclus	DURTAL (OAP C à 400 m)
	FR3800817	Cavité souterraine de la Plesse à Fontaine-Milon	0,07	inclus	-

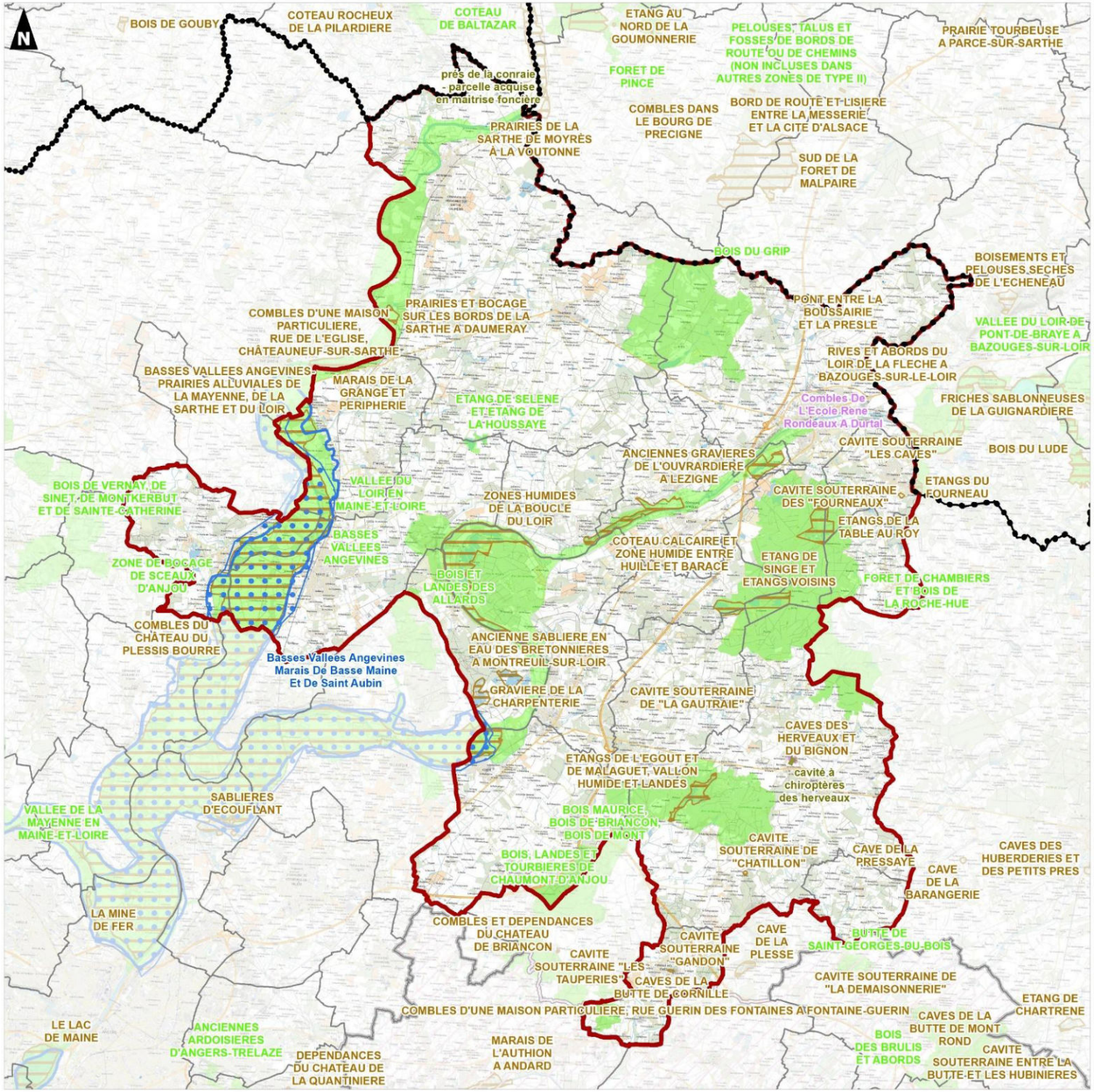
La carte des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) est donnée ci-après.

Carte 3 : Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors réseau Natura 2000) p. 19

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) (hors réseau Natura 2000)



Limites administratives

- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite départementale
- Limite communale

- Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Arrêtés de protection biotope
- Parcs naturels régionaux Loire-Anjou-Touraine
- Terrains des Conservatoires d'espaces naturels
- Réserves naturelles régionales
- Sites Ramsar
- ZNIEFF de Type 1
- ZNIEFF de Type 2

0 5 10
Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, juillet 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

1.3.3.1 Espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel

Les 39 ZNIEFF de type I et II, le PNR (parc naturel régional), ainsi que la zone RAMSAR sont concernés par le territoire de la communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe. Parmi ceux-ci, la ZNIEFF de type I n°520015394 « Basses vallées angevines - prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir », les ZNIEFF de type II n°520015393 « Basses vallées angevines », n°520004477 « Foret de Chambiers et bois de la roche-hue » et n°520007293 « Vallée du loir en Maine-et-Loire » et le PNR Loire-Anjou-Touraine sont décrits ci-après.

■ **ZNIEFF de type II n°520015393 « Basses vallées angevines », comprenant la ZNIEFF de type I n°520015394 « Basses vallées angevines - prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir »**

- **Contexte et composantes principales**

Les Basses Vallées Angevines constituent l'un de derniers grands ensembles de prairies inondables de France et sans doute l'un des mieux conservés. Cette zone reprend la superficie de la ZNIEFF de type I « Basses vallées angevines - prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir » (5 384 hectares, d'Angers à Etriché en suivant les vallées de la Sarthe et du Loir d'Angers à Corzé) et de la ZICO « Basses vallées angevines : marais de Basse-Main, Ile Saint-Aubin ».

Son caractère inondable et sa grande diversité biologique leur ont valu d'être classées zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar, et d'être proposées au titre de la Directive « Habitats » pour entrer dans le réseau Natura 2000.

- **Spécificités écologiques**

Les prairies naturelles sont marquées par l'originalité des groupements végétaux et la richesse floristique de l'ensemble : plus d'une trentaine d'espèces végétales rares ou peu communes au niveau régional, dont plusieurs protégées aux niveaux national et régional sur la ZNIEFF.

C'est un site d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs (Anatidés, limicoles) soit en hivernage, soit lors de leur migration prénuptiale. Il s'agit également, en période de reproduction, du principal site de reproduction du Râle des Genêts.



Photo 1. Râle des Genêts (E. BARBELETTE)

La submersion périodique des prairies offre autant de frayères potentielles, notamment pour le brochet. Les fossés de drainage (boires), sont autant de lieux d'accueil pour les géniteurs et les alevins de Cyprinidés.

L'intérêt entomologique est élevé avec notamment d'importantes populations d'odonates et des orthoptères inféodés aux prairies naturelles. Présence également de nombreuses espèces de reptiles et amphibiens ainsi que de colonies de reproduction de chiroptères.

➔ **Enjeux liés aux milieux humides et aquatiques**

ZNIEFF de type II n°520004477 « Forêt de Chambiers et bois de la Roche-hue »

- **Contexte et composantes principales**

Cette ZNIEFF de 2 493,12 ha correspond à un massif forestier fortement enrésiné en pins et comportant encore quelques secteurs de chênaie, notamment dans la partie nord ainsi qu'autour des étangs, ainsi que des landes mésophiles.



Photo 2. Héron pourpré Ardea purpurea (Flore-Anne, LPO)

De petites zones humides présentant de nombreux faciès ponctuent la zone : étangs, gravières, tourbières, landes boisées humides, saulaies et roselières. Cette zone comporte l'étang de Chambiers.

- **Spécificités écologiques**

Cet espace abrite des espèces végétales ou animales d'intérêt patrimonial rares ou peu communes en Maine-et-Loire. Son principal intérêt réside essentiellement sur sa classification comme site d'importance départementale pour l'avifaune nicheuse telle que le Héron pourpré (*Ardea purpurea*) et le Pic cendré (*Picus canus*).

➔ **Enjeux liés aux milieux boisés humides et aquatiques**

ZNIEFF de type II n°520007293 « Vallée du loir en Maine-et-Loire »

- **Contexte et composantes principales**

Cette ZNIEFF, qui s'étend sur 2 136,57 ha, constitue une vallée alluviale présentant divers milieux remarquables : prairies naturelles inondables, coteaux calcaires, boisements, gravières. L'ensemble présente un intérêt paysager notamment au niveau de la boucle du Loir et des coteaux proches.

- **Spécificités écologiques**

Cette zone accueille une flore originale avec plusieurs espèces protégées comme le Peucédan de France. Elle représente également une zone d'escale régulièrement fréquentée par les oiseaux migrateurs en transit, ainsi que par quelques nicheurs rares ou peu communs.

Intérêt entomologique avec la présence d'insectes rares et/ou protégés, dont l'Azuré de l'Ajoncs. La présence de caves près de Seiches sur Loir permet l'accueil de diverses espèces de chiroptères, dont le Grand murin.



Photo 3. Colonie de Grand murin. N. VALET

➔ **Enjeux liés aux milieux humides et aquatiques ; cavités**

■ Le PNR Loire-Anjou-Touraine (n°FR8000032)

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'étend sur 116 communes de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire entre Tours et Angers. Il s'est construit autour d'un patrimoine naturel et culturel reconnu, qu'il protège et valorise en concertation avec ses collectivités membres et ses partenaires. La concertation place la biodiversité comme enjeu central du territoire.



Photo 4. Panorama de la vallée de La Loire et de l'un de ses affluents (site du PNR [en ligne])

Les documents d'élaboration du projet de Charte 2023 - 2038 du PNR rappellent que : *« la capacité de résilience du territoire, face aux bouleversements notamment climatiques, repose en grande partie sur la fonctionnalité et la diversité des écosystèmes. Malgré les changements climatiques, sociétaux ou économiques, les participants considèrent que tout doit être mis en œuvre pour viser un « territoire à biodiversité positive ». Le Parc est identifié comme l'acteur incontournable de la cohérence et de la mise en œuvre d'actions afin d'enrayer ce déclin sur son territoire. Aussi, l'affirmation d'une ambition forte pour faire du Parc un « **territoire à haute valeur naturelle » (orientation 4**) suppose que le statut de bien commun soit attribué à la biodiversité tant exceptionnelle que plus ordinaire et à la géodiversité. Cet objectif nécessite un portage collectif fondé sur la connaissance et la compréhension des services rendus par la nature. En la considérant comme une richesse et un atout essentiels pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire, les acteurs et habitants sont conscients de l'intérêt de transmettre une nature préservée.*

Le Parc doit affirmer son rôle d'animateur opérationnel du territoire pour atteindre ce haut niveau de biodiversité (mesure 9). Cet objectif passe notamment par la préservation et le renforcement des continuités écologiques (mesure 10). Enfin, dans un territoire où certaines activités de loisir fragilisent l'intégrité des milieux, la maîtrise des pratiques récréatives dans les espaces naturels sera recherchée (mesure 12) ».

1.3.3.2 Espaces protégés

Aucun espace faisant l'objet d'une protection réglementaire n'est concerné directement dans le territoire de l'intercommunalité. Les 3 espaces les plus proches concernent des APPB situés au sud, sud-est du territoire : la cavité souterraine de la Poinsonnière à Baugé-en-Anjou (FR 3800815), les Combles de l'Eglise de Fontaine-Milon (FR 3800816) et la cavité souterraine de la Plesse à Fontaine-Milon (FR 3800817). Ces espaces sont reconnus par APPB pour leurs intérêts en tant que lieu de vie pour les chiroptères (gîtes d'hivernage-de transit- de parturition).

1.4 Réseau Natura 2000

1.4.1 Définition de méthodologie de recensement

La Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (DHFF), est un instrument communautaire qui définit un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages (hors avifaune) et des habitats d'intérêt communautaire. Elle prévoit la mise en place d'un réseau, appelé Natura 2000, de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (DO). Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ».

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la directive « Habitats » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou à approbation susceptibles d'affecter de façon notable un Site Natura 2000. Il a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural, puis par les articles L.414-4 et suivants, et R. 414-1 et suivants du Code de l'environnement. Les articles du Code de l'environnement (partie réglementaire) qui traitent de l'évaluation des incidences Natura 2000 sont les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'environnement.

1.4.1.1 Inscription du projet au sein du réseau Natura 2000

Au sein du territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et ses abords (rayon de 2 km), 2 zones Natura 2000 sont recensées. Il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et d'une Zone Spéciales de Conservation (ZSC), liées aux basses vallées angevines.

Carte 4 : Réseau Natura 2000 p.24

Tableau 3. Liste des sites du réseau Natura 2000 présents au sein du territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et ses abords (rayon de 2 km)

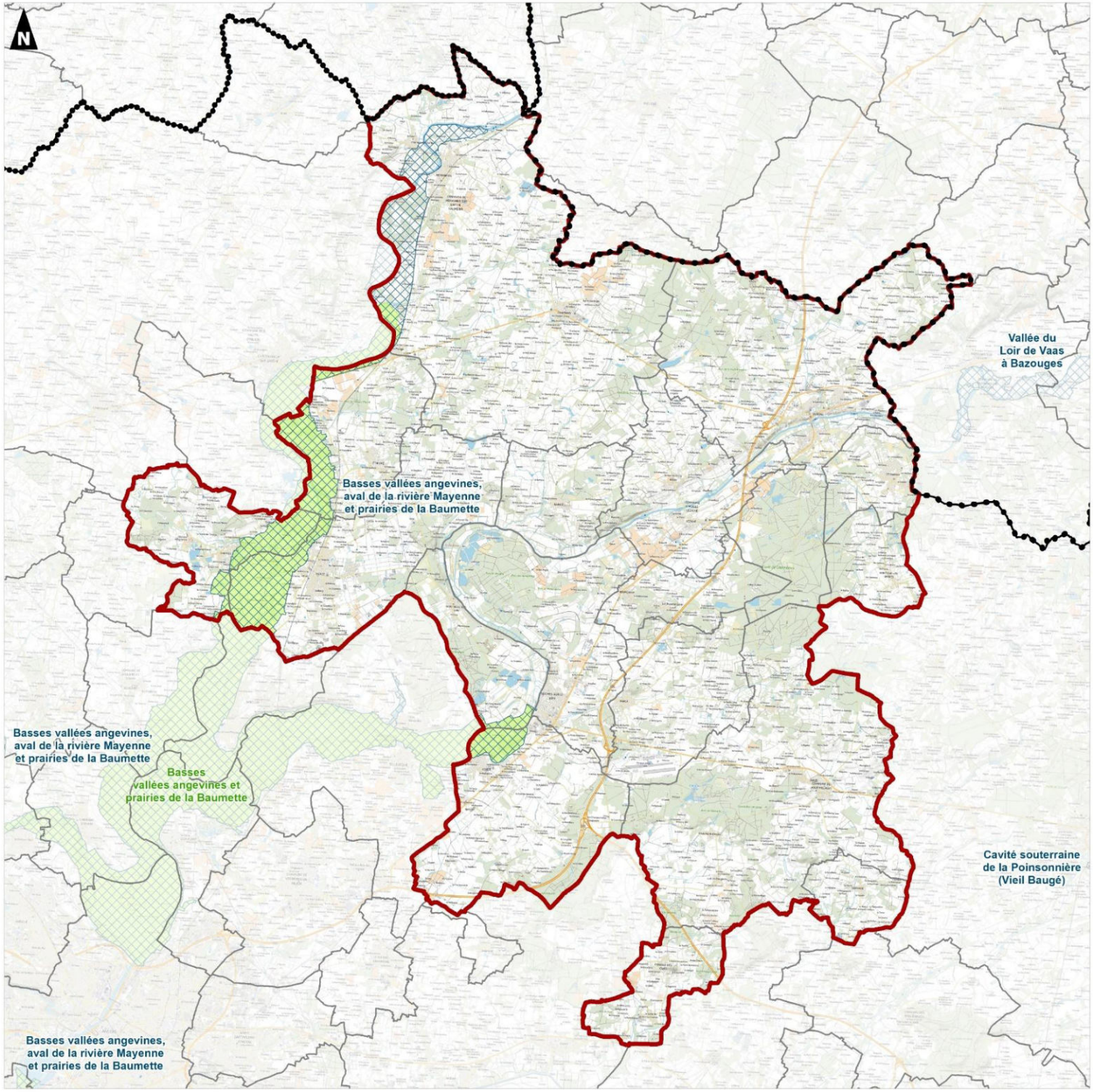
Type de protection	Identité	Dénomination	Surface (ha)	Proximité avec le territoire intercommunal (km)	Secteur(s) à urbaniser inclus ou les plus proches
Sites Natura 2000					
ZPS	FR5210115	Basses Vallées angevines et prairies de la Baumette	7 523	Inclus	CORZE (OAP A aux abords immédiats) ; TIERCE (OAP à moins de 500 m) ; CORZE (OAP A à moins de 500 m) CHEFFES (OAP A à moins de 1 km) ; SEICHES SUR LE LOIRE – AURORE DE CORZE (OAP à moins de 1 km)
ZSC	FR5200630	Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette	9 210	Inclus	MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY (OAP A incluse) ; TIERCE (OAP à moins de 500 m) ; CORZE (OAP A à moins de 500 m) CHEFFES (OAP A à moins de 1 km) ; SEICHES SUR LE LOIRE – AURORE DE CORZE (OAP à moins de 1 km)

Afin d'intégrer l'ensemble des enjeux écologiques relatif aux sites Natura 2000 ; ces derniers et les éléments qui ont justifié leur désignation sont décrits ci-après.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Réseau Natura 2000



Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Limites administratives

Limite départementale

Limite communale

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Zones de Protections Spéciales (ZPS)

0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

1.4.2 Présentation des sites Natura 2000

1.4.2.1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR5210115 « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »

■ Contexte et composantes principales

La Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » recouvre 7 523 ha. Elle s'étend sur la vallée du Loir d'Angers à Corzé, sur la vallée de la Sarthe d'Angers à Brissarthe et sur la vallée de la Mayenne d'Angers à Feneu.

Elle est reconnue comme **zone humide d'importance internationale** au titre de la convention de Ramsar. Site composé à **40 % de prairies humides**. C'est un site exceptionnel pour sa faune, sa flore et ses habitats, et plus particulièrement pour les oiseaux. Il abrite régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau. Il **représente le plus important site de nidification du Râle des genêts** dans la région des Pays de la Loire, ainsi que le premier site de France pour cette espèce menacée au niveau mondial.

Les prairies inondables sont encore bien conservées et présentent une diversité remarquable d'associations végétales en fonction du degré d'hygrométrie des sols. L'appropriation locale des politiques agro-environnementales a permis de limiter la déprise agricole et de résister à la pression de la populiculture. Le site renferme également une intéressante diversité de groupements aquatiques et palustres.

■ Espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Pas moins de 32 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ont justifié la désignation de ce site Natura 2000. Parmi les espèces remarquables, on peut également citer l'Oie cendrée, le Canard pilet et la Barge à queue noire.

Les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000 sont données dans le tableau ci-après.

Tableau 4 - Oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZP en page 26

Plusieurs cortèges se côtoient sur le site, dont les oiseaux liés aux zones humides tels que la Grande Aigrette, le Bihoreau gris, etc., les oiseaux inféodés aux milieux ouverts à arbustifs, avec notamment la Pie grièche écorcheur, le Hibou des marais, les busards Saint-Martin et cendré, etc.

Le maintien de l'avifaune est tributaire de la disponibilité en ressources alimentaires (produits végétaux, insectes, micromammifères, ...) et en couvert végétal disponible en hiver (chaumes).



Hibou des marais (*Asio flammeus*)

➔ **Enjeux liés aux milieux humides et aquatiques**

Tableau 4. Oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom français	Statut sur la ZPS	Effectif minimal (individus)	Effectif maximal (individus)	Population	Etat de conservation	Isolement	Evaluation globale
A229	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe	R	20	50	C	B	C	B
A029	*Ardea purpurea*	Héron pourpré	w	70	90	C	B	C	B
A222	*Asio flammeus*	Hibou des marais	R	0	1	C	B	B	C
A060	*Aythya nyroca*	Fuligule nyroca	C	0	2500	C	B	C	B
A196	*Chlidonias hybrida*	Guifette moustac	C	10	50	D			
A197	*Chlidonias niger*	Guifette noire	C	20	100	D			
A031	*Ciconia ciconia*	Cigogne blanche	R/C	0	30	D			
A030	*Ciconia nigra*	Cigogne noire	C	2	10	D	B	B	C
A081	*Circus aeruginosus*	Busard des roseaux	R/C	0	50	C	C	B	C
A082	*Circus cyaneus*	Busard Saint-Martin	W/C	5	50	C	B	C	C
A084	*Circus pygargus*	Busard cendré	C	0	10	D			
A122	*Crex crex*	Râle des genêts	R/C	200	250	A	B	B	A
A027	*Egretta alba*	Grande Aigrette	W/C	5	40	B	B	B	C
A026	*Egretta garzetta*	Aigrette garzette	W/C	10	400	C	B	C	C
A103	*Falco peregrinus*	Faucon pèlerin	W/C	1	20	D			
A131	*Himantopus himantopus*	Echasse blanche	C	0	10	D			
A176	*Ichthyaetus melanocephalus*	Mouette mélanocéphale	W/C	3	10	D			
A338	*Lanius collurio*	Pie-grièche écorcheur	R	2000	4000	B	B	C	B
A246	*Lullula arborea*	Alouette lulu	C			D			
A272	*Luscinia svecica*	Gorgebleue à miroir	C	0	10	D			
A073	*Milvus migrans*	Milan noir	R/C	10	20	C	B	C	B
A023	*Nycticorax nycticorax*	Bihoreau gris	C	5	20	D			
A094	*Pandion haliaetus*	Balbuzard pêcheur	C	5	20	D			
A072	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore	R/C	2	100	C	B	C	C
A151	*Philomachus pugnax*	Combattant varié	W/C	0	1500	B	B	C	B
A034	*Platalea leucorodia*	Spatule blanche	C	0	10	D			
A140	*Pluvialis apricaria*	Pluvier doré	W/C	200	10000	B	B	C	B
A121	*Porzana pusilla*	Marouette de Baillon	R/C	5	30	B	B	B	B
A119	*Porzana porzana*	Marouette ponctuée	R/C	0	5	B	B	A	C
A132	*Recurvirostra avosetta*	Avocette élégante	C	10	100	D			
A193	*Sterna hirundo*	Sterne pierregarin	R/C	0	30	D			
A195	*Sternula albifrons*	Sterne naine	R/C	0	200	D			

Légende : adapté du Formulaire Standard de Données : Statut sur la ZPS : R = reproduction (migratrice), C = concentration (migratrice), W = hivernage (migratrice).
Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
Etat de conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie

1.4.2.2 Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR5200630 « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »

■ Contexte et composantes principales

La ZSC des « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » s'étend sur 9 210 ha et recouvre la vallée du Loir de Corzé à Angers, la vallée de la Sarthe de Moranne à Angers et la vallée de la Mayenne de Daon à Angers.

Elle se compose d'un vaste complexe de zones humides formé par la confluence de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir en amont d'Angers puis de la Maine avec la Loire. Elle est d'importance fondamentale pour la régulation des crues et la protection des implantations humaines en aval (agglomération d'Angers puis vallée de la Loire). Le maintien de l'élevage extensif est un facteur majeur de la conservation du site. Par définition, l'équilibre naturel du site est très sensible à la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions diffuses du bassin versant et aux perturbations hydrauliques (niveaux d'eau, inondations d'hiver). Enfin, le développement d'espèces envahissantes doit faire l'objet d'une surveillance et d'actions adaptées afin d'éviter des dégradations écologiques (Jussie, ragondin, Écrevisse de Louisiane notamment).

■ Habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 6, dont un habitat prioritaire (d'après le FSD, actualisé en février 2014). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau page suivante.

Tableau 5 - Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC - p. 28

■ Espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Tout comme pour les habitats, sont données dans le tableau ci-après, les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 nommé « « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » au titre de la directive « Habitats ».

Tableau 6- Espèces animales d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » - p. 28

Pas moins de 18 espèces sont mentionnées au sein du site :

- Des insectes, avec la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure ou encore le Lucane Cerf-volant ;
- Des amphibiens tels que le Triton crêté ;
- Des mammifères avec le Castor d'Europe et plusieurs chauves-souris : Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand murin…



Photo 5. Triton crêté (Triturus cristatus). AUDDICE

➔ **Enjeux liés aux milieux humides et aquatiques**

Tableau 5. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture (%)	Superficie (ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.	1%	92,1	D	2% ≥ p > 0	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition*	1%	92,1	C	2% ≥ p > 0	C	Significative
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1%	92,1	C	2% ≥ p > 0	C	Significative
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	2%	184,2	C	2% ≥ p > 0	B	Bonne
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*	1%	92,1	C	2% ≥ p > 0	B	Bonne
91E0	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	1%	92,1	C	2% ≥ p > 0	C	Significative

Légende :
Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».

Tableau 6. Espèces animales d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
Faune invertébrée							
1037	*Ophiogomphus cecilia*	Le Gomphe serpentin	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	B	Significative
1041	*Oxygastra curtisii*	La Cordulie à corps fin	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1044	*Coenagrion mercuriale*	Agrion de Mercure	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Bonne
1083	*Lucanus cervus*	Lucane Cerf-volant	Résidence	2 ≥ p > 0%	B	C	Bonne
1087	*Rosalia alpina*	La Rosalie des Alpes	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1088	*Cerambyx cerdo*	Le Capricorne du chêne	Résidence	2 ≥ p > 0%	B	C	Bonne
Poisson							
1095	Petromyzon marinus	Lamproie marine	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1102	Alosa alosa	Alose grande	Résidence	5 ≥ p > 2%	C	C	Significative

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1103	Alosa fallax	Alose feinte	Résidence	5 ≥ p > 2%	C	C	Significative
5339	Rhodeus amarus	Bouvière	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
Amphibien							
1166	*Triturus cristatus*	Triton crêté	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
Mammifère							
1303	*Rhinolophus hipposideros*	Petit rhinolophe	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	Grand rhinolophe	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1308	*Barbastella barbastellus*	Barbastelle d'Europe	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1321	*Myotis emarginatus*	Vespertilion à oreilles échancrées	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1323	*Myotis bechsteinii*	Vespertilion de Bechstein	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1324	*Myotis myotis*	Grand murin	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1337	*Castor fiber*	Castor d'Europe	Résidence	2 ≥ p > 0%	C	C	Bonne

Légende : Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

1.5 SRADDET – SRCE - de la région Pays de la Loire

1.5.1 Contexte dans lequel s'inscrit le SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) joue le rôle de cadre d'orientation des stratégies et des actions opérationnelles des collectivités territoriales vers un aménagement plus durable, à travers notamment les futurs documents de planification que celles-ci élaboreront. A cet effet, le SRADDET intègre plusieurs schémas et plans régionaux sectoriels qui existaient auparavant et en particulier :

- le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) ;
- le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). *Le schéma régional de cohérence écologique du Pays de la Loire a été adopté en octobre 2015 ;*
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;
- le Réseau routier d'intérêt régional (RRIR).

Le **SRADDET de la région Pays de La Loire**, lancée en décembre 2016, a été adopté par le Conseil régional les 16 et 17 décembre 2021.

Attractive et dynamique, sur le plan national et européen, la région Pays de La Loire possède de nombreux atouts pour faire face aux 3 grands défis soulignés par la démarche Ma région 2050 : la transition démographique, la transition environnementale et la transition numérique. Ces défis mettent en exergue 5 enjeux clés pour les années à venir (cf. figure ci-après).

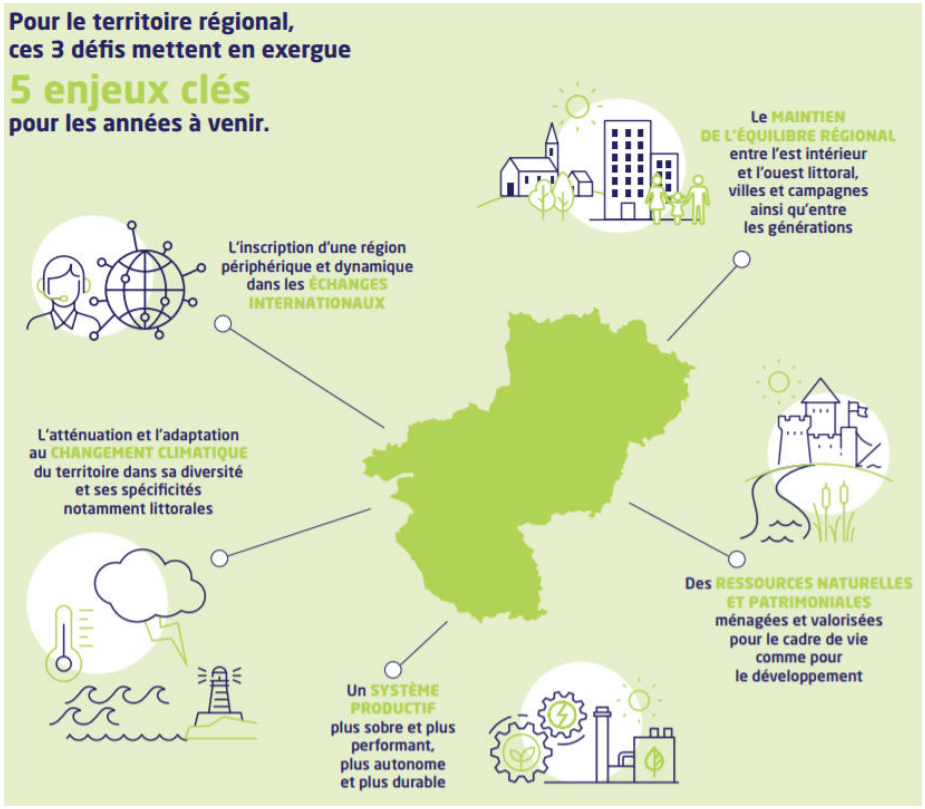


Figure 1. Enjeux clés retenus au SRADDET Pays-de-La-Loire

Concrètement, le SRADDET vise à dessiner à moyen et long terme les choix d'aménagement pour la région Pays-de-La-Loire à horizon 2050. Cette stratégie s'articule autour de 2 priorités claires :

- Conjuguer attractivité et équilibre des Pays de la Loire ;
- Réussir la transition écologique en préservant les identités territoriales ligériennes.

Ont été définies à l'échelle du territoire, 30 objectifs et 30 règles générales qui, à travers leur mise en œuvre, visent à définir un principe essentiel : faire confiance aux territoires.

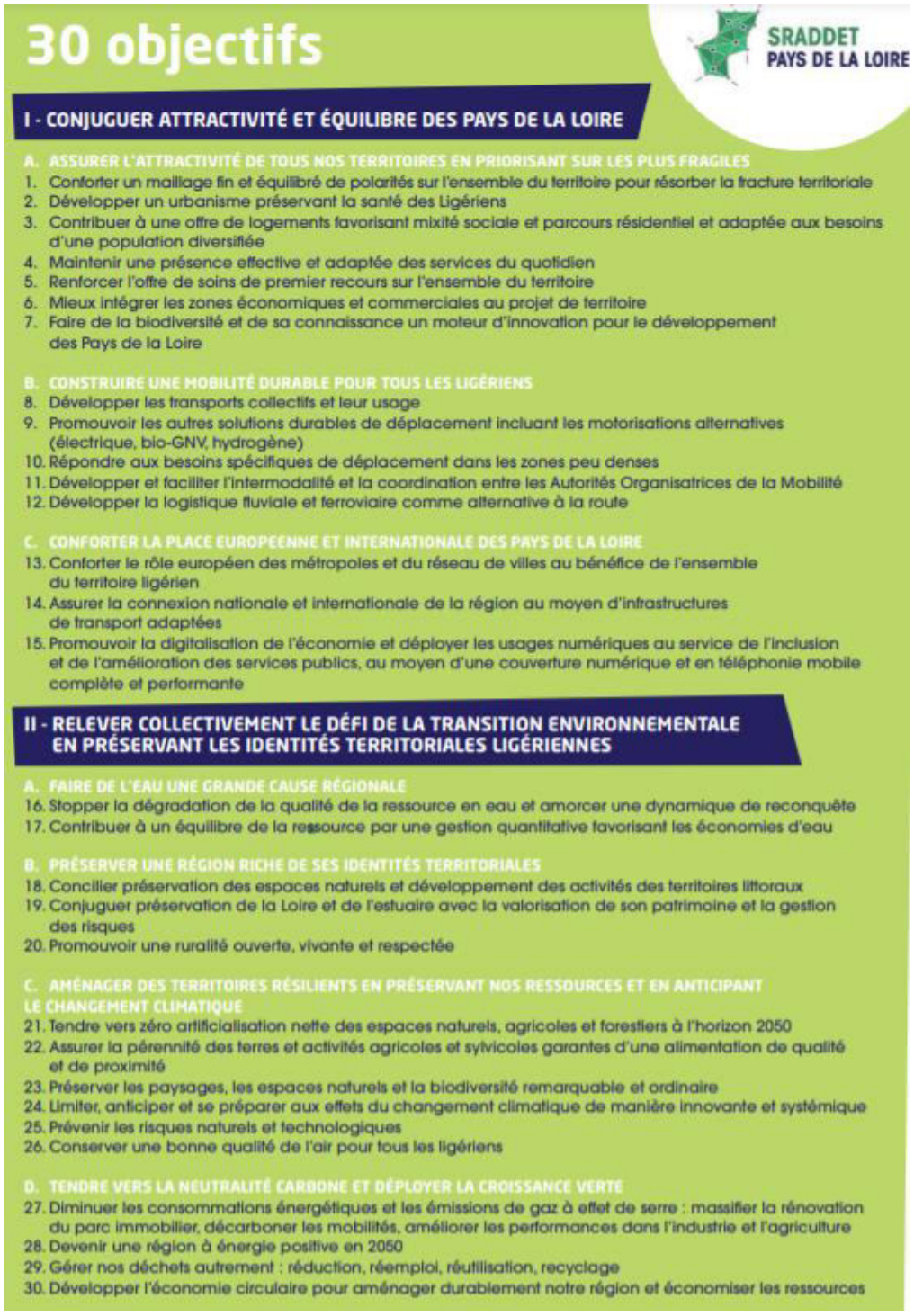


Figure 2. Schéma des Objectifs de la Stratégie Régionale d'Aménagement Durable Du Territoire de la région Pays-de-La-Loire

1.5.2 Eléments constitutifs du SRADDET vis-à-vis de la biodiversité

Une pression trop importante de l'urbanisation tend à morceler les milieux naturels et il arrive fréquemment que sur certaines communes soient observés ensuite des îlots isolés. Au sein de ces îlots, il est alors difficile pour les espèces de pouvoir se déplacer vers d'autres milieux, voire même, de réaliser leur migration (exemple des amphibiens). Il est alors nécessaire et impératif d'identifier ces corridors sur la commune et de les prendre en compte dans tout projet d'aménagement urbain. Des solutions existent pour concilier développement urbain et maintien de la biodiversité sur le territoire.

Lors de la construction d'une infrastructure routière par exemple, les mises en place de crapauducs et de ponts végétaux permettent de maintenir les corridors écologiques existants. Il en va parfois de la survie de certaines espèces ou populations présentes sur un territoire. Sachant que chaque espèce a sa propre niche écologique, il est important de connaître tant les espèces (faunistiques et floristiques) et leurs comportements que les habitats associés.

Différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques d'une commune : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc.

La thématique de la biodiversité au niveau du SRADDET Pays de la Loire est concernée envers les axes « préserver une région riche de ses identités territoriales » (objectifs 18, 19 et 20) et « aménager des territoires résilients en préservant nos ressources et en anticipant le changement climatique » (objectifs 21, 22, 23, 24).

De même, parmi les 30 règles établies, des règles rattachées à l'objectif « biodiversité, eau » sont à prendre en compte dans le cadre du projet (règles 18 à 24). Il s'agit notamment des règles 19 et 20 nommées respectivement « Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue » et « Éviter/Réduire/Compenser ». La figure ci-après identifie l'ensemble des règles définies au SRADDET.

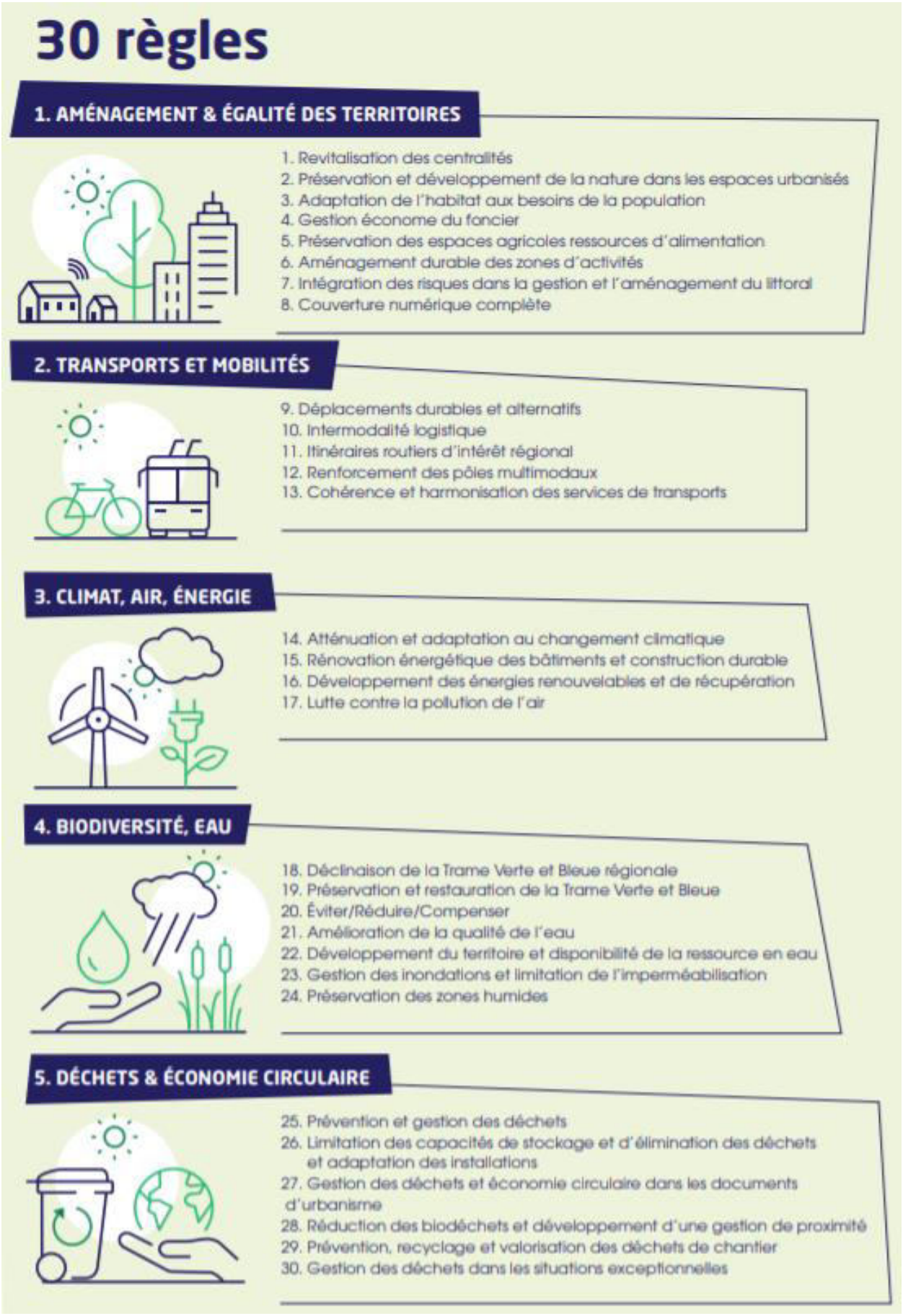


Figure 3. Règles retenues au SRADDET Pays-de-La-Loire

1.5.3 Articulation entre le SRADDET et le SRCE

Comme indiqué plus haut, le SRADDET fixe des objectifs de préservation de la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Le SRADDET met à disposition un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Pays de la Loire. Il a été adopté par arrêté préfectoral en octobre 2015.

L'enjeu est de (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services (qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie...). Ces réseaux sont appelés « continuités écologiques ». Préserver et remettre en bon état des continuités écologiques demande d'agir à plusieurs niveaux, que ce soit dans les espaces ruraux, au niveau des cours d'eau et dans les zones urbaines.

1.5.4 Inscription du territoire de la CCALS vis-à-vis de la TVB Pays de la Loire

Le SRCE est un document chargé de mettre en évidence la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle régionale. Le Grenelle de l'Environnement a défini la trame verte comme étant "un outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales". La trame bleue est son équivalent formé des cours d'eau et des zones humides (marais, rivières, étangs, etc.), ainsi que de la végétation bordant ces éléments.

La TVB est constituée de trois éléments principaux que sont :

- les **Réservoirs de biodiversité** ou Cœurs de Nature (CDN) : ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ;

- les **corridors biologiques** (ou corridors écologiques) : ils désignent un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population, ou un groupe d'espèces. Ces infrastructures naturelles sont nécessaires au déplacement de la faune et des propagules de flore et fonge, mais pas uniquement. En effet, même durant les migrations et mouvements de dispersion, les animaux doivent continuer à manger, dormir (hiberner éventuellement) et se protéger de leurs prédateurs. La plupart des corridors faunistiques sont donc aussi des sites de reproduction, de nourrissage, de repos, etc. ;

- les **cours d'eau et zones humides** constituant à la fois des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité.

Les éléments fragmentant sont des infrastructures qui viennent couper un corridor ; ils sont également localisés pour la cohérence écologique du territoire.

En région des Pays de la Loire, le SRCE identifie 6 sous-trames, constitutifs des réservoirs de biodiversité de la TVB :

- la sous-trame des **milieux boisés** ;
- la sous-trame des **milieux bocagers** ;

- la sous-trame des **milieux ouverts particuliers (pelouses calcaires, landes, etc.)** ;
- la sous-trame des **milieux humides** ;
- la sous-trame des **milieux littoraux** ;
- la sous-trame des **milieux aquatiques**.

De ces réservoirs découlent des corridors écologiques de 4 types :

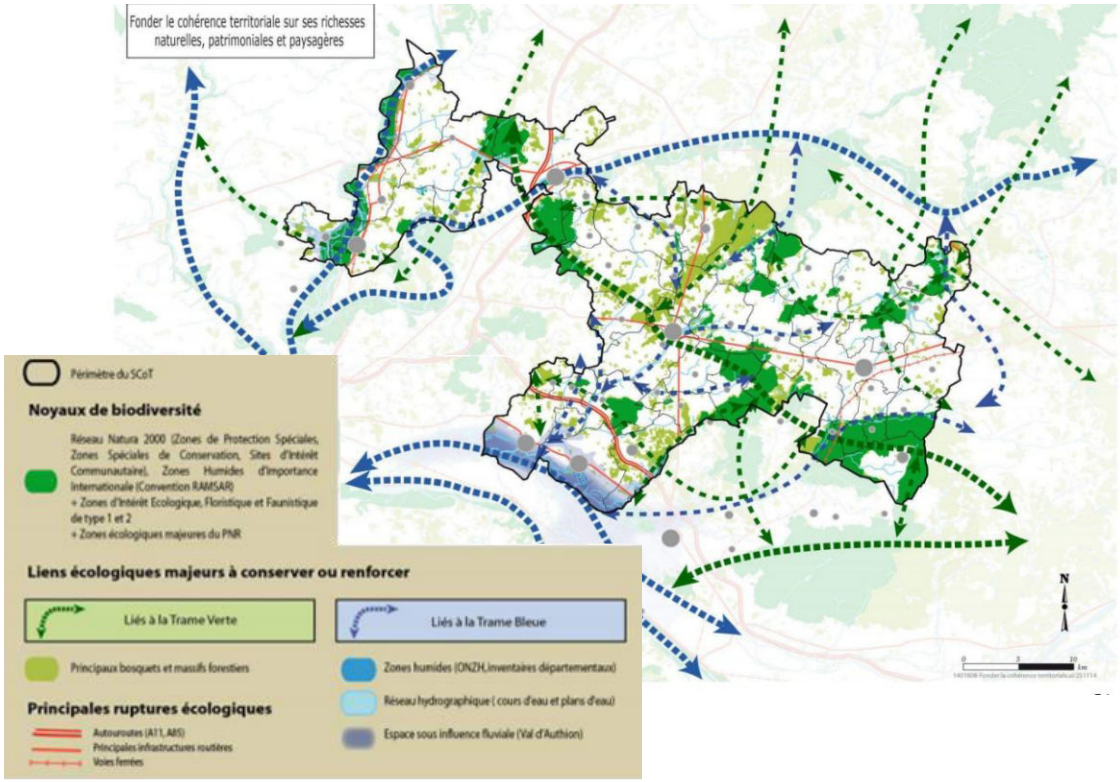
- des corridors « territoires », qui regroupent des espaces bocagers favorables au déplacement de nombreuses espèces, sans axe directionnel défini ;
- des corridors « vallées », qui concernent des milieux de bords de cours d'eau (ripisylves, prairies plus ou moins humides, etc.), supports de déplacements préférentiels pour certaines espèces ;
- des corridors « terrestres potentiels », qui concernent les connexions entre des réservoirs de biodiversité dont la localisation est indicative et doit être affinée localement ;
- des corridors « hydrographiques », qui sont des voies de circulation pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

Carte 6 : SRADDET - SRCE de la région Pays de la Loire : Trame verte et bleue *p. 36*

Ce schéma a été décliné à une échelle intermédiaire dans le cadre du SCoT Loire-Angers, pour les différentes trames, à savoir : la trame boisée / forestière, la trame bocagère, la trame ouverte et la trame humide/aquatique. La carte suivante est extraite de ce dernier travail.

Carte 5 - Eléments de synthèse, constitutifs de la trame verte et bleue du SCOT des Vallées d'Anjou p.35

Carte 5. Eléments de synthèse, constitutifs de la trame verte et bleue du SCOT des Vallées d'Anjou

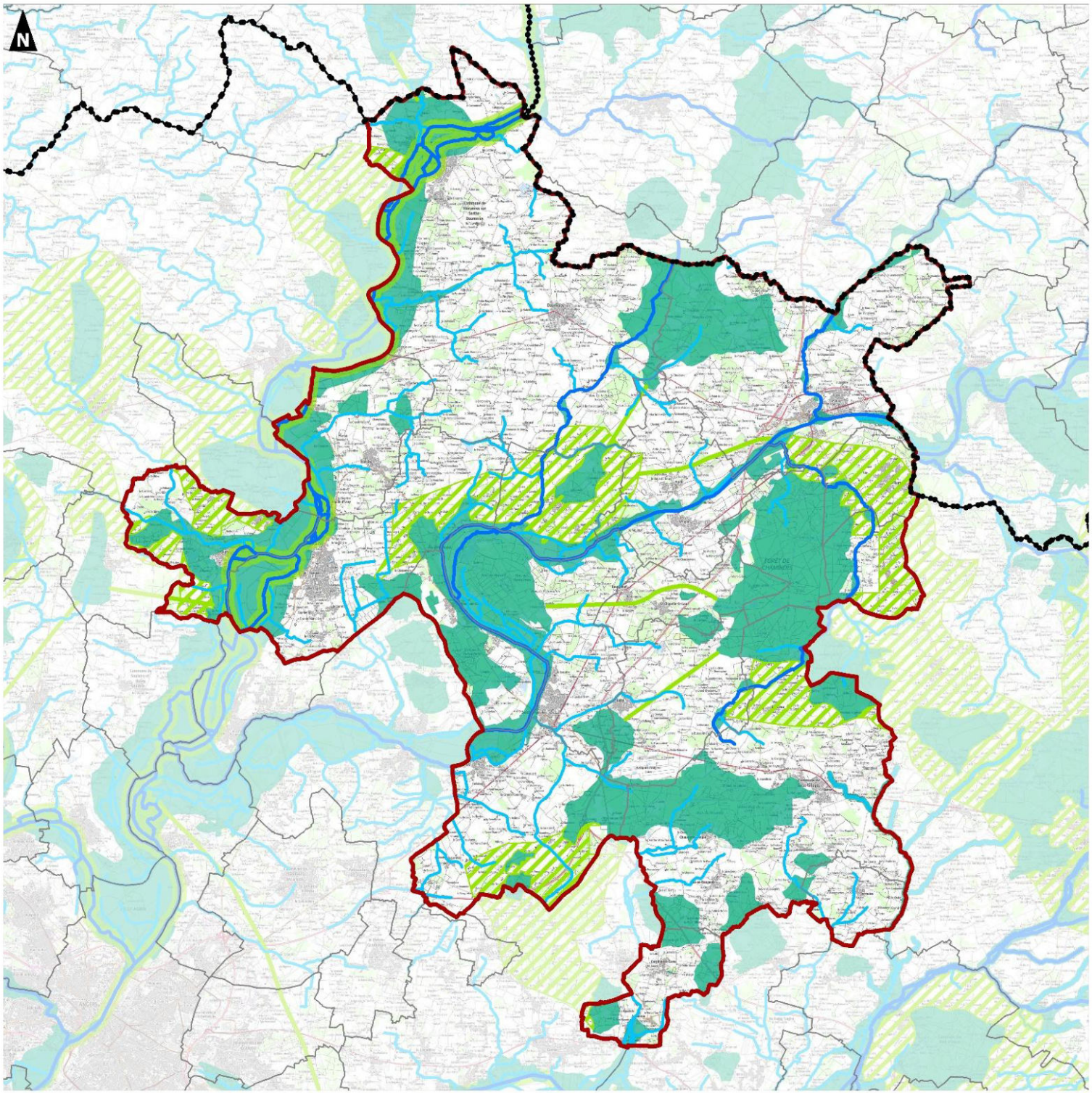


ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE - SRADDET)



Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Limites administratives

- Limite départementale
- Limite communale

- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux aquatiques
- Corridors cours d'eau
- Corridors écologiques linéaires
- Corridors territoires
- Corridors vallées
- Réservoirs de biodiversité des sous-trames

0 5 10

Kilomètres

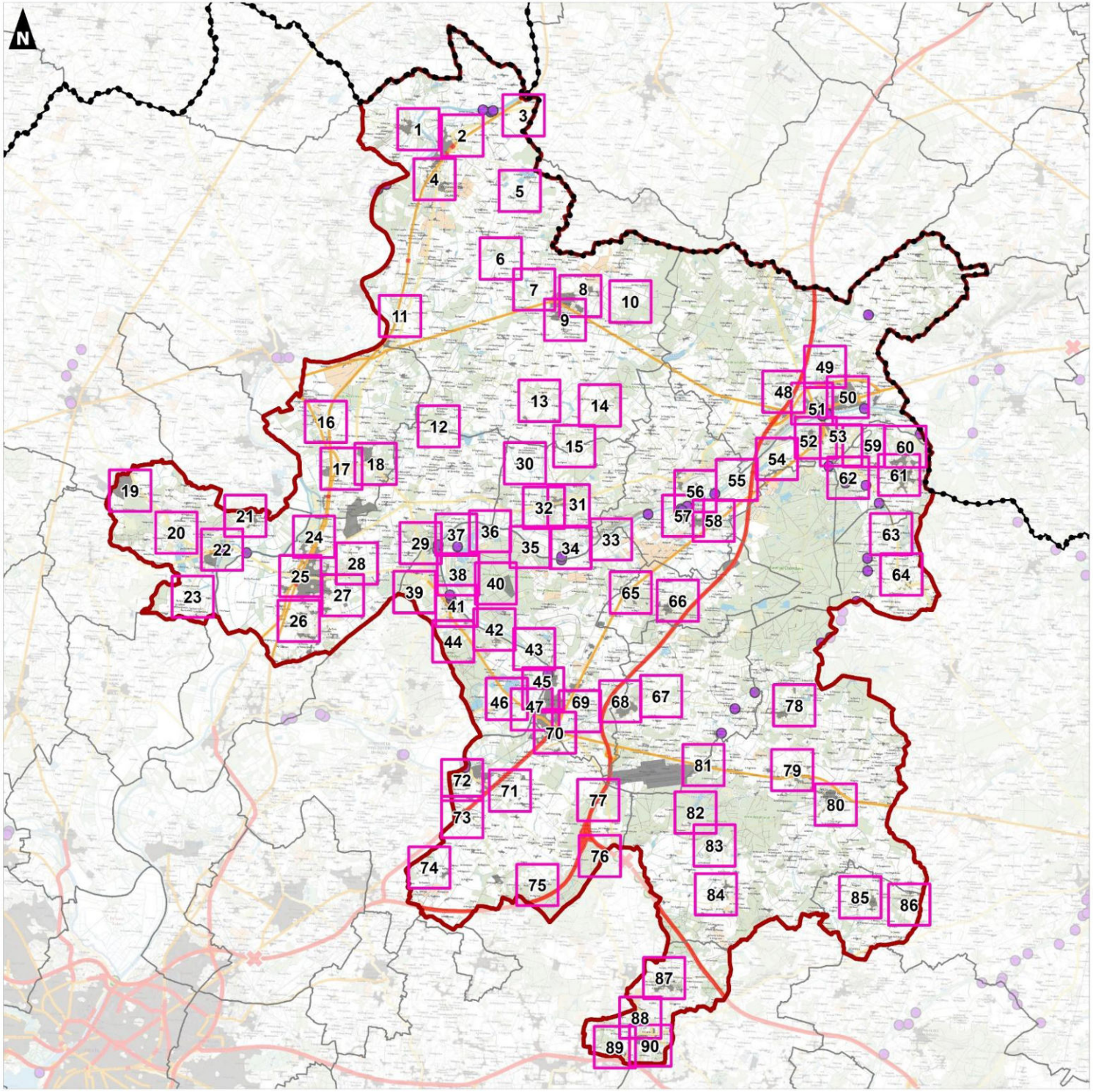
auddicé

Réalisation : AUDDICE, décembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : SRADDET - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Schéma Régional de Cohérence Ecologique
Elements fragmentants et reconnectants



- Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

- Référentiel des Obstacles à l'écoulement
- Ruptures potentielles aux continuités écologiques

- Eléments fragmentant linéaires niveau 1 = très fort
- Eléments fragmentant linéaires niveau 2 = fort
- Eléments fragmentant linéaires niveau 3 = moyen
- Tâche urbaine
- Passage à faune

0 5 10

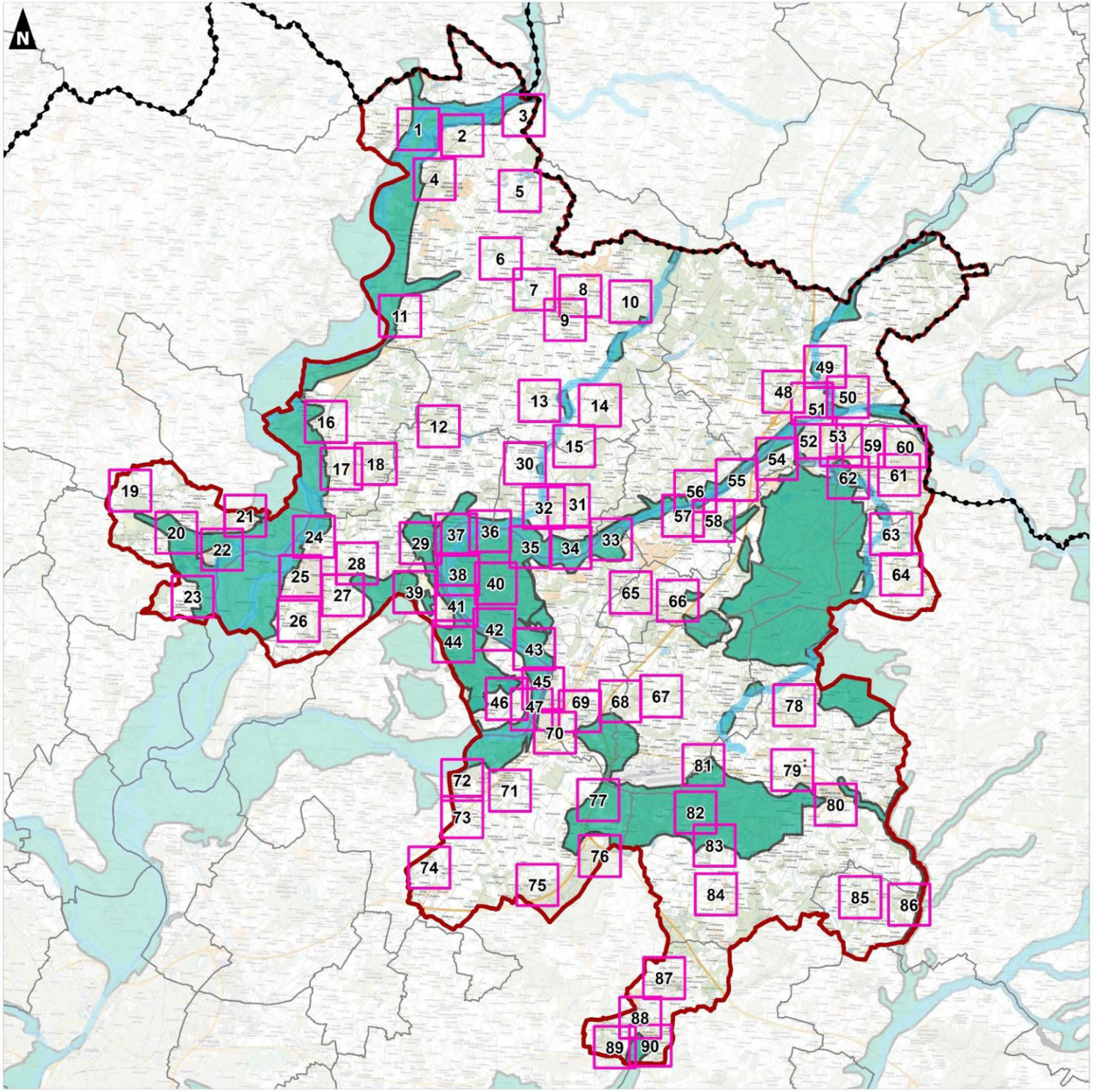
Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Schéma Régional de Cohérence Ecologique
Sous-trame Milieux humides et aquatiques



Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

- Cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité milieux humides

0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Schéma Régional de Cohérence Ecologique
Sous-trame Milieux boisés

Quadrillage de toutes les zones d'études

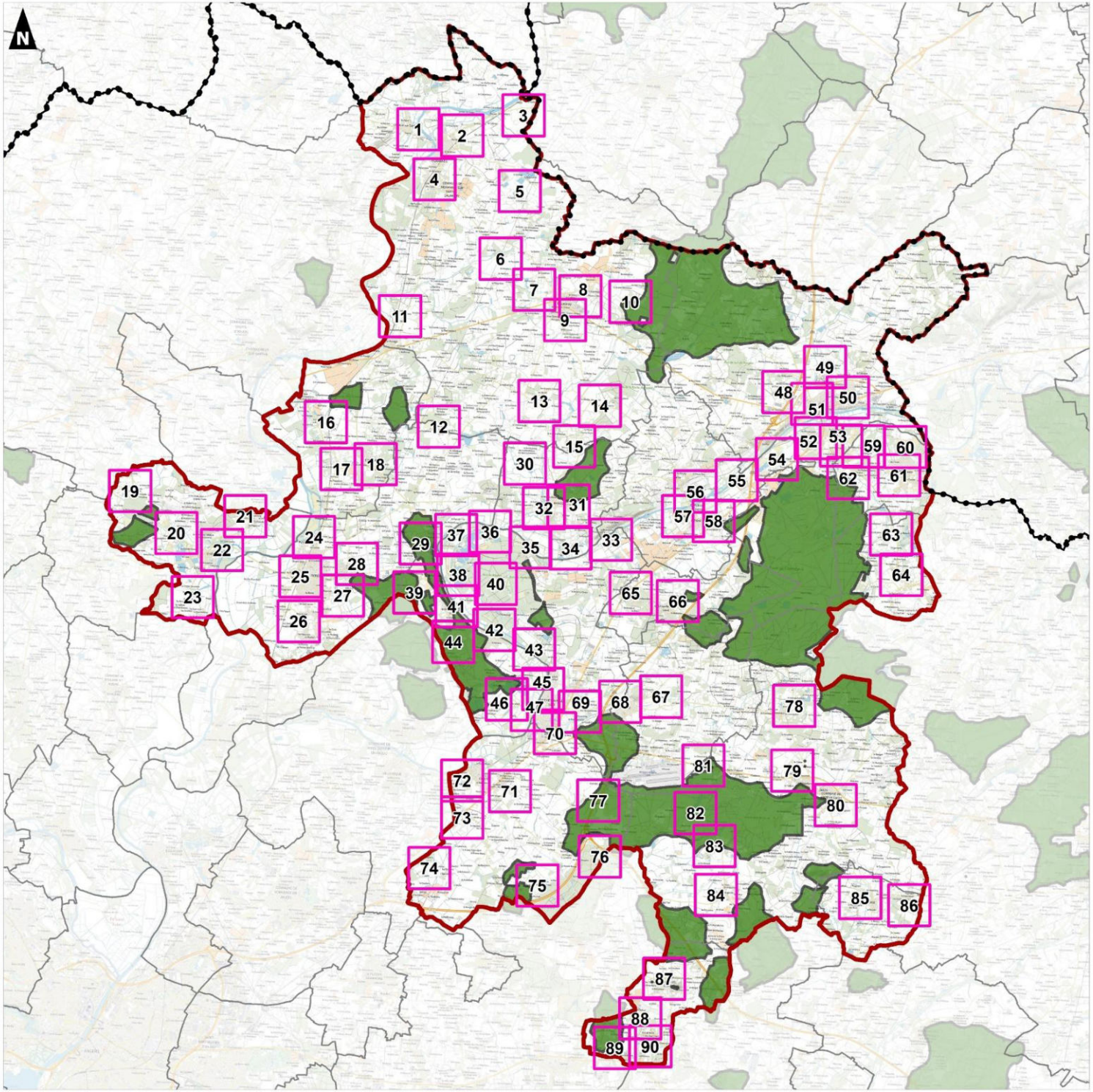
Limites administratives

Limite départementale

Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Limite communale

Réservoirs de biodiversité zones boisées



0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

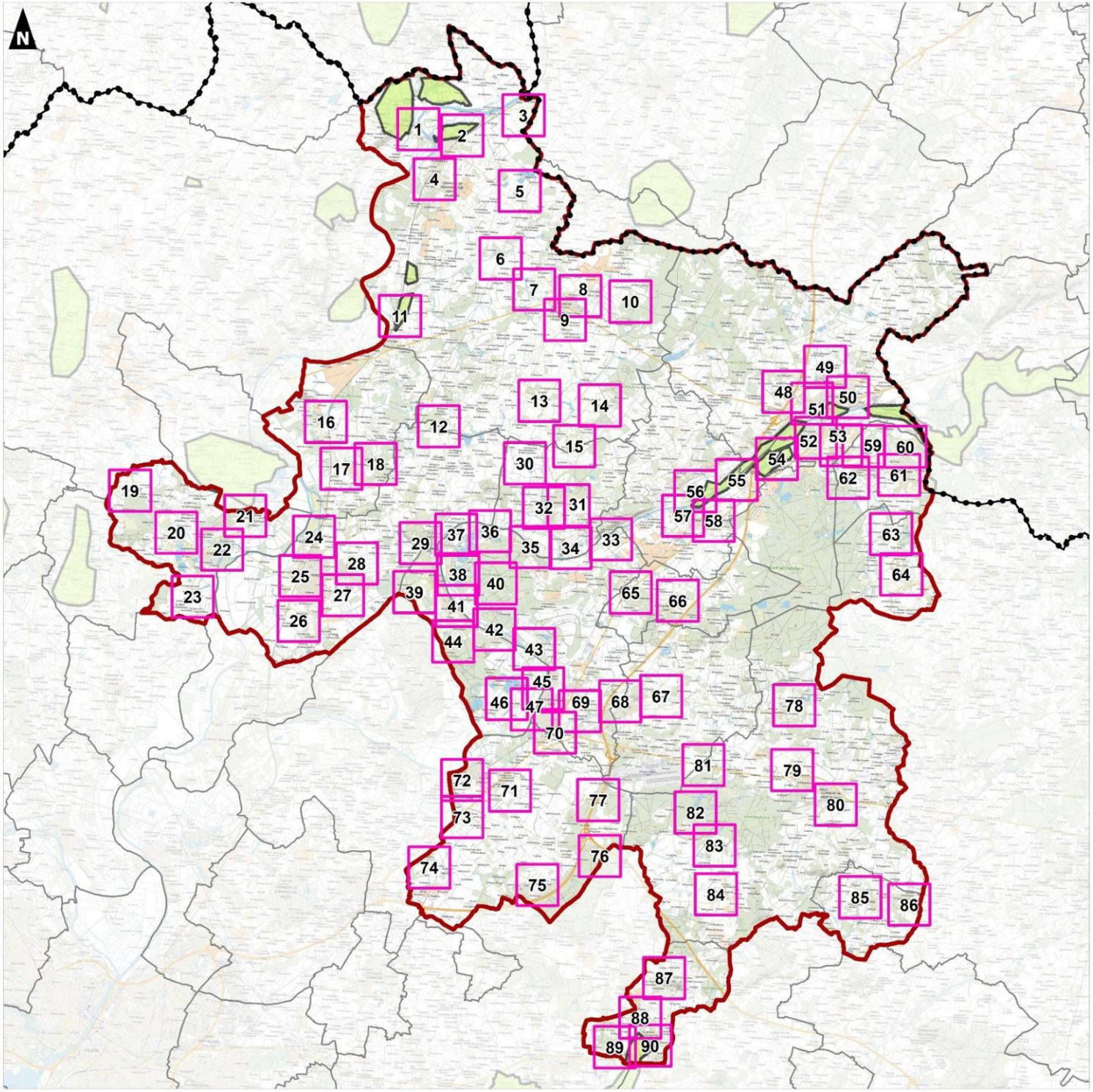
Schéma Régional de Cohérence Ecologique
Sous-trame Systèmes bocagers

Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

Réservoirs de biodiversité bocages



0 5 10

Kilomètres

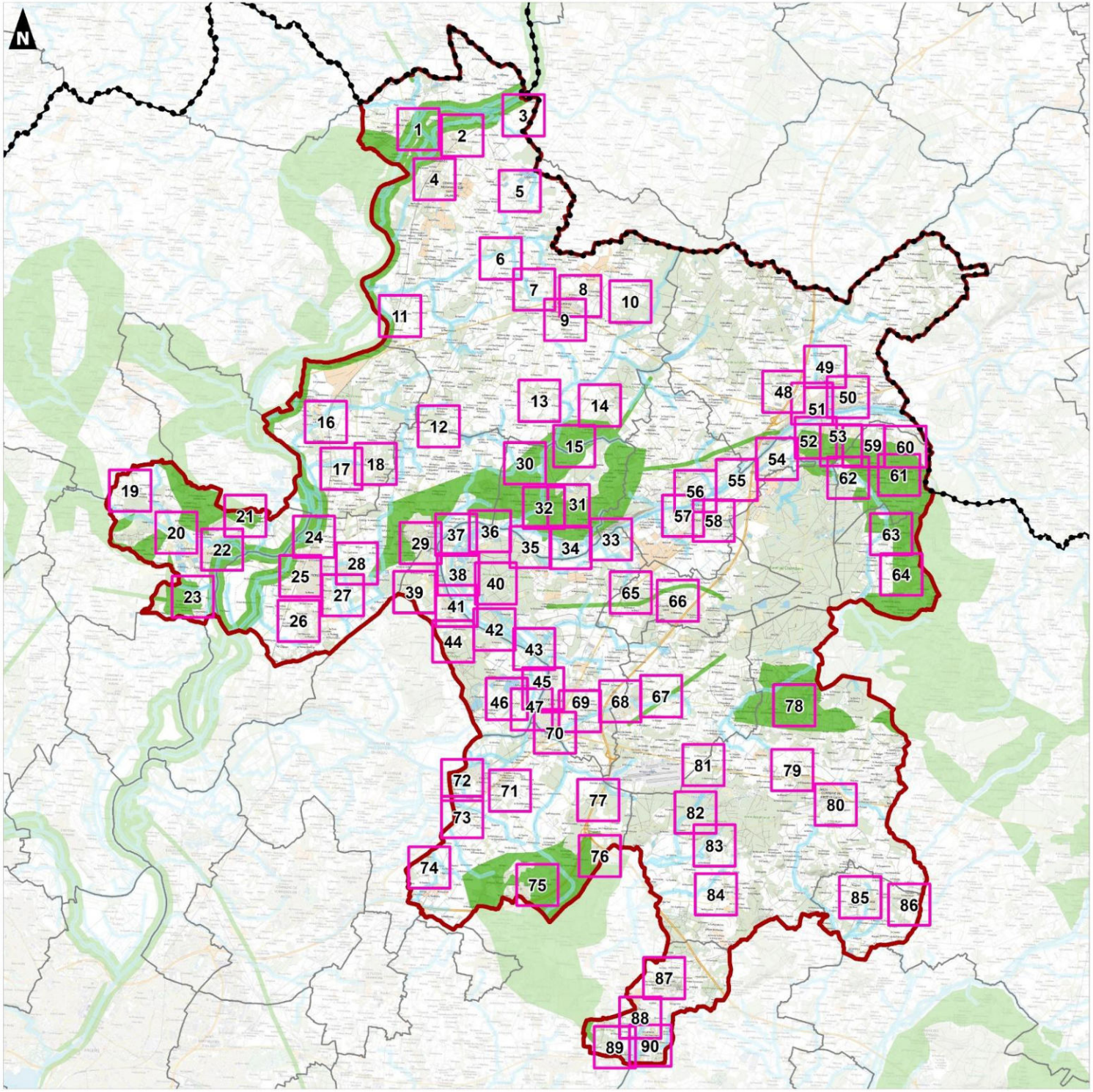
auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Schéma Régional de Cohérence Ecologique
Corridors écologiques



Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

- Cours d'eau
- Corridors écologiques linéaires
- Corridors écologiques surfaciques
- n_srce_corridor_territoire_s_r52

0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

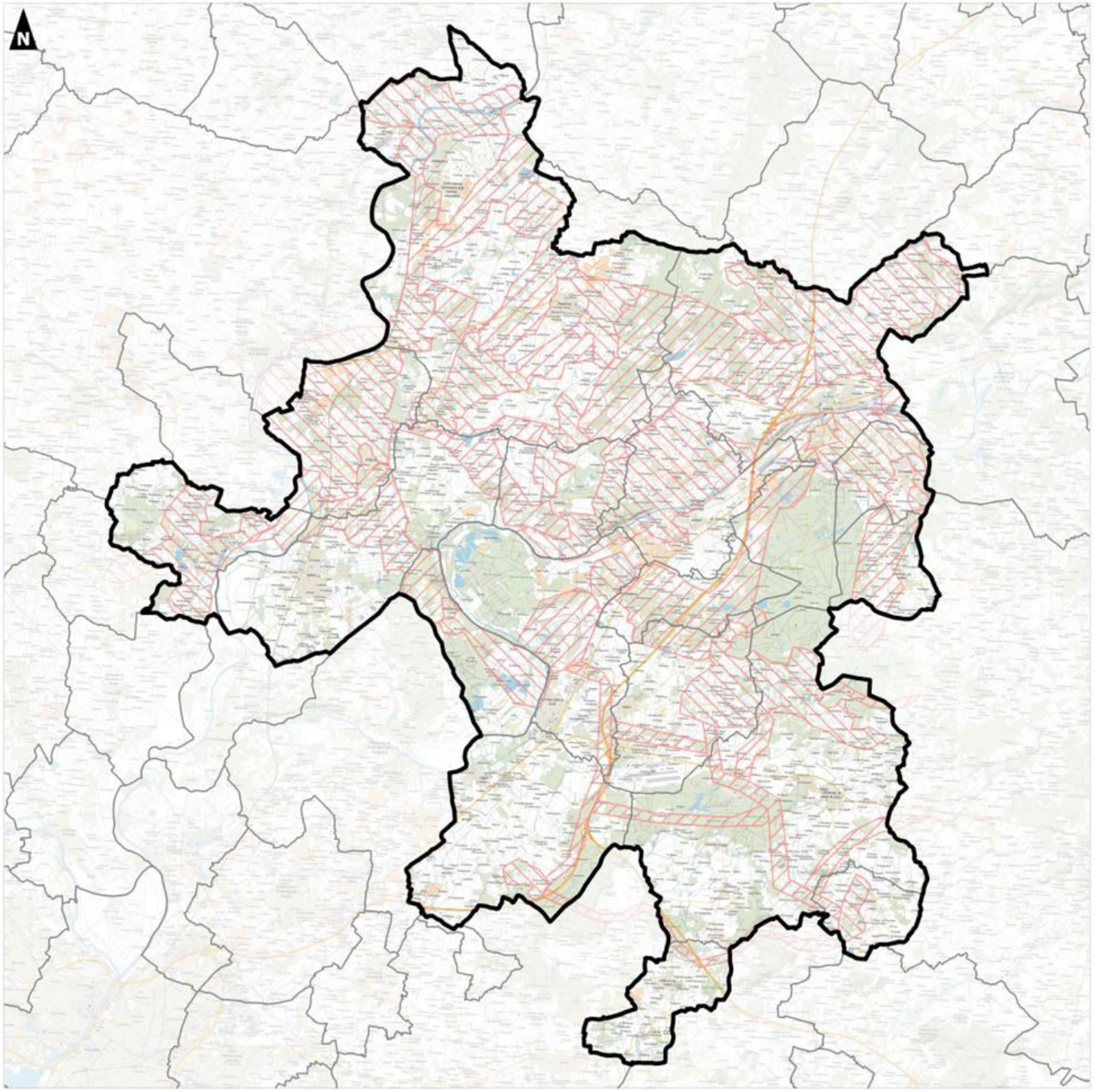
Trame bocagère de la déclinaison de la TVB

Limites administratives

- Limite communale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Sous-trame bocagère

- Réservoir
- Corridor



0 2 4

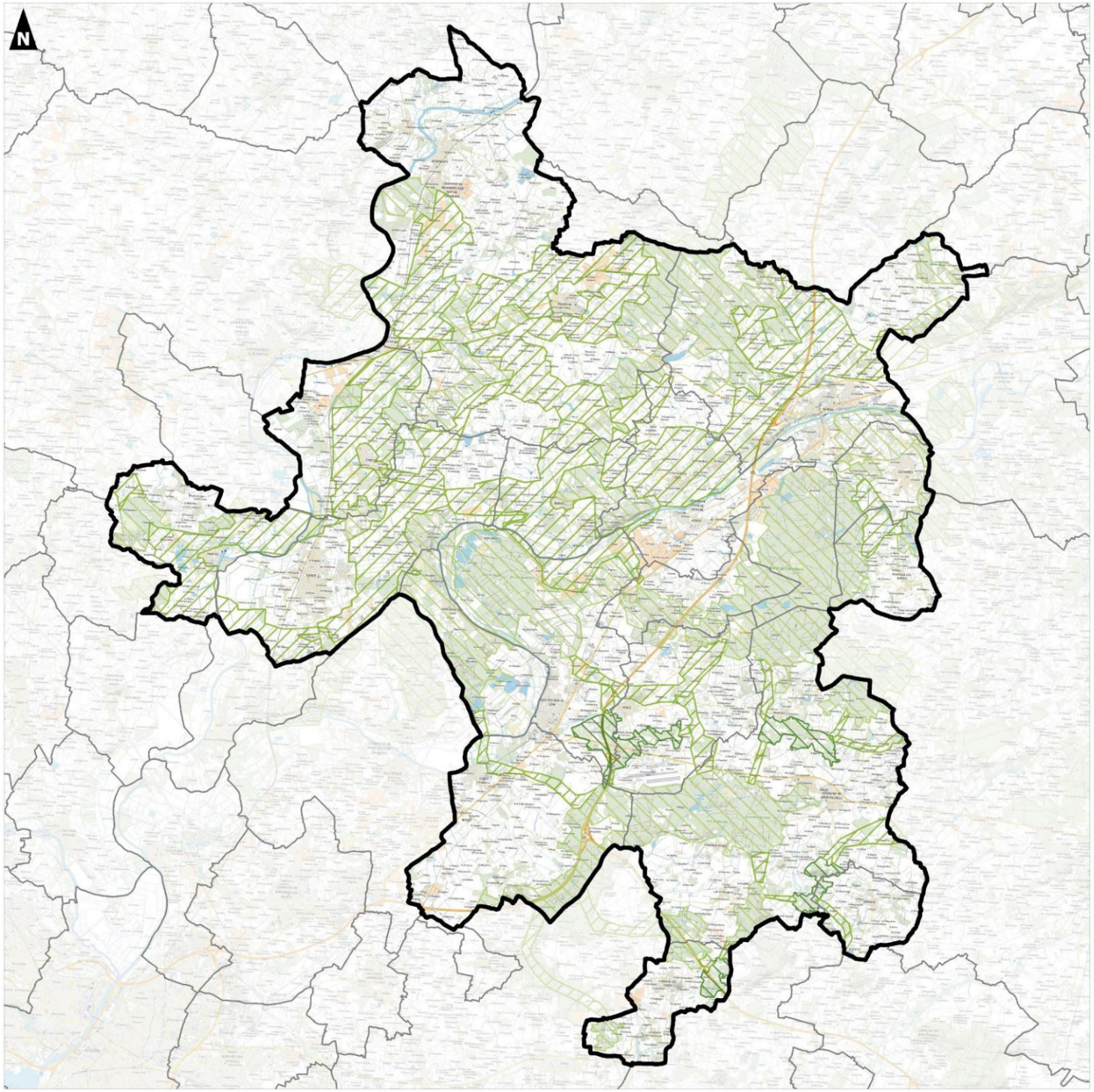
Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB



Limites administratives

- Limite communale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Réservoir secondaire
- Corridor

0 2 4

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

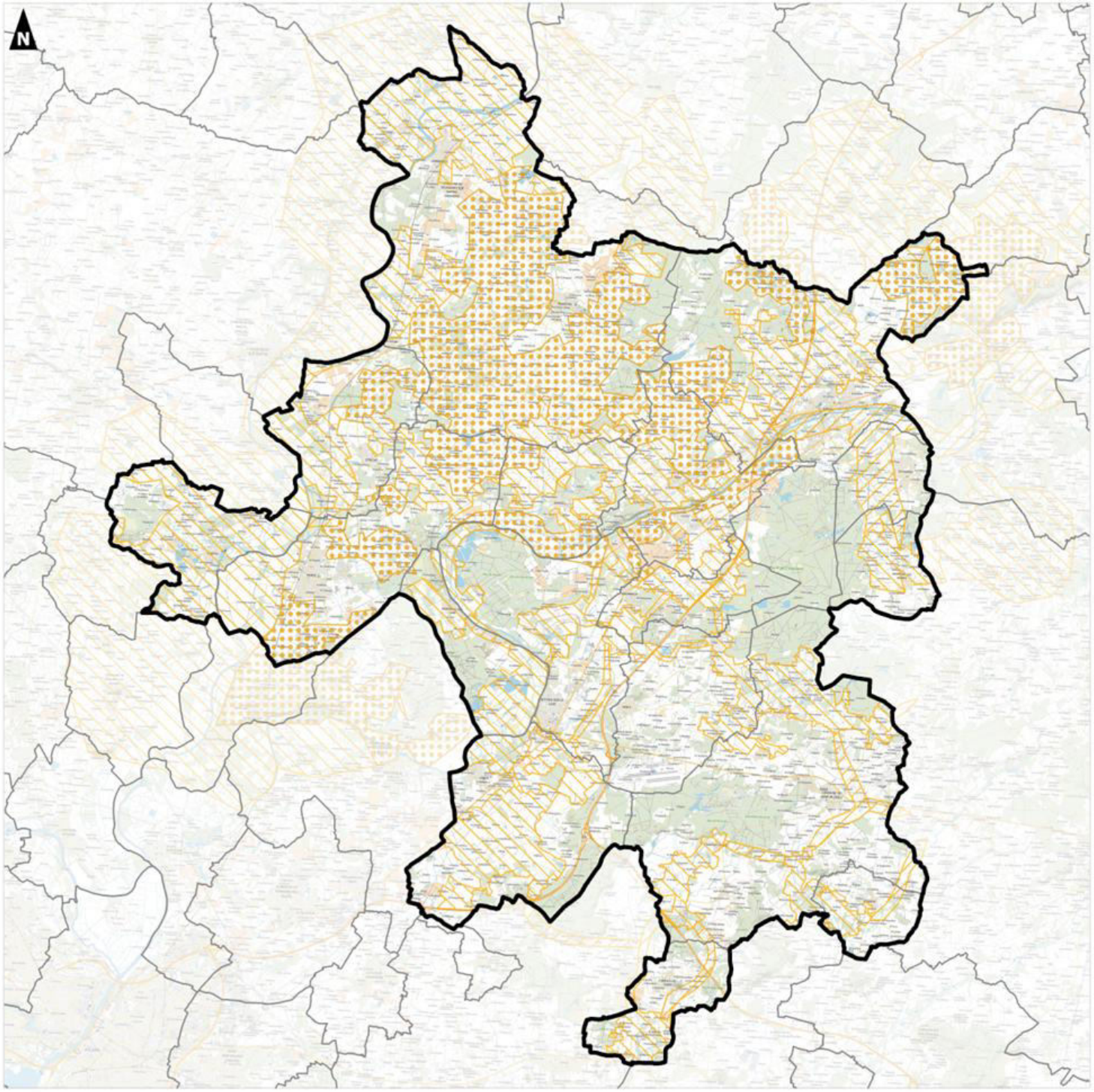
Trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

Limites administratives

- Limite communale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Sous-trame ouverte

- Réservoir
- Corridor
- Continuum



0 2 4

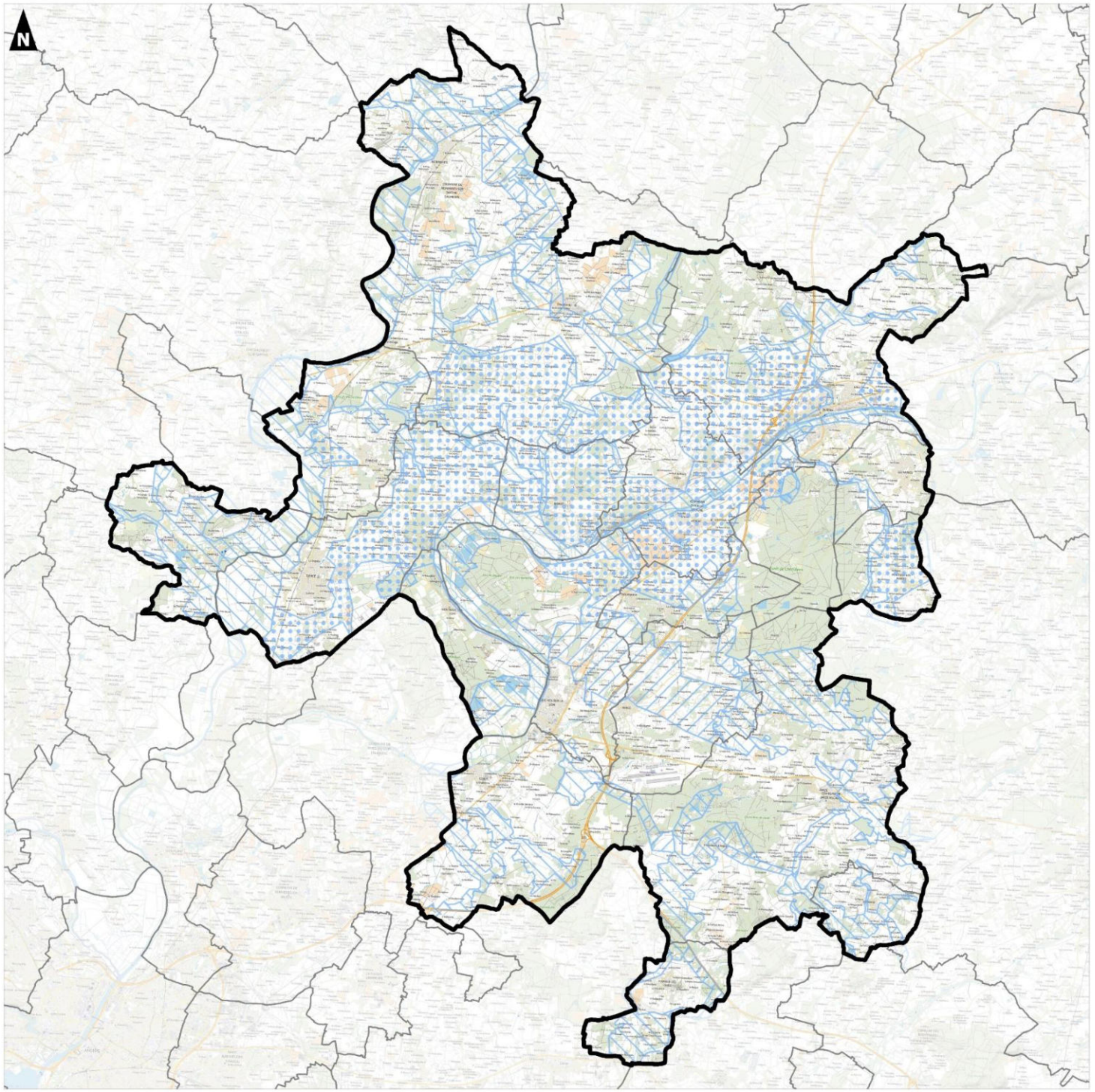
Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB



Limites administratives

- Limite communale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

Sous-trame humide

- Corridor
- Réservoir
- Continuum

0 2 4

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Les éléments clés identifiés à l'échelle du secteur de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe sont synthétisés ci-après.

Réservoirs de biodiversité

Selon le volet biodiversité du SRADDET de la TVB du SCoT PLMA et de la future TVB intercommunale (étude menée par le bureau d'étude TERROIKO) sur le territoire de la Communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe, les éléments constituant les réservoirs de biodiversité sont listés ci-après.

- **réservoirs de biodiversité des milieux boisés** ont été notés en raison de la présence de plusieurs boisements (Bois du Grip, Forêt de Chambiers, Bois de Jarzé, Bois de la Roche Hue…) ;
- **réservoirs de biodiversité de la trame aquatiques/humides** ont été relevés. Il s'agit de cours d'eau et ruisseaux (le Loir, le Houssaie, la Sarthe par exemple) ainsi que de prairies humides et milieux lenthiques ;
- **réservoirs de biodiversité des milieux bocagers** ont été identifiés en raison de la présence d'un réseau de haies au sein de milieux ouverts (caractéristiques des bocages) lié notamment aux grandes vallées alluviales présentes (Basses Vallées angevines, Vallée du Loir, Vallée de la Sarthe) ;
- **réservoirs de biodiversité de la trame des milieux ouverts/semi-ouverts** ont été notés. Des milieux ouverts/semi-ouvert sont présents sur l'ensemble du territoire. Le fonctionnement de la sous-trame est peu perturbé, à l'exception de certaines zones en raison de la fragmentation liée aux infrastructures de transports terrestres (présence d'obstacles naturels au déplacement des espèces des milieux ouverts, exemple des forêts).

Corridors écologiques

Le territoire de la CC-ALS est concerné par trois types de corridors écologiques. Il s'agit :

- **corridors de la sous-trame des milieux boisés** qui sont dans l'ensemble fonctionnels pour le déplacement de la faune. Des points de rupture sur ce corridor ont toutefois été notés en raison de la présence de plusieurs infrastructures linéaires terrestres (A11, A85, D323, D766, D859, D770) ;
- **corridors de la sous-trame bocagère** ont été identifiés. Ici encore ces corridors sont relativement fonctionnels avec toutefois des points de ruptures notés en raison de la présence des infrastructures linéaires citées au-dessus ;
- **corridors de la sous-trame des milieux ouverts** ont été identifiés. La CCALS présente un territoire favorable aux déplacements des espèces de la trame ouverte/semi-ouverte, à l'exception des infrastructures de transports terrestres et des barrières naturelles (forêts) ;
- **corridors de la sous-trame des milieux humides/aquatique ont été notifiés**. À noter quelques points de ruptures (A11 et D323 par exemple) freinant les déplacements entre le continuum écologique du Loir (et ses prairies connexes) et les continuums des Grouas, de la Chapelle-St-Laud, de Rocherieux, de Beauvau...

Une attention a été portée lors des prospections de terrain afin d'identifier la fonctionnalité des éléments de la TVB du SRADDET présents au sein ou à proximité directe des secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation, et ainsi éviter tout impact direct et indirect.

1.6 SDAGE et SAGE – zones humides

1.6.1 SDAGE Loire-Bretagne en vigueur 2022-2027

La totalité de la région des Pays de la Loire, y compris le territoire de la CCALS, est couverte par le périmètre géographique du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022–2027. Le comité de bassin a adopté le 3 mars 2022 le SDAGE Loire-Bretagne 2022 - 2027. Il a émis un avis favorable sur le programme de mesures associé. L'arrêté de la préfète coordonnatrice de bassin en date du 18 mars 2022 approuve le SDAGE et arrête le programme de mesures. Il contient également la déclaration environnementale qui précise notamment la manière dont il a été tenu compte des avis exprimés par l'autorité environnementale et par le public et les assemblées.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 entre en vigueur le 4 avril 2022, lendemain de sa publication au Journal officiel de la République française.

Le SDAGE est avant tout un document de planification dans le domaine de l'eau établi en application des articles L.212-1 et suivants du code de l'environnement. Il définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne. Il est organisé selon 4 questions importantes, à savoir :

1. Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?
2. Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
3. Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
4. Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

1.6.1.1 Dispositions relatives aux zones humides

Ce SDAGE s'articule autour de 14 chapitres qui dressent les orientations fondamentales du SDAGE à savoir :

- Orientation fondamentale 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant ;
- Orientation fondamentale 2 : Réduire les pollutions par les nitrates ;
- Orientation fondamentale 3 : Réduire le pollution organique, phosphorée et microbiologiques ;
- Orientation fondamentale 4 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides ;
- Orientation fondamentale 5 : Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants ;
- Orientation fondamentale 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau ;
- Orientation fondamentale 7 : Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable ;
- **Orientation fondamentale 8 : Préserver et restaurer les zones humides ;**
- Orientation fondamentale 9 : Préserver la biodiversité aquatique ;
- Orientation fondamentale 10 : Préserver le littoral ;
- Orientation fondamentale 11 : Préserver les têtes de bassin versant ;
- Orientation fondamentale 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
- Orientation fondamentale 13 : Mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
- Orientation fondamentale 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

L'orientation fondamentale 8, dédiée à la préservation et restauration des zones humides, se décline en 5 orientations. **Ci-dessous, est notée la disposition qui s'applique dans le cadre du présent projet. Il s'agit de l'Orientation 8B « Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités ».**

« *La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle* ***qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces*** *(favoriser les pratiques de pâturage extensif en zone humide et dans leur espace périphérique proche pour éviter leur mise en culture) et,* ***à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et son espace périphérique proche et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle****. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraîne une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. Le plan d'adaptation au changement climatique recommande de prendre en compte les potentielles conditions climatiques futures lors de la réflexion sur le lancement d'un projet qui impacterait une zone humide. Pièges à carbone, réserves de biodiversité, tampons face aux événements extrêmes, épuratrices, potentiellement productrices de fourrage, les zones humides ont la précieuse particularité d'être utiles à la fois pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique*. »

La disposition associée à cette orientation est la **disposition 8B-1**. Cette dernière indique que : « *Les maîtres d'ouvrage de projets impactant une zone humide cherchent une autre implantation à leur projet, afin d'éviter de dégrader la zone humide. À défaut d'alternative avérée et après réduction des impacts du projet, dès lors que sa mise en œuvre conduit à la dégradation ou à la disparition de zones humides, la compensation vise prioritairement le rétablissement des fonctionnalités* ».

À cette fin, les **mesures compensatoires** proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la recréation ou la restauration de zones humides, **cumulativement** :

- **Equivalente sur le plan fonctionnel** ;
- **Equivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité** ;
- **Situées dans le bassin-versant de la masse d'eau**.

En dernier recours, et **à défaut de la capacité à réunir les trois critères listés précédemment**, la **compensation porte sur une surface égale à au moins 200 %** de la surface, sur le même bassin versant ou sur le bassin versant d'une masse d'eau à proximité.

Conformément à la réglementation en vigueur et à la doctrine nationale « éviter, réduire, compenser », les mesures compensatoires sont définies par le maître d'ouvrage lors de la conception du projet et sont fixées, ainsi que les modalités de leur suivi, dans les actes administratifs liés au projet (autorisation, récépissé de déclaration…). La gestion et l'entretien de ces zones humides compensées sont de la responsabilité du maître d'ouvrage.

1.6.1.2 Zones humides potentielles indiquées au SDAGE

Dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne, ont été répertoriées les enveloppes des zones humides cartographiées à l'échelle de l'intercommunalité. Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle, sur une commune ou partie de commune, d'une zone humide.

La prélocalisation des zones humides à l'échelle du SDAGE Loire-Bretagne met en exergue la présence d'une grande partie du territoire de la CCALS en tant que zones humides (cf. carte ci-après).

1.6.2 SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est la déclinaison locale du SDAGE et permet d'identifier les points sensibles du secteur afin de mettre en place des actions prioritaires.

La région des Pays de la Loire est concernée par 22 SAGE approuvés ou en cours d'élaboration qui, à terme, couvriront plus de 85 % du territoire de la région.

La CCALS fait partie du territoire concerné par le **SAGE Sarthe-Aval, le SAGE Authion et le SAGE Loir**.

Le diagnostic des SAGE a permis d'identifier plusieurs enjeux sur le territoire, ainsi que les objectifs vers lesquels le schéma d'aménagement et de Gestion des eaux doit tendre.

1.6.2.1 SAGE Sarthe-Aval

Le **SAGE Sarthe-Aval**, identifié par l'arrêté du 16 juillet 2009, a été validé le 10/07/2020 par les préfets de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. Le préfet coordinateur est le préfet de la Sarthe.

Il concerne la totalité du territoire naturel que constitue le bassin-versant de la Sarthe Aval, soit 2 727 km². Il comprend ainsi la rivière Sarthe et ses affluents, depuis sa confluence avec l'Huisne au Mans, jusqu'à sa confluence avec la Mayenne en amont d'Angers. 194 communes sont comprises en totalité ou en partie dans ce périmètre. Les enjeux et objectifs mise en évidence par le diagnostic du SAGE sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7. Synthèse des enjeux et objectifs mise en évidence par le diagnostic du SAGE Sarthe-Aval (Syndicat bu bassin de la Sarthe, 2020)

Enjeux du SAGE Sarthe aval	Objectifs déterminés en phase de diagnostic	Objectifs complémentaires affinés lors de la phase de scénario tendance	
Gouvernance, communication, mise en cohérence des actions	- Sensibiliser, développer la pédagogie et les échanges.		Objectif transversal : limiter le phénomène d'érosion
Amélioration de la qualité des eaux	- Améliorer la qualité des eaux de surface (notamment sur certains affluents sensibles aux pollutions ponctuelles) : phosphore, oxygénation. - Améliorer la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates et pesticides. - Garantir la qualité de la ressource en eau potable. - Limiter les micropolluants, substances émergentes.		
Amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique	- Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique. - Limiter les taux d'étagement là où ils sont excessifs (supérieurs à 40%). - Connaitre et maitriser l'impact des plans d'eau. - Maîtriser le développement des espèces invasives.		
Préservation des zones humides	- Préserver/restaurer les fonctionnalités des zones humides		
Gestion équilibrée de la ressource	- Garantir les équilibres besoins/ressources. - Développer les économies d'eau et la lutte contre les gaspillages.	Respect des débits d'étiage	
Réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement	- Améliorer la gestion des espaces ruraux (bocage) et urbains (eaux pluviales), travailler sur la gestion du foncier. - Développer la culture du risque. - Participer à la réduction de la vulnérabilité.		

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

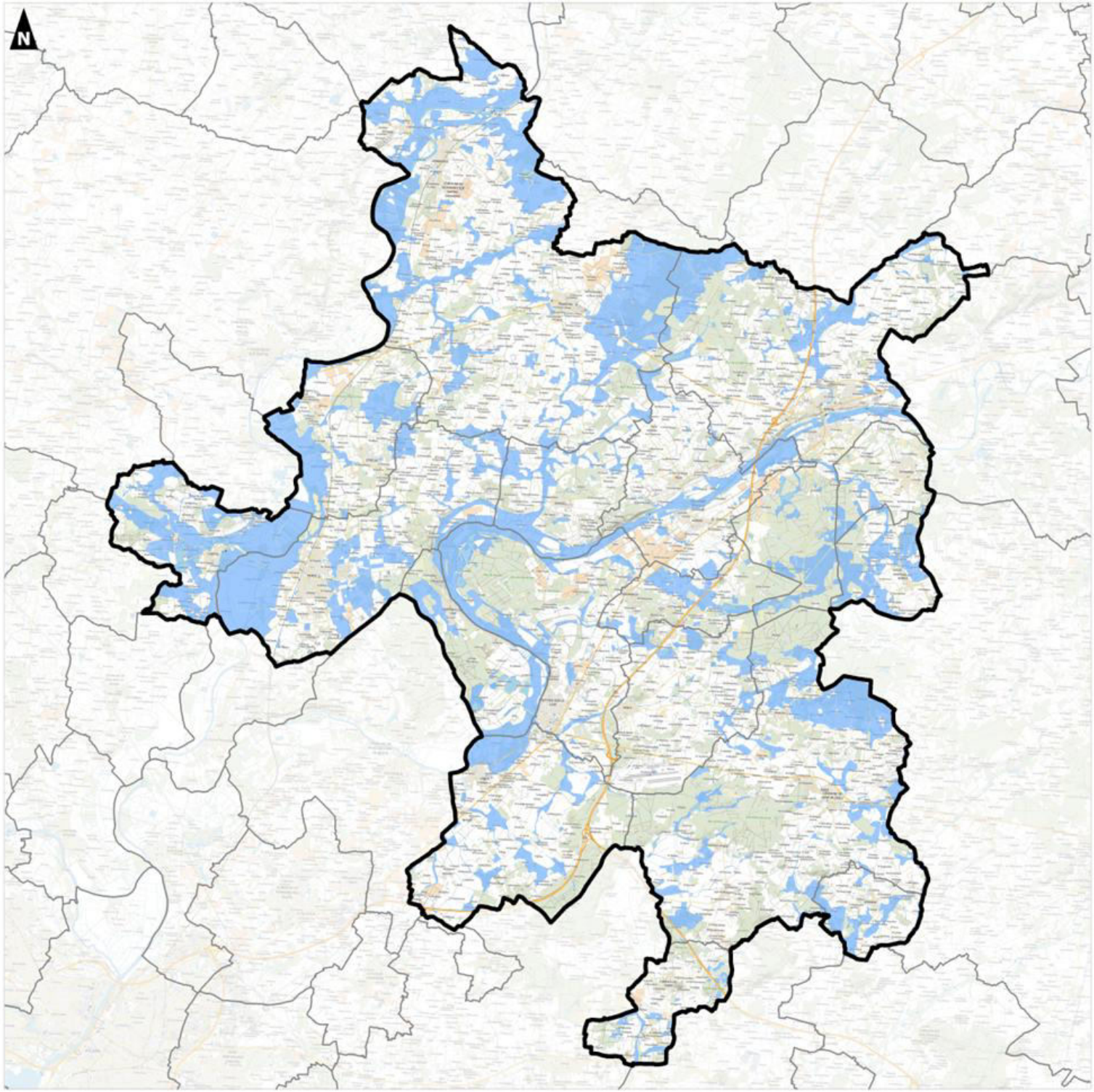
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Localisation des Zones Humides

Limites administratives

- Limite communale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe

- Zones humides



0 2 4

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

1.6.2.2 SAGE Authion

Le **SAGE Authion**, identifié par l'arrêté du 26 novembre 2004, a été approuvé par les préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire le 22/12/2017. Le préfet coordinateur est le préfet de Maine-et-Loire.

La naissance de l'Authion est constituée par la confluence du Changeon et du Lane (en limite orientale et méridionale). A mi-distance, il conflue avec le Lathan puis le Couasnon, et se jette en Loire (en limite sud) à hauteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Il s'étend sur une surface de 1 491 km² en intégrant :

- 2 régions administratives (Région Pays-de-la-Loire et Région Centre-Val de Loire)
- 2 départements (Département Maine-et-Loire et Indre-et-Loire)
- 53 communes (16 répertoriées sur le département d'Indre et Loire (37) et 37 sur le département Maine et Loire (49)

Le SAGE résulte d'une démarche d'élaboration concertée, impliquant les acteurs locaux. Ceux-ci sont représentés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Outre l'élaboration des documents du SAGE, la CLE veille également à sa mise en œuvre et à son suivi. Les enjeux et objectifs mise en évidence par le diagnostic du SAGE sont présentés dans le tableau suivant.

ENJEUX	LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE	LES MOYENS PRIORITAIRES	
		N°	LIBELLÉS DES MOYENS PRIORITAIRES
ENJEU N°I : Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages	OBJECTIF GENERAL N°GR-1 Améliorer la connaissance	1.A	Amélioration de la connaissance des ressources
		1.B	Amélioration de la connaissance des prélèvements
	OBJECTIF GENERAL N°GR-2 Réglementer et organiser la gestion des Volumes Prélevables	2.A	Organisation de la gestion collective
		2.B	Déclinaison des Volumes Prélevables en objectifs réglementaires et gestion de crise
	OBJECTIF GENERAL N°GR-3 Optimiser la gestion de l'eau	3.A	Optimisation des consommations et économies d'eau industrielles et agricoles
		3.B	Développement des économies d'eau des collectivités territoriales et des particuliers
	OBJECTIF GENERAL N°GR-4 Orienter les opérations d'aménagements du territoire et les équipements hydrauliques pour un meilleur stockage hivernal de l'eau et une réduction de la sévérité des étiages	4.A	Amélioration des débits d'étiage des cours d'eau non-réalimentés
		4.B	Développement de la capacité de stockage hivernal de l'eau
ENJEU N°II : Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	OBJECTIF GENERAL N°MA-5 Accompagner la mise en œuvre du classement des cours d'eau et établir un plan d'action pour la restauration de la qualité morphologique des cours d'eau du bassin versant	5.A	Plan d'action de restauration de la continuité piscicole et de la qualité morphologique des cours d'eau
		5.B	Accompagnement à l'application du classement des cours d'eau (continuité écologique)
	OBJECTIF GENERAL N°MA-6 Améliorer de façon continue l'entretien des milieux aquatiques pour le respect de leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques	6.A	Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'entretien du réseau hydrographique
		6.B	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
	OBJECTIF GENERAL N°MA-7 Améliorer la connaissance, la gestion des zones humides et des têtes de bassins versants	7.A	Inventaire, préservation et restauration des zones humides
		7.B	Amélioration de la connaissance et restauration des têtes de bassins en tenant compte de leurs spécificités

ENJEU N°III : Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	OBJECTIF GENERAL N°QE-8 Améliorer la connaissance	8.A	Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux et quantification de l'origine des polluants
		8.B	Etablissement d'un plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques
	OBJECTIF GENERAL N°QE-9 Réduire les flux de pollution diffuse et ponctuelle	9.A	Accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de production de moins en moins polluants
		9.B	Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels
	OBJECTIF GENERAL N°QE-10 Préserver la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP	10.A	Réduction des pollutions accidentelles et diffuses dans les périmètres de protection
		10.B	Implantation de dispositifs de réduction du transfert des polluants dans l'eau
ENJEU N°IV : PREVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS DANS LE VAL D'AUTHION	OBJECTIF GENERAL N°IN-11 Réduire la vulnérabilité et les aléas en développant une approche globale des risques	11.A	Développement de la culture et de la connaissance du risque
		11.B	Aménagement de l'espace pour ralentir les écoulements d'eau
		11.C	Inventaire, préservation et restauration des zones d'expansion de crue
ENJEU V : PORTER, FAIRE CONNAITRE ET APPLIQUER LE SAGE	OBJECTIF GENERAL N°MO-12 Simplifier la maîtrise d'ouvrage du bassin versant et assurer la coordination des actions du SAGE	11.A	Simplification de la maîtrise d'ouvrage du bassin versant
		11.B	Mise en œuvre du SAGE, diffusion des données et évaluation de ses actions

1.6.2.3 SAGE Loir

Le **SAGE du bassin versant du Loir**, identifié par arrêté le 5 décembre 2002, a été approuvé par les préfets de la Sarthe, du Maine-et-Loire, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, du Loiret et de l'Orne le 25/09/2015. Le préfet coordinateur est le préfet de la Sarthe.

Il concerne la totalité du bassin du Loir sur les départements de la Sarthe, du Maine-et-Loire, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, du Loiret et de l'Orne. Les enjeux et objectifs mise en évidence par le diagnostic du SAGE sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 8. Synthèse des enjeux et objectifs mise en évidence par le diagnostic du SAGE Loir (Établissement public Loire & al., 2015)

Hiérarchisation	Enjeu	Facteurs explicatifs
Priorité 1	**Organisation de la maîtrise d'ouvrage et Portage du SAGE** (=)*	Enjeu peu prioritaire pour les acteurs mais restant un enjeu fédérateur et transversal dont dépendra toute la réussite du futur projet (en termes de mise en œuvre et de cohérence).
	Qualité Morphologique des cours d'eau (=)	Enjeu considéré comme secondaire par la majorité des acteurs (hormis les prescripteurs/financeurs) demeurant un enjeu majeur sur ce territoire en raison d'un écart conséquent aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (nombreuses masses d'eau concernées)
	Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines : **** Sous-enjeu lié à la qualité en nitrates / ammonium ; *** Sous-enjeu lié à la qualité en produits phytosanitaires ** Sous-enjeu lié à la qualité en phosphore et à l'eutrophisation du Loir * Sous-enjeu lié à la qualité en matières organiques (↑)	Enjeu considéré comme important par les élus, les associations et les prescripteurs/financeurs alors que d'un point de vue technique il semblait moins prioritaire. Cet enjeu a donc été davantage priorisé dans la hiérarchisation finale. Il en est de même pour le sous-enjeu sur la qualité en produits phytosanitaires qui, d'un point de vue des acteurs, semble prioritaire sur la qualité en phosphore et l'eutrophisation du Loir.
Priorité 2	**Connaissance, Préservation et Valorisation des zones humides** (↑)	Enjeux considérés comme importants par les élus, les associations et les prescripteurs/financeurs alors que d'un point de vue technique ils semblaient moins prioritaires. Ils ont donc été davantage priorisés dans la hiérarchisation finale. La plus-value du SAGE sur l'enjeu *« zones humides »*, appuyée par le projet actuel du SDAGE Loire-Bretagne, a aussi compté dans la hiérarchisation.
	Sécurisation de l'alimentation en eau potable (↑)	
	Inondations (=)	Enjeux importants respectivement pour les financeurs et les élus bien que secondaires au vue des enjeux liés à la qualité physico-chimique des ressources. Cependant, au regard d'une plus-value plus limitée du SAGE sur ces thématiques mais aussi des actions/études déjà lancées sur le territoire, ces deux enjeux semblent plus secondaires.
	Gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines (=)	

** = / ↑ : sens d'évolution de la hiérarchisation finale depuis la hiérarchisation technique au regard du point de vue des acteurs et de la plus-value du SAGE*

1.7 Recueil de données bibliographiques « faune, flore et habitats naturels »

Les espèces et habitats remarquables, susceptibles de se retrouver au niveau du territoire intercommunal et issus de la bibliographie, sont recherchées notamment auprès des bases de données de l'INPN, du Conservatoire Botanique de Brest, des sites OpenObs et des bases de données Visionature (faune-aujou.org) [consultés en juillet 2024].

1.7.1 Flore et habitats

Les données bibliographiques recueillies, à ce jour, permettent de fournir une première vue des espèces composant le territoire intercommunal.

D'après les bases de données consultées, c'est près de 1056 espèces floristiques recensées sur l'intercommunalité depuis 2011, ce qui constitue une importante diversité liée notamment à la présence de la vallée du Loir et la vallée de La Sarthe. La majorité de ces espèces sont communes dans la région.

Parmi les espèces notées sur le territoire, pas moins de 47 espèces présentent des statuts de protection et/ou de patrimonialité permettant d'élever au rang d'espèces remarquables certaines d'entre elles. C'est le cas du Peucédan de France, une espèce protégée et déterminante de ZNIEFF dans la région Pays de la Loire.

Si on s'intéresse à la répartition des observations des espèces remarquables de la flore issues des données bibliographiques, on note que **les plus forts enjeux sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une concentration d'espèces sur les vallées et leurs milieux associés**, soit les communes qui abritent notamment les sites Natura 2000 des Basses vallées angevines, d'ores et déjà présenté plus haut.

Sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation, **une attention particulière sera portée lors des prospections floristiques à l'identification des espèces remarquables mentionnées ci-dessous et tout particulièrement aux habitats des milieux humides**.

Nom vernaculaire	Nom scientifique (seulement)	Protection	LRR	LRN	LRE	DZ	ZH	PNA
Gratiole officinale	*Gratiola officinalis*	PNII	NT	LC	LC	-	Oui	-
Littorelle à une fleur	*Littorella uniflora*	PNI	NT	LC	LC	Oui	Oui	-
Nivéole d'été	*Leucojum aestivum*	PNI	-	NT	-	-	Oui	-
Pilulaire à globules	*Pilularia globulifera*	PNI	LC	LC	LC	-	Oui	-
Pulicaire commune	*Pulicaria vulgaris*	PNI	LC	LC	-	-	Oui	-
Rossolis intermédiaire	*Drosera intermedia*	PNII	NT	LC	NT	Oui	Oui	-
Calamagrostide blanchâtre	*Calamagrostis canescens*	PR	NT	LC	-	Oui	Oui	-
Canche des marais	*Aristavena setacea*	PR	VU	NT	-	Oui	Oui	-
Ciste faux alysson	*Cistus lasianthus subsp. alyssoides*	PR	-	LC	-	Oui	-	-
Inule de Grande-Bretagne	*Inula britannica*	PR	LC	NT	-	-	Oui	-
Orchis homme-pendu	*Orchis anthropophora*	PR	NT	LC	LC	Oui	-	-
Ornithope comprimé	*Ornithopus compressus*	PR	LC	LC	-	-	-	-
Peucédan de France	*Peucedanum gallicum*	PR	LC	LC	-	Oui	Oui	-
Scutellaire à feuilles hastées	*Scutellaria hastifolia*	PR	NT	VU	-	Oui	Oui	-
Serratule des teinturiers	*Serratula tinctoria*	PR	LC	LC	-	-	Oui	-
Campanule agglomérée	*Campanula glomerata*	-	NT	LC	-	Oui	-	-
Cardère poilue	*Dipsacus pilosus*	-	NT	LC	-	-	Oui	-
Chénopode fétide	*Chenopodium vulvaria*	-	NT	LC	-	-	-	-
Choin noircissant	*Schoenus nigricans*	-	NT	LC	-	Oui	Oui	-
Ciste en ombelle	*Cistus umbellatus*	-	LC	LC	-	Oui	-	-
Coronille variée	*Coronilla varia*	-	DD	LC	LC	Oui	-	-
Cotonnière pyramidale	*Filago pyramidata*	-	NT	LC	-	Oui	-	Oui
Dactylorhize de Fuchs	*Dactylorhiza fuchsii*	-	NT	LC	LC	Oui	-	-
Fausse buglosse des champs	*Buglossoides arvensis*	-	NT	LC	-	-	-	Oui
Fausse buglosse pourpre bleu	*Aegonychon purpurocaeruleum*	-	NT	LC	-	-	-	-
Gaillet nain	*Galium pumilum*	-	NT	LC	-	Oui	-	-
Illécèbre verticillé	*Illecebrum verticillatum*	-	NT	LC	-	Oui	Oui	-
Jonc à fleurs obtuses	*Juncus subnodulosus*	-	NT	LC	LC	Oui	Oui	-
Jonc hétérophylle	*Juncus heterophyllus*	-	NT	LC	LC	Oui	Oui	-
Laîche tardive	*Carex viridula*	-	NT	LC	-	Oui	Oui	-
Laîche tomenteuse	*Carex tomentosa*	-	NT	LC	-	Oui	-	-
Lysimaque minime	*Lysimachia minima*	-	NT	LC	-	Oui	Oui	-
Marisque	*Cladium mariscus*	-	LC	LC	LC	Oui	Oui	-
Mélampyre des champs	*Melampyrum arvense*	-	NT	LC	-	-	-	-
Myriophylle à fleurs alternes	*Myriophyllum alterniflorum*	-	NT	LC	LC	Oui	-	-
Platanthère à deux feuilles	*Platanthera bifolia*	-	VU	LC	LC	Oui	-	-
Potamot graminé	*Potamogeton gramineus*	-	NT	LC	LC	-	-	-
Potamot perfolié	*Potamogeton perfoliatus*	-	NT	LC	LC	-	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique (seulement)	Protection	LRR	LRN	LRE	DZ	ZH	PNA
Prêle très rameuse	*Equisetum ramosissimum*	-	LC	LC	LC	Oui	-	-
Ronce d'Angers	*Rubus andegavensis*	-	DD	-	-	Oui	-	-
Saule cendré	*Salix cinerea*	-	DD	LC	LC	Oui	Oui	-
Scandix peigne-de-Vénus	*Scandix pecten-veneris*	-	NT	LC	-	-	-	Oui
Schénoplecte glauque	*Schoenoplectus tabernaemontani*	-	NT	LC	LC	-	Oui	-
Trèfle incarnat	*Trifolium incarnatum*	-	NT	LC	LC	-	-	-
Trèfle jaunâtre	*Trifolium ochroleucon*	-	NT	LC	-	Oui	-	-
Trèfle raide	*Trifolium strictum*	-	NT	LC	-	Oui	-	-
Utriculaire australe	*Utricularia australis*	-	DD	LC	LC	Oui	-	-

Légende

Protection		*Conservation*		*Patrimonialité*		*Listes Rouges*	
PN	*Protection nationale*	*RE*	*Disparu*	*DZ*	*Déterminant ZNIEFF*	*LRE*	*Européenne*
PR	*Protection régionale*	*CR*	*Danger critique d'extinction*	*DHFF*	*Directive Habitat Faune-Flore*	*LRN*	*Nationale*
PDI	*Protection directive habitat*	*VU*	*Vulnérable*	*PNA*	*Plan National d'Action*	*LRR*	*Régionale*
		NT	*Quasi-menacé*				
		LC	*Préoccupation mineure*				

1.7.2 Faune

D'après les bases de données consultées, 874 espèces de la faune ont été notées sur le territoire de la Communauté de communes depuis 2011. La majorité de ces espèces sont communes dans la région.

Parmi les espèces notées sur le territoire, certaines présentent des statuts de protection et/ou de patrimonialité permettant d'élever au rang d'espèces remarquables certaines d'entre elles. Au total, les données connues précisément sur le territoire permettent de recenser :

- 503 espèces d'insectes,
- 187 espèces de l'avifaune,
- 85 espèces de la faune invertébrée,
- 35 espèces de mammifères,
- 24 espèces de poissons,
- 20 espèces de crustacés,
- 13 espèces d'amphibiens,
- 7 espèces de reptiles.

Parmi les espèces notées sur le territoire, pas moins de 149 espèces présentent des statuts de protection et/ou de patrimonialité permettant d'élever au rang d'espèces remarquables certaines d'entre elles. C'est le cas par exemple de :

- espèces très rares telles que l'Aigle botté (*Aquila pennata*), la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) ou le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*)

- espèces rares telles que le Râle des genêts (*Crex crex*), la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli),* le *Crapaud calamite (Epidalea calamita*), le Triton marbré *(Triturus marmoratus*), le Petit Argus *(Plebejus argus)* ou encore l'Anax napolitain *(Anax parthenope).*

Si on s'intéresse à la répartition des observations des espèces remarquables de la faune issues des données bibliographiques communales (de 2011 à 2024), on note que les plus forts enjeux se concentrent sur les zones abritant également les espaces remarquables, d'ores et déjà présentées plus haut. On note que **les plus forts enjeux sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une concentration d'espèces sur les vallées et leurs milieux associés**, soit les communes qui abritent notamment les sites Natura 2000 (milieux humides et aquatiques ; milieux boisés).

Toutefois, les données mentionnent aussi la présence de plusieurs espèces remarquables sur le reste du territoire (Sermaise, Baracé…) qui conviendra de prendre en compte lors des prospections.

1.7.3 Données d'études d'impact de projets

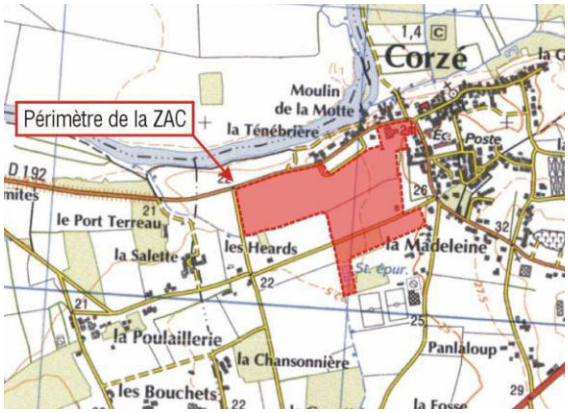
Pour rappel, plusieurs projets d'aménagement récents ont fait l'objet d'études d'impact sur le territoire de la CCALS (données transmis précédemment par la collectivité, données bibliographiques). Il s'agit des projets de :

- Zone d'aménagement concerté du Moulin à vent sur la commune de Corzé (étude d'impact de janvier 2010) ;
- Aménagement de quartier du Moulin à vent sur la commune de Beauvau (étude environnementale de juin 2012) ;
- Zone d'aménagement concerté de Bellevue-Les Argoults sur la commune de Jarzé (étude d'impact d'octobre 2013) ;
- Déviation sud de Seiches-sur-le-Loir sur les communes de Seiches-sur-le-Loir et Corzé (étude d'impact de juillet 2014) ;
- Déviation nord-est de seiches-sur-le-Loir (étude d'impact de novembre 2016) ;
- Zone d'aménagement concerté de la petite fontaine sur la commune de Daumeray (étude d'impact en novembre 2012) ;
- Zone d'aménagement concerté du Val d'Argance sur la commune de Durtal (étude d'impact de 2000) ;
- Eco-quartier le Clos de la Roulière sur la commune d'Etriché (étude d'impact de 2012) ;
- Zone d'aménagement concerté le Verdelet sur la commune de Lézigné (étude d'impact de 2013) ;
- Aménagement du secteur Suette/Aurore sur la commune de Corzé (étude d'impact de 2022) ;
- Extension du parc d'activités de la Suzerolle sur la commune de Seiches sur le Loir (étude d'impact de 2022) ;
- Zone d'impact départemental les portes de l'Anjou sur la commune de Durtal (étude d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006) ;
- Carrière de l'Ouvrardière sur la commune de Huillé – Lézigné (49) (Présentation du projet d'intérêt général – PLUi Anjou Loir et Sarthe) ;
- Carrière au lieu–dit « Le Grip » sur la commune de Durtal (49) (Demande d'autorisation environnementale) ;
- Projet d'extension de la carrière des Jaunières sur la commune de Durtal (49) (Dossier de demande d'autorisation environnementale).

Les éléments remarquables relatifs à la flore, les habitats et la faune issus de ces études sont synthétisés ci-après.

1.7.3.1 Zone d'aménagement concerté du Moulin à vent sur la commune de Corzé

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par Thema Environnement en janvier 2010.



Périmètre d'étude (14 ha)

D'après l'étude, aucun élément remarquable relatif à la faune, la flore et les habitats n'a été signalé sur ce périmètre lors de cette étude. **Aucun enjeu écologique notable n'a été mentionné.**

Bien qu'aucun enjeu n'ait été identifié, des mesures seront mises en œuvre consistant :

En phase chantier, à :

- Limiter au strict nécessaire les secteurs d'évolution des camions et engins et dans la mise en œuvre de pratiques de chantier respectueuses de la sensibilité des abords » ;
- Protéger les arbres préservés,

En phase aménagement, à :

- Accorder une place importante à une végétalisation favorable à la biodiversité en constituant un corridor écologique (implantation d'essences locales et adaptées) ;
- Mettre en place une gestion des eaux pluviales favorisant le développement des zones humides ;
- Limitant la pollution lumineuse via un éclairage public adapté.



Principe d'aménagement

Aucun impact résiduel sur la faune, la flore et les milieux naturels n'est signalé.

1.7.3.2 Aménagement de quartier du Moulin à vent sur la commune de Beauvau

Les données ci-après sont extraites de l'étude environnementale produite par Sage Environnement en juin 2012.



Périmètre d'étude

D'après l'étude, aucun élément remarquable relatif à la flore et les habitats n'a été signalé tandis que deux espèces remarquables de la faune sont mentionnées sur ce périmètre lors de l'étude. Il s'agit d'une espèce d'oiseau (le Gobemouche gris) et un reptile (le Lézard des murailles).

Ainsi des enjeux modérés ont été associés aux habitats de ces espèces que sont les haies arbustives et des mesures dans la logique de la doctrine « Évitement, réduction, compensation ».



Plan de composition

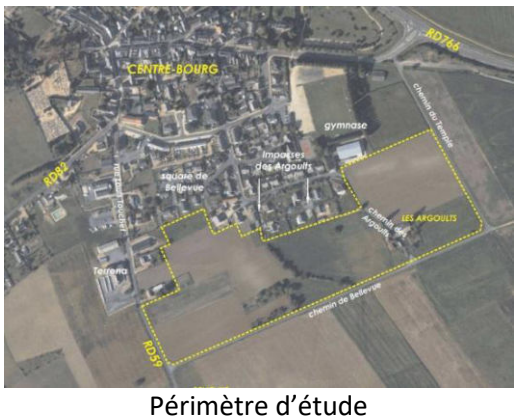
Des mesures ont été proposées visant à :

- Conserver des linéaires de haies,
- Favoriser l'implantation de haies diversifiées issues d'essences indigènes locales.

Aucun impact résiduel sur la faune, la flore et les milieux naturels n'est signalé.

1.7.3.3 Zone d'aménagement concerté de Bellevue-Les Argoults sur la commune de Jarzé

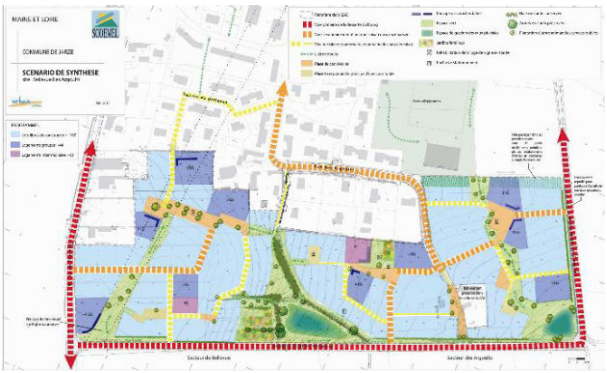
Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par Sage Environnement en octobre 2013.



Périmètre d'étude

D'après l'étude, aucun élément remarquable relatif à la flore et les habitats n'a été signalé tandis qu'une espèce remarquable de la faune est mentionnée sur ce périmètre lors de l'étude. Il s'agit d'un reptile (le Lézard des murailles).

Des mesures dans la logique de la doctrine « Évitement, réduction, compensation » ont été proposées visant à réaliser un aménagement spécifique destiné à maintenir les conditions d'accueil de cette espèce sur le site.

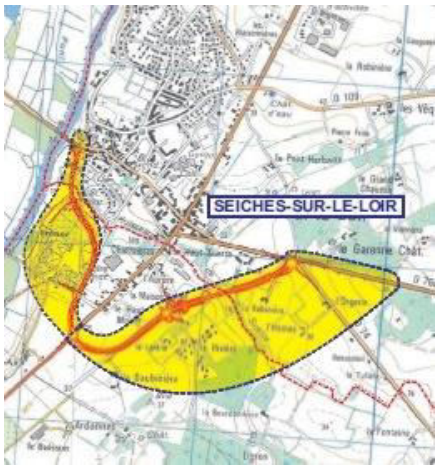


Principe d'aménagement

Aucun impact résiduel sur la faune, la flore et les milieux naturels n'est signalé.

1.7.3.4 Déviation sud de Seiches-sur-le-Loir sur les communes de Seiches-sur-le-Loir et Corzé

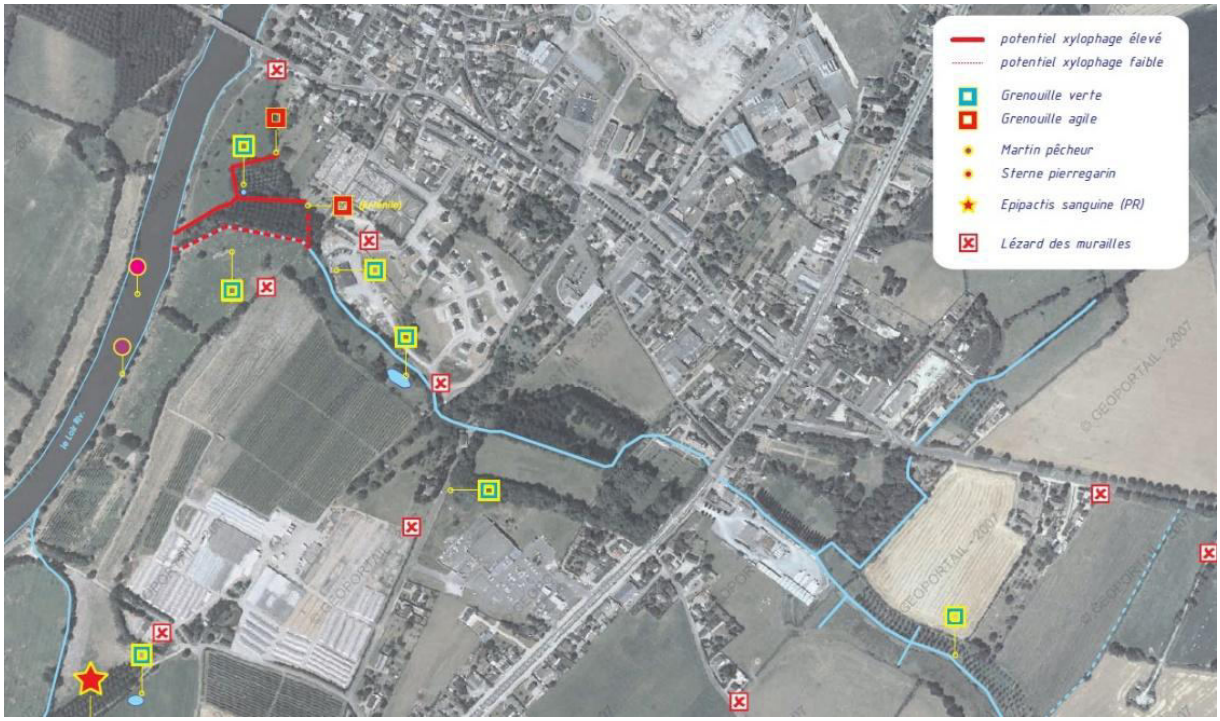
Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par Sage Environnement en juillet 2014.



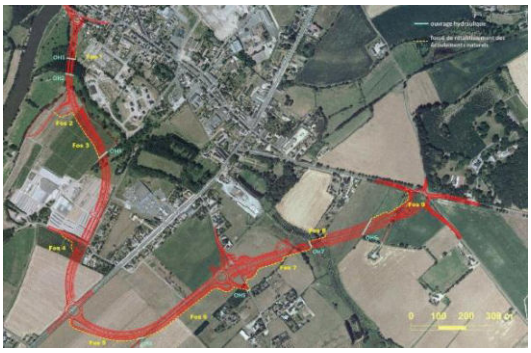
Périmètre d'étude

L'étude écologique menée pour ce projet révèle la présence de plusieurs éléments remarquables de la flore et de la faune. La carte ci-après permet de localiser les espèces remarquables observées.

Toutefois, on note qu'aucune espèce remarquable n'est directement notée sur le secteur ouvert à l'urbanisation concerné par le PLUi. Notons toutefois la présence de la Grenouille verte sur le ruisseau de la Suette bordant les secteurs étudiés ainsi que le Lézard des murailles non loin. Il conviendra de mentionner la présence de nombreuses espèces remarquables plus en aval du ruisseau de la Suette justifiant une attention particulière à ce ruisseau lors des prospections. L'étude conclut sur des enjeux forts au niveau du ruisseau de la Suette et sur les prairies le bordant.



Enjeu écologique observé lors de cette étude

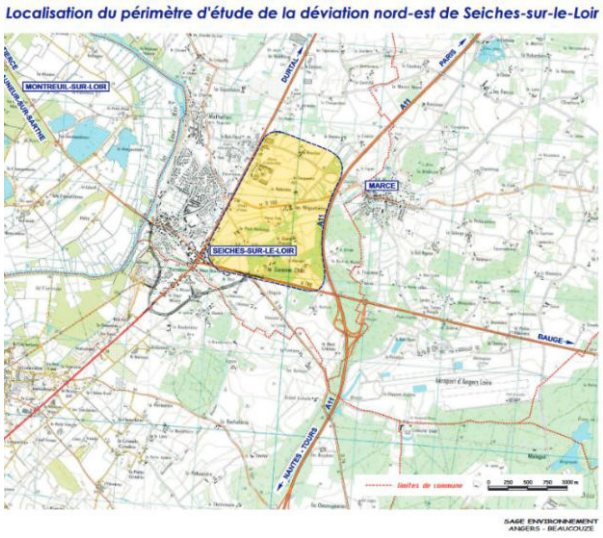


Principe d'aménagement

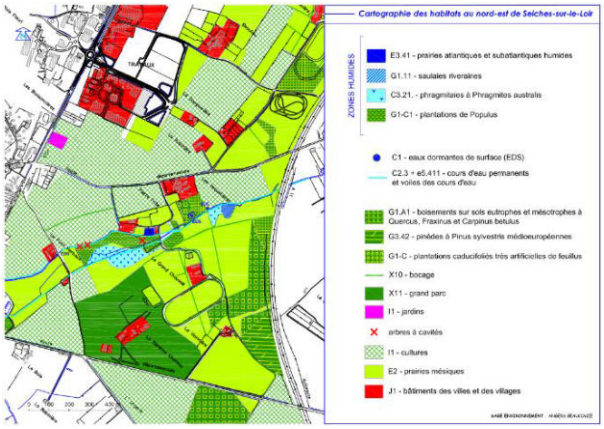
Le **projet engendre un impact résiduel sur des éléments remarquables** malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réduction (éclairage…). **Des mesures compensatoires sont prévues** notamment en recréant/restauration de milieux humides (création de prairies humides, amélioration d'un boisement humide par une coupe de peupleraie), des milieux bocagers et des gîtes favorables aux chiroptères, création de pierriers et création d'un ouvrage d'art favorable à la libre circulation de la faune.

1.7.3.5 Déviation nord-est sur la commune de Seiches-sur-le-Loir

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par SAGE environnement en novembre 2016.



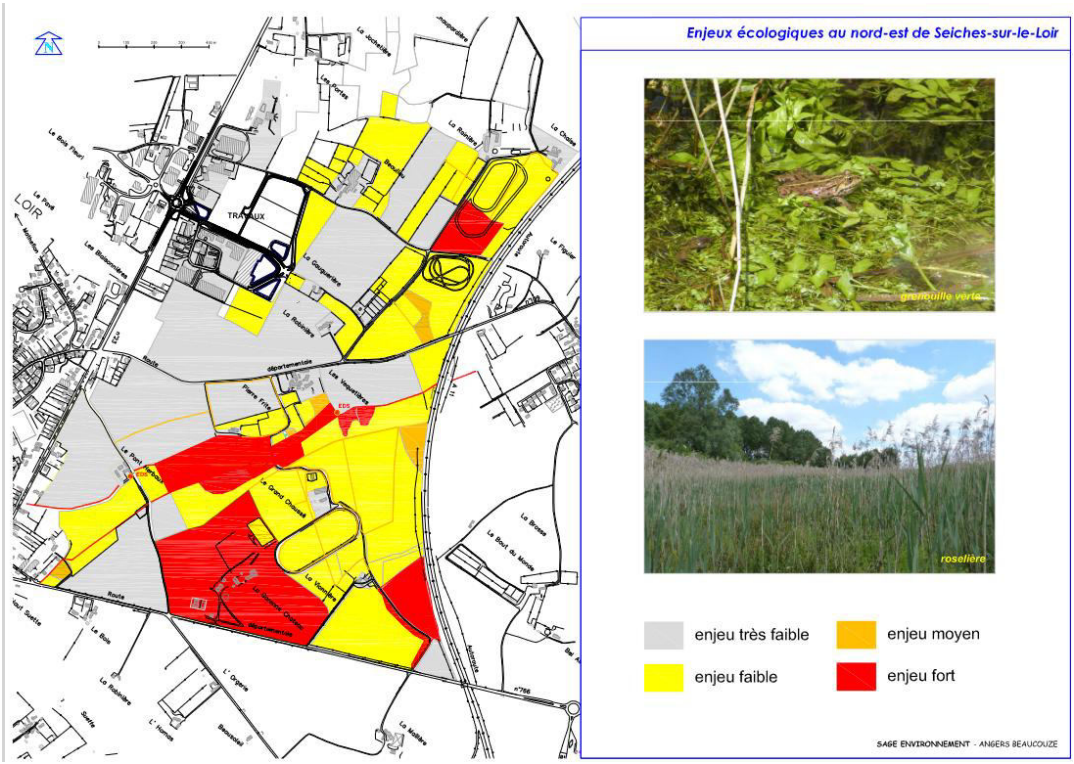
Périmètre d'étude



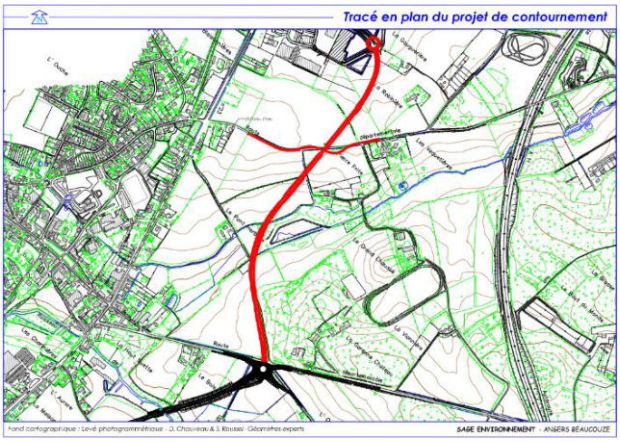
Cartographies des habitats

Les sensibilités écologiques et enjeux se situent au niveau du ruisseau de Marcé et du ruisseau des Tanneries qui concentrent de nombreuses zones humides d'intérêt : typhaie, roselière, saulaie, prairie humide ou encore quelques mares. Quant aux boisements (ormaie, chênaie-charmaie, bocages…), leur sensibilité écologique est assez élevée de par la richesse spécifique de ces milieux, y compris la présence d'arbres à cavités.

L'étude écologique menée pour ce projet ne révèle pas la présence d'éléments remarquables de la flore. Toutefois, 16 oiseaux protégés, 2 amphibiens, 2 reptiles et 5 chauves-souris ont été observés.



Enjeux écologiques



Variante retenue

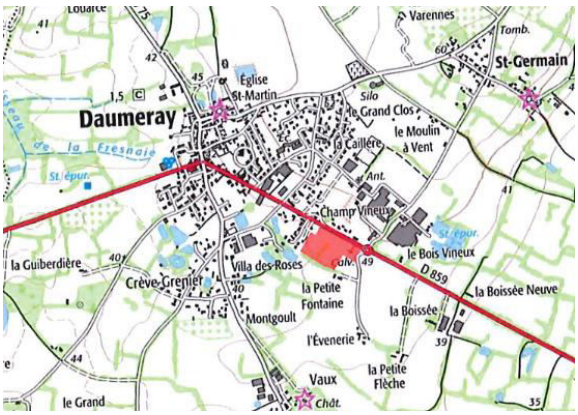
La variante n°2 qui a été retenue évite les secteurs à enjeux forts. Néanmoins, elle a un impact de 30m sur les haies, 1000m^2 sur une peupleraie, 2 arbres à cavités et 40 m de ripisylve.

Le présent document ne fournit pas de proposition de mesures dans le cadre de la doctrine « éviter, réduire, compenser ».

1.7.3.6 Zone d'aménagement concerté du Clos des Vignes sur la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par SAFEGE *Ingénieurs-Conseils* en novembre 2012.

L'étude d'impact réalisée en 2012 porte sur le périmètre de la ZAC de la Petite Fontaine qui portait sur un périmètre d'une quinzaine d'hectares. Les proportions de ce projet d'aménagement ont été revues à la baisse, le périmètre a été réduit, la ZAC de la Petite Fontaine supprimée pour laisser place à une opération de 2,4 hectares nommée ZAC du Clos des Vignes, dont la première tranche de 16 logements est, à ce jour viabilisée. Cette ZAC a notamment pris en compte les sensibilités environnementales relevées dans l'étude d'impact effectuée dans le cadre de la création de la première ZAC de la Petite Fontaine.



Périmètre d'étude

D'après l'étude, aucun élément remarquable relatif à la flore, les habitats et la faune n'a été signalé.

Le périmètre n'interfère avec aucune zone remarquable et les potentialités d'accueil du site en matière de faune et de flore se trouvent limitées par un milieu commun et fortement marqué la présence humaine.



Principe d'aménagement

Une mesure de réduction est tout de même mentionnée dans l'étude d'impact. Il s'agit de conserver les principales haies pour permettre de maintenir des espaces offrant un gîte aux espèces (oiseaux, petits mammifères).

Aucun impact résiduel sur la faune, la flore et les milieux naturels n'est signalé.

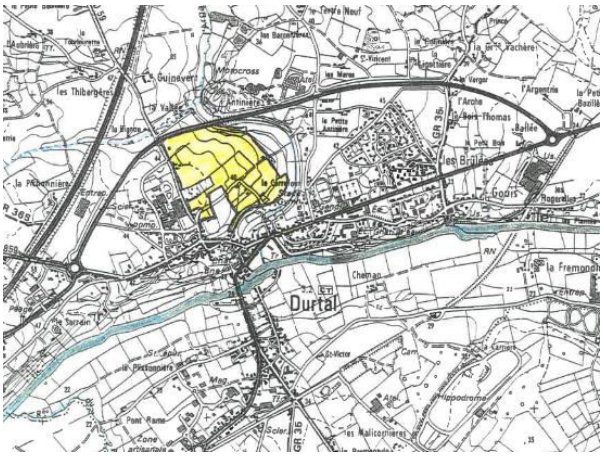
1.7.3.7 Zone d'aménagement concerté du Val d'Argance sur la commune de Durtal

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par SODEMEL en juillet 2000, du dossier d'étude pour la définition de zones humides par THEMA en mai 2019 et de l'étude de l'imperméabilisation d'Alter cités en janvier 2018.

La ZAC du Val d'Argance correspondait à une surface de 24 hectares en 2000. En 2018, 9 hectares restaient à être viabilisés, du lot 5 et 6, pour la réalisation de 84 logements.



Périmètre de l'aménagement de 8.4 hectares du lot 5 et 6 (2021)



Périmètre d'étude (2000)

D'après l'étude par SODEMEL, aucun élément remarquable relatif à la flore, aux habitats et à la faune n'a été signalé. Les impacts seront limités, tant sur l'emprise de la ZAC que dans la vallée de l'Argance, car l'intérêt, de la flore et de la faune, est faible. Néanmoins, SODEMEL préconise :

- De préserver les haies et les trames vertes déjà existantes ;
- De réaliser des plantations de haies.

D'après l'étude de THEMA, 3 370 m^2 de zones humides a été identifié au nord-est du périmètre d'aménagement de 2021. Ce secteur a été évité par sa sortie du périmètre.

Aucun impact résiduel sur la faune, la flore et les milieux naturels n'est signalé.

1.7.3.8 Eco-quartier « le Clos de la Roulière » sur la commune d'Etriché

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par PHYTOLAB en juin 2012 et du dossier loi sur l'eau de CERAMIDE en septembre 2012.

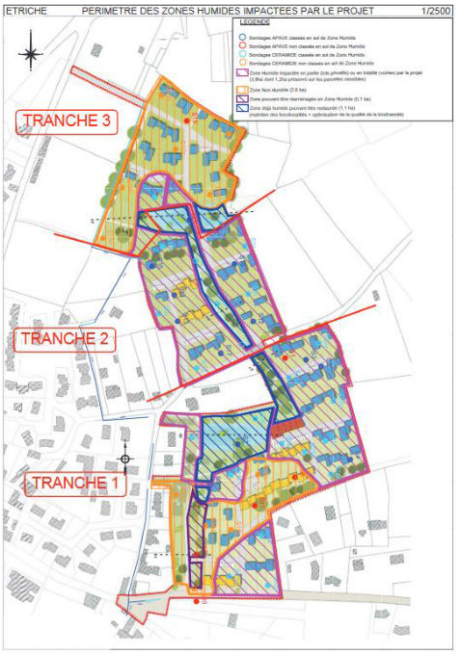


Périmètre d'étude

L'étude écologique menée pour ce projet ne révèle pas la présence d'éléments remarquables de la flore.

Toutefois, dix espèces faunistiques protégées au niveau national ont été identifiées. Il s'agit principalement de passereaux, de rapaces. Le Grand capricorne et le lézard des murailles ont également été observés.

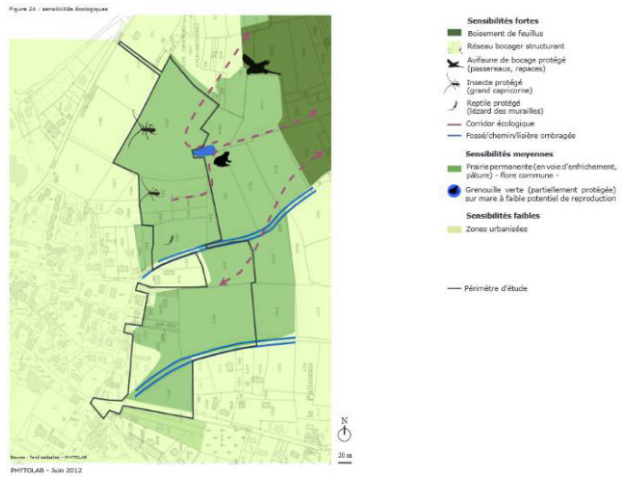
De plus, 5 ha de zones humides ont été identifiées, par critère pédologique. La qualité de la biodiversité des zones humides est faible du fait d'une alimentation en eau souterraine et d'un mode d'exploitation défavorable. Cependant, elle joue un rôle hydraulique en permettant de réguler les débits, de recharger la nappe, de réguler les nutriments et de retenir les toxiques. Le projet doit garantir la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités ou la recréation des zones humides disparues. Des mesures dans la logique de la doctrine « Évitement, réduction, compensation » ont été mises en œuvre.



Périmètre des zones humides impactées par le projet



Plan d'aménagement de l'éco-quartier clos de la Roulière à Etriché



Sensibilité écologique

Préservation et enrichissement des habitats sensibles pour la faune. Sauvegarde des éléments de corridors : haies bocagères, arbres morts, lisières fraiches, talus et muret

Amélioration de la qualité biologique des zones humides interne au site.

Restauration d'une zone humide de 2.8 ha

Aucun impact résiduel sur la faune, la flore et les milieux naturels n'est signalé.

1.7.3.9 Zone d'aménagement concerté Le Verdelet sur la commune de Lézigné

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par SPLA de l'Anjou en juillet 2013.

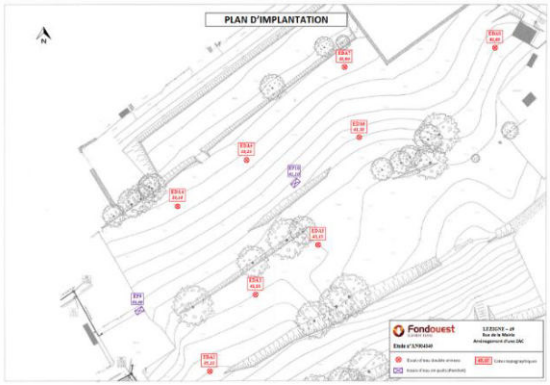


Périmètre d'étude

D'après l'étude, aucun élément remarquable relatif à la flore, les habitats et la faune n'a été signalé.

Le périmètre n'interfère avec aucune zone remarquable et les potentialités d'accueil du site en matière de faune et de flore se trouvent limitées par un milieu commun et fortement marqué la présence humaine.

Enfin, les sondages pédologiques n'ont pas mis en évidence la présence de sols dits hydromorphes.

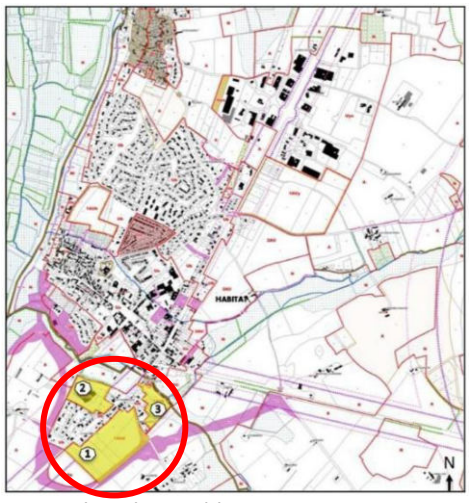


Plan d'implantation

Aucun impact résiduel sur la faune, la flore et les milieux naturels n'est signalé.

1.7.3.10 Aménagement du secteur Suette/Aurore la commune de Corzé

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par THEMA environnement en mai 2022 et de l'étude zone humide produite par HYDRATOP en mai 2021.



Périmètre d'étude de 13,6 ha

D'après l'étude de THEMA, aucun habitat d'intérêt communautaire, ni aucune espèce végétale remarquable n'a été observé. Cependant, des enjeux ont été notifiés, notamment dus à la présence de plusieurs habitats humides : ruisseau de la Suette, magnocariçaie, mare, ripisylve. Ces habitats sont intéressants pour une faune patrimoniale comme pour le Martin-pêcheur, les amphibiens et les chiroptères.

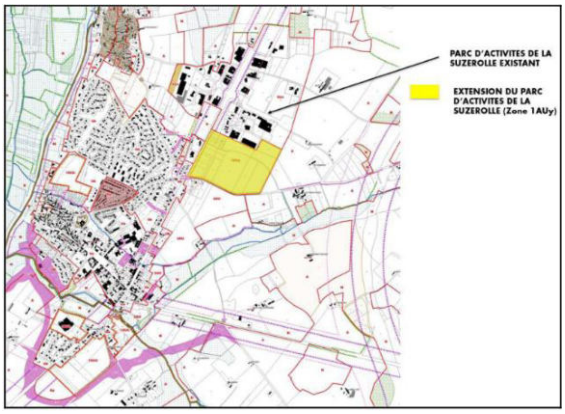
Le réseau bocager est aussi en enjeu modéré pour plusieurs espèces d'oiseaux.

D'après l'étude d'HYDRATOP, aucune zone humide n'a été identifiée.

Les présents documents ne fournissent pas de plan d'aménagement et de proposition de mesures dans le cadre de la doctrine « éviter, réduire, compenser ».

1.7.3.11 Extension du parc d'activités de la Suzerolle sur la commune de Seiches sur le Loir

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'impact produite par THEMA environnement en mai 2022 et de l'étude zone humide produite par HYDRATOP en mai 2021.



Périmètre d'étude

D'après l'étude de THEMA, aucun élément remarquable relatif à la flore et les habitats n'a été signalé. Des enjeux modérés ont été notifiés sur les haies, fourrés et jardins, qui sont des habitats de chasses et de déplacement pour des chiroptères et des oiseaux. Présence également du Lézard des murailles. Le périmètre n'interfère avec aucune zone remarquable.

Enfin, les sondages pédologiques n'ont pas mis en évidence la présence de sols dits hydromorphes.

D'après l'étude d'HYRDRATOP, aucune zone humide n'a été identifiée.

Les présents documents ne fournissent pas de plan d'aménagement et de proposition de mesures dans le cadre de la doctrine « éviter, réduire, compenser ».

1.7.3.12 Zone d'impact départemental « les portes de l'Anjou » sur la commune de Durtal

Les données ci-après sont extraites de l'étude d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques produite par SODEMEL en janvier 2006.

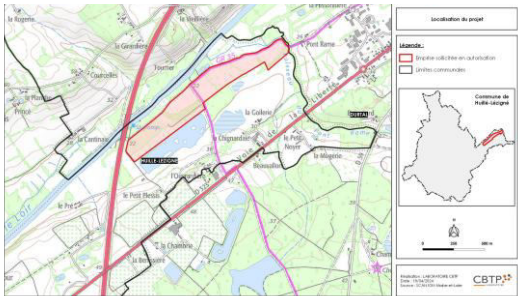
Le projet consistait en l'aménagement d'une ZID d'une surface totale de 89.7 ha (répartie en 3 zones). L'étude a été menée dans le cadre d'un dossier d'autorisation.

Selon l'étude, il n'existe aucun plan d'eau et aucune zone humide sur la zone d'implantation du projet.

Aucun élément concernant la flore et la faune n'est mentionné.

1.7.3.13 Carrière de l'Ouvrardière sur la commune de Huillé – Lézigné (Présentation du projet d'intérêt général – PLUi Anjou Loir et Sarthe)

Les données ci-après sont extraites de la présentation du projet d'intérêt général – PLUi Anjou Loir et Sarthe réalisée par le laboratoire CBTP à la demande de l'entreprise **Pigeon granulats Loire-Anjou** en mai 2024. Cette présentation contient notamment un diagnostic faune, flore, zone humide réalisé par le bureau d'étude **Dervenn** (conseil & ingénieurie) réalisé en juillet 2023.



Localisation du projet



Synthèse des enjeux faune et report des zones humides relevés

Le projet concerne l'ouverture d'une carrière de sables et de graviers située à l'Est de la commune de Huillé – Lézigné, au lieu-dit de l'Ouvrardière.

Le projet est situé dans la continuité d'une ancienne carrière exploitée auparavant par la société des Carrières de Seiches, de 2001 à 20016. Ce site a été classé ZNIEFF de type I n°520030101 « anciennes gravières de l'Ouvrardière à Lézigné » après sa remise en état finale.

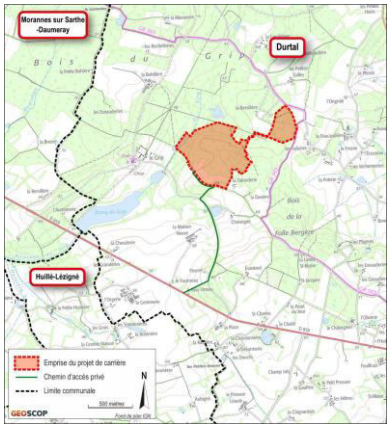
D'après Dervenn, aucune espèce végétale protégée n'a été recensée au sein du site d'étude. Cependant, deux habitats correspondant à des habitats Natura 2000 sont présents au sein du site. Celui-ci se trouve au niveau du corridor et des réservoirs de biodiversité associés au Loir. De plus, les continuité écologiques périmétrales et intra-sites sont denses en raison de la présence de boisements, fourrés et lisières.

Des zones humides sont présentes au sein du site d'étude.

Les enjeux faunistiques vont de **modéré à majeur**, avec plusieurs espèces d'insectes, d'amphibiens, de reptiles, de mammifères et d'oiseaux présentant un enjeu en termes règlementaire et/ou en termes de préservation.

1.7.3.14 Carrière au lieu–dit « Le Grip » sur la commune de Durtal (Demande d'autorisation environnementale)

Les données ci-après sont extraites de la demande d'autorisation environnementale pour l'ouverture de la carrière réalisée par le bureau d'étude GEOSCOP à la demande de l'entreprise **Wienerberger** en juillet 2024. Cette présentation contient notamment un diagnostic des milieux, de la faune et de la flore réalisé par le bureau d'étude **CPIE Loire Anjou** réalisé en juillet 2023.



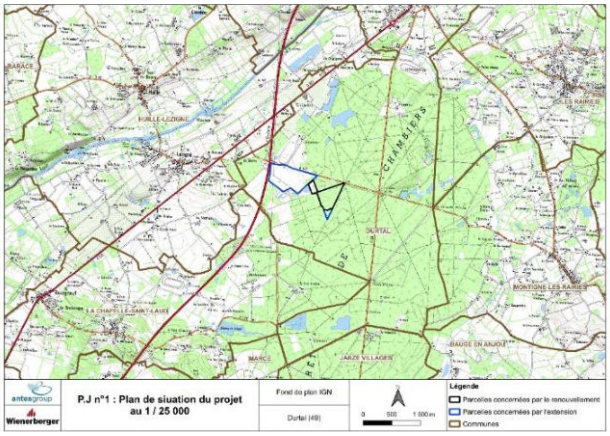
Périmètre d'étude

Le site d'étude est inscrit dans la ZNIEFF de type II « Bois de Grip ». Il est également classé comme réservoir écologique sur le SRCE Pays de la Loire.

Les enjeux présents sur le site vont de très faible à fort, en fonction du type d'habitat et de ses fonctionnalités pour les espèces inventoriées. Ils sont notamment liés à la présence de zones arborées, de plans d'eau et de zones prairiales particulièrement intéressantes pour les chiroptères et les oiseaux.

1.7.3.15 Projet d'extension de la carrière des Jaunières sur la commune de Durtal (Dossier de demande d'autorisation environnementale)

Les données ci-après sont extraites de la demande d'autorisation environnementale pour le projet de renouvellement et d'extension de la carrière des Jaunières, sur la commune de Durtal, réalisée par le bureau d'étude anteagroup à la demande de l'entreprise **Wienerberger** en juin 2024.



Périmètre du site d'étude

Le site est compris dans l'espace naturel sensible « Forêt de Chambiers », dans la ZNIEFF de type II « Forêt de Chambiers et Bois de la Roche-hue » et dans la sous-trame boisée du SRCE Pays de la Loire (réservoir de biodiversité).

Le projet nécessitera le défrichement d'une partie de la forêt de Chambiers et la destruction de 21,54 hectares de zones humides peu fonctionnelles pour la réalisation du projet.

Les enjeux faunistiques sur le site vont de faibles à forts, les plus importants étant pour les chiroptères et les oiseaux. Les enjeux floristiques sont moyens, avec la présence d'une espèce végétale protégée au niveau régional et déterminante de ZNIEFF et d'espèces exotiques envahissantes.

1.8 Hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle intercommunale

Les informations issues des données bibliographiques permettent la hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle du territoire. Même-si les cartes issus de cette analyse bibliographique **ne reflètent pas nécessairement la réalité observée sur le terrain**, celles-ci constituent une première indication concernant le niveau d'enjeu écologique potentiel des habitats naturels composant le territoire intercommunal.

Carte 7 - Sensibilités écologiques potentielles à l'échelle intercommunale – p.70

La carte page ci-après montre que le territoire de la Communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe présente une **sensibilité écologique majoritairement modérée à majeure** ; elle représente plus des deux tiers du territoire.

Les sensibilités écologiques **majeures** se concentrent sur les deux tiers nord du territoire en raison de la présence des **zones écologiques d'intérêt remarquable** en partie classée en tant que **sites Natura 2000** que représentent les Basses vallées angevines ainsi qu'au centre où l'on note la présence de réservoirs de biodiversité. Les éléments constituent des **zones écologiques majeures.** On trouve aussi, dans cette catégorie, **des secteurs identifiés** en tant que réservoirs de biodiversité et/ou habitats d'espèces remarquables avec notamment les grands massifs boisés et le réseau de cavités souterraines.

Les enjeux écologiques **potentiels forts** se situent majoritairement au nord-est et au centre / sud-ouest en raison notamment de la présence de boisements et de nombreux cours d'eau, correspondant à des corridors écologiques ;

Enfin, on note que la **majorité du territoire** présente des sensibilités écologiques potentielles **modérées** en raison notamment de la présence de corridors écologiques potentiels notés au SRCE ou d'espaces de fonctionnalité biologique de la TVB selon les diverses déclinaisons de celle-ci (vallées d'Anjou, Loire Angers métropole, ex-territoire du CC du Loir…). En effet, ces espaces sont susceptibles de constituer des espaces relais lors de déplacements de la faune et/ou d'abriter des espèces remarquables. Mentionnons toutefois que ces secteurs mériteront d'être précisés dans le cadre des prospections écologiques.

À ce stade de l'étude et compte tenu des sensibilités écologiques potentielles du territoire, il conviendra dans le cadre du présent projet de PLUi :

- **D'éviter tout impact** sur les **secteurs à sensibilités écologiques majeures à fortes** et de porter une attention particulière aux **aménagements fragmentant, susceptibles de réduire les connections** avec ces derniers. En effet, le déplacement est nécessaire à l'accomplissement du cycle biologique de bon nombre d'espèces (mammifères, avifaune, amphibiens) et en particulier de celles inféodées aux **zones en eau connectées à ces réservoirs** (odonates, poissons, crustacés…) ;

- **D'éviter tout impact direct et indirect** sur les milieux aquatiques en particulier les cours d'eau et d'encourager la **restauration des mosaïques de milieux humides** associées aux vallées et étangs ;
- De porter une attention particulière, dans la suite de l'étude, à toute parcelle située sur les secteurs à **sensibilité écologique modérée** en particulier :
- Les secteurs boisés et arbustifs ;
- Les secteurs bordant des milieux aquatiques et humides ou situés dans des zones de dépression ;
- Les milieux ouverts peu sujets à une activité anthropique intensive et susceptibles d'abriter des espèces commensales des cultures ou prairiales ;
- Les secteurs présentant une topographie élevée, susceptibles d'accueillir une végétation des milieux ouverts xériques tels que les pelouses calcicoles sur côteaux.

De fait, ces premiers éléments permettent d'alimenter le travail d'identification des secteurs de prospection ciblée, objet des chapitres 2 et 3 du volet écologique produits suite aux prospections de terrain 2021-2024.

Les prospections de terrain viseront à étudier sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation importants ou à sensibilité écologique significative : la flore et les habitats naturels ; la faune vertébrée (mammifères, avifaune, amphibiens et reptiles) ; la faune invertébrée (lépidoptères (papillons de jour), odonates (libellules), orthoptères, les espèces remarquables de coléoptères saproxyliques (comme le Lucane cerf-volant)) dans les habitats de prédilection de ces espèces.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Sensibilités écologiques potentielles à l'échelle de la Communauté de Communes

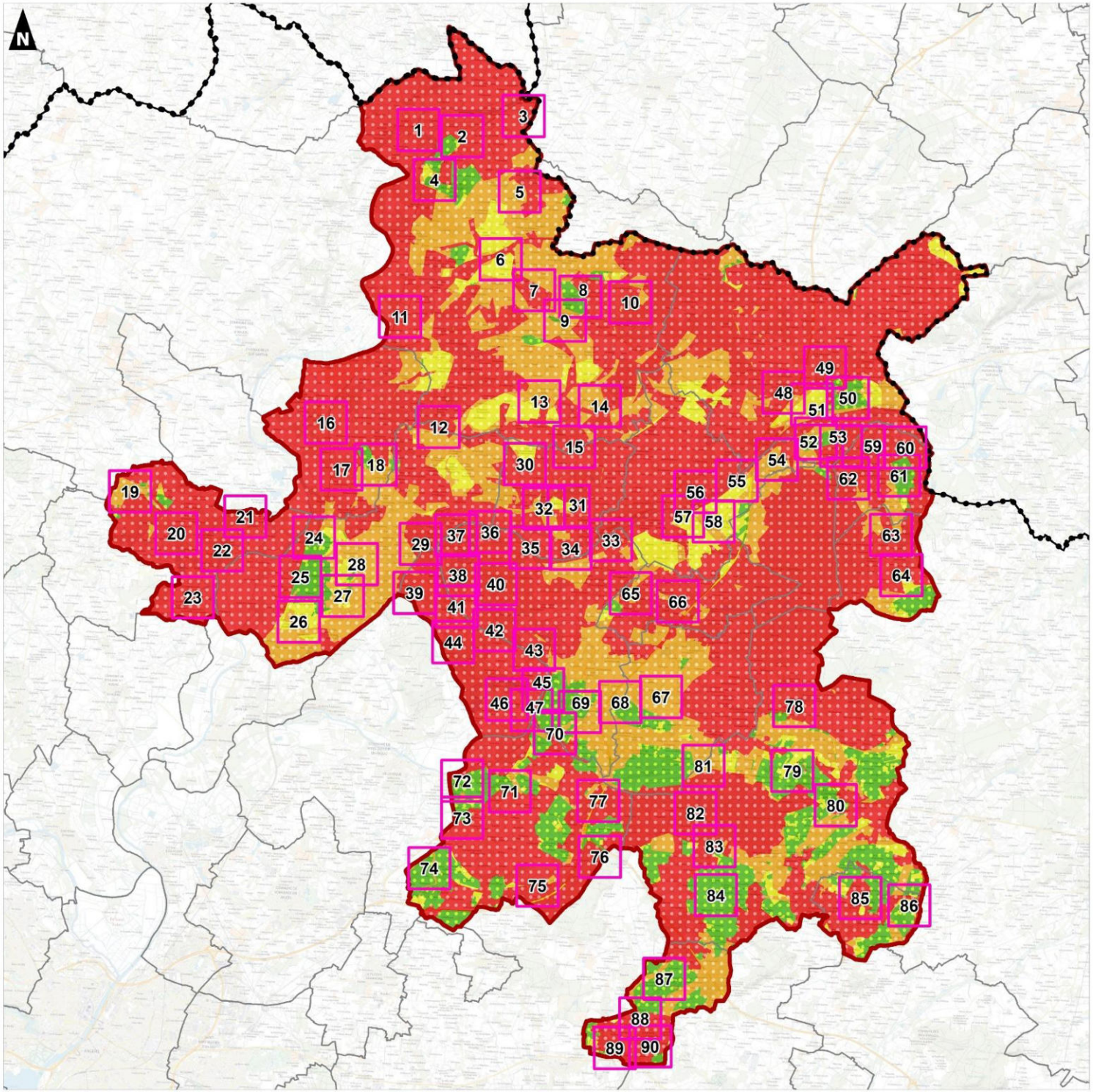
Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

Enjeu écologique et patrimonial potentiel

- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

1.9 Synthèse du contexte écologique

Le territoire de la Communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe est directement concerné par la présence de plusieurs espaces remarquables abritant une flore et une faune à enjeu écologique et parfois d'exception à l'échelle du département avec : 50 espaces remarquables (ZNIEFF de type 1 et de type 2, ZSC, ZPS, site RAMSAR, PNR, ENS, SCAP).

Les Basses Vallées Angevines qui constituent les 2 sites Natura 2000 présents dans le territoire intercommunal, se composent d'habitats caractéristiques des grandes vallées alluviales (Le Loir, La Sarthe). L'intérêt principal de ces espaces remarquables réside dans leur composition en milieux aquatiques et milieux humides diversifiés qui y sont rattachés, des habitats favorables à une flore et une faune, diversifiées et remarquables. Les données bibliographiques ont d'ores et déjà recensé des espèces remarquables de la flore et de la faune dans le territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.
De plus, compte tenu des éléments notés au SRADDET-SRCE et ses déclinaisons à l'échelle du territoire de la CCALS, on note que les enjeux écologiques se répartissent sur l'ensemble du territoire en raison d'un réseau hydrographique étalé et relativement dense.

Il conviendra de préserver **l'intégralité des milieux en place au niveau des réservoirs de biodiversité et de maintenir, voire de renforcer, la fonctionnalité écologique des corridors identifiés** dans le cadre du présent projet de PLUi. En effet, le déplacement est nécessaire à l'accomplissement du cycle biologique de bon nombre d'espèces fréquentant ces milieux (mammifères, avifaune, amphibiens) et en particulier celles inféodées aux zones en eau et humides situées au sein de ces réservoirs (odonates, poissons, crustacés…). Il conviendra **d'éviter tout impact direct et indirect** relatif en particulier aux **aménagements fragmentant à venir**, **susceptibles de réduire les connections** avec ces derniers.

Sur les **secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation**, une attention particulière sera apportée sur les **milieux prairiaux, boisements naturels humides (milieux bocagers et ripisylves) ainsi que sur les habitats dépendant de la dynamique fluviale et du réseau hydraulique associé.** Toute parcelle à topographie élevée sera également ciblée, susceptible de présenter des **milieux ouverts xériques** tels que les pelouses calcicoles sur côteaux.
Les prospections de terrain ont été menées dans ce sens ; *les prospections ont été réalisées au courant de juillet à septembre 2021, ainsi que le printemps 2024.*

CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DES SECTEURS POTENTIELLEMENT OUVERTS À L'URBANISATION

Pour préciser les enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

2.1 Insertion des secteurs étudiés dans le contexte écologique local

2.1.1 Présentation des secteurs étudiés

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, plusieurs secteurs **susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux ont été étudiés, c'est-à-dire :**

- Des **terrains mobilisables** à vocation d'habitat ;
- Des terrains **densifiables** à vocation d'habitat ;
- Des sites **potentiels de renouvellement urbain** ;
- Des terrains **stratégiques** ;
- Des terrains **mobilisables** à **vocation économique ou d'équipement** / autres **espaces publics** ou présentant un **enjeu touristique** ;
- Les extensions urbaines questionnées :
    - Les **extensions urbaines résiduelles dans les documents d'urbanisme en vigueur (PLUi, PLU, POS, cartes communales),** comprend les zones NA/AU mais également les secteurs U non inclus dans les rubriques précédentes et les **secteurs urbanisables des hameaux** ;
    - Les **nouvelles extensions** urbaines non-prévues dans les documents d'urbanisme en vigueur.

La précision d'expertise demandée dans le processus d'évaluation environnementale est plus fine et ciblée sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF). Les derniers avis des personnes publiques associées et de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) en témoignent. À noter que la maille d'analyse des parcelles constituant des ENAF a été publiée par décret à 2 500 m² avec une projection de prise en compte à partir de 2031. Nous avons intégré ce point considérant que le PLUi est projeté à un horizon 2040.

Ainsi, **le périmètre d'étude est composé de plusieurs secteurs de développement** faisant l'objet d'une analyse écologique.

Deux types de secteurs se distinguent :

- **Les secteurs avec prospection écologique**, soit les secteurs sur lesquels des investigations sur le terrain portant sur la faune, la flore remarquable et les habitats naturels ont été réalisées ;
- **Les secteurs avec analyse des fonctionnalités et potentialités écologiques, sans intervention sur le terrain**. Il s'agit des : sous-secteur de zones naturelles ou agricoles (STECAL), Emplacements Réservés (ER), changement de destination et secteurs de développement à long terme (2AU2).

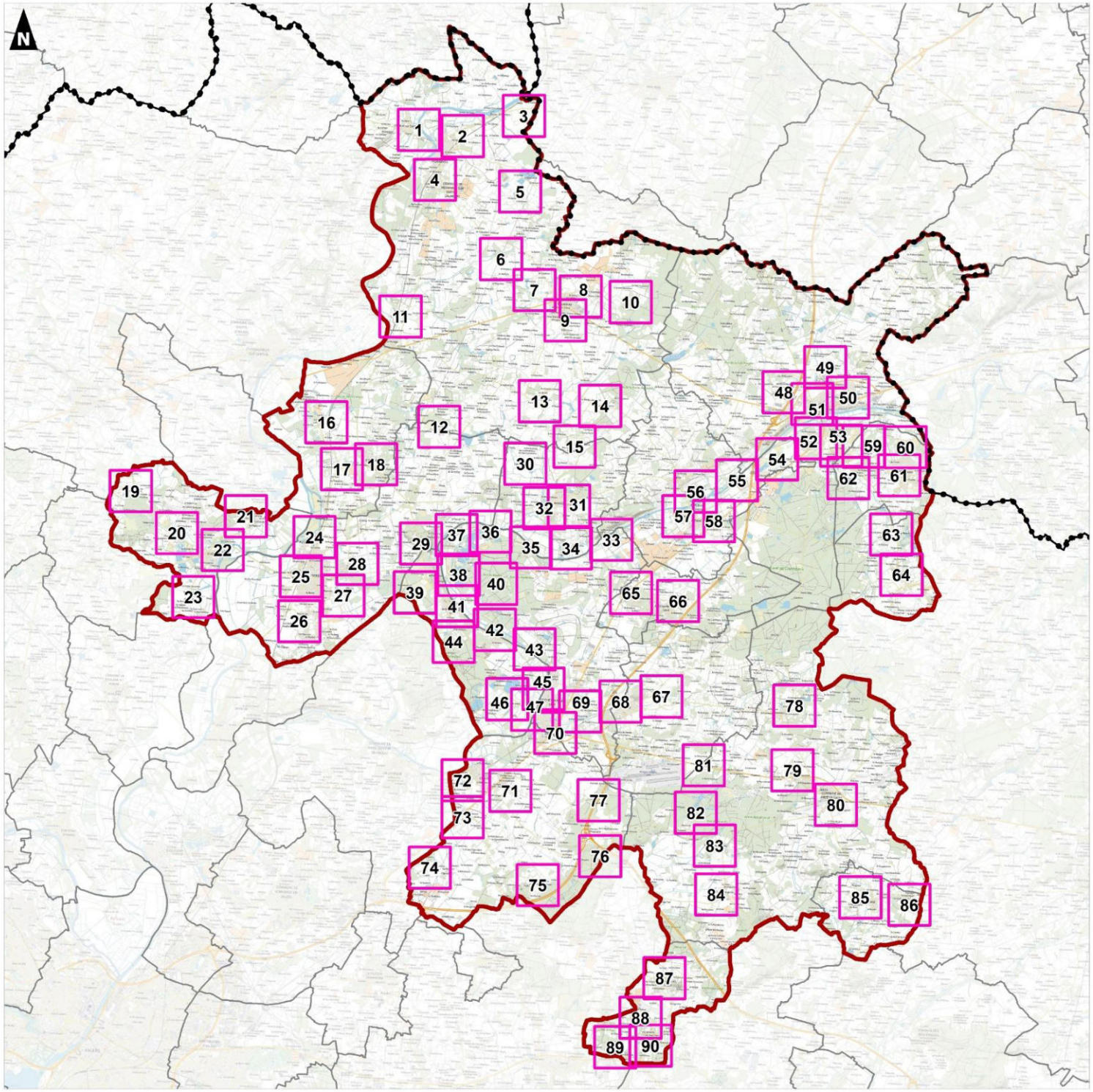
Au total, ce sont 90 zones d'études (quadrillage) composés chacun de plusieurs secteurs, qui ont été étudiés. La prochaine carte permet de situer ces zones d'études sur le territoire de l'intercommunalité.

Carte 8 – Périmètre de prospection p. 74

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Périmètres de prospection



Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



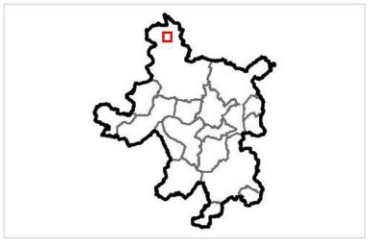
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/90)

Les secteurs d'étude

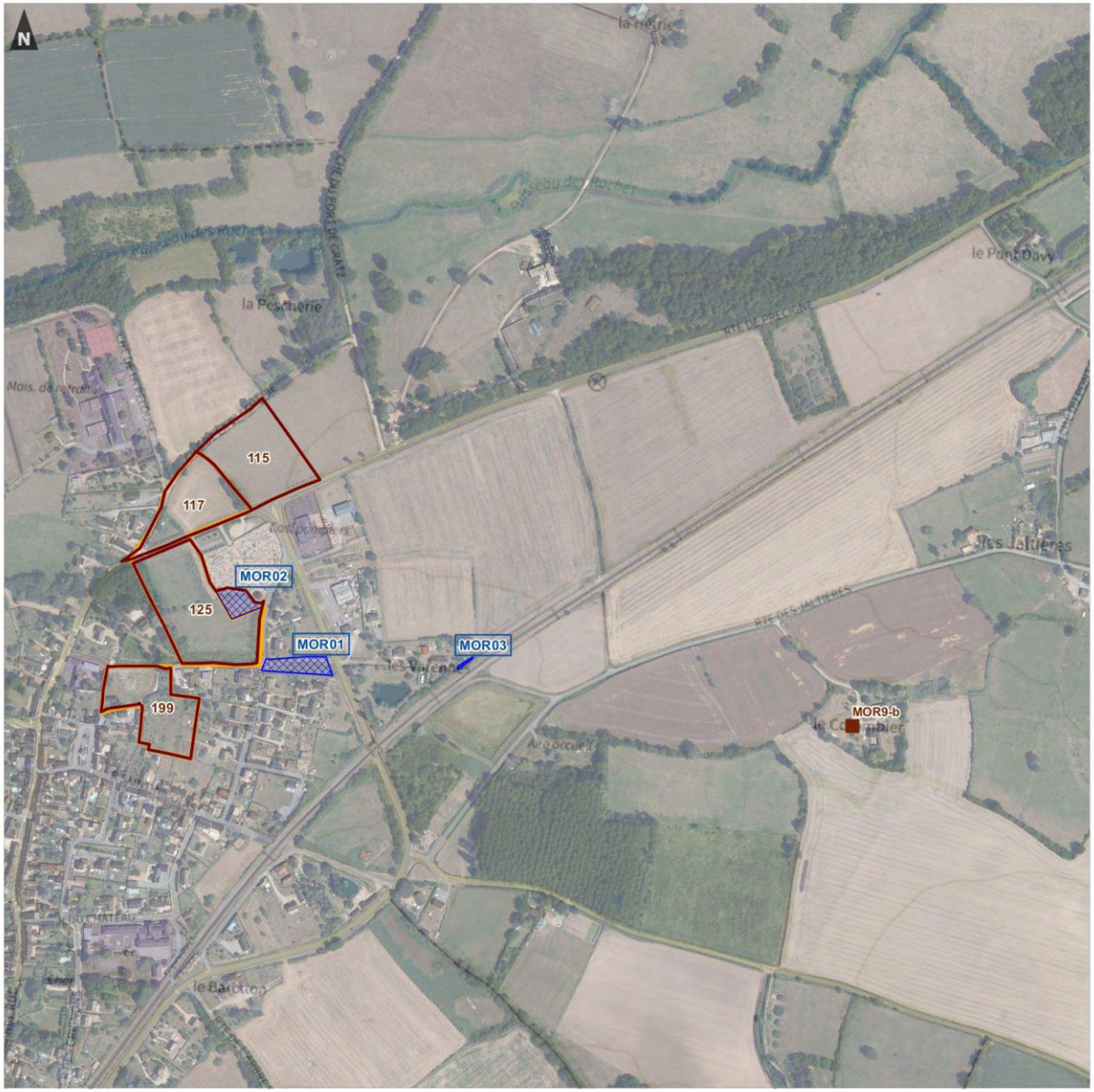
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



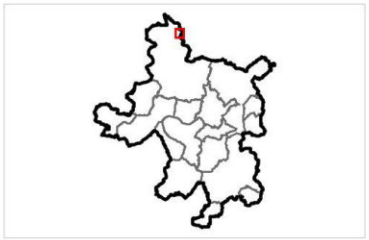
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

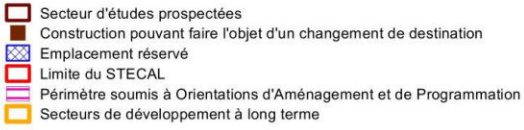


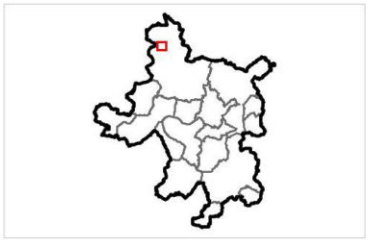
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/90)

Les secteurs d'étude

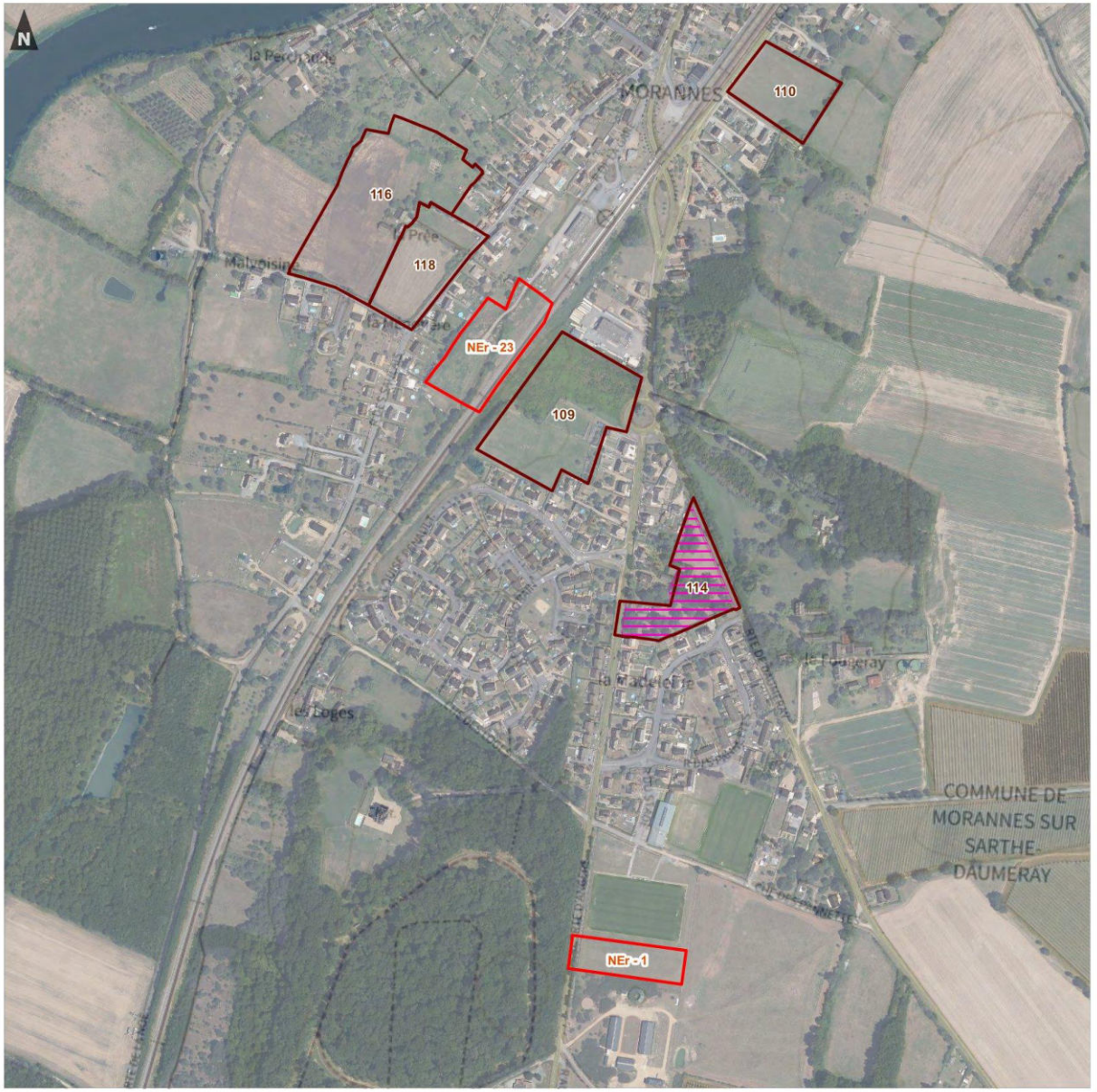




0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



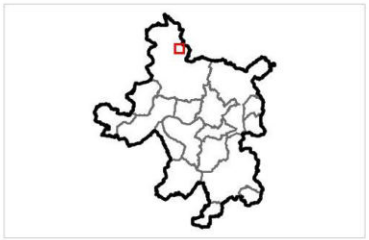
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

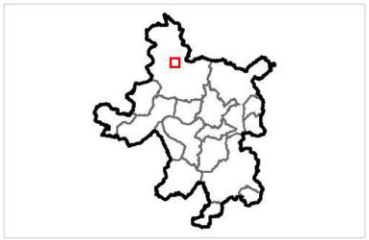


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (6/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



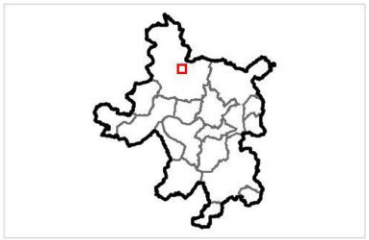
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (7/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



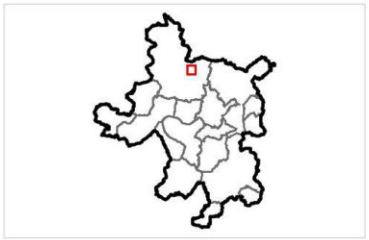
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (8/90)

Les secteurs d'étude

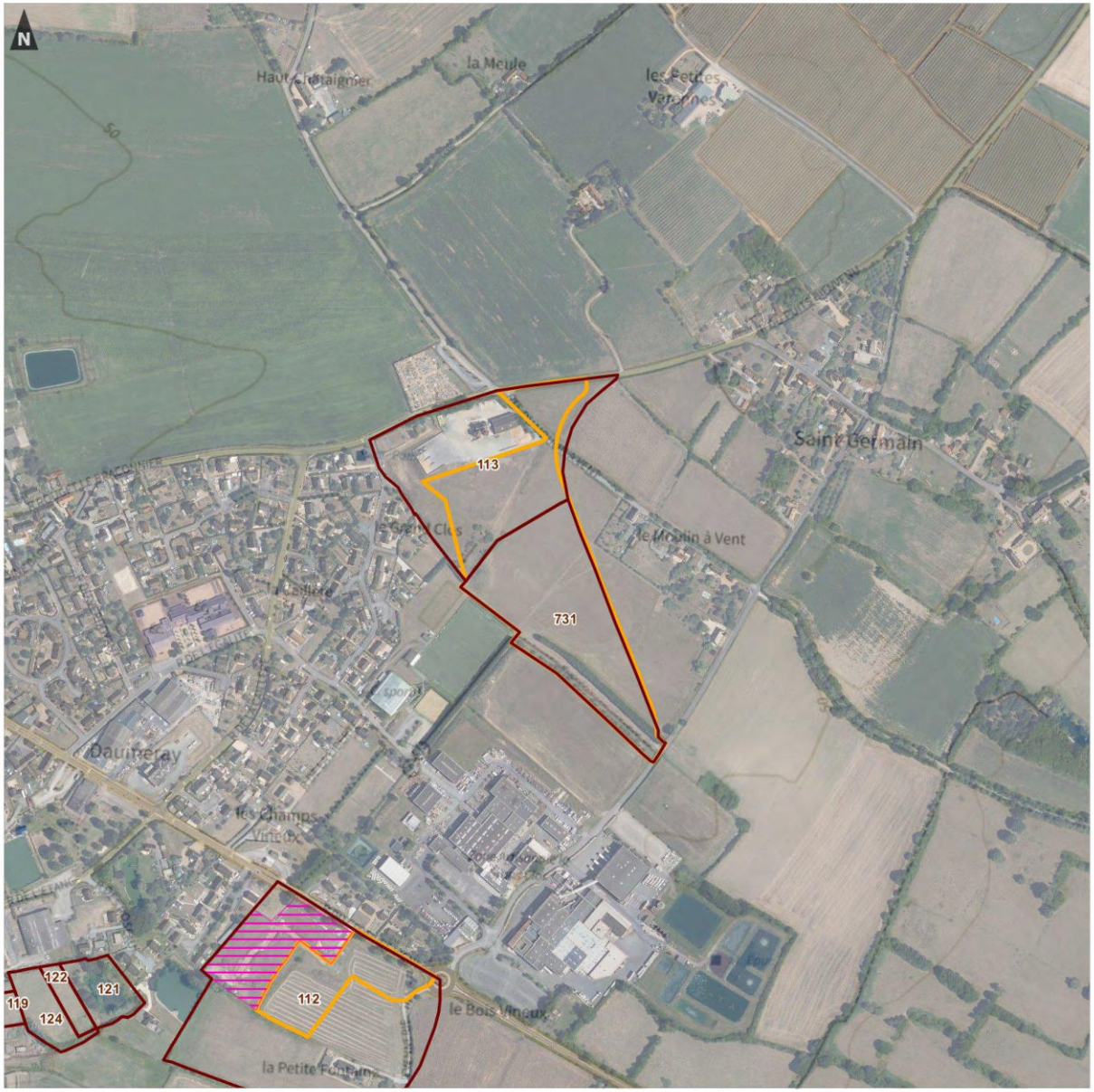
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



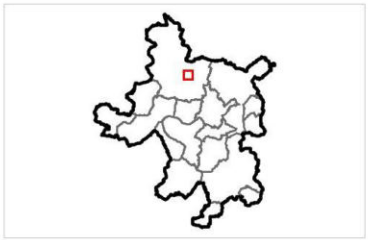
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (9/90)

Les secteurs d'étude

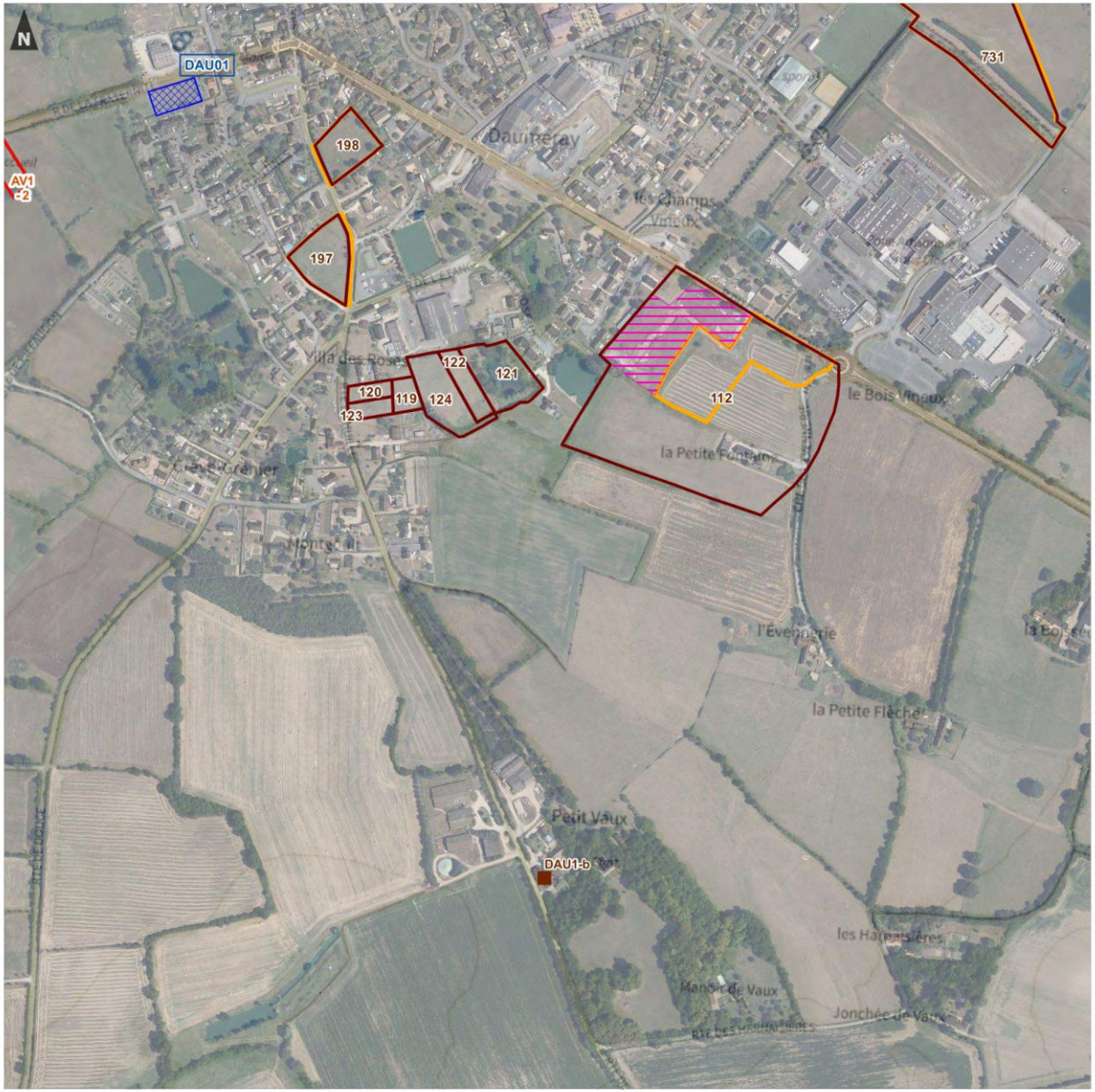
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (10/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



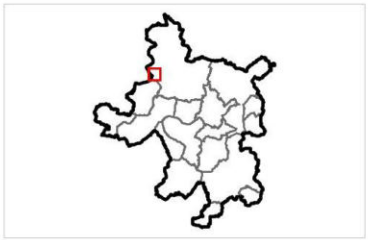
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (11/90)

Les secteurs d'étude

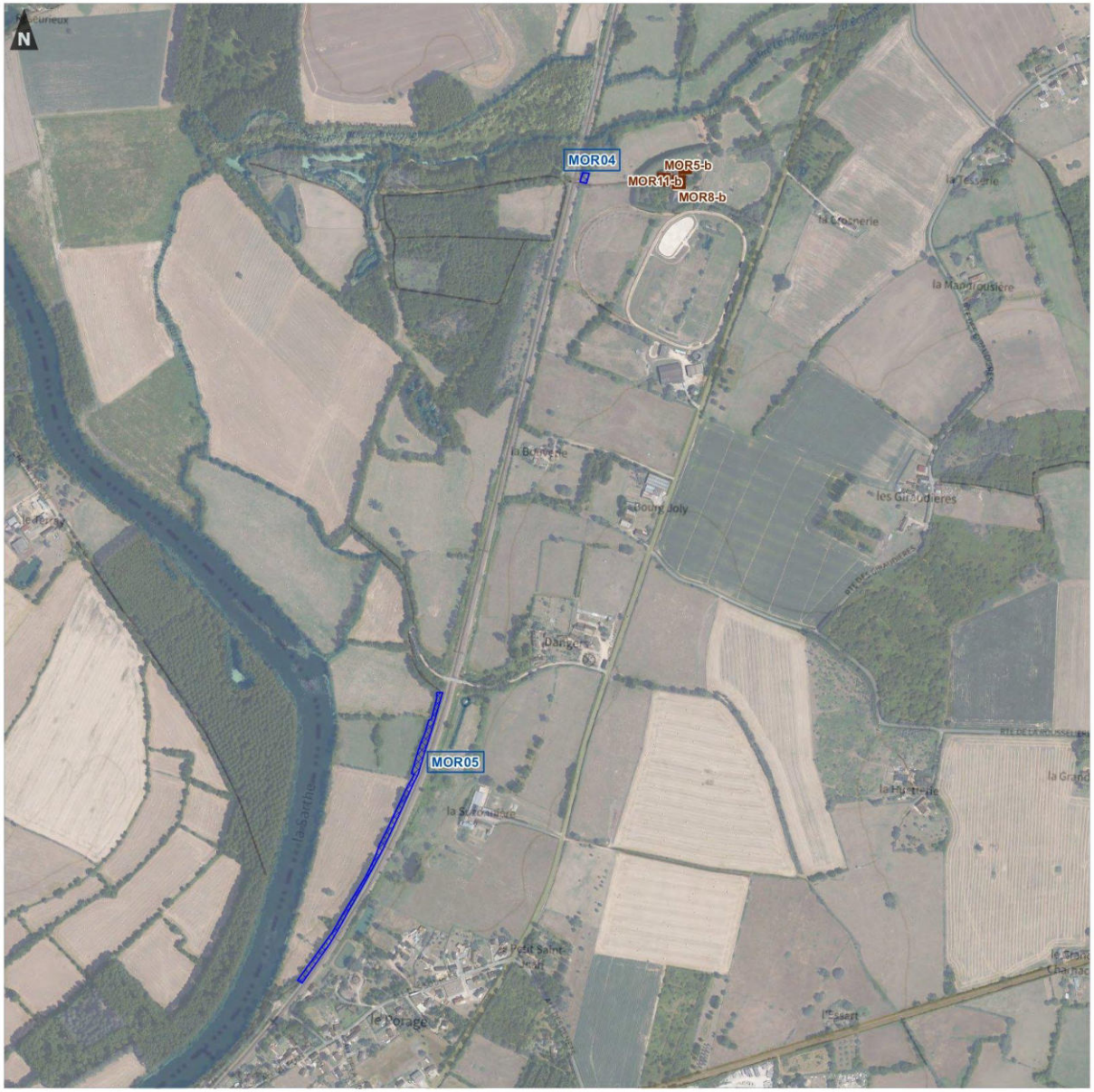
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300 400
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



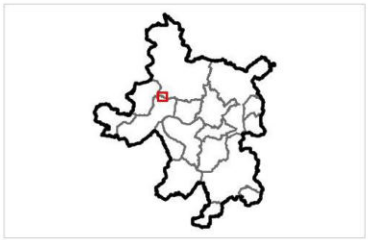
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray / Tiercé (12/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



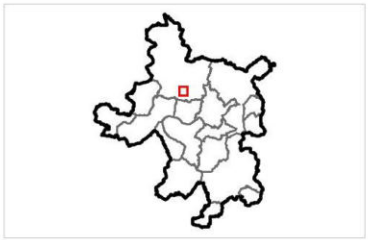
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (13/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



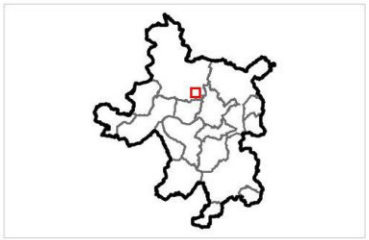
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (14/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

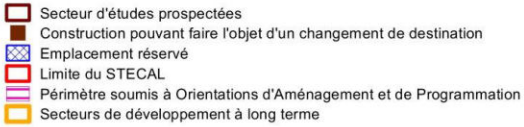
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

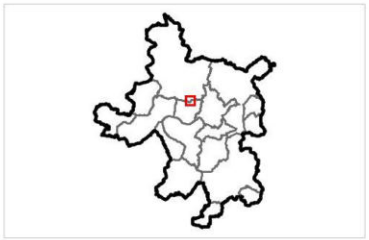


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Morannes sur Sarthe-Daumeray (15/90)

Les secteurs d'étude





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



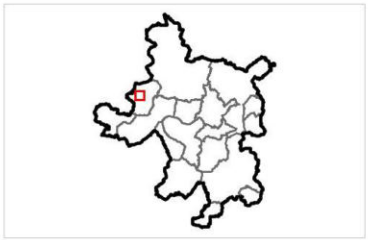
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (16/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (17/90)

Les secteurs d'étude

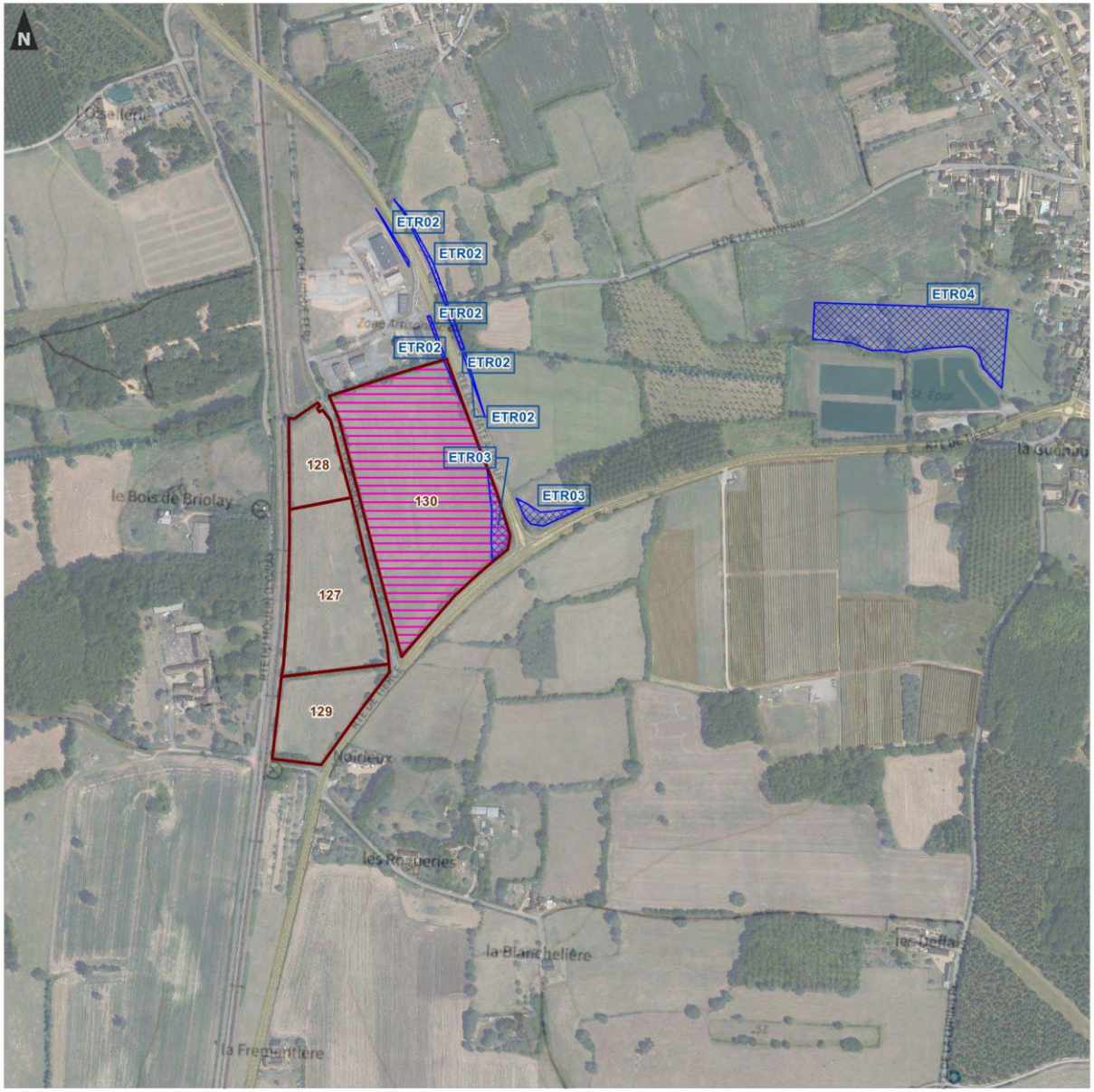
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



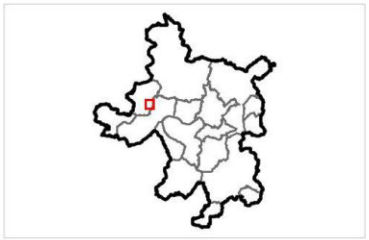
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché - Tiercé (18/90)

Les secteurs d'étude

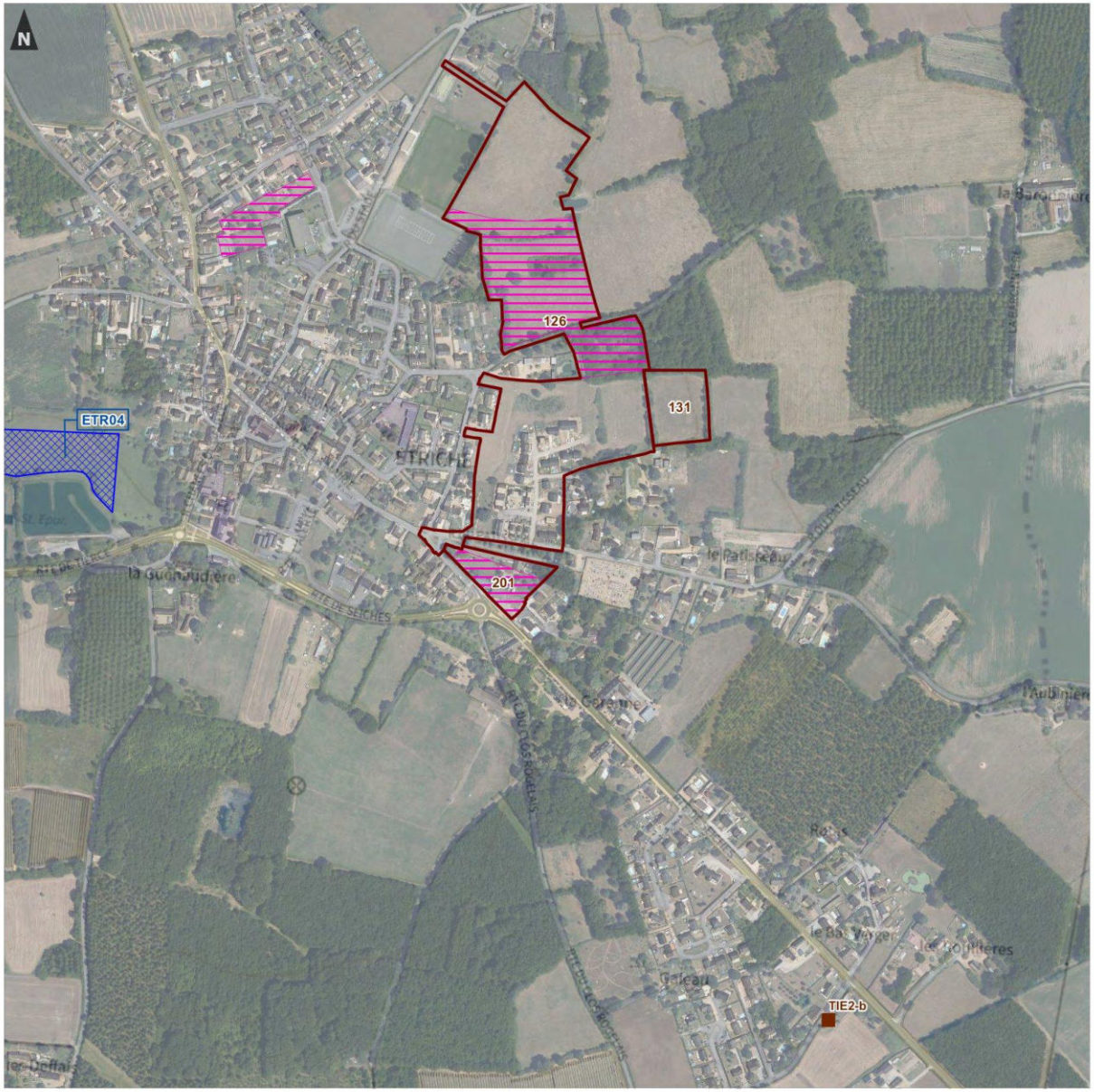
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (19/90)

Les secteurs d'étude



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (20/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (21/90)

Les secteurs d'étude

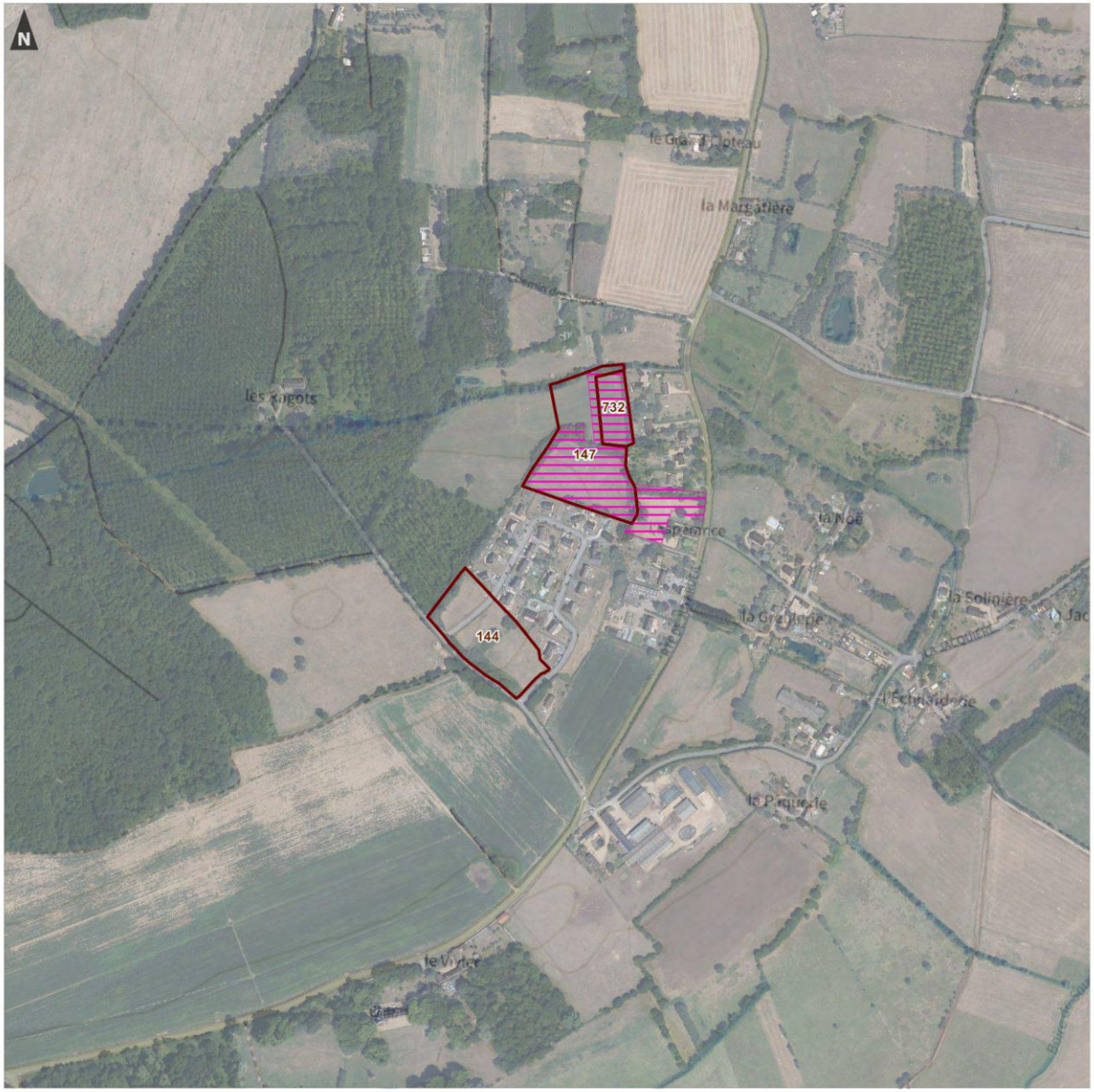
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

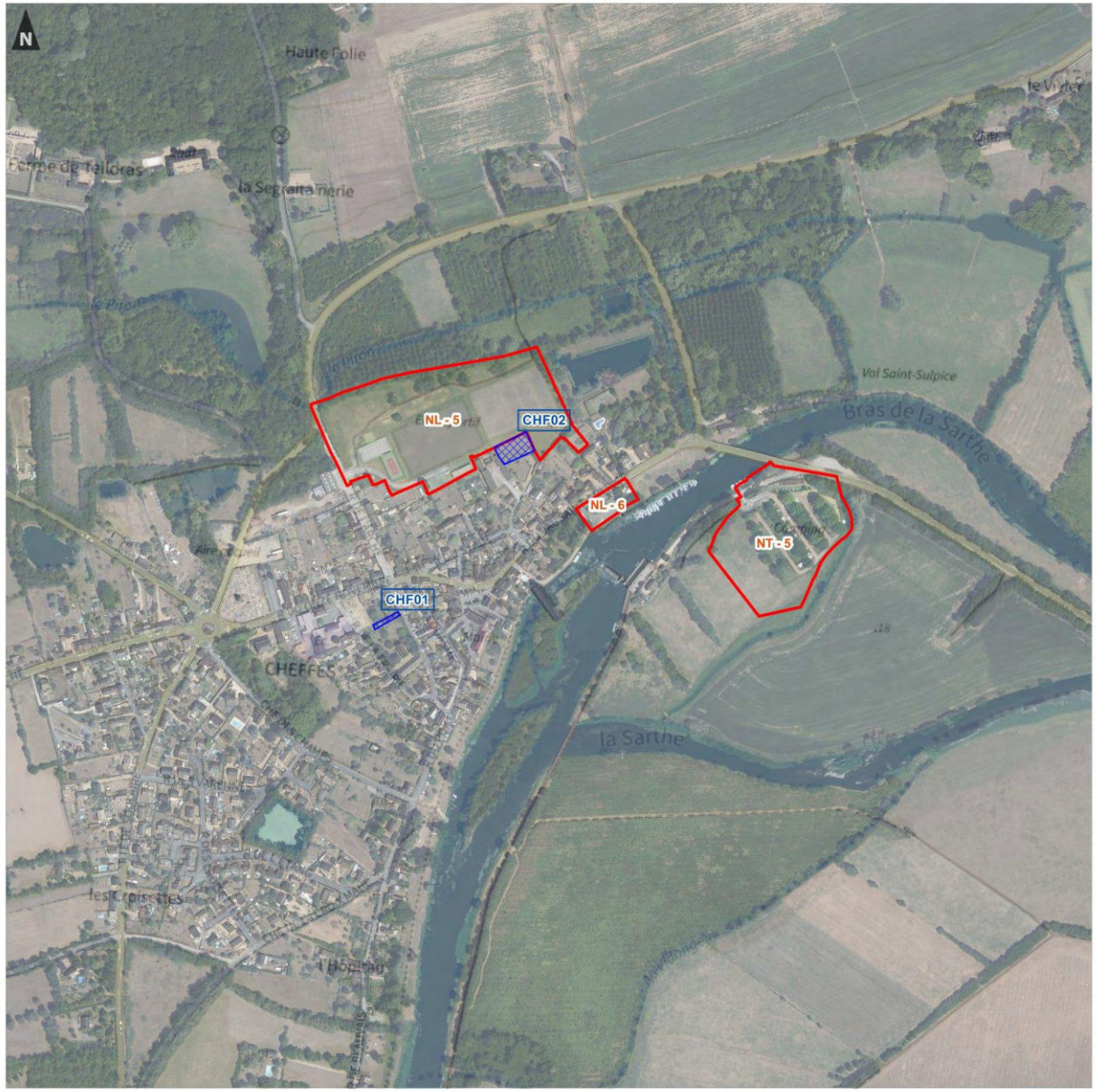
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



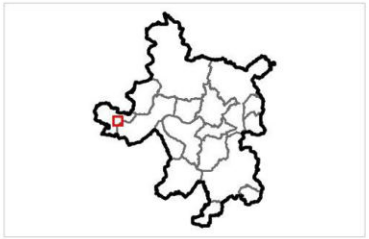
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (22/90)

Les secteurs d'étude



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

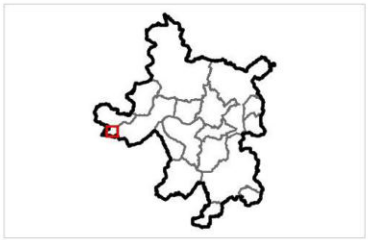
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (23/90)

Les secteurs d'étude

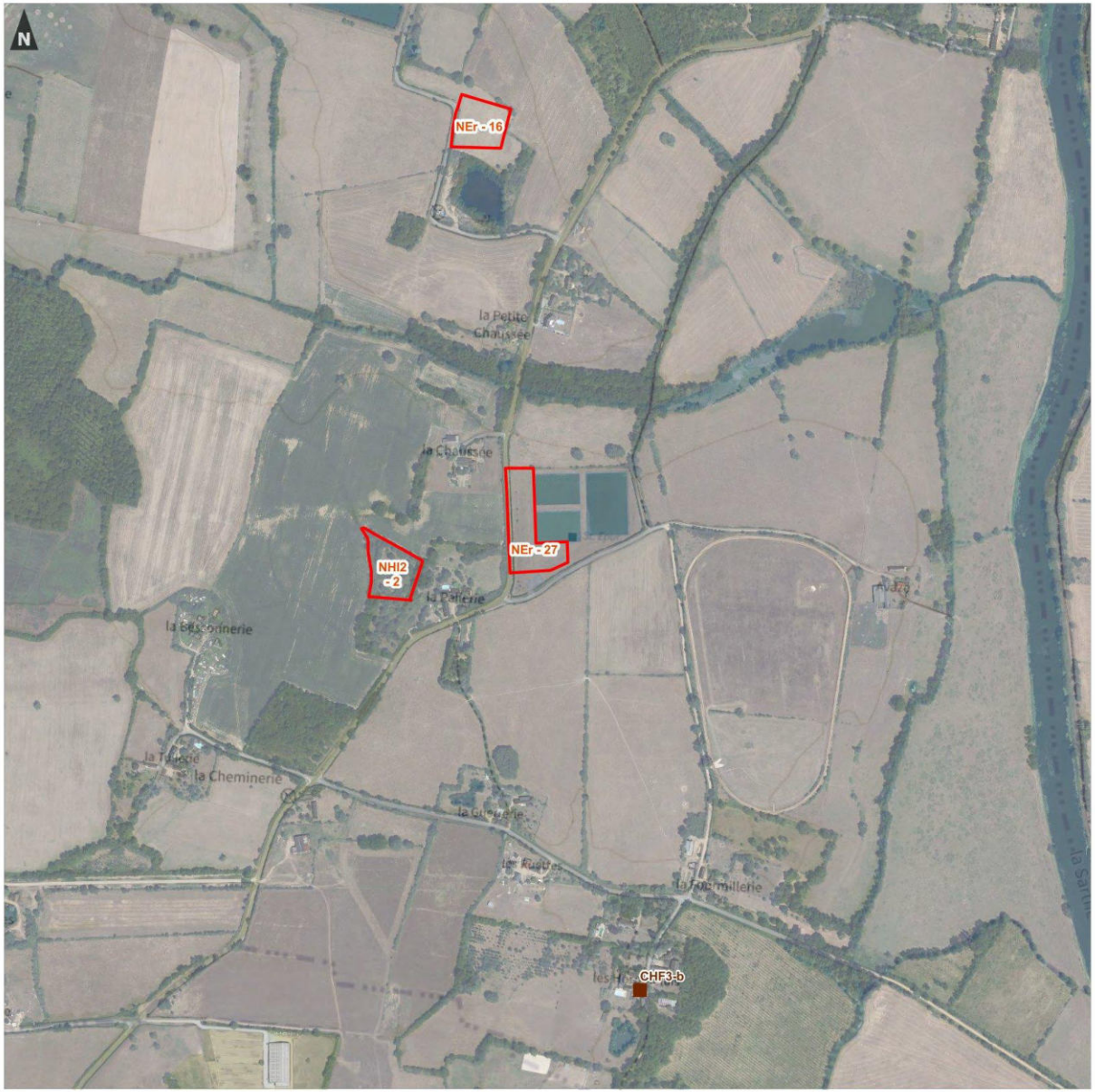
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



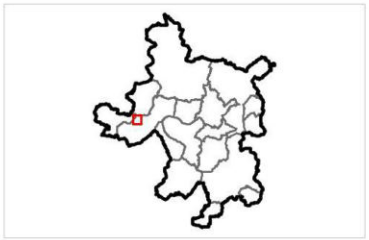
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (24/90)

Les secteurs d'étude

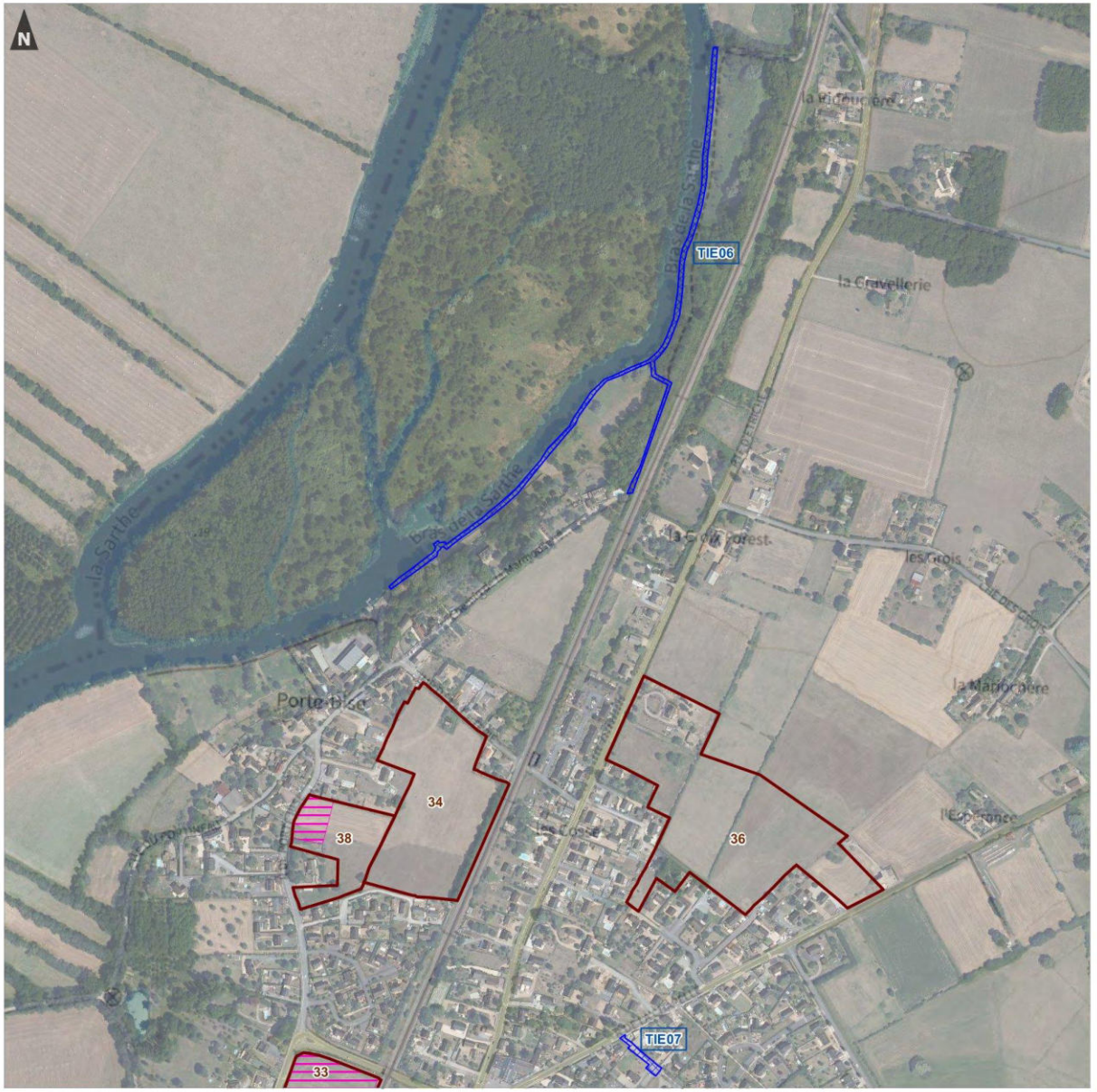
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



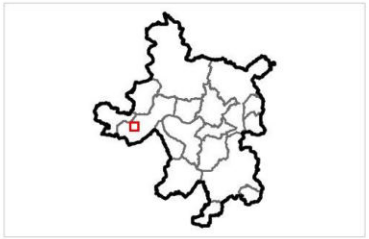
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (25/90)

Les secteurs d'étude

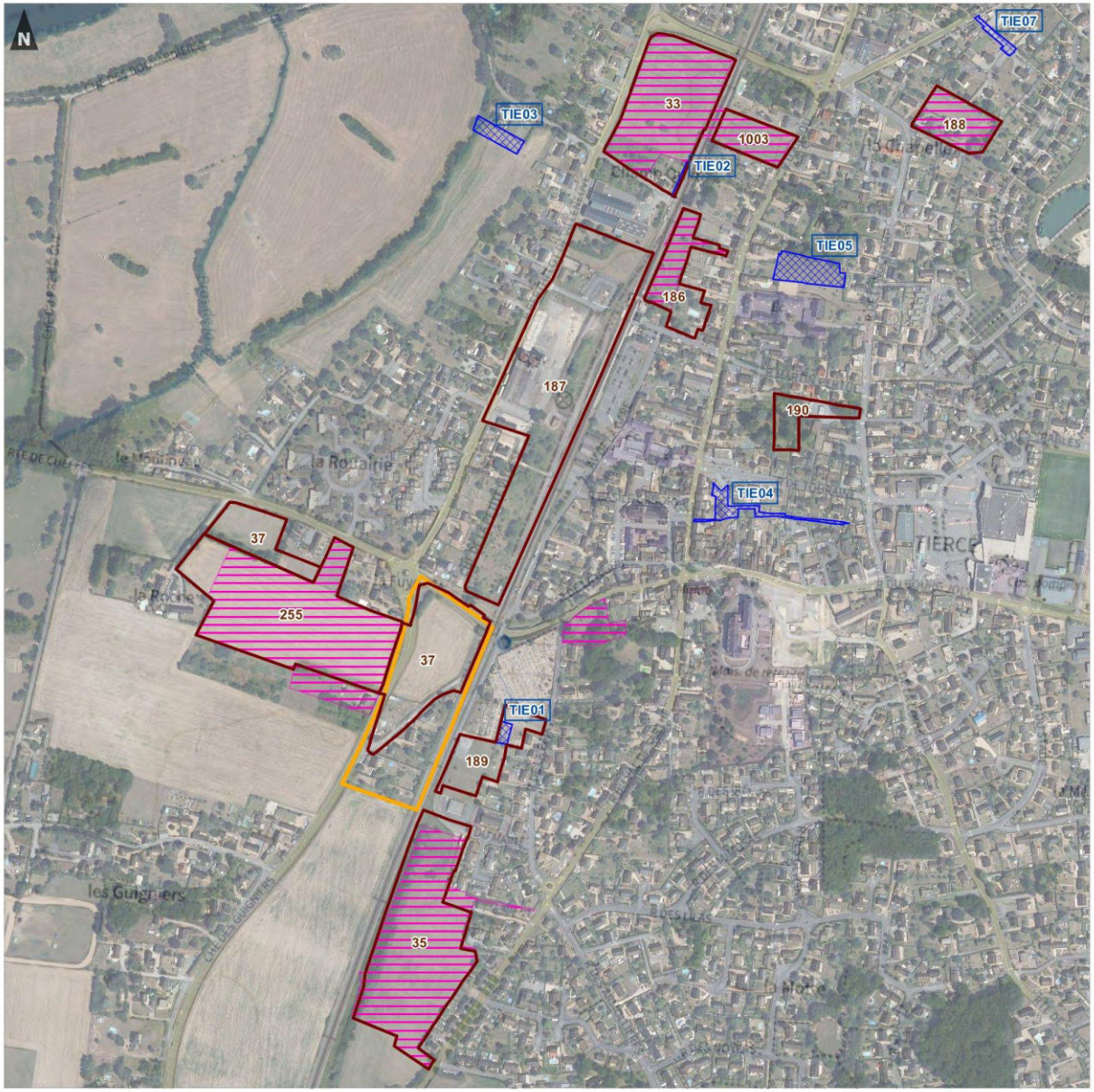
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



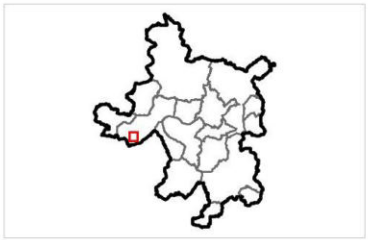
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (26/90)

Les secteurs d'étude

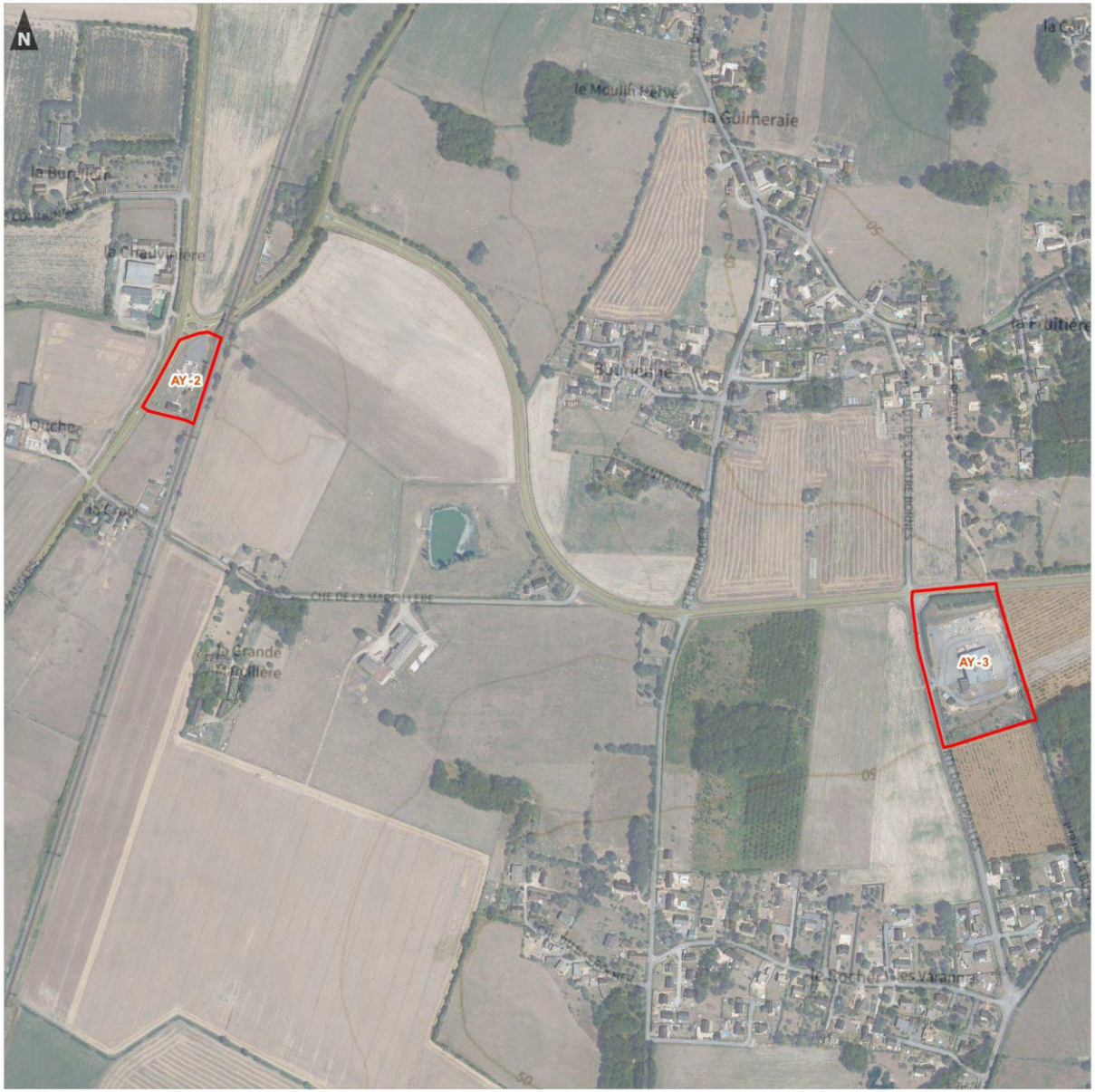
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



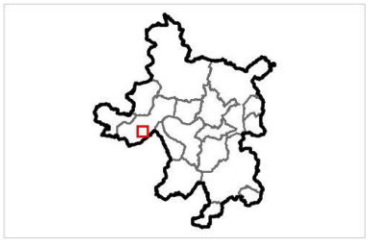
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (27/90)

Les secteurs d'étude

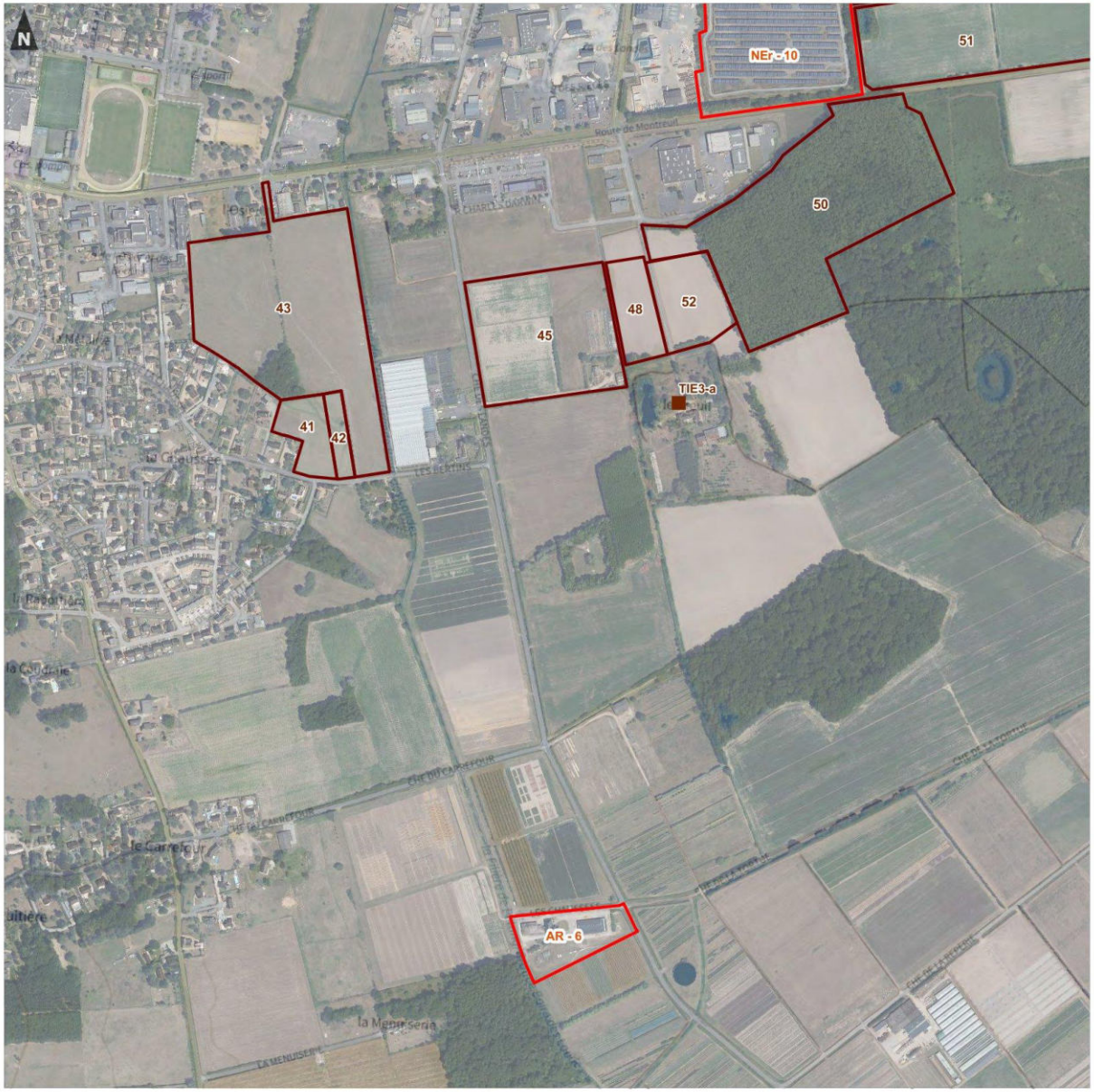
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

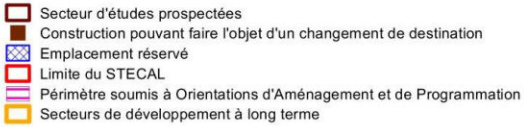
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

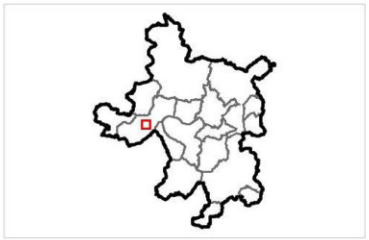


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (28/90)

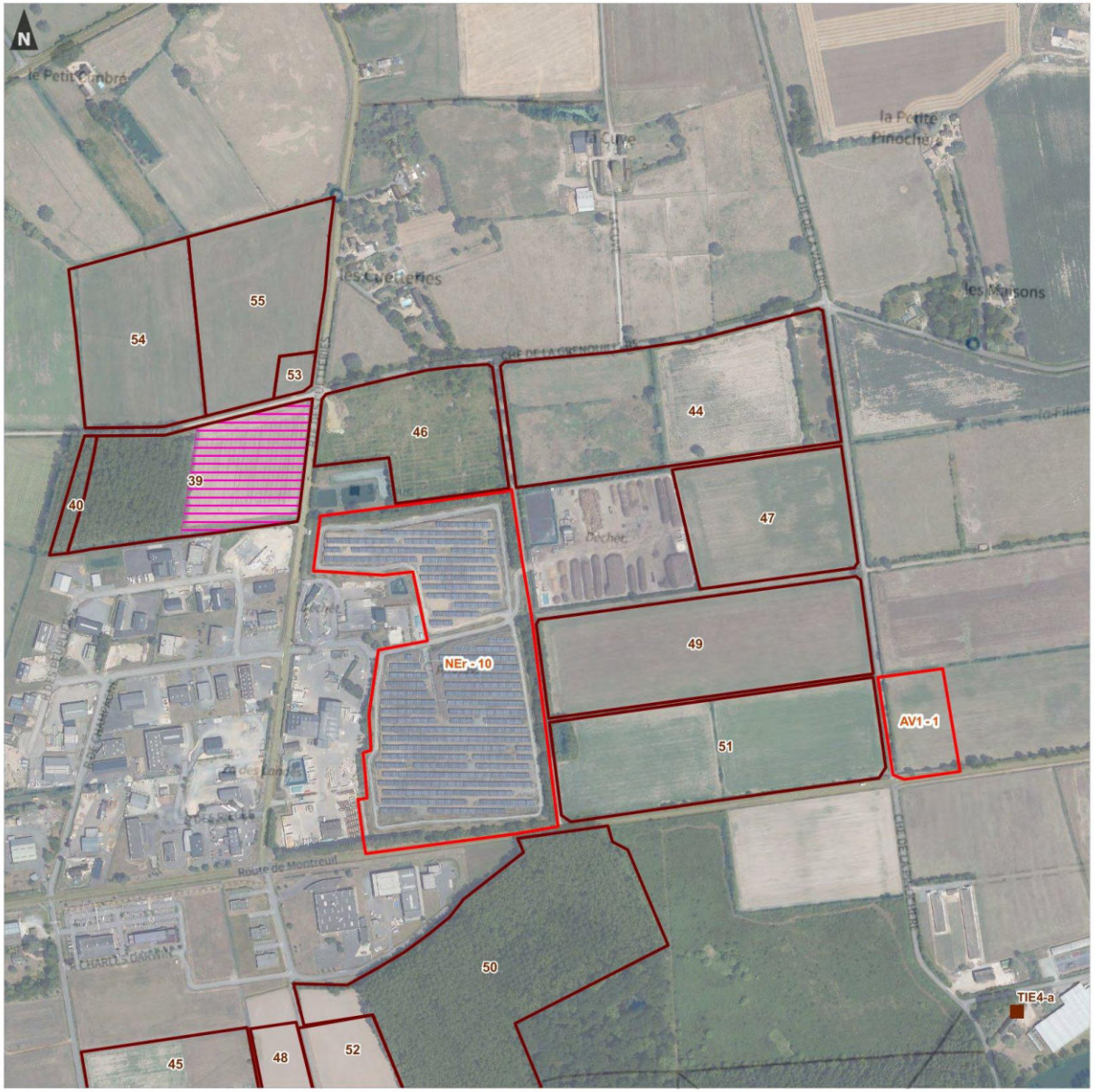
Les secteurs d'étude







Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



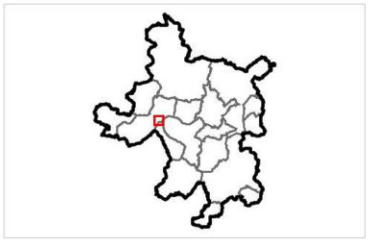
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (29/90)

Les secteurs d'étude

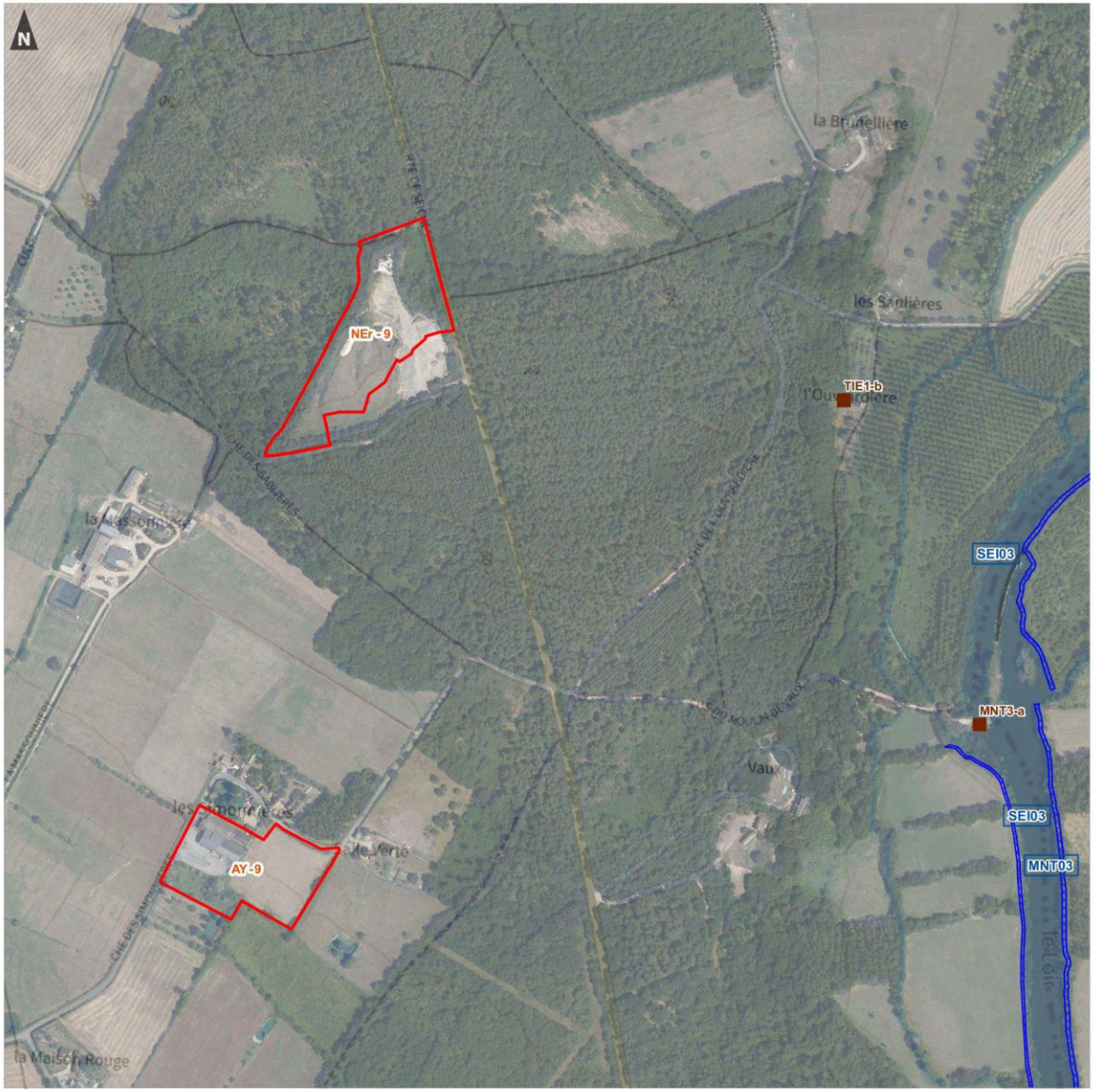
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



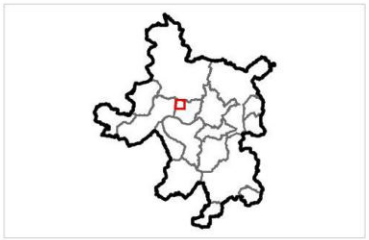
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (30/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (31/90)

Les secteurs d'étude

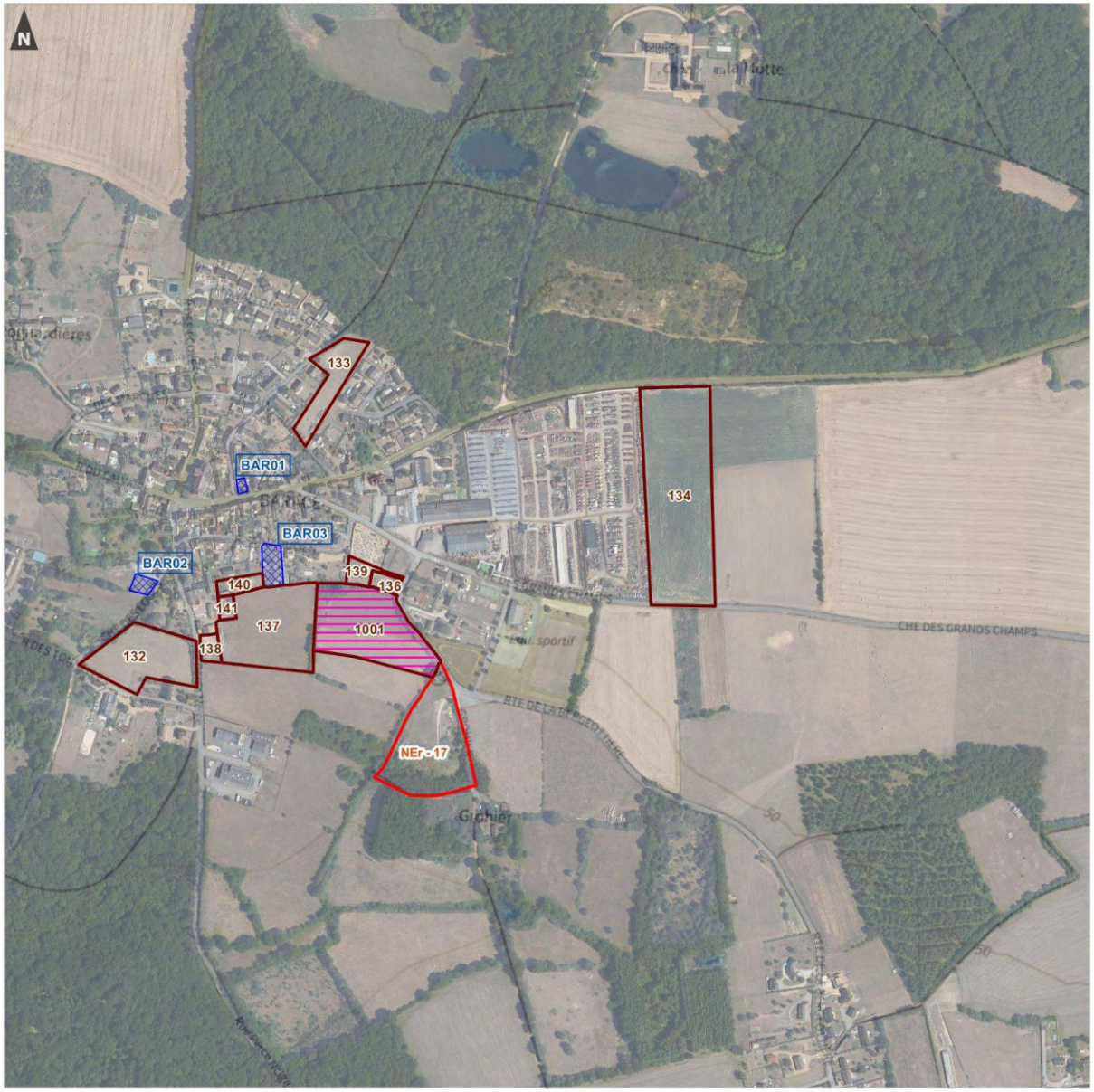
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



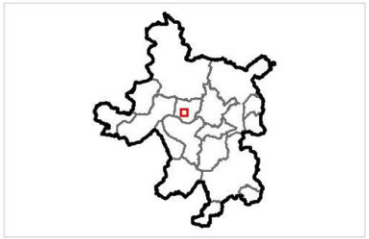
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (32/90)

Les secteurs d'étude

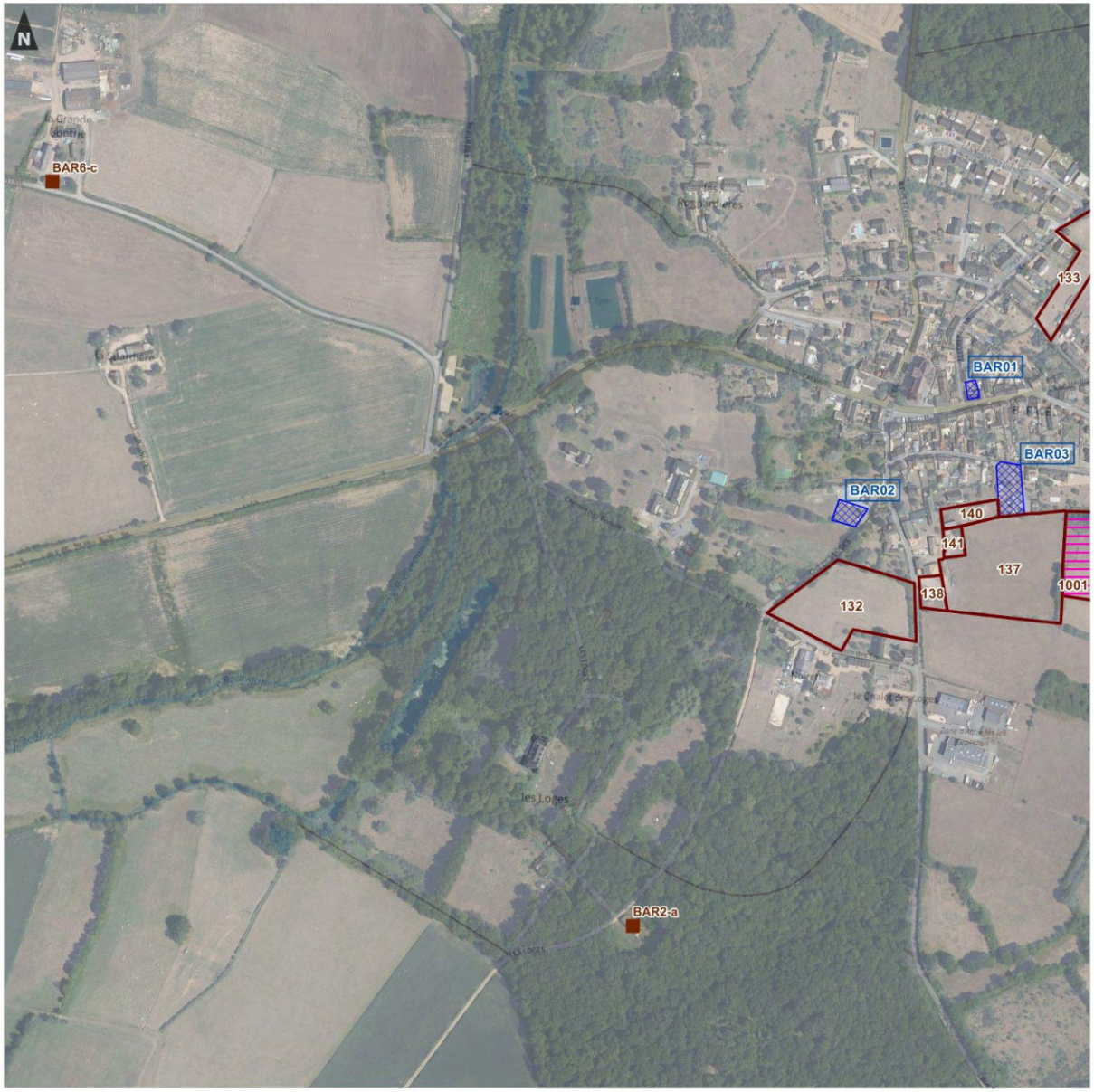
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

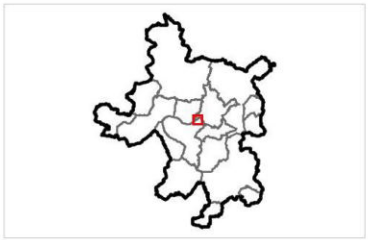


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné / Seiches-sur-le-Loir (33/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



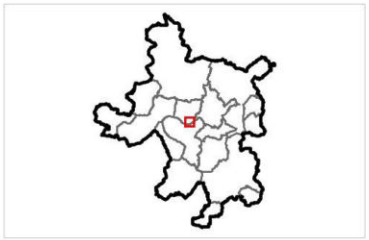
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (34/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



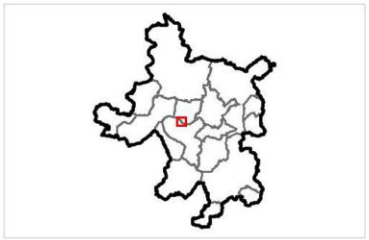
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (35/90)

Les secteurs d'étude

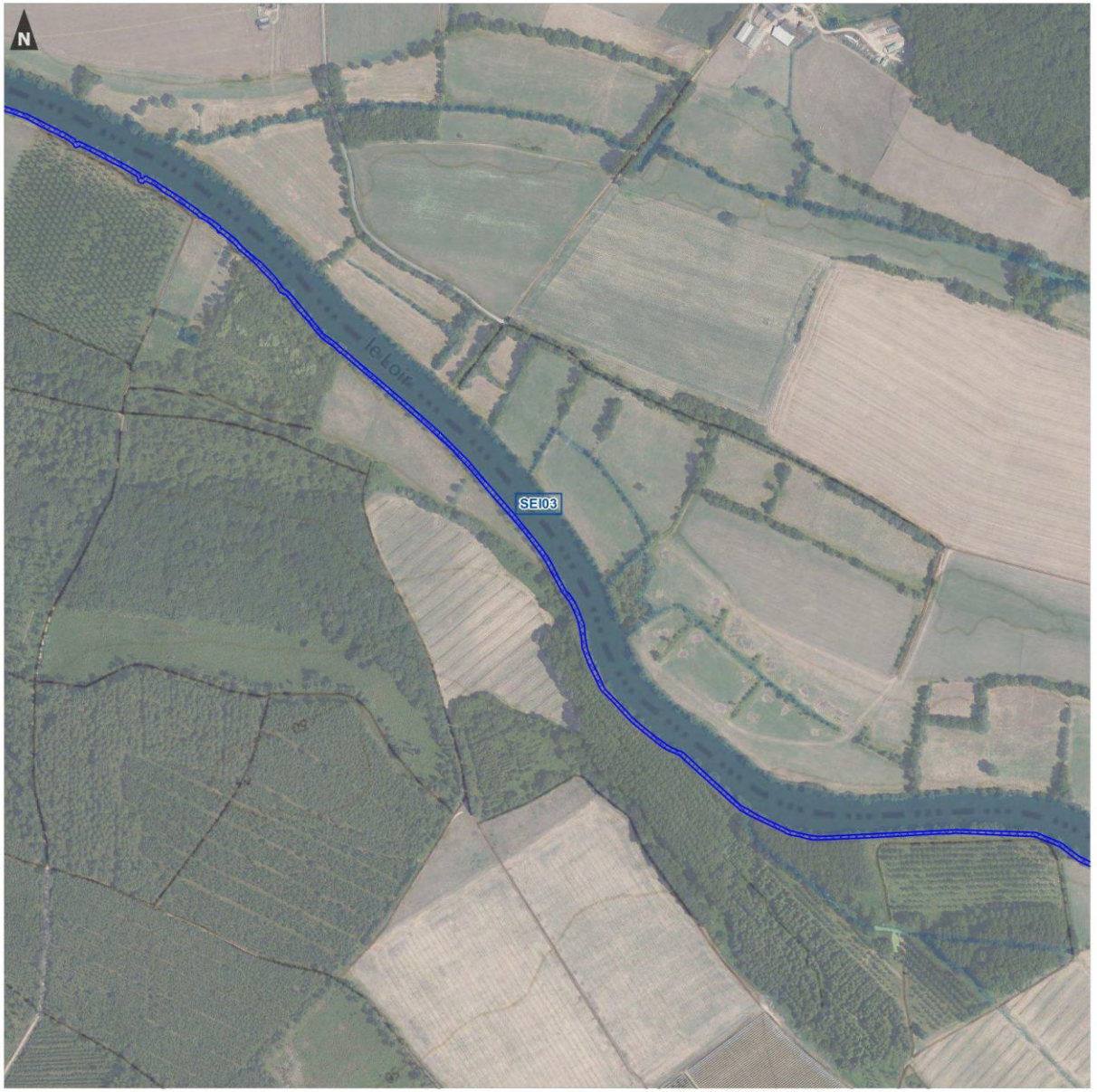
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (36/90)

Les secteurs d'étude

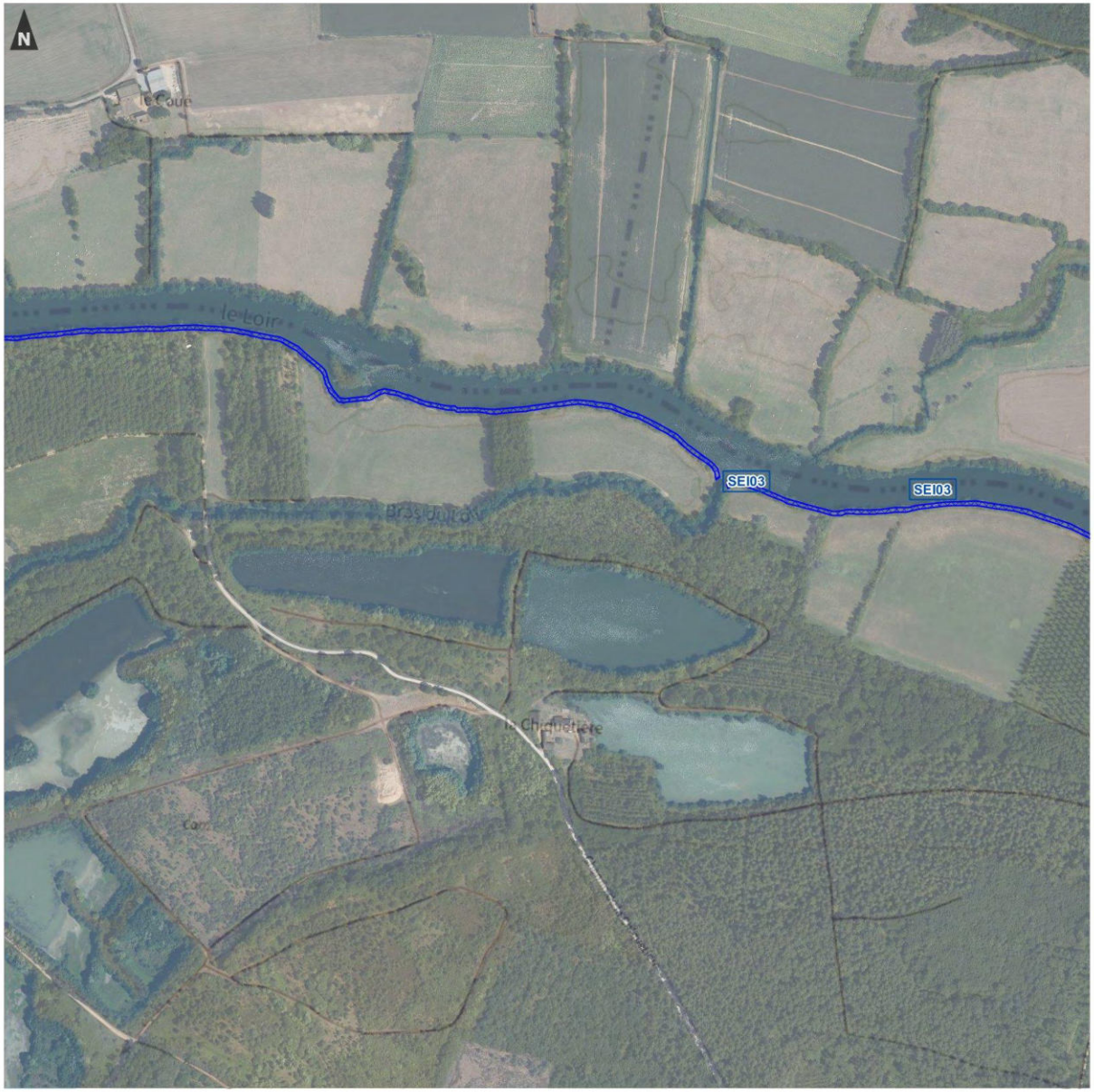
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



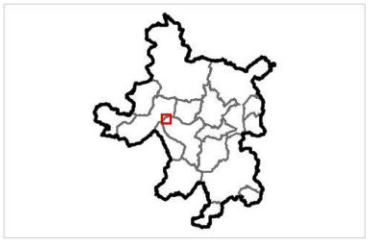
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (37/90)

Les secteurs d'étude

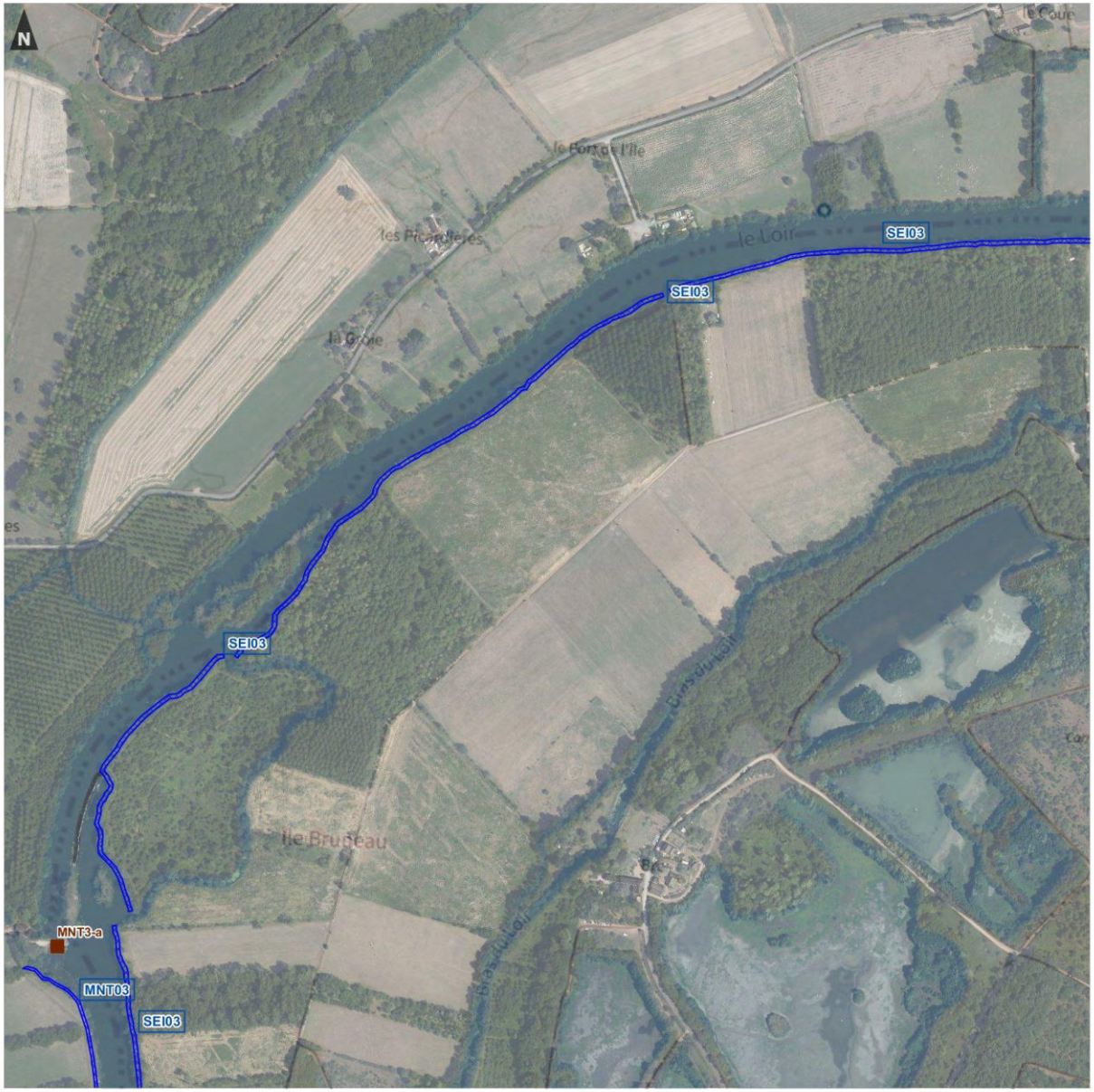
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (38/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

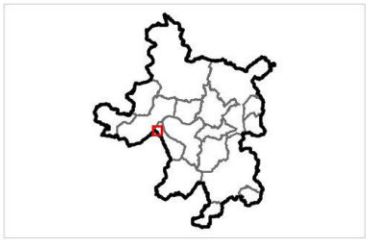


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (39/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (40/90)

Les secteurs d'étude

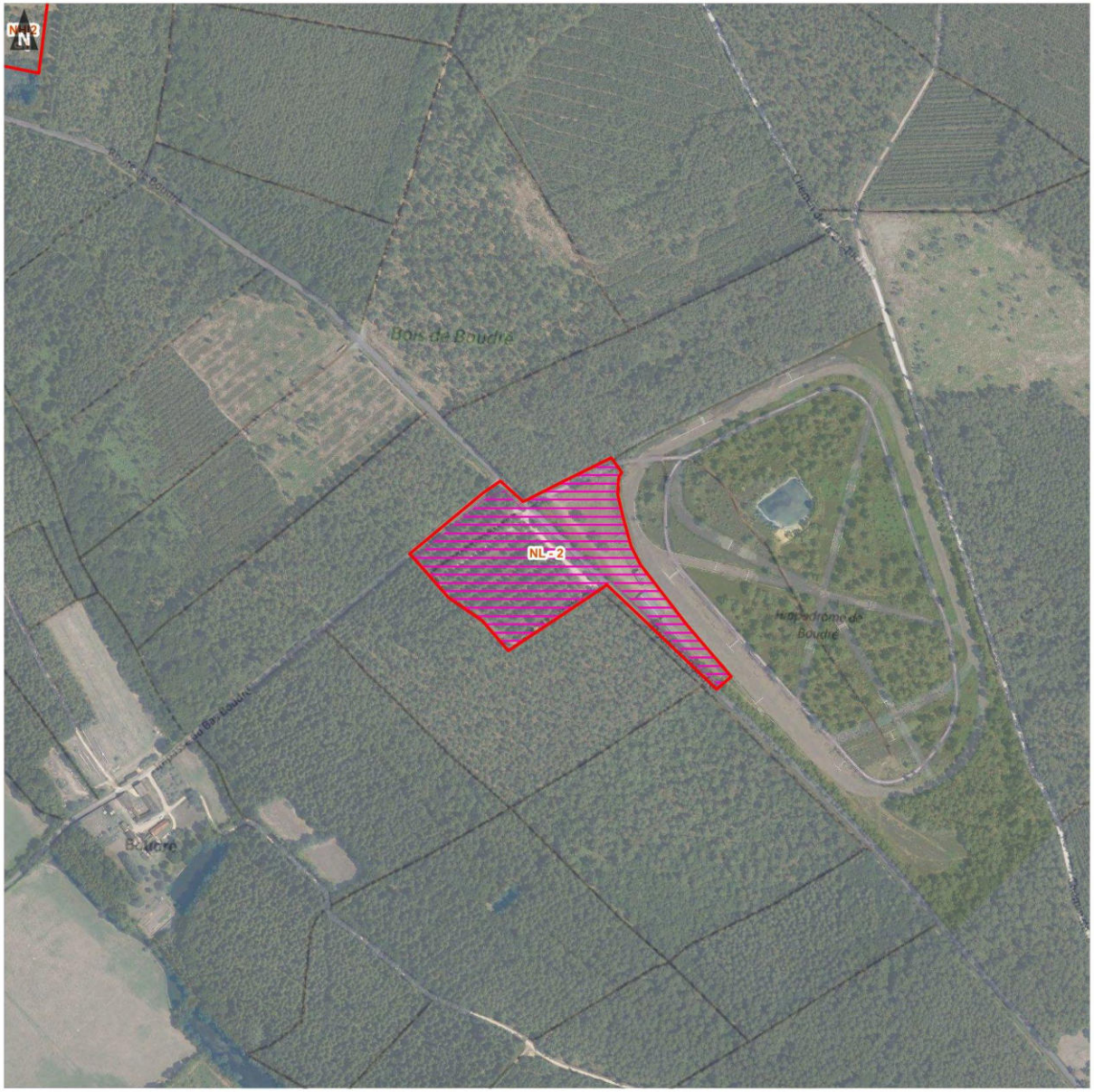
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



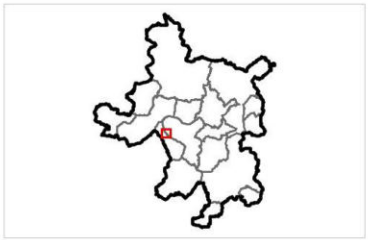
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (41/90)

Les secteurs d'étude

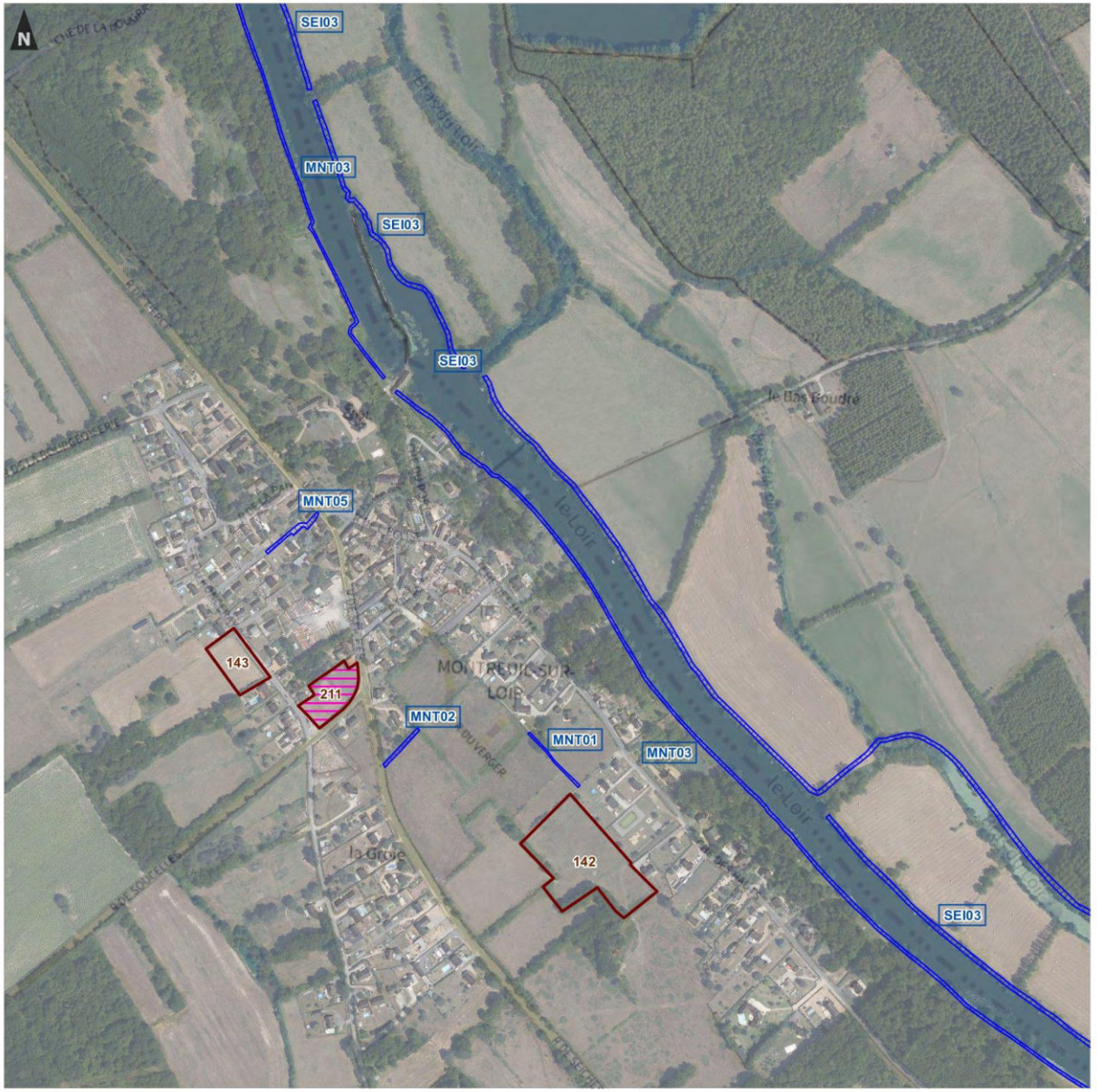
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (42/90)

Les secteurs d'étude

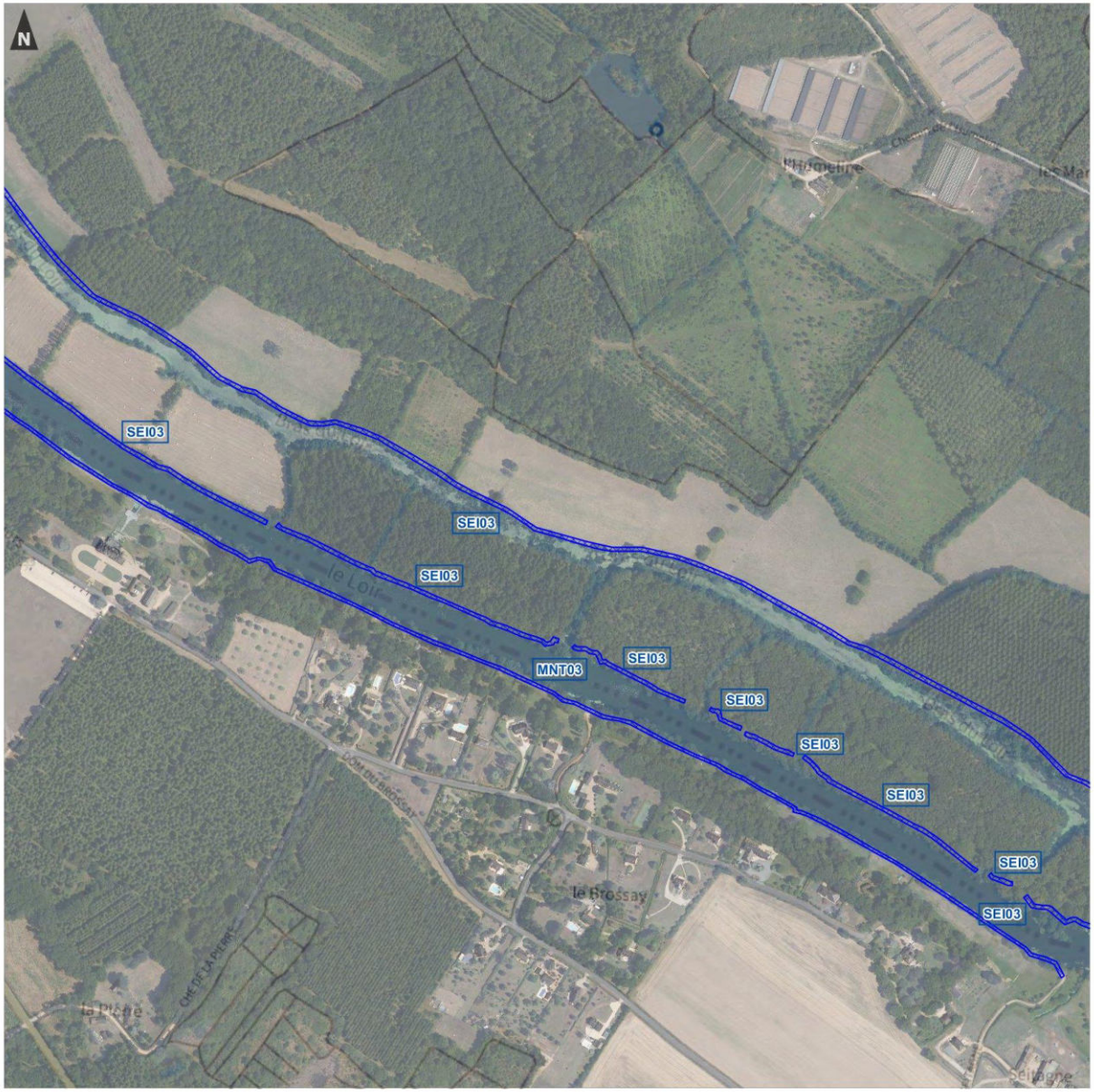
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (43/90)

Les secteurs d'étude

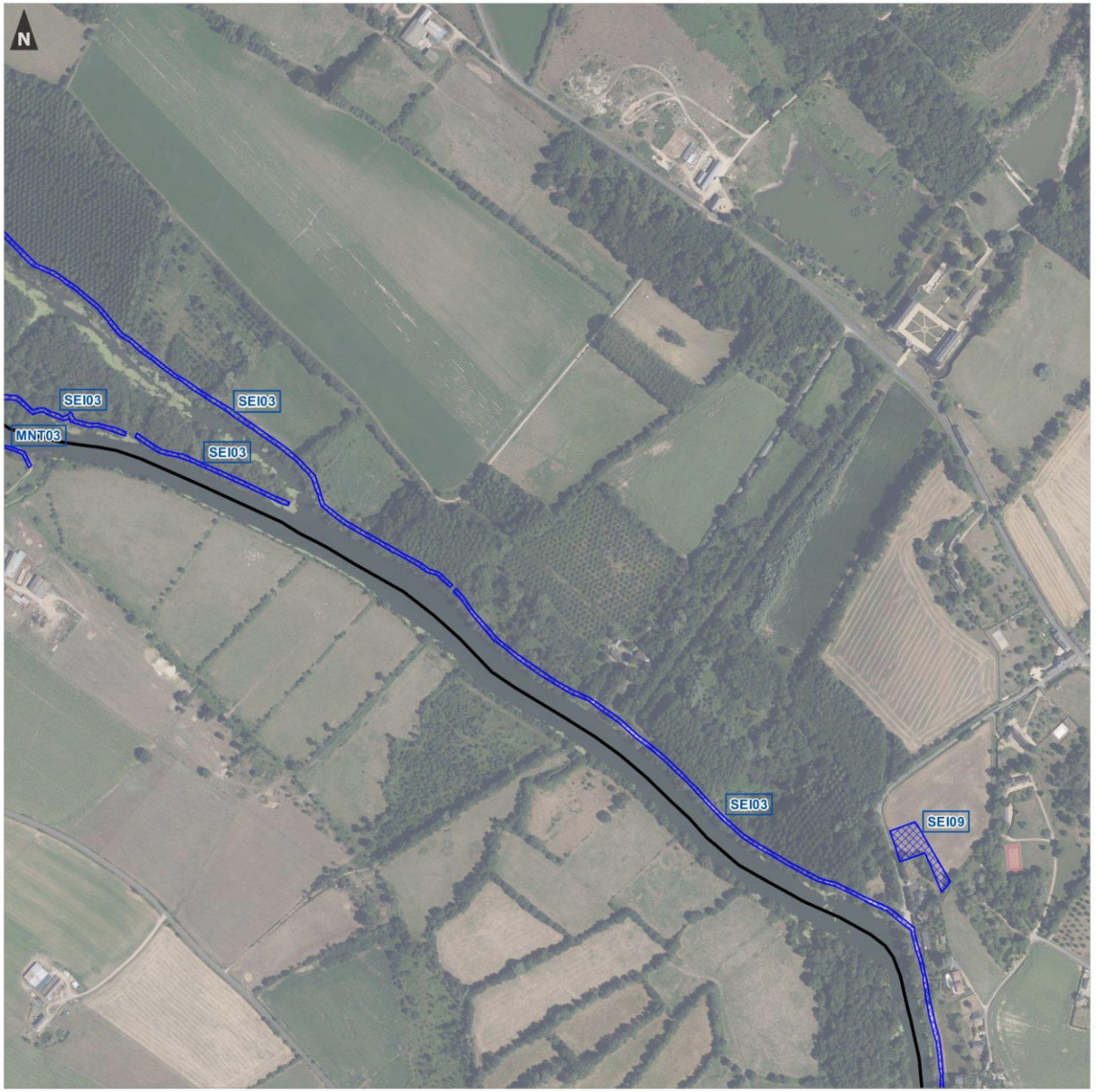
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (44/90)

Les secteurs d'étude

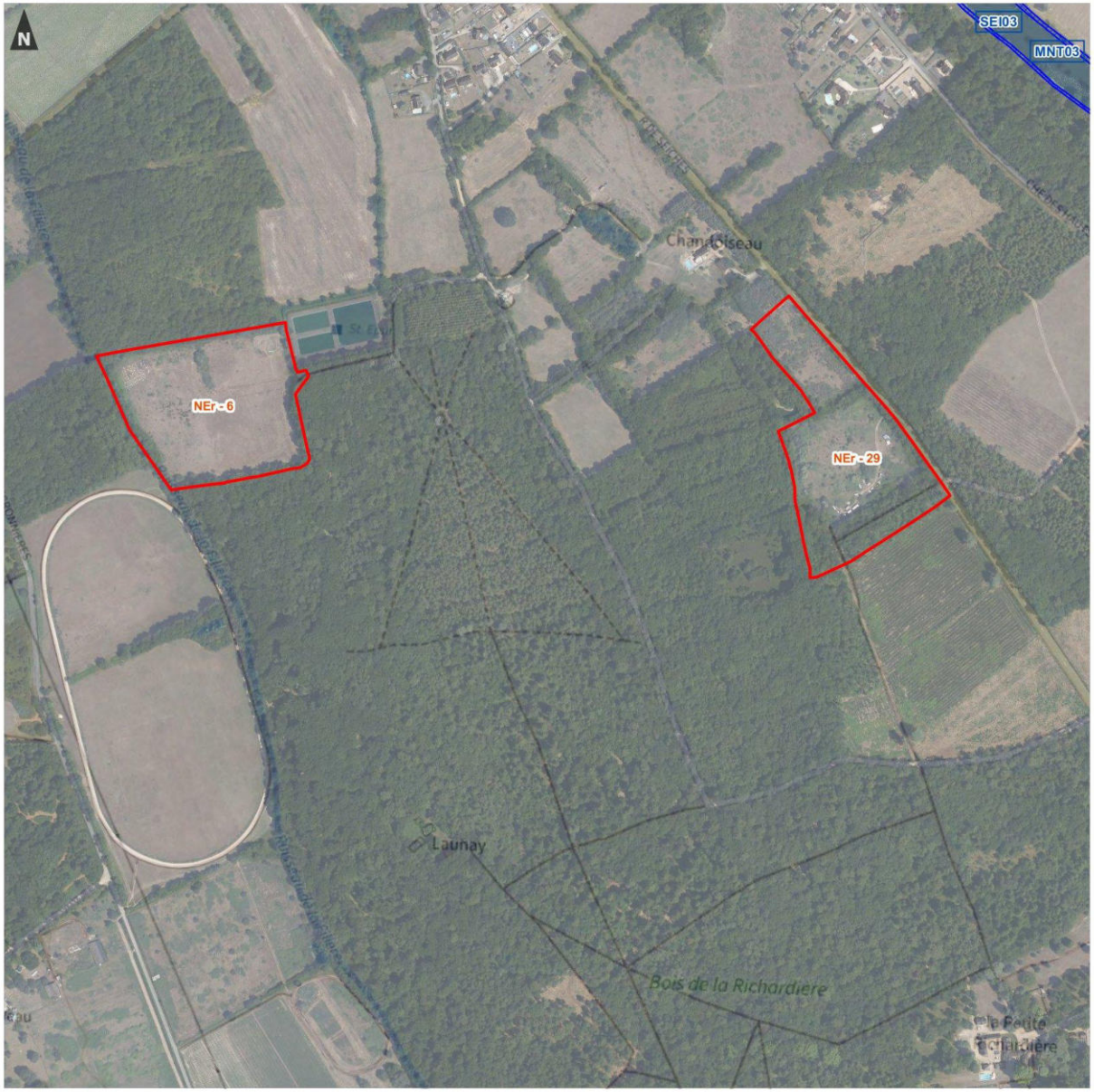
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

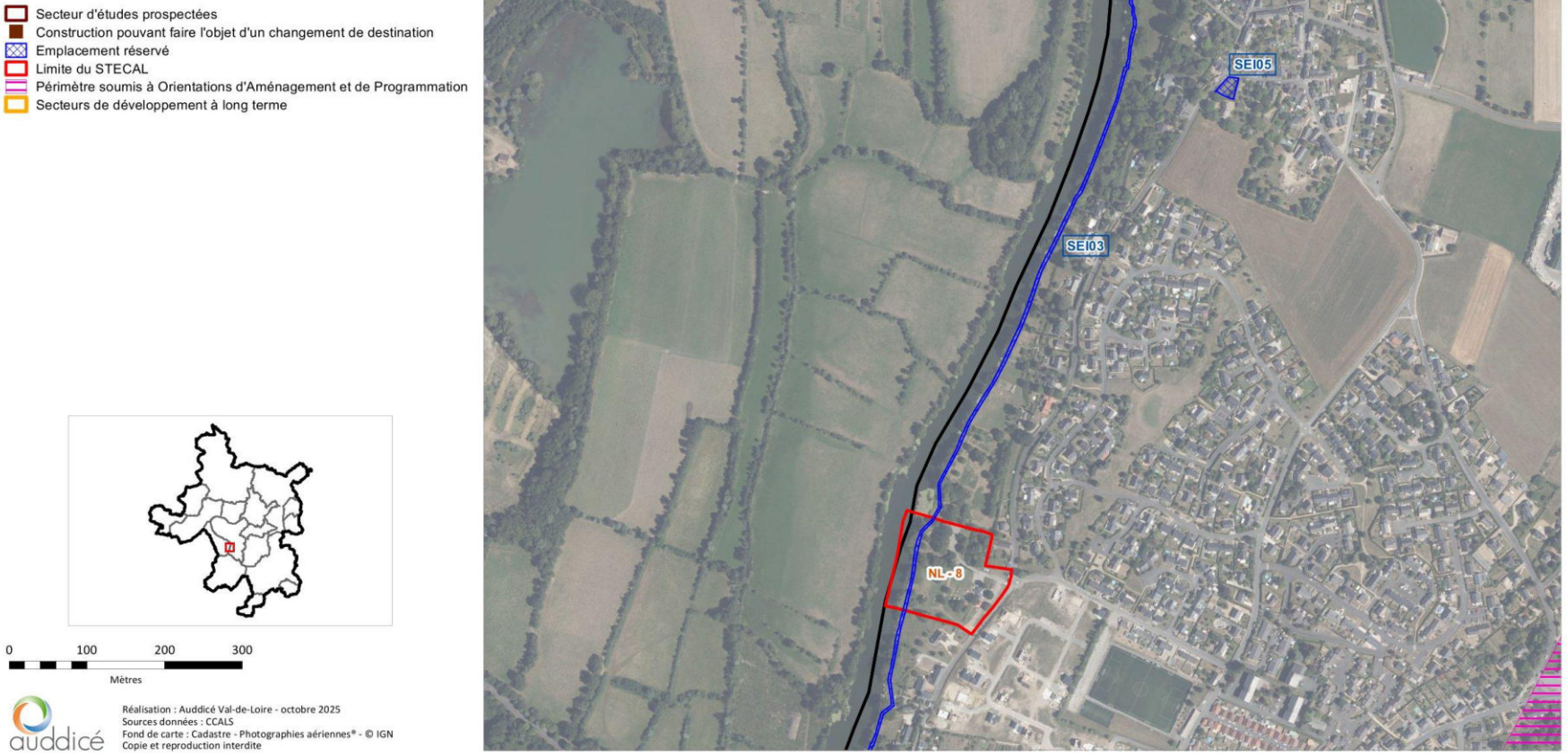
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (45/90)

Les secteurs d'étude



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (46/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

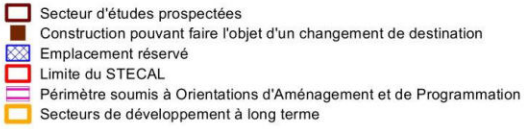


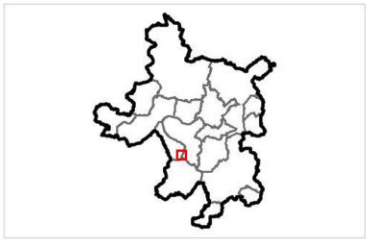
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (47/90)

Les secteurs d'étude

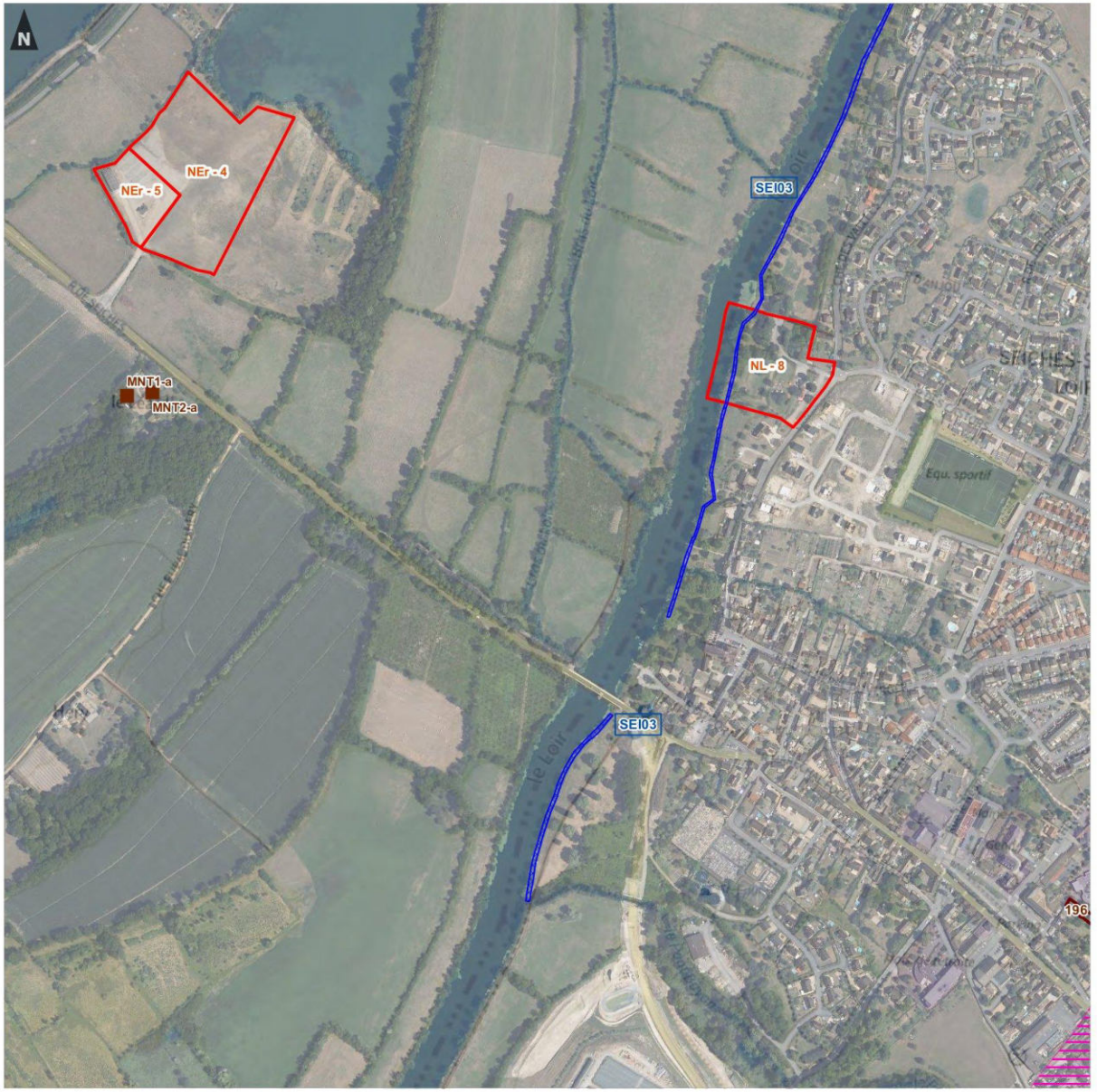




0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (48/90)

Les secteurs d'étude

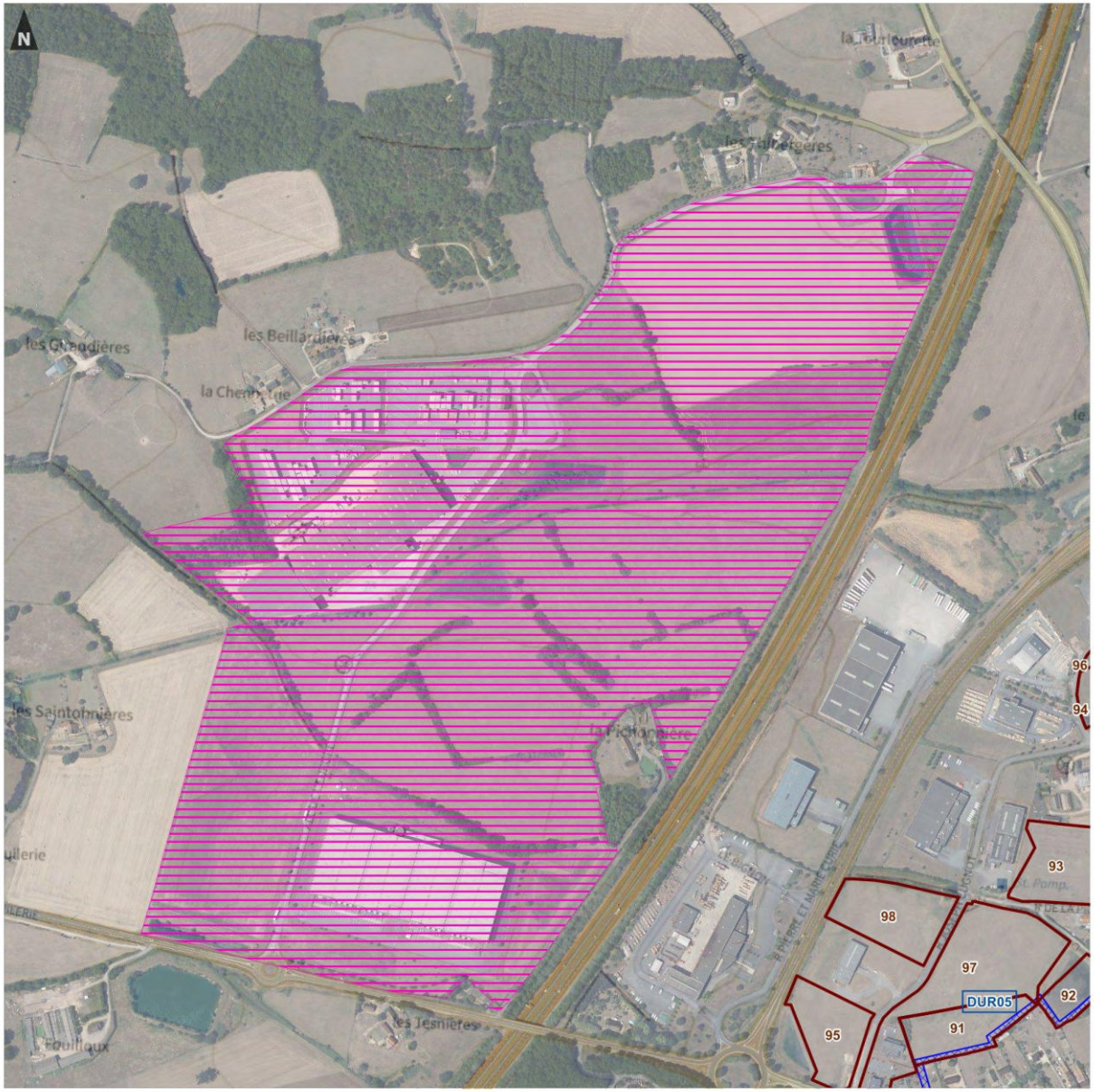
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



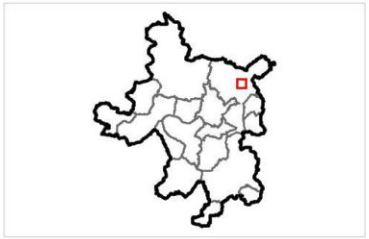
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (49/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (50/90)

Les secteurs d'étude

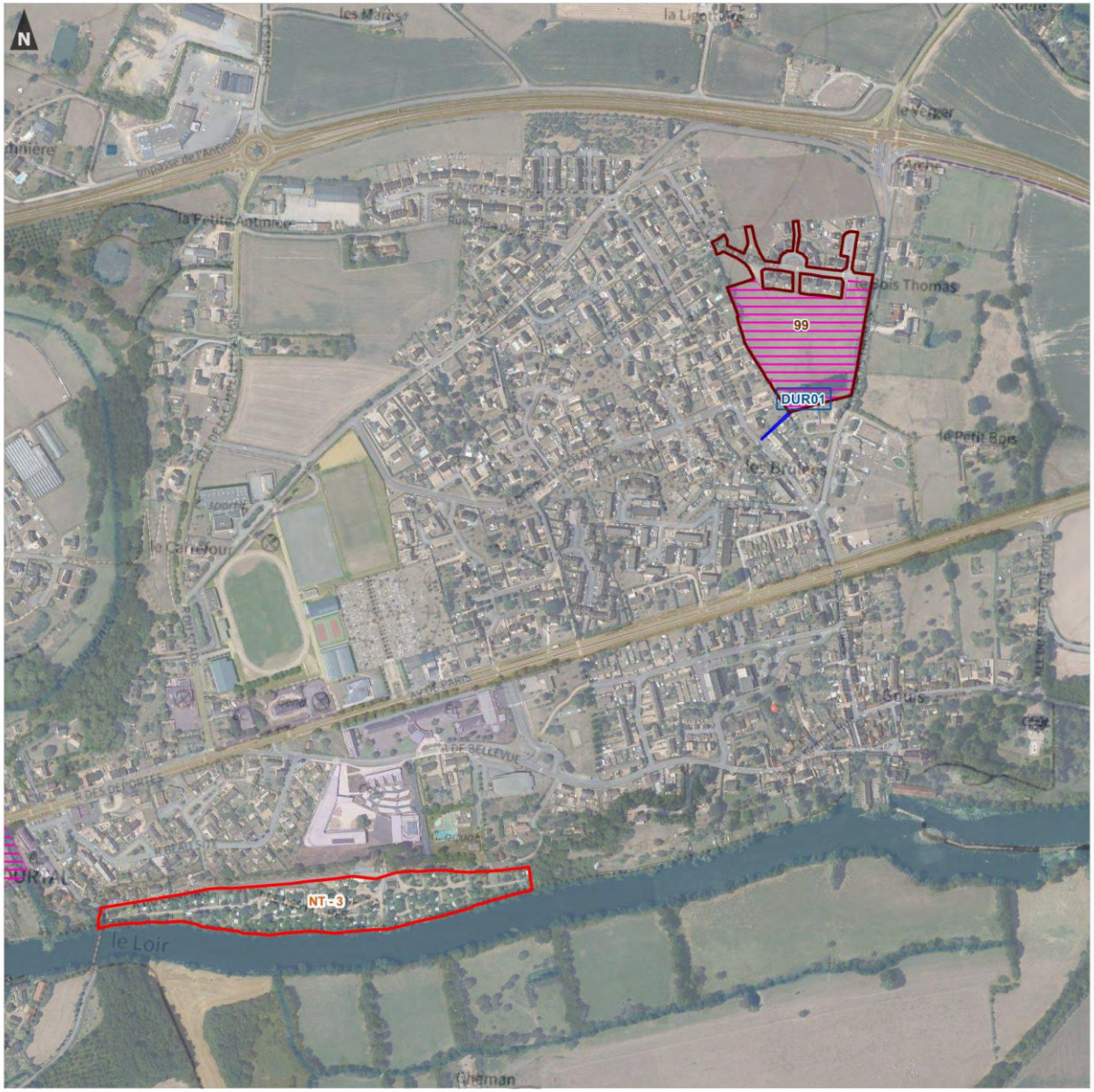
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



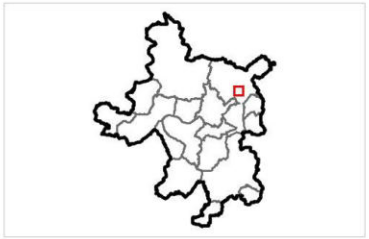
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (51/90)

Les secteurs d'étude

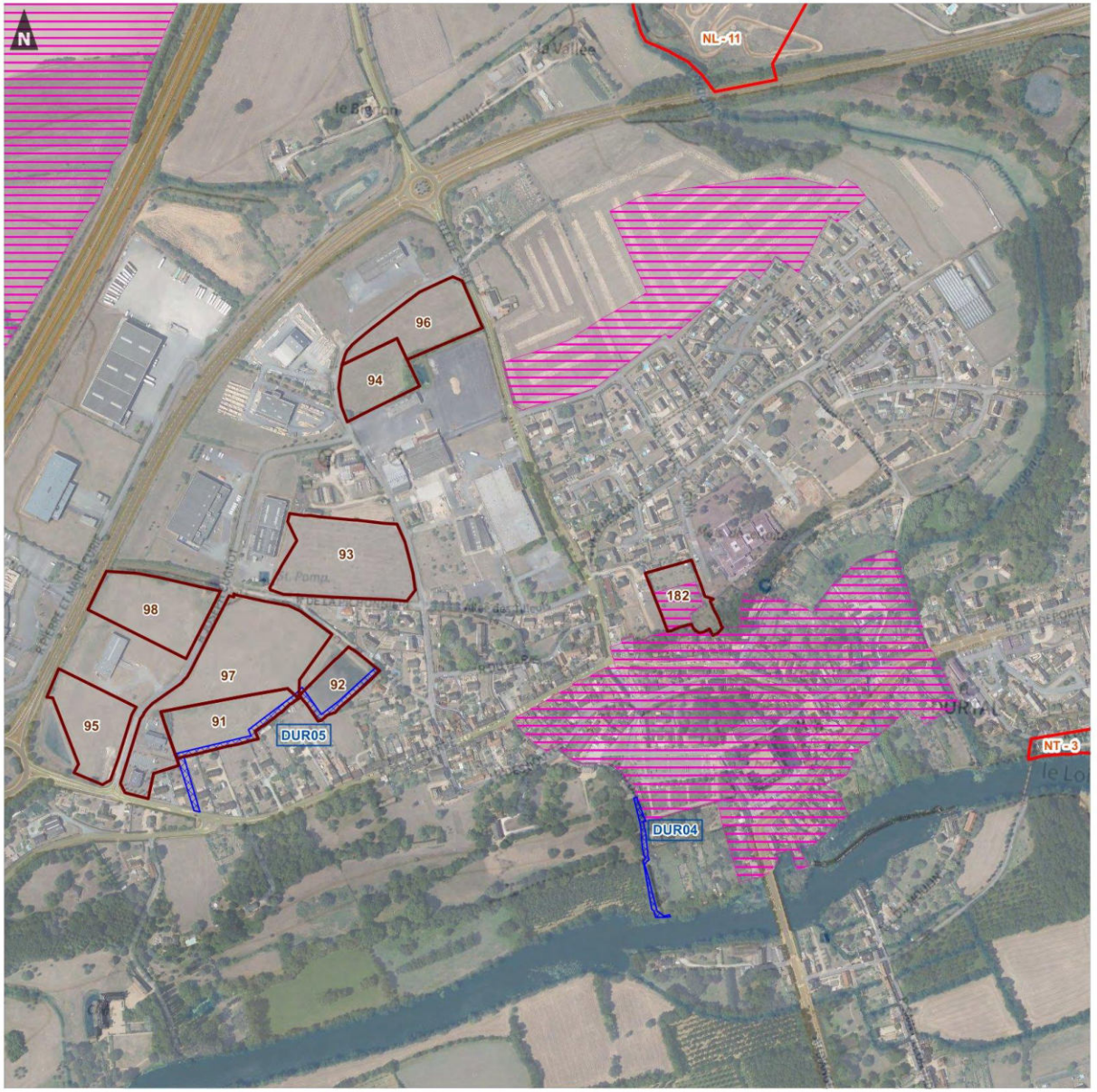
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



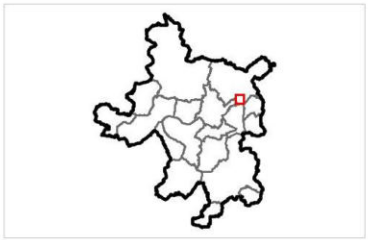
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Huillé-Lézigné (52/90)

Les secteurs d'étude

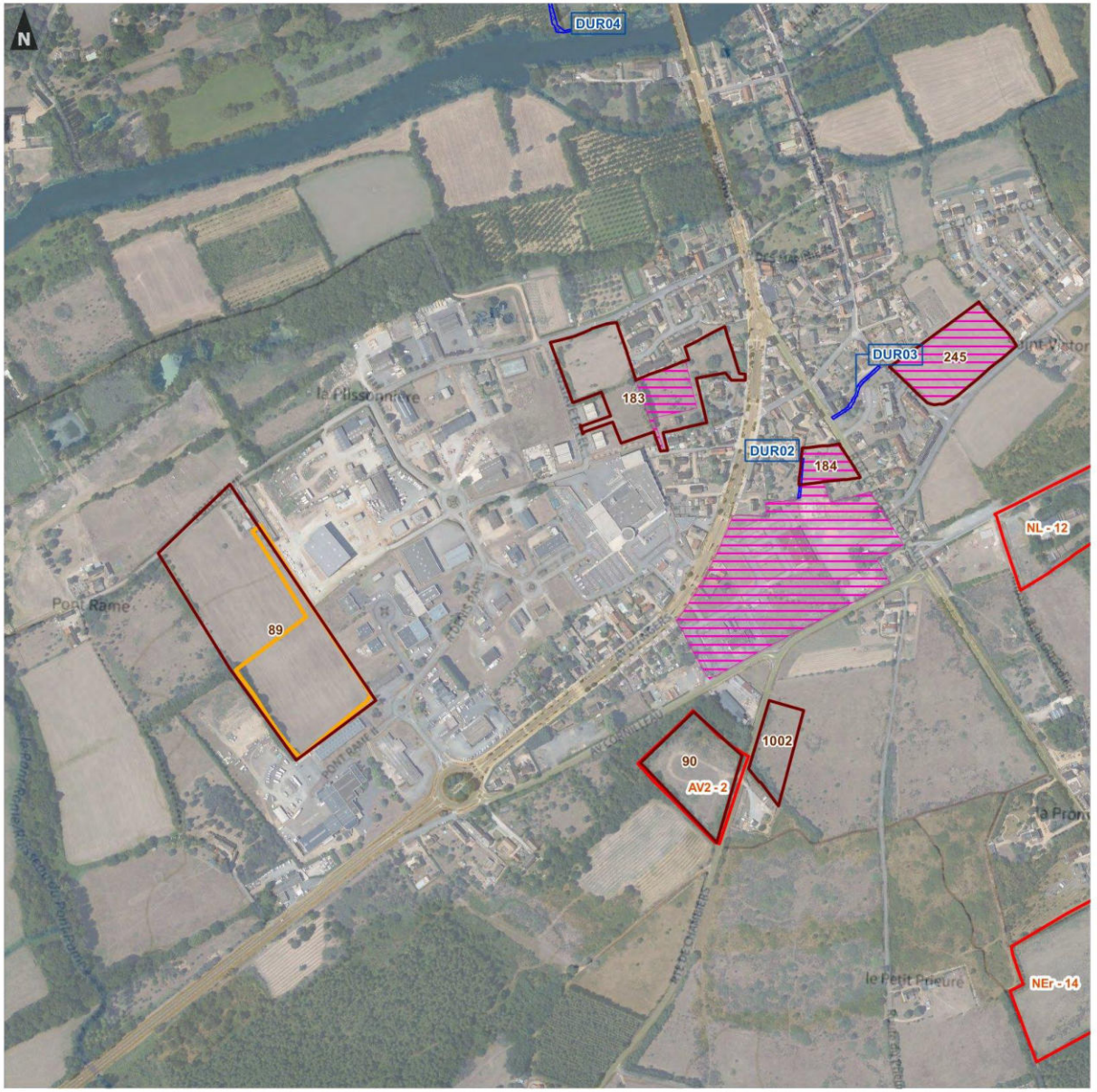
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



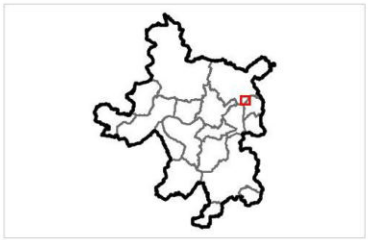
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (53/90)

Les secteurs d'étude

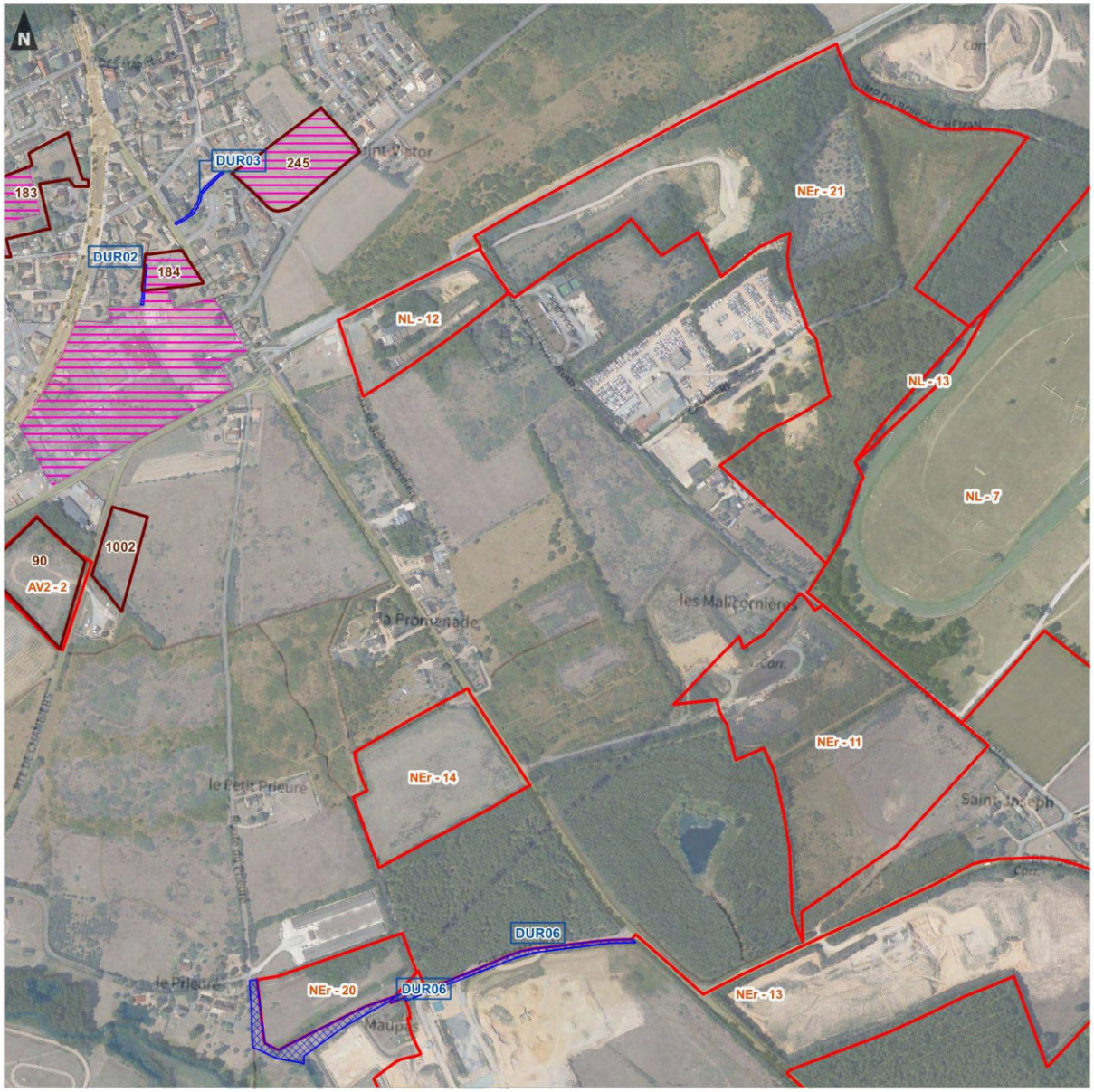
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (54/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

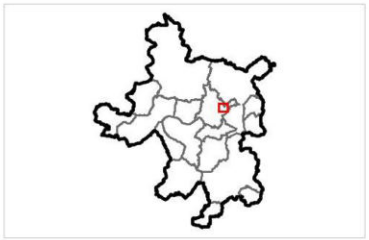


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (55/90)

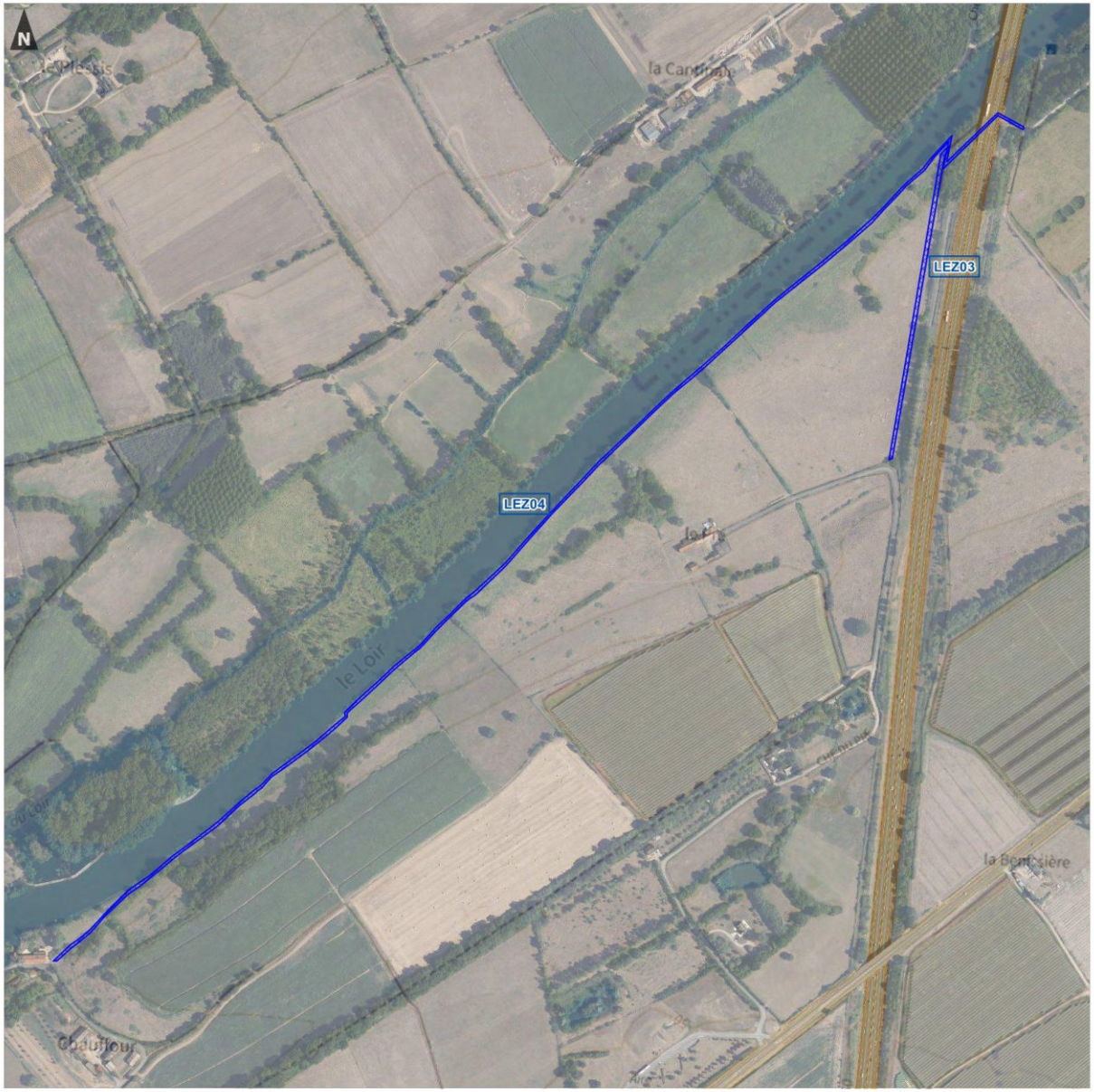
Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



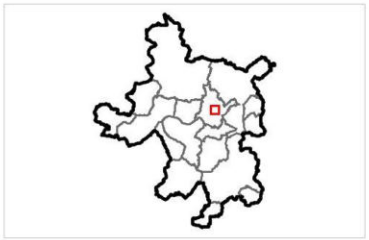
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (56/90)

Les secteurs d'étude

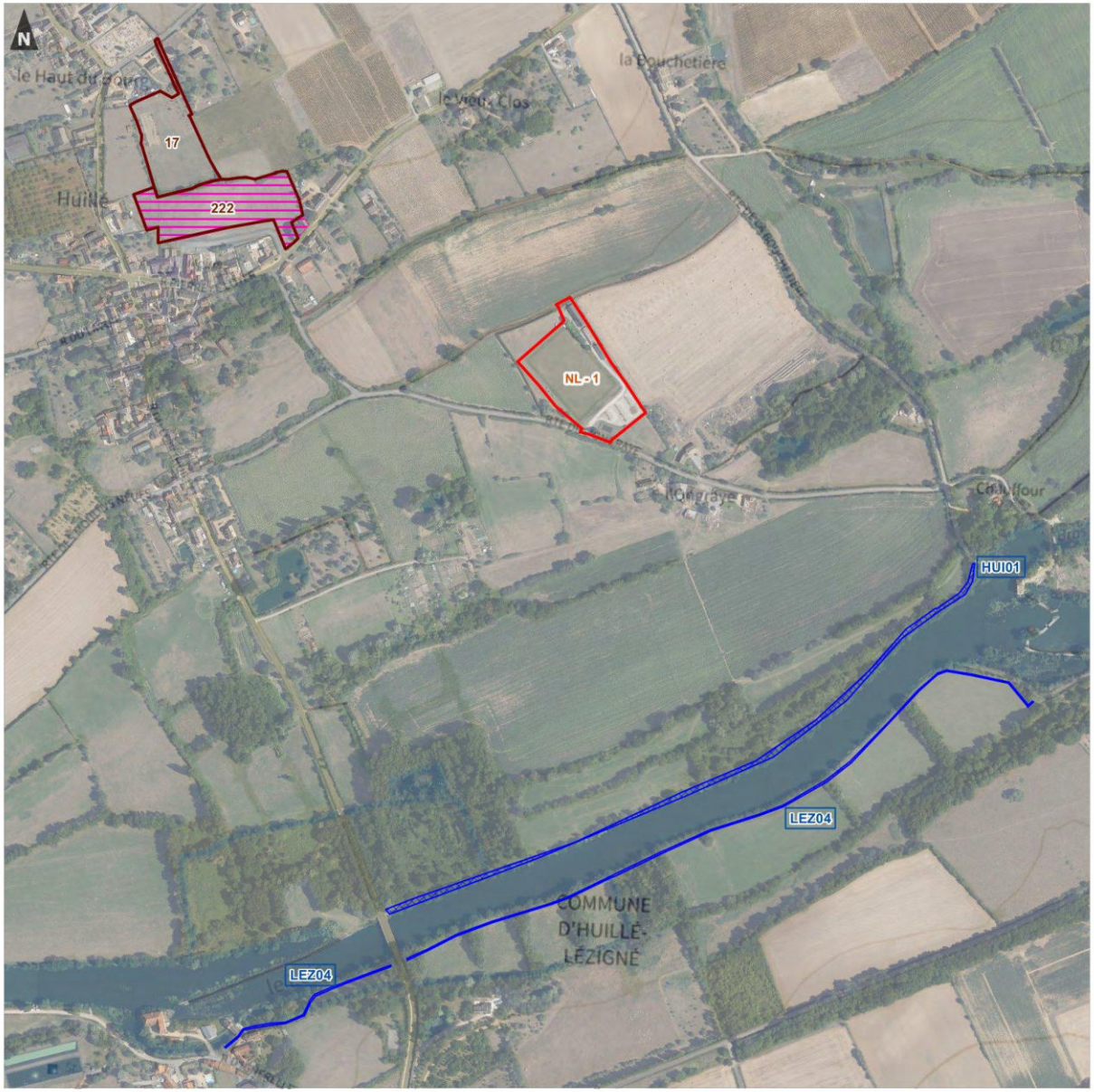
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



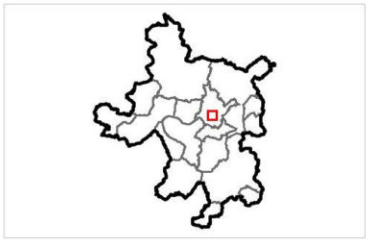
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (57/90)

Les secteurs d'étude

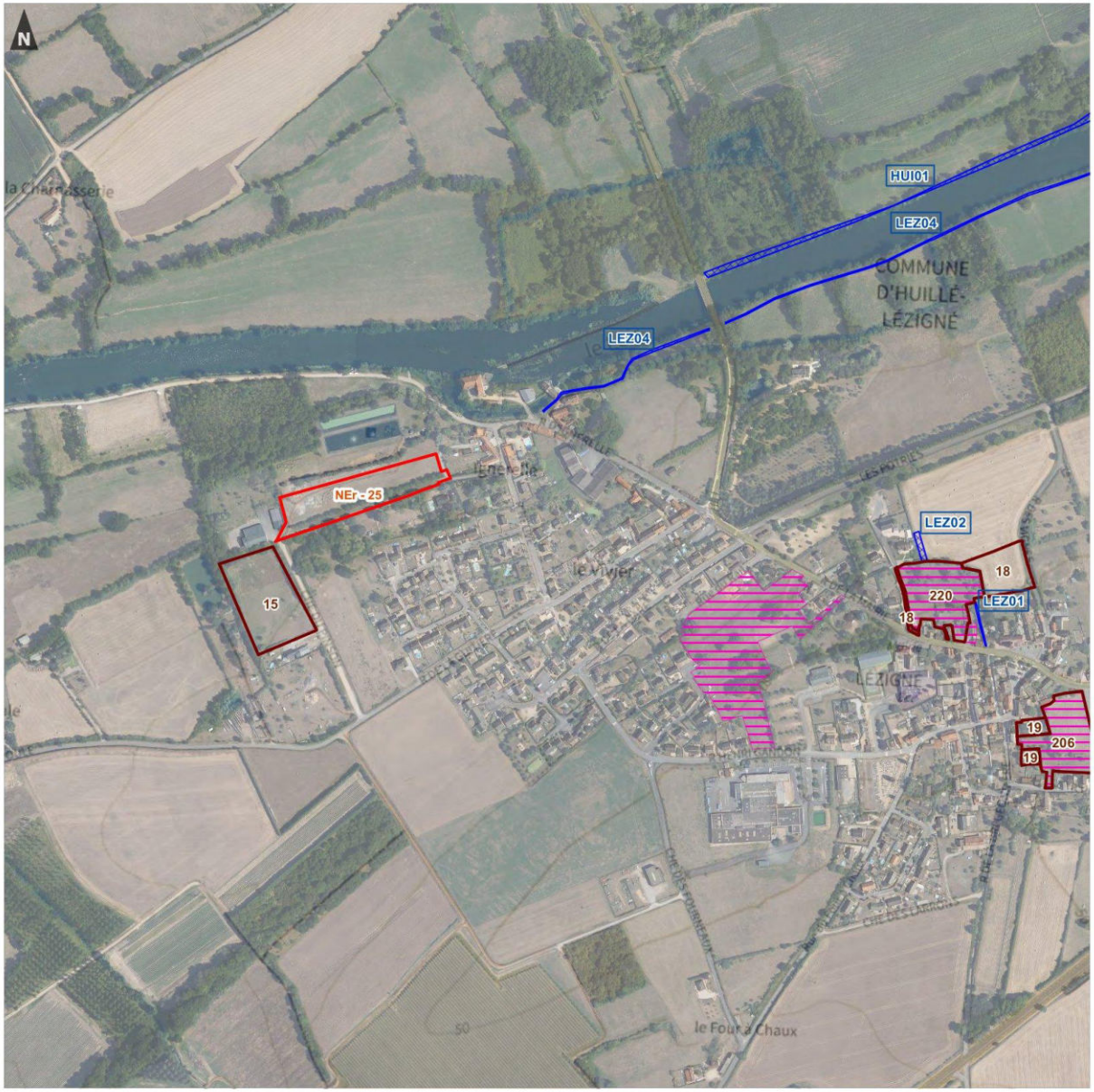
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (58/90)

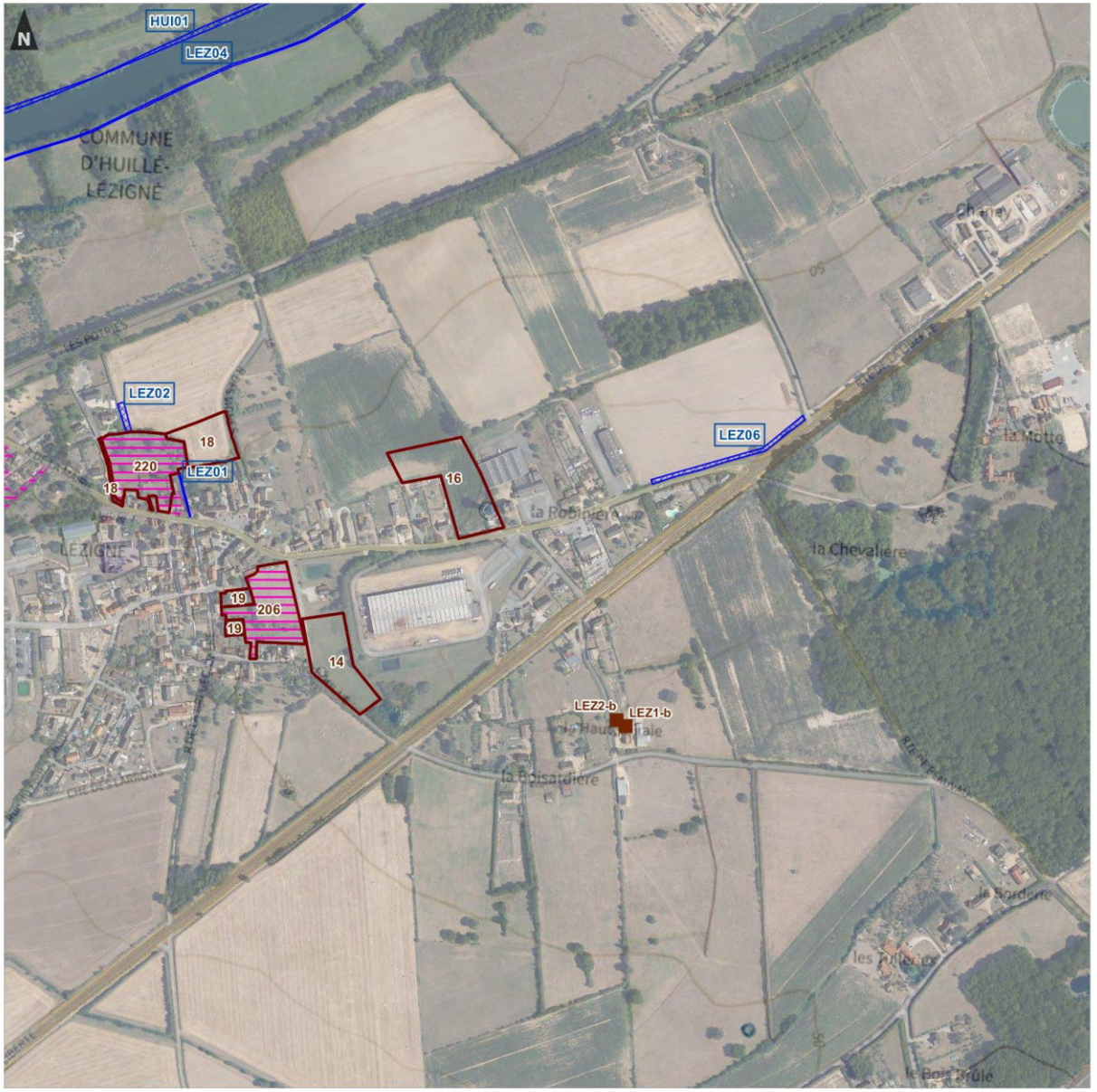
Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (59/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (60/90)

Les secteurs d'étude



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

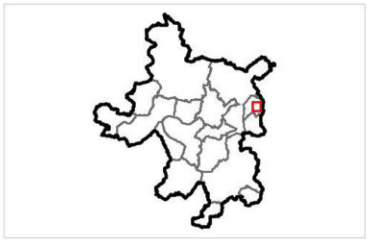
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (61/90)

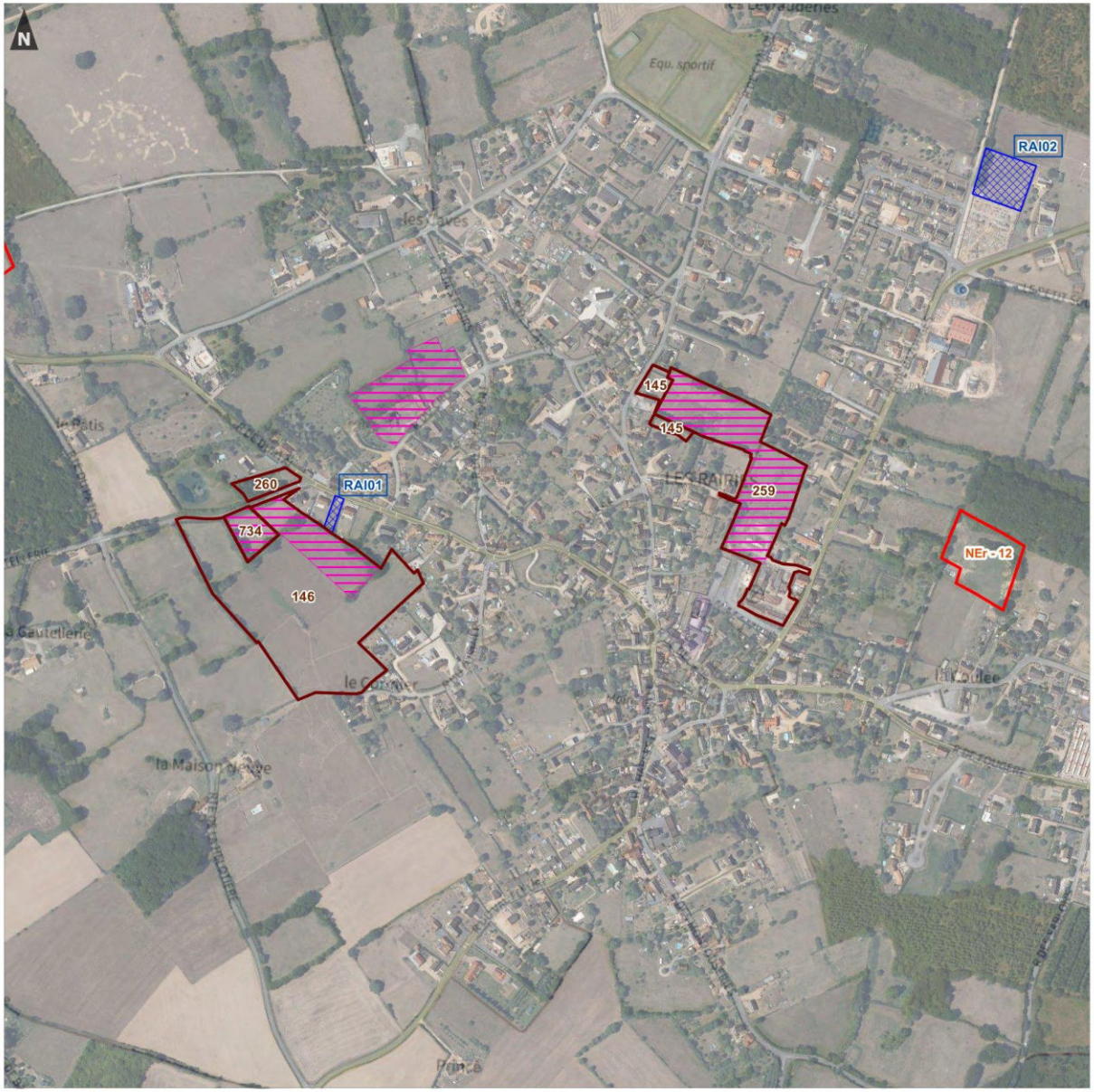
Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (62/90)

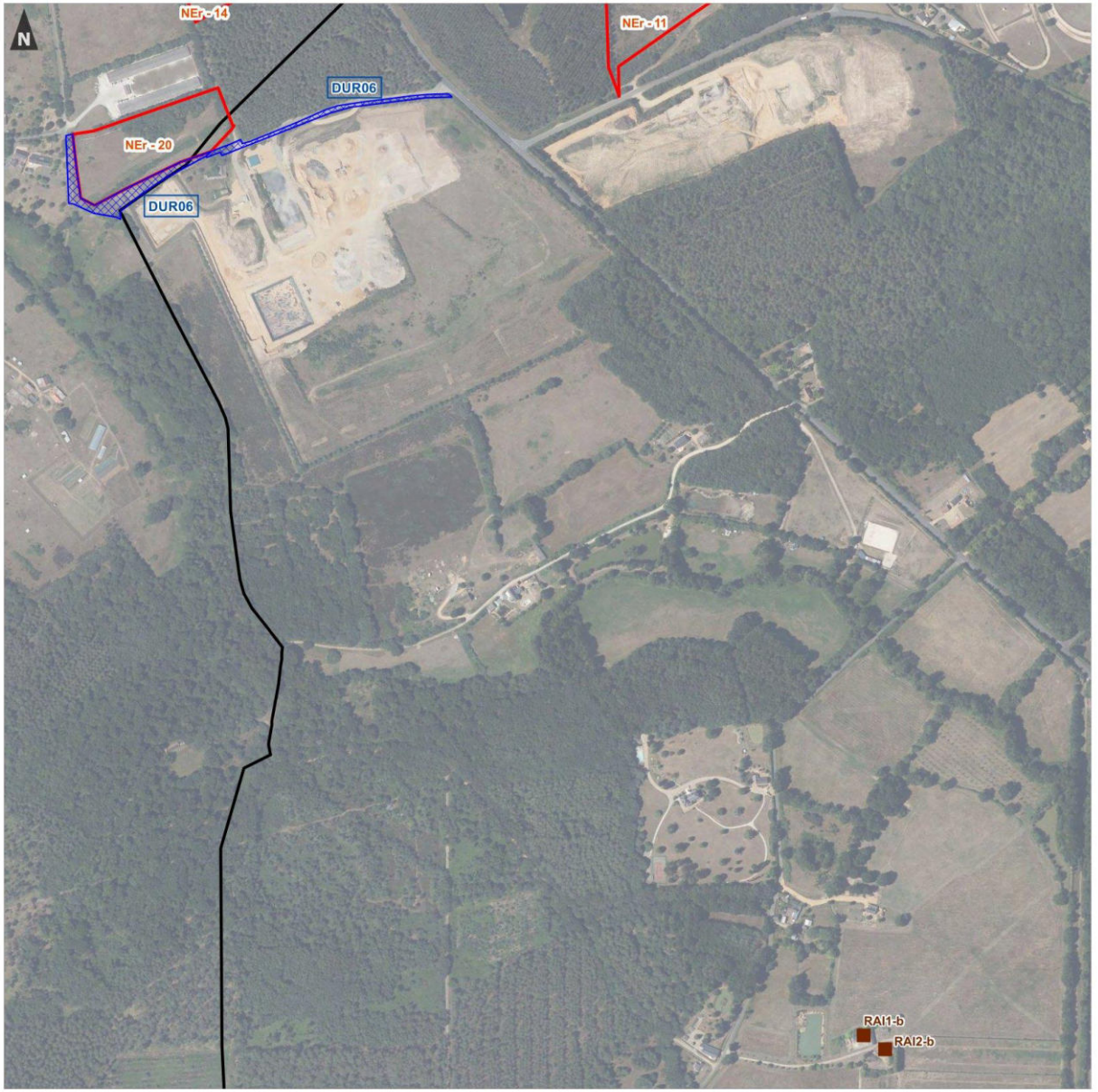
Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



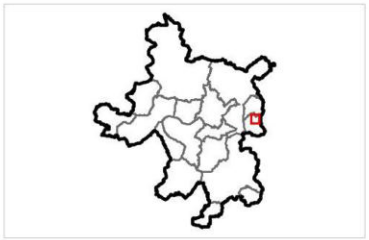
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (63/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (64/90)

Les secteurs d'étude

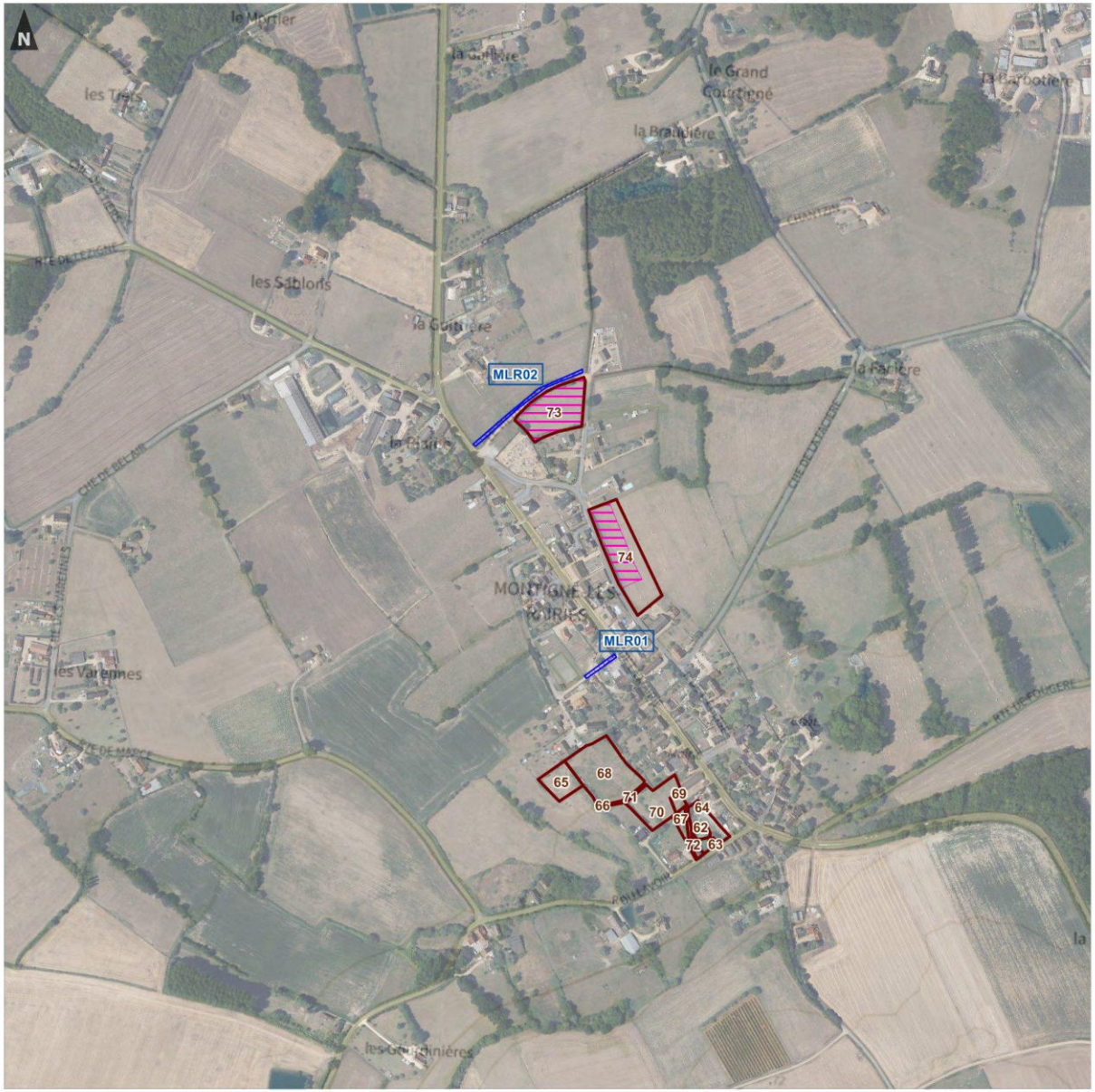
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud / Seiches-sur-le-Loir (65/90)

Les secteurs d'étude

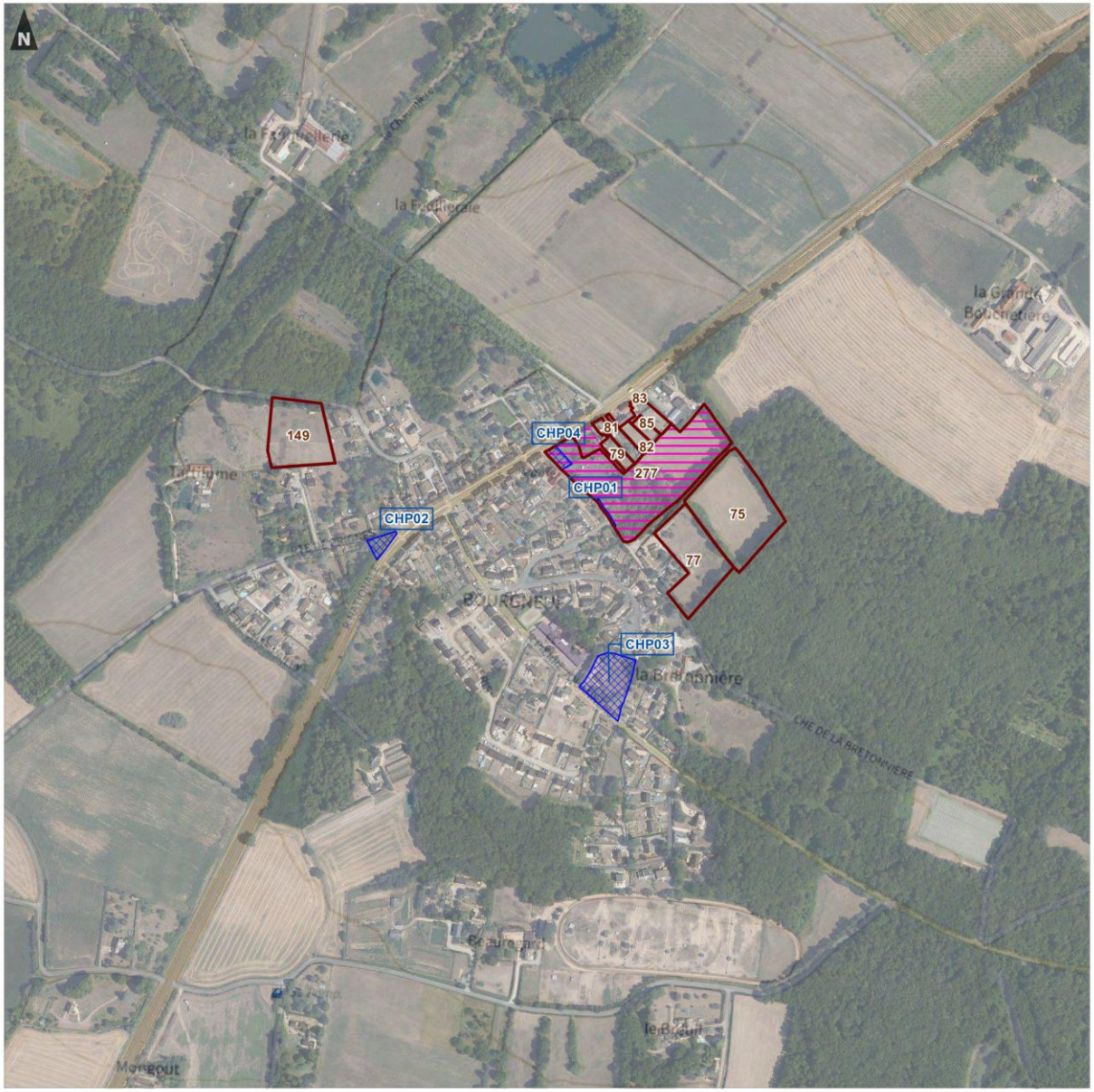
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud (66/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé (67/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé / Seiches-sur-le-Loir (68/90)

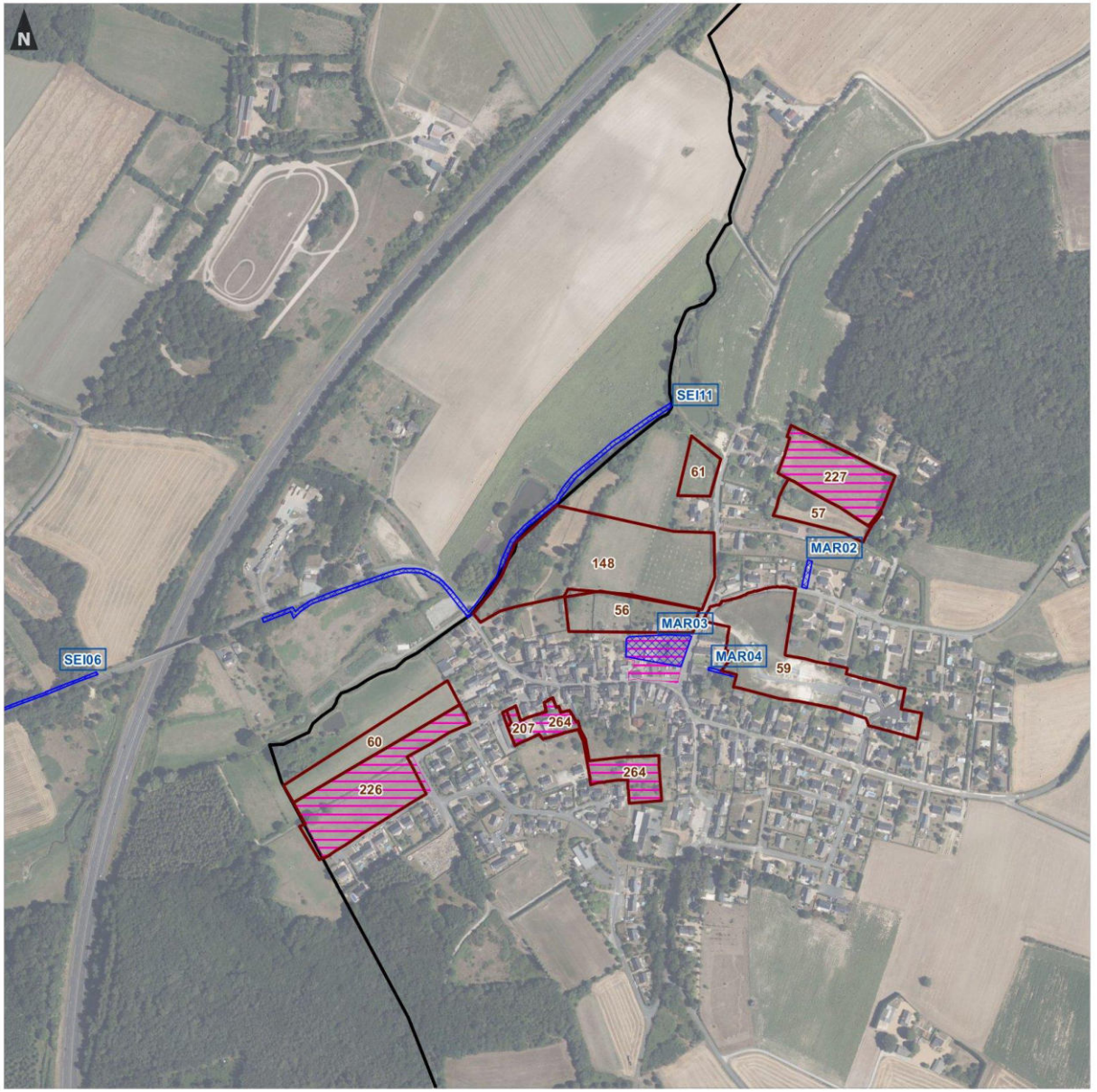
Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

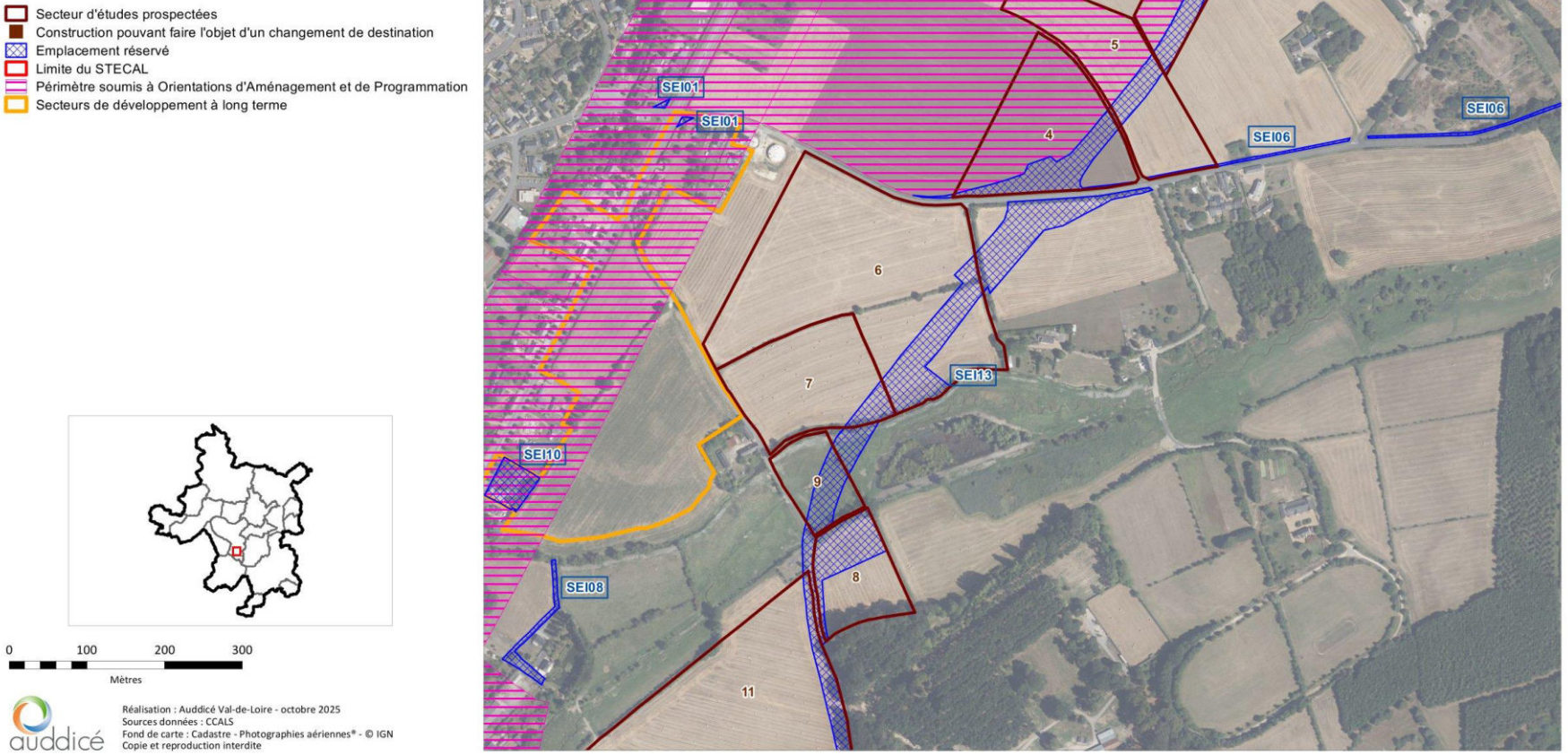
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (69/90)

Les secteurs d'étude



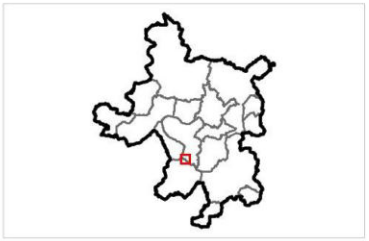
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé / Seiches-sur-le-Loir (70/90)

Les secteurs d'étude

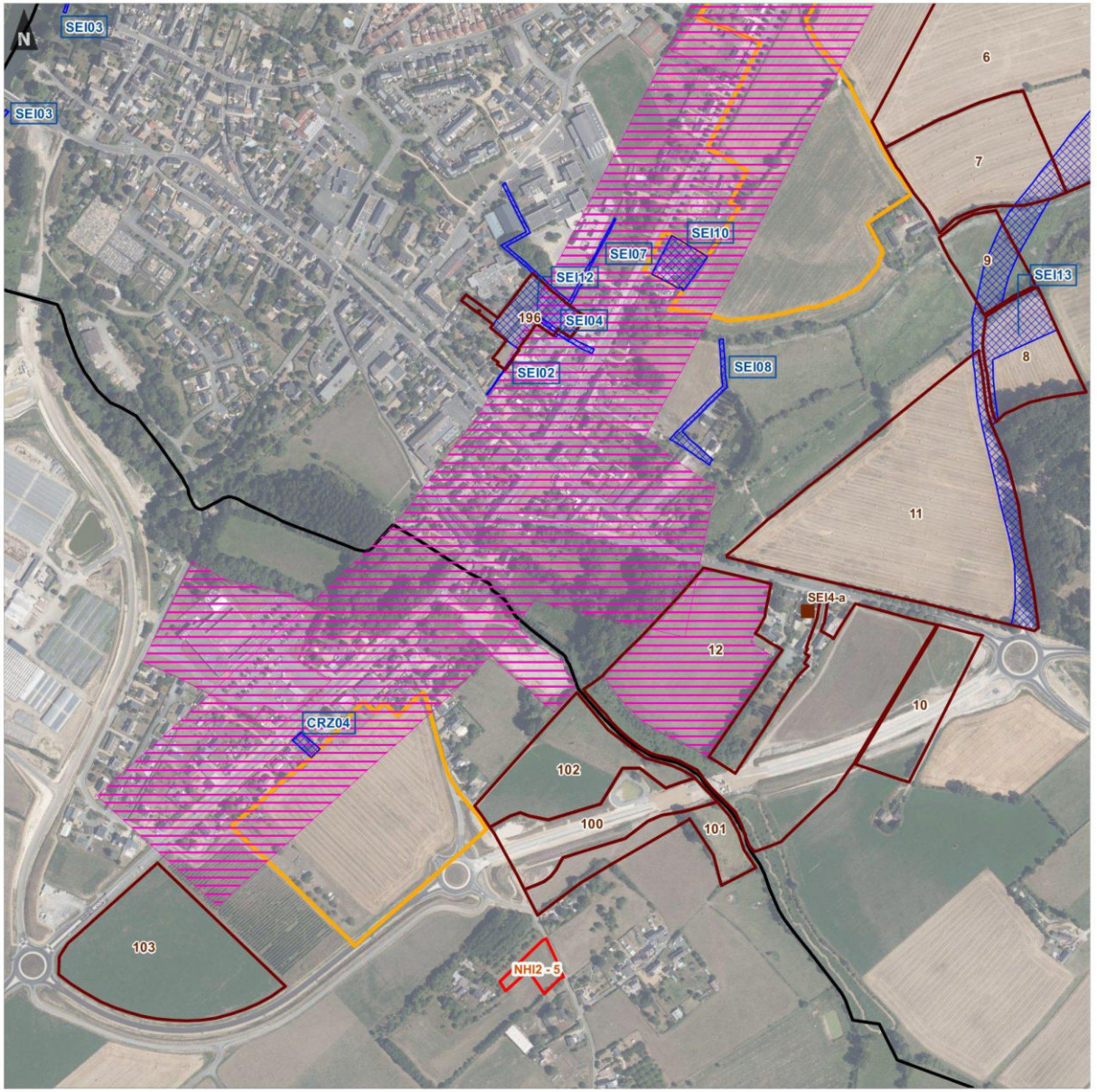
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (71/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



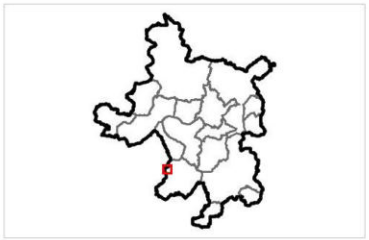
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (72/90)

Les secteurs d'étude

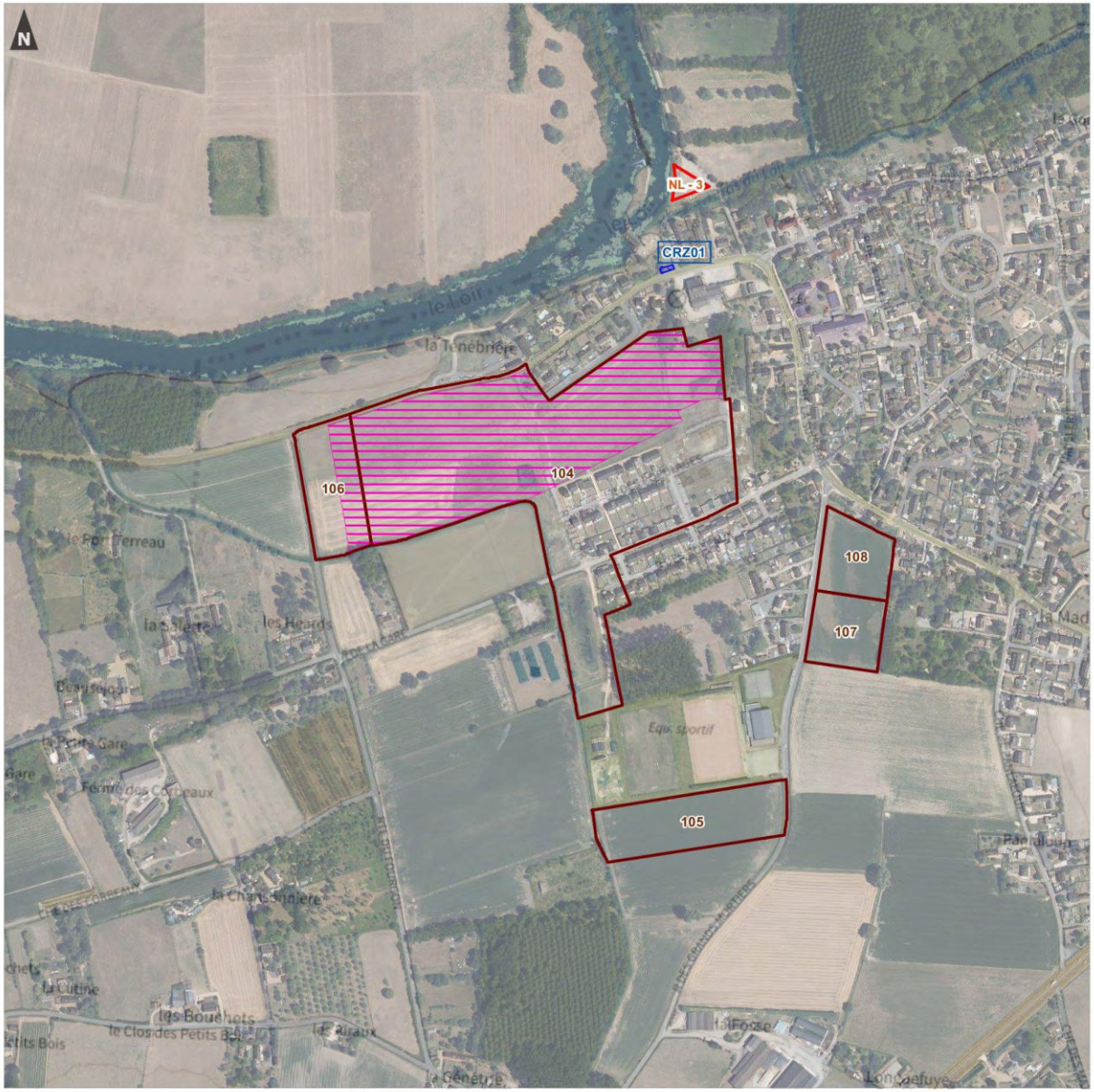
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



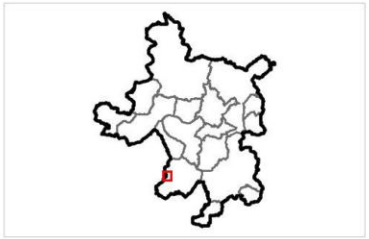
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (73/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



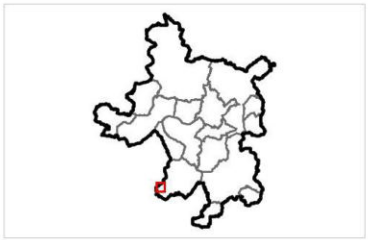
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (74/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (75/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



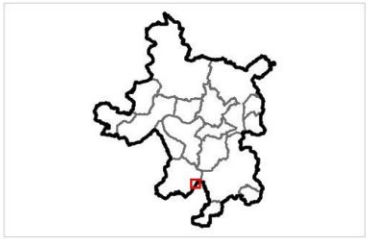
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (76/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (77/90)

Les secteurs d'étude

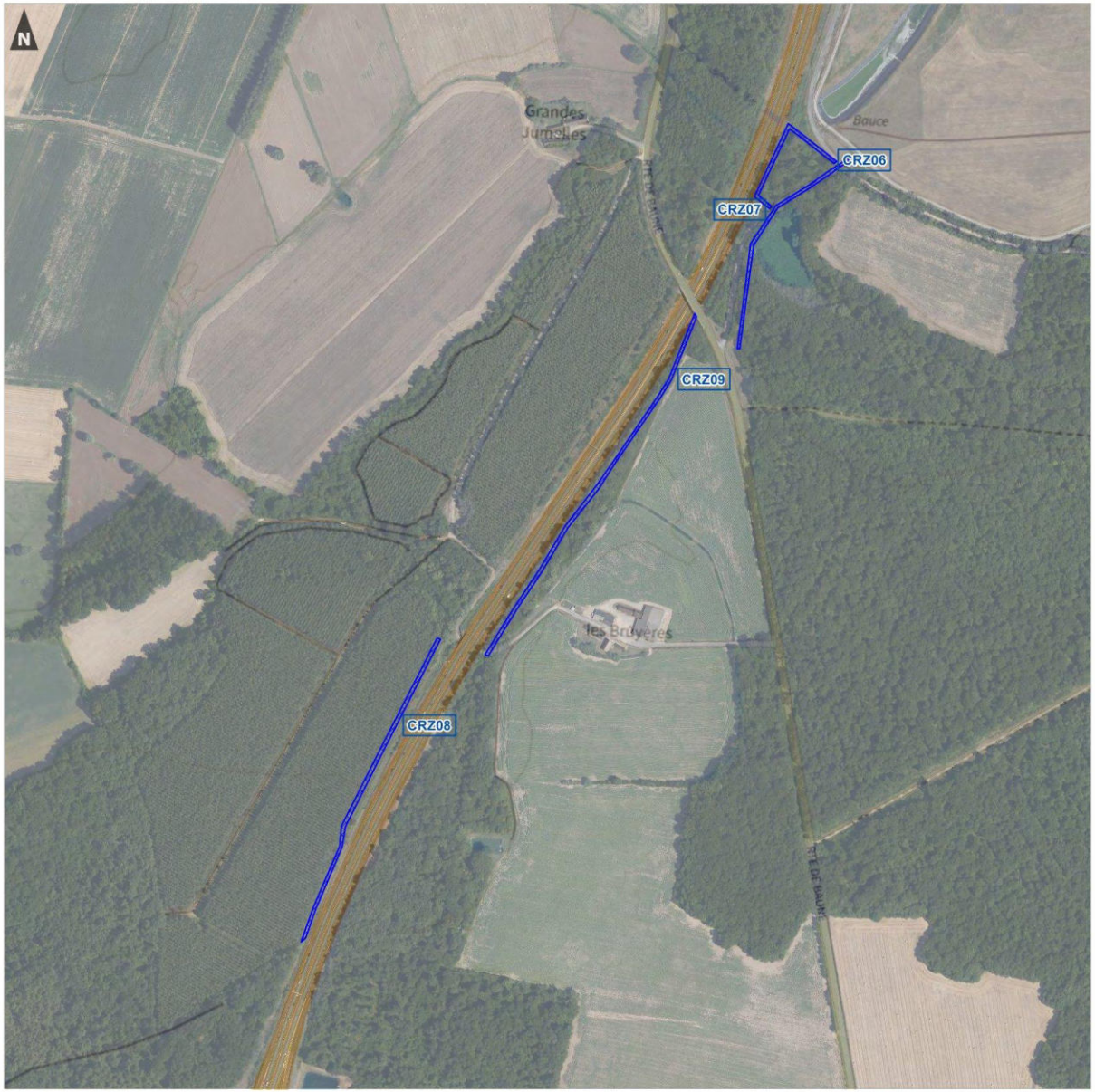
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

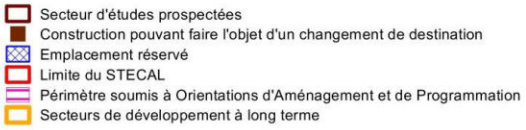
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (78/90)

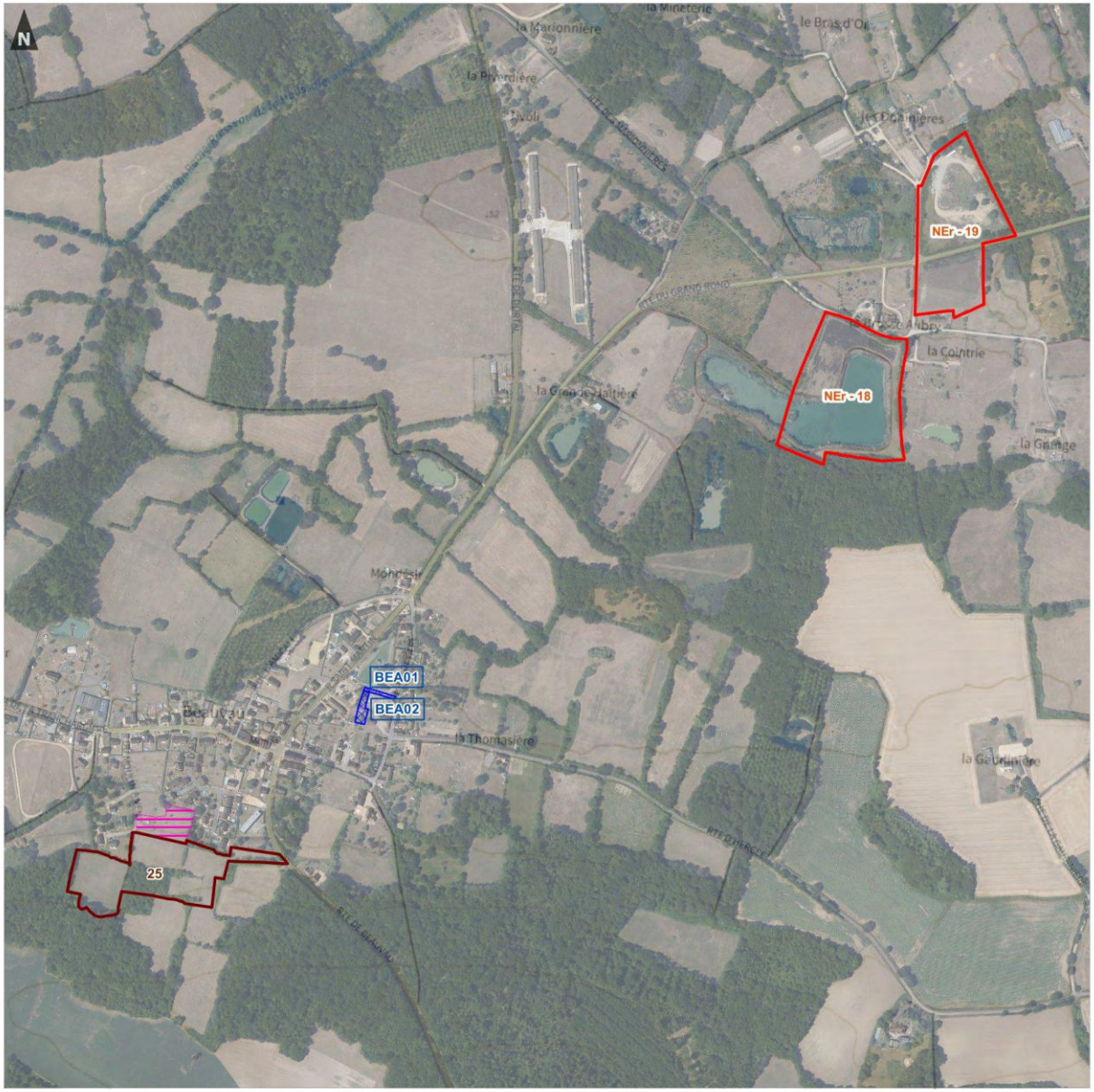
Les secteurs d'étude





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

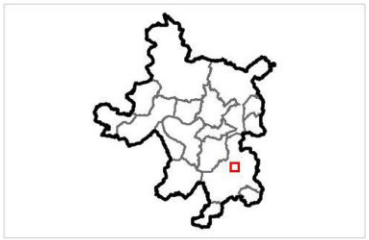


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (79/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



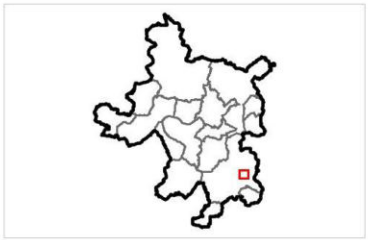
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (80/90)

Les secteurs d'étude

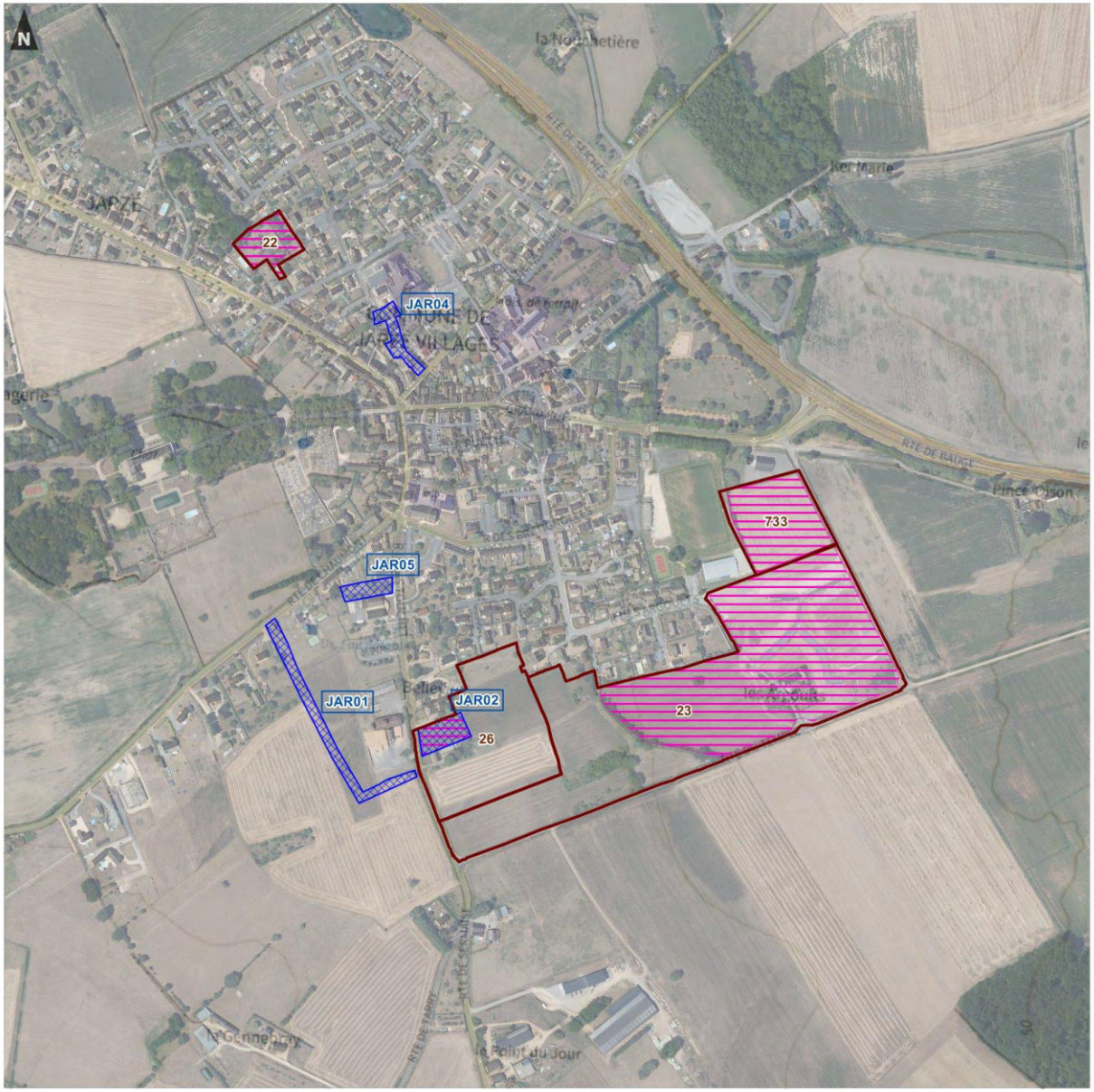
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (81/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (82/90)

Les secteurs d'étude

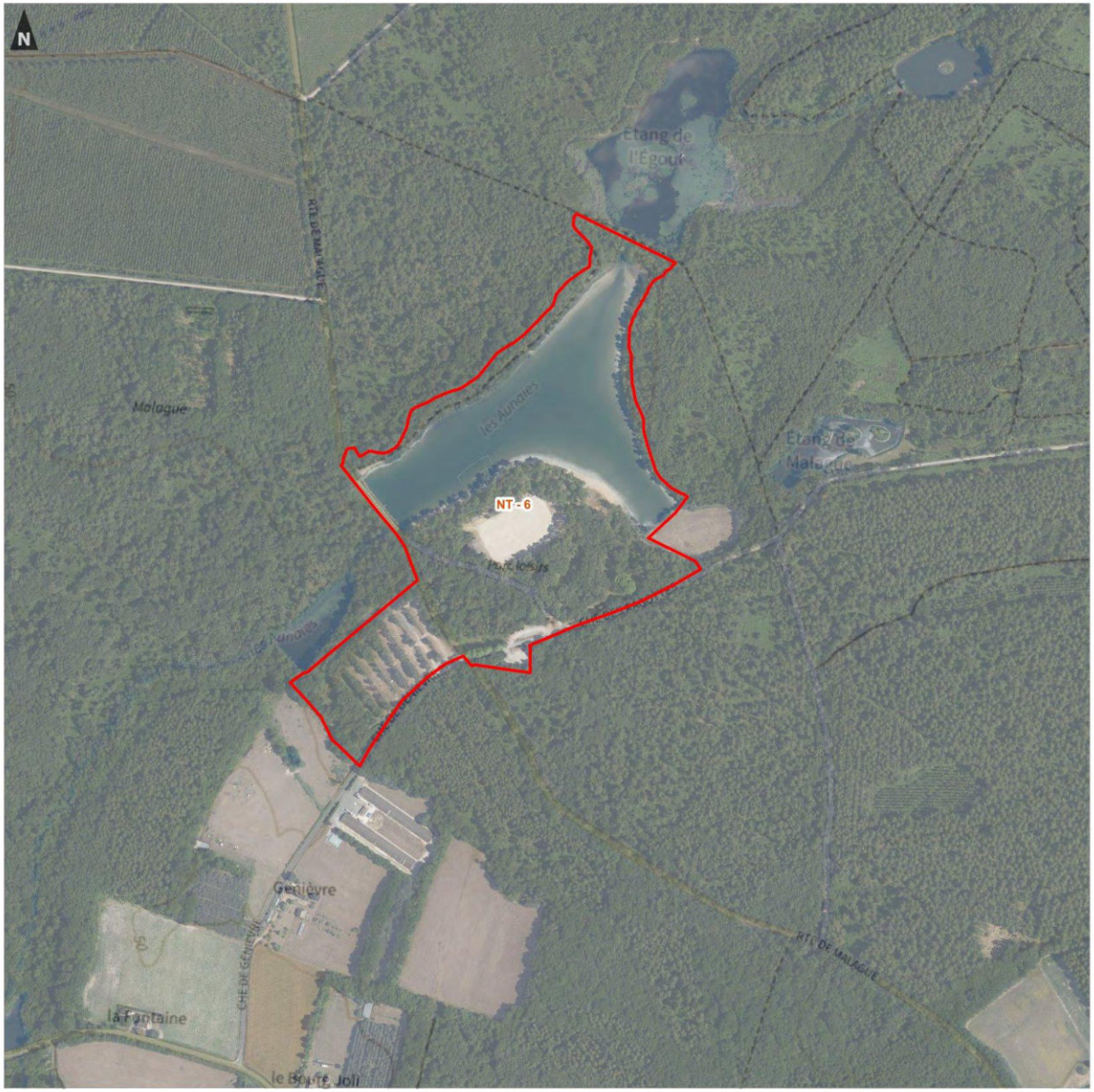
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (83/90)

Les secteurs d'étude

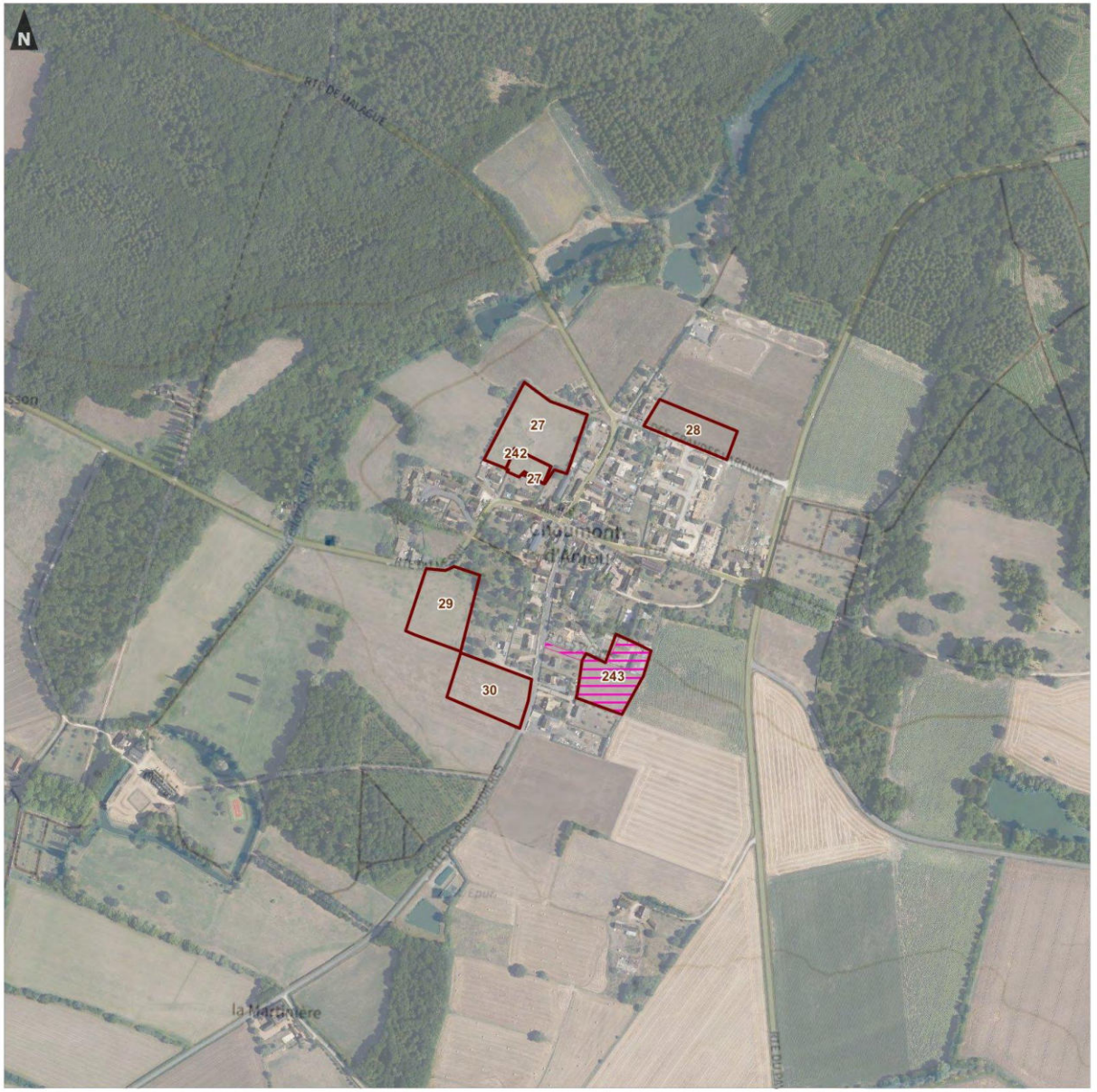
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



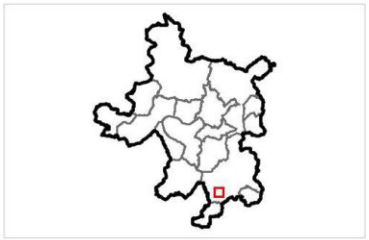
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (84/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (85/90)

Les secteurs d'étude

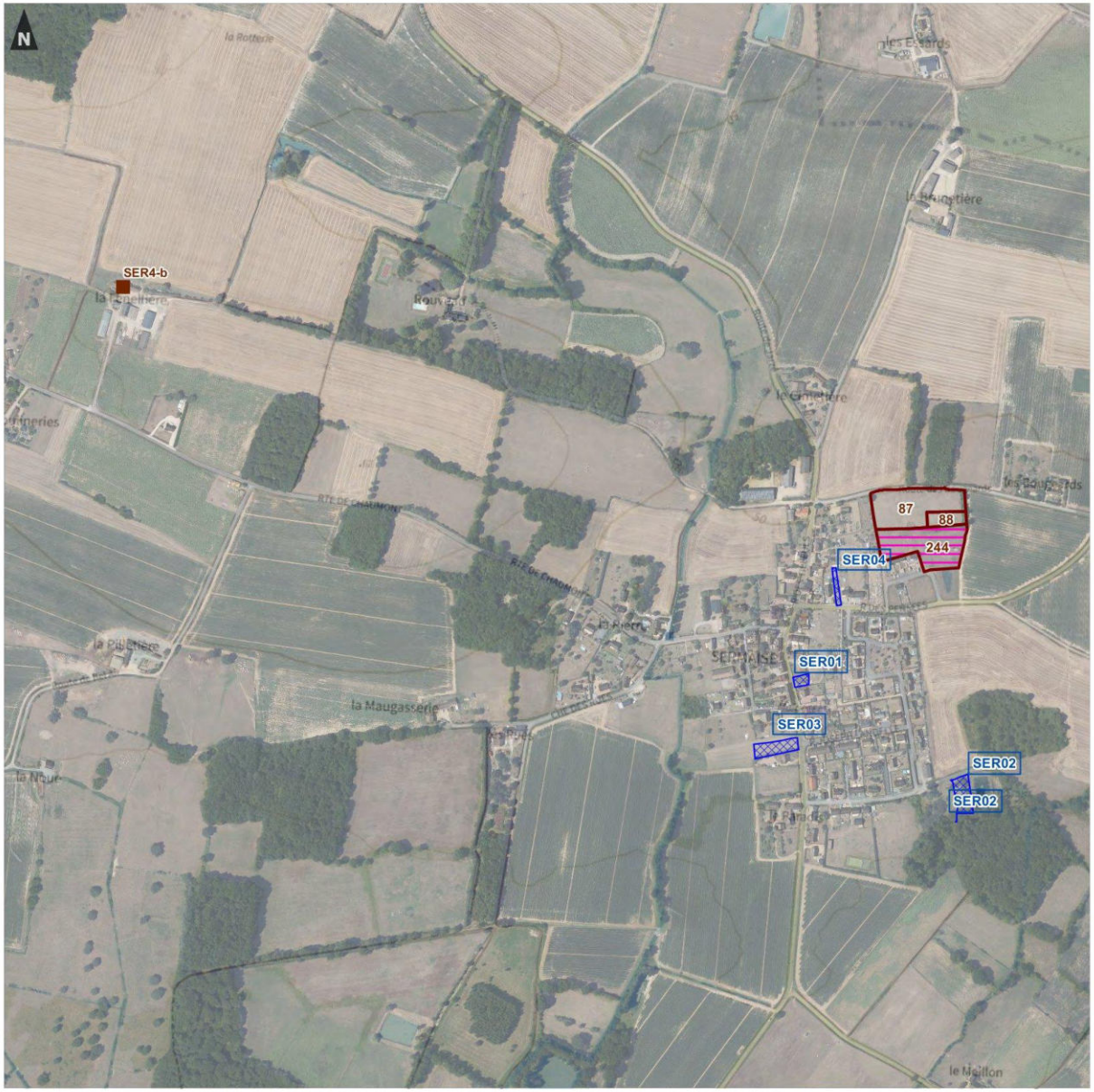
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



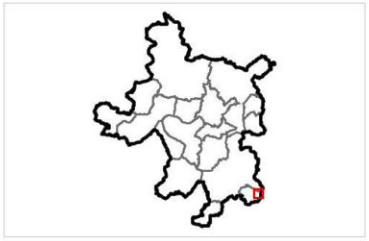
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (86/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



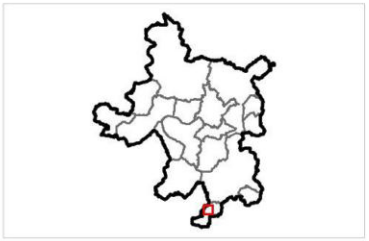
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (87/90)

Les secteurs d'étude

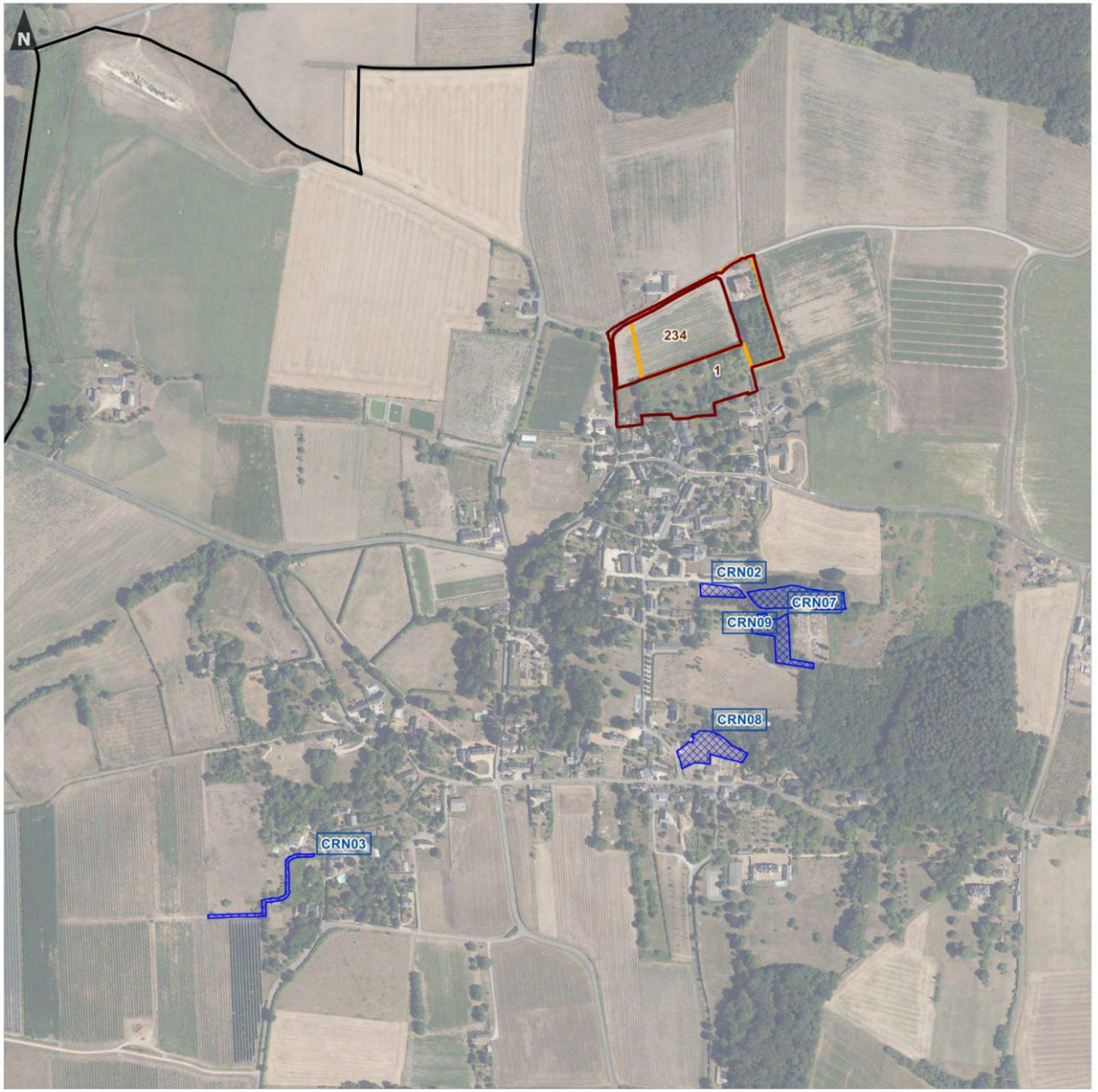
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



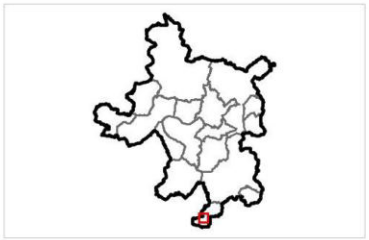
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (88/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (89/90)

Les secteurs d'étude

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



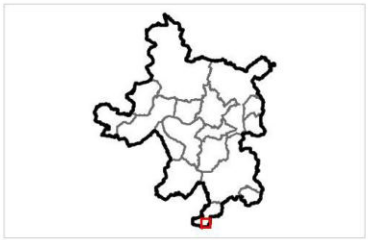
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (90/90)

Les secteurs d'étude

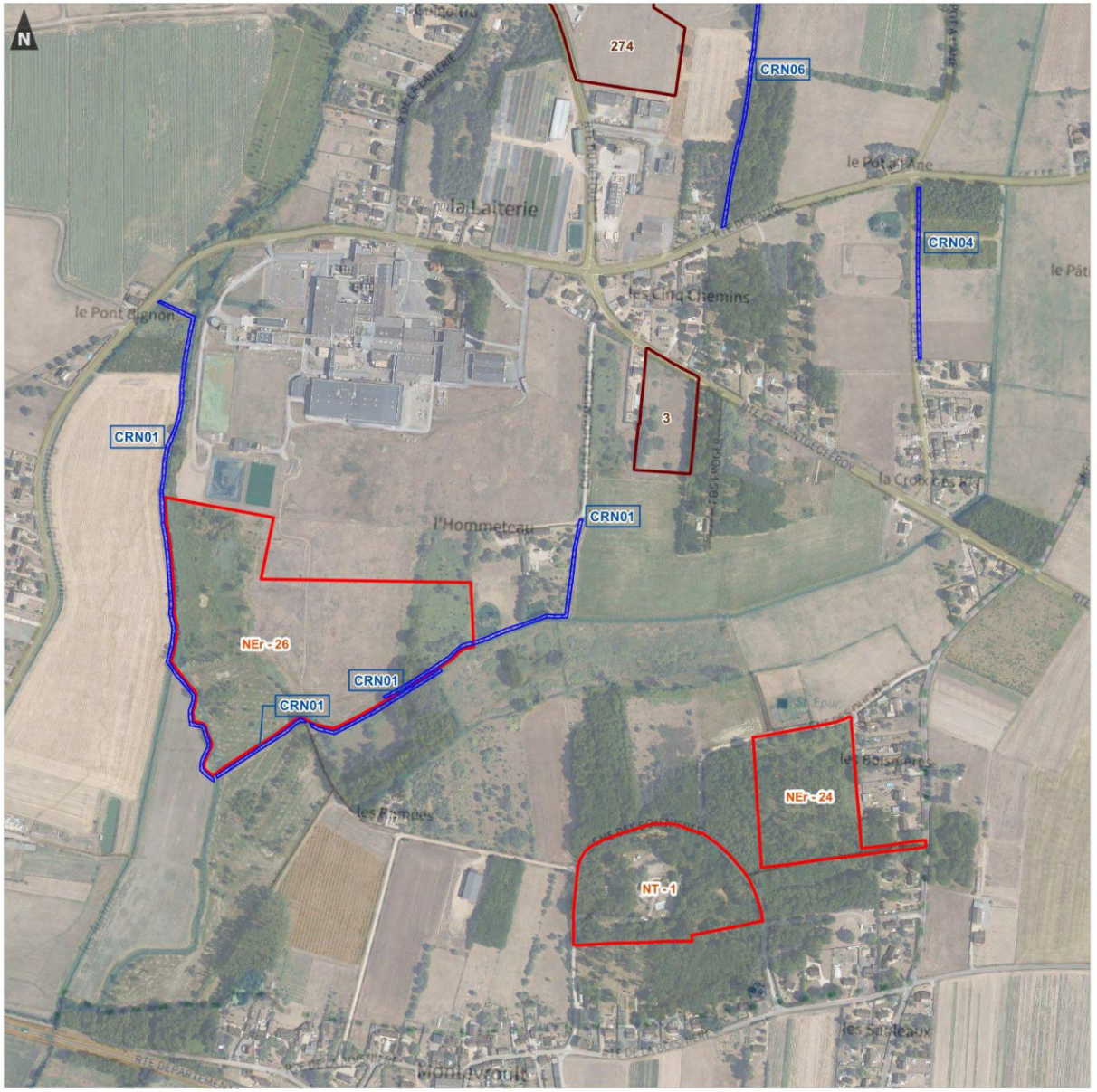
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



2.1.2 Analyse des secteurs au regard des enjeux écologiques potentiels

Sur la Carte 7, on peut observer la superposition des secteurs **susceptibles d'accueillir une urbanisation** et la **hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles** permettant de mettre en perspective les potentielles zones à enjeux.

Carte 7 -Sensibilités écologiques potentielles à l'échelle intercommunale & secteurs de prospection envisagés *– p 70*

Comme on peut l'observer sur cette carte, les secteurs se superposent à des zones de sensibilité écologique potentielle :

- **Forte à majeure** en raison de la présence de réservoirs de biodiversité et de corridors reconnus à la trame verte et bleue locale ; cela concerne **76 % des secteurs retenus** ;
- **Faible à modérée** selon la nature des habitats en place susceptibles de constituer des axes de déplacement d'espèces ; cela concerne **24 % des secteurs retenus.**

Notons qu'à ce stade de l'étude, ce sont 500 secteurs qui ont été retenus dans le cadre du PLUi. Le tableau synthétise les secteurs de développement retenus et leur sensibilité écologique potentielle en fonction du territoire de chaque commune de la CCALS**.**

Tableau 9. Nombre de secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation et sensibilité écologique potentielle

Communes	Nombre de secteurs de développement par niveau de sensibilité écologique potentielle				Nbre total de projets par communes
	Majeure	Forte	Modéré	Faible	
Baracé	11	5	5		17
Cheffes	21				11
Cornillé-les-Caves	14			8	2
Corzé	19	2		10	6
Durtal	14	12	9	5	6
Etriché	21	2		1	2
Huillé-Lézigné	16	14	2		10
Jarzé-Villages	16	3	1	13	24
La Chapelle-Saint-Laud	7	8			13
Les Rairies	14	2		3	13
Marcé		9		9	2
Montigné-lès-Rairies	7	3	8		14
Montreuil-sur-Loir	18				7
Morannes sur Sarthe-Daumeray	33	21	3	4	12
Seiches-sur-Le-Loir	31	13		14	6
Sermaise	2		4	6	2
Tiercé	10	30	5	12	3
Total	**254**	**124**	**37**	**85**	**500**
Proportion	**51%**	**25%**	**7%**	**17%**	**100%**

Pour les secteurs de prospection écologiques, les investigations de terrain, dont les résultats sont présentés ci-après, ont été plus poussées dans les parcelles à sensibilité écologique potentielle modérée à majeure, ainsi que sur les parcelles à potentialités faibles ou les ensembles de parcelles à potentialités faibles (surface agglomérée de plusieurs parcelles en jonction) de superficie supérieure à 2500 m2 ; ceci afin de déterminer de manière plus fine l'enjeu écologique des parcelles susceptibles d'être urbanisées.

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

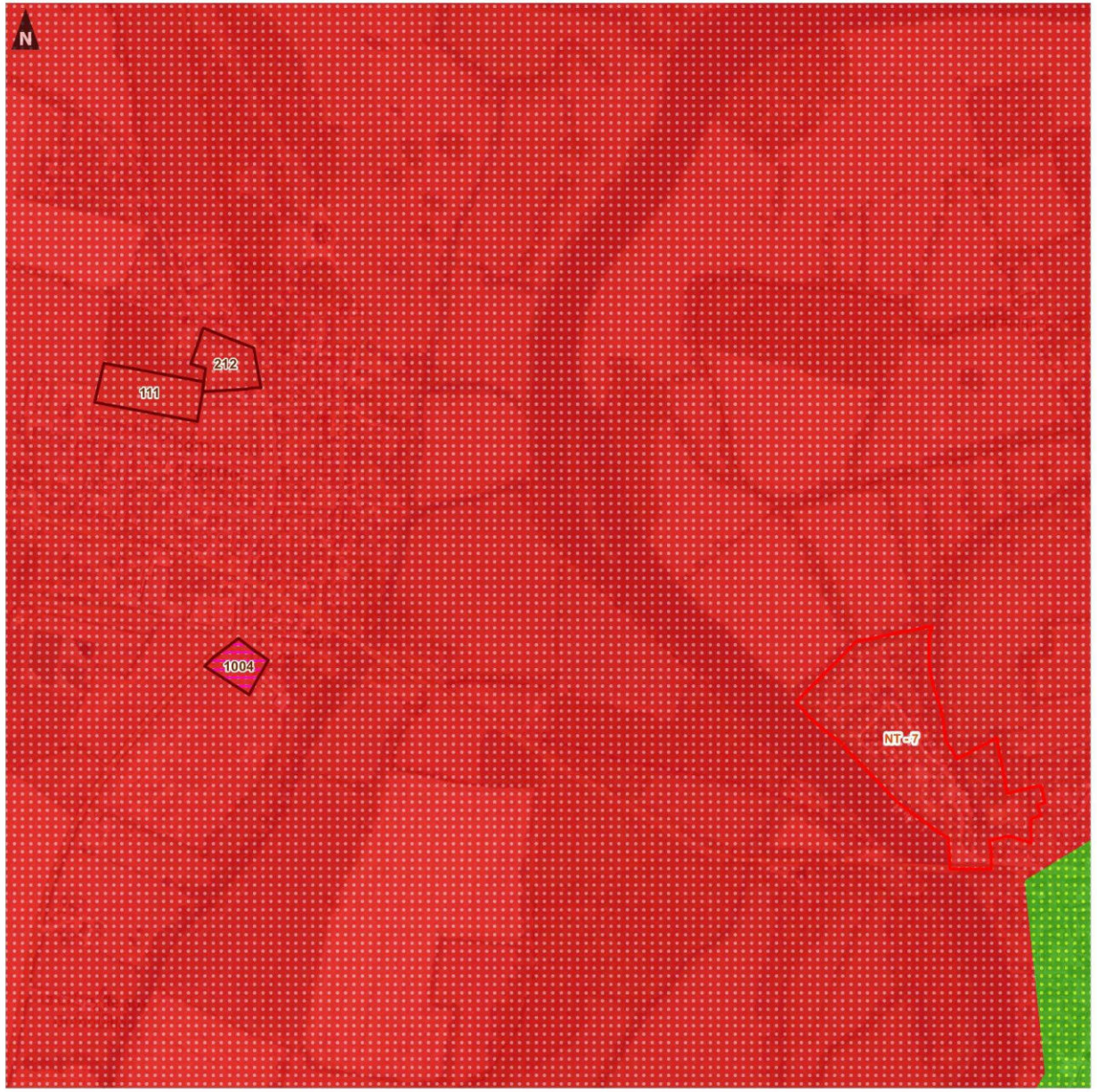
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

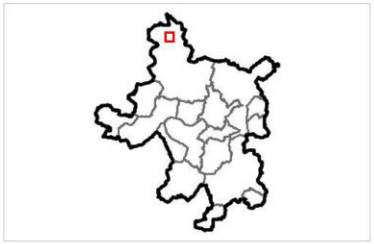
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

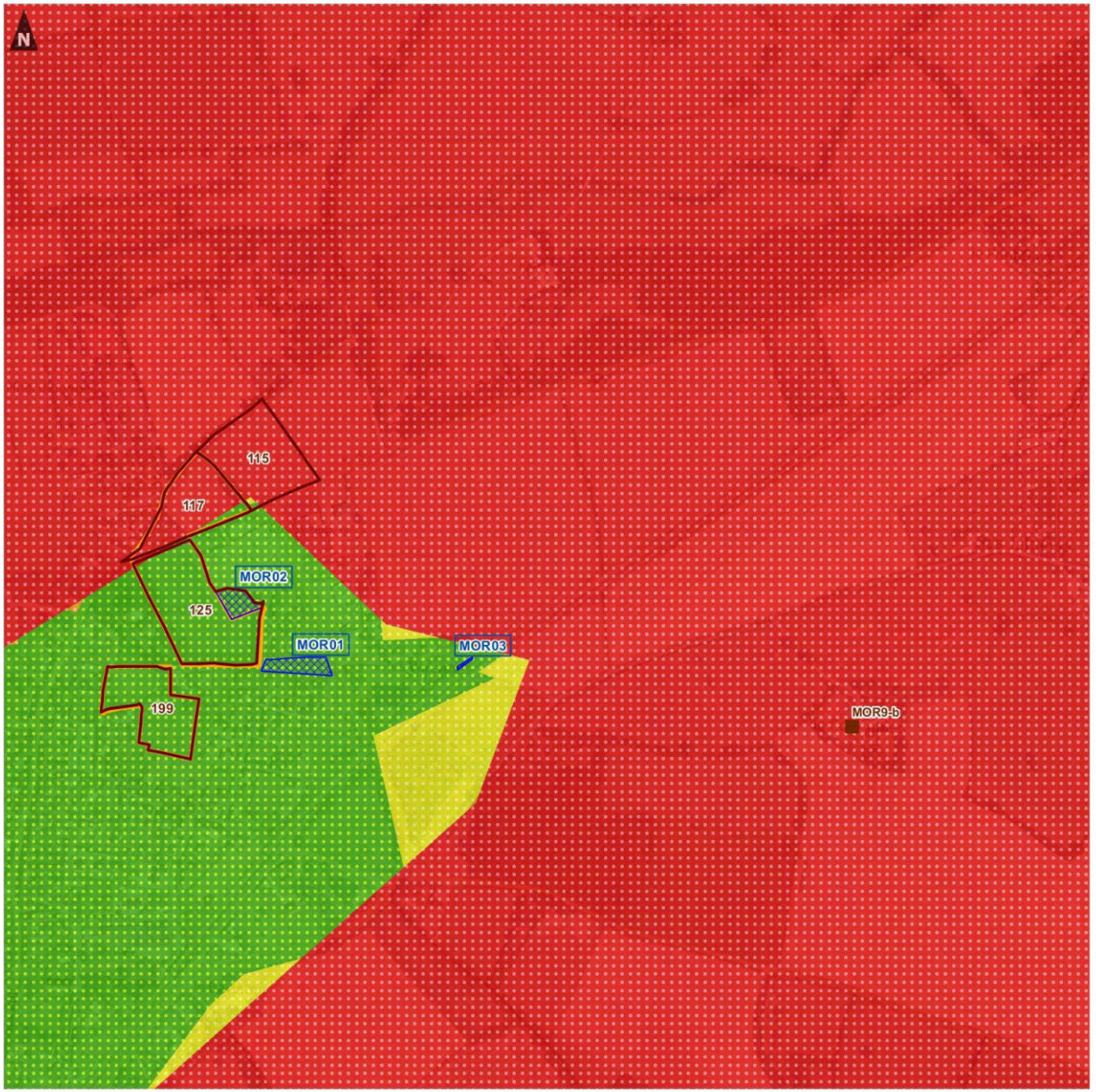
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

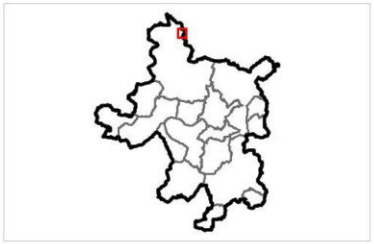
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

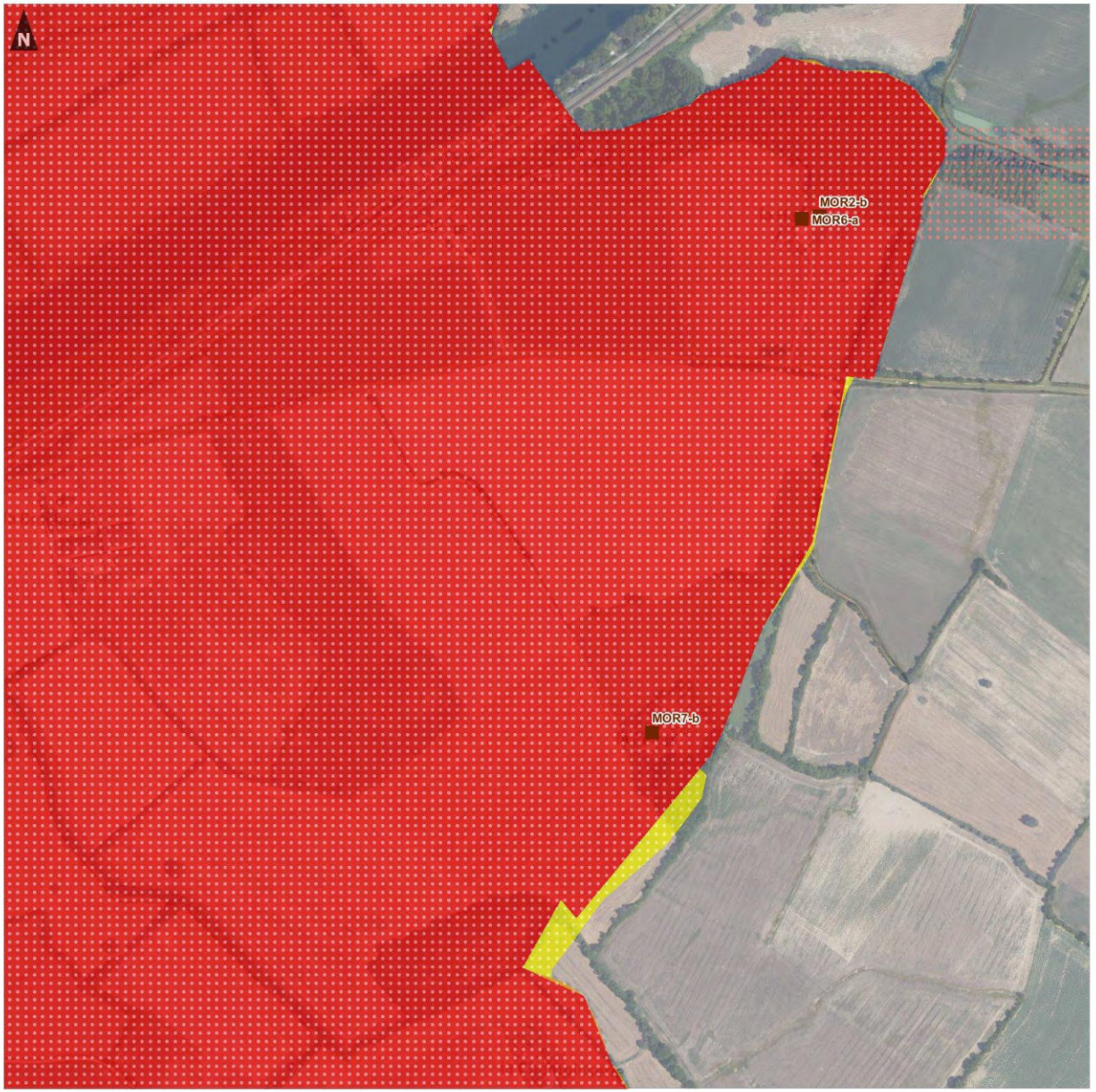
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

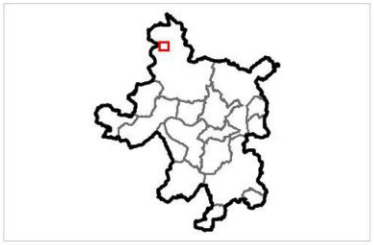
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

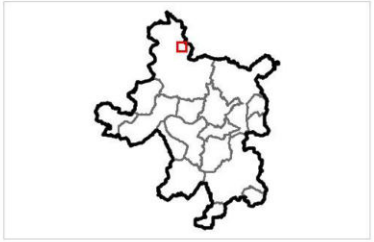
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

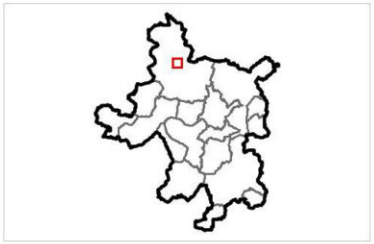
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (6/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

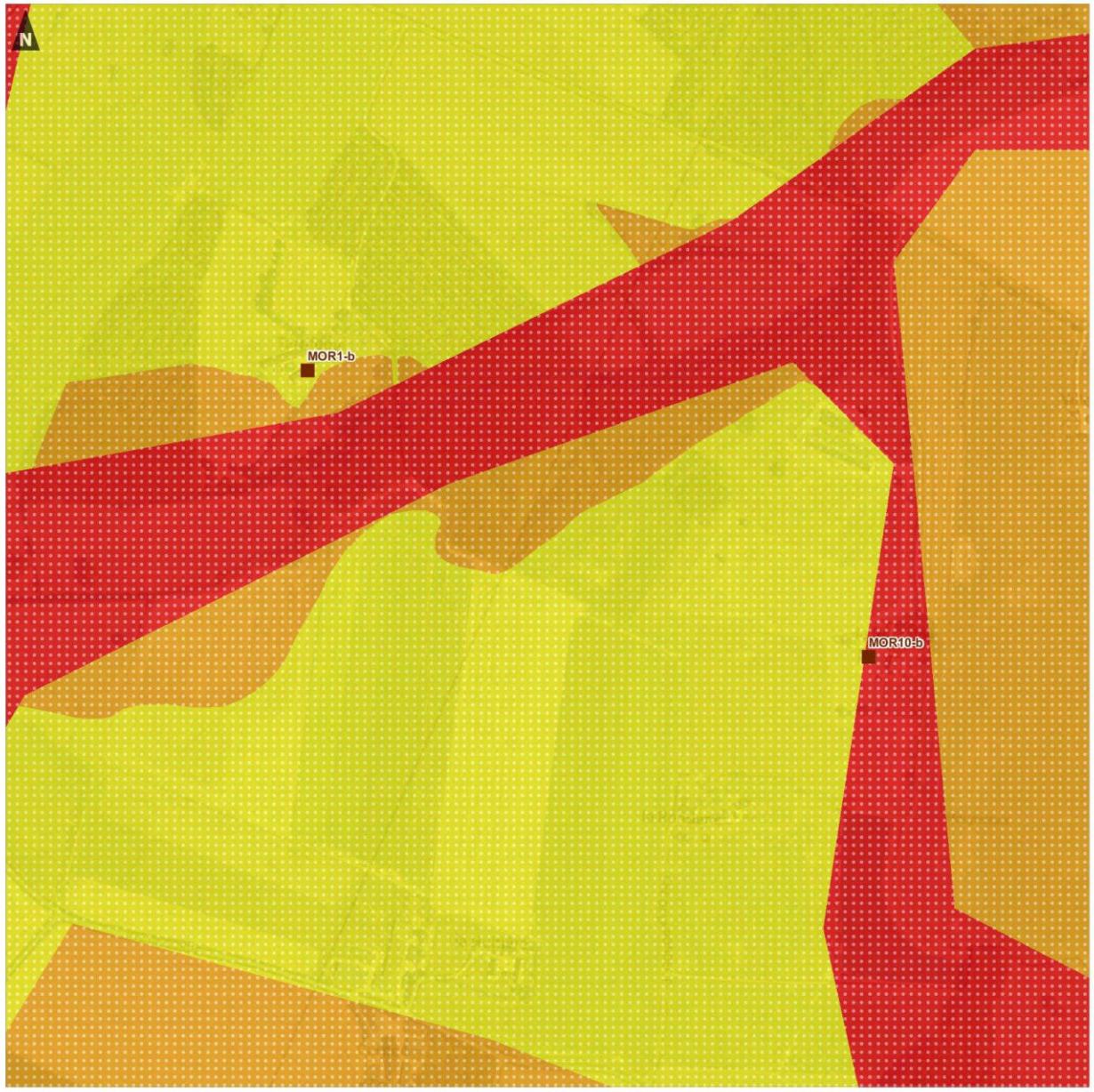
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (7/90)

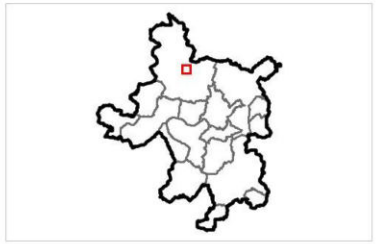
**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB

Enjeu écologique et patrimonial potentiel

- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (8/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

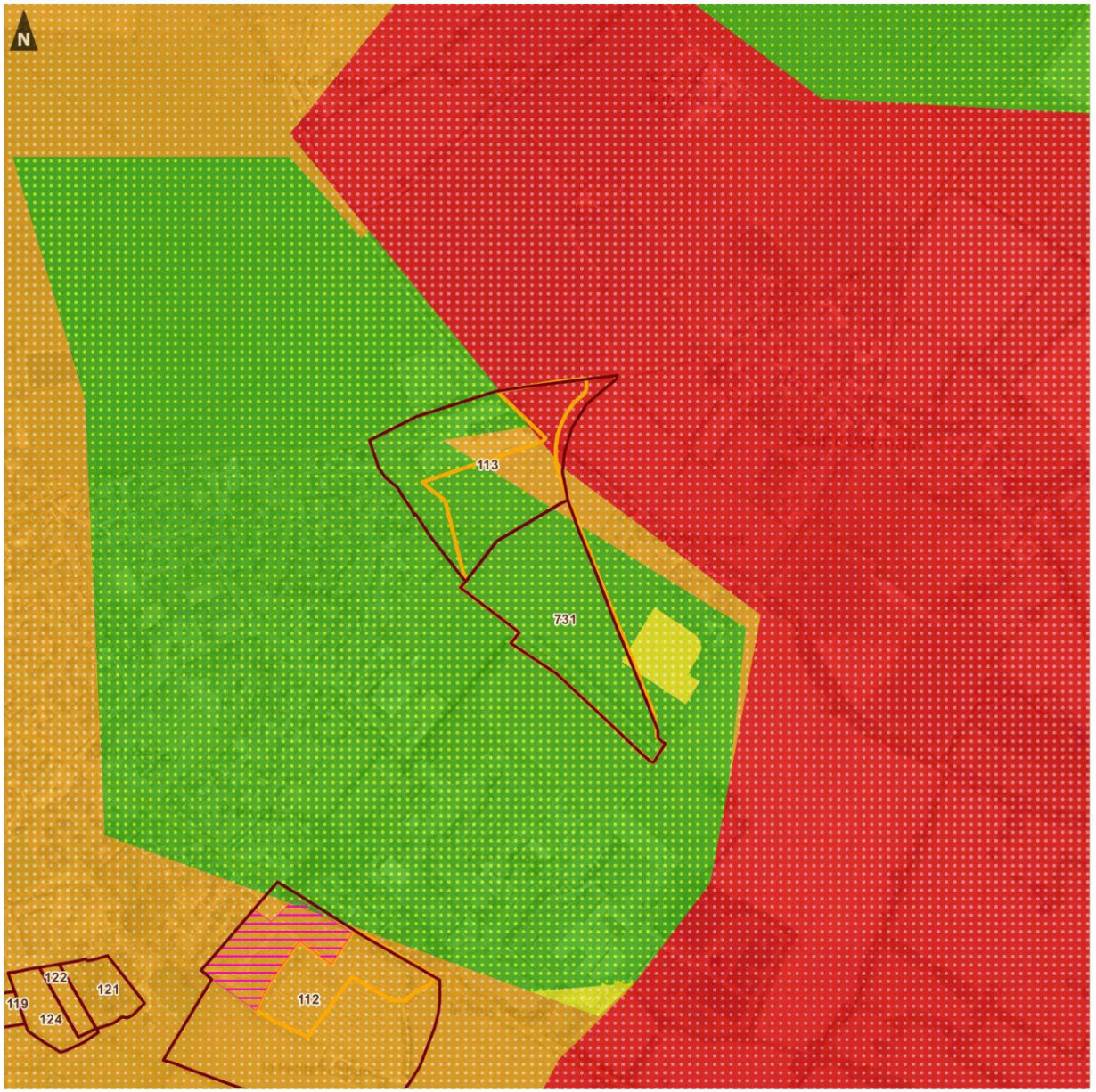
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

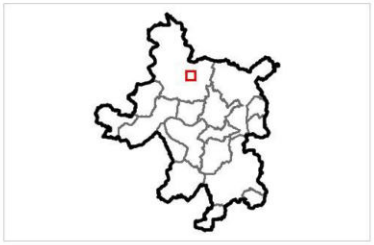
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (9/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

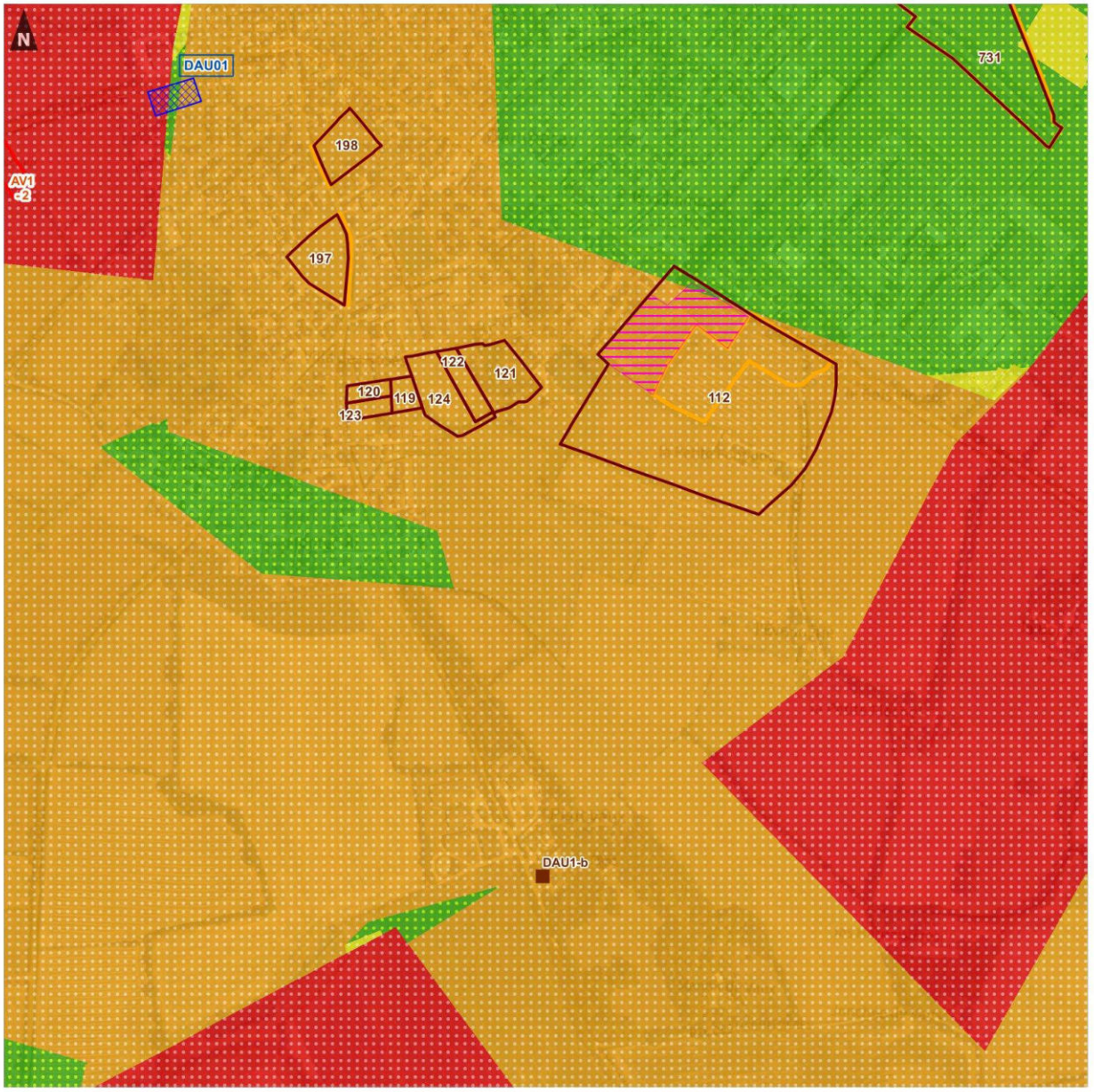
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (10/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

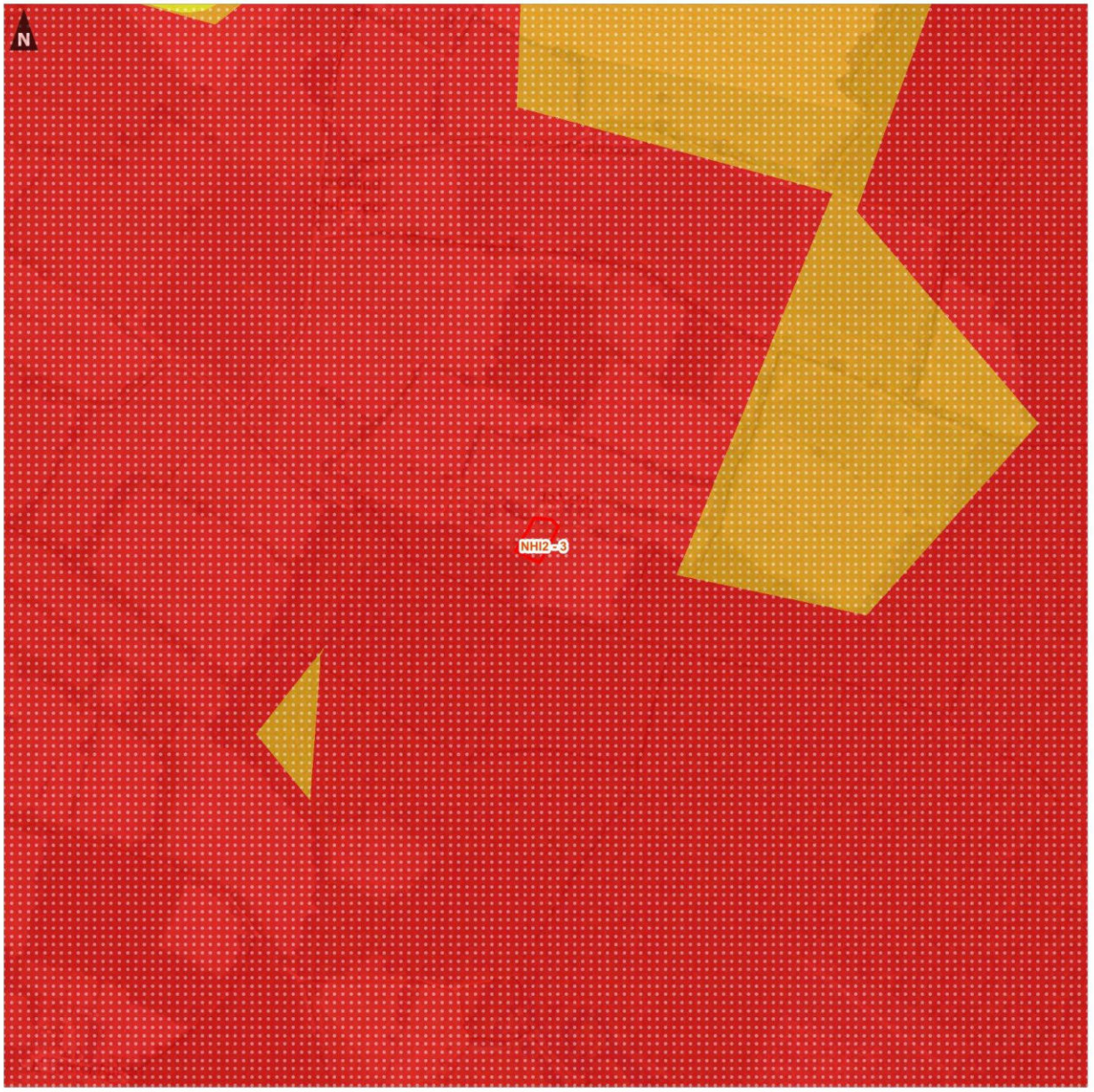
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

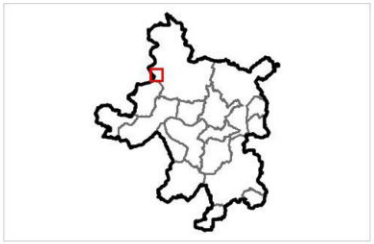
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (11/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

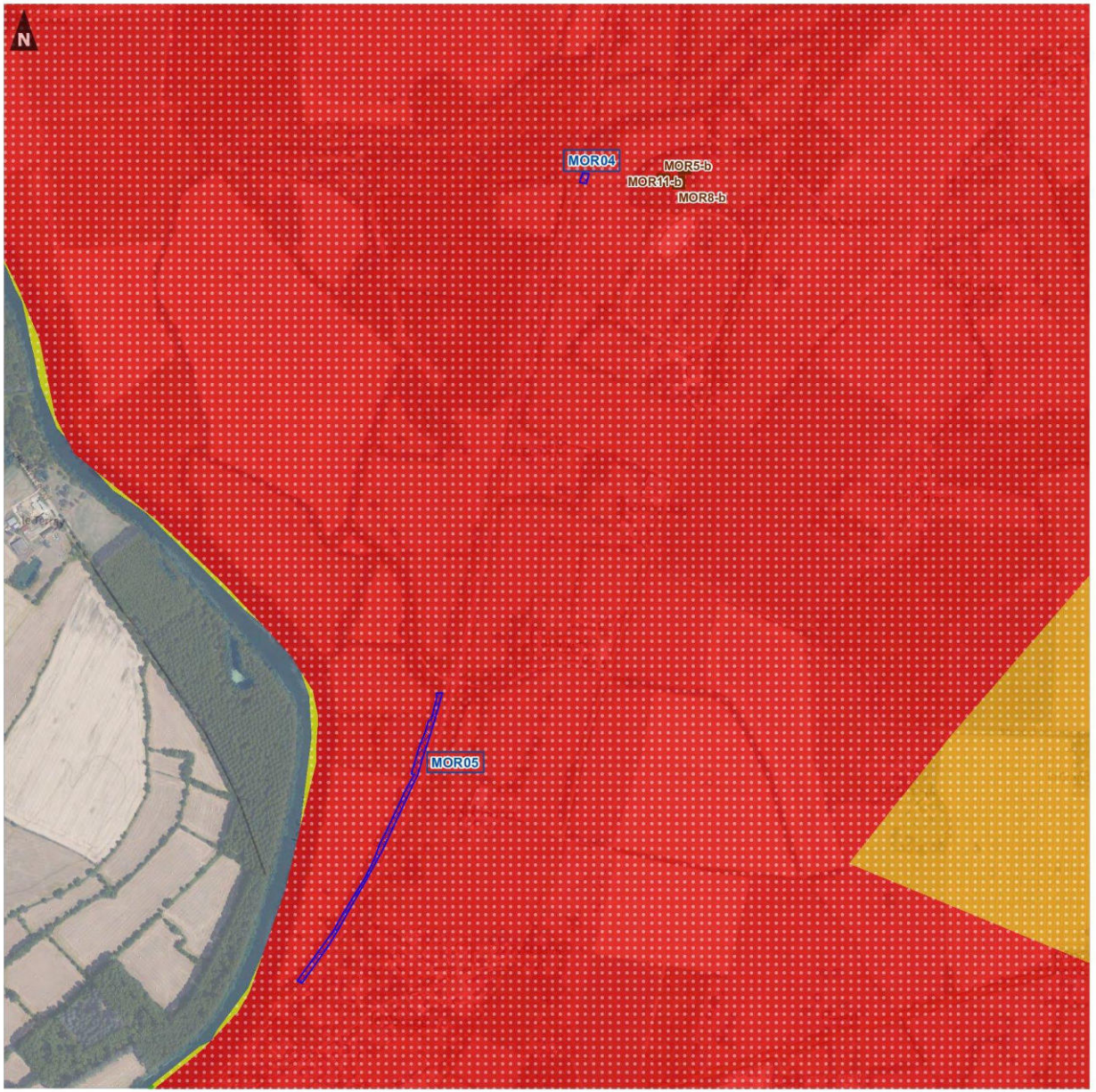
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300 400
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

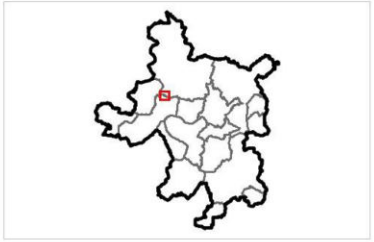
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray / Tiercé (12/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

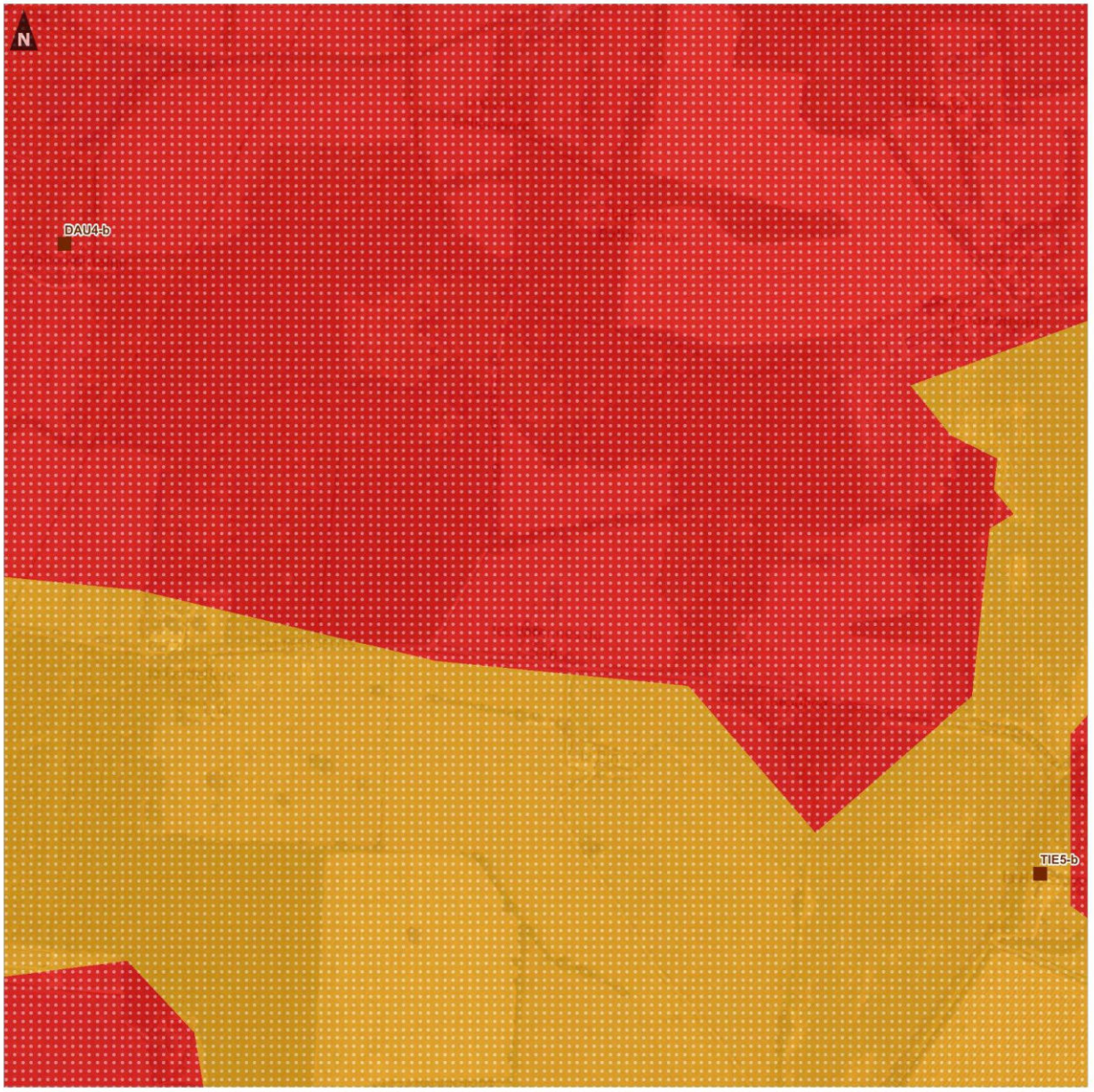
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

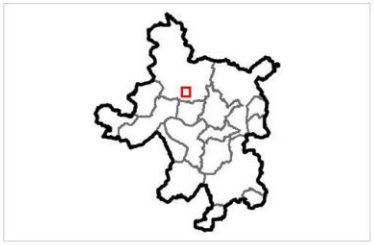
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (13/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

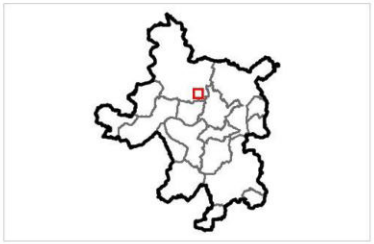
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (14/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

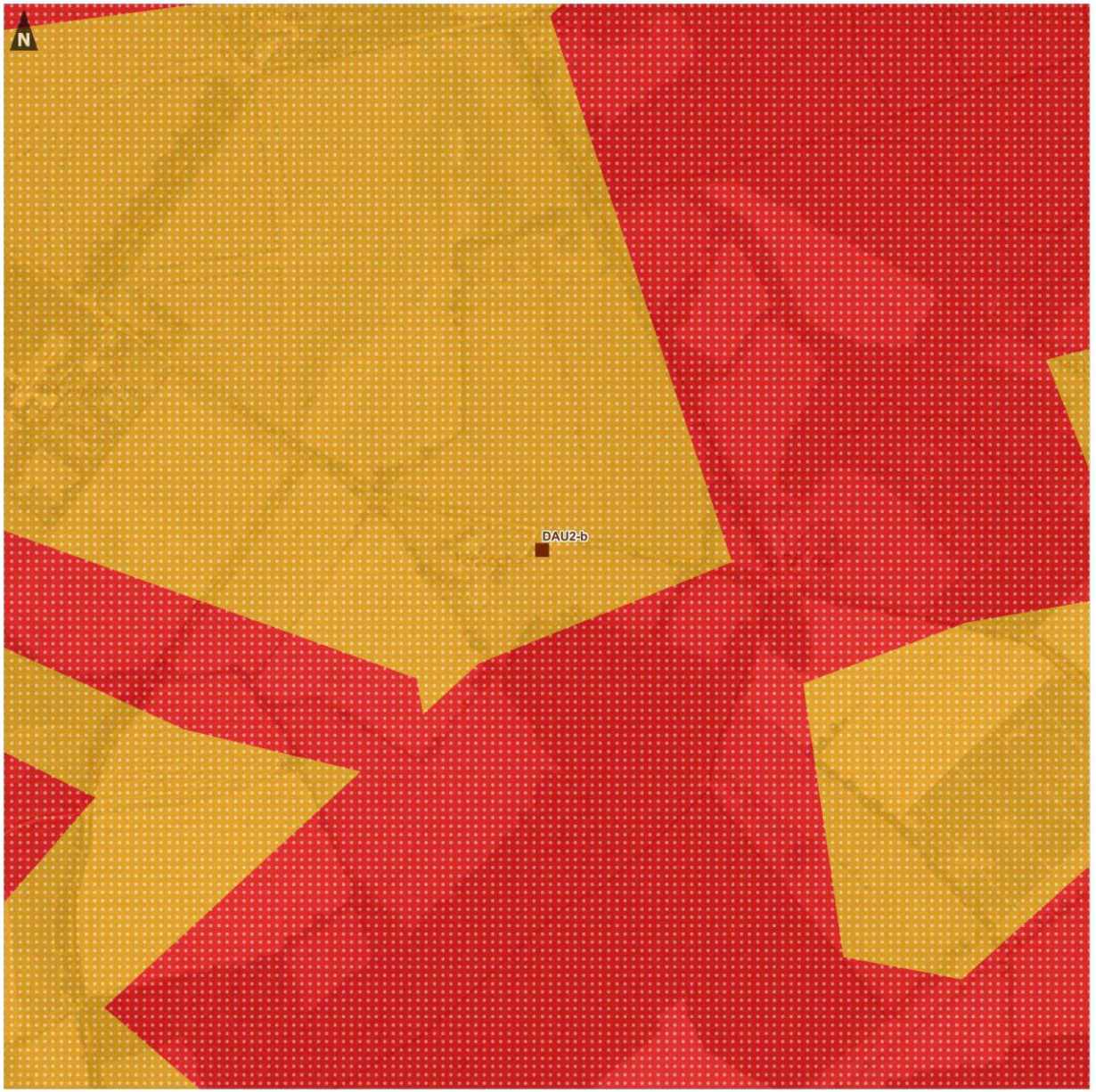
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

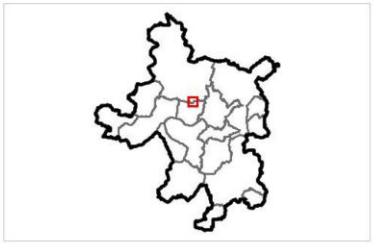
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Morannes sur Sarthe-Daumeray (15/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

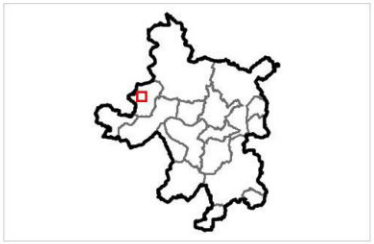
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (16/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

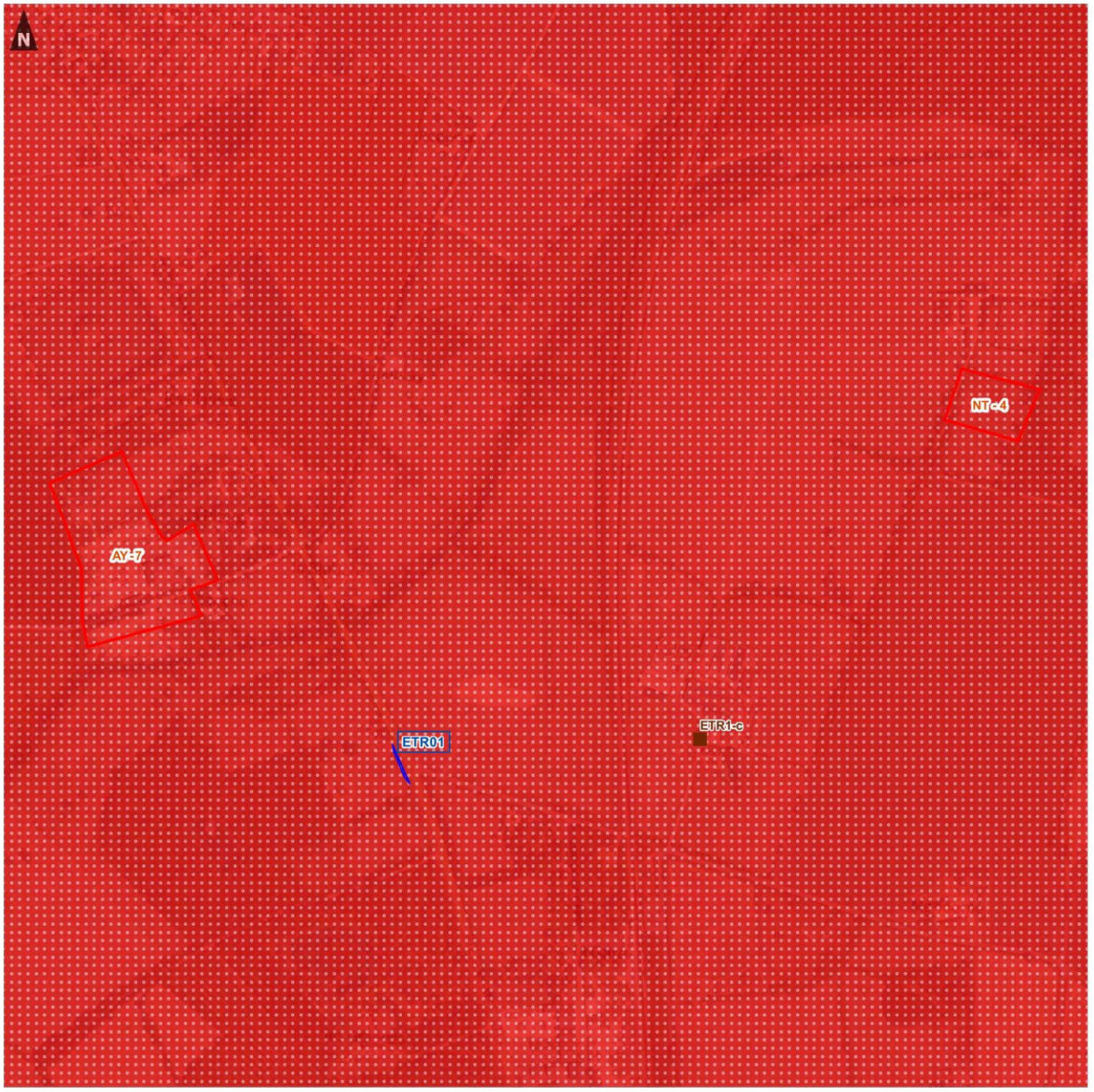
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (17/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

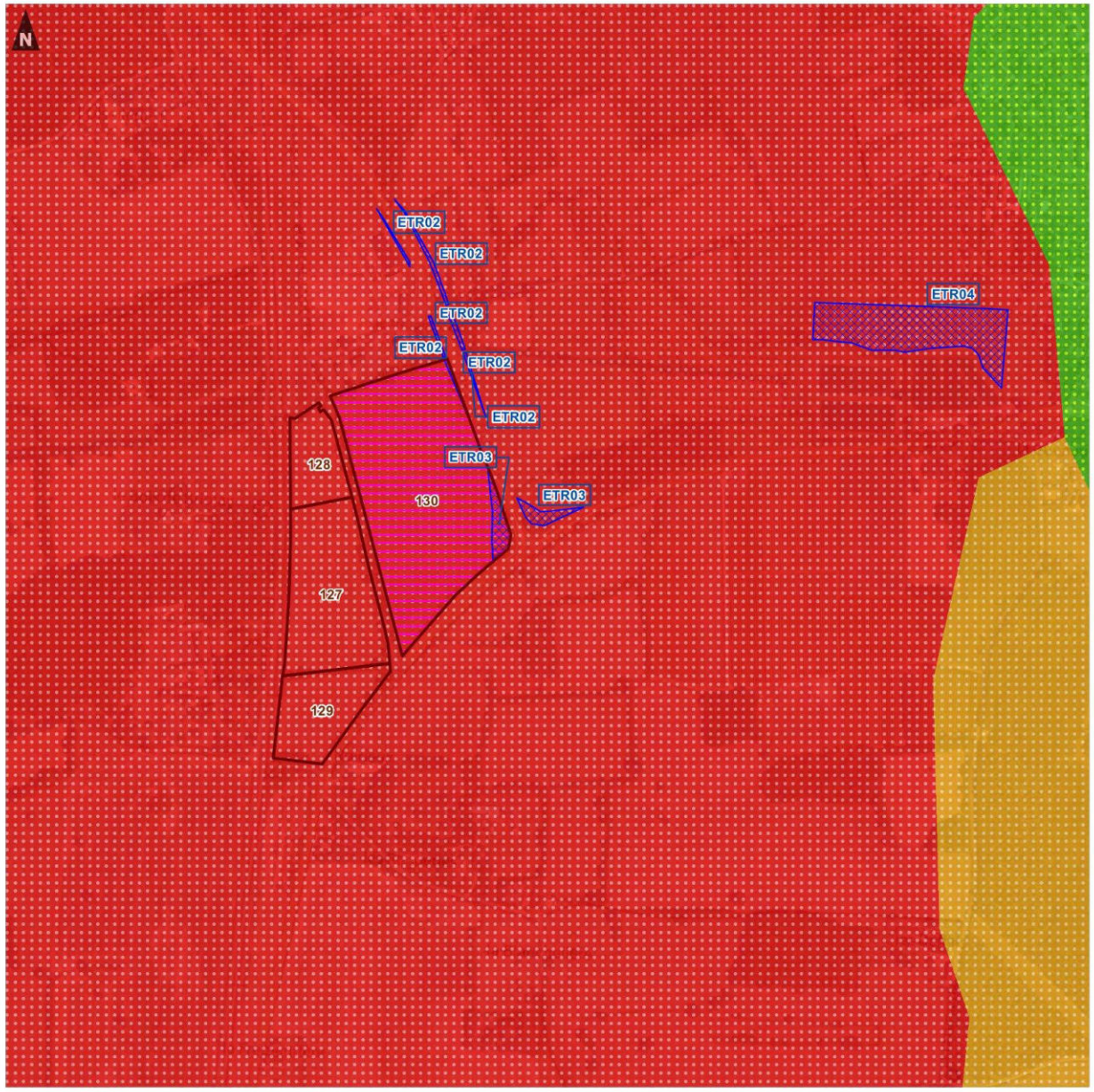
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

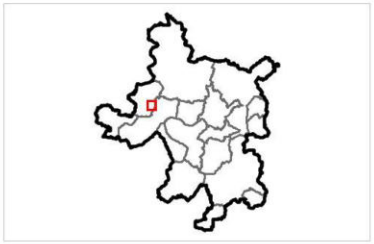
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché - Tiercé (18/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

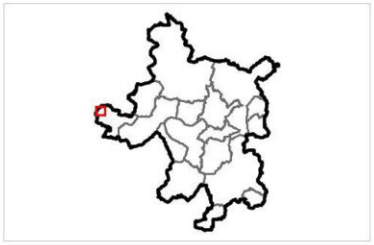
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (19/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

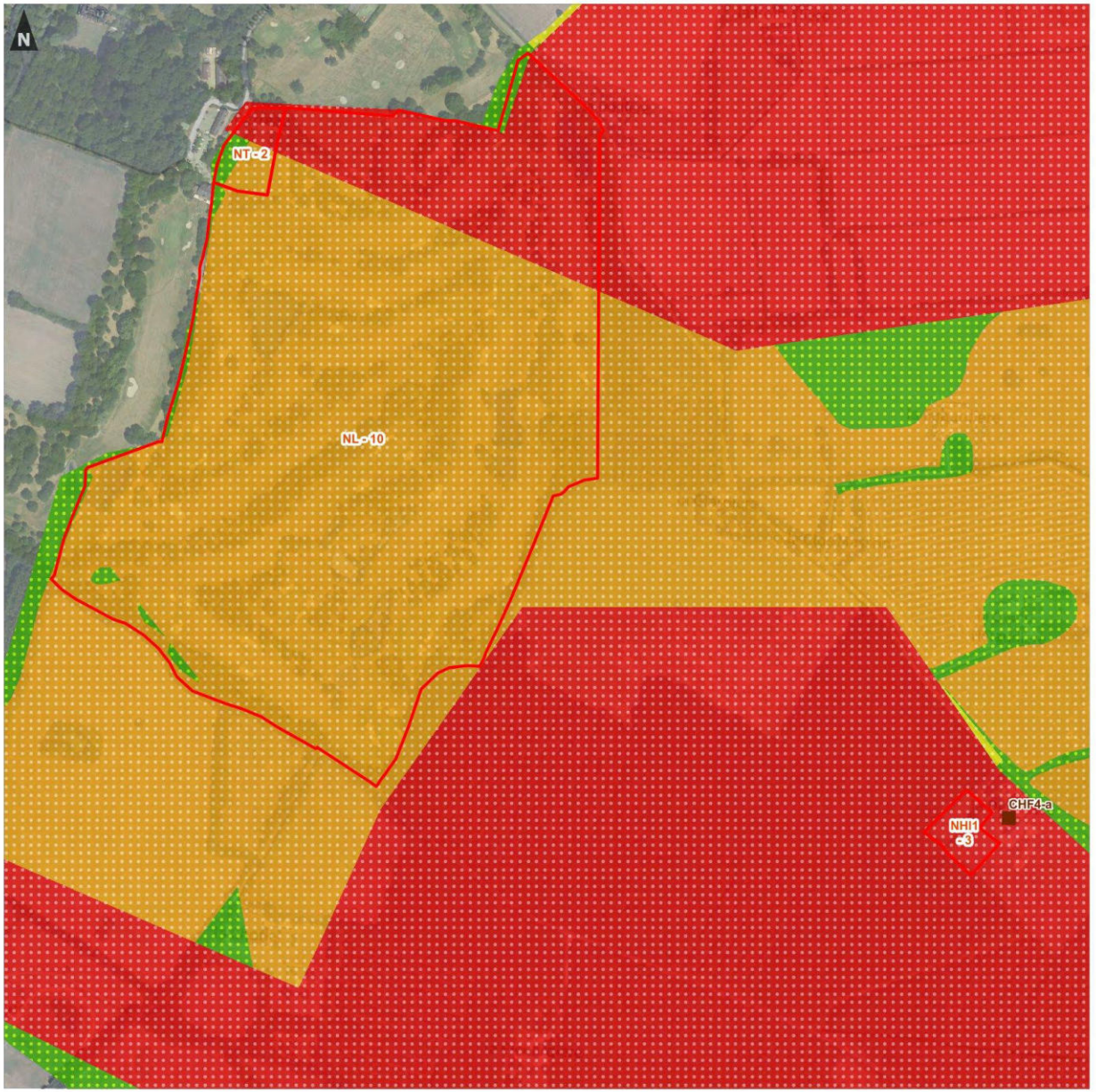
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

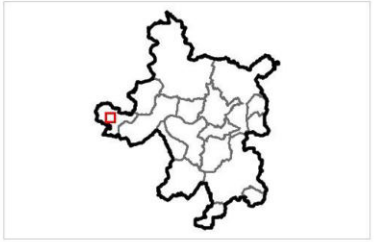
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (20/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (21/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

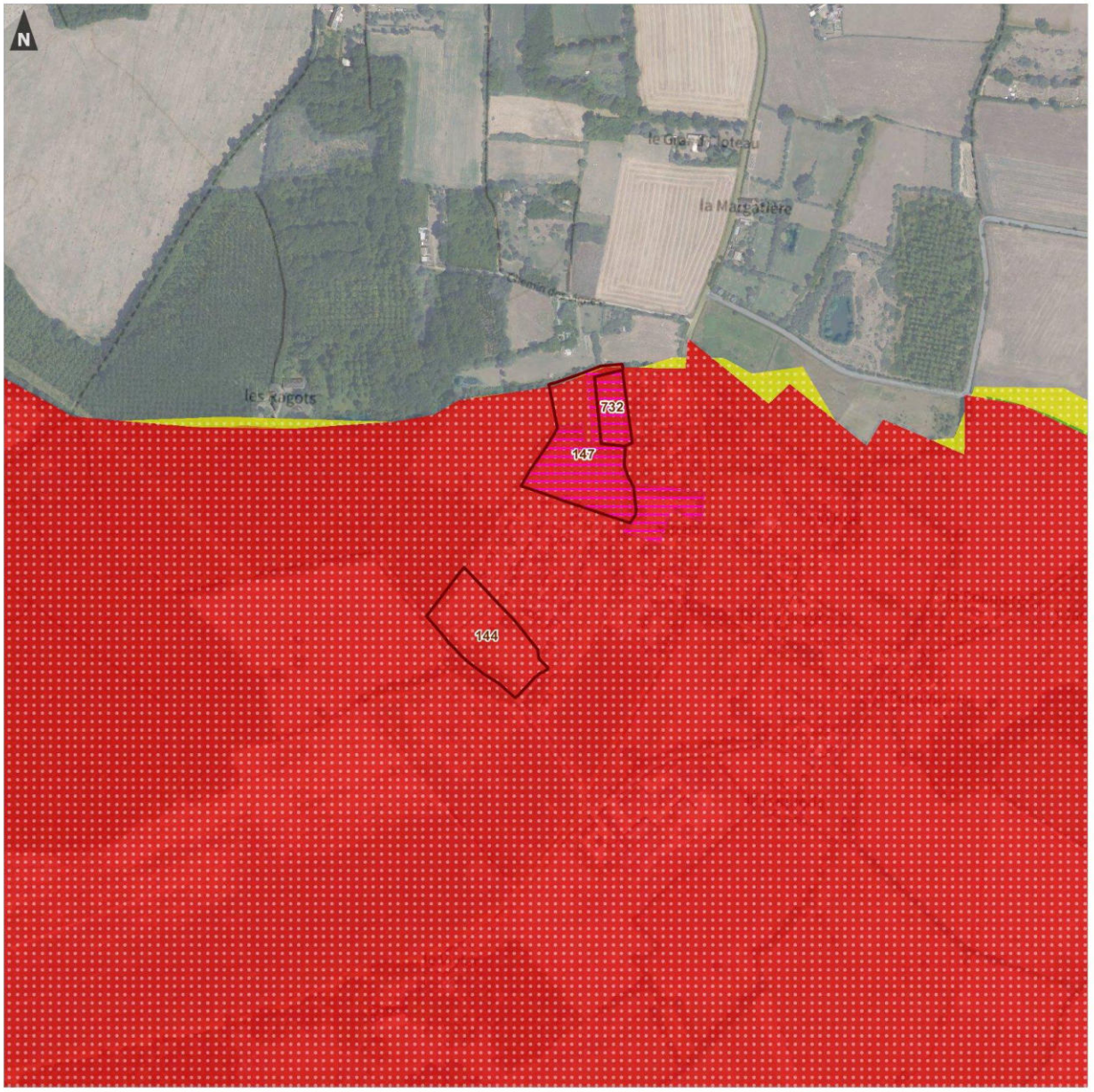
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

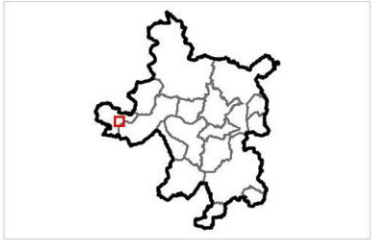
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (22/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

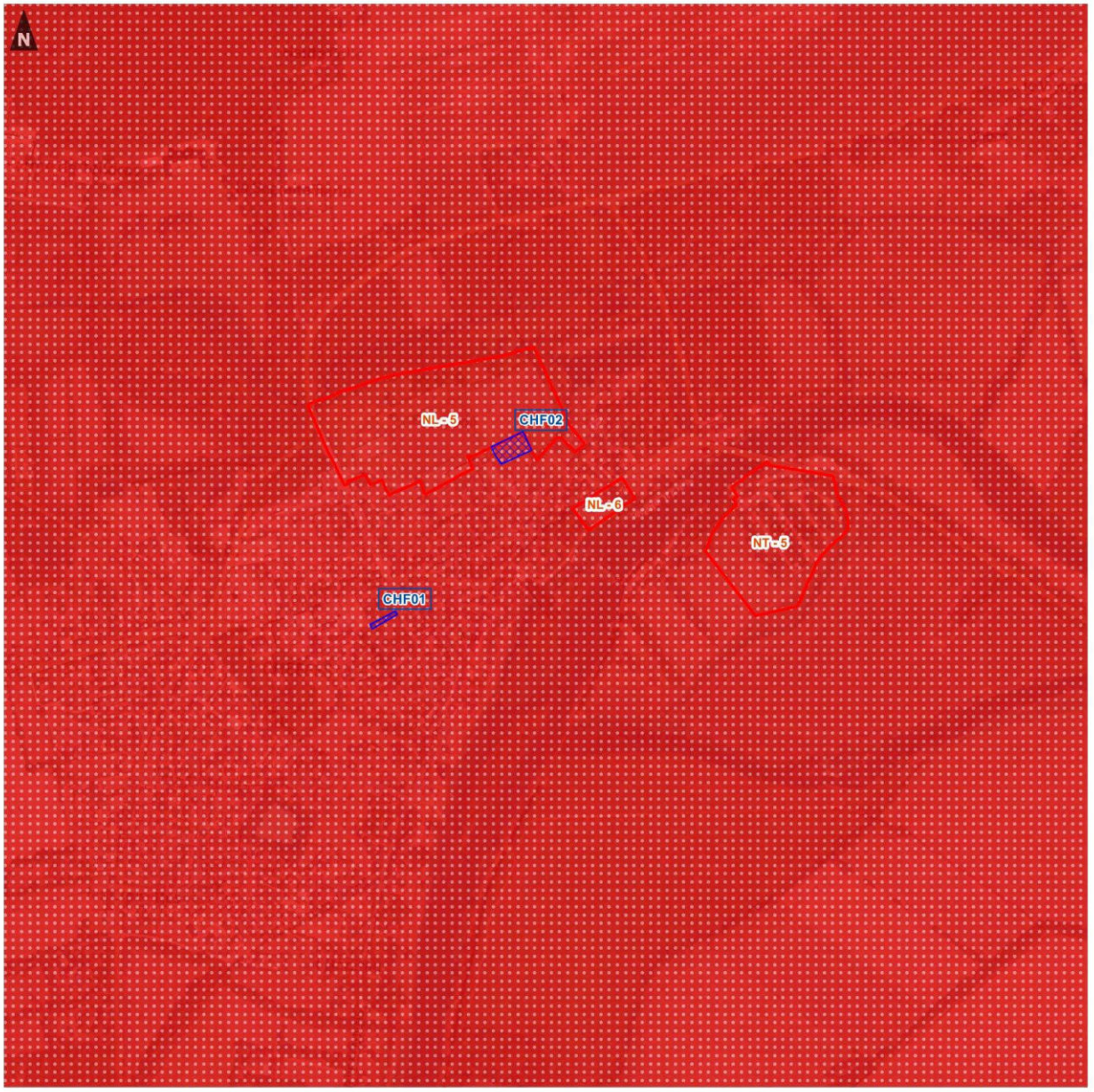
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

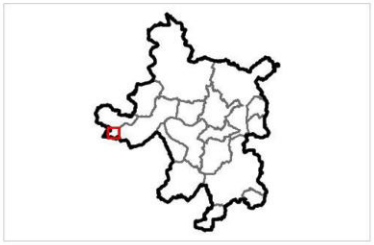
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (23/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

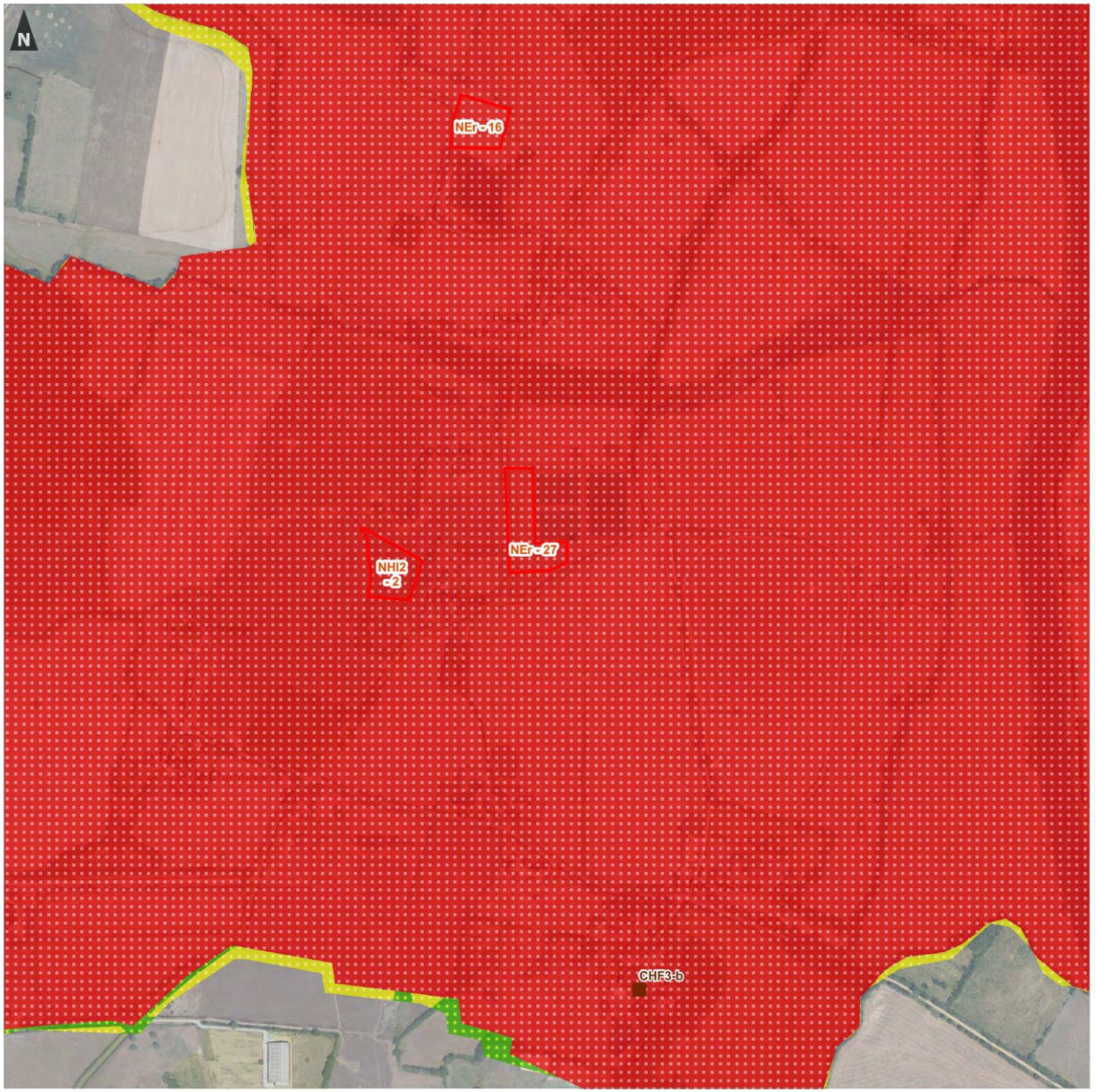
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

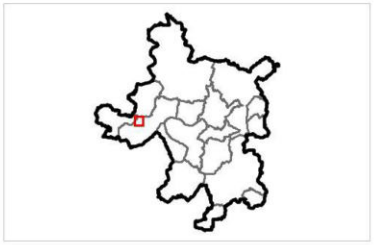
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (24/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

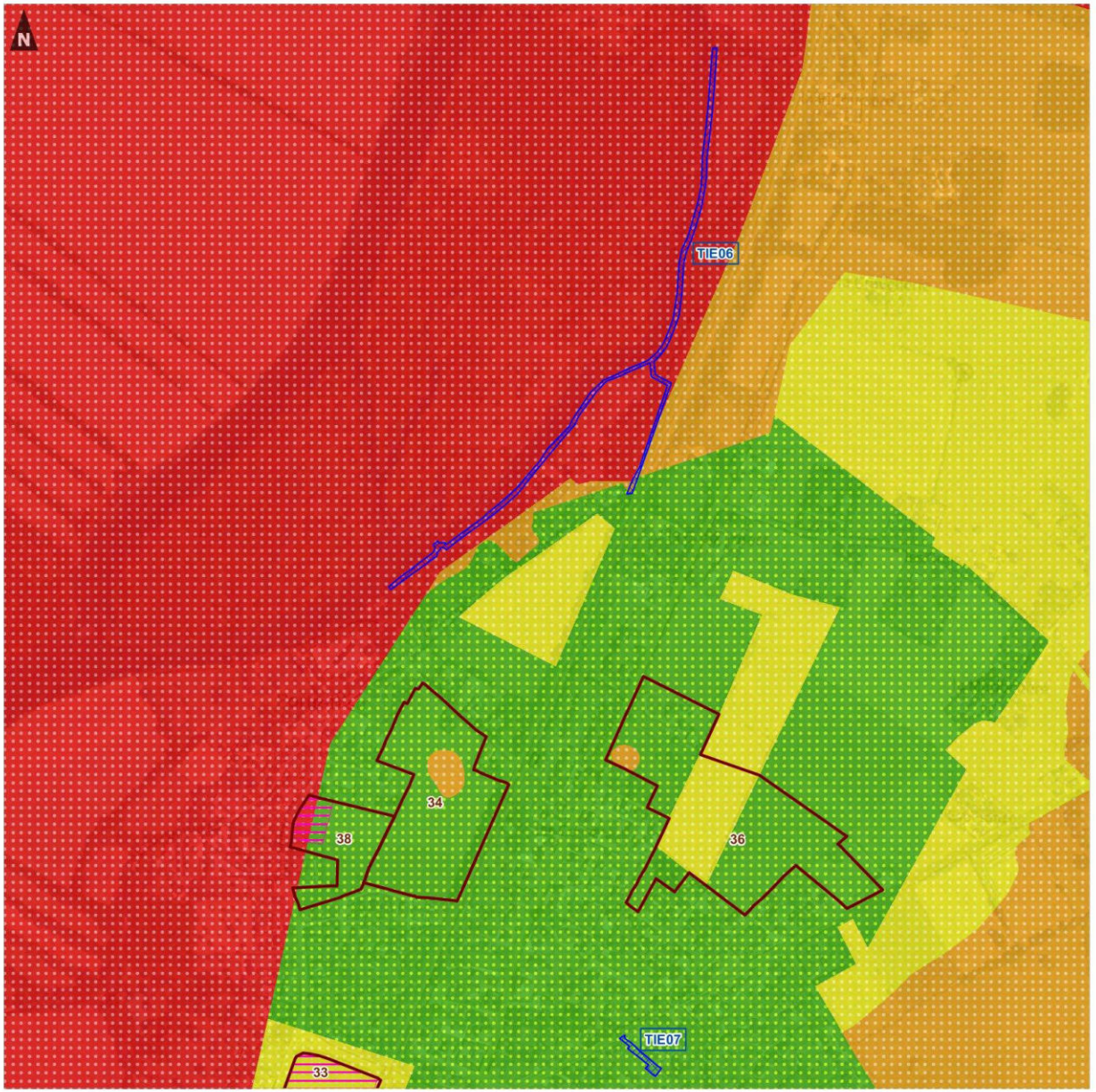
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

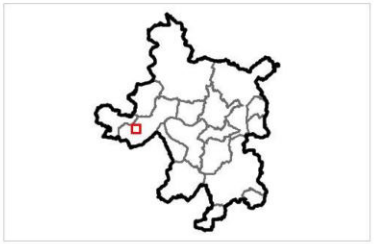
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (25/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

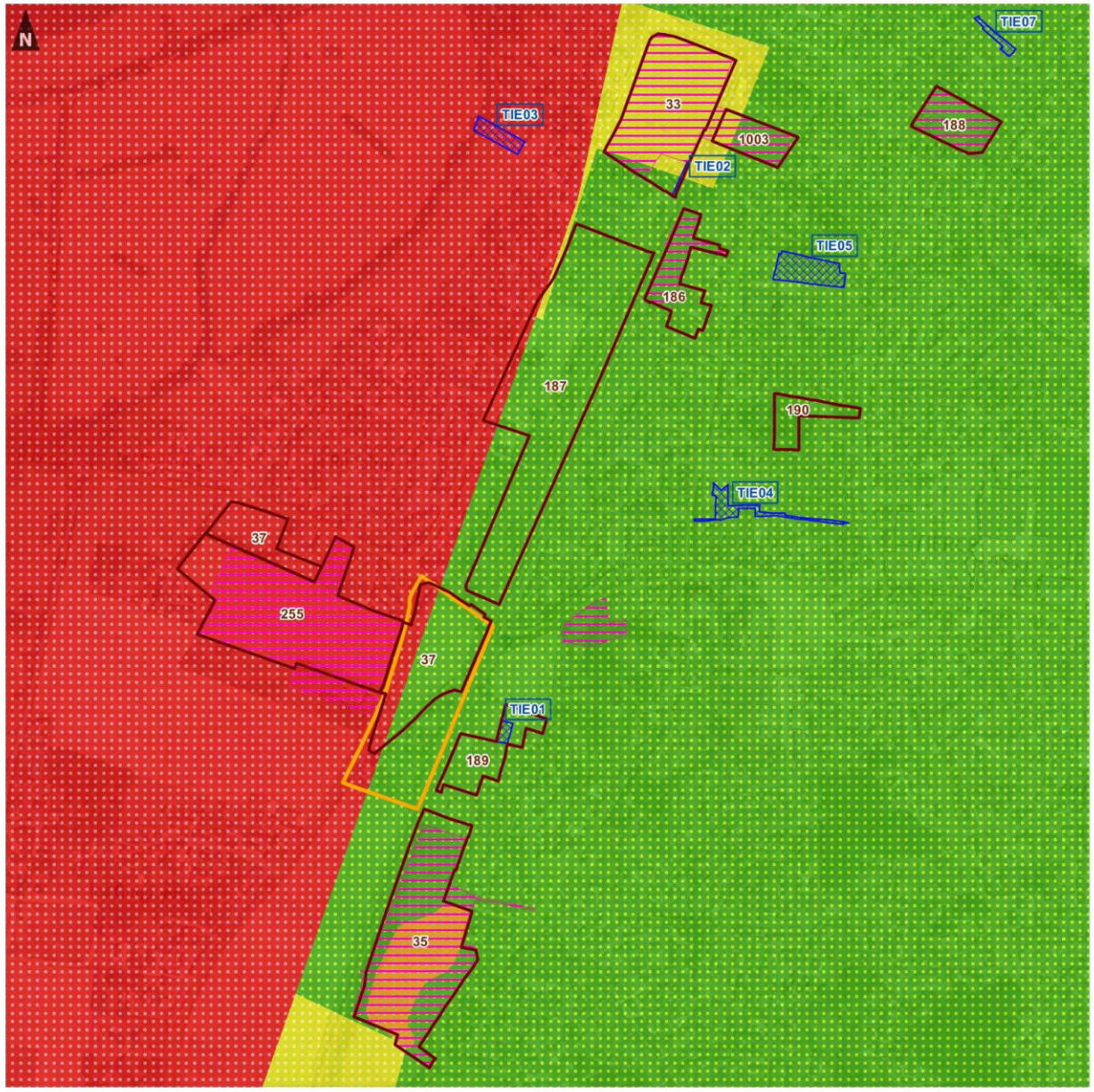
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (26/90)

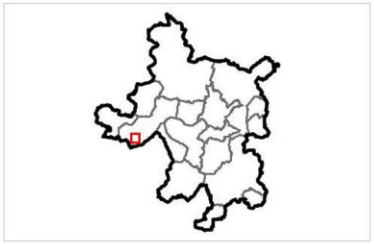
Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB

Enjeu écologique et patrimonial potentiel

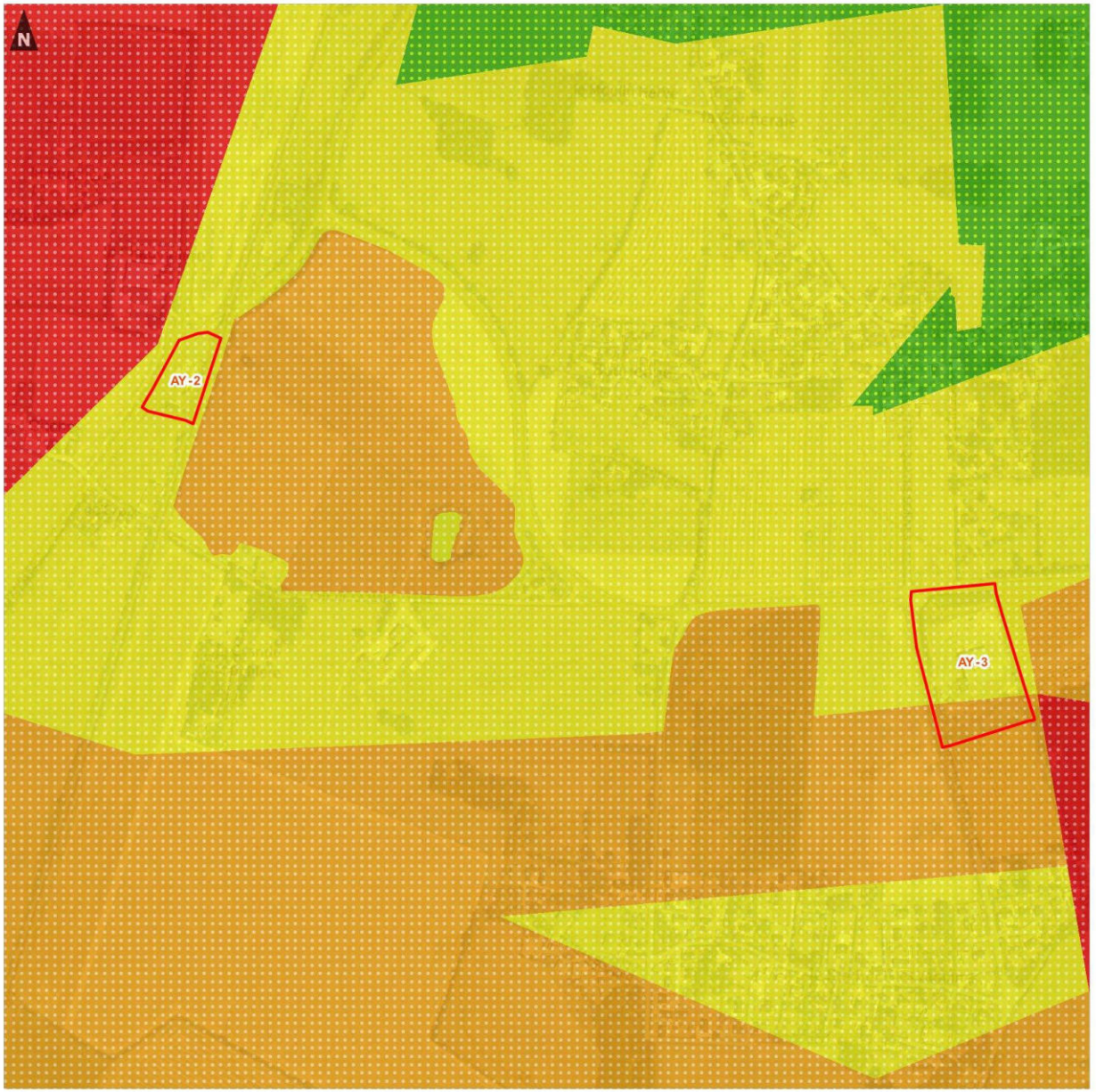
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

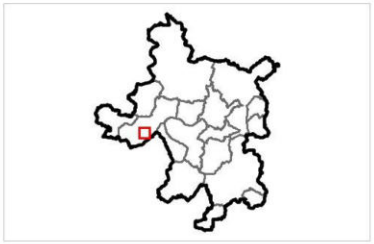
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (27/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

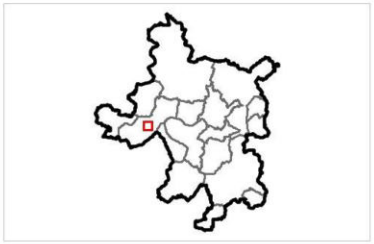
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (28/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

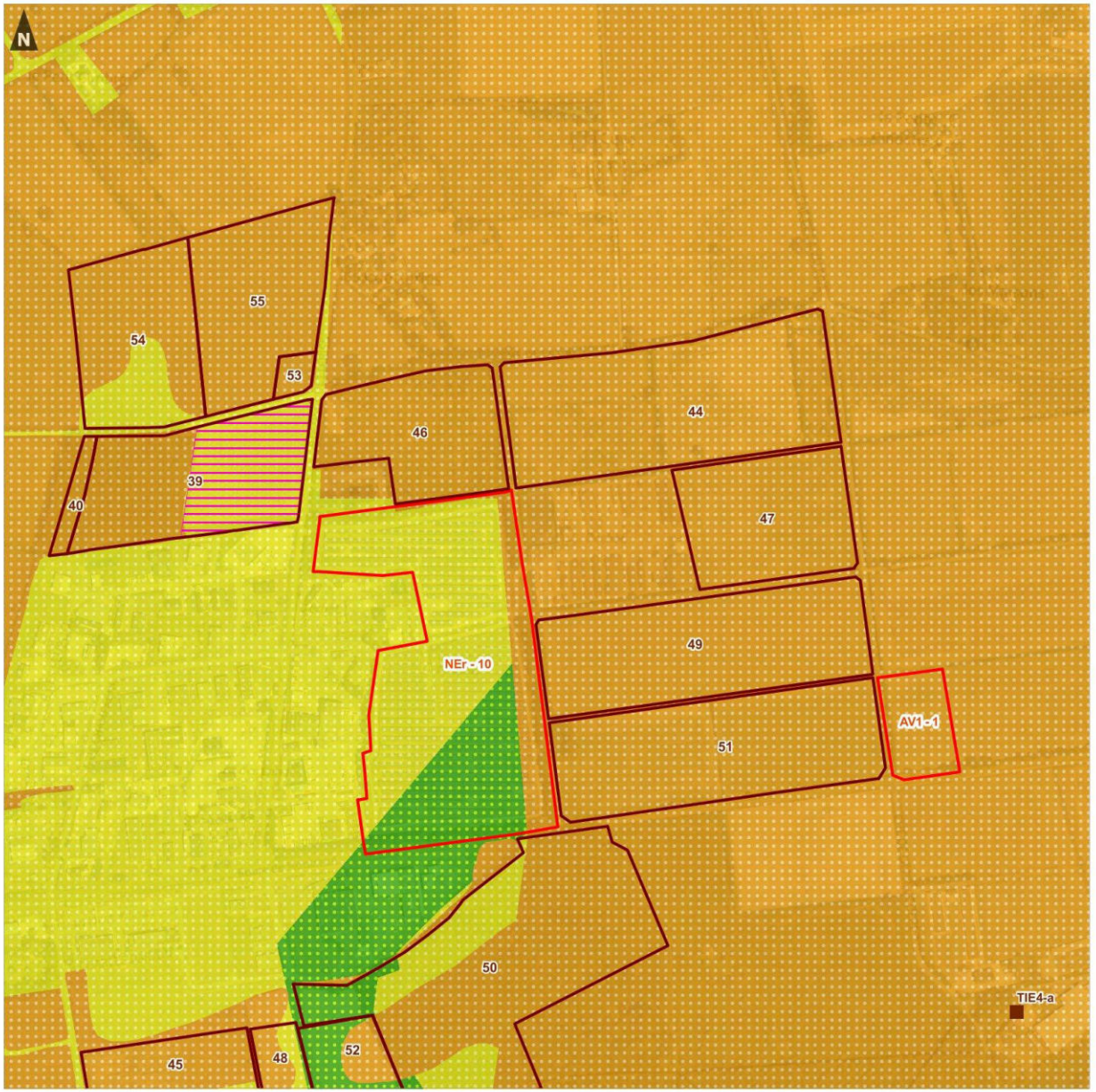
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (29/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

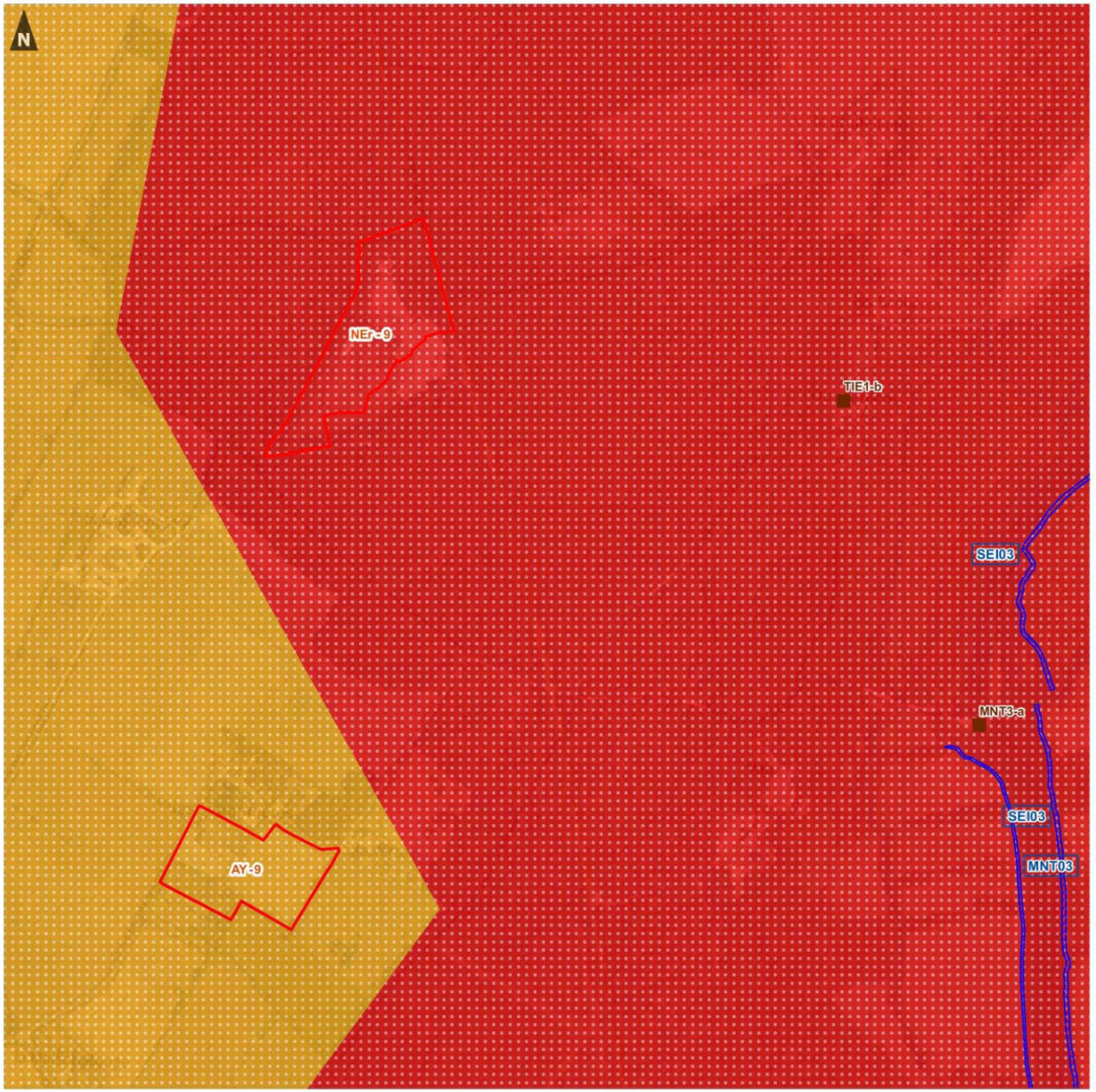
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (30/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (31/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

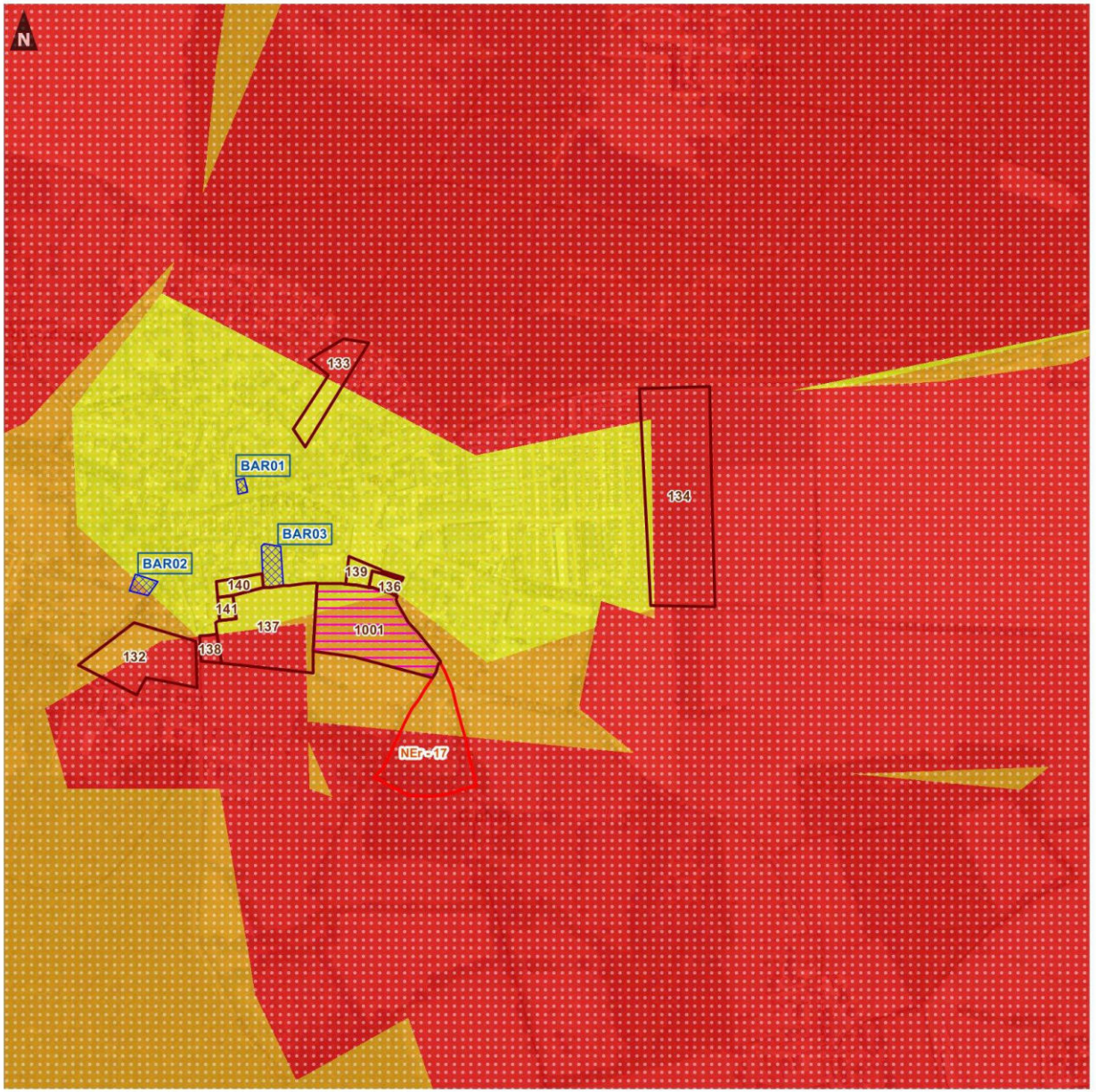
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

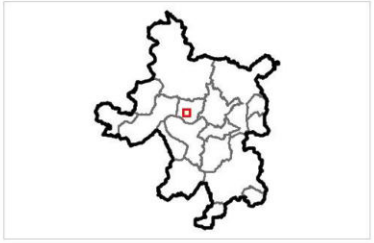
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (32/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

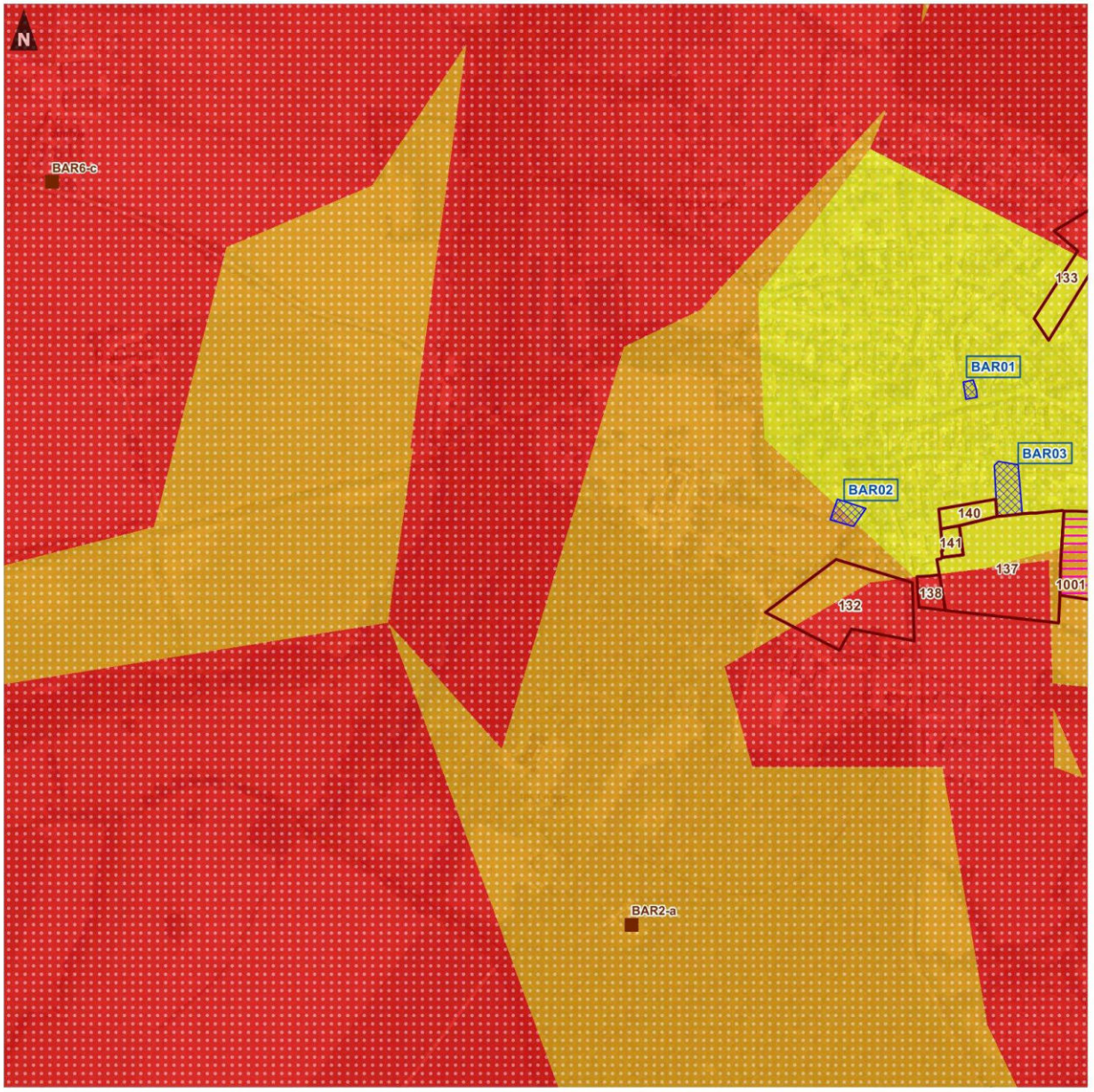
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

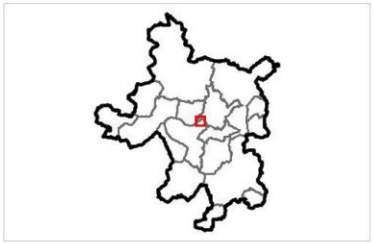
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné / Seiches-sur-le-Loir (33/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

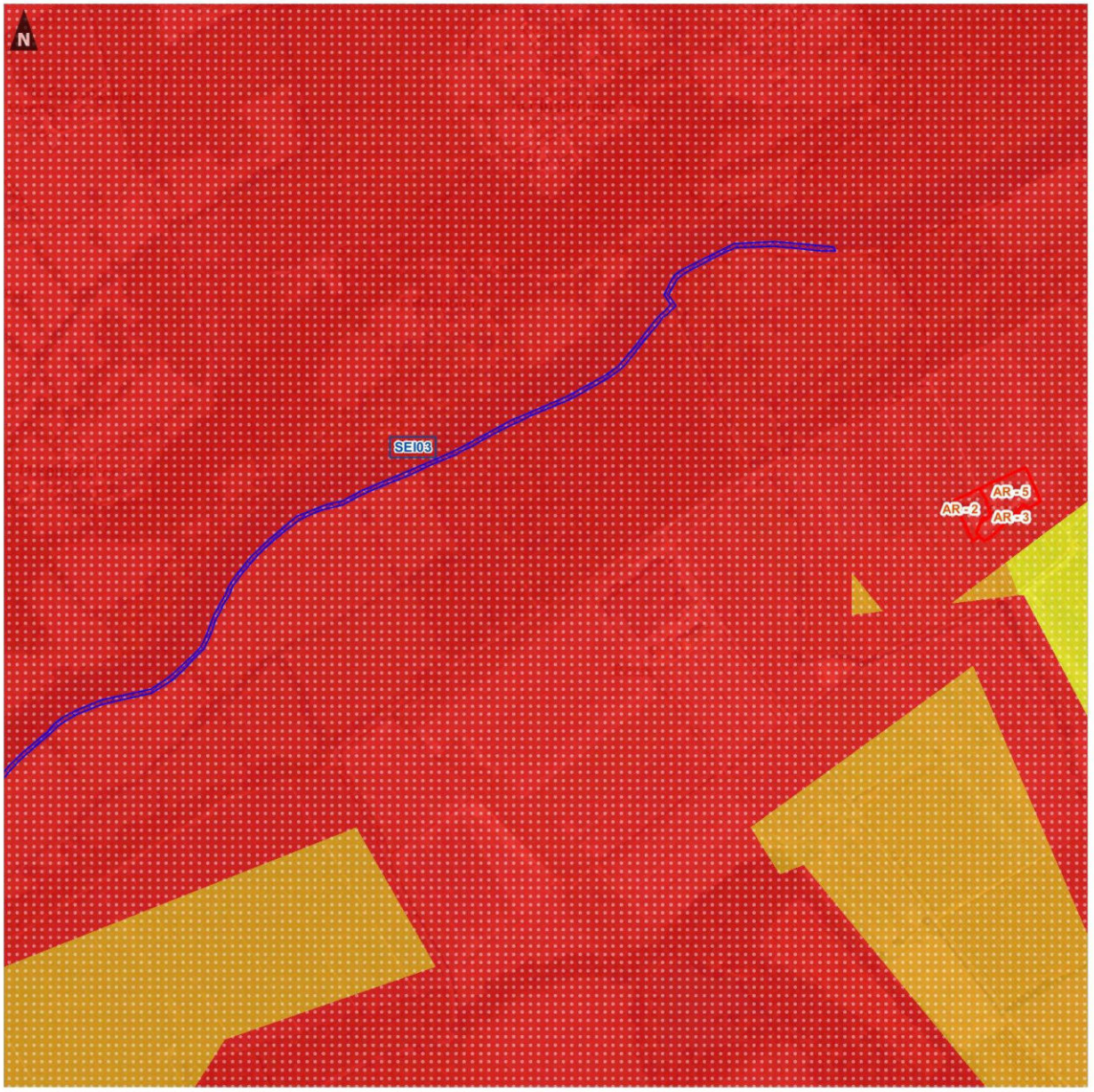
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (34/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

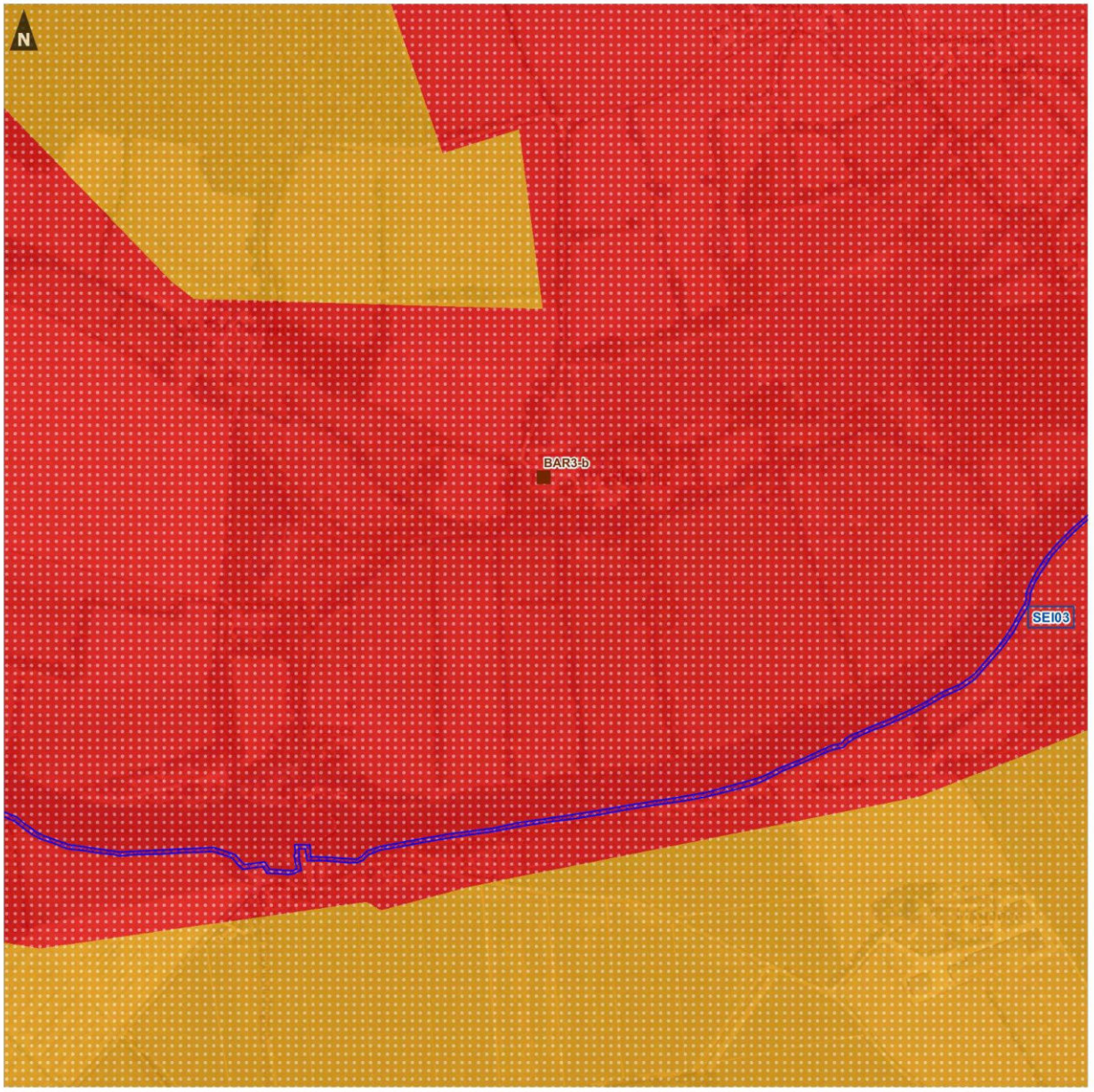
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

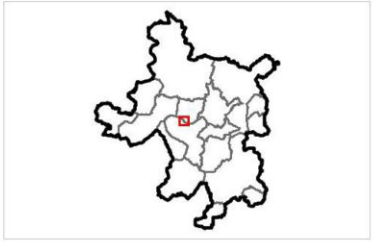
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (35/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

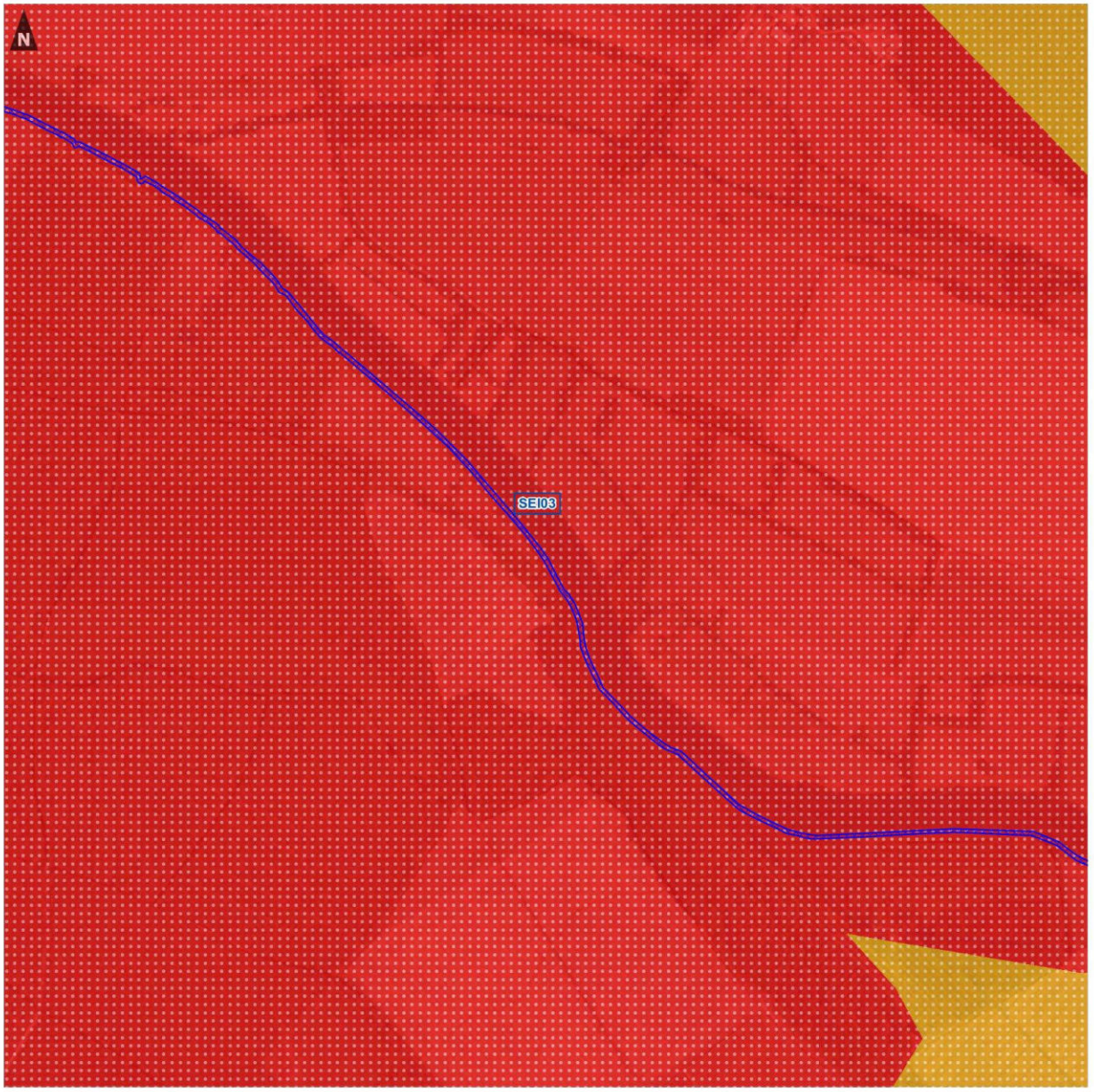
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

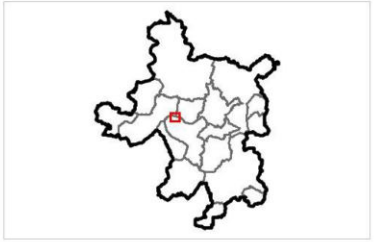
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (36/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

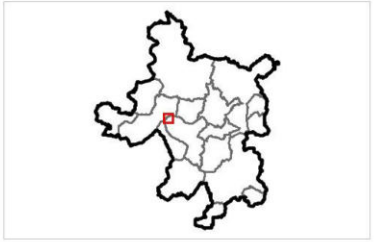
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (37/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

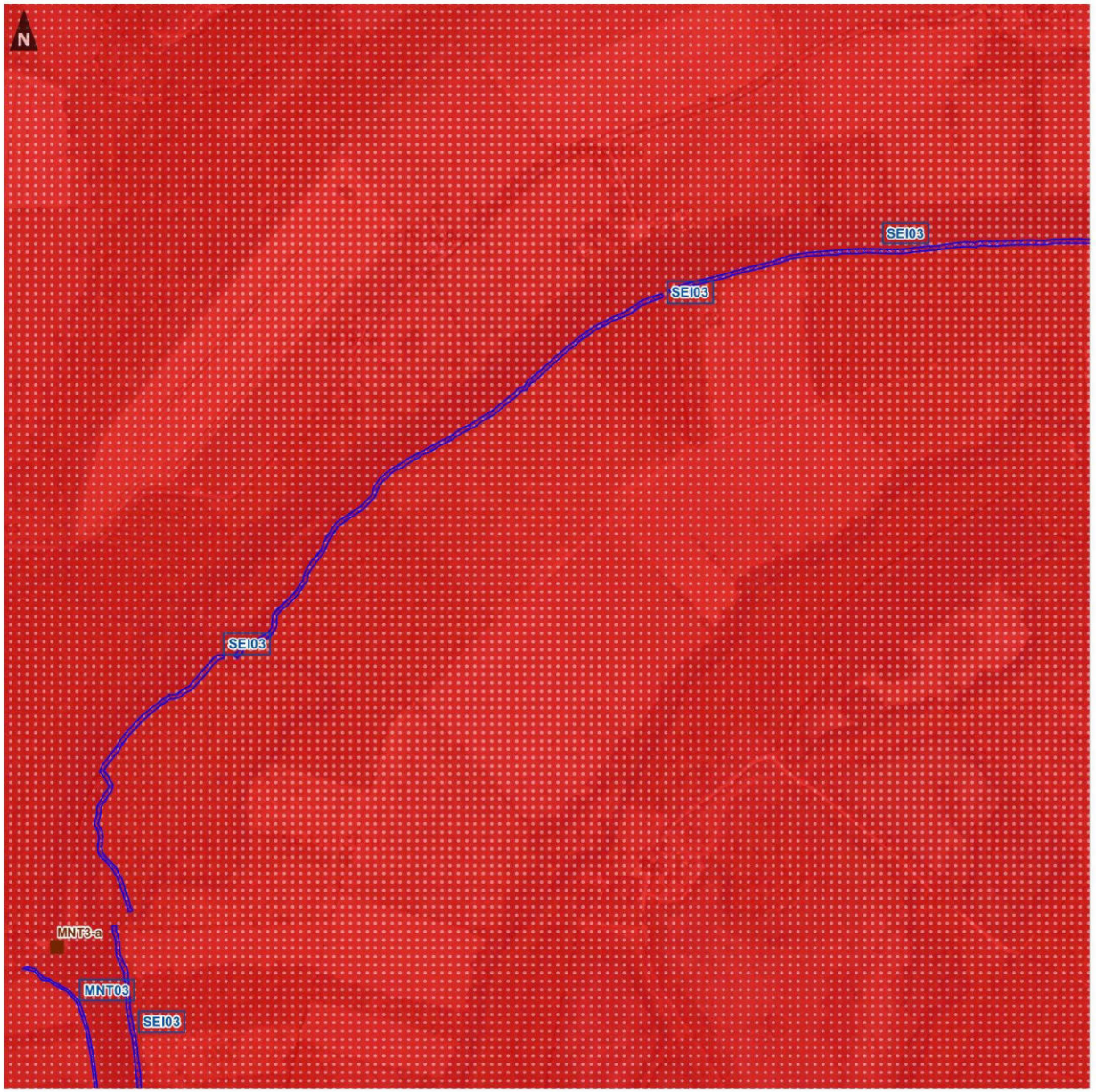
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (38/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

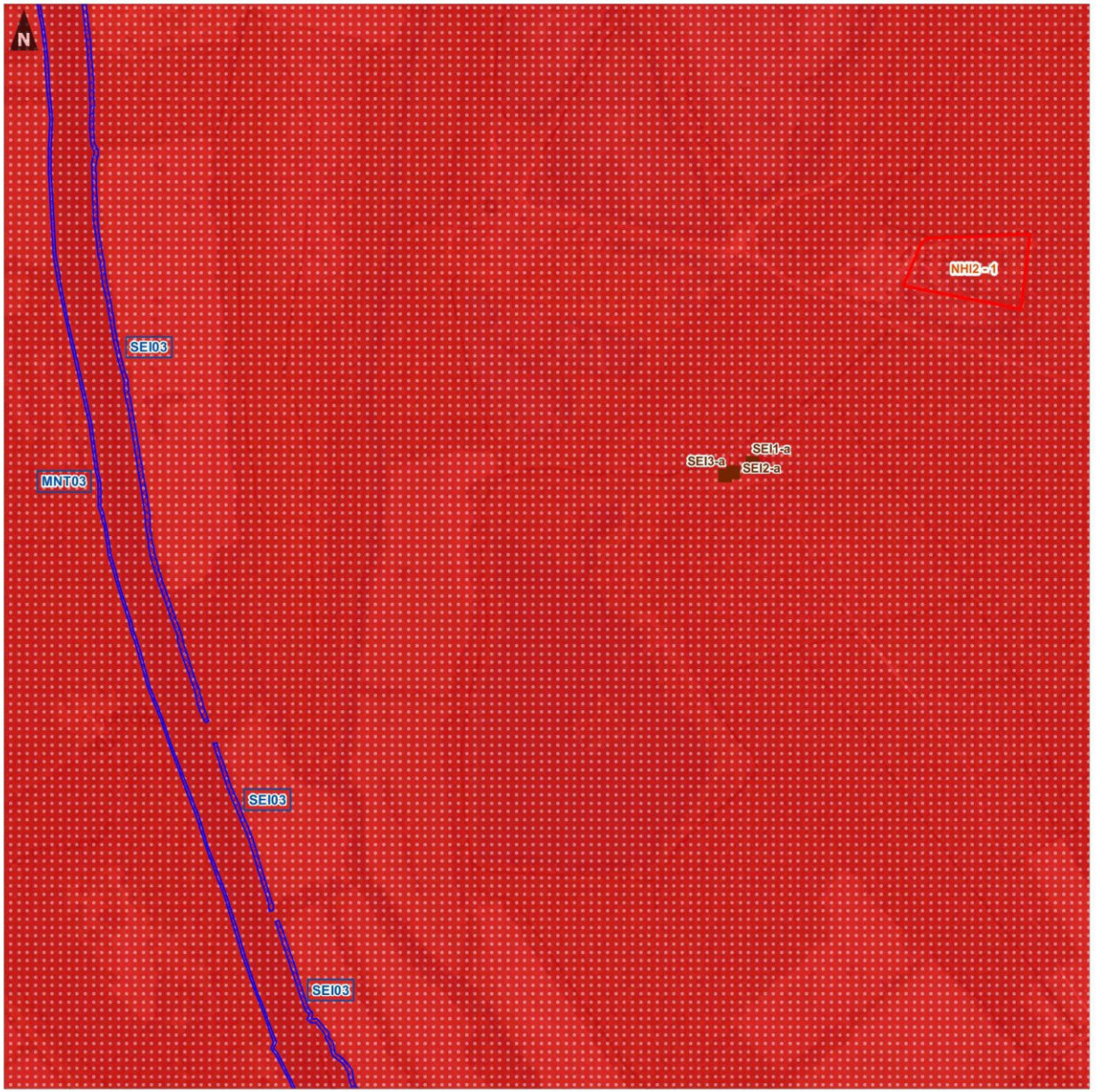
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

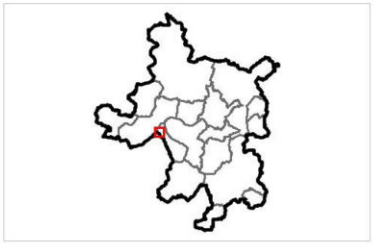
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (39/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

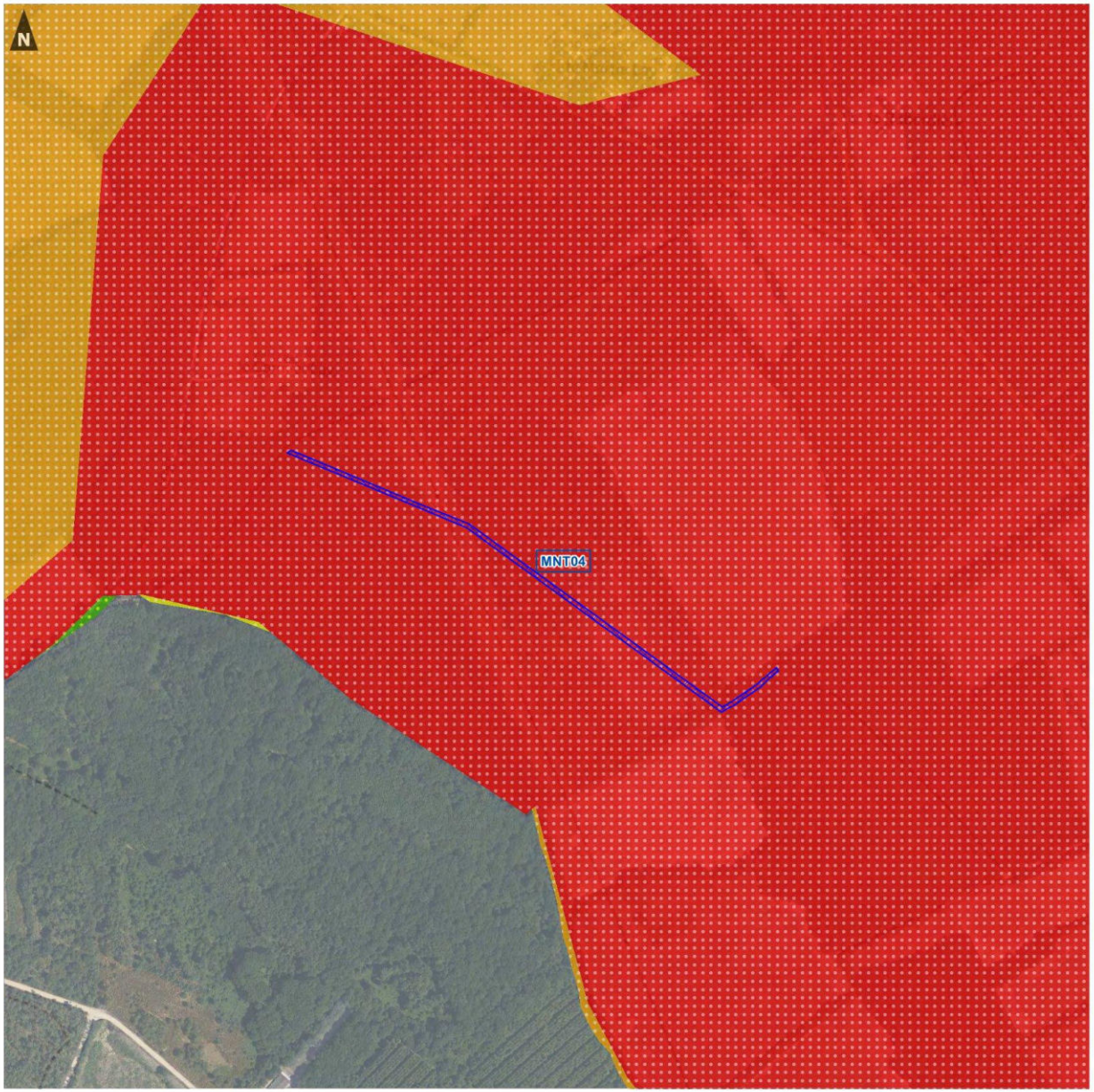
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (40/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

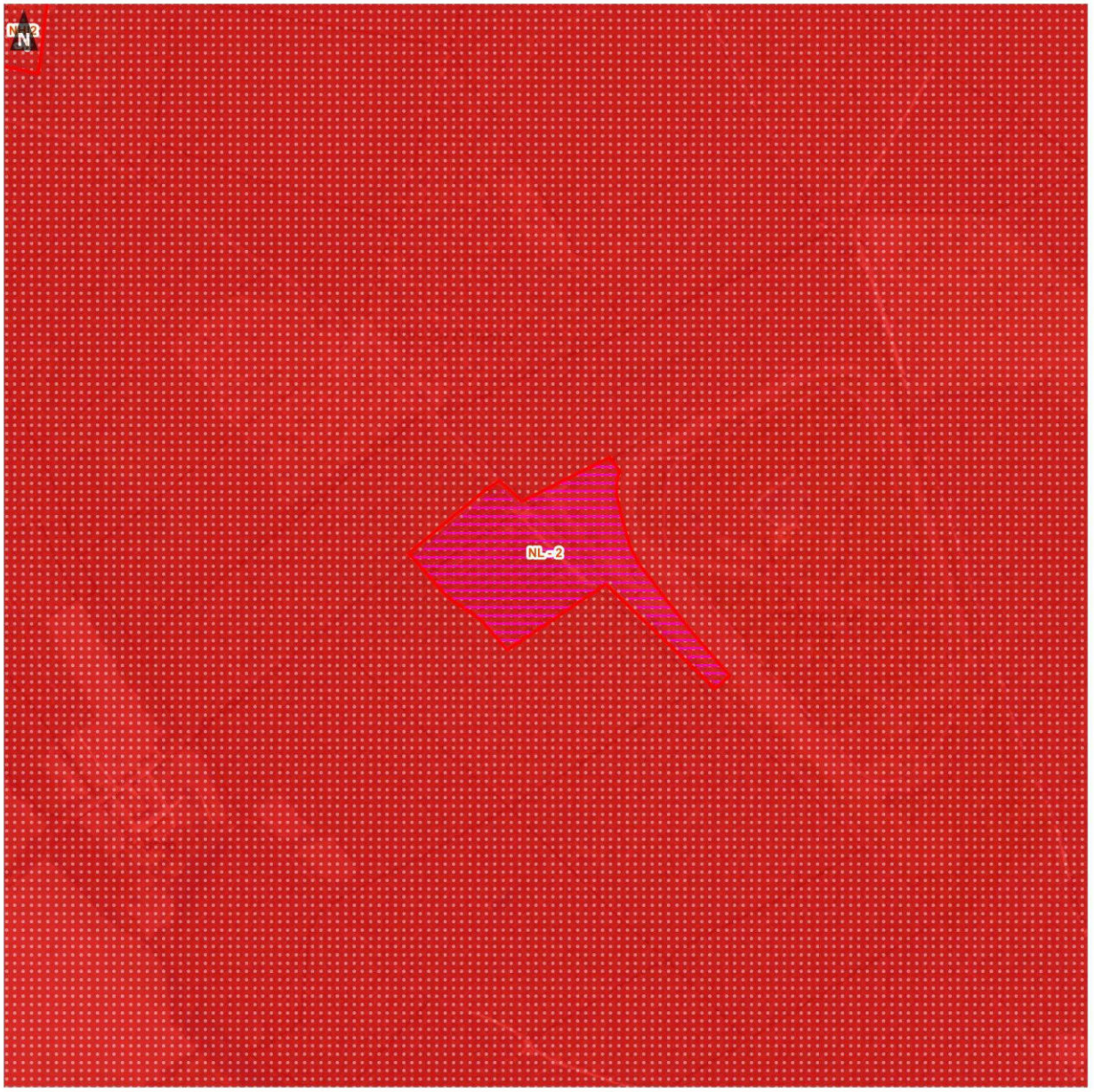
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (41/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

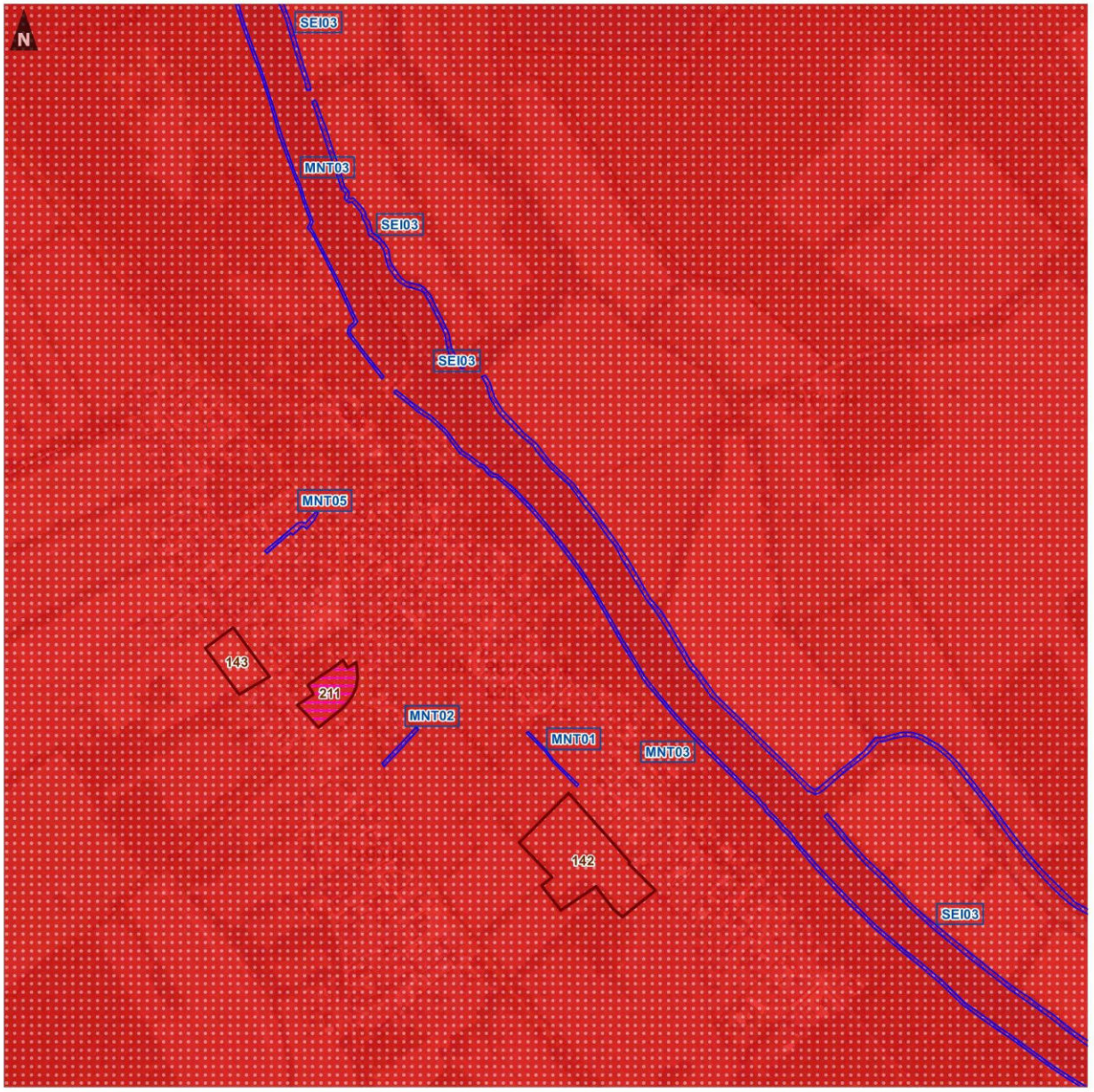
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (42/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

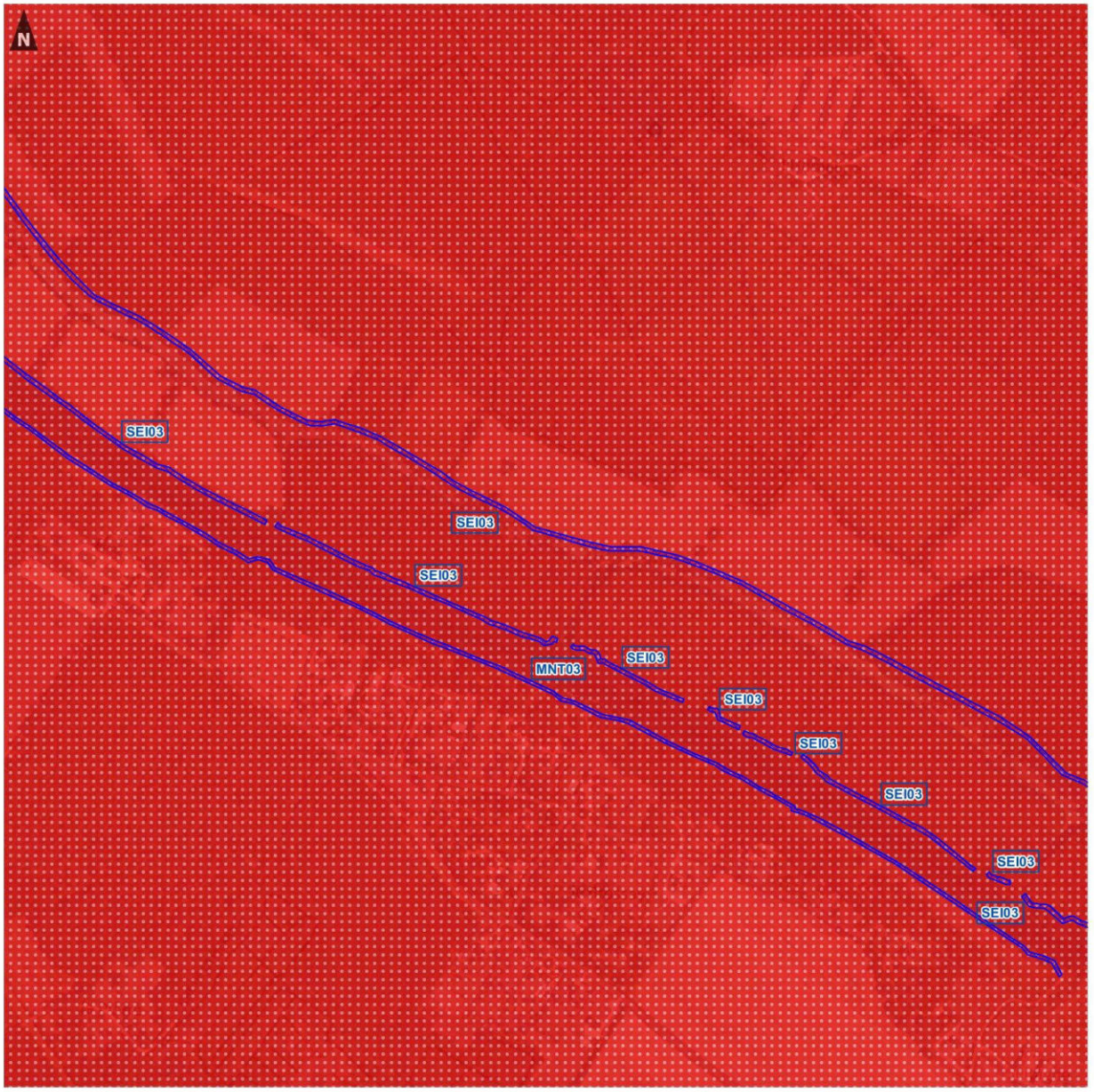
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (43/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

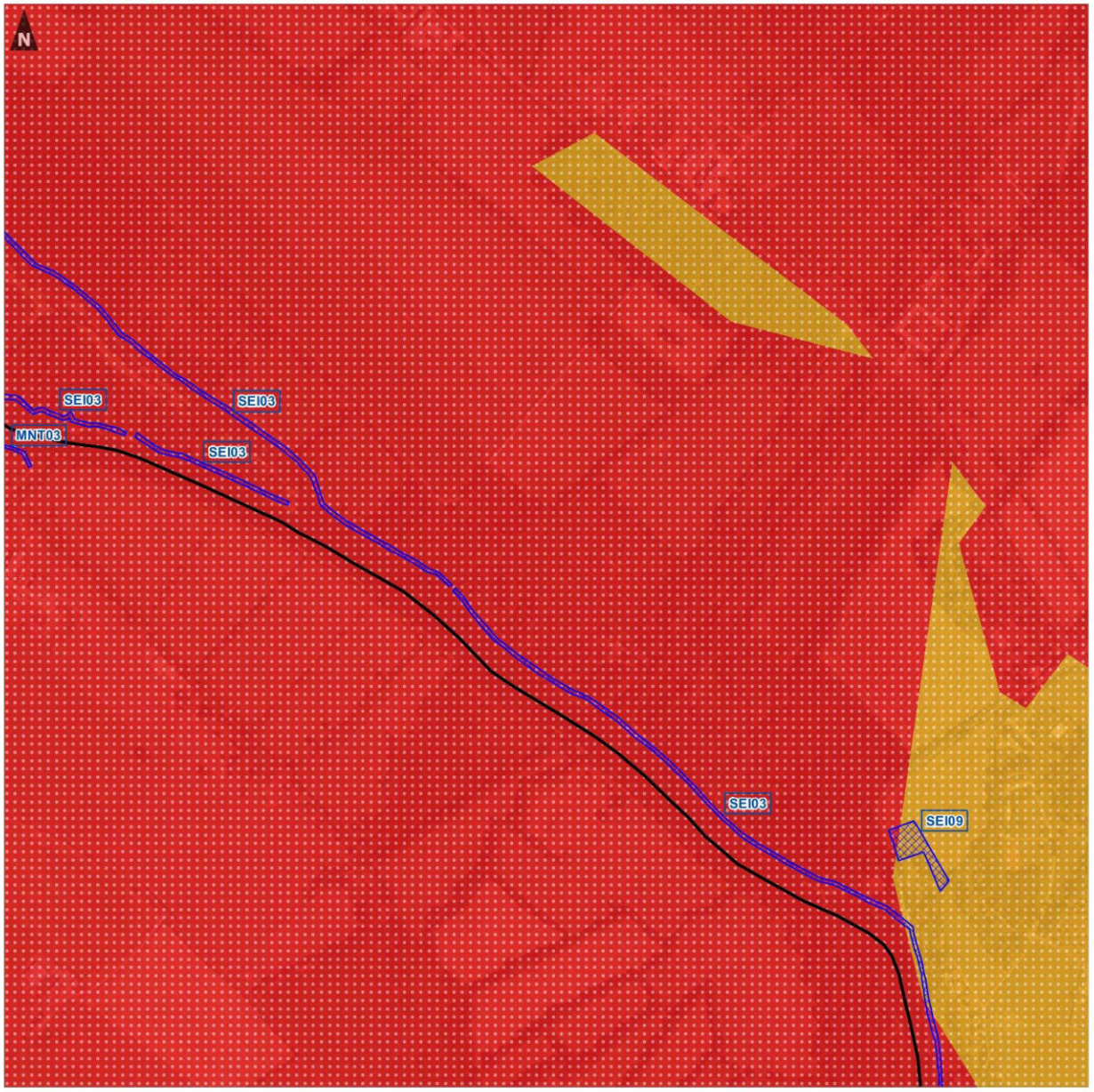
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (44/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

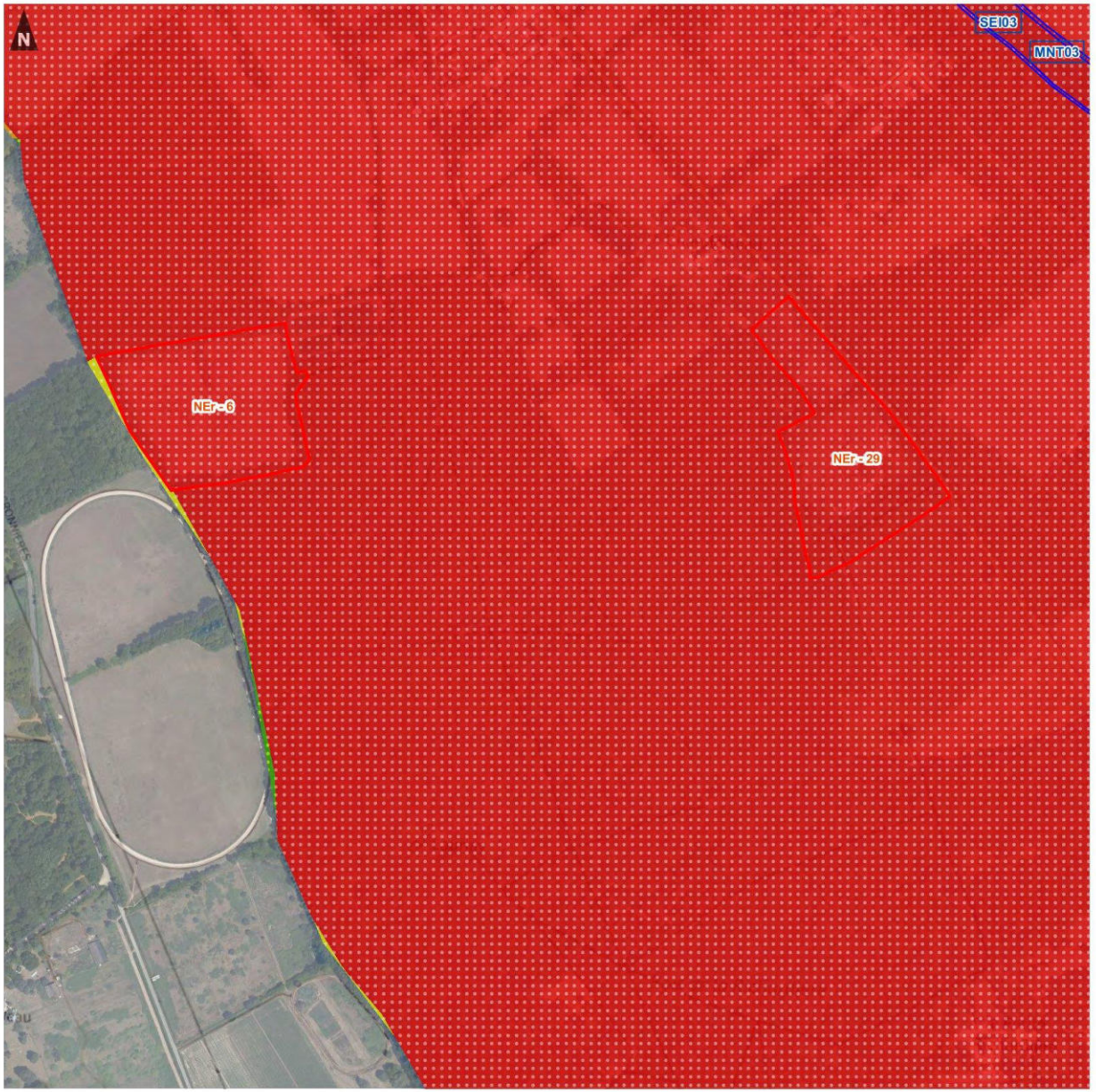
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (45/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB

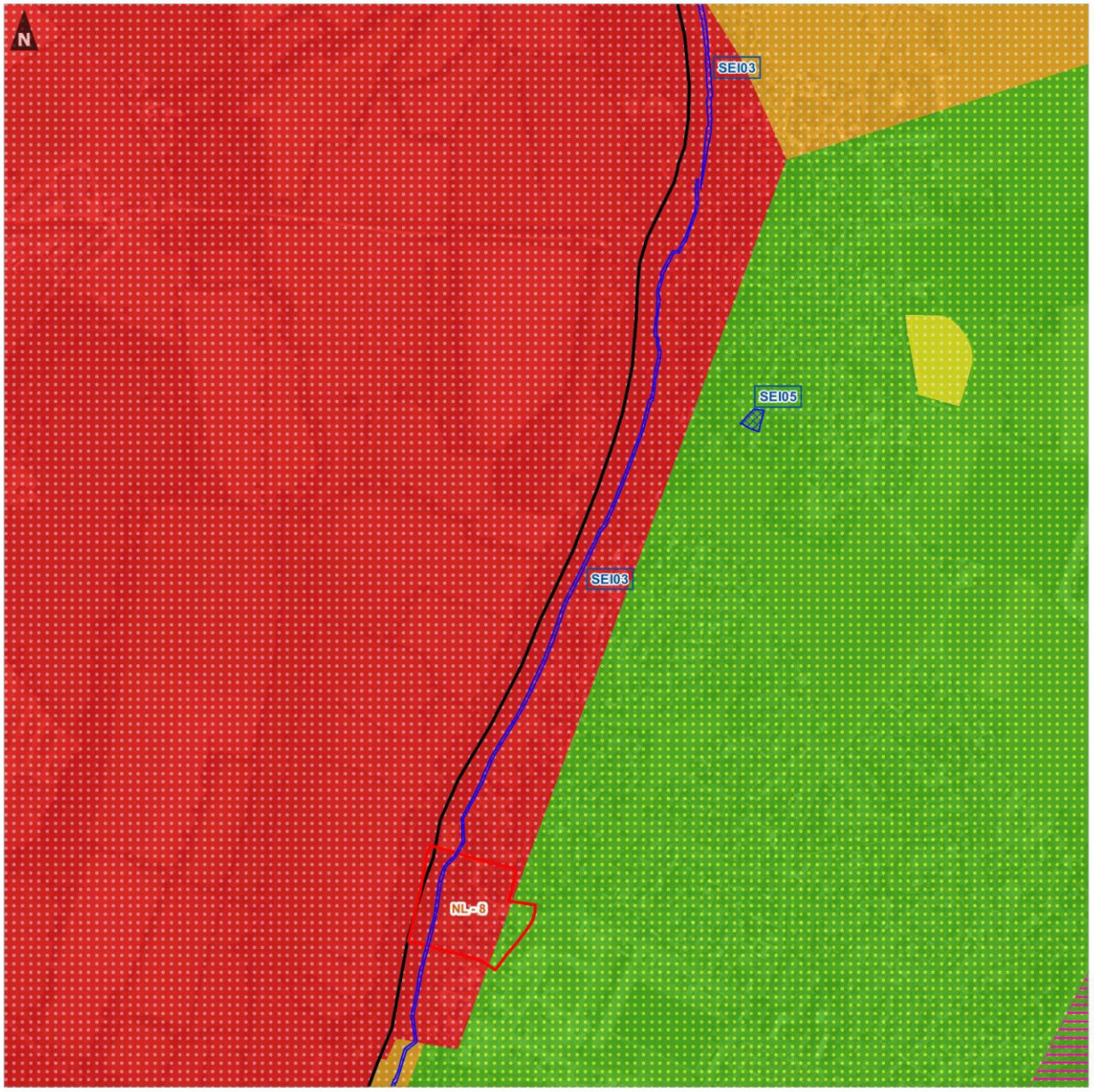
Enjeu écologique et patrimonial potentiel

- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (46/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

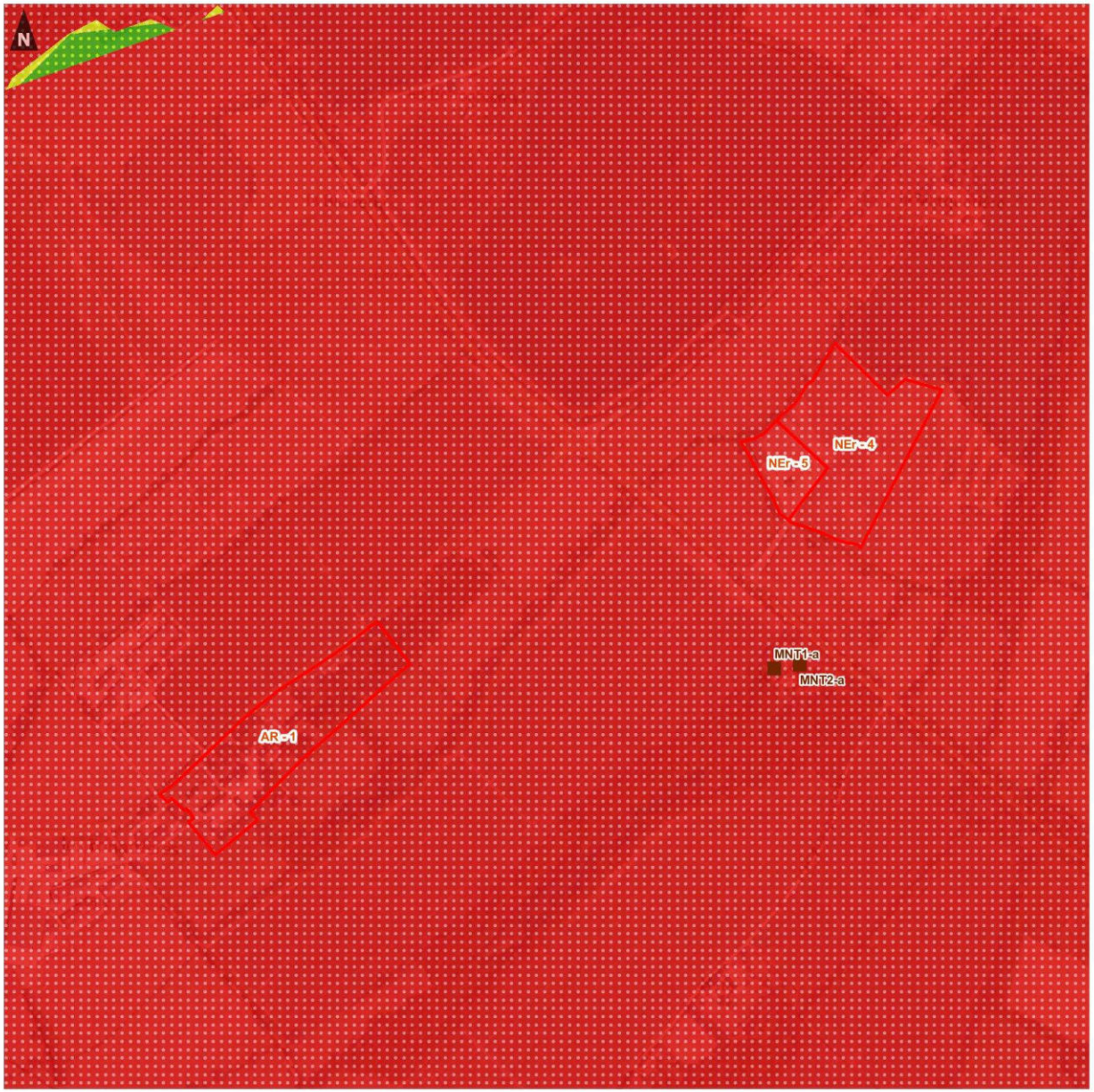
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

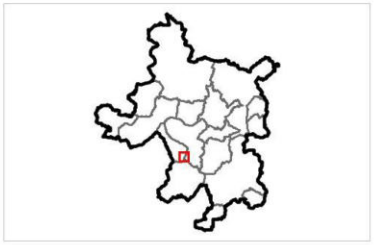
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (47/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

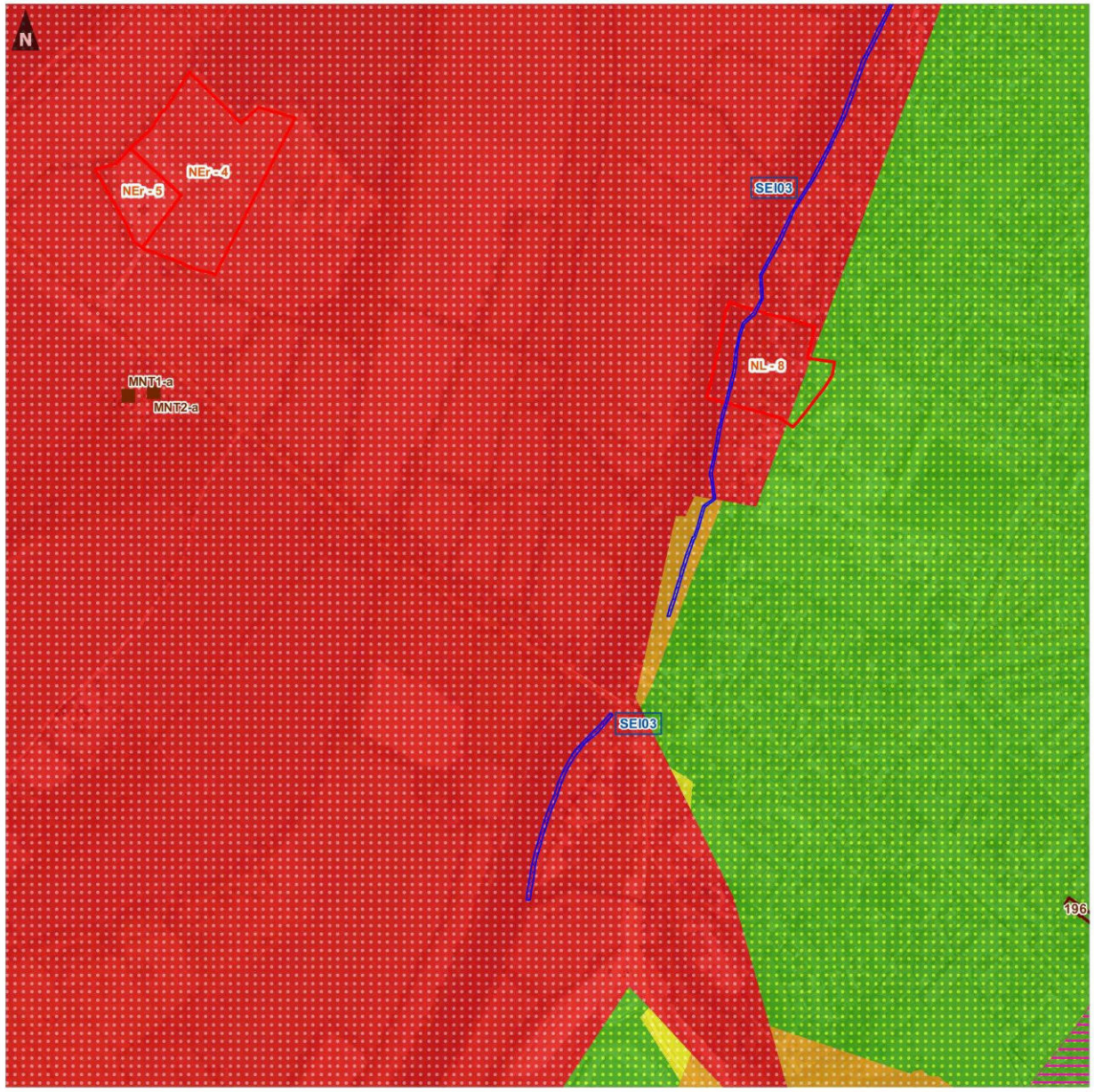
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

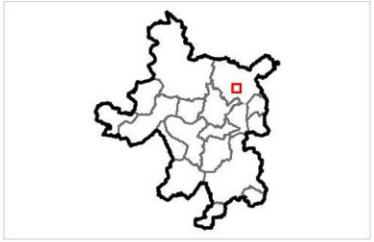
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (48/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

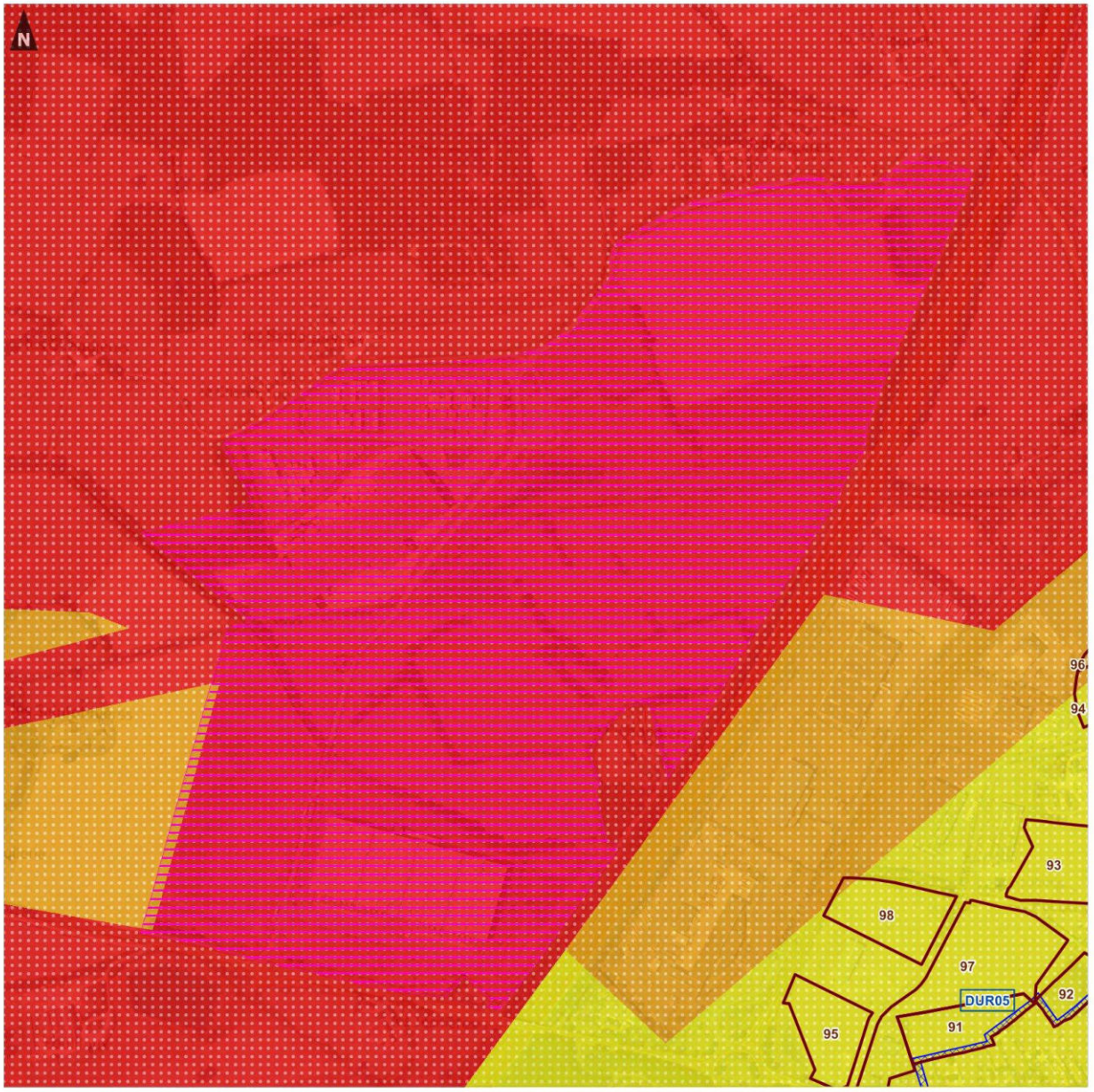
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (49/90)

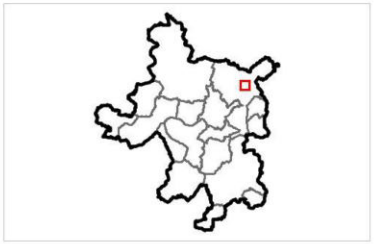
**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB

Enjeu écologique et patrimonial potentiel

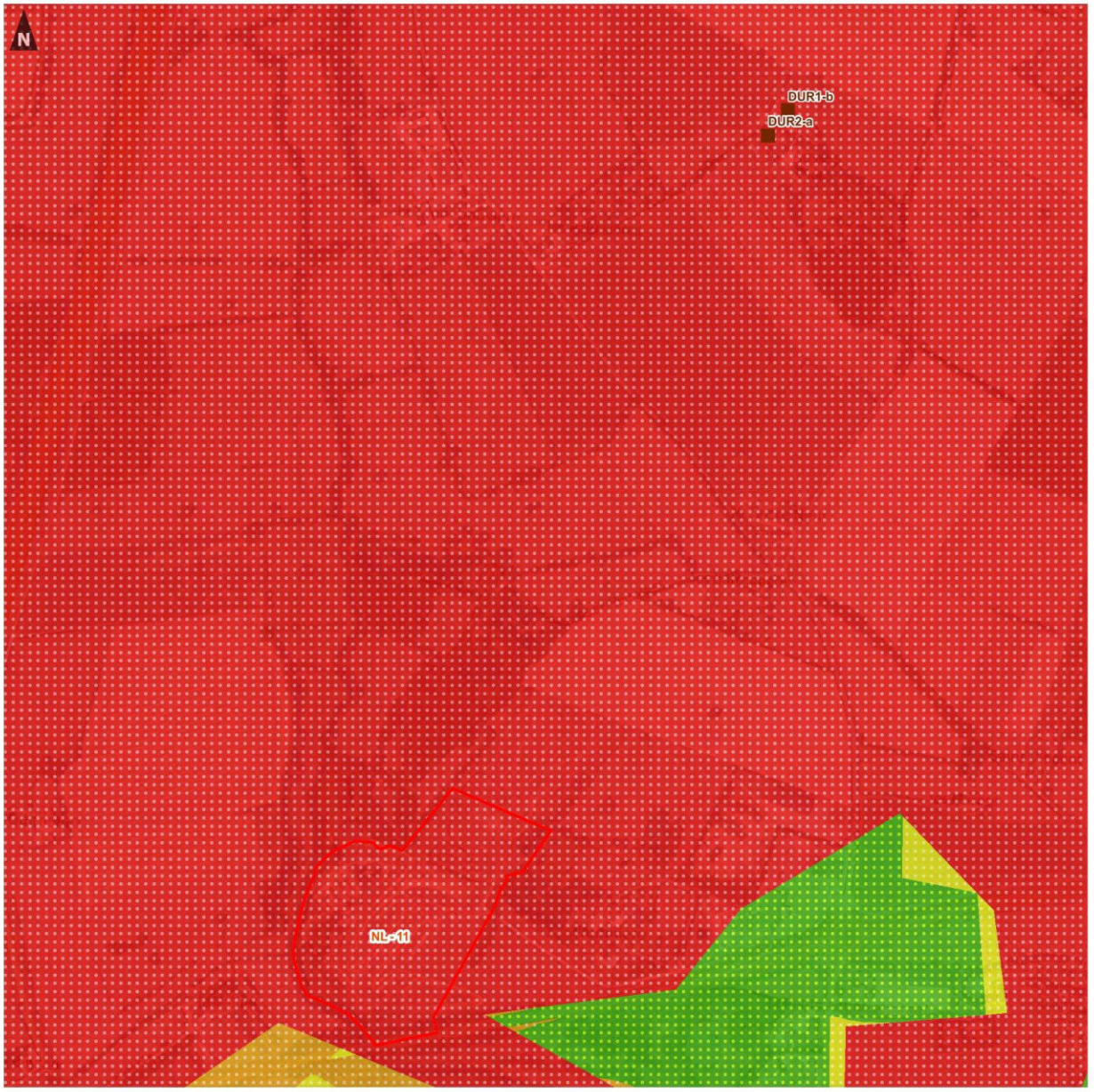
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

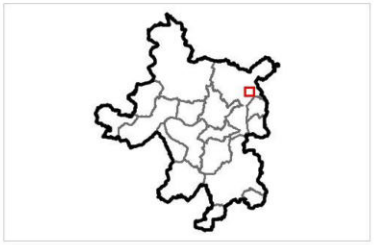
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (50/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

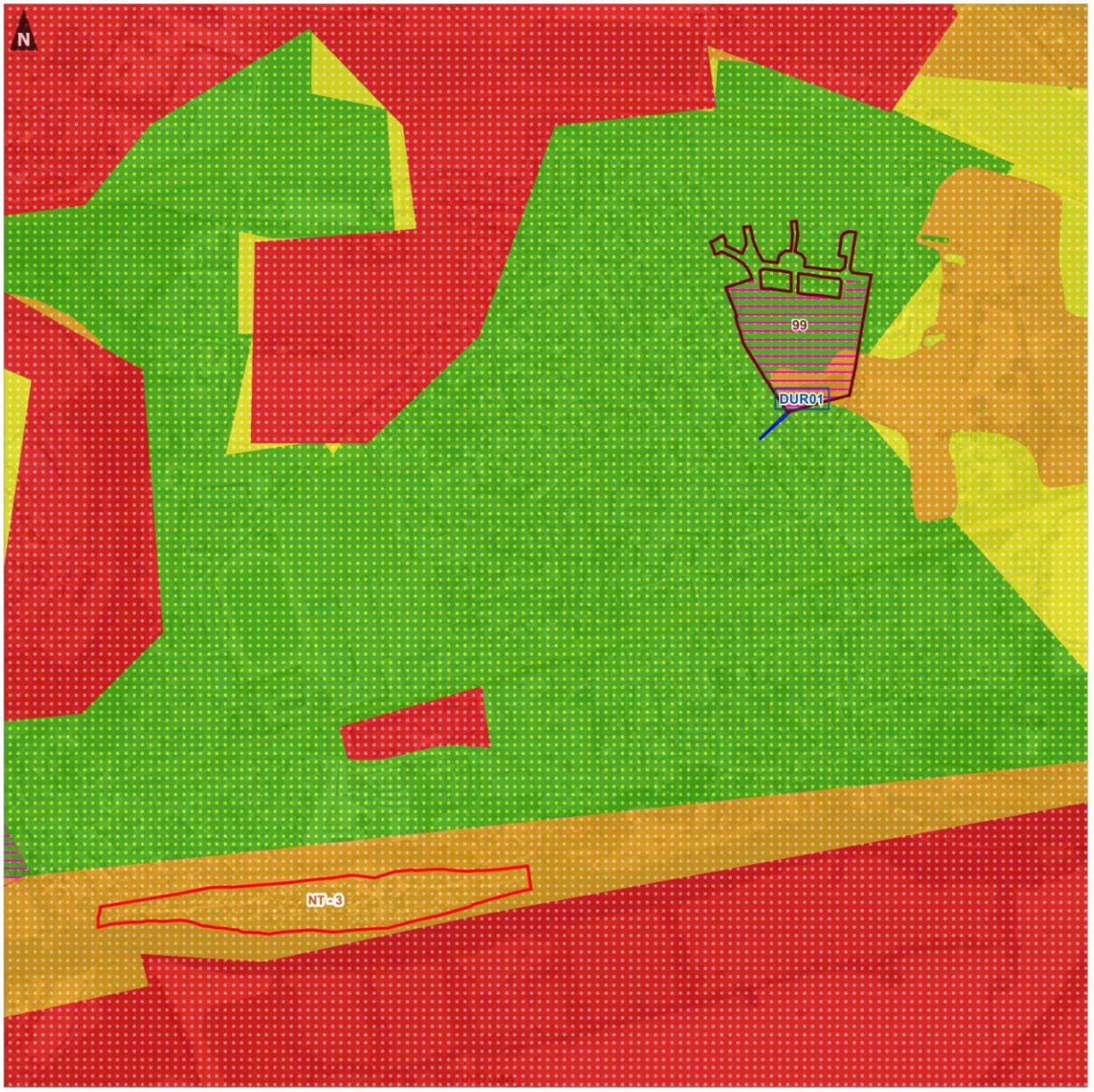
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

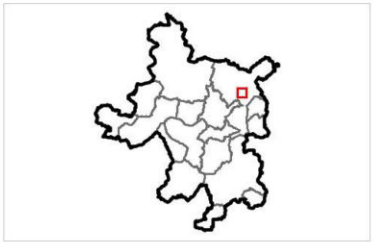
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (51/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

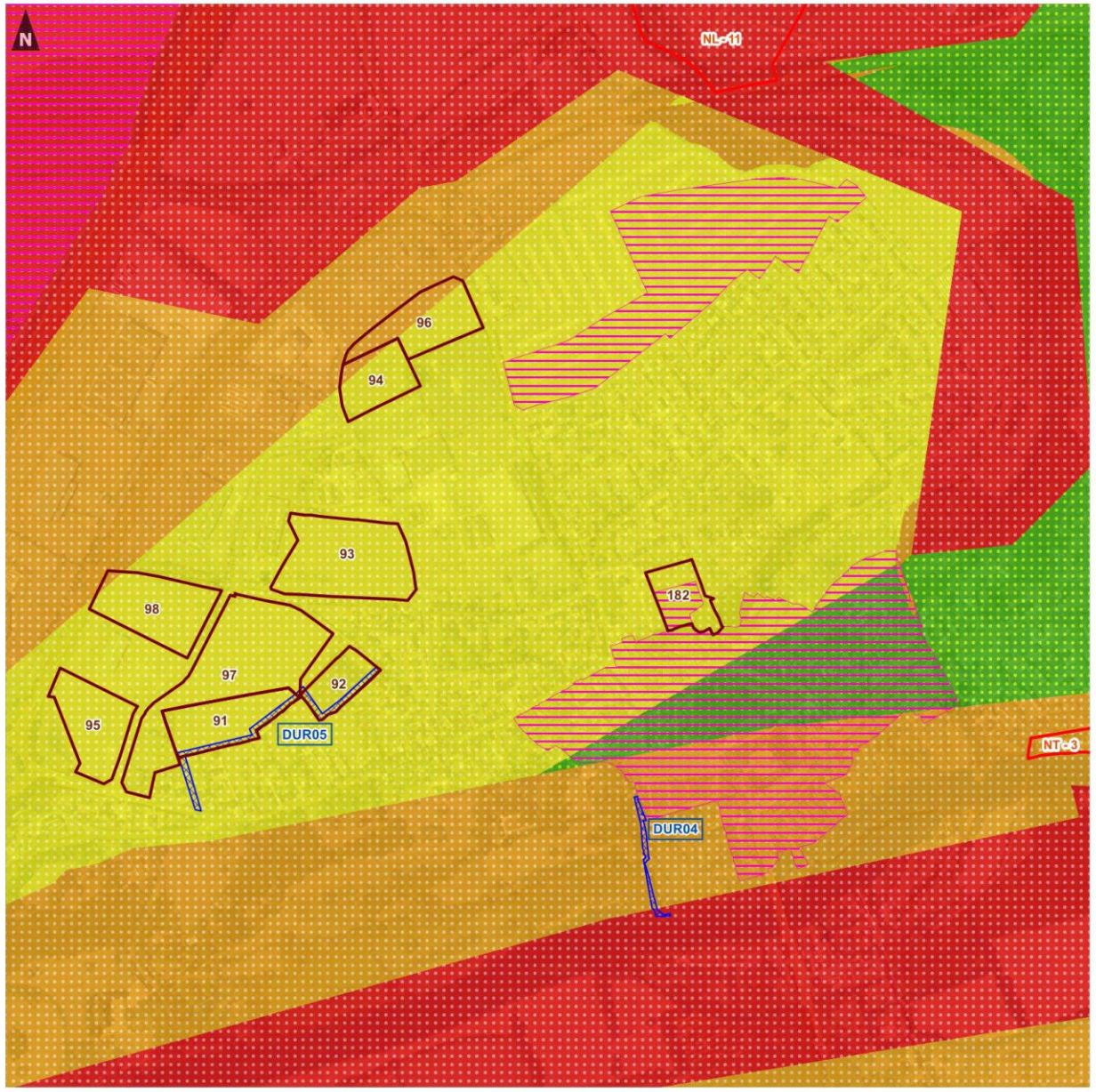
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Huillé-Lézigné (52/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

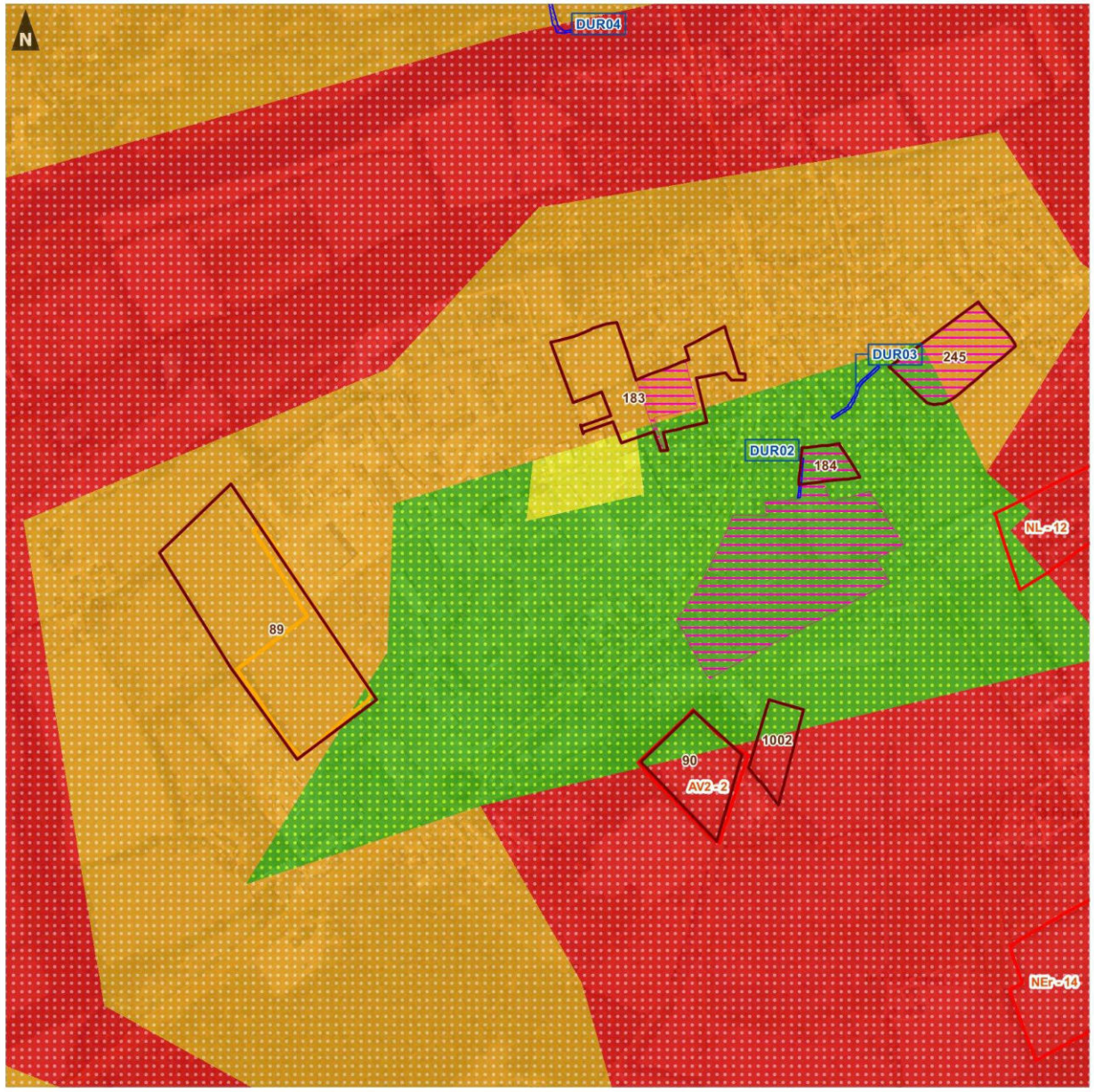
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

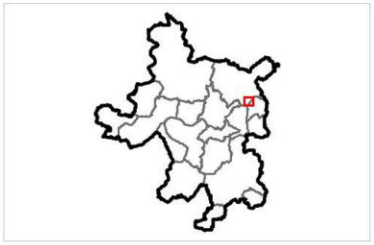
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (53/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

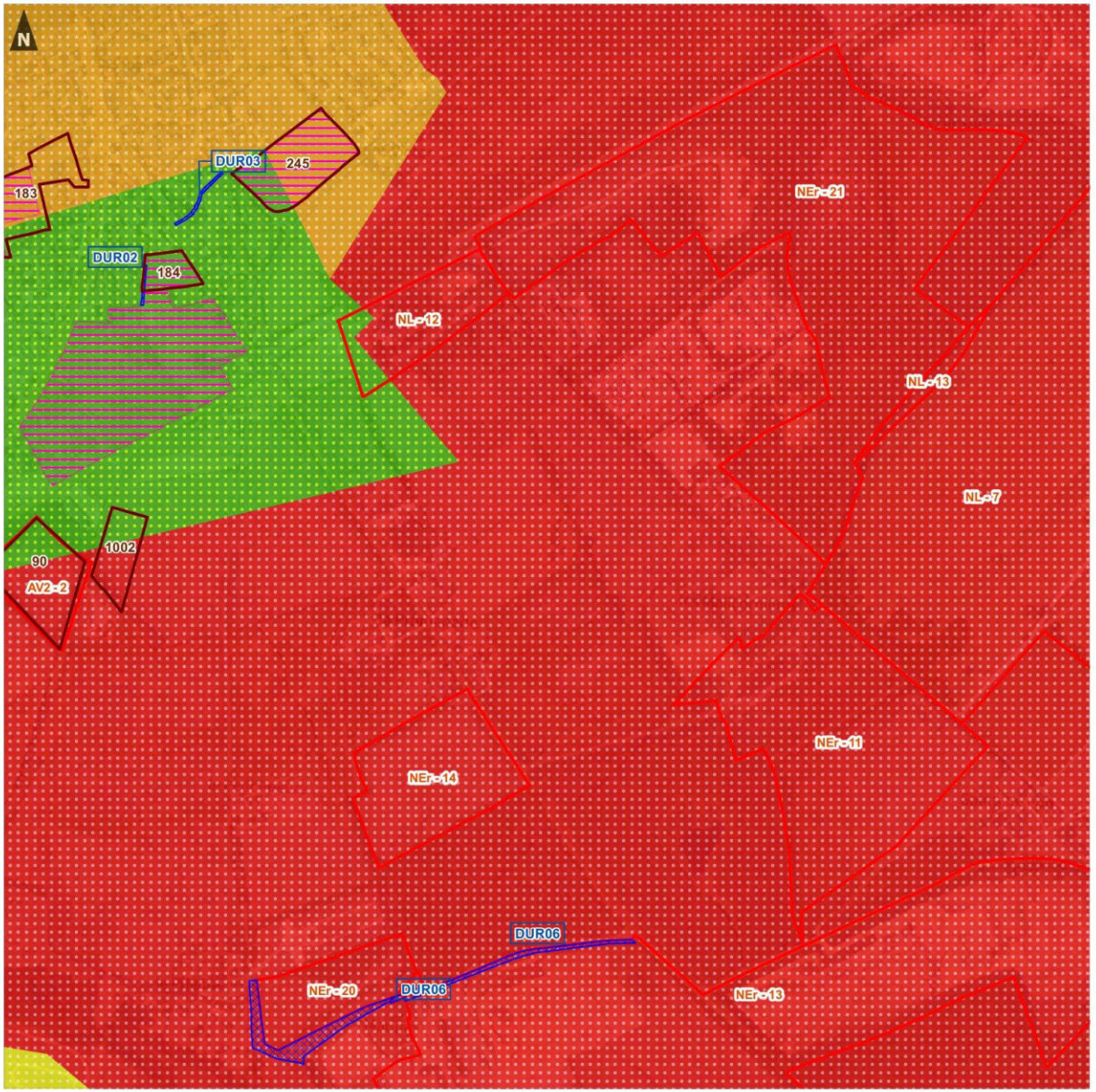
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (54/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

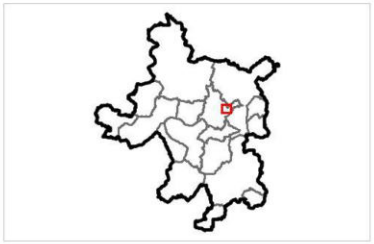
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (55/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

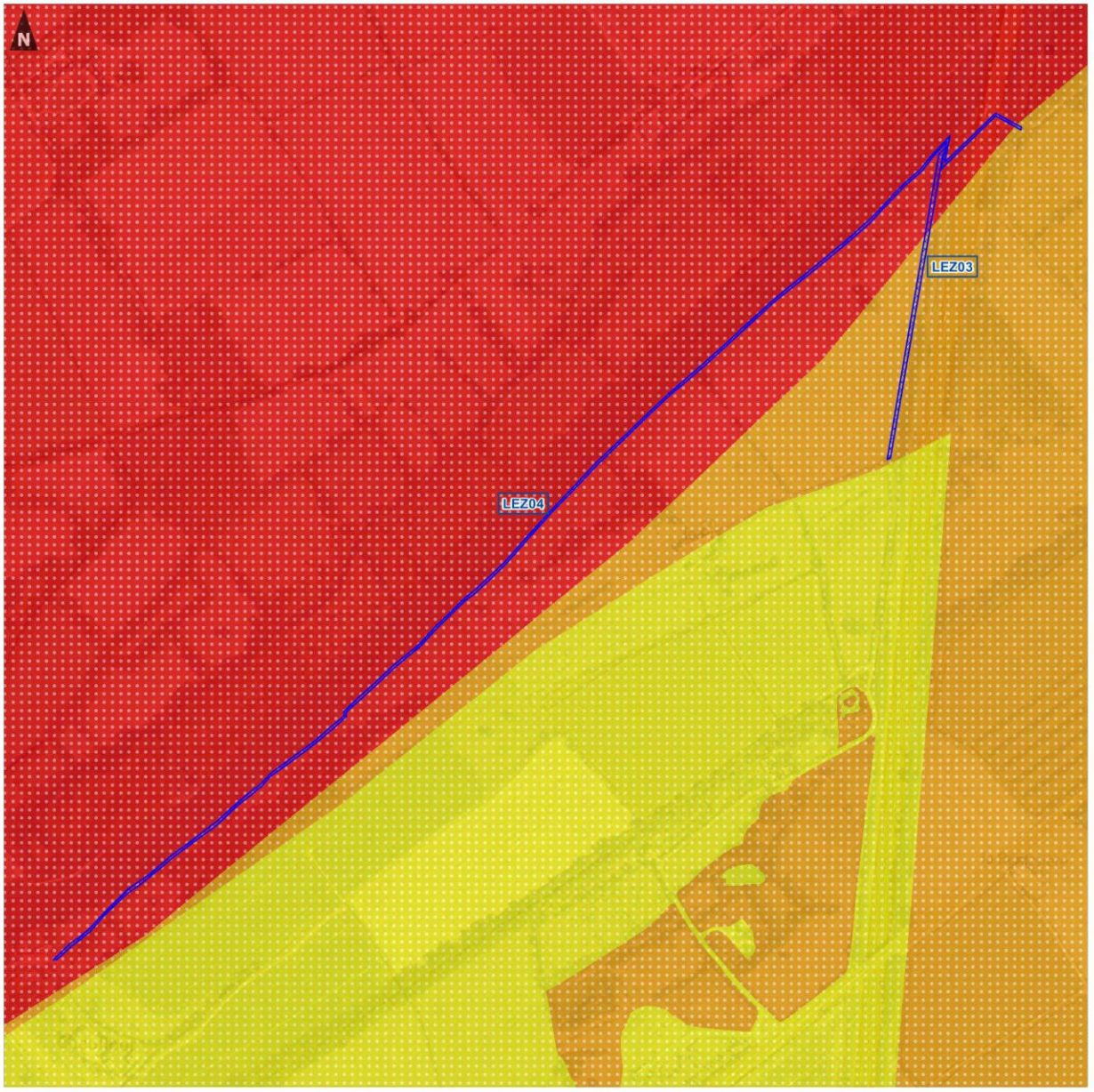
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

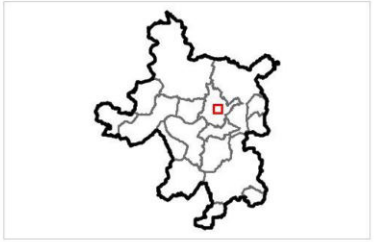
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (56/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

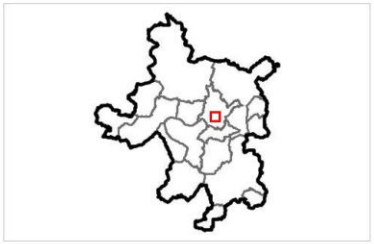
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (57/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

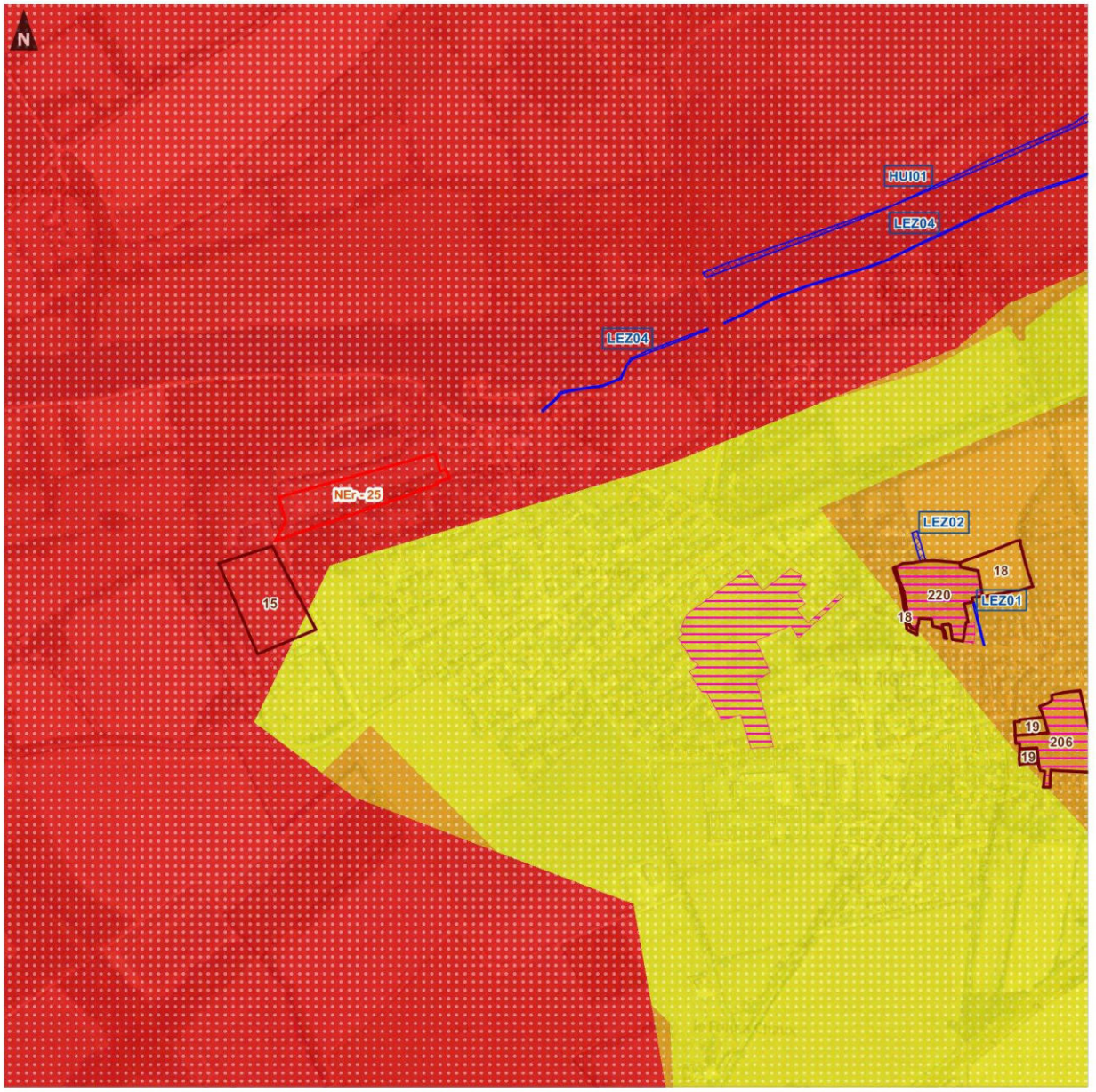
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

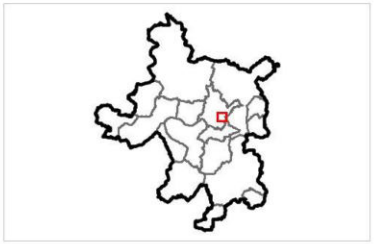
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (58/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

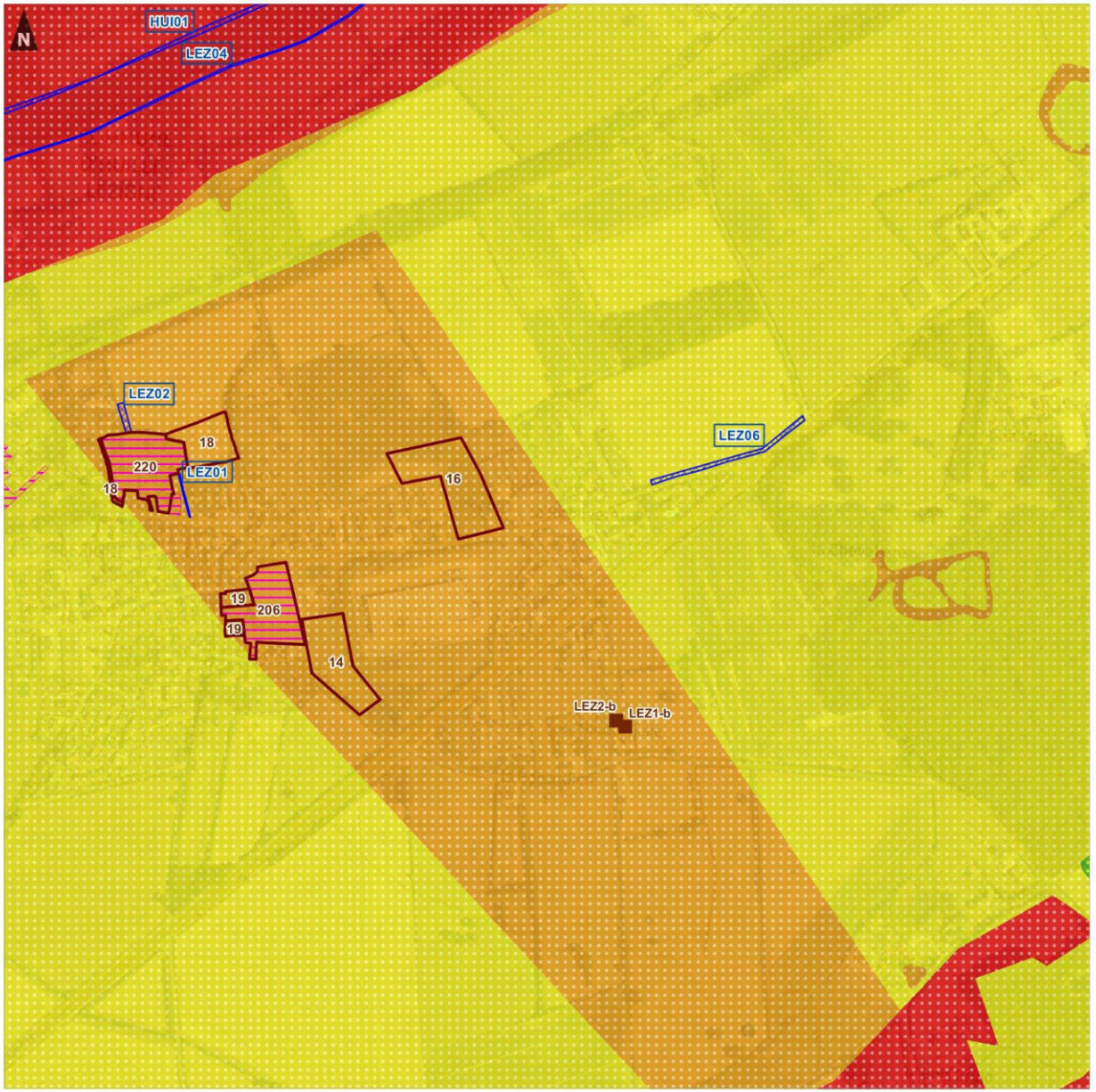
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (59/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

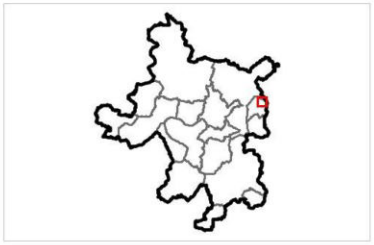
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (60/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

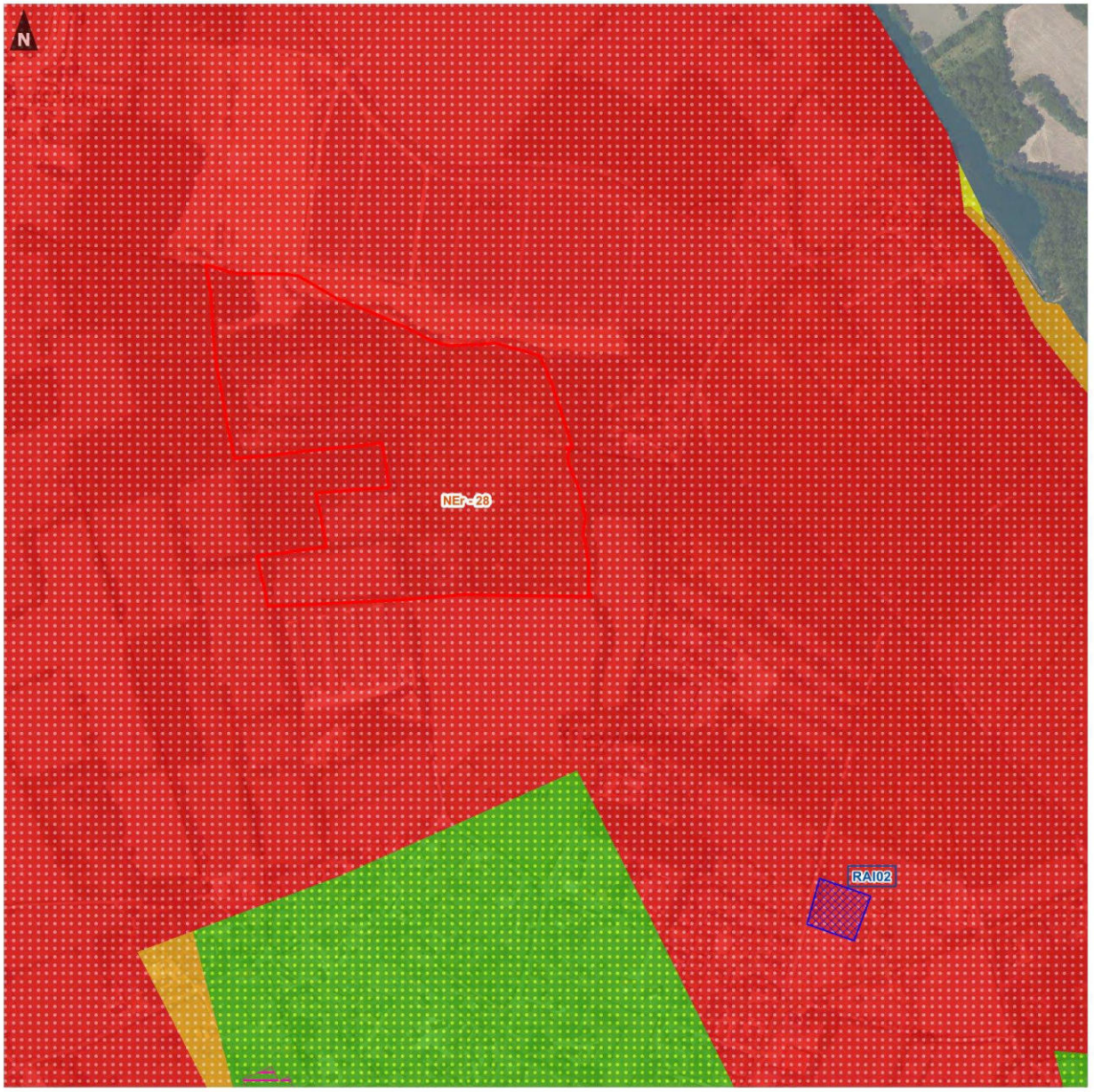
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (61/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

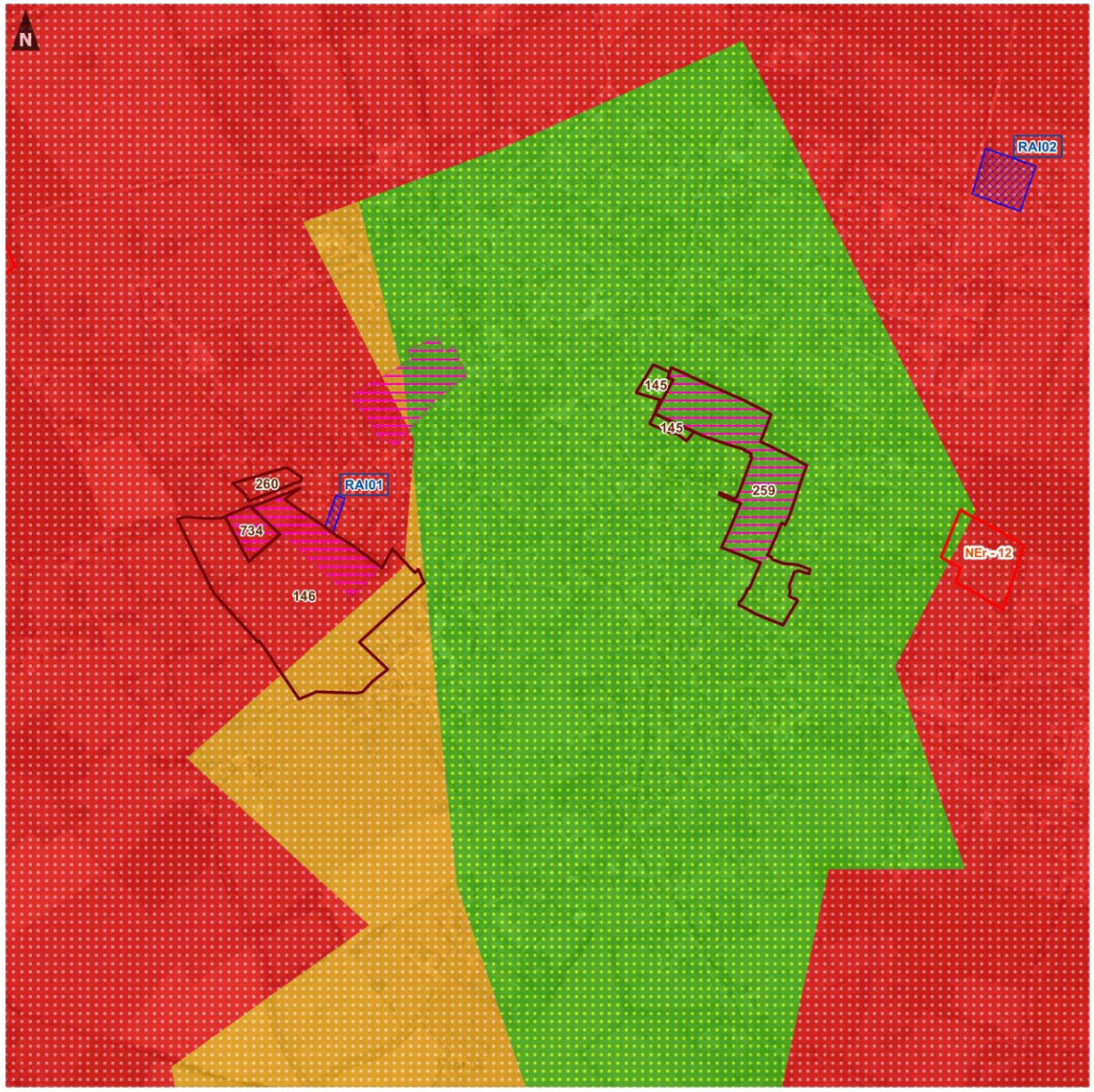
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (62/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB

Enjeu écologique et patrimonial potentiel

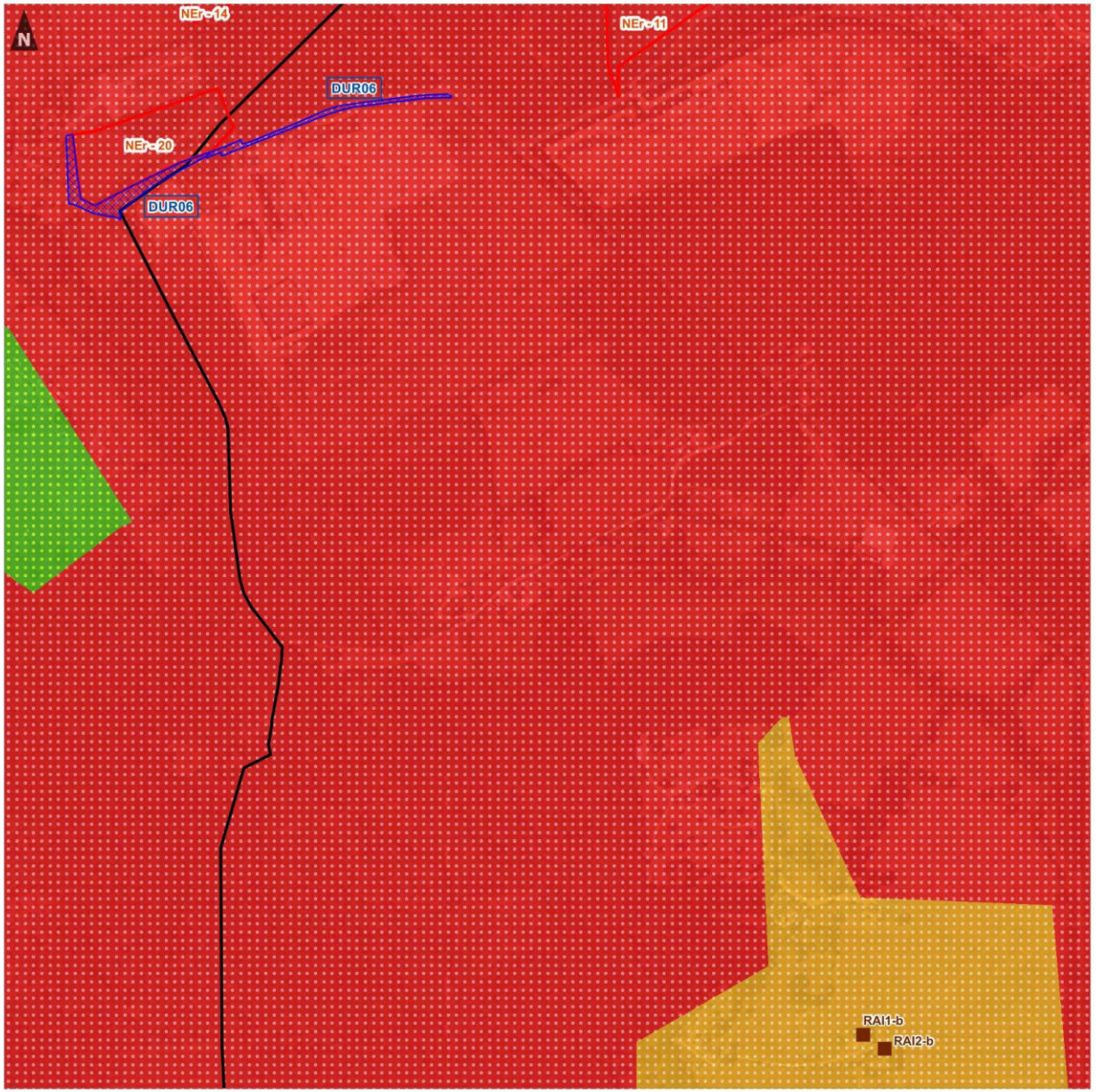
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

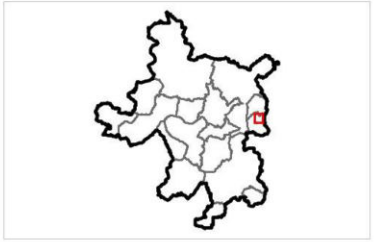
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (63/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (64/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB

Enjeu écologique et patrimonial potentiel

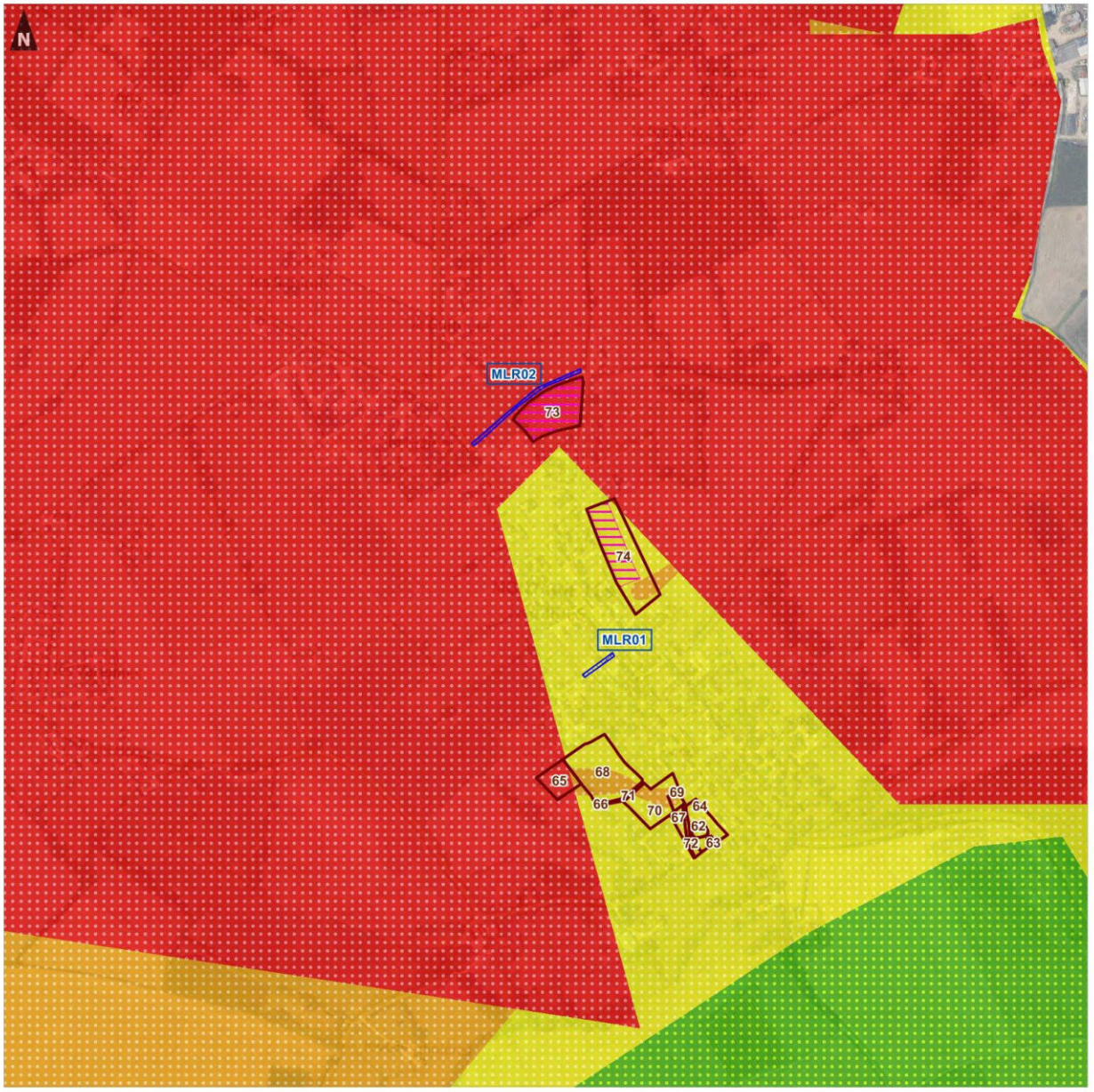
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud / Seiches-sur-le-Loir (65/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud (66/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

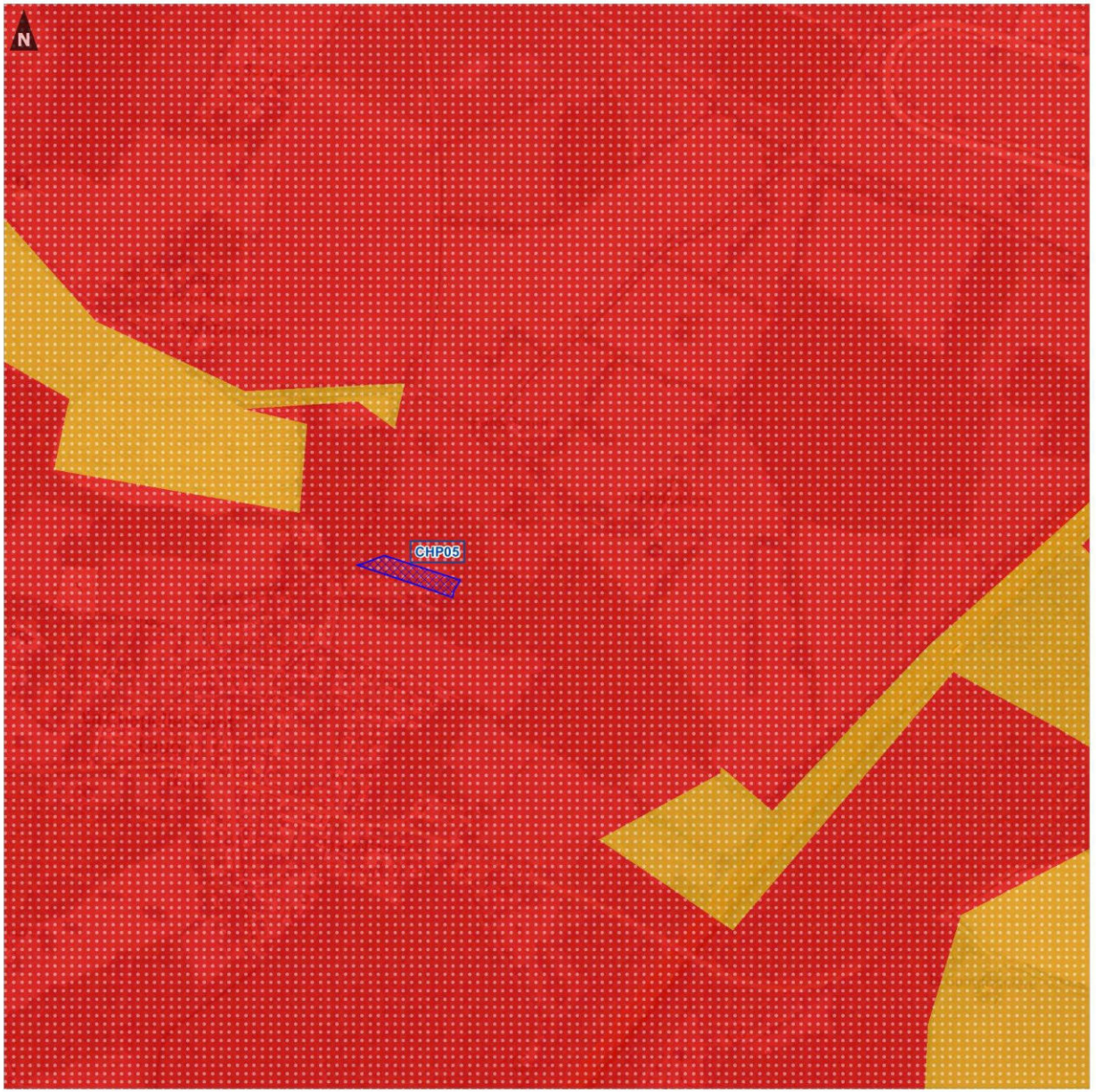
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé (67/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé / Seiches-sur-le-Loir (68/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

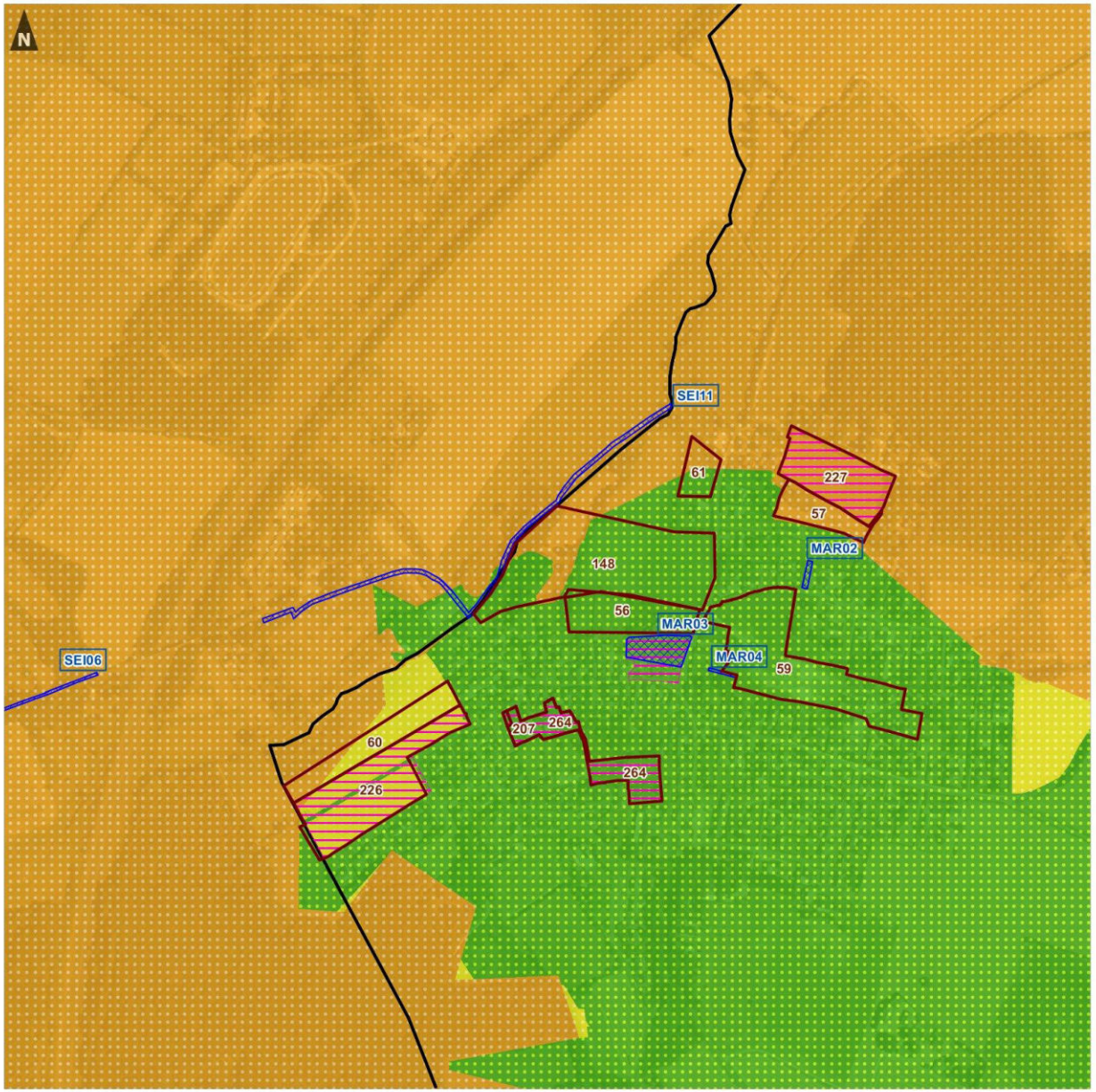
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

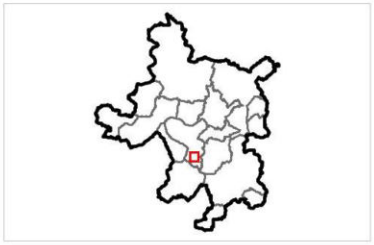
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (69/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

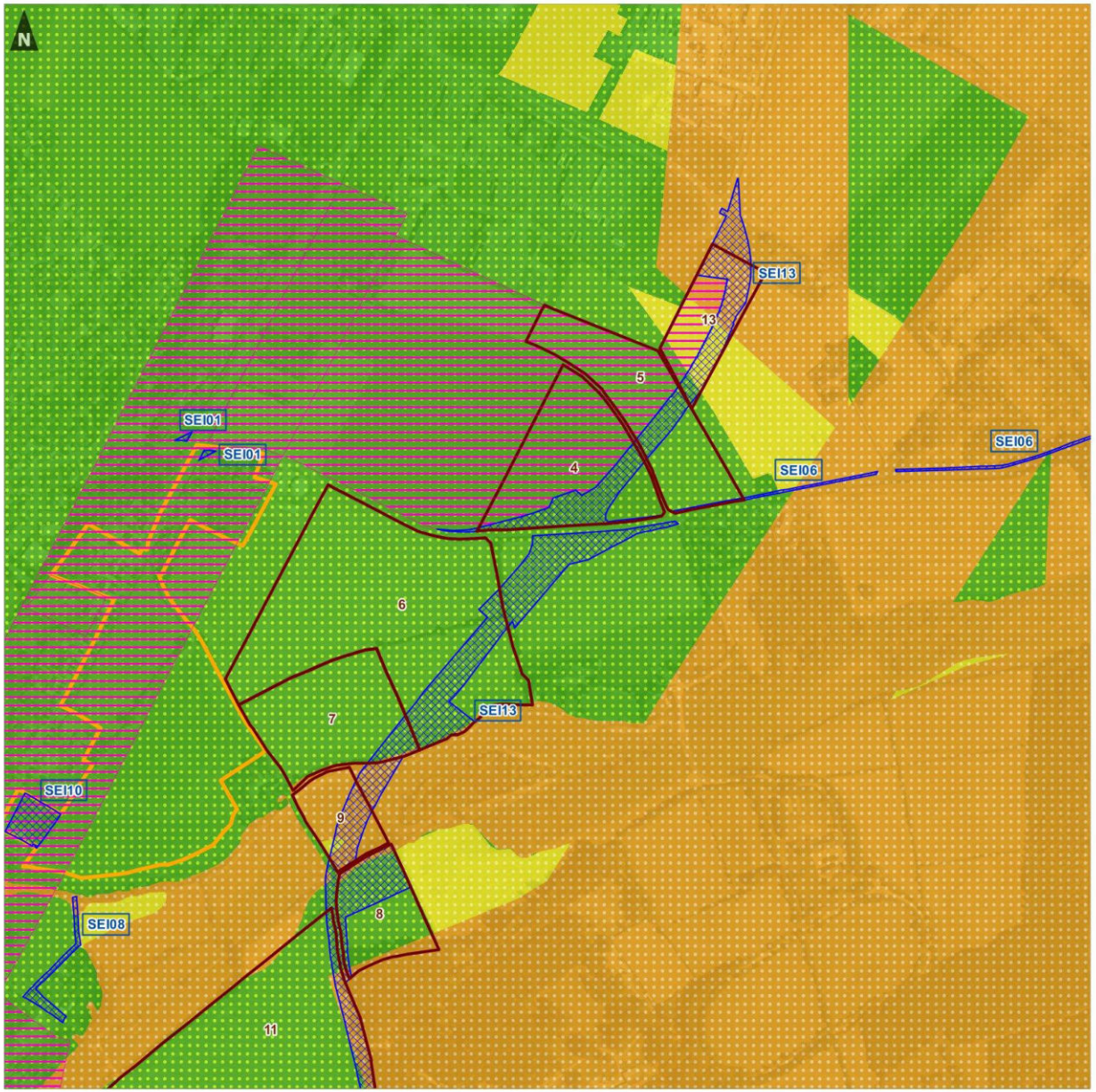
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé / Seiches-sur-le-Loir (70/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

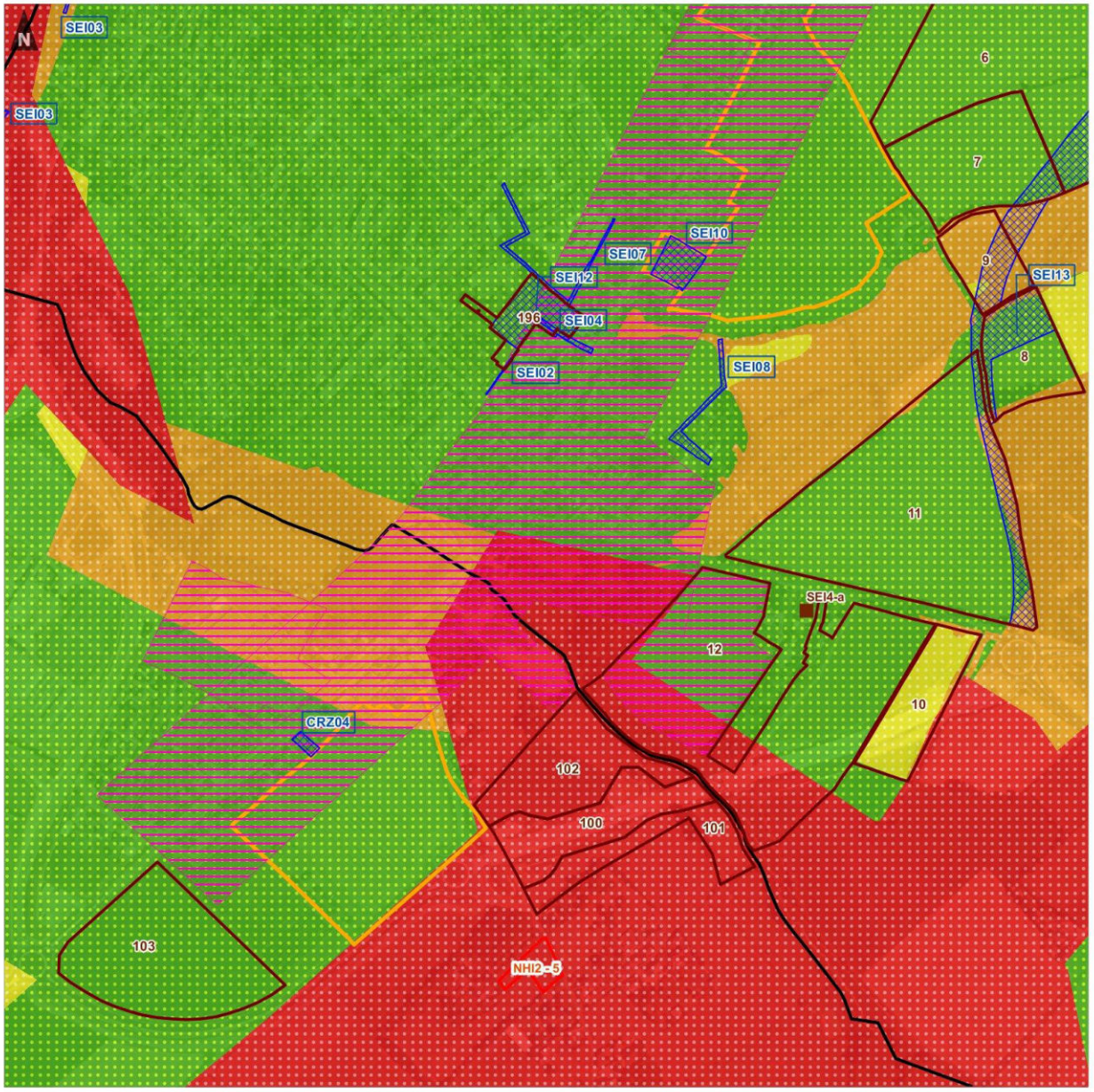
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (71/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

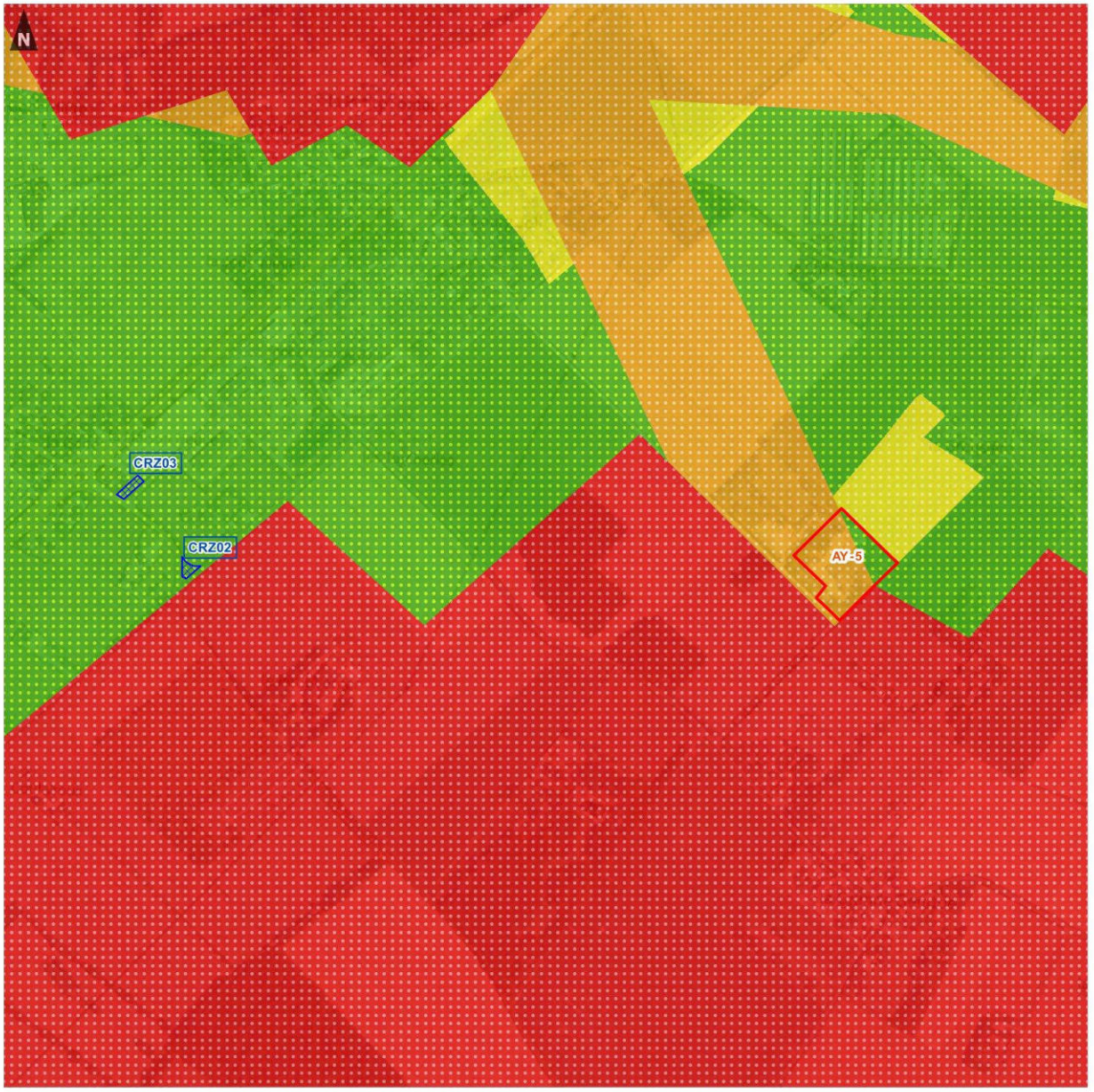
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

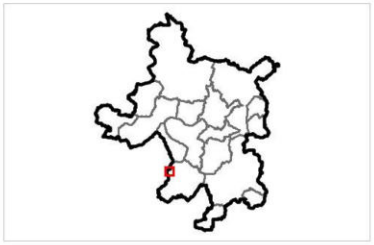
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (72/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

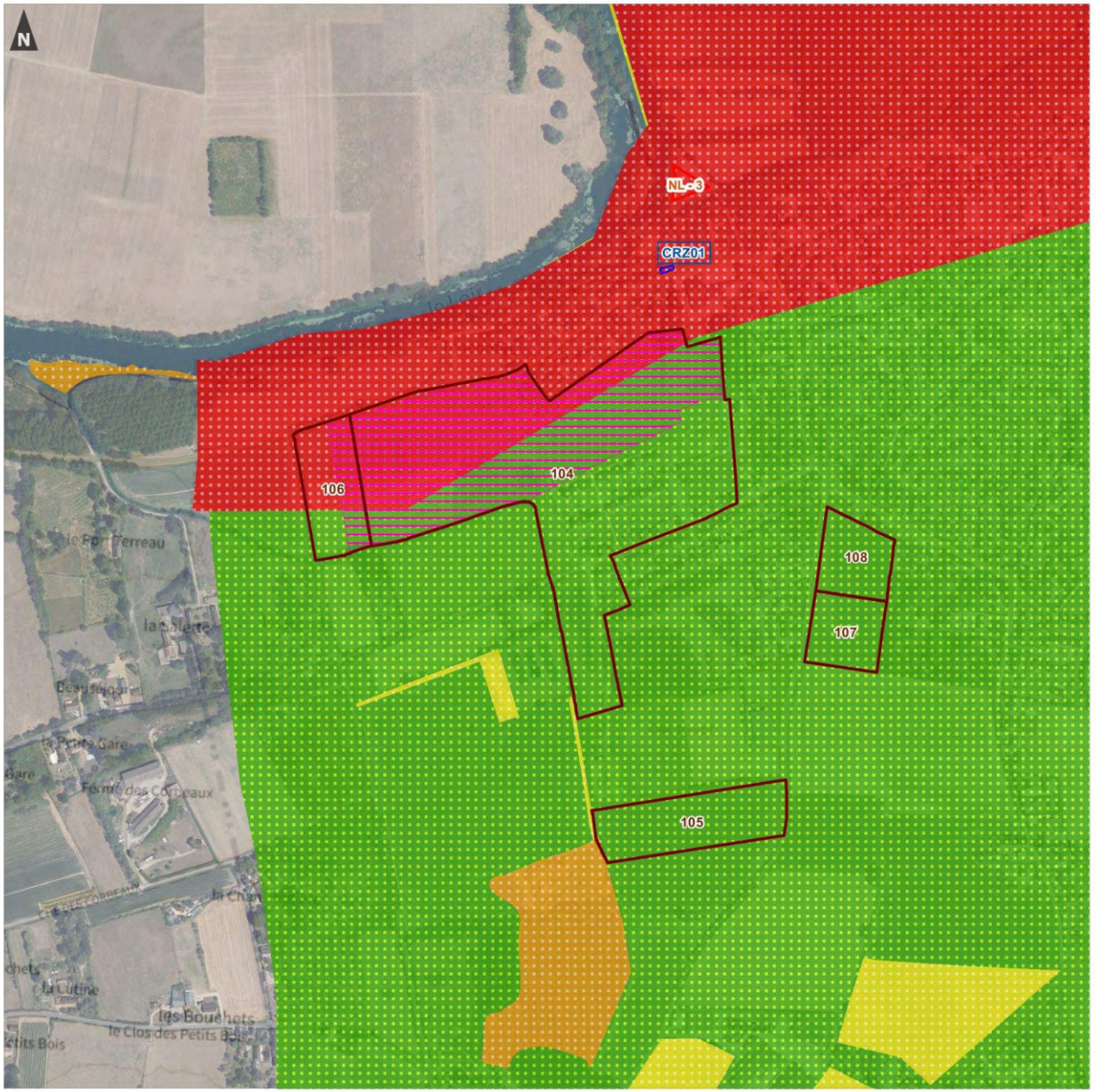
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

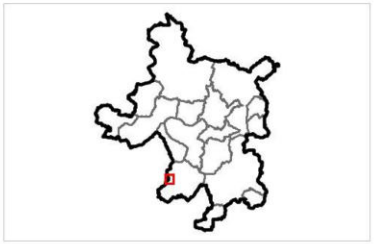
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (73/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

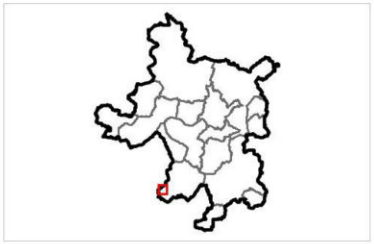
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (74/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

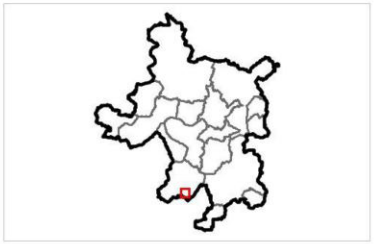
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (75/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

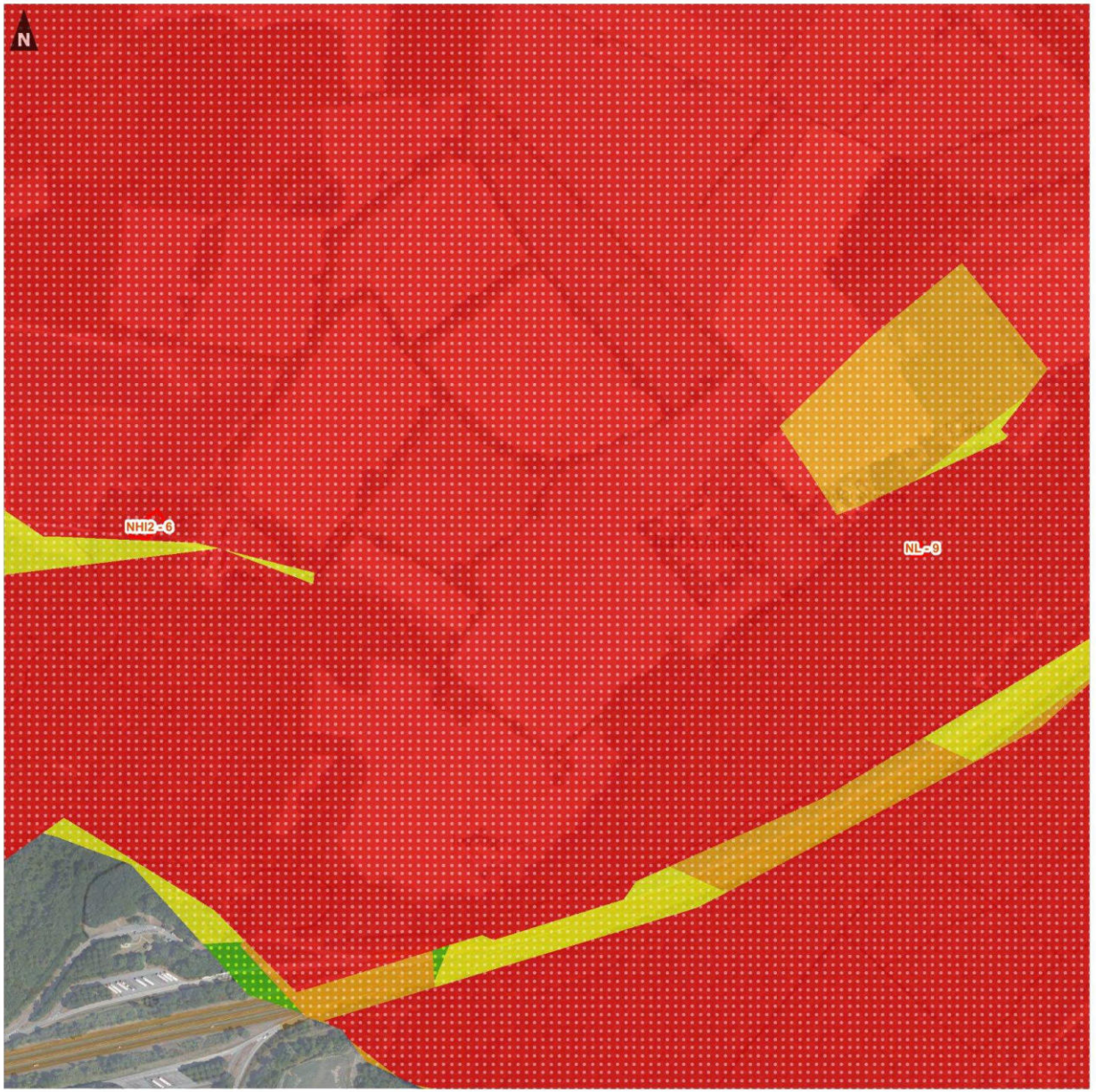
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (76/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (77/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

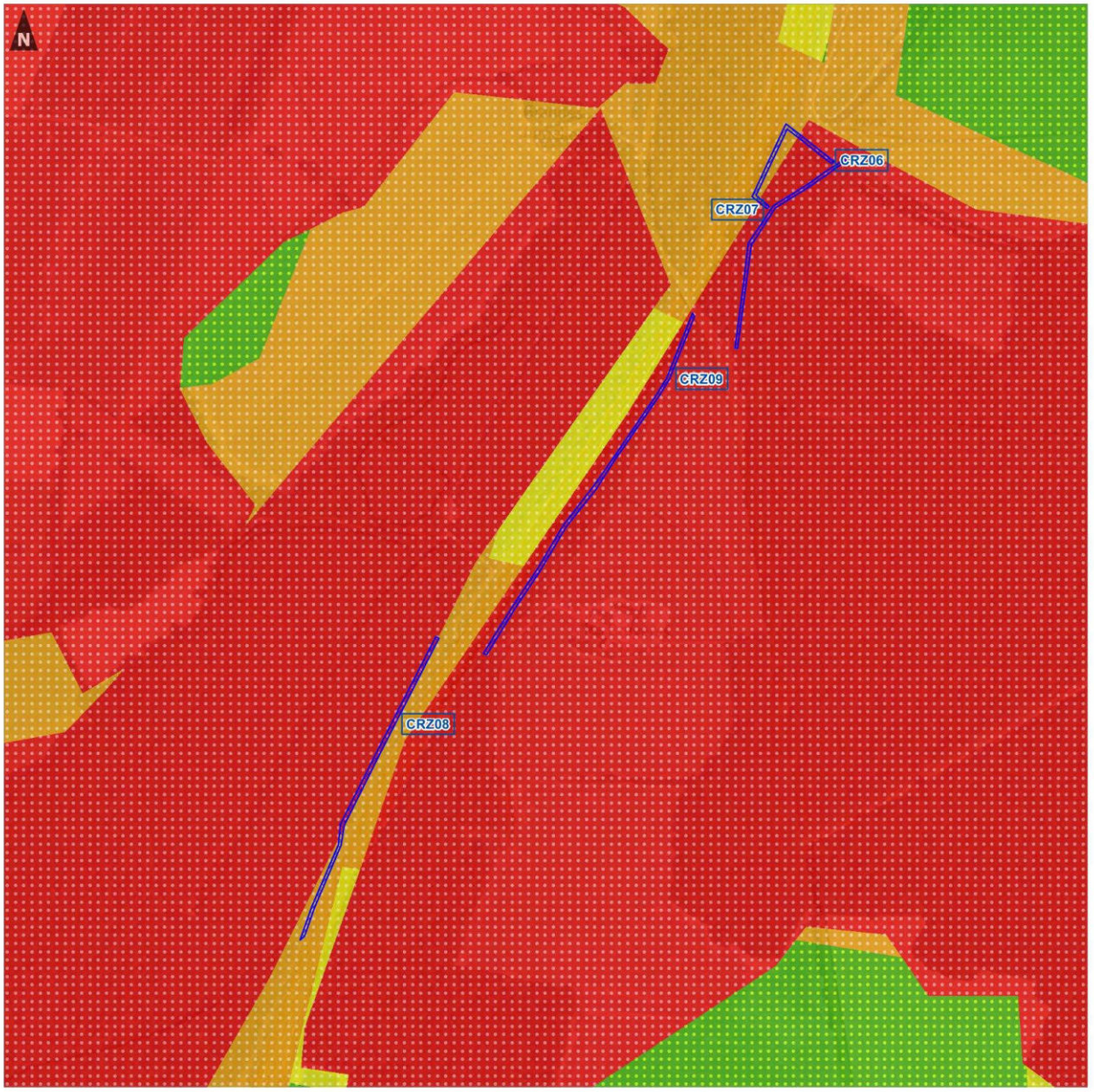
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

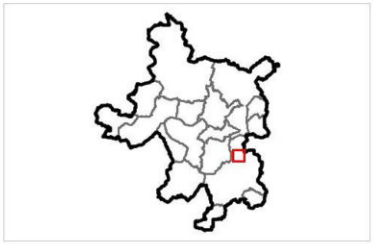
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (78/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

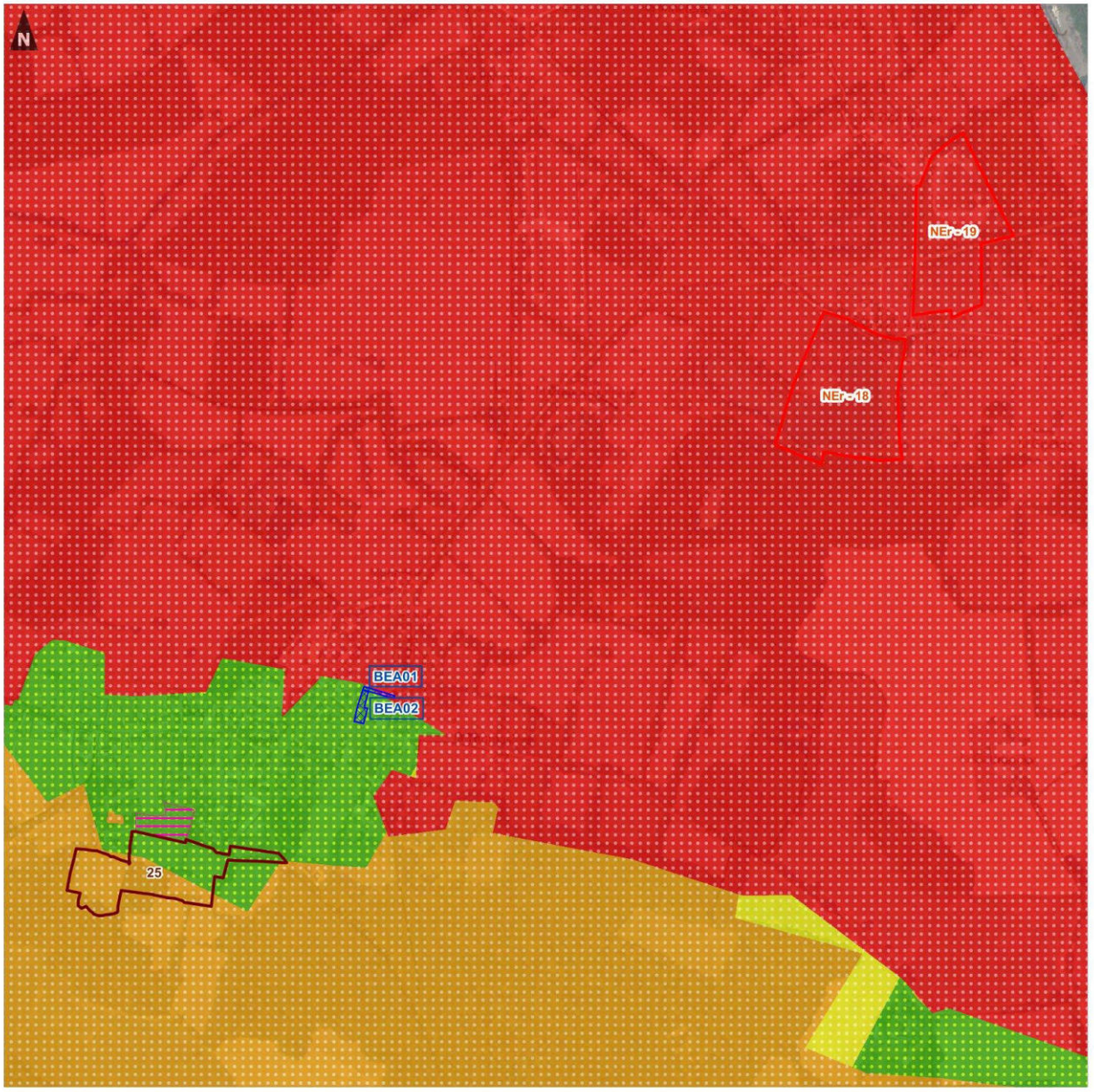
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (79/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

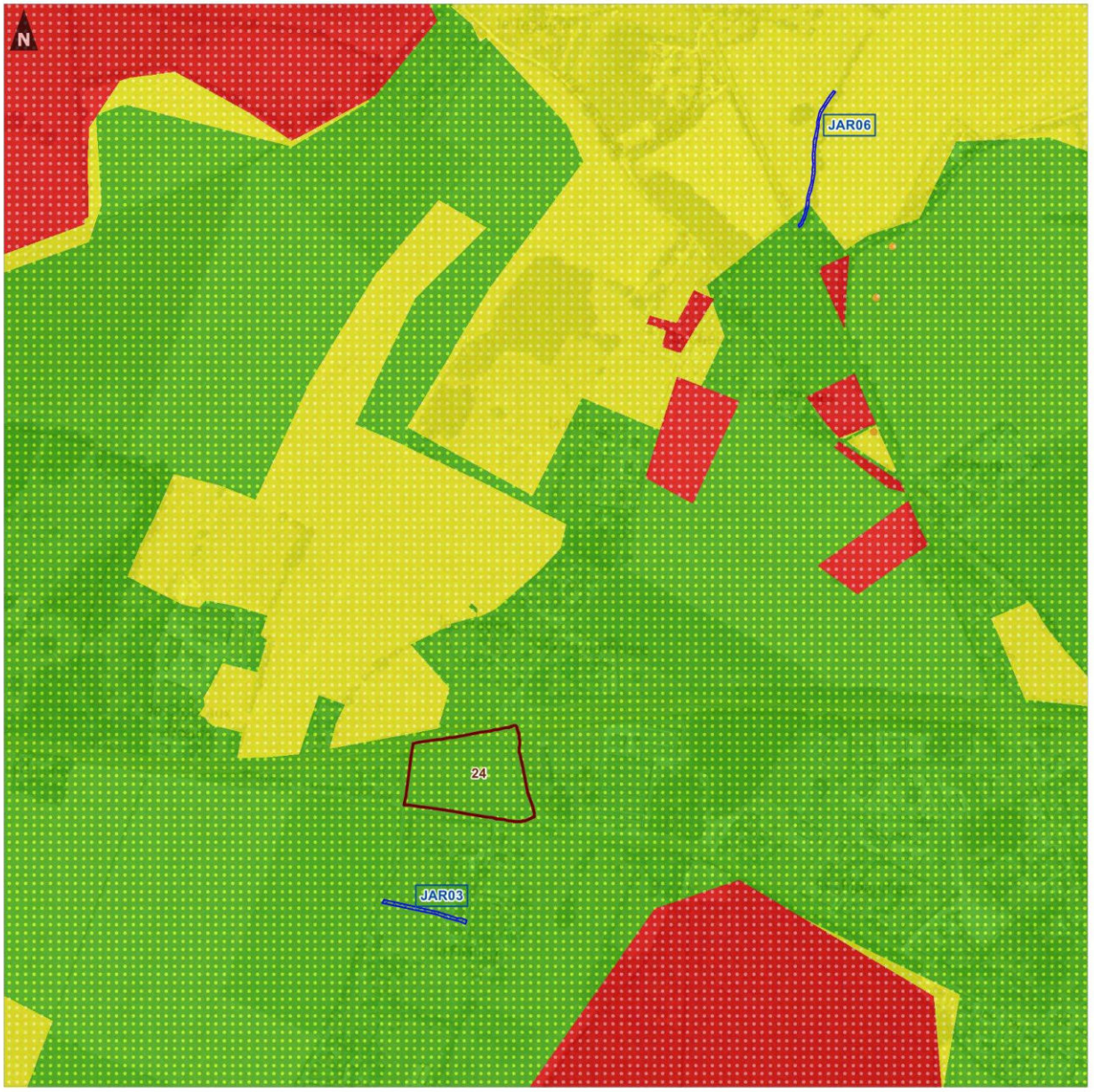
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

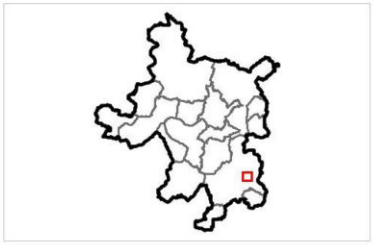
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (80/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

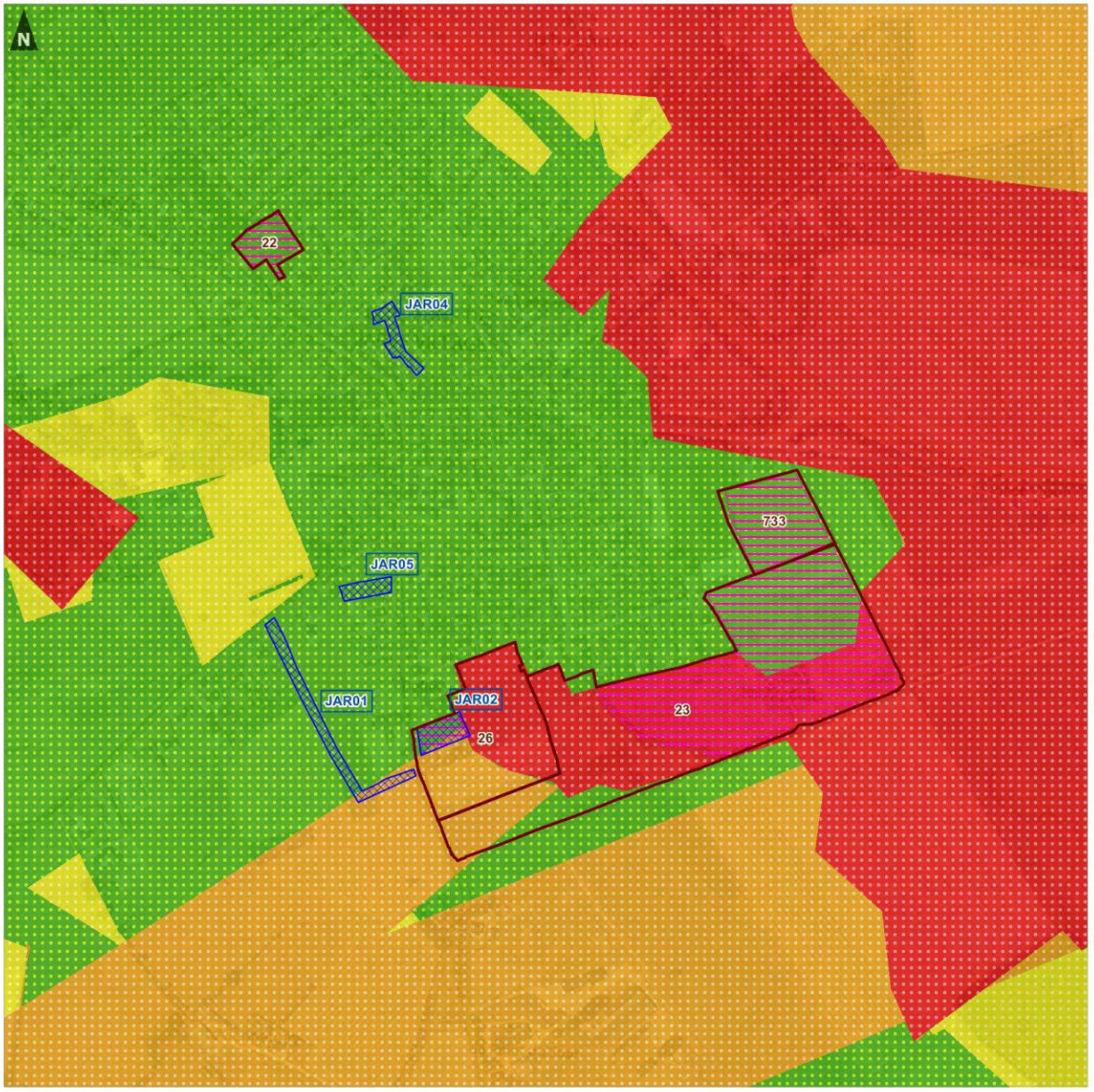
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (81/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (82/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

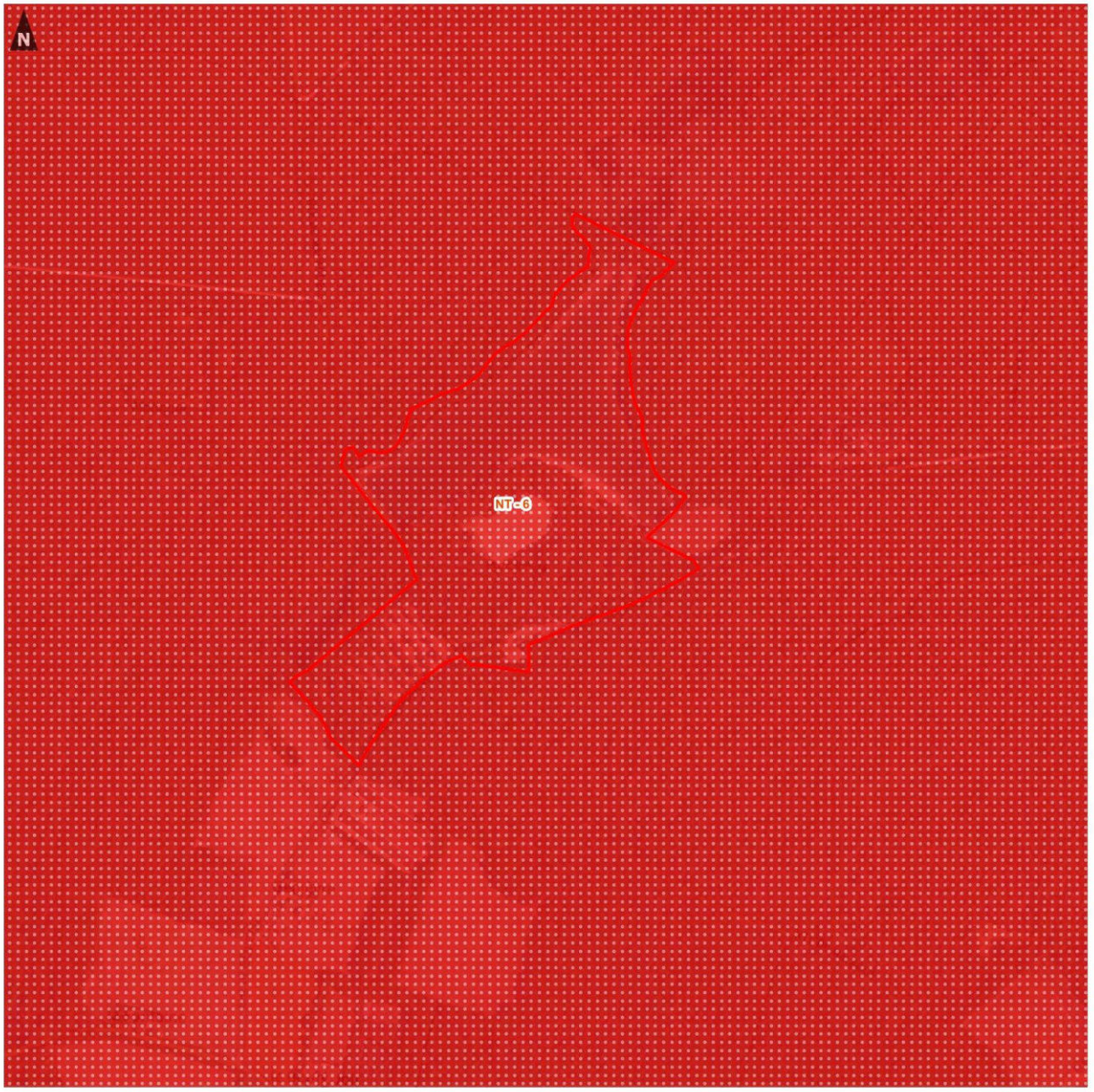
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

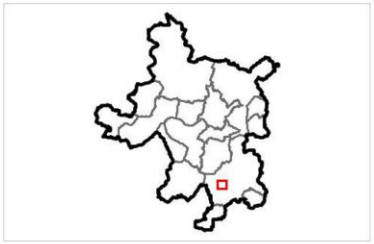
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (83/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

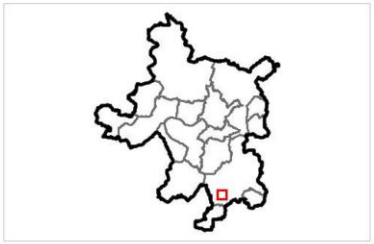
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (84/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (85/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

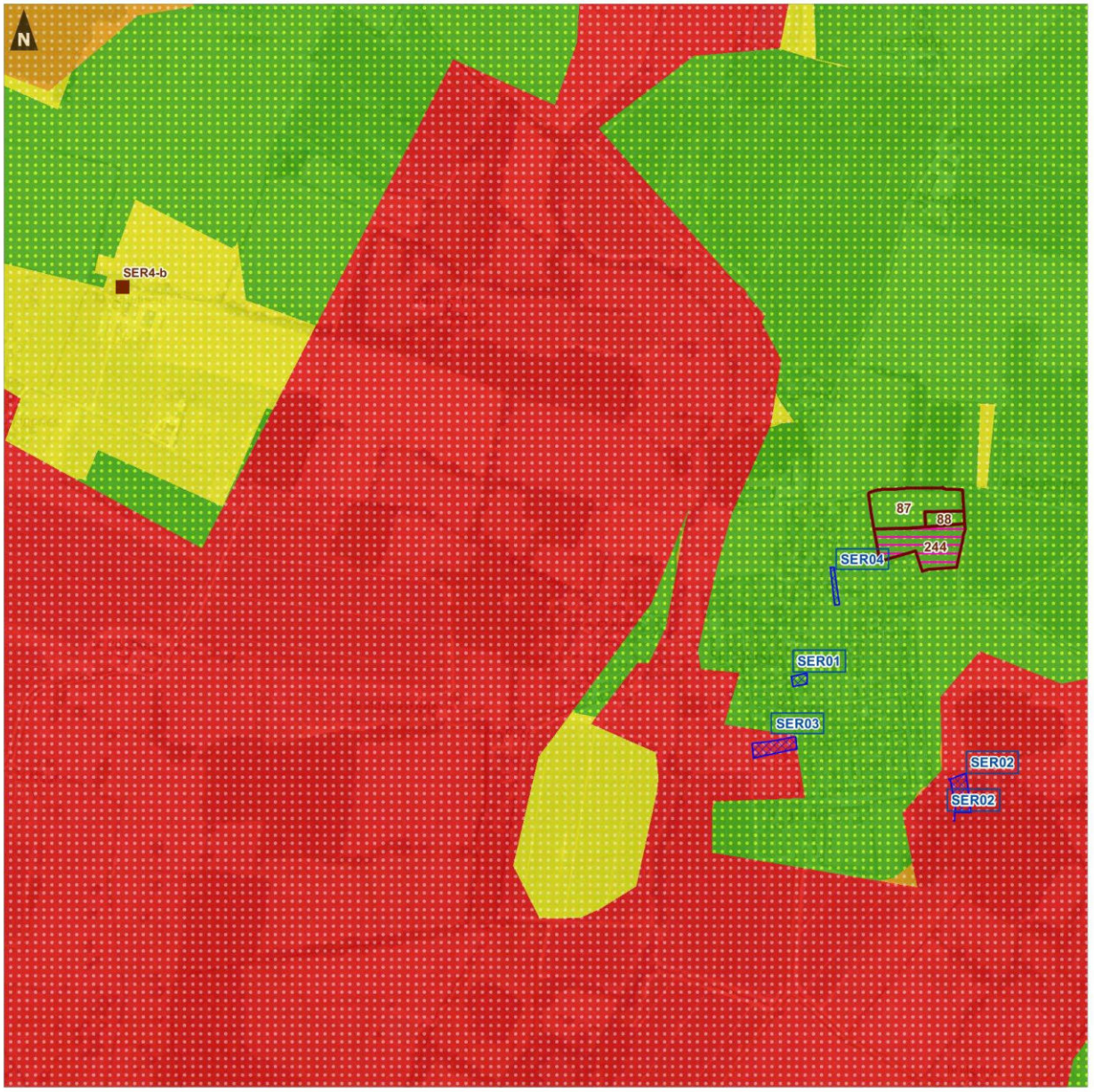
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

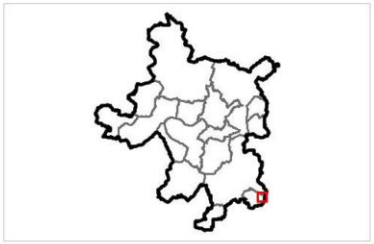
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (86/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

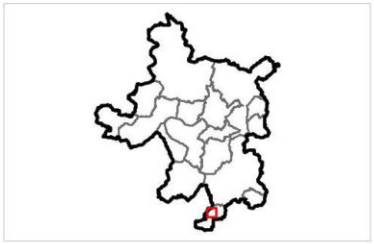
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (87/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

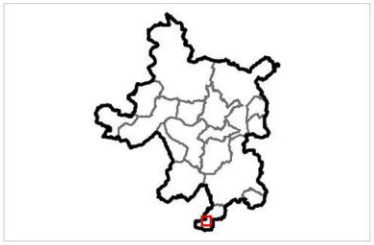
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (88/90)

Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

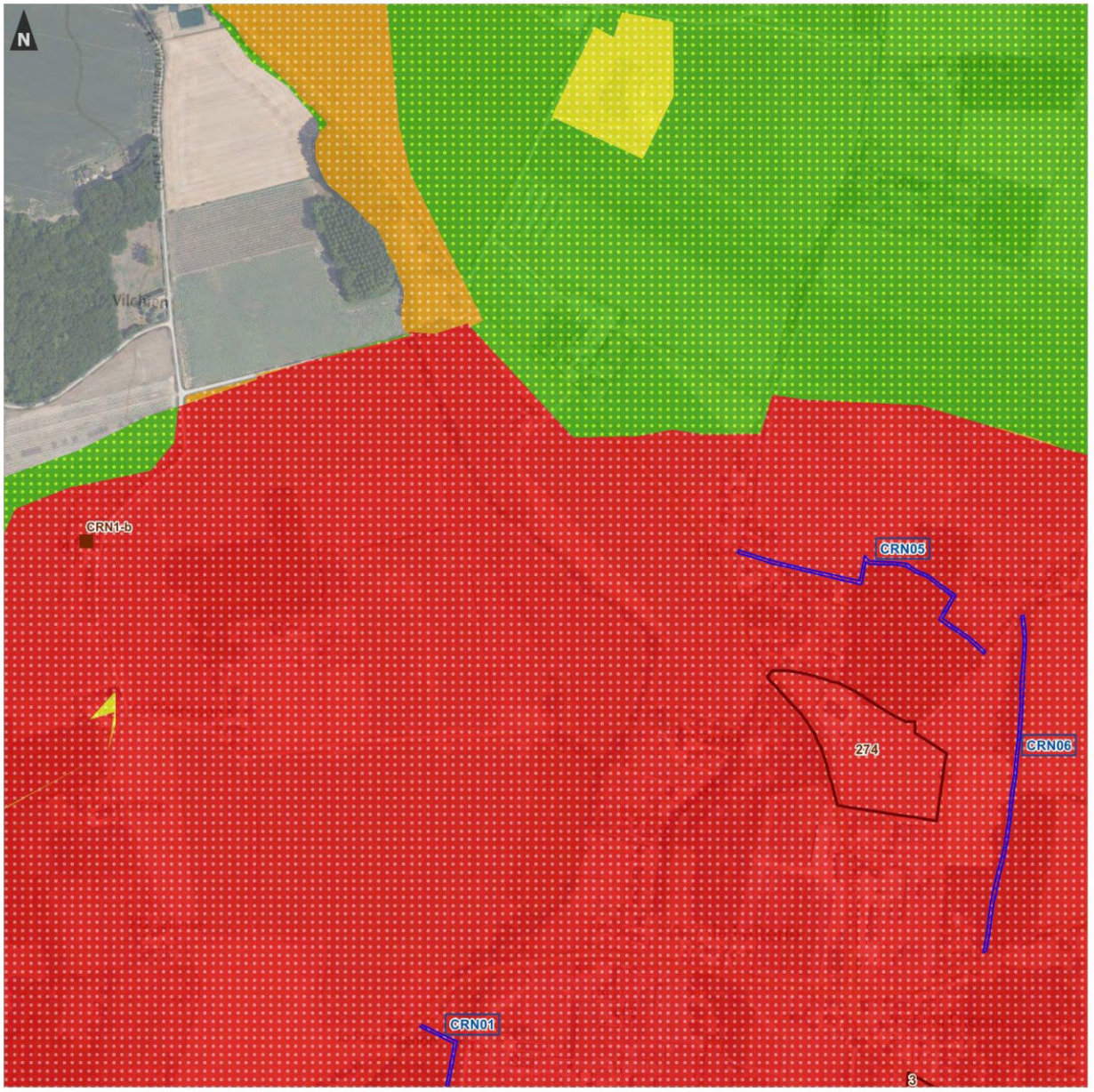
FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

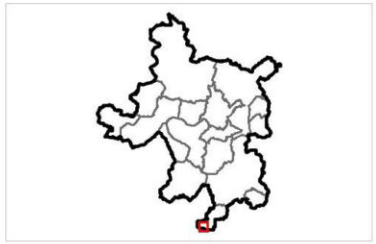
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (89/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

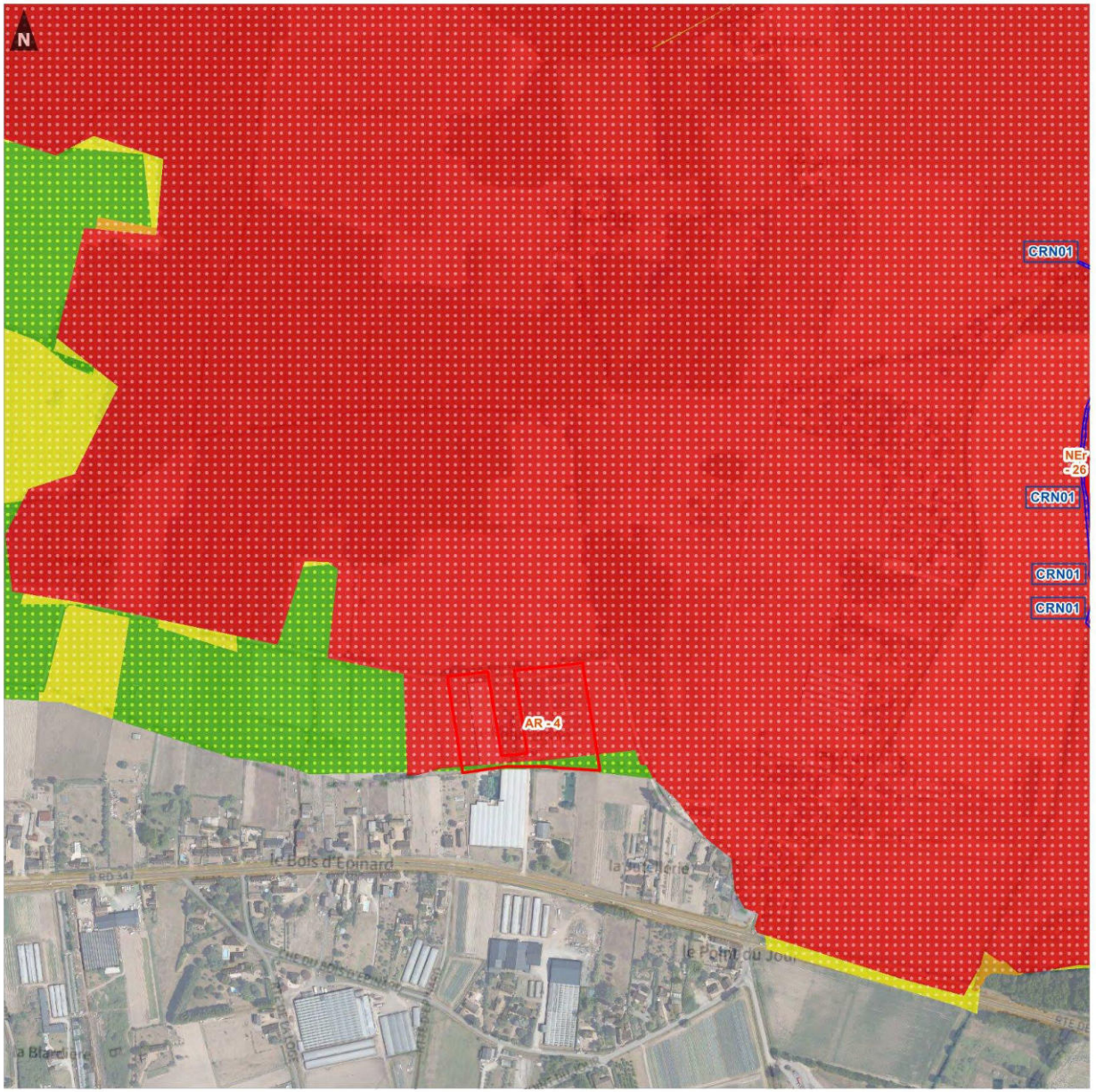
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

auddicé
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

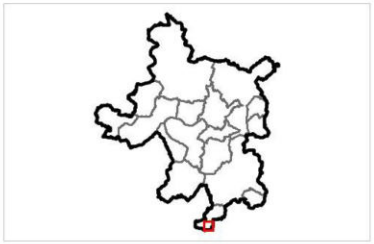
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (90/90)

**Sensibilités écologiques potentielles
à l'échelle de la Communauté de Communes**

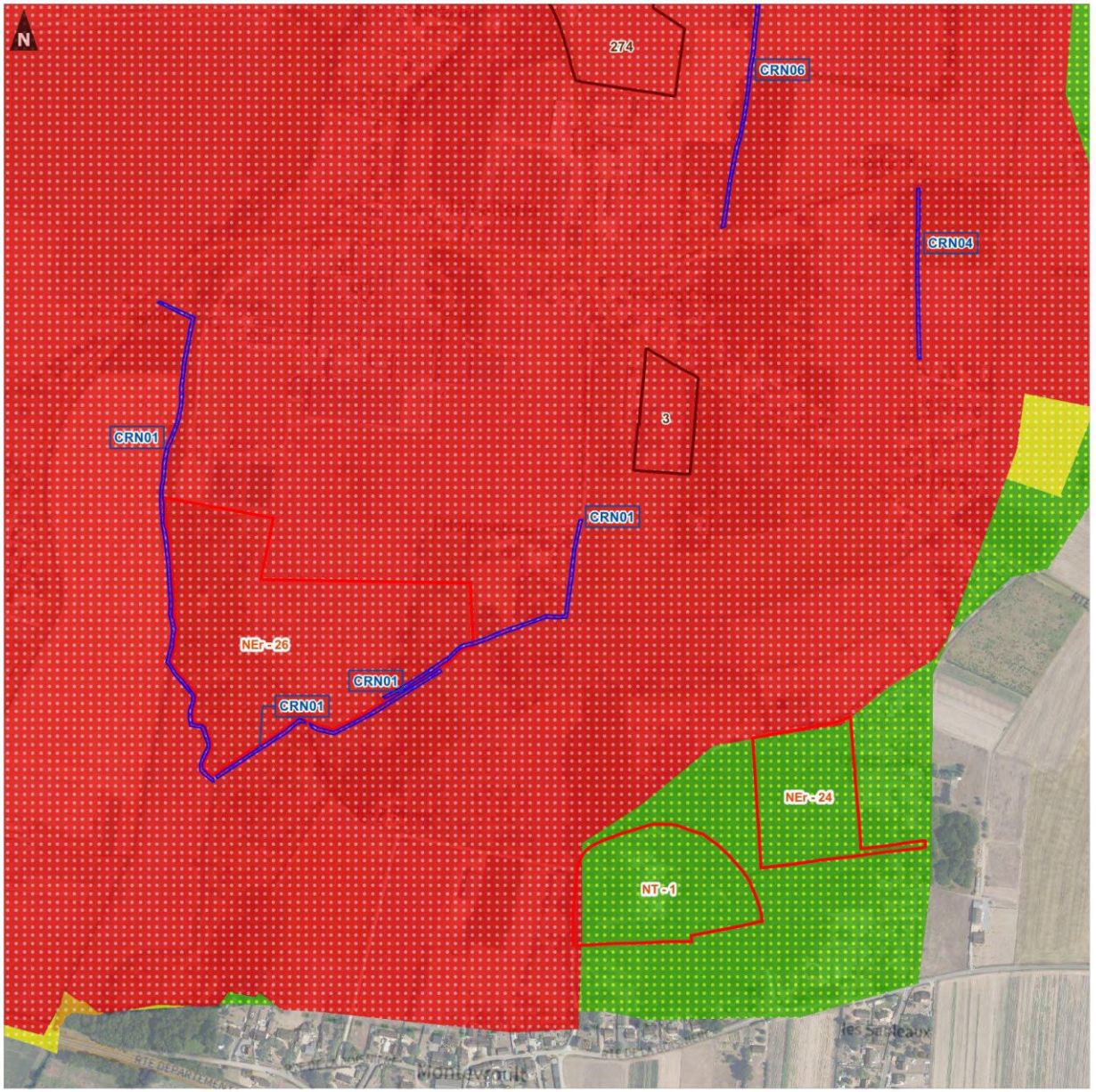
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

FINAL_APB
Enjeu écologique et patrimonial potentiel
- Majeur
- Fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



2.2 Évaluation de la sensibilité : Zones Humides (ZH)

Les zones humides sont essentielles pour conserver la richesse écologique du territoire.
Le territoire de la CCALS a fait l'objet d'une expertise spécifique réalisée par le bureau d'études ELEMENT5 dans le but de révéler les zones humides du territoire dans le cadre du PLUi.

2.2.1 Investigations de terrain

Un inventaire des zones humides sur le périmètre de l'ex-CC du Loir a été réalisé par le bureau d'étude Elément Cinq en 2017. Cet inventaire a été étendu à l'ensemble du périmètre d'ALS en 2021 (cf. annexe du PLUi).

Les cartes en pages suivantes permettent la visualisation des zones humides identifiées directement sur les secteurs étudiés dans le cadre du PLUi de la CCALS.

Les résultats de ces inventaires mettent en avant la présence de zones humide sur un peu plus de 23% du territoire de la communauté de commune Anjou Loir et Sarthe. Les communes présentant les taux de présence de zones humides les plus important sont les communes de Cheffes (51,3%), Montigné-lès-Rairies (38,6%) et Tiercé (33,9%). De plus, d'importantes surfaces de zones humides sont observées sur les communes de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, Tiercé, Durtal et Jarzé Villages.

La plupart des zones humides des Basses vallées angevines sont des prairies permanentes, bordant le Loir et la Sarthe, entièrement ou en partie inondées durant l'hiver. De manière globale, les autres zones humides observées sont des espaces boisés, comme par exemple sur la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, à la frontière de la commune de Durtal, ou encore celle de Jarzé Villages.

D'après les cartes ci-après, plusieurs secteurs étudiés sont directement concernés par la présence de zones humides ou se trouvent à proximité directe de zones humides. Il s'agit des secteurs suivants (nommé comme sur les cartes présentées ci-après) :

- **Les secteurs avec prospection de terrain** : 111, 116, 118, 109, 114, 126, 131, 144, 147, 732, 34, 36, 35, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 143, 99, 15, 14, 74, 65, 68, 69, 70, 71, 148, 57, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 100, 101, 102, 105, 23, 30 ;
- **Les STECAL** : NT-7, NEr-23, NHI2-7, NEr-2, AV1-2, NHI2-3, AY8, NL-10, AV2-1, NT-5, NL-5, NEr-16, NHI2-2, NEr-27, AR-6, AV1-1, NEr-10, AY-9, NHI2-1, NEr-29, NL-8, NL-11, NT-3, NEr-8, NEr-7, AY-1, NL-3, NHI2-4, NEr-18, NT-6, NEr-24, NEr-26 ;
- **Emplacements réservés** : MOR04, MOR05, ETR02, ETR03, TIE06, TIE03, SEI03, MNT03, MNT04, LEZ03, LEZ04, HUI01, DUR06, MLR02, SEI11, SEI08, SEI14, CRZ06, CRZ07, CRN01, CRN04, CRN05, CRN06 ;
- **Changement de destination** : CHF1-b, TIE3-a, MNT3-a.

Certains de ces secteurs sont également concernés par des OAP, il s'agit notamment des secteurs :

- Secteur 12. Ce secteur est concerné par **l'OAP – D de la commune de Corzé** ;
- Secteur 35, situé au droit de **l'OAP – E, sur la commune de Tiercé** ;

- Secteur 39 ; l'OAP – G de la commune de Tiercé concerne la moitié Est de ce secteur. Cependant, les cartes mettent uniquement en évidence la présence de zone humide au niveau de la moitié Ouest de ce secteur ;
- Secteur 74 ; Une partie de ce secteur est concerné par l'OAP – B de la commune de Montigné – lès – Rairies. Cependant, l'OAP n'est pas directement concernée par la zone humide.
- Secteur 99, situé au droit d'une zone concernée par **l'OAP – D de la commune de Durtal ;**
- Secteur 114, situé au droit de **l'OAP – D, sur la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray** ;
- Secteur 126, ce secteur englobe l'OAP – C de la commune de Tiercé. Cependant, la zone humide présente sur le secteur ne se trouve pas aux droits de l'OAP, mais au niveau de sa bordure Sud-Est ;
- Secteurs 732 et 147 ; **l'OAP – A de la commune de Cheffes** se trouve en partie au droit de ces secteurs. Cependant, seule la partie de la zone humide située au nord du secteur 732 se trouve au droit de cette OAP ;

Il est également important de noter la présence de zones humides au sein d'une zone concernée par **l'OAP – H de la commune de Durtal** et d'une zone concernée par **l'OAP – A de la commune de Corzé.**

2.2.2 Synthèse des enjeux relatifs aux zones humides

Le travail de caractérisation de zones humides mené sur le territoire témoigne de la volonté des élus à identifier les continuités écologiques pour mieux les protéger ensuite. Il vise à préserver les zones humides présentant un intérêt écologique, hydraulique et épuratoire. Les élus ont ainsi cherché à assurer le développement urbain en dehors des zones humides identifiées.

En effet, le choix de la localisation des zones de développement s'est effectué sur la base de la doctrine Eviter - Réduire - Compenser. La règle s'inscrit dans le principe « Eviter, Réduire, Compenser », en cohérence avec les autres règlementations (SDAGE Loire Bretagne, SAGE applicable et dispositions du Code de l'Environnement).

Les différentes pièces du PLUi intègreront la protection des zones humides inventoriées. Au final, toutes les zones humides identifiées au droit de zones concernées par des OAP sont protégées via leur classement en « zones humides à intégrer au projet ». Au final, la majeure partie des zones humides seront classées en zone A ou N. Cependant, certaines communes présentent des zones humides situées au sein de zones à urbaniser U, ou de zones A ou N pouvant accueillir des aménagements. Les zones humides n'y sont donc pas strictement protégées.

Tableau 10. Communes concernées par des zones humides localisées au sein de zones pouvant accueillir des aménagements, et donc être impactées

Commune	Zonage	Type de zone	Description	Surface de zone humide
CHAPELLE SAINT LAUD	N	NK	Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	0.94
CHEFFES	A	AV2	Secteur agricole dédié aux terrains familiaux	0.84
	AUc	1AUH	Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat	2.03
	N	NHl2	Secteur dédié aux résidences légères de loisirs sans fondation	0.61
		NEr	Secteur dédié à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	0.56
		NL	Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs	3.86
				40.02
				40.02
		NT	Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs	2.29
		NEr	Secteur dédié à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	0.85
	U	UB2	Secteur urbain périphérique des autres communes	4.48
		UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	1.01
		UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	1.01
		UB3	Hameau lié à un développement urbain récent avec possibilité de densification	2.93
				2.93
		UA2	Secteur urbain central des autres communes	14.37
				14.37
				14.37
				14.37
CORNILLE LES CAVES	N	NEr	Secteur dédié à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	7.58
				7.58
	U	UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	19.62
CORZE	N	NL	Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs	0.1
	U	UA1	Secteur urbain central des polarités principales	0.66
				0.66
		UB1	Secteur urbain périphérique des polarités principales	11.84
		UA2	Secteur urbain central des autres communes	13.28
				13.28
DURTAL	AUc	1AUH	Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat	2.16
	N	NT	Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs	2.8
	N	NL	Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs	5.94
	U	UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	23.9
				23.9
				12.41
				5.13
		UB1	Secteur urbain périphérique des polarités principales	40.65

Commune	Zonage	Type de zone	Description	Surface de zone humide
		UA1	Secteur urbain central des polarités principales	46.28
				14.95
				14.95
				14.95
		UYa	Secteur urbain associé au Parc d'activités des Portes de l'Anjou (Durtal), destiné aux activités économiques de grandes ampleurs	65.36
		UA1	Secteur urbain central des polarités principales	6.24
		UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	44.16
		UB1	Secteur urbain périphérique des polarités principales	21.61
				21.61
ETRICHE	N	NK	Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	4.18
	U	UA4	Hameau ancien avec valeur architecturale et/ou patrimoniale	5.19
				5.19
		UB2	Secteur urbain périphérique des autres communes	39.71
HUILLE LEZIGNE	N	NEr	Secteur dédié à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	9.35
				8.9
	U	UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	5.91
		UA2	Secteur urbain central des autres communes	8.73
		UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	0.65
		UA2	Secteur urbain central des autres communes	1.83
				1.83
				1.83
				1.83
				1.83
JARZE VILLAGES	N	NEr	Secteur dédié à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	3.3
		NT	Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs	15.41
				15.41
	U	UB2	Secteur urbain périphérique des autres communes	2.64
				4.69
				20
MARCE	U	UB2	Secteur urbain périphérique des autres communes	23.04
				23.04
		UA2	Secteur urbain central des autres communes	7.95
				7.95
		UZ	Zone dédiée à l'aéroport Angers-Marcé et au Parc d'activité associé	246.44
				246.44
MONTIGNE LES RAIRIES	U	UA2	Secteur urbain central des autres communes	9.48
				9.48

Commune	Zonage	Type de zone	Description	Surface de zone humide
MONTREUIL SUR LOIR	N	NEr	Secteur dédié à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	4.04
	U	UB2	Secteur urbain périphérique des autres communes	23.9
				23.9
				23.9
MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	AUc	1AUH	Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat	1.13
	N	NEr	Secteur dédié à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	1.45
		NHl2	Secteur dédié aux résidences légères de loisirs sans fondation	0.18
		NT	Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs	4.17
		NHl2	Secteur dédié aux résidences légères de loisirs sans fondation	0.21
	U	UB2	Secteur urbain périphérique des autres communes	9.61
				43.74
				43.74
		UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	16.65
				9.21
		UA2	Secteur urbain central des autres communes	6.38
				25.68
		UB2	Secteur urbain périphérique des autres communes	17.23
				17.23
				37.64
SEICHES SUR LE LOIR	AUc	1AUE	Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipements collectifs	3.17
	N	NHl2	Secteur dédié aux résidences légères de loisirs sans fondation	1.14
		NL	Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs	1.63
		NP	Secteur dédié à la valorisation du patrimoine bâti remarquable	3.06
	U	UA4	Hameau ancien avec valeur architecturale et/ou patrimoniale	14.17
				14.17
				14.17
		UB1	Secteur urbain périphérique des polarités principales	4.57
		UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	43.34
				43.34
				43.34
				43.34
		UA1	Secteur urbain central des polarités principales	57.72
				57.72
				57.72
SERMAISE	N	NK	Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	0.45
	U	UA2	Secteur urbain central des autres communes	8.5
TIERCE	A	AR	Secteur agricole dédié à la recherche et à l'enseignement	1.35

Commune	Zonage	Type de zone	Description	Surface de zone humide
		AY	Secteur agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales isolées et de faible ampleur	2
	AUc	1AUY	Zone à urbaniser à vocation économique	2.33
		1AUH	Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat	2.66
	N	NEr	Secteur dédié à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables	9.3
		NK	Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	0.41
	U	UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	3.48
		UYc	Secteur urbain destiné au développement mixte des activités économiques dont le commerce	5.57
		UB1	Secteur urbain périphérique des polarités principales	132.49
				132.49
				132.49
				132.49
				132.49
				132.49
		UB3	Hameau lié à un développement urbain récent avec possibilité de densification	19.38
				19.38
		UYb	Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire	25.18
				25.18
				25.18

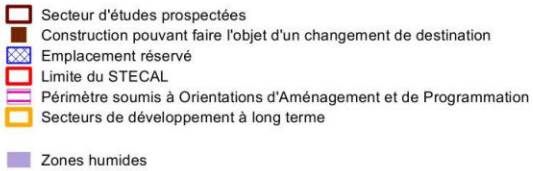
Pour rappel, les délimitations des zones humides sont données à caractère informatif, à ce stade. Celles-ci seront précisées dans le cadre des études environnementales, et notamment à l'étude des zones humides en articulation avec les études « loi sur l'eau ».

Sous conditions de démonstration d'absence d'alternatives du projet d'urbanisation, tout impact de zone humide sera compensé dans le respect des autres règlementations ayant trait aux zones humides (SDAGE, SAGE, code de l'environnement). La justification de l'absence d'alternative et d'incidences relictuelles, ainsi que la mise en œuvre d'éventuelles mesures compensatoires, doivent être appréciées selon les dispositions du code de l'environnement, du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGES.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/90)

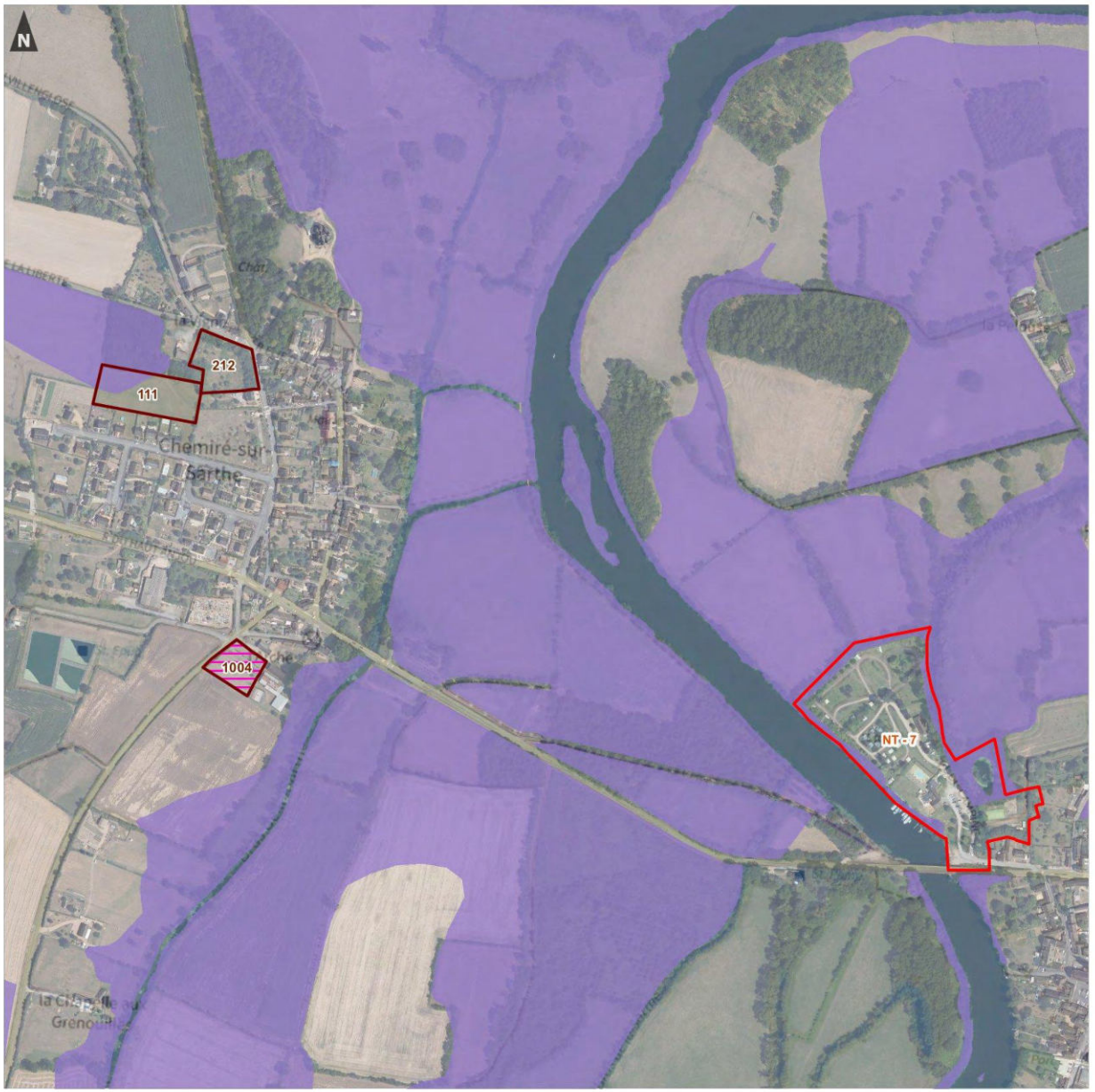
Localisation vis à vis des Zones Humides





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



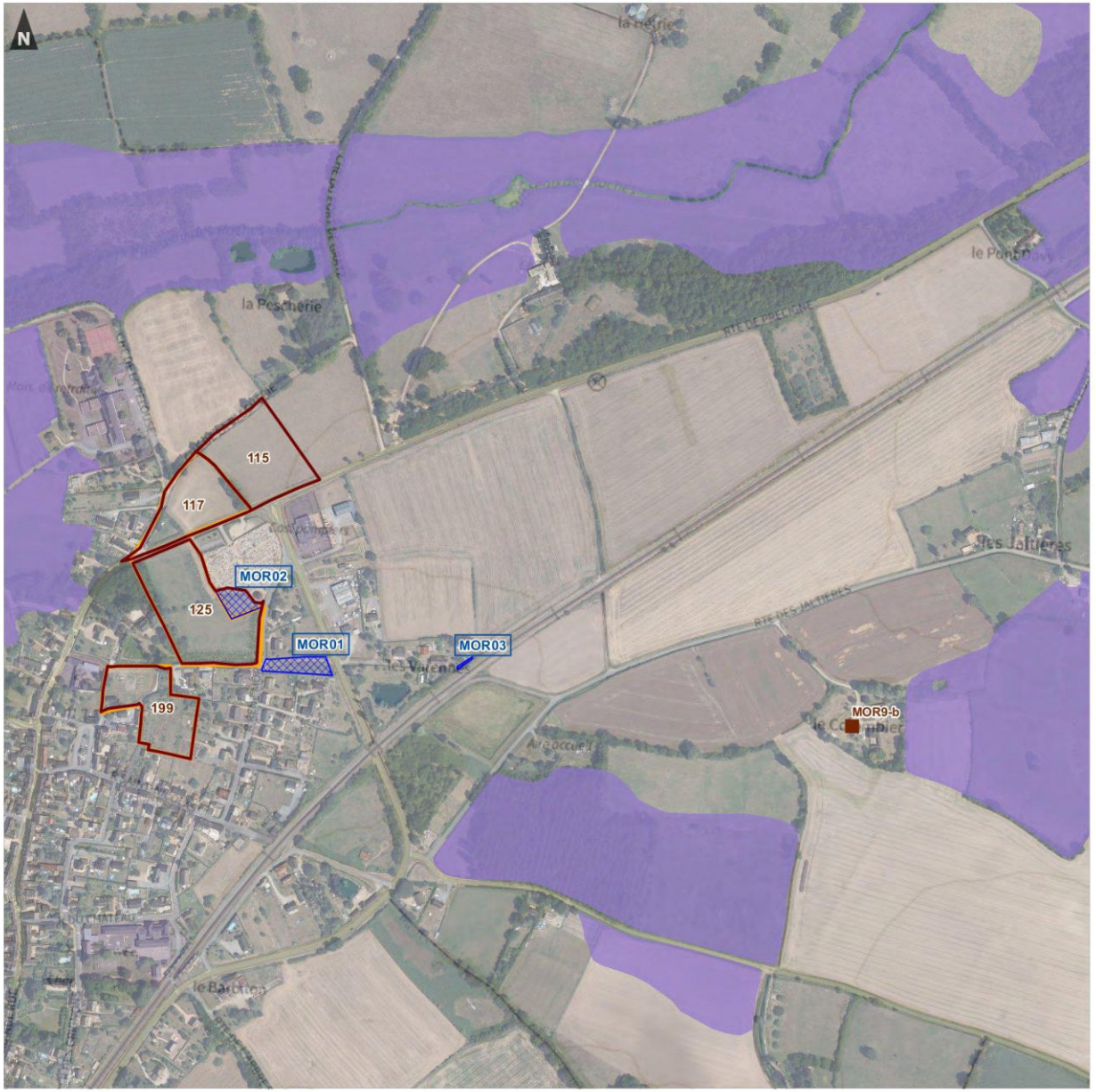
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

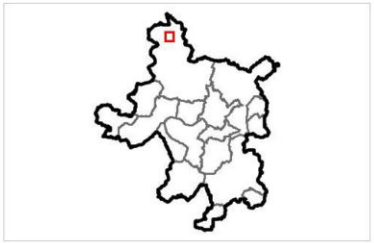
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides





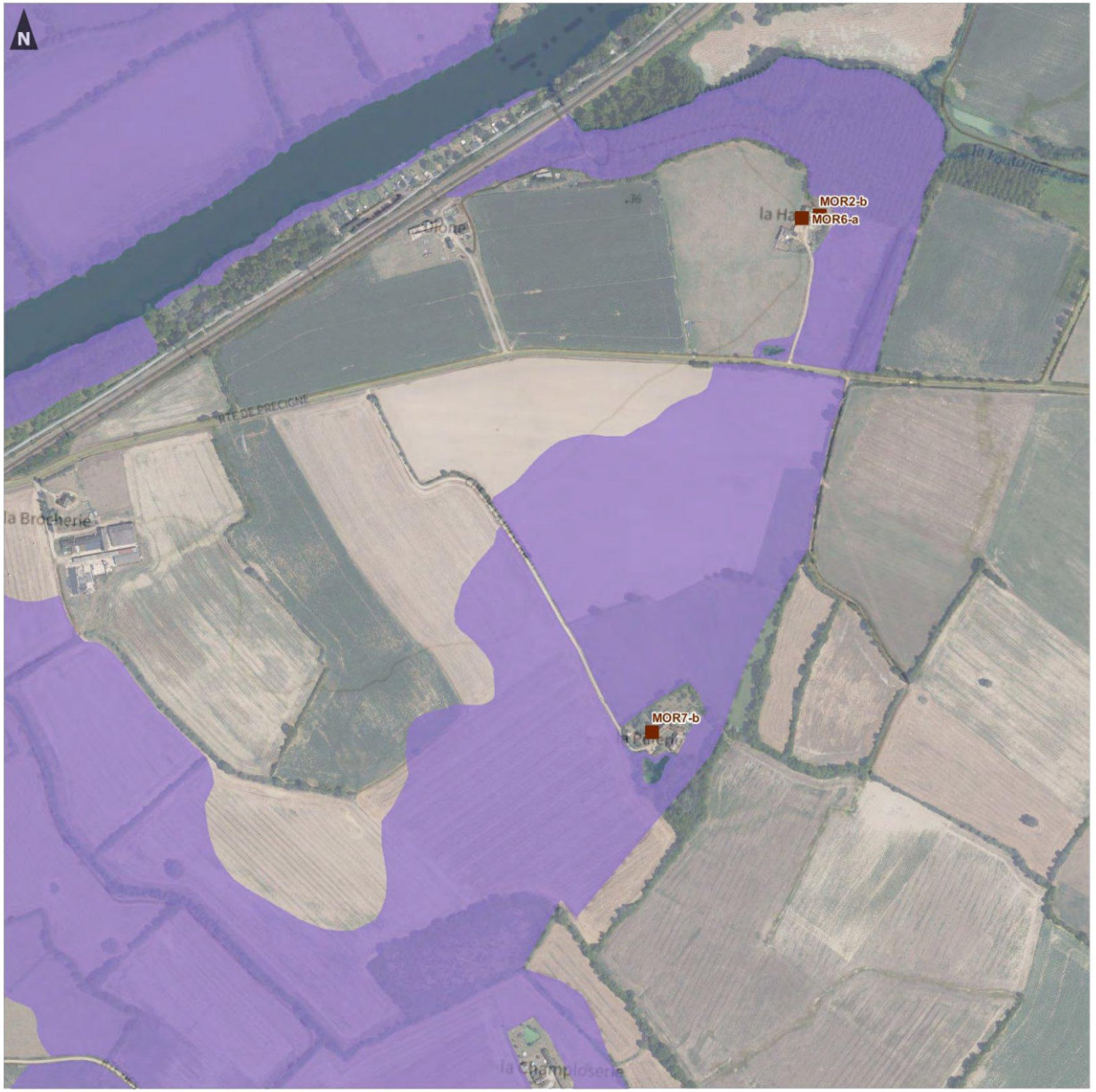
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

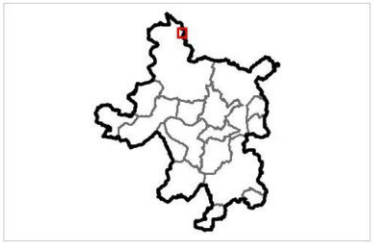
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



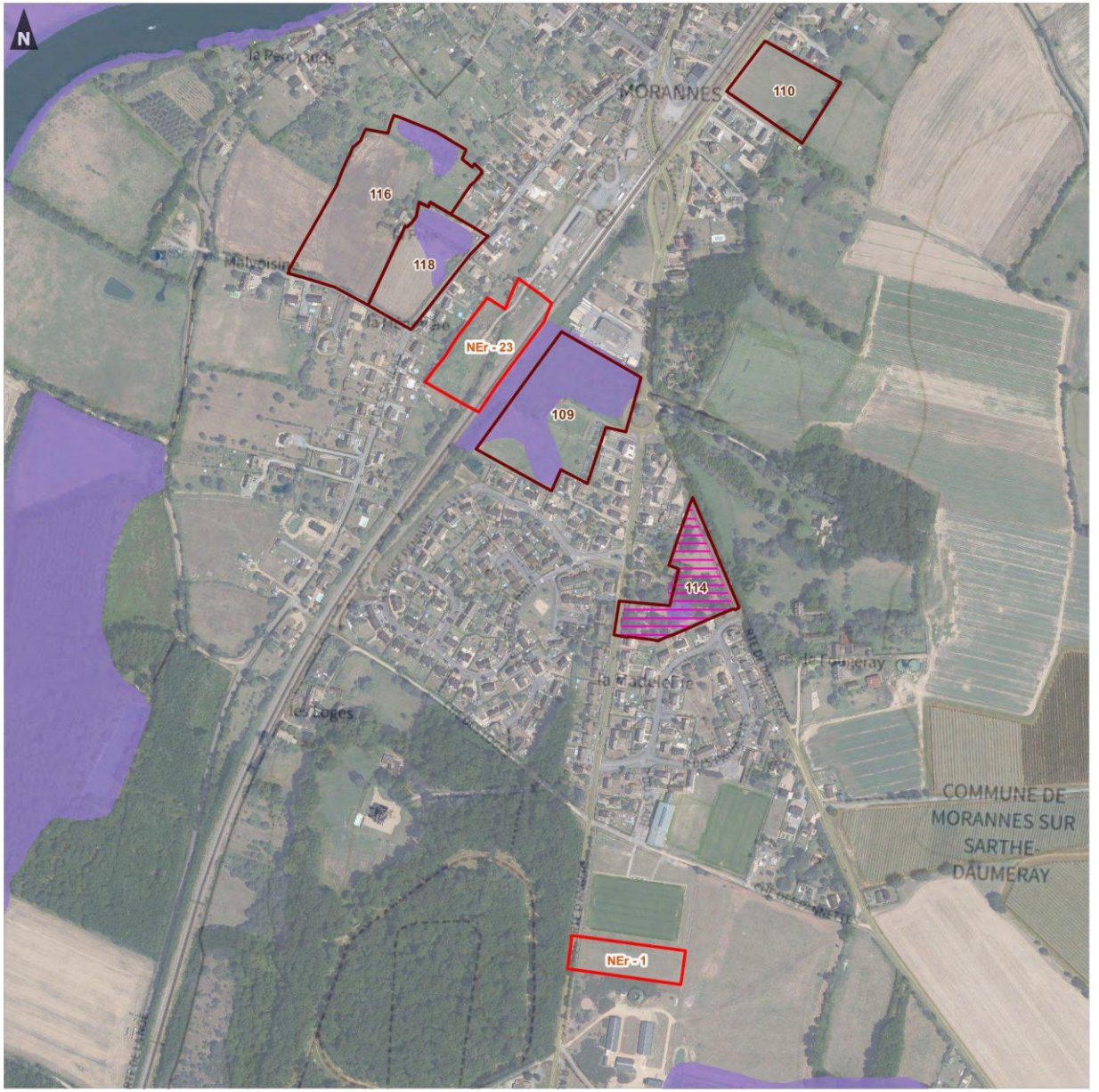
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

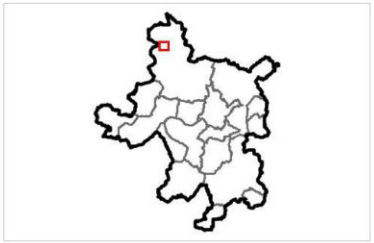
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



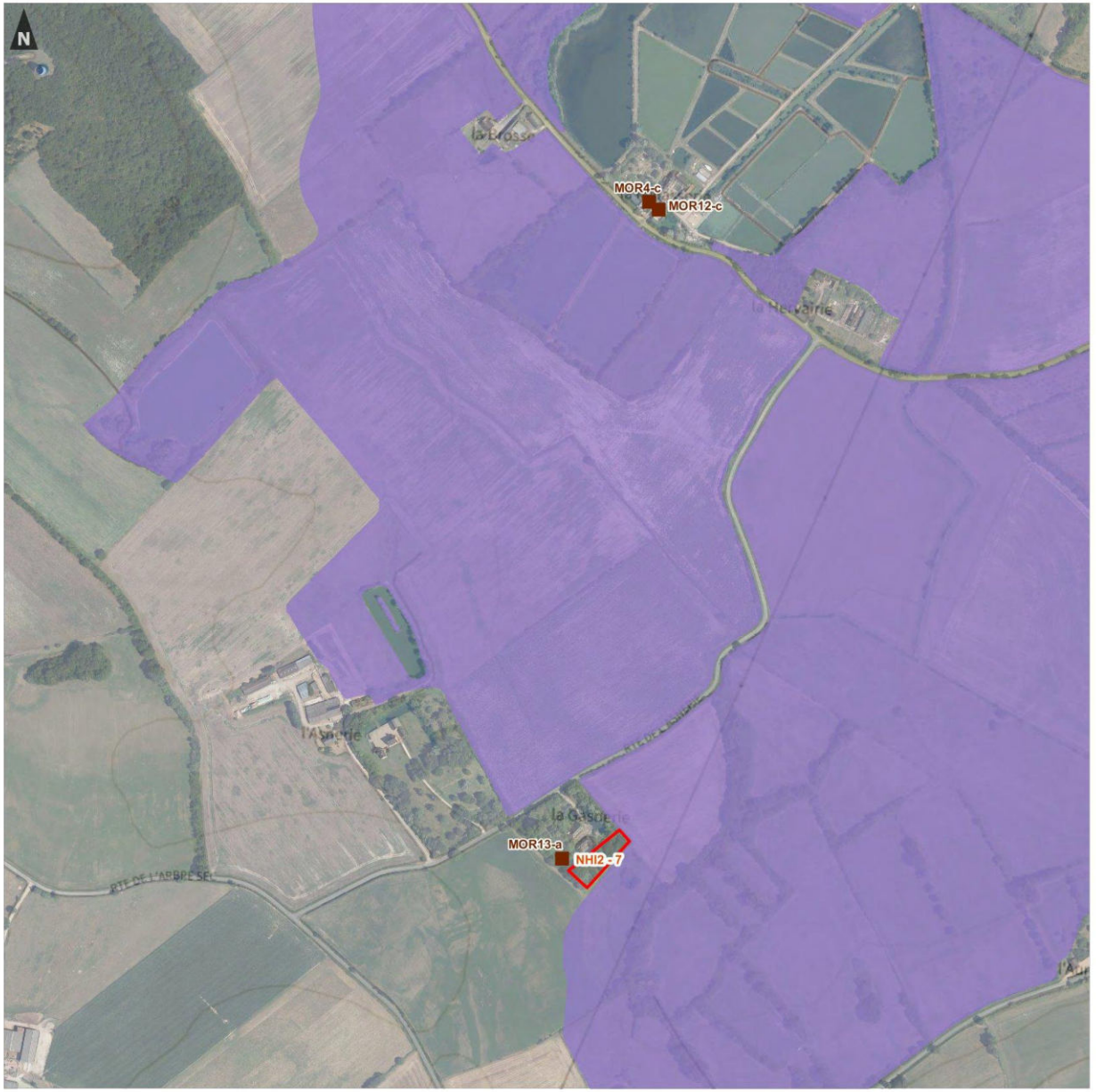
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



Secteur d'études prospectées
Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Emplacement réservé
Limite du STECAL
Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
Secteurs de développement à long terme

Zones humides



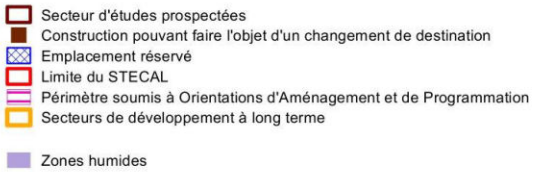
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (6/90)

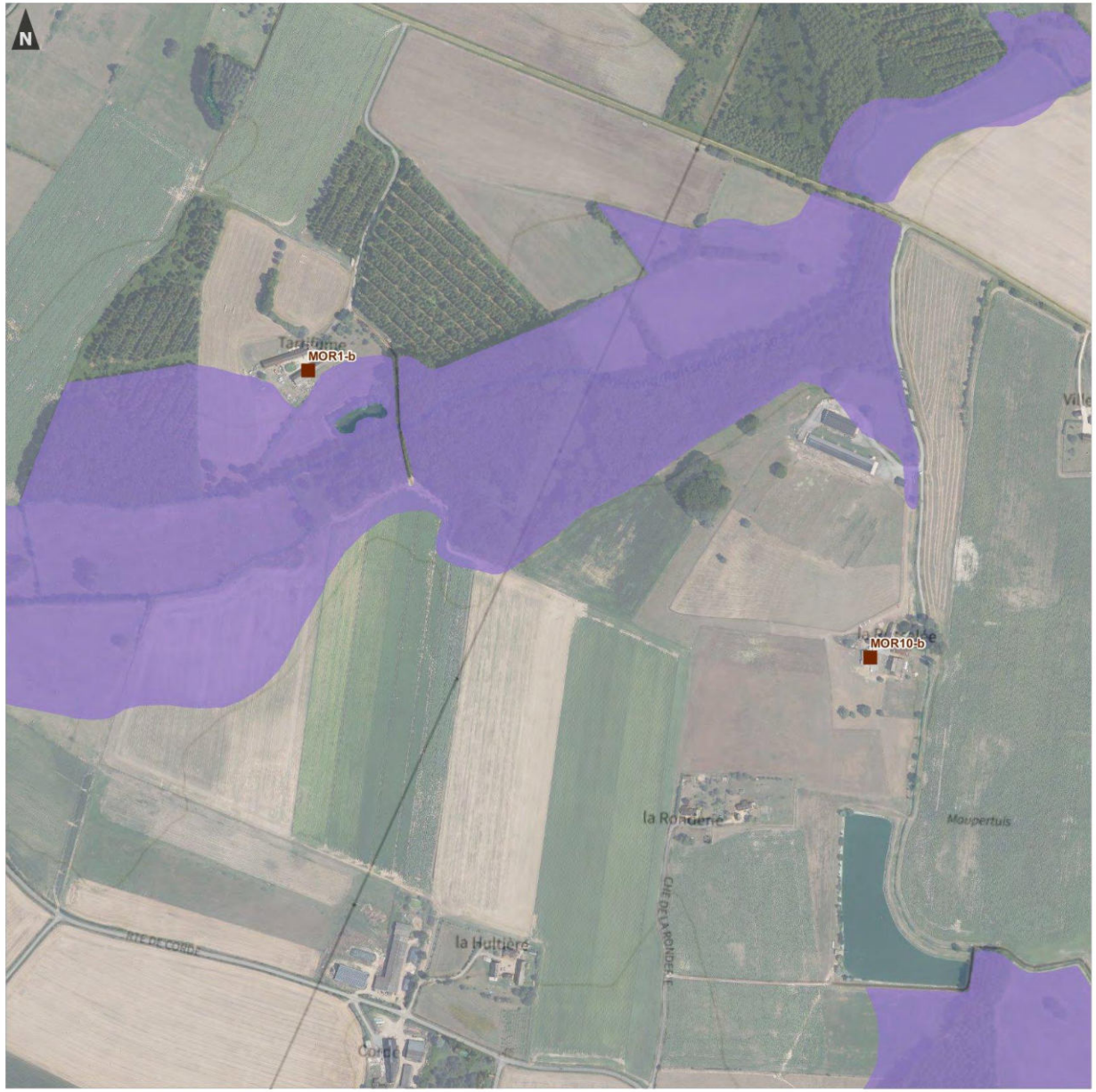
Localisation vis à vis des Zones Humides





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



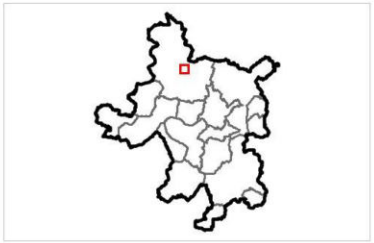
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (7/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

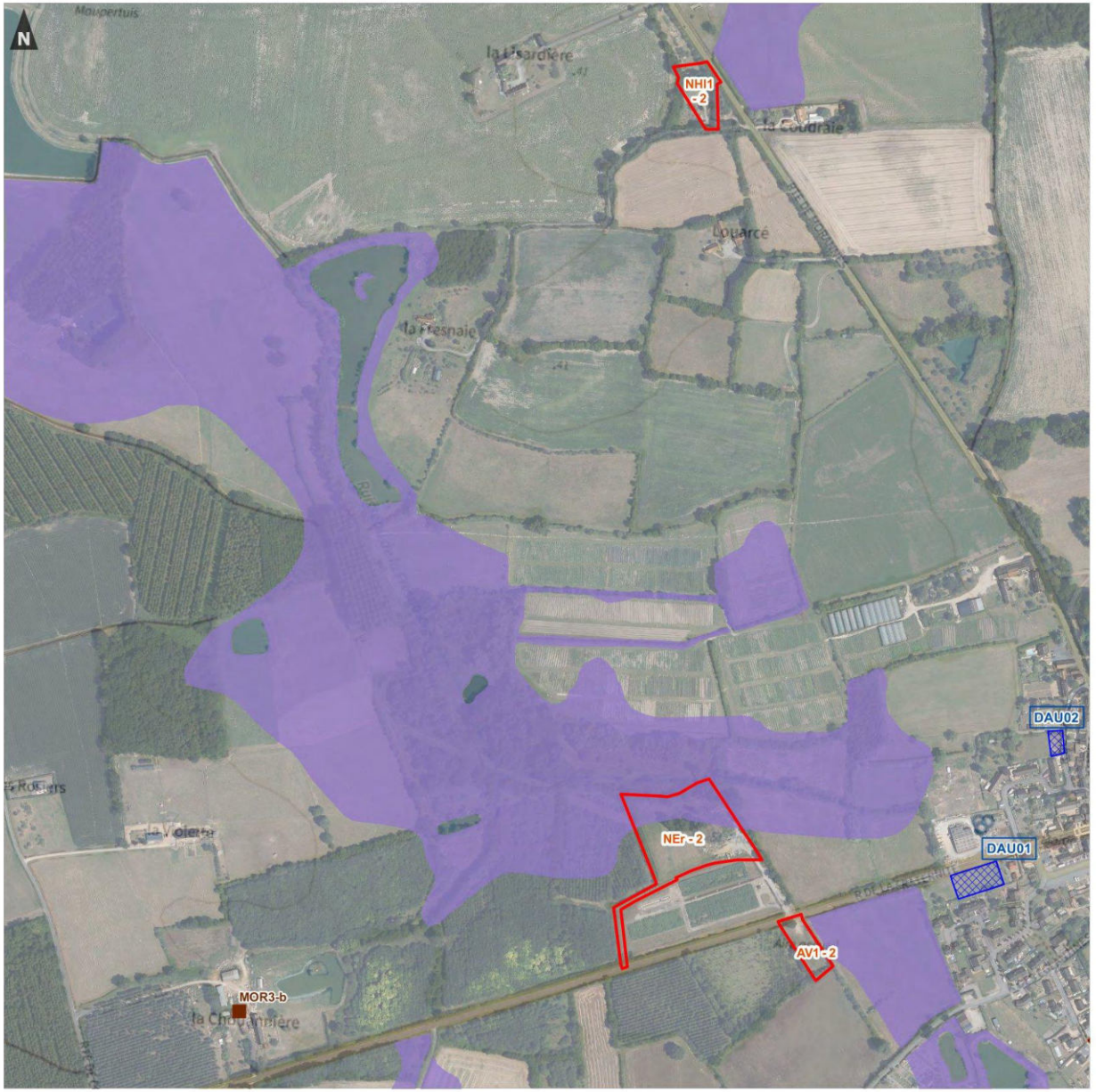
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

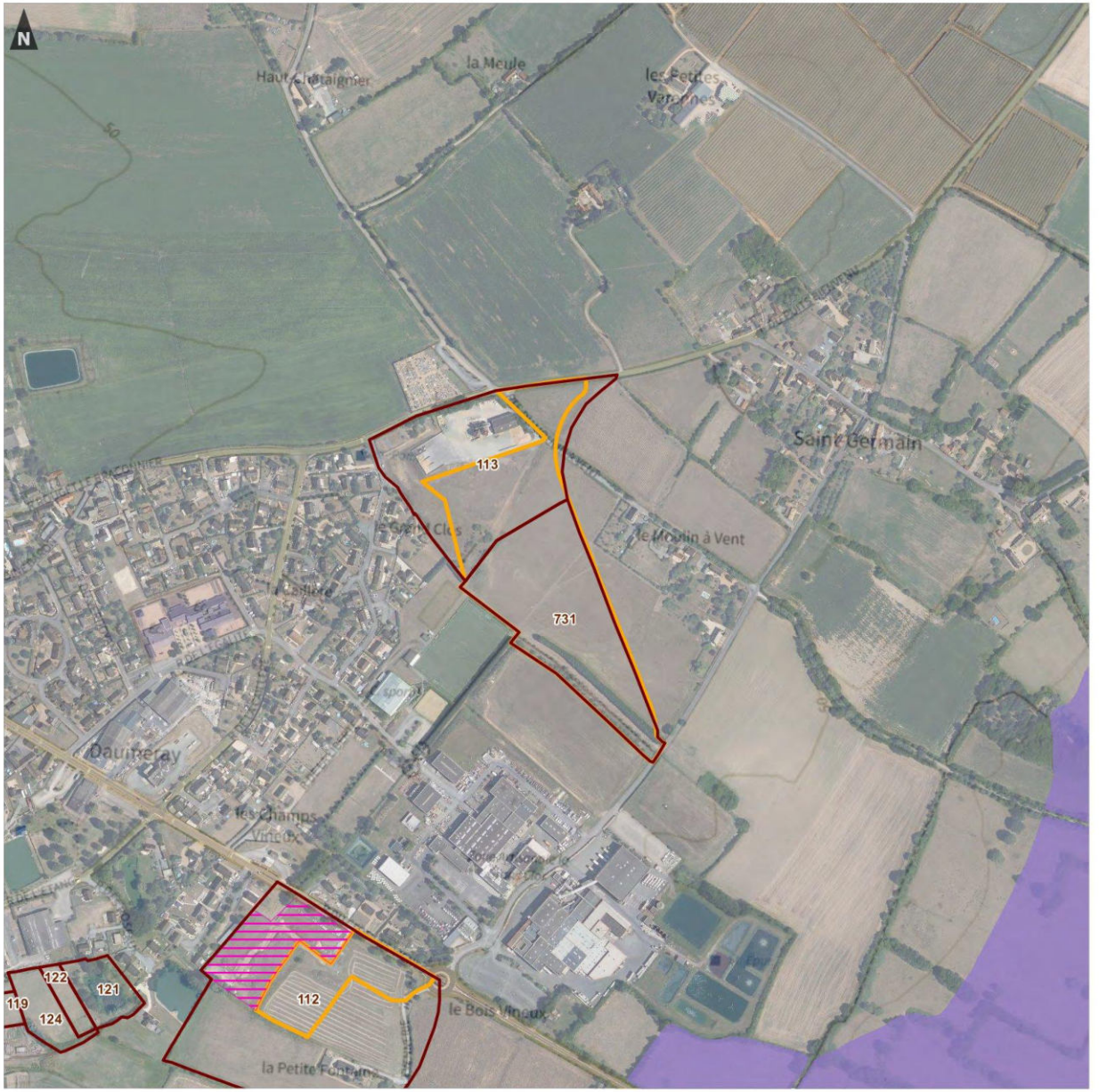
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

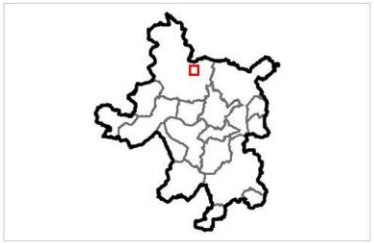
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (8/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



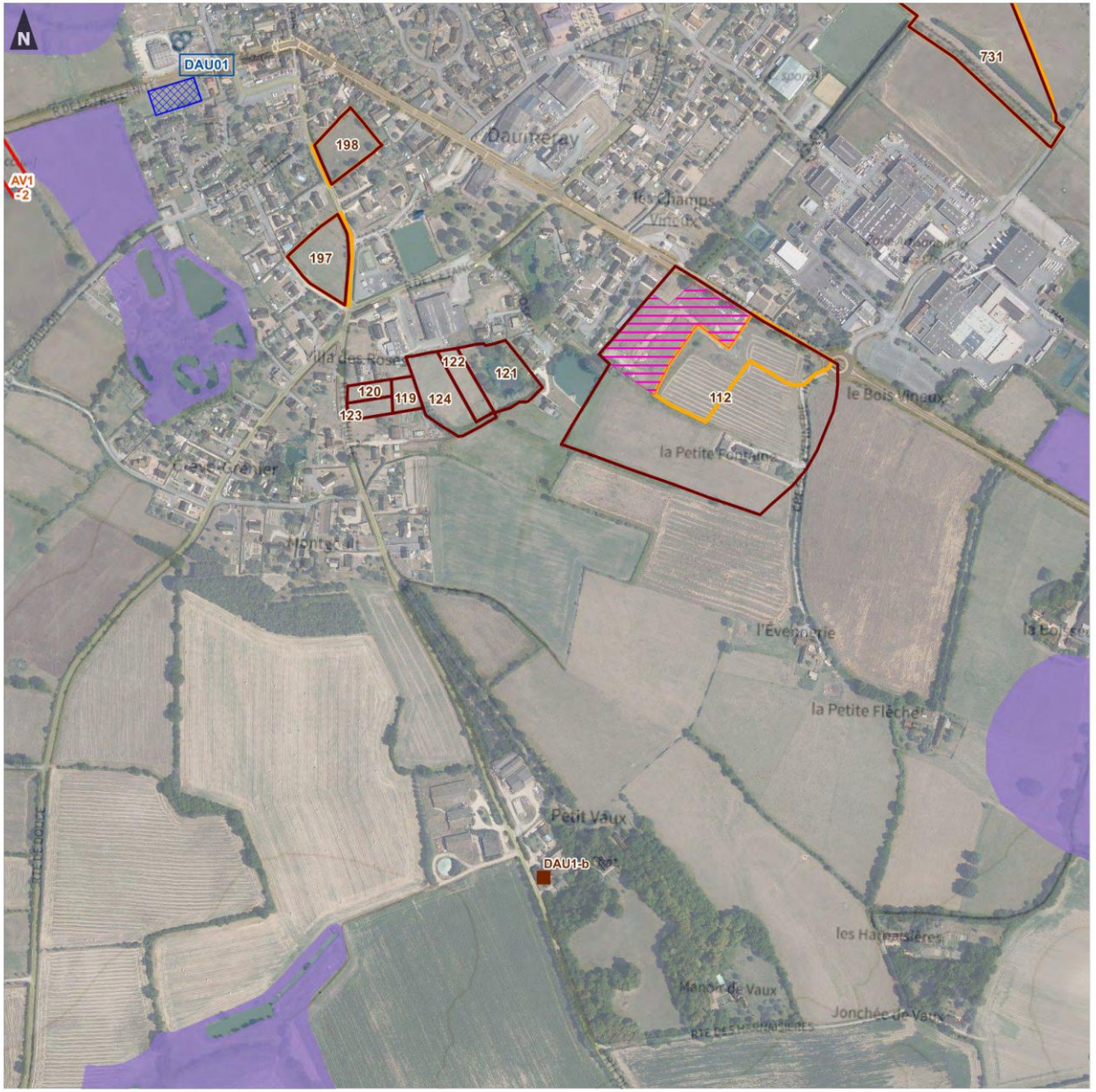
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

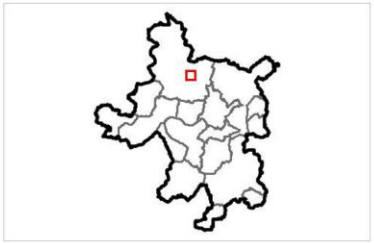
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (9/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



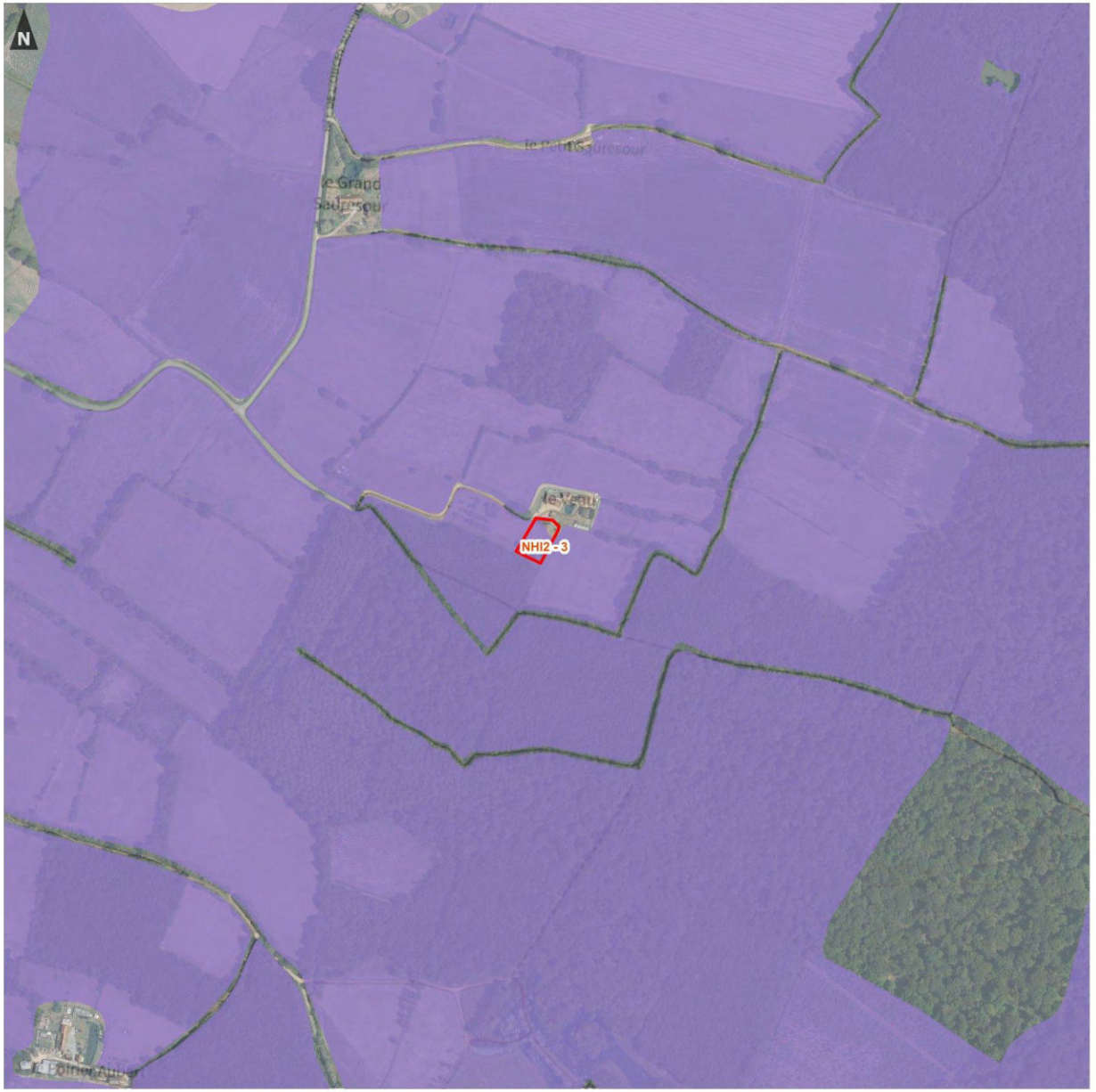
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (10/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



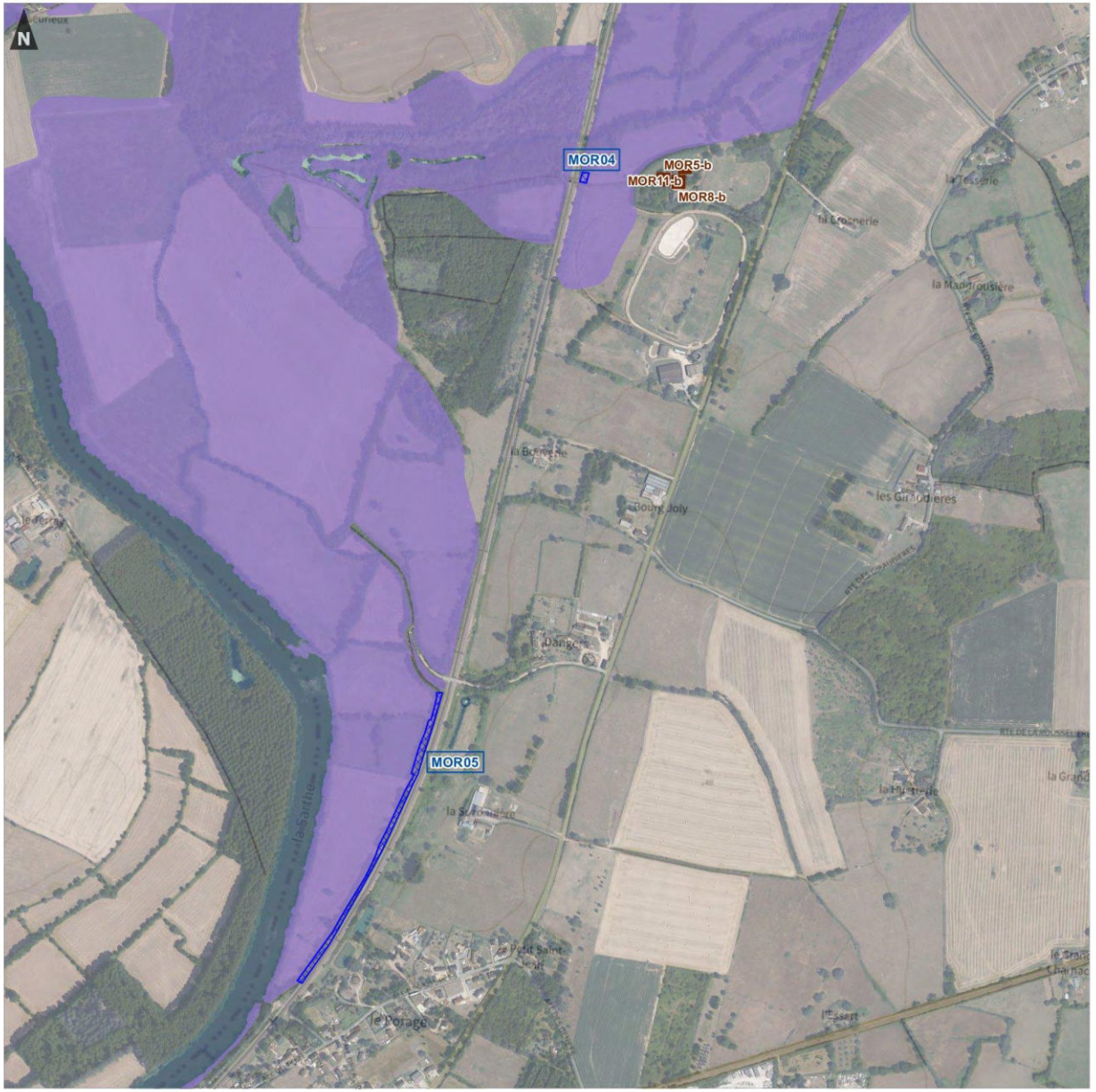
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

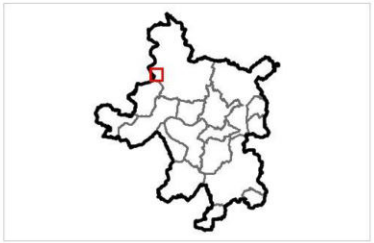
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (11/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300 400
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

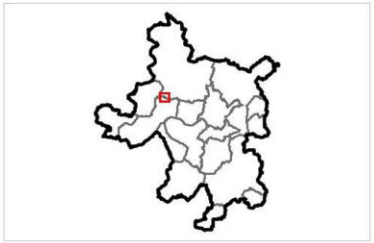
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray / Tiercé (12/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

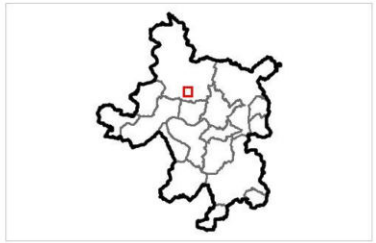
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (13/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



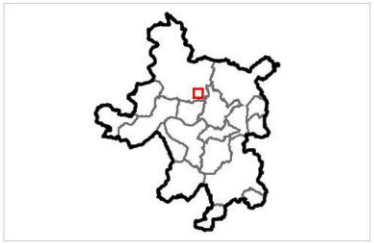
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (14/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

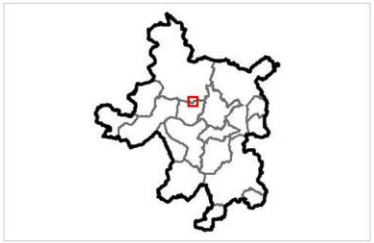
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Morannes sur Sarthe-Daumeray (15/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

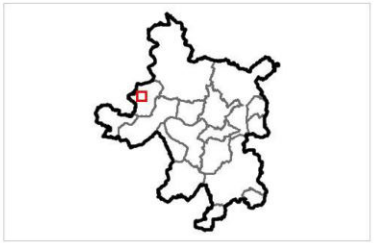
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (16/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (17/90)

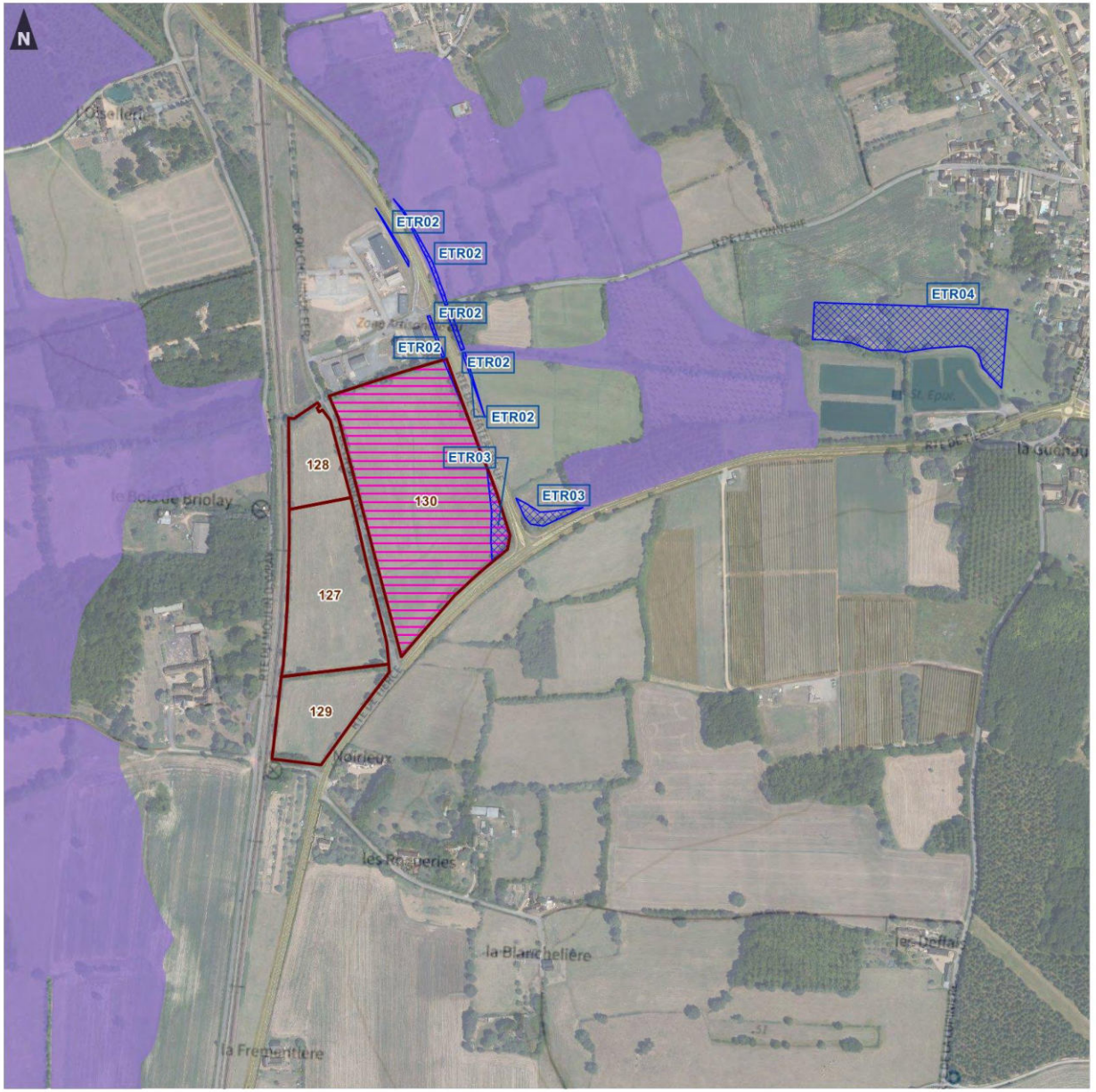
Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

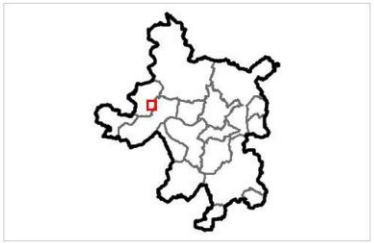


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché - Tiercé (18/90)

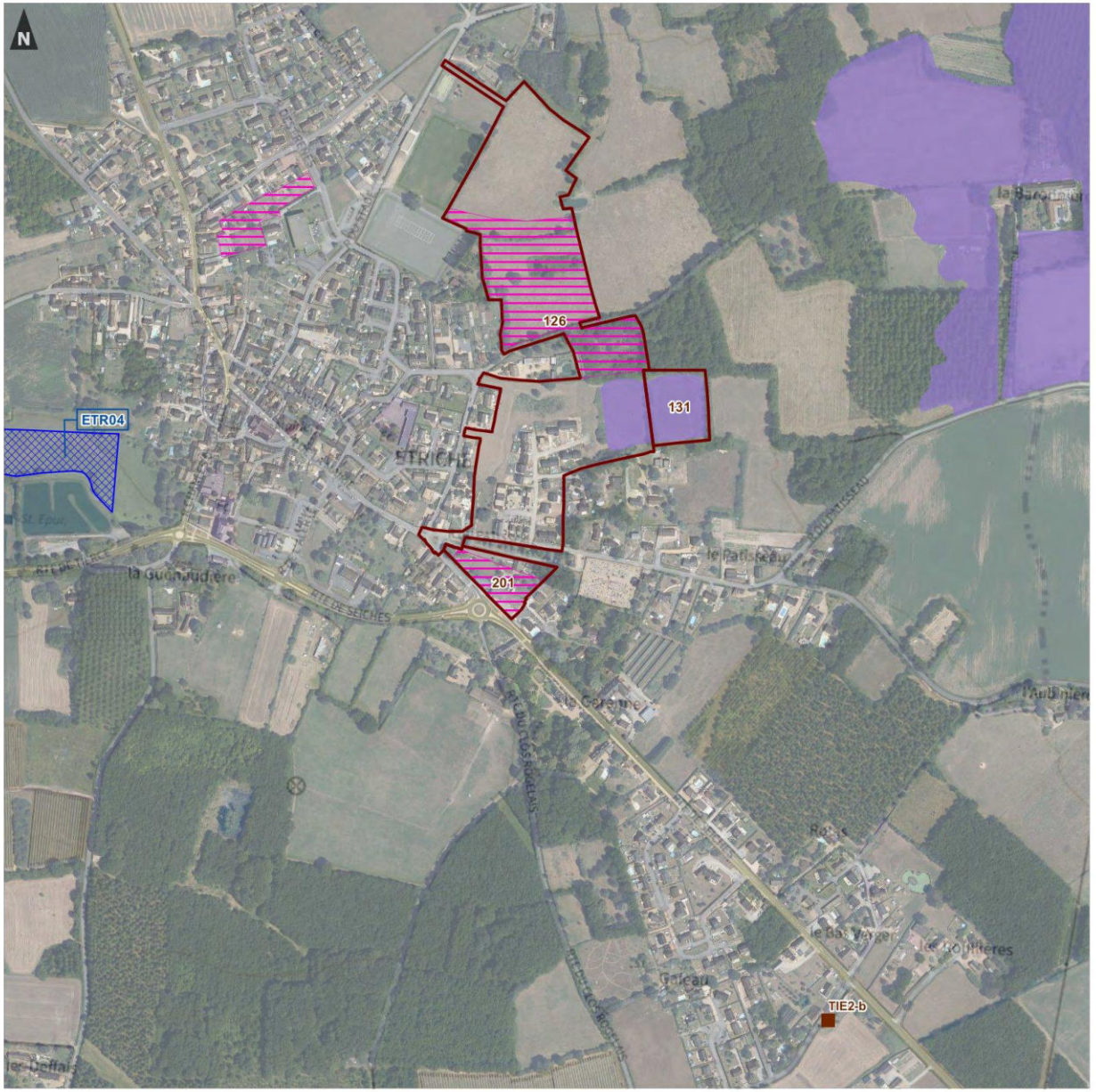
Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

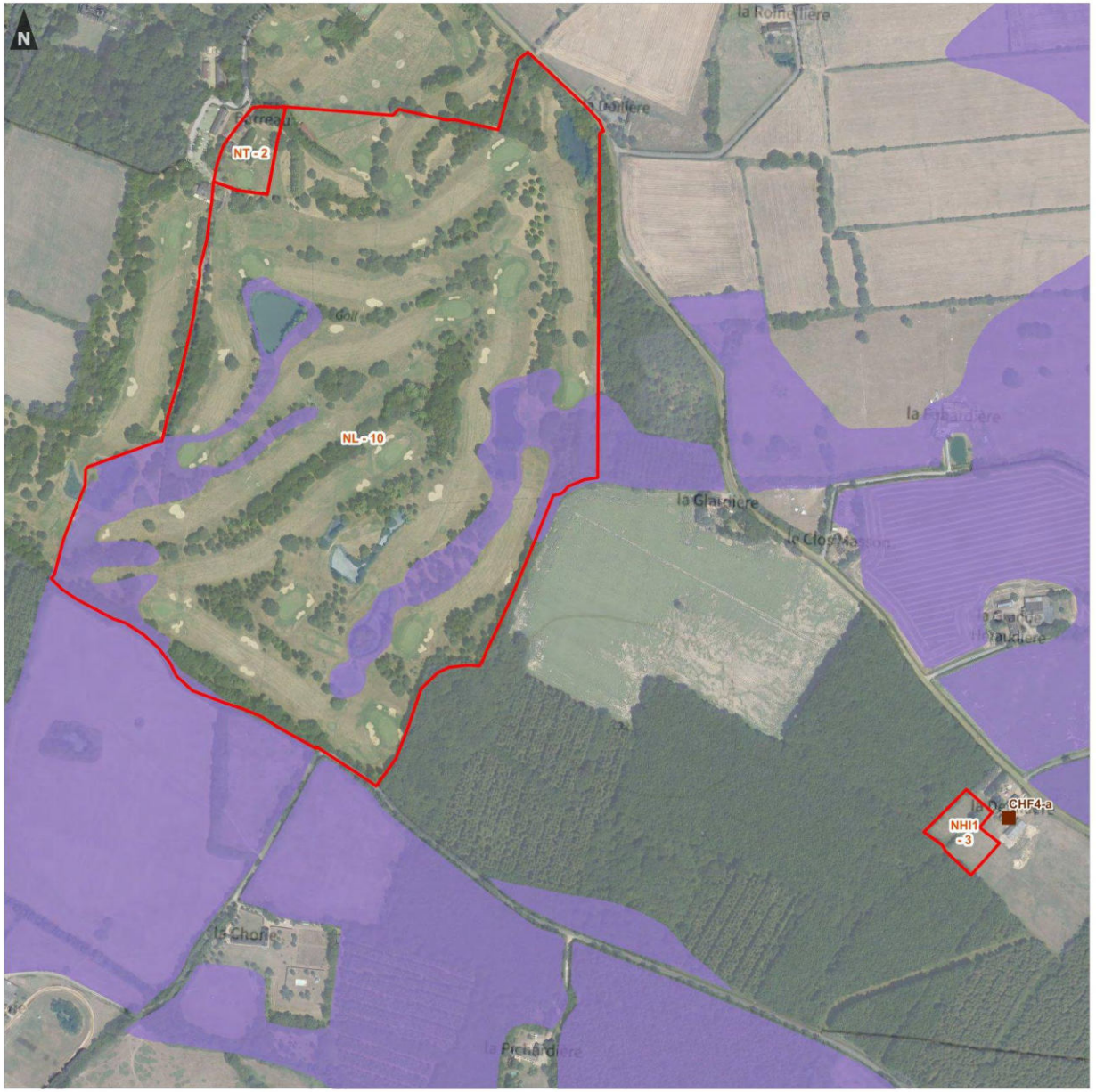
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

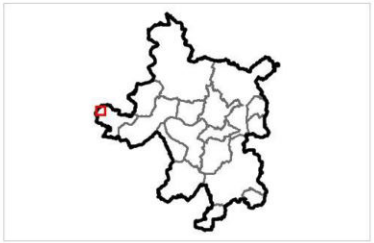
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (19/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



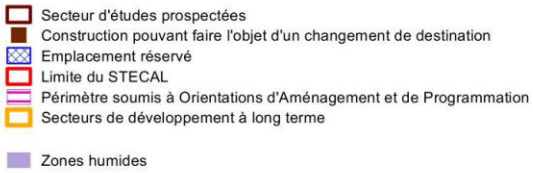
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (20/90)

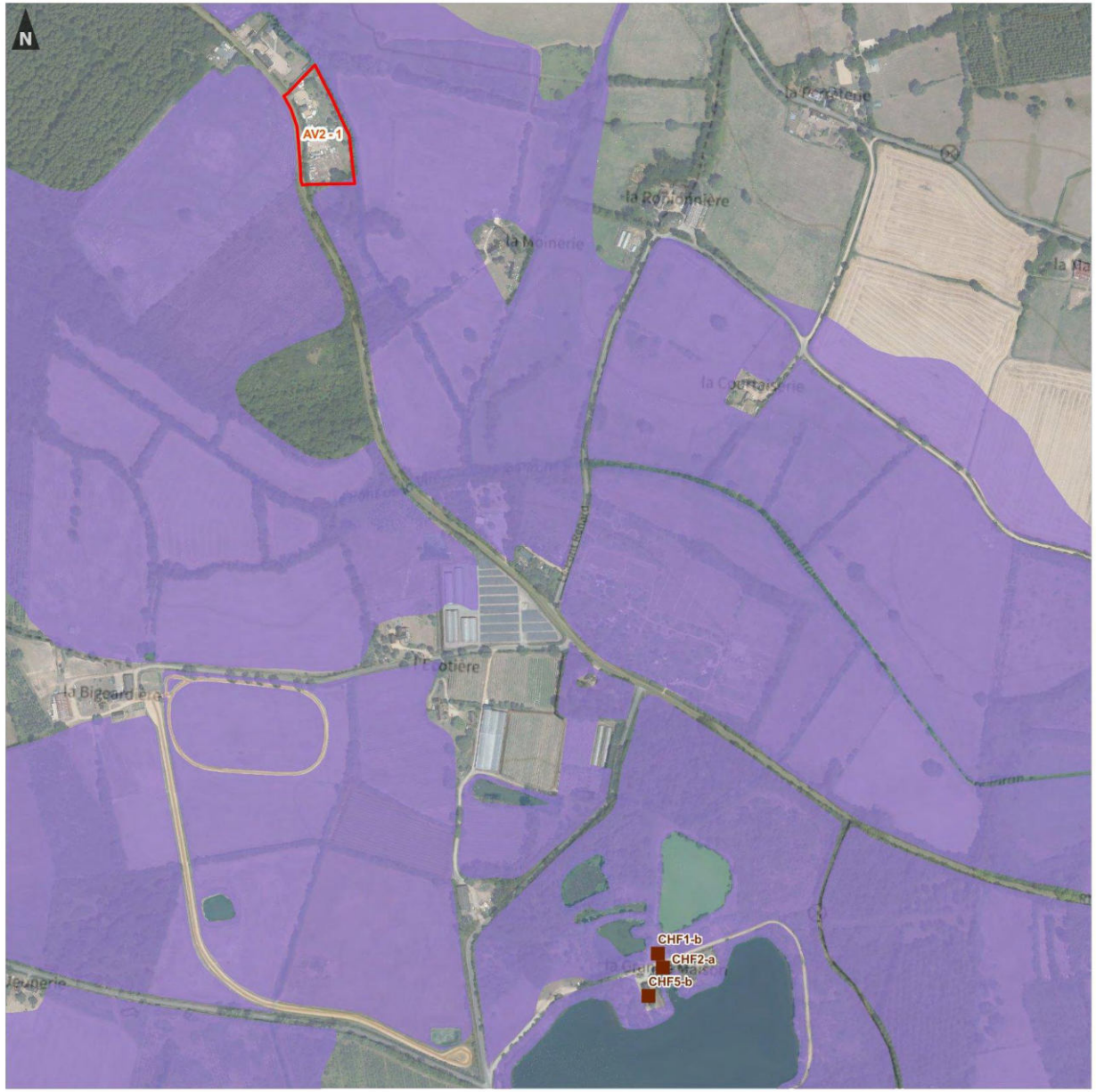
Localisation vis à vis des Zones Humides





0 100 200 300
Mètres

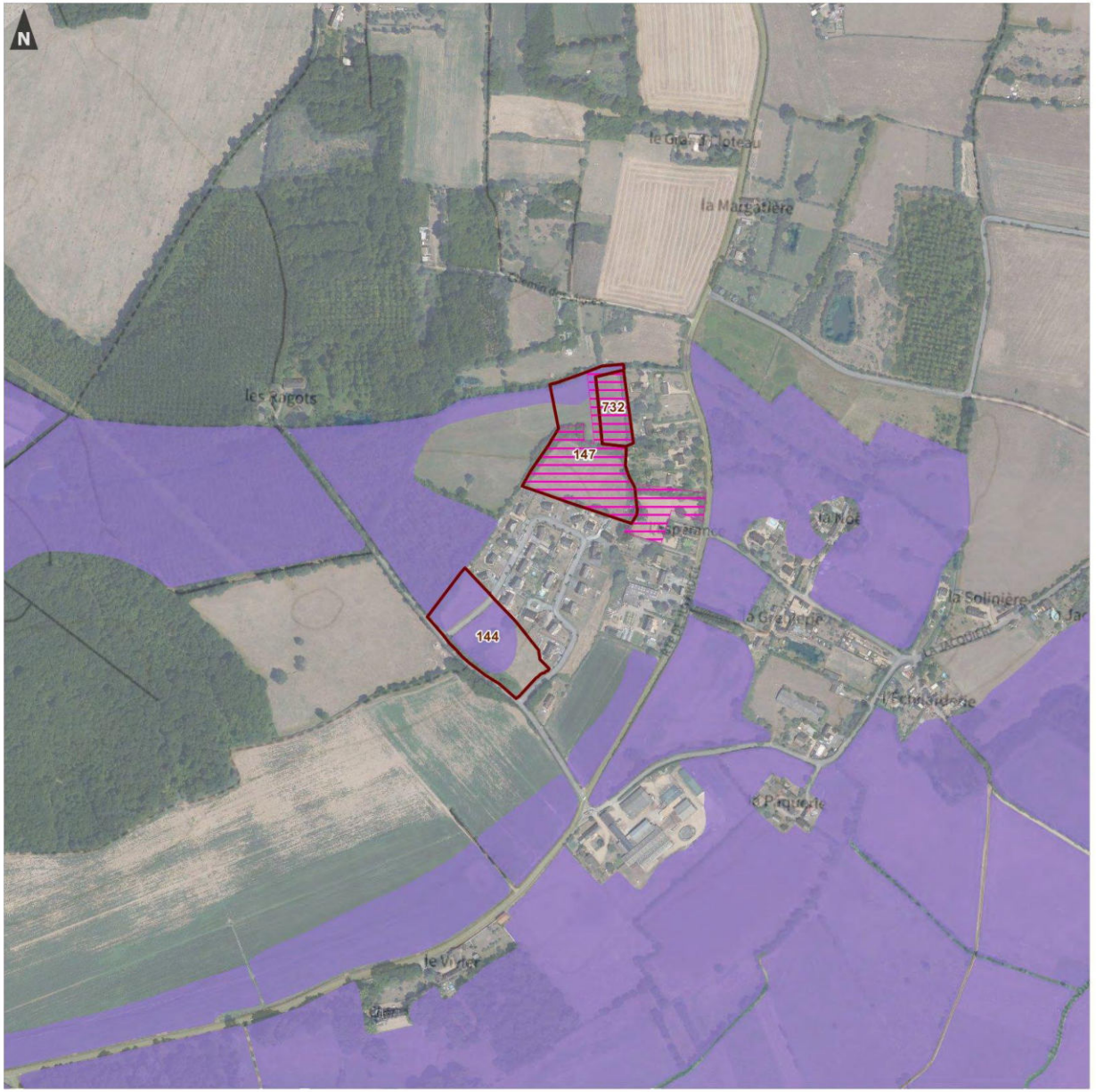
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (21/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



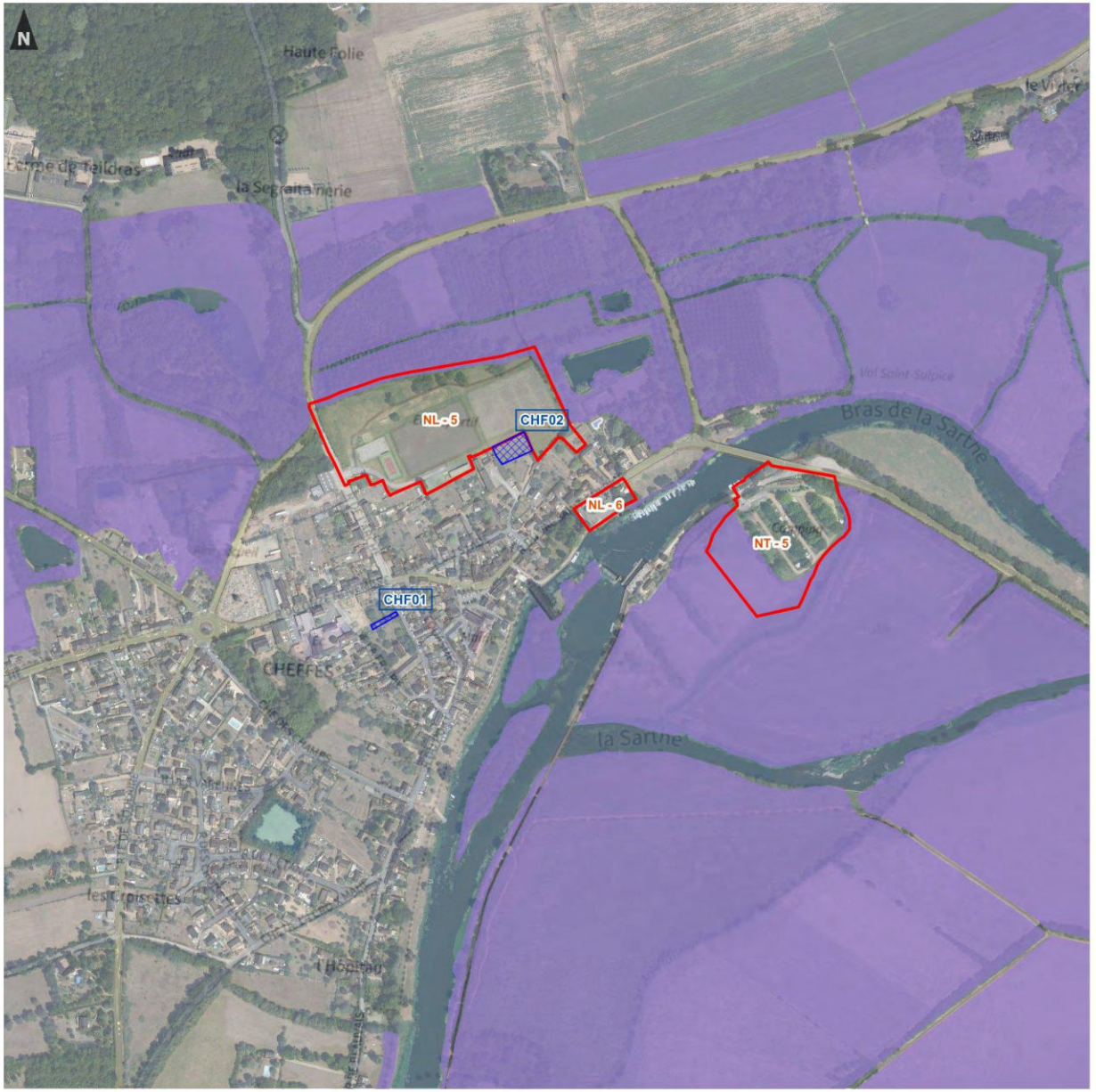
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

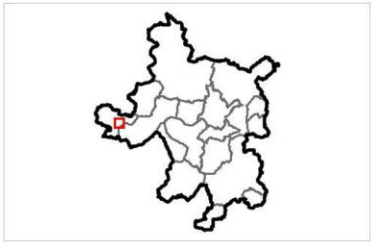
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (22/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (23/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

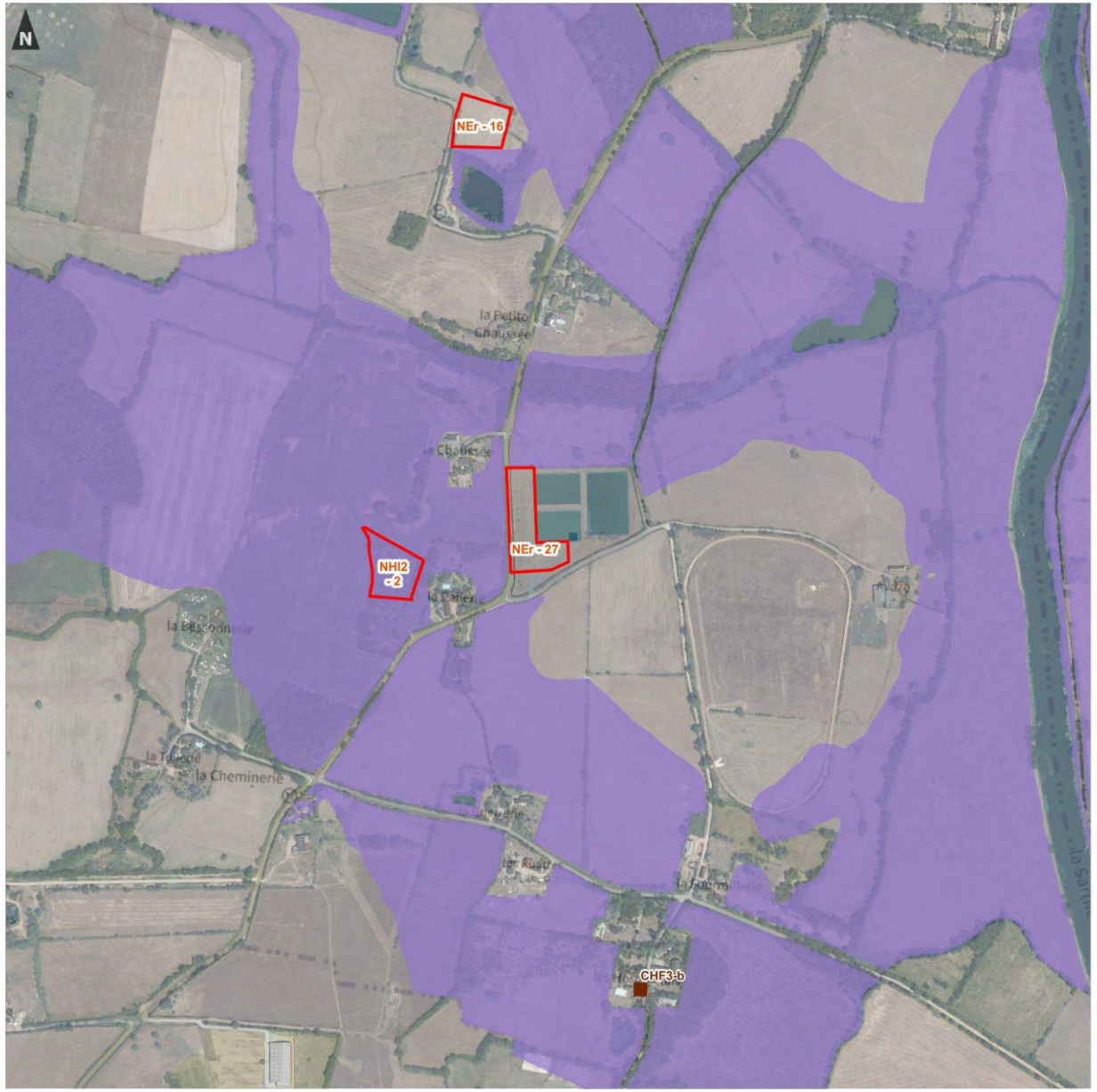
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

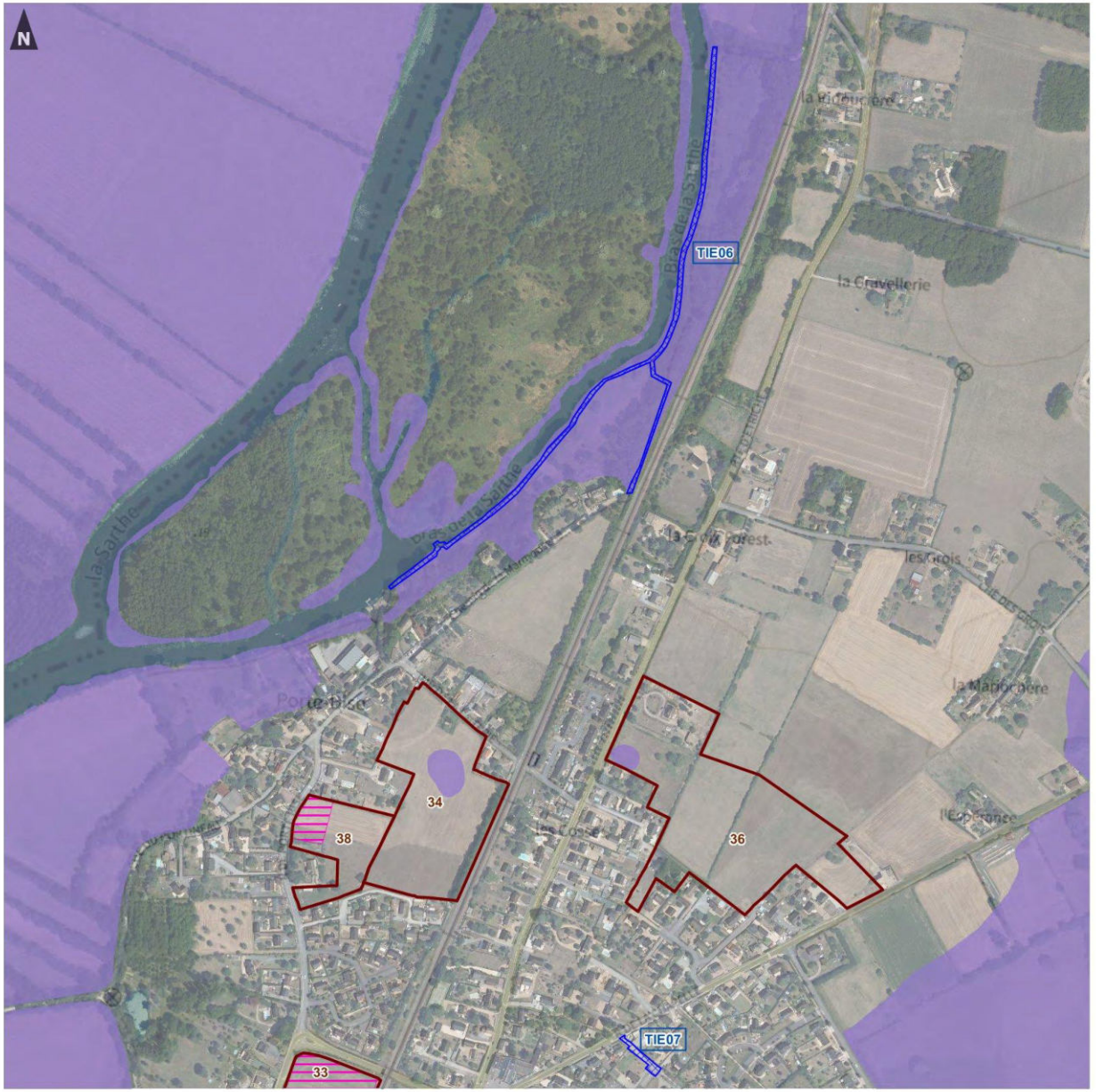
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (24/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



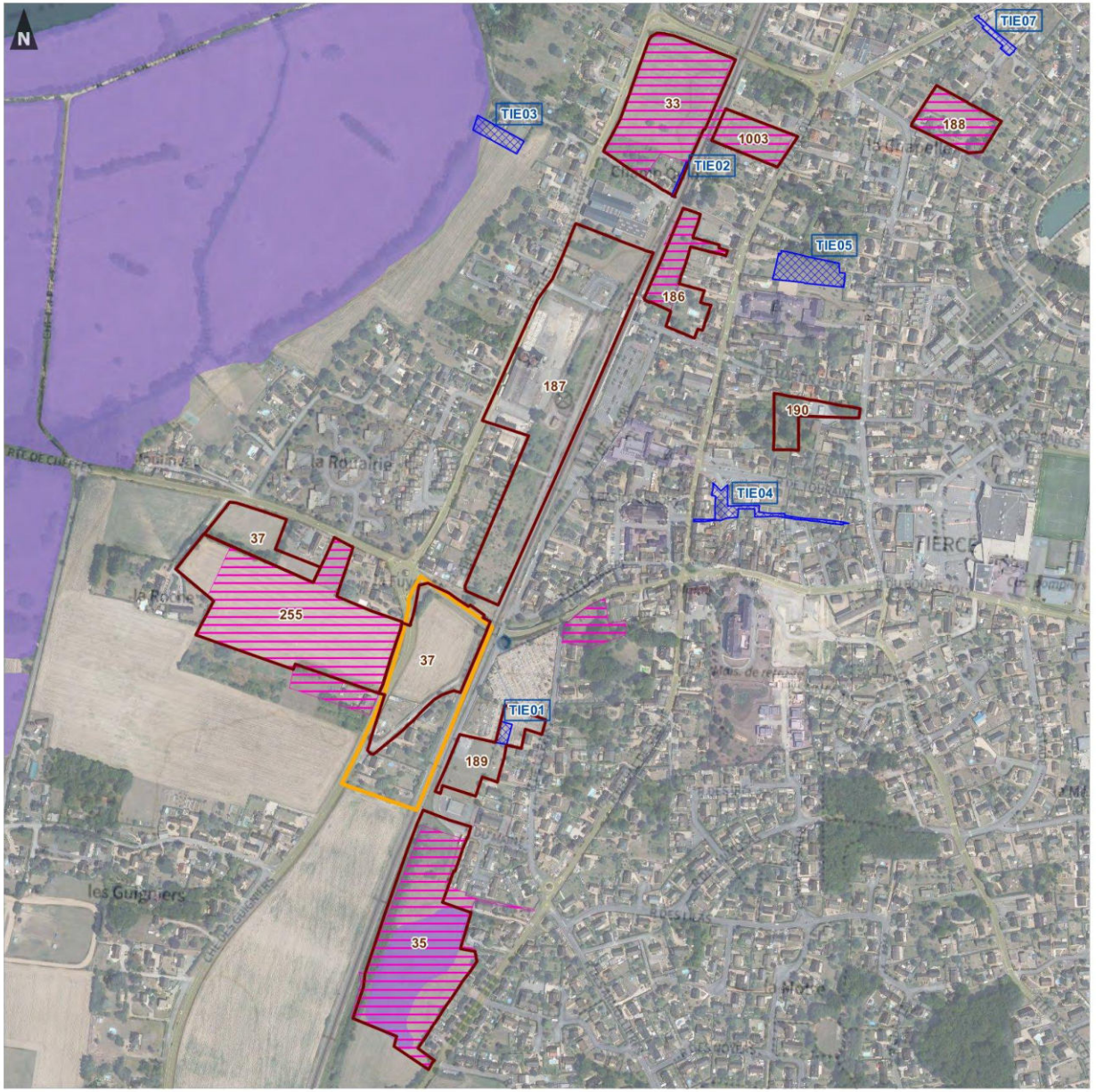
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

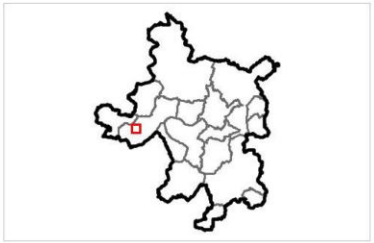
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (25/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



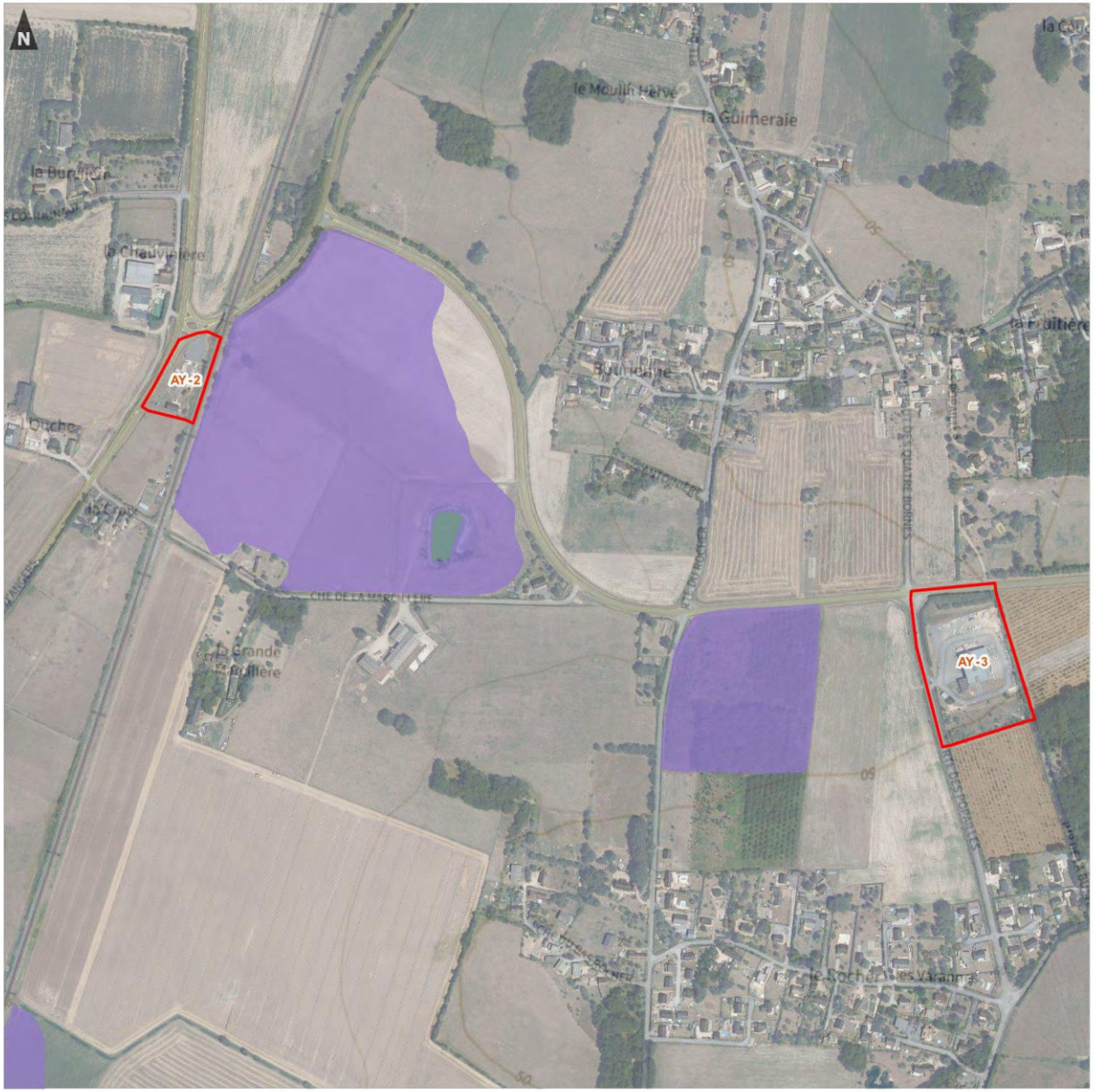
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

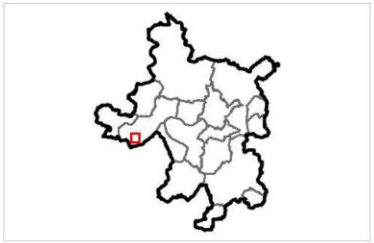
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (26/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

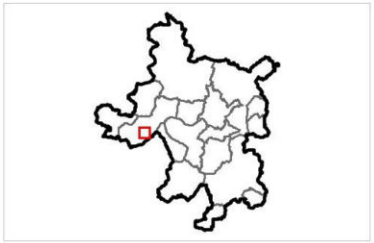
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (27/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

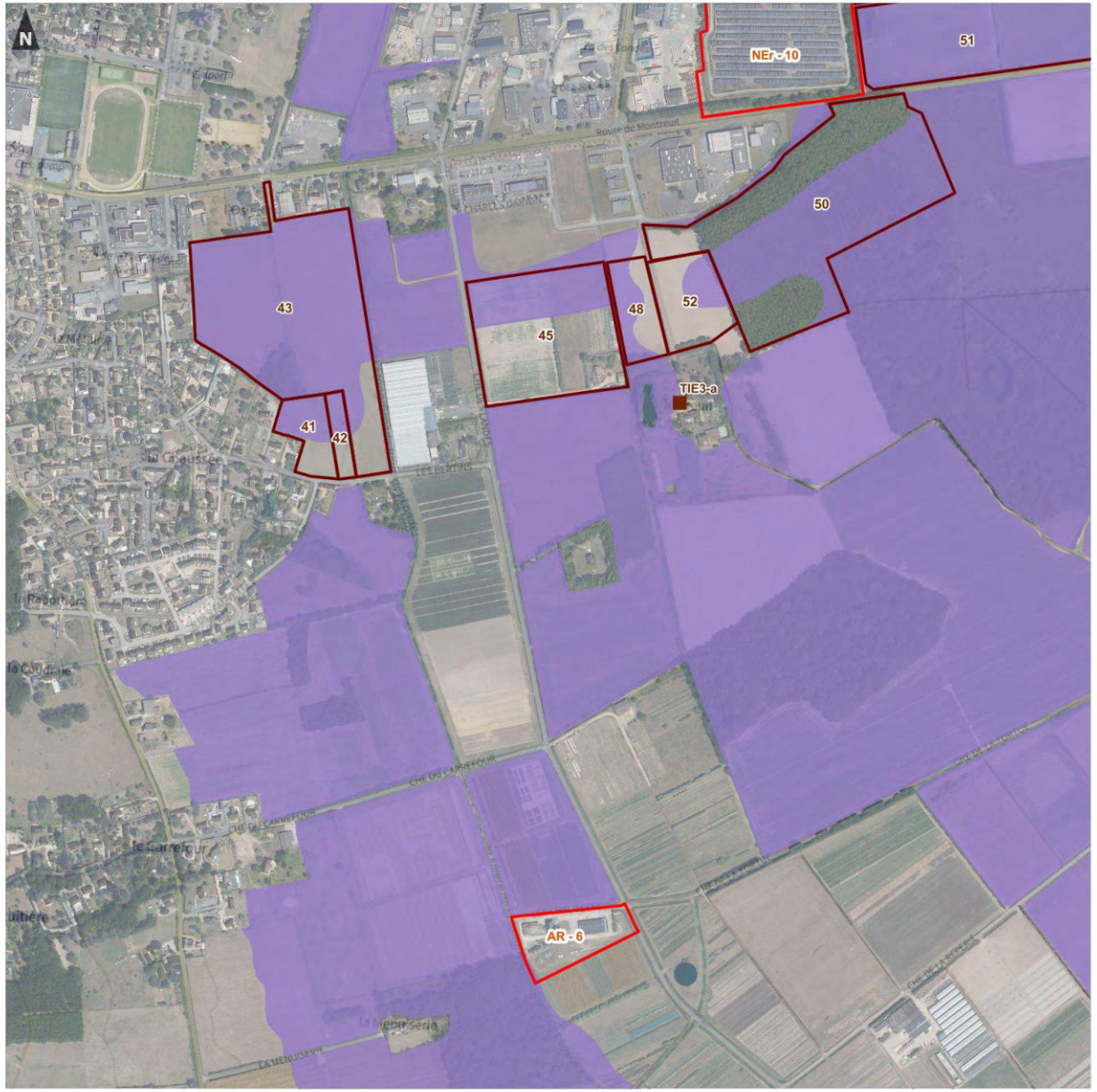
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (28/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides

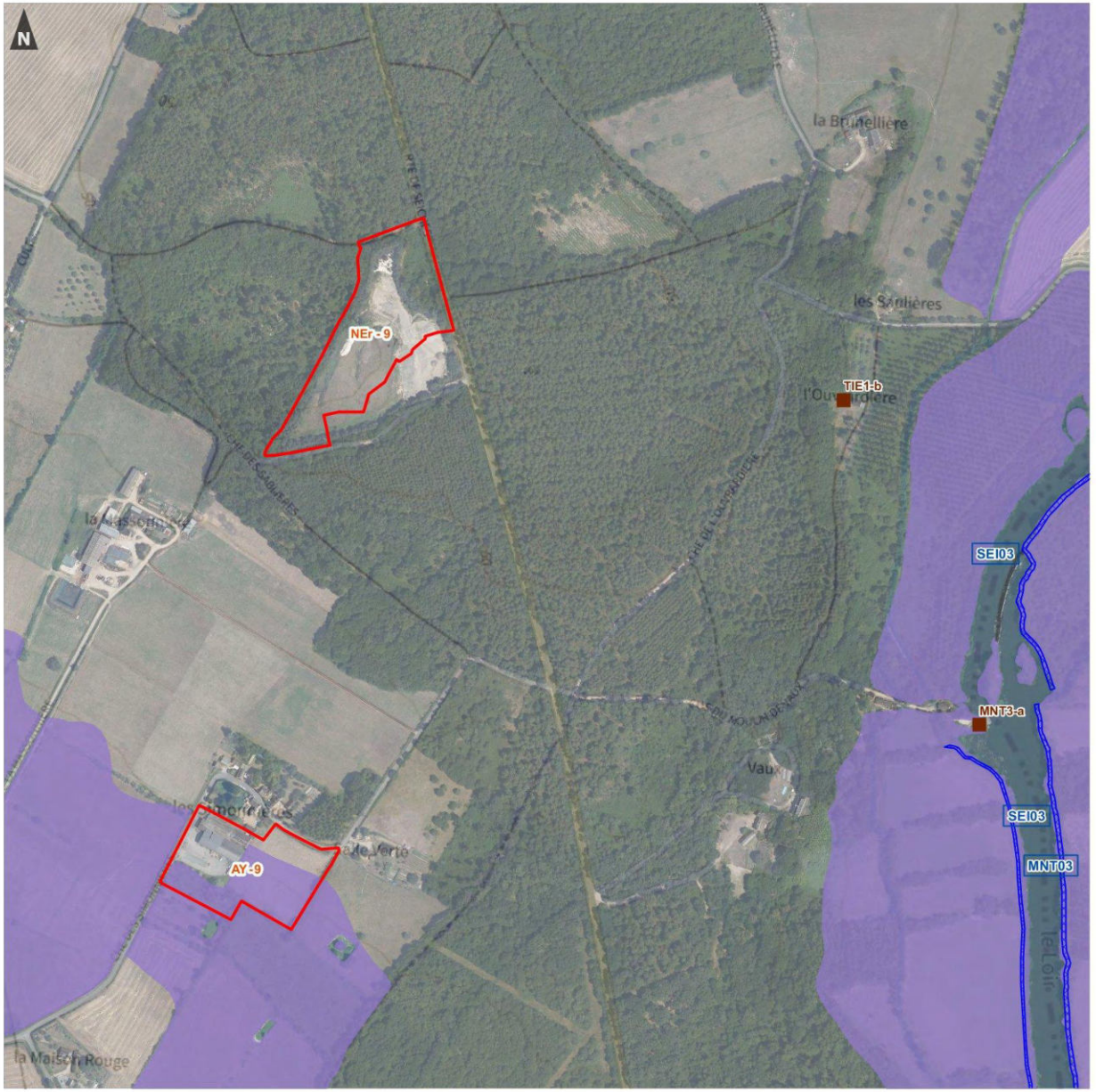
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

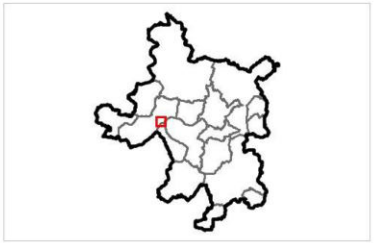
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (29/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



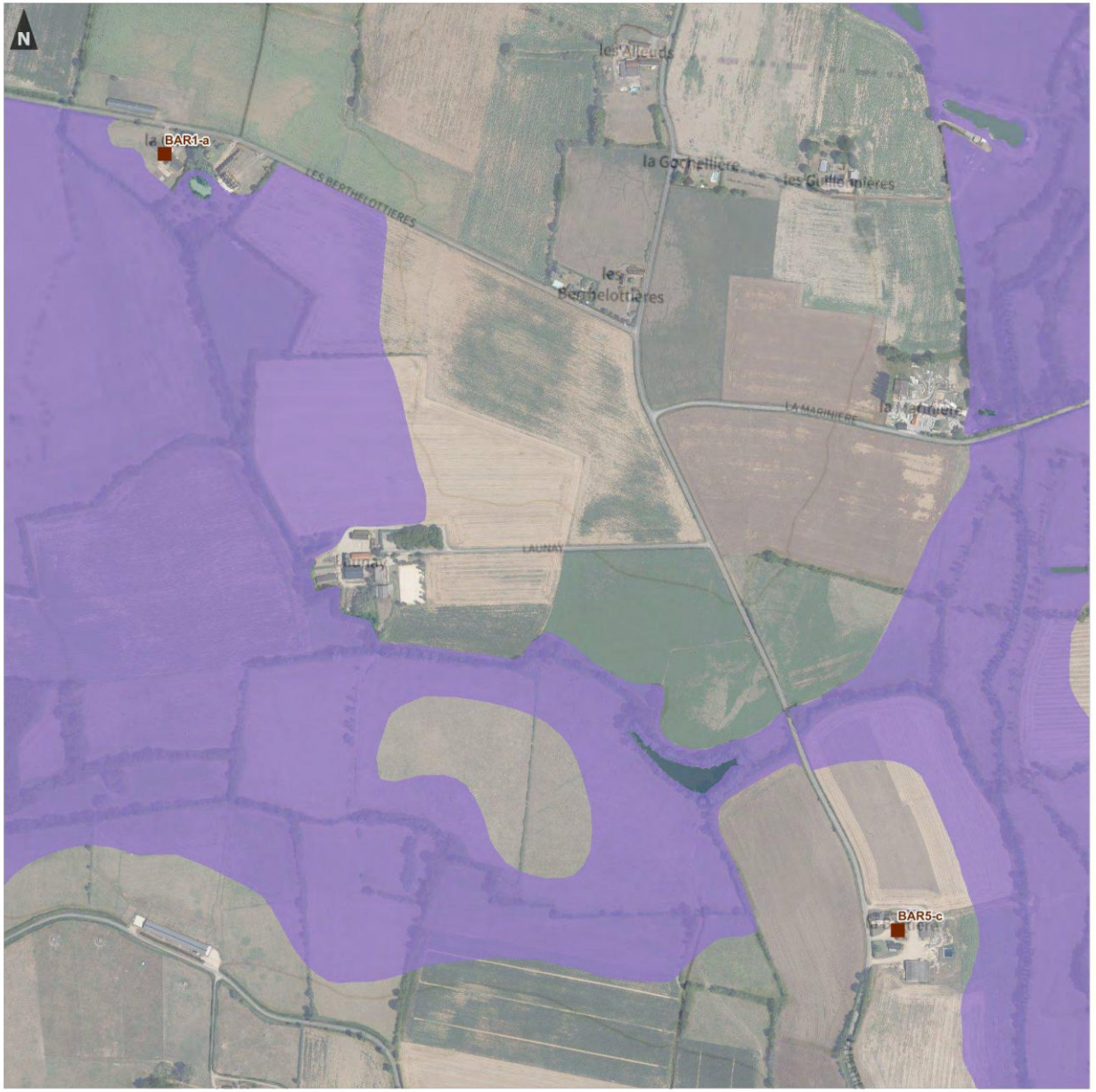
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

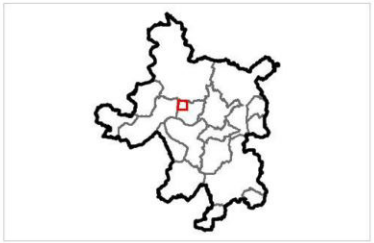
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (30/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



Secteur d'études prospectées
Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Emplacement réservé
Limite du STECAL
Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
Secteurs de développement à long terme

Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (31/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

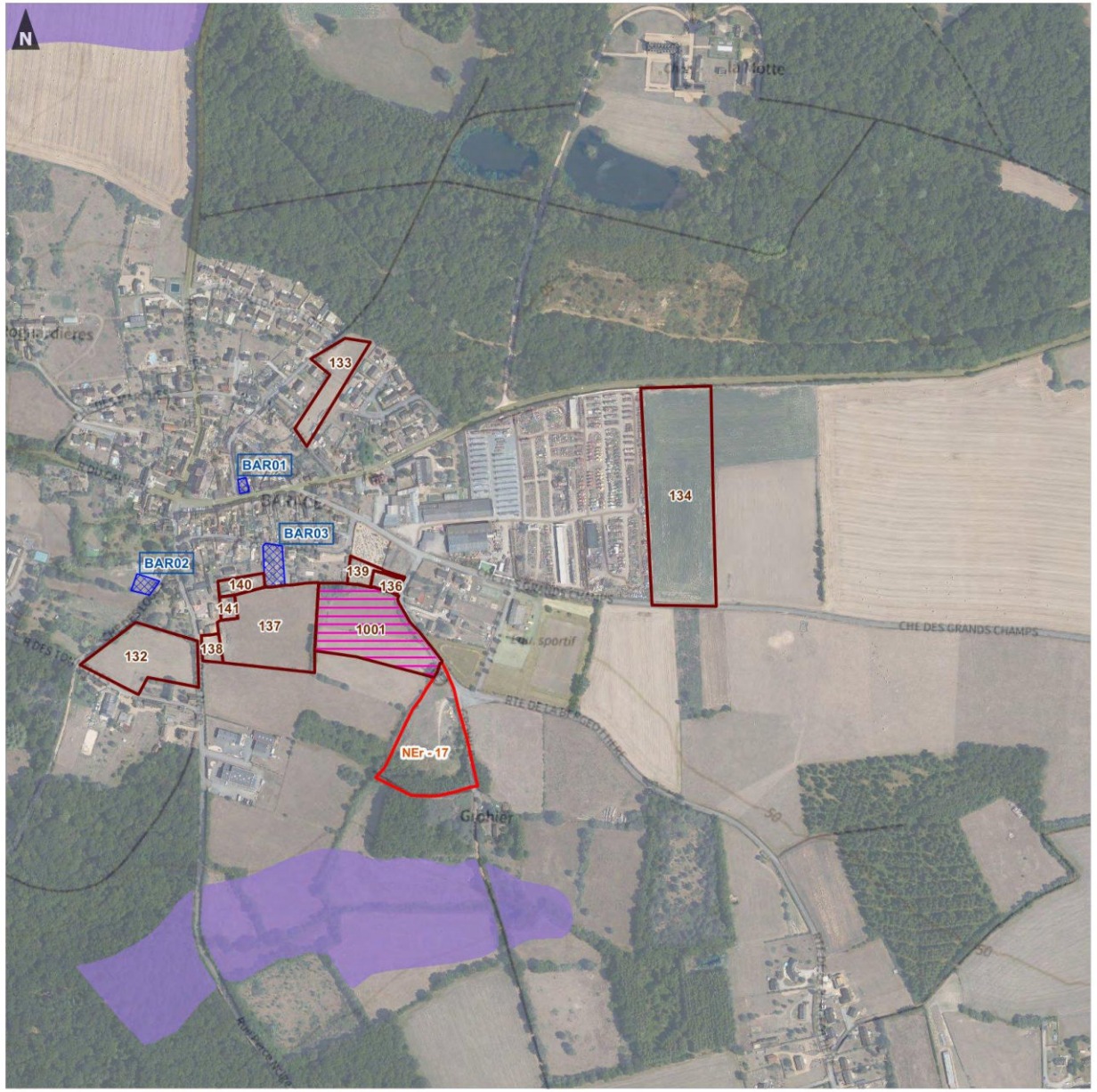
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



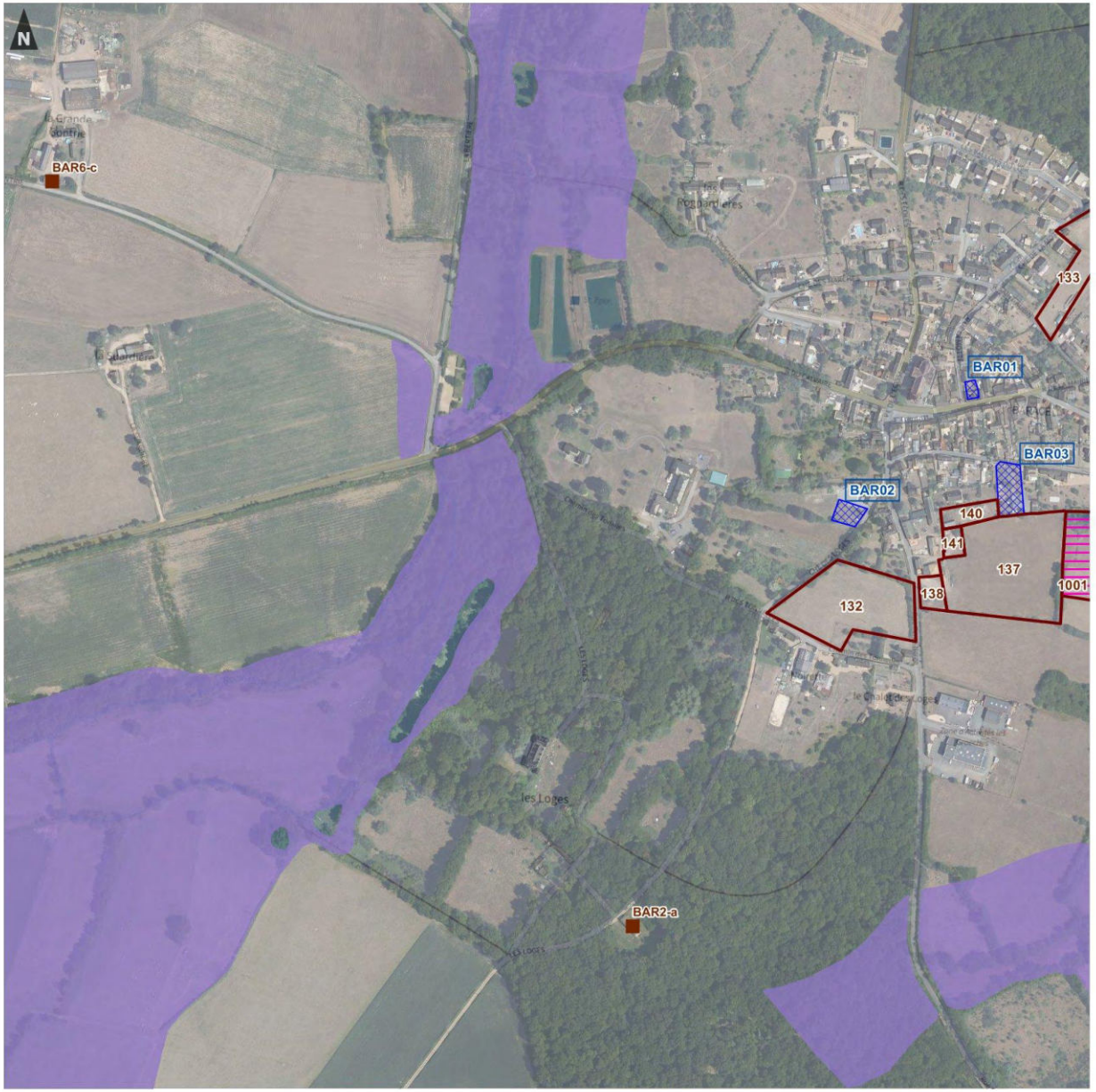
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

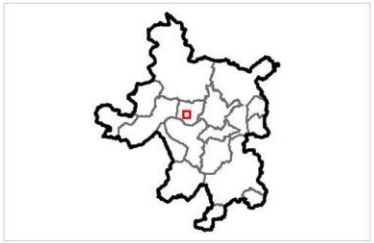
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (32/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides





0 100 200
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

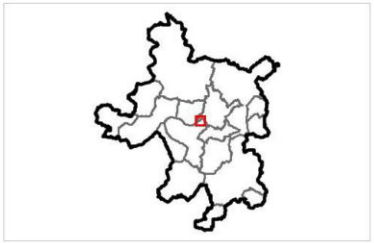
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné / Seiches-sur-le-Loir (33/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (34/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

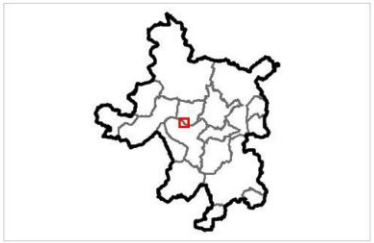
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (35/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



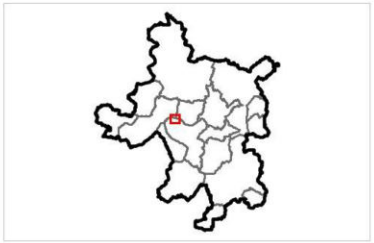
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (36/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

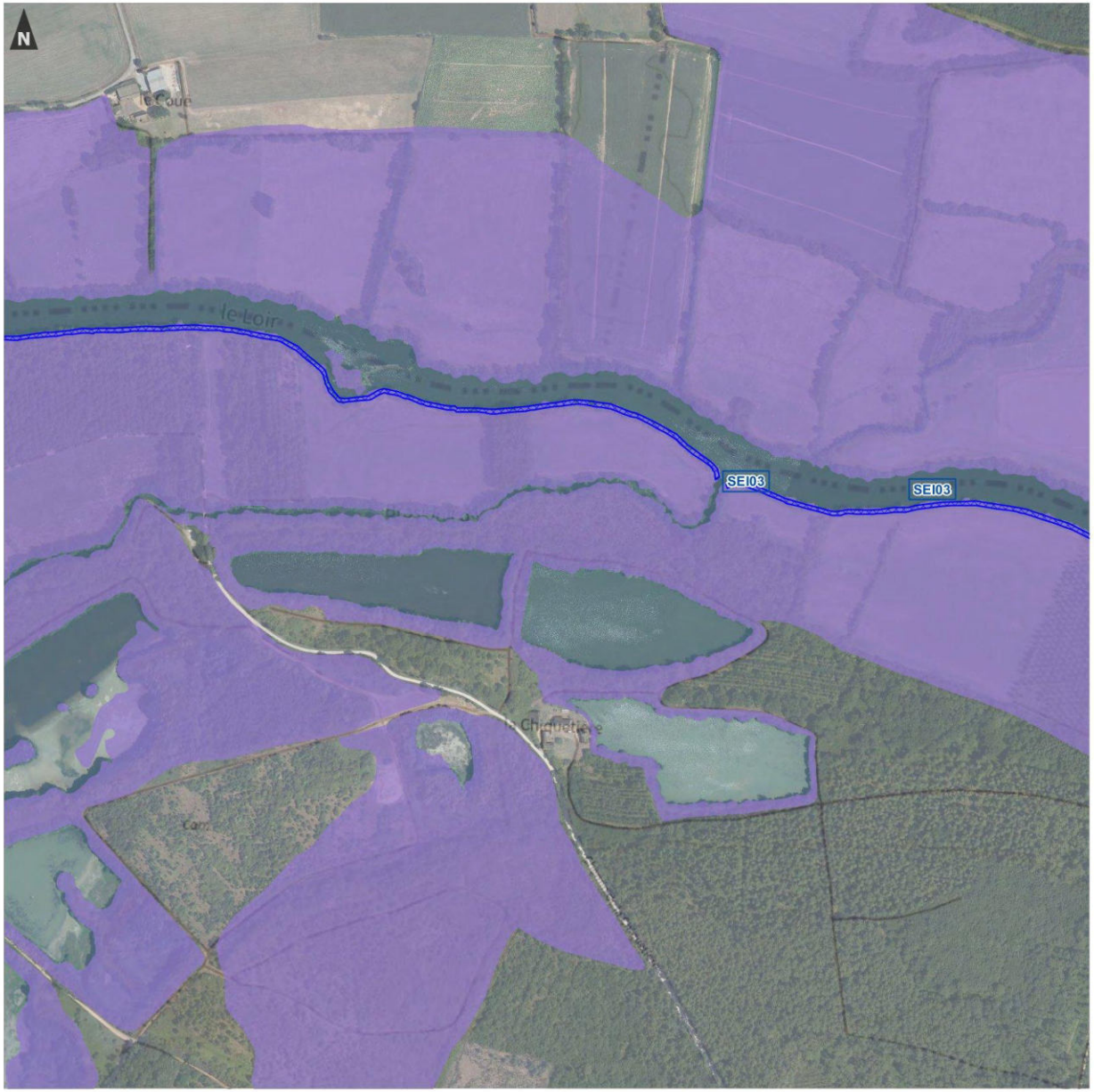
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



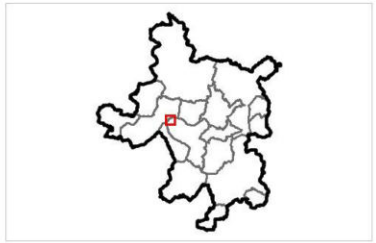
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (37/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

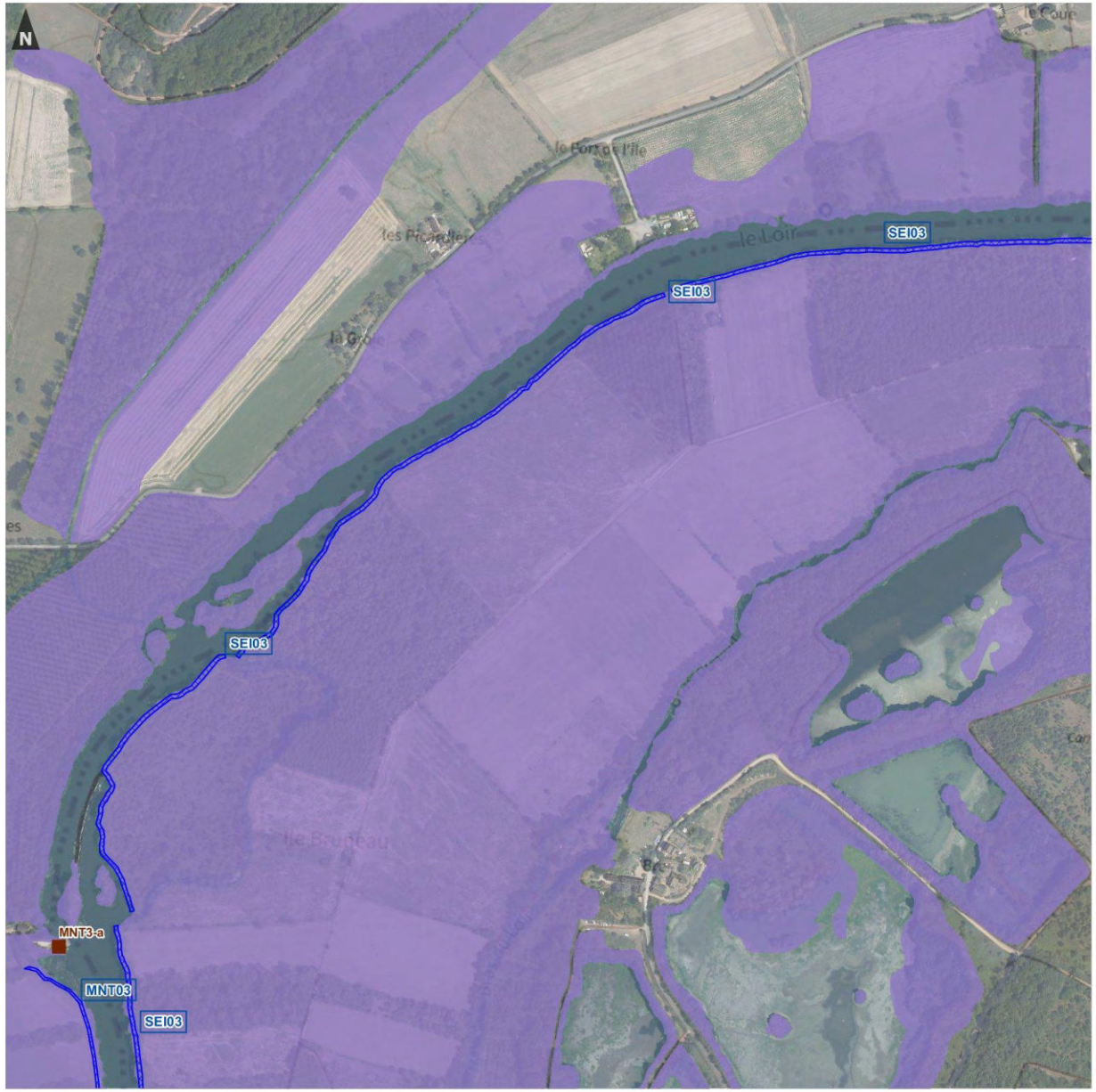
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (38/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300

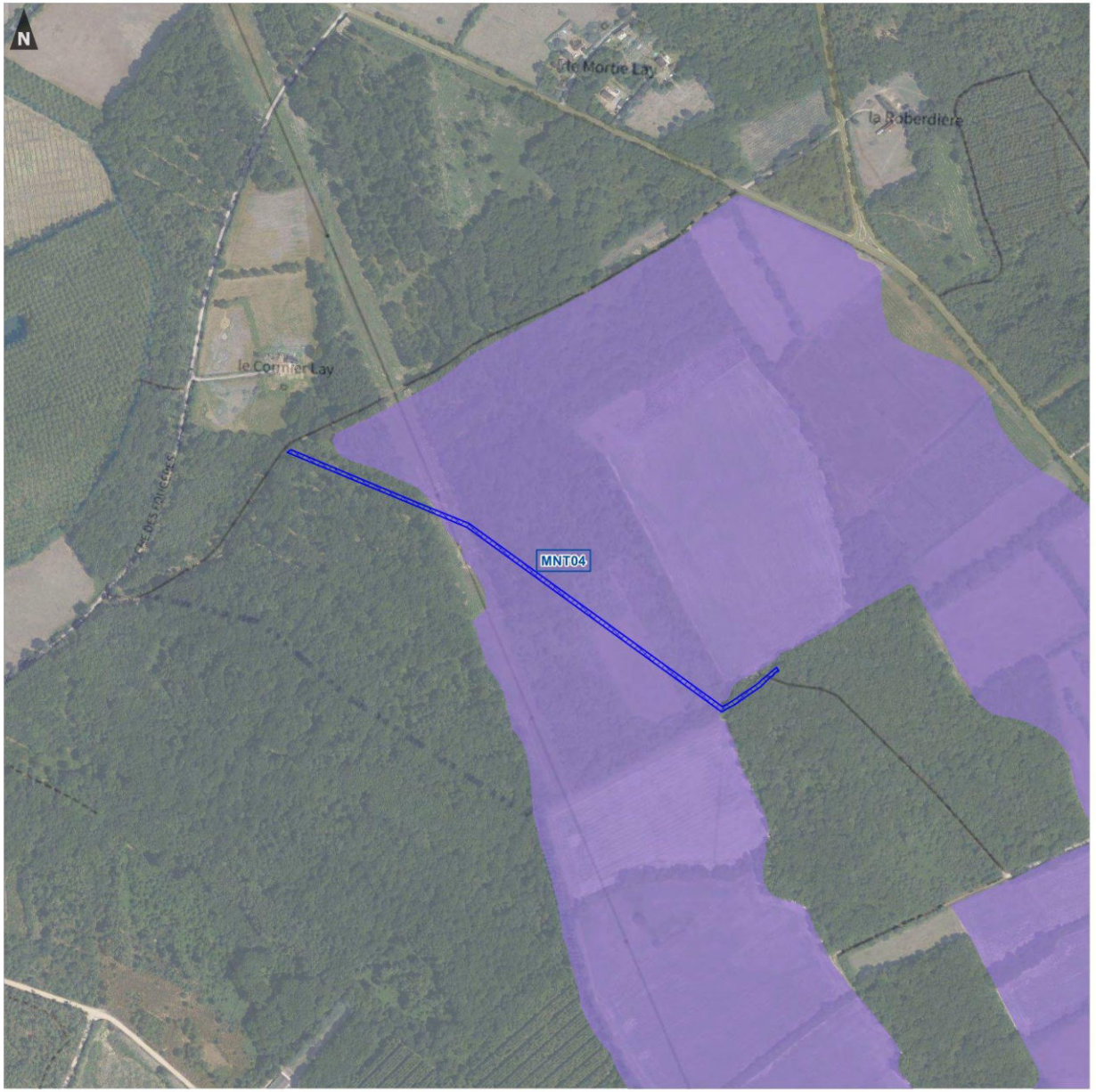
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

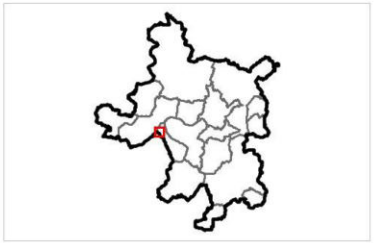
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (39/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (40/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

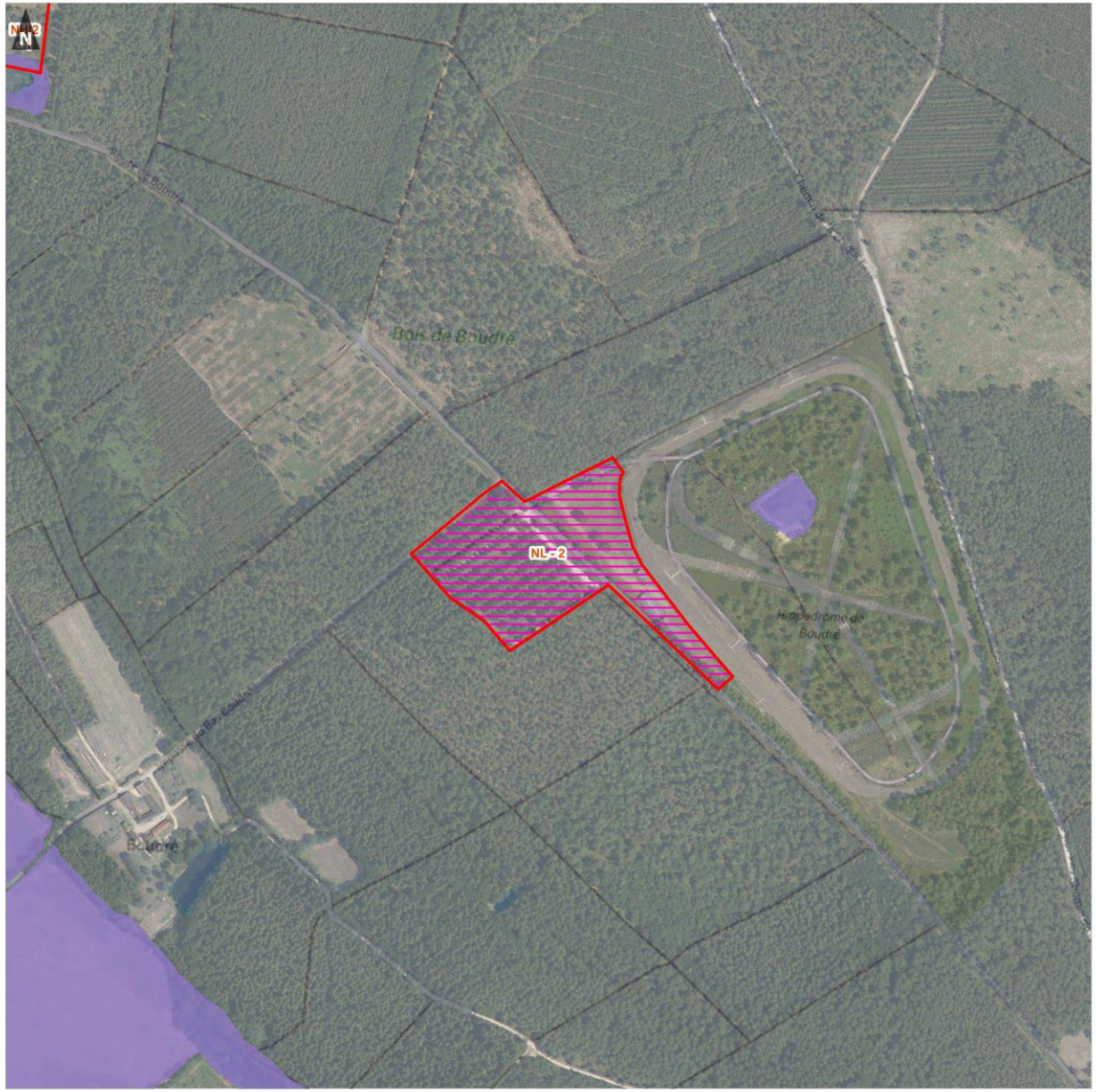
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (41/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

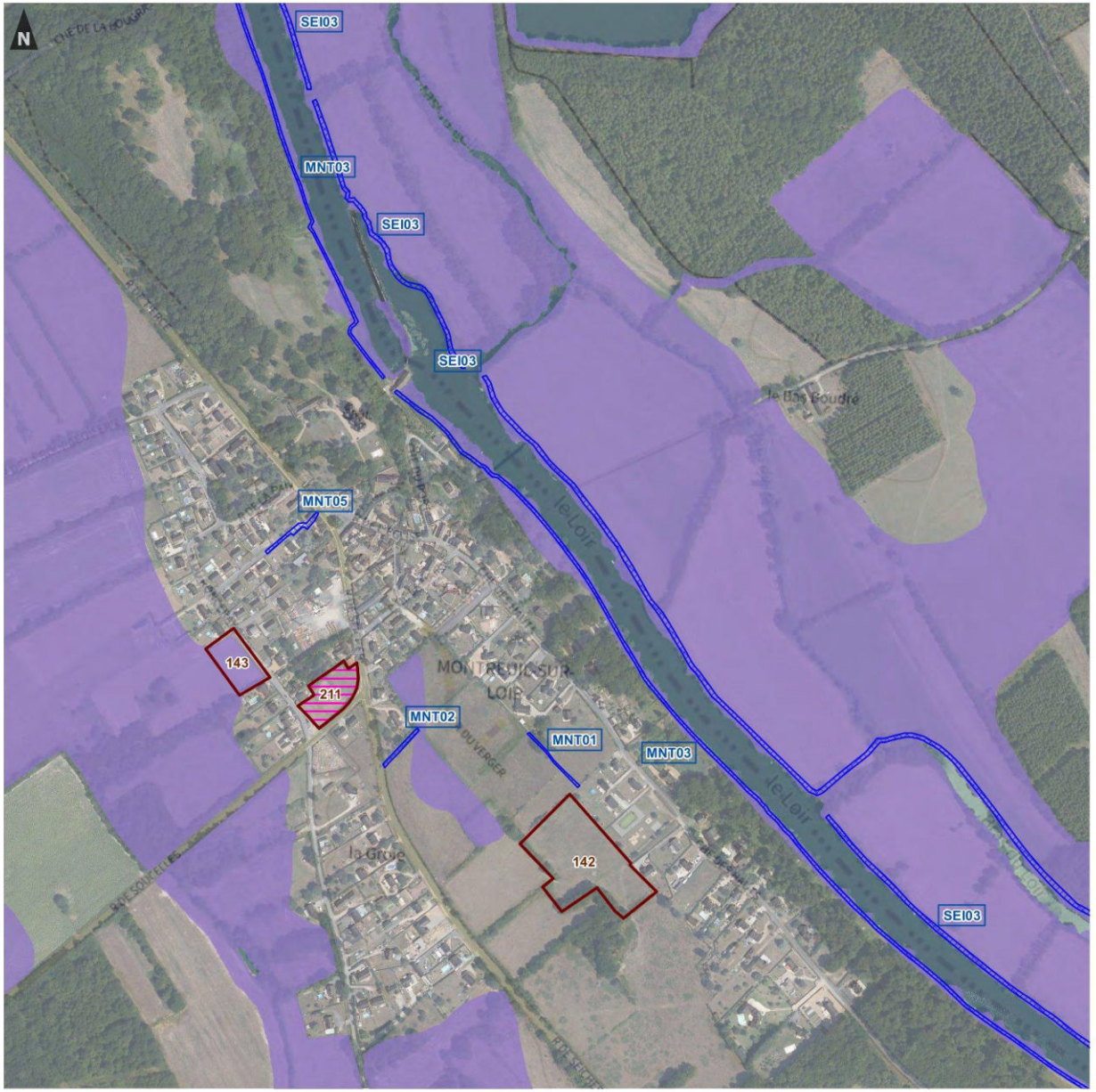
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (42/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

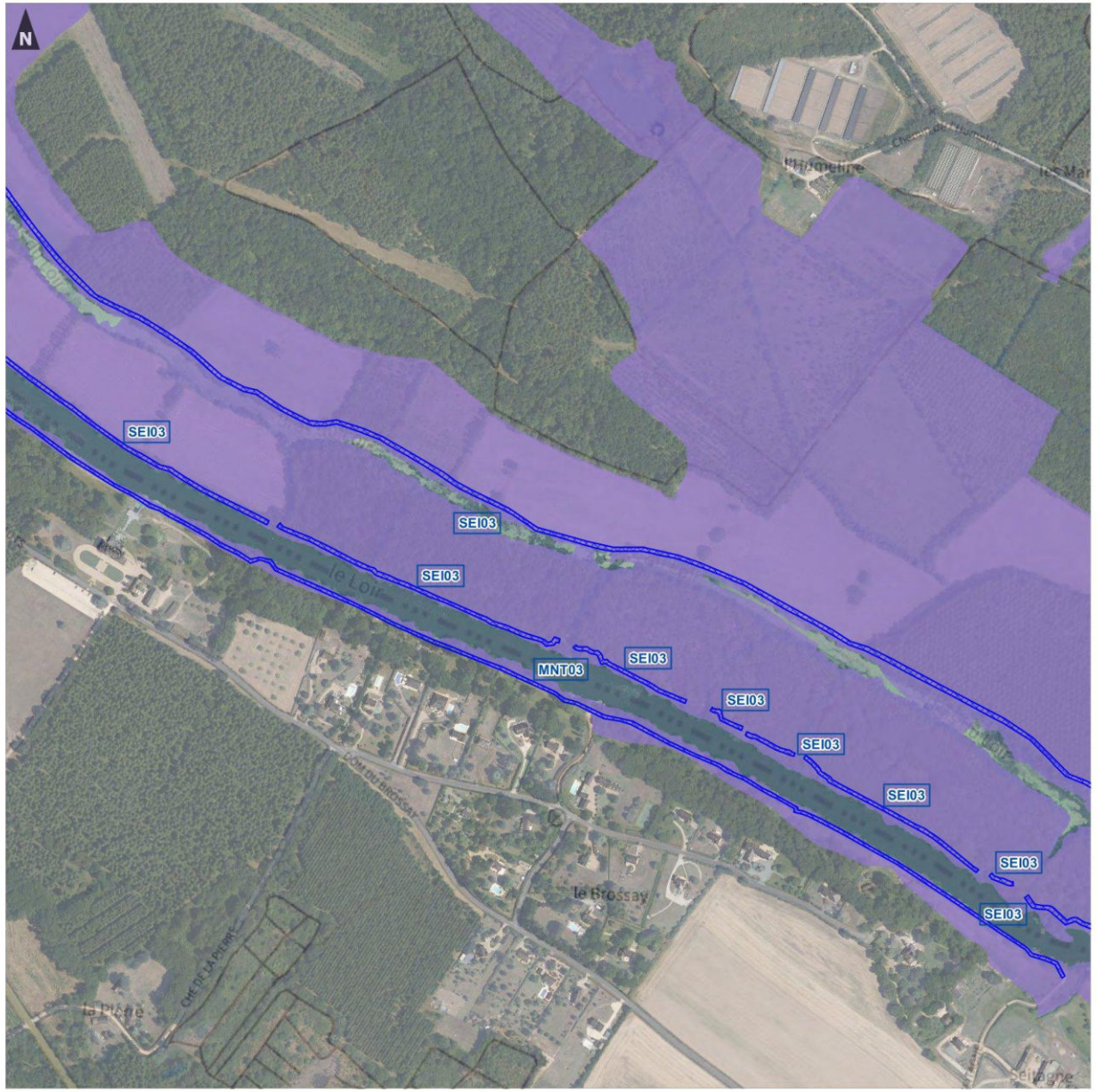
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (43/90)

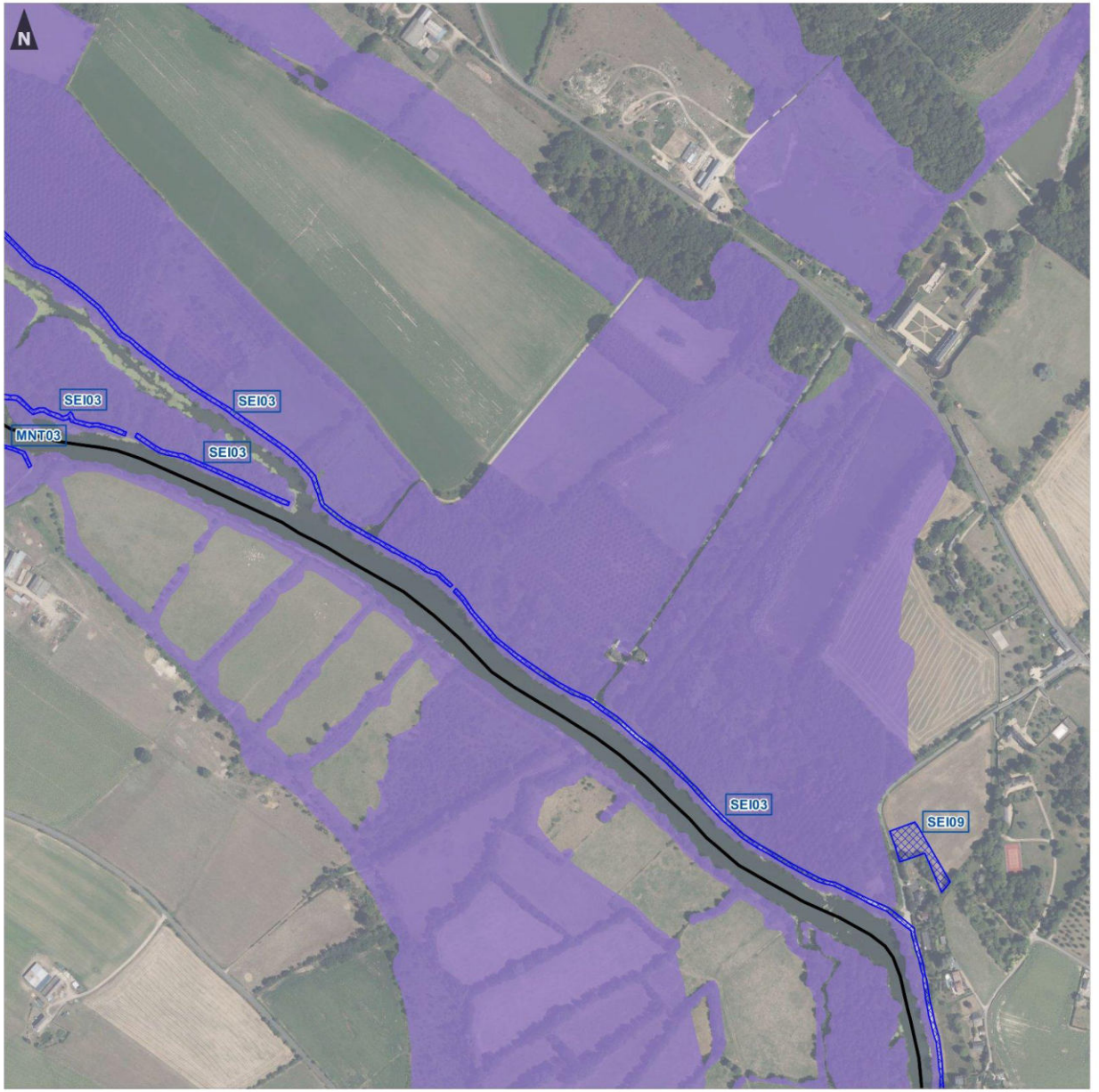
Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (44/90)

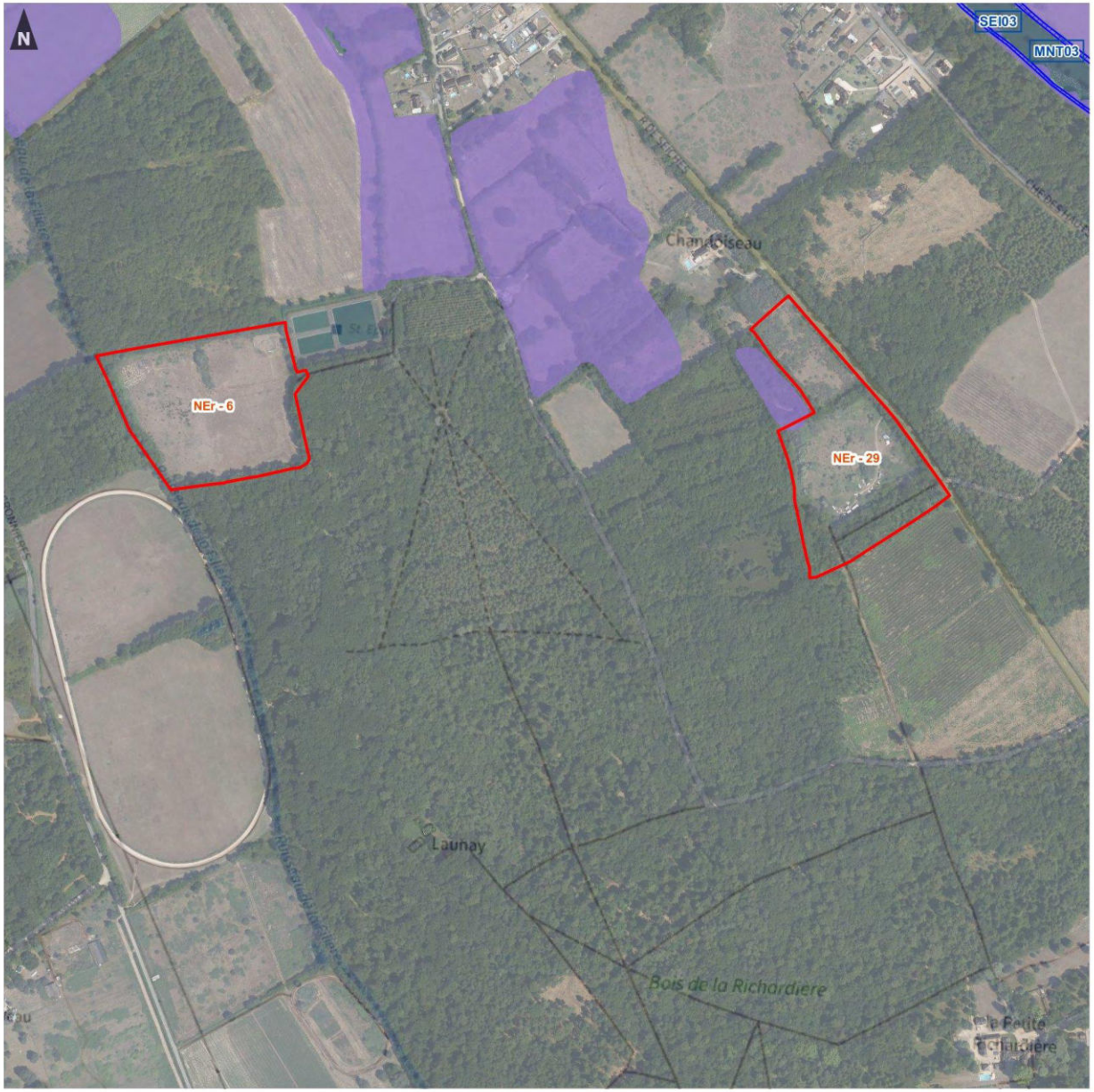
Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Carte 11.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (45/90)

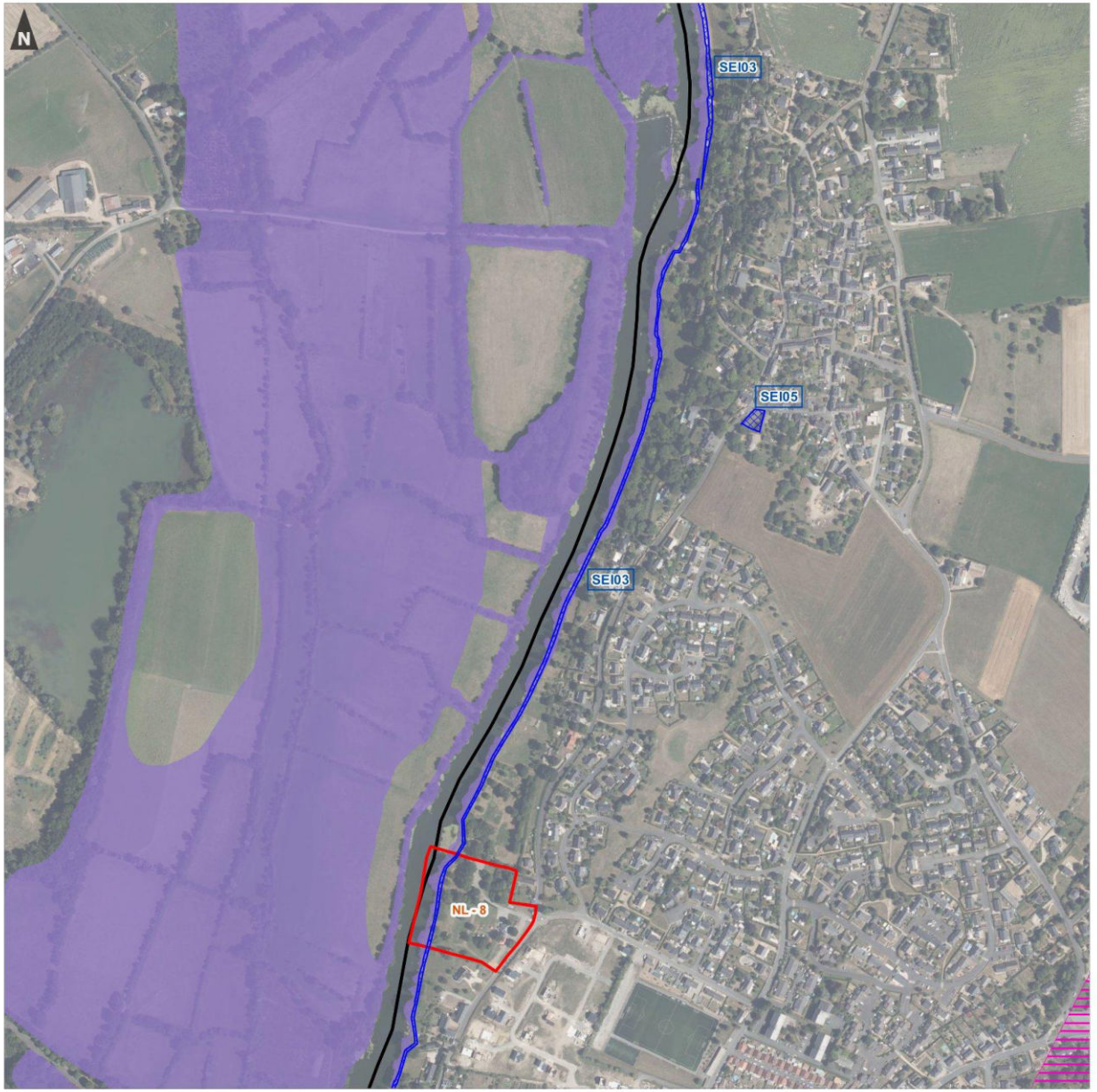
Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

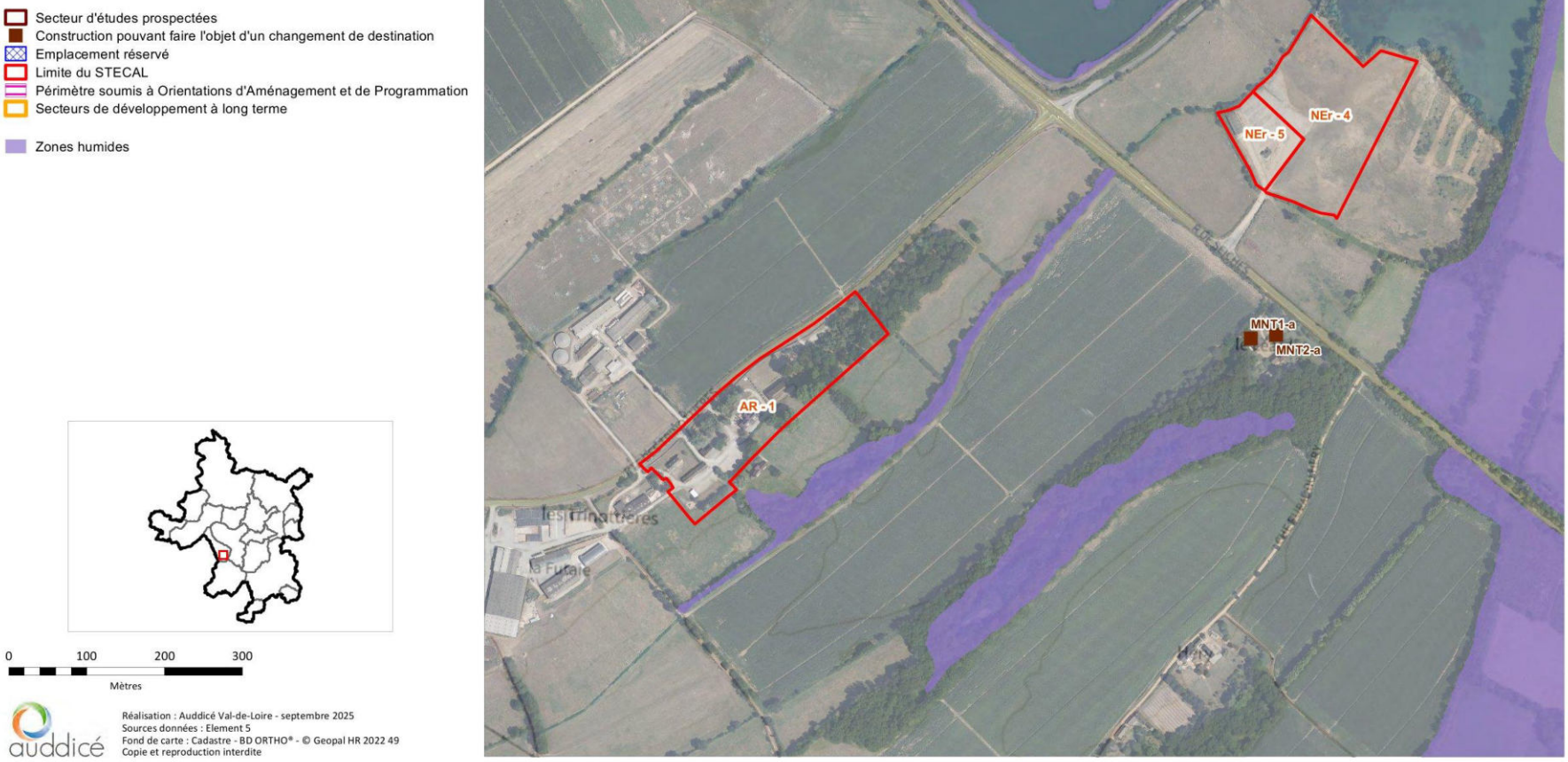


ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (46/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides

0 100 200 300
Mètres

auddicé

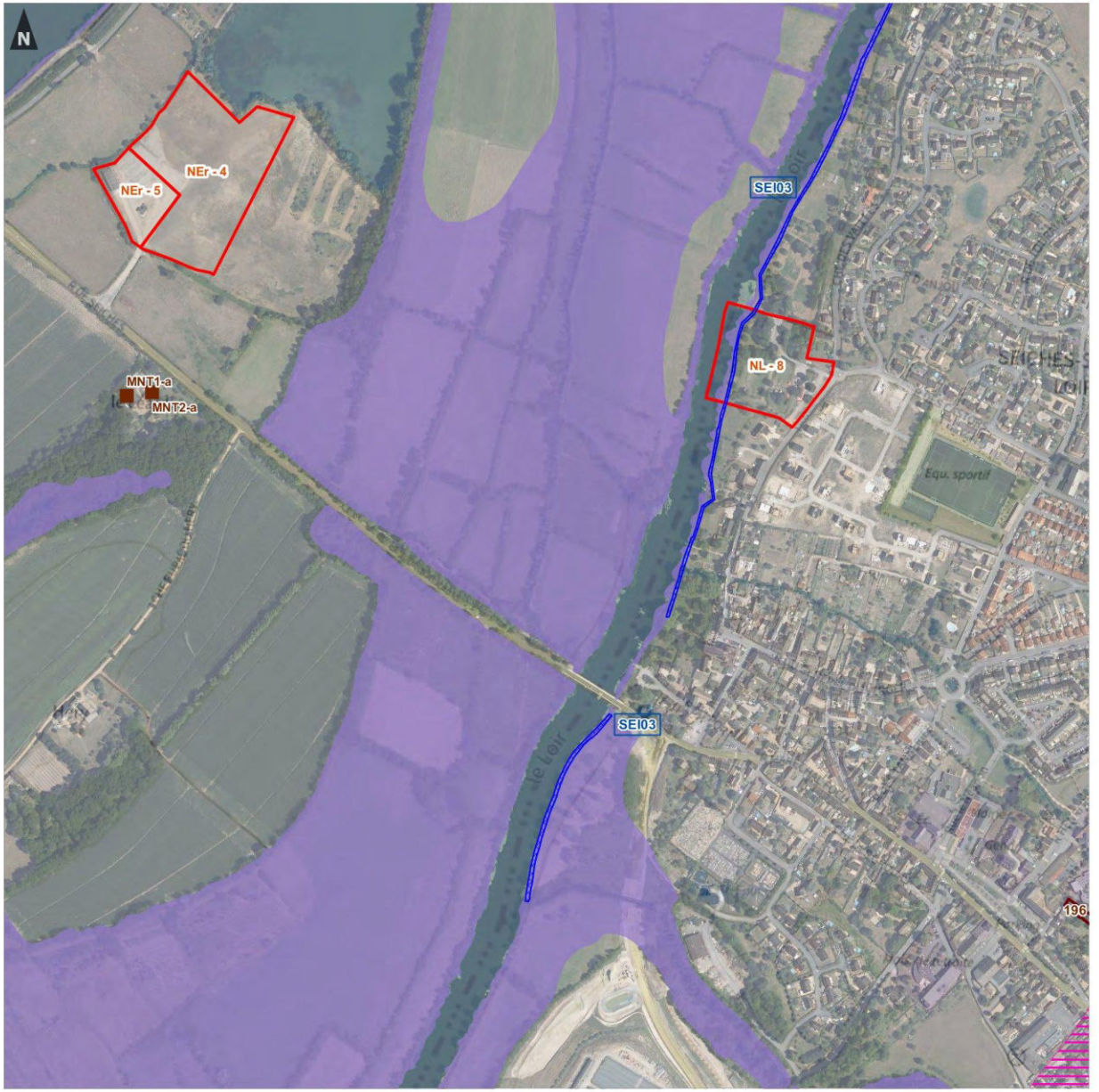
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Carte 12.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

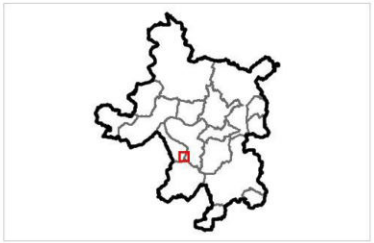
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (47/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (48/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides

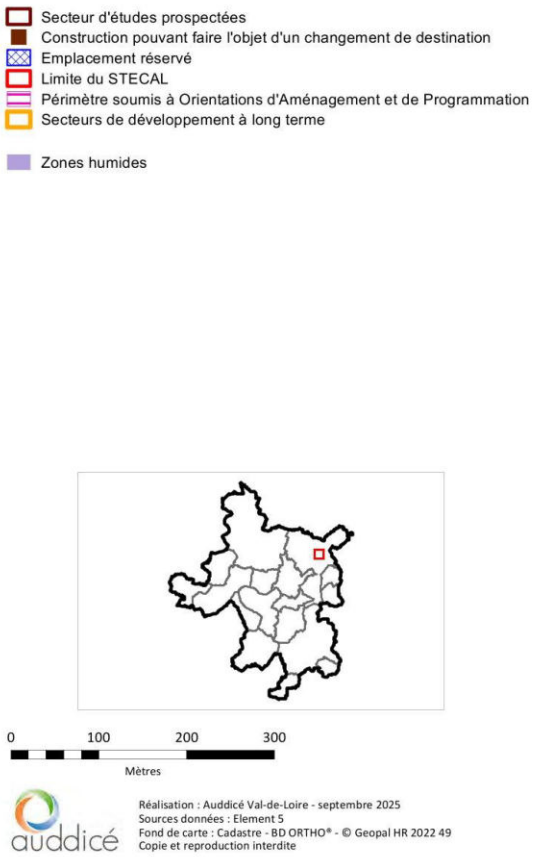
0 100 200 300
Mètres

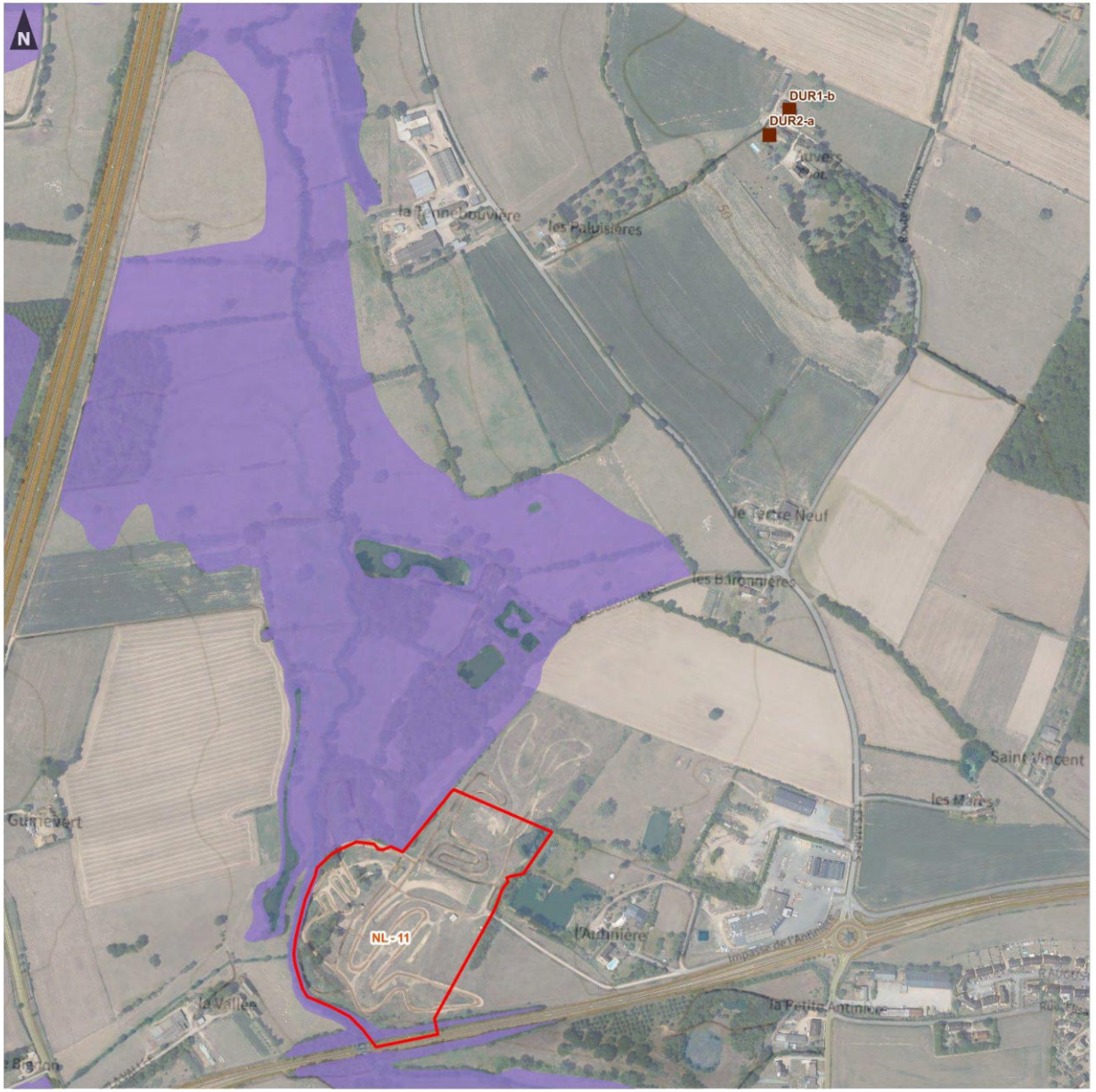
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (49/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

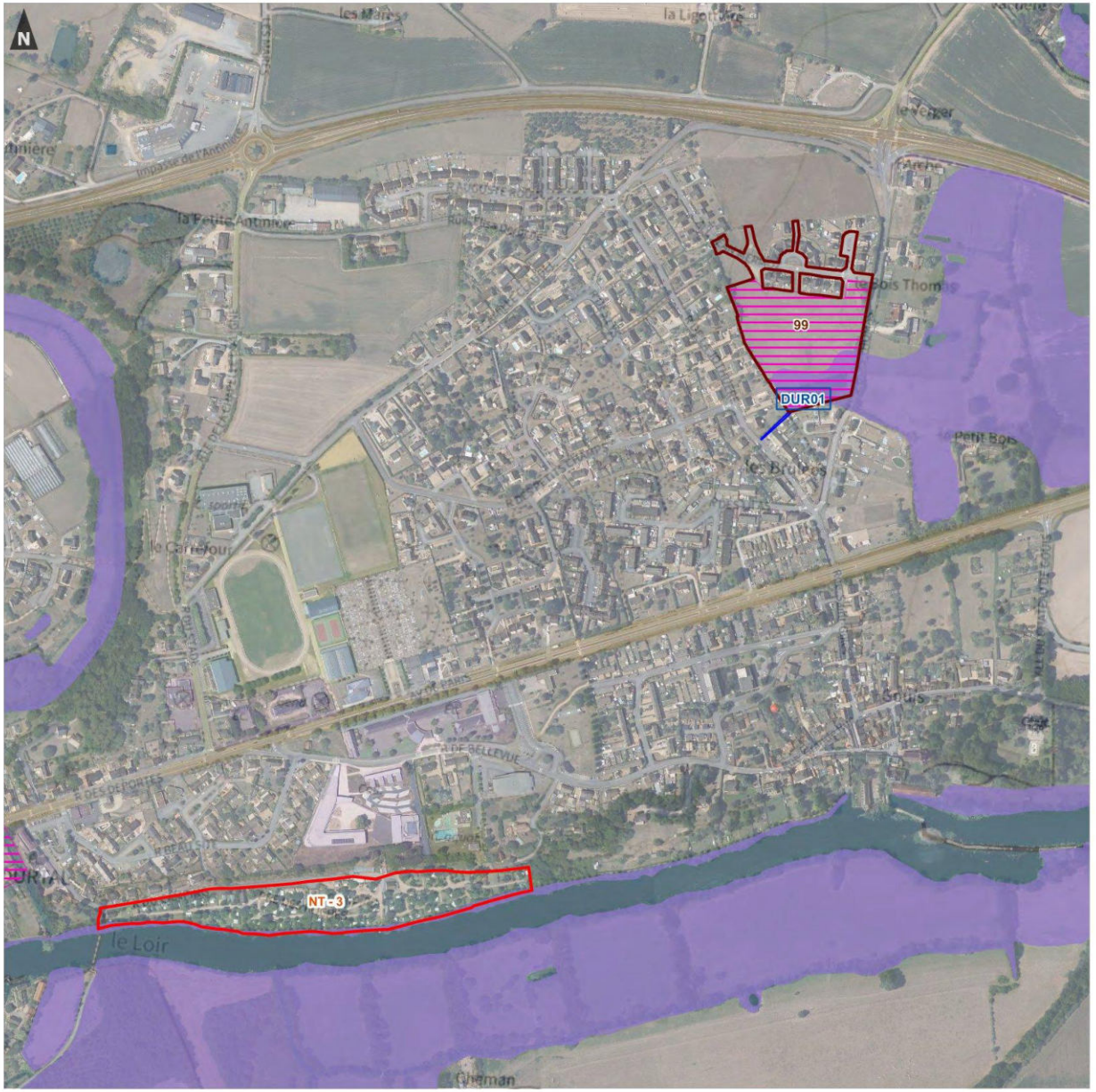




Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

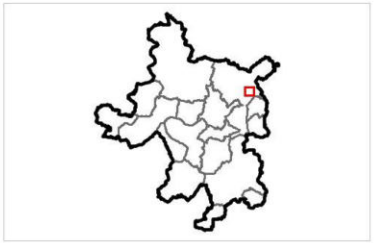
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (50/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

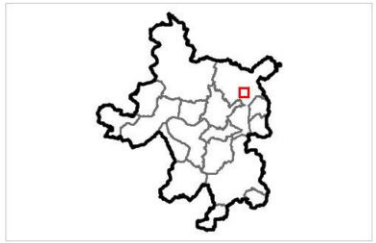
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (51/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

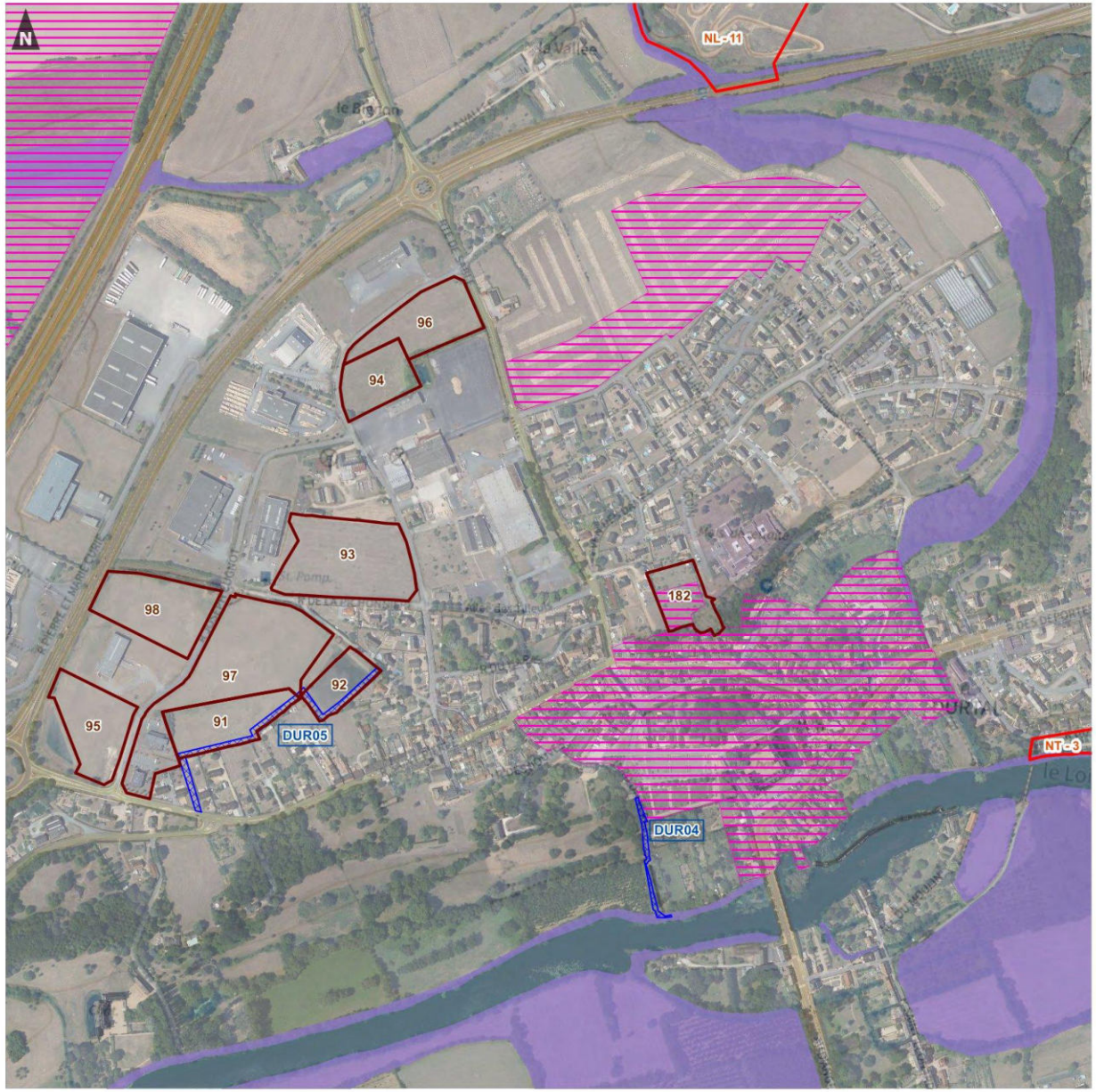
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

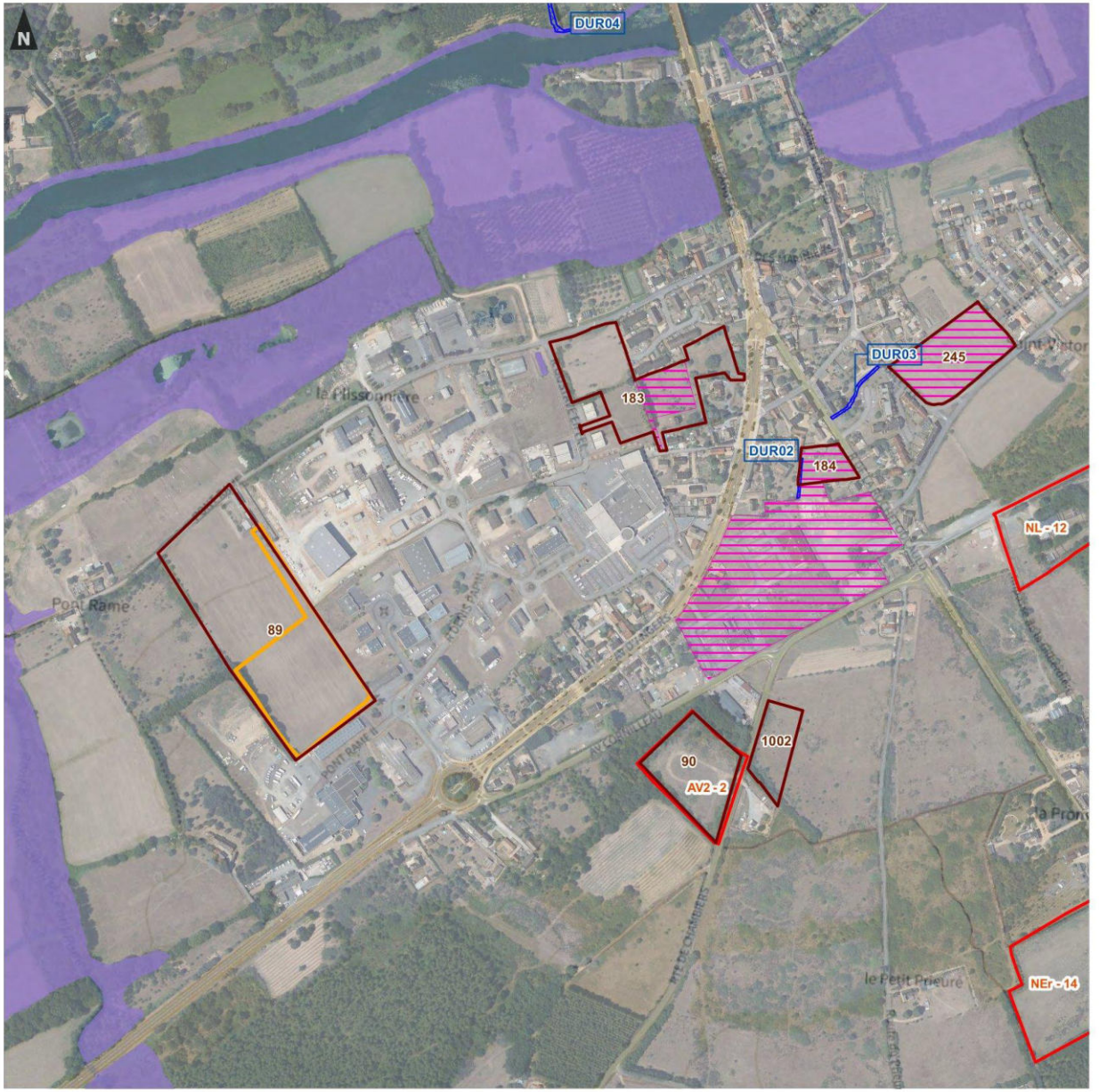
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

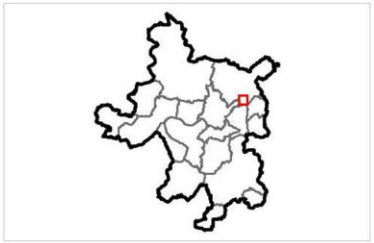
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Huillé-Lézigné (52/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



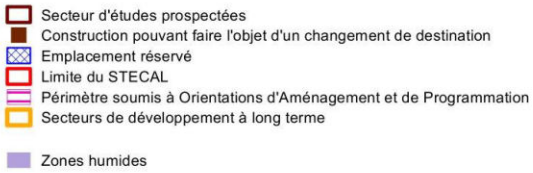
0 100 200 300
Mètres

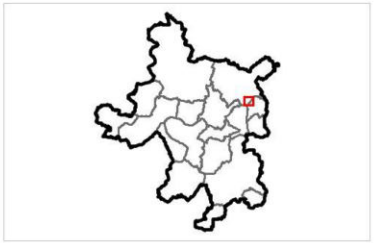
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (53/90)

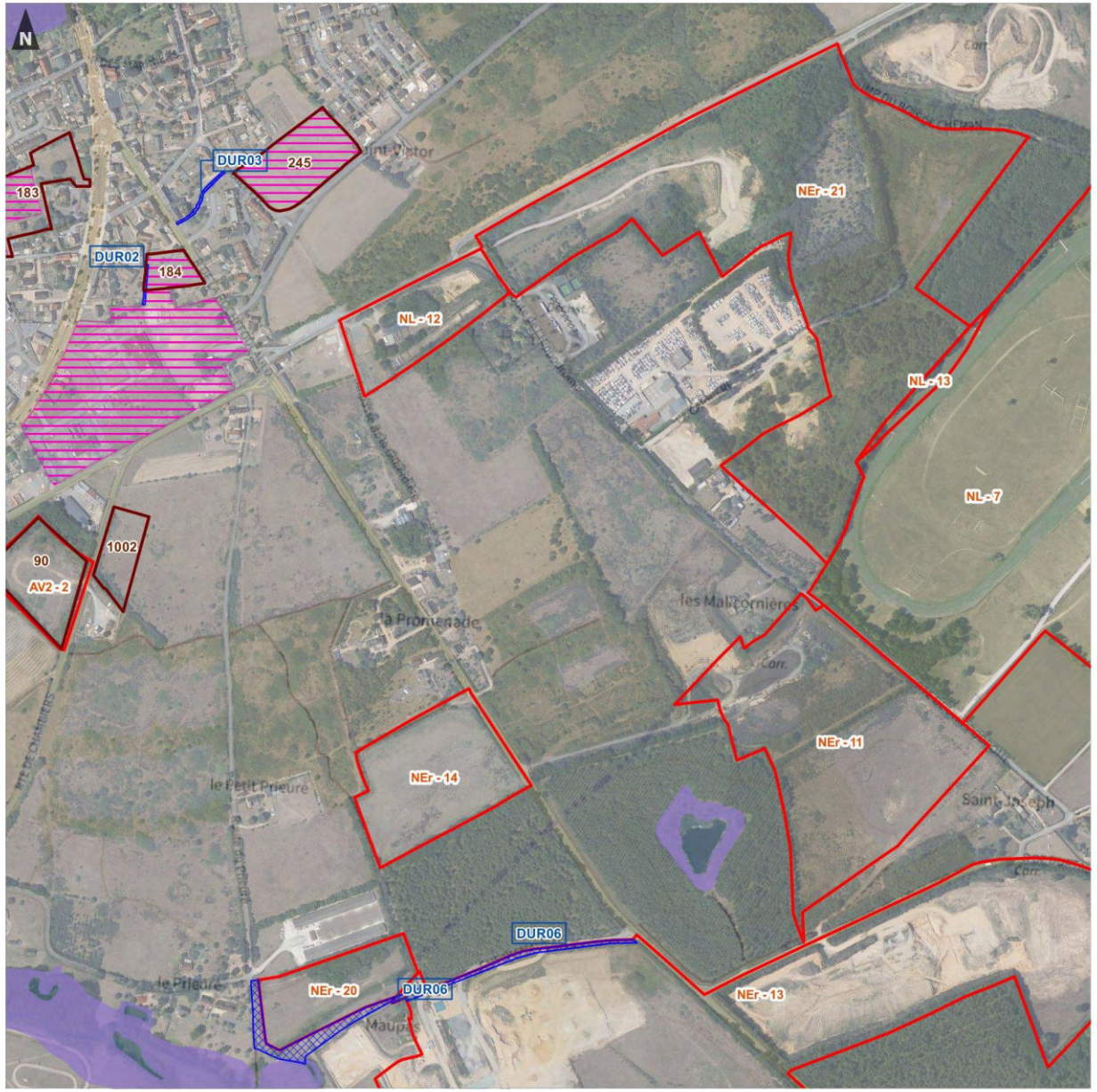
Localisation vis à vis des Zones Humides





0 100 200 300
Mètres

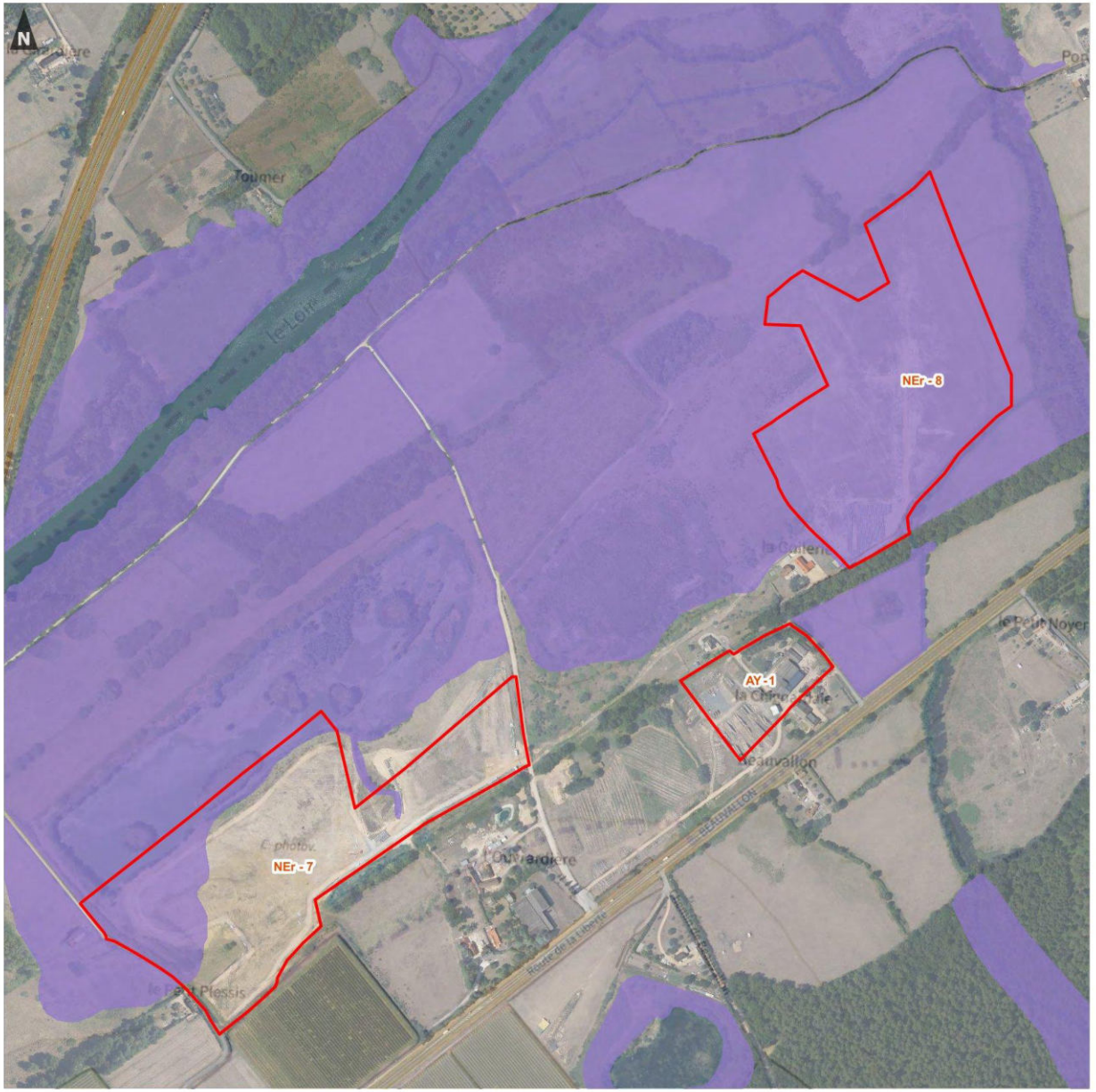
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

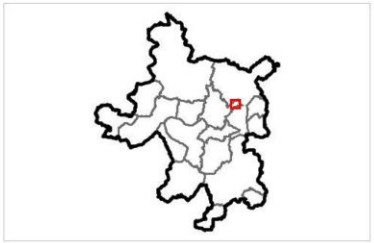
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (54/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



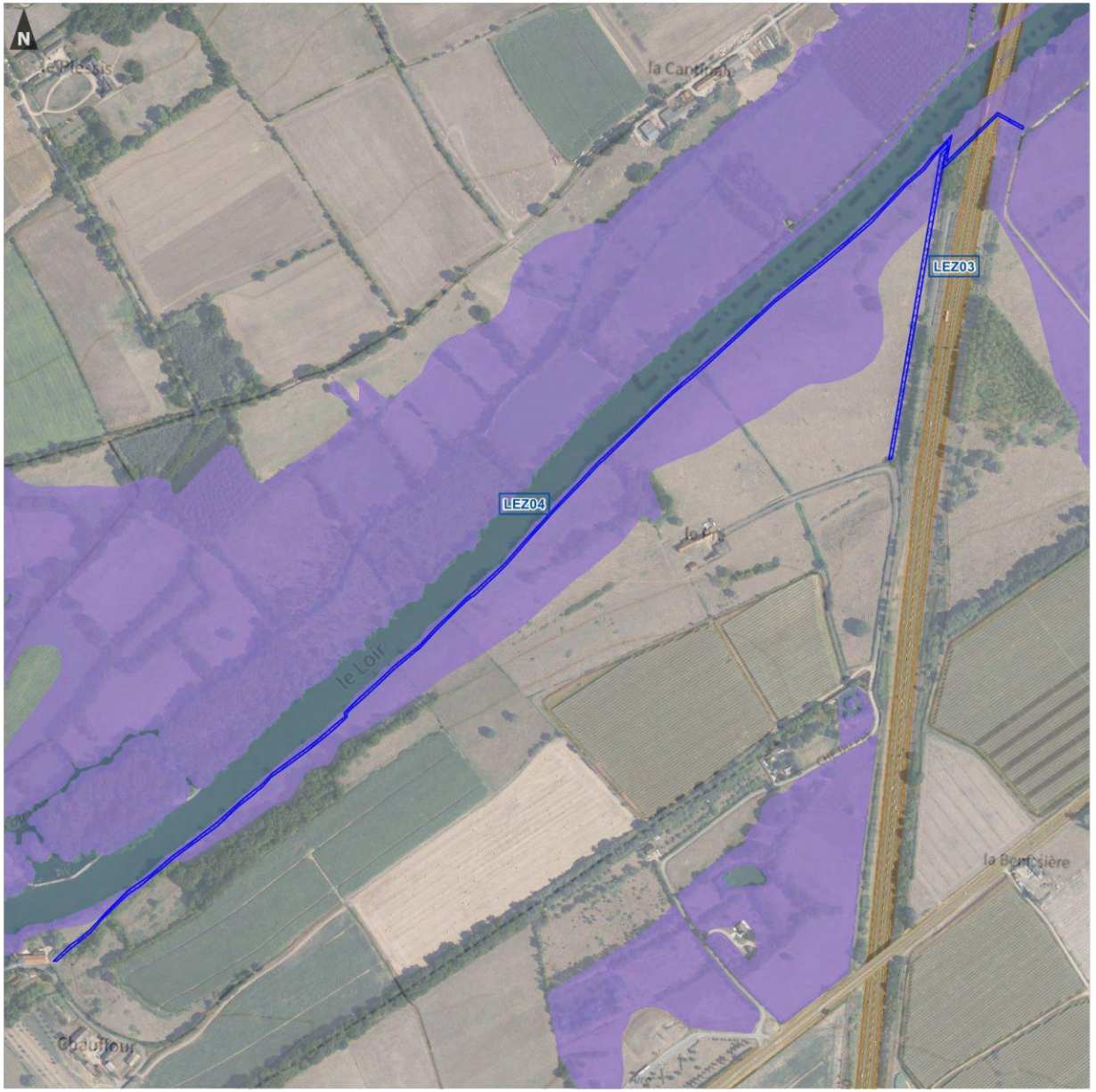
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

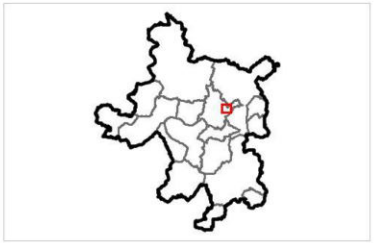
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (55/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



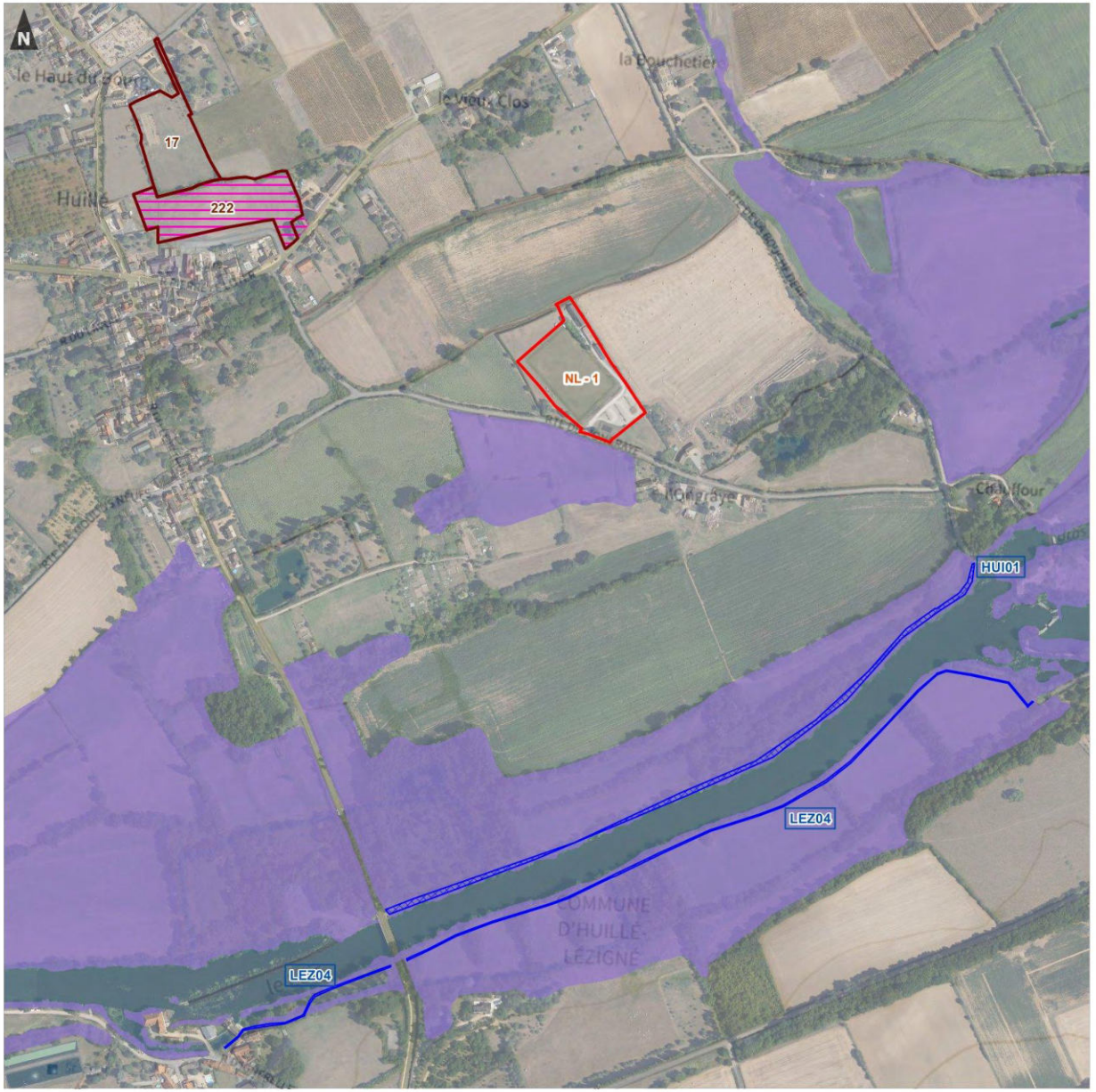
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

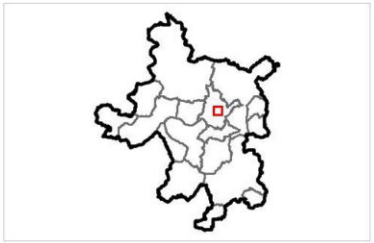
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (56/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



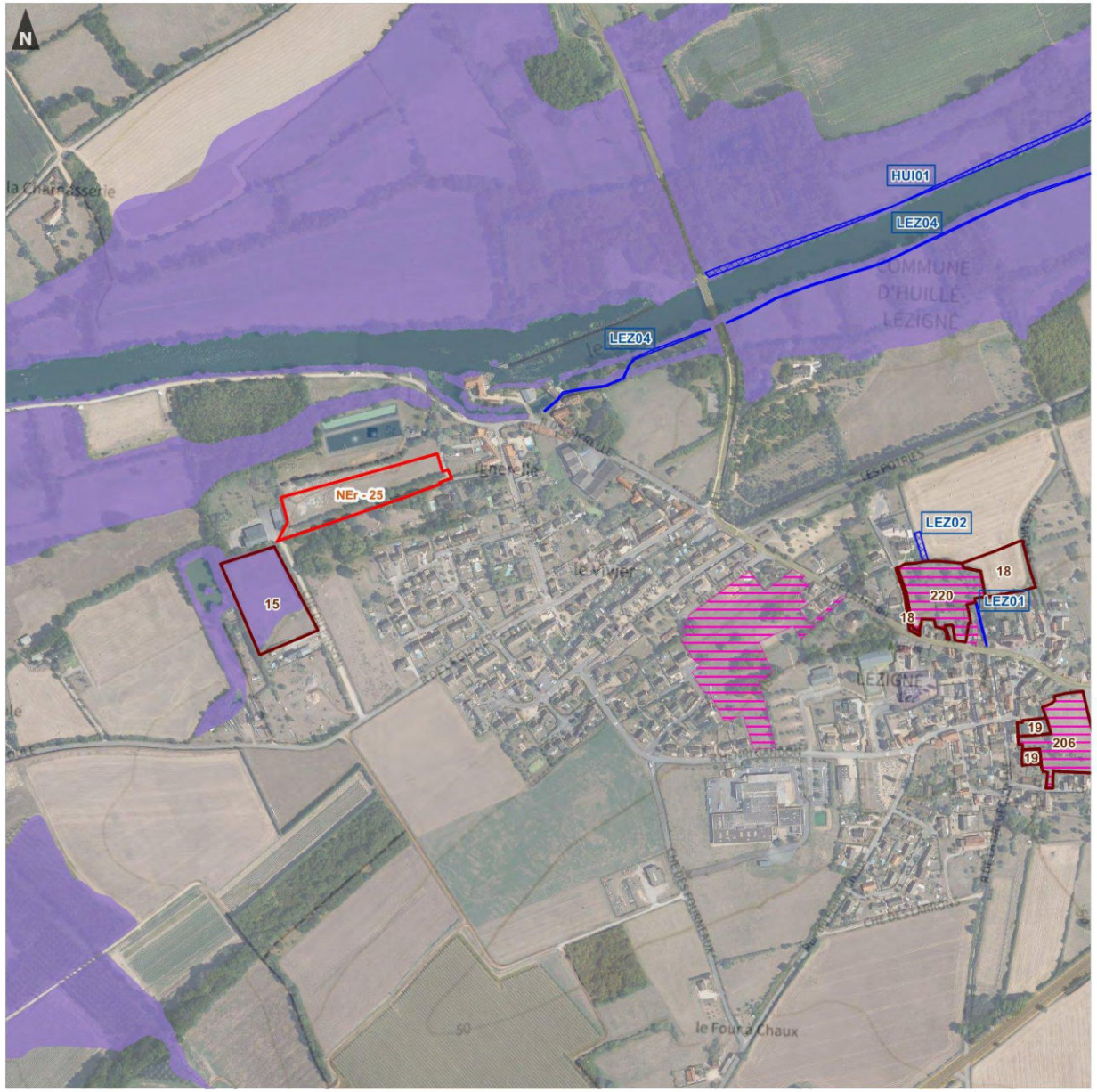
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (57/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

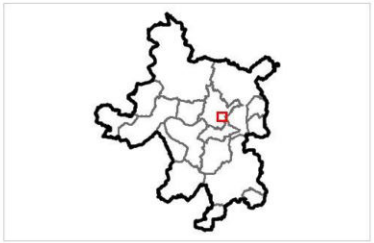
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (58/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

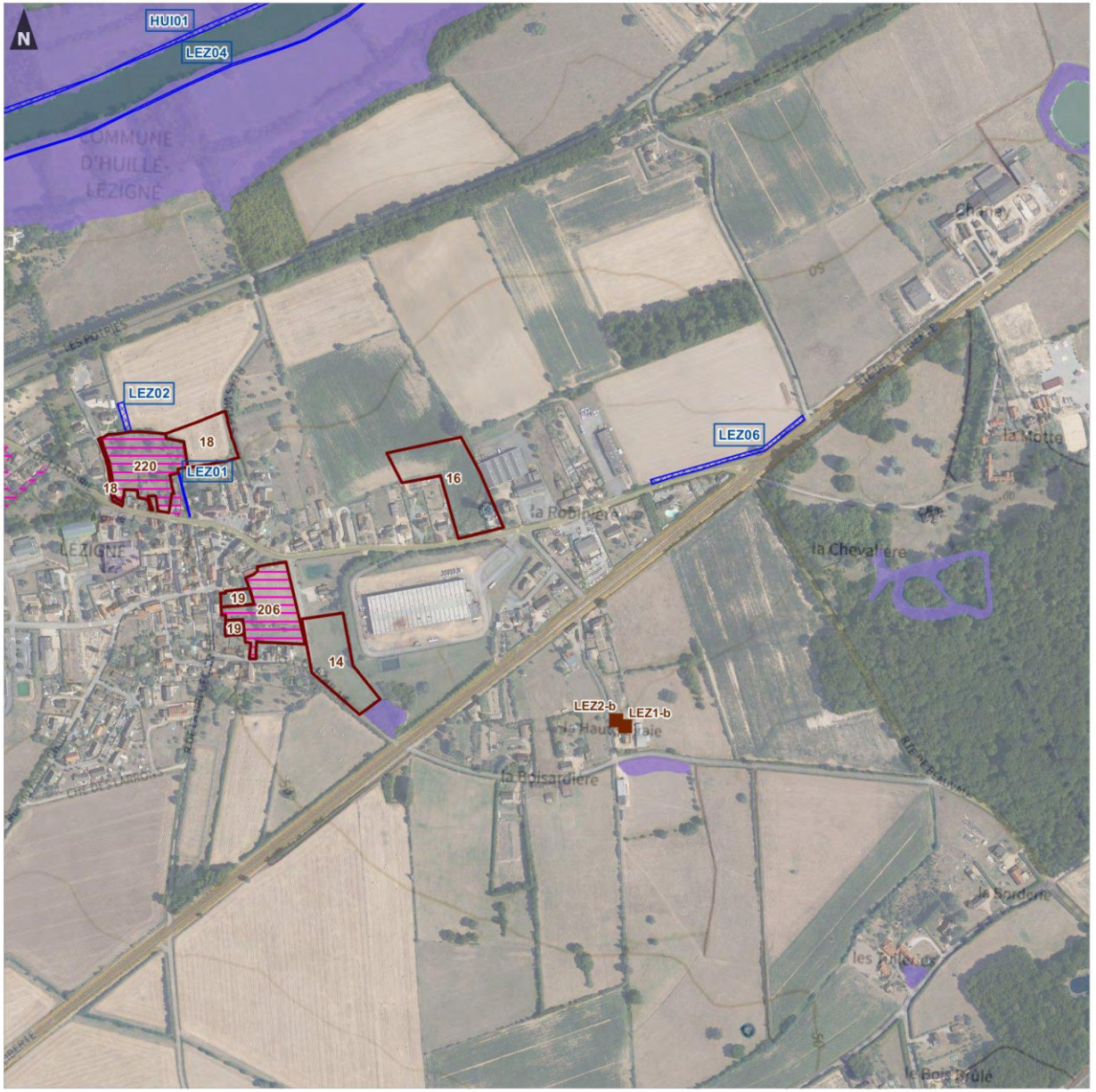
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (59/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

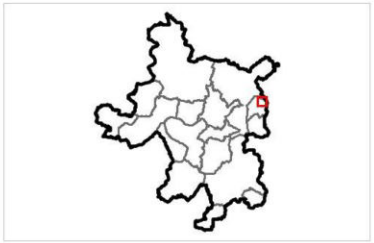
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (60/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



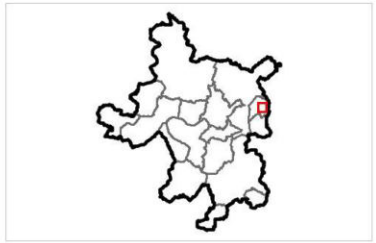
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (61/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

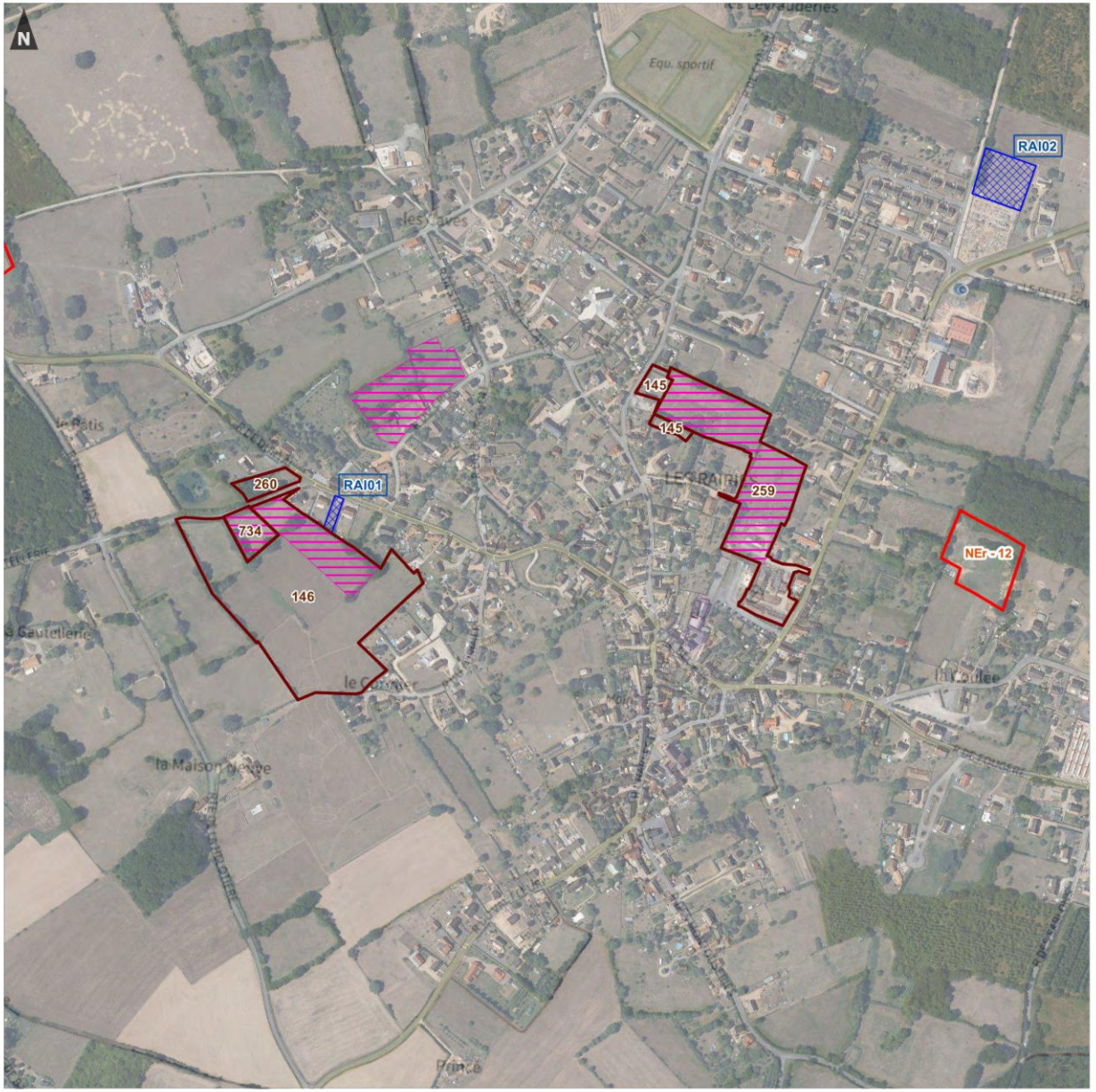
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

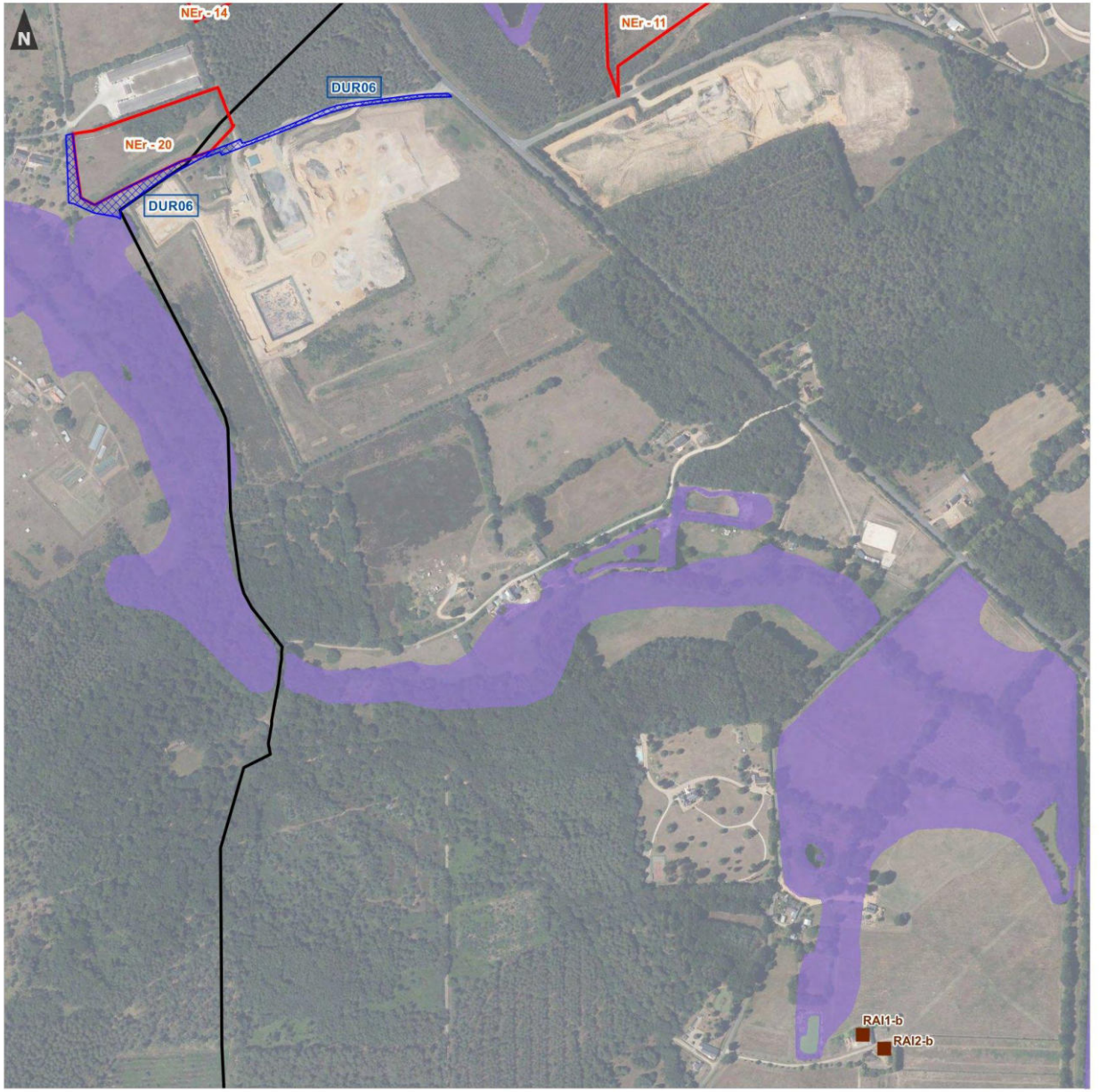
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (62/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

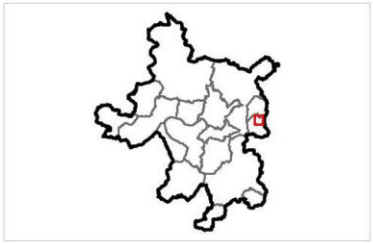
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (63/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

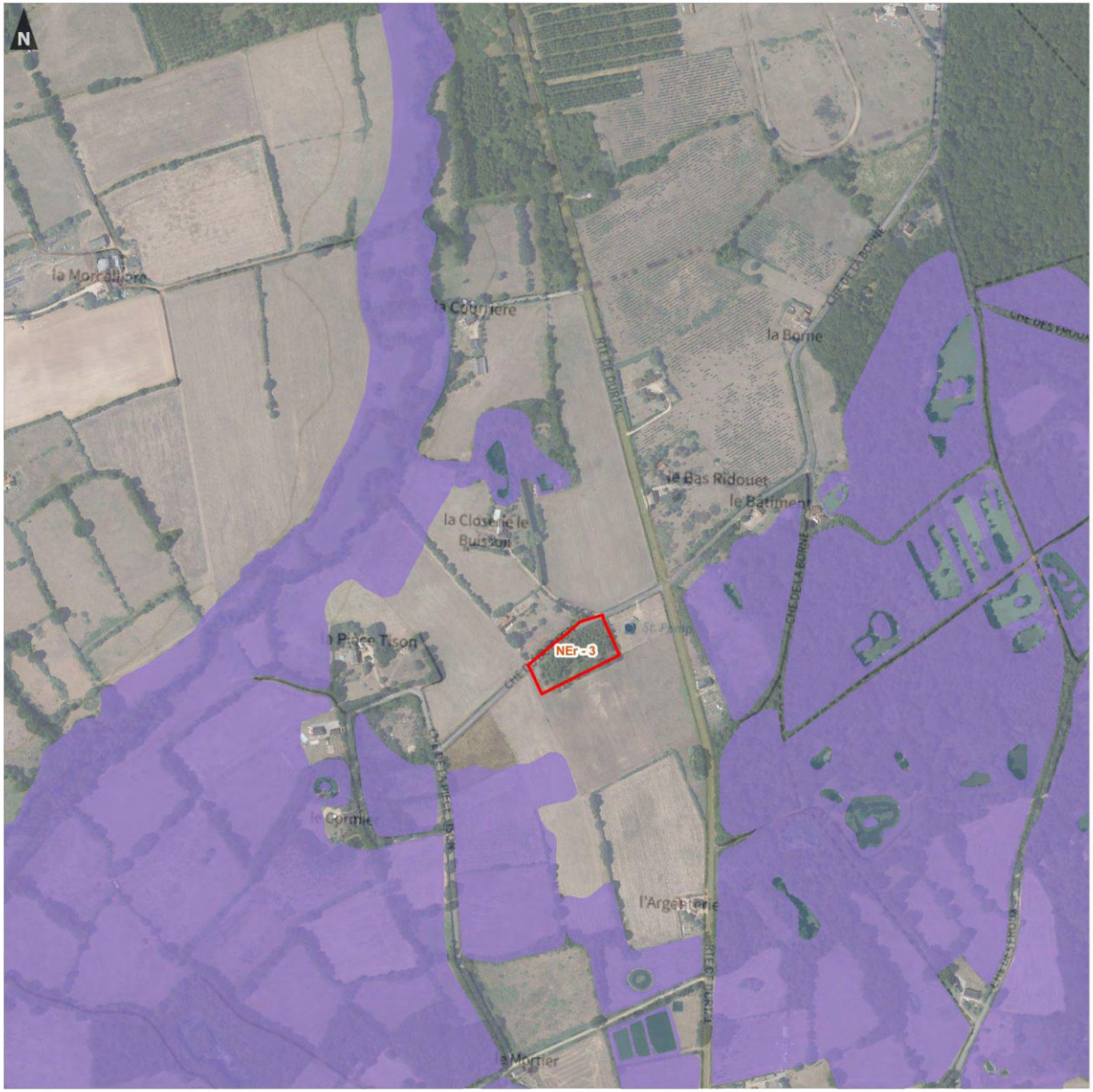
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

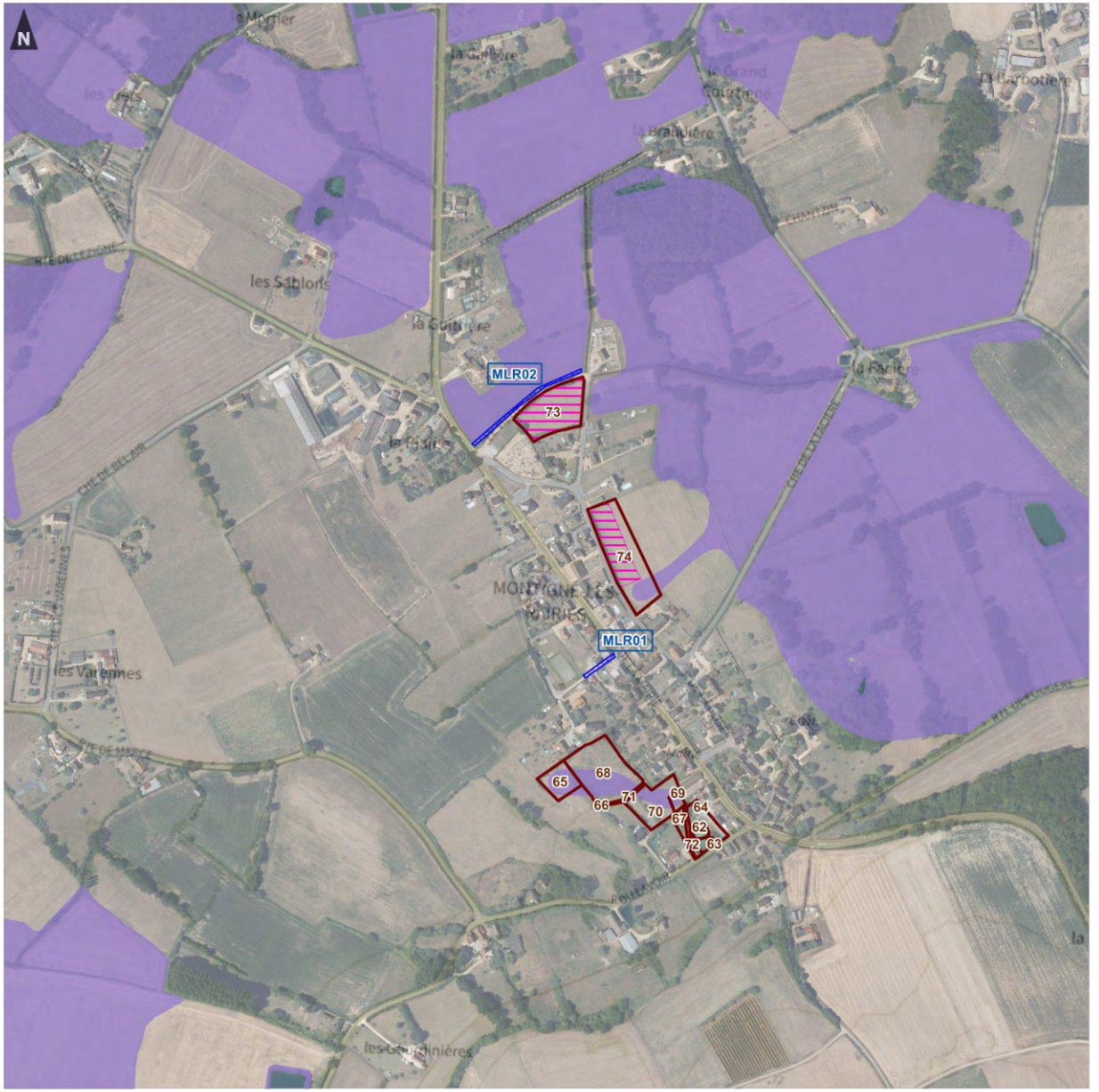


Carte 13.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (64/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



Secteur d'études prospectées
Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Emplacement réservé
Limite du STECAL
Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
Secteurs de développement à long terme

Zones humides



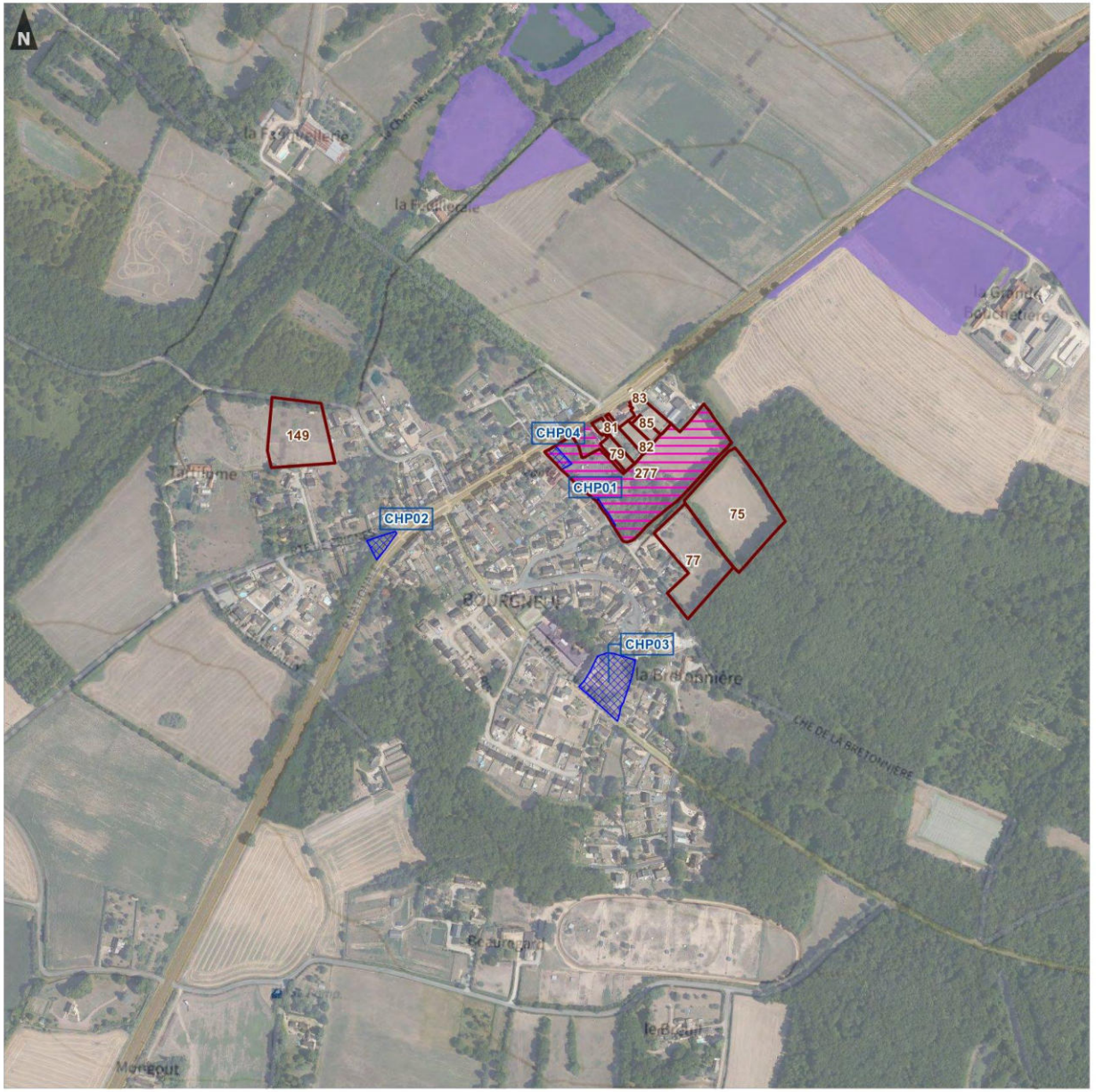
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud / Seiches-sur-le-Loir (65/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud (66/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

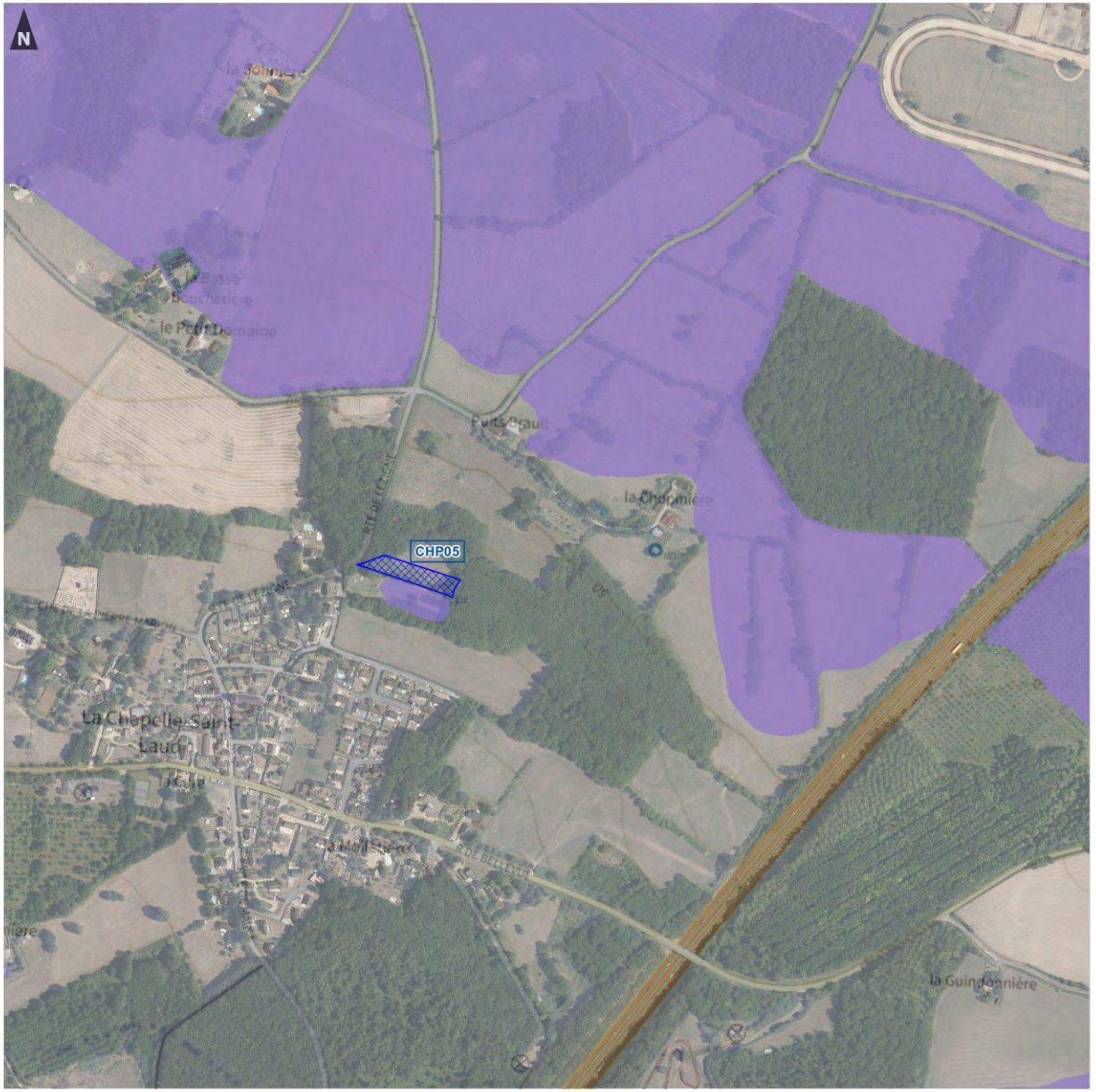
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé (67/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

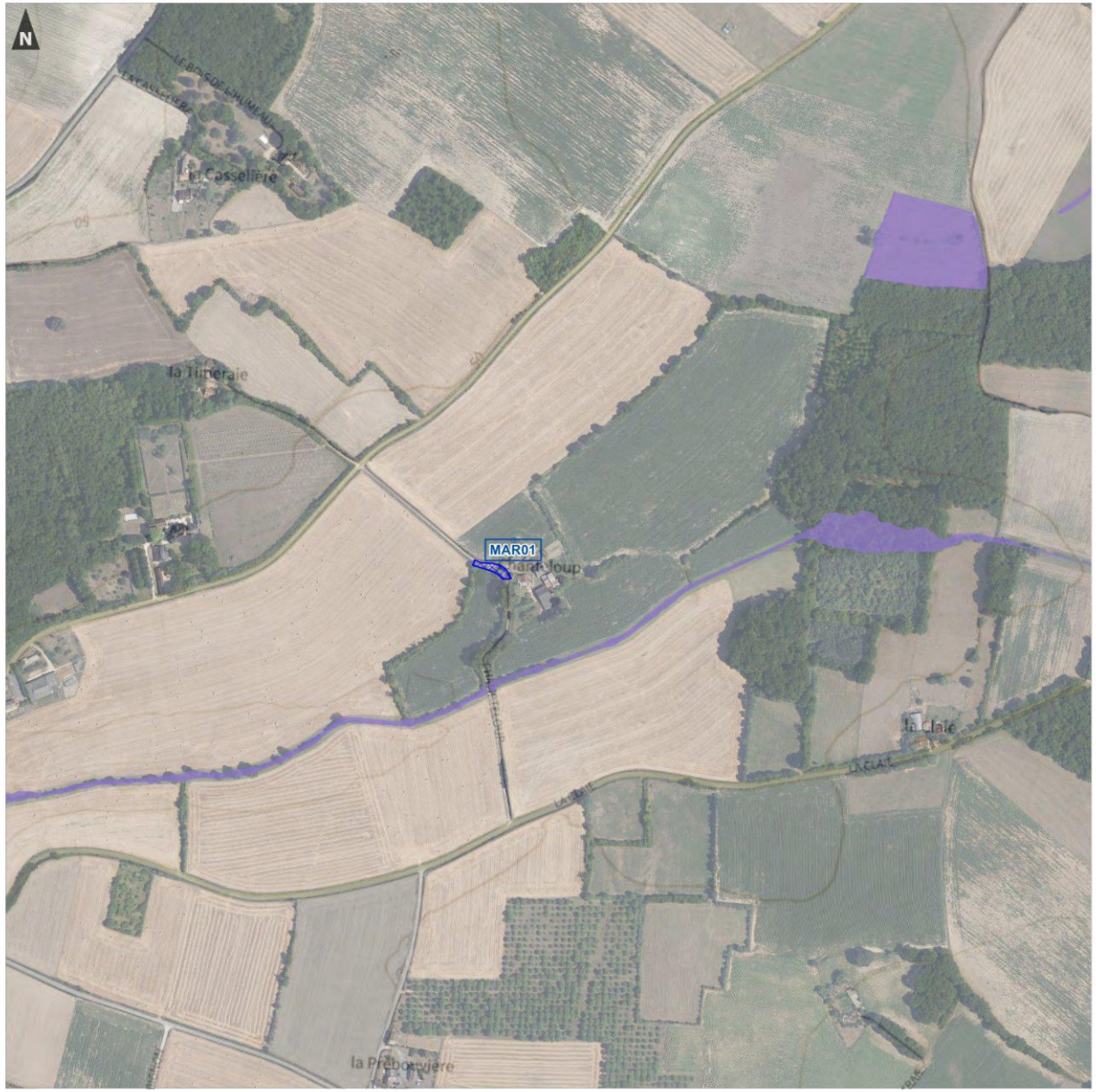
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

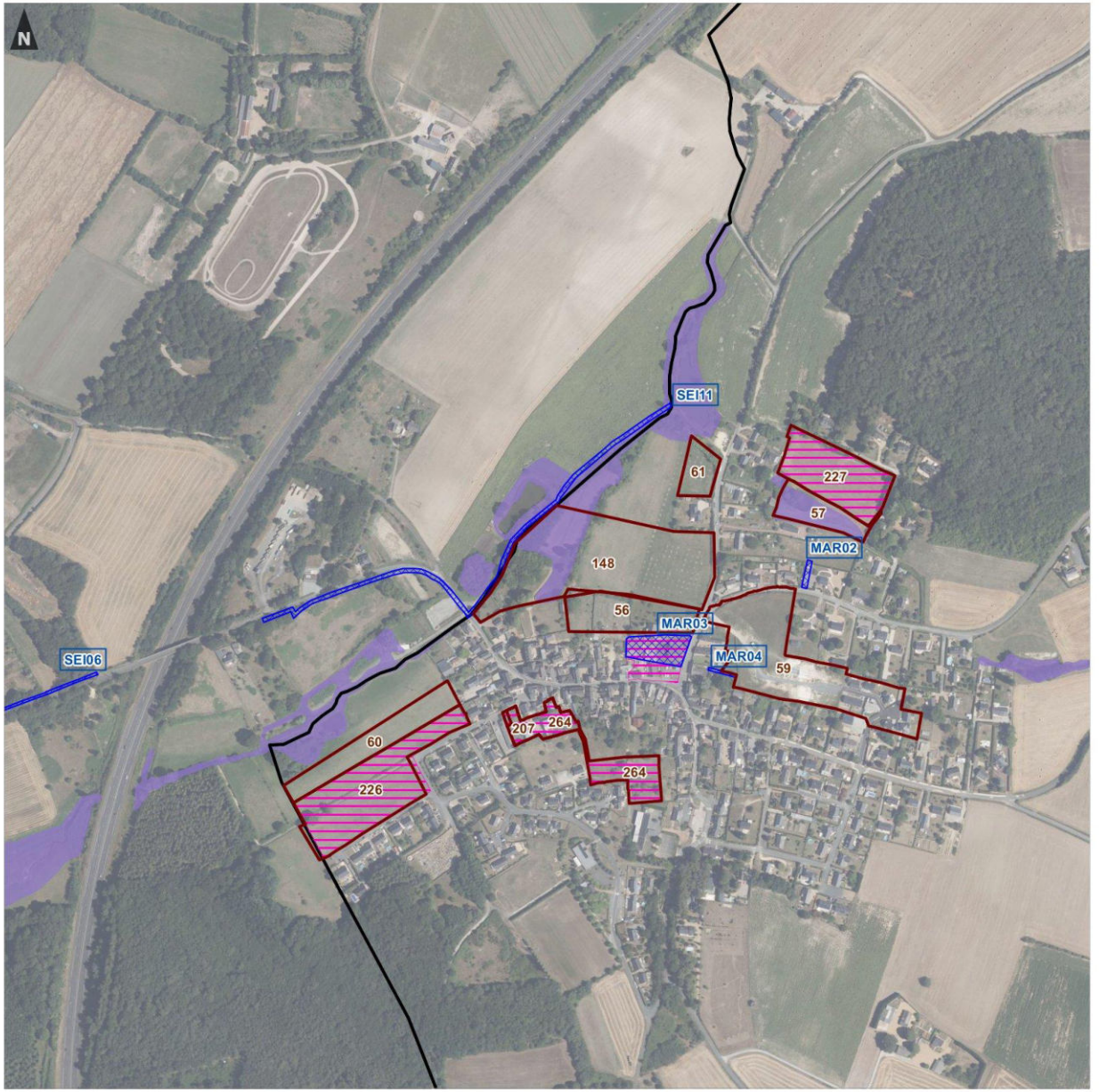
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé / Seiches-sur-le-Loir (68/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



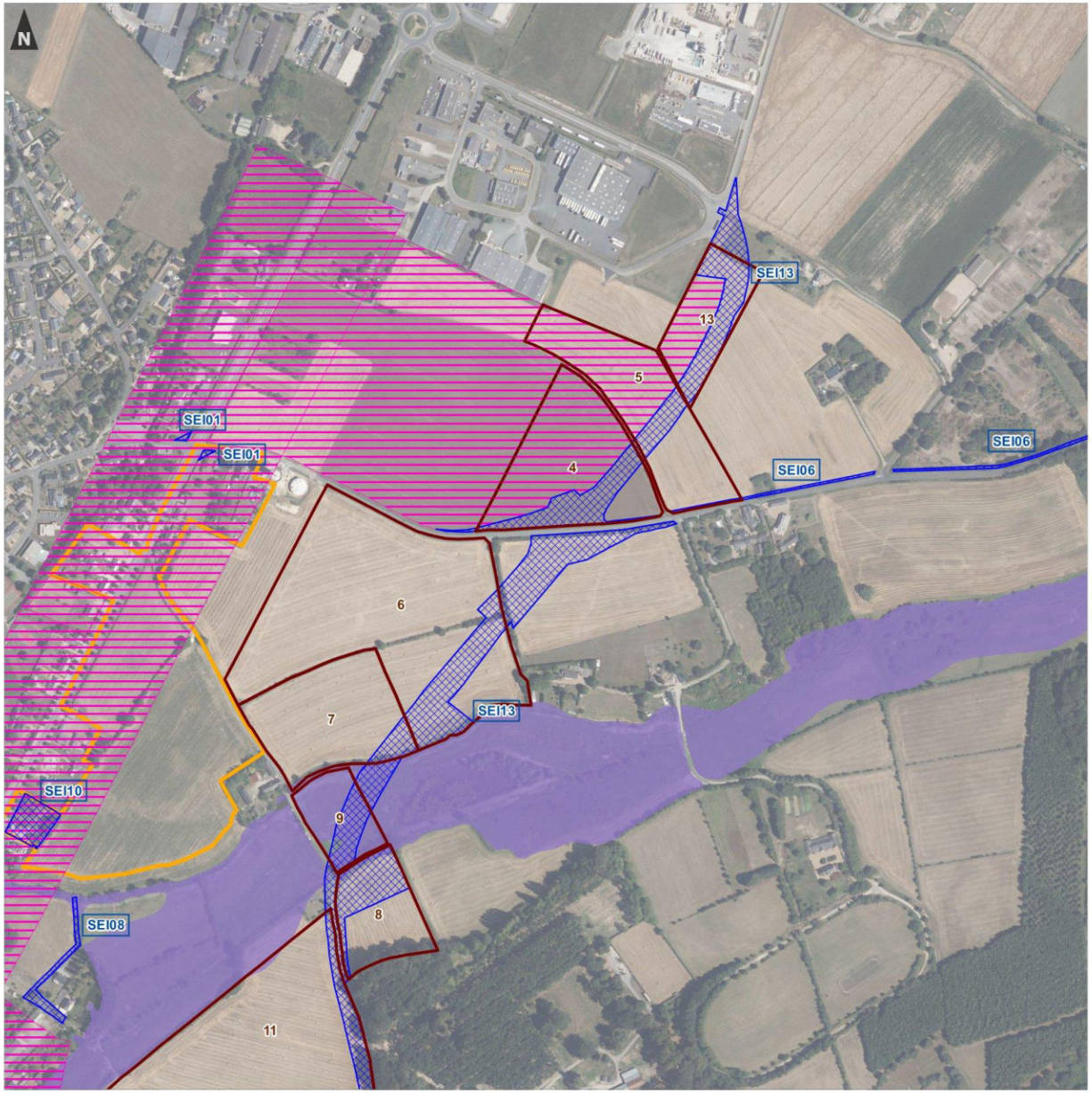
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (69/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé / Seiches-sur-le-Loir (70/90)

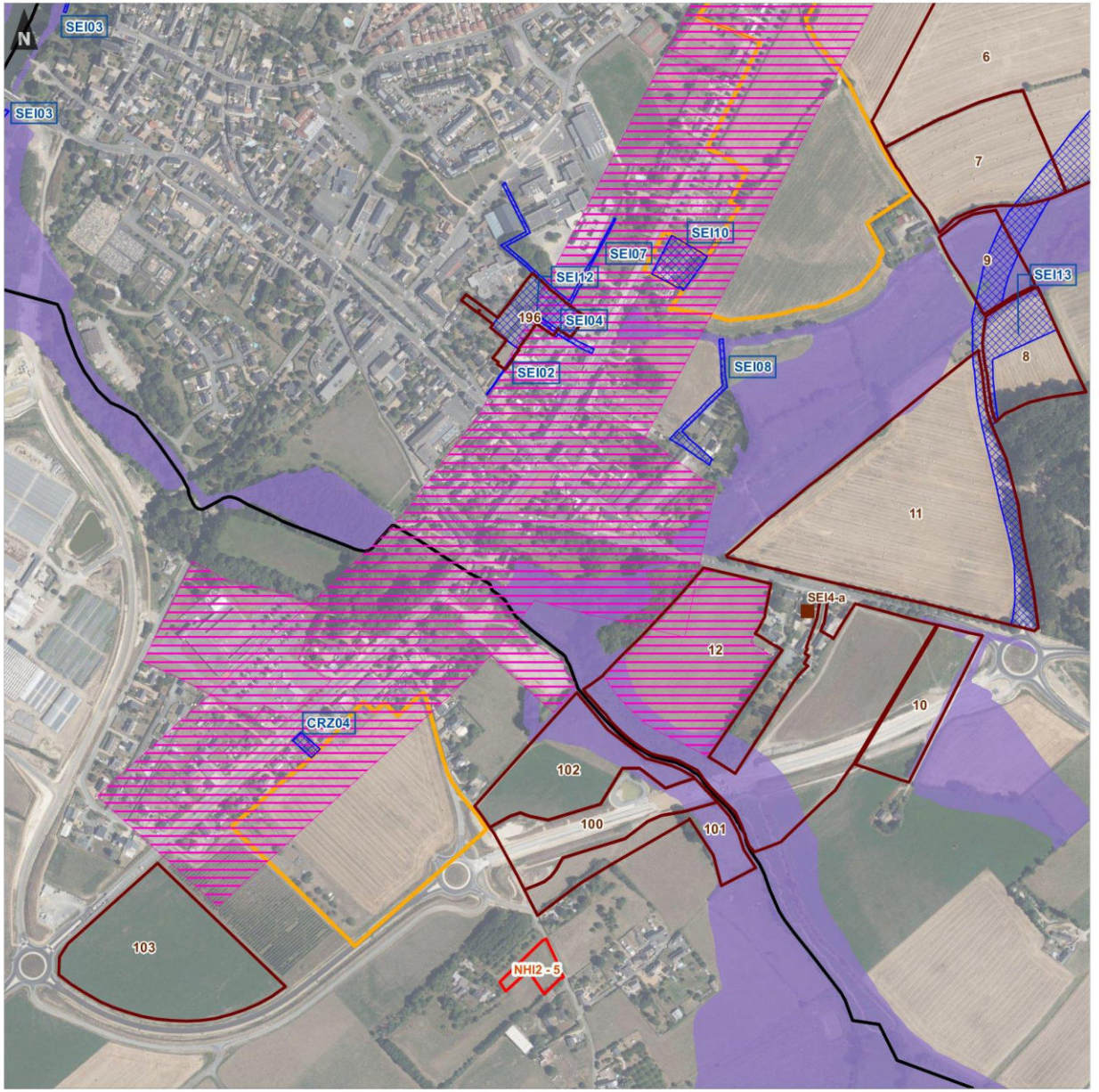
Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

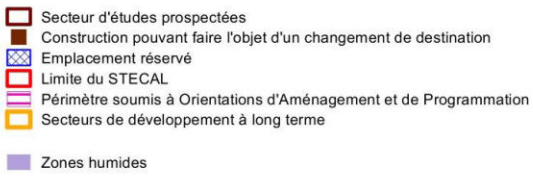
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (71/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides





0 100 200 300
Mètres

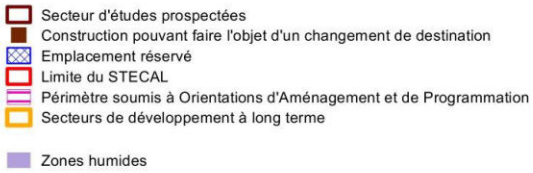
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (72/90)

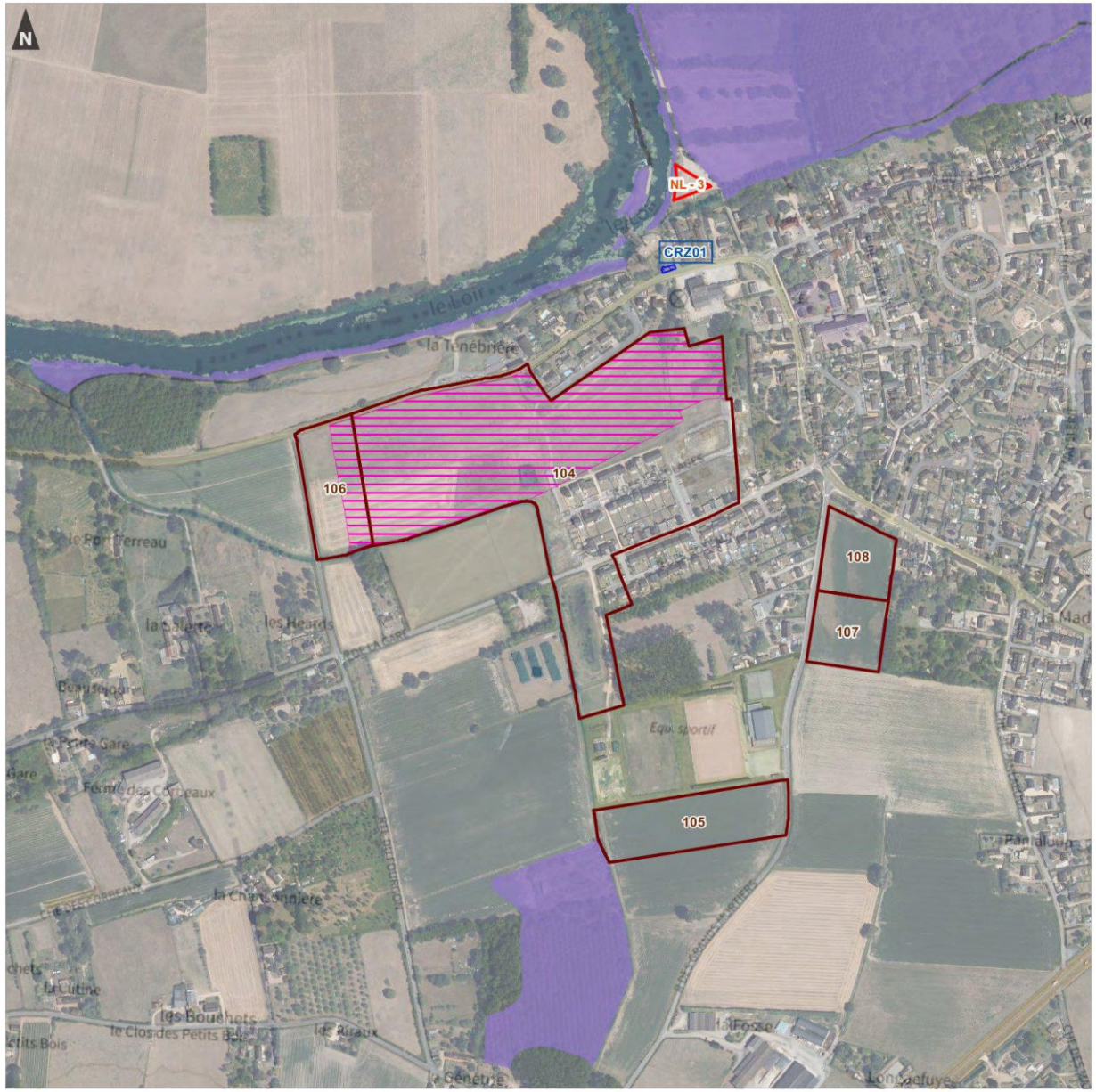
Localisation vis à vis des Zones Humides





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



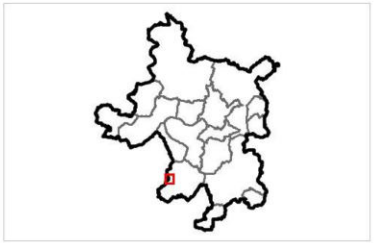
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (73/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



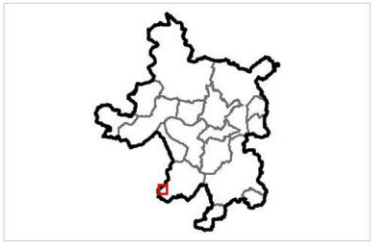
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (74/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



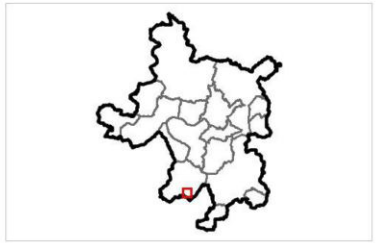
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (75/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

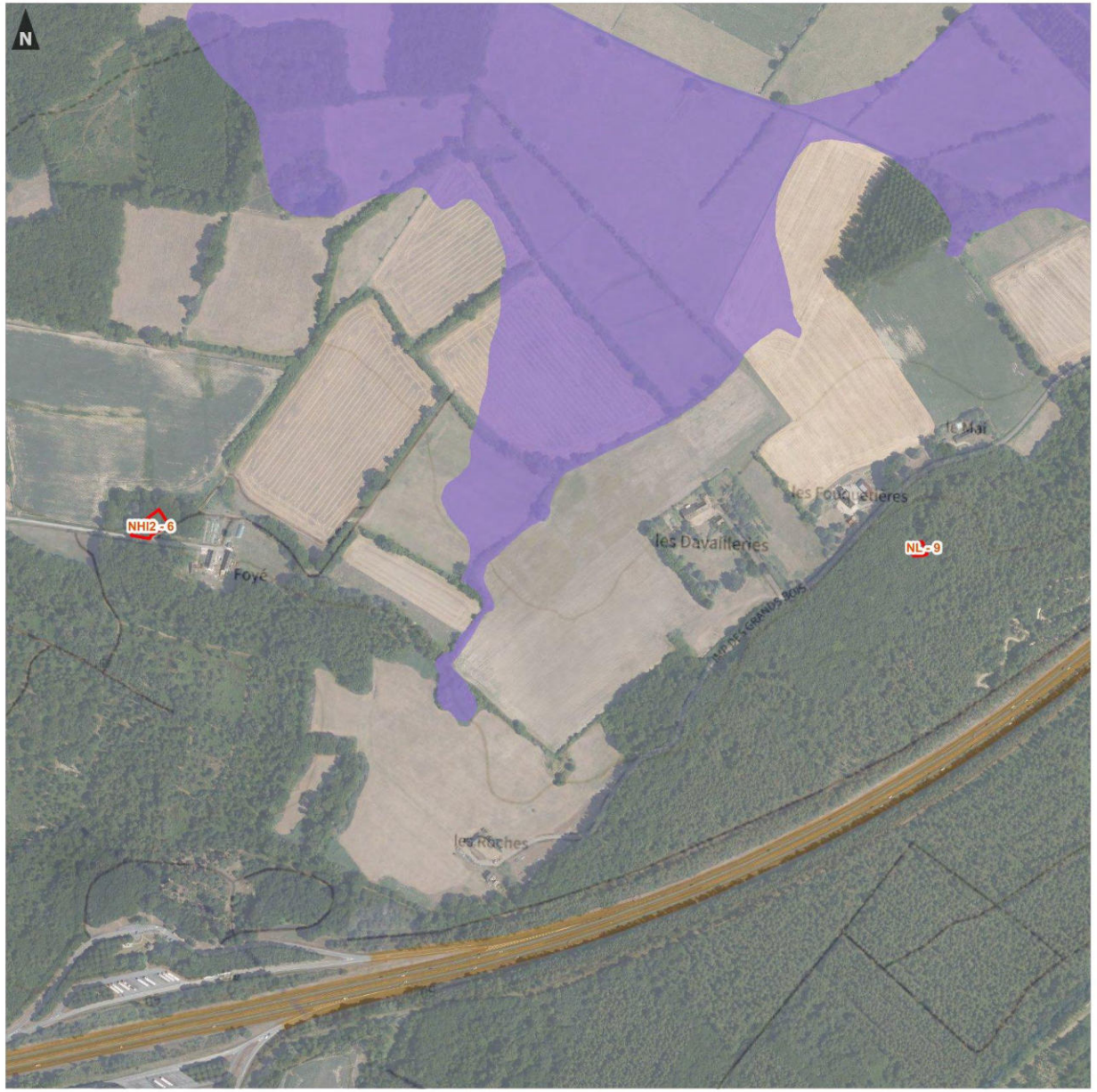
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (76/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (77/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

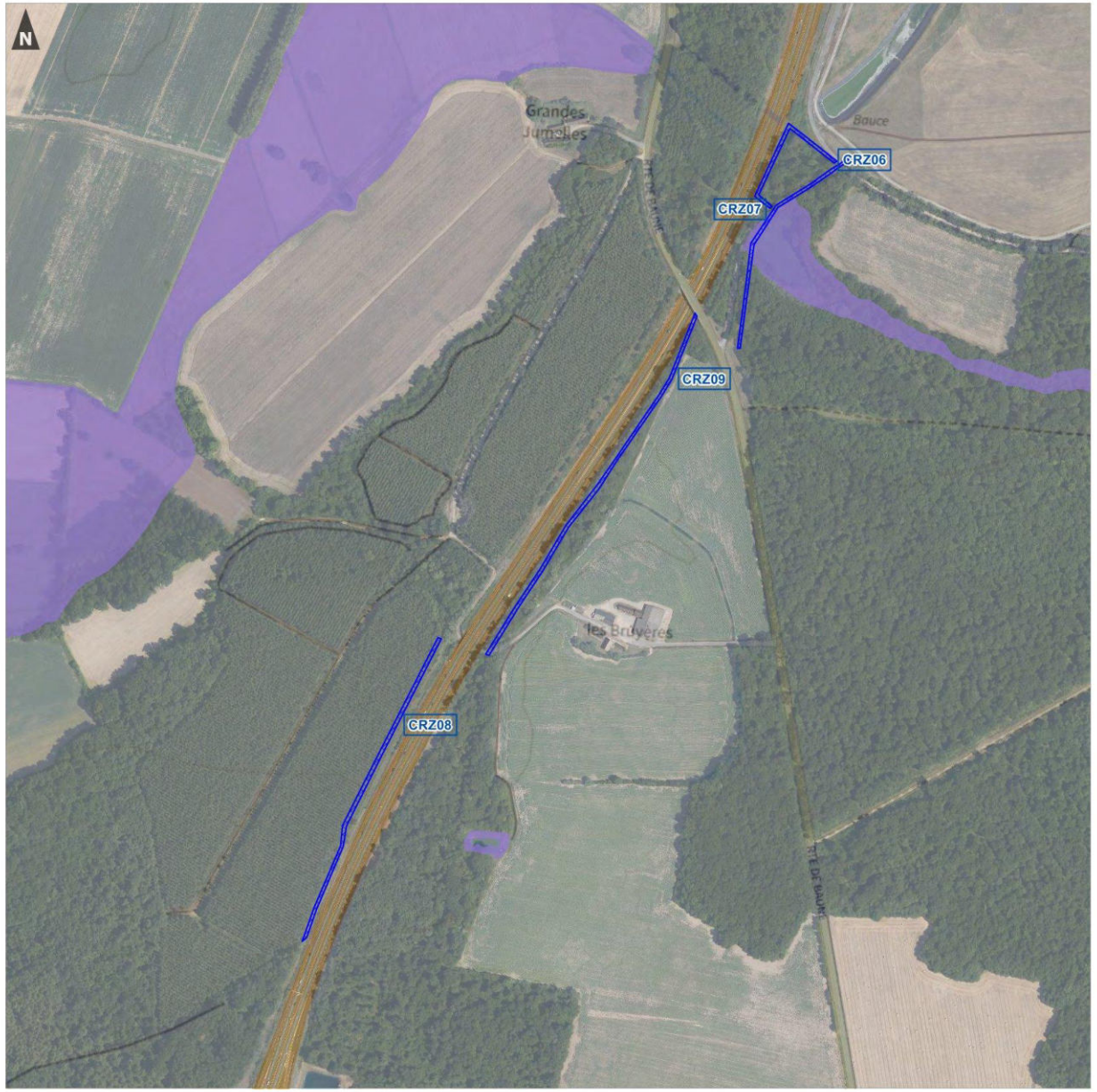
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



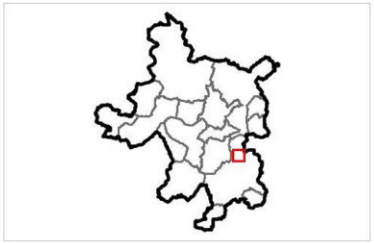
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (78/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

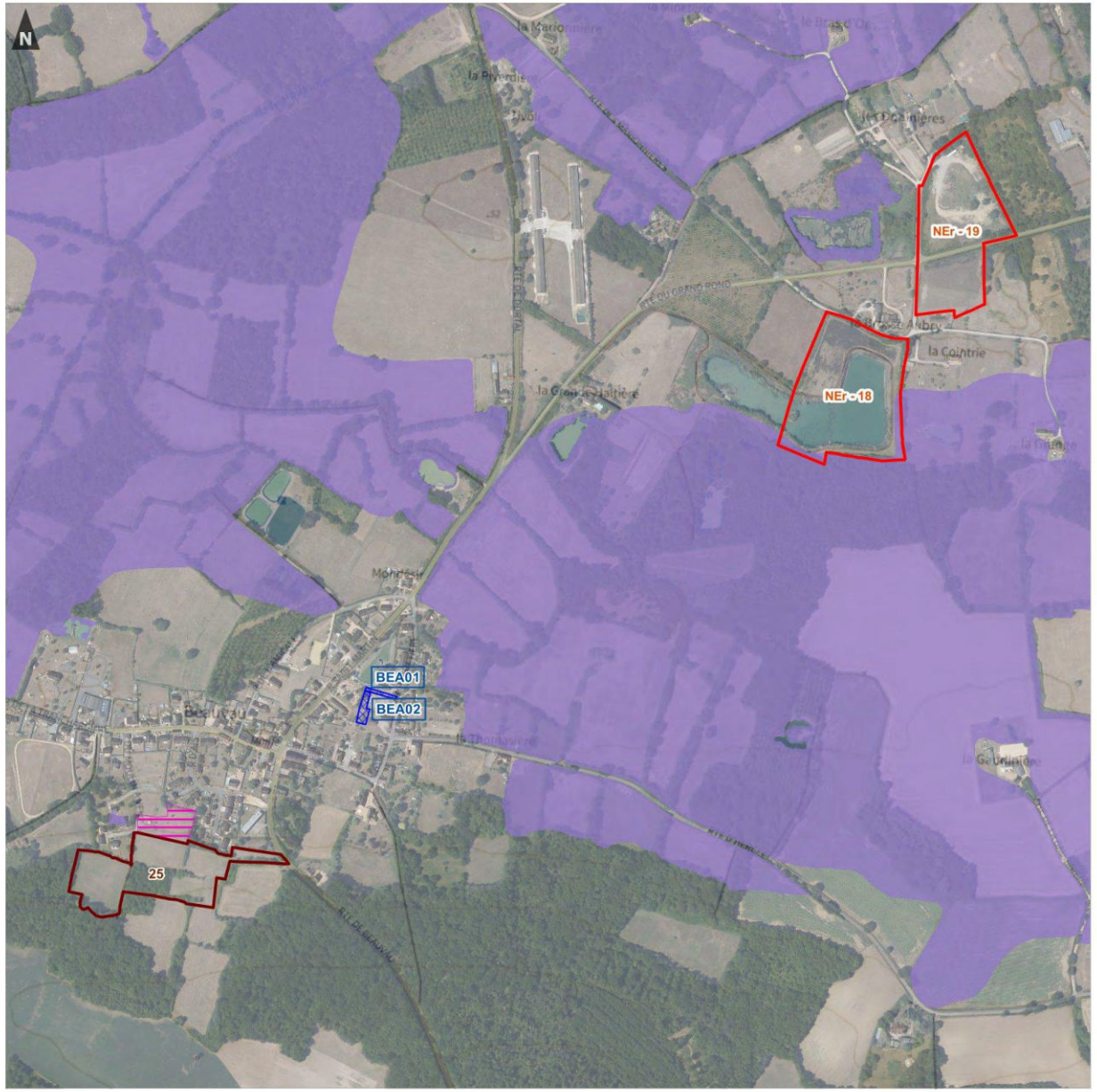
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

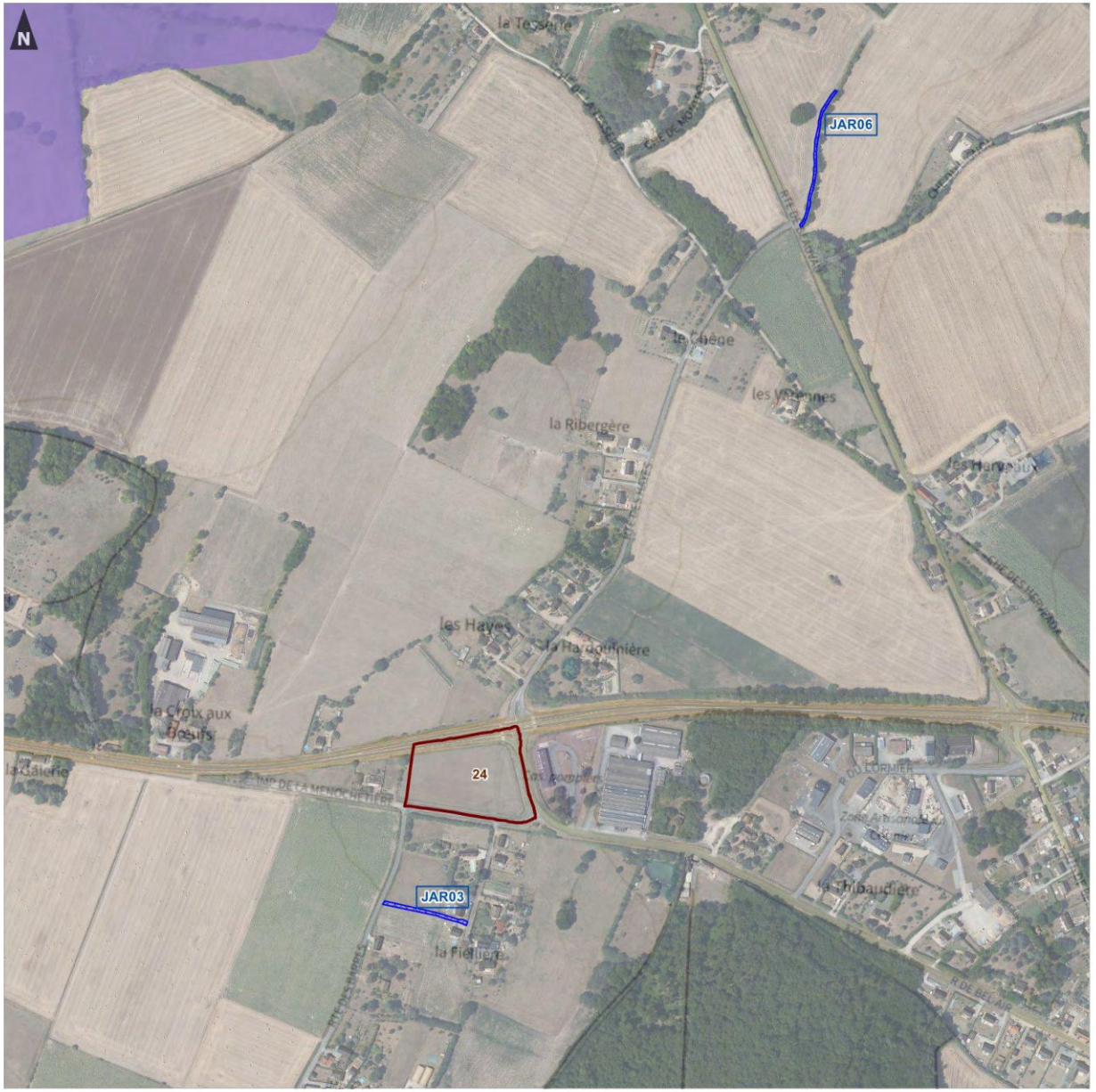
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (79/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



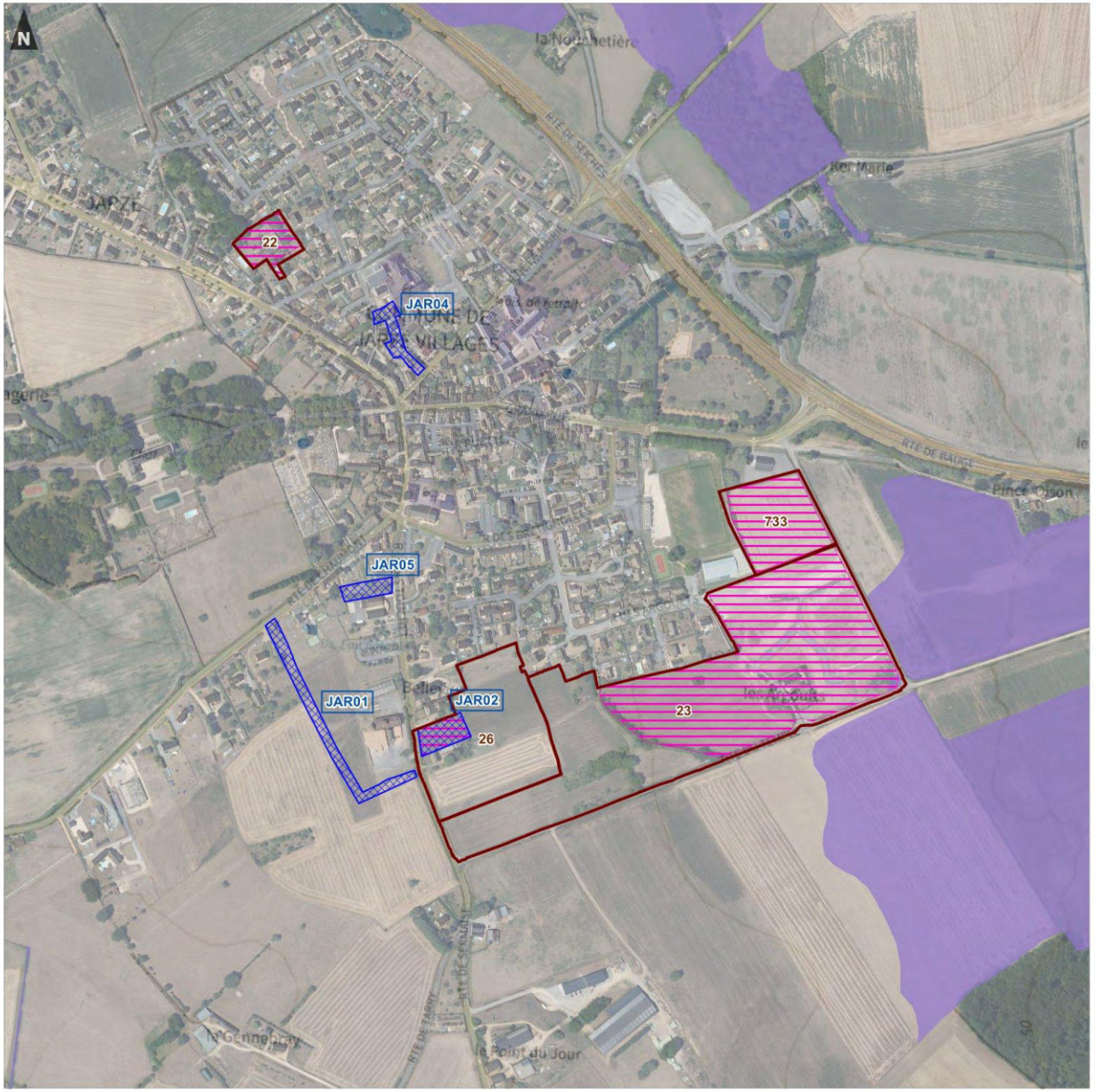
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

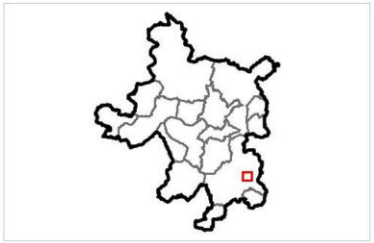
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (80/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (81/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

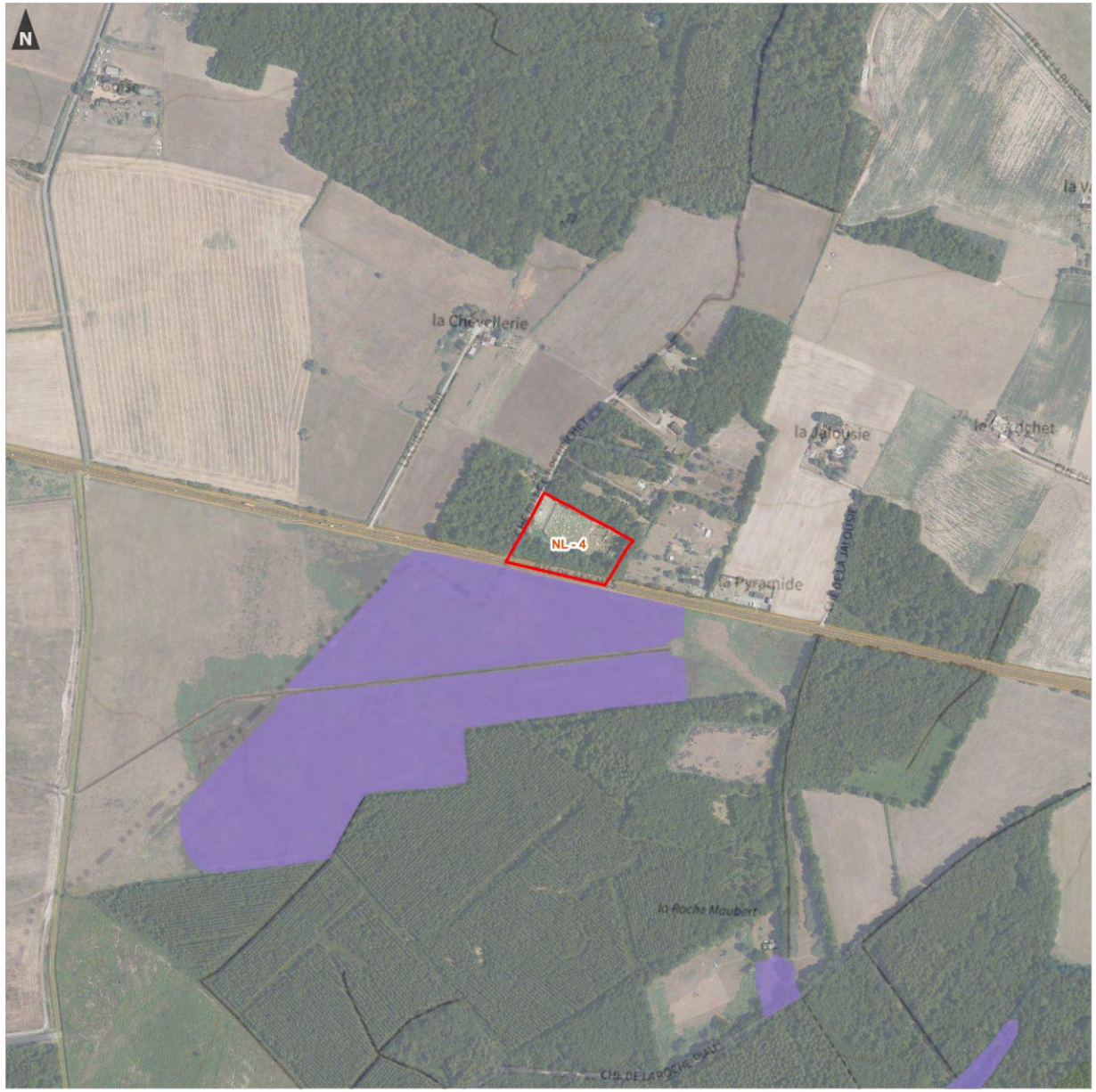
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

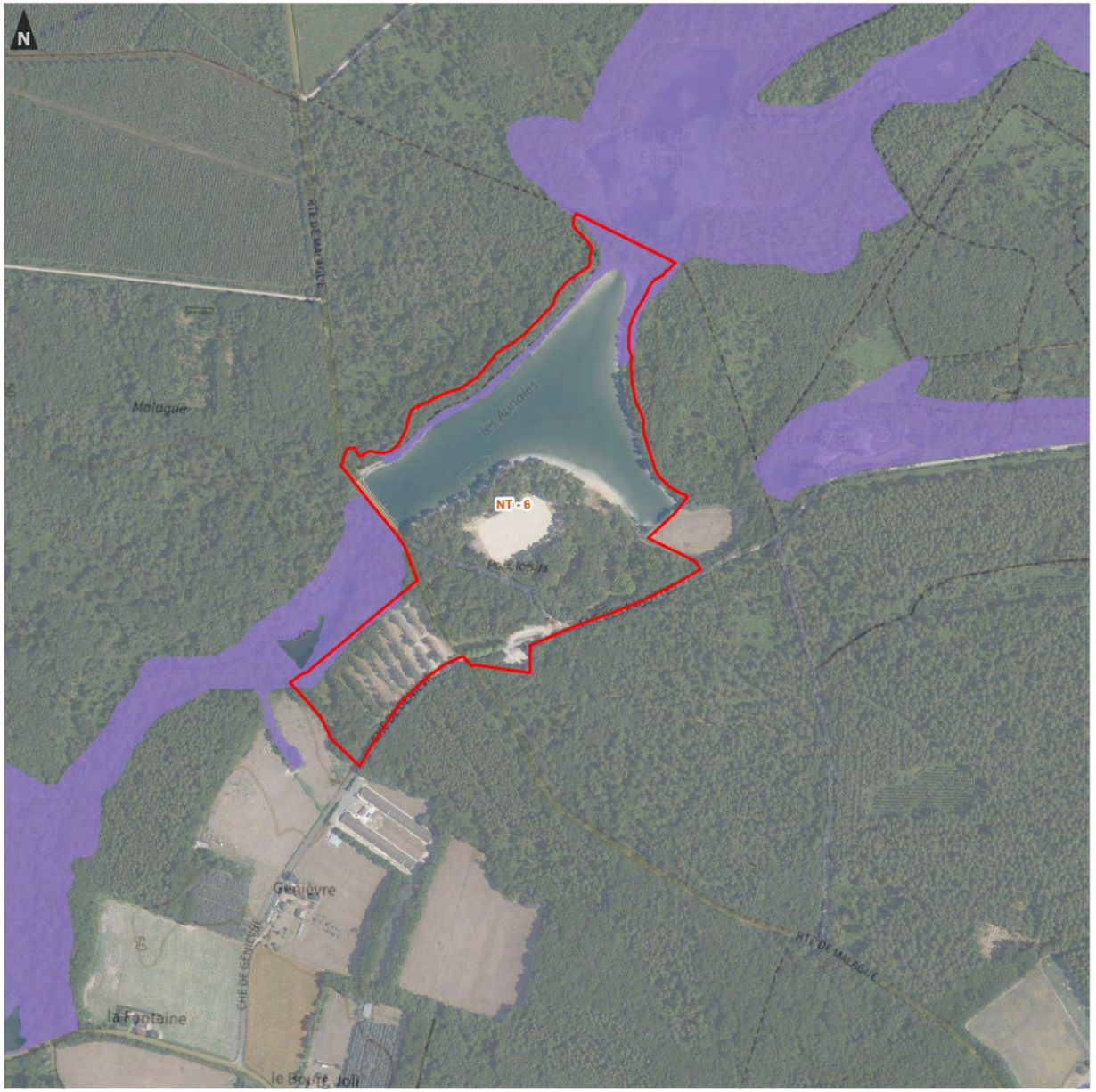
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (82/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



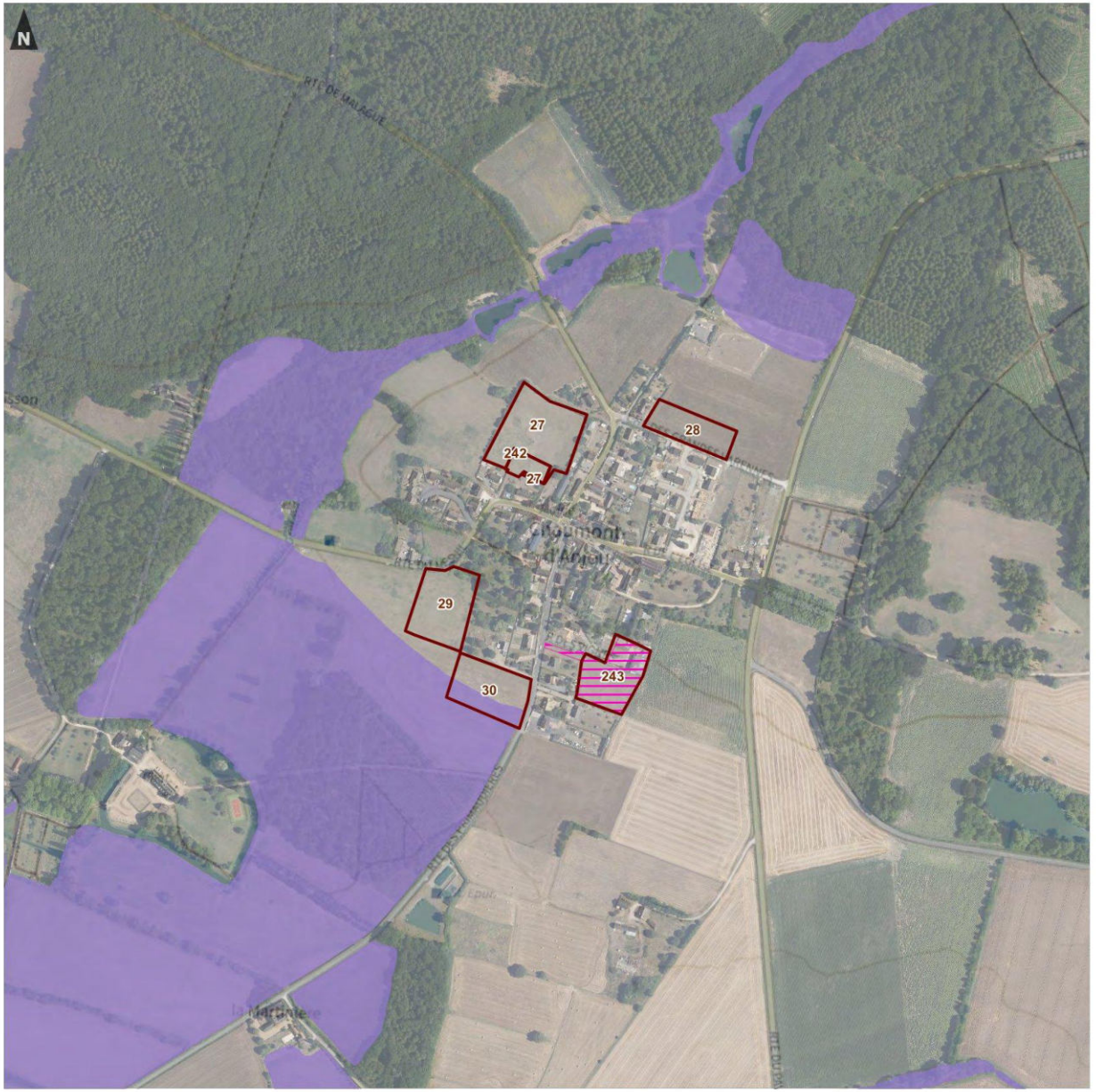
0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

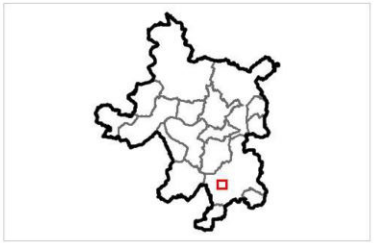
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (83/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

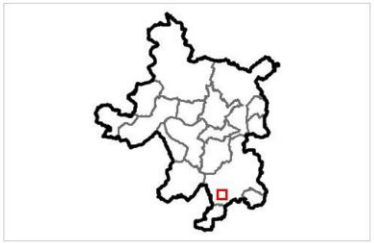
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (84/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

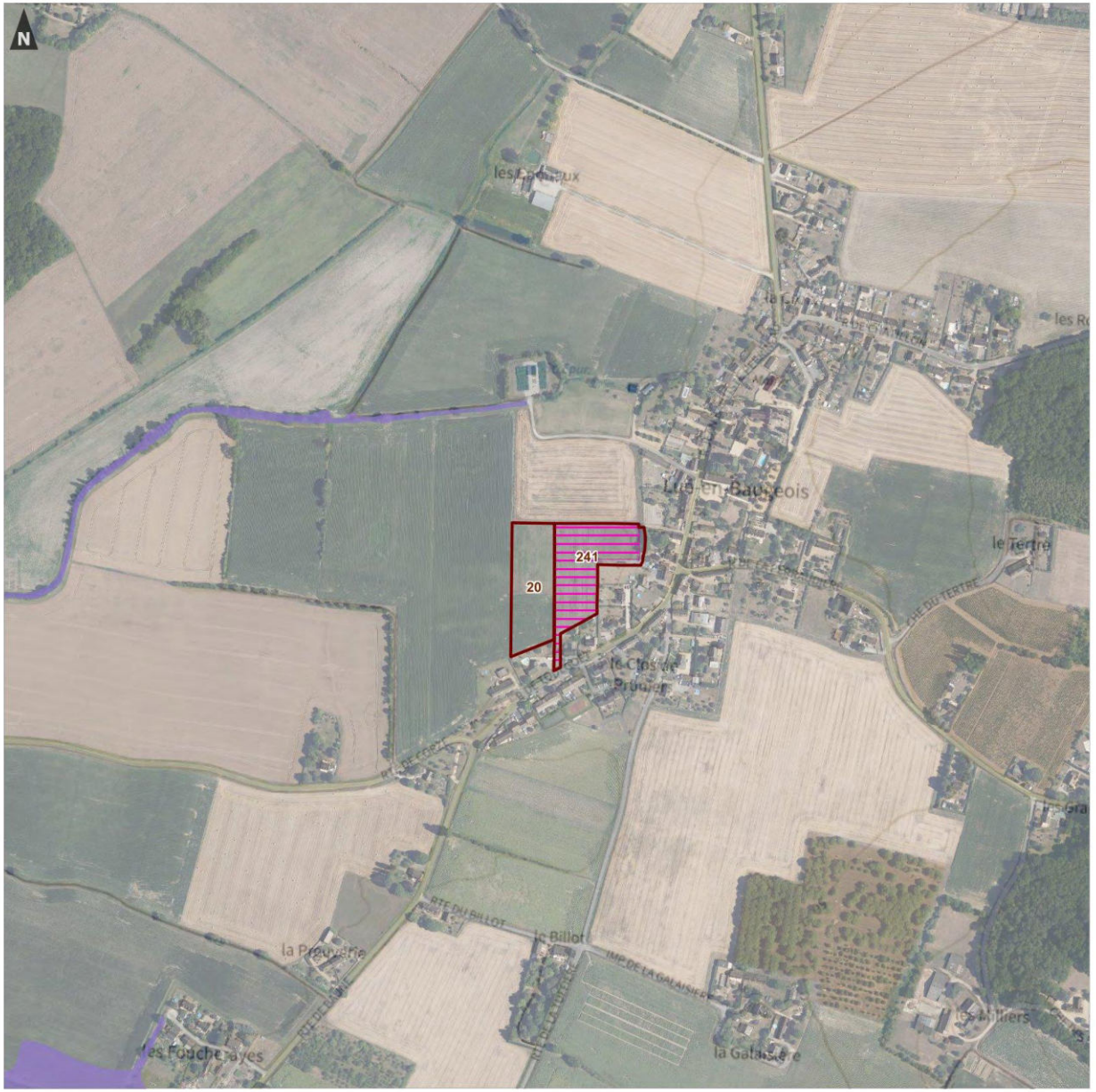
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

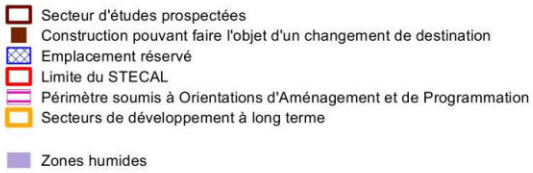
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (85/90)

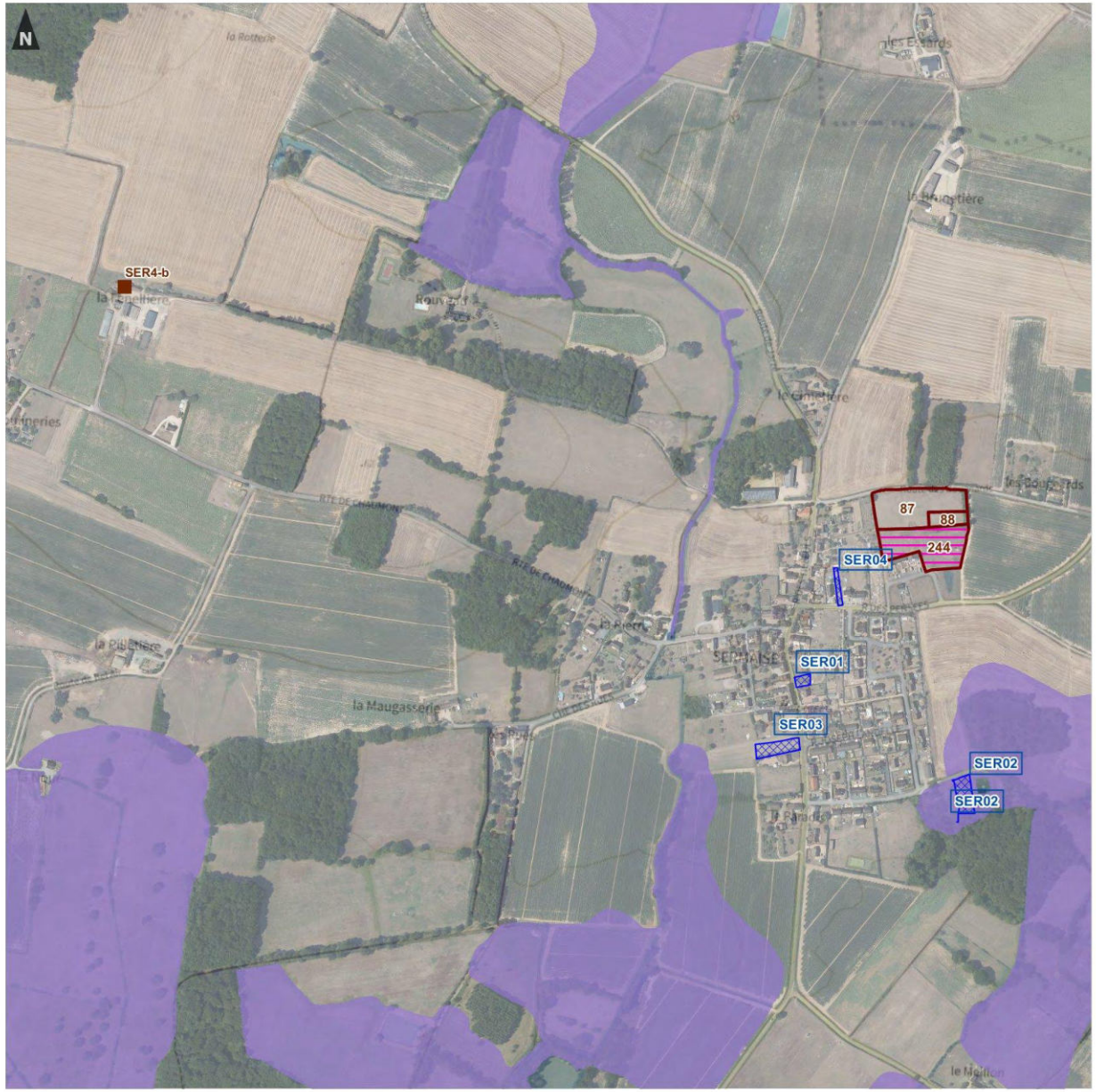
Localisation vis à vis des Zones Humides





0 100 200 300
Mètres

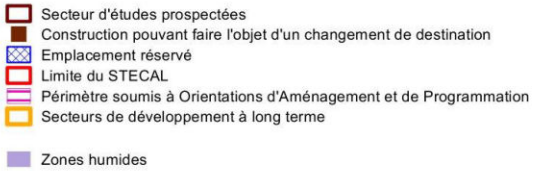
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

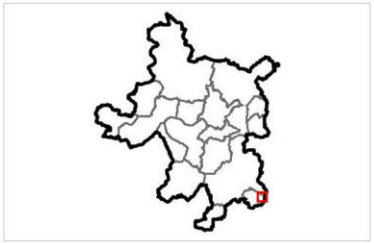


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (86/90)

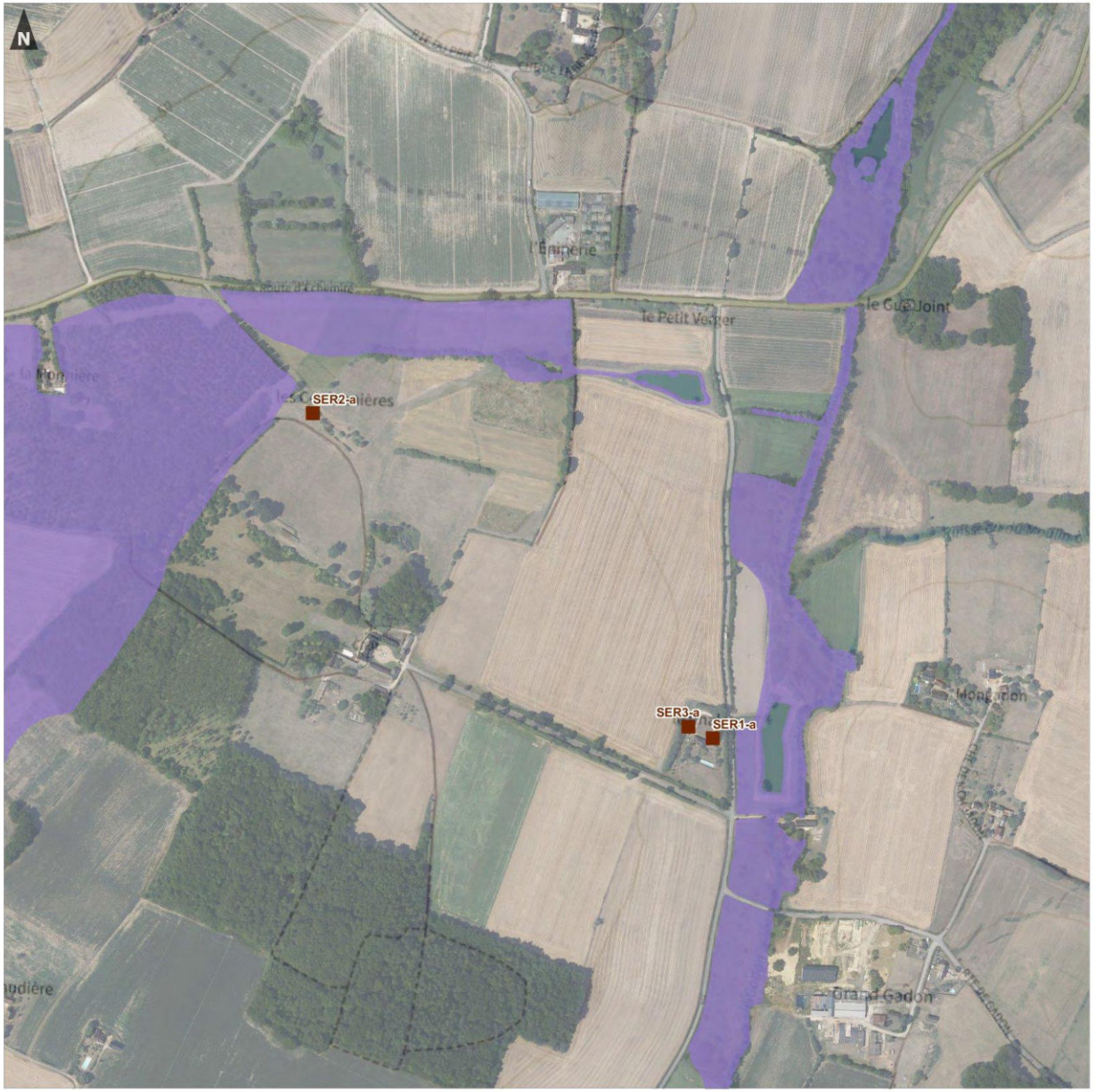
Localisation vis à vis des Zones Humides





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

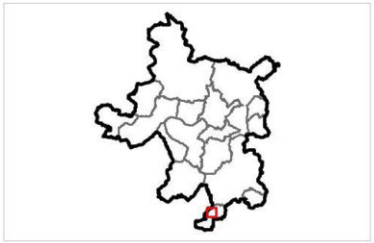


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (87/90)

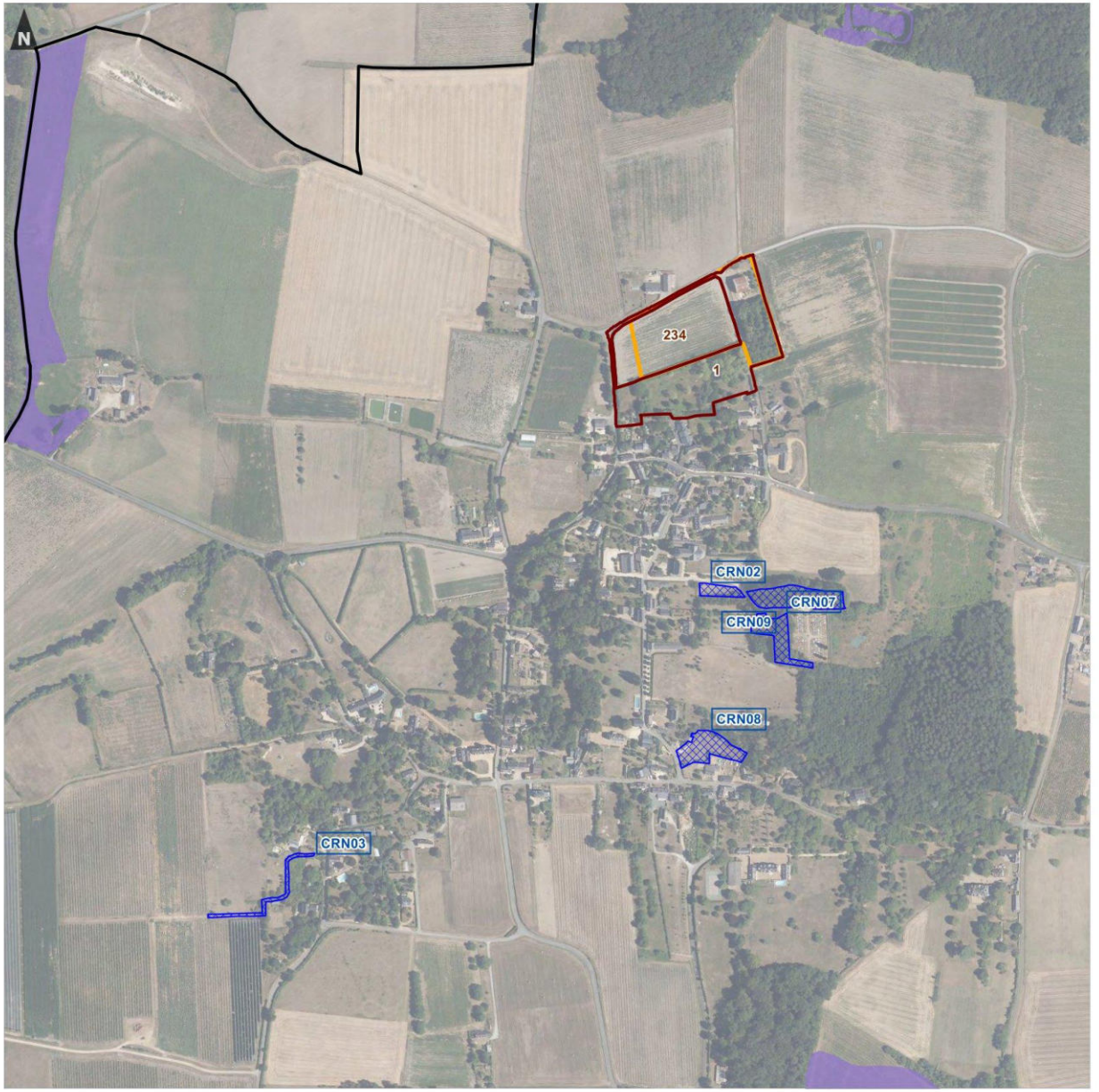
Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



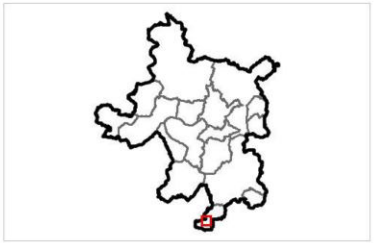
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (88/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

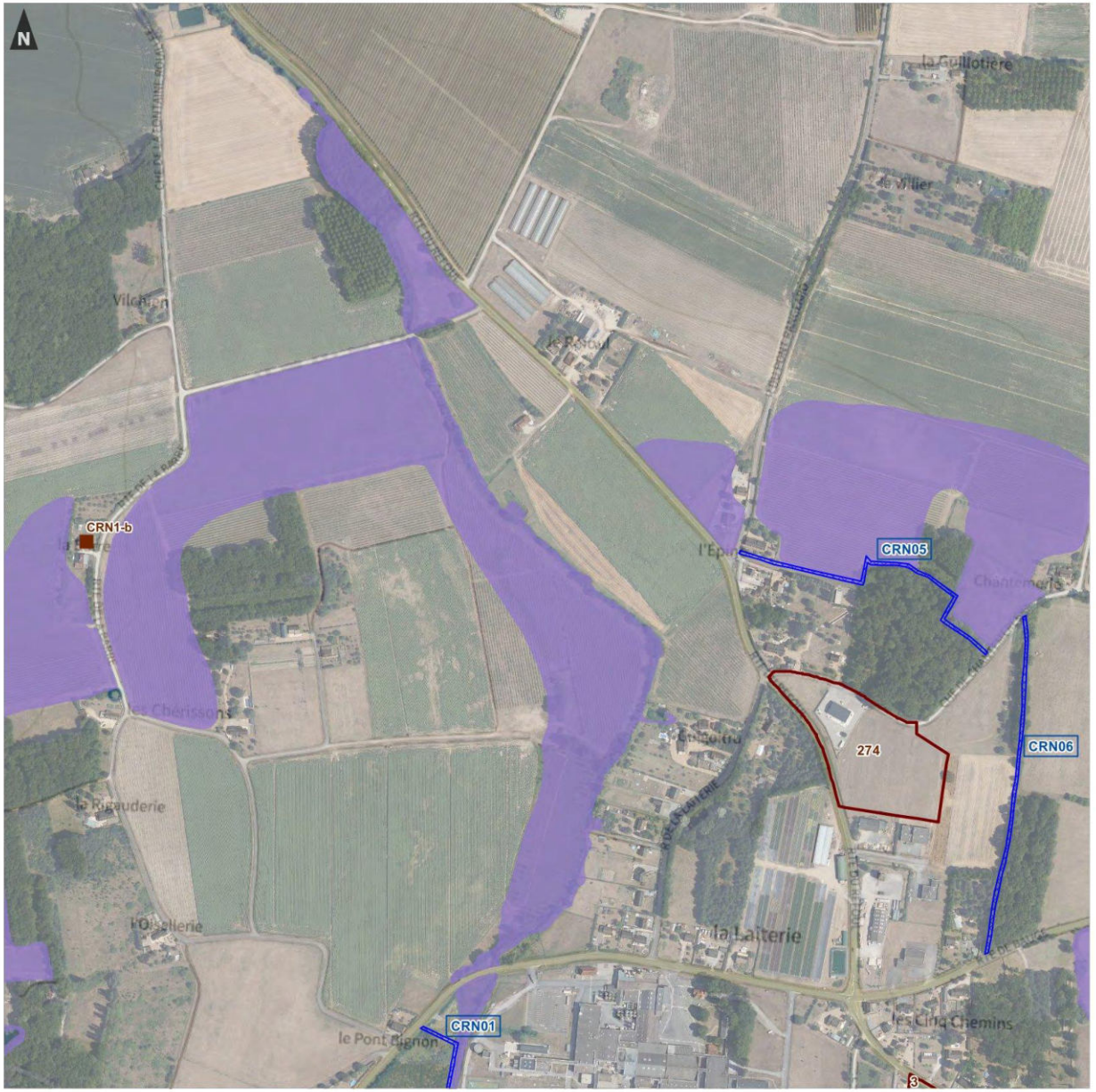
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

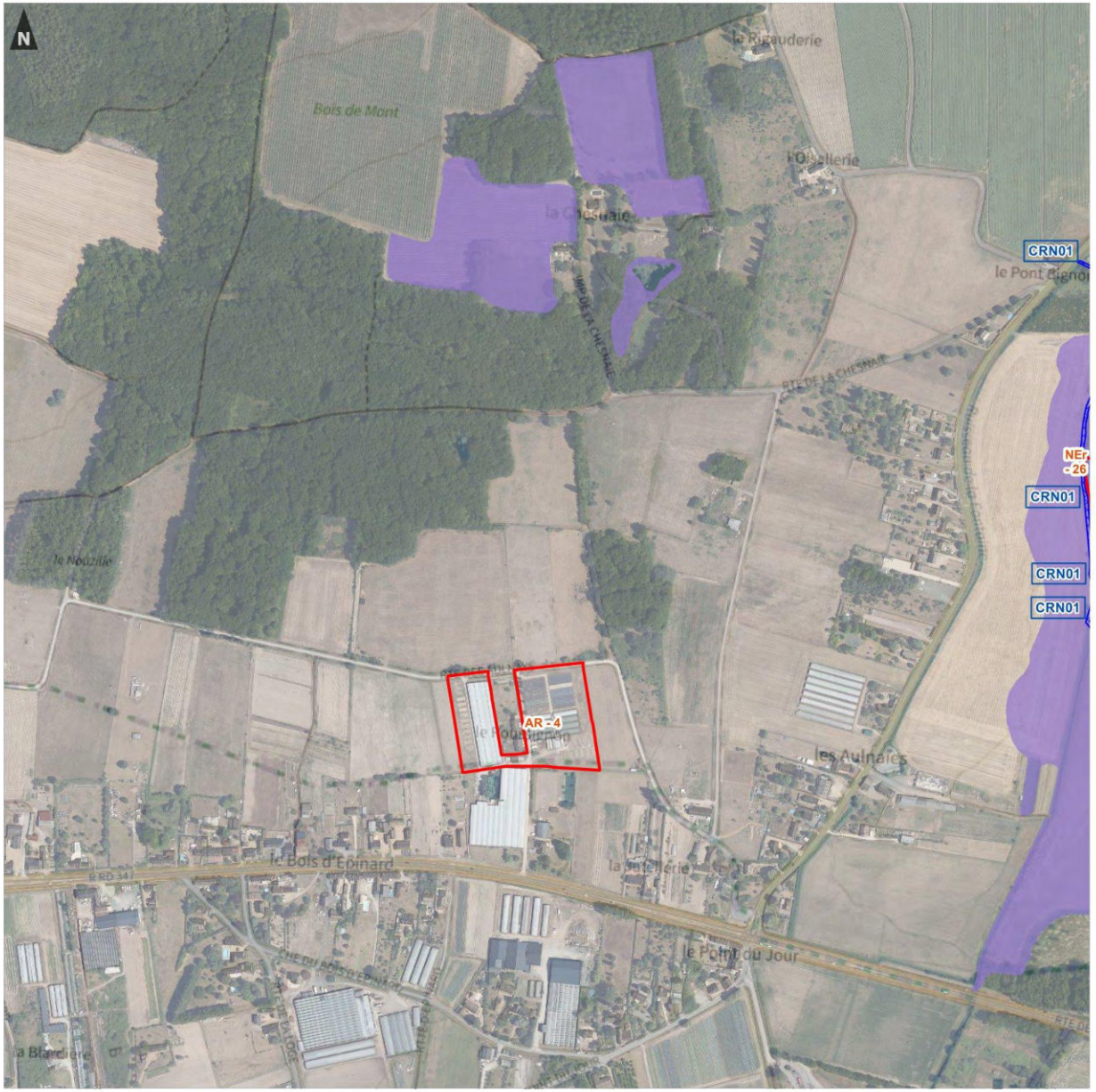
Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

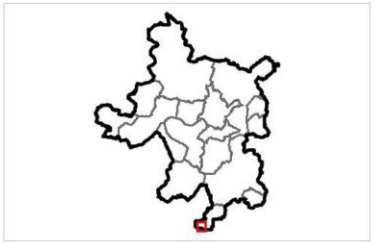
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (89/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

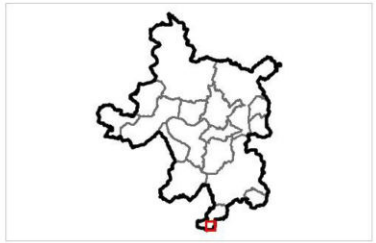
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (90/90)

Localisation vis à vis des Zones Humides

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

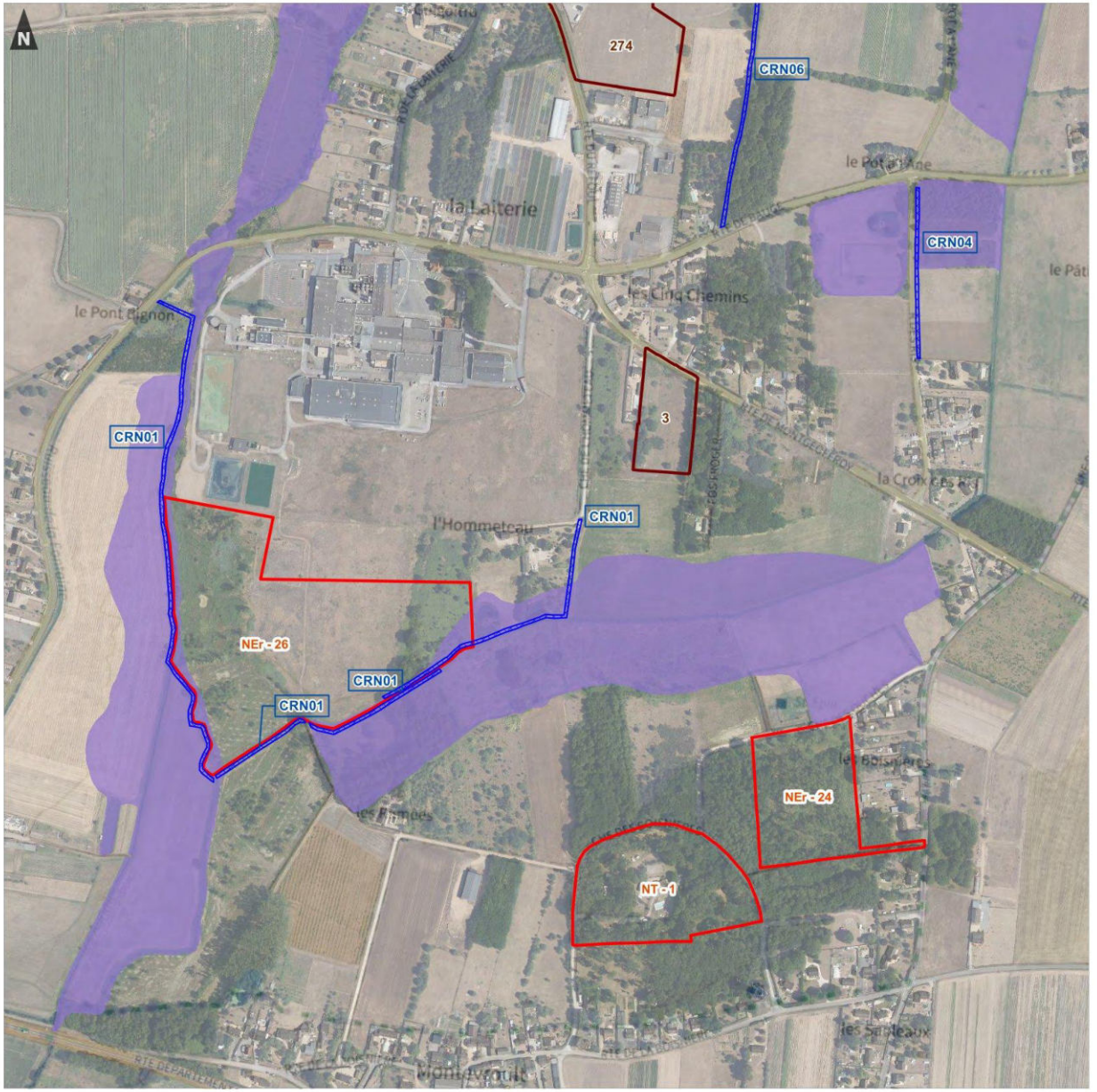
- Zones humides



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Element 5
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



2.3 Évaluation de la sensibilité : Continuités écologiques

Le territoire de la CCALS a fait l'objet d'une expertise spécifique réalisée par le bureau d'études Terroïko dans le but de révéler les réservoirs de biodiversité, les corridors, mais aussi les continuums jouant un rôle dans la Trame Verte et Bleue. Cette étude permet la réalisation de la déclinaison de la TVB locale.

Cette étude a mis en exergue les sous-ensembles écologiques caractéristiques du territoire, auxquelles sont associés des réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques :

- La trame boisée et forestière ;
- La trame bocagère ;
- La trame ouverte ;
- La trame humide.

La présence de continuités écologiques et leurs fonctionnalités ont été précisées au niveau des secteurs étudiés suite aux inventaires de terrain et aux ressources bibliographiques disponibles. La localisation des connectivités écologiques concernées au niveau des secteurs étudiés sur le territoire de la communauté de communes est précisée sur les cartes : Carte 14 ; Carte 15 ; Carte 16 et Carte 17.

Carte 14 - Localisation des connectivités identifiées sur les secteurs d'étude - trame boisée/forestière p.353

Carte 15 - Localisation des connectivités identifiées sur les secteurs d'étude – trame bocagères P. 354

Carte 16 - Localisation des connectivités identifiées sur les secteurs d'étude – trame des milieux ouverts p.355

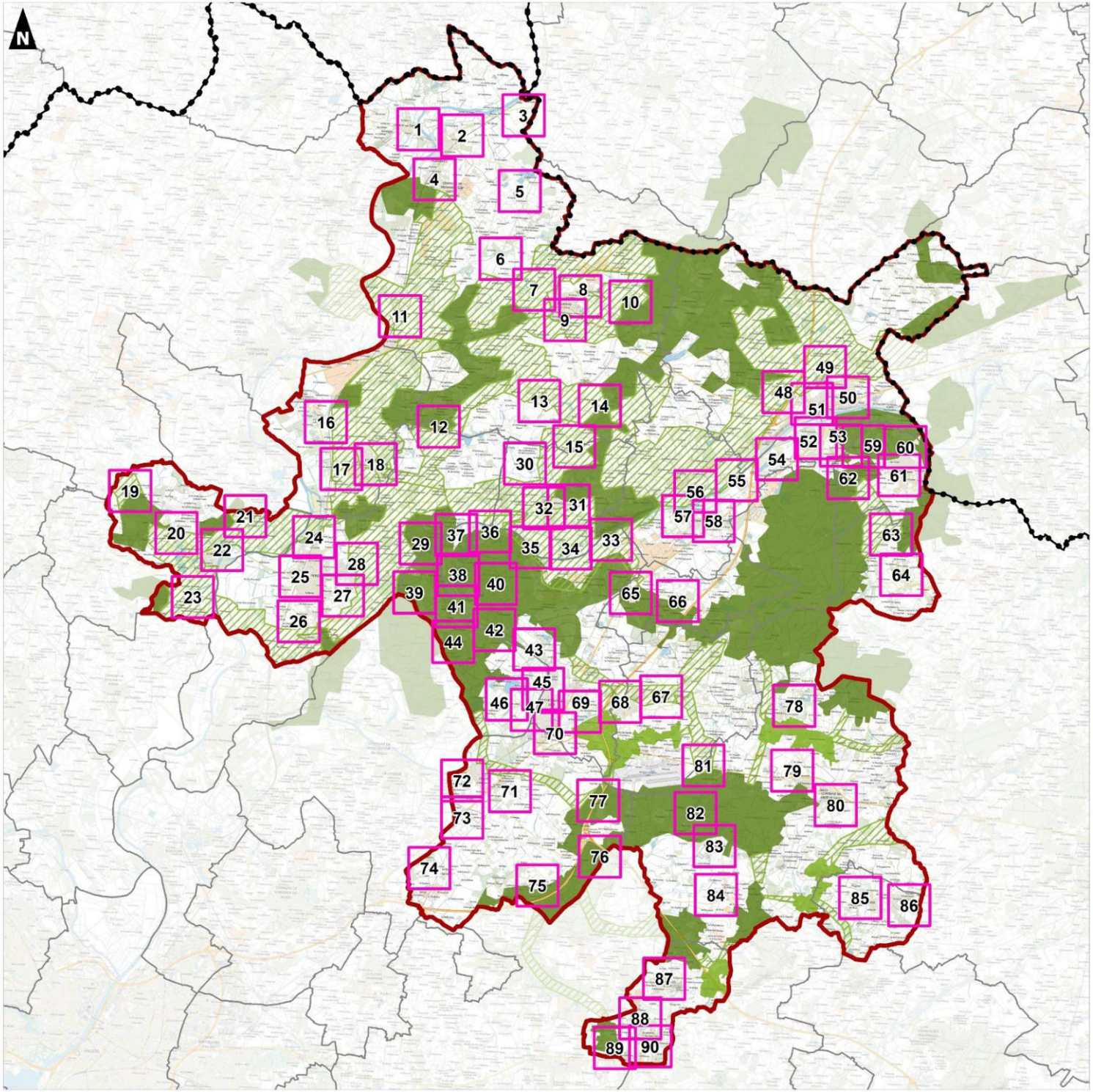
Carte 17 - Localisation des connectivités identifiées sur les secteurs d'étude – trame des milieux humides/aquatique p.356

À partir des connectivités identifiées, des enjeux peuvent être attribués à certains éléments présents sur les secteurs étudiés. Le tableau ci-après présente l'analyse de ces derniers pour chacun des secteurs par commune concernée.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB



Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Réservoir secondaire
- Corridor

0 5 10

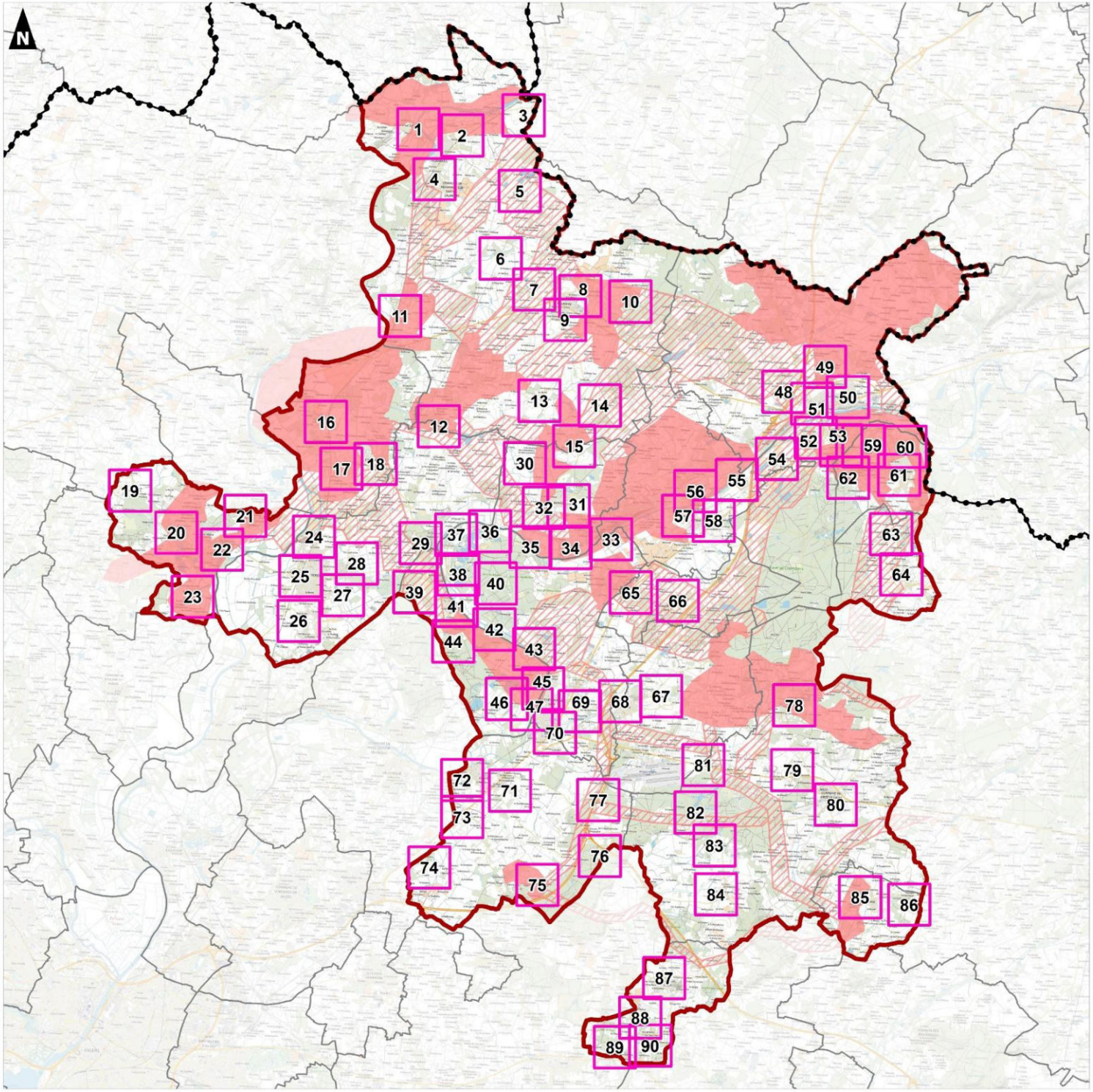
Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB



Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

Sous-trame bocagère

- Réservoir
- Corridor

0 5 10

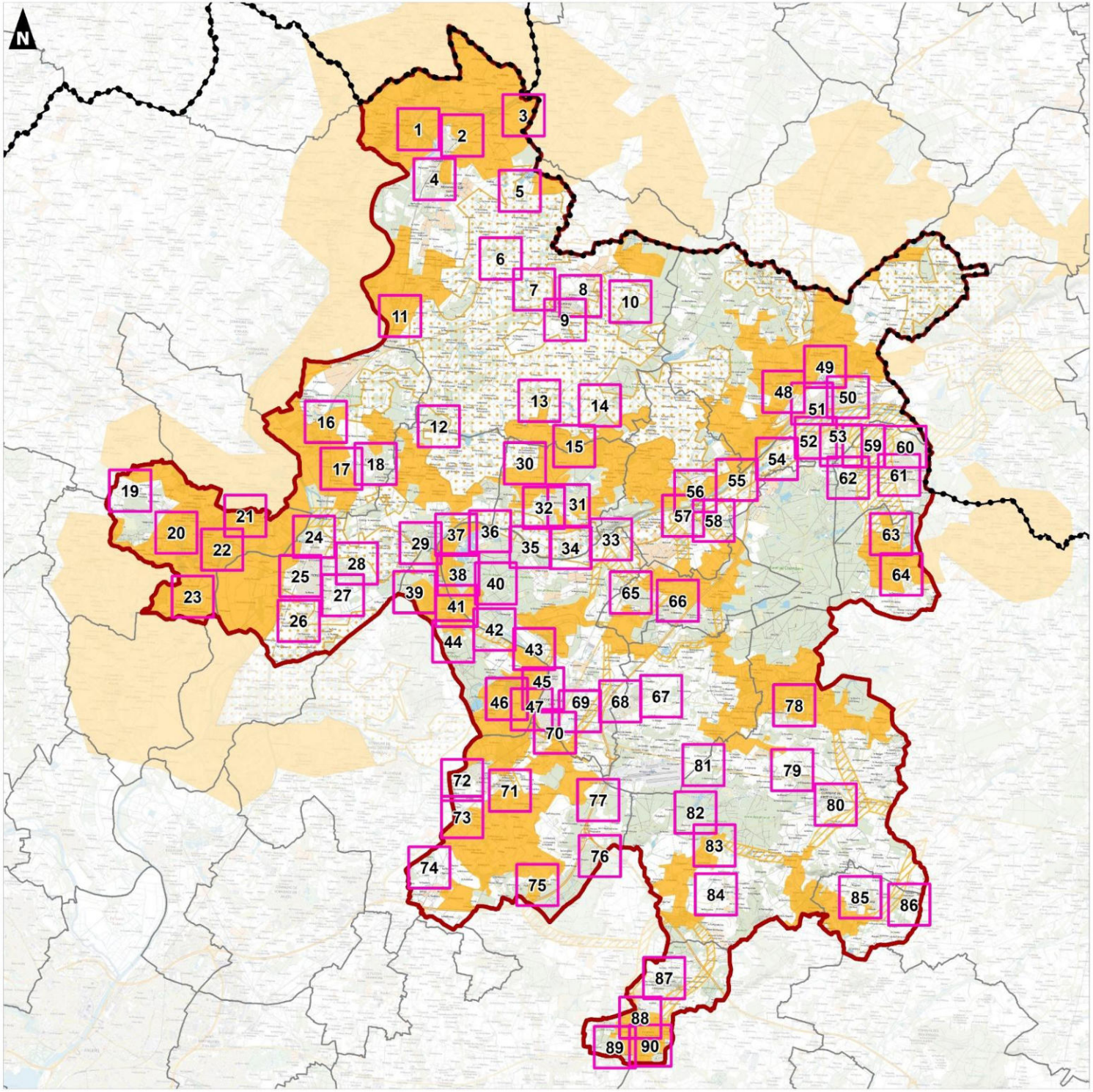
Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB



Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

Sous-trame ouverte

- Réservoir
- Corridor
- Continuum

0 5 10

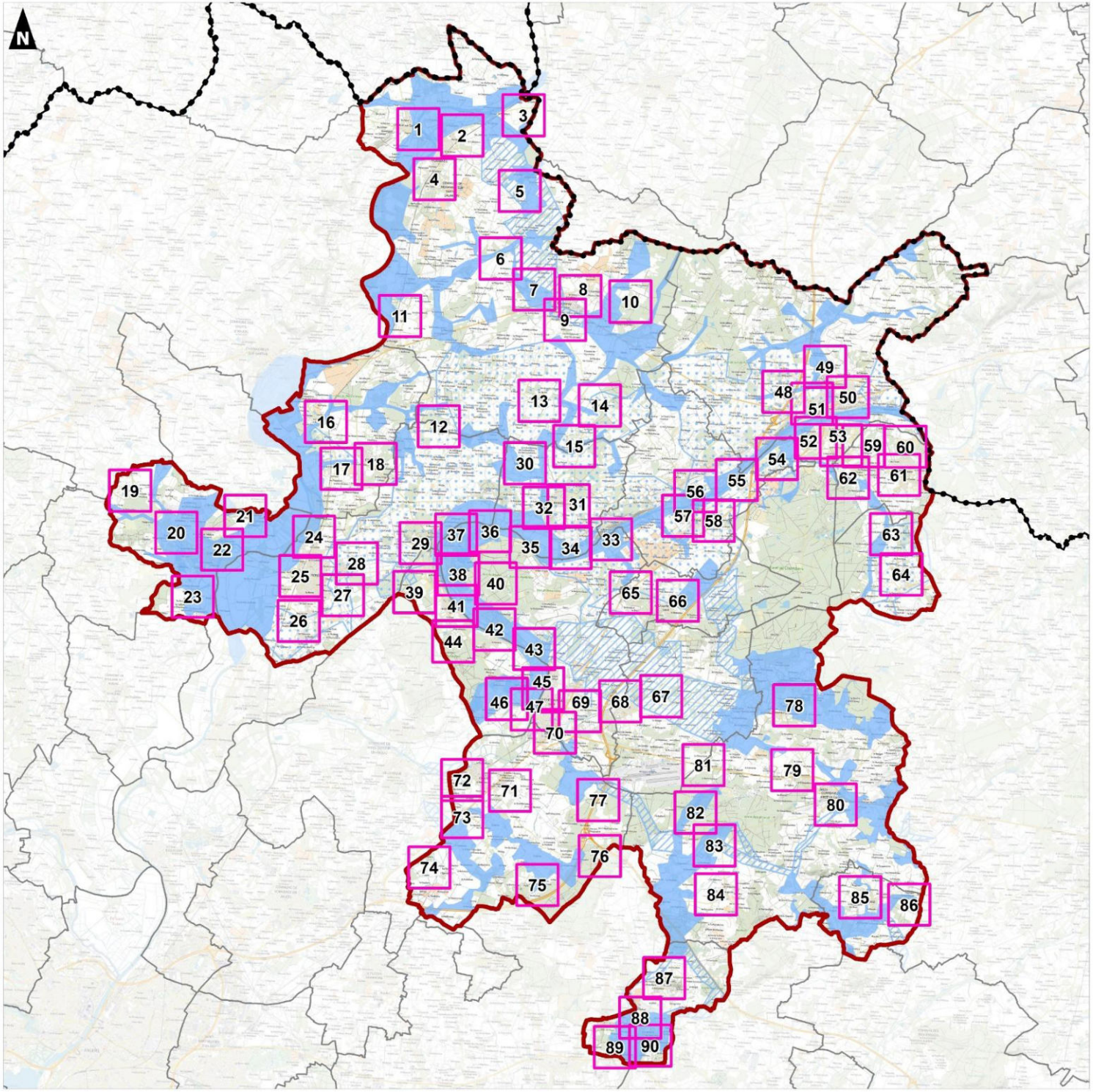
Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB



Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

Sous-trame humide

- Réservoir
- Corridor
- Continuum

0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

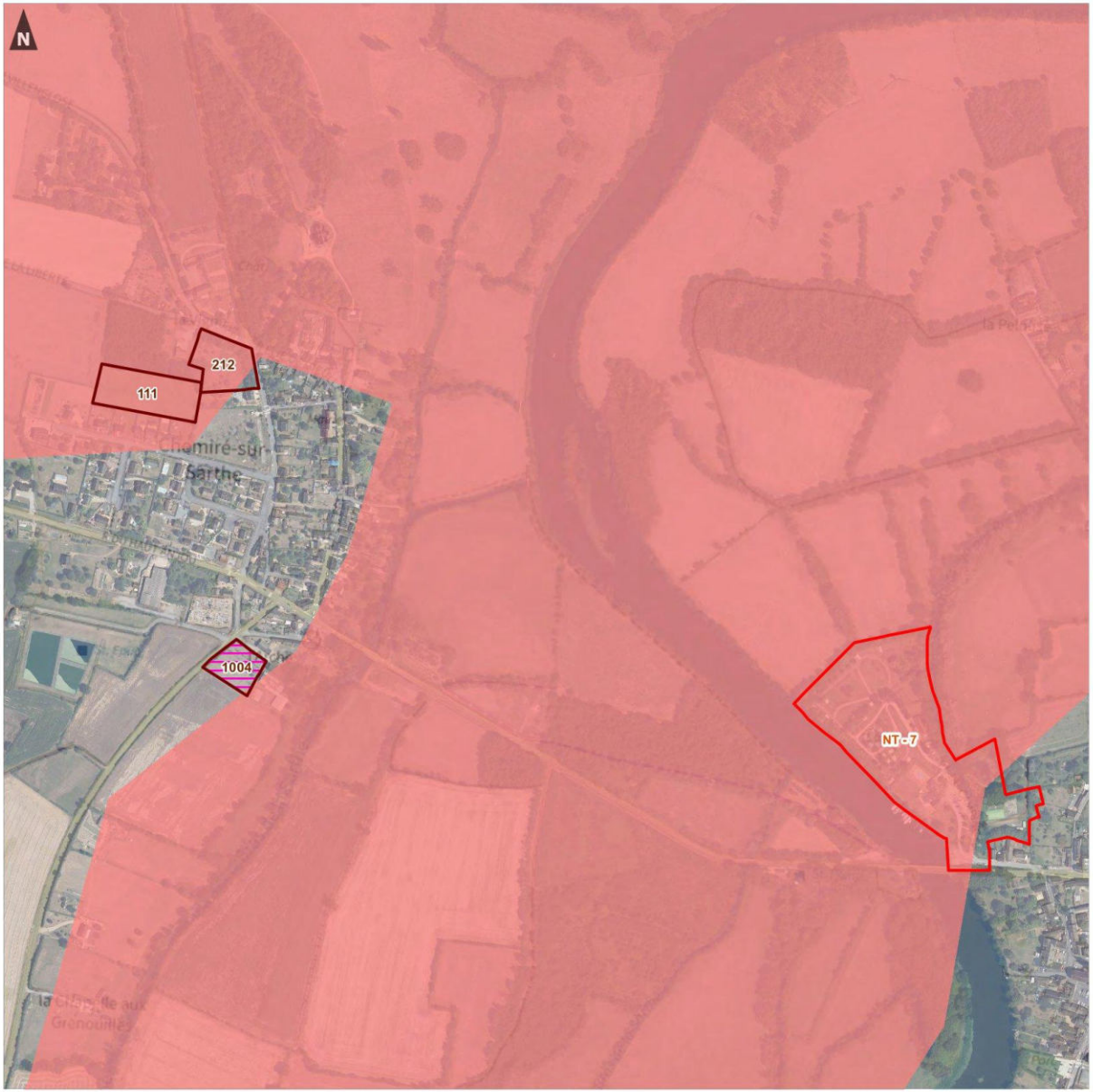
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

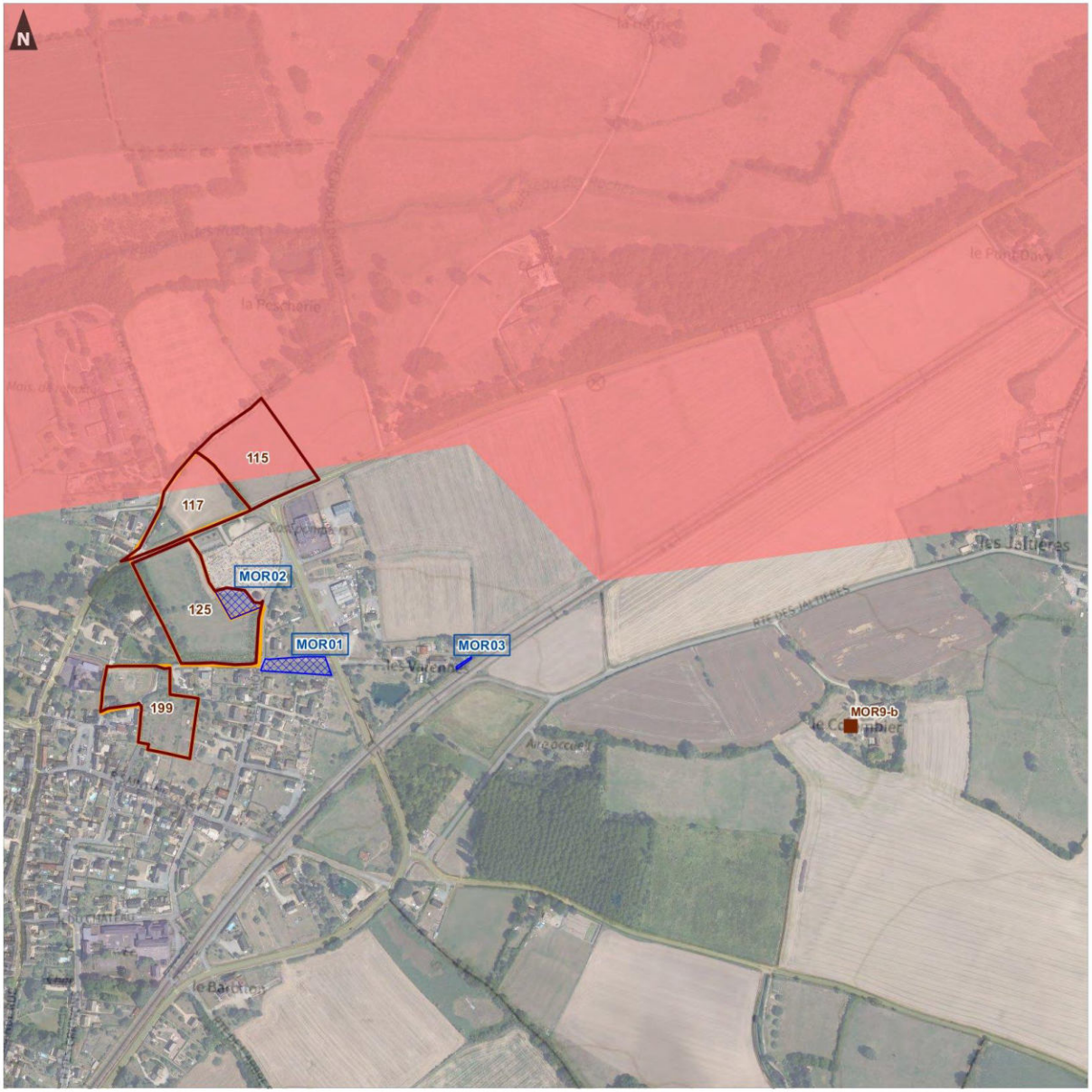
Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/90)

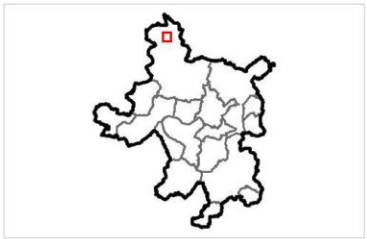
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

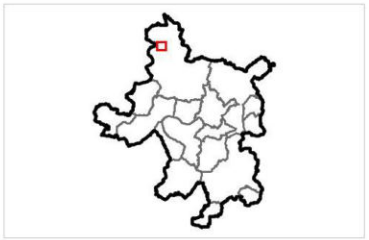
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

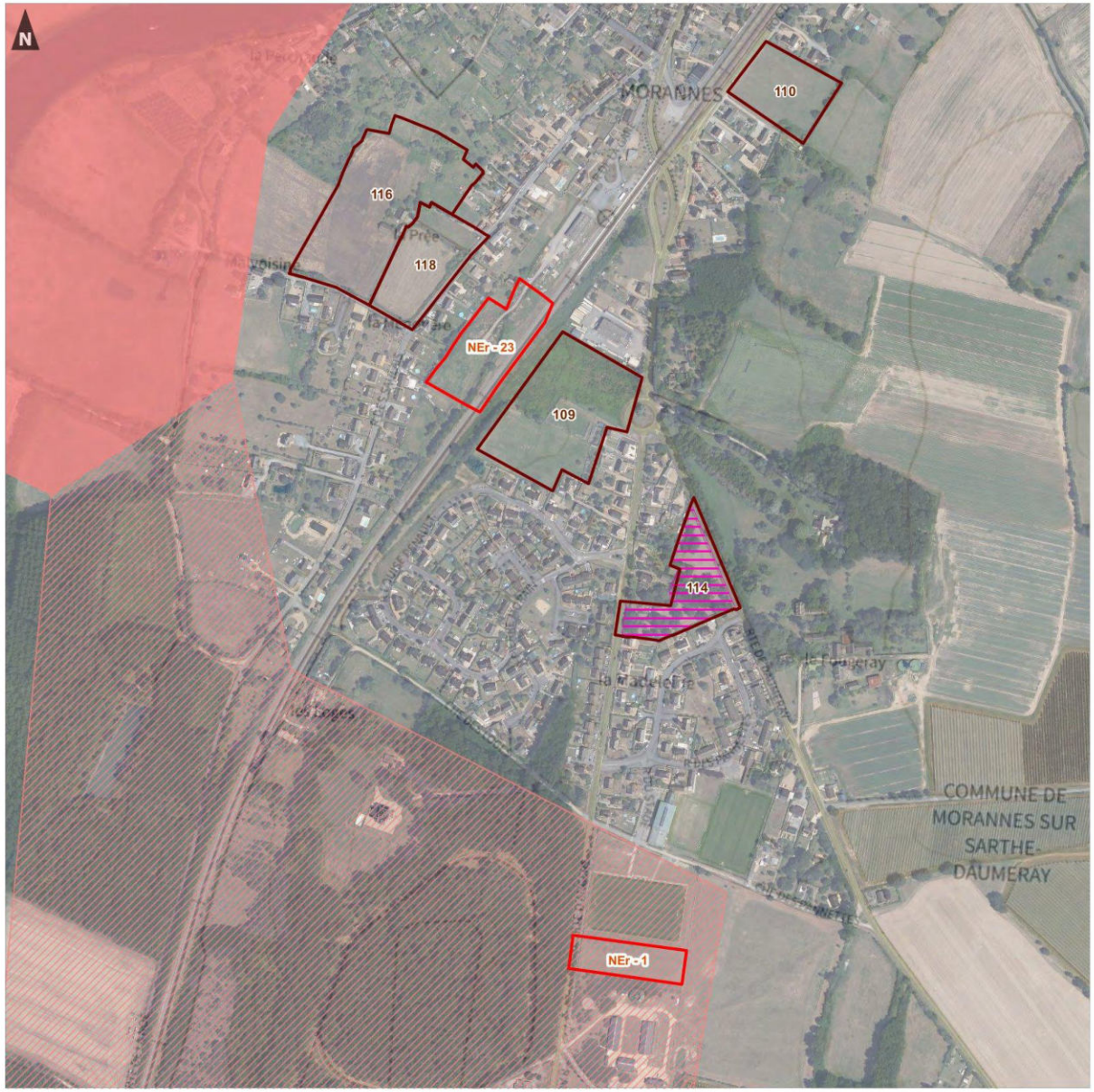
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

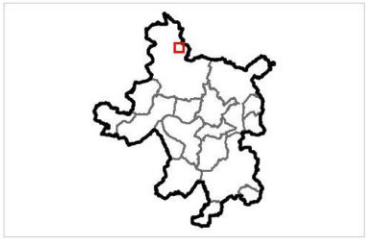
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

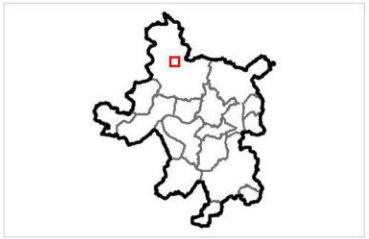
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (6/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (7/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

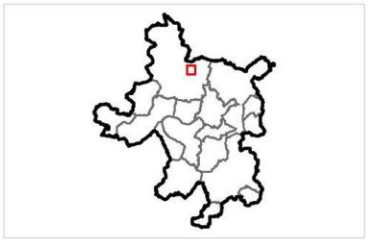
Morannes sur Sarthe-Daumeray (8/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

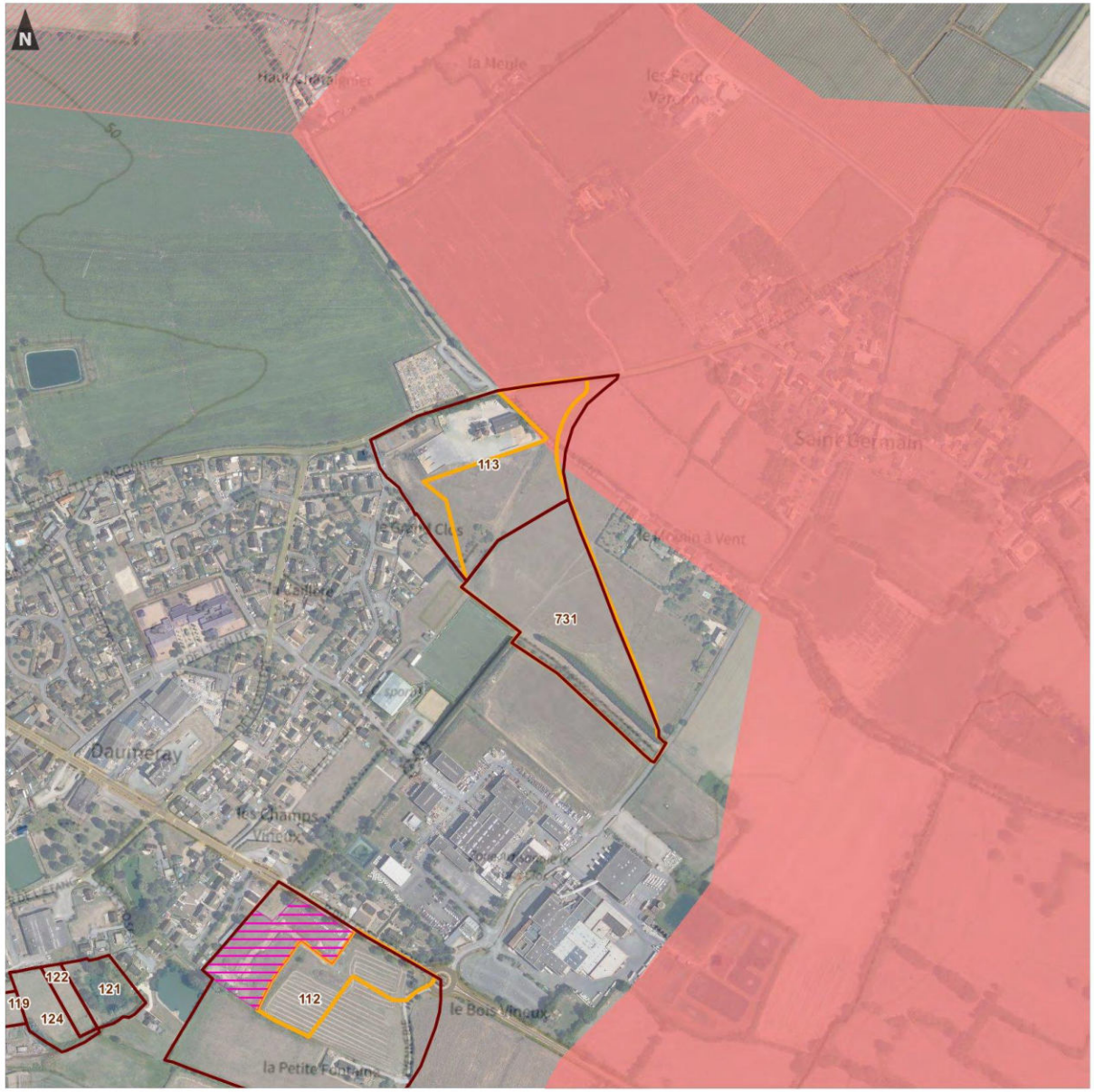
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

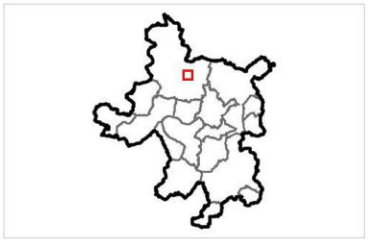
Morannes sur Sarthe-Daumeray (9/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

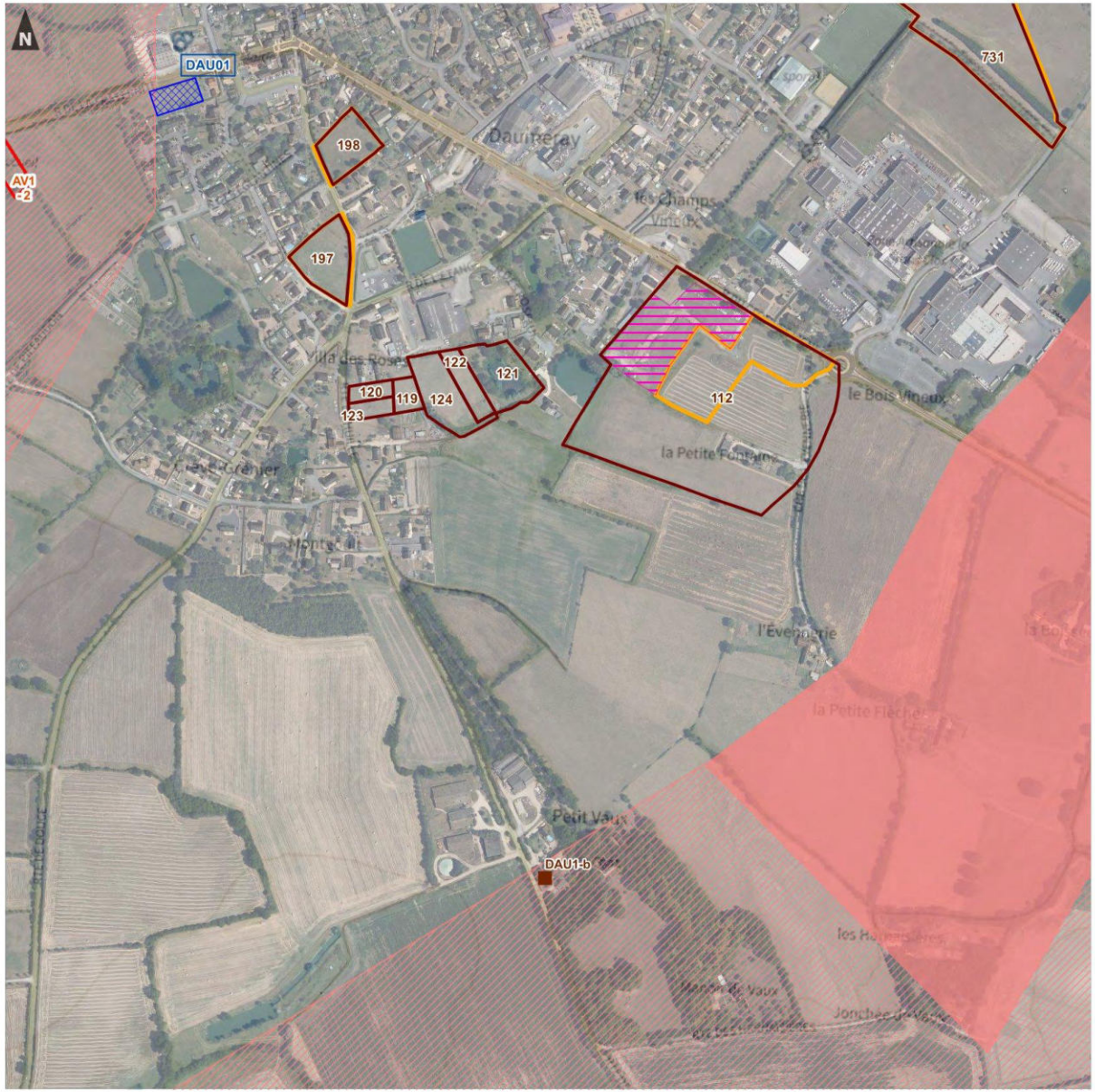
Sous-trame bocagère

- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (10/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

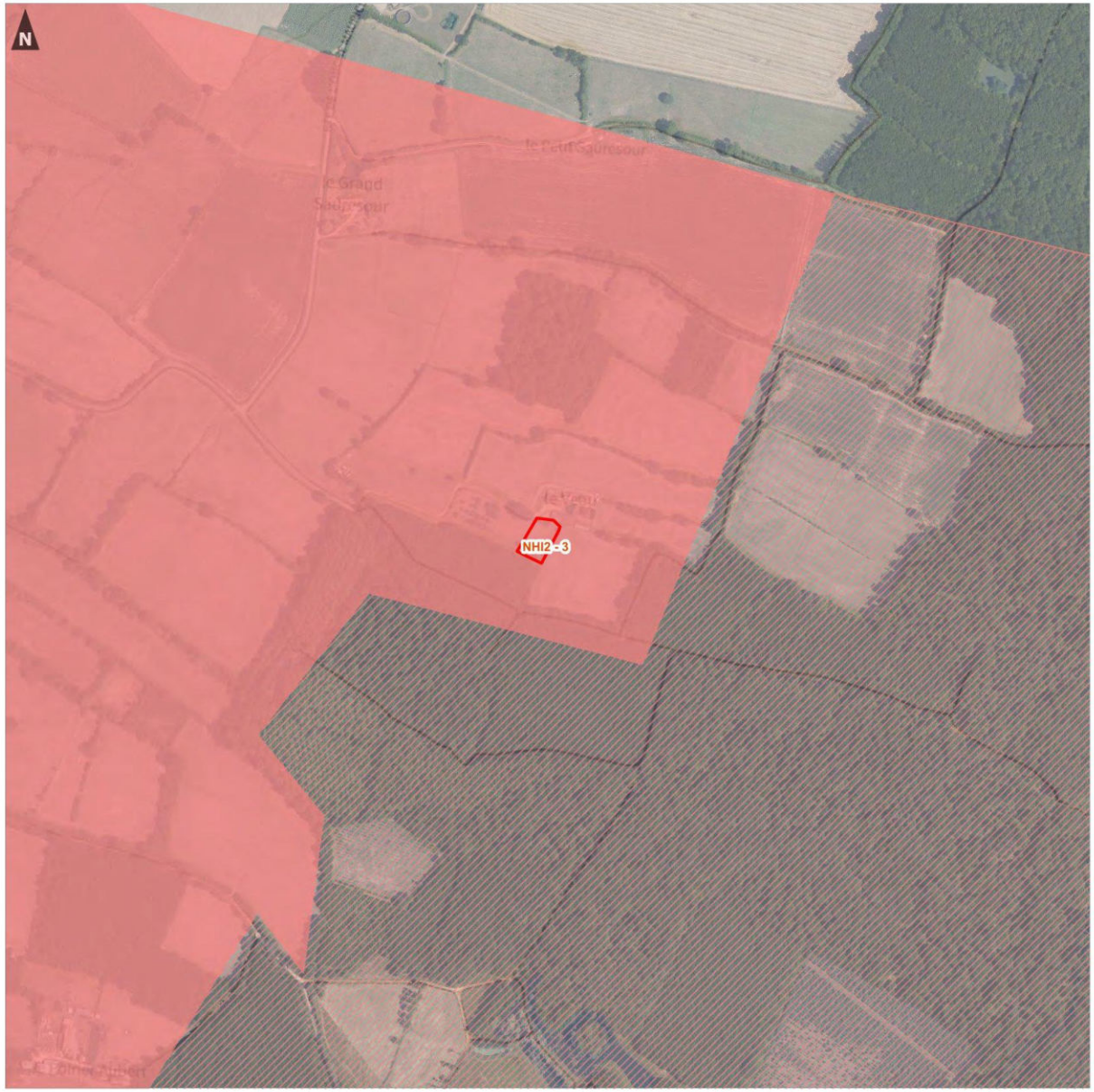
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (11/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

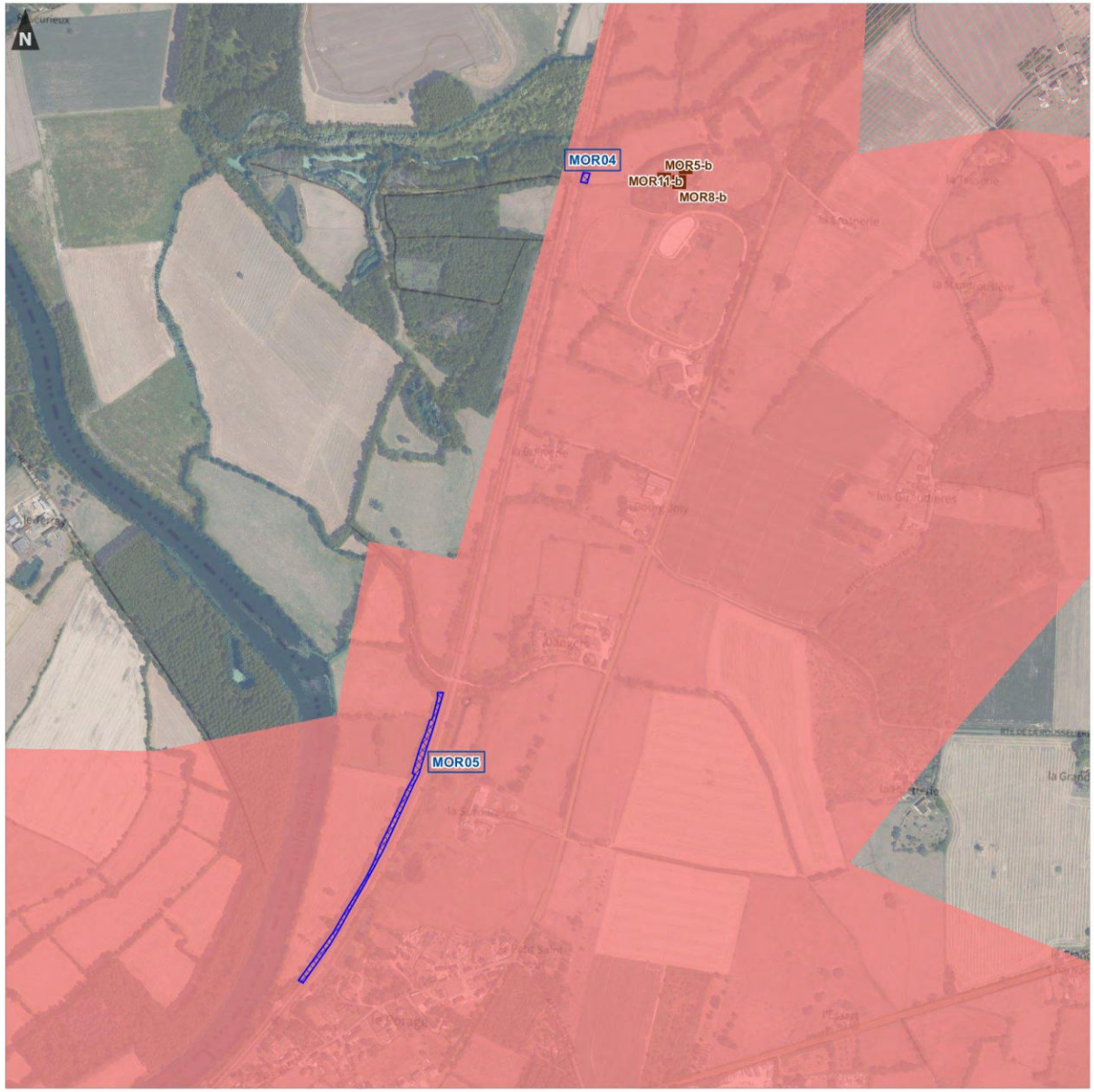
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300 400
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

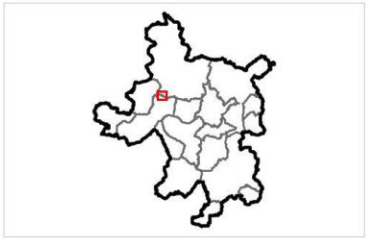
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray / Tiercé (12/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

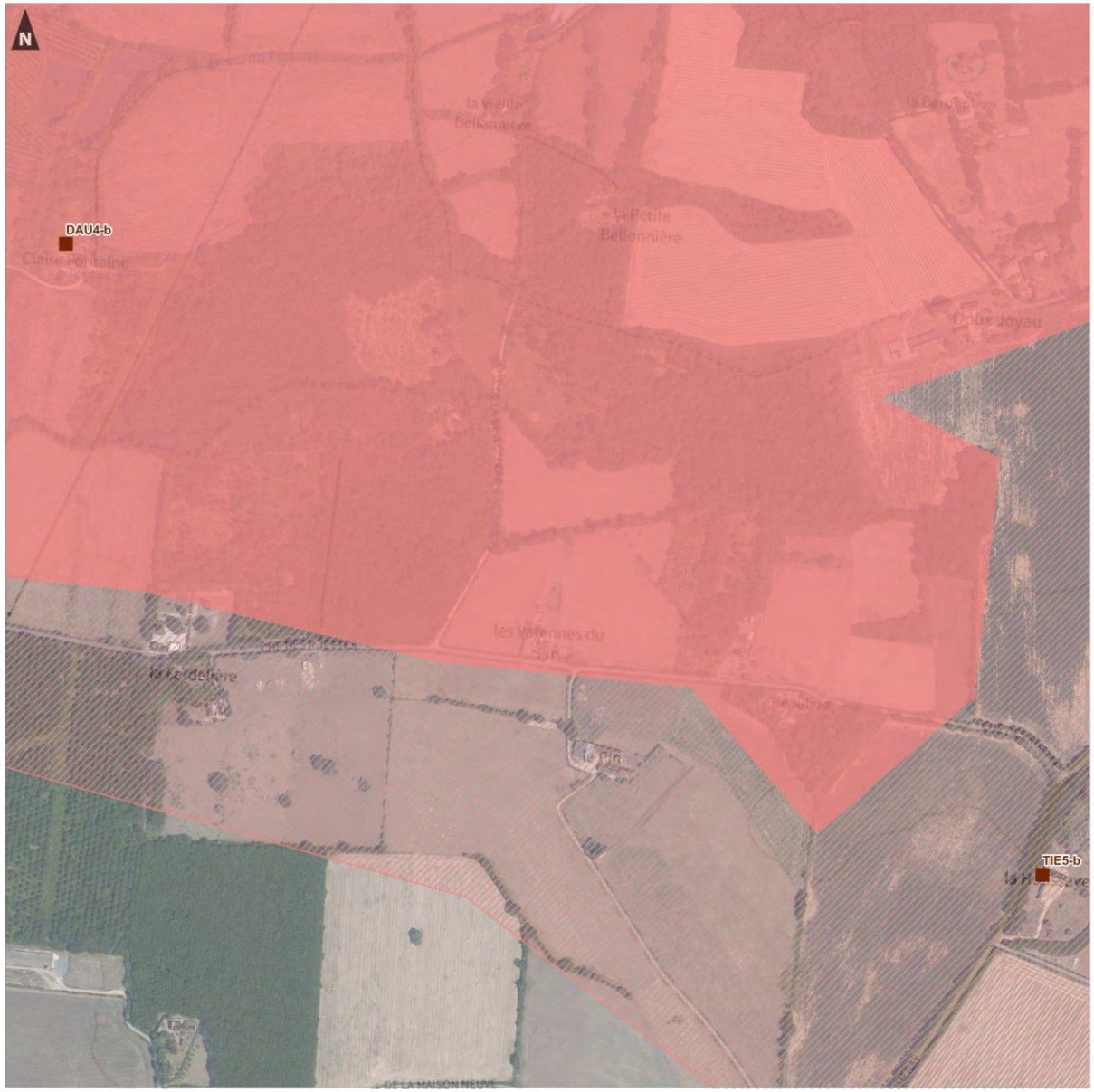
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

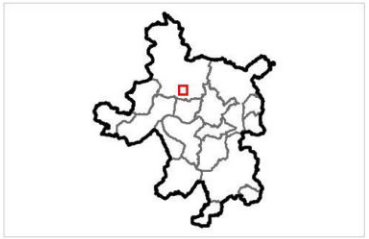
Morannes sur Sarthe-Daumeray (13/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

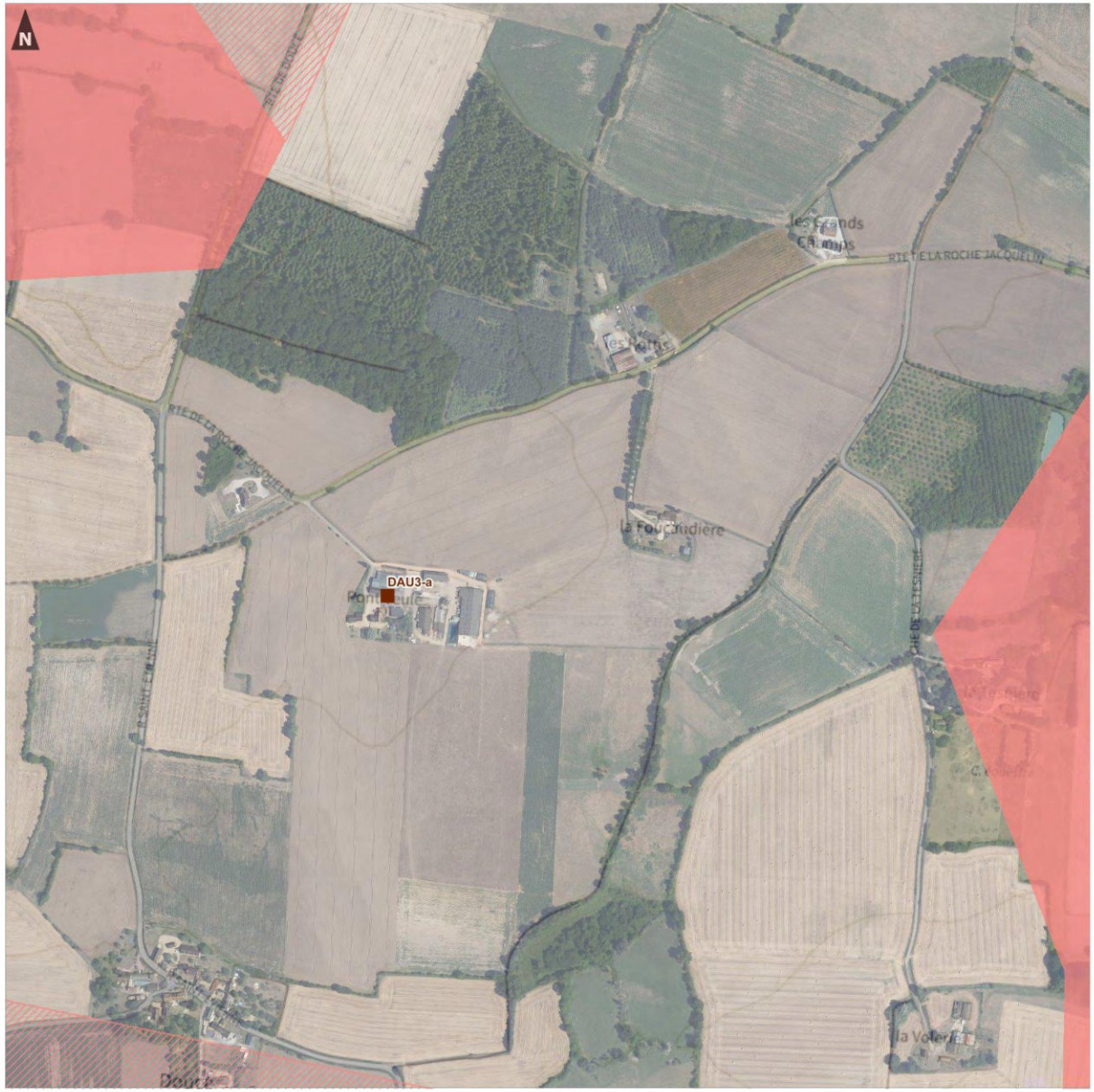
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

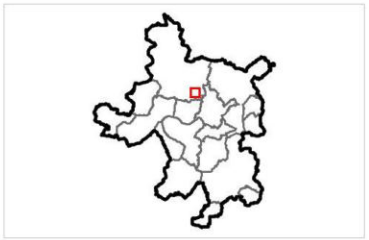
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (14/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

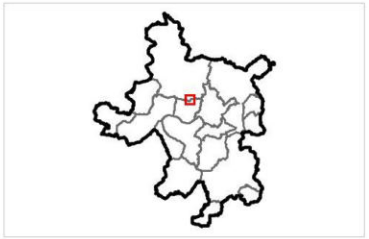
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé / Morannes sur Sarthe-Daumeray (15/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

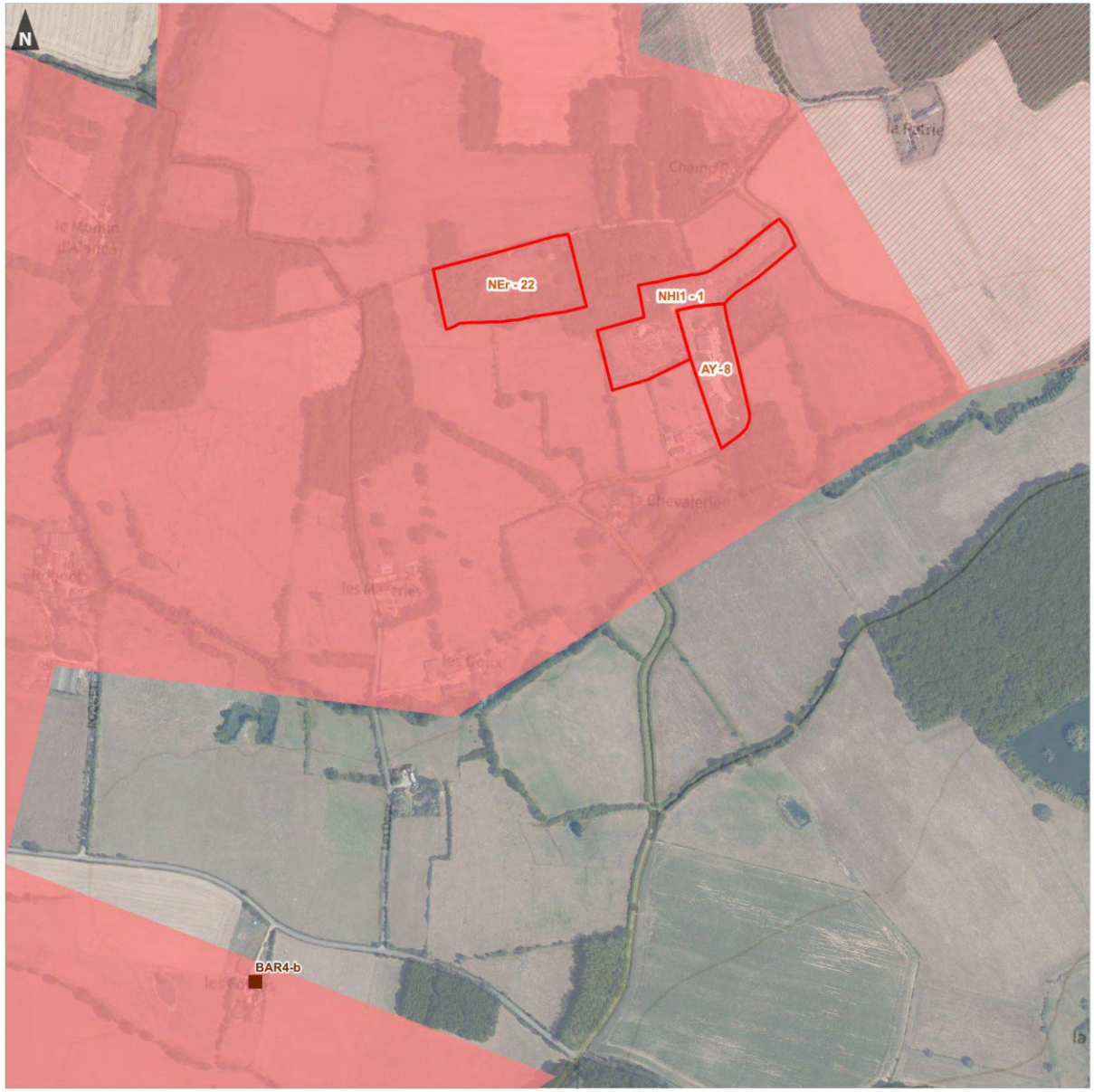
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

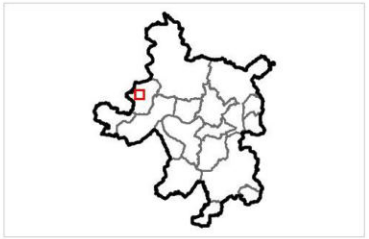
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (16/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

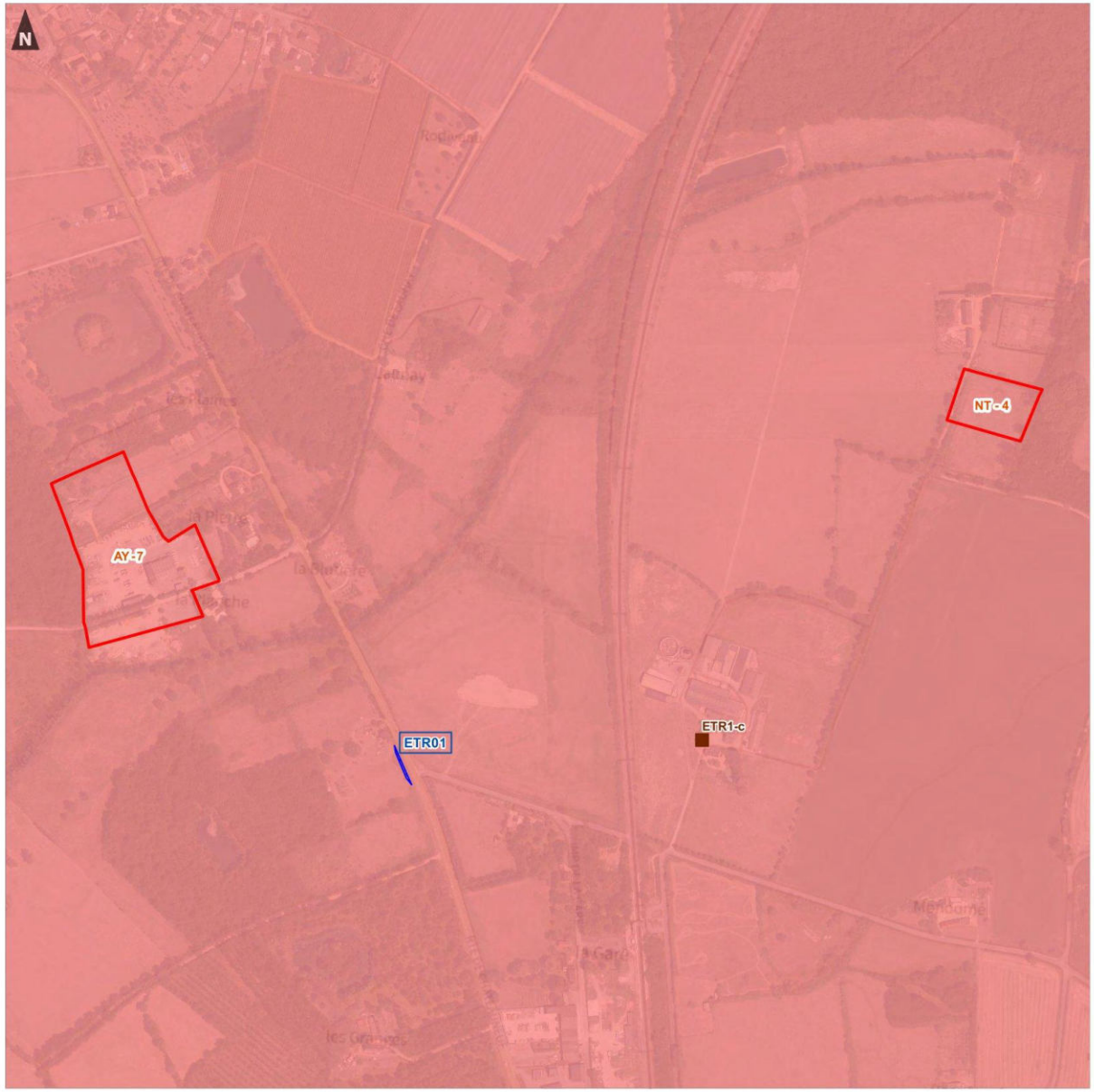
Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

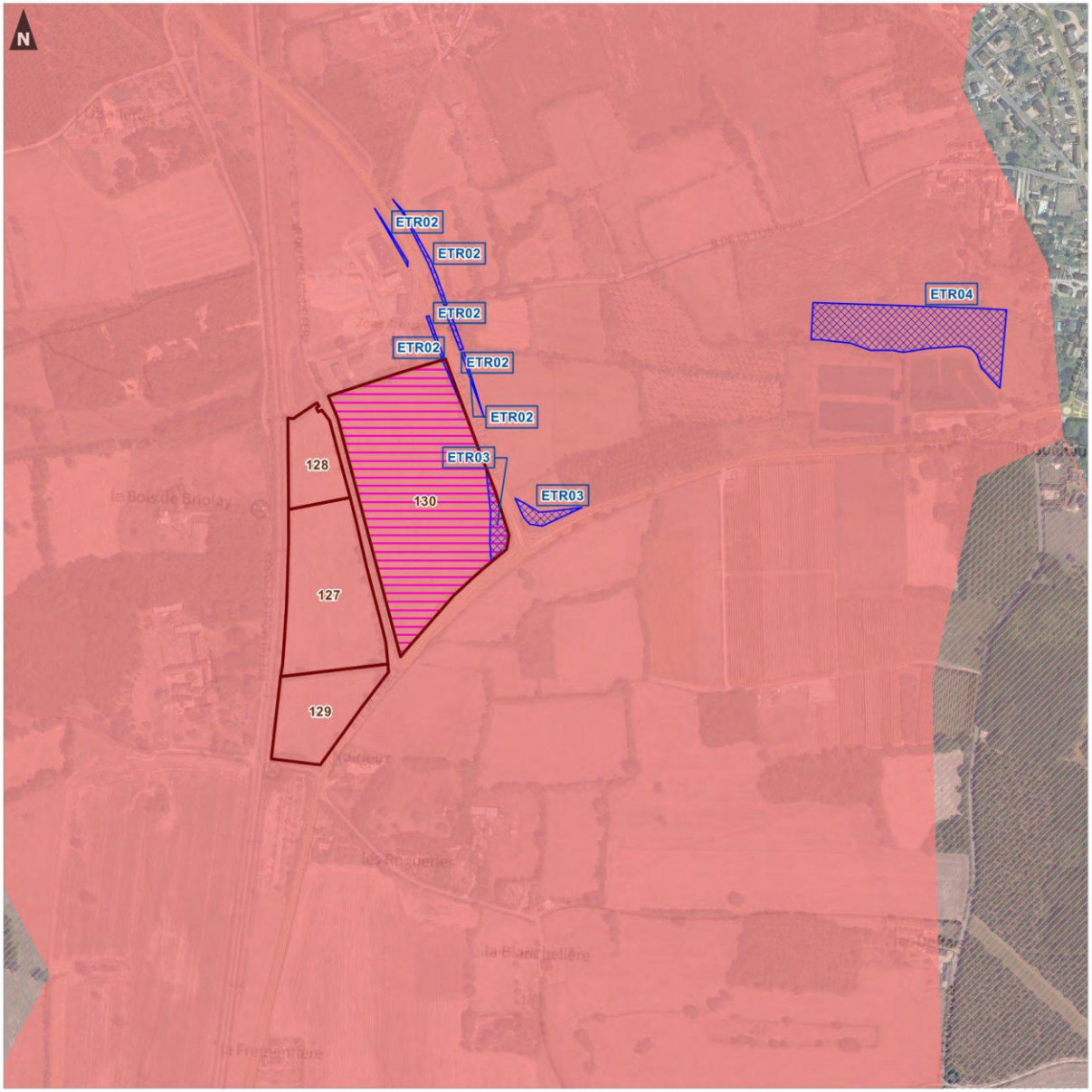
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (17/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

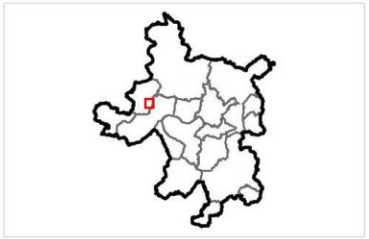
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché - Tiercé (18/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

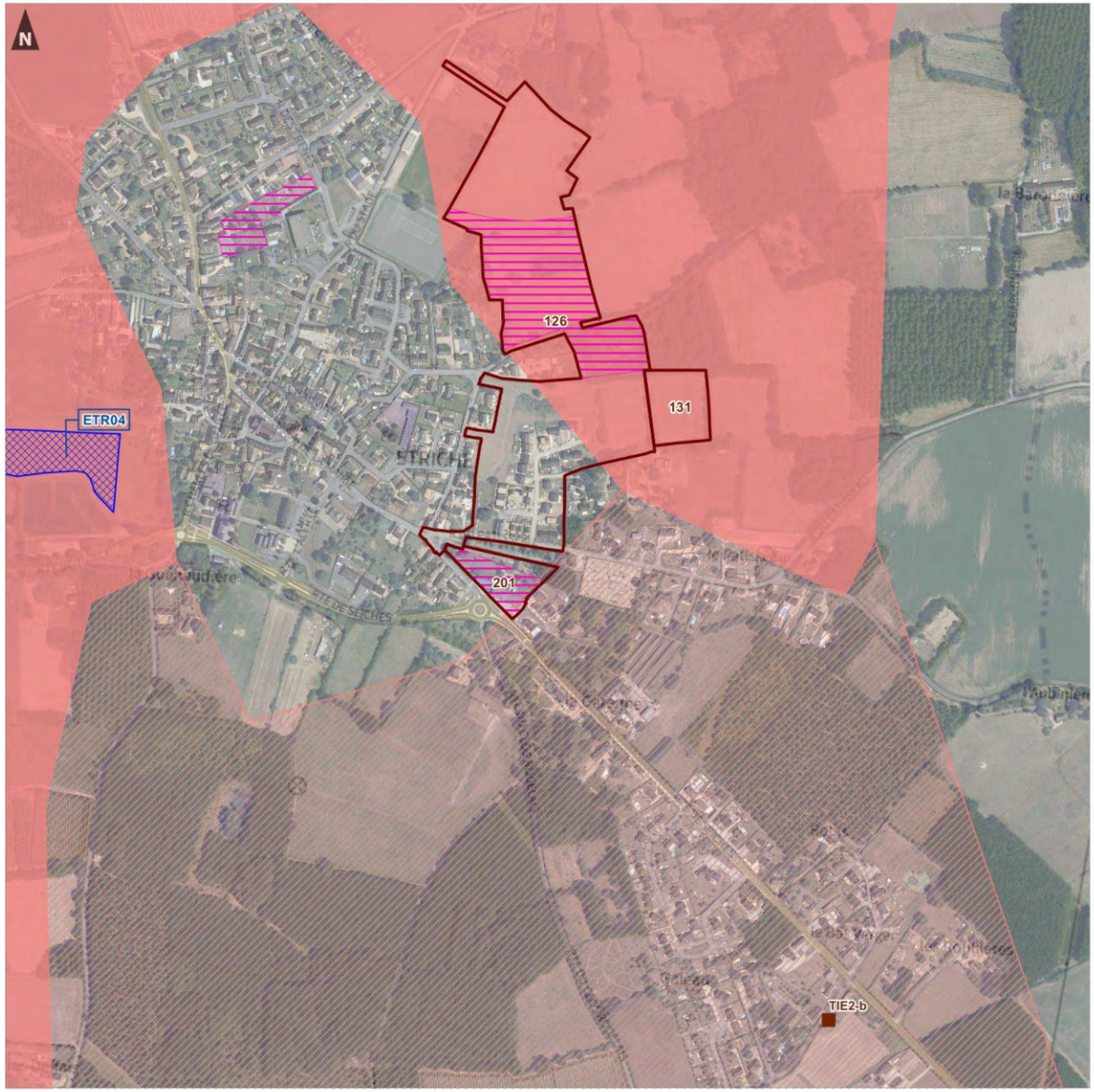
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

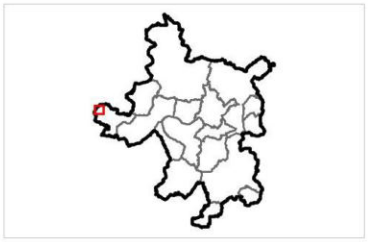
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (19/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (20/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

- Réservoir

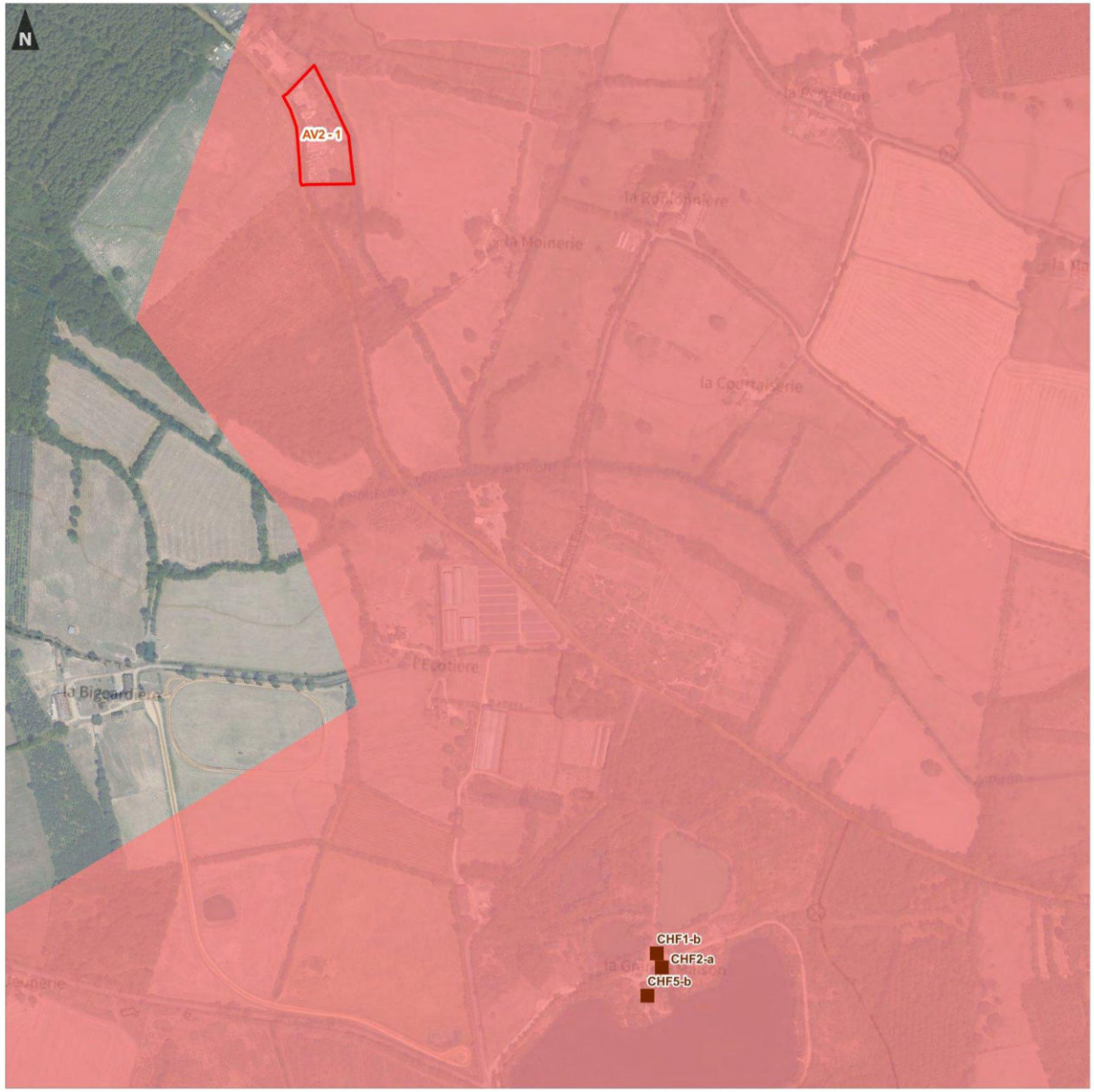


0 100 200 300

Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

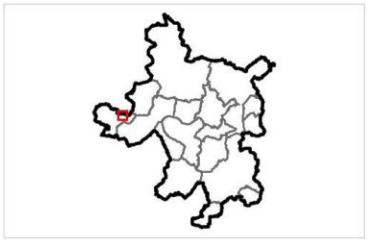
Cheffes (21/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

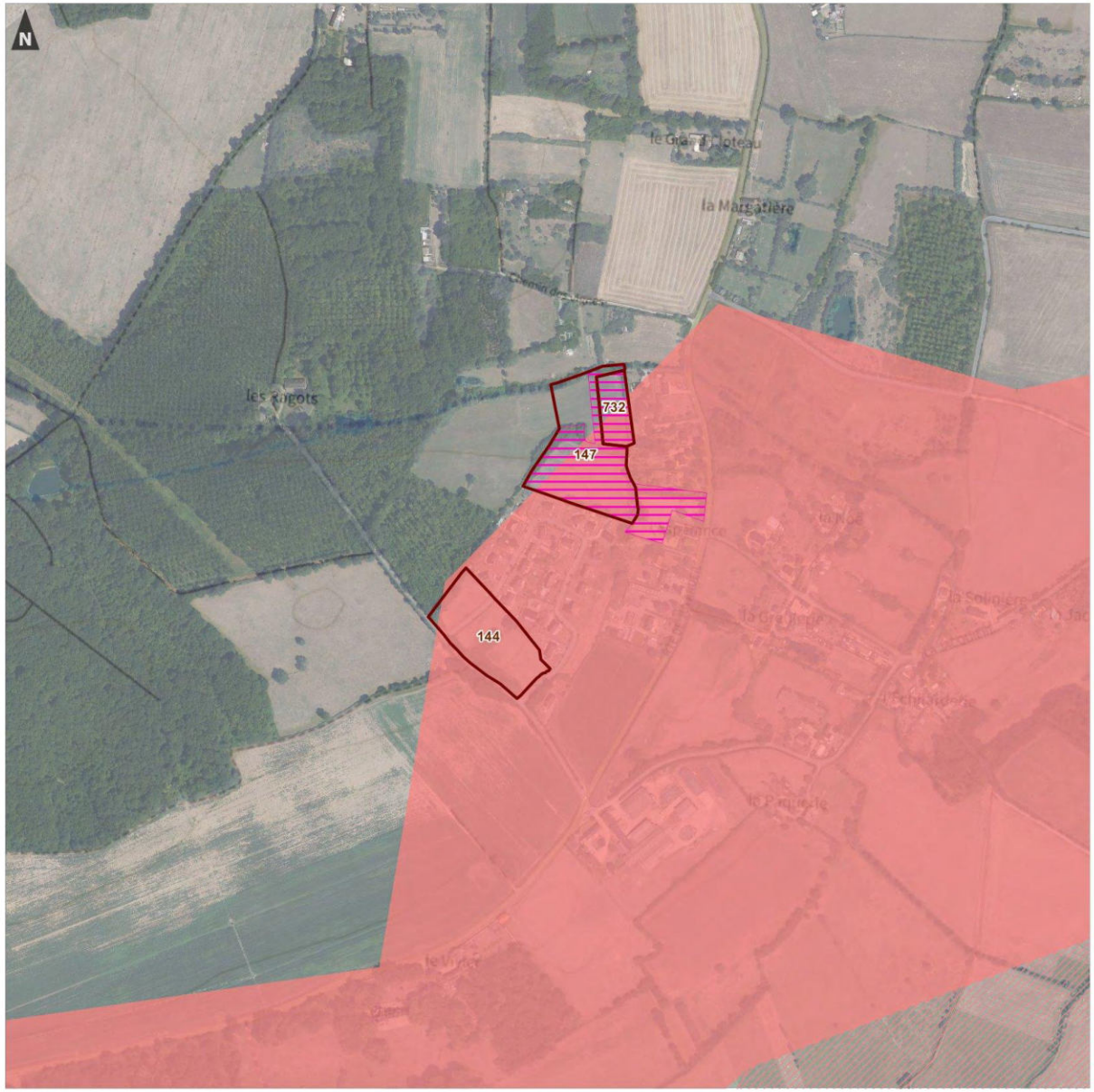
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

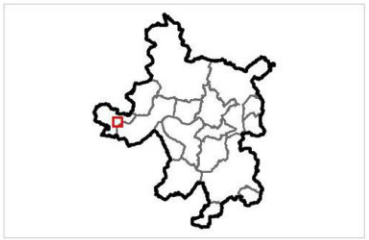
Cheffes (22/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

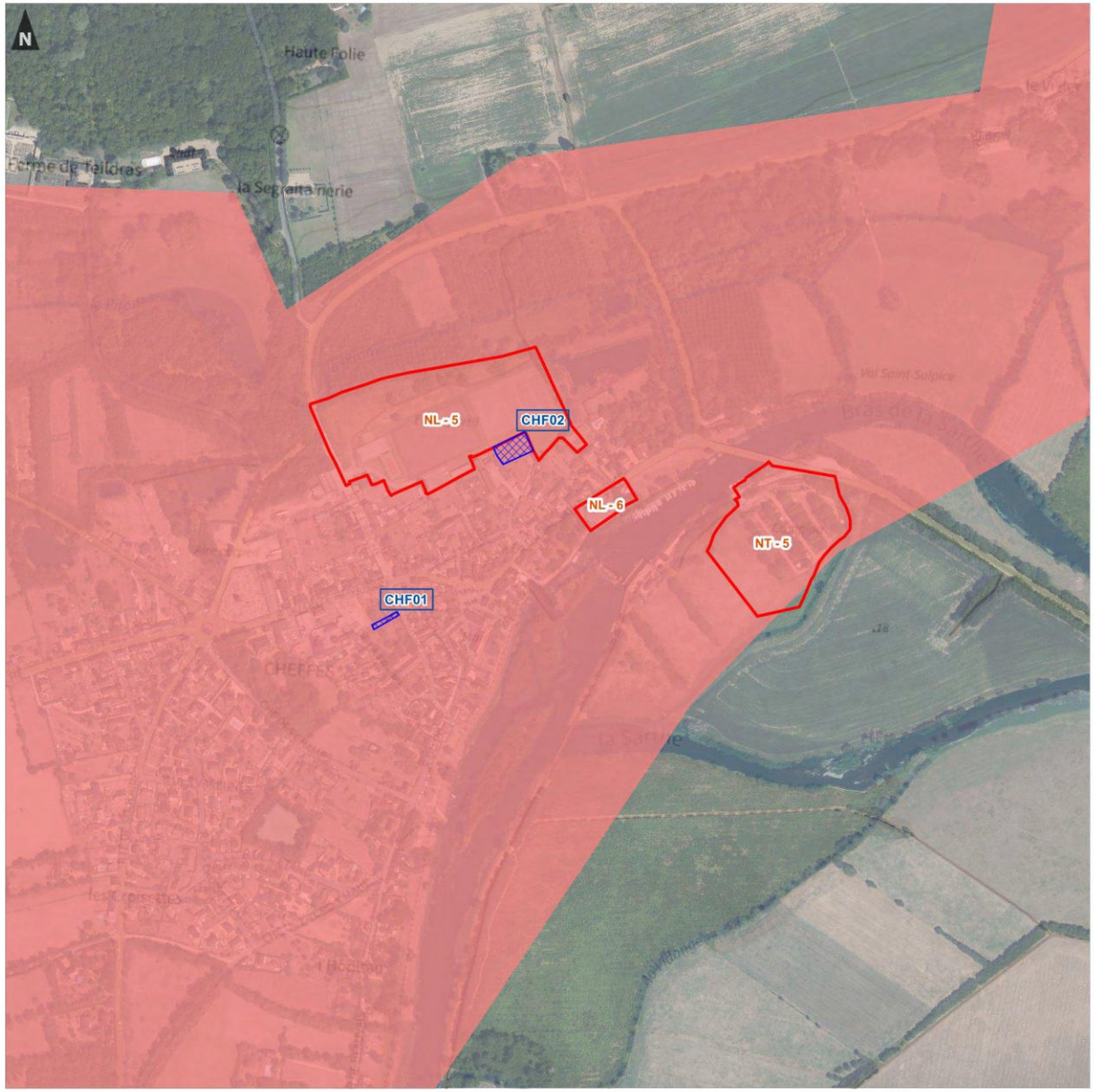
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (23/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

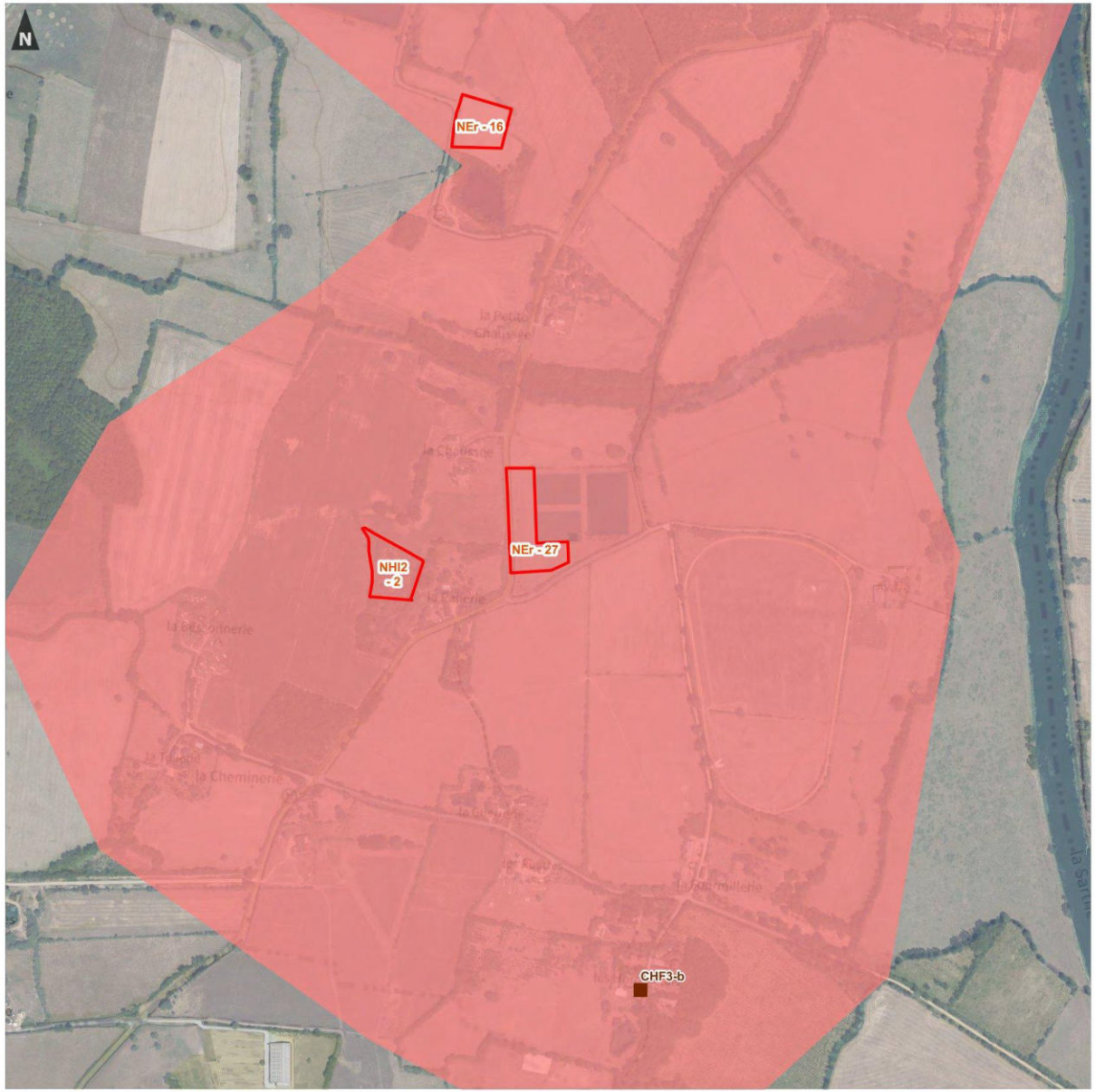
Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

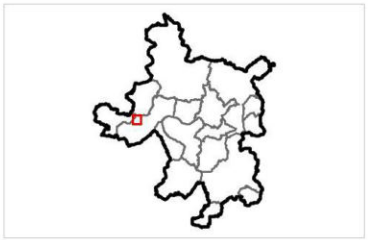
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (24/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

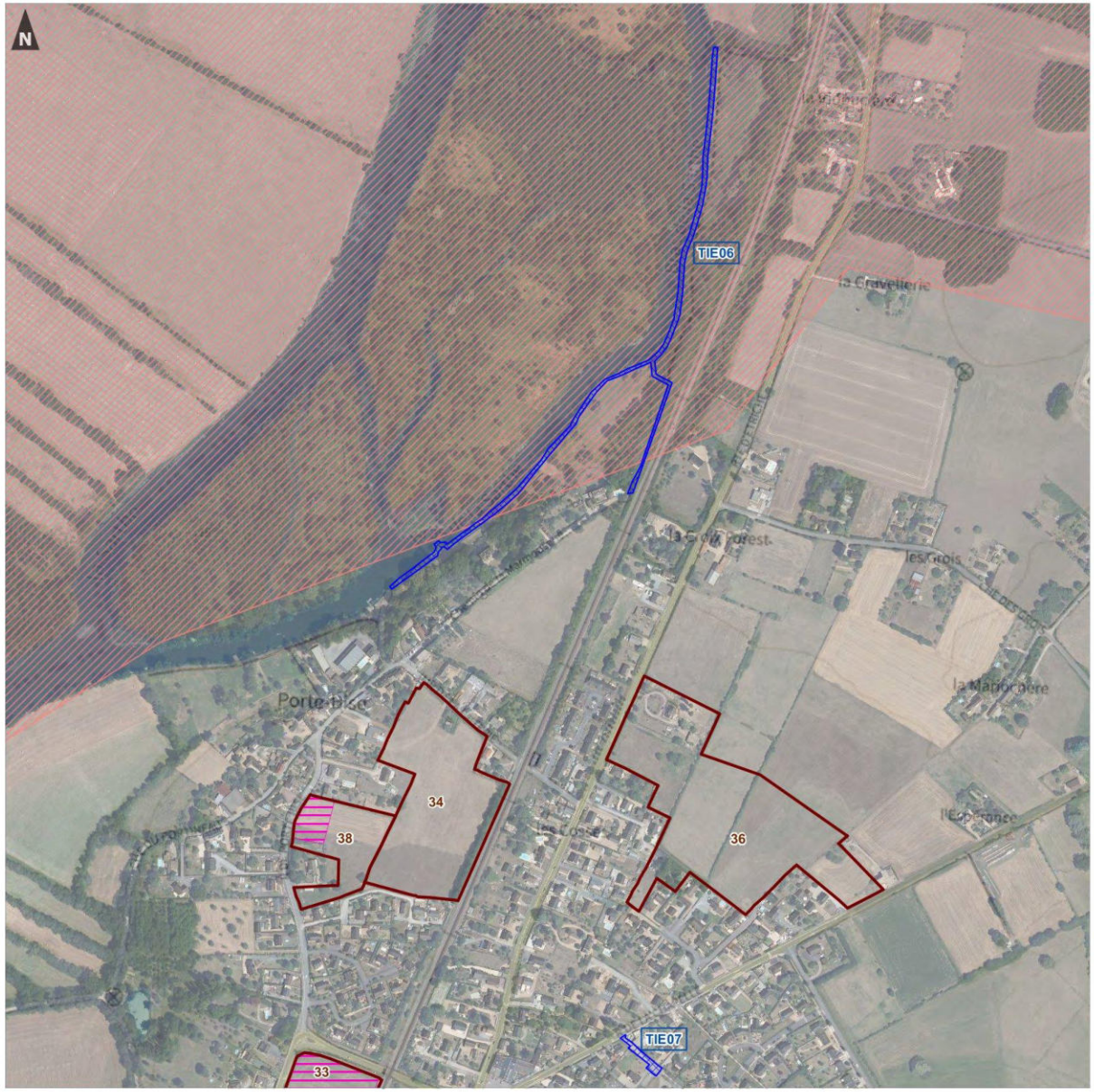
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



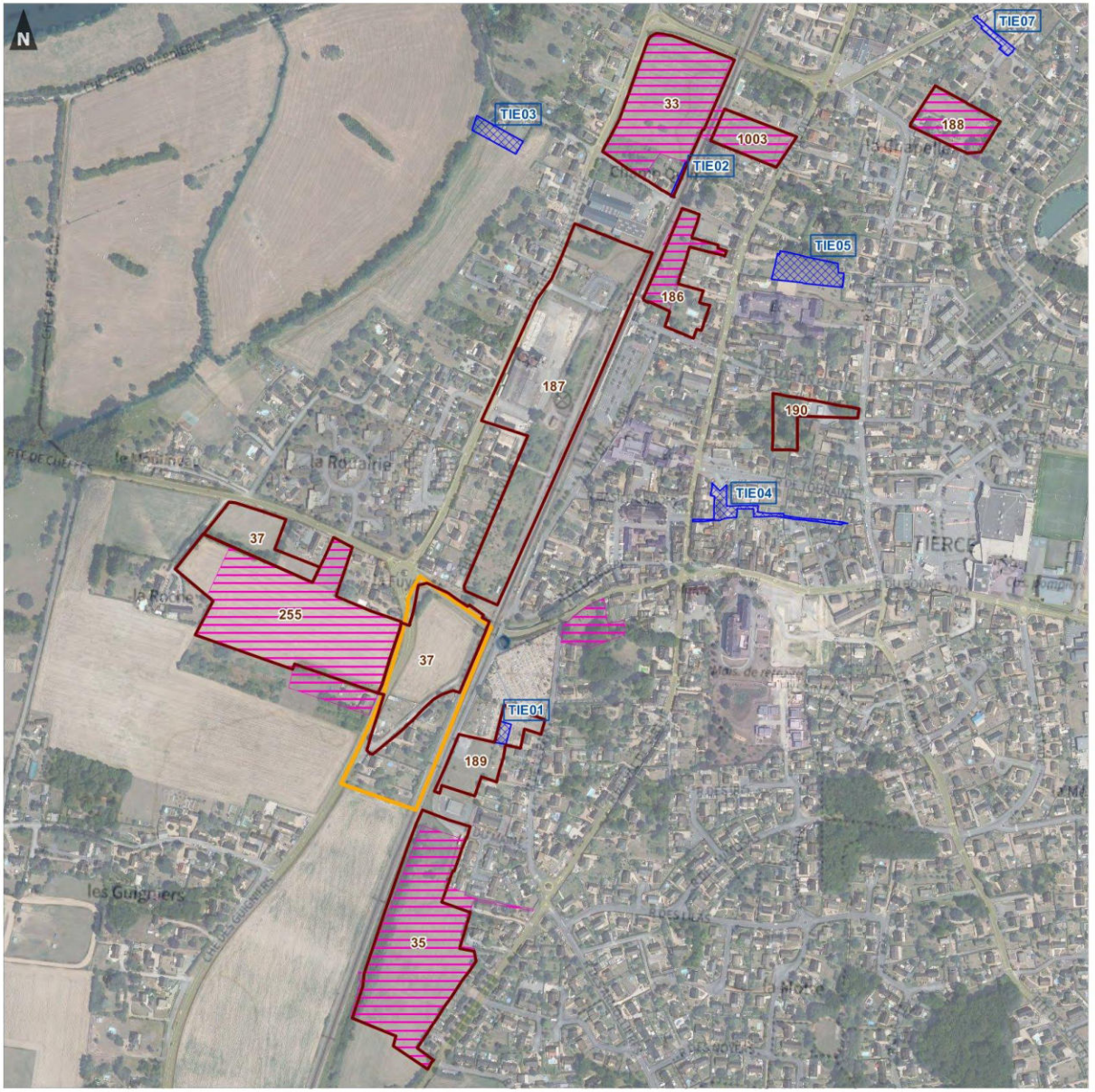
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

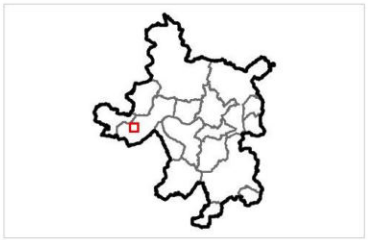
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (25/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

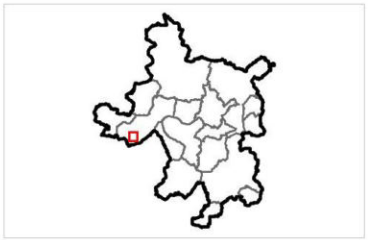
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (26/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

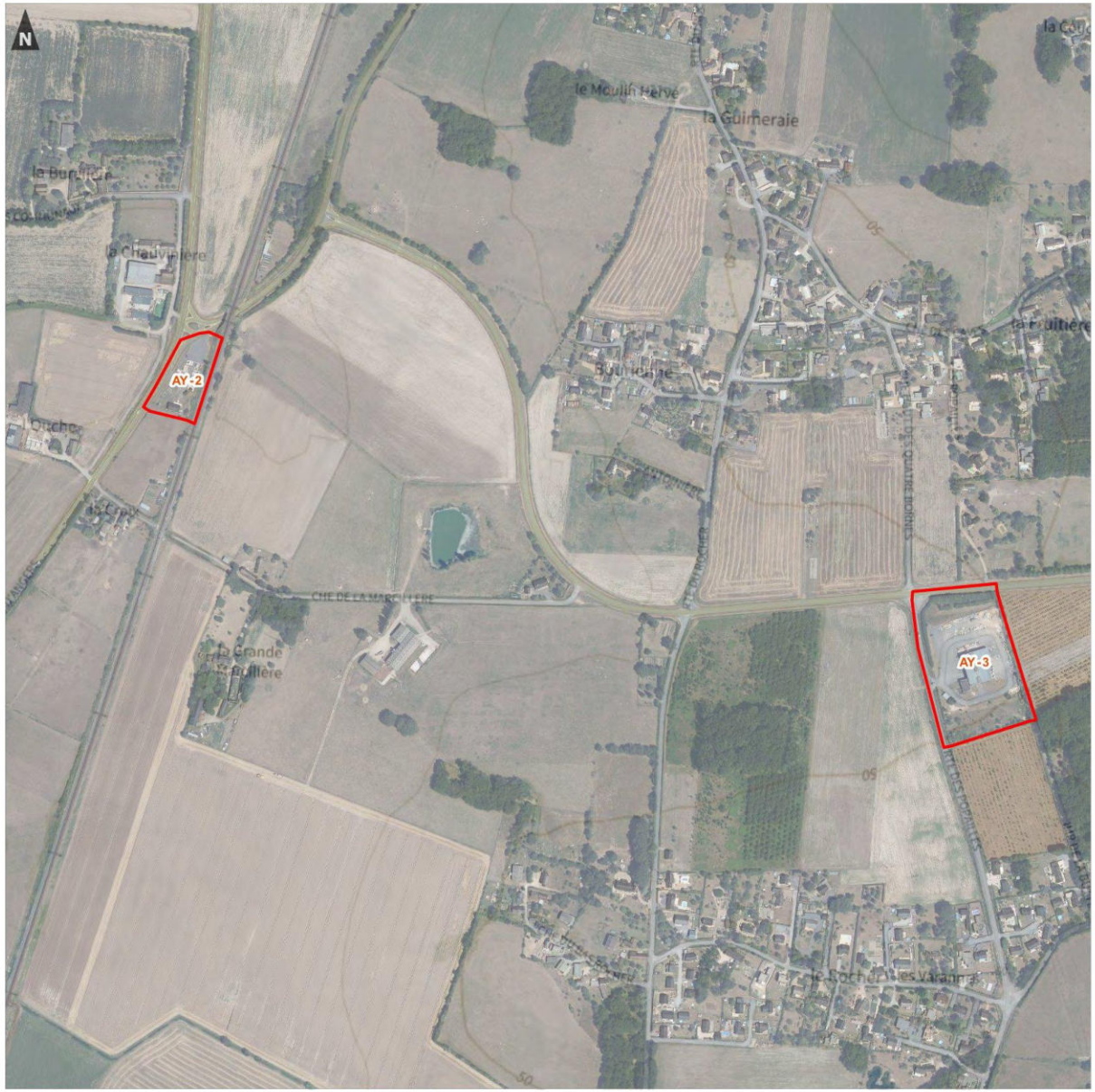
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



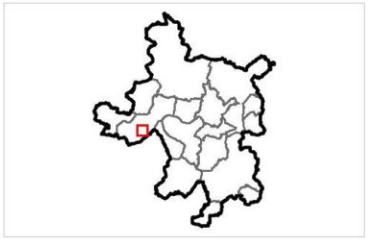
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (27/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

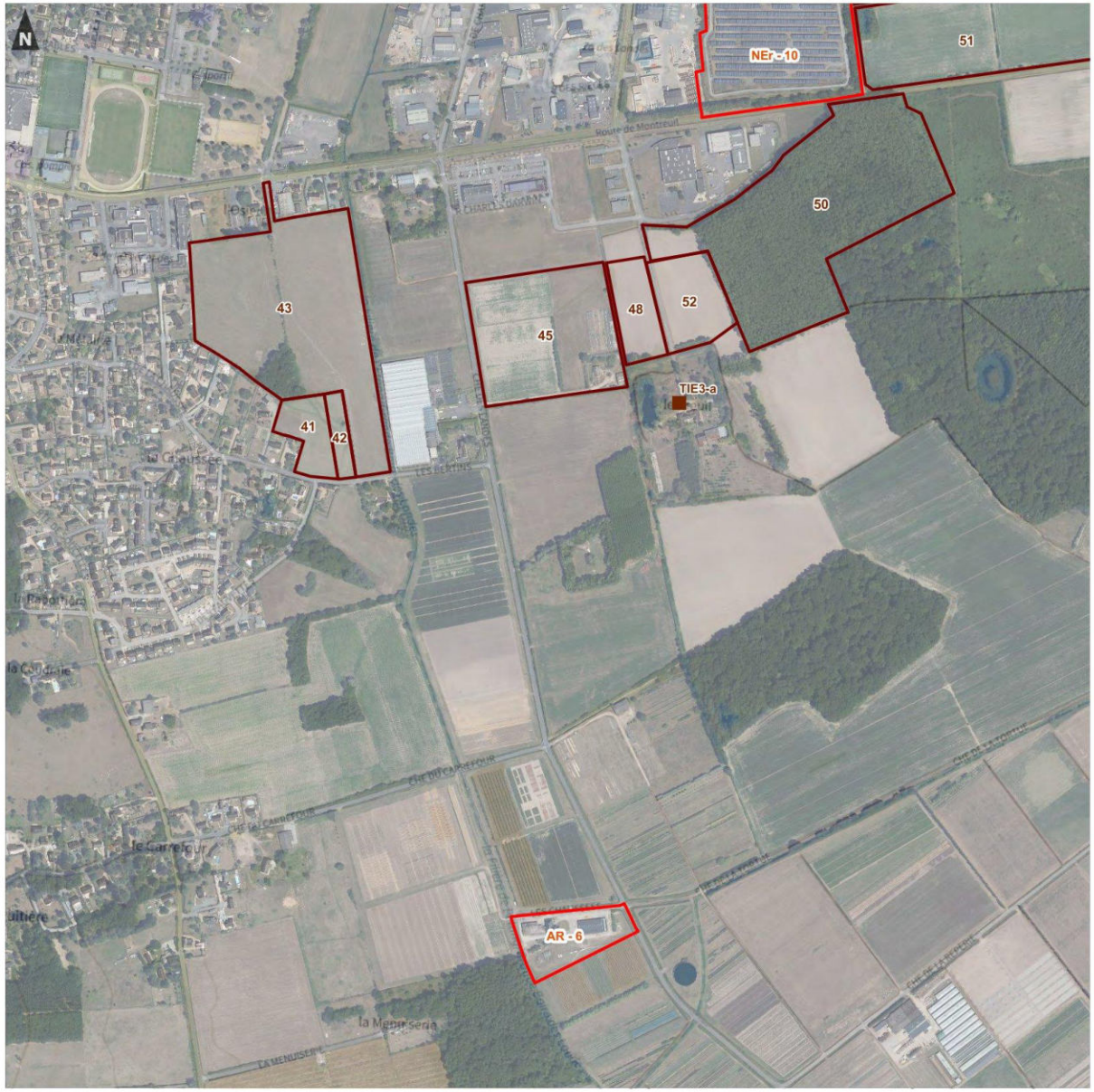
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

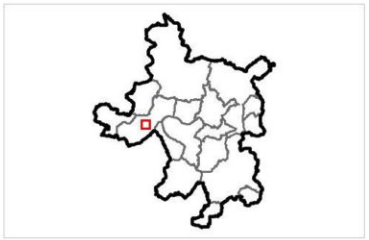
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (28/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

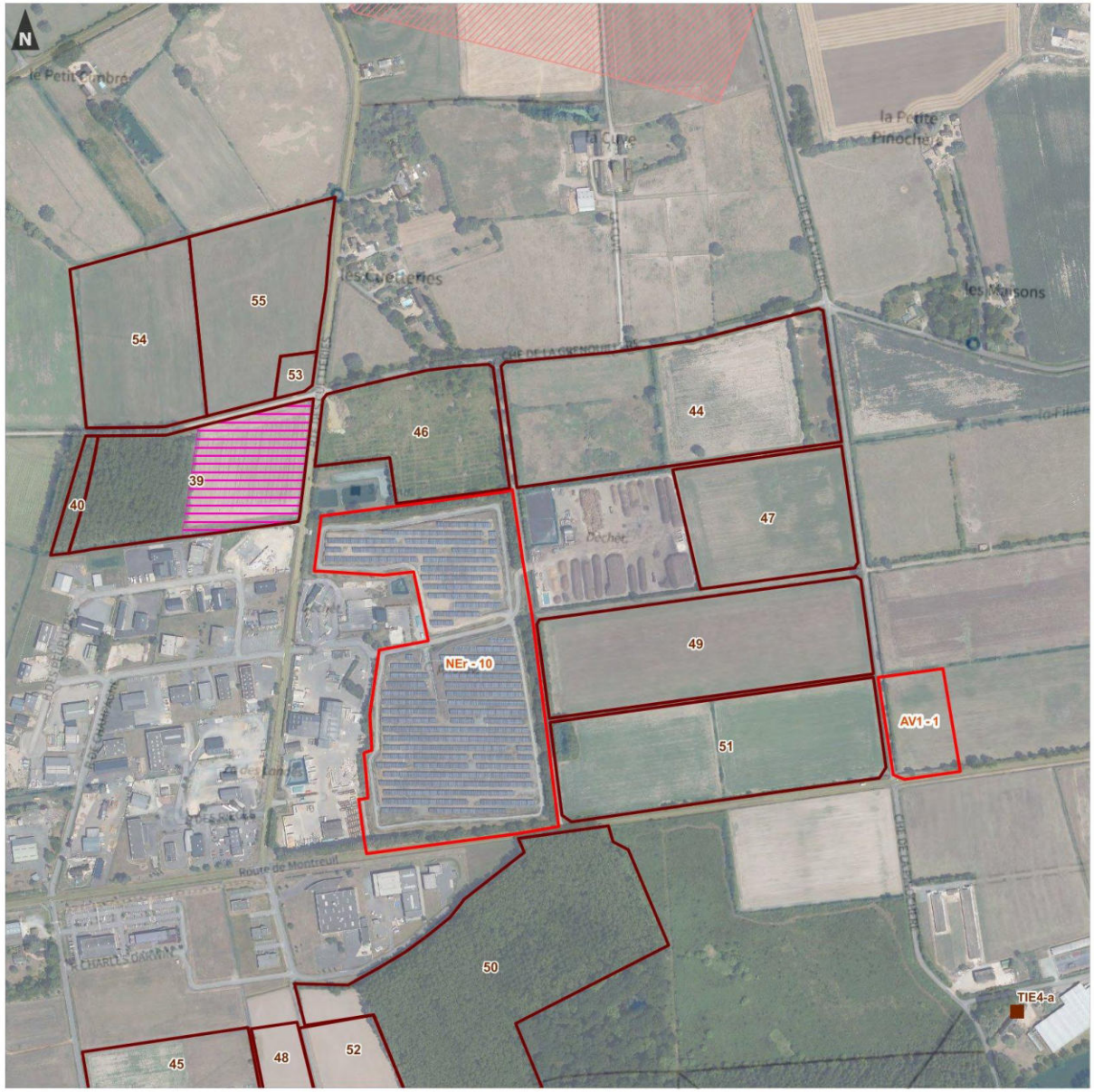
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (29/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

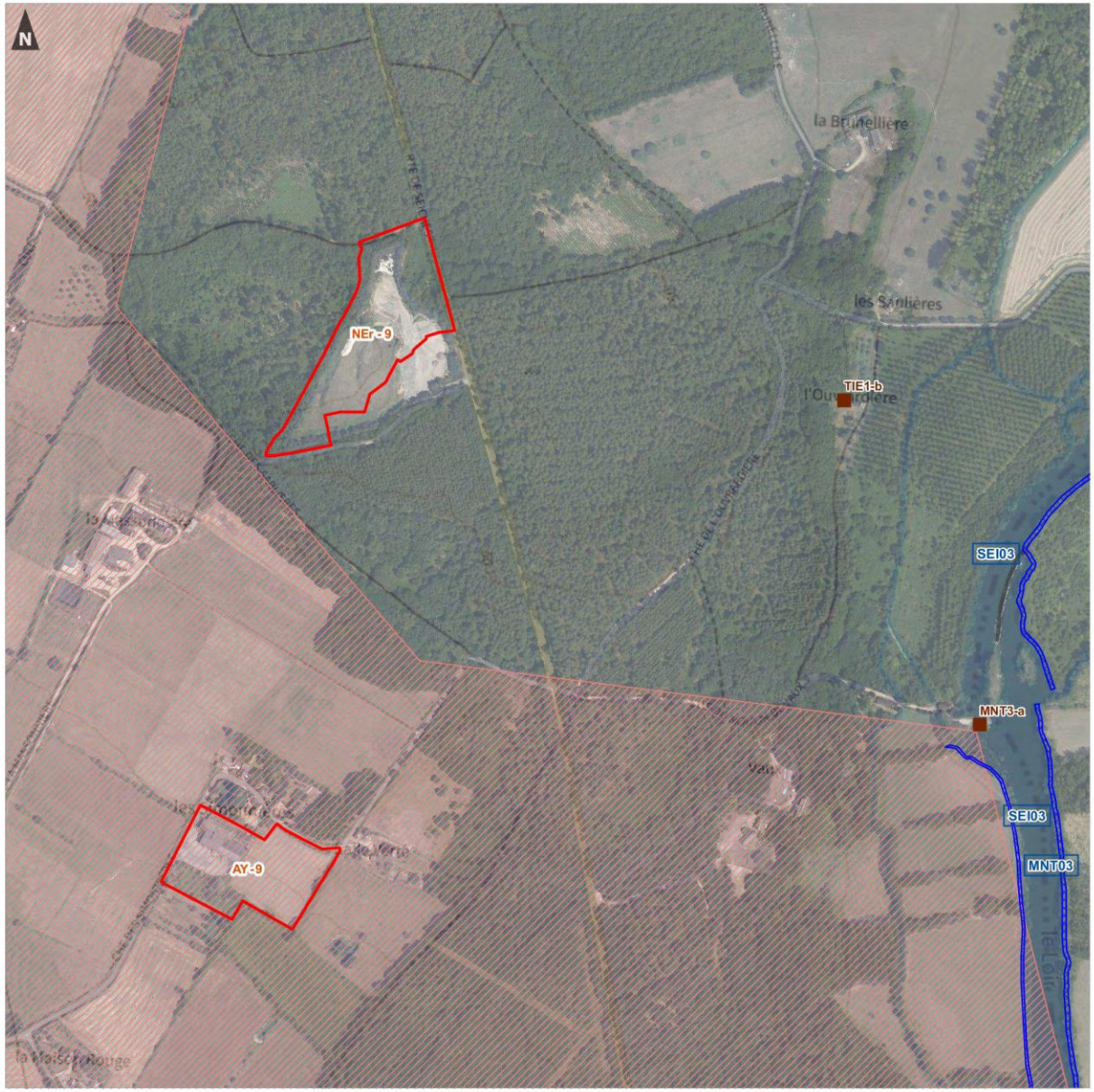
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

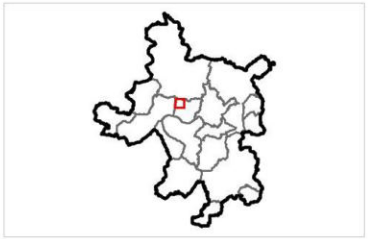
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (30/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

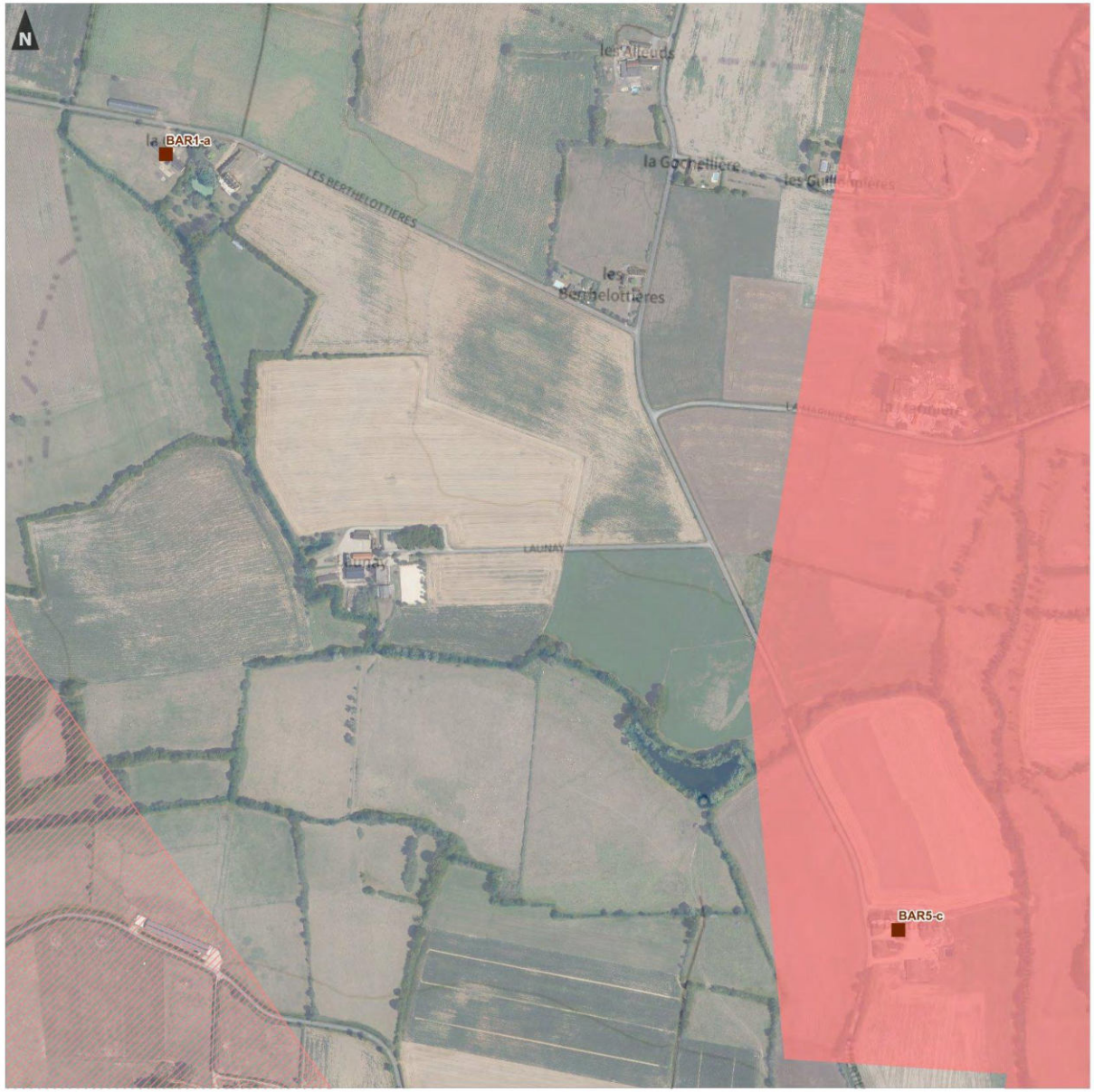
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (31/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

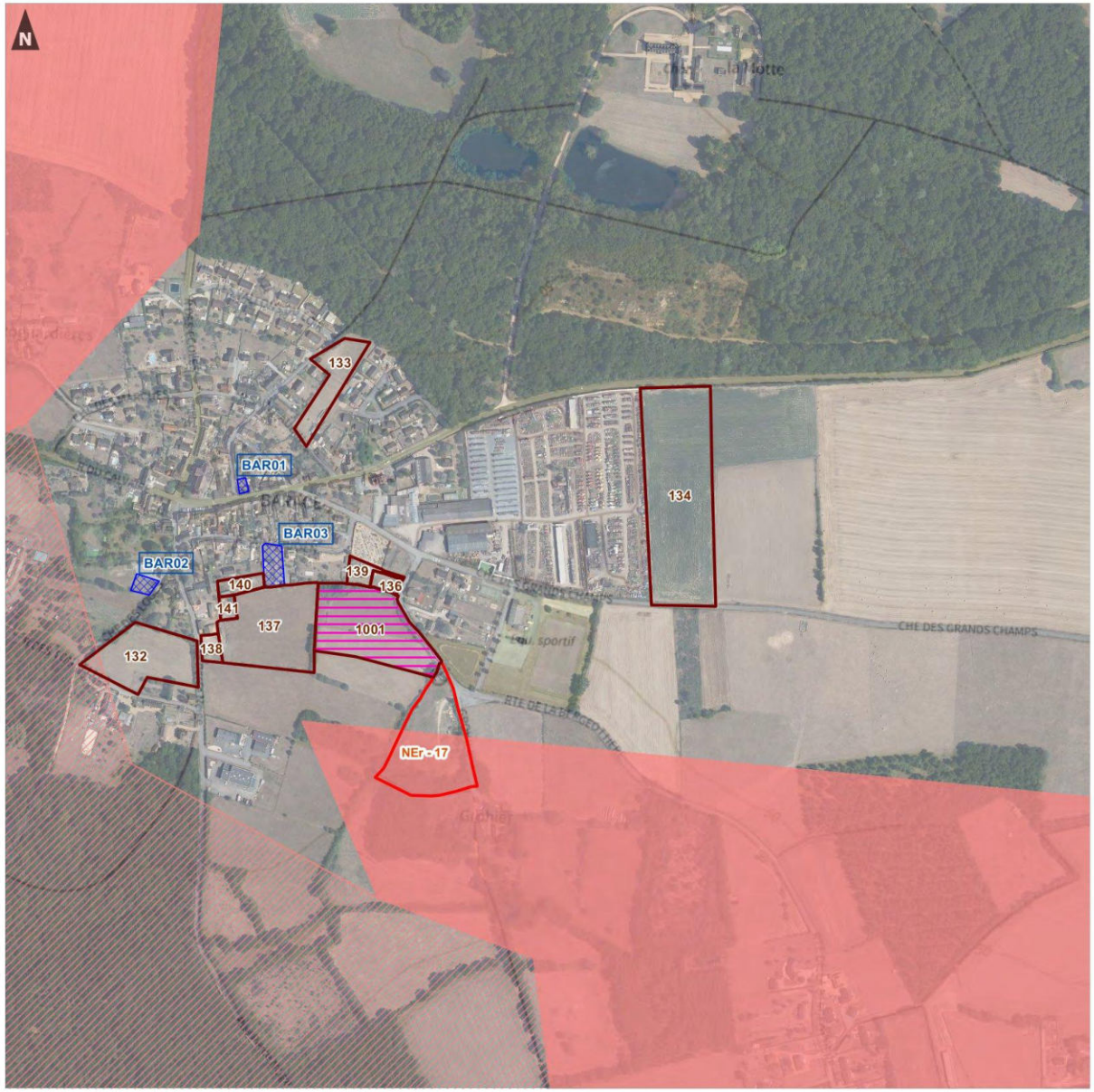
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

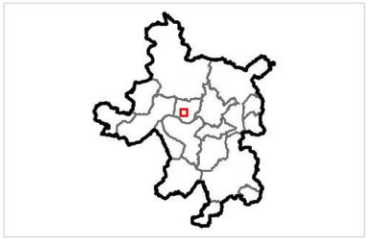
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (32/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

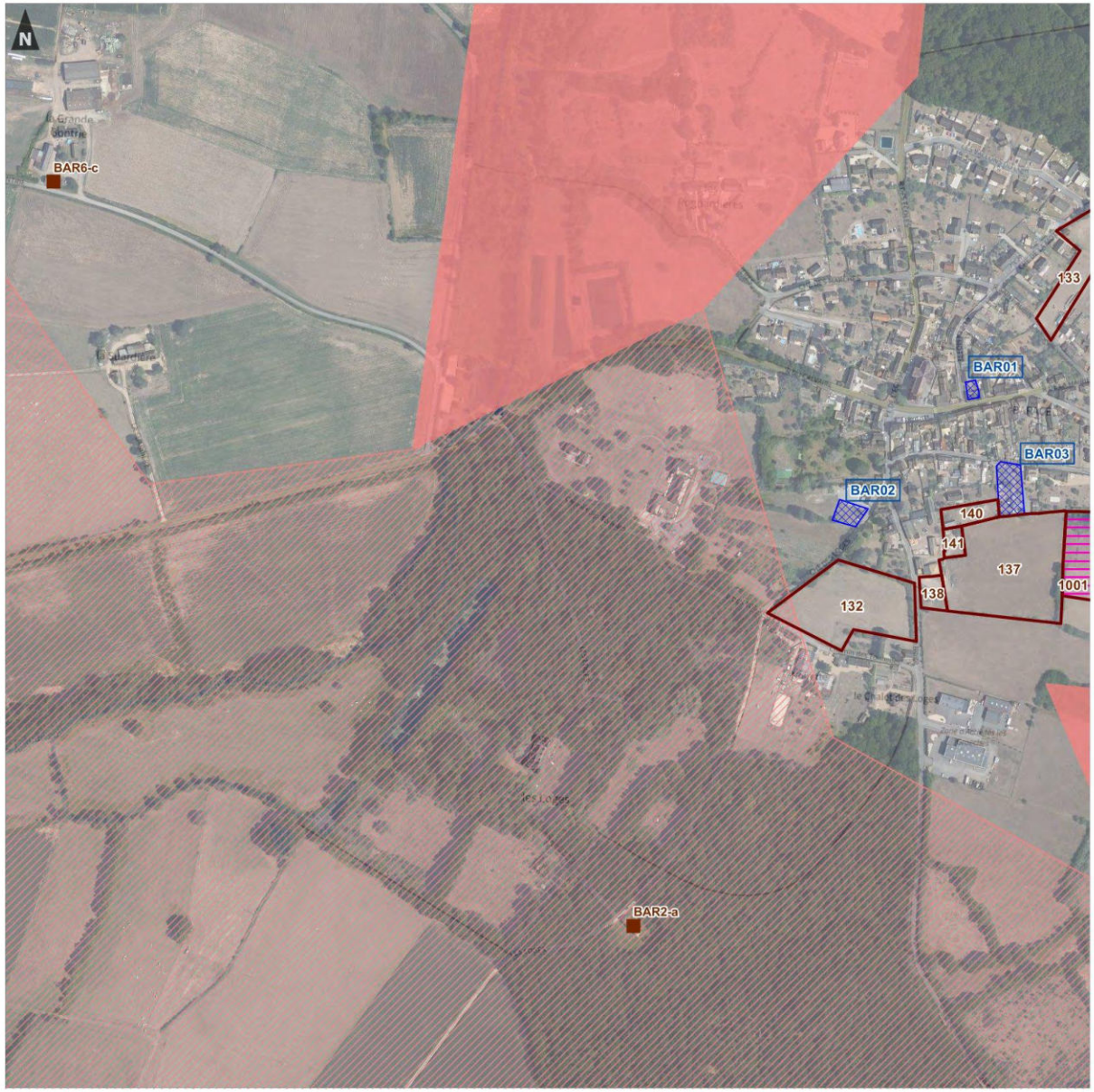
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

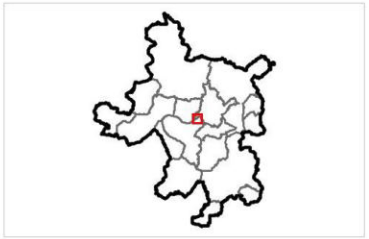
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné / Seiches-sur-le-Loir (33/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

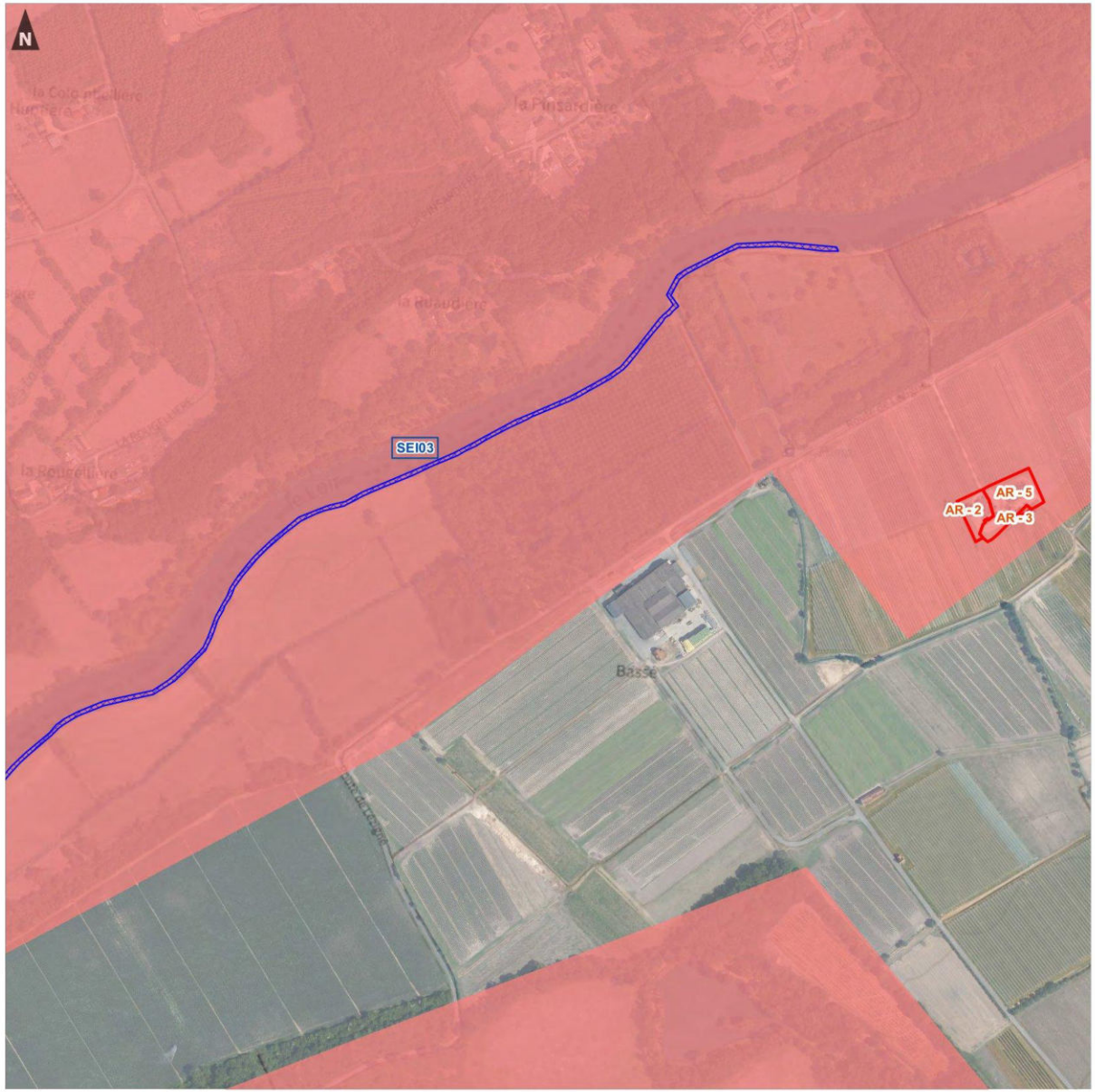
Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

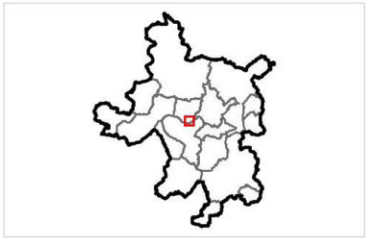
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (34/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

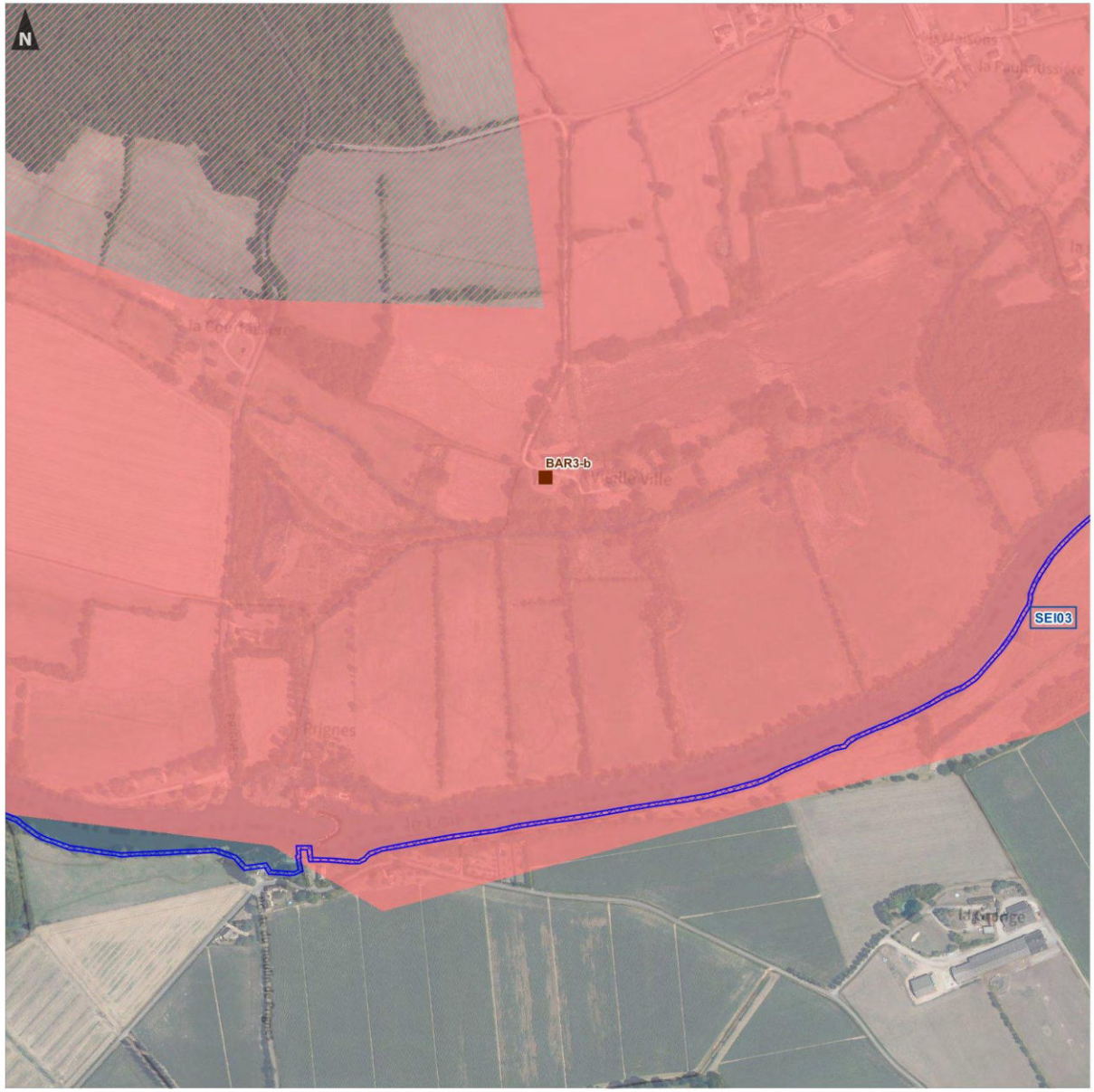
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

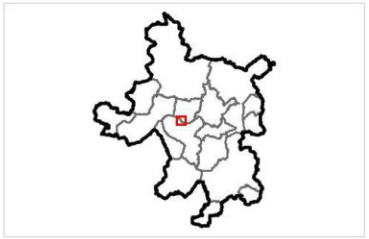
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (35/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (36/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

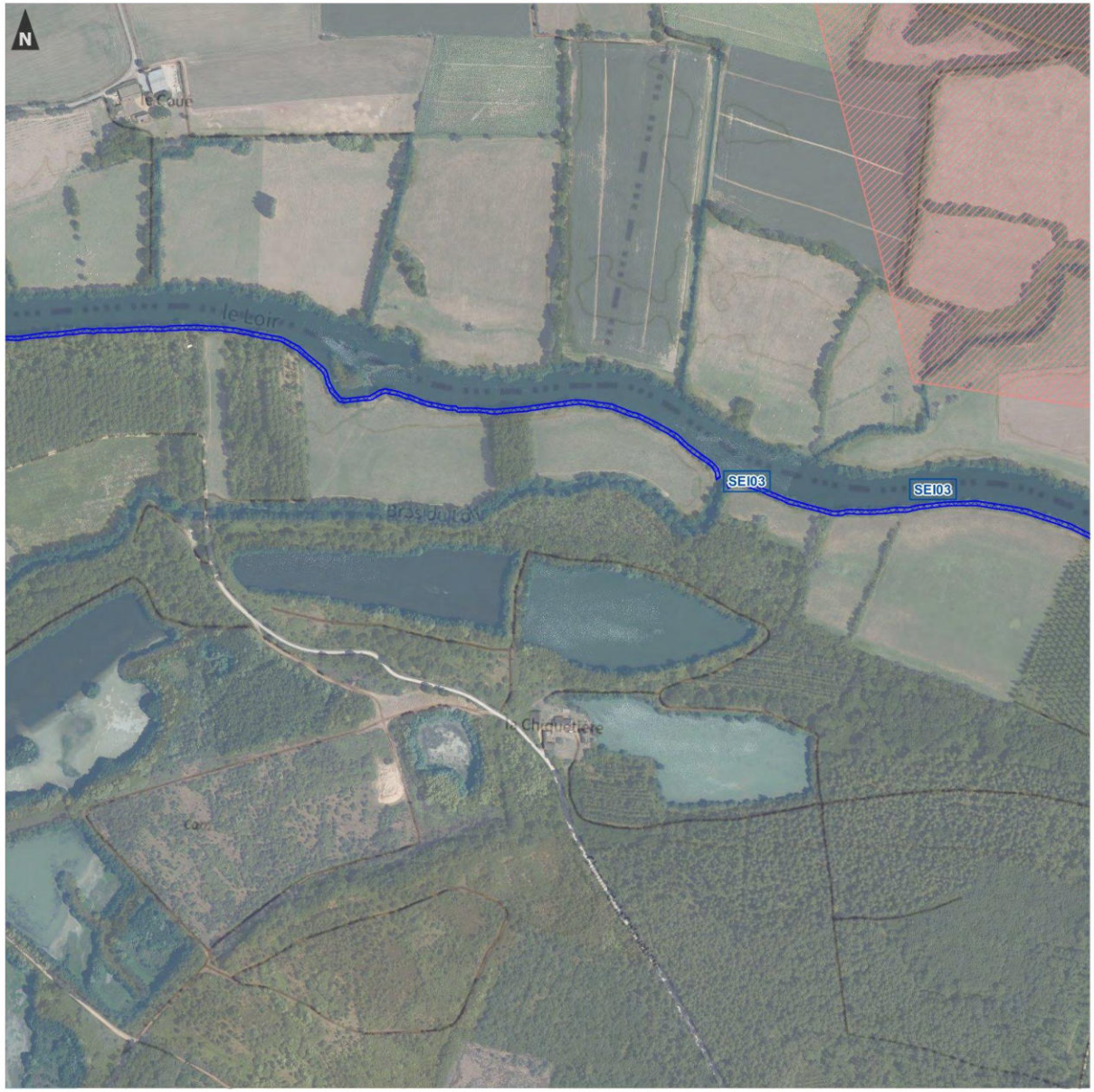
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

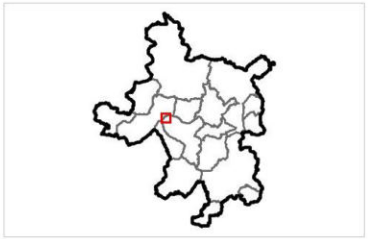
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (37/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

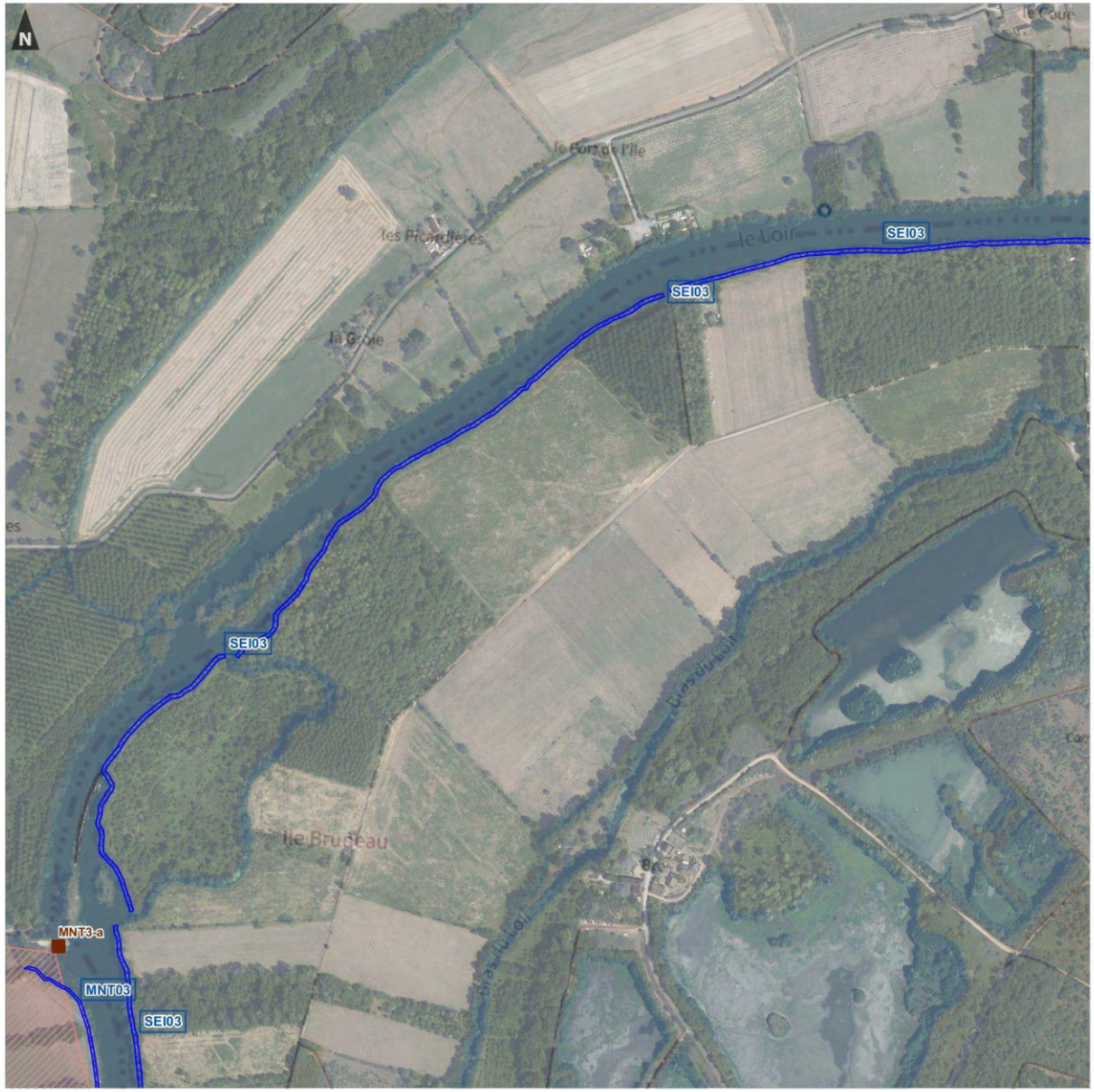
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (38/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

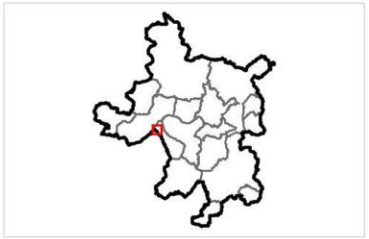
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (39/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (40/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

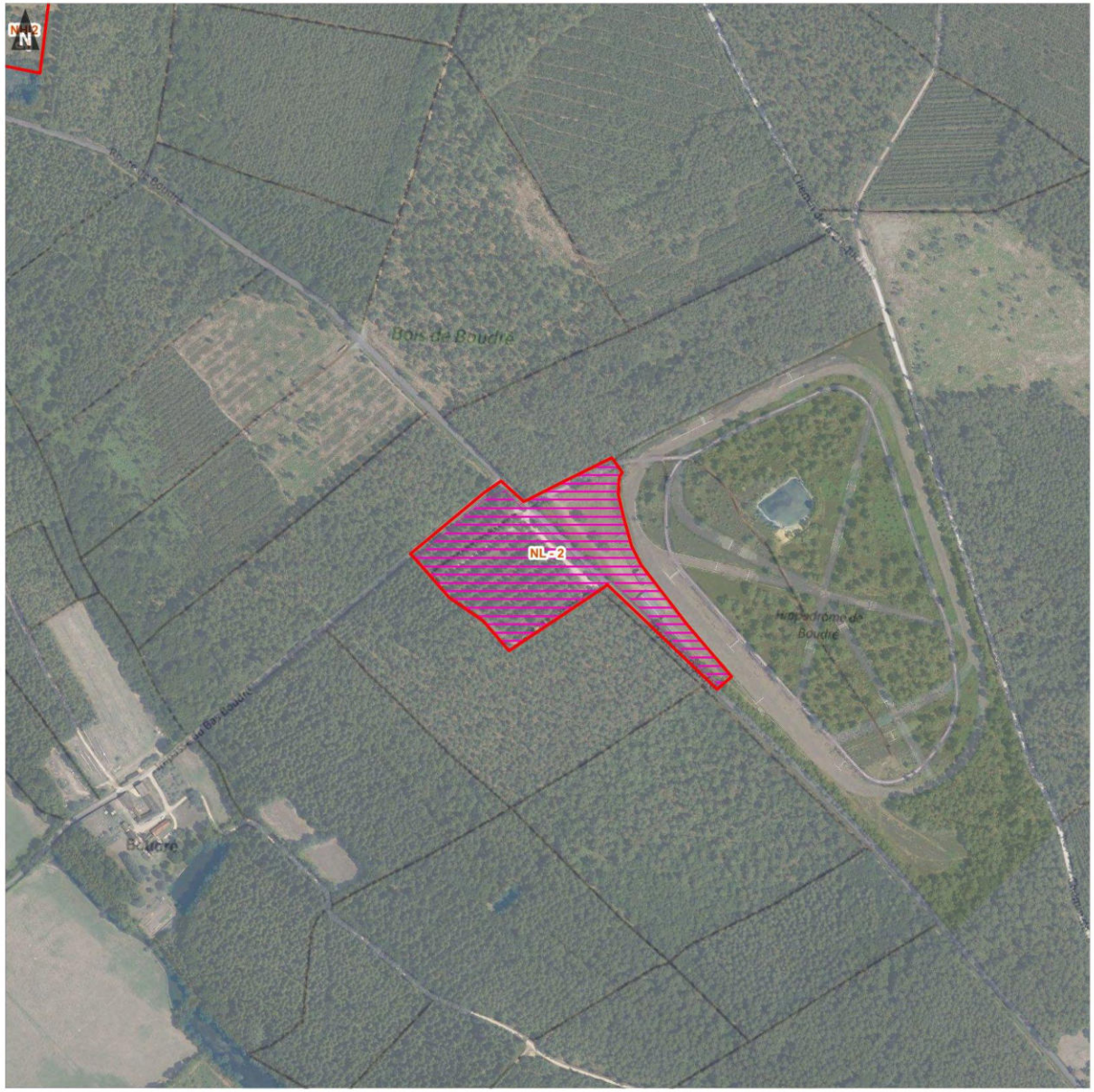
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

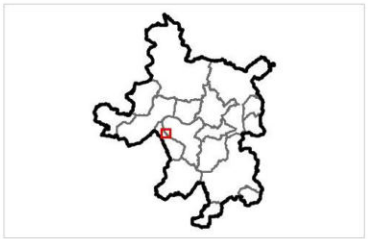
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (41/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

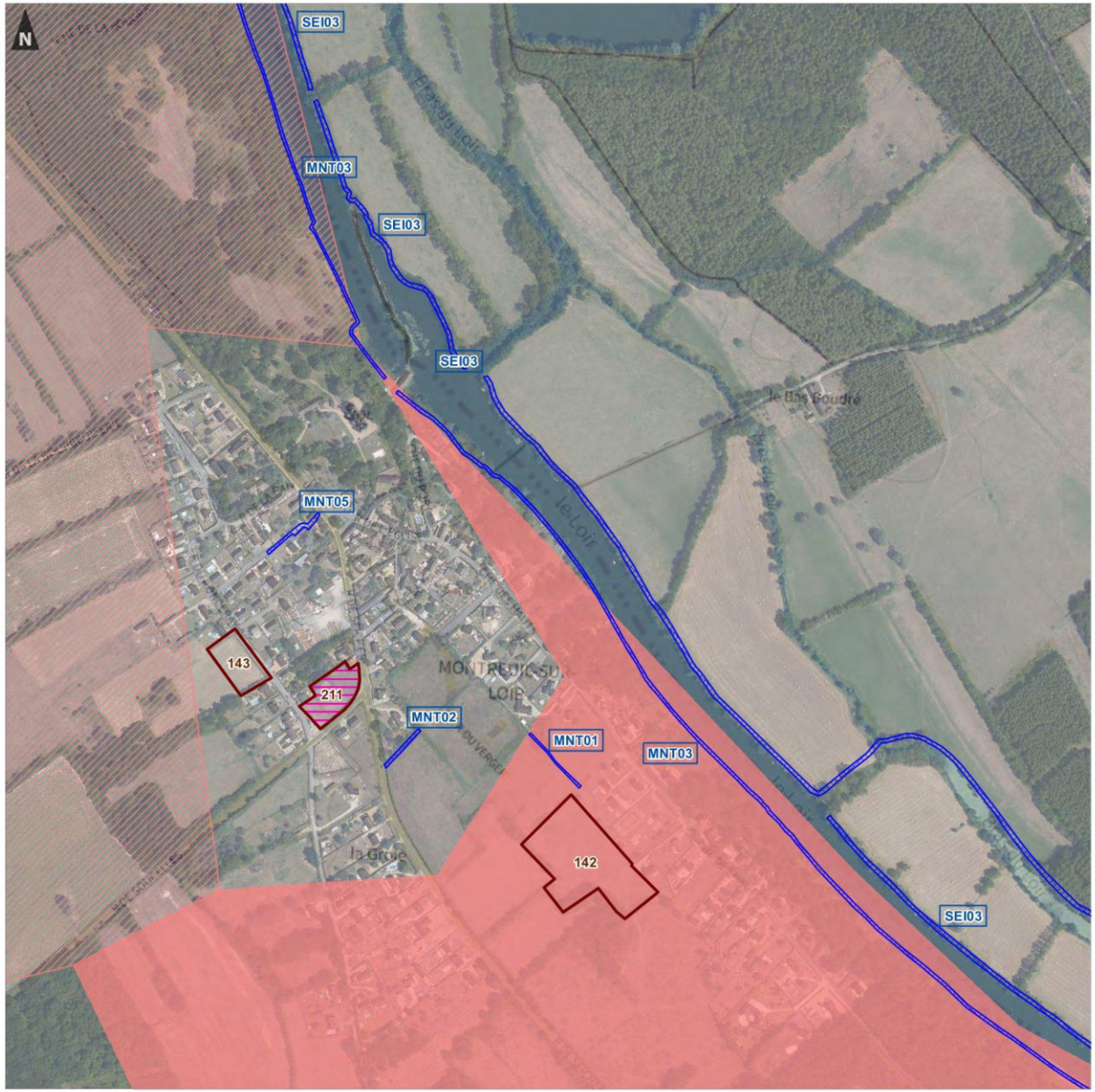
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (42/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

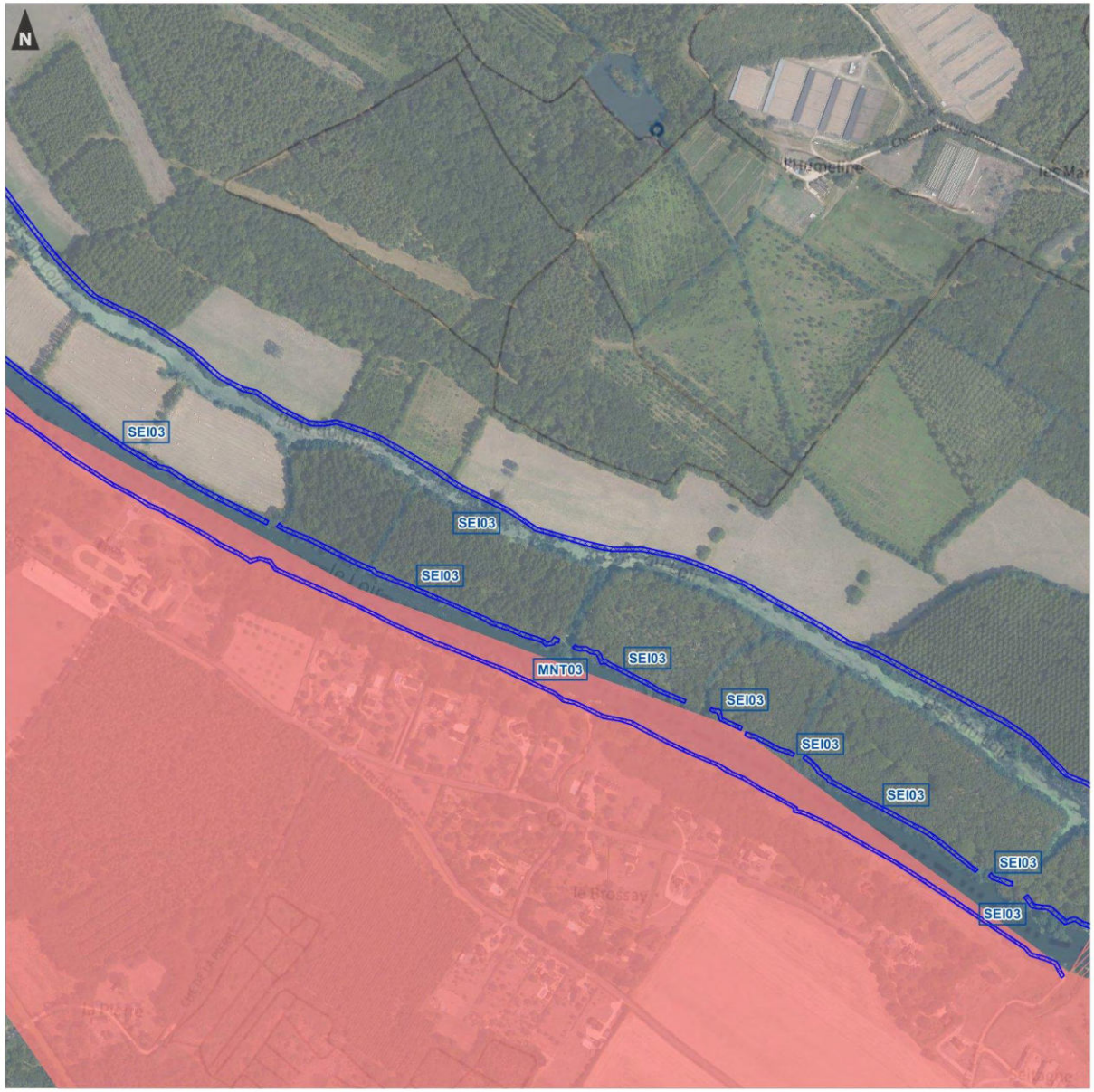
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (43/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

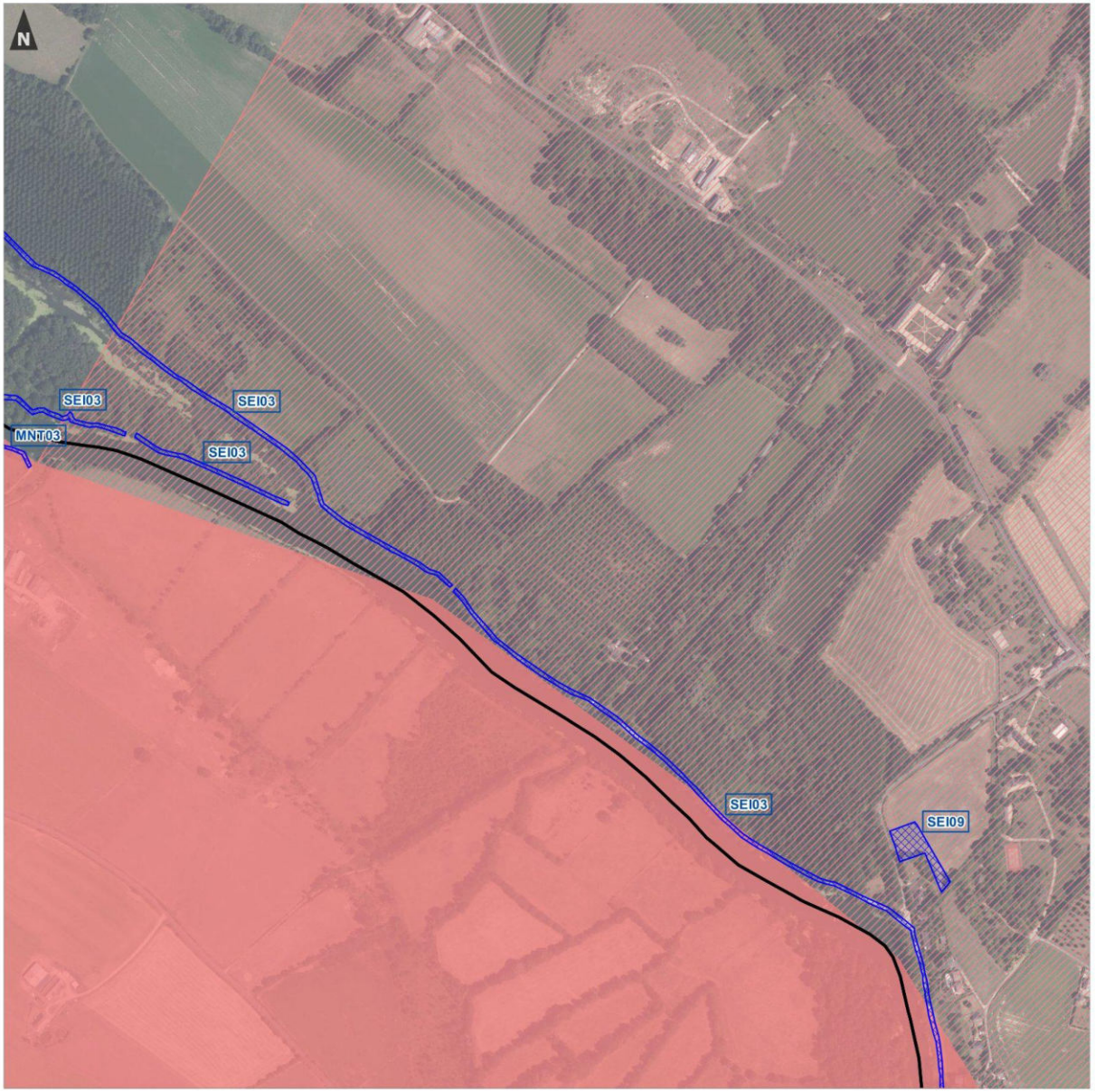
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (44/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

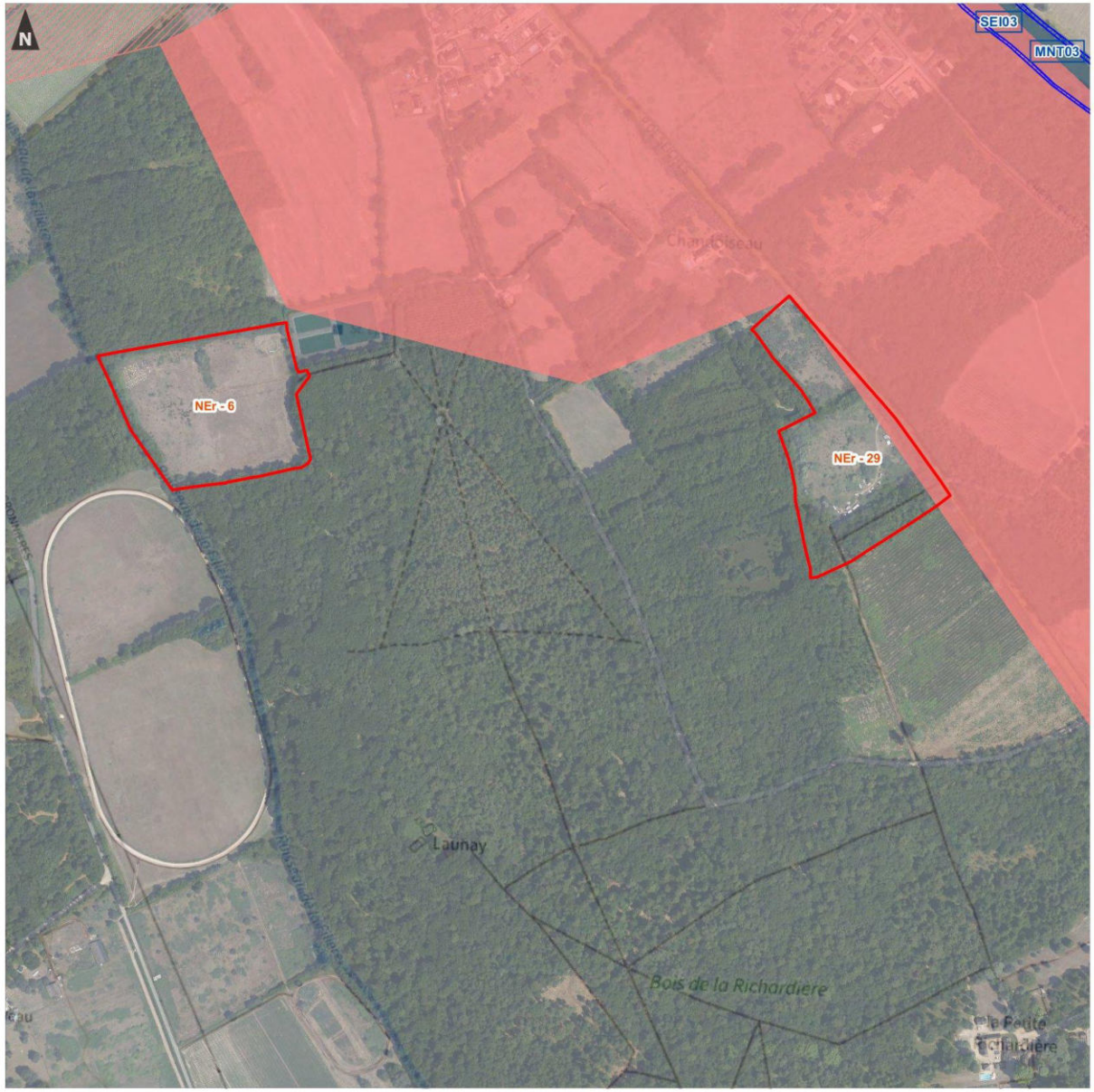
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (45/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

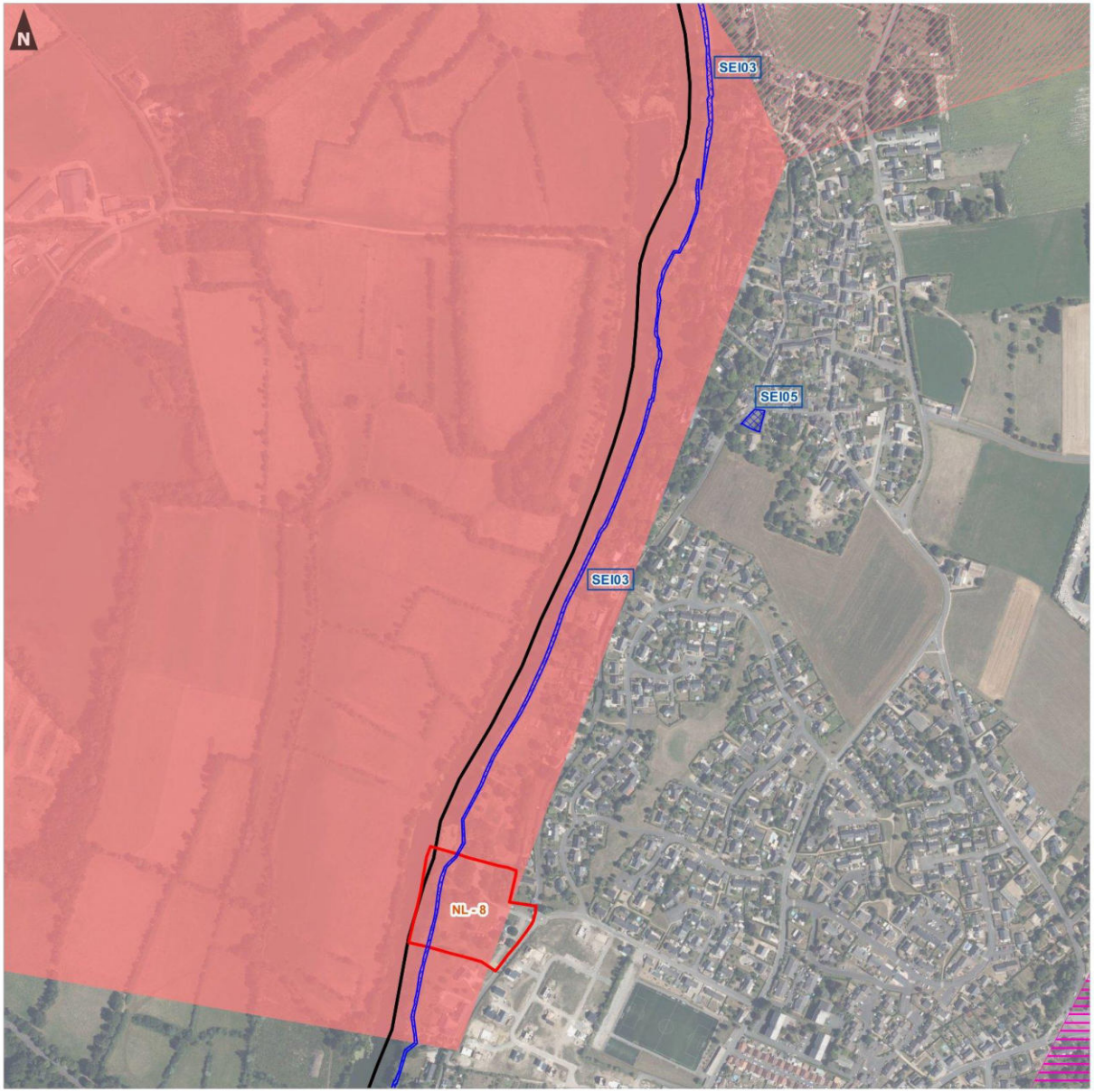
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (46/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

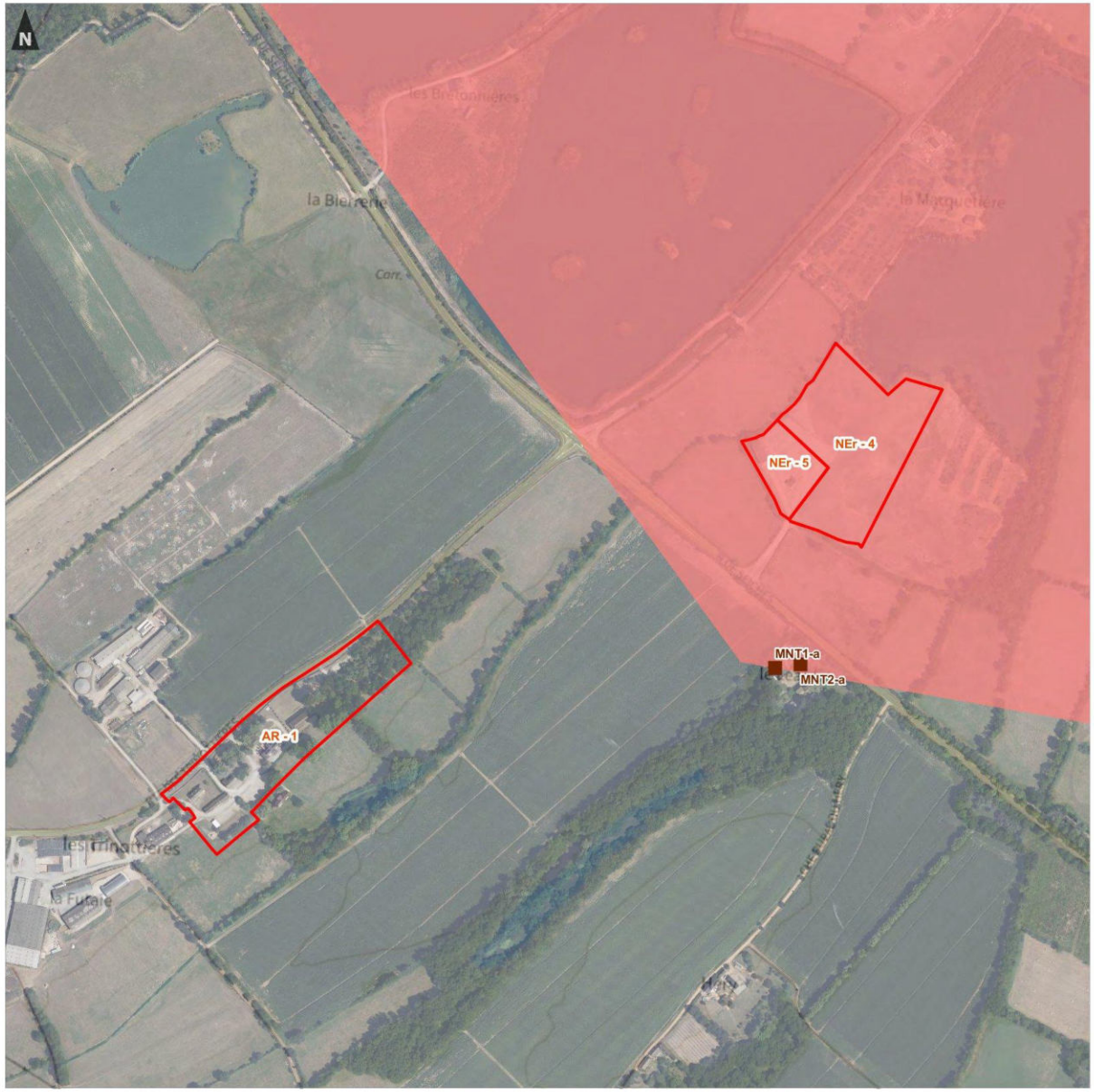
Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

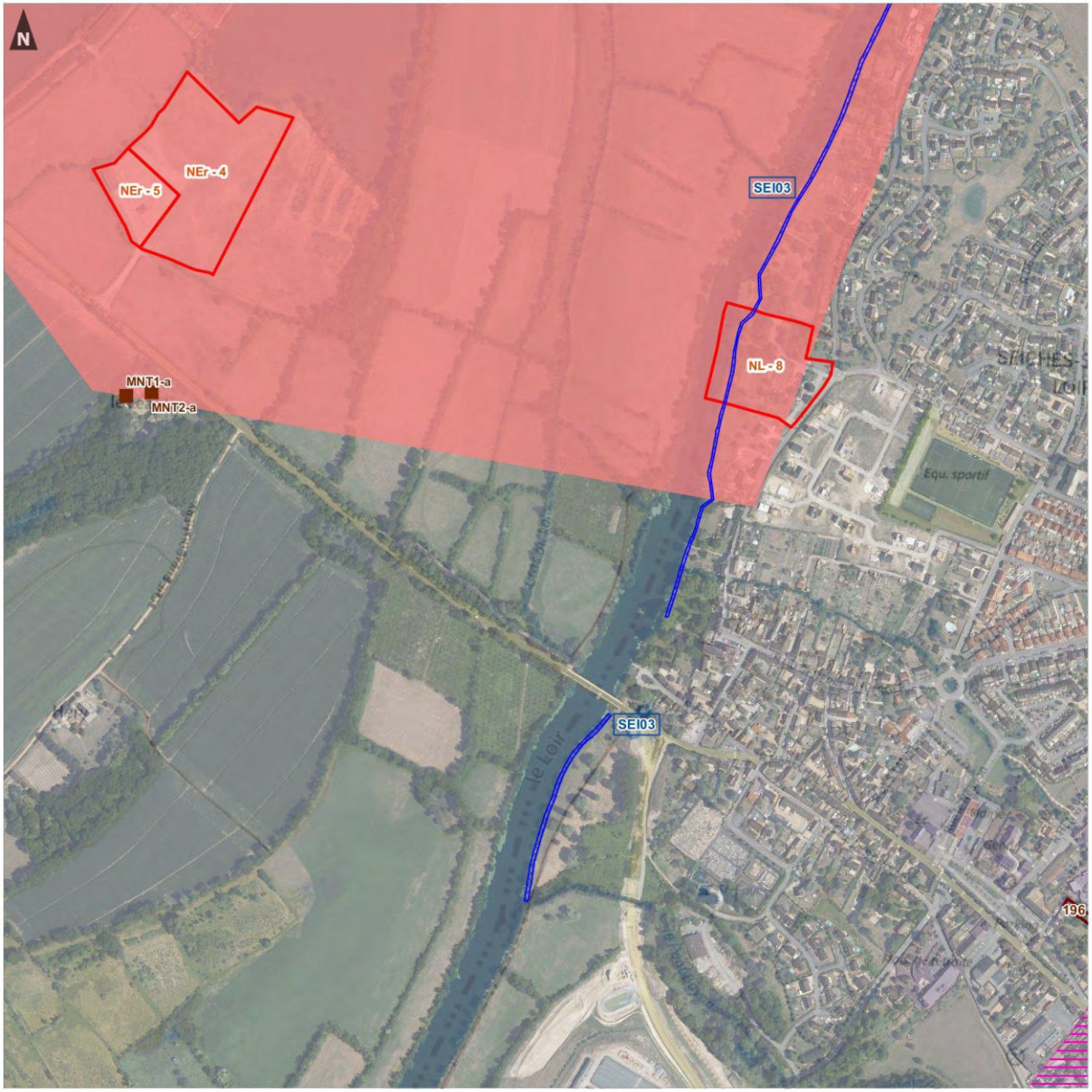
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (47/90)

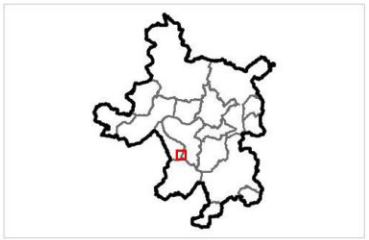
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

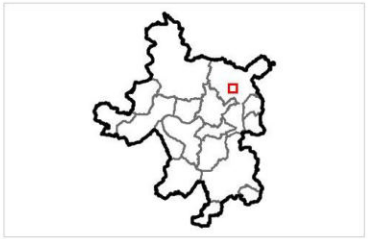
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (48/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

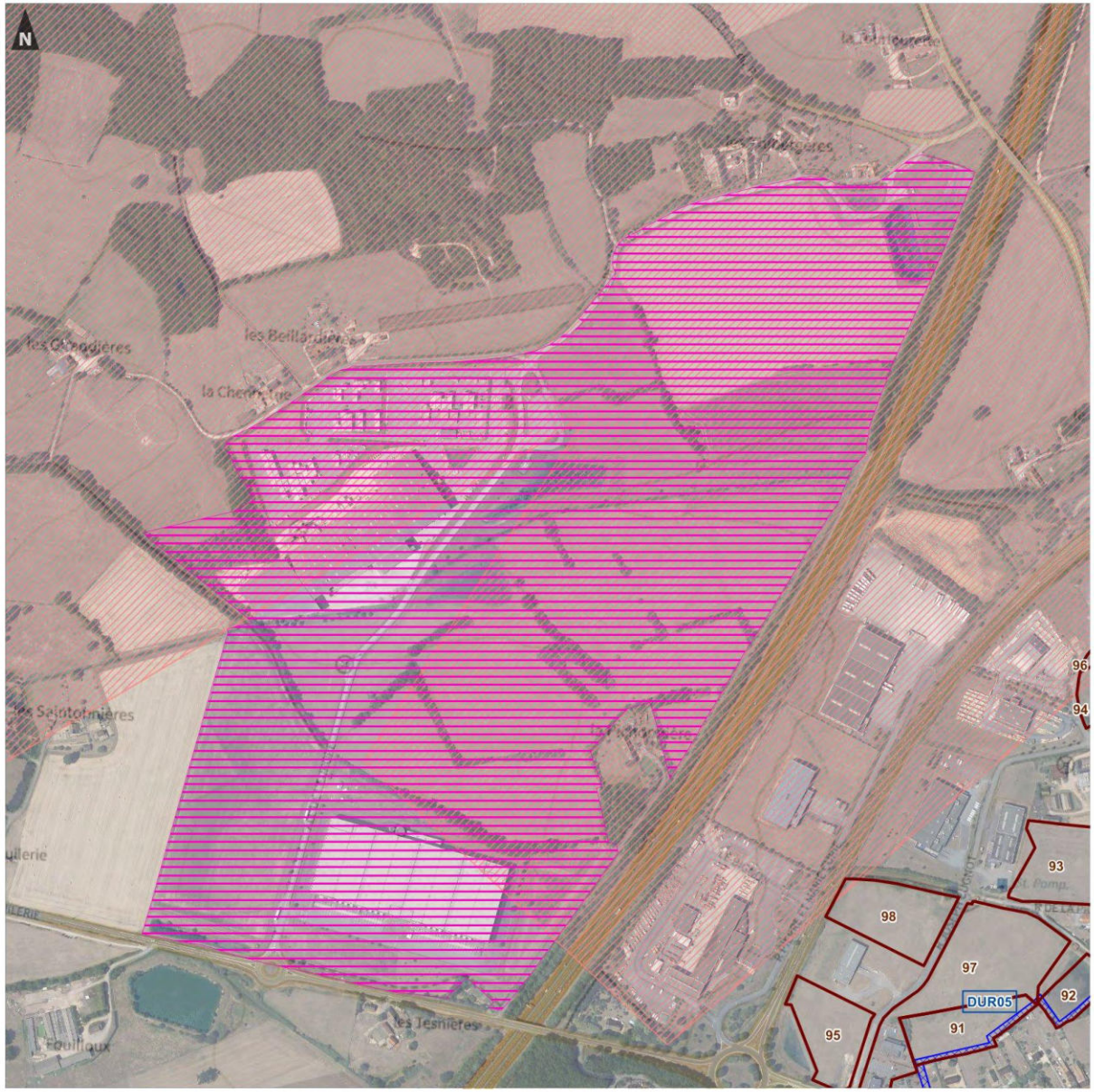
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

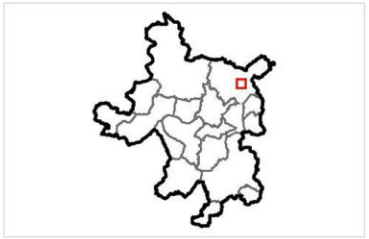
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (49/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

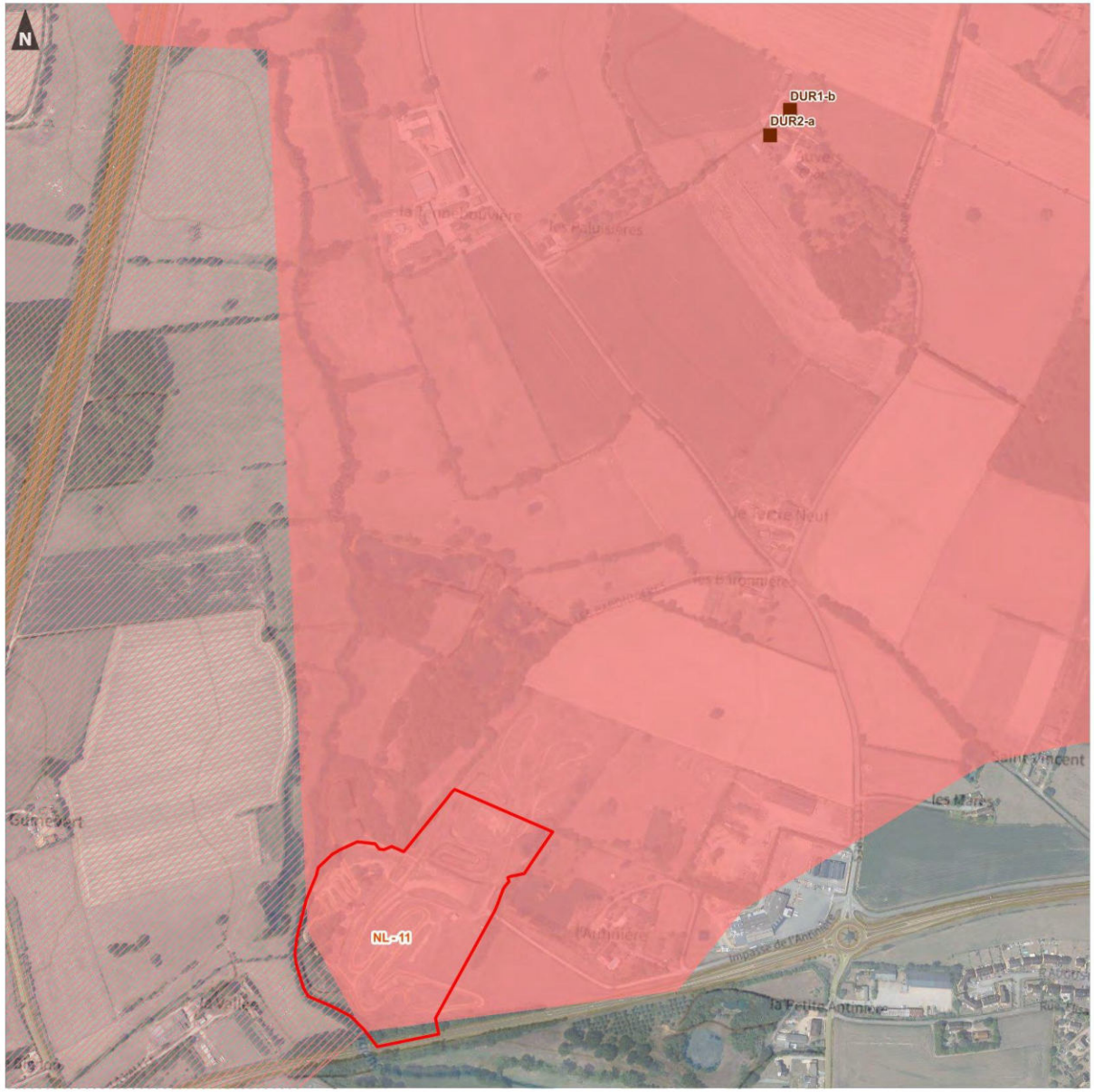
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

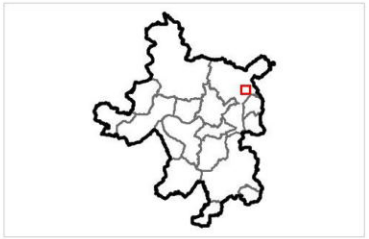
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (50/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

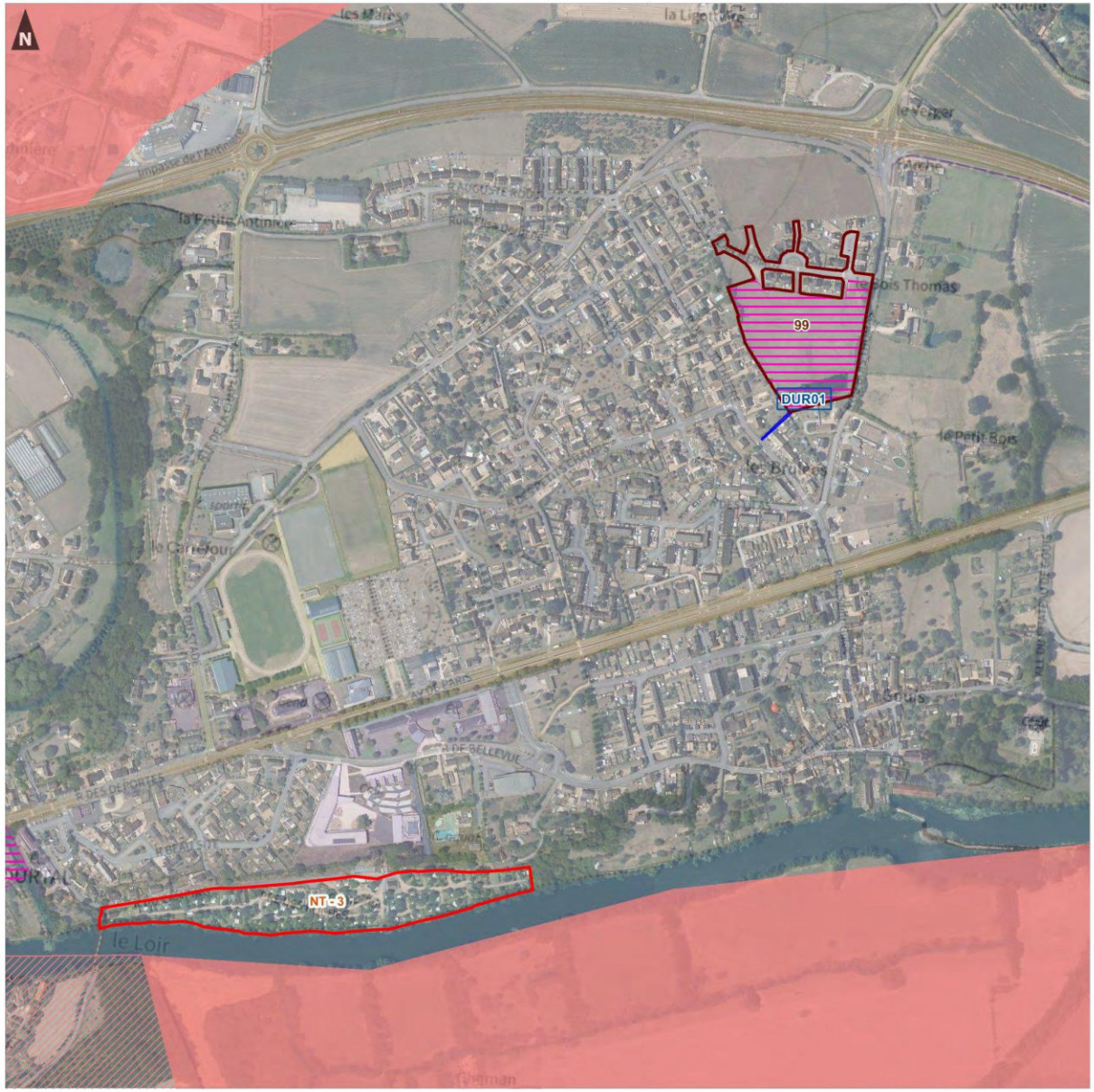
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

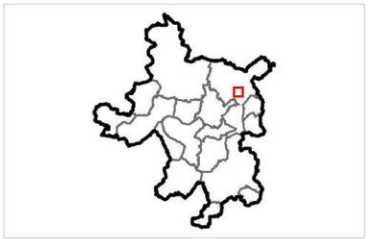
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (51/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

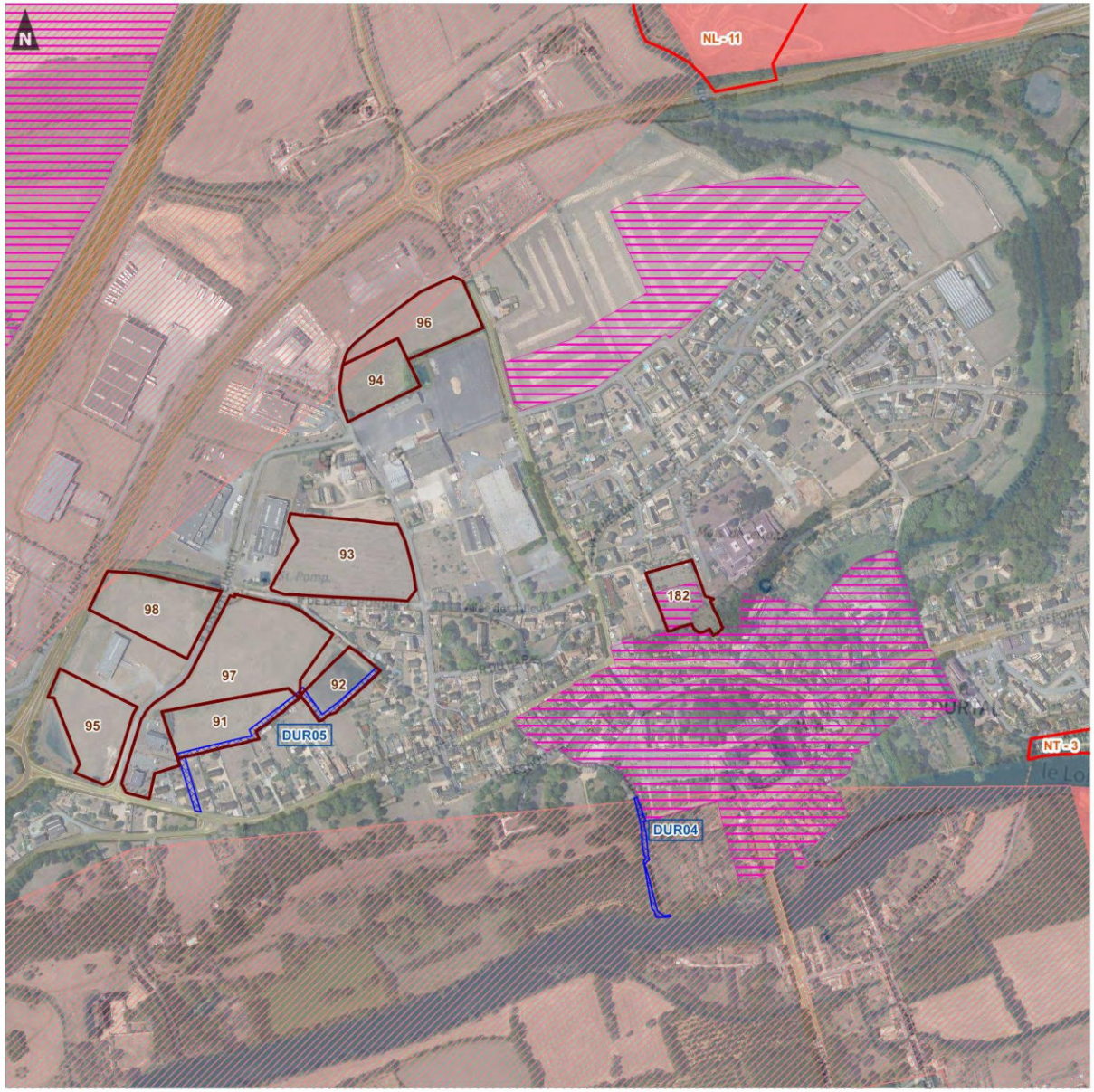
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

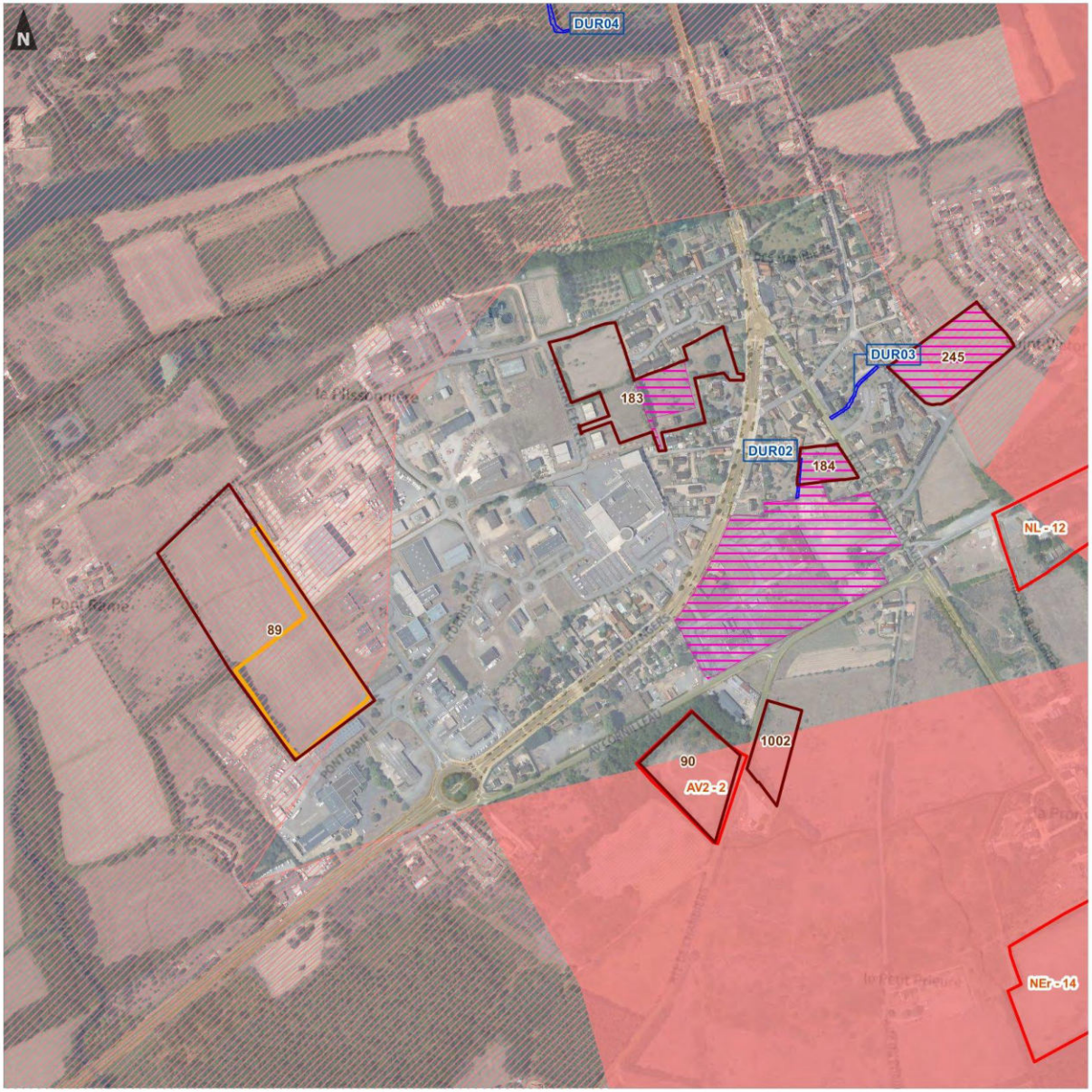
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Huillé-Lézigné (52/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

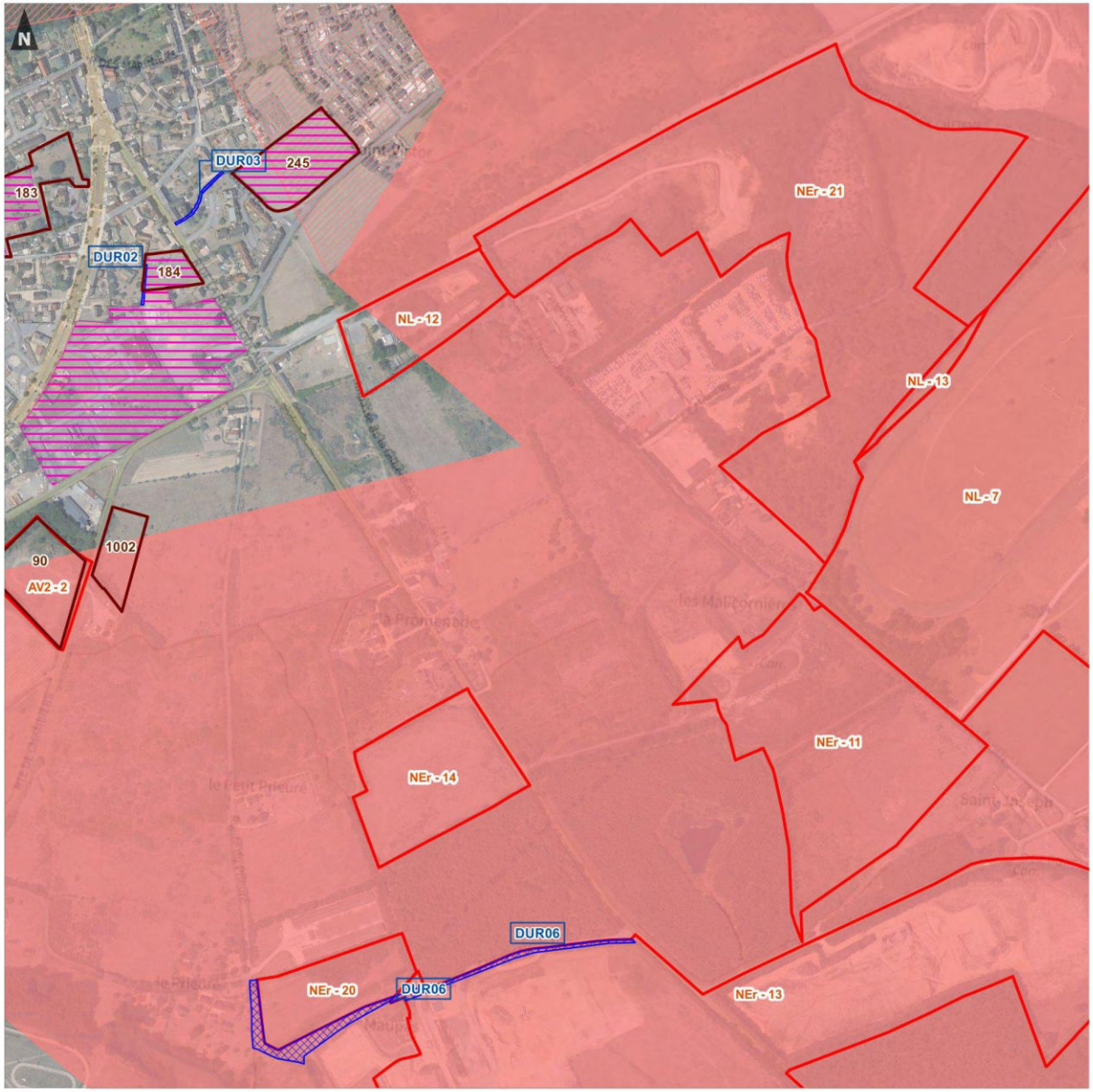
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

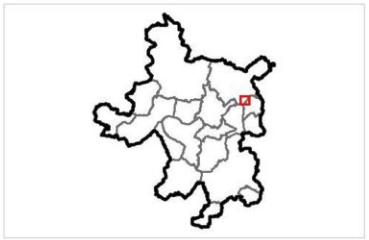
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (53/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

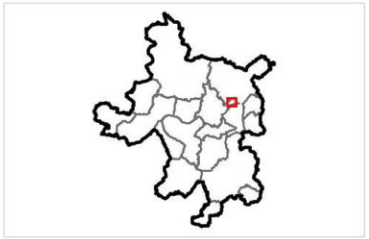
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (54/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

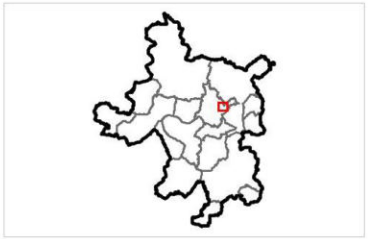
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (55/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

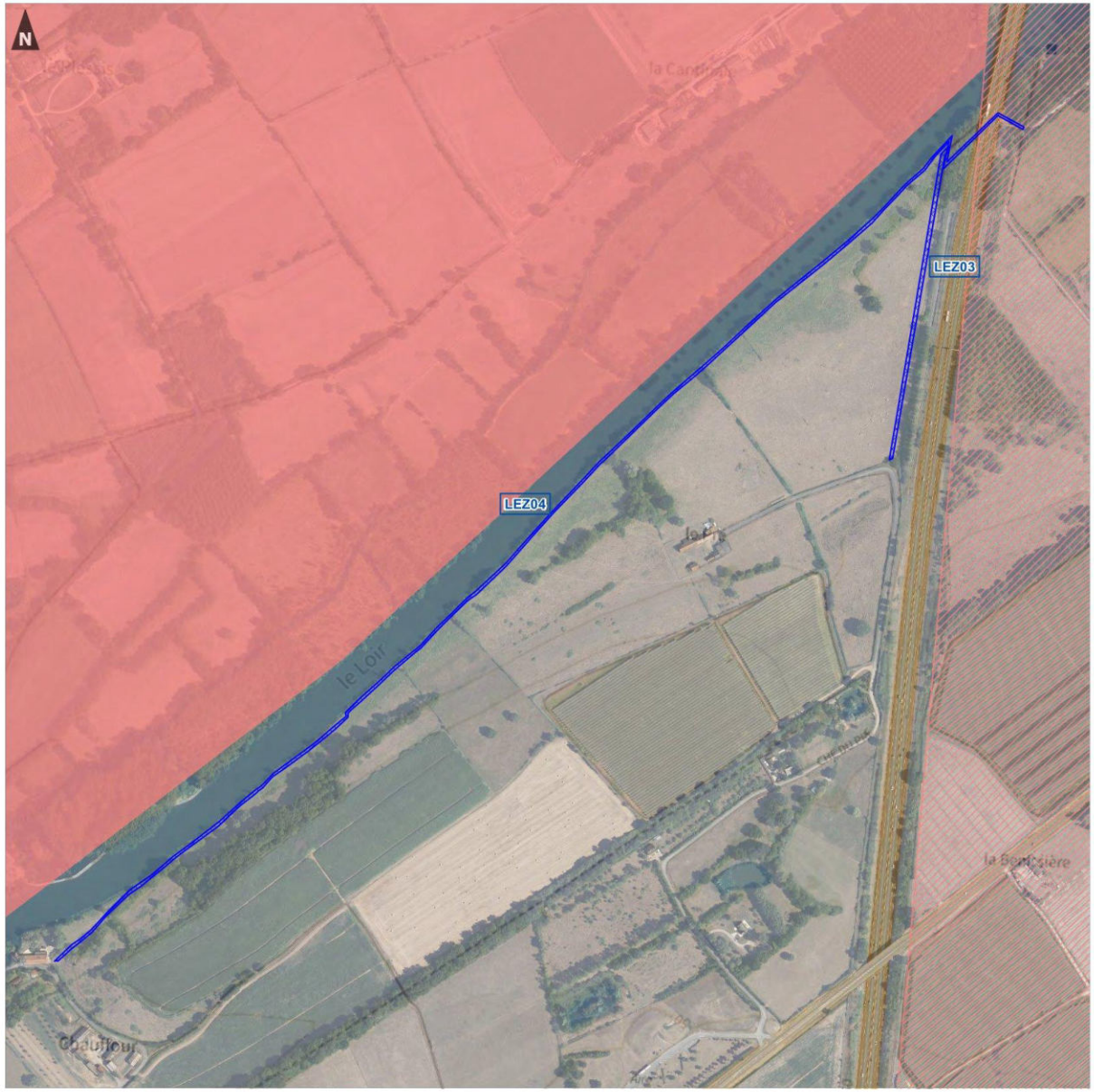
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (56/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

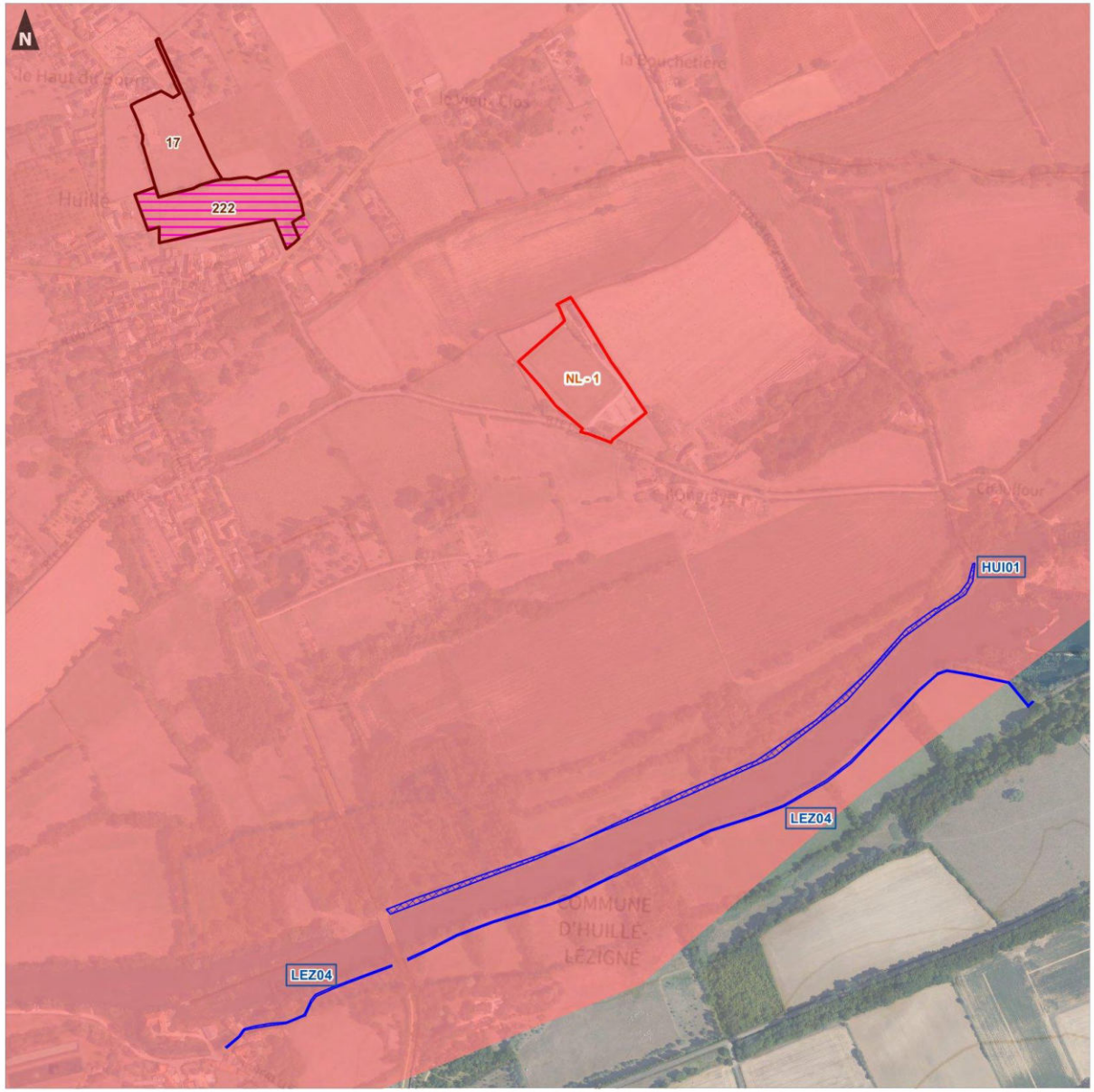
Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

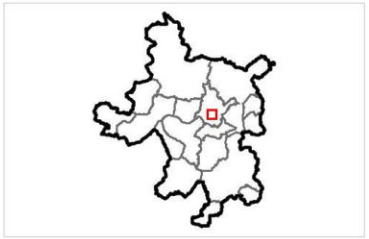
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (57/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

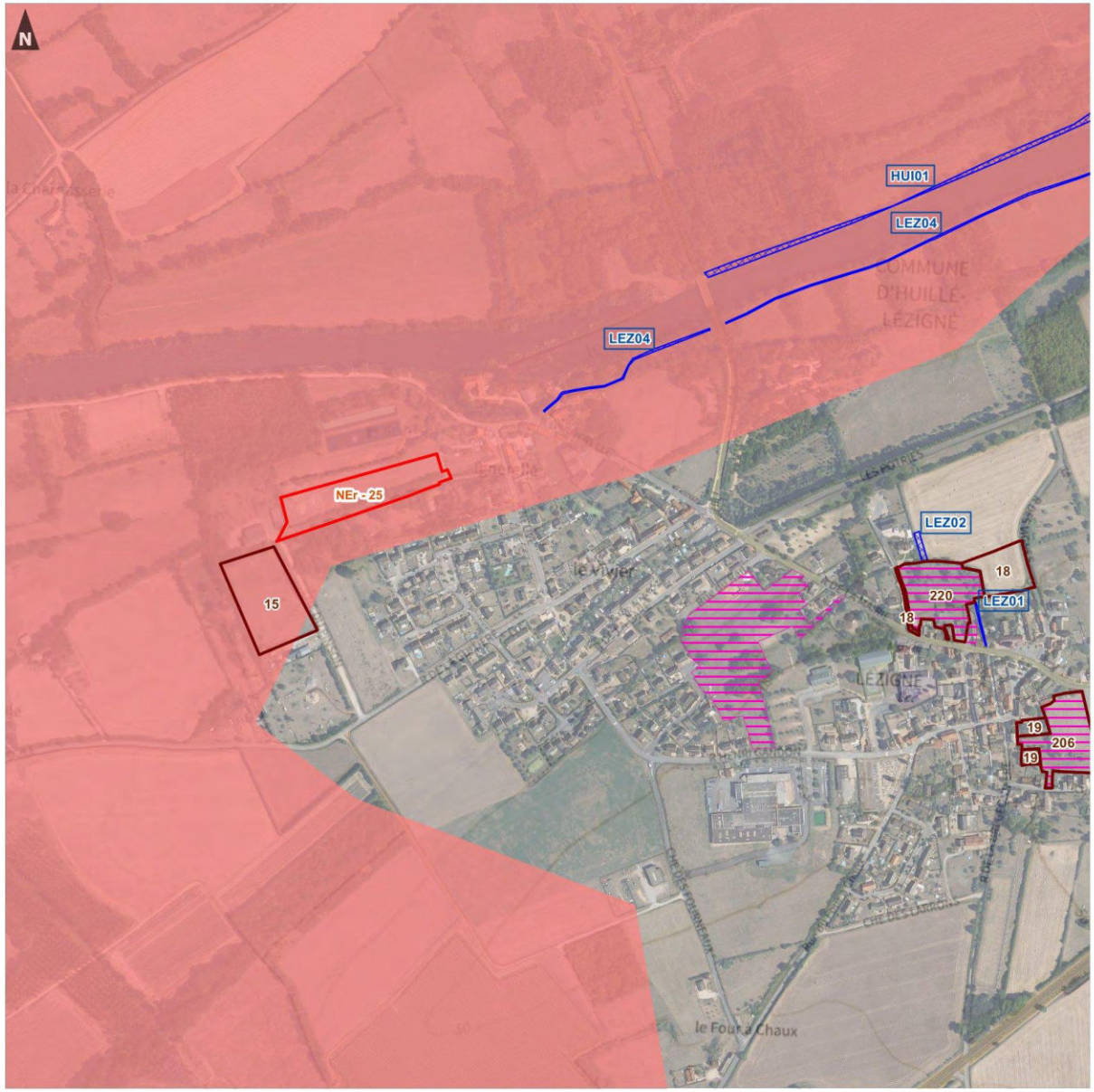
Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

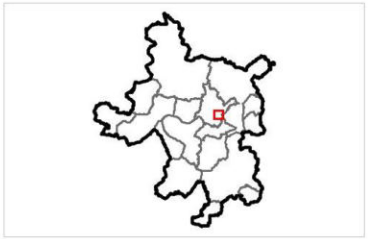
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (58/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

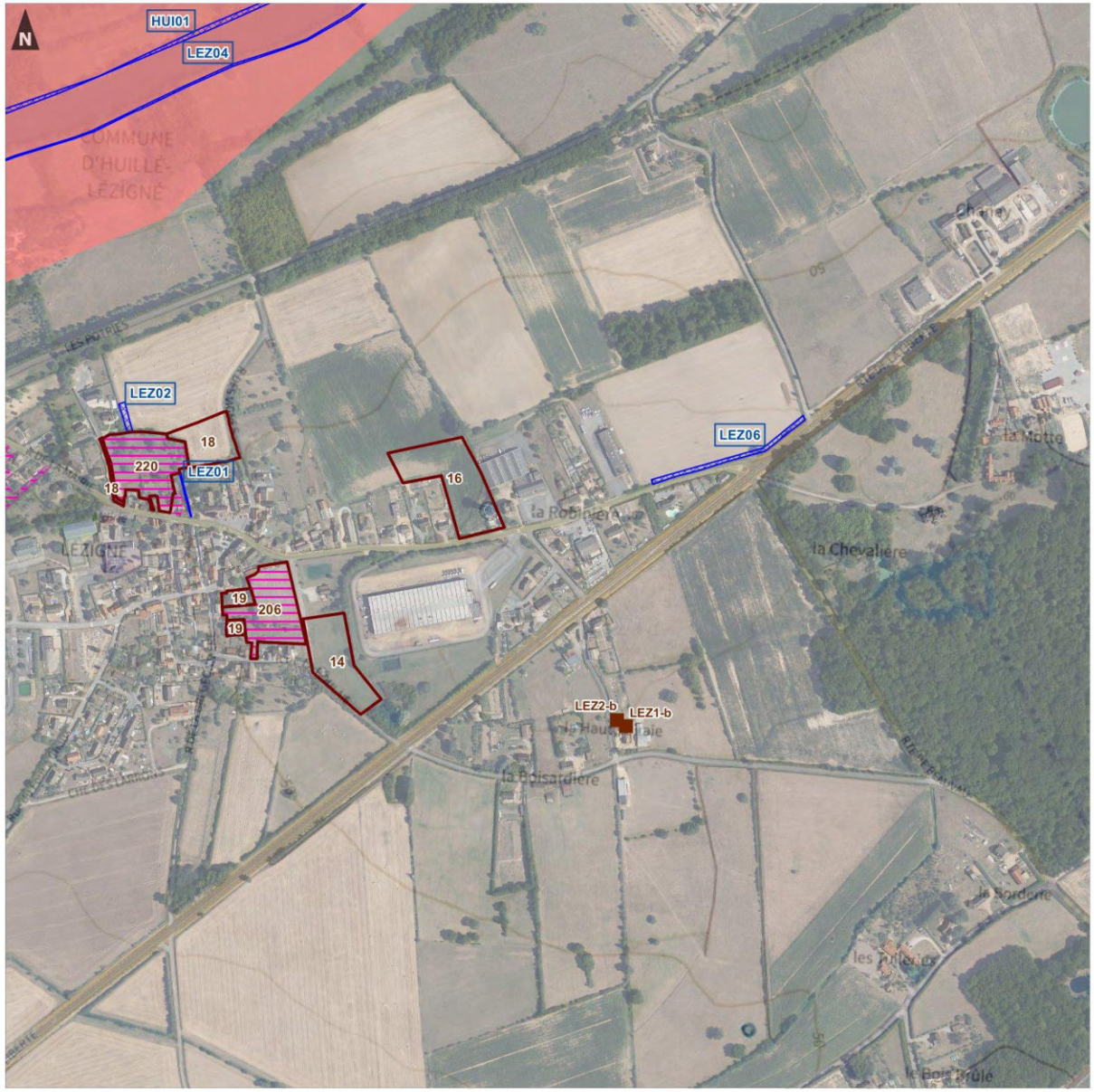
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (59/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

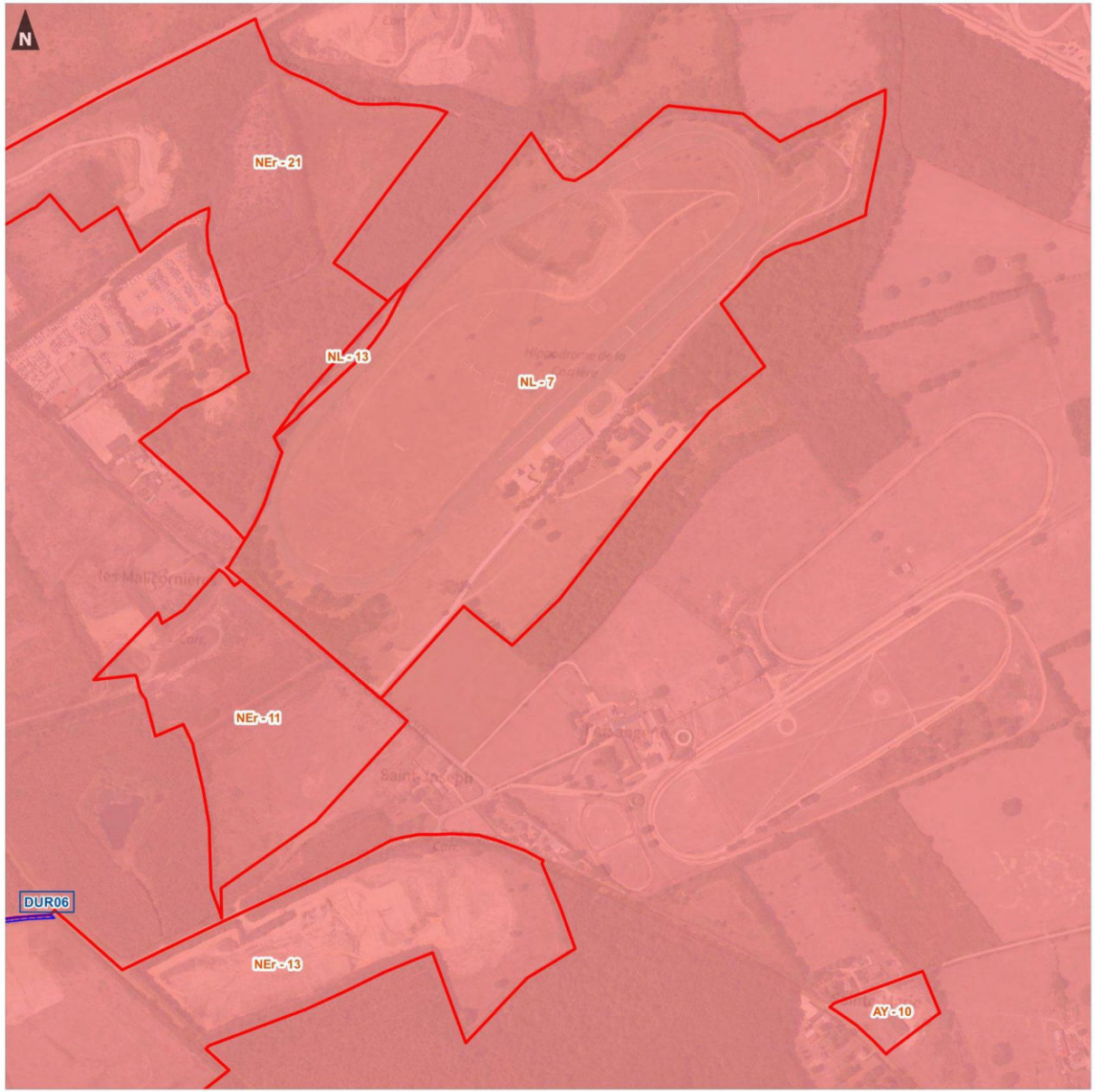
Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Les Rairies (60/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

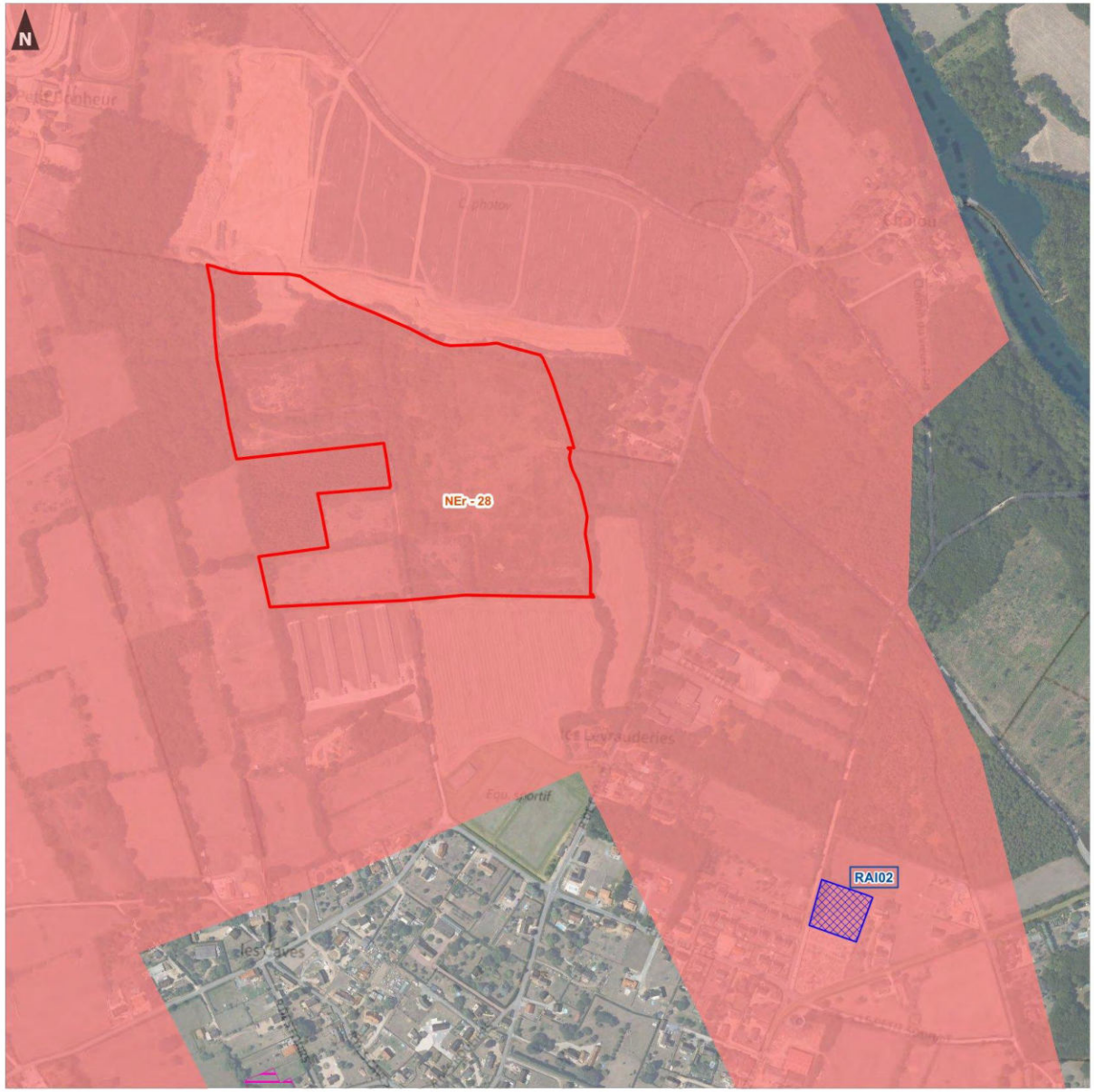
Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

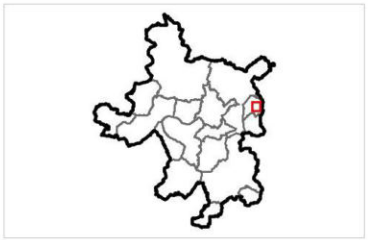
Les Rairies (61/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

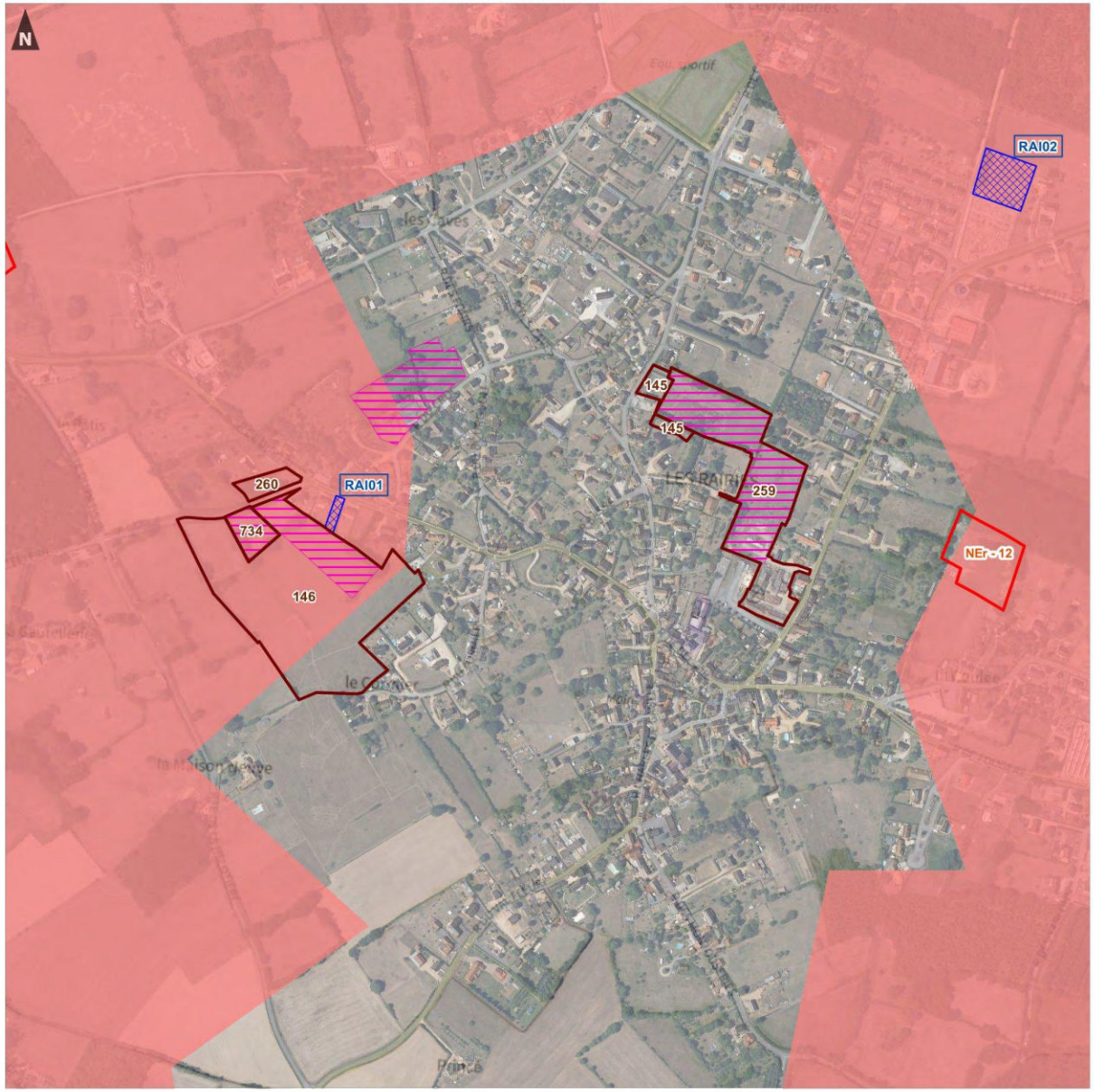
Sous-trame bocagère

- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

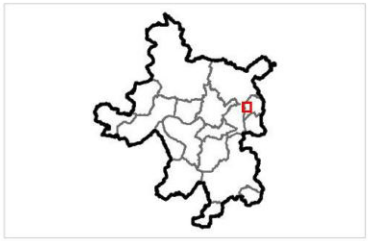
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (62/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

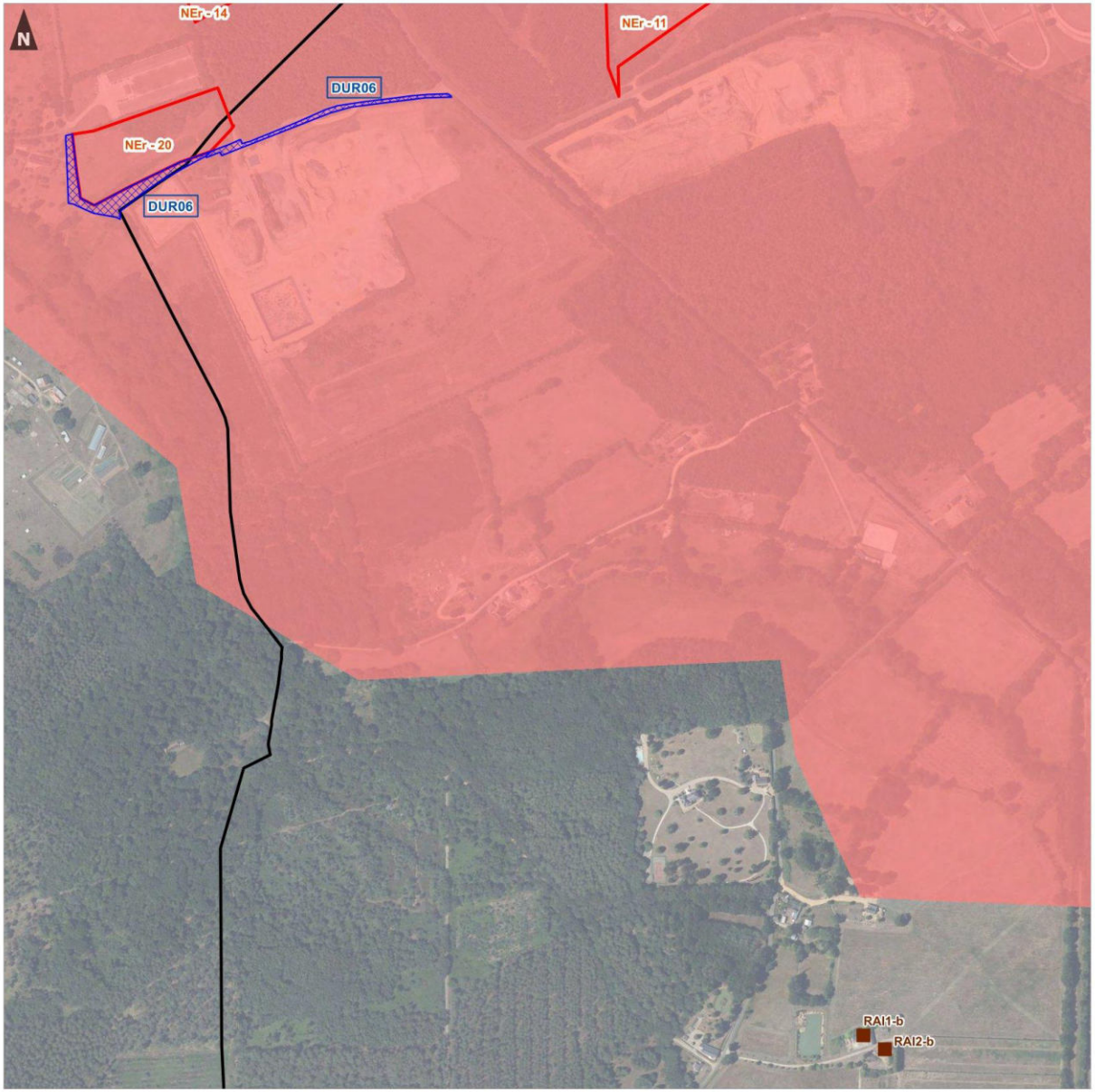
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

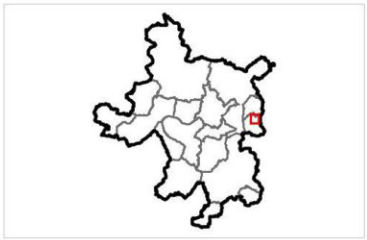
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (63/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

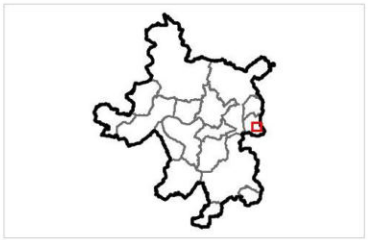
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (64/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

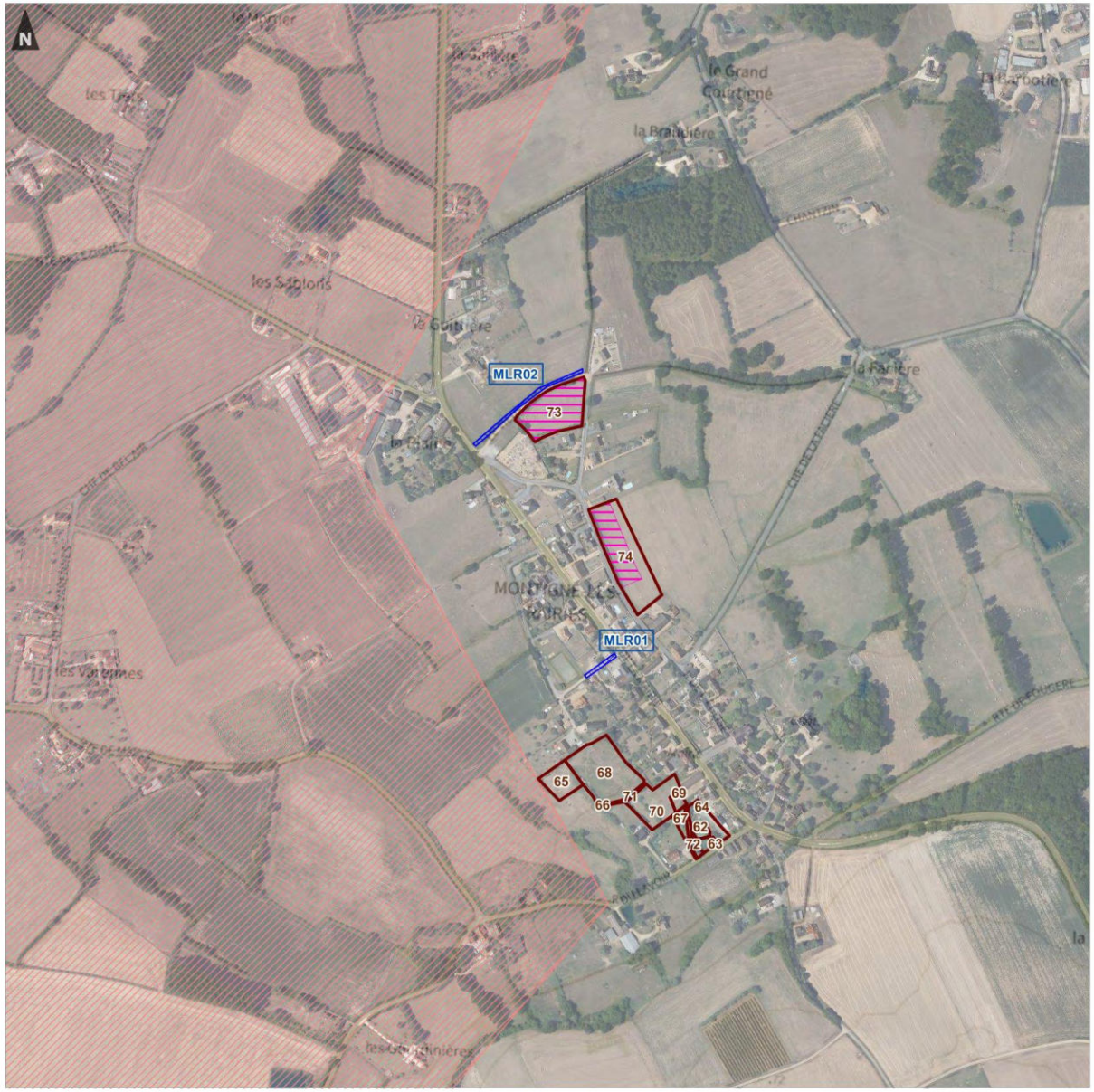
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

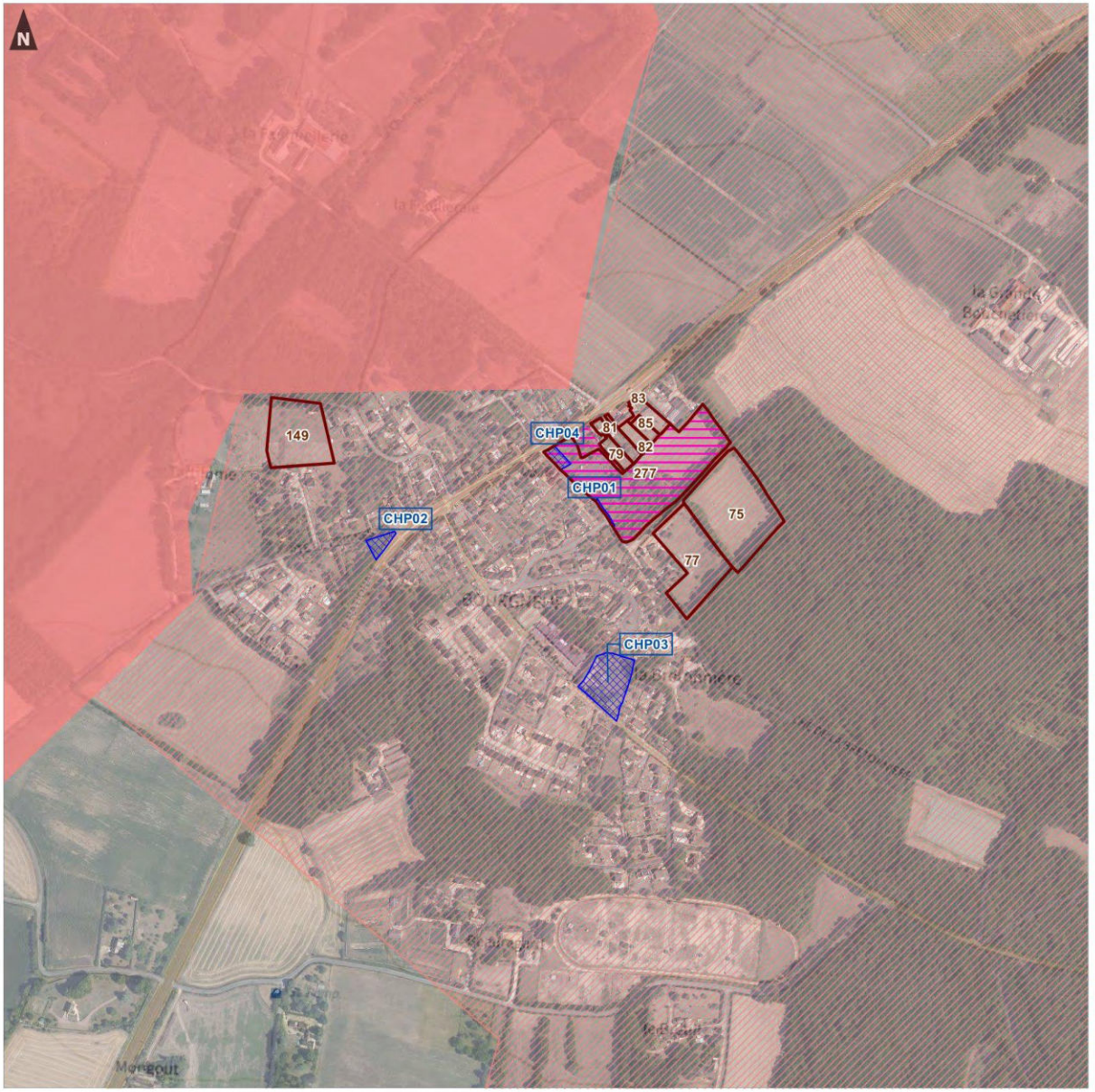
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

La Chapelle-Saint-Laud / Seiches-sur-le-Loir (65/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud (66/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

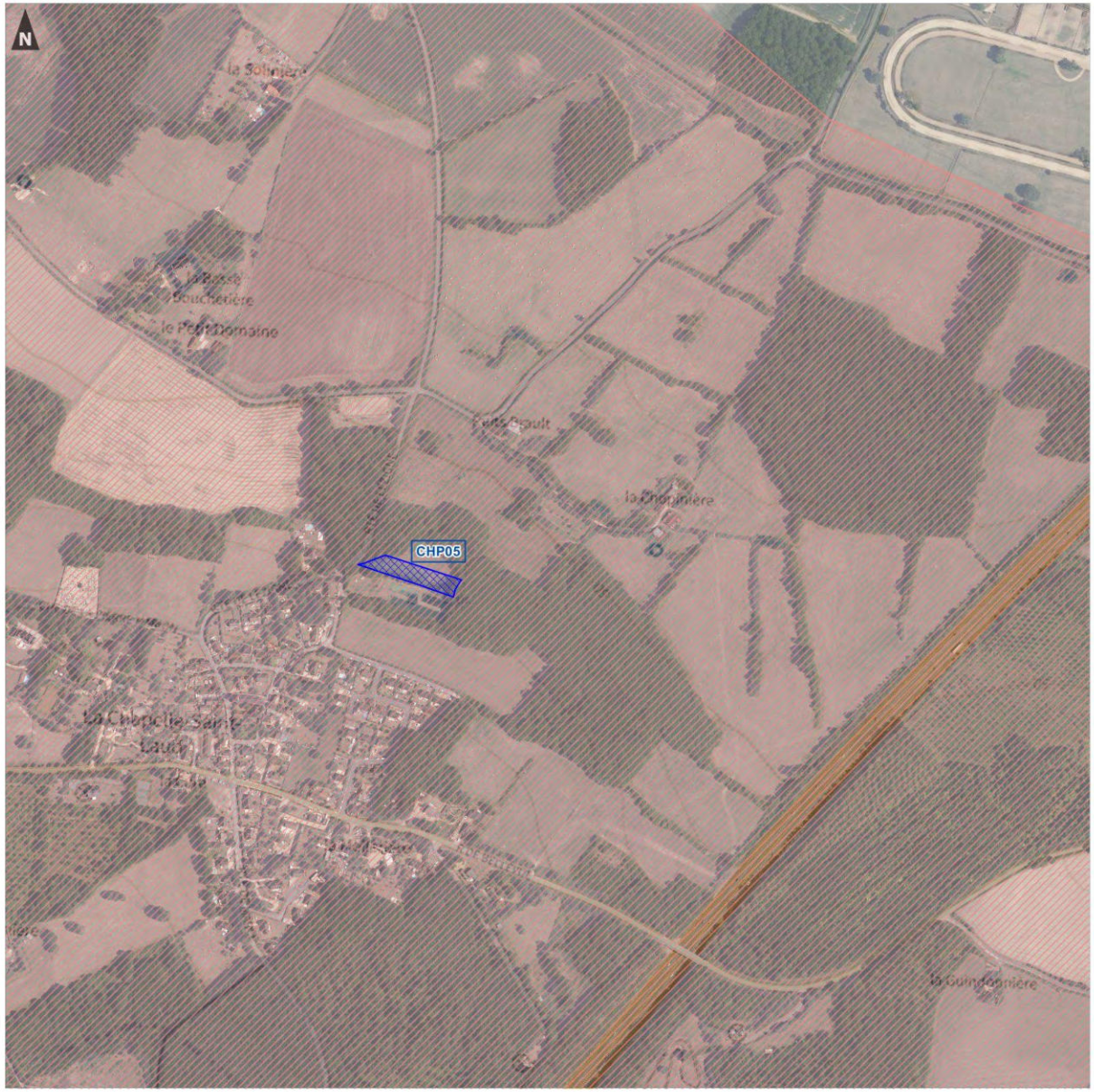
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Marcé (67/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère

- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

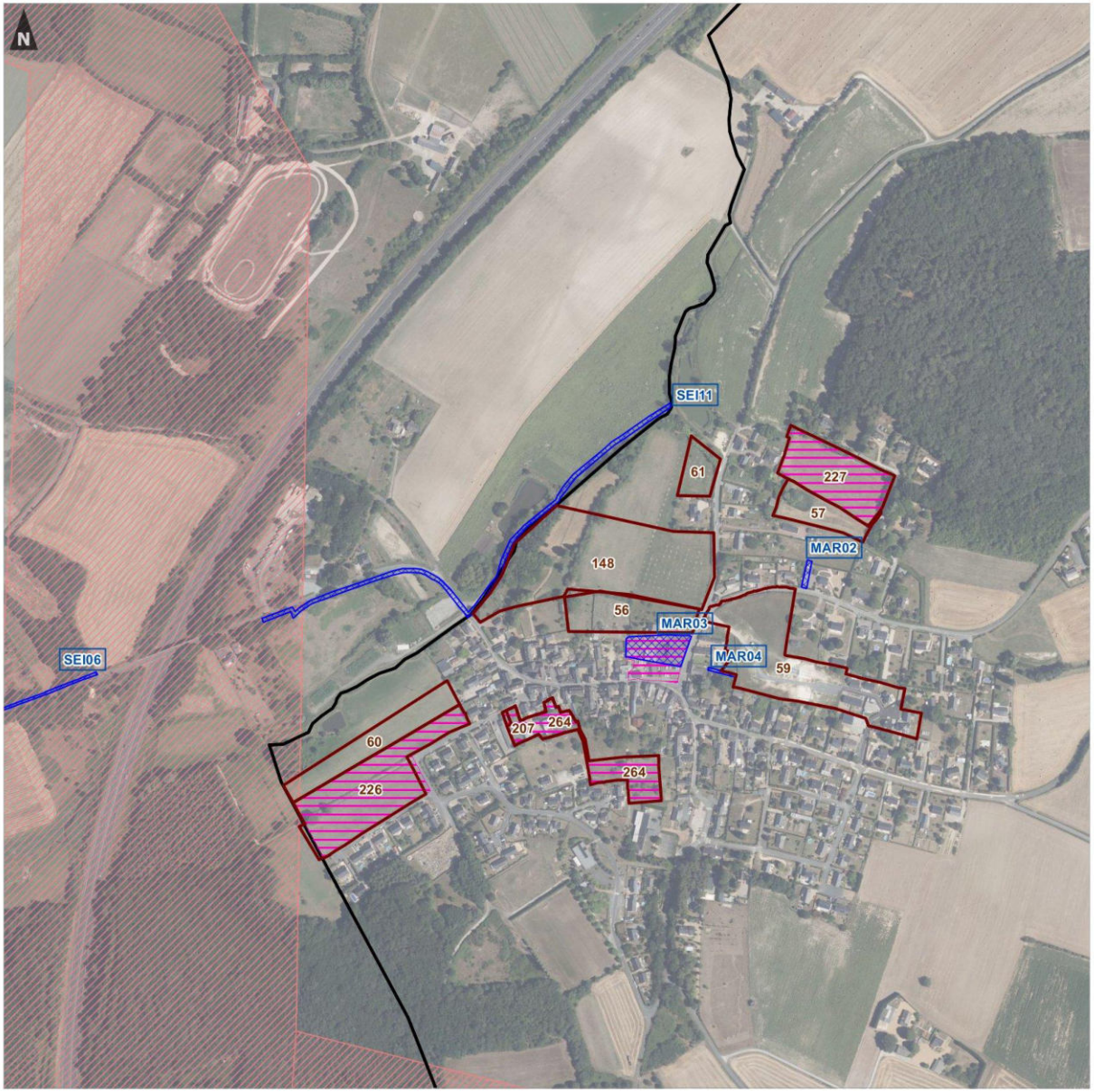
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Marcé / Seiches-sur-le-Loir (68/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

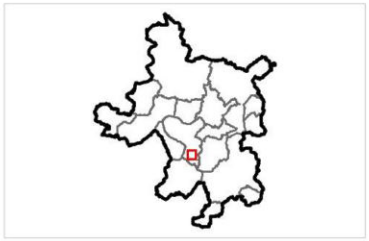
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (69/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

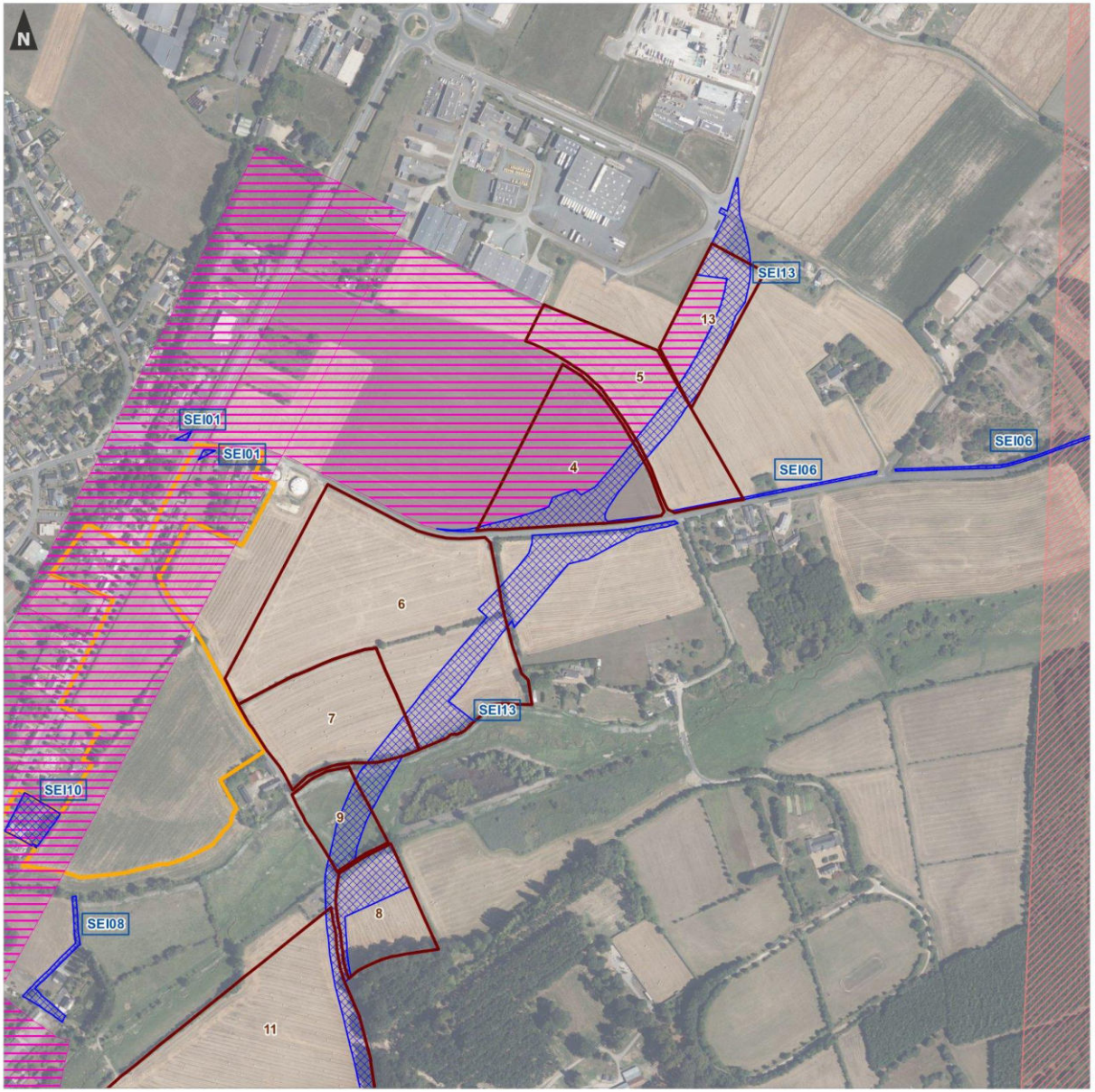
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



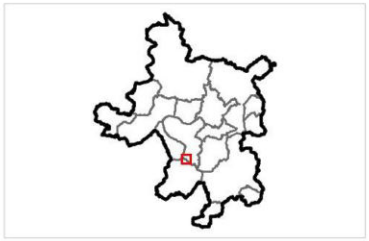
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé / Seiches-sur-le-Loir (70/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

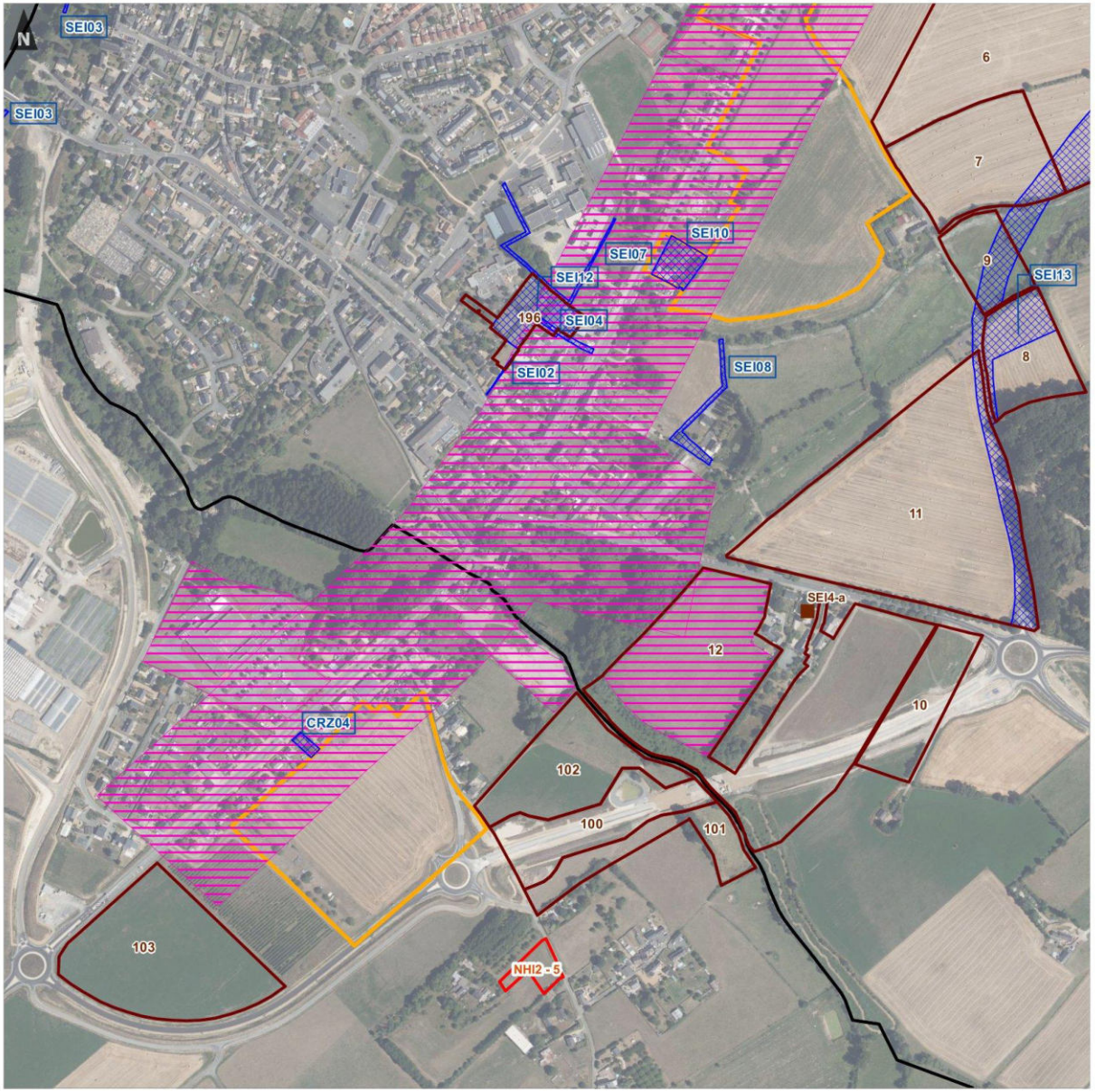
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



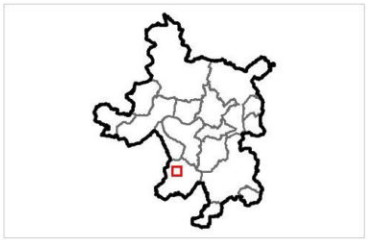
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (71/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



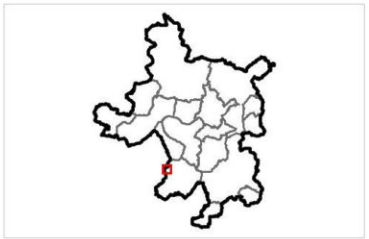
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (72/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

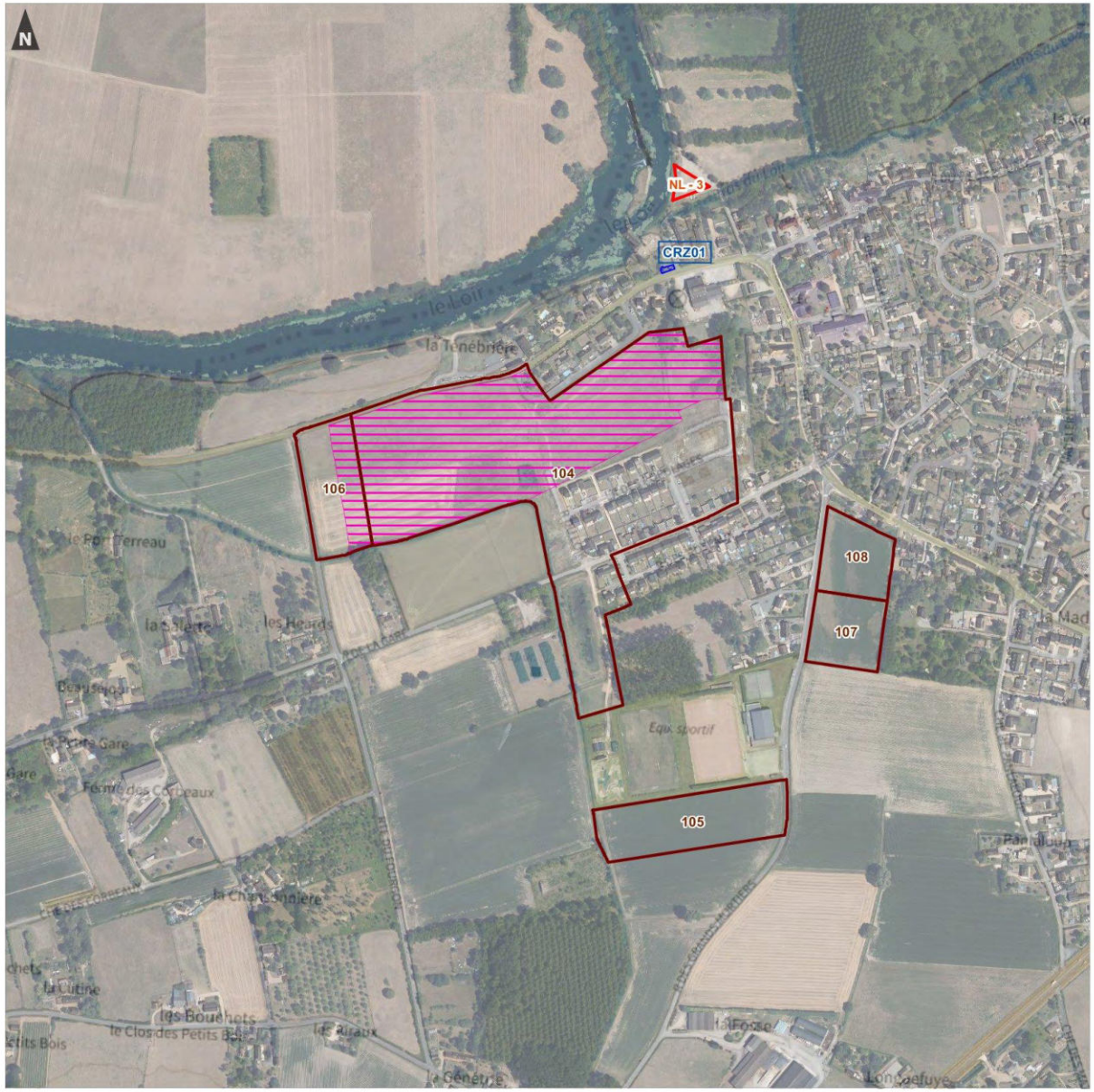
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



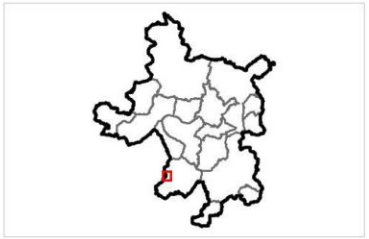
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (73/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



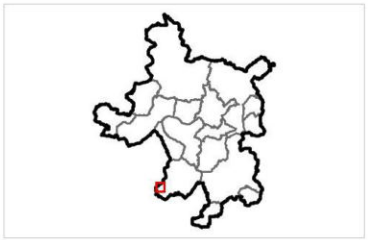
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (74/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

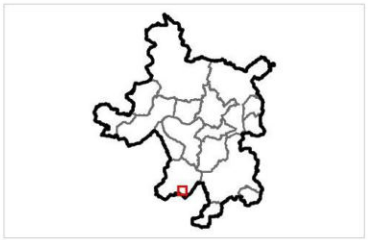
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (75/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

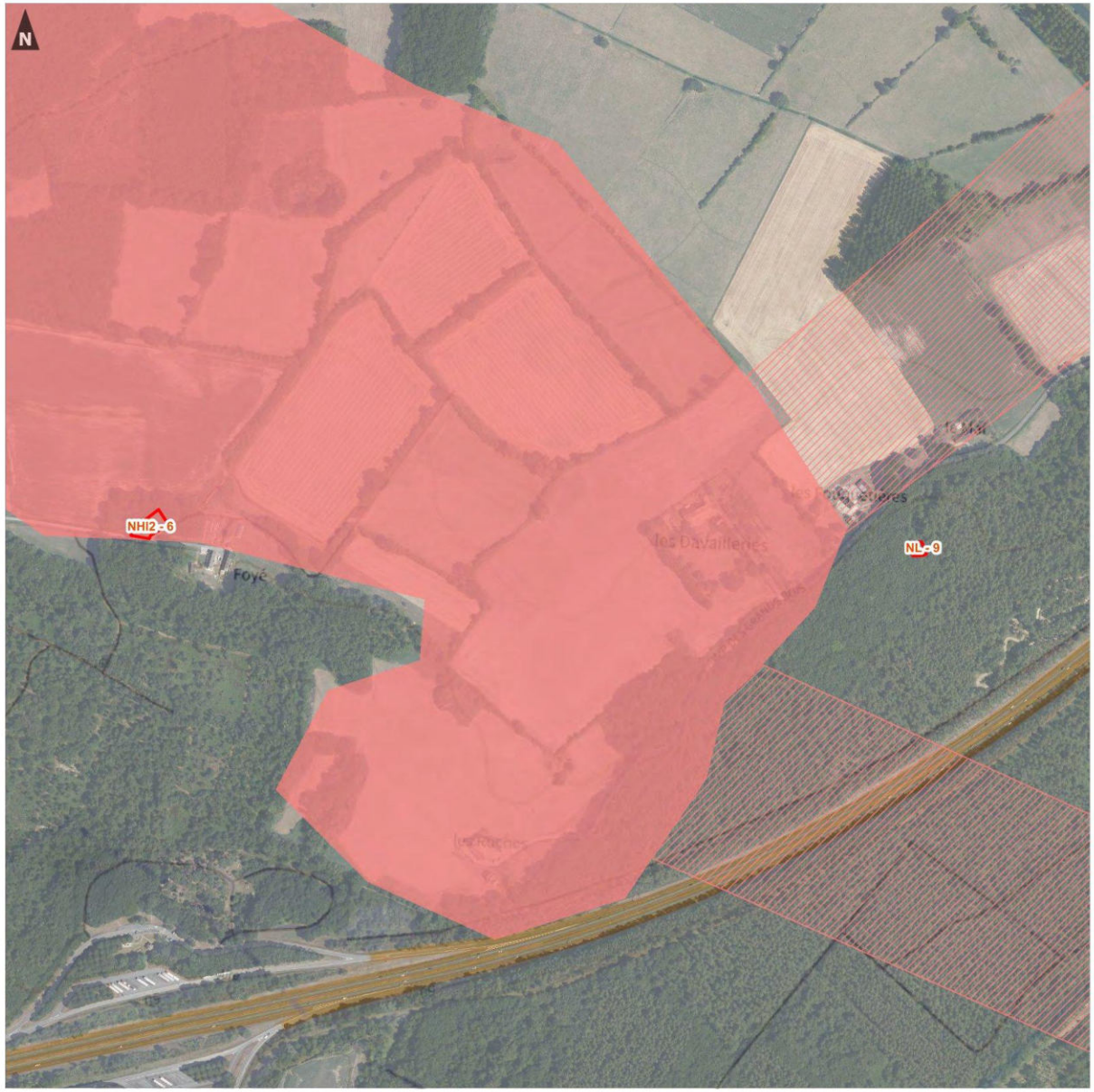
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

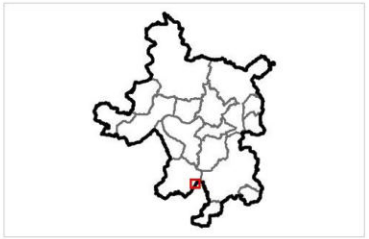
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (76/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

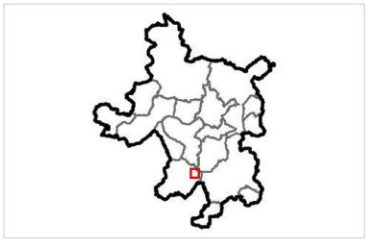
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (77/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

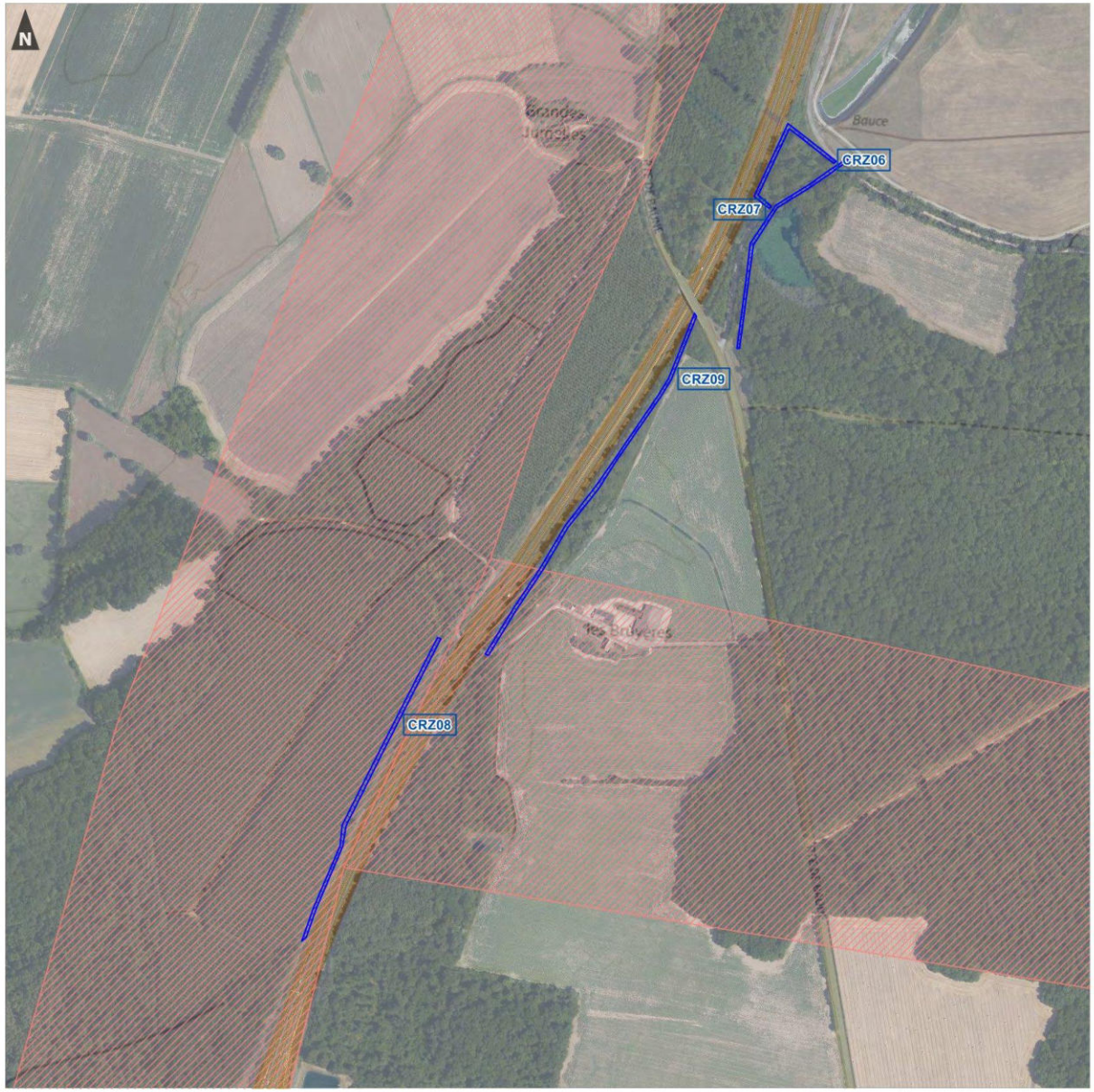
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (78/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

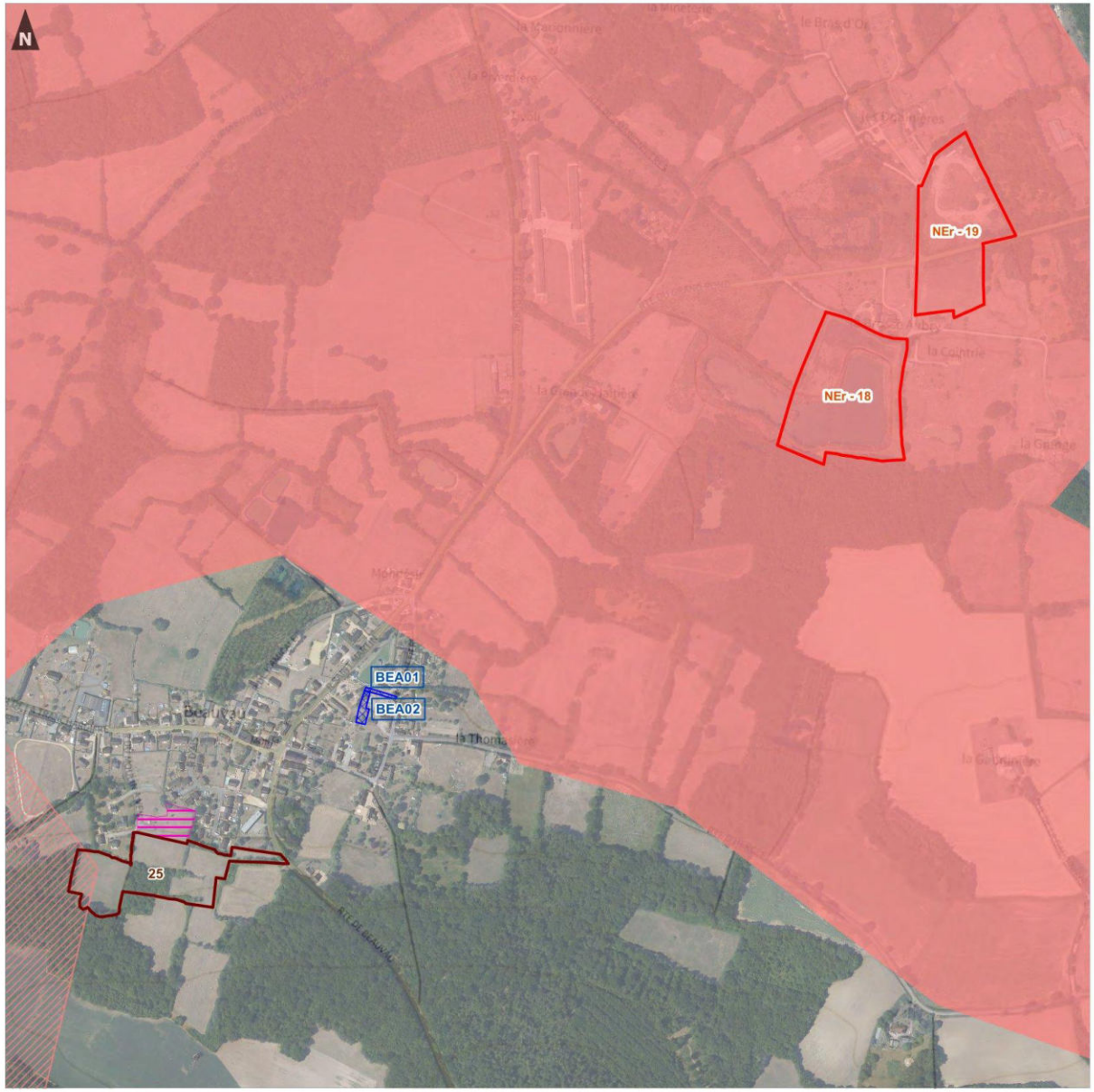
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (79/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (80/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

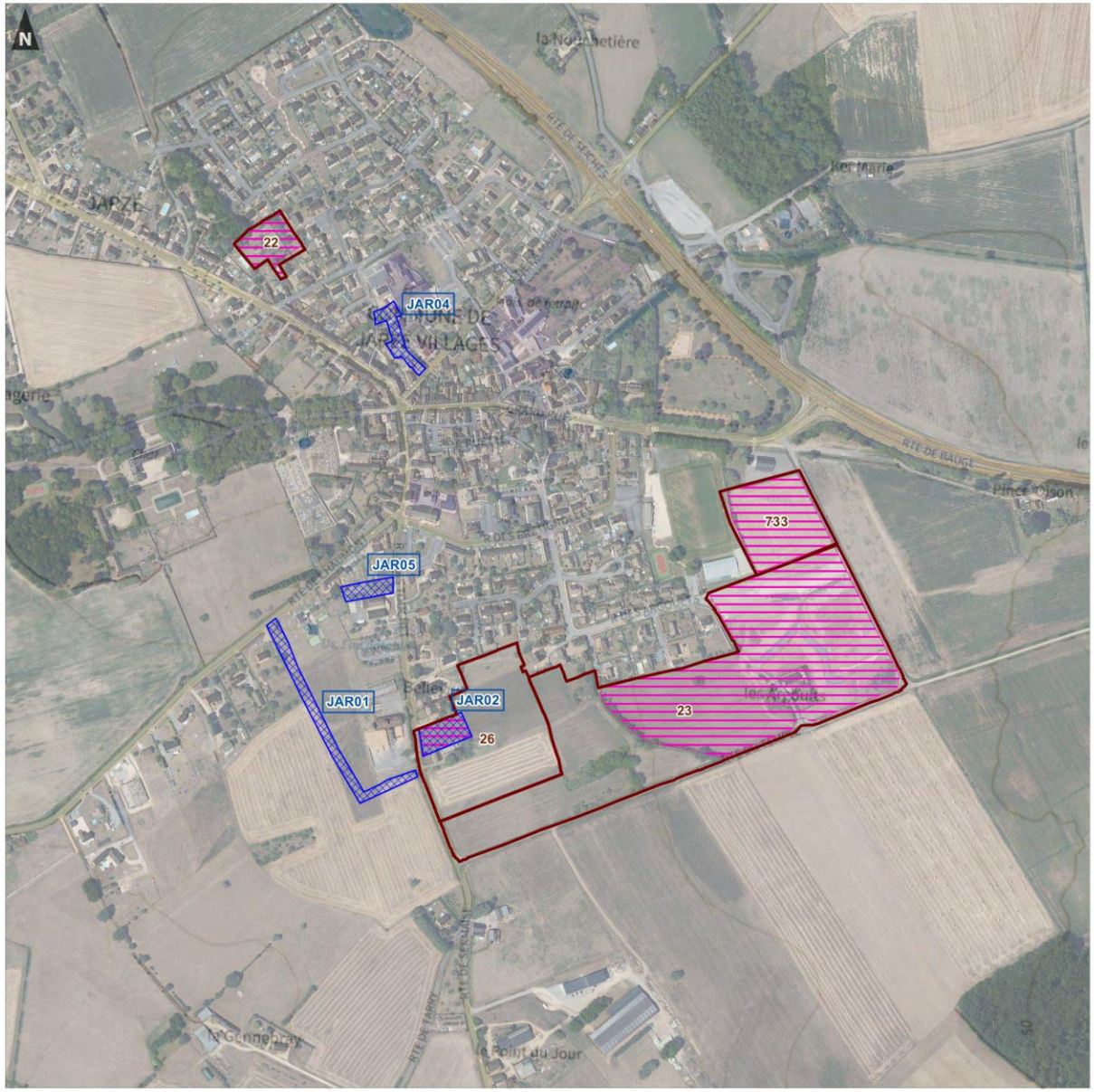
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (81/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

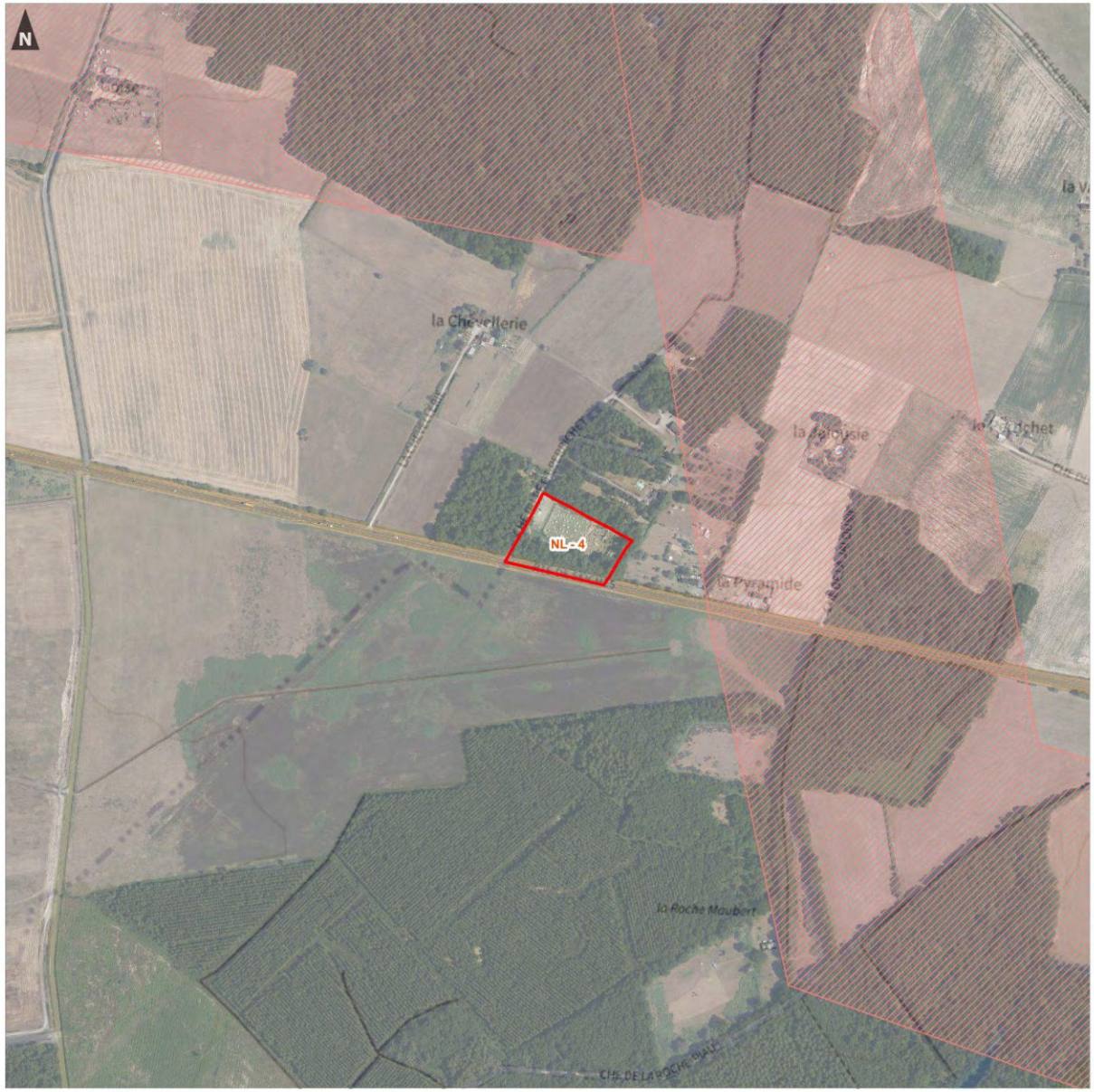
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (82/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

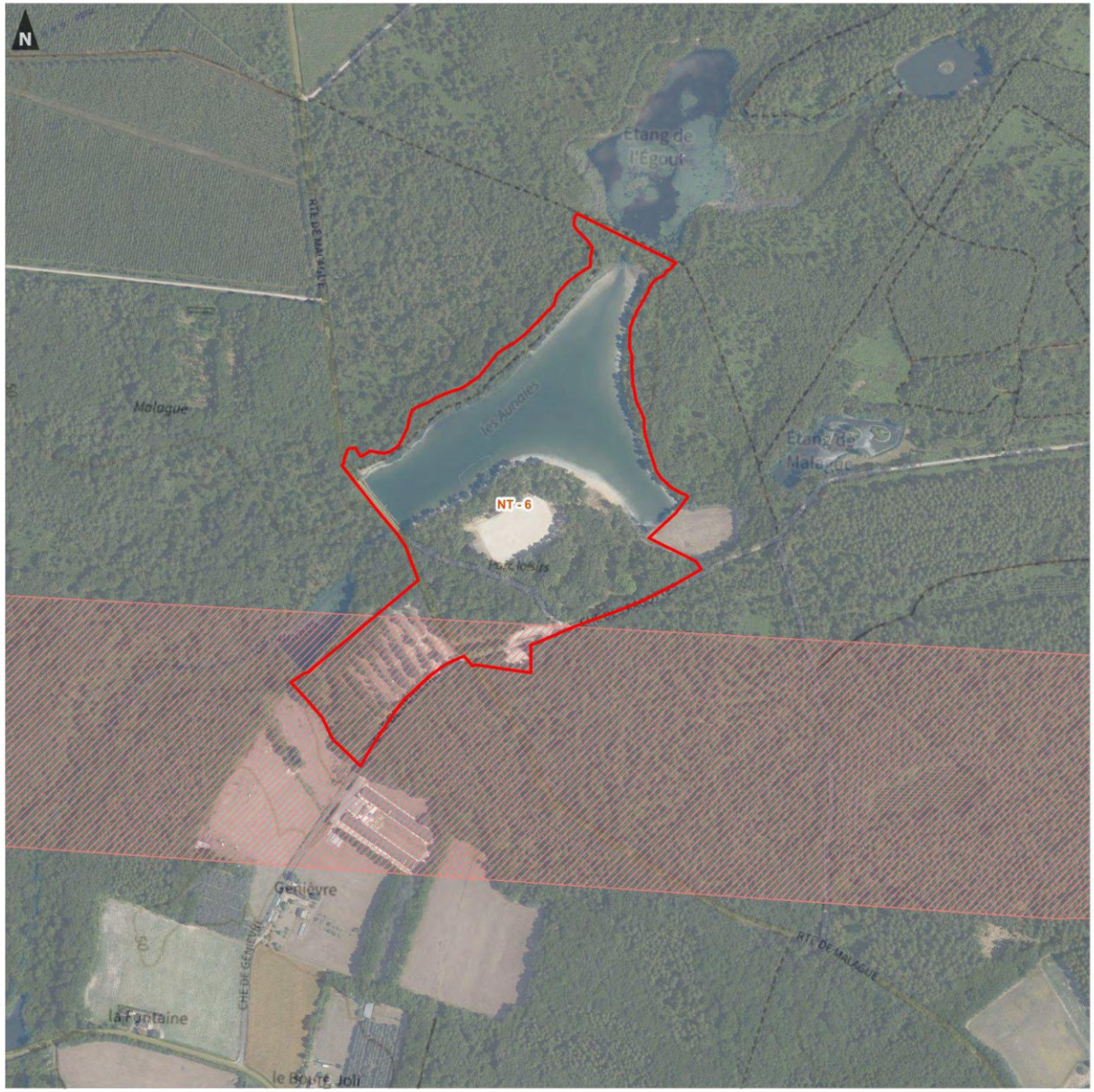
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

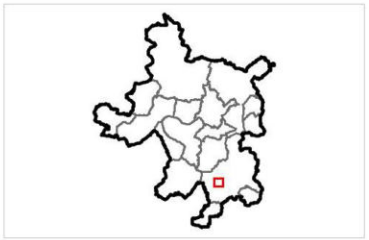
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (83/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

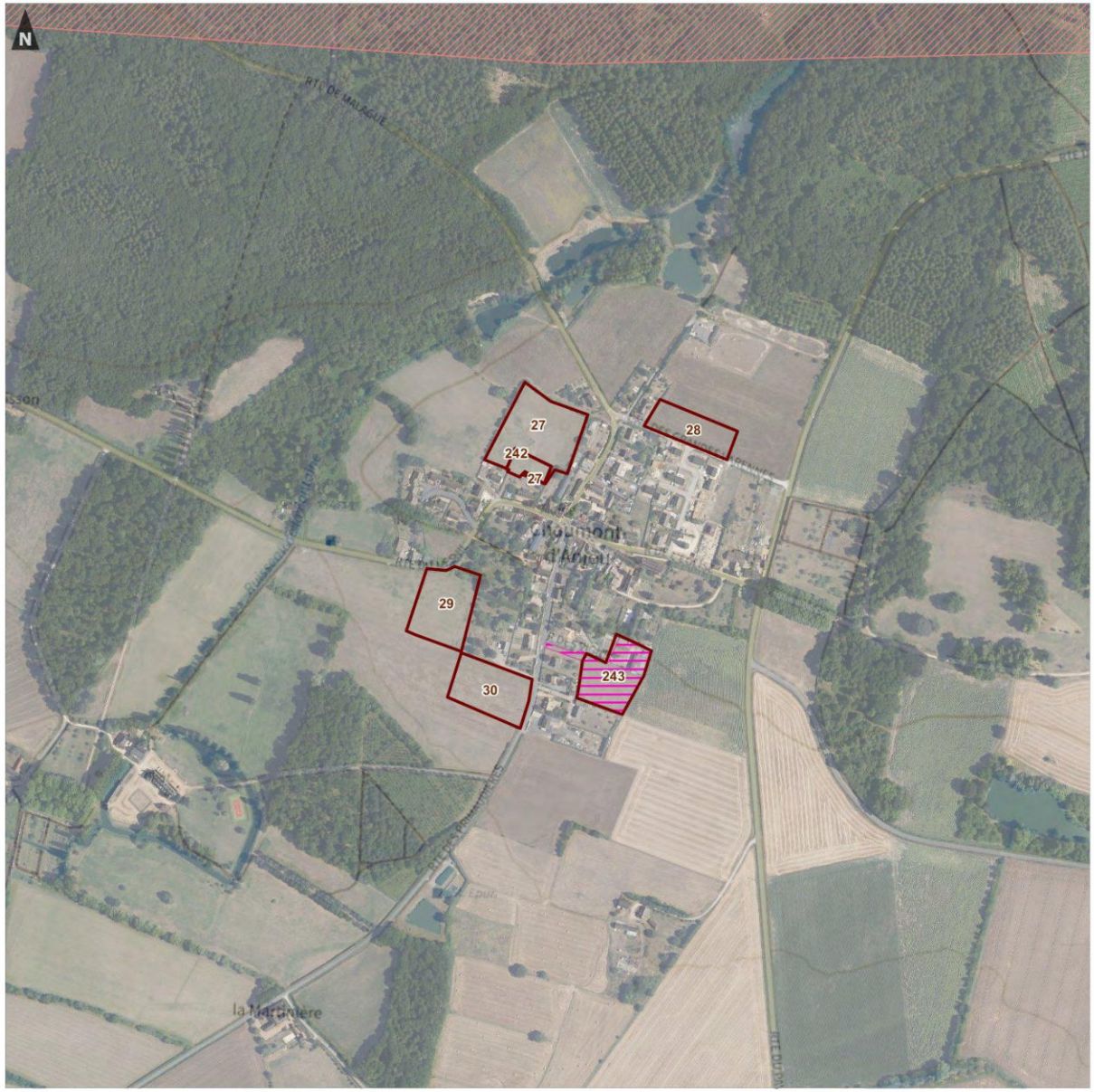
Sous-trame bocagère
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



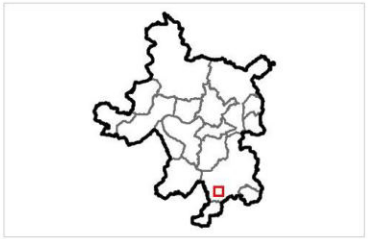
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (84/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (85/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

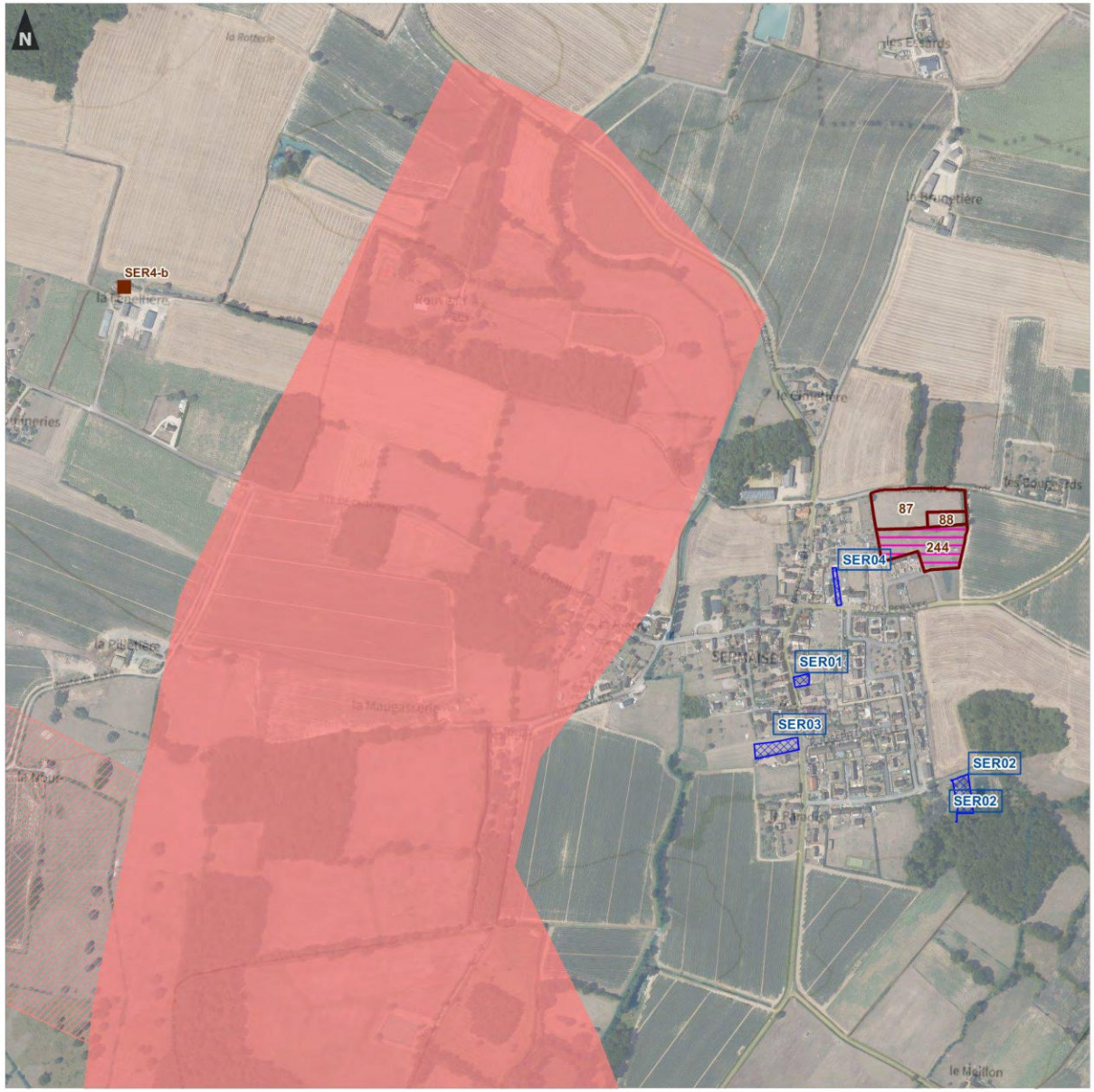
Sous-trame bocagère
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



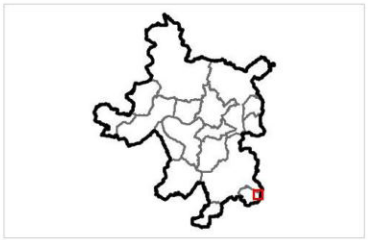
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (86/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



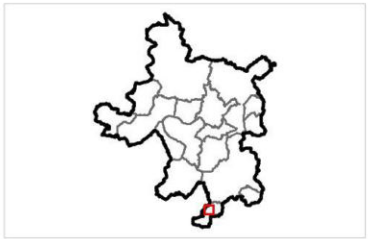
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (87/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

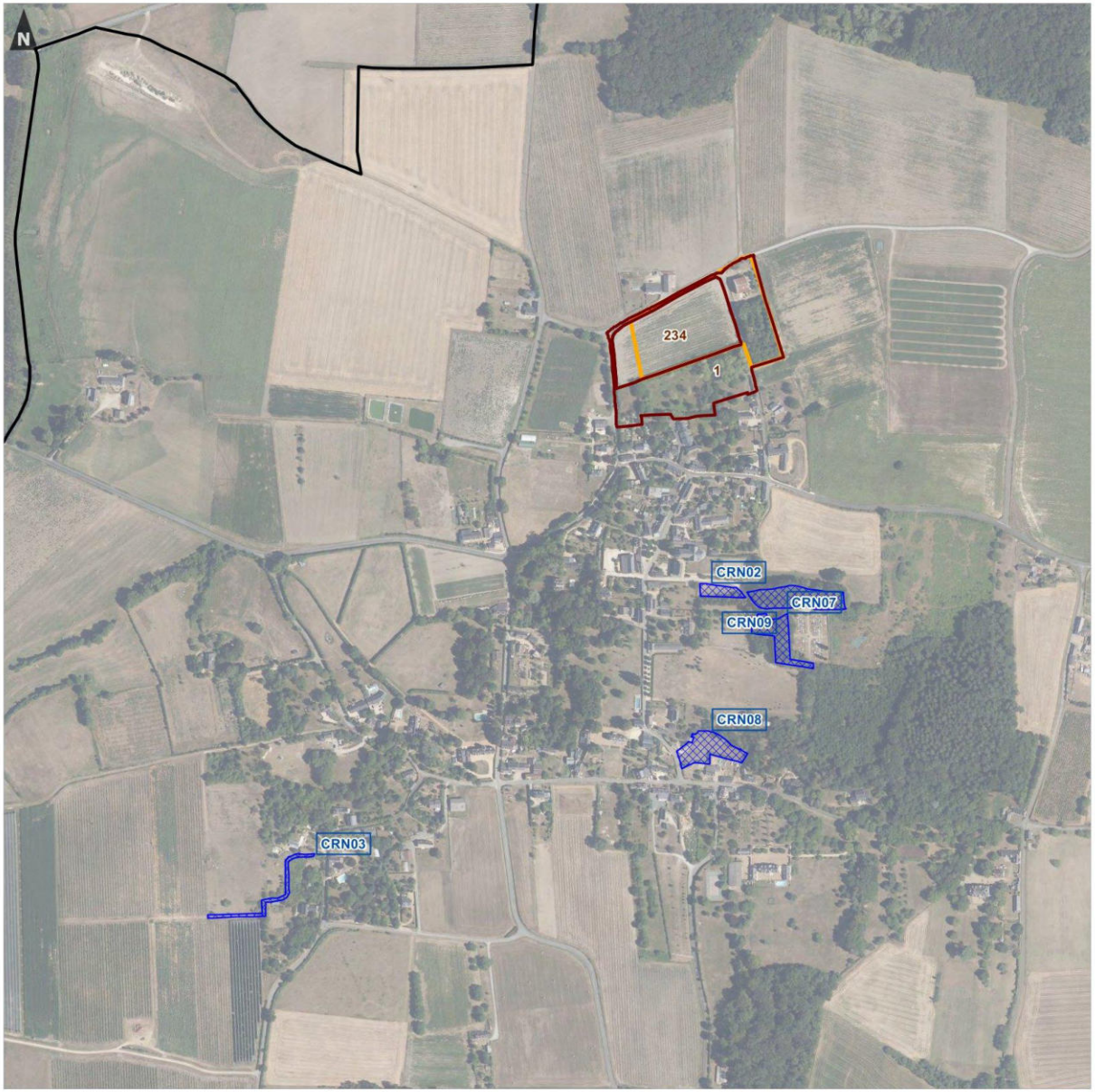
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



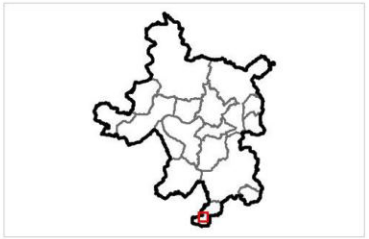
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (88/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

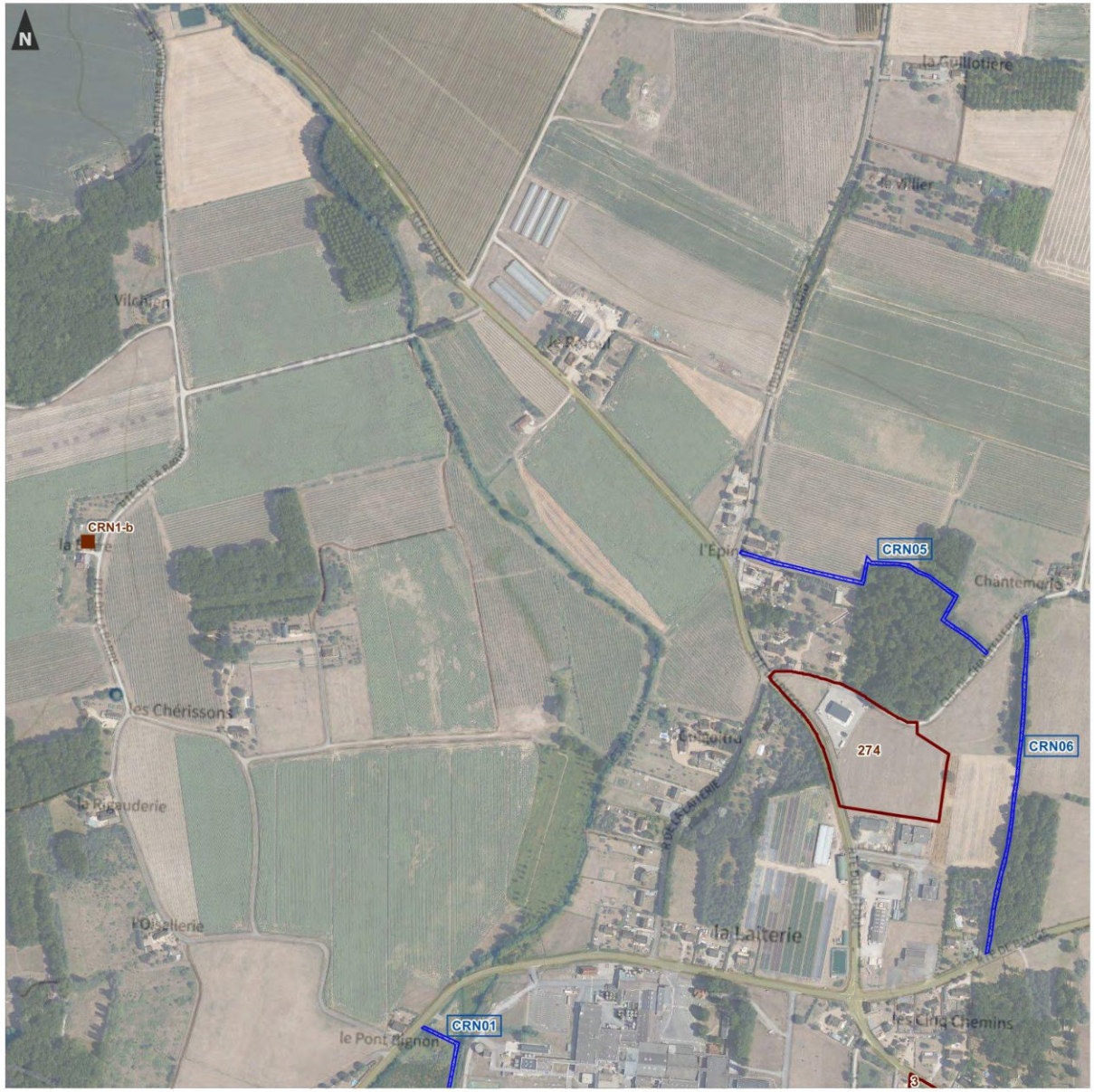
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



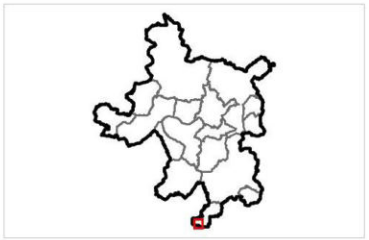
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (89/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



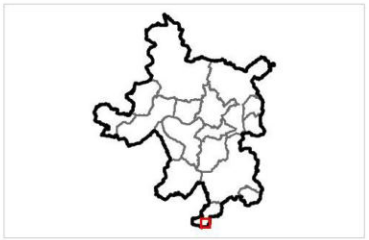
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (90/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame bocagère de la déclinaison de la TVB

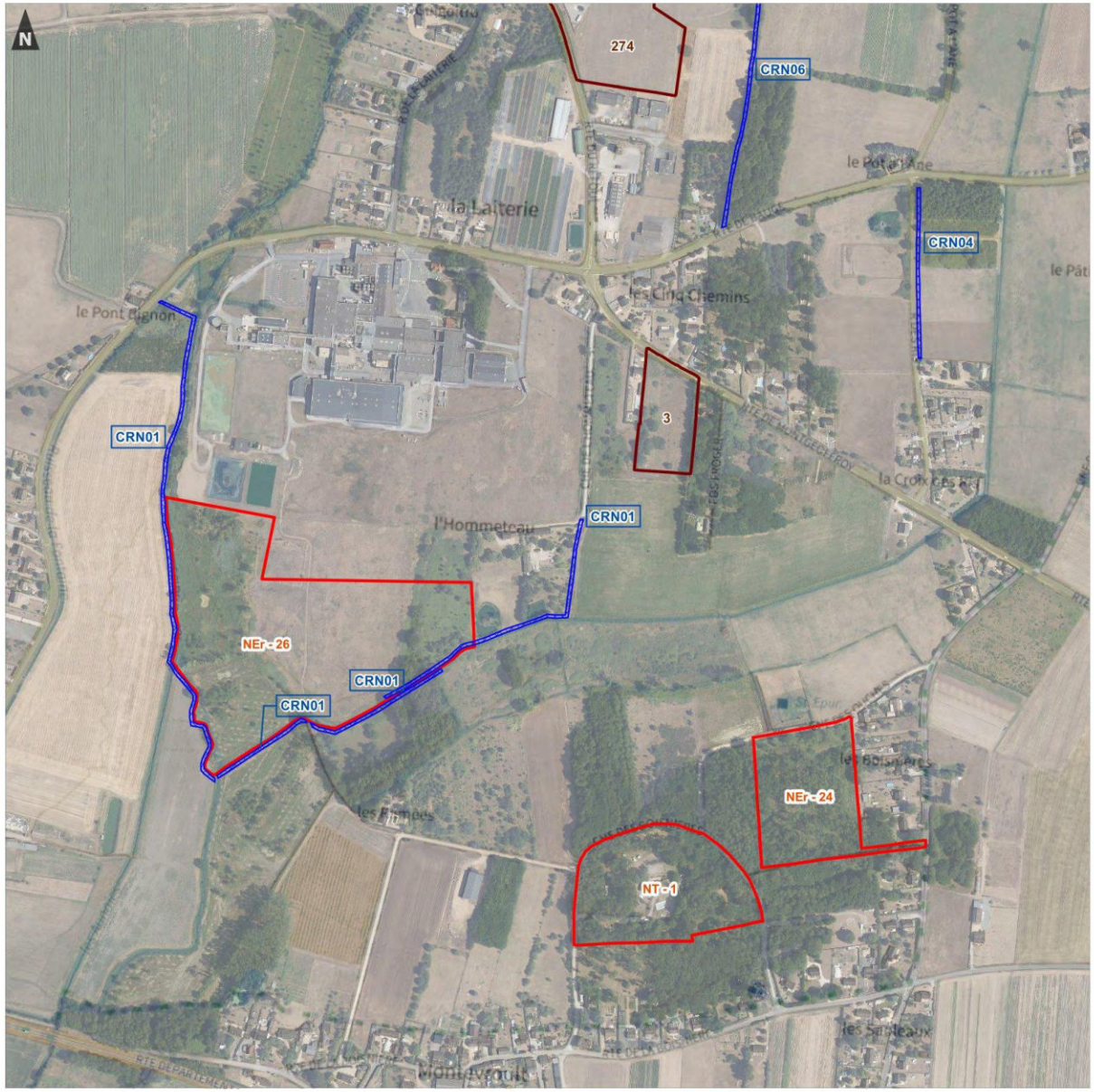
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

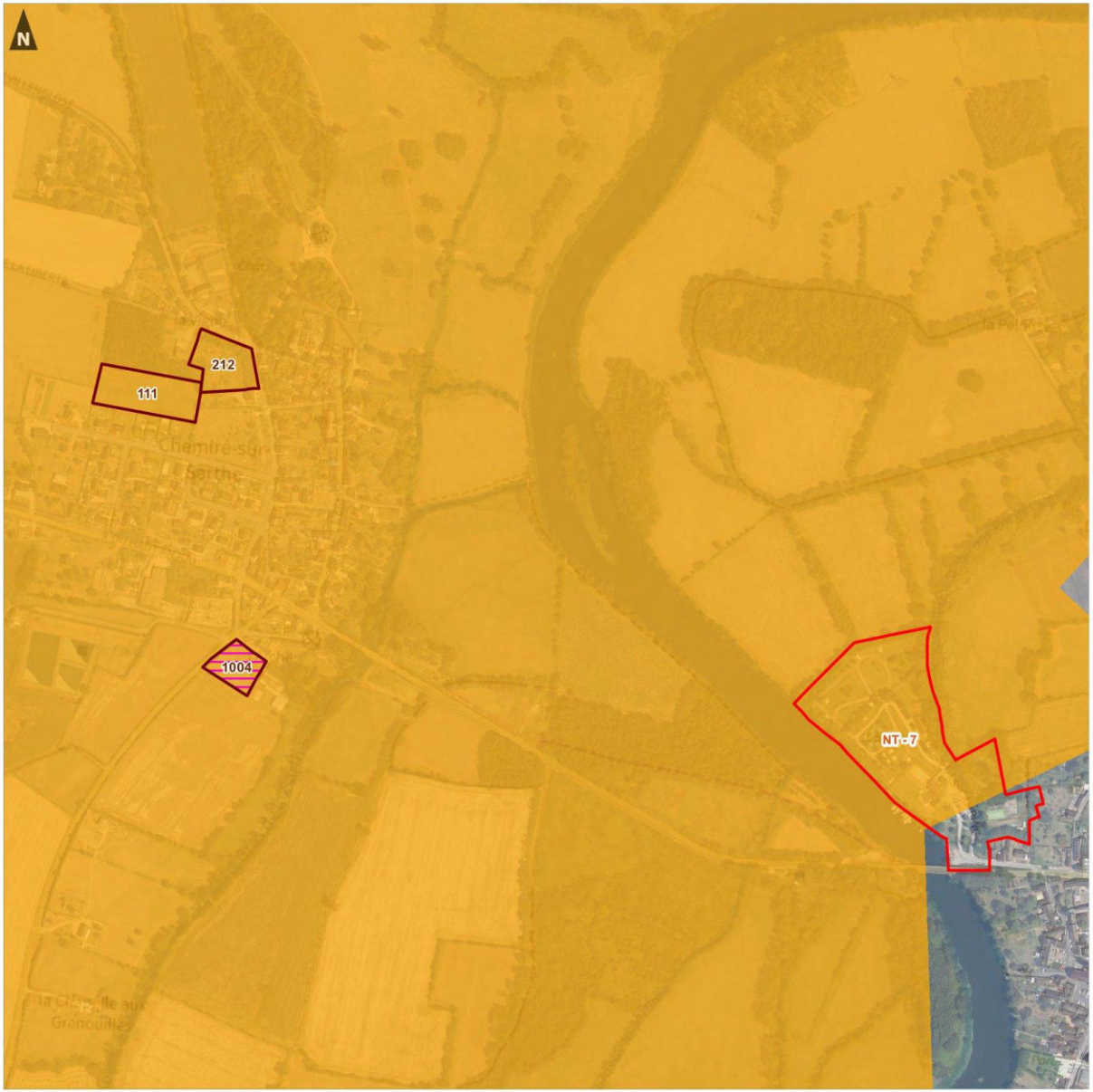
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

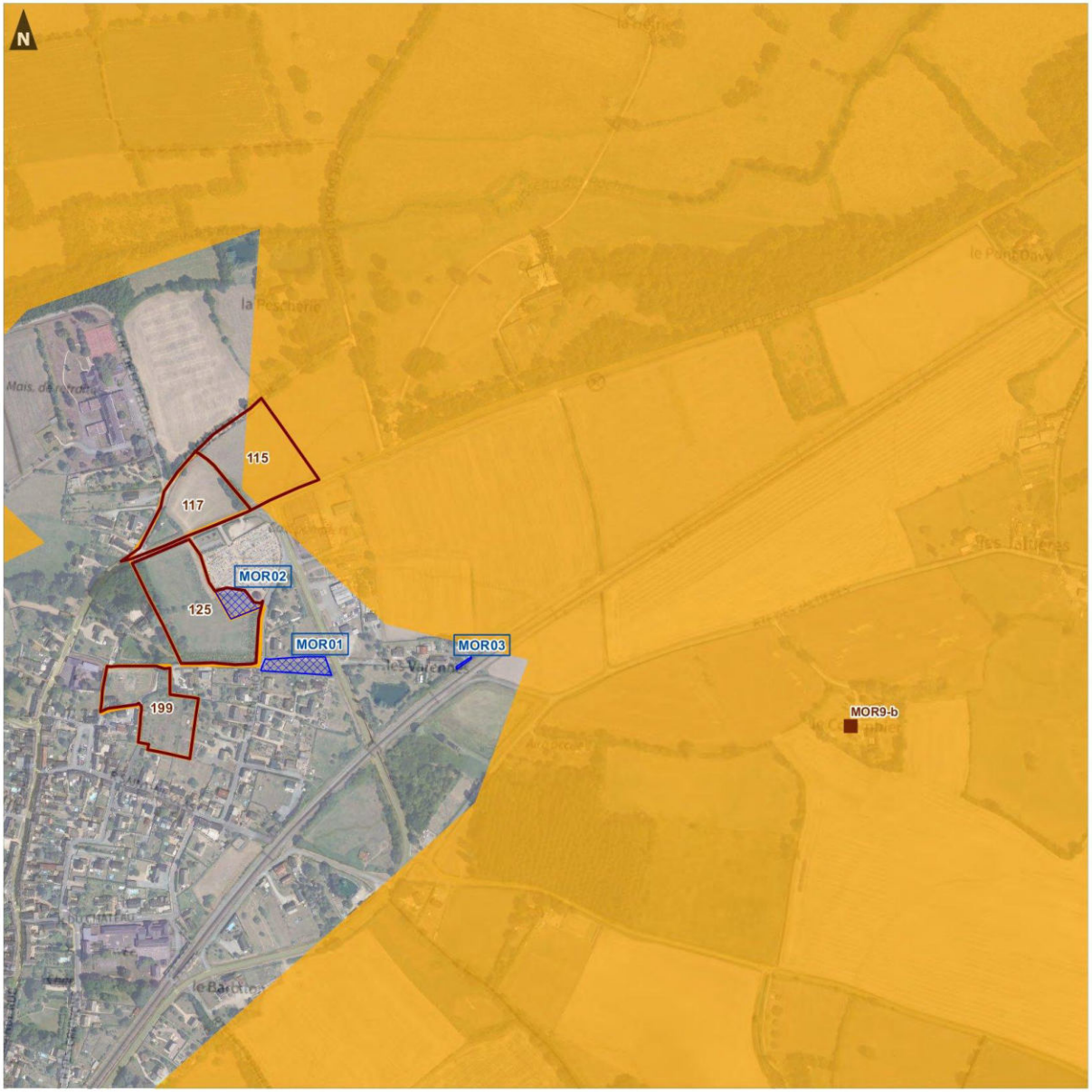
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

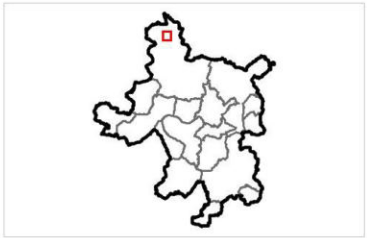
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

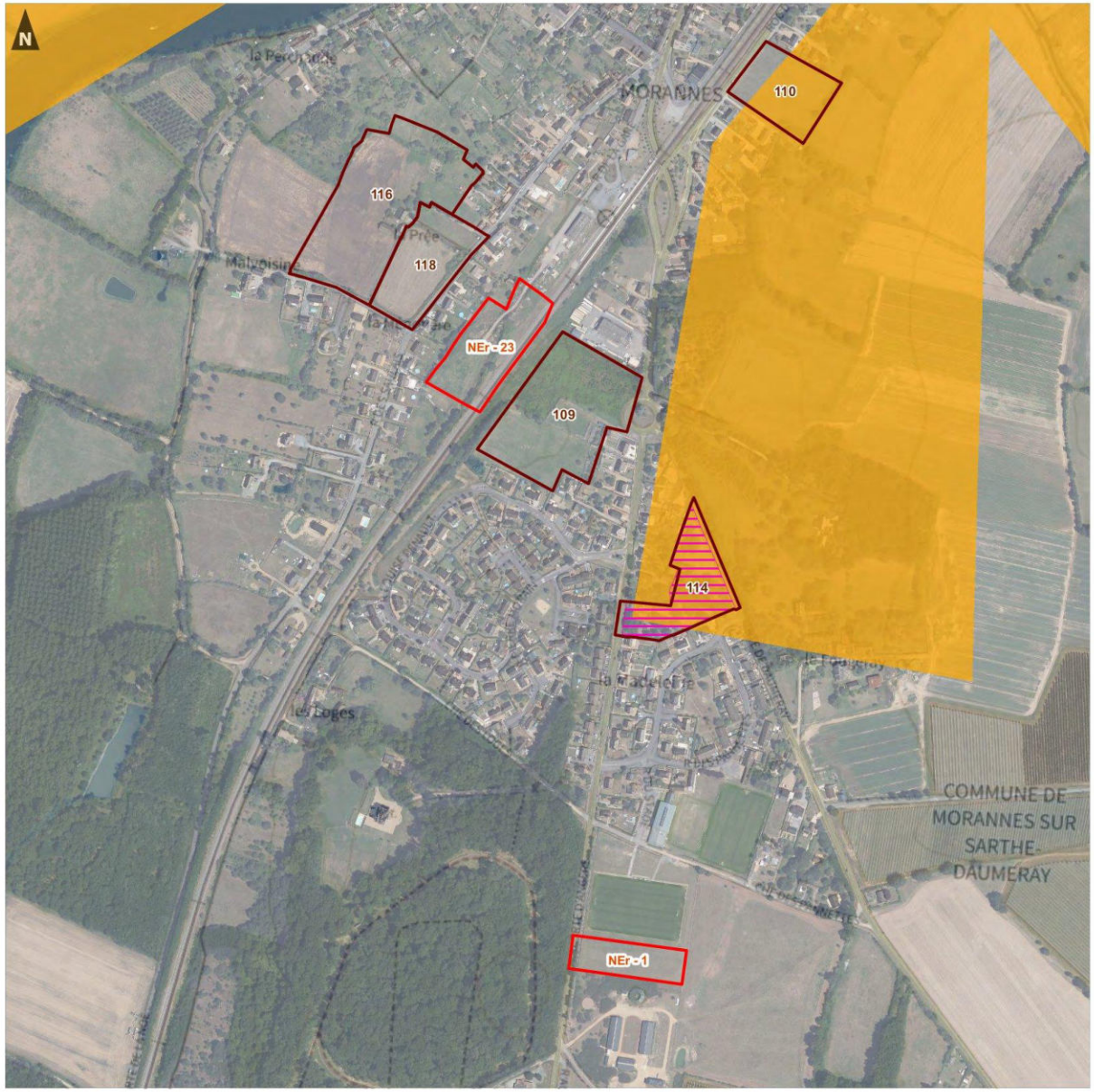
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

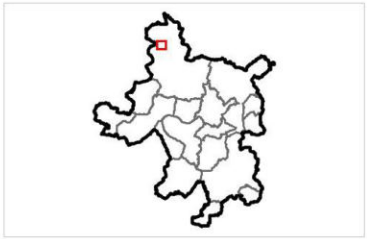
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

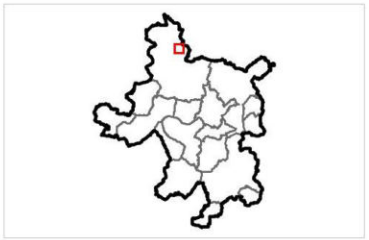
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

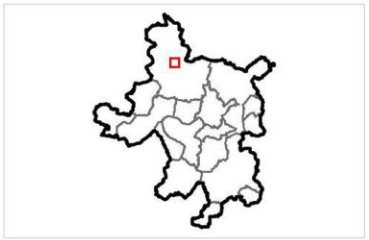
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (6/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

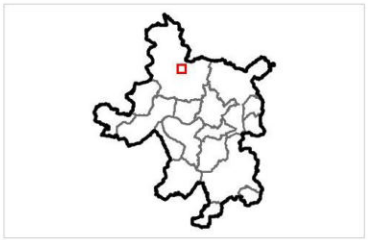
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (7/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

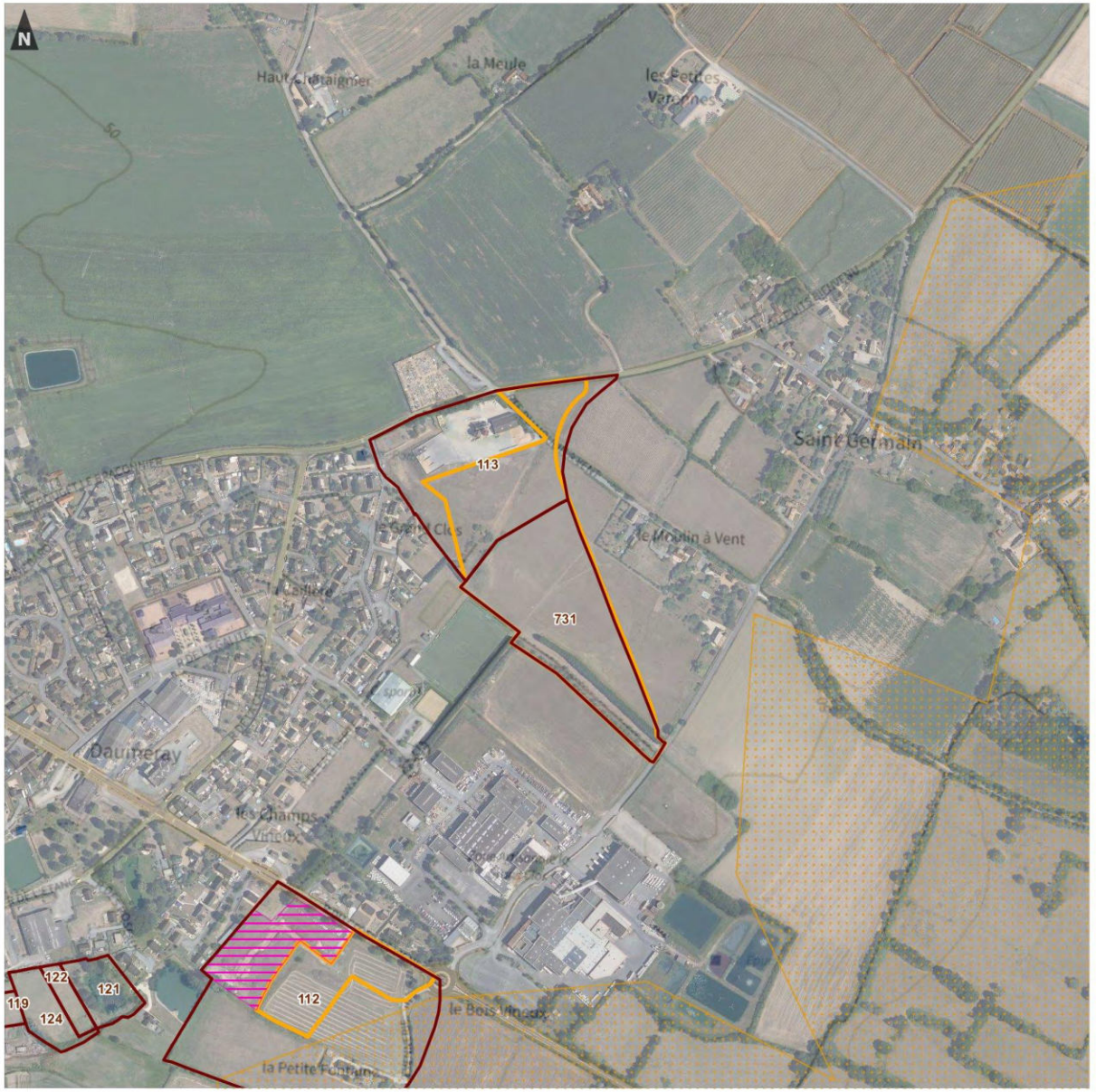
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (8/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

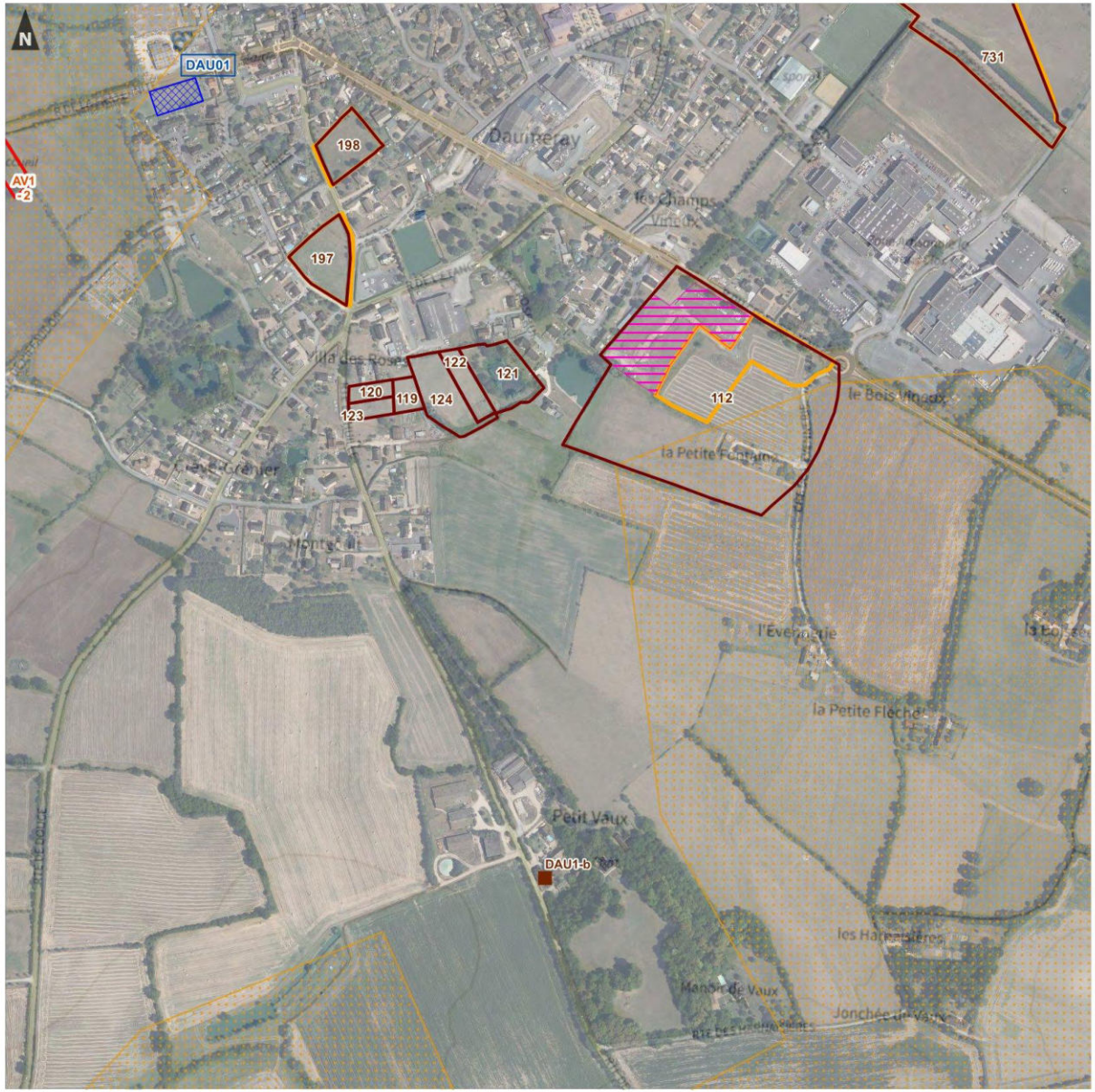
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

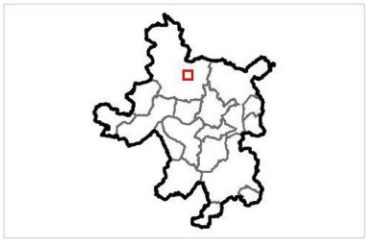
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (9/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

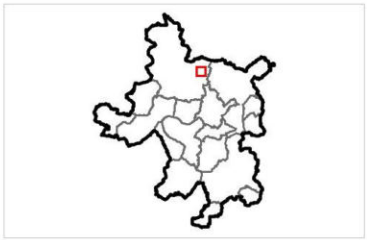
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (10/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

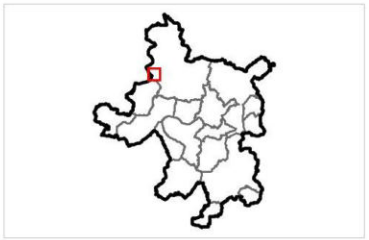
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (11/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

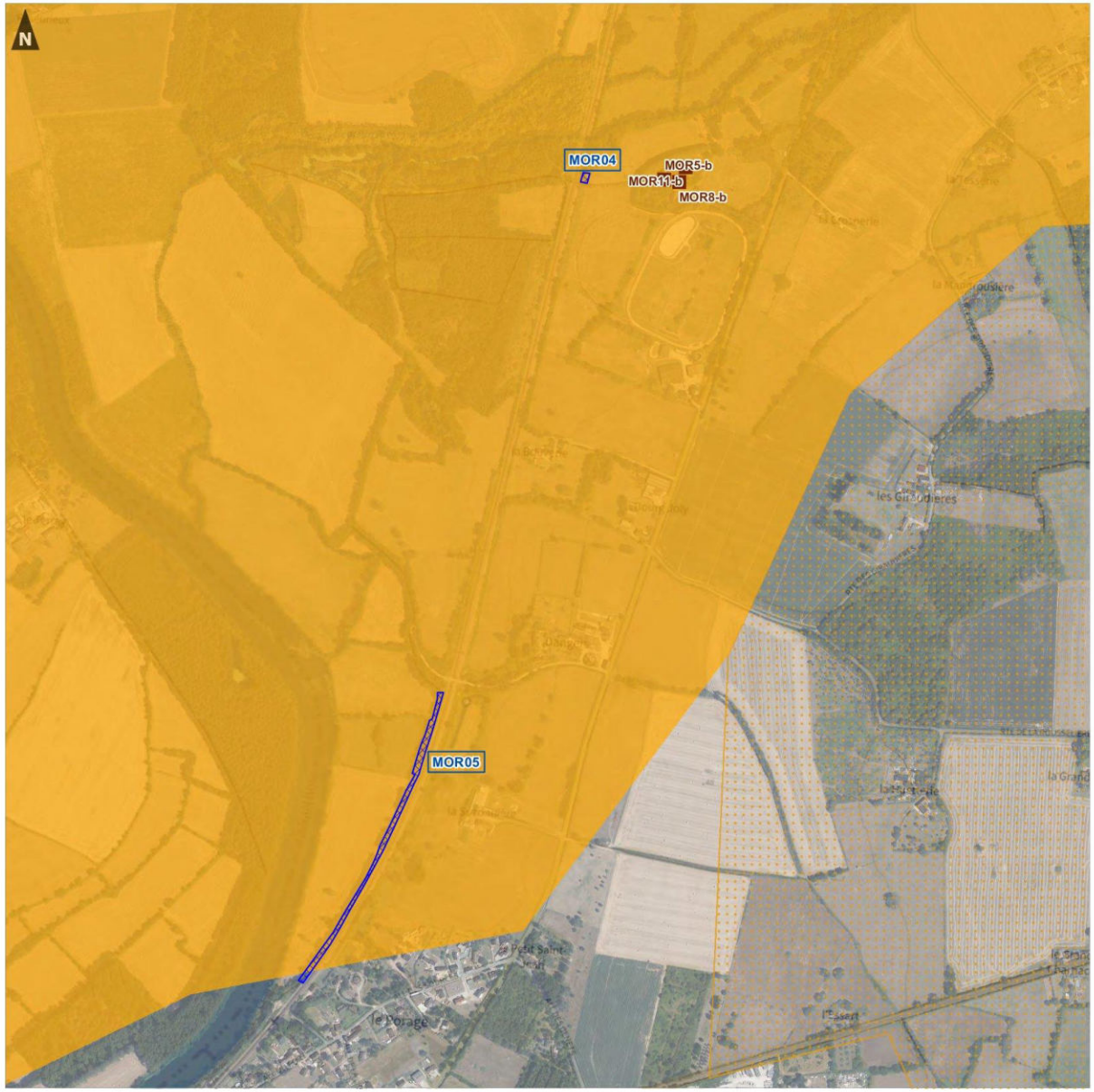
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300 400
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

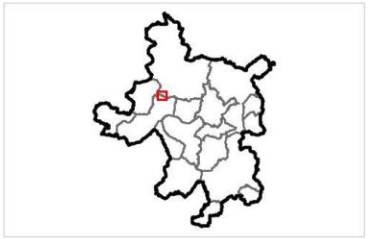
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray / Tiercé (12/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

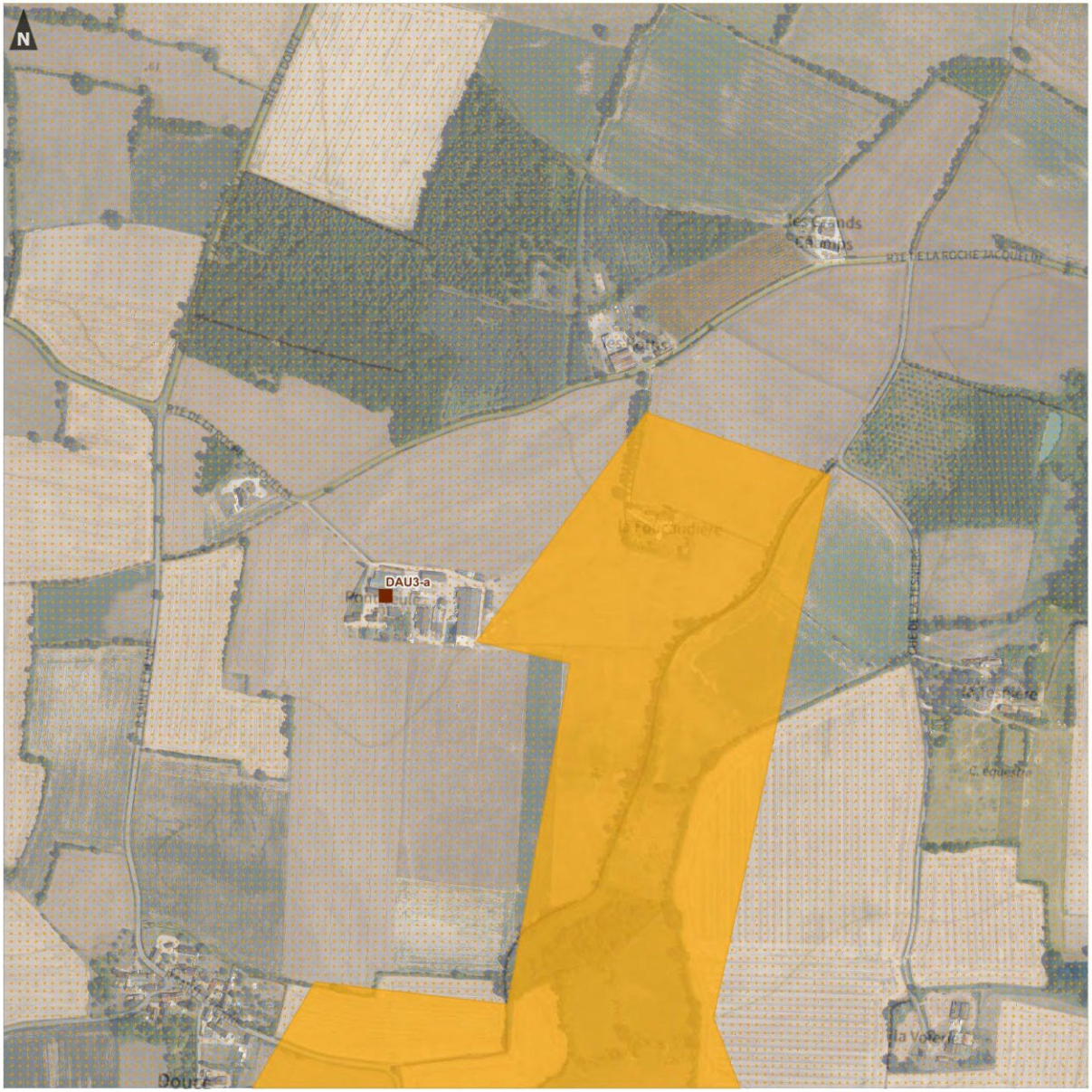
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

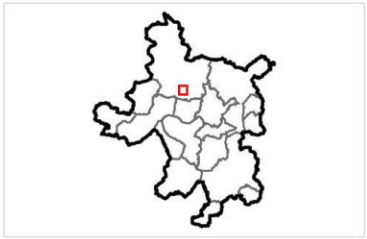
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (13/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

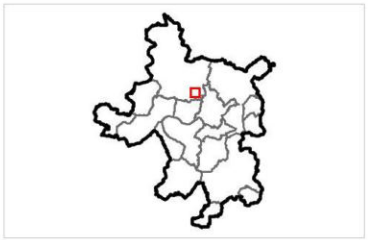
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (14/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

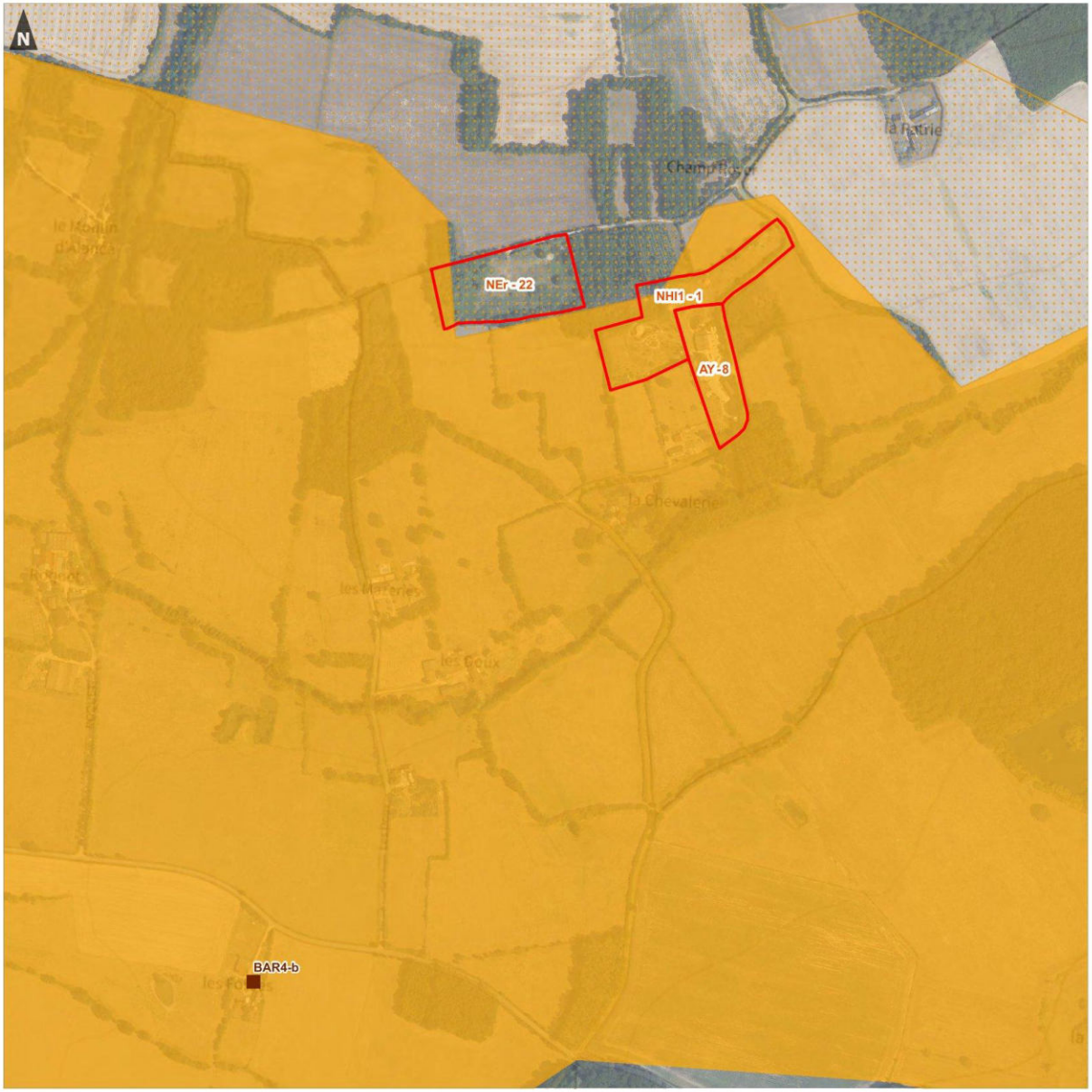
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

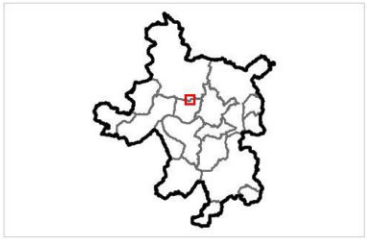
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Morannes sur Sarthe-Daumeray (15/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

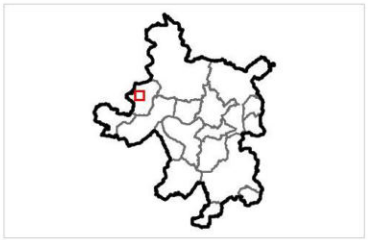
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (16/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

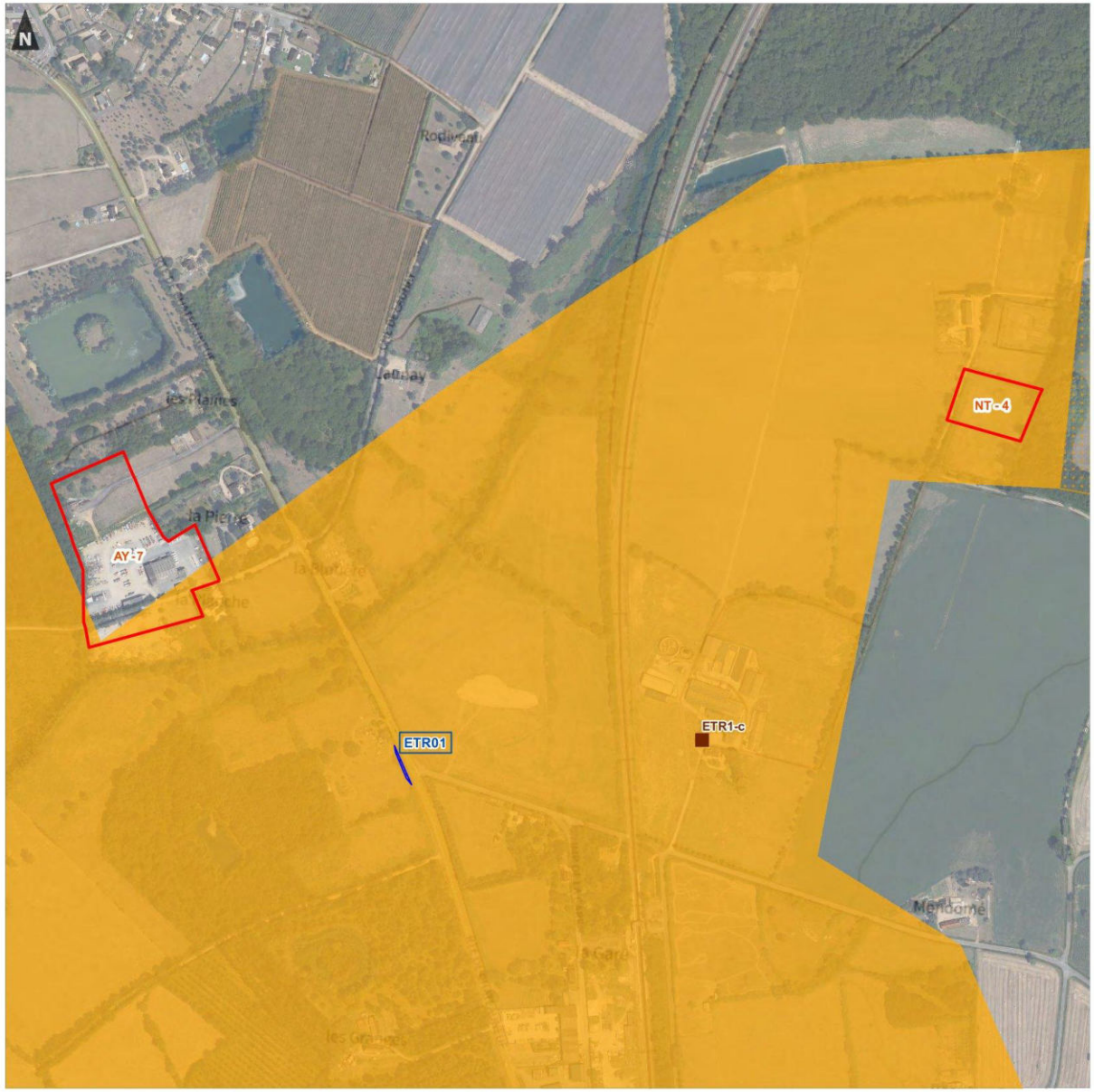
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

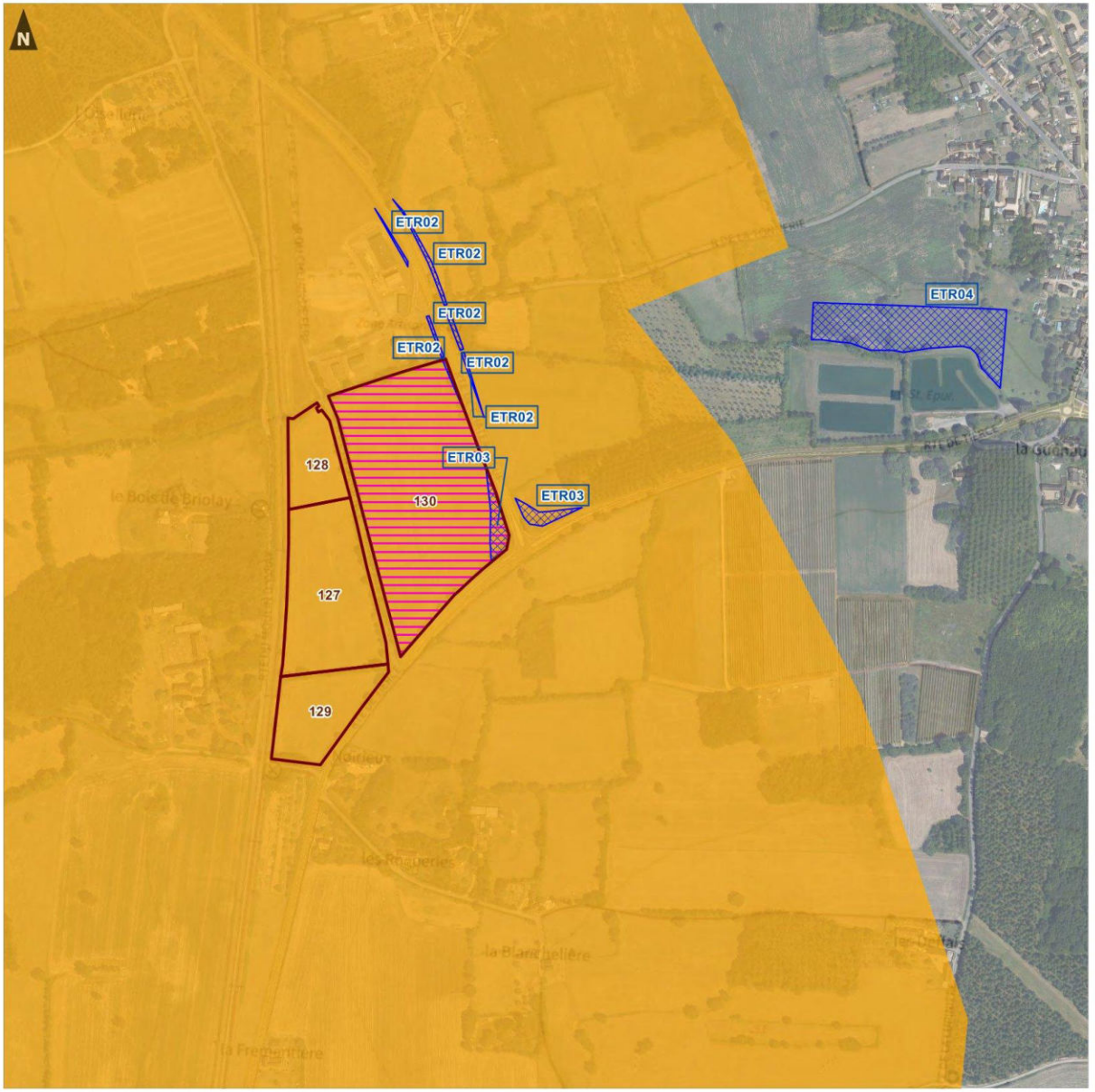
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (17/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

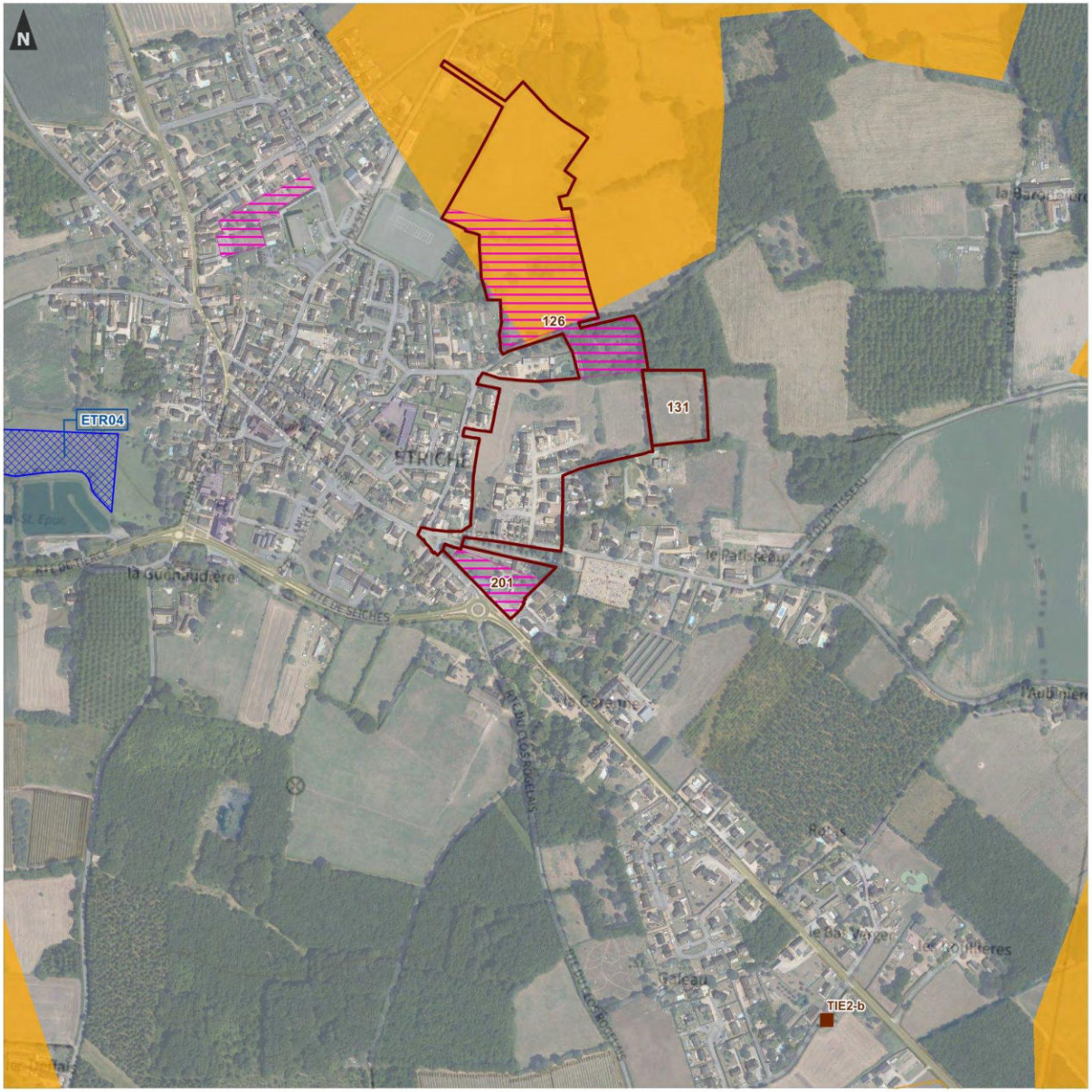
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

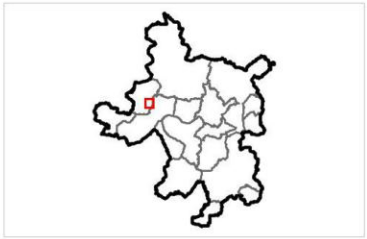
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché - Tiercé (18/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

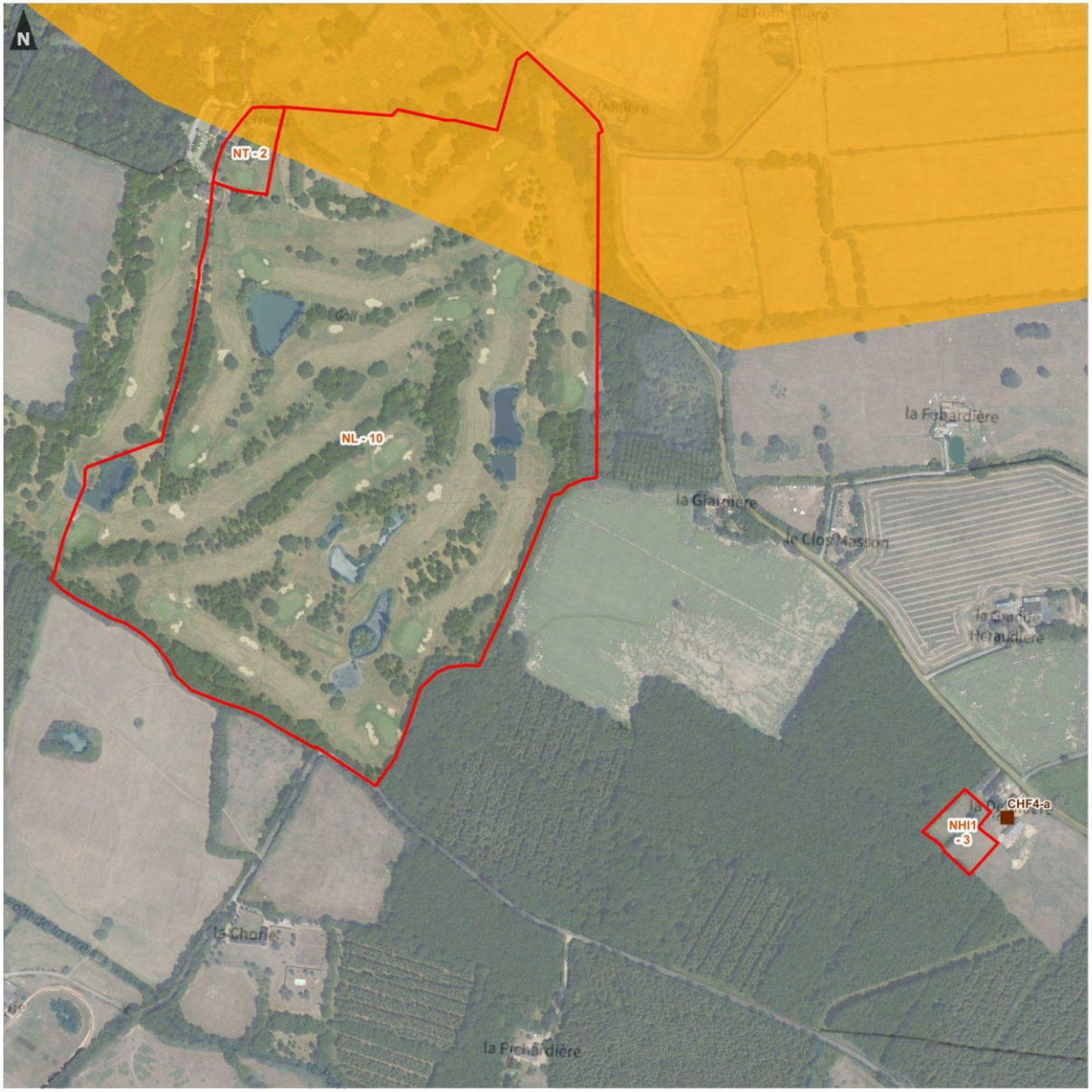
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

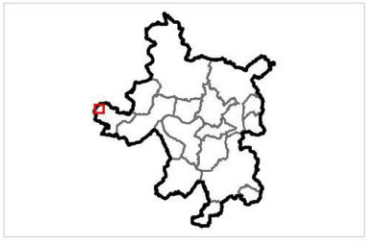
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (19/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (20/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

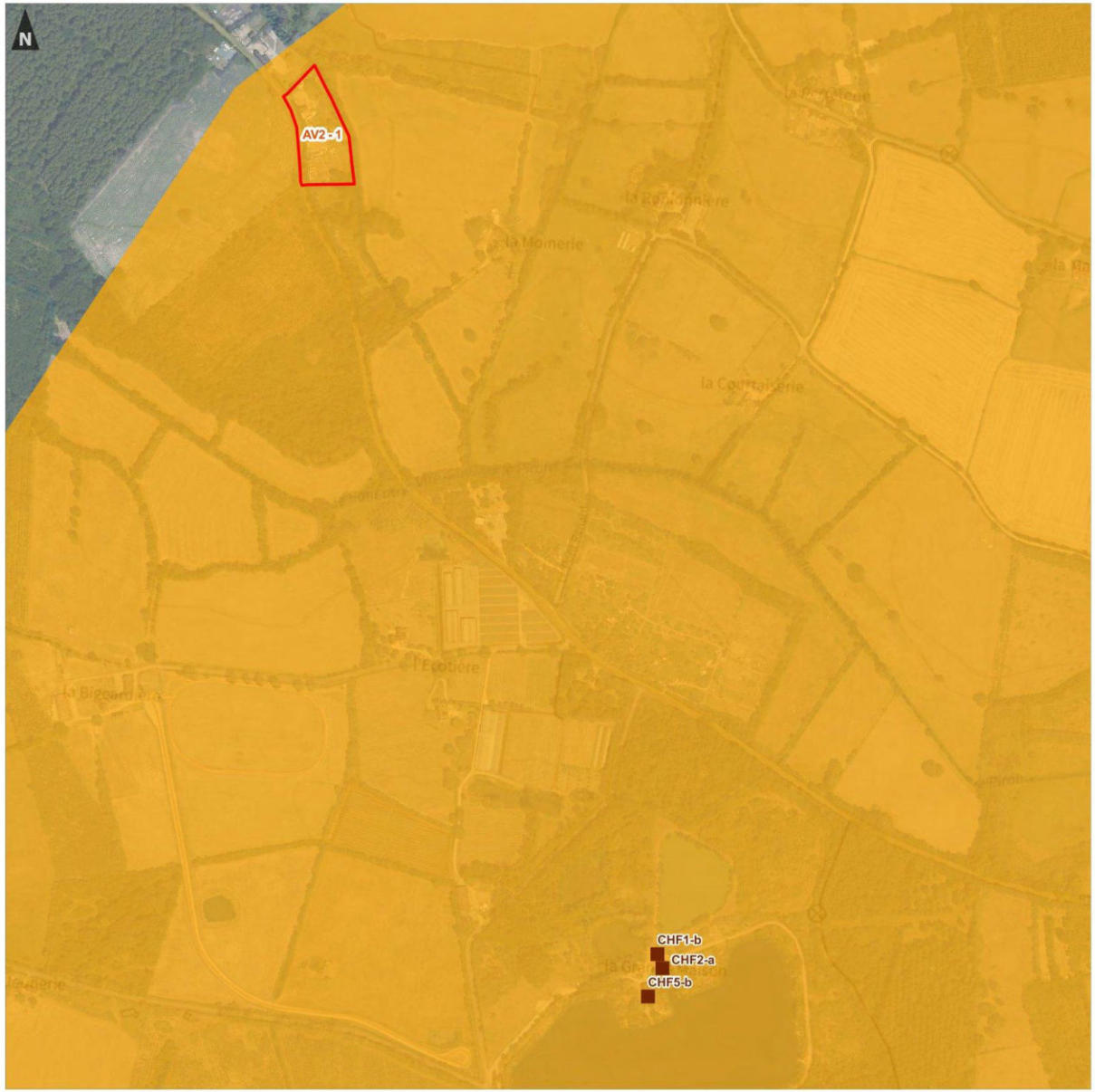
Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

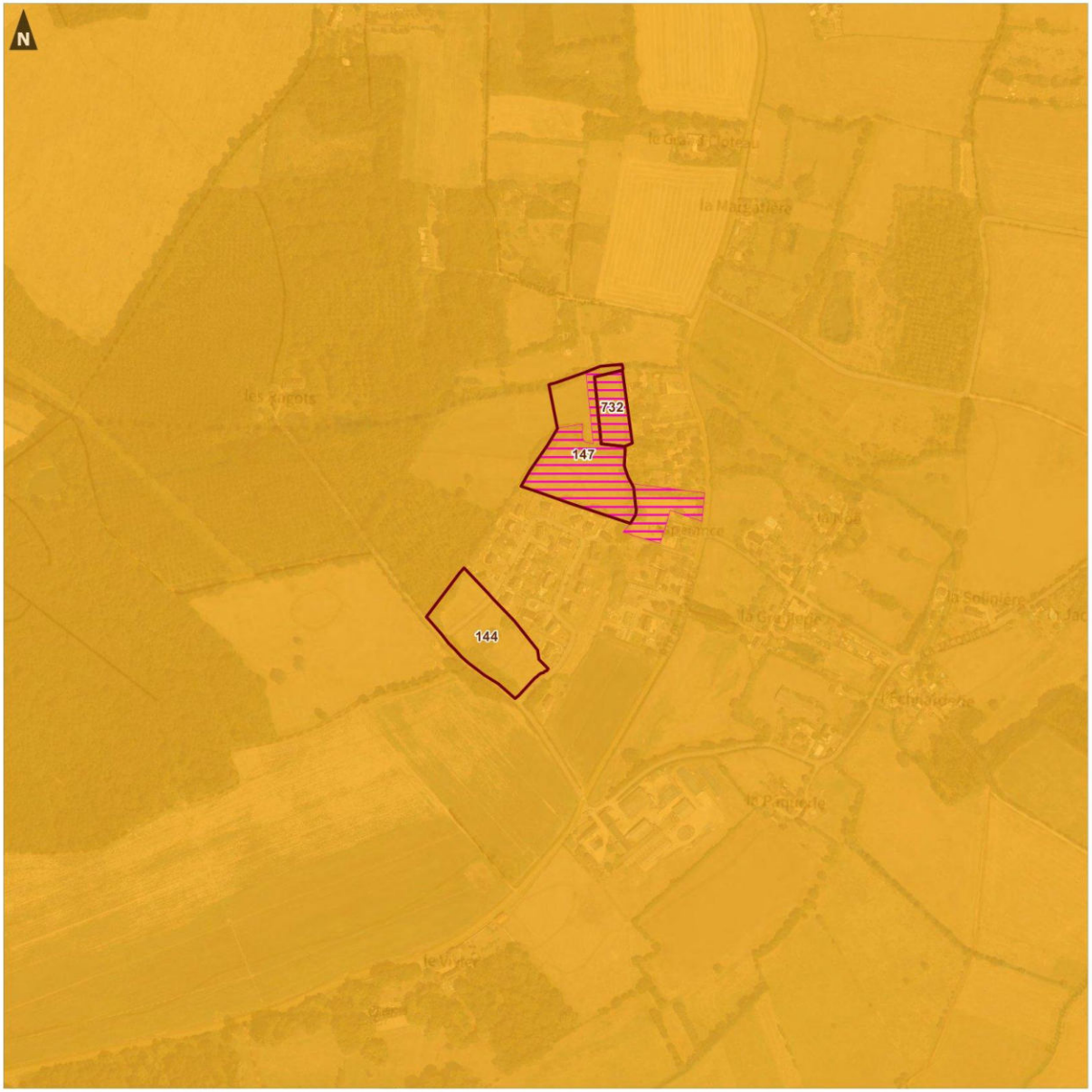
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (21/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

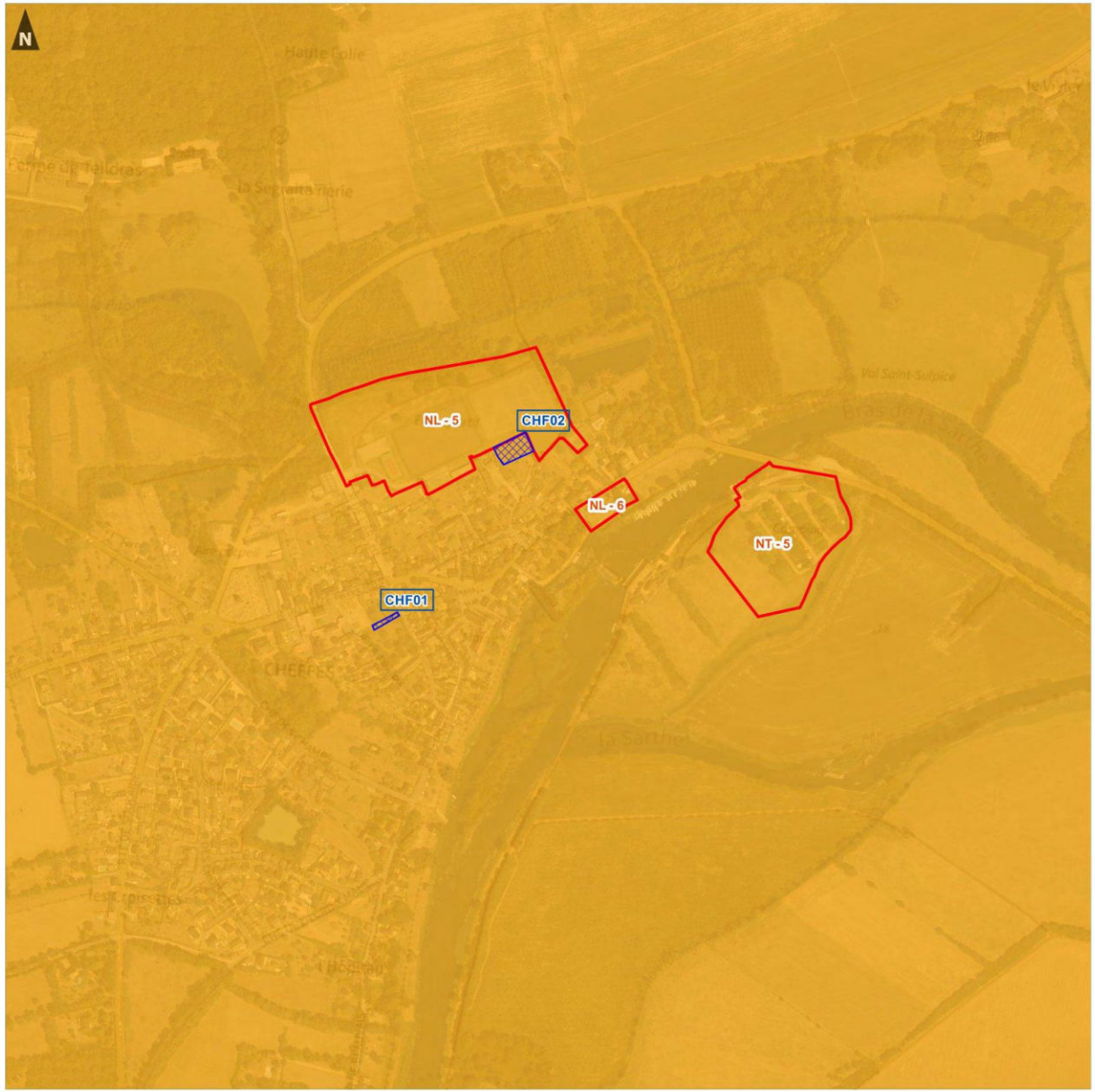
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

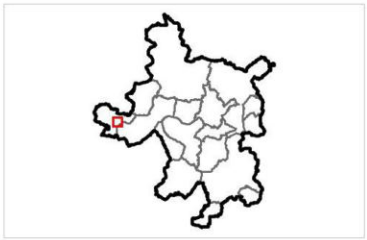
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (22/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (23/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (24/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

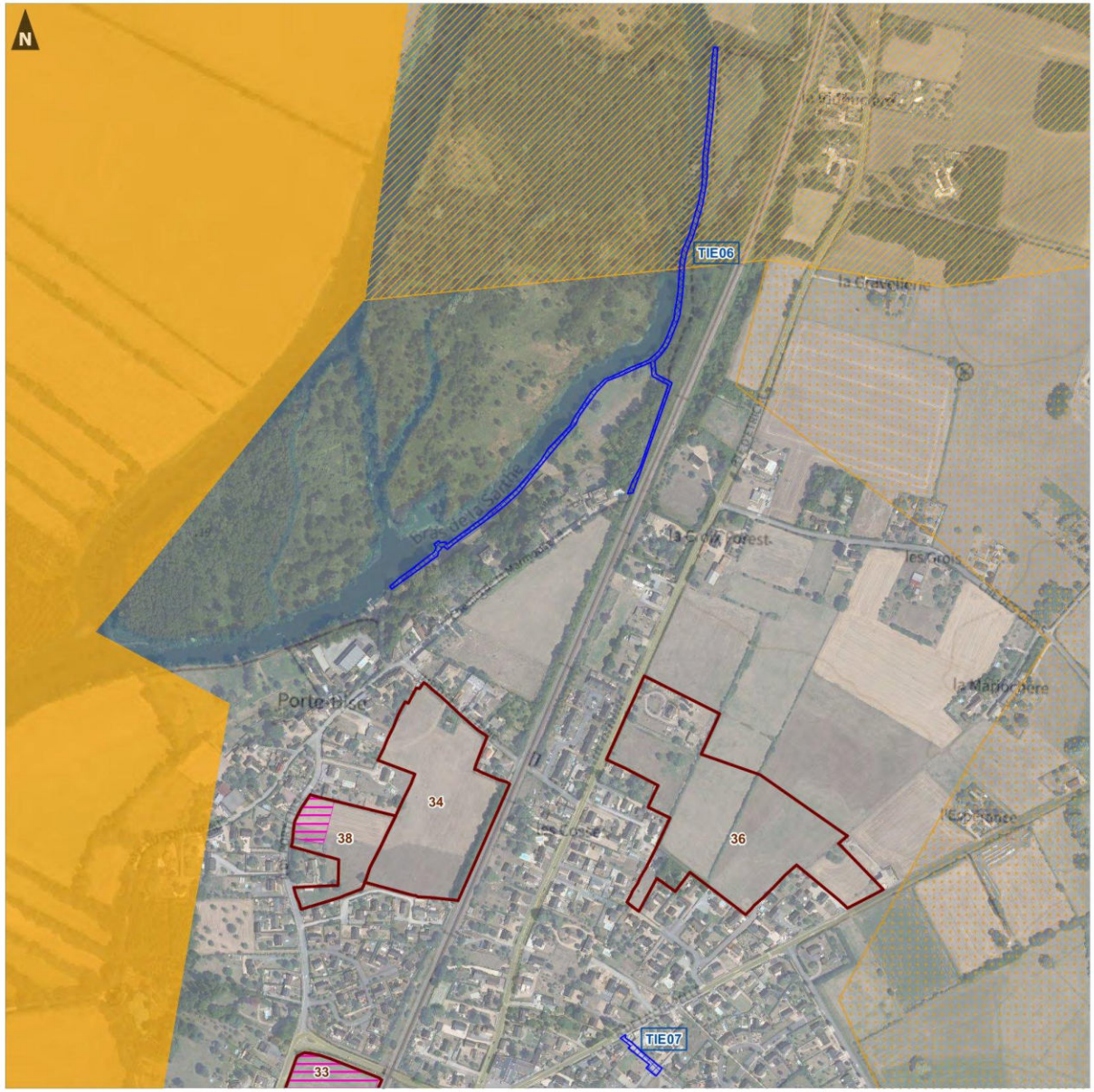
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

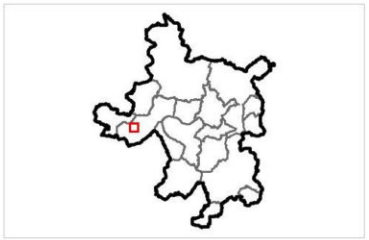
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (25/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

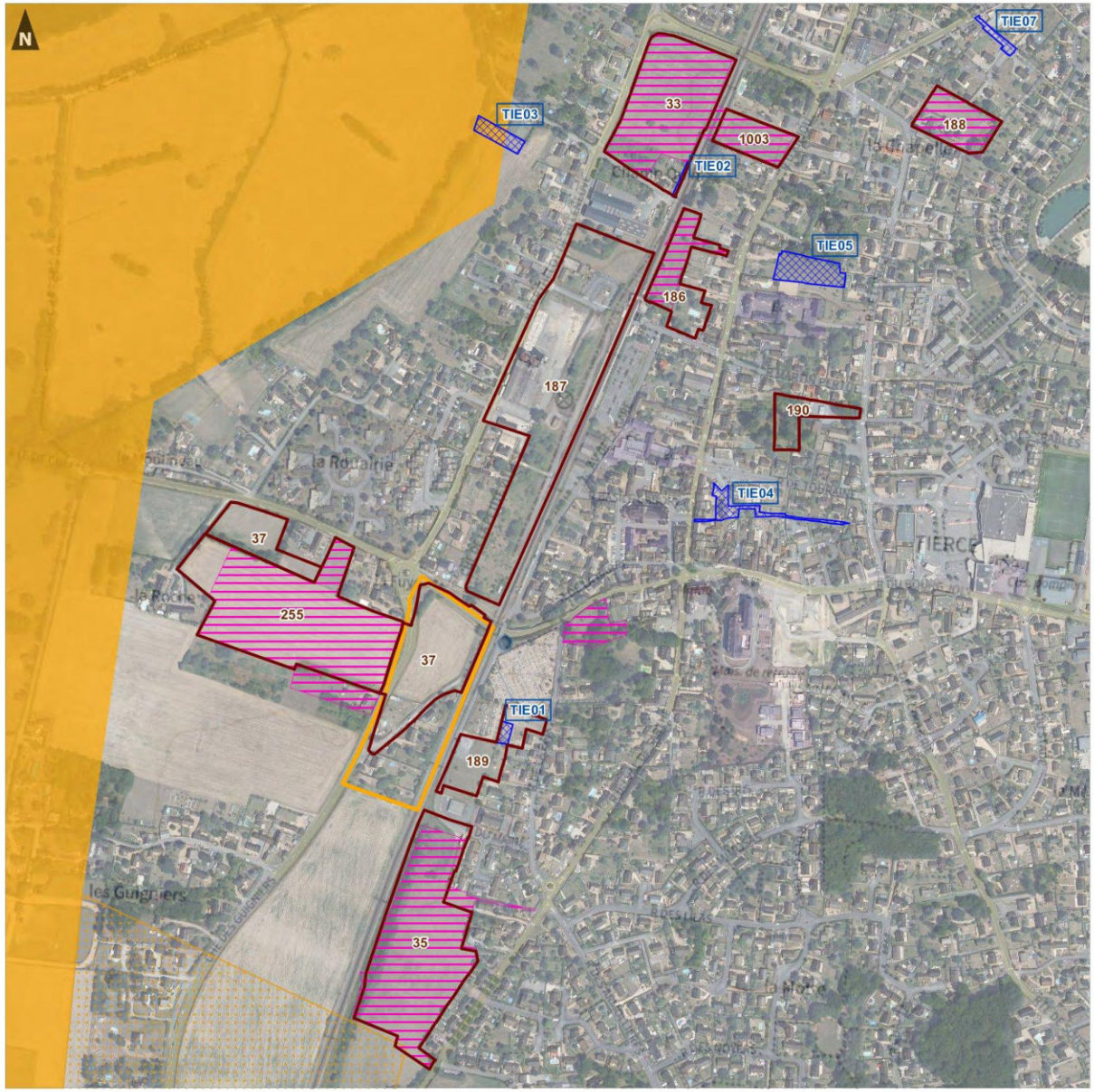
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

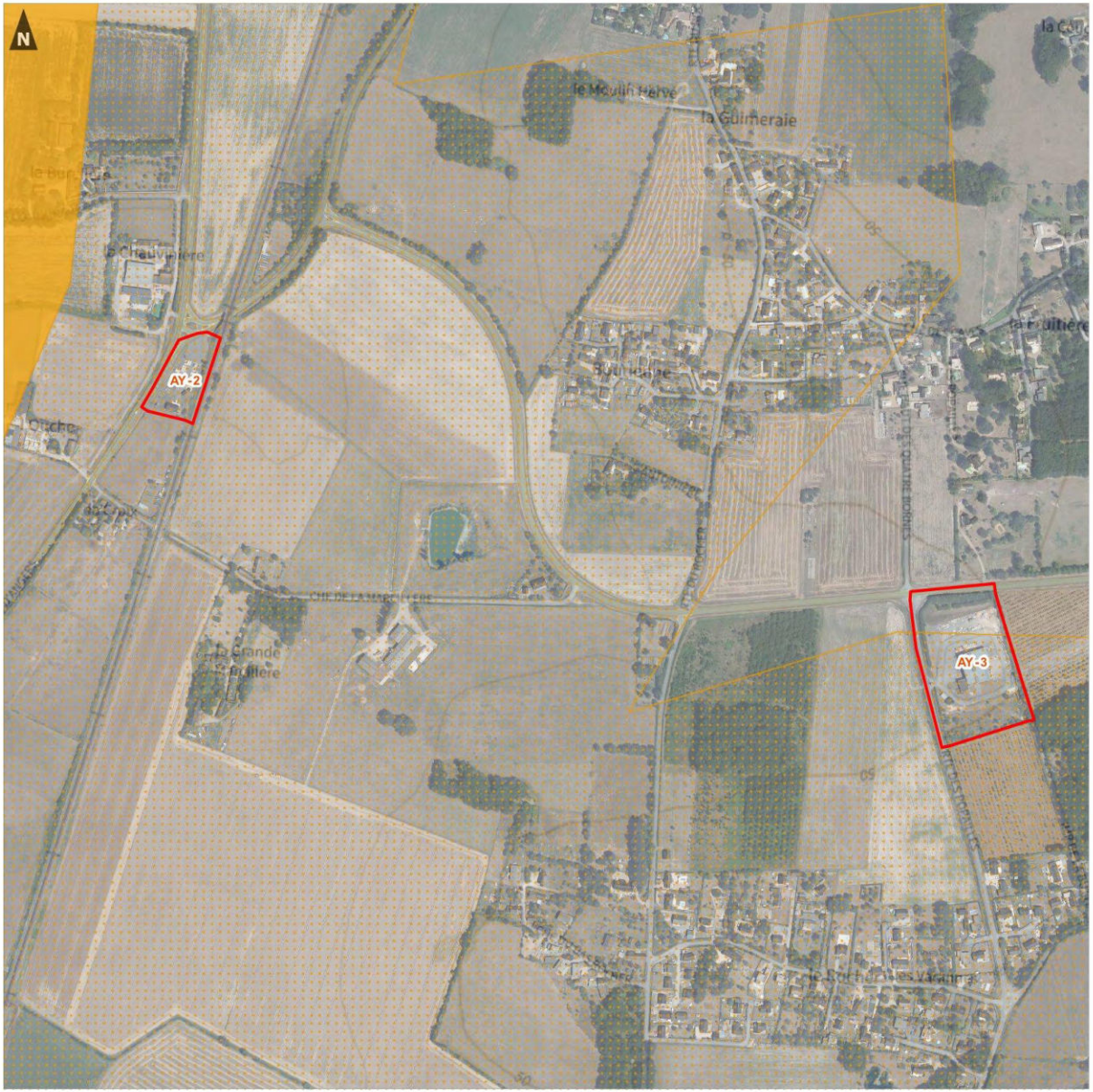
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

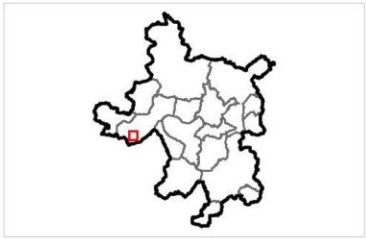
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (26/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

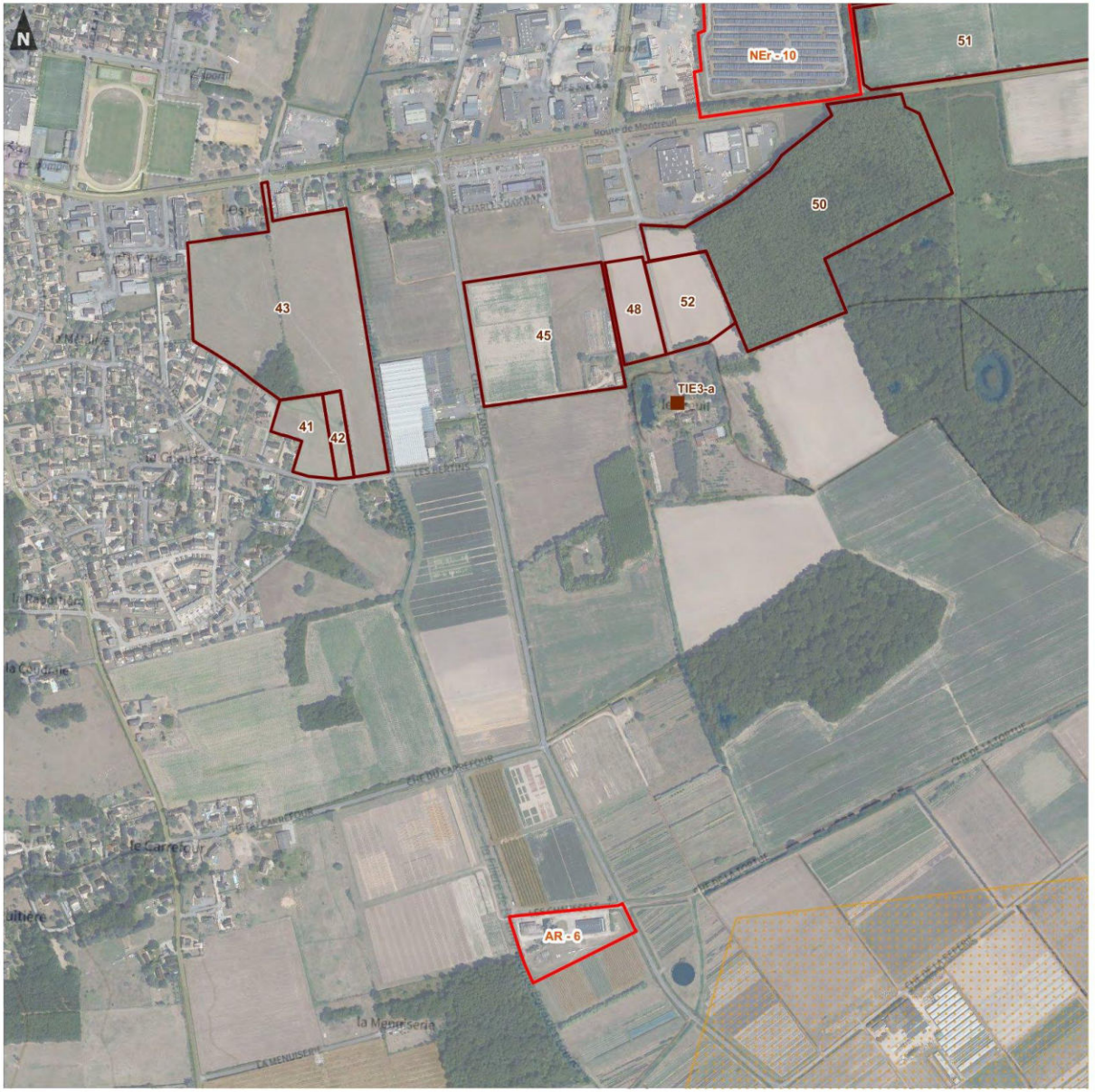
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

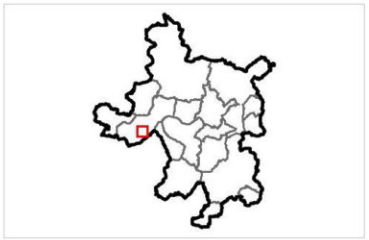
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (27/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

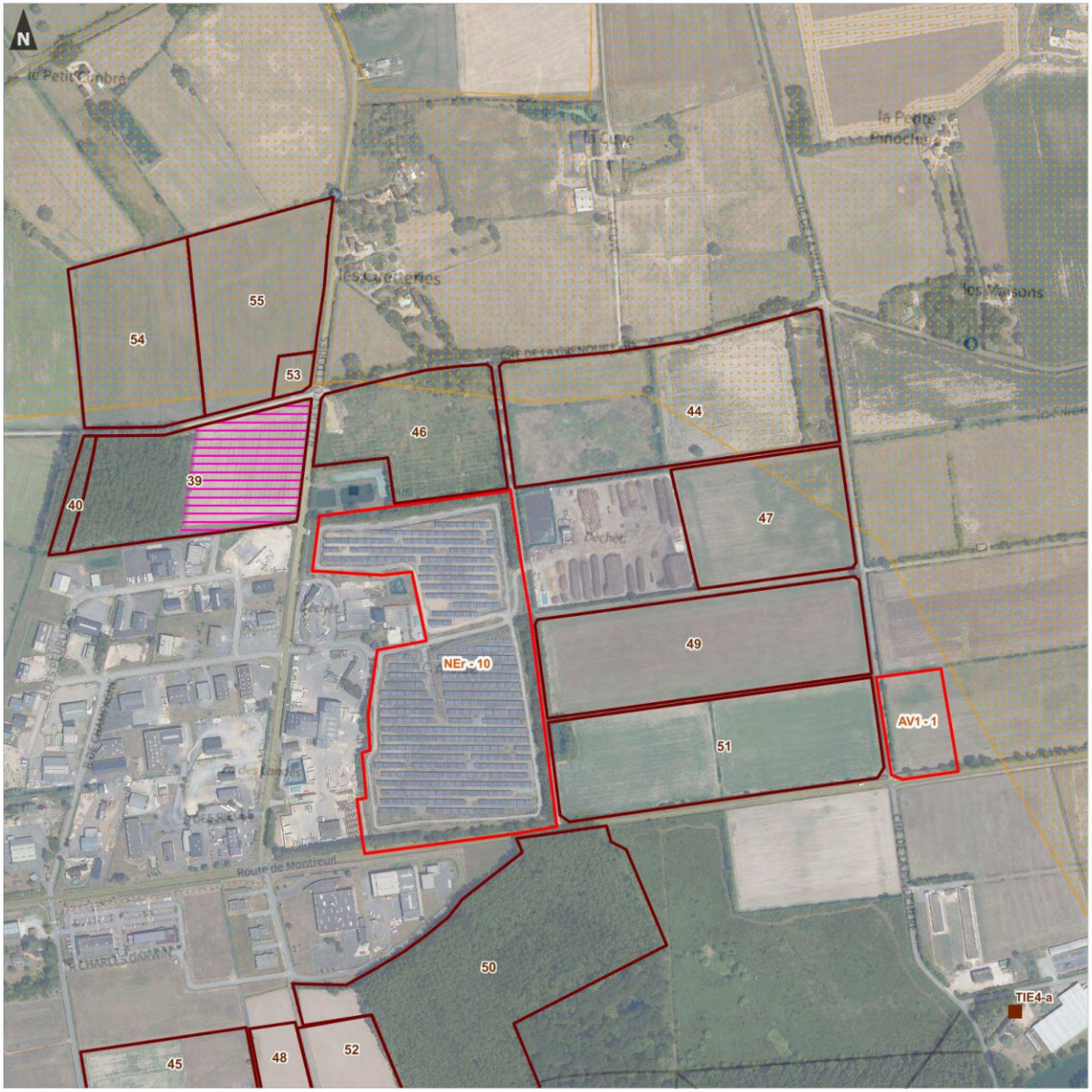
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

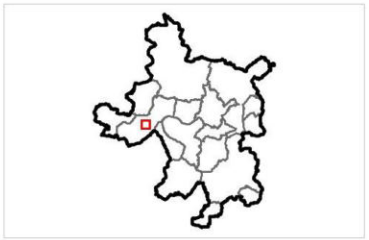
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (28/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

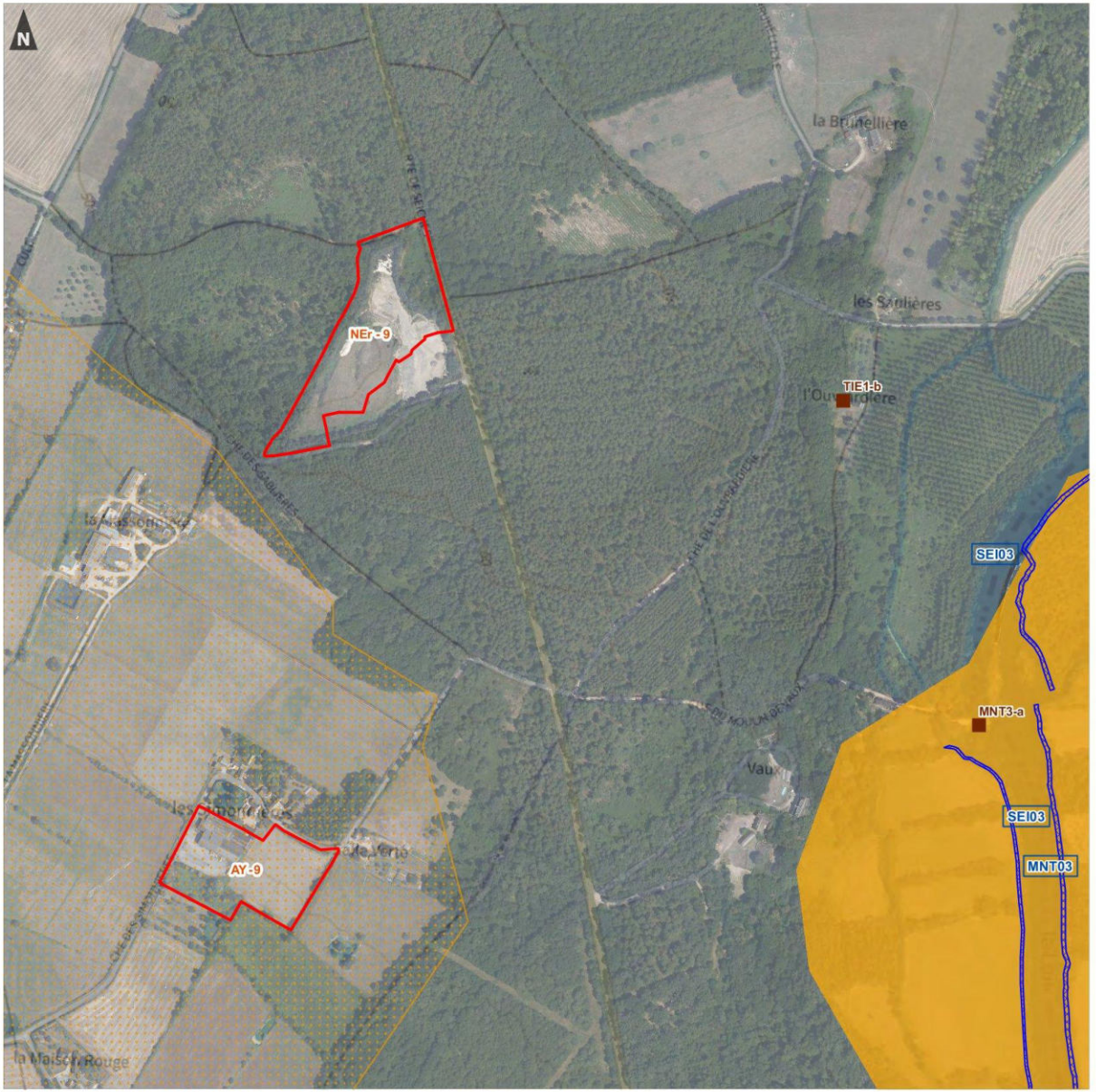
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

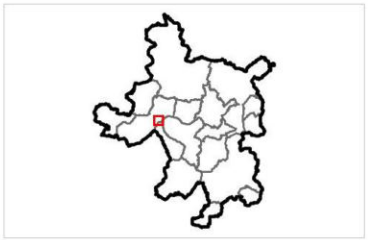
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (29/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

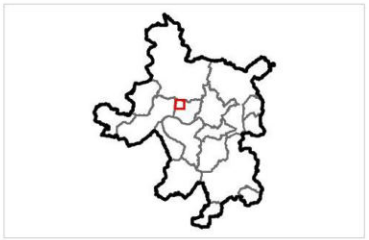
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (30/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

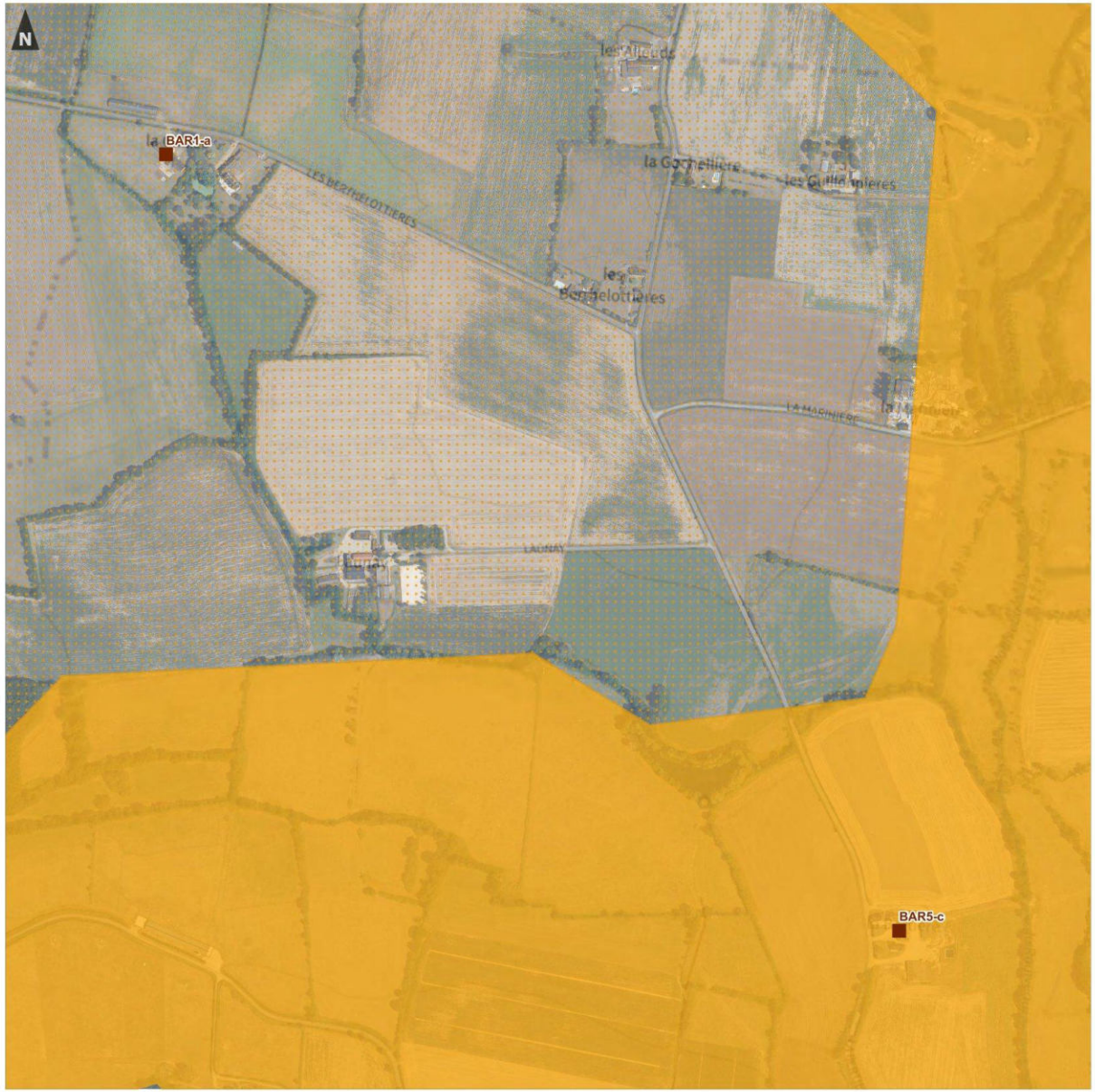
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (31/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

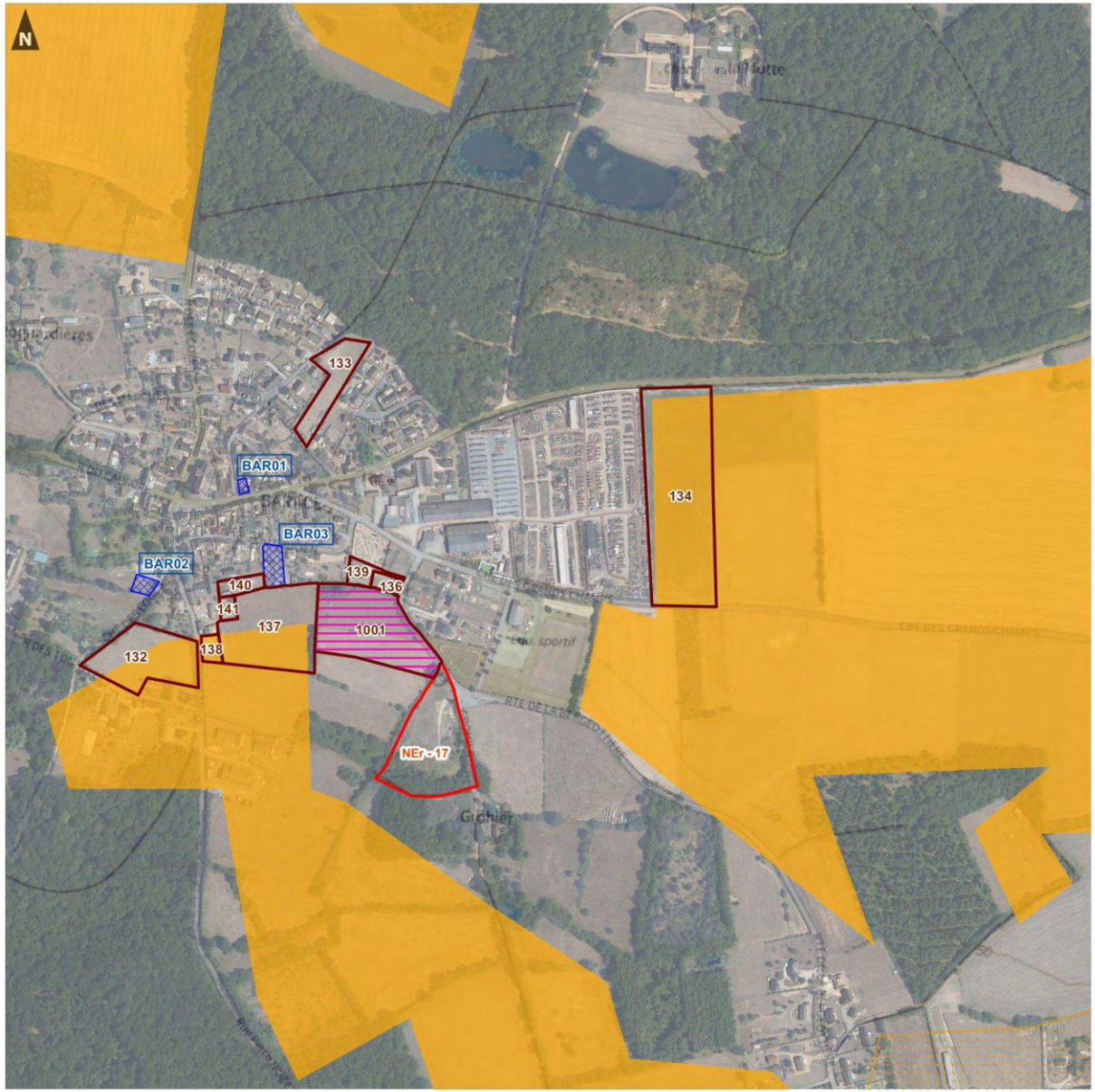
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

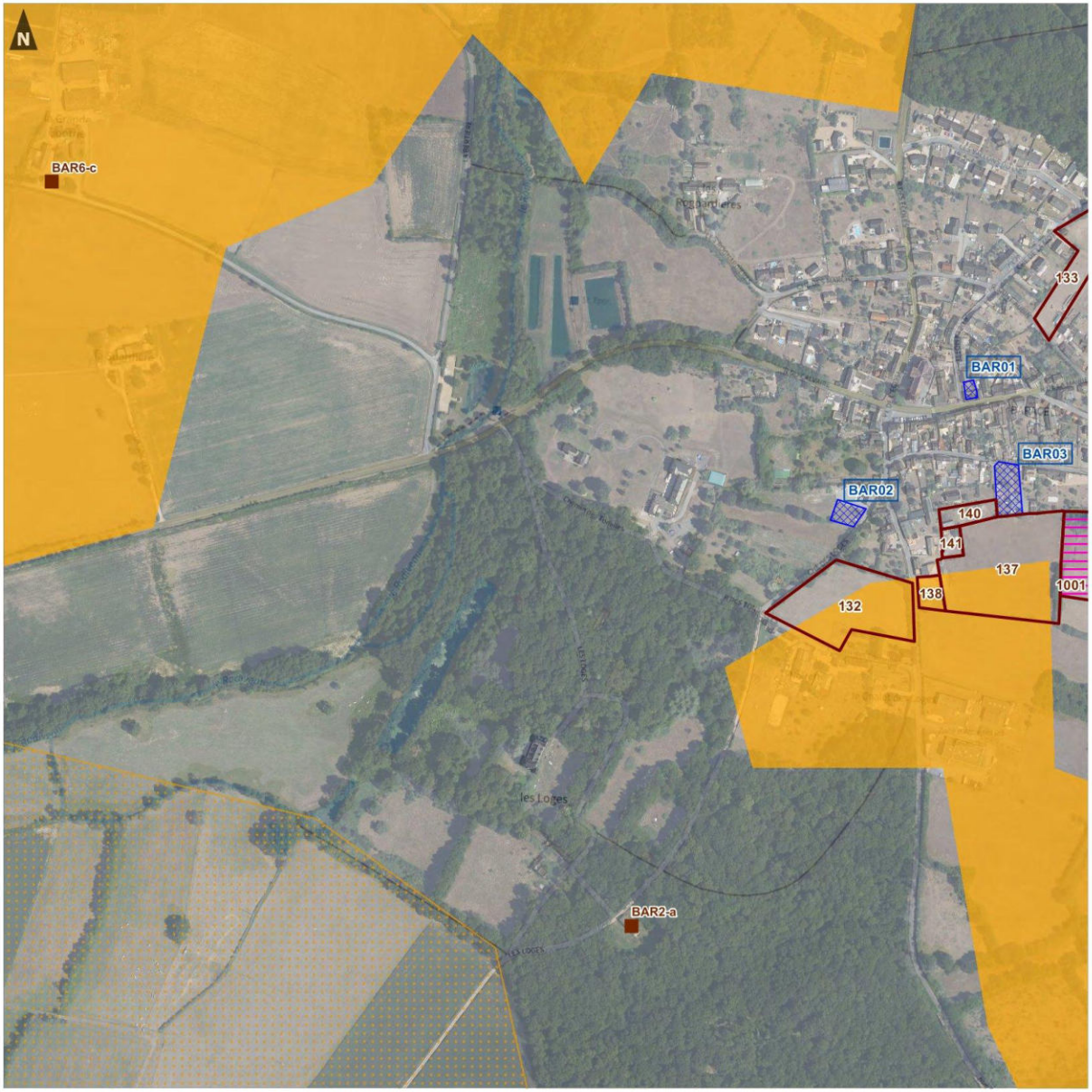
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

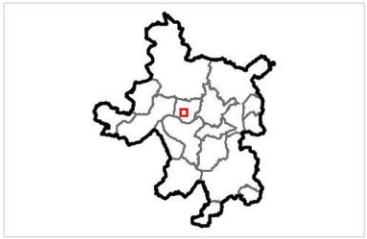
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (32/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum





0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

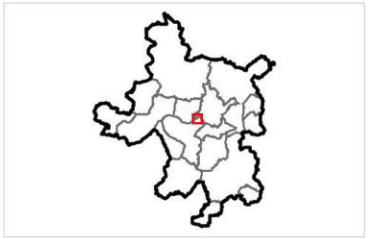
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné / Seiches-sur-le-Loir (33/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

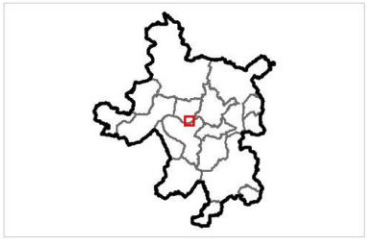
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (34/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

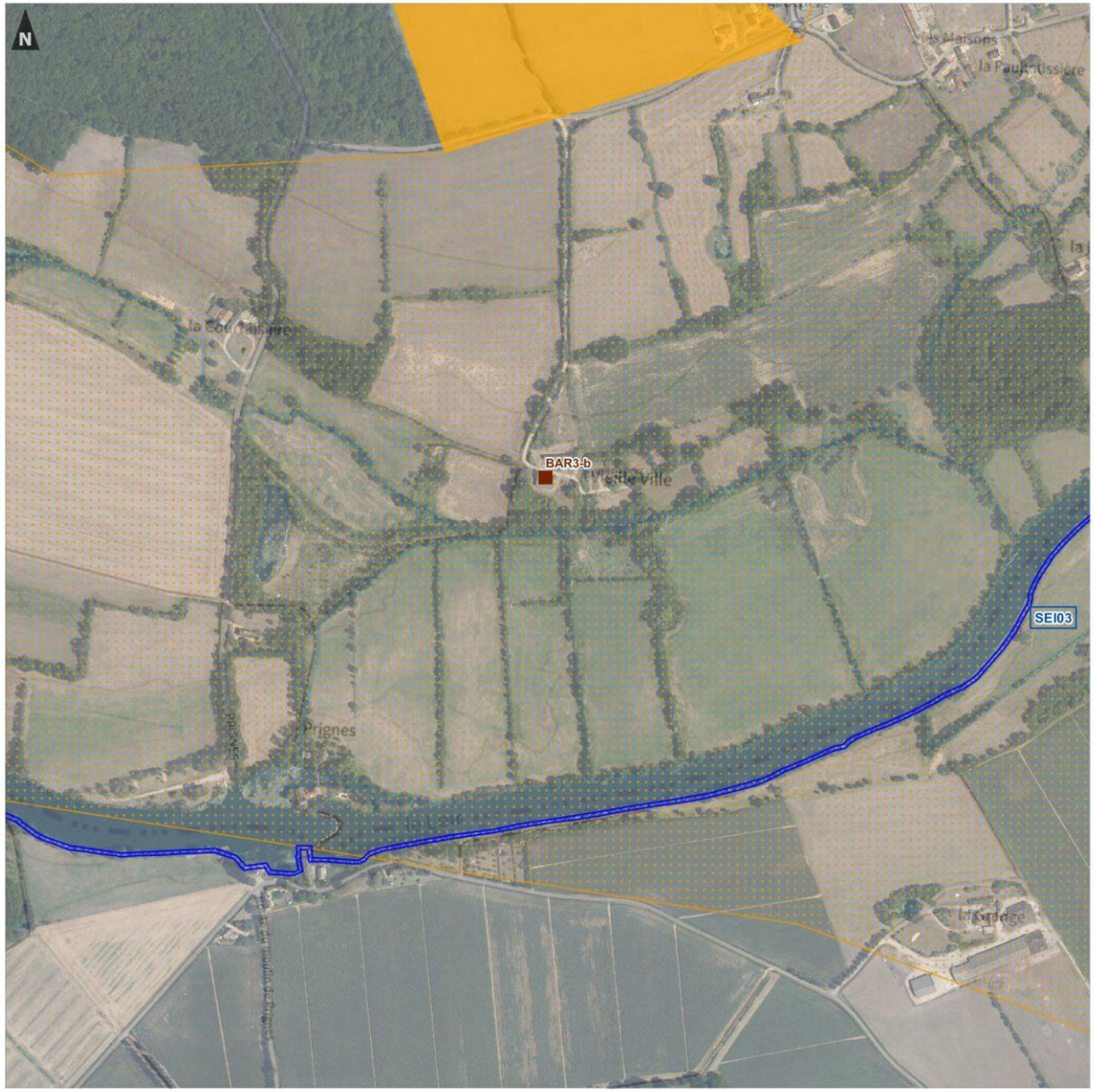
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

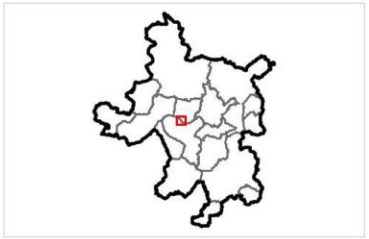
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (35/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

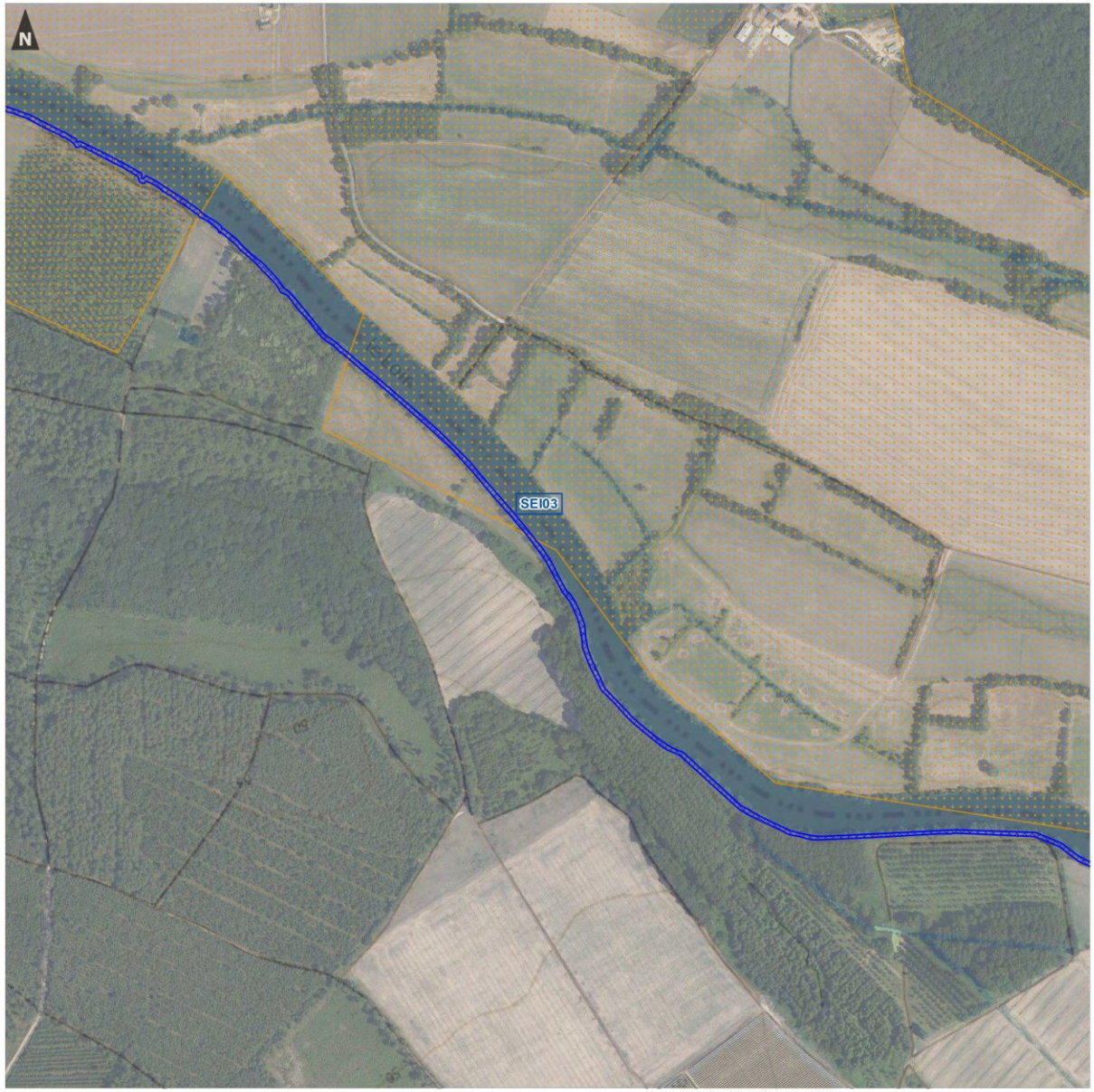
Sous-trame ouverte
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (36/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

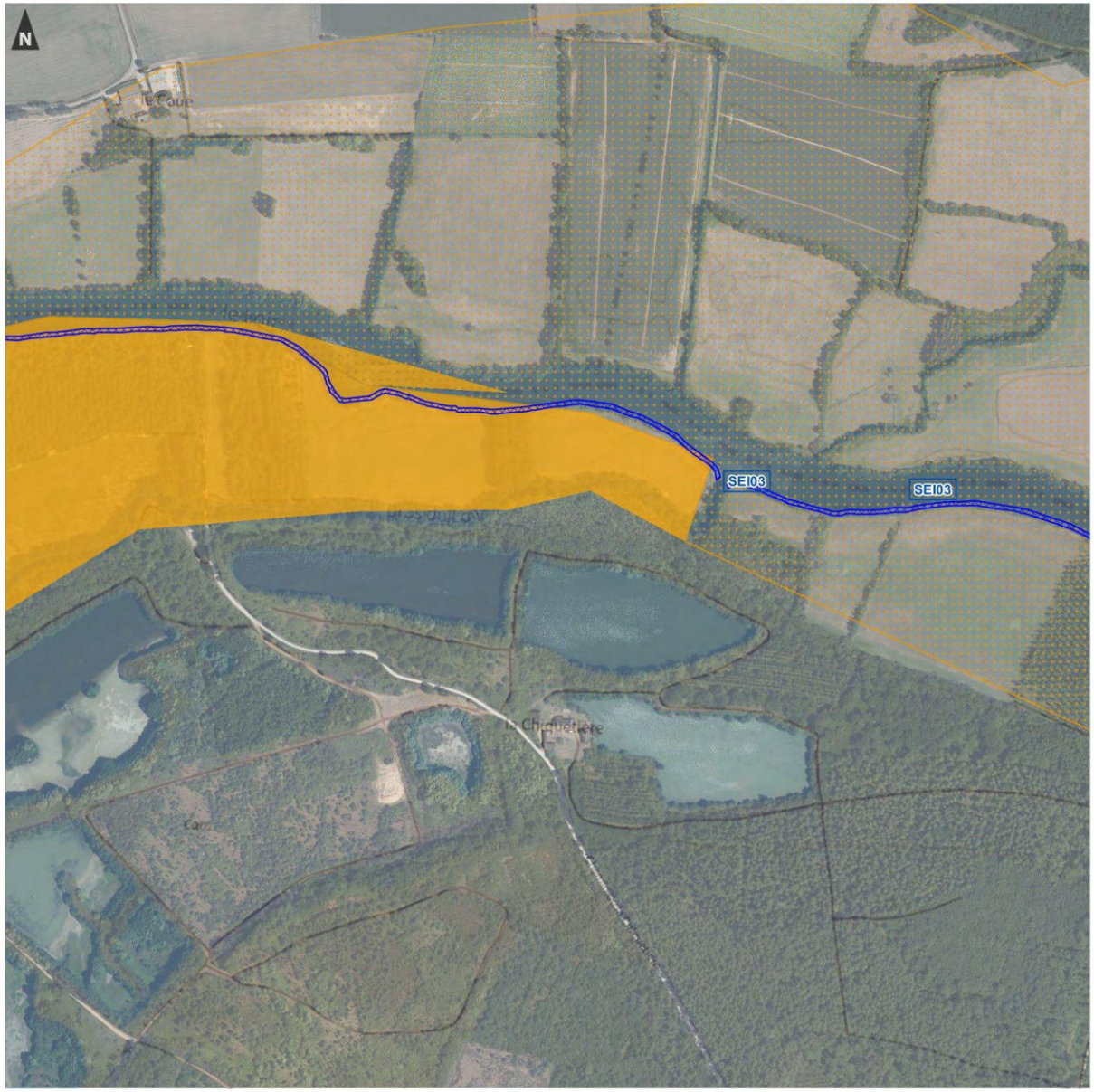
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

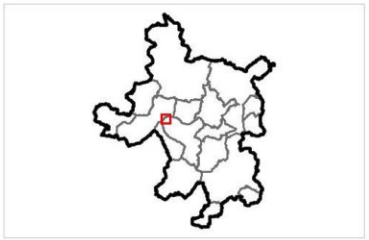
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (37/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

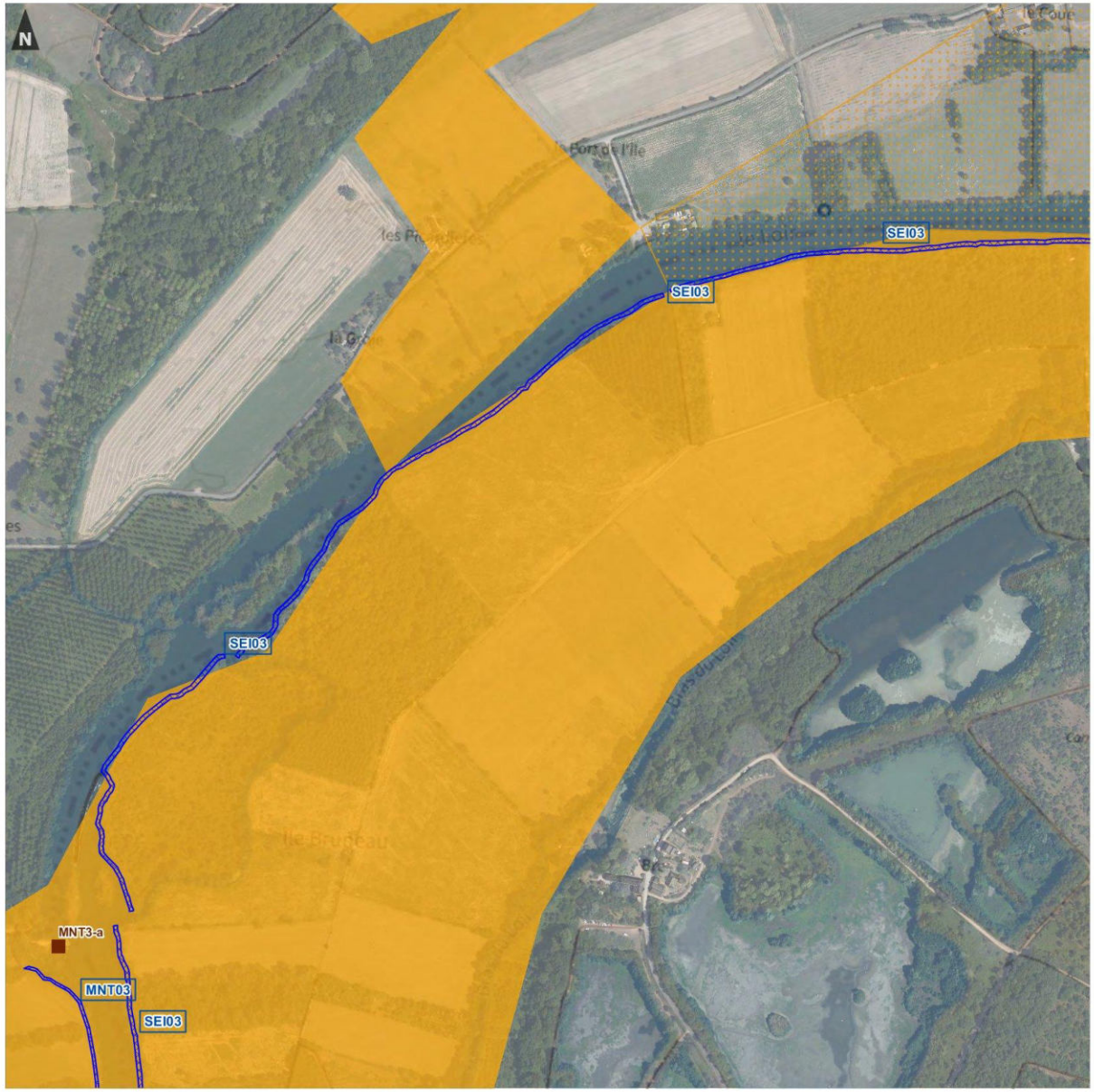
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (38/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

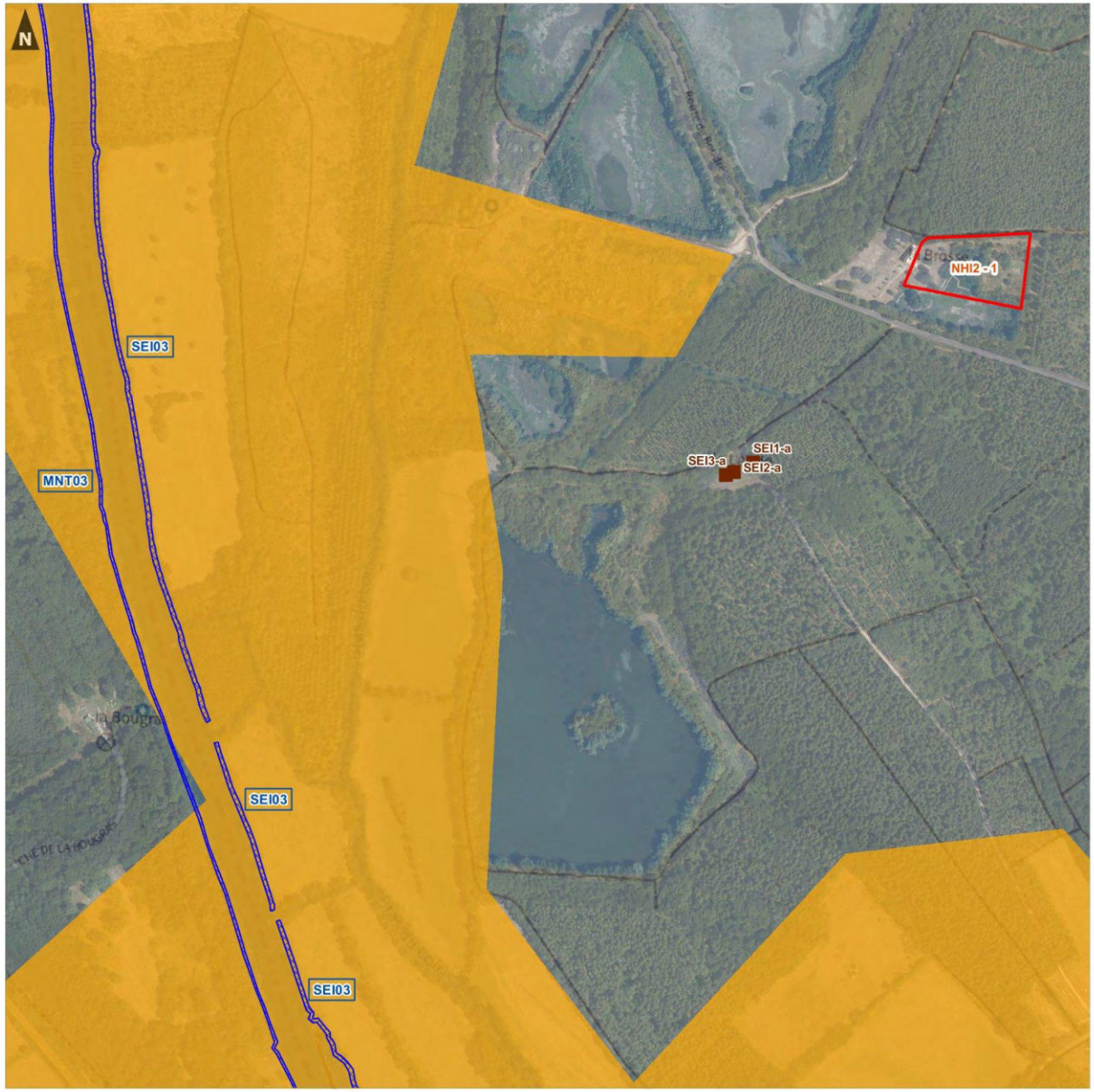
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

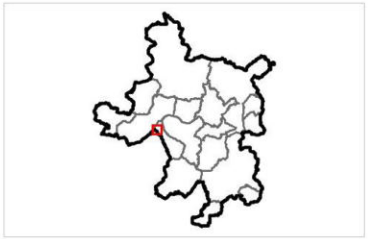
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (39/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

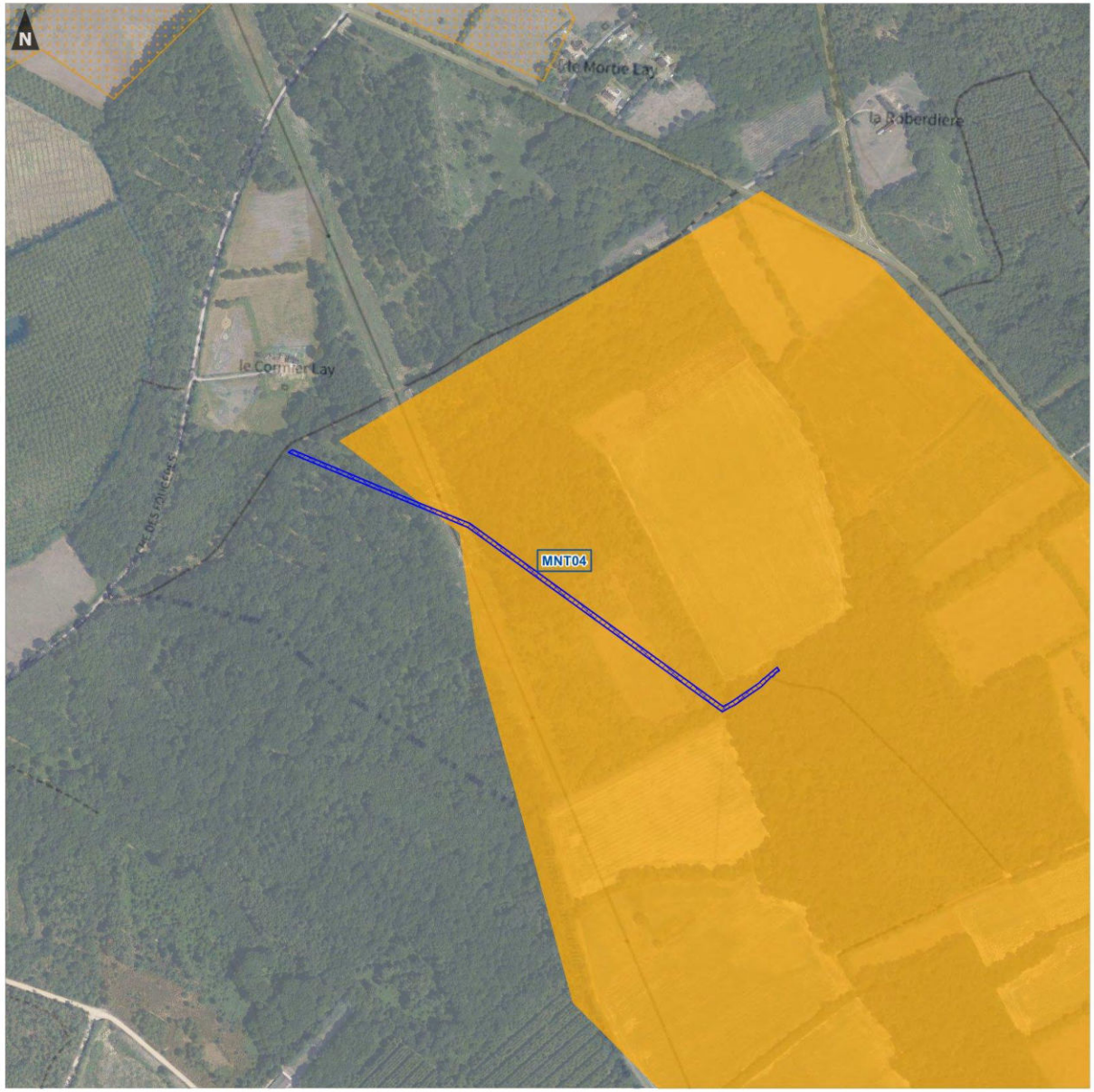
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (40/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

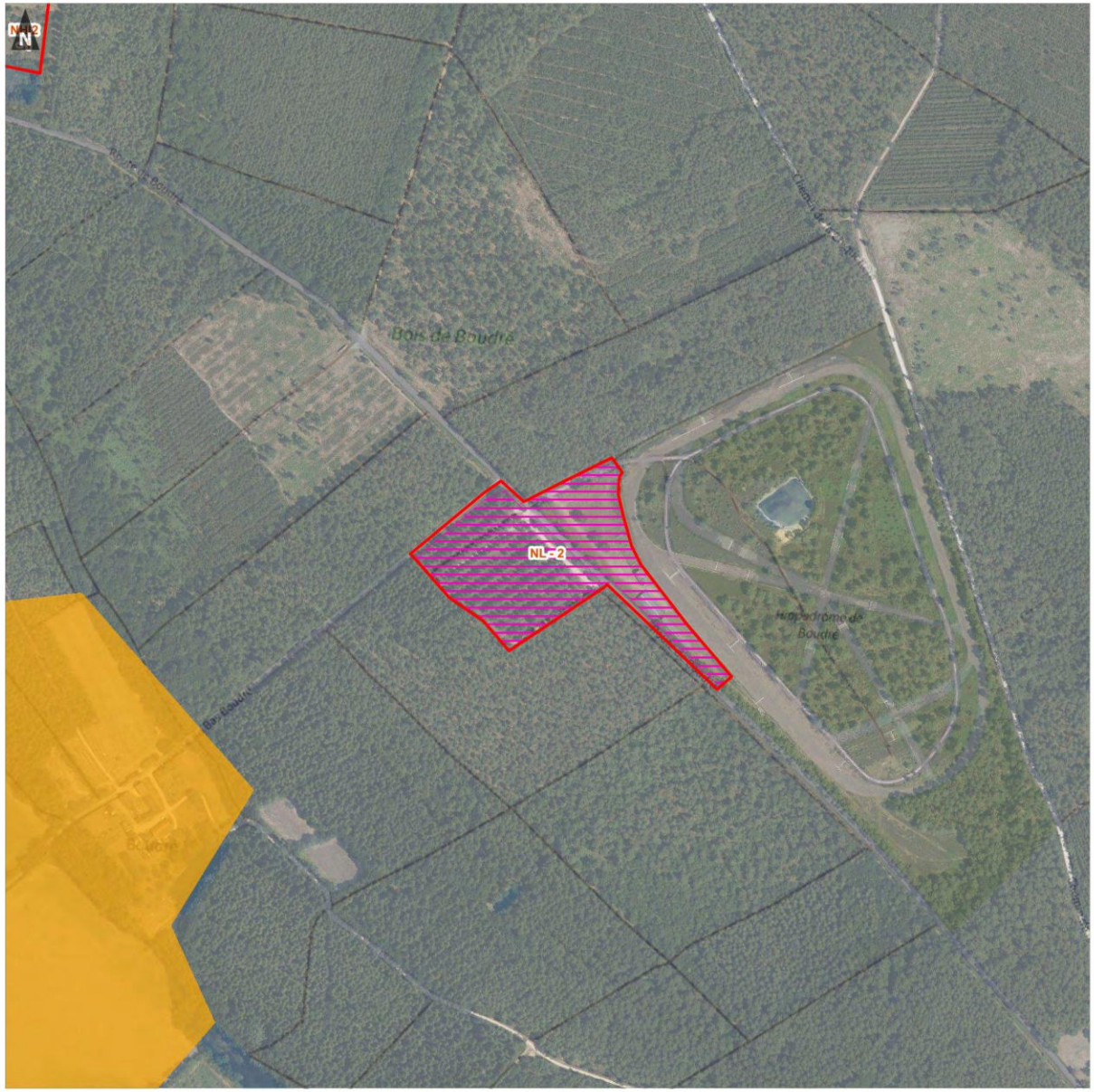
Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (41/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

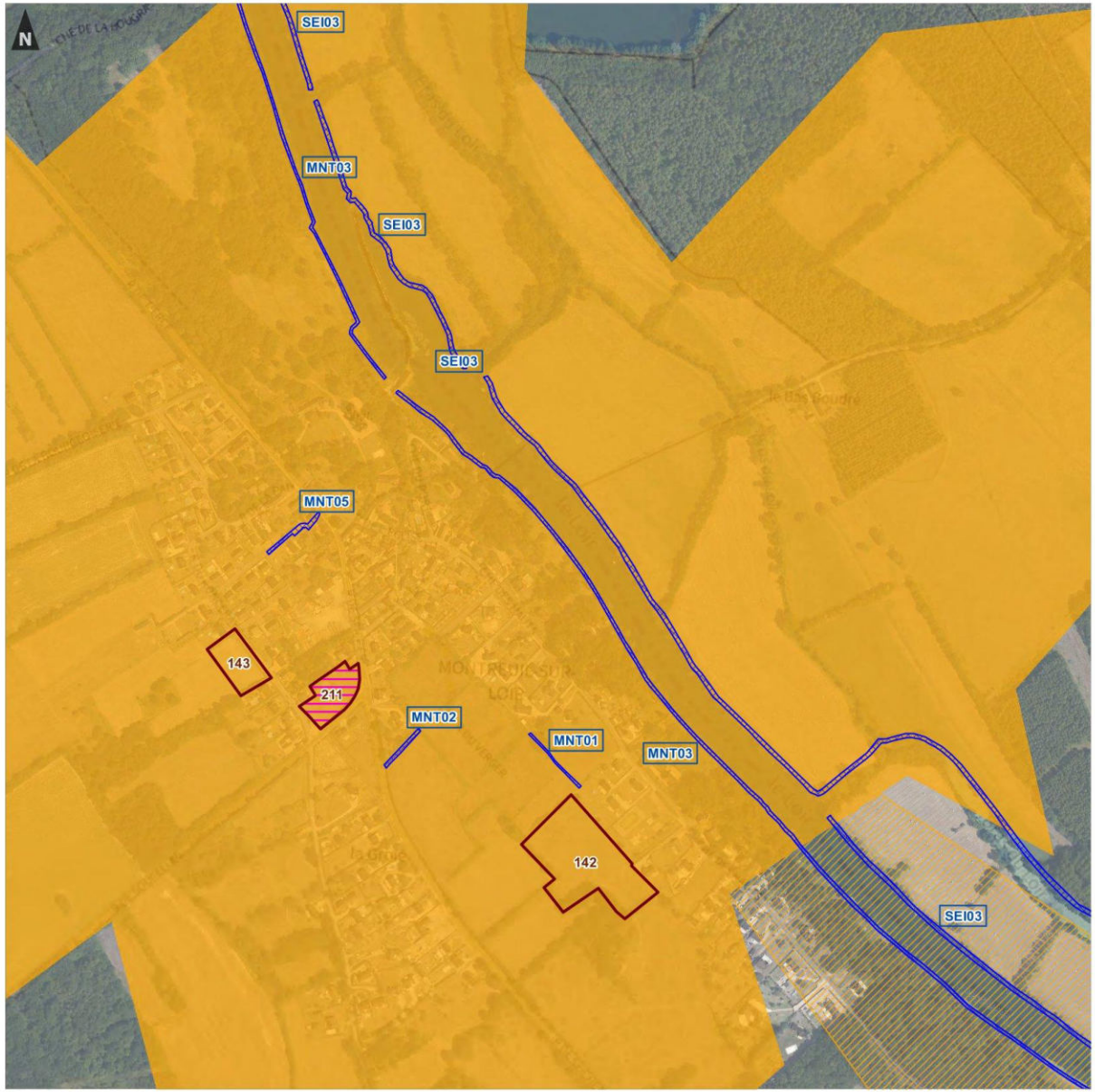
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (42/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

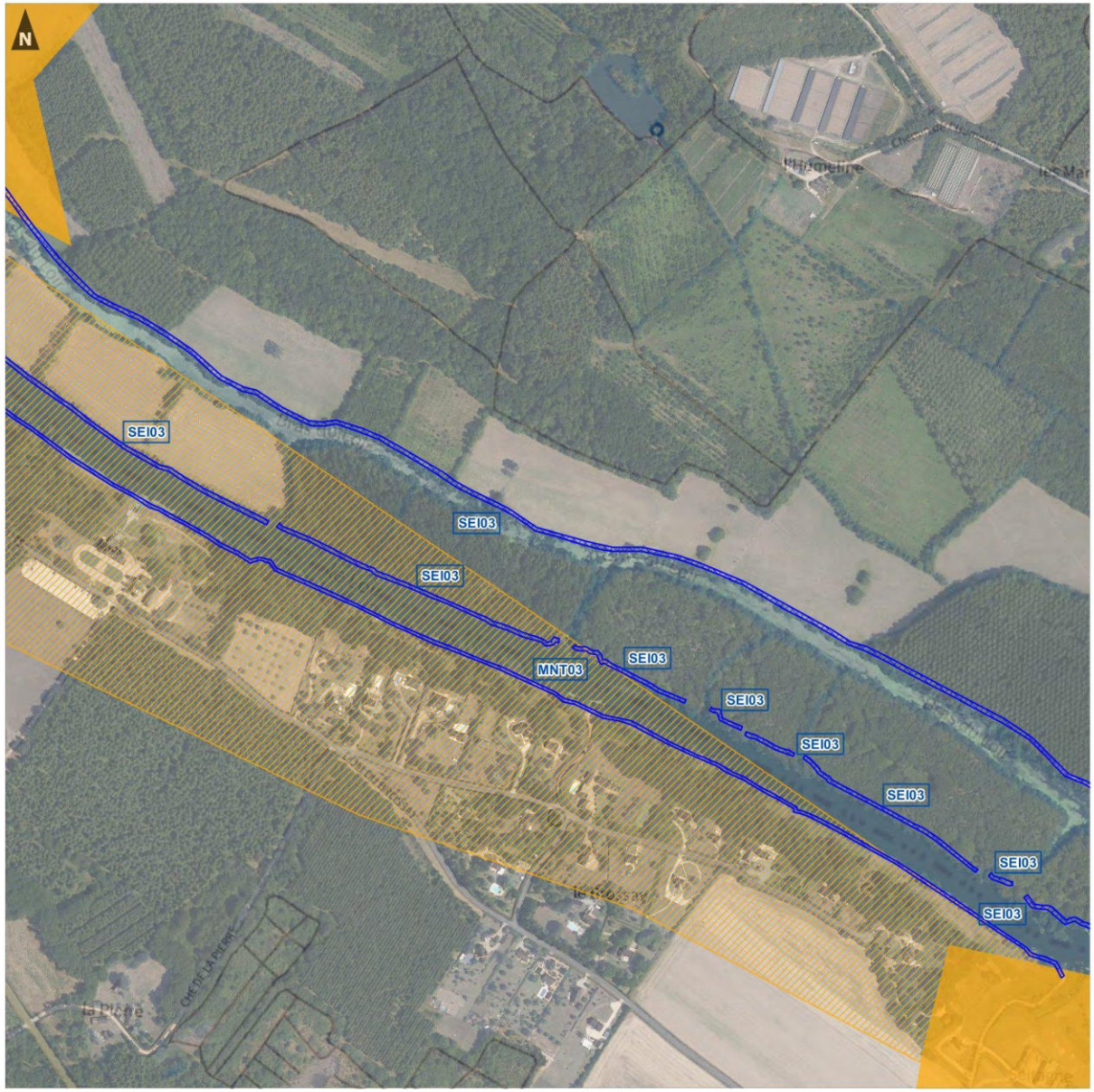
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (43/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

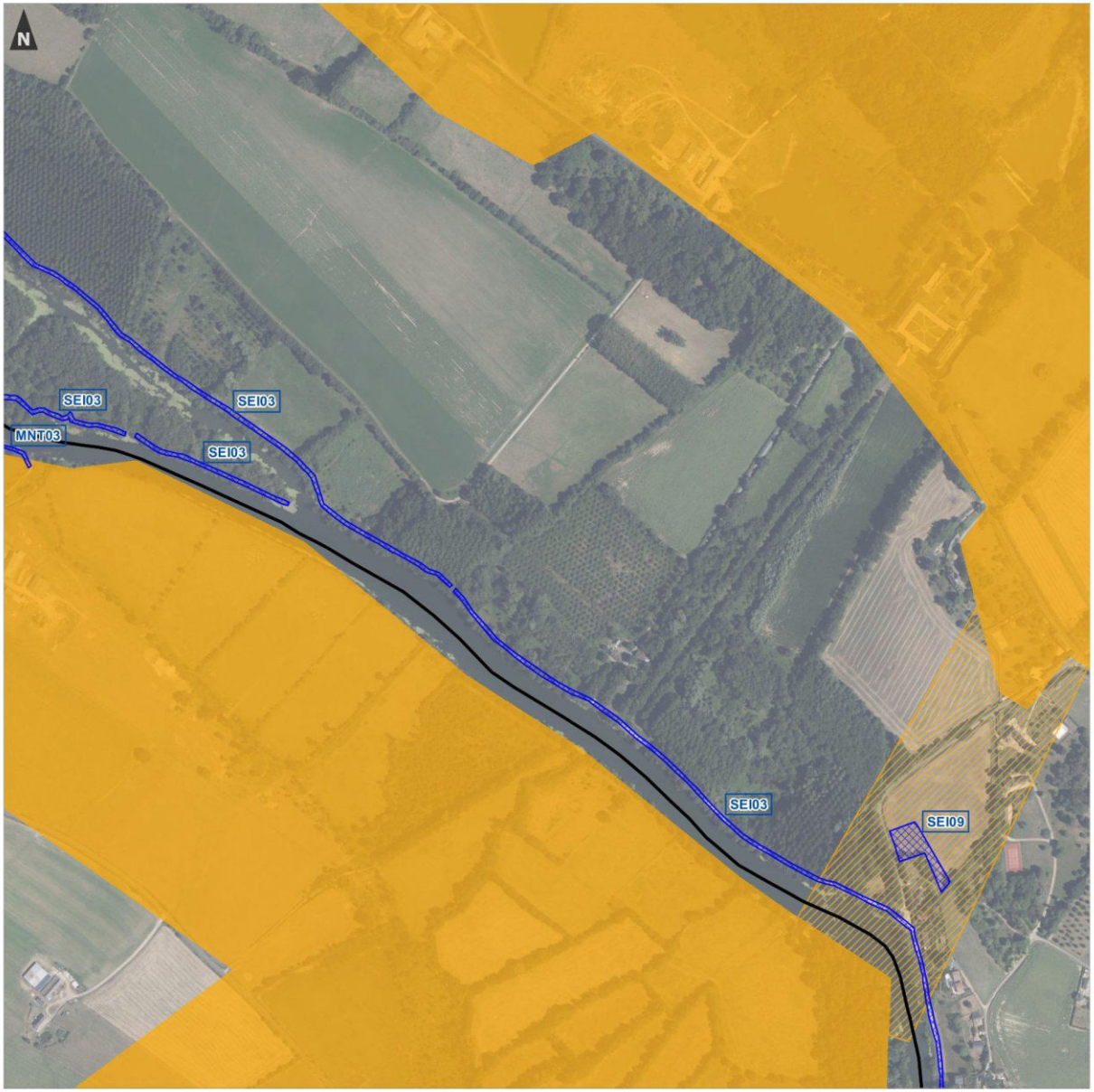
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



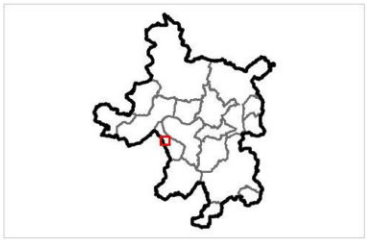
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (44/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

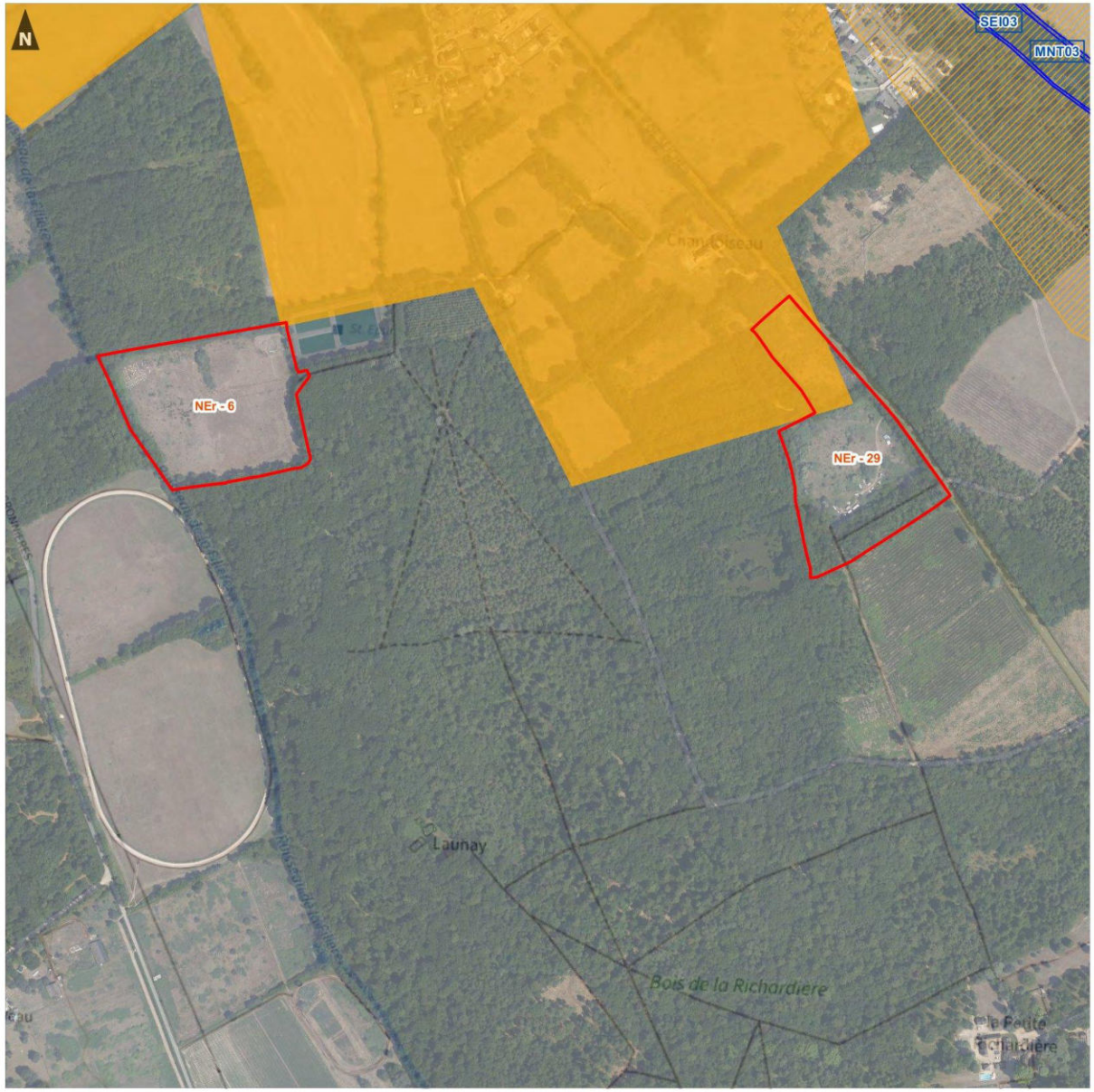
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (45/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

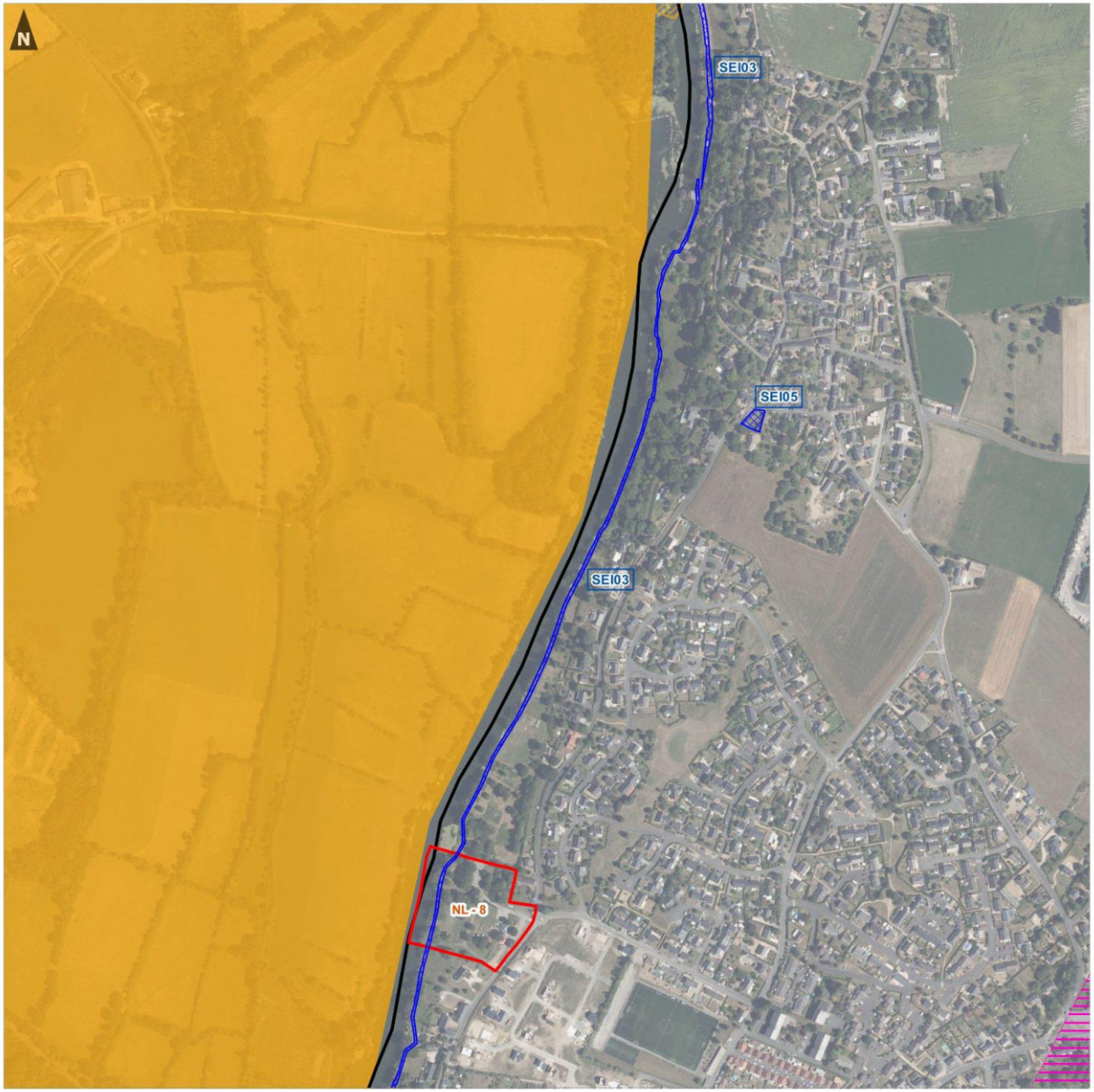
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

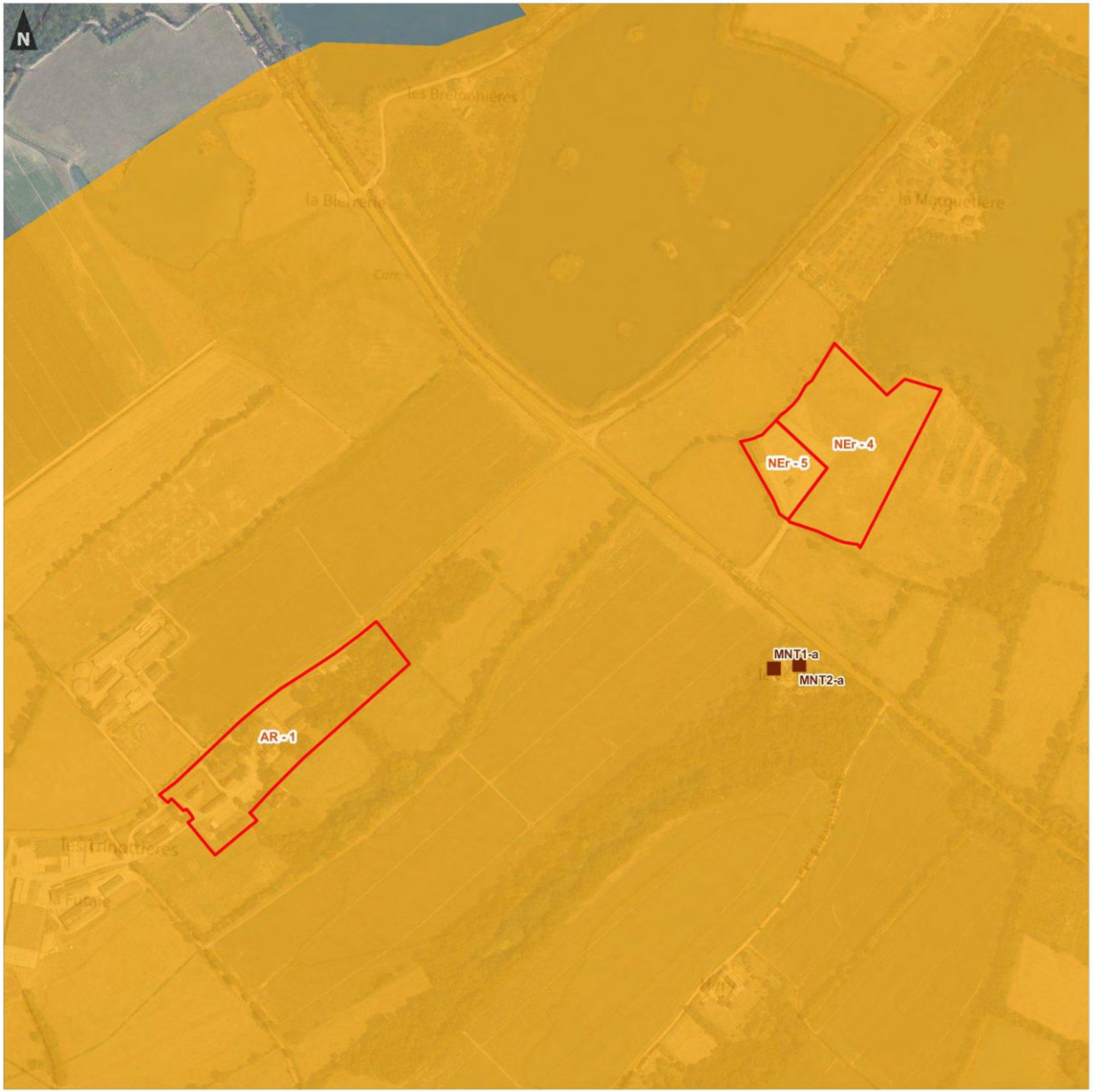
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (46/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

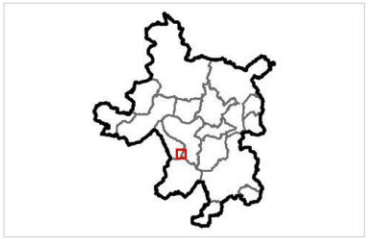
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (47/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

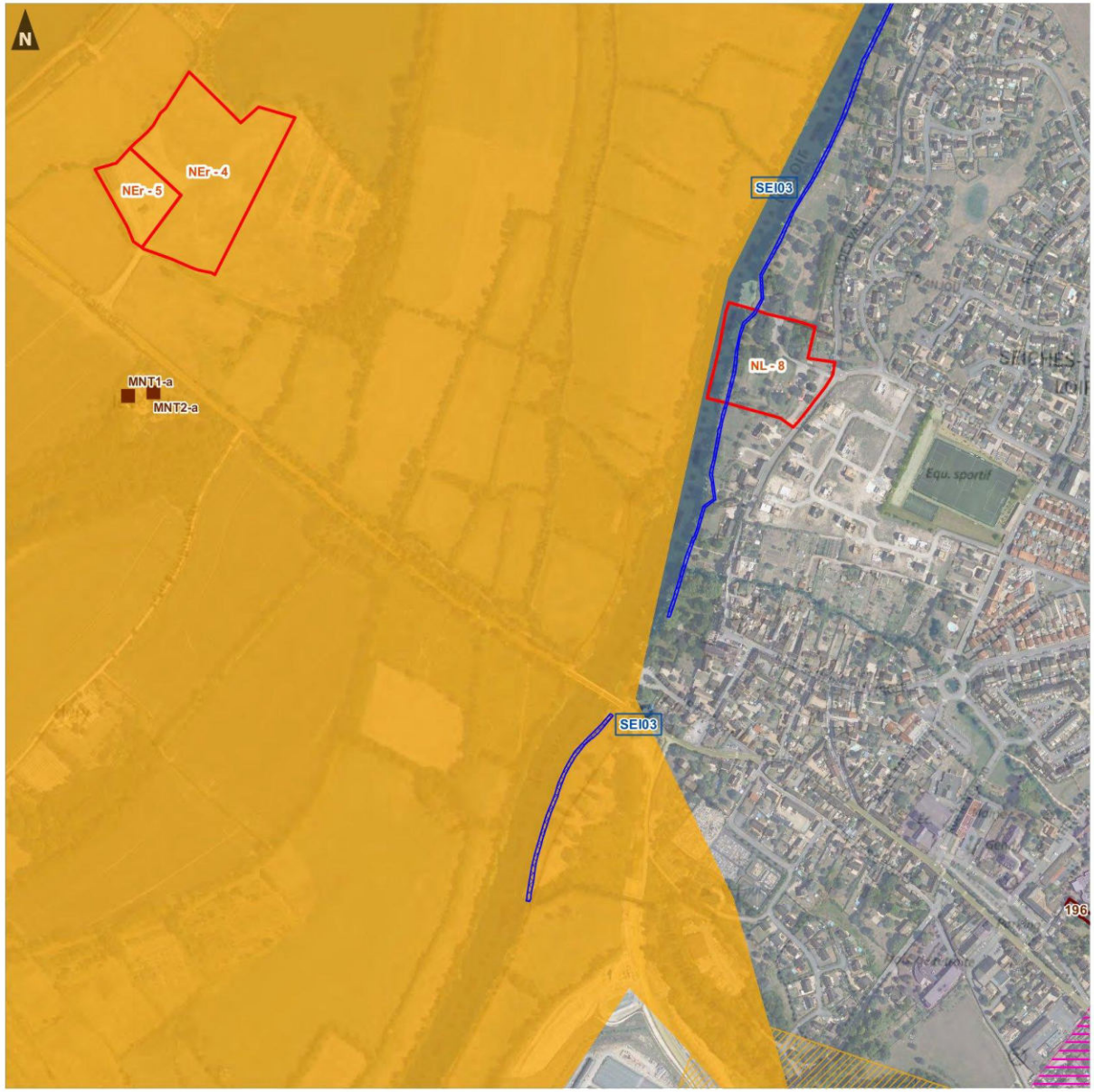
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

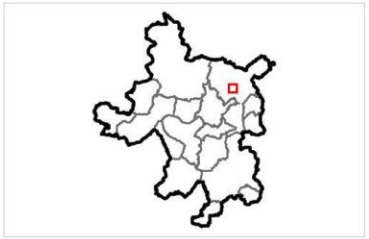
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (48/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

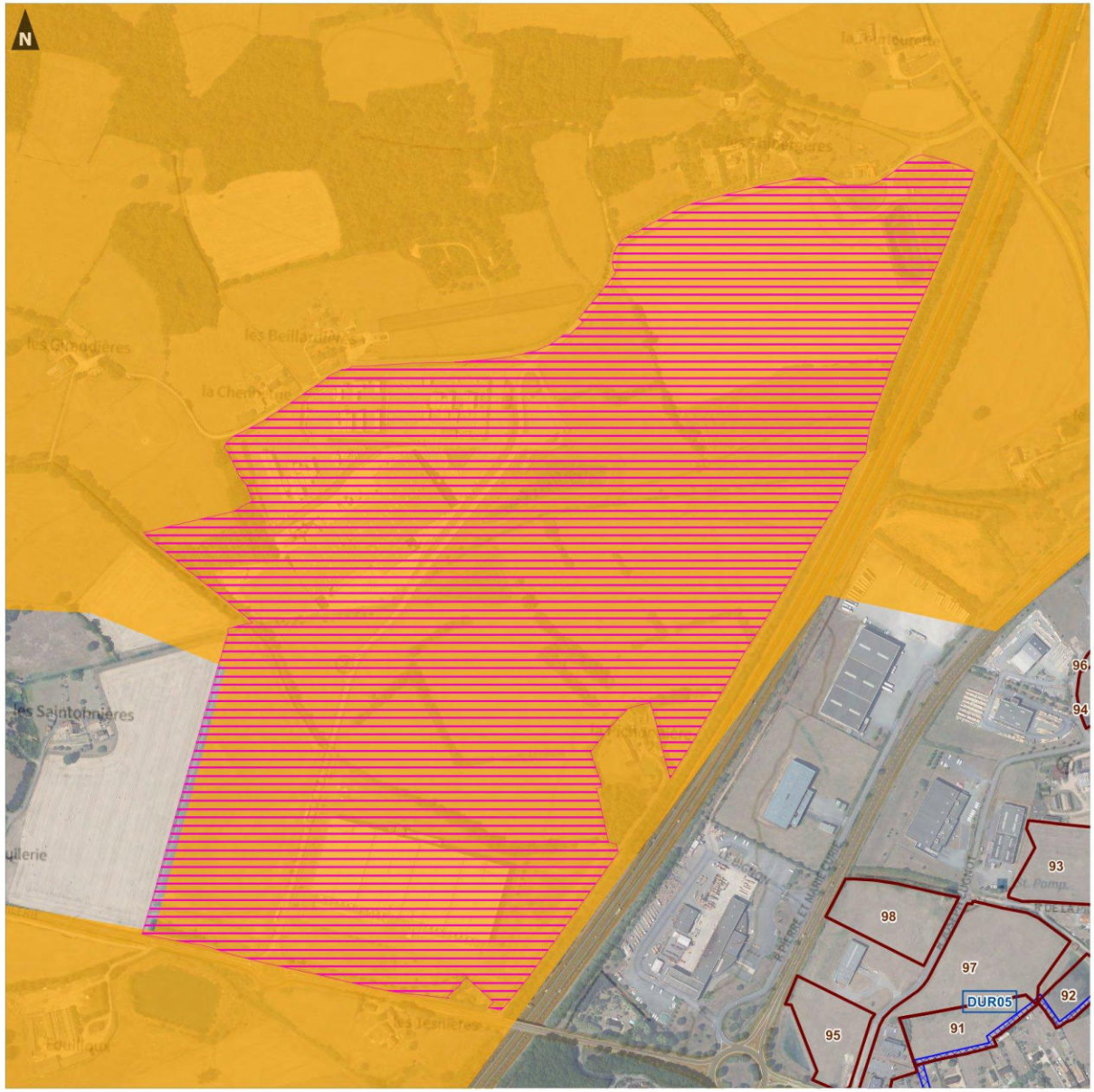
Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



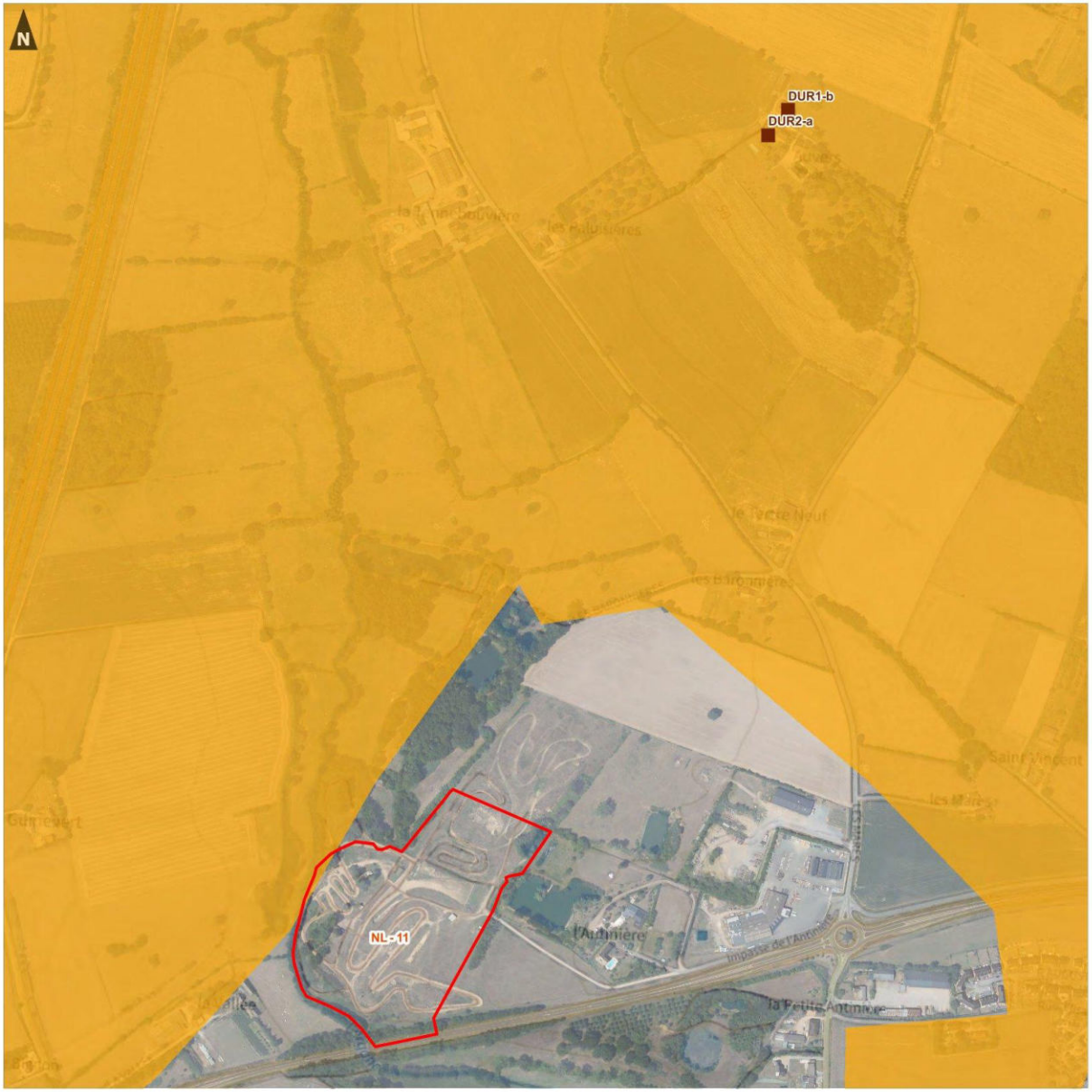
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

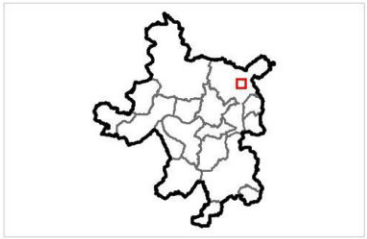
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (49/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

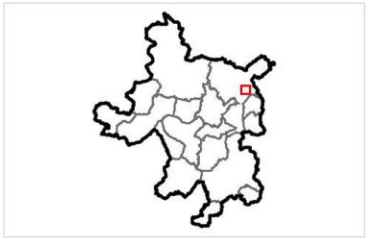
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (50/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

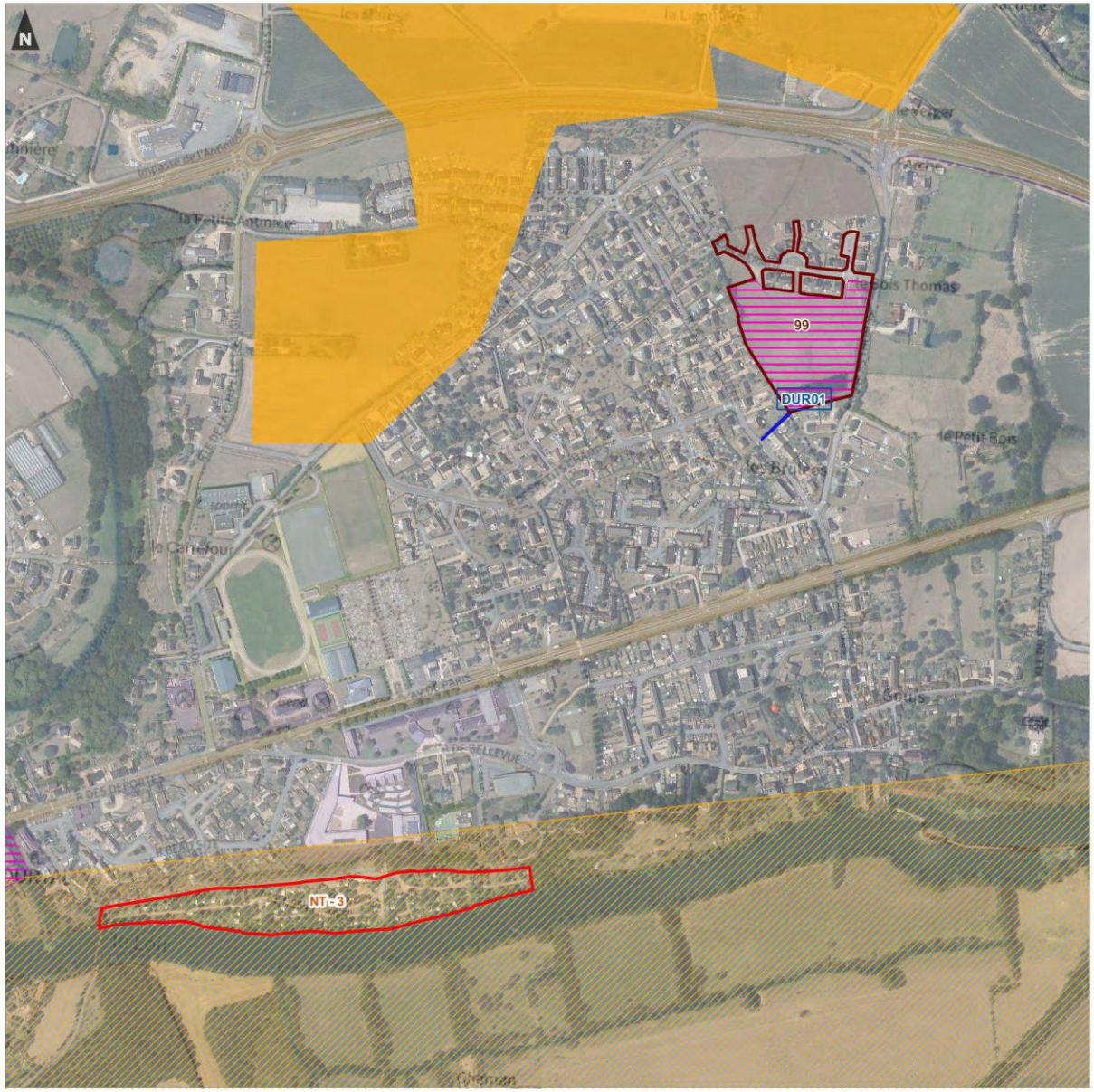
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

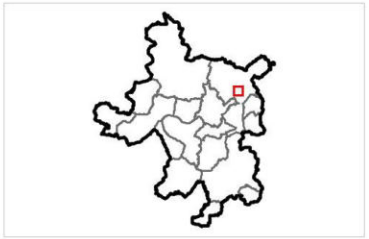
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (51/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

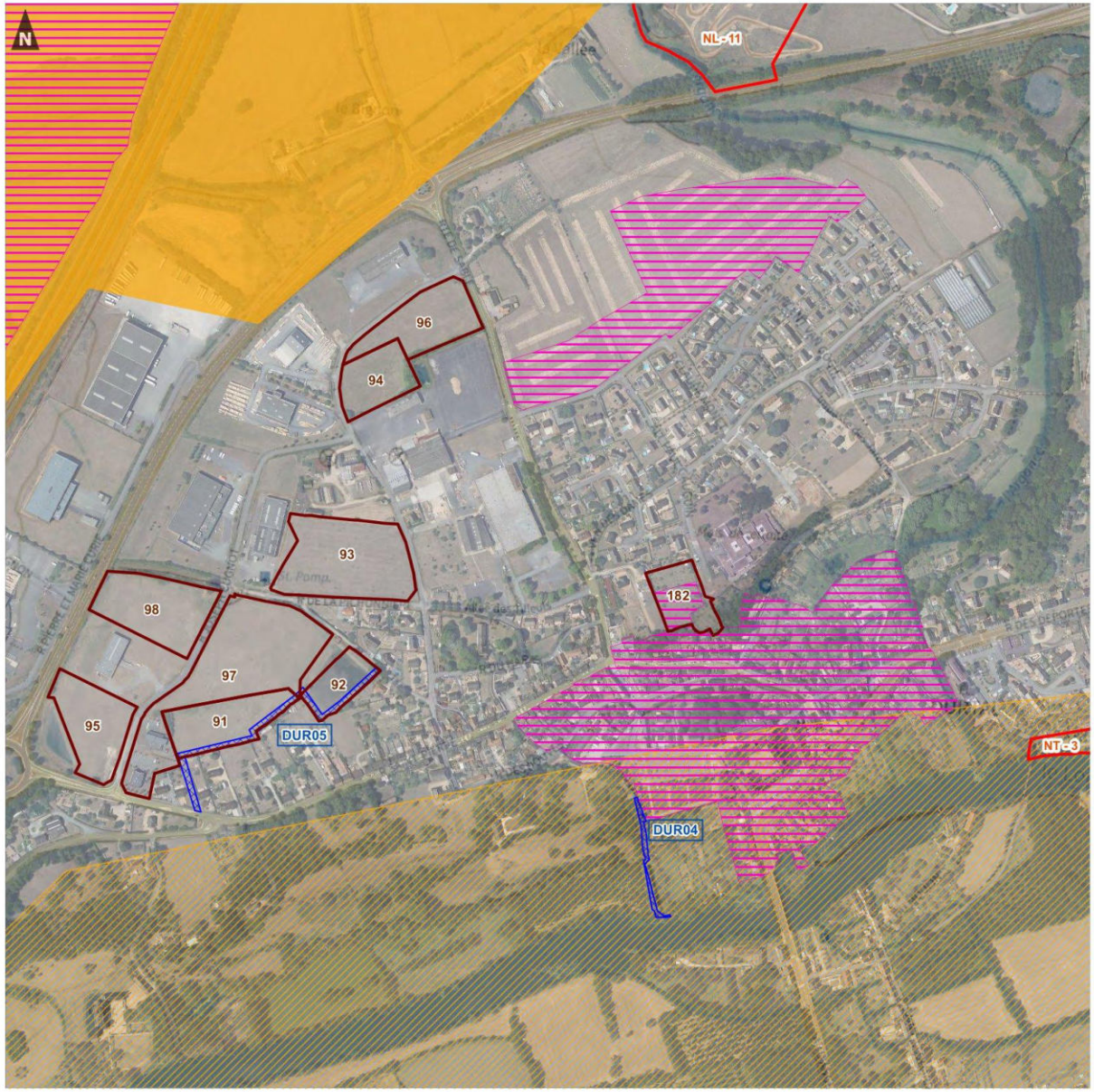
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

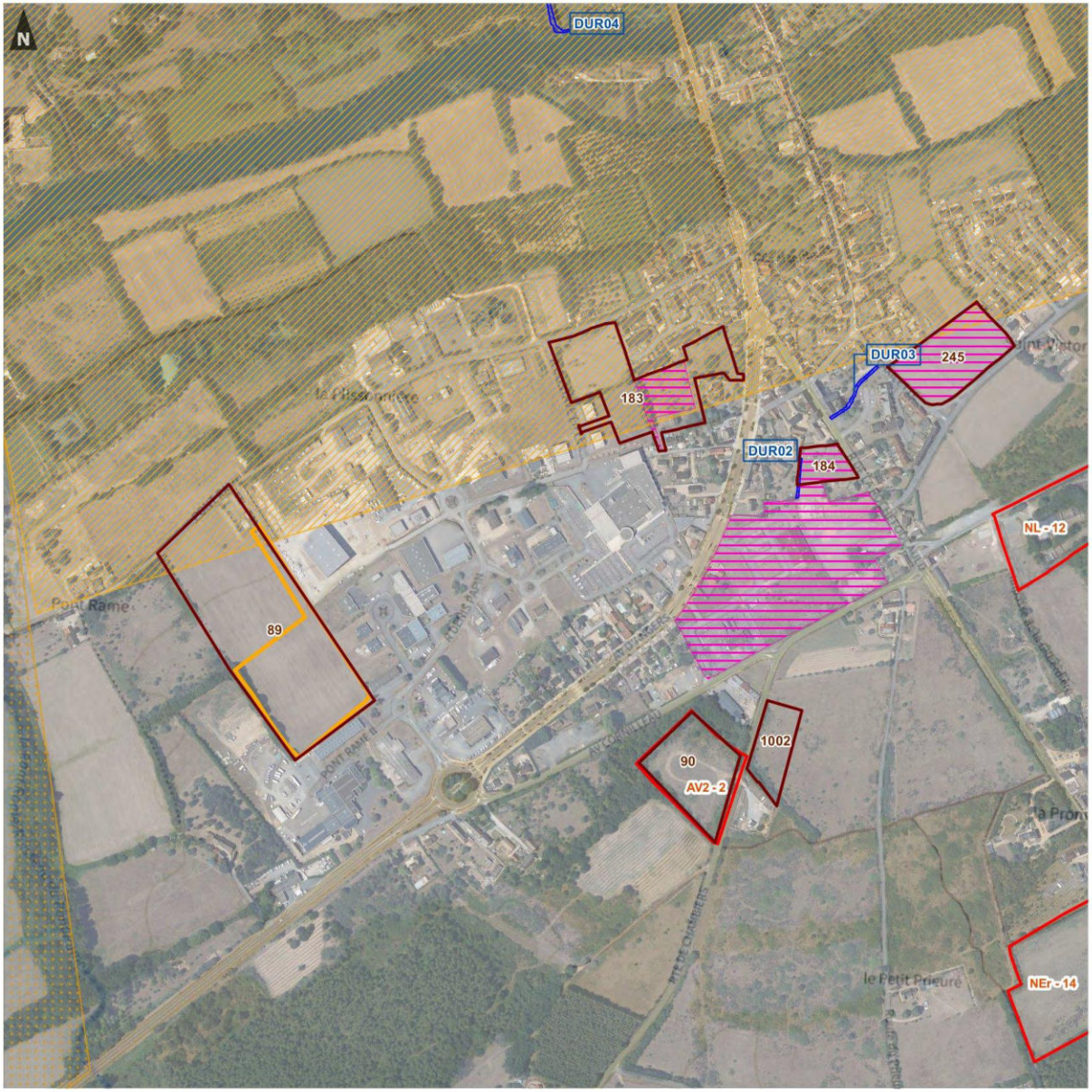
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

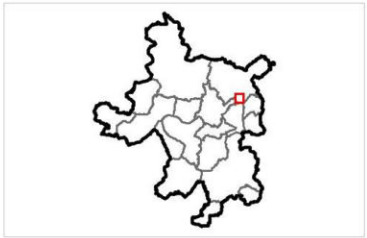
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Huillé-Lézigné (52/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Corridor
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

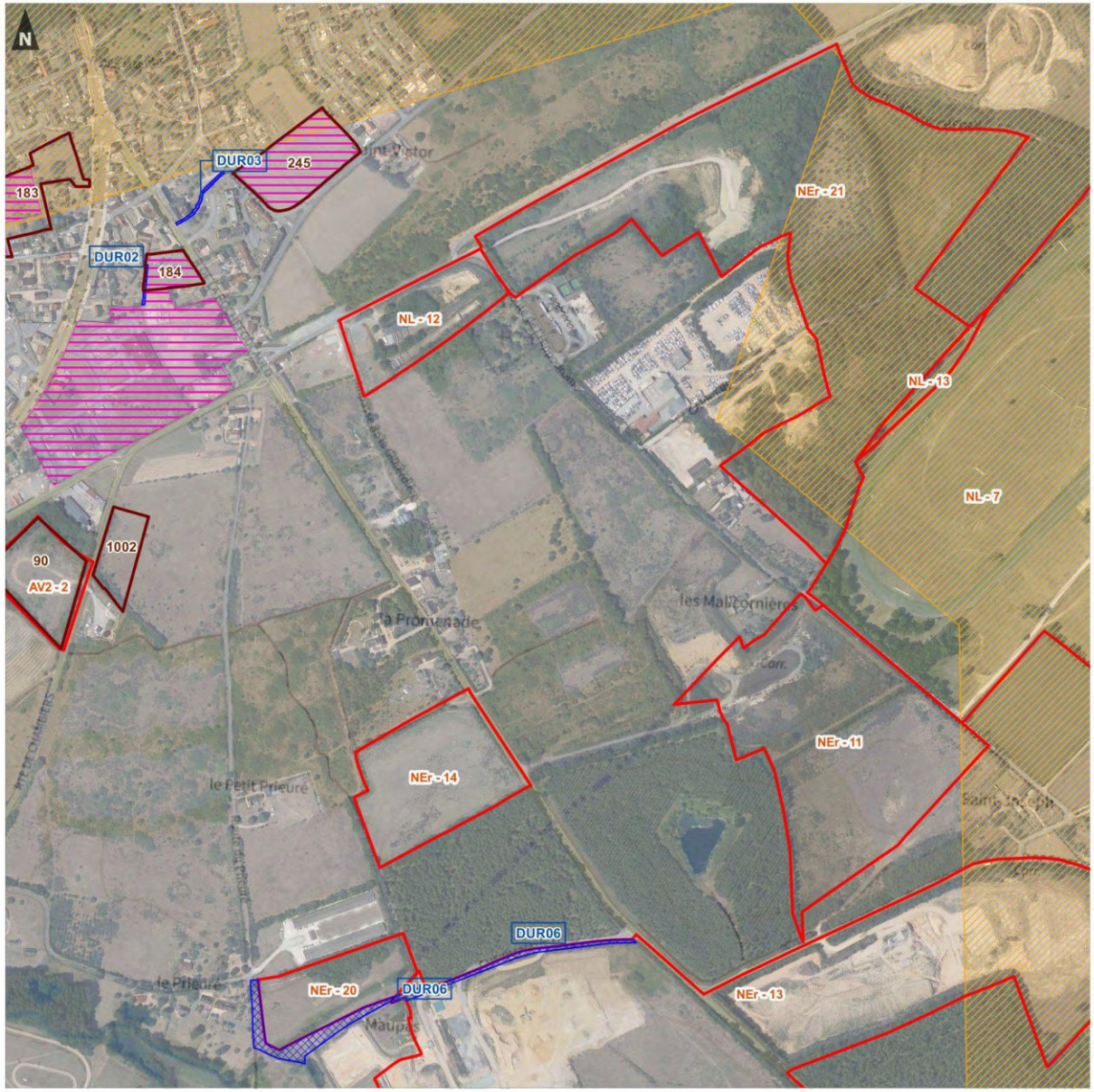
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

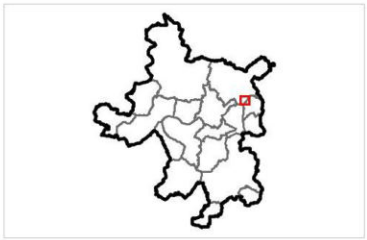
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (53/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

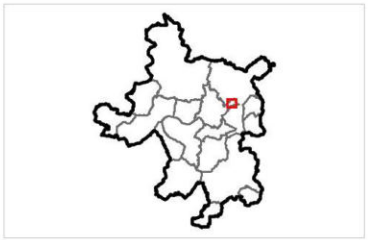
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (54/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

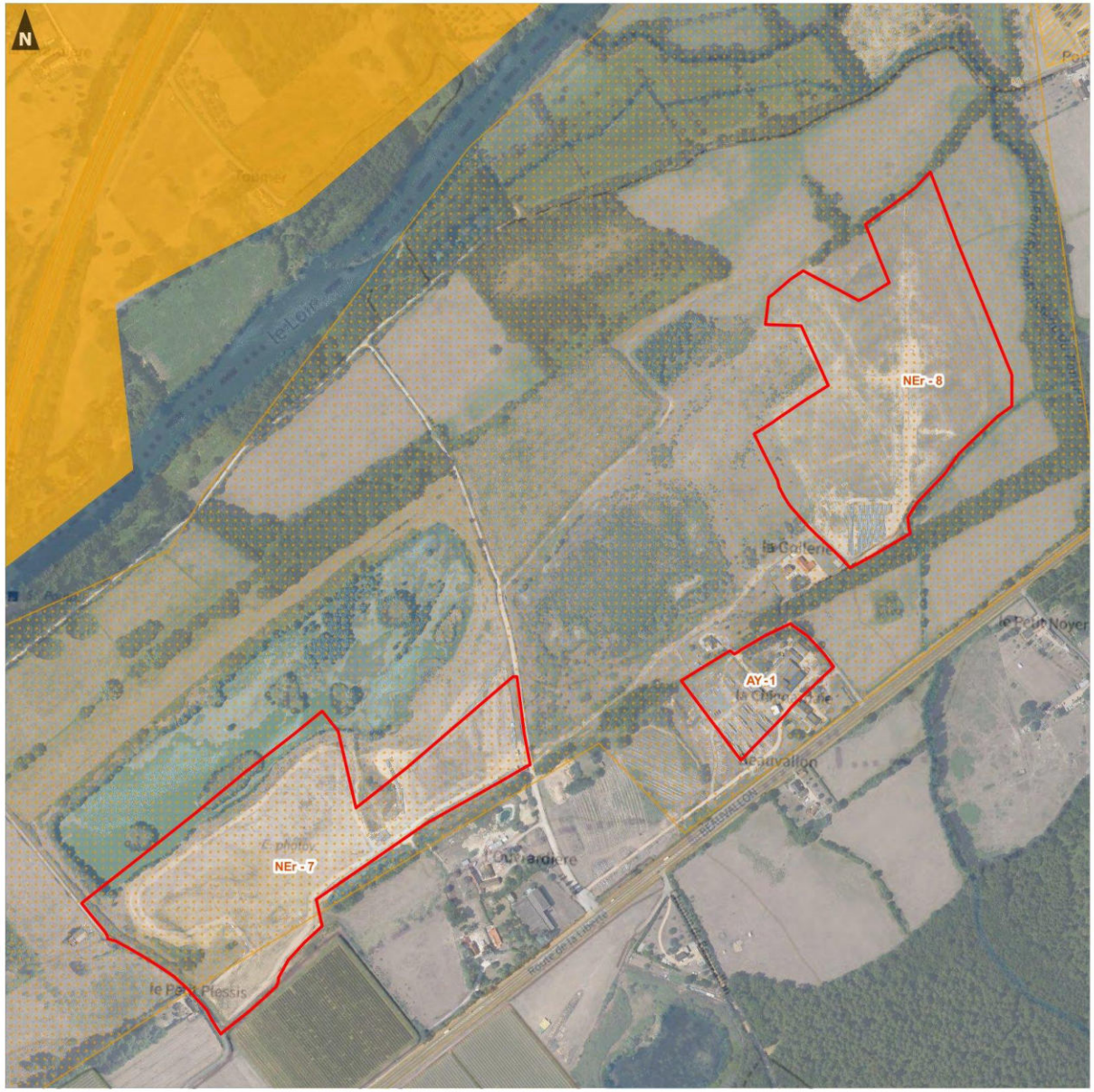
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

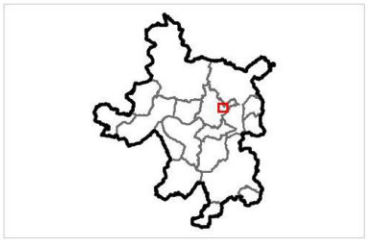
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (55/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (56/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

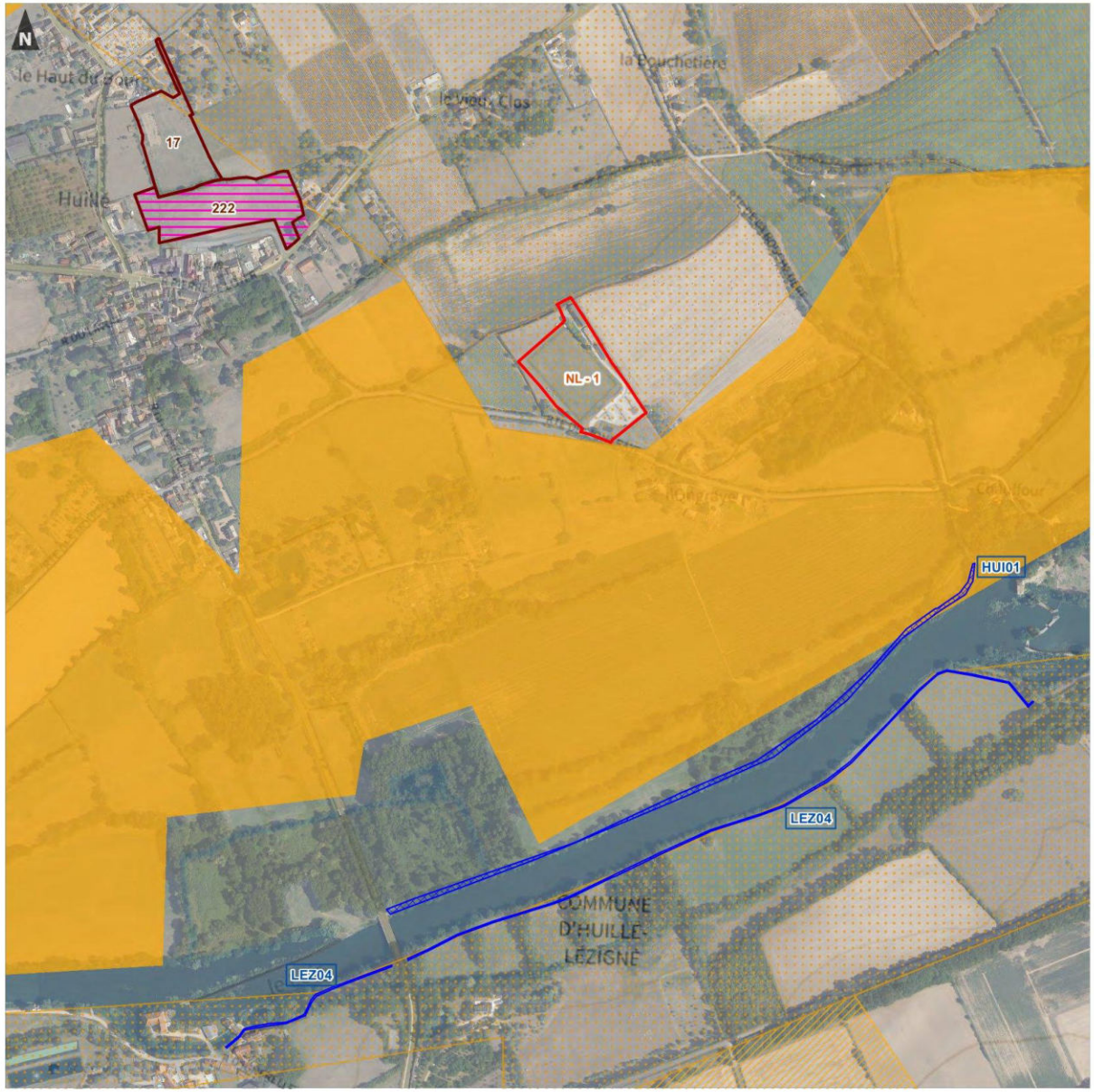
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

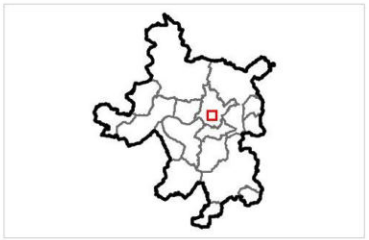
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (57/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

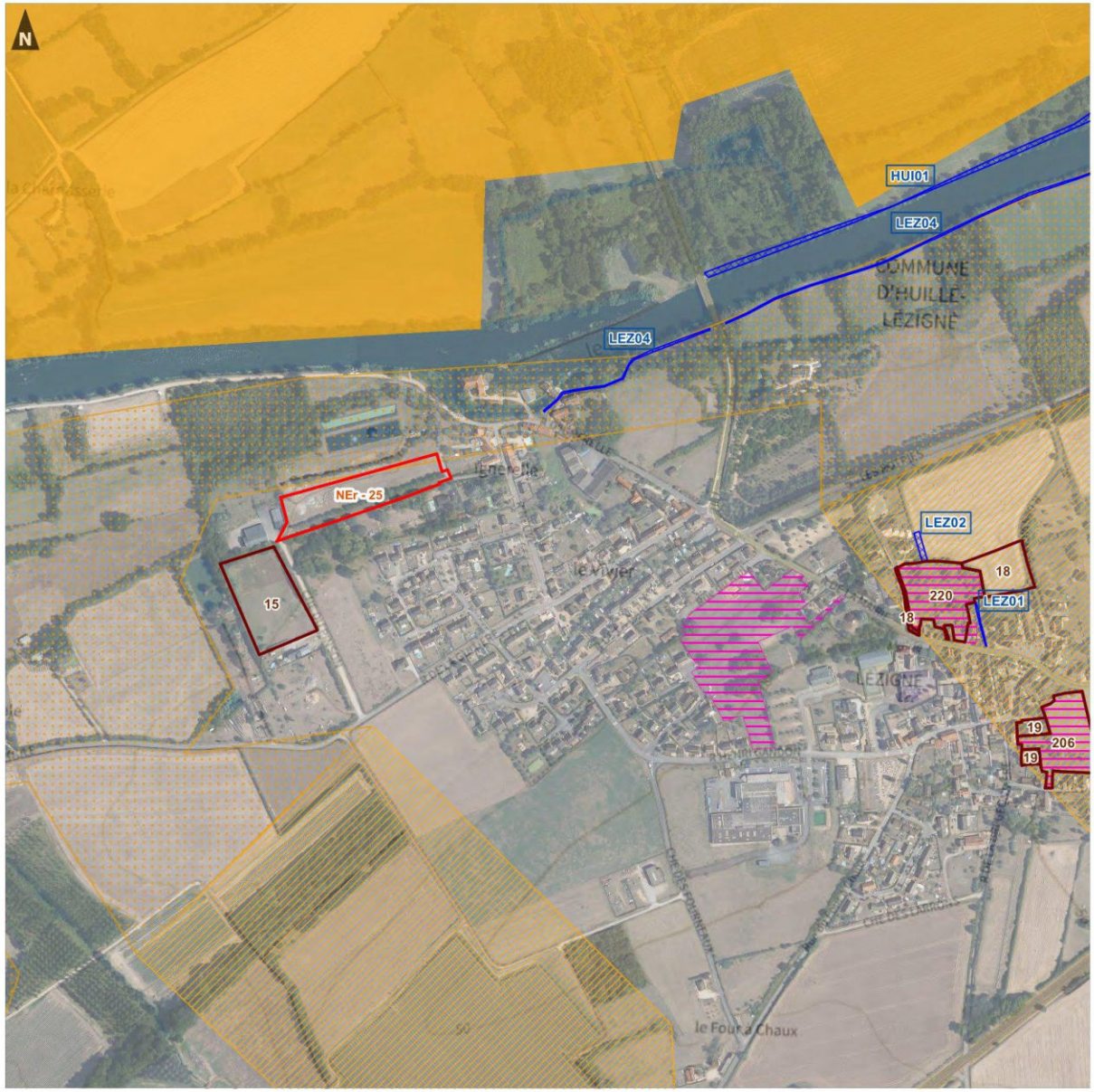
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

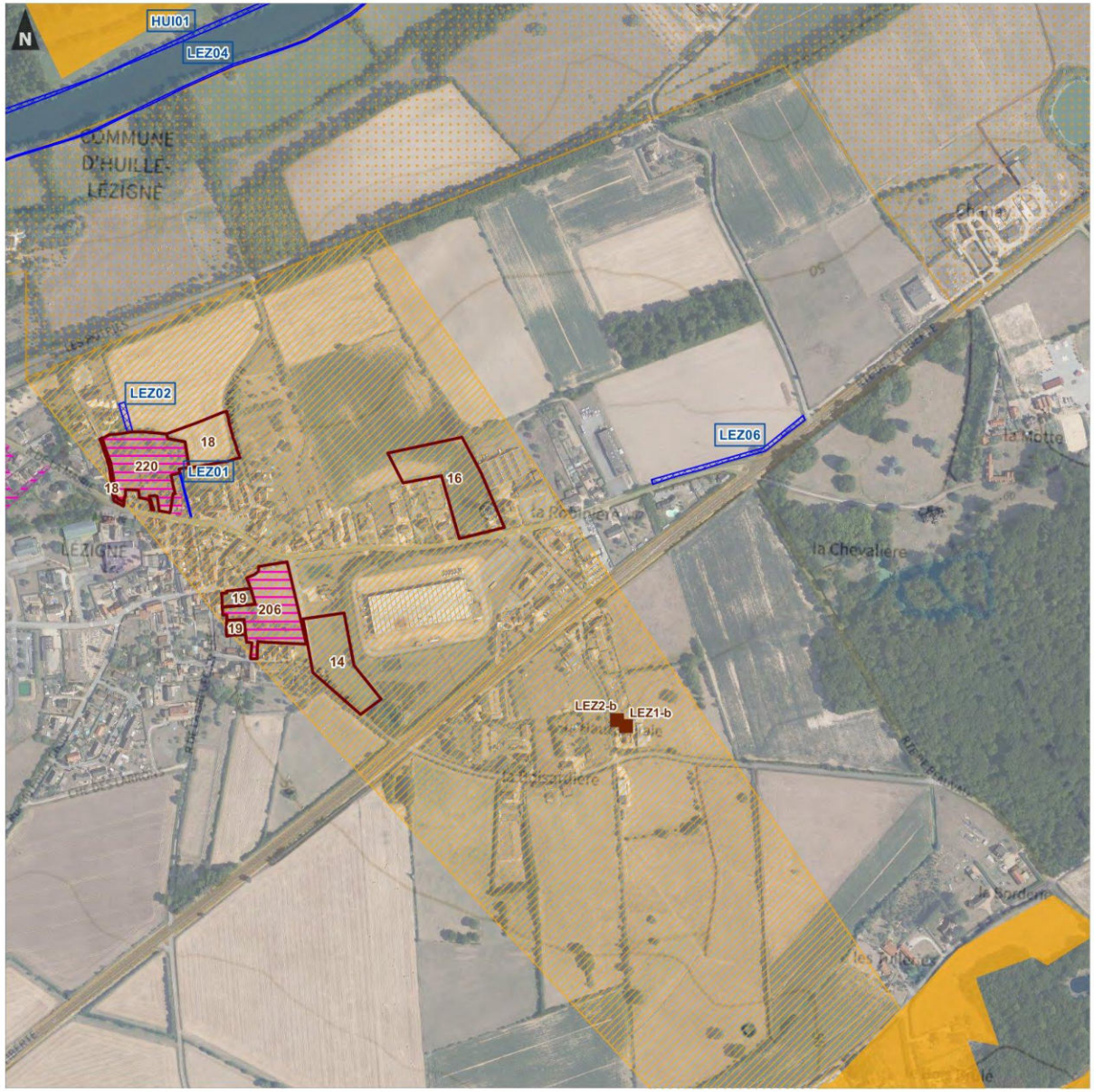
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

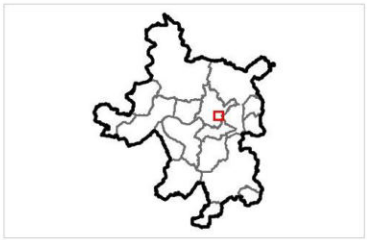
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (58/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (59/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

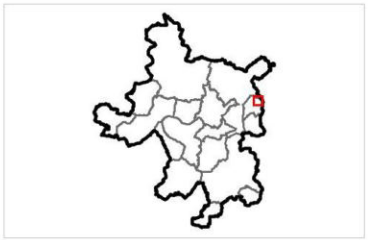
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (60/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

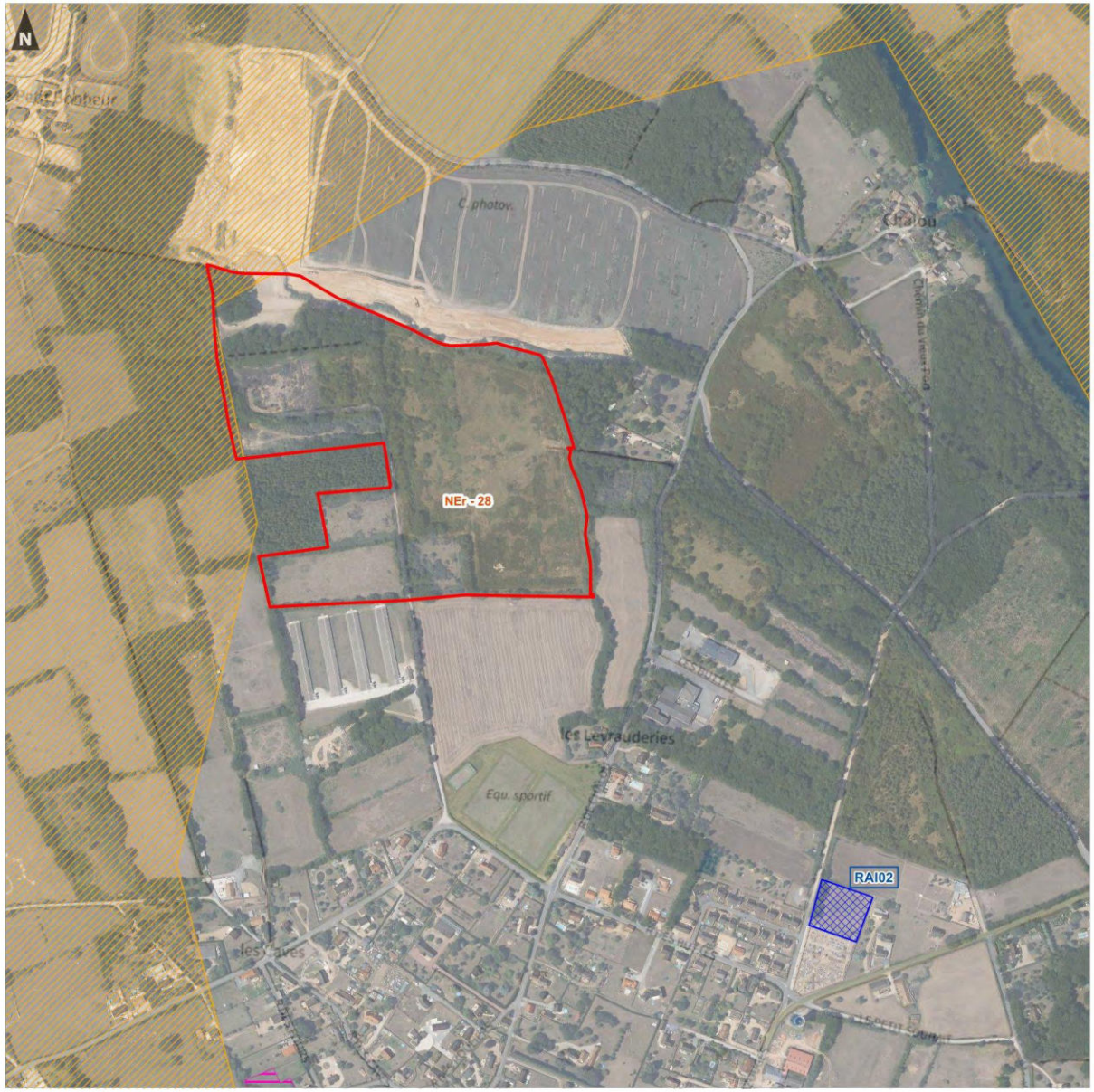
Sous-trame ouverte
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (61/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

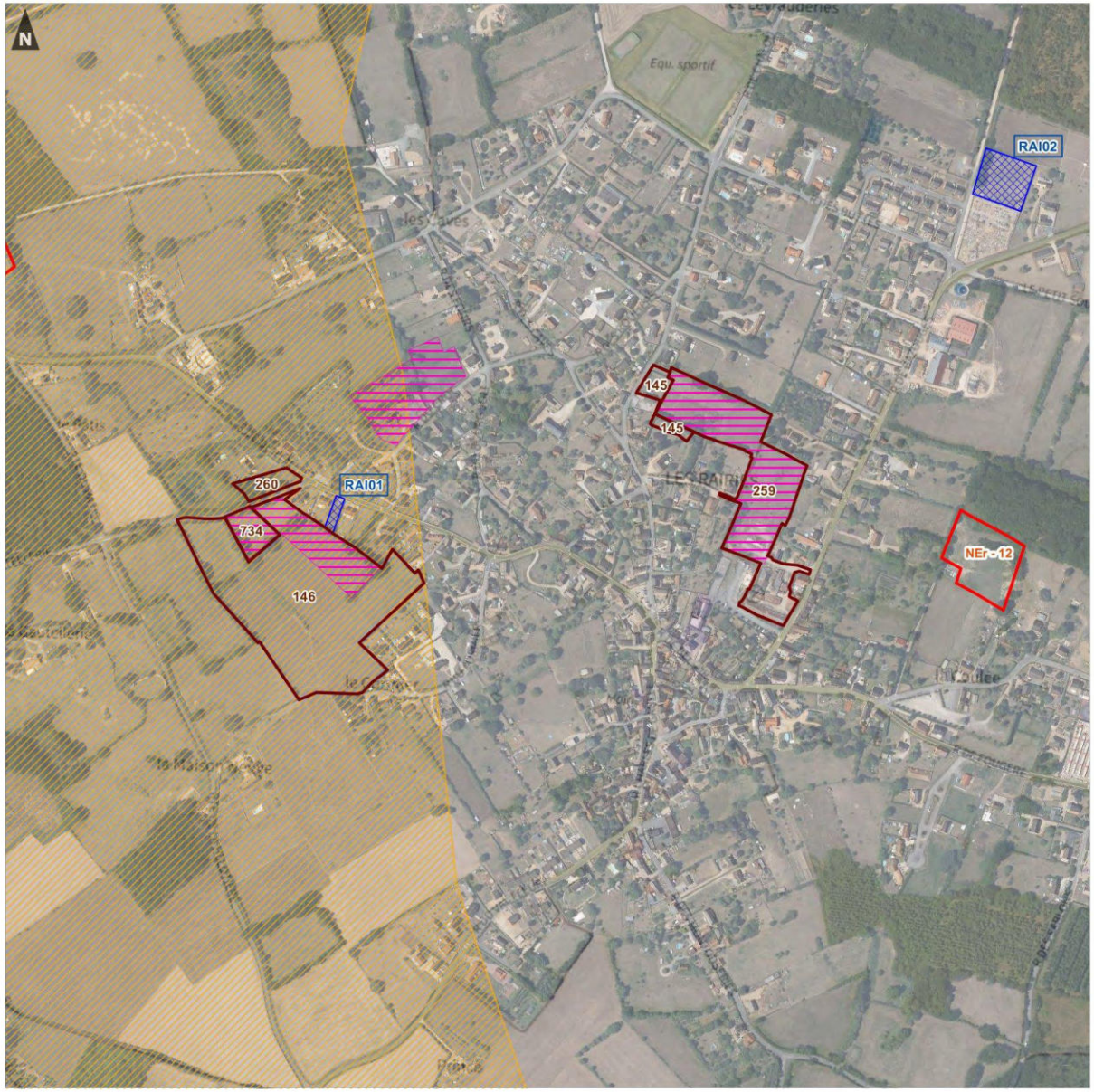
Sous-trame ouverte
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

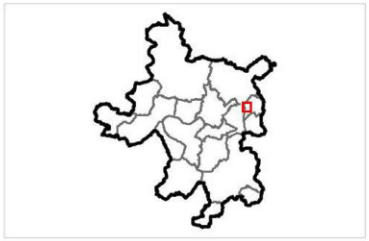
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (62/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

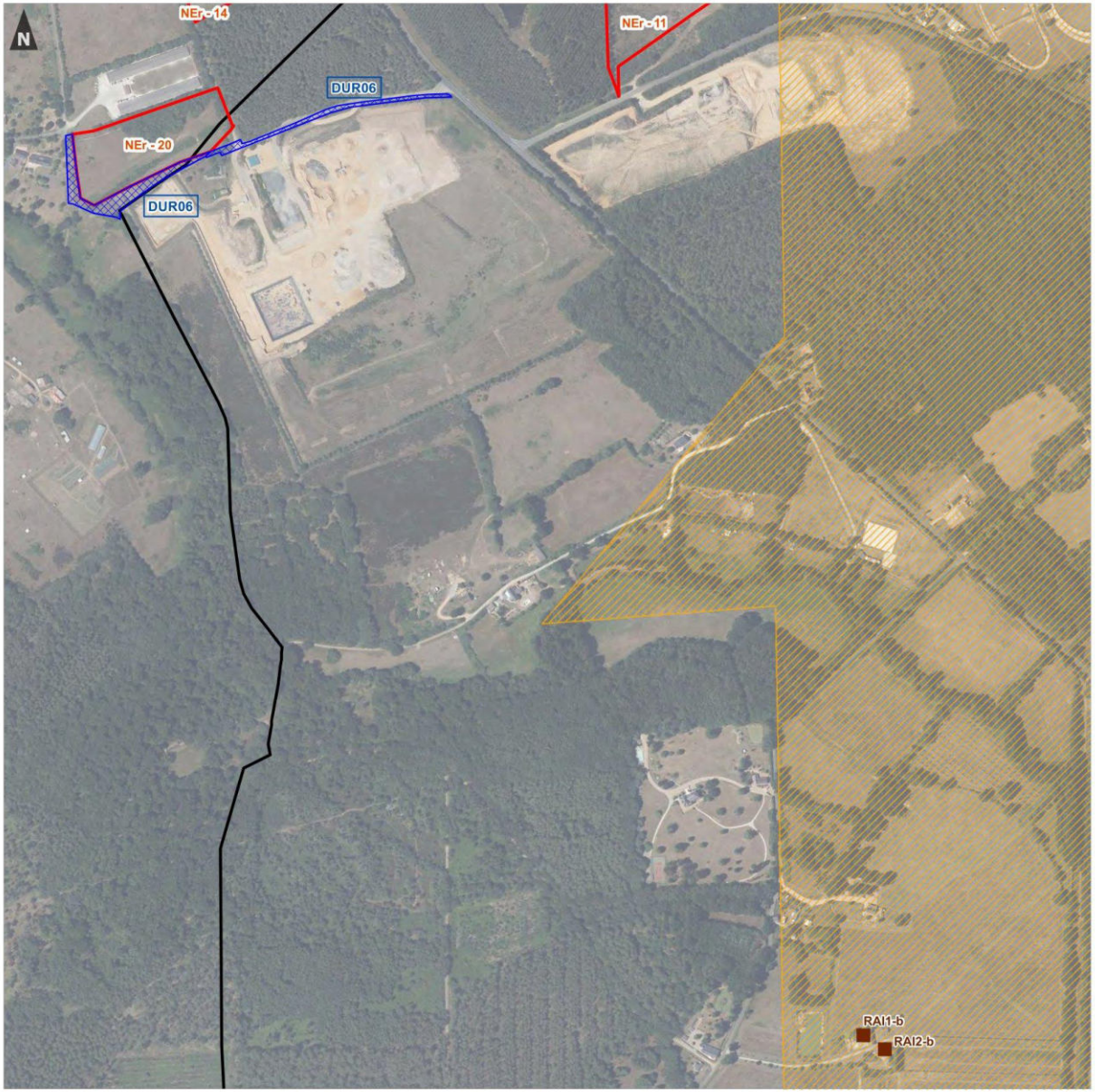
Sous-trame ouverte
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (63/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

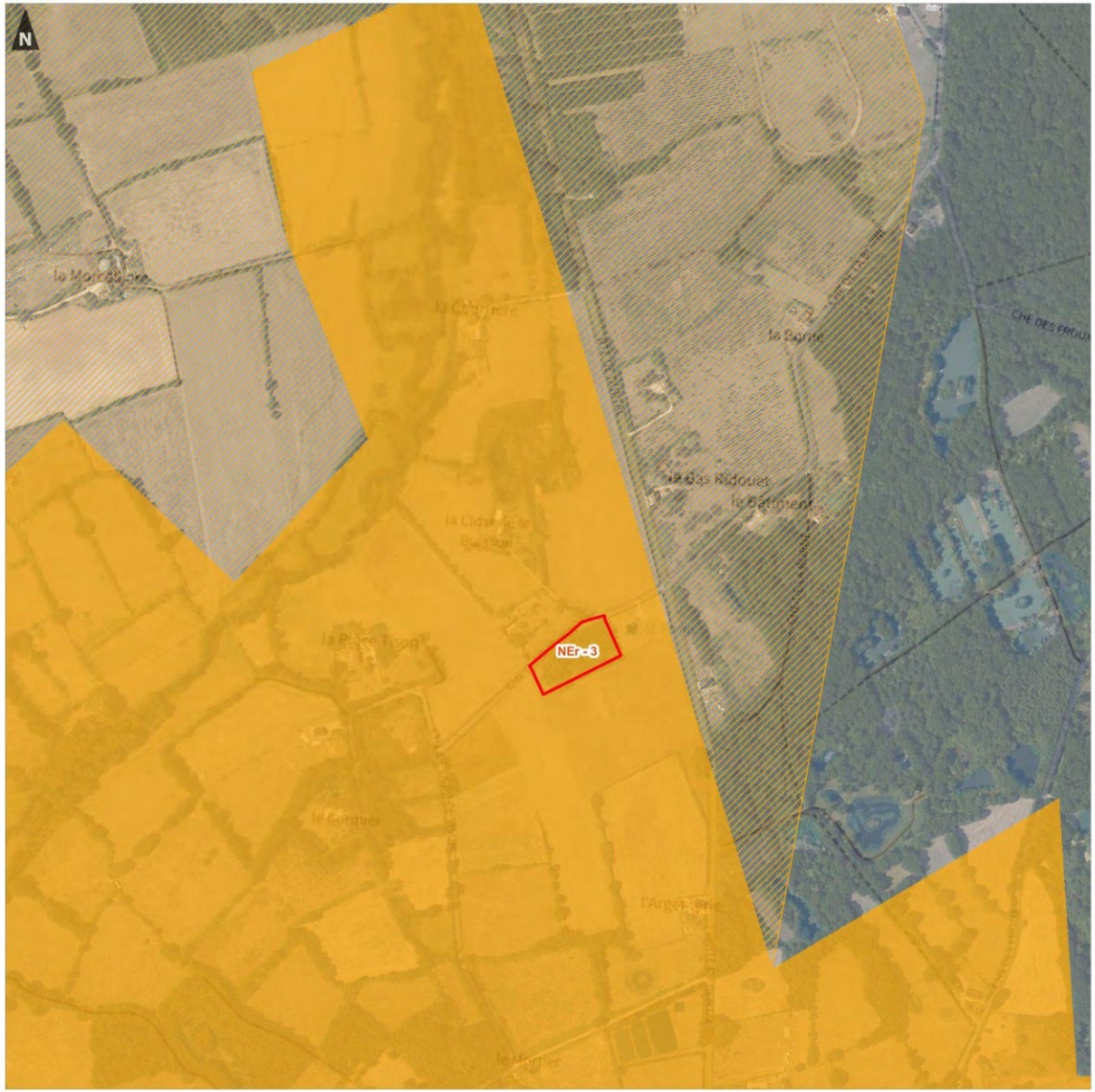
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

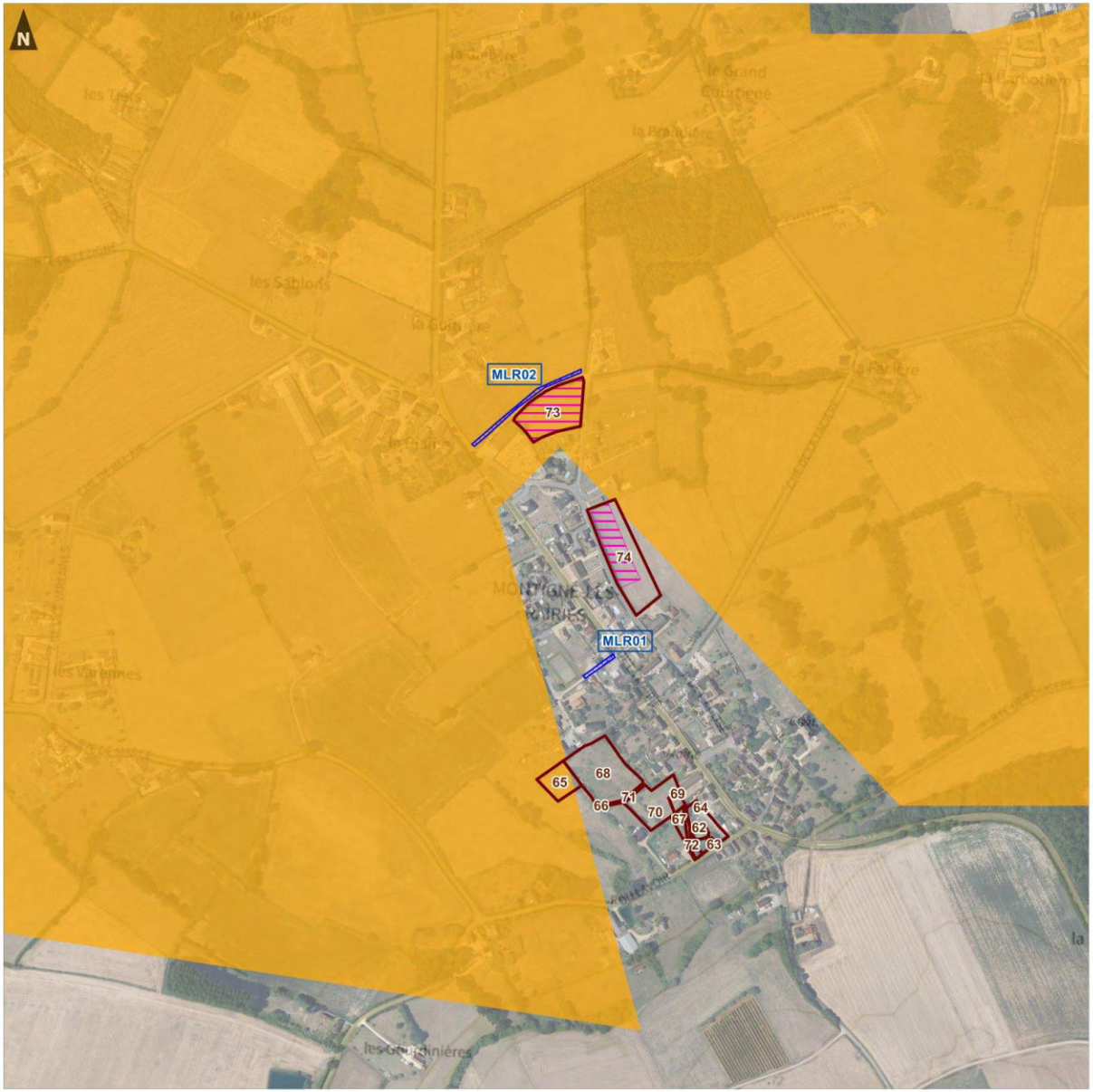
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (64/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

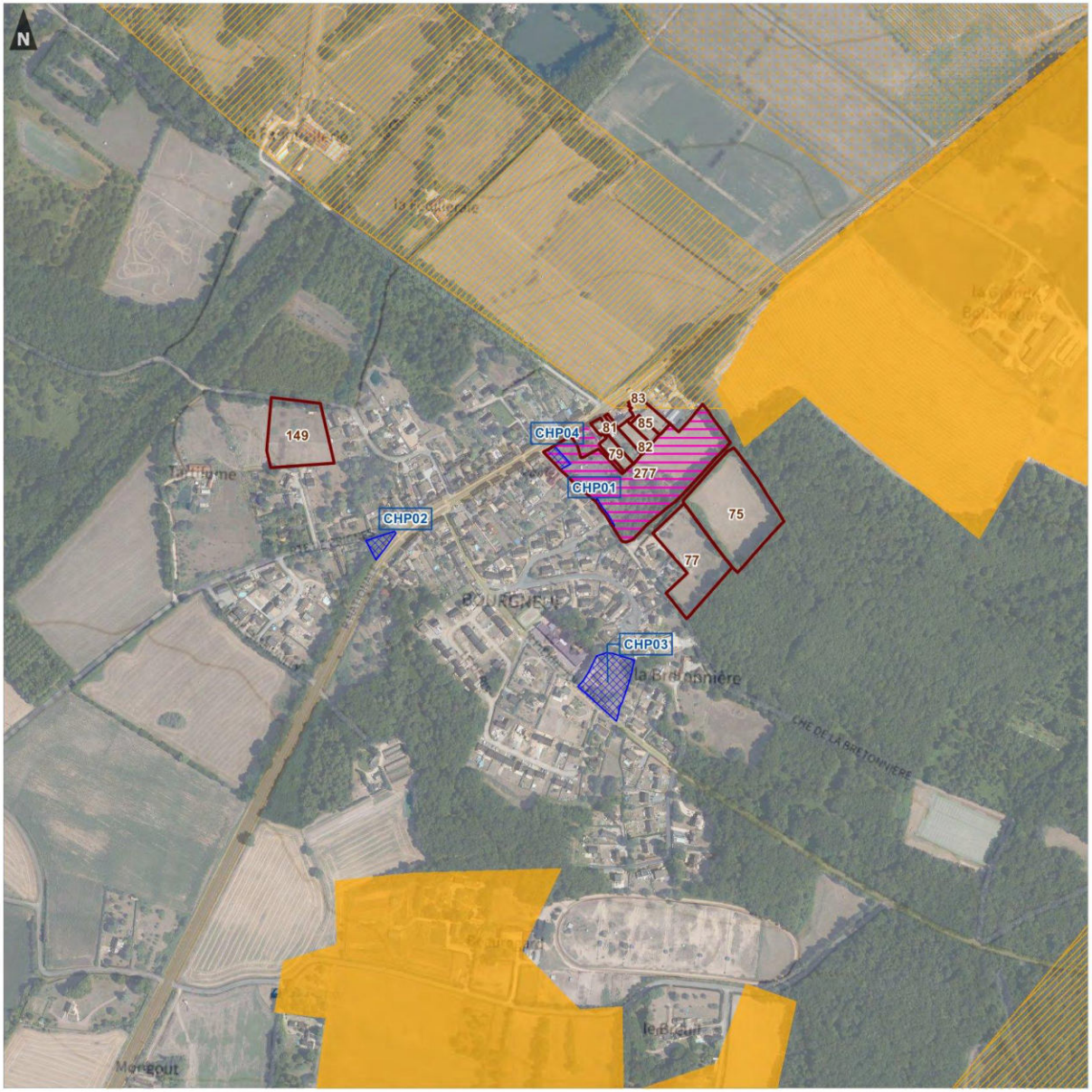
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud / Seiches-sur-le-Loir (65/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

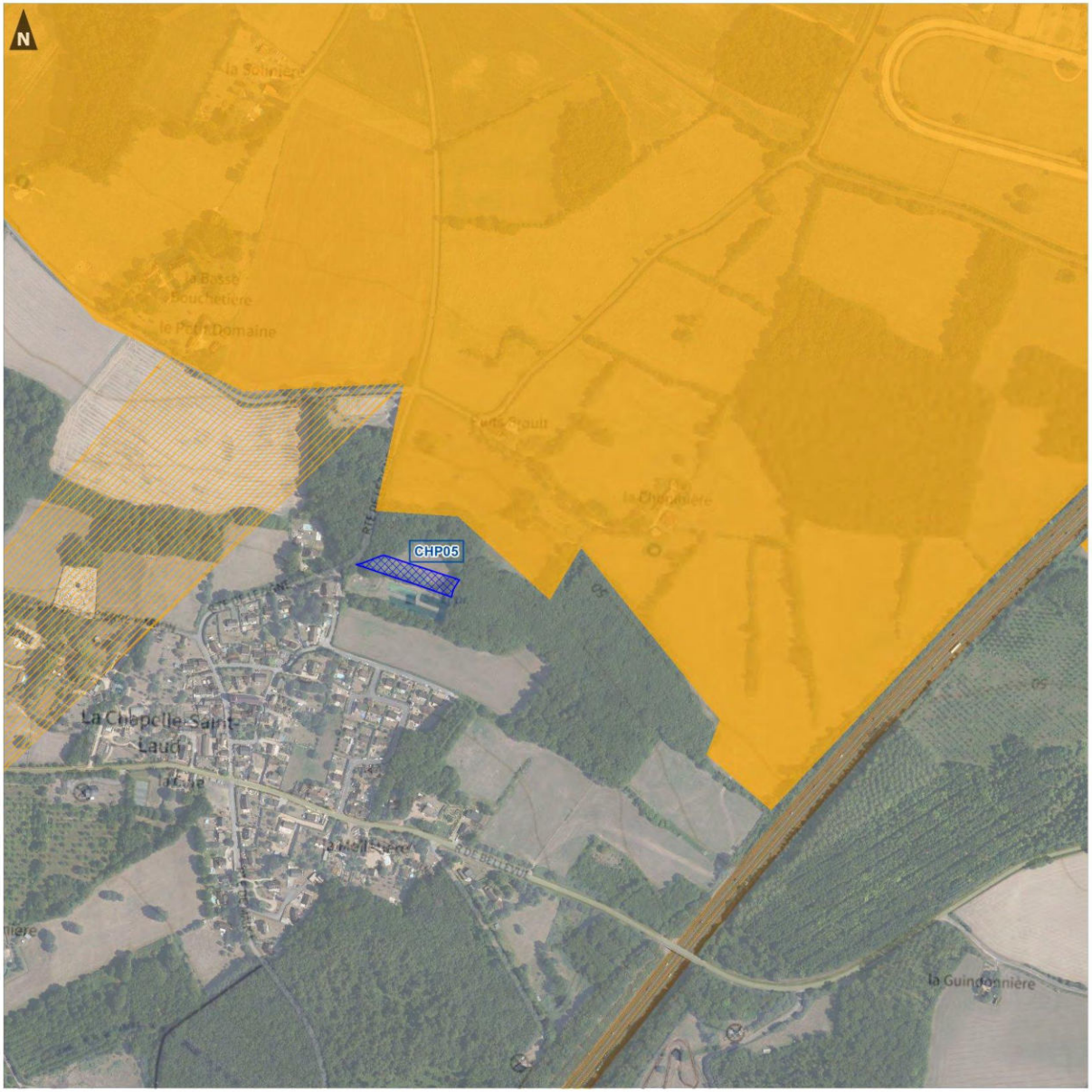
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud (66/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé (67/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé / Seiches-sur-le-Loir (68/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

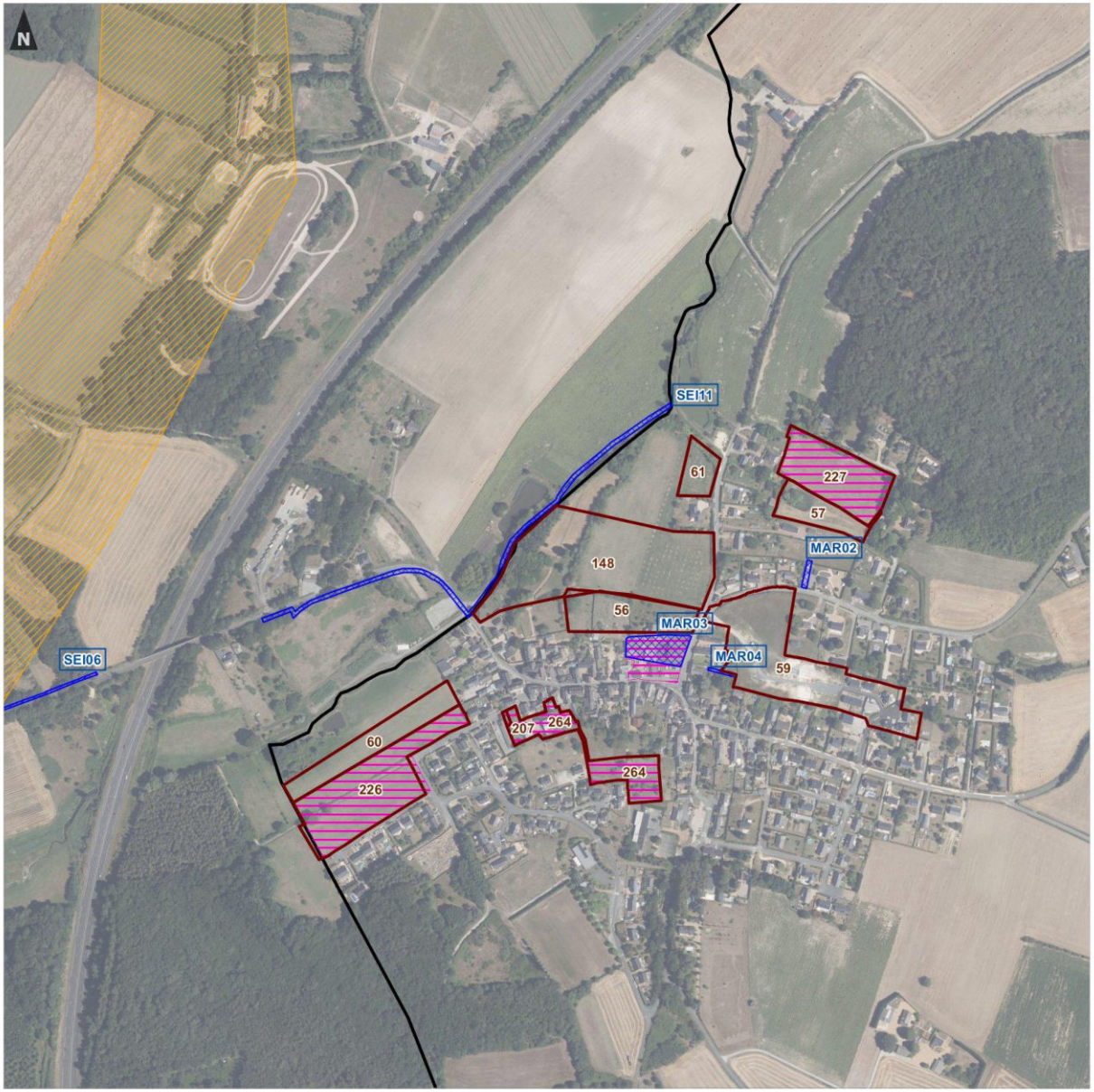
Sous-trame ouverte
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

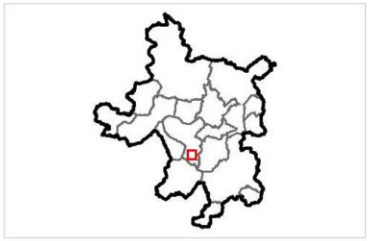
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (69/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

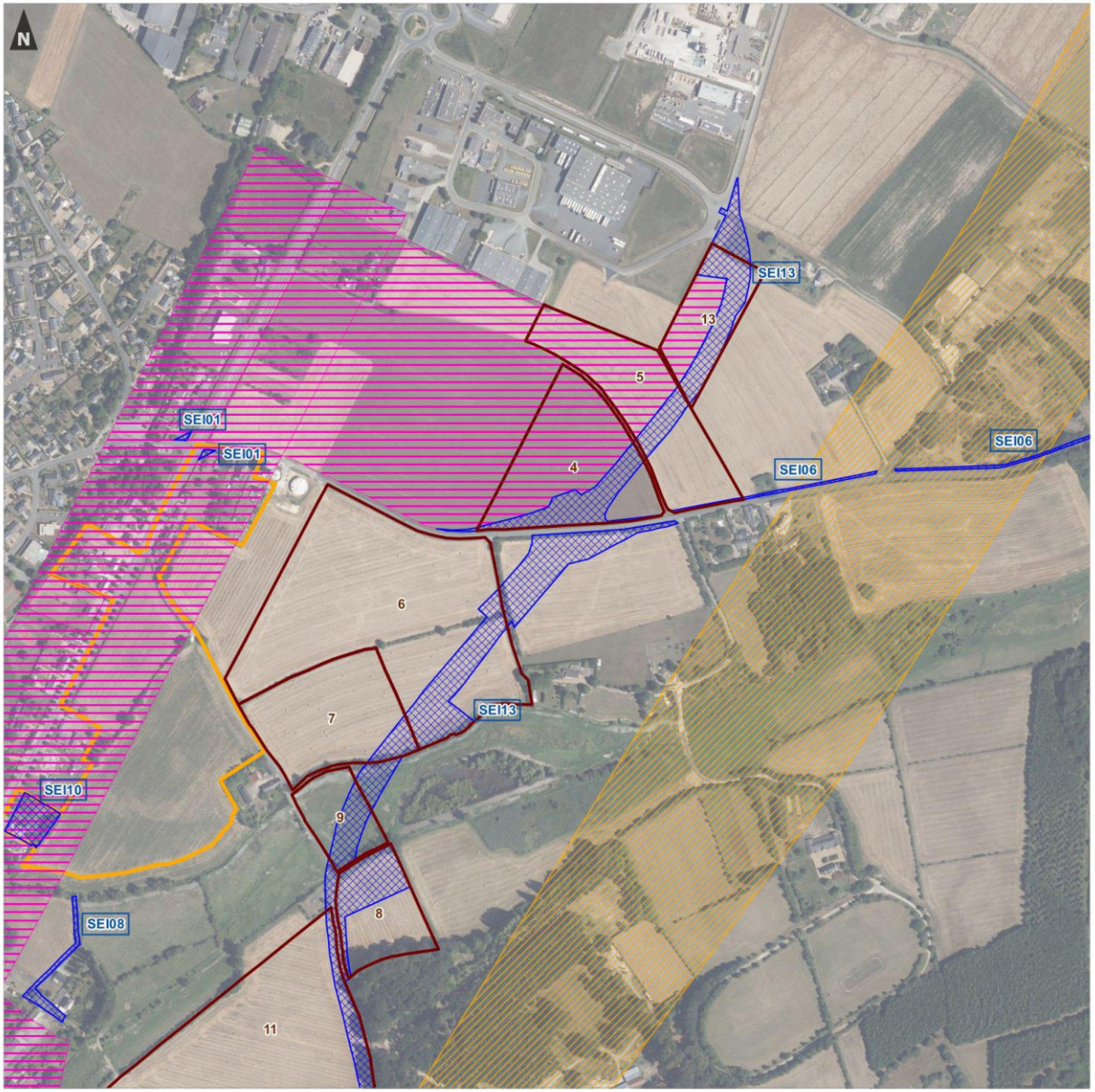
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

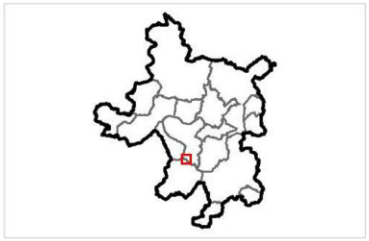
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé / Seiches-sur-le-Loir (70/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

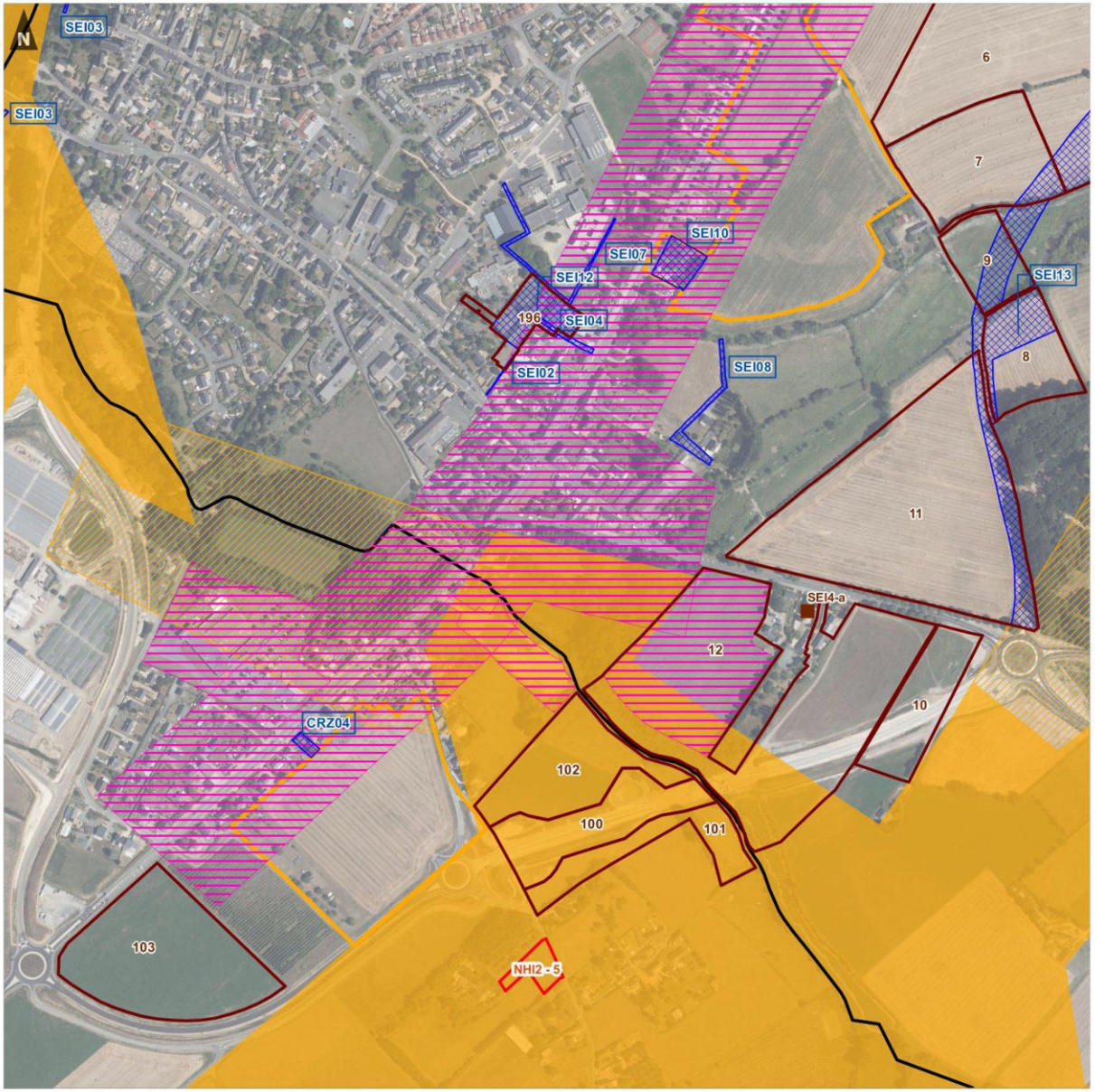
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (71/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

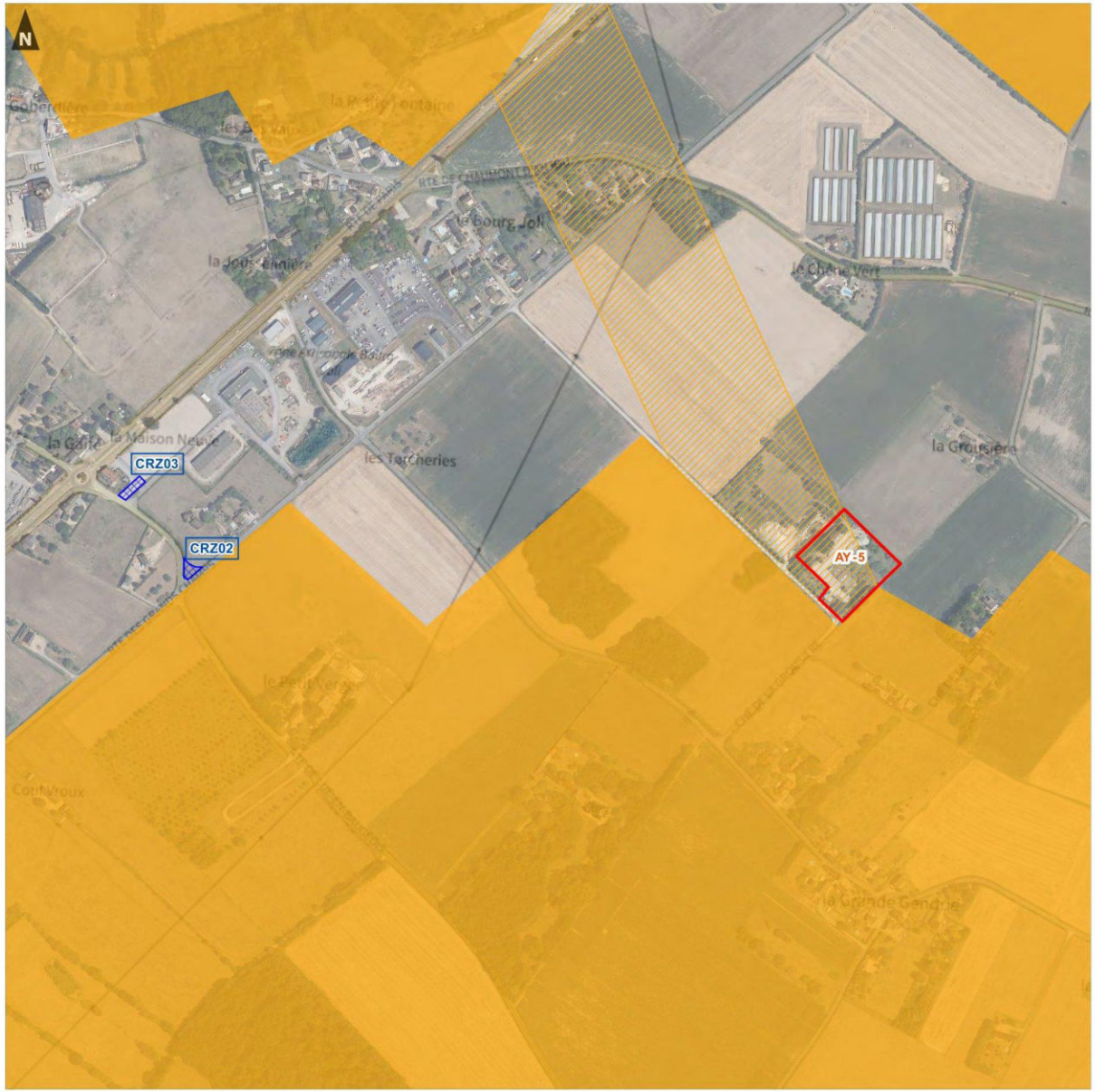
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

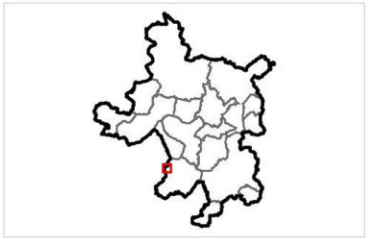
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (72/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

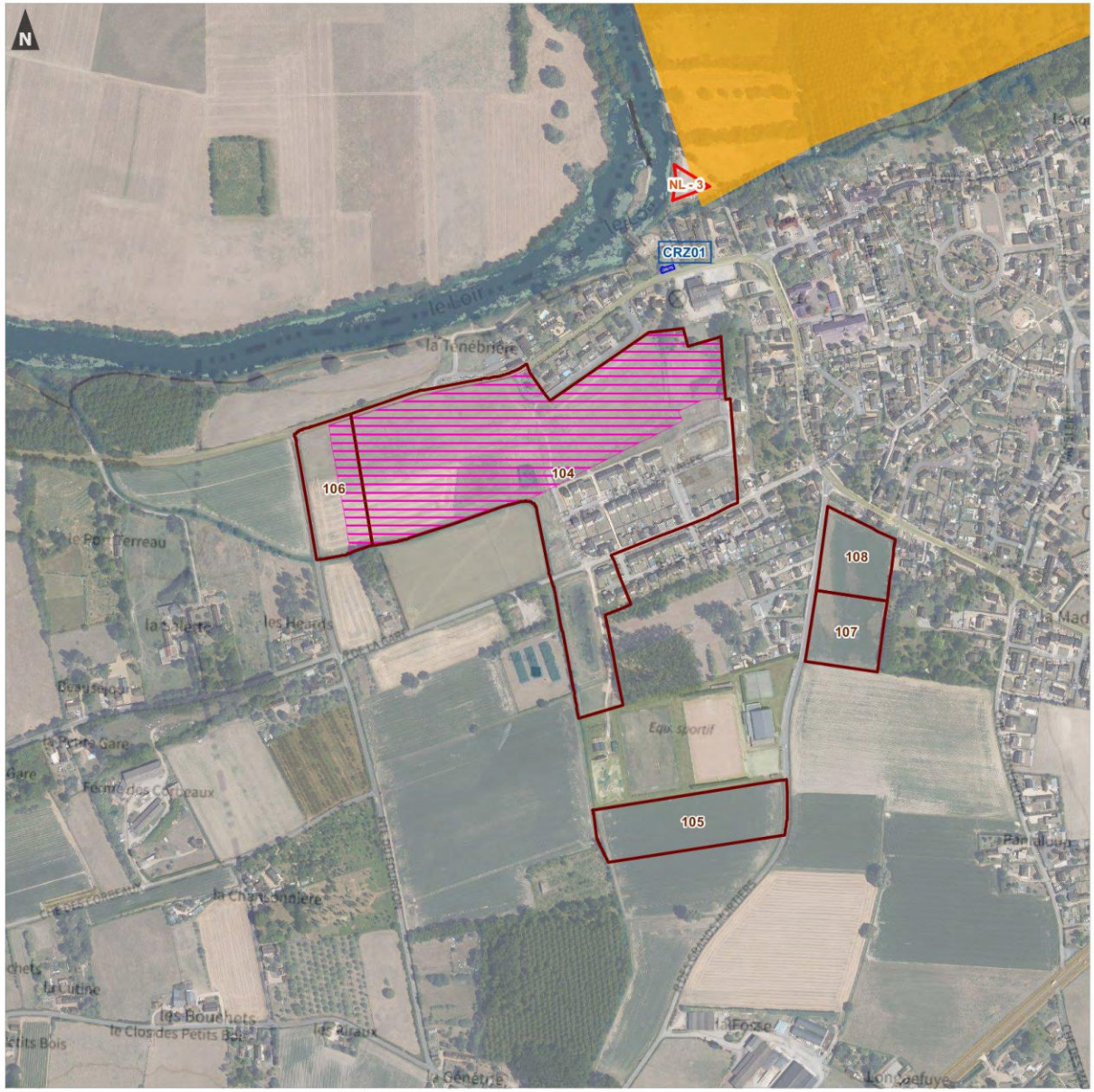
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

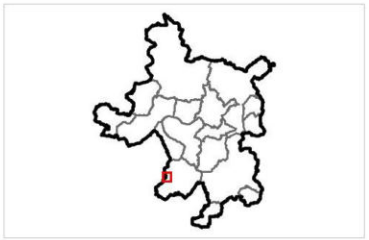
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (73/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

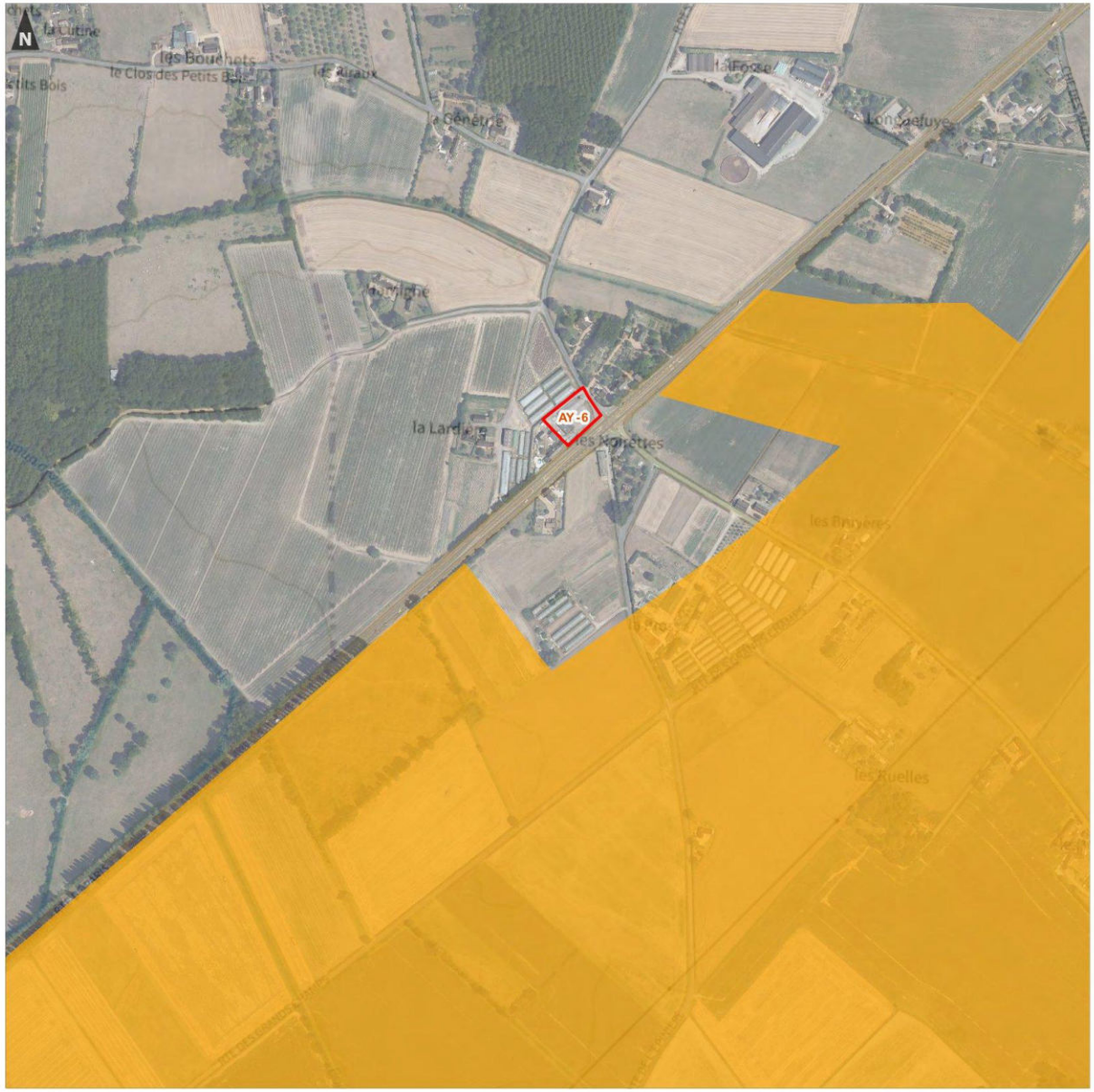
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

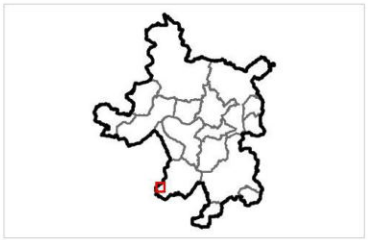
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (74/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

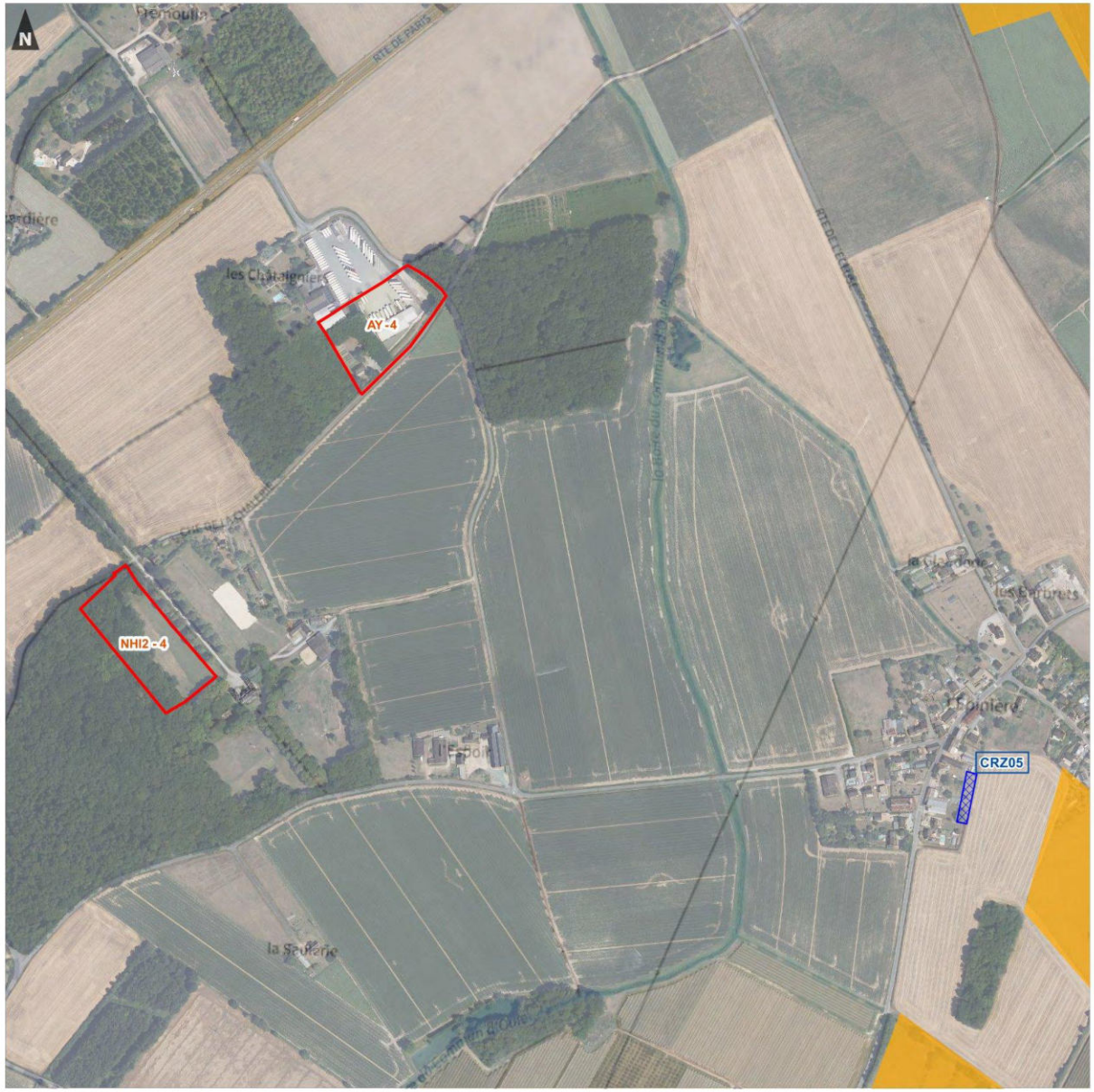
Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



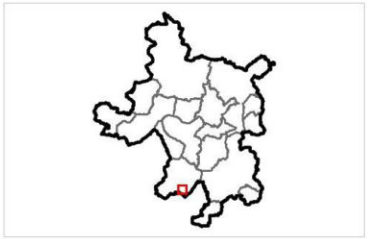
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (75/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

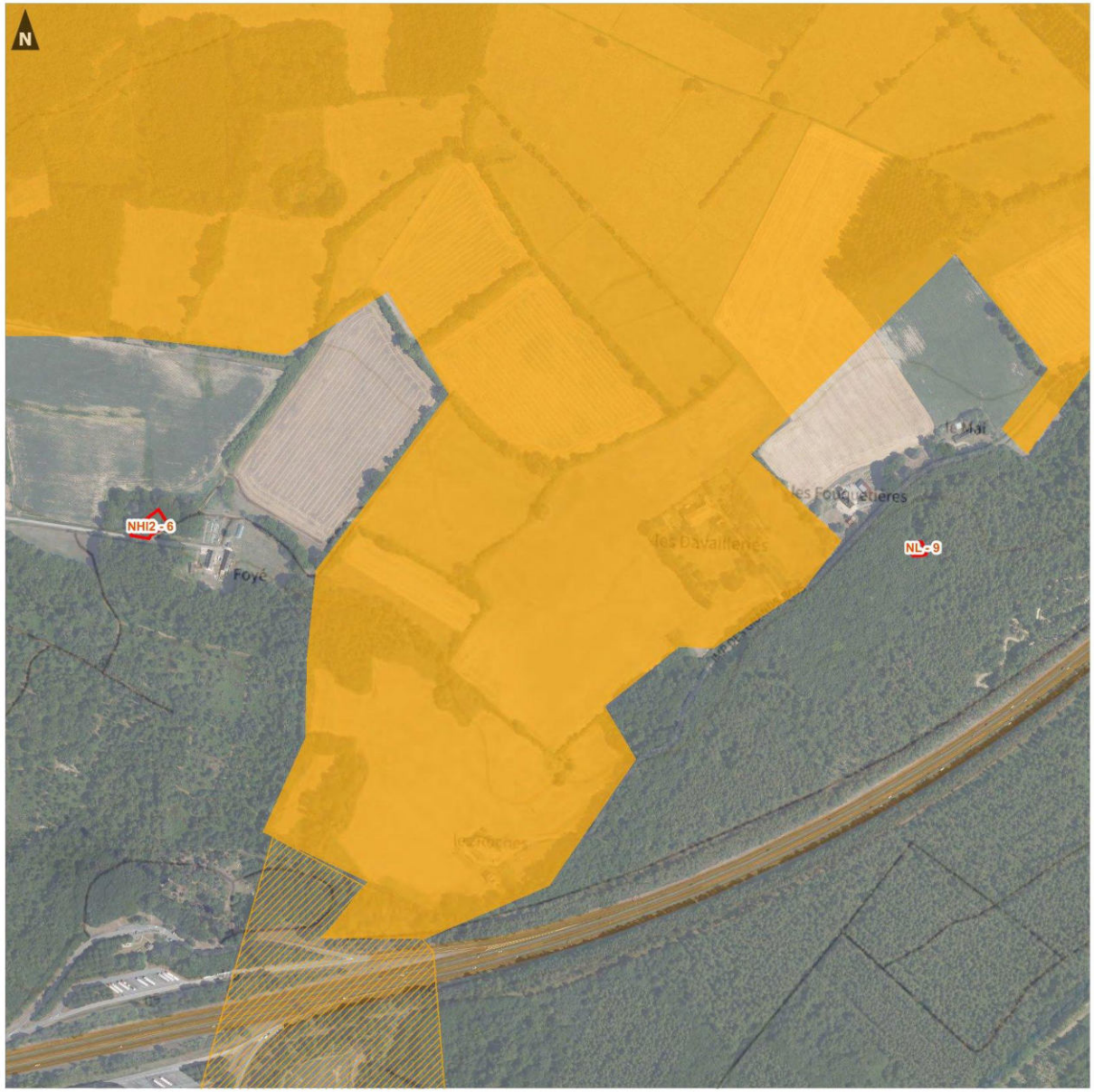
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



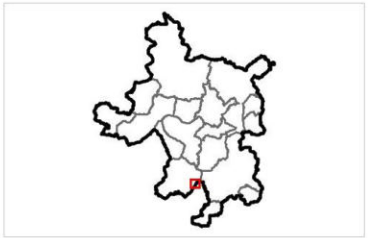
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (76/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (77/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

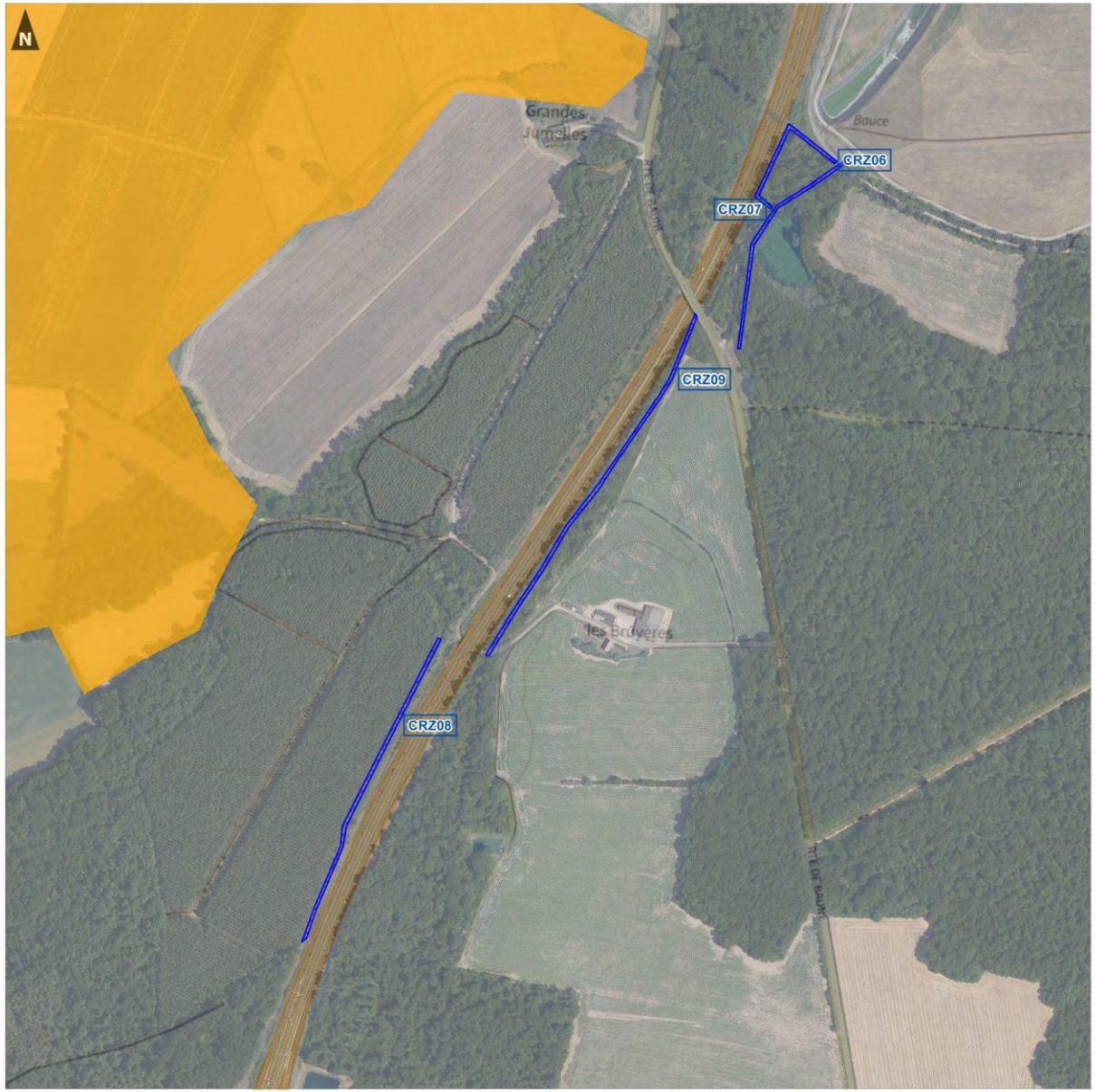
Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

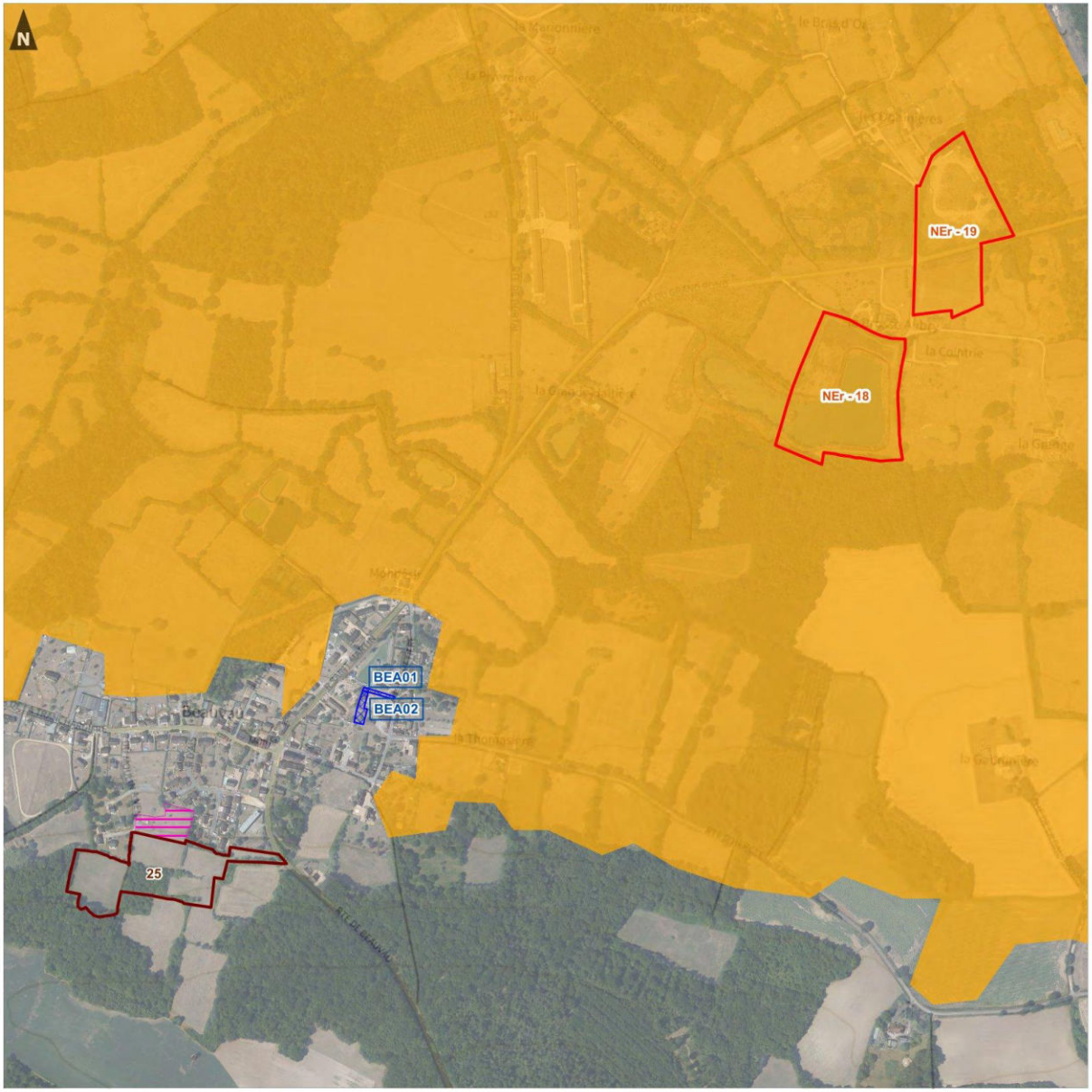
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (78/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

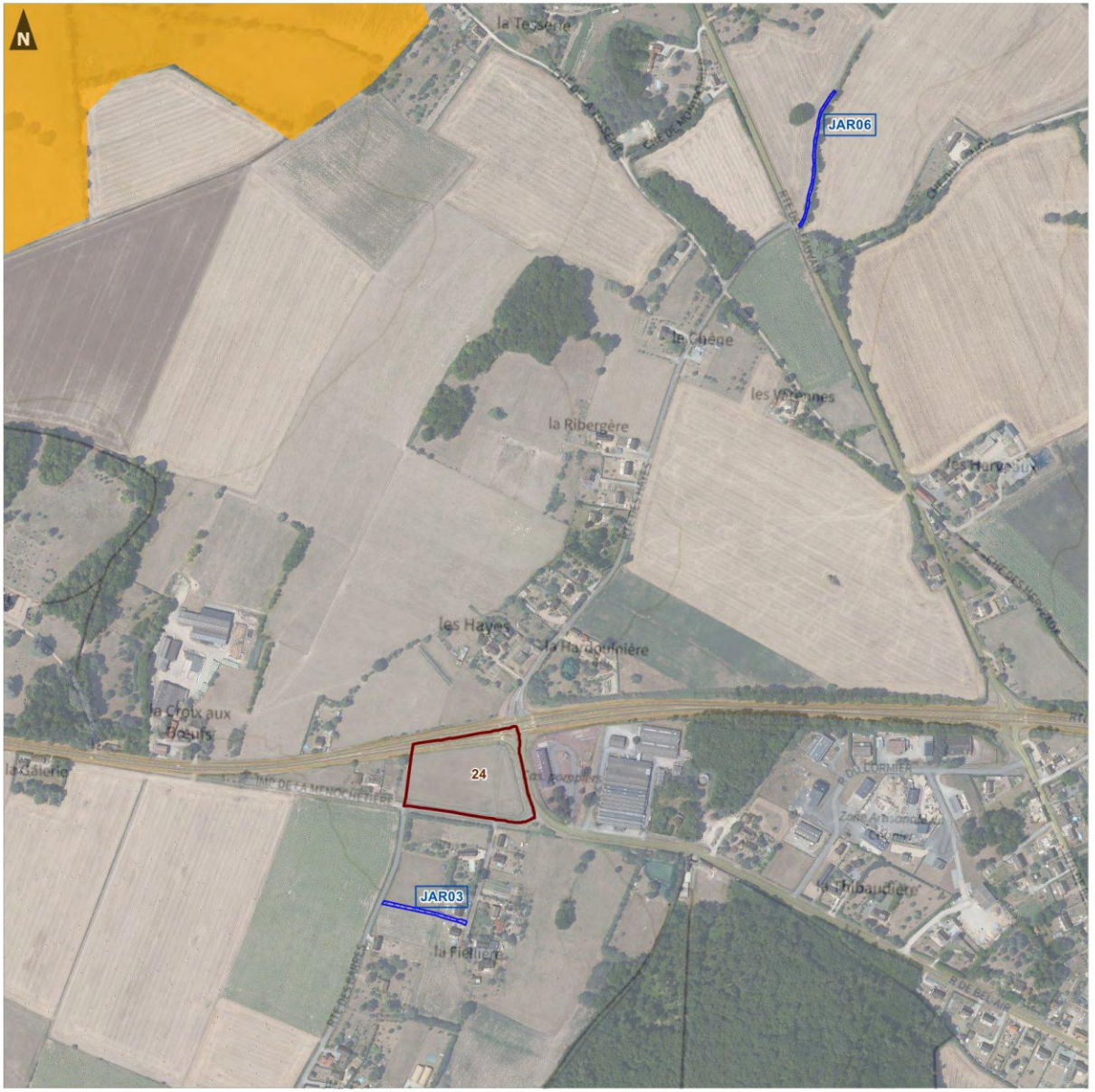
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

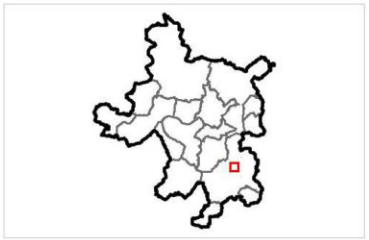
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (79/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

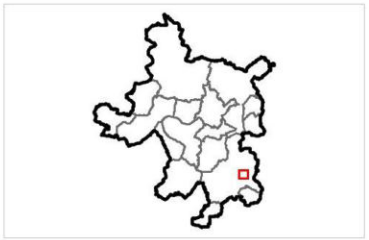
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (80/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

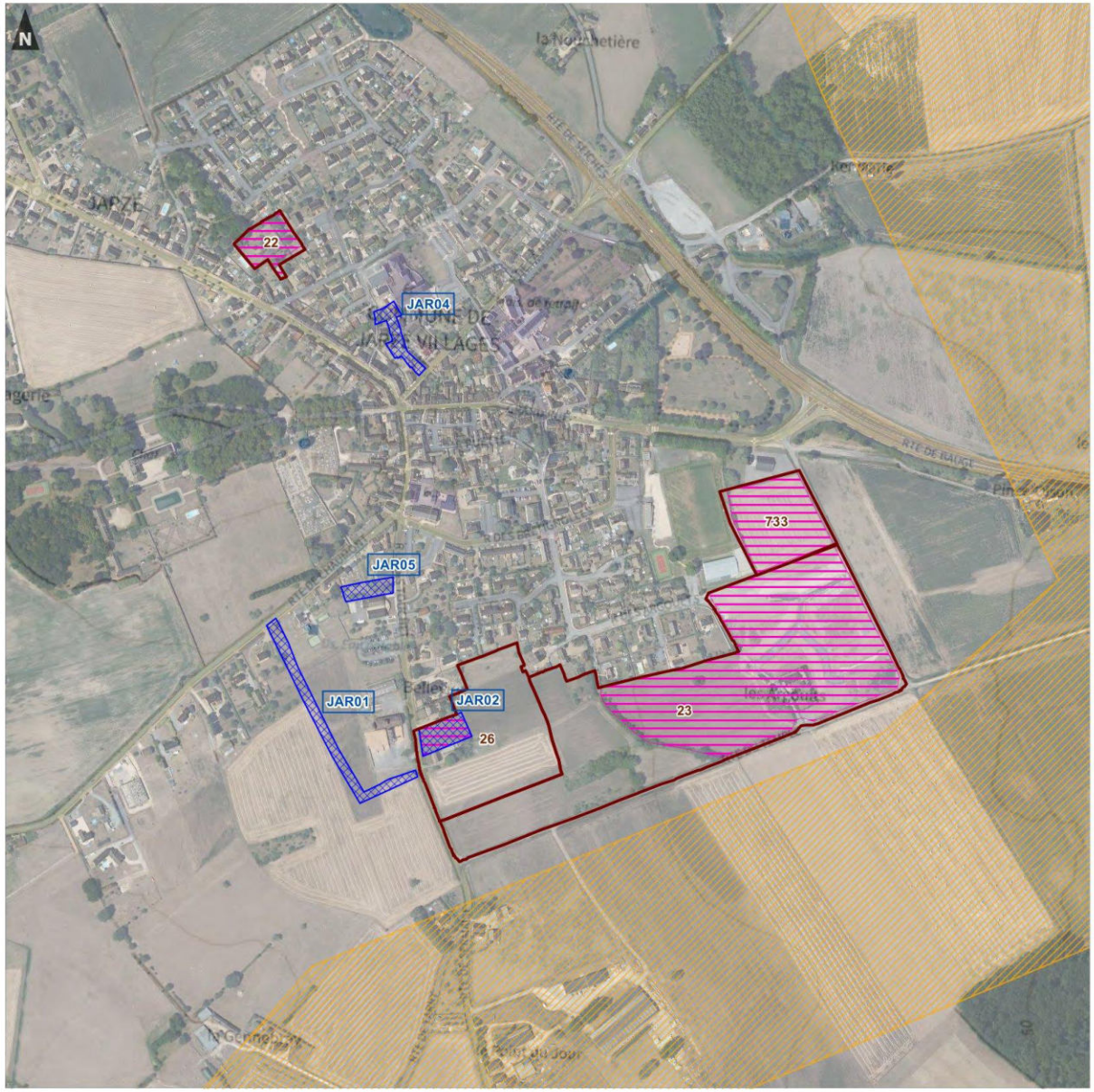
Sous-trame ouverte
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (81/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (82/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

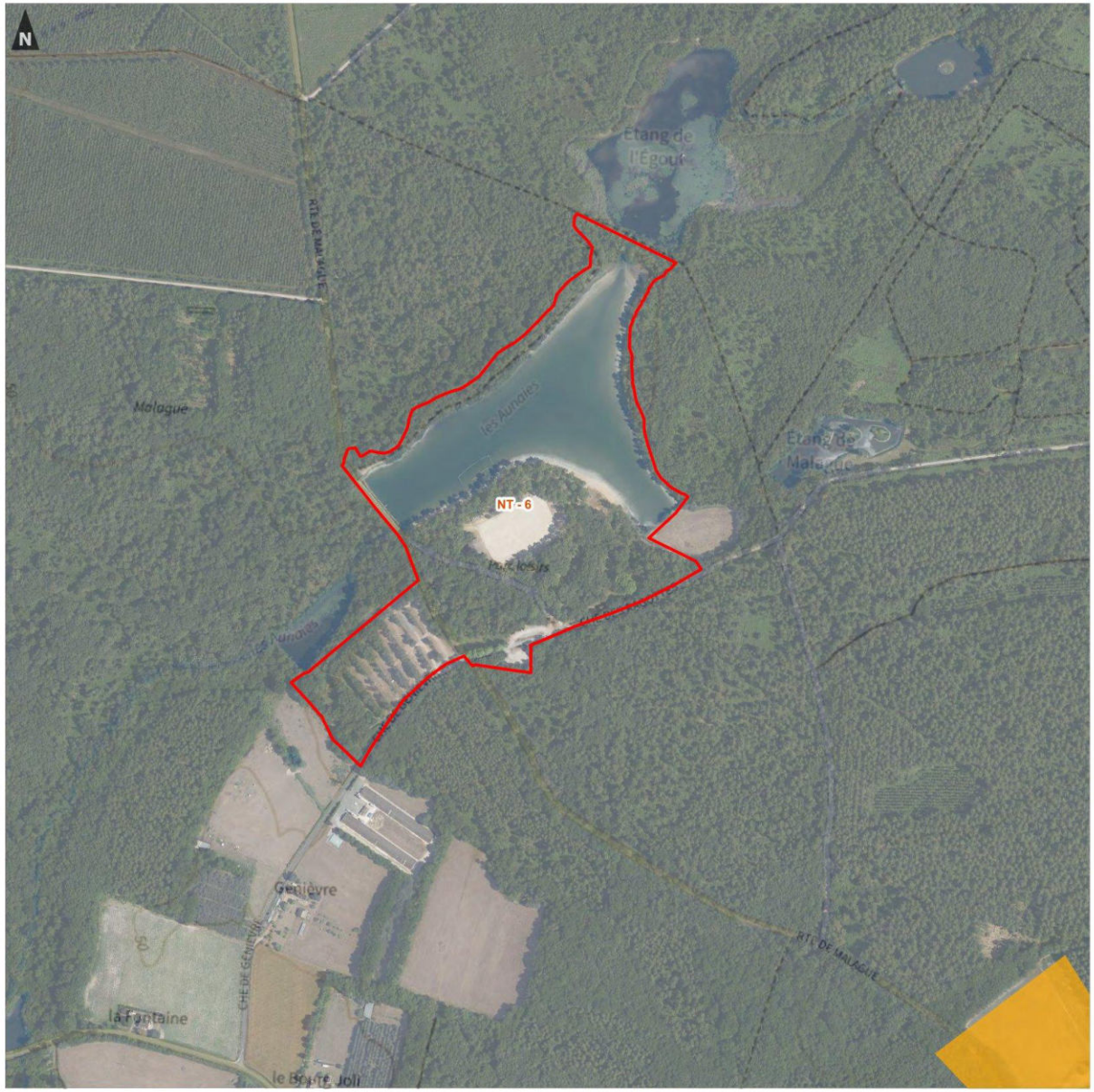
Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (83/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

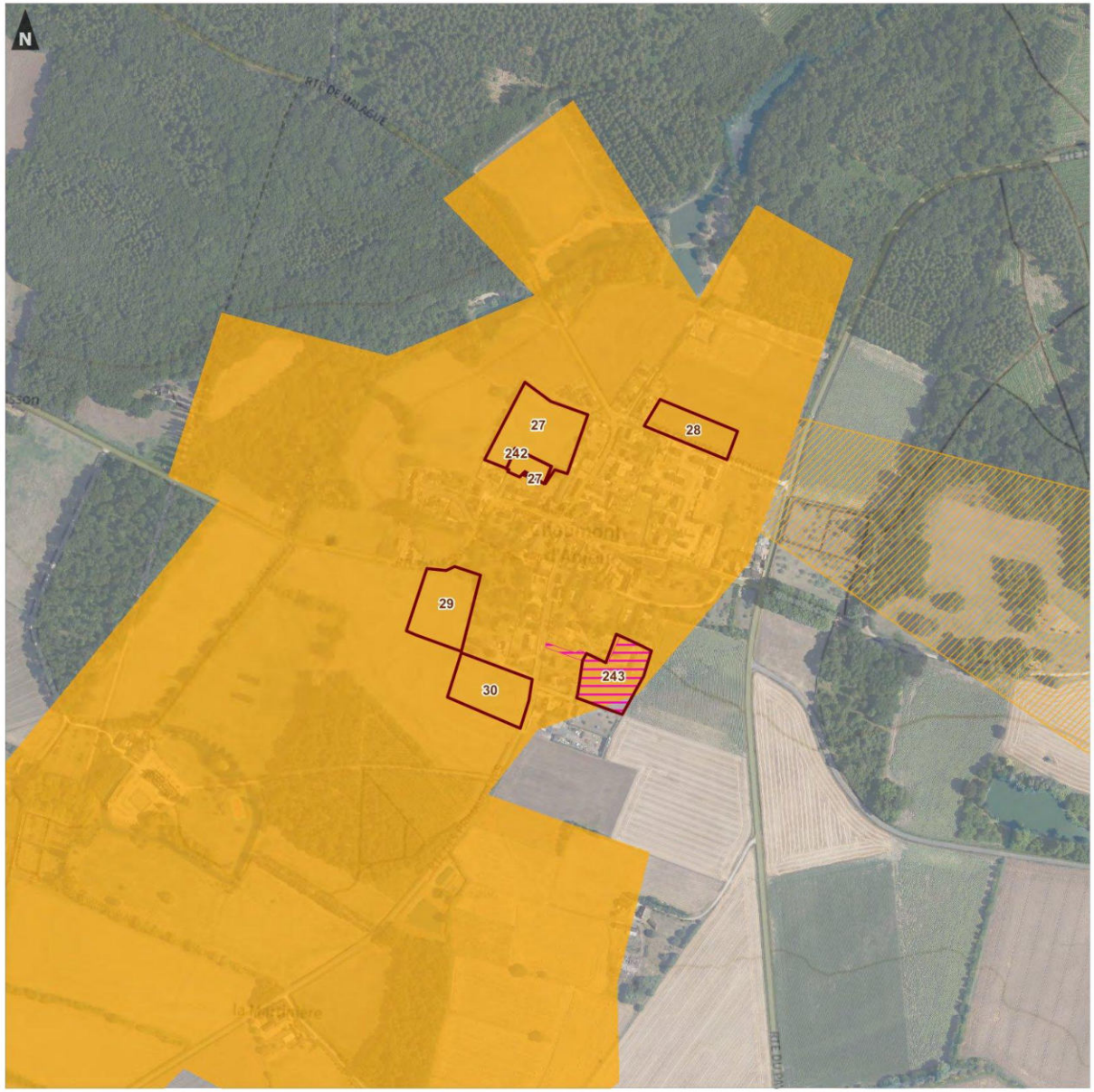
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

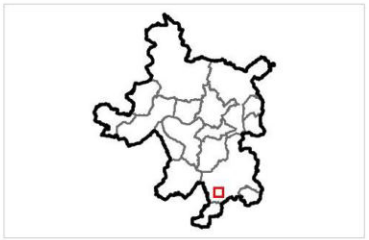
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (84/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

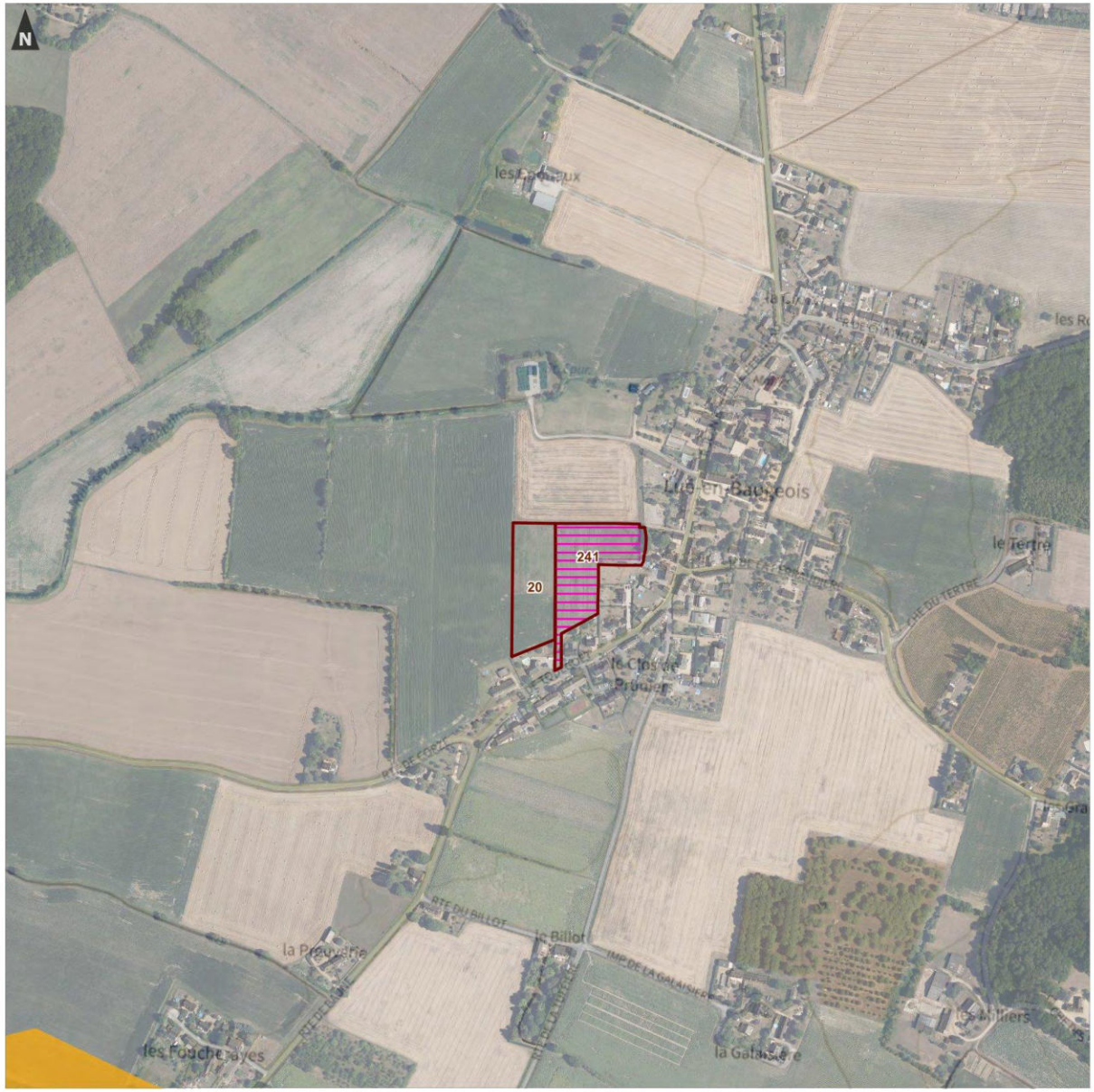
Sous-trame ouverte
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (85/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

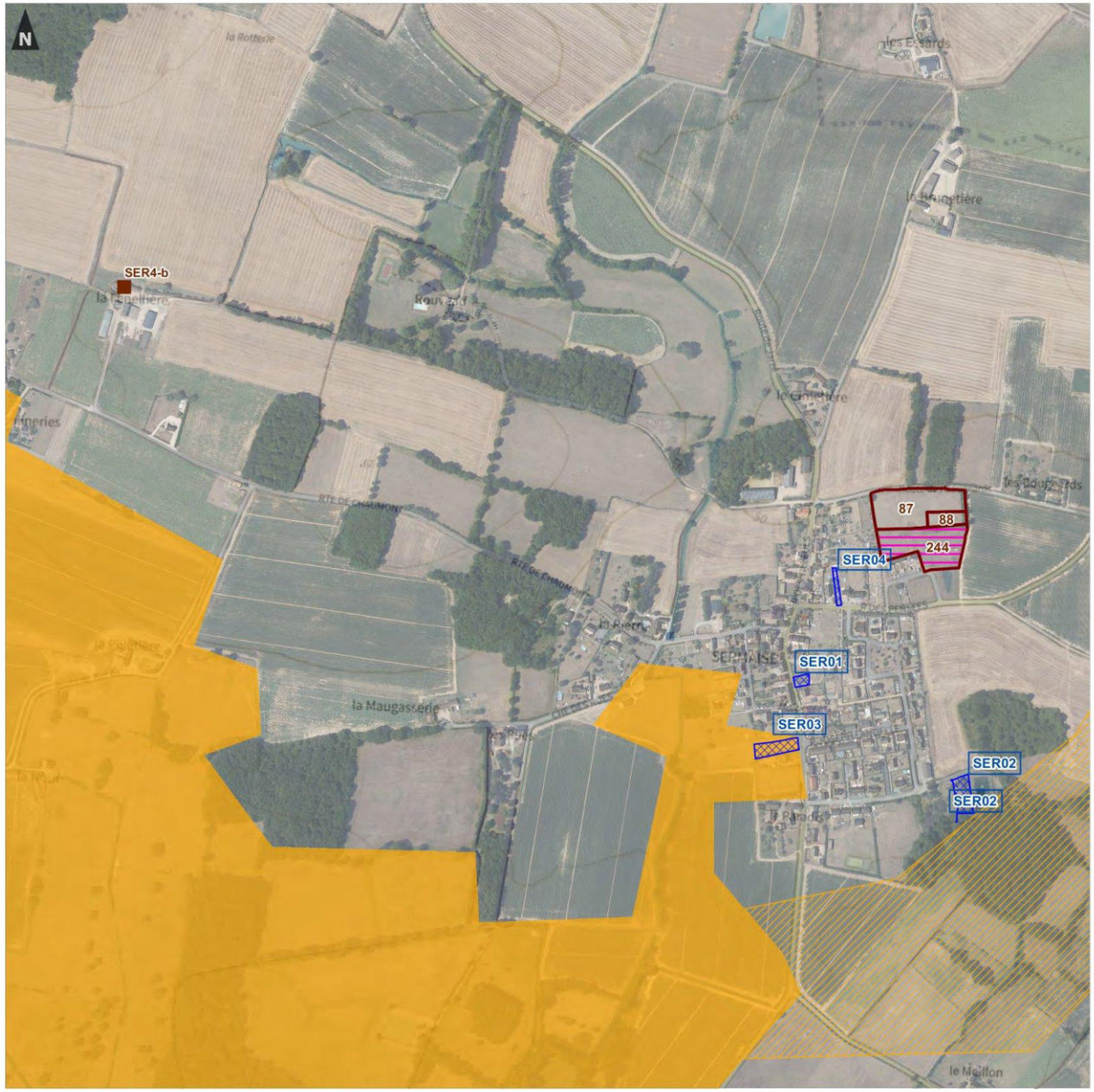
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

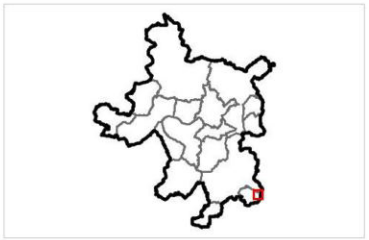
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (86/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

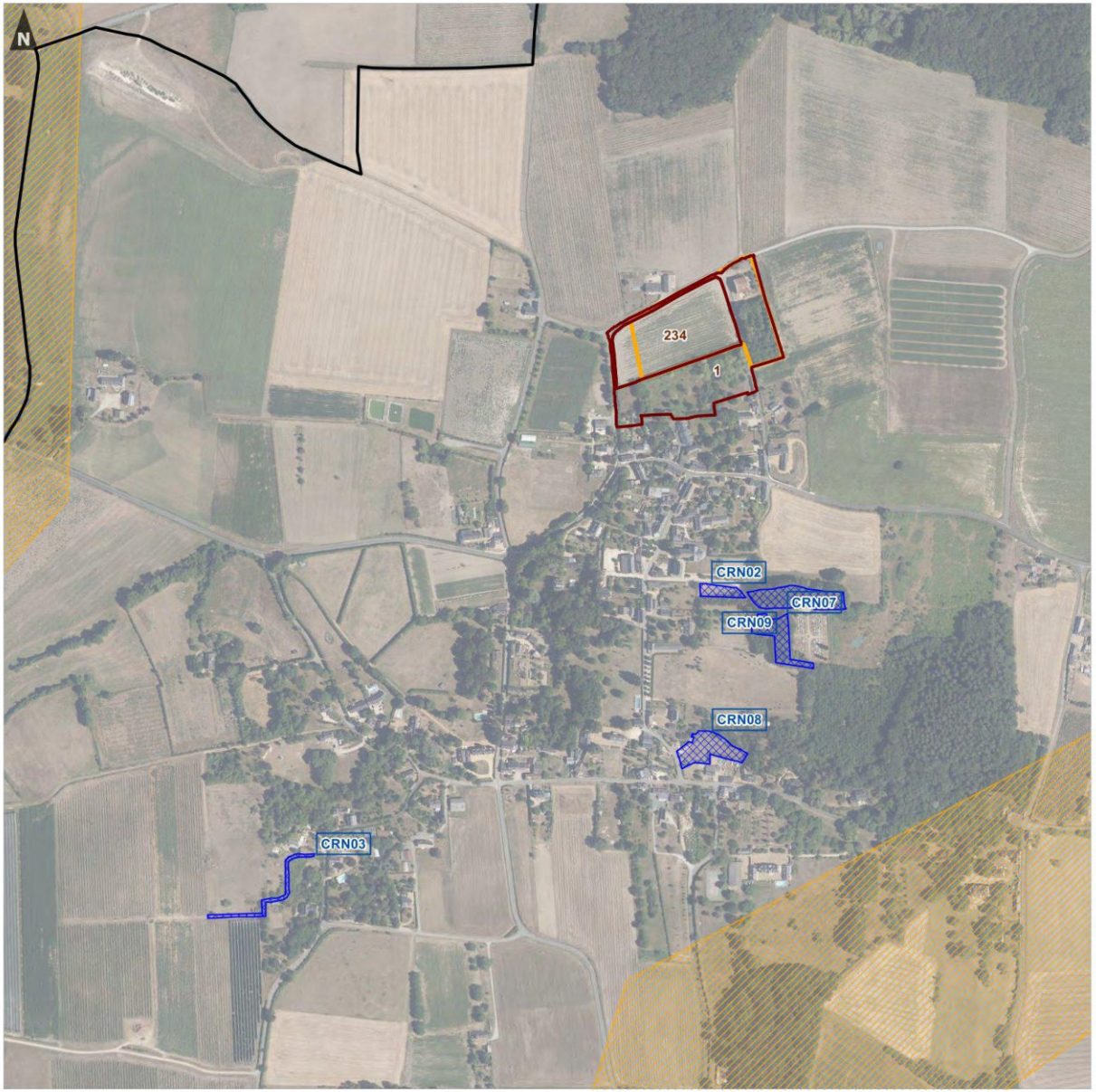
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

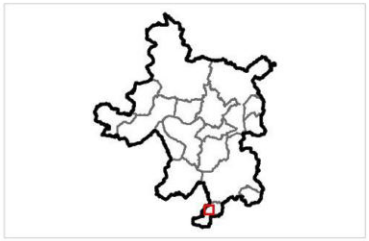
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (87/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

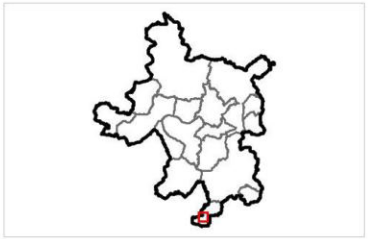
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (88/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

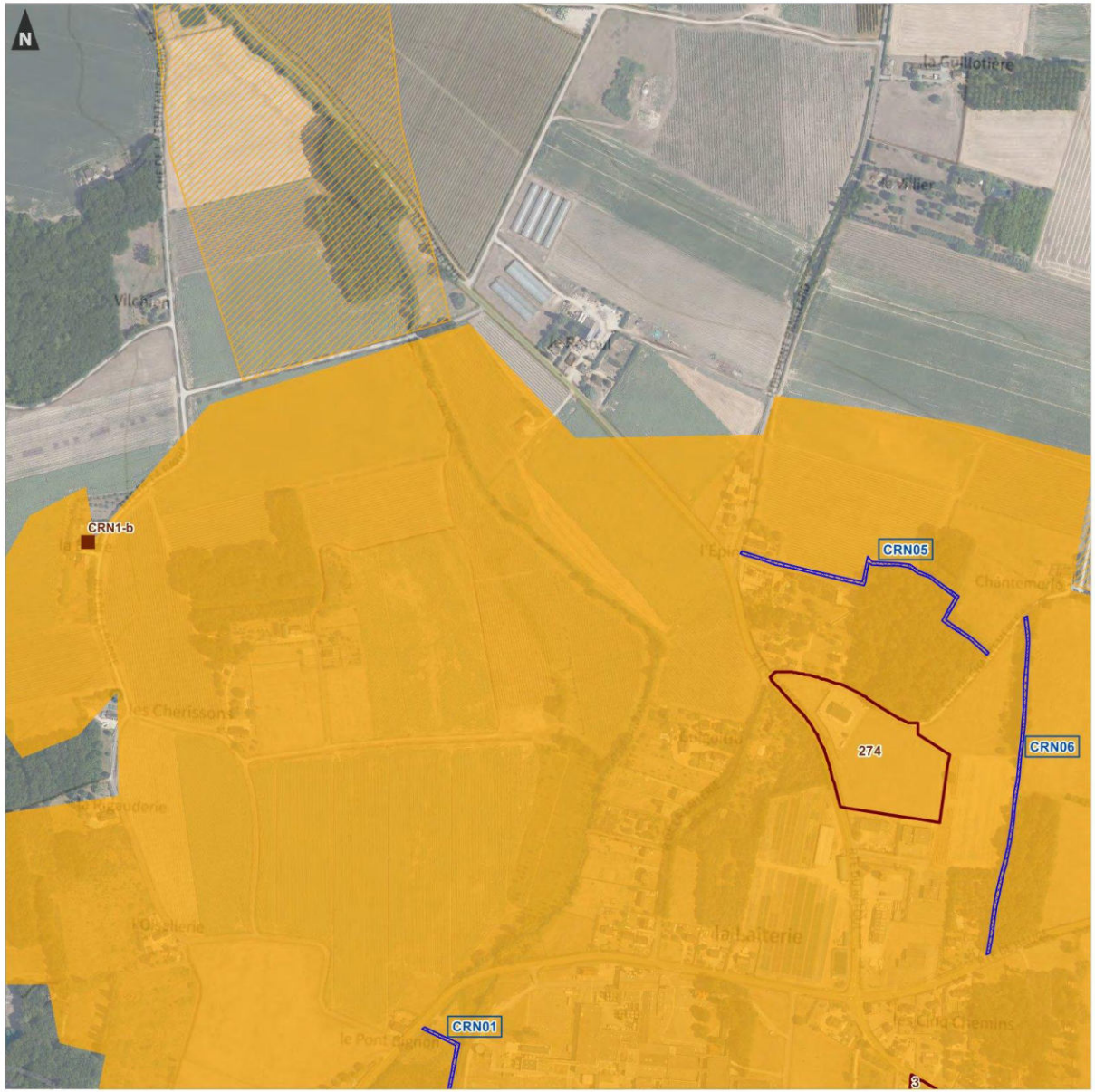
Sous-trame ouverte
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

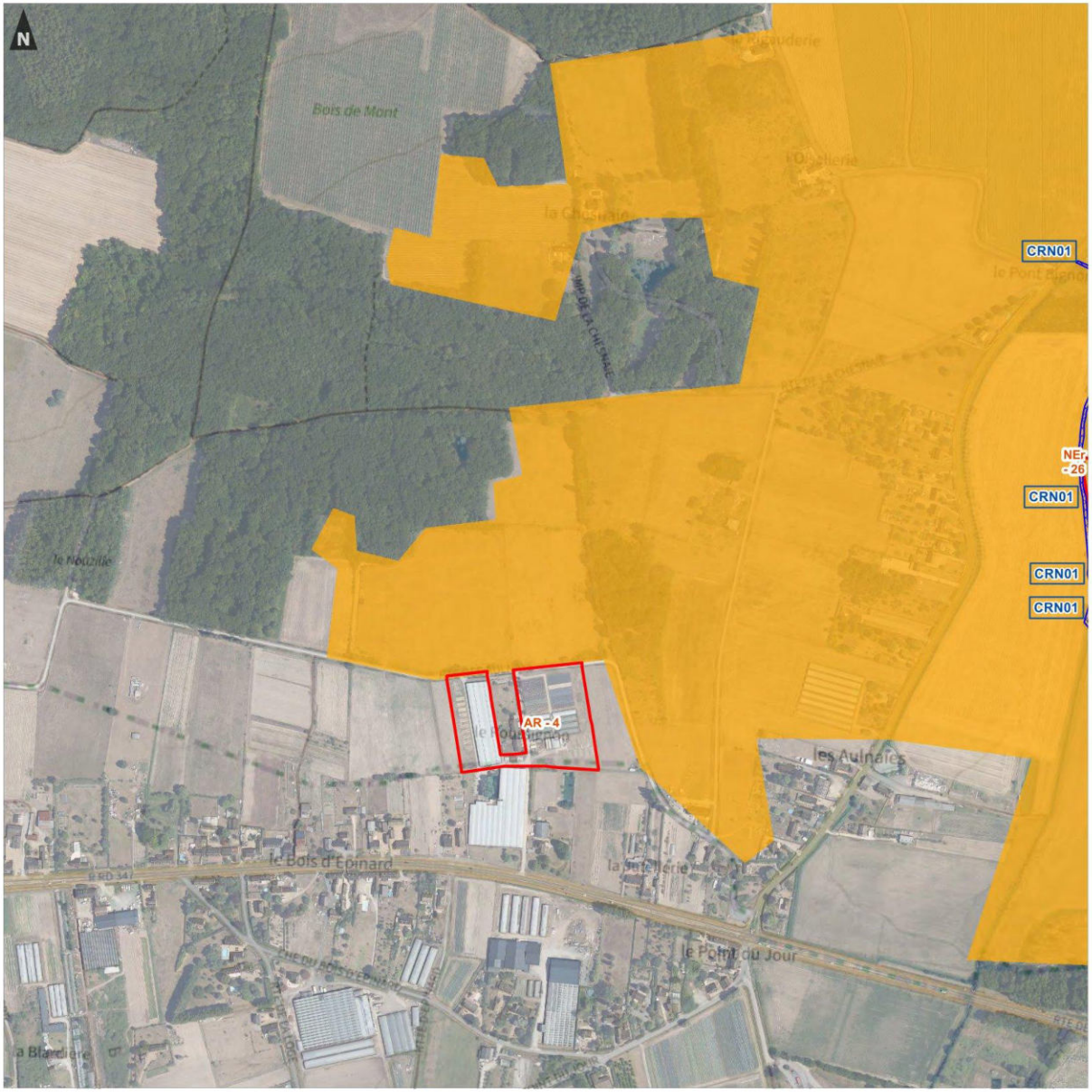
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

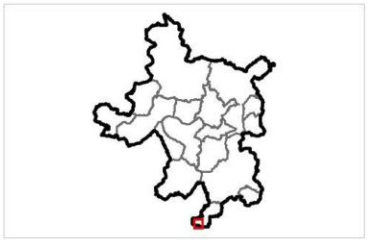
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (89/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

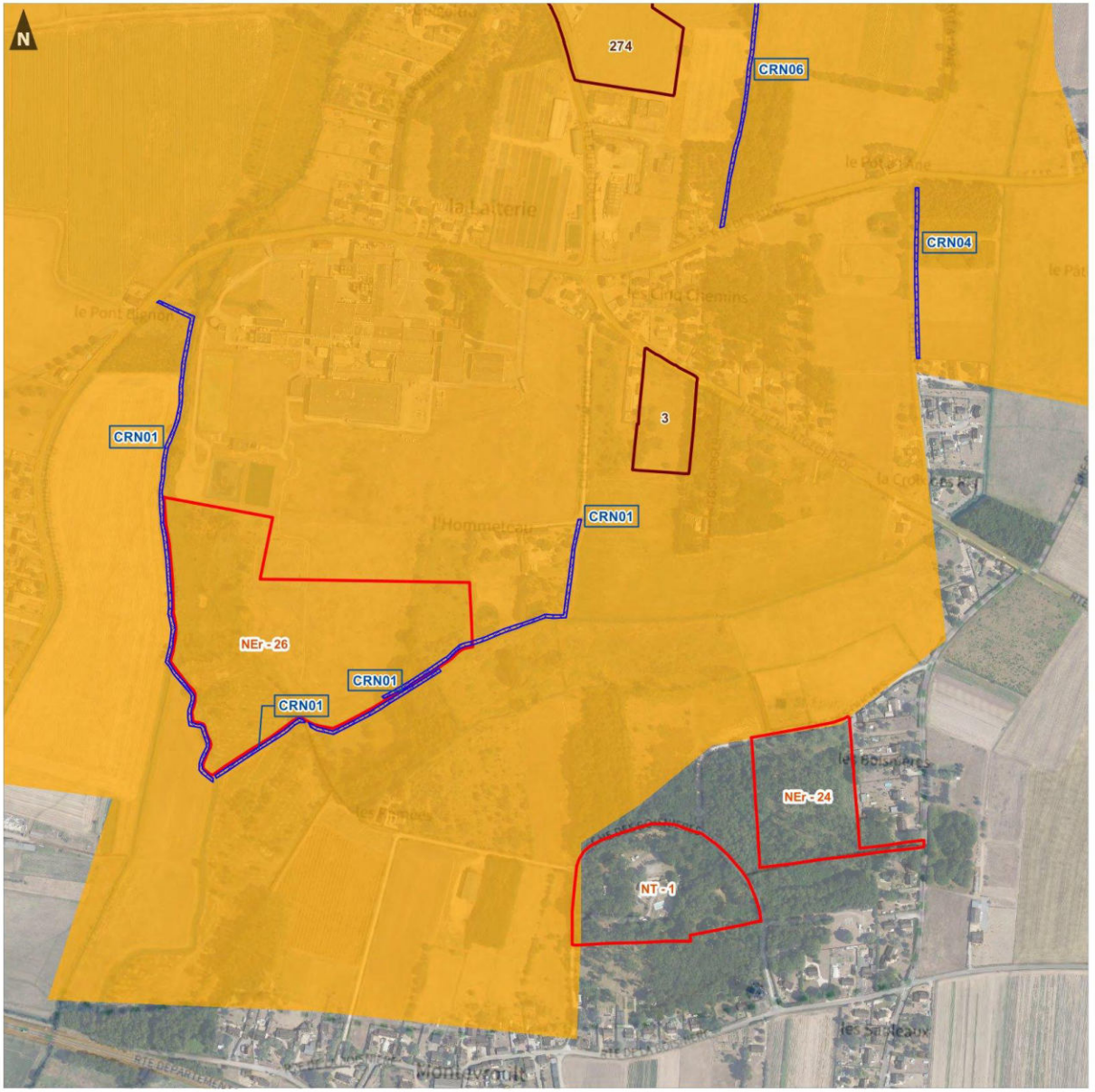
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

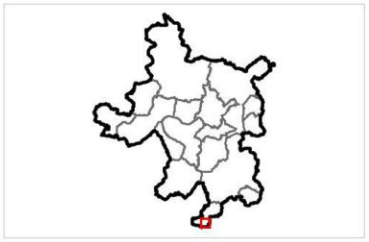
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (90/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame des milieux ouverts de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame ouverte
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

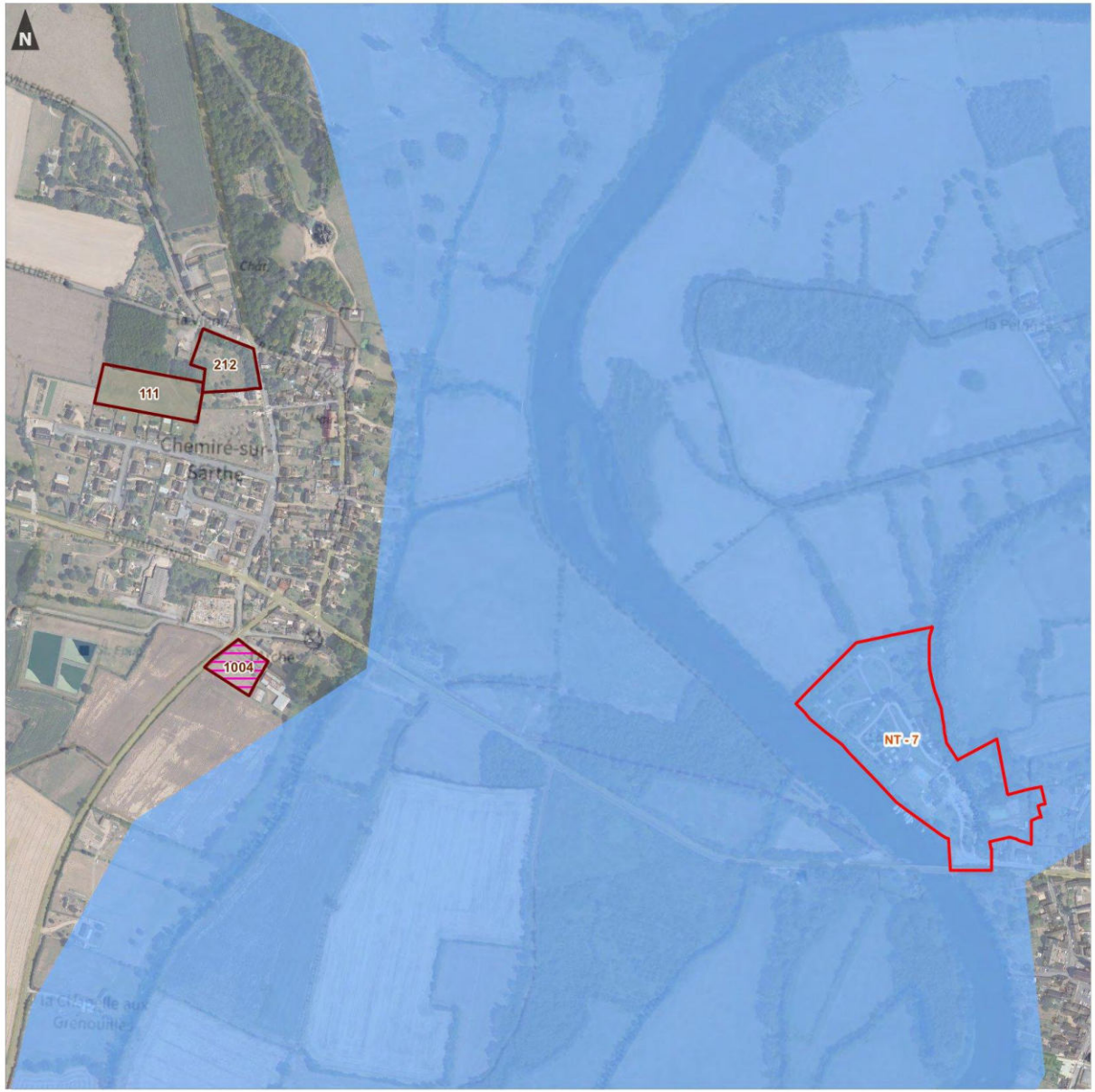
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

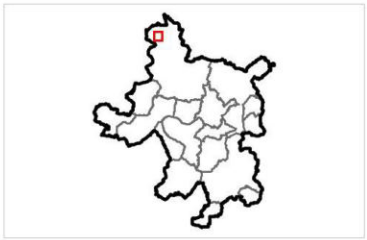
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

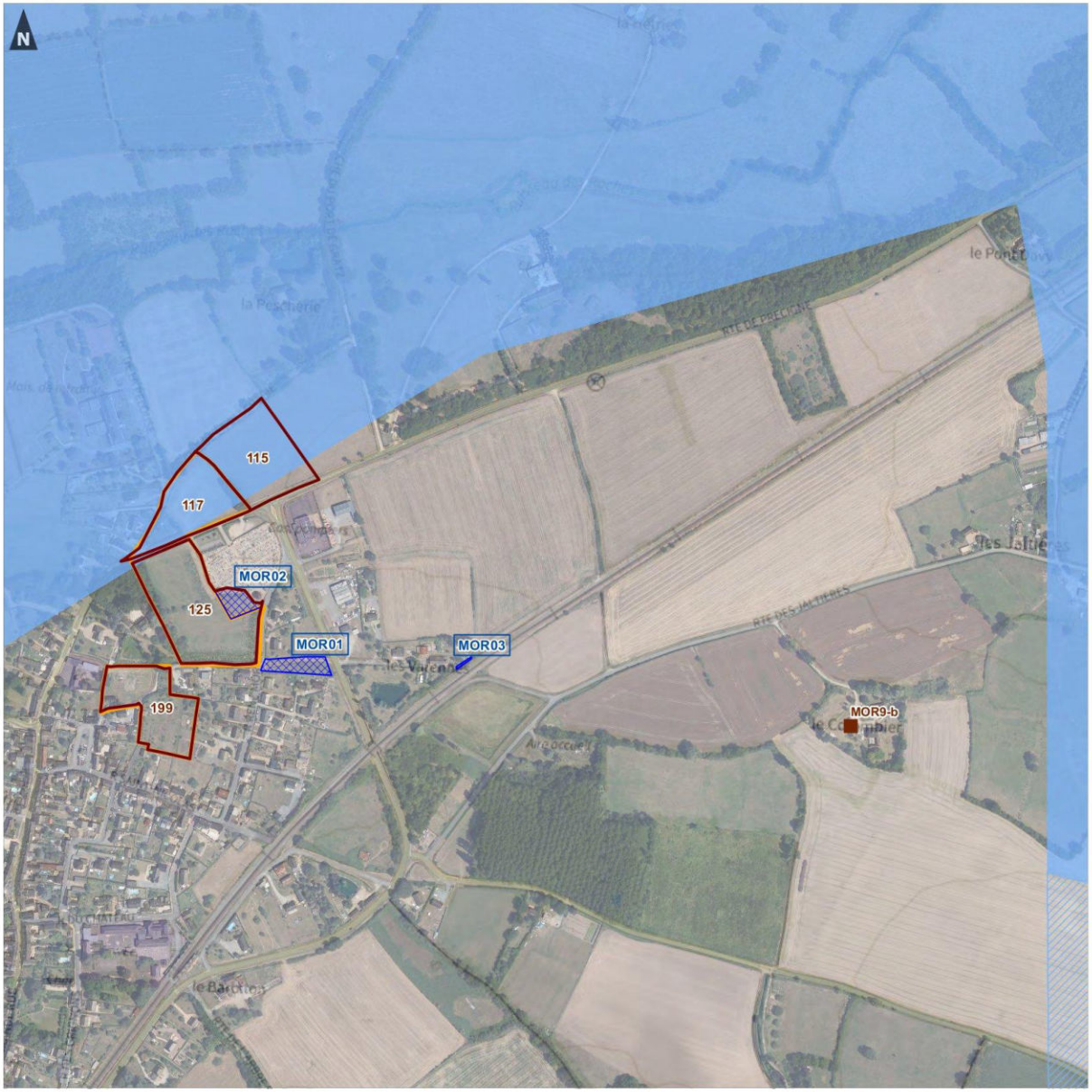
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

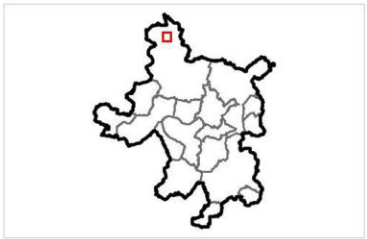
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

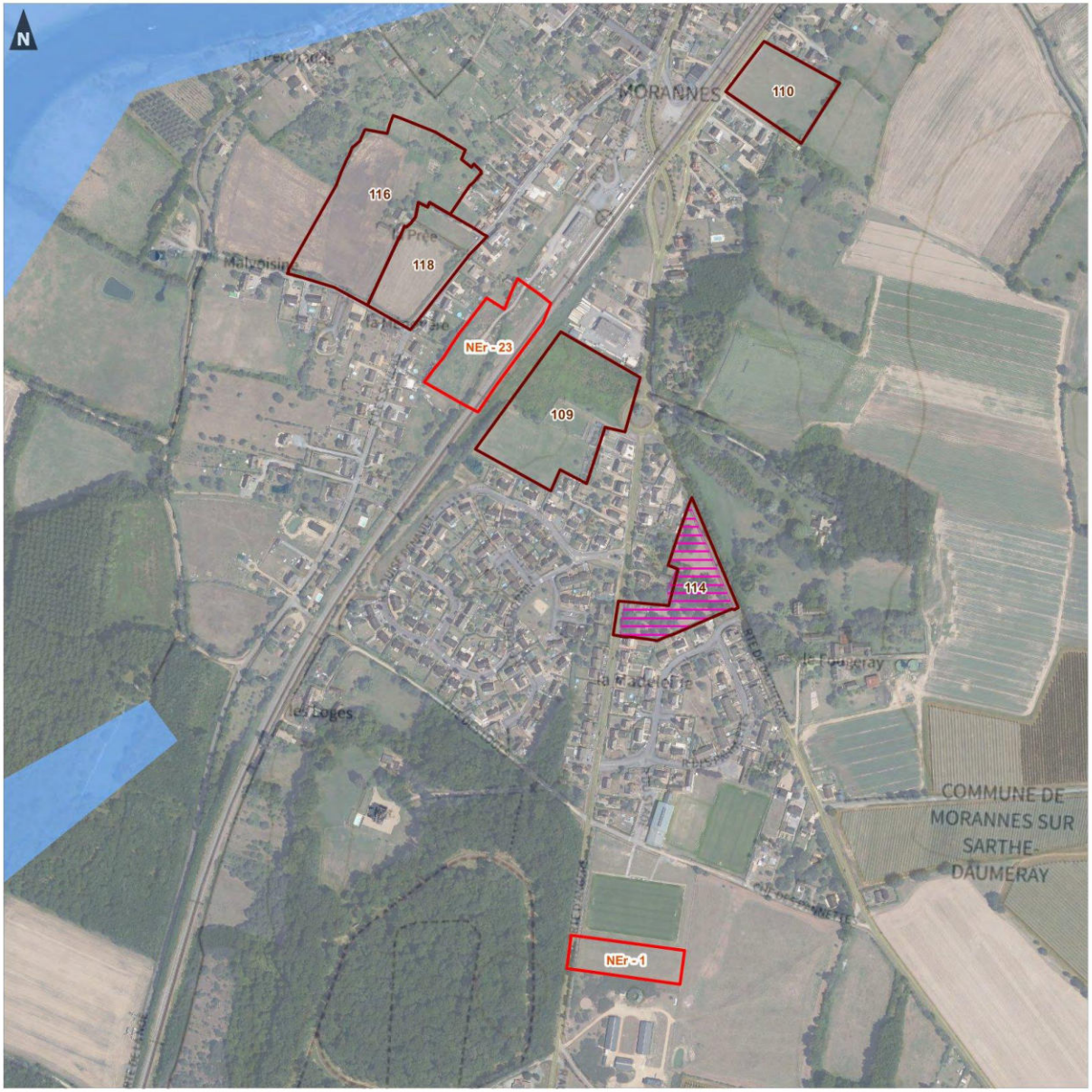
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

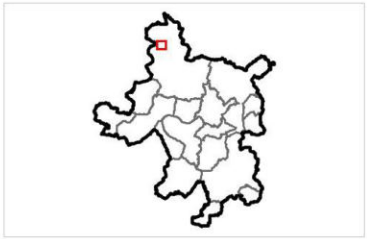
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

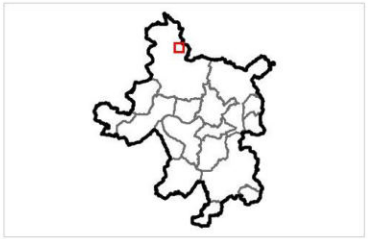
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

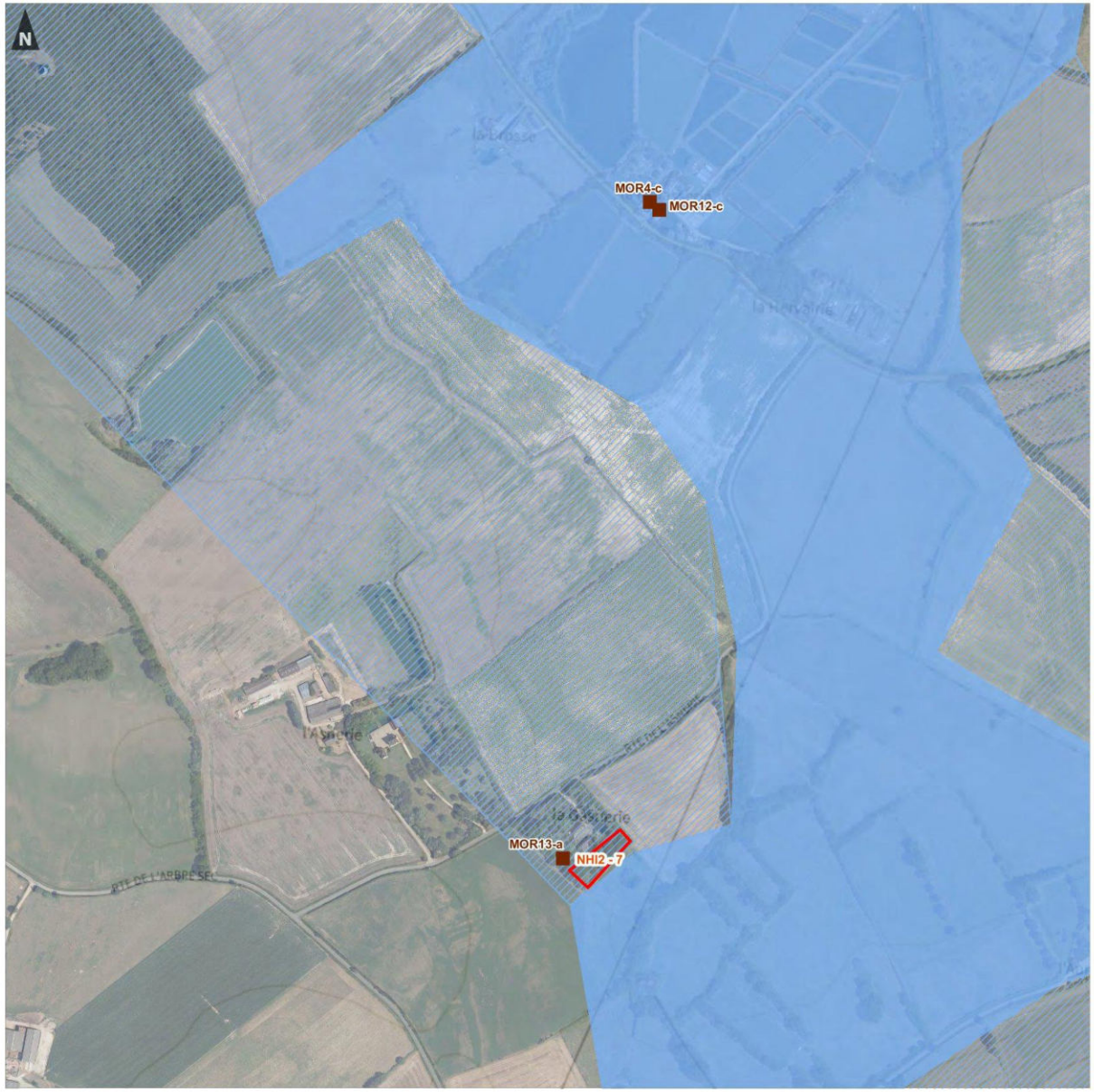
Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

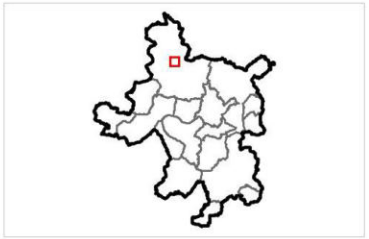
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (6/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

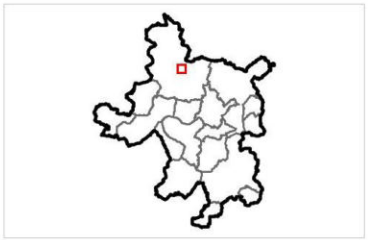
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (7/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

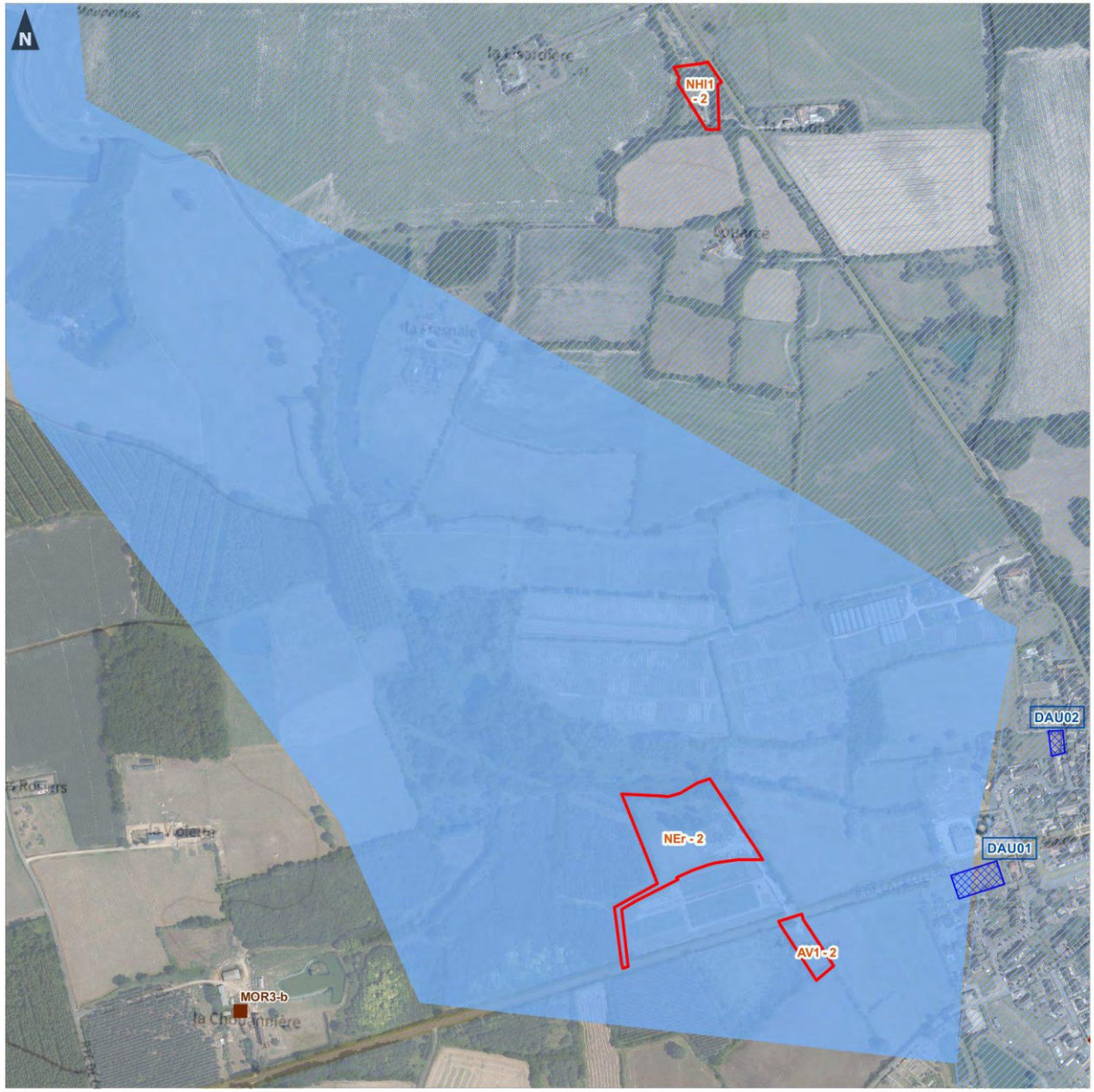
Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

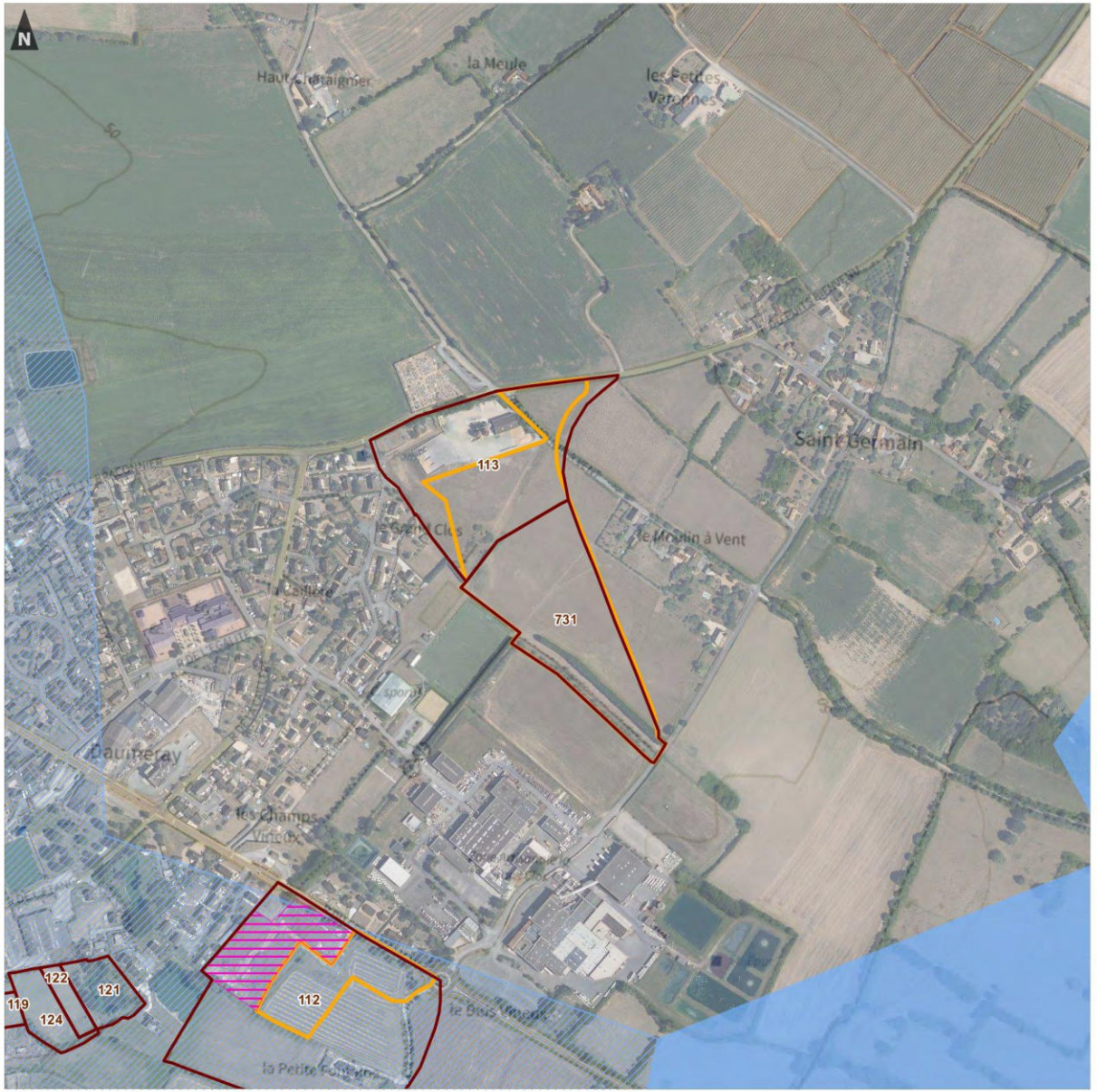
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

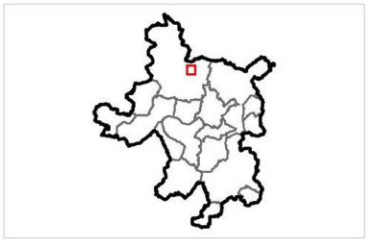
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (8/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

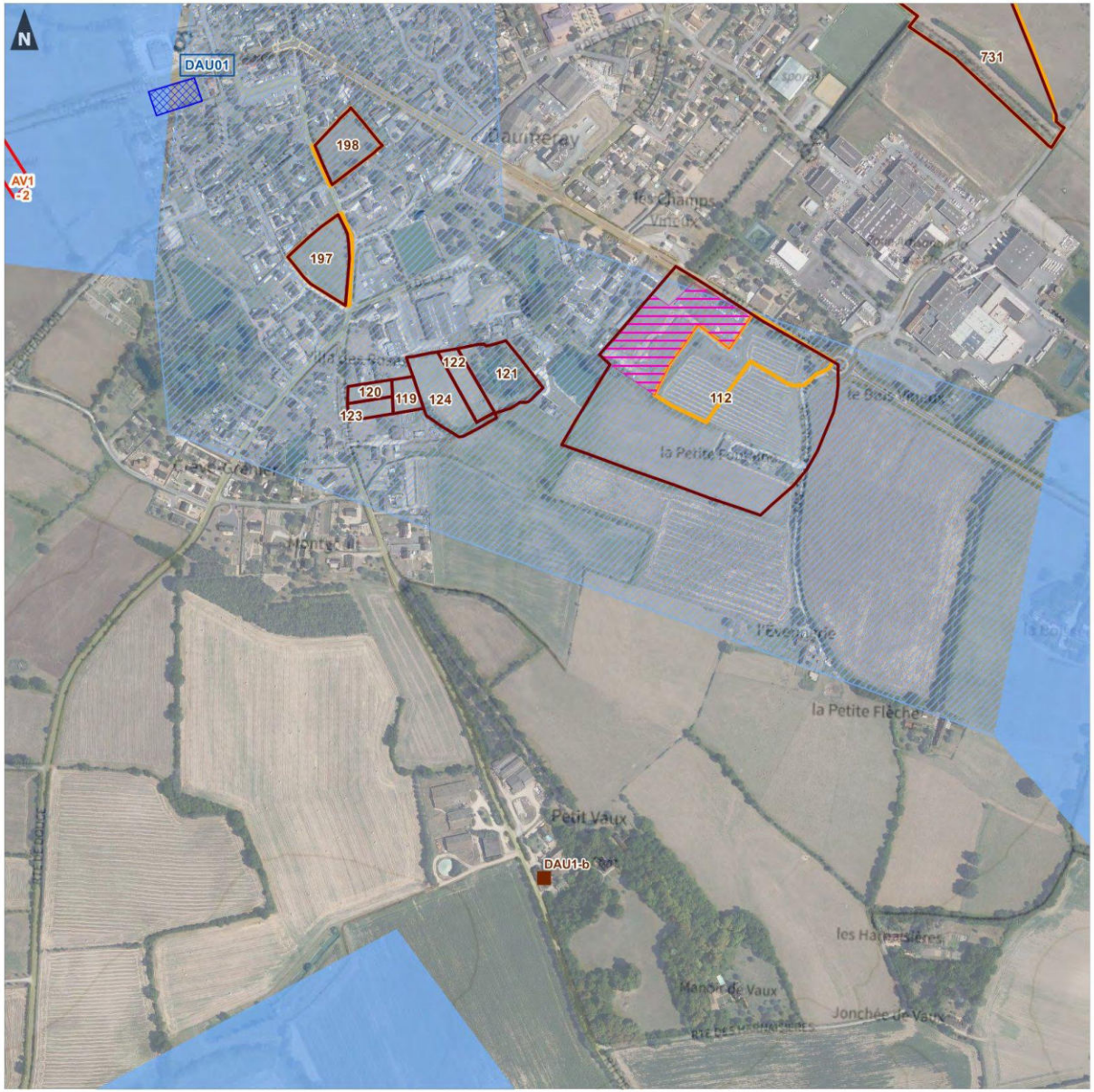
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

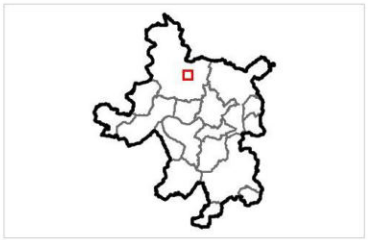
Morannes sur Sarthe-Daumeray (9/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (10/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

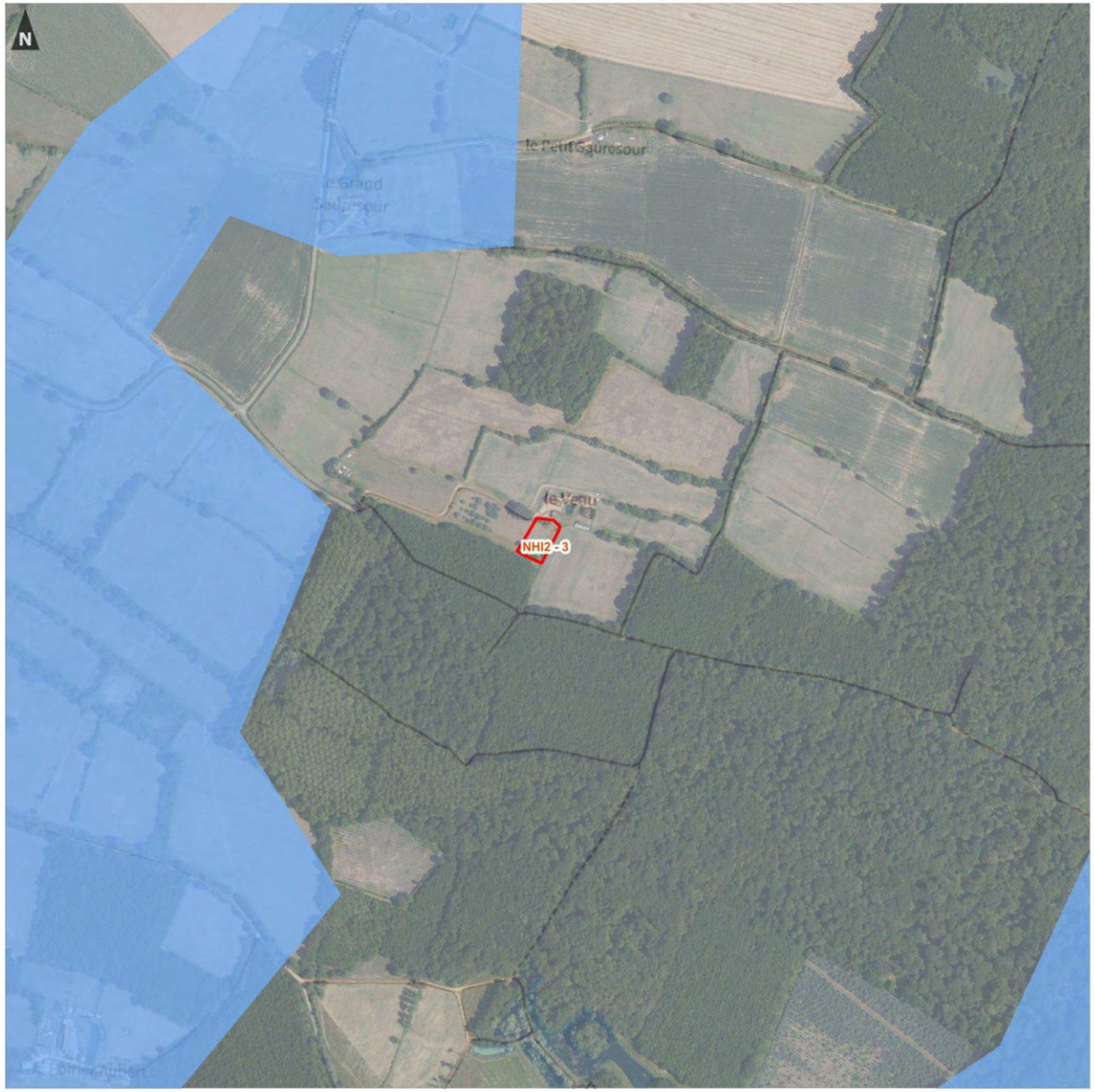
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

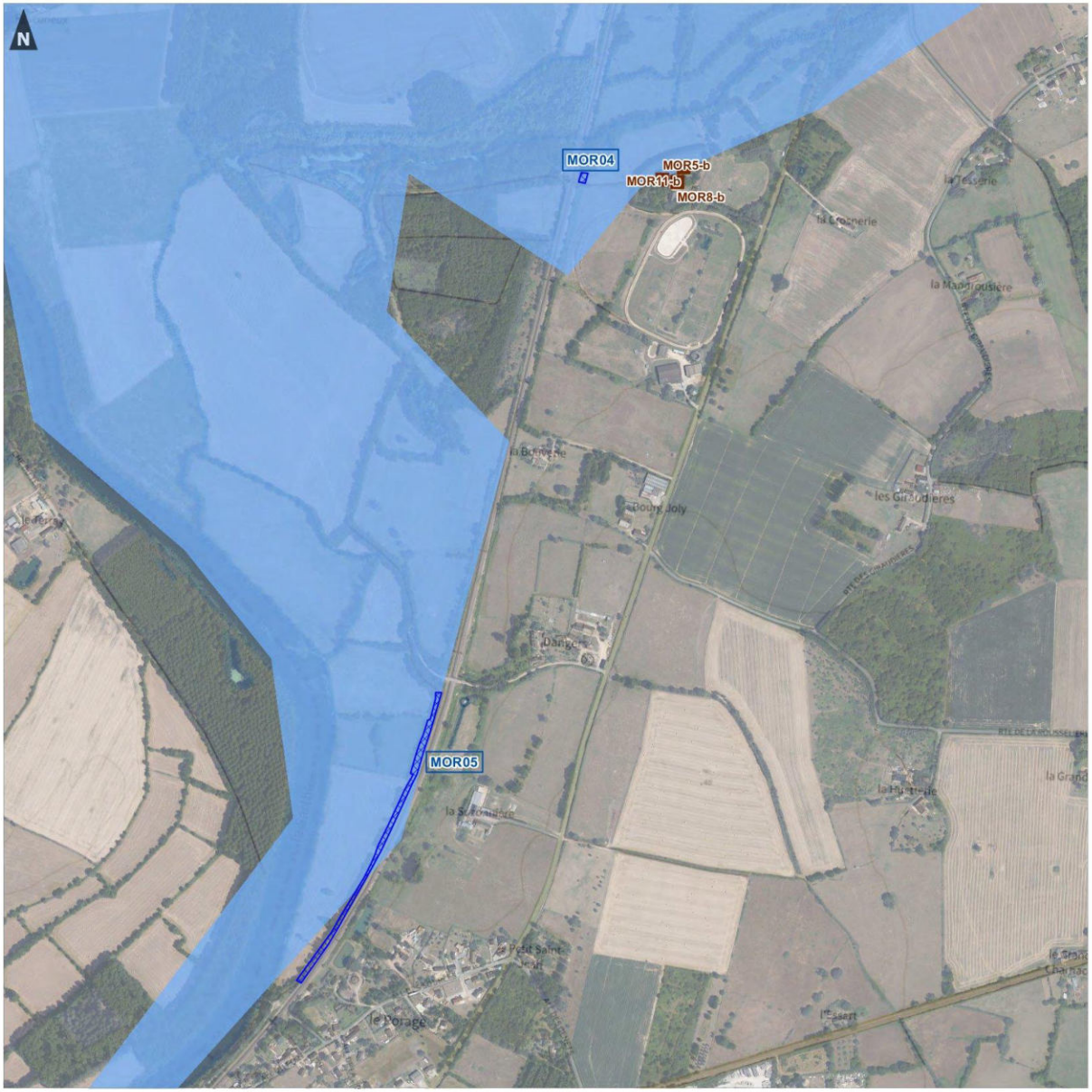
Morannes sur Sarthe-Daumeray (11/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide

- Réservoir





0 100 200 300 400
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

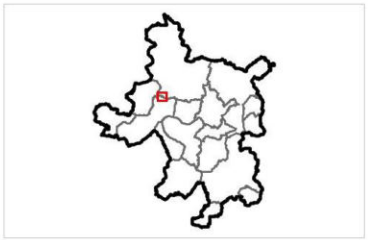
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray / Tiercé (12/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

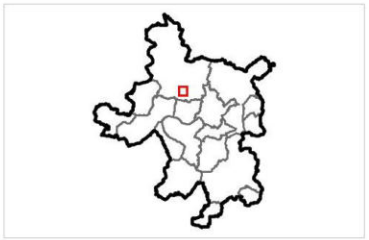
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (13/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

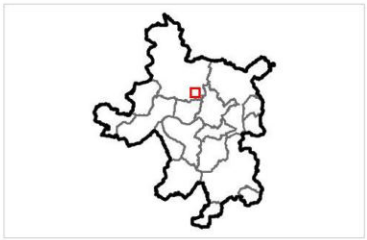
Morannes sur Sarthe-Daumeray (14/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

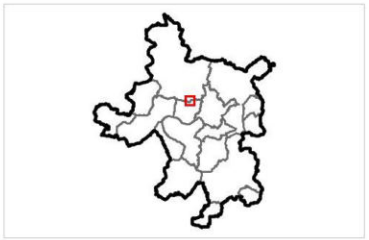
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé / Morannes sur Sarthe-Daumeray (15/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

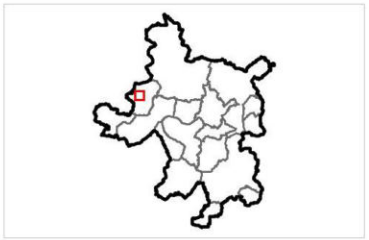
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (16/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

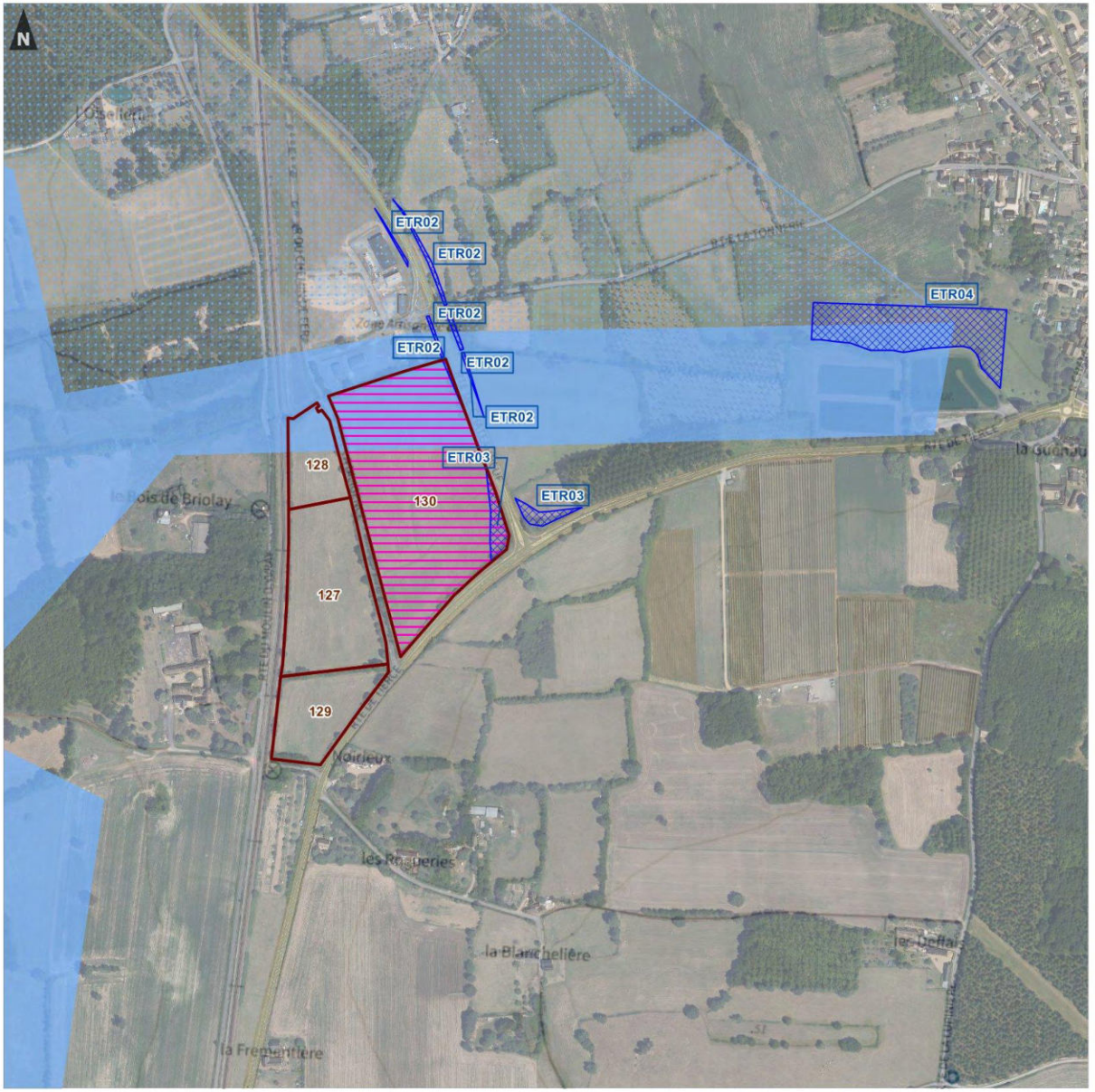
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (17/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

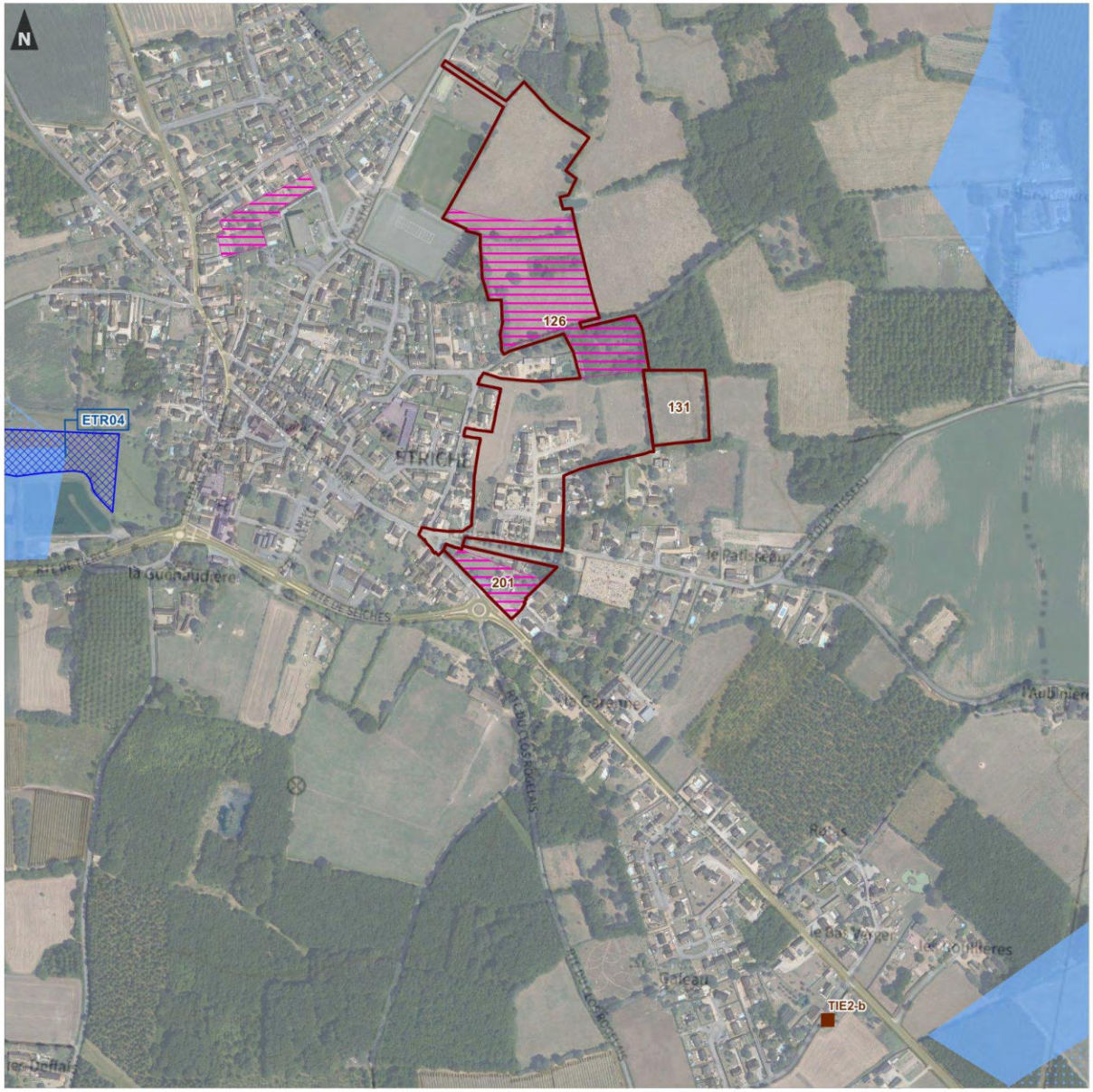
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

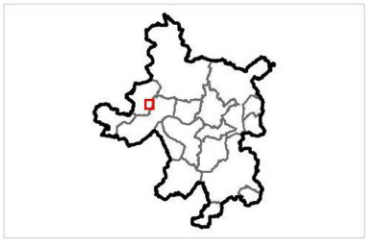
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché - Tiercé (18/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

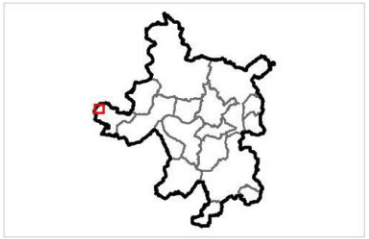
Cheffes (19/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide

- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (20/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

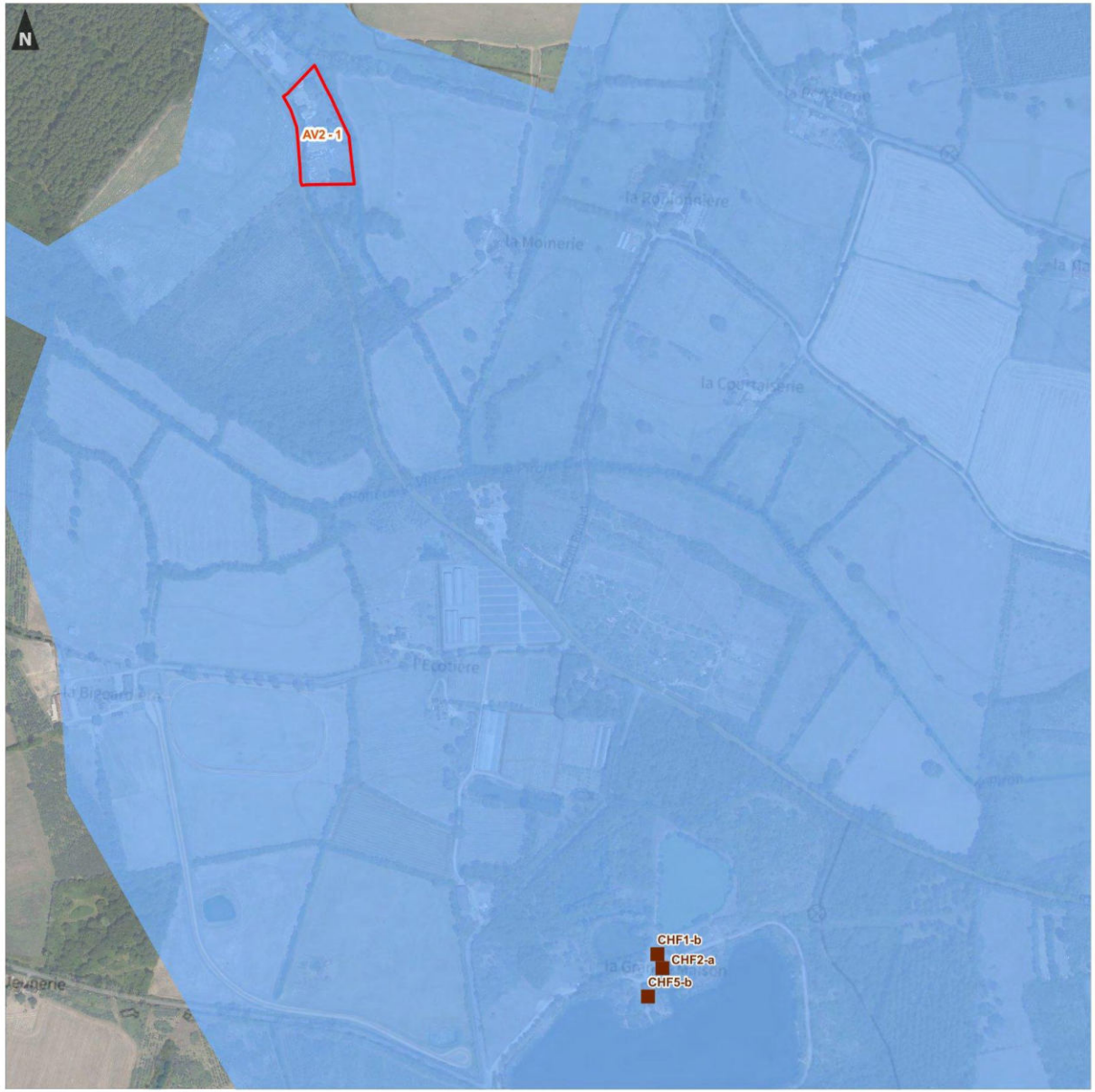
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (21/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

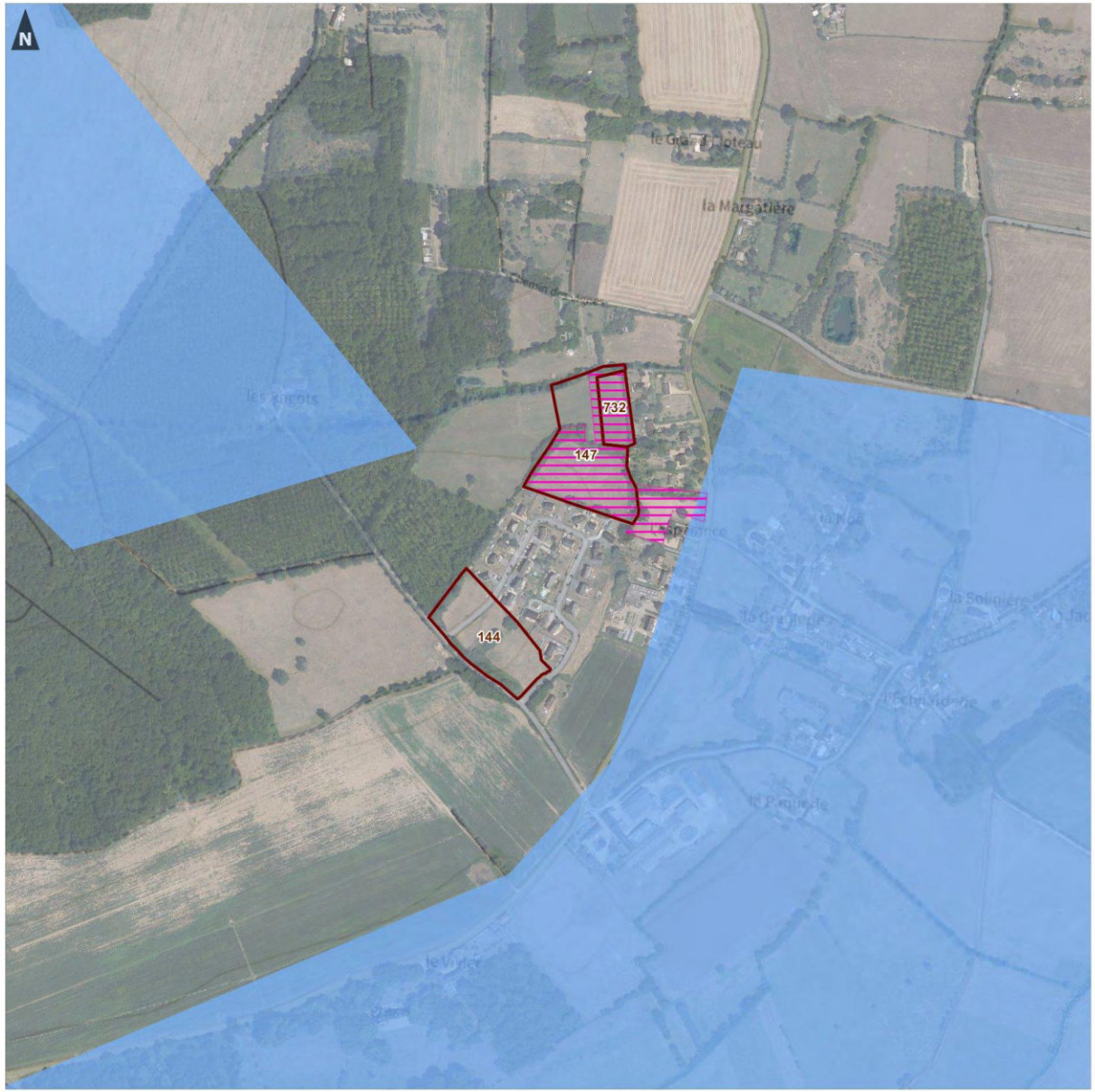
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

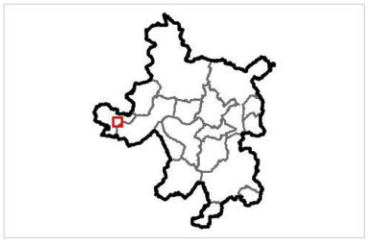
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (22/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

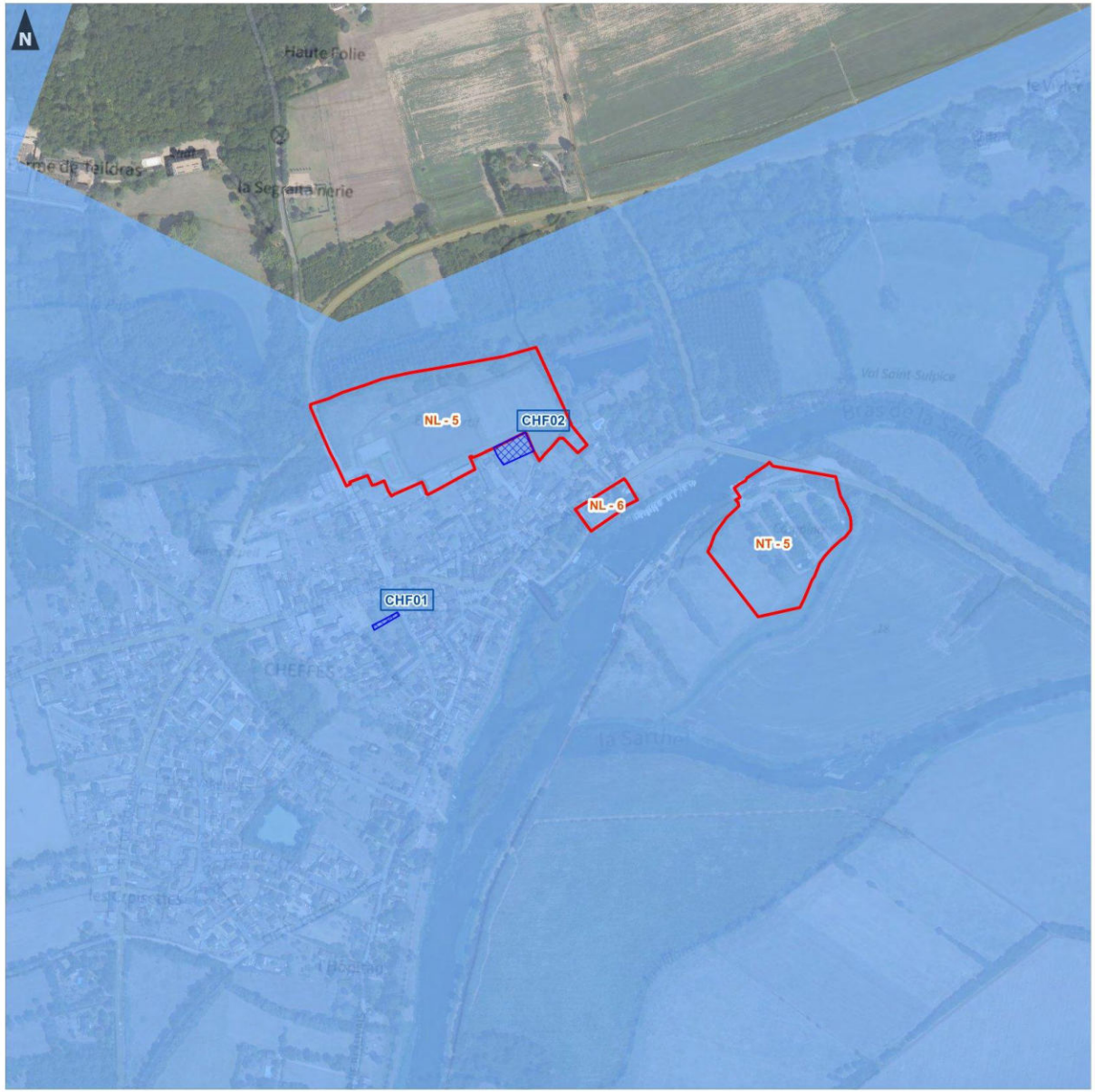
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (23/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide

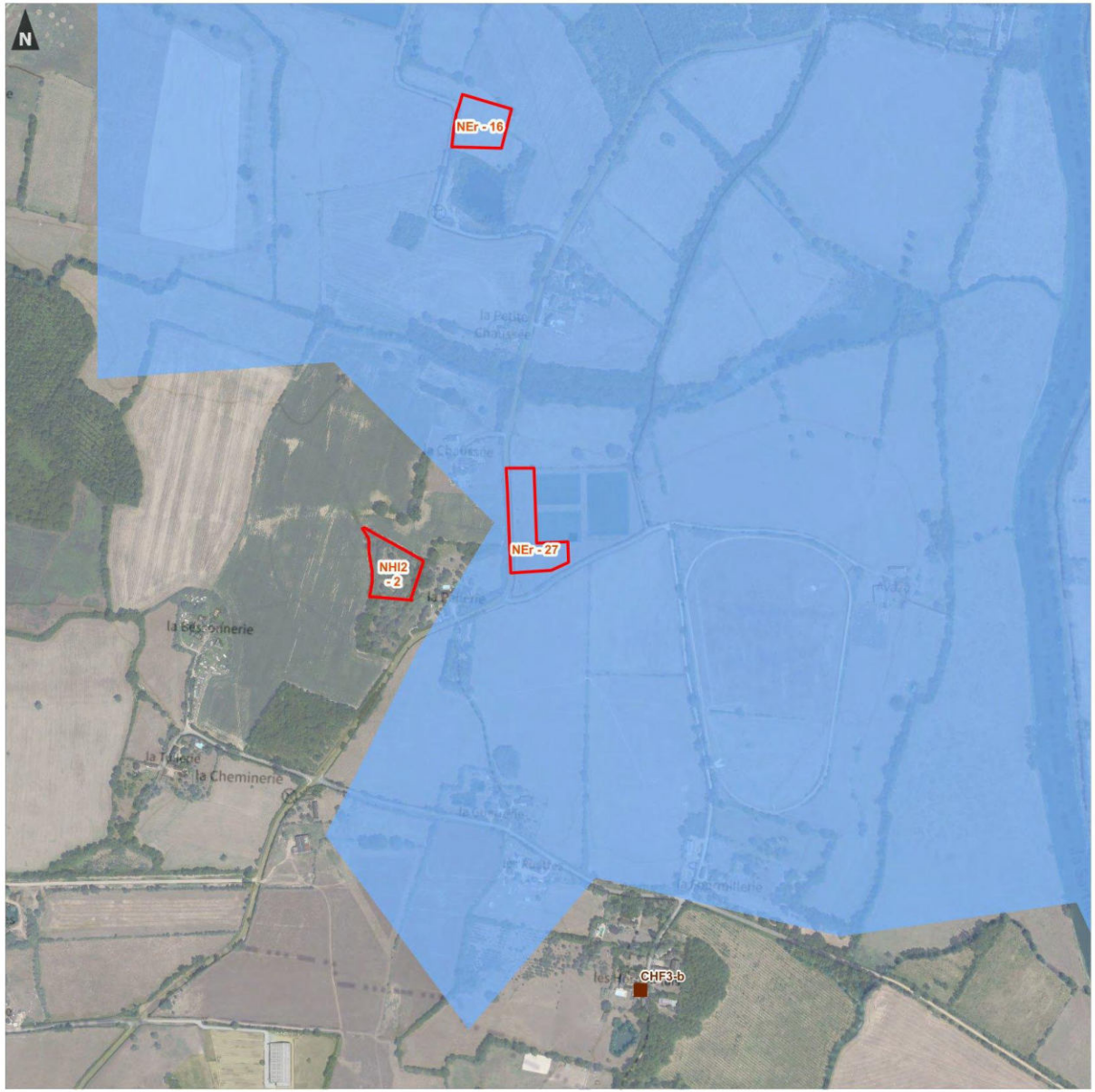
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

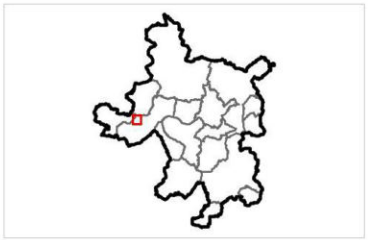
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (24/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

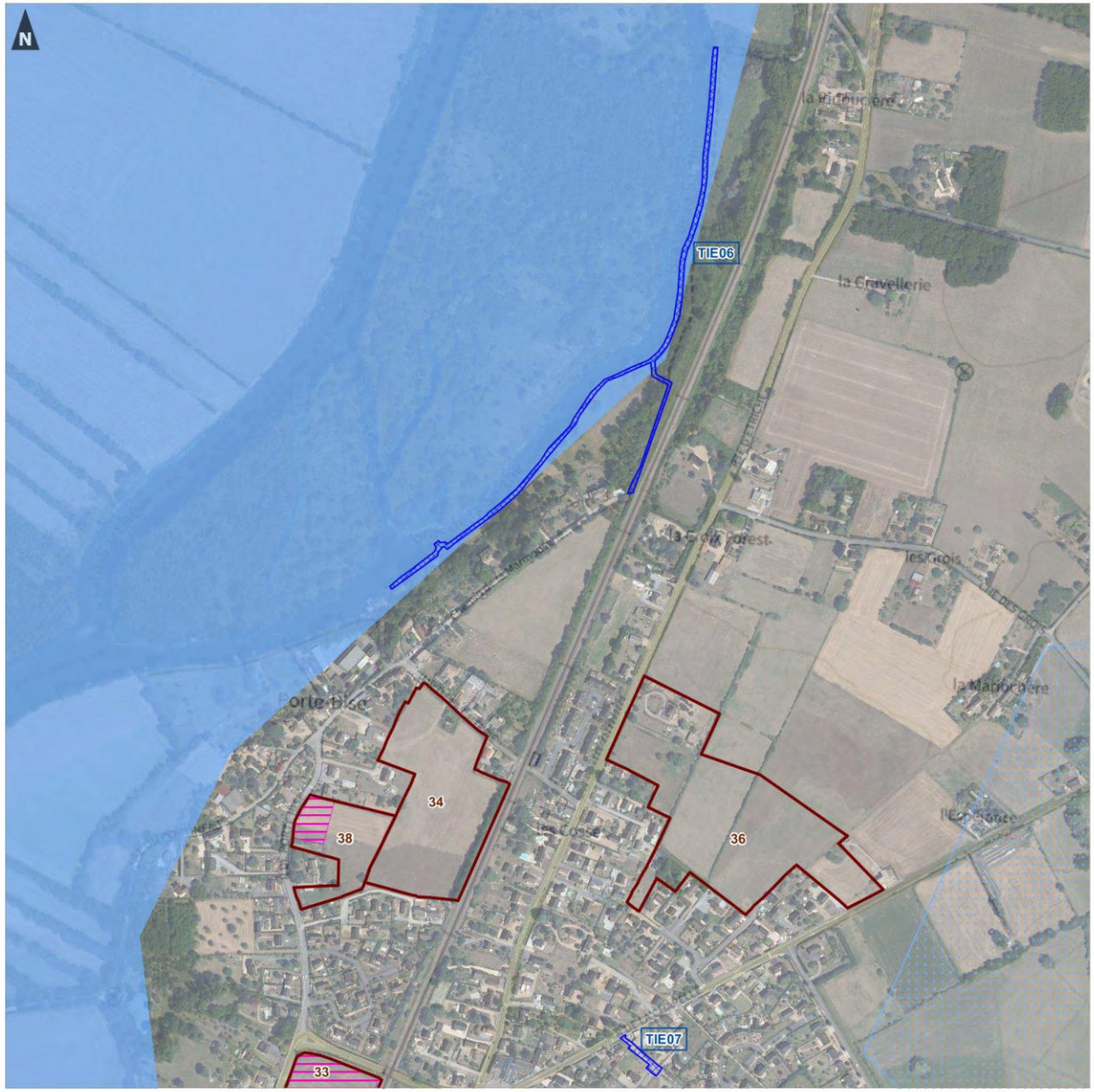
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

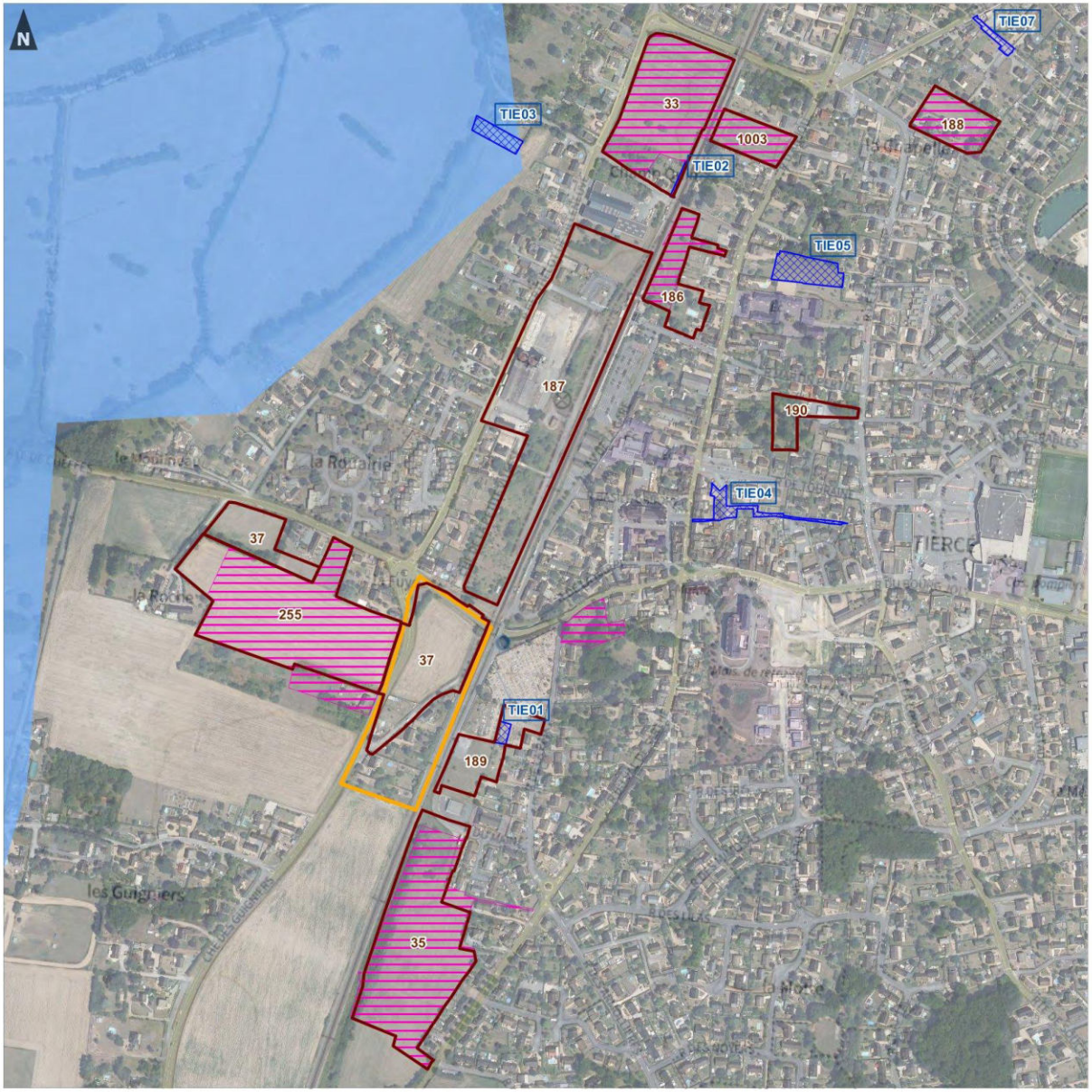
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

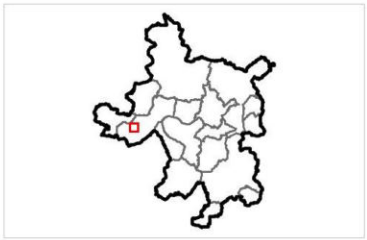
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (25/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

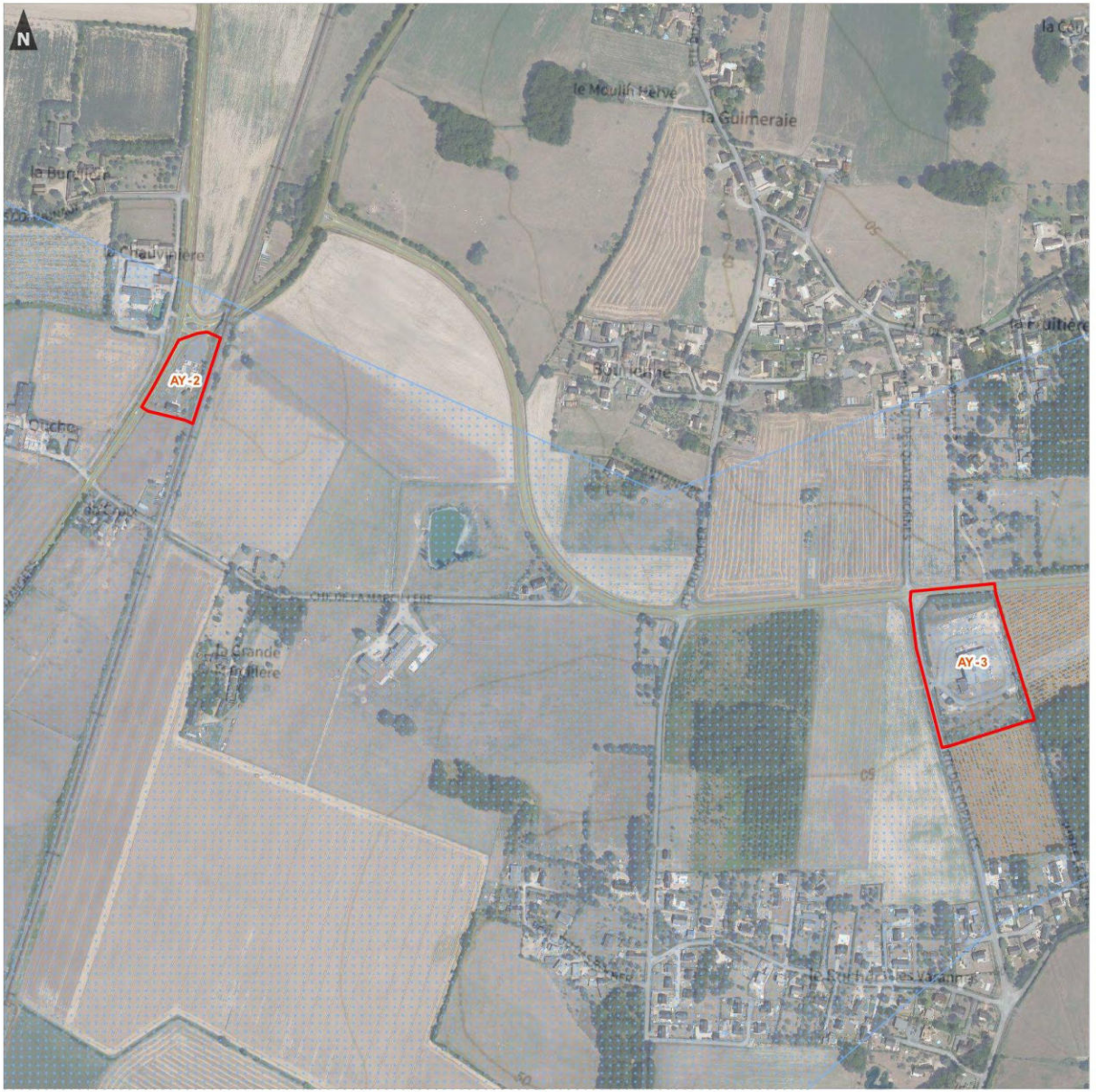
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

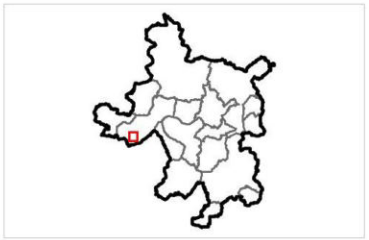
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (26/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

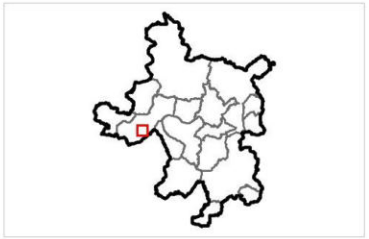
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (27/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

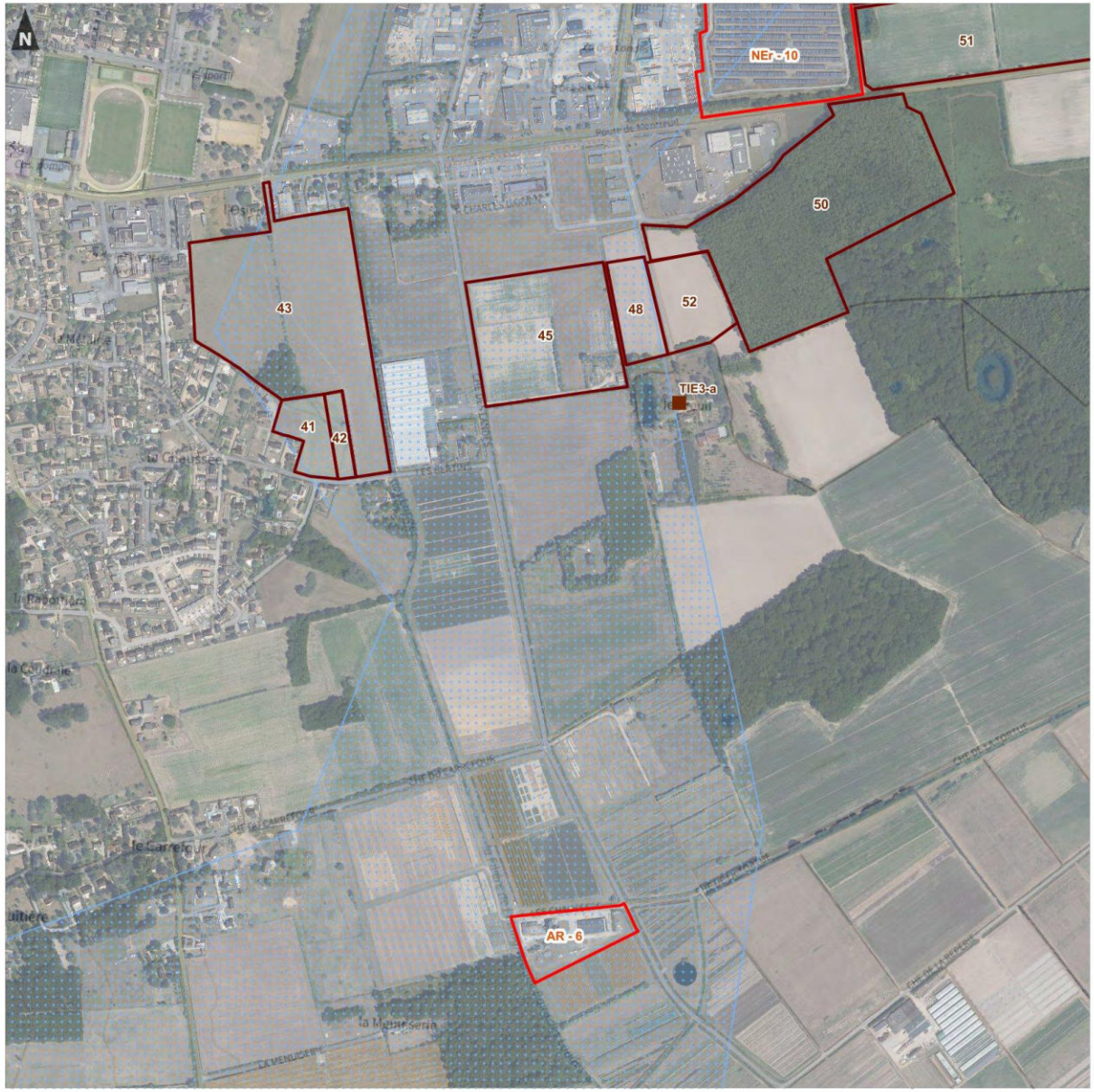
Sous-trame humide
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

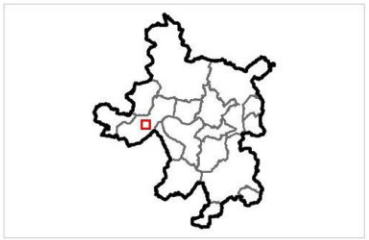
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (28/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

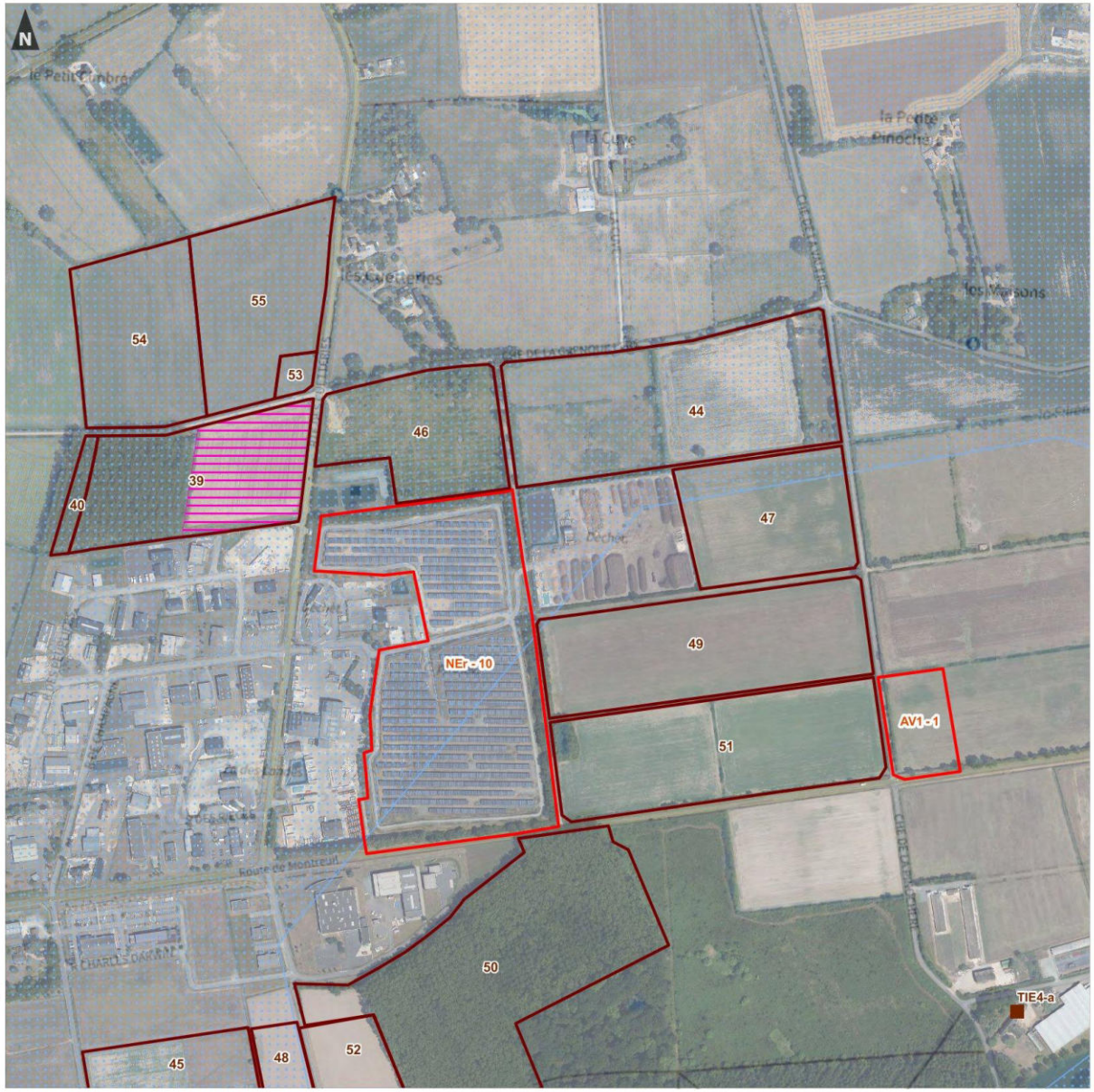
Sous-trame humide
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

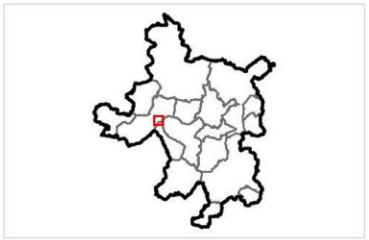
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (29/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

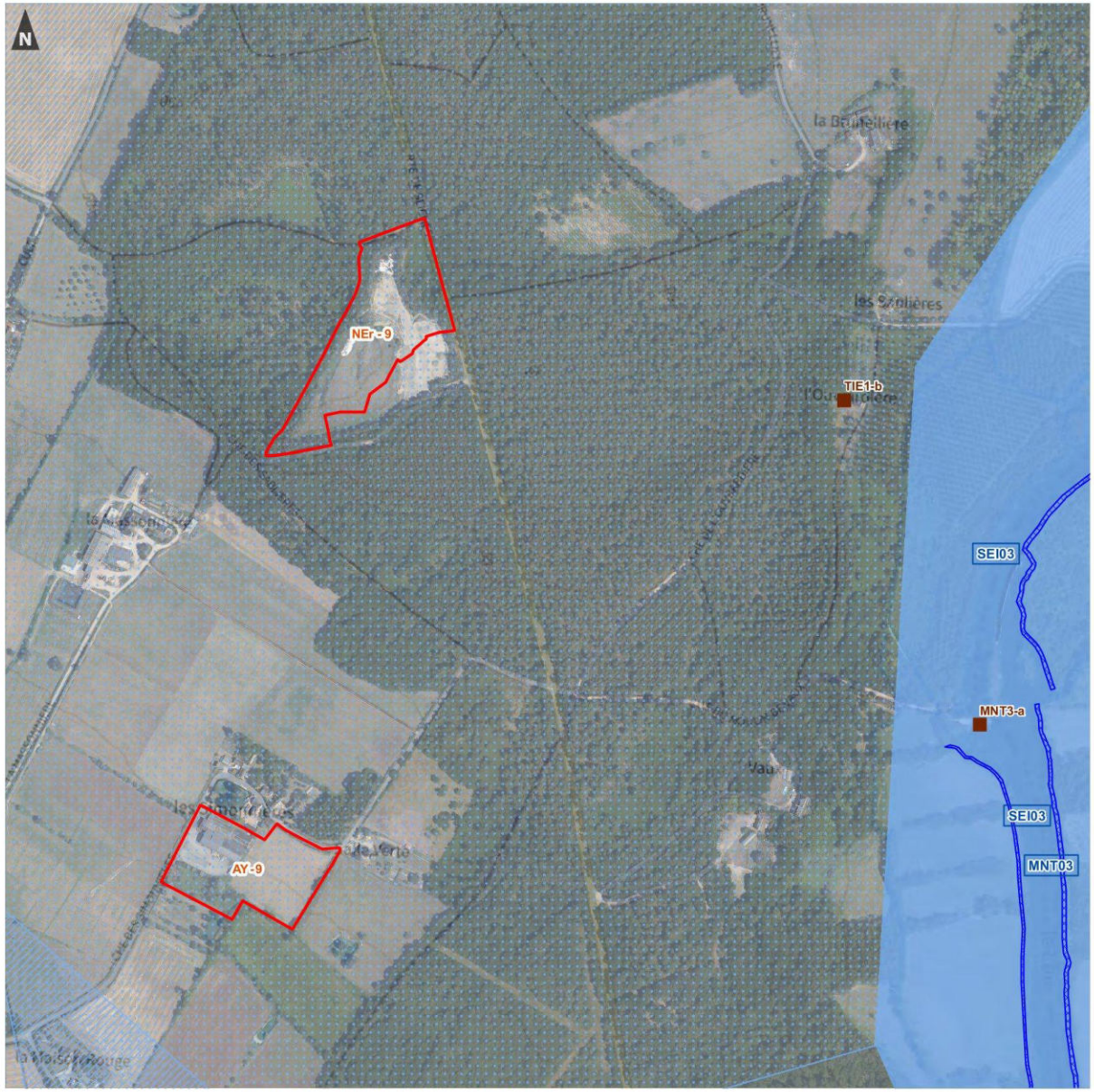
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

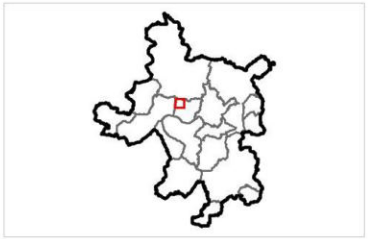
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (30/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

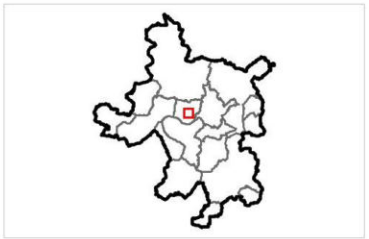
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (31/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

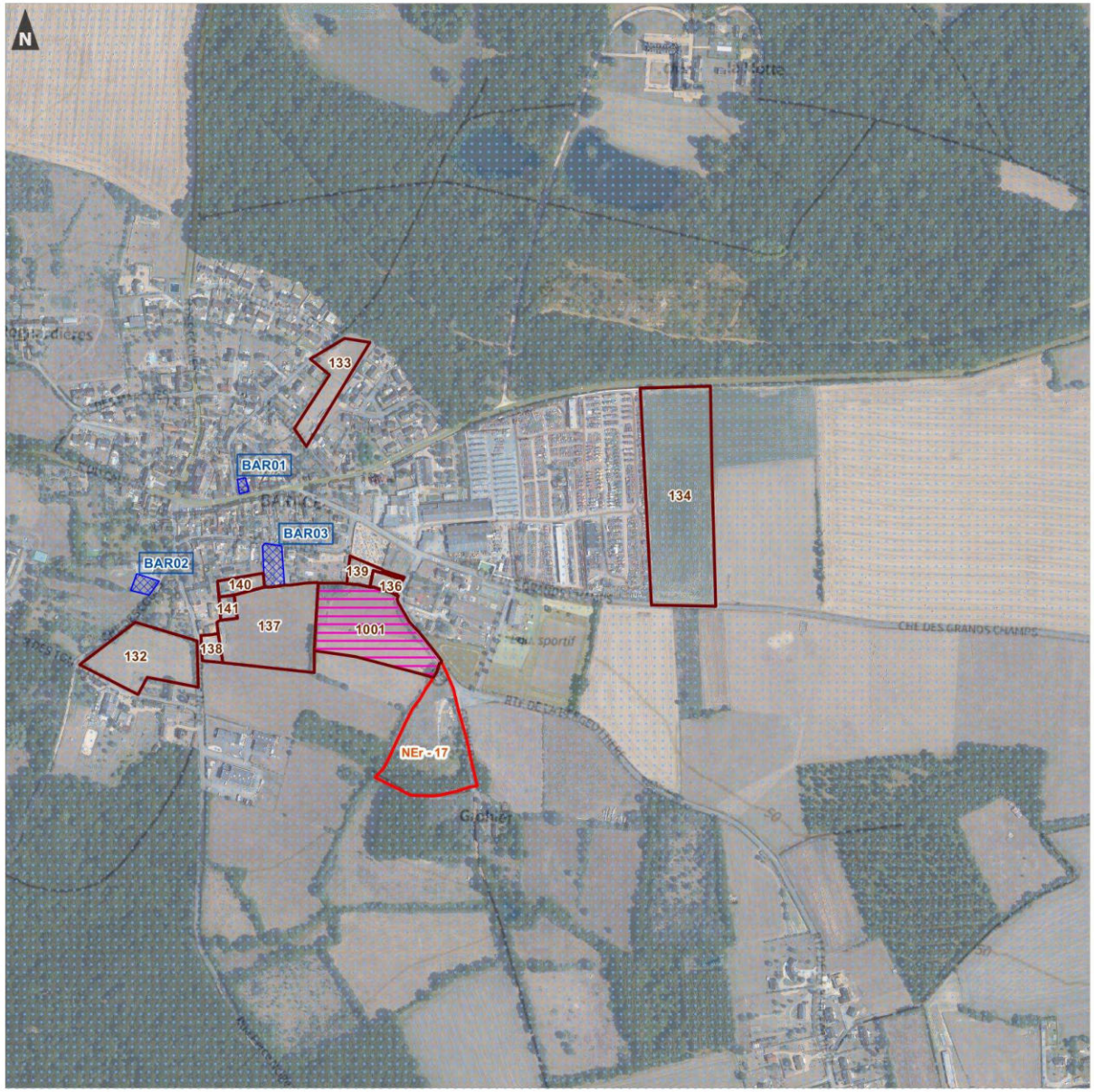
Sous-trame humide
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

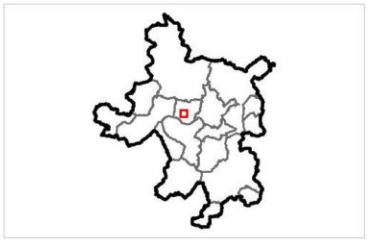
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (32/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

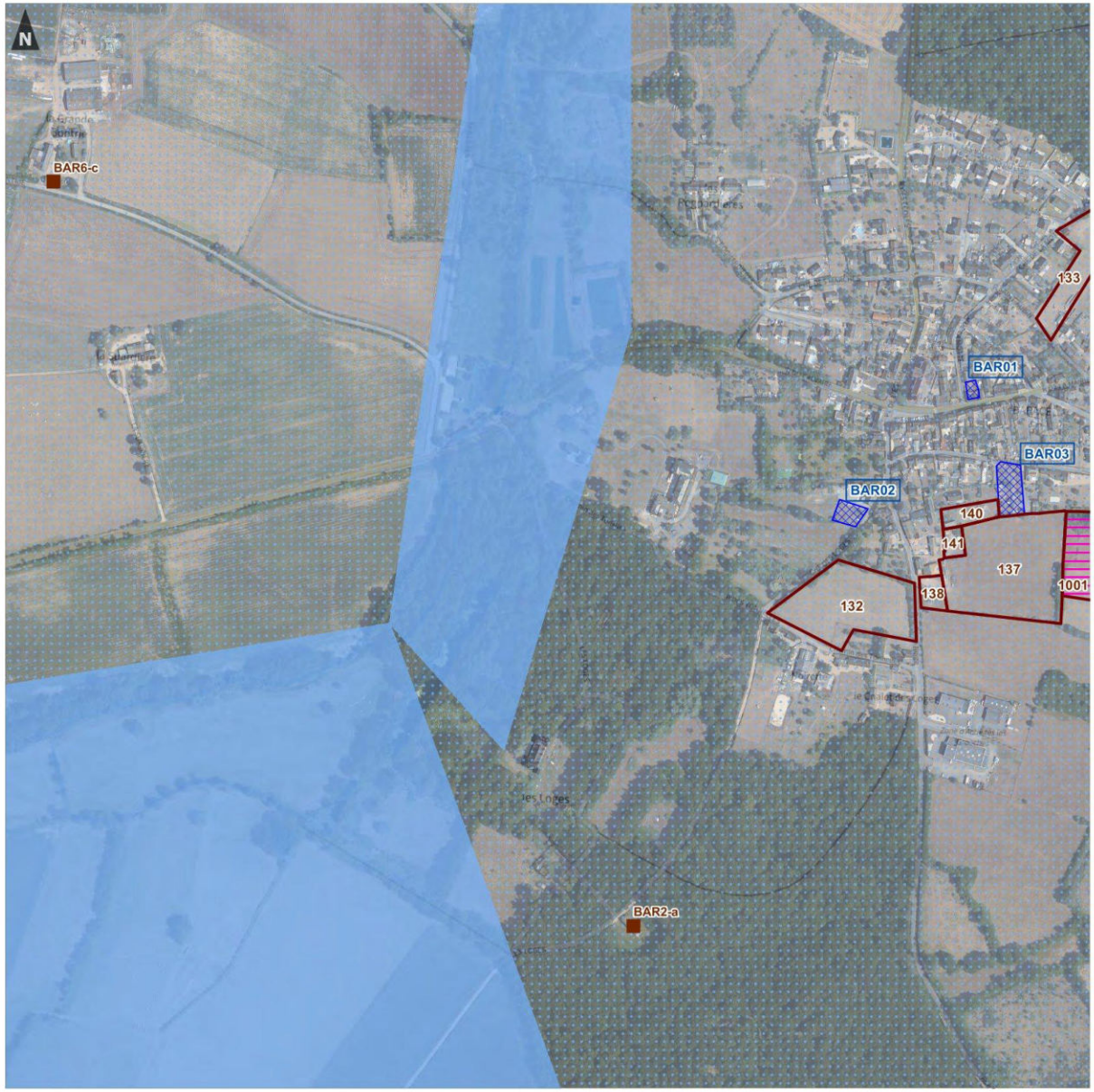
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

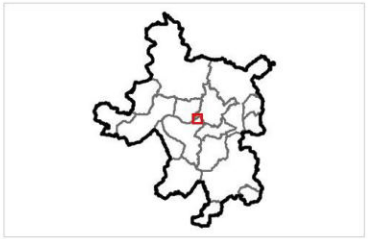
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné / Seiches-sur-le-Loir (33/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

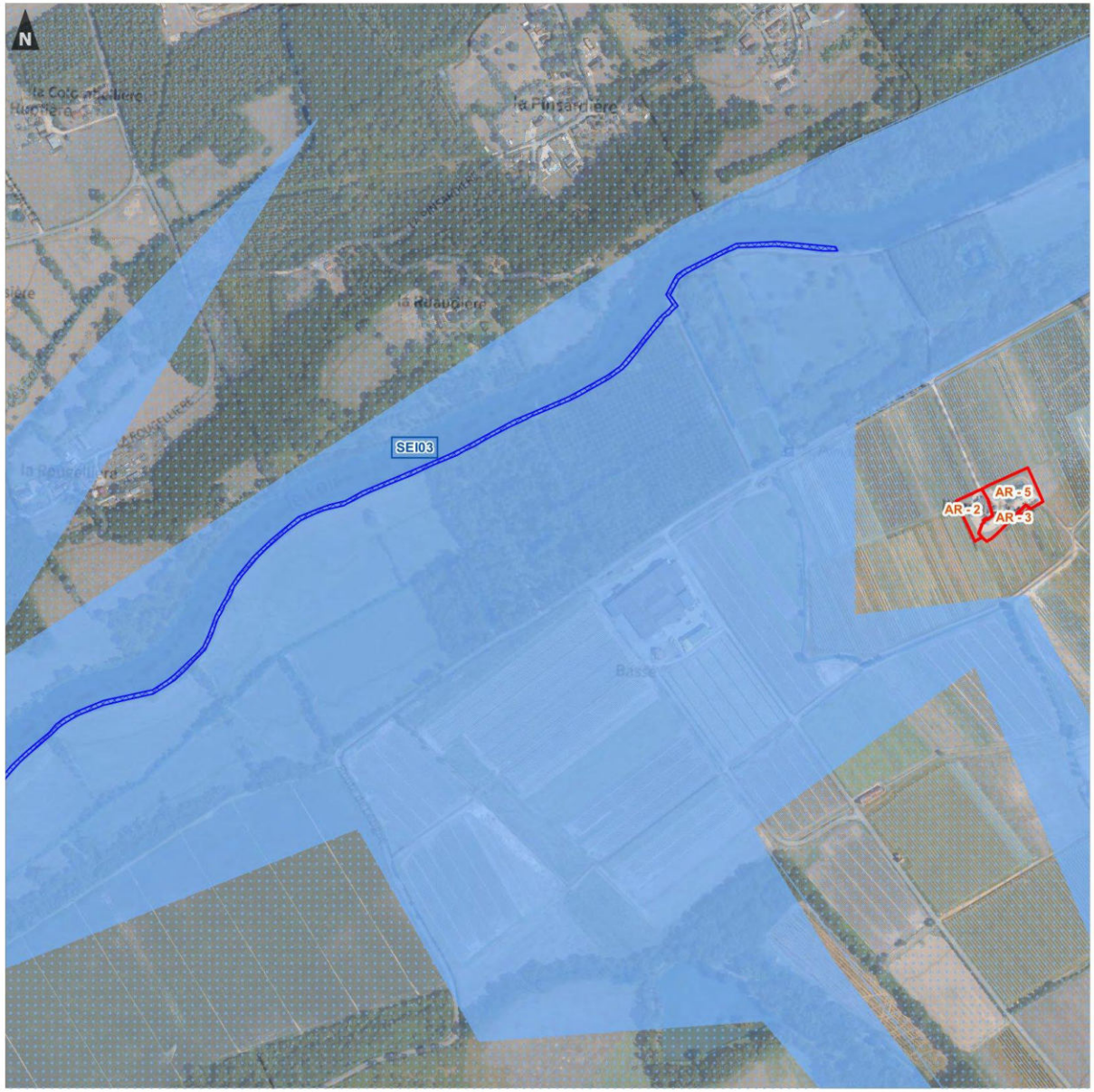
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

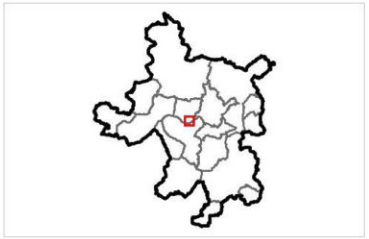
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (34/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

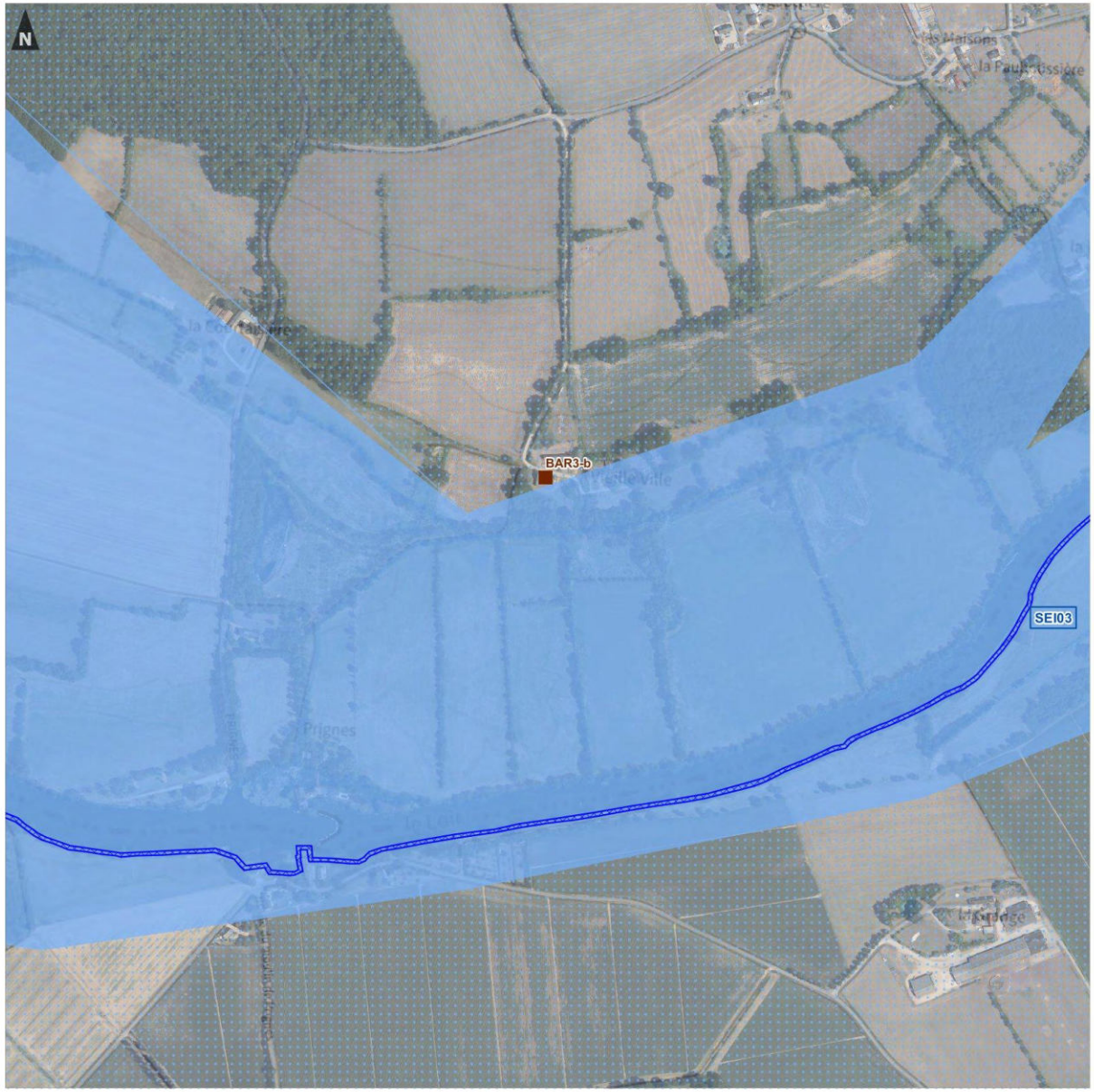
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

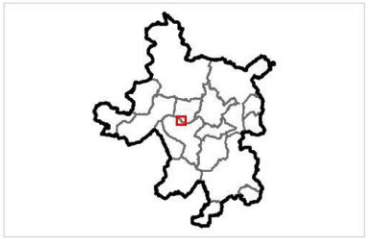
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (35/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

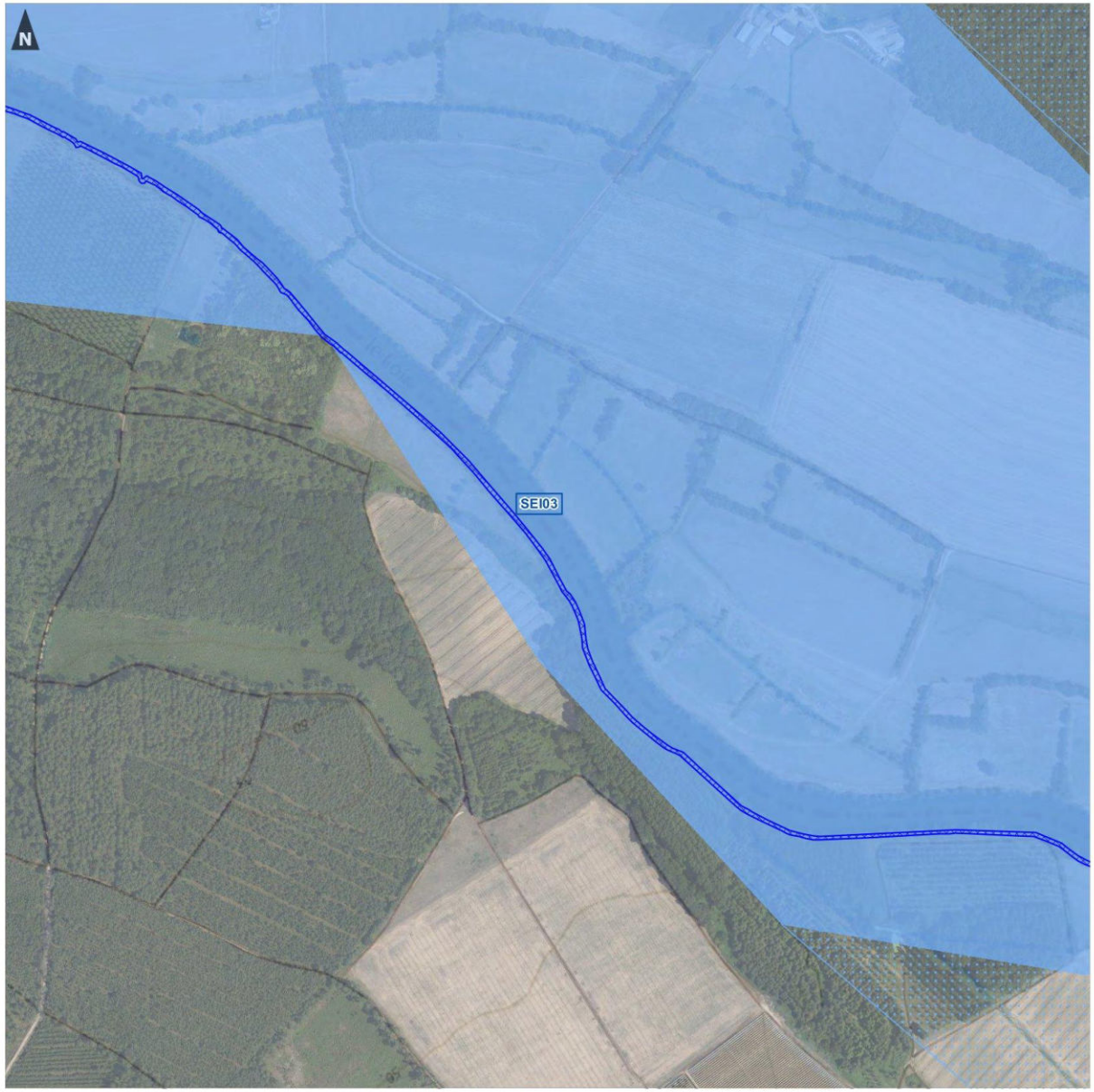
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (36/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

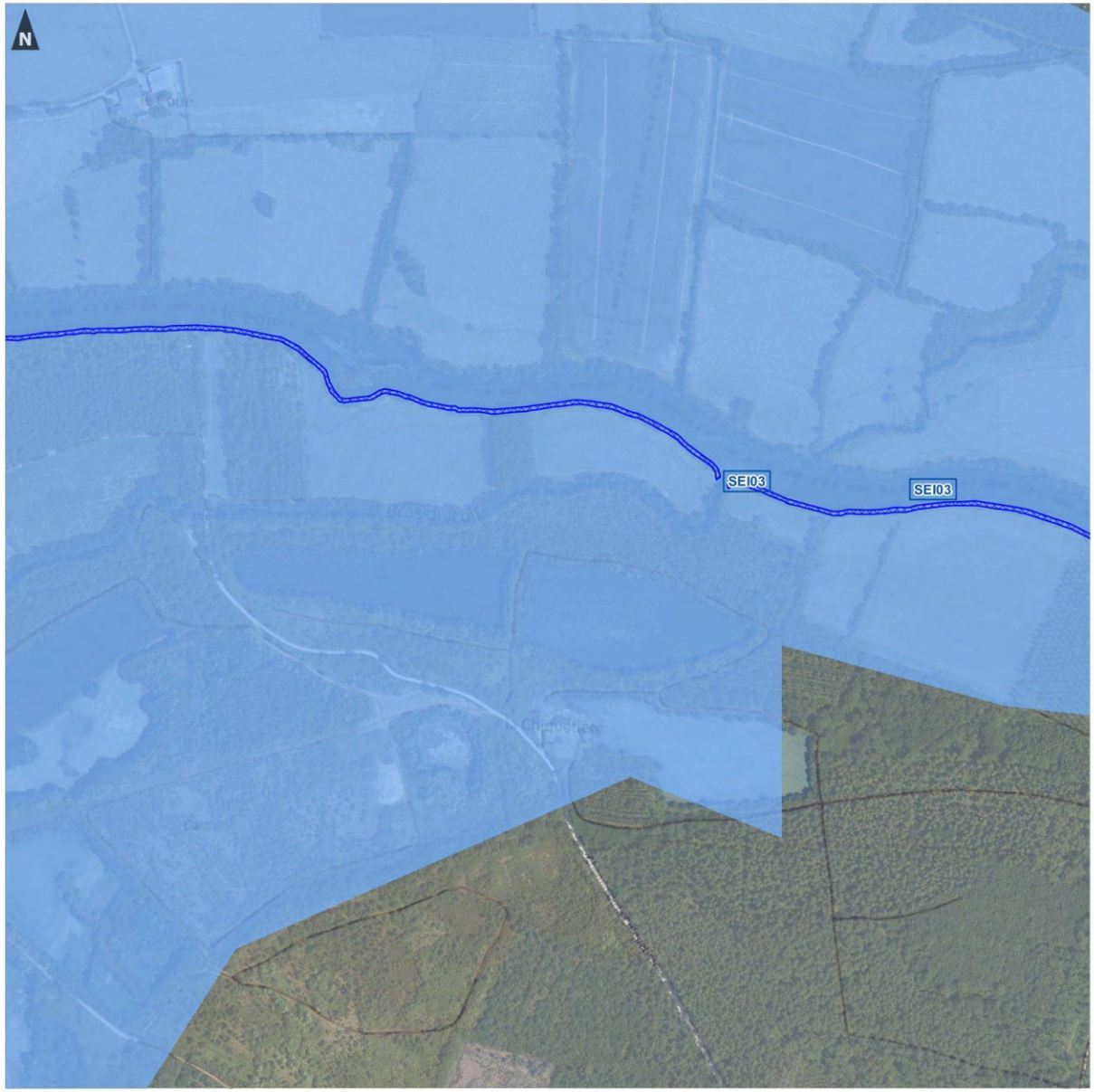
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

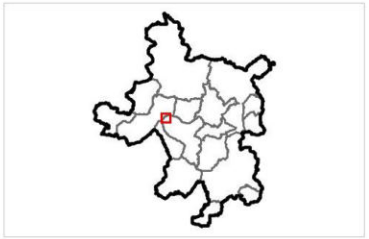
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (37/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

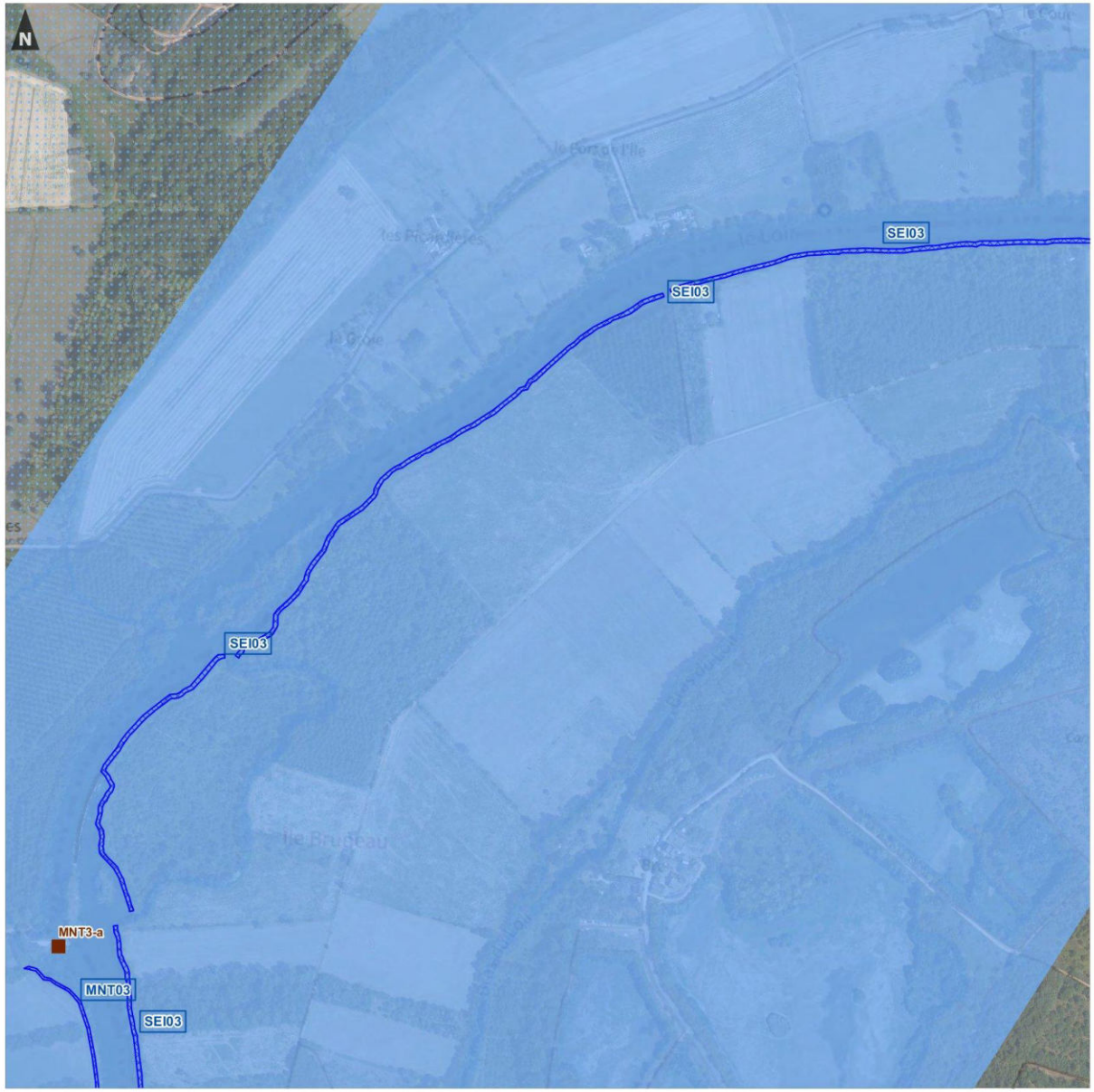
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

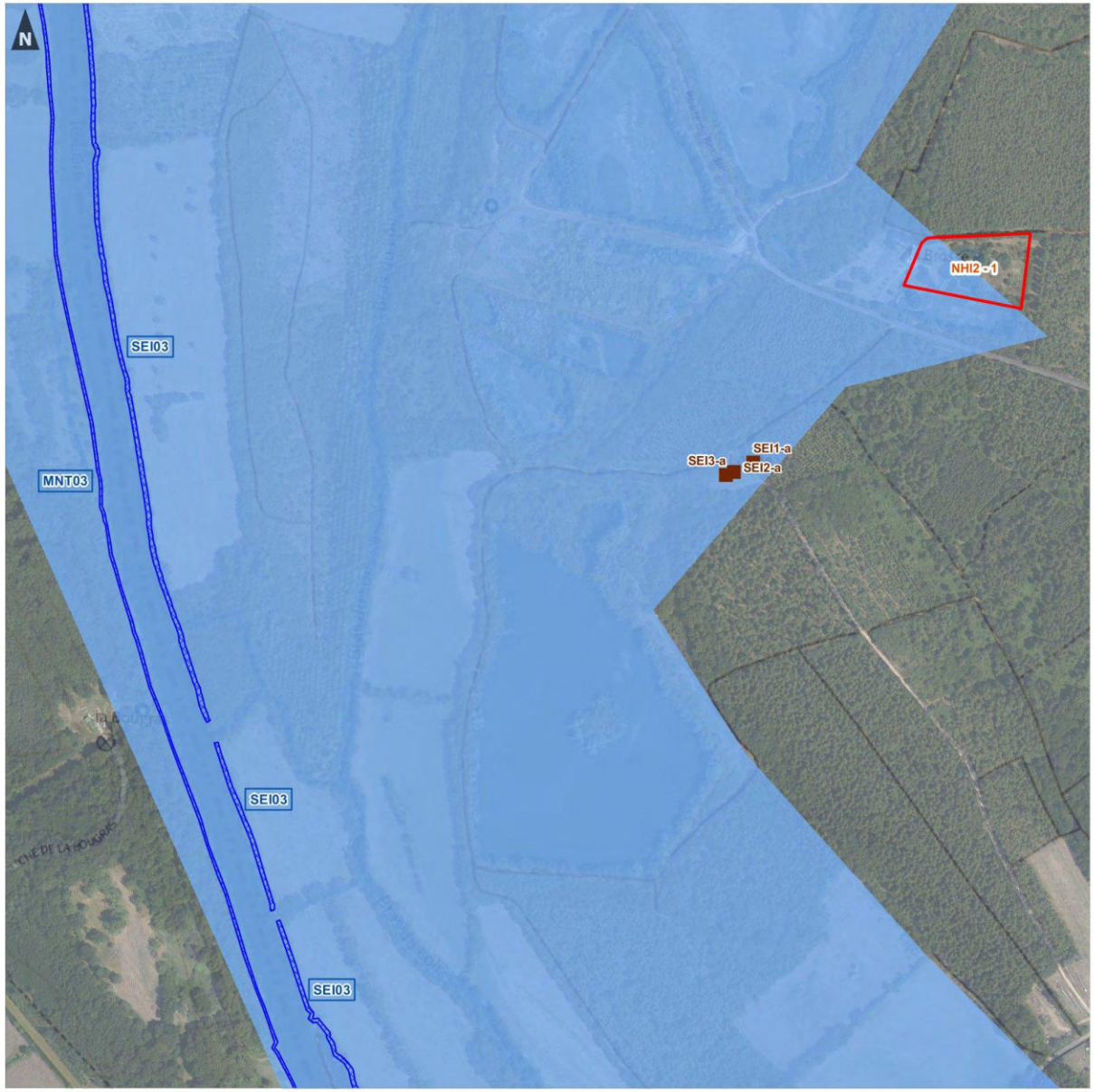
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

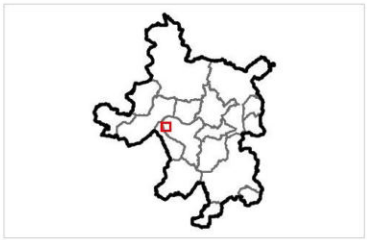
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (38/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

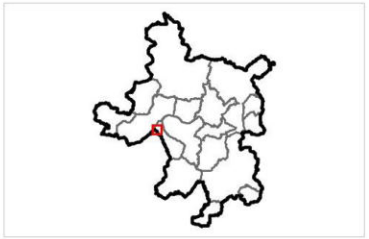
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (39/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

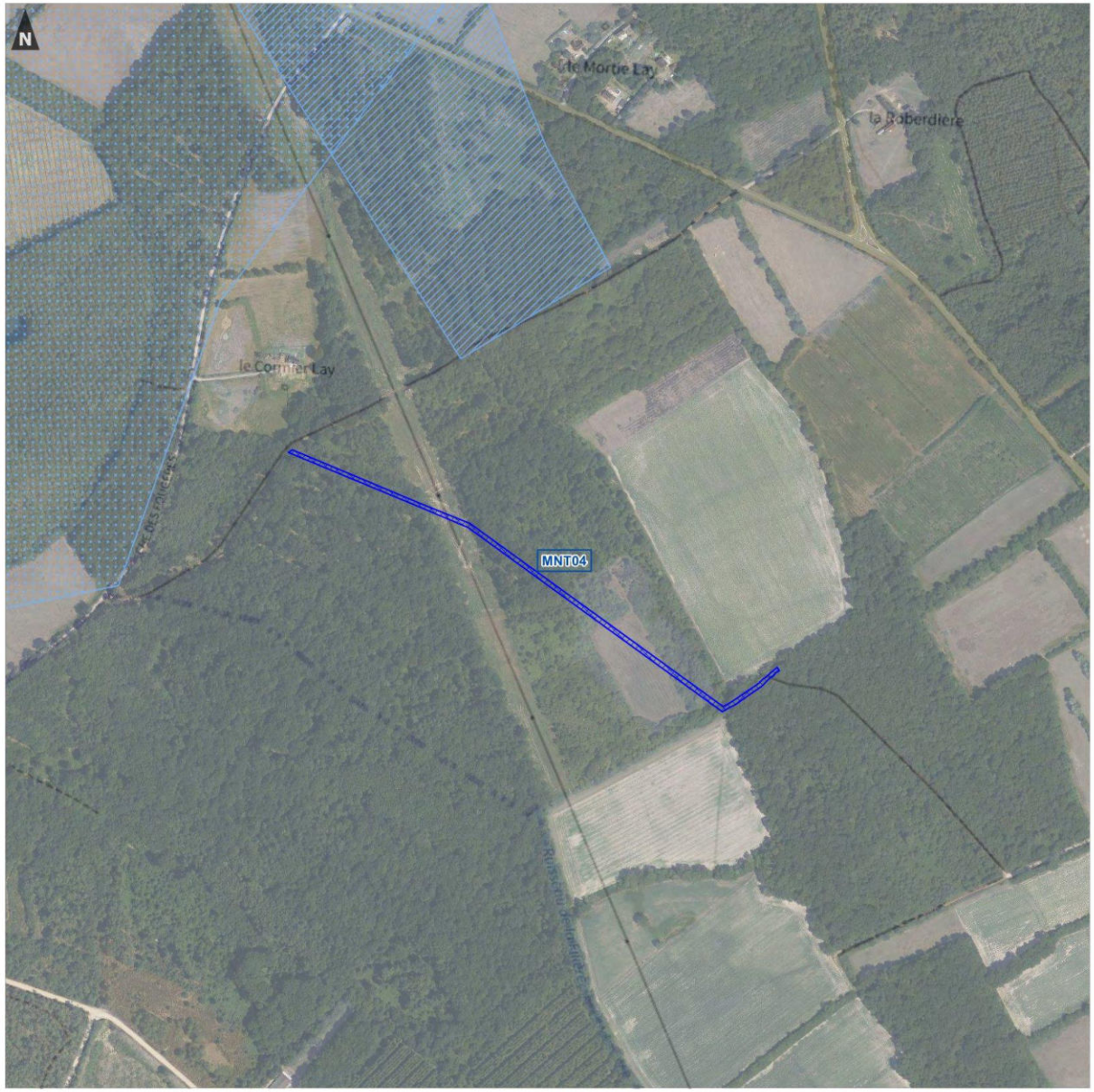
Sous-trame humide
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (40/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

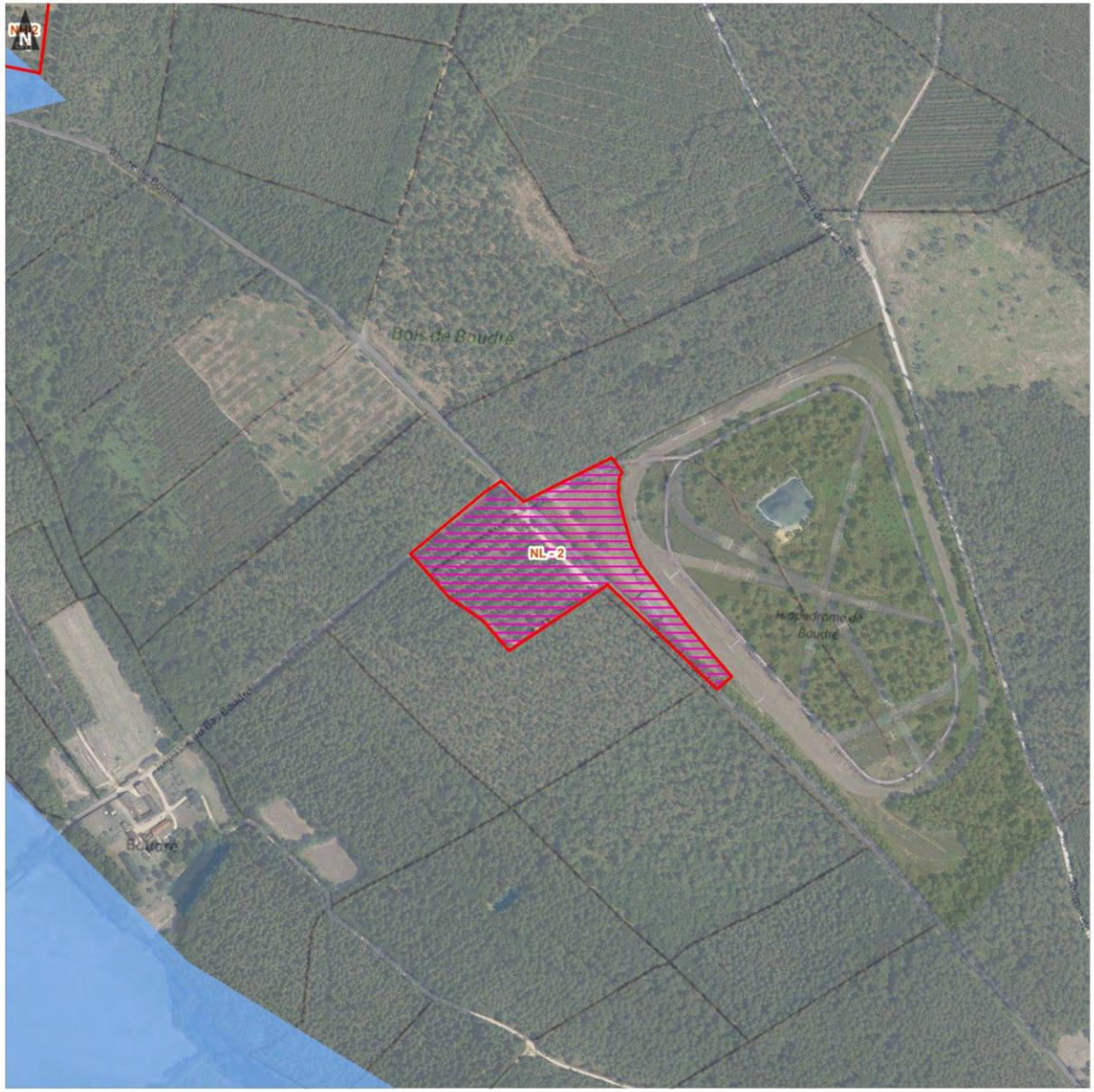
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

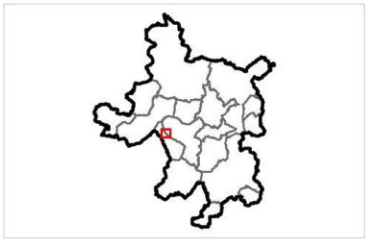
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (41/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

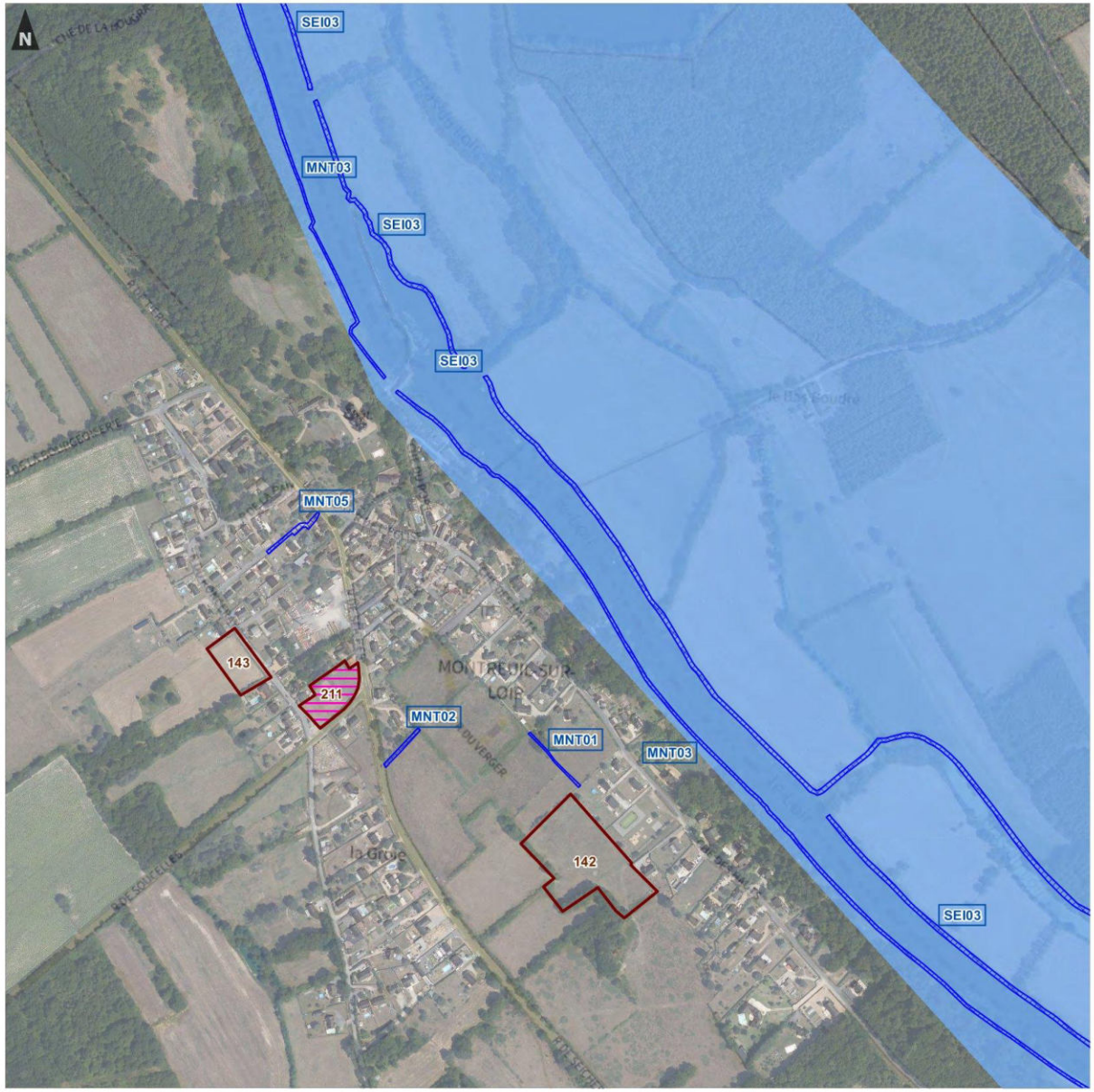
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

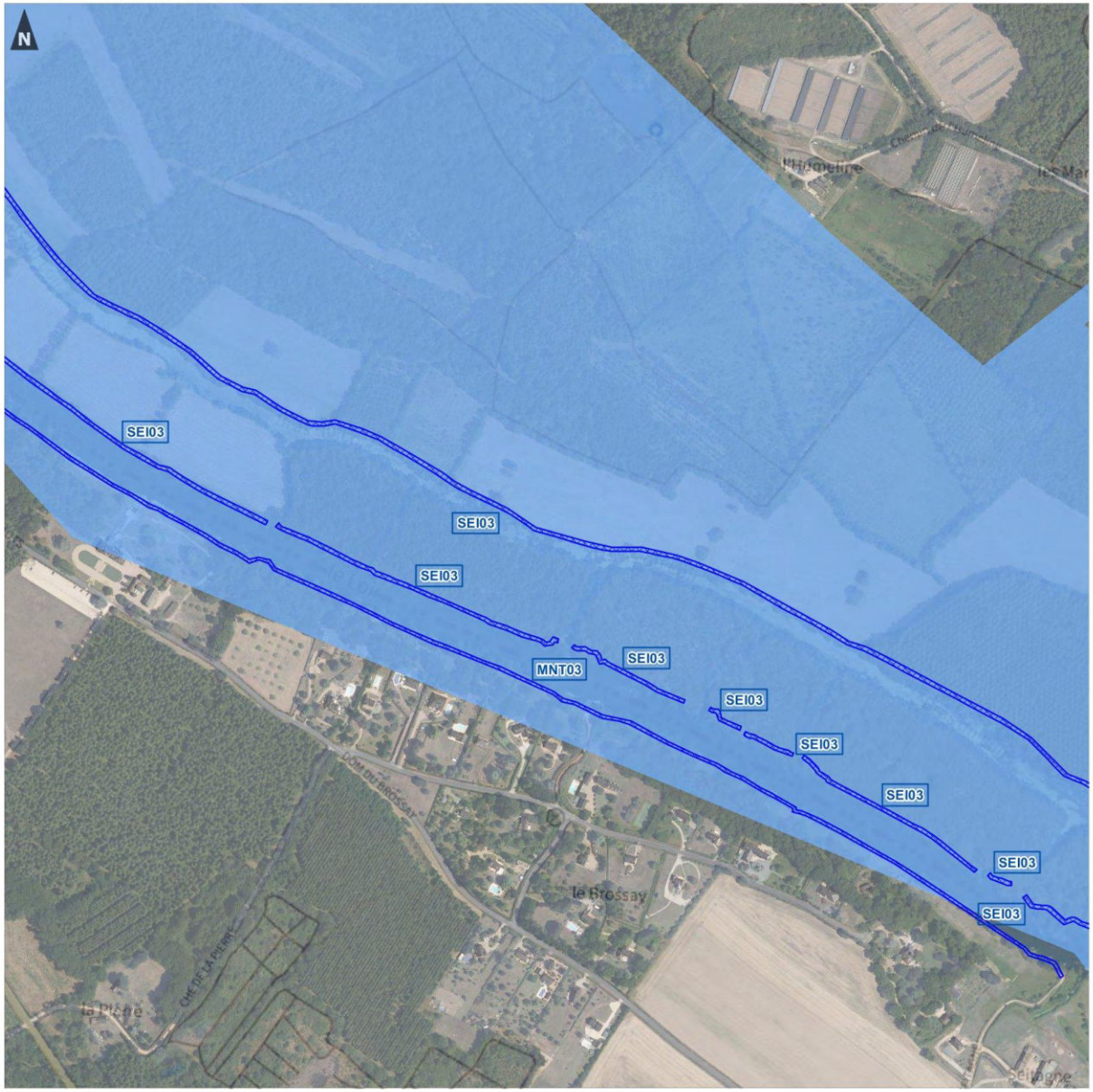
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (42/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide

- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (43/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

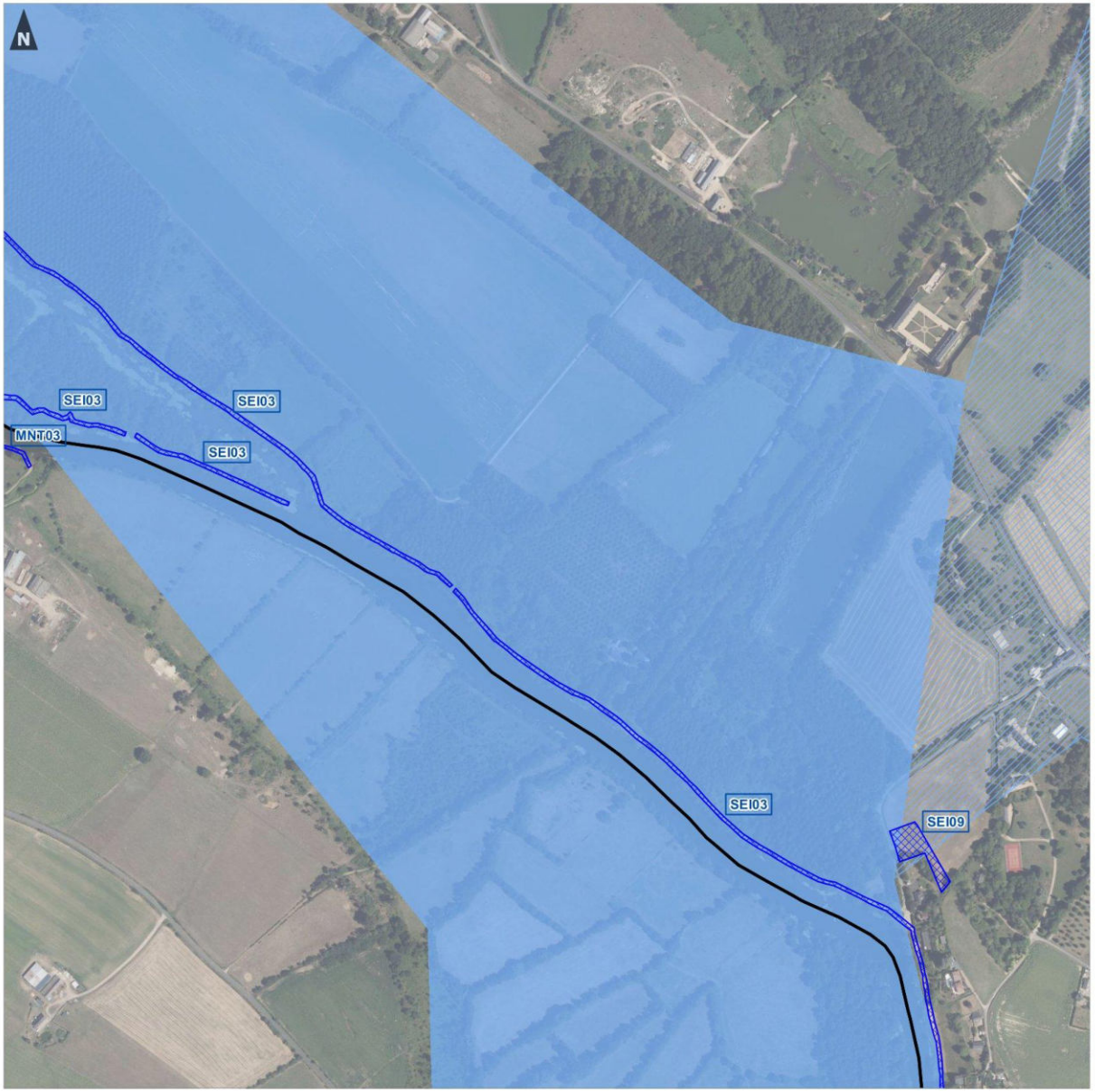
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (44/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

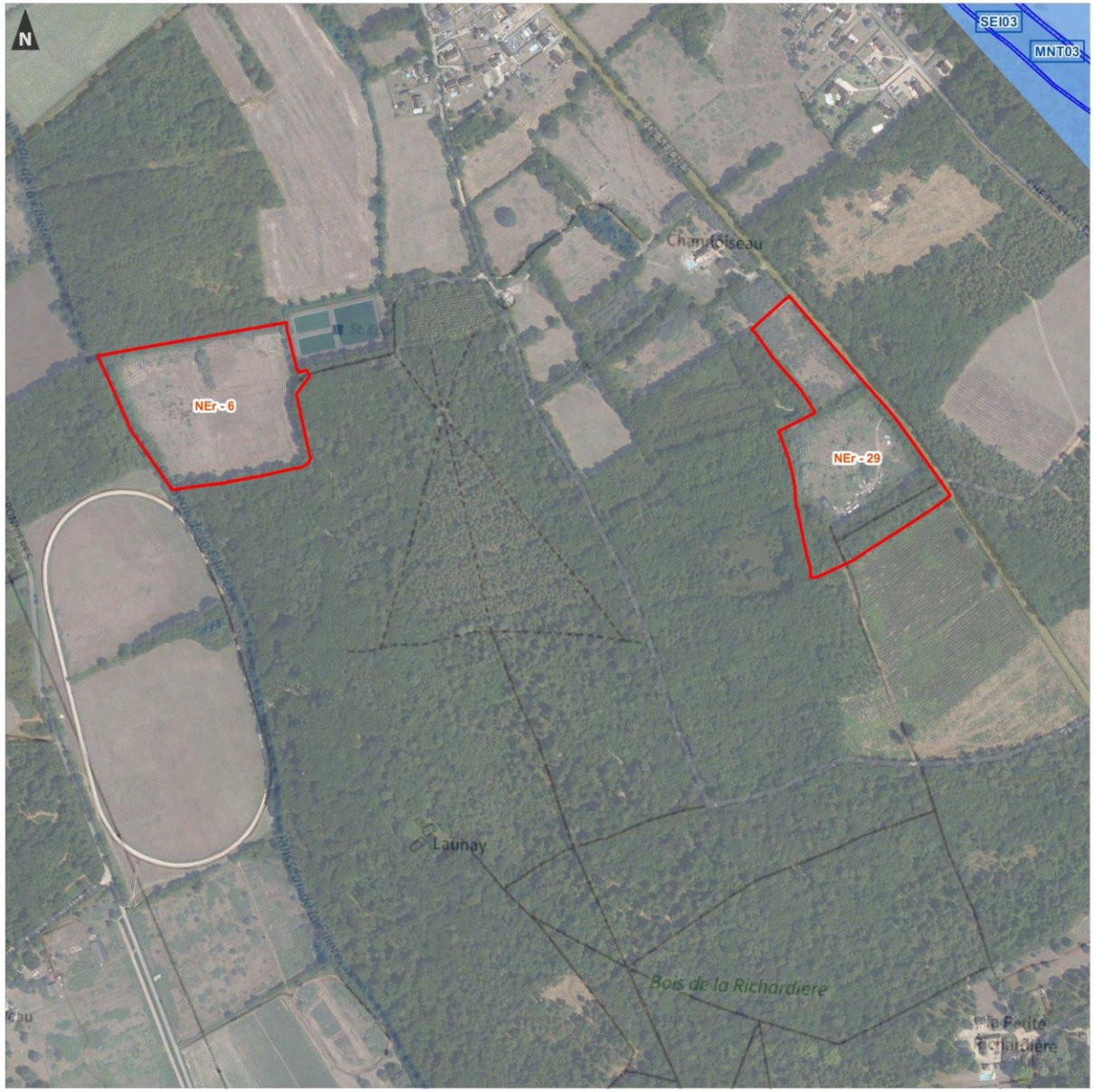
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (45/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (46/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

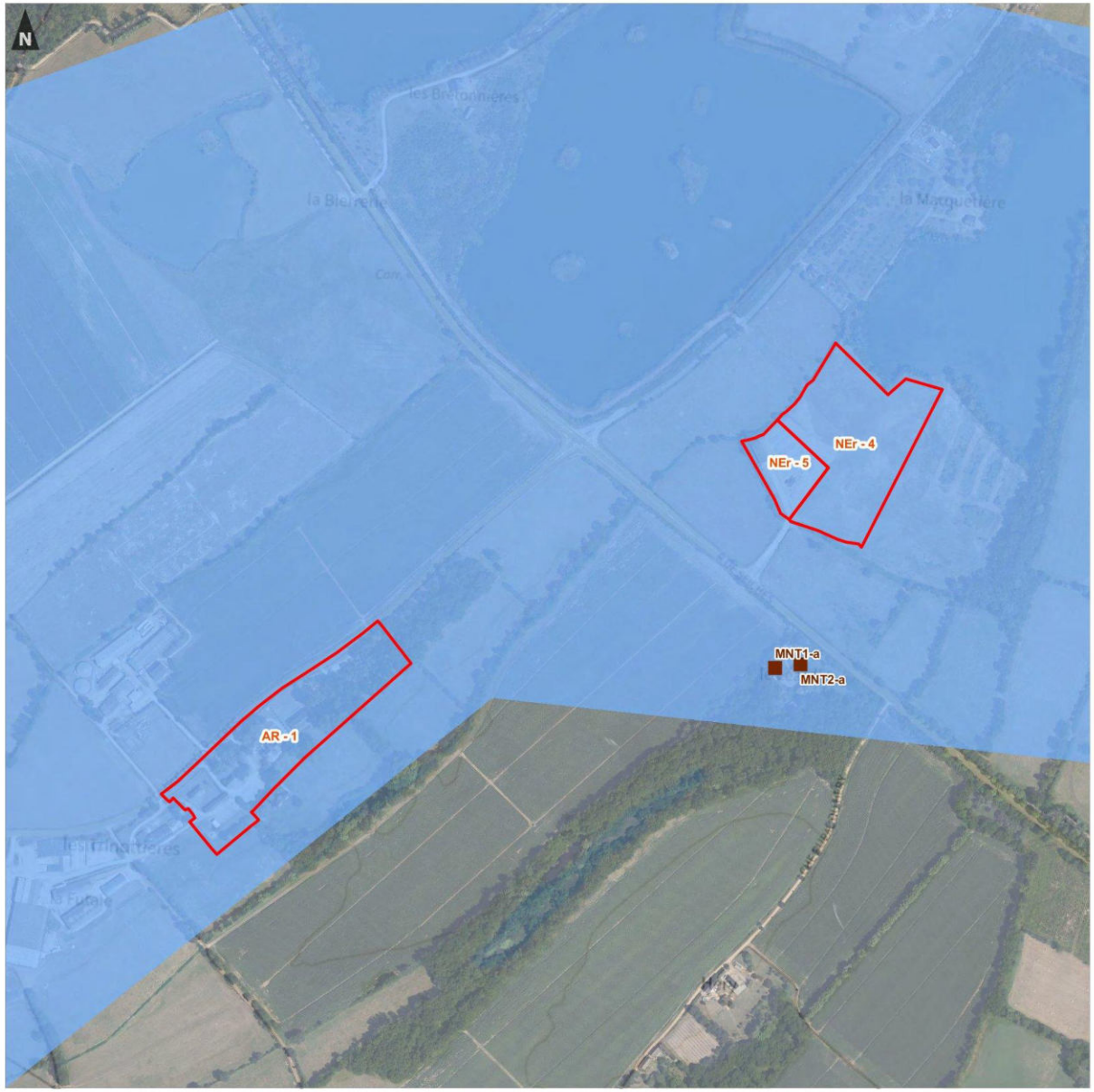
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

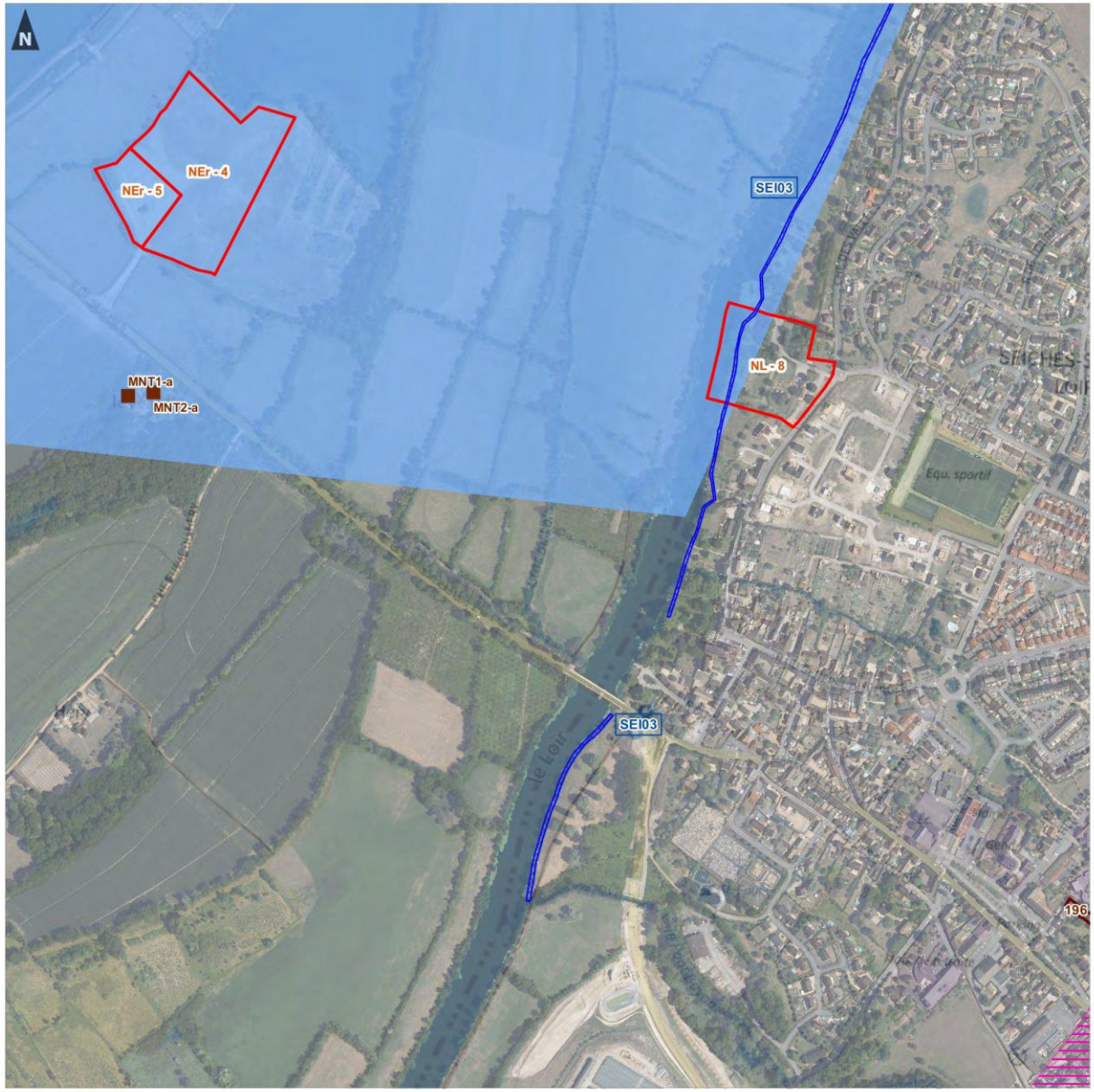
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

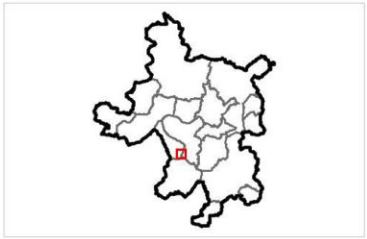
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (47/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

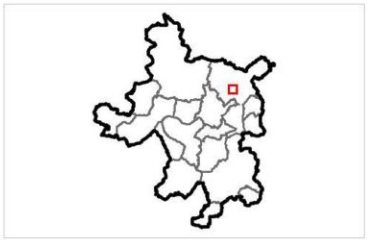
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (48/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

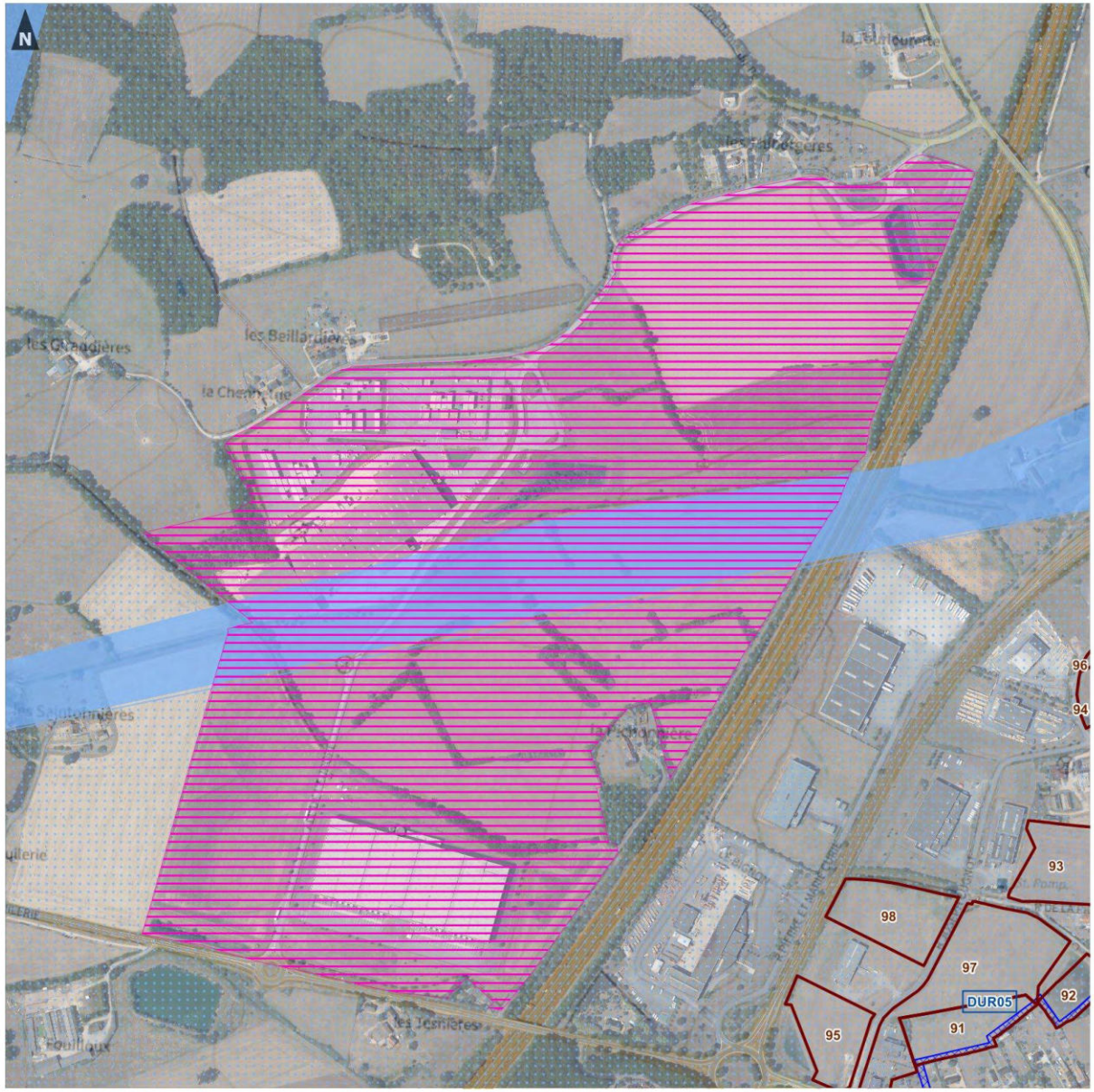
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

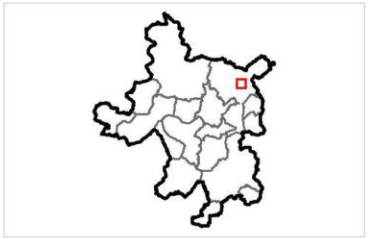
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (49/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

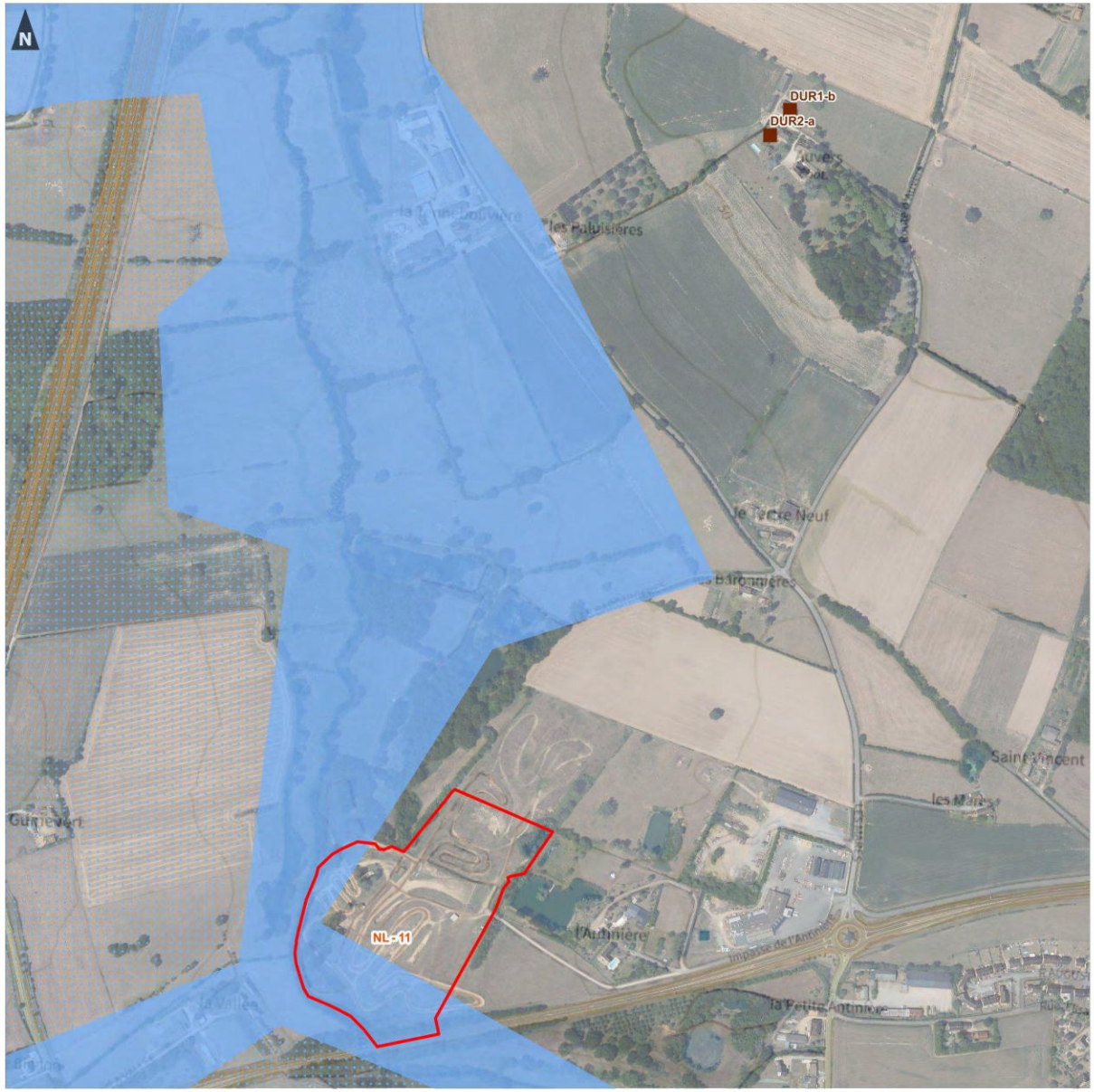
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

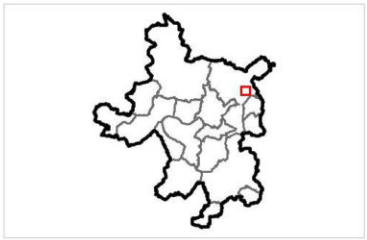
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (50/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

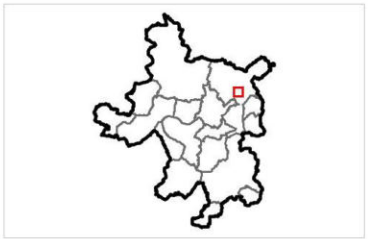
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (51/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

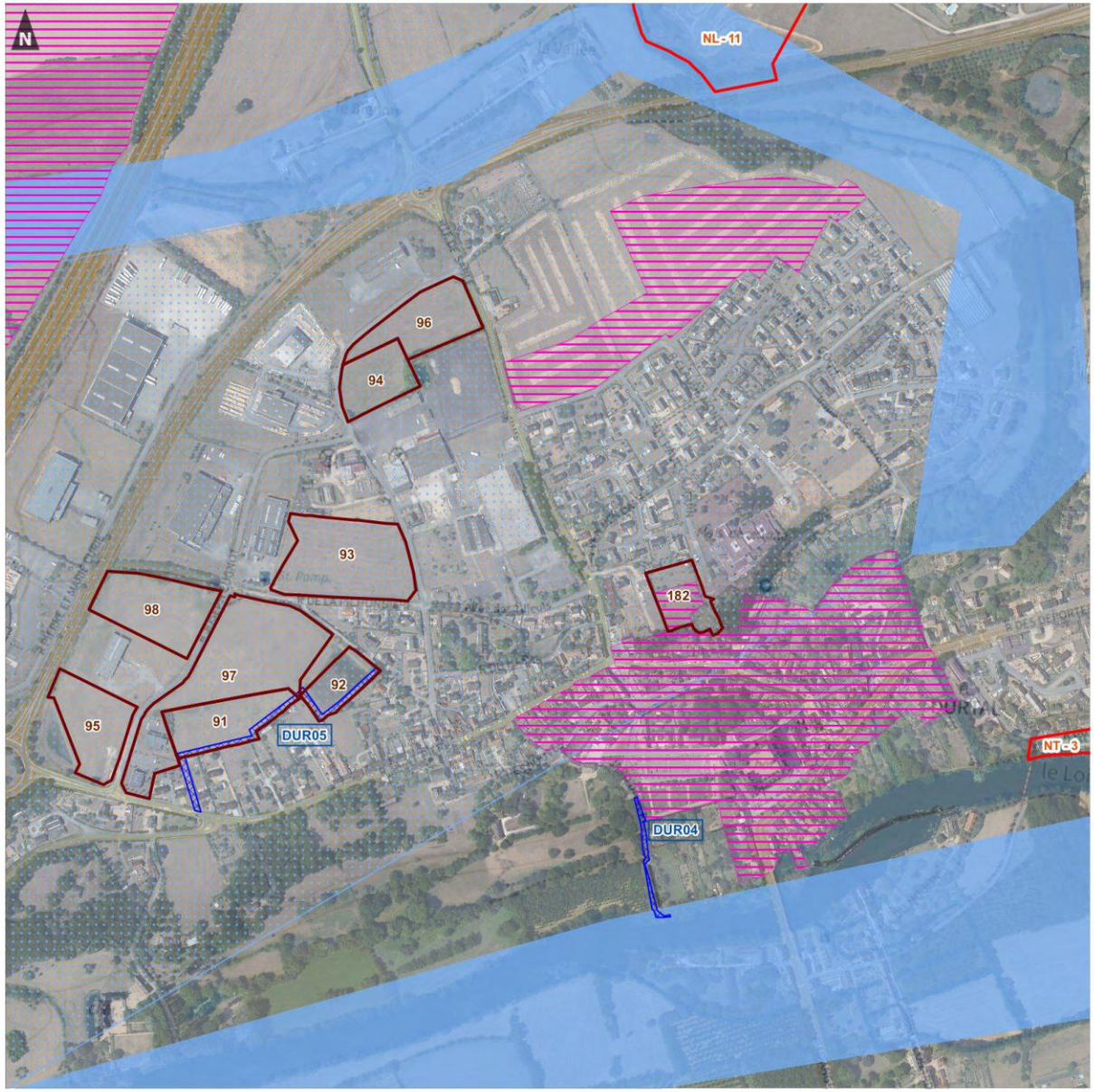
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

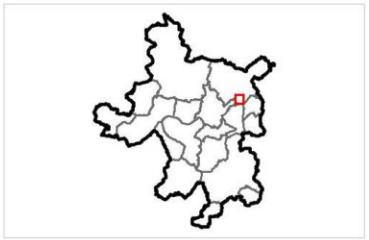
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Huillé-Lézigné (52/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

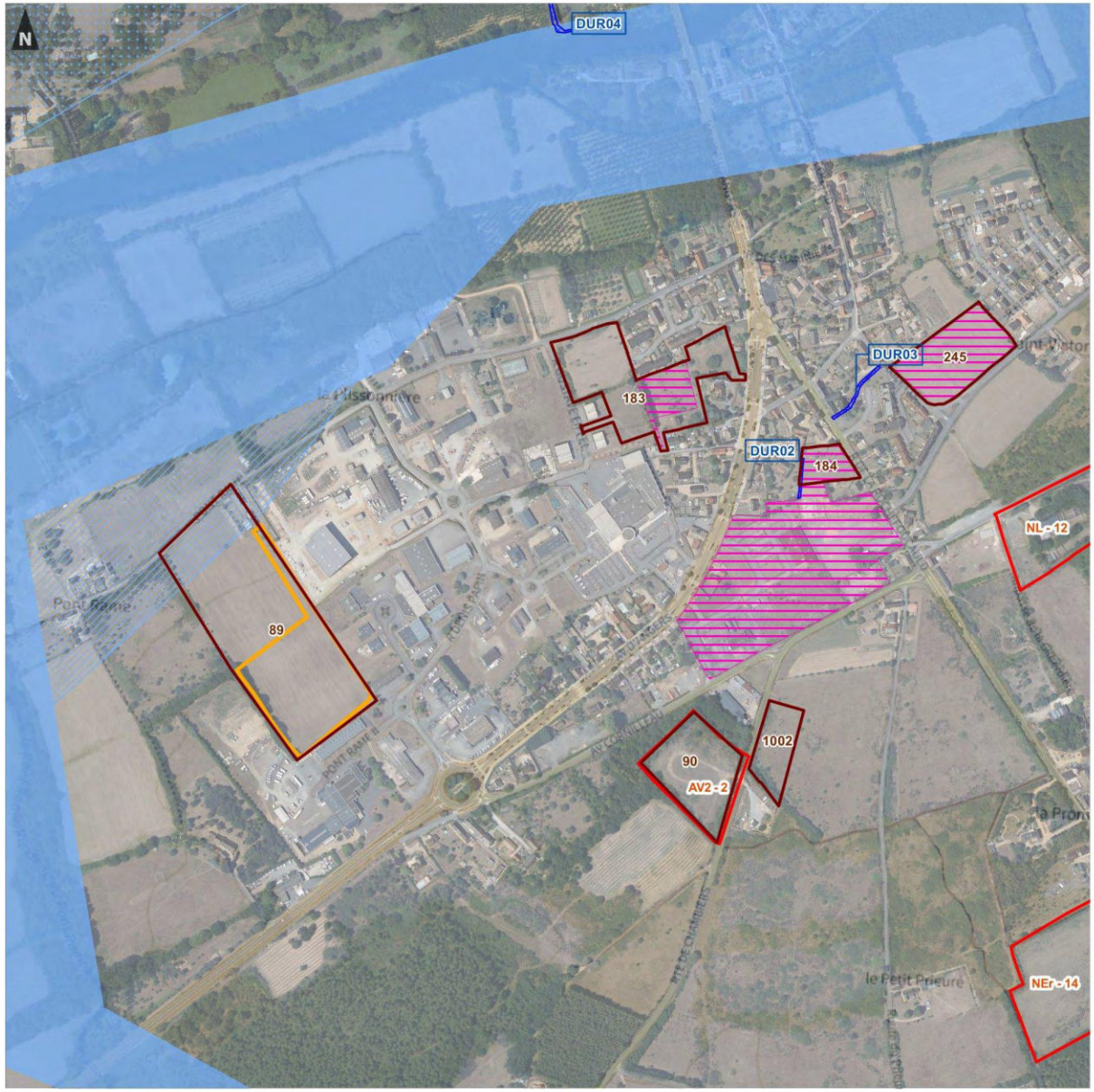
Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

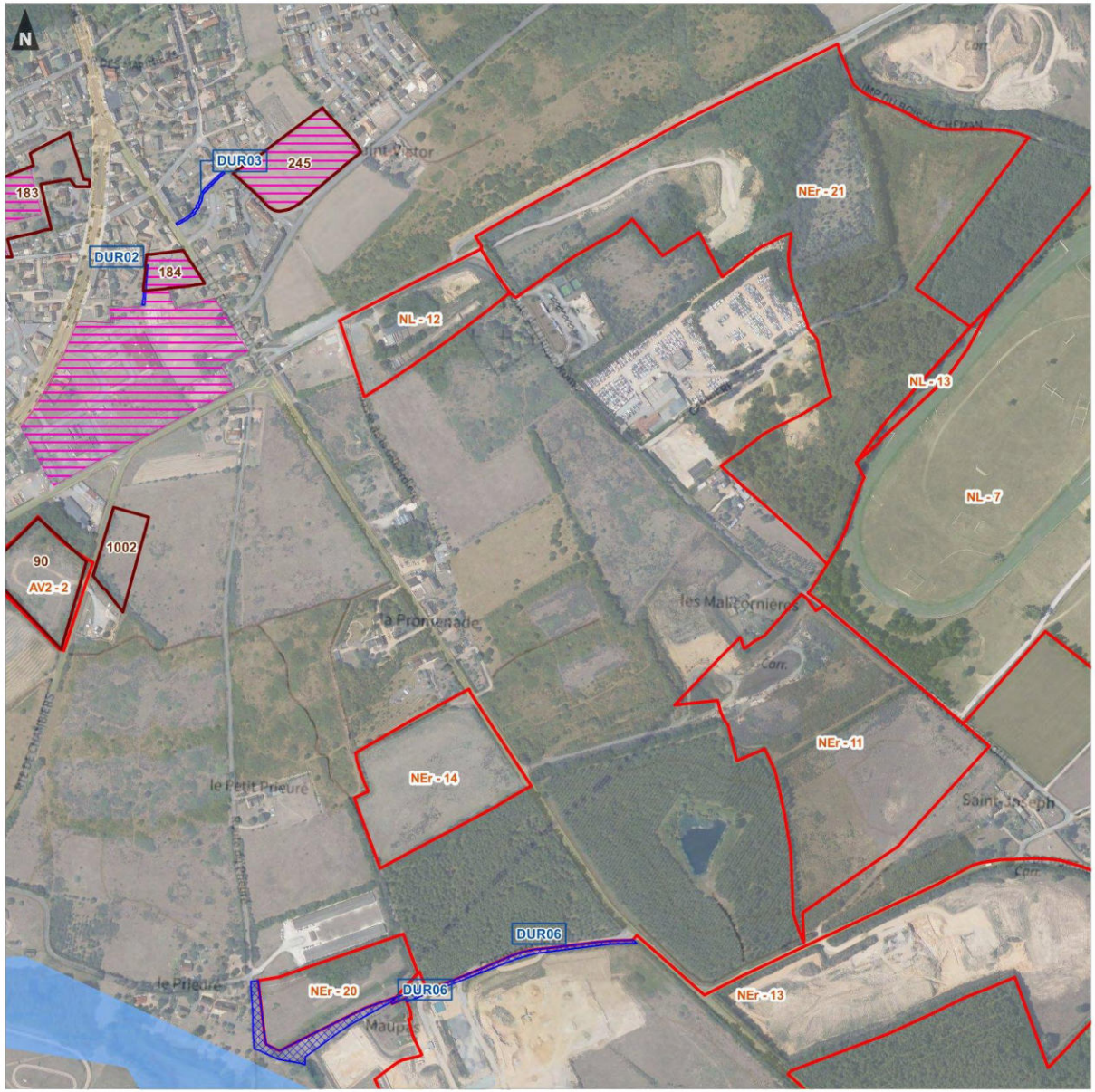
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

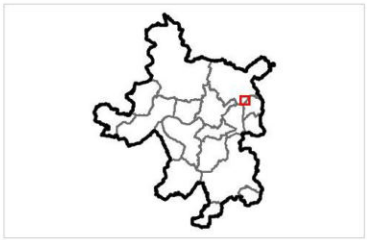
Durtal / Les Rairies (53/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

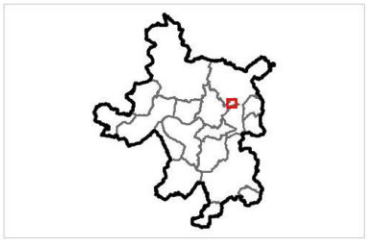
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (54/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

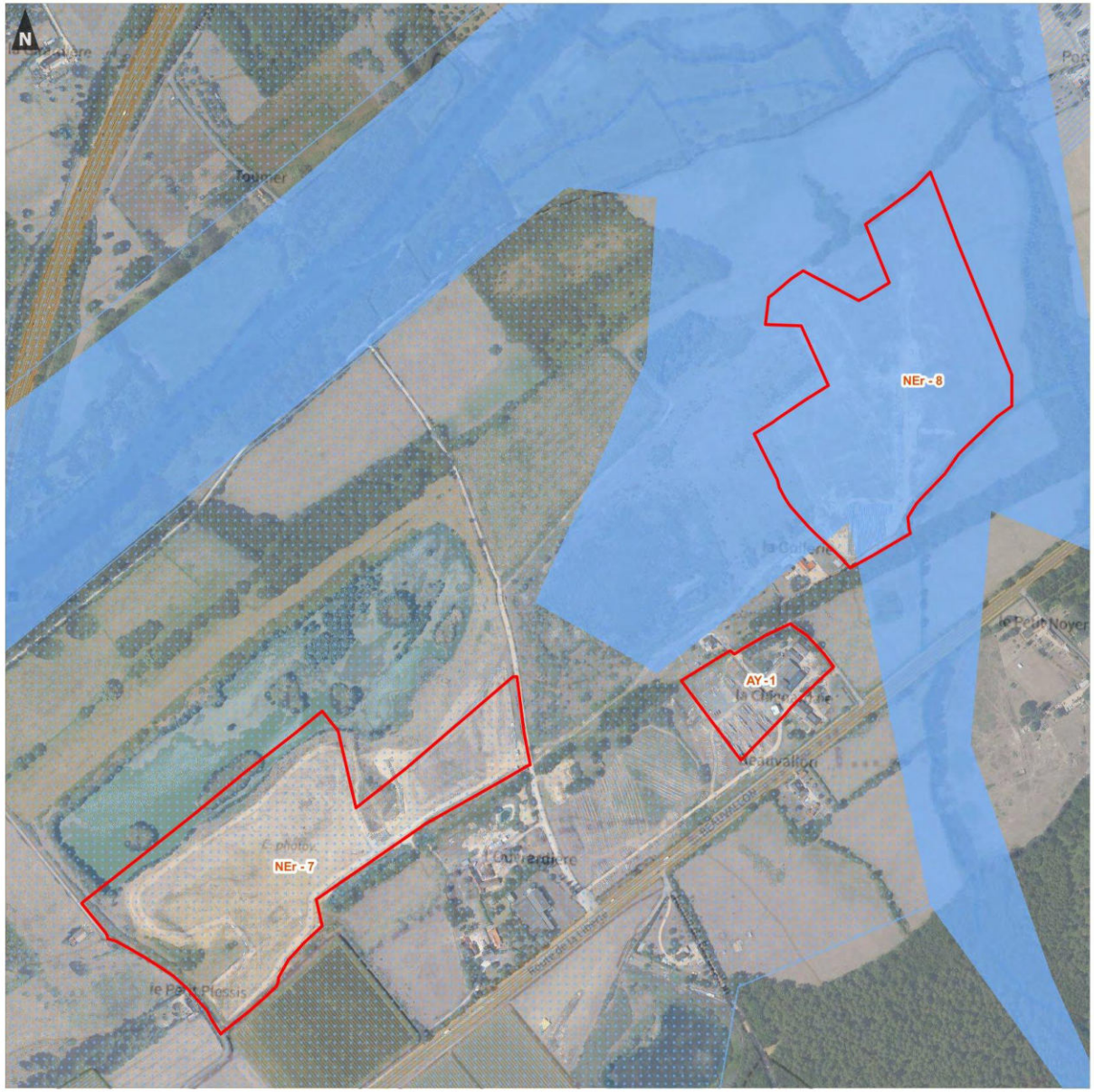
Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

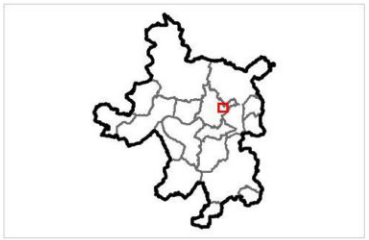
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (55/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

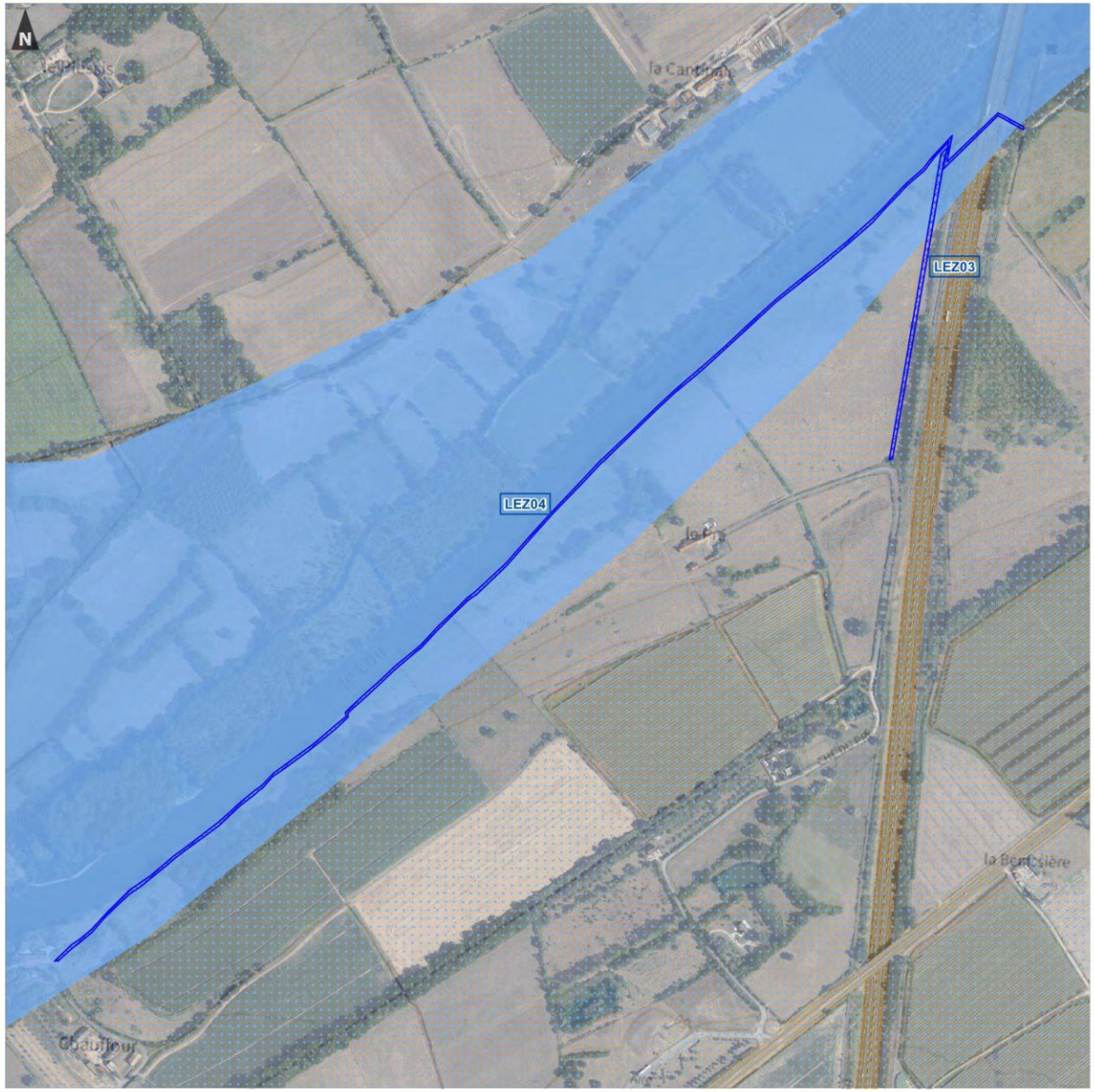
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

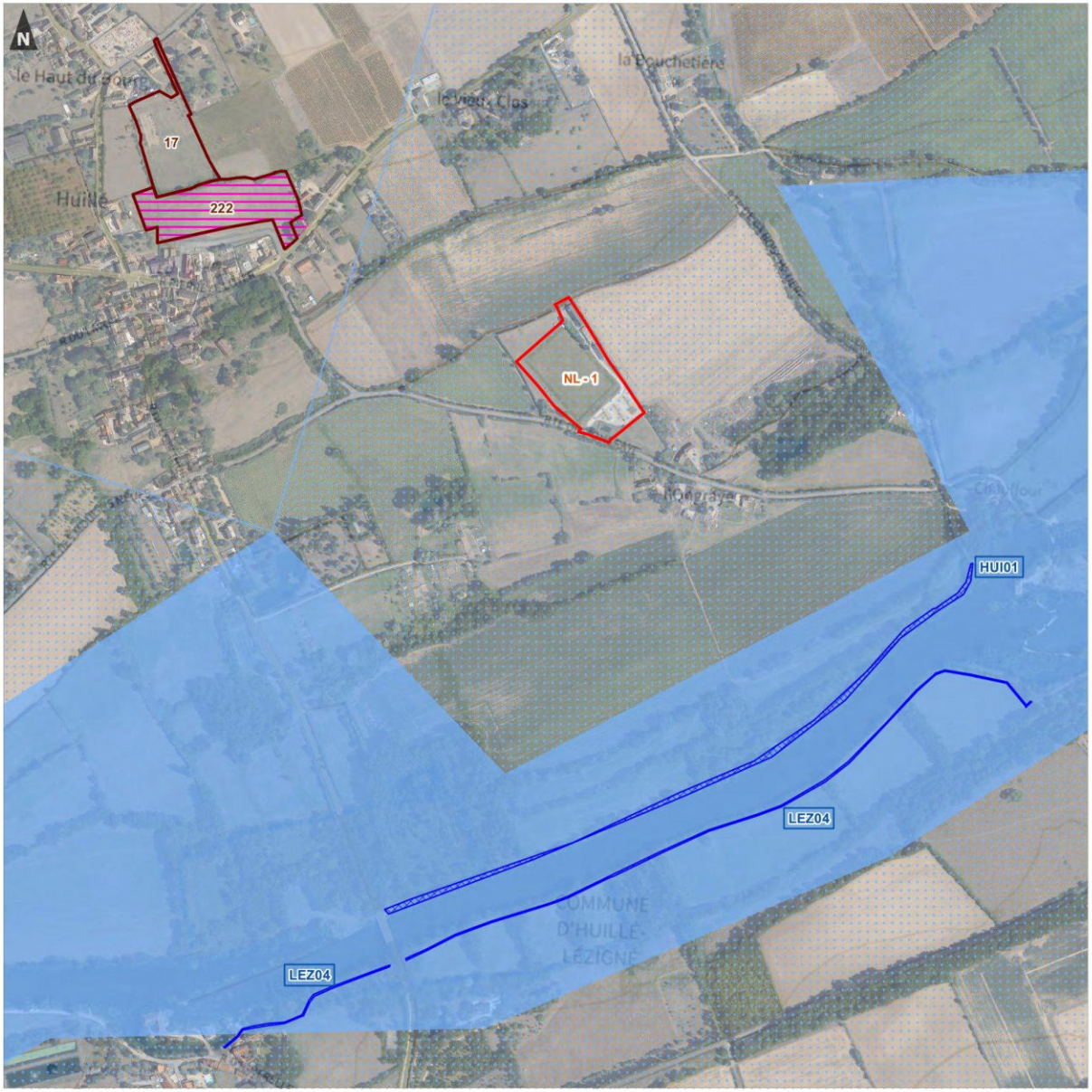
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (56/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

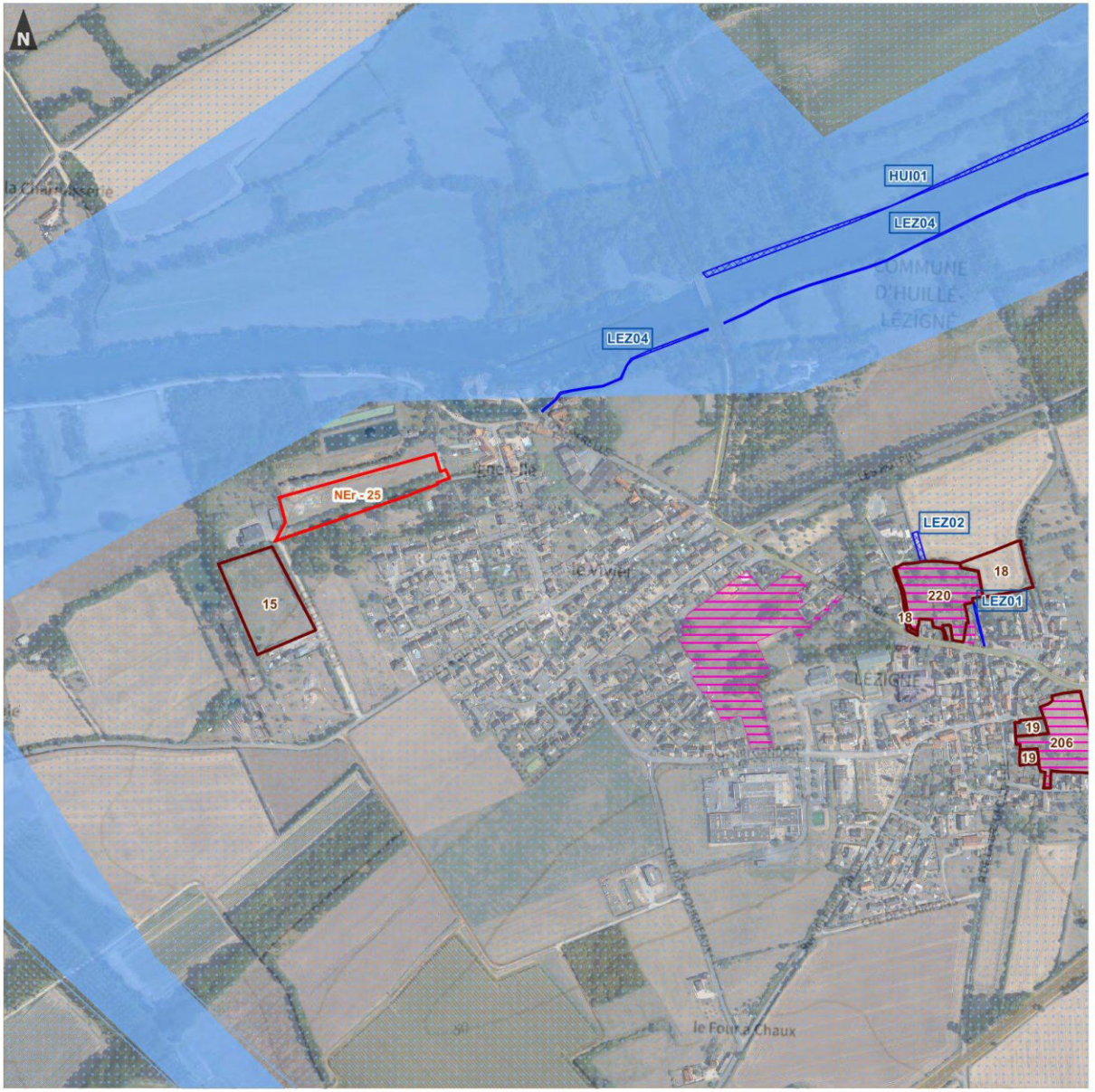
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

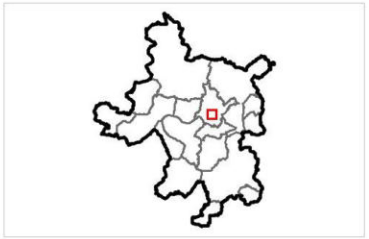
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (57/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

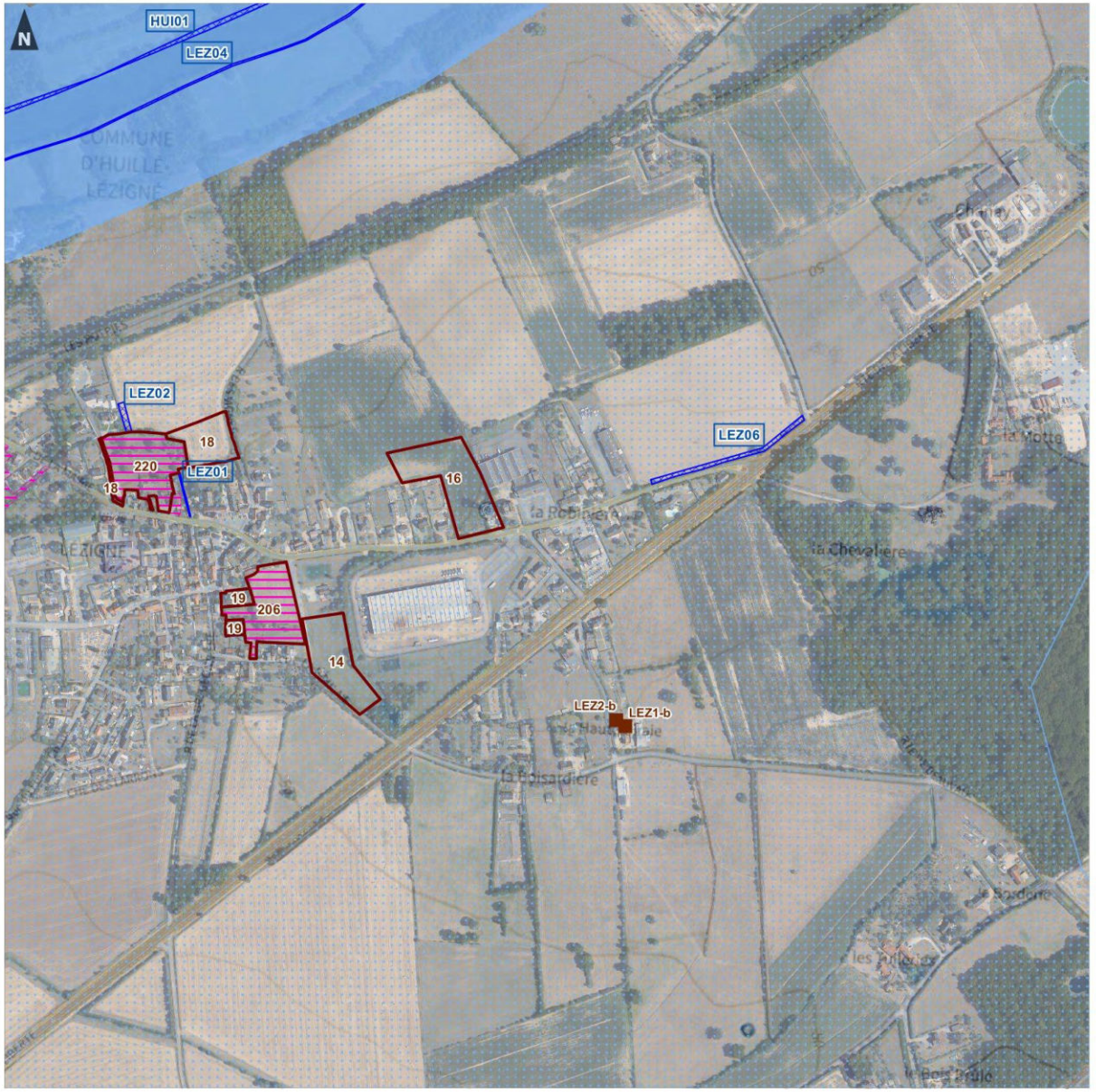
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

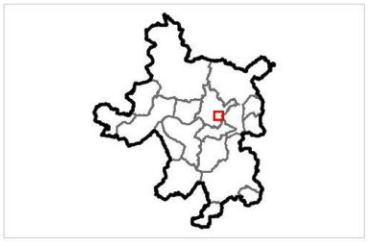
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (58/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (59/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

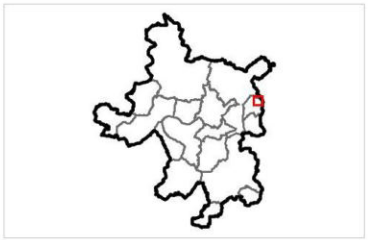
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (60/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (61/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

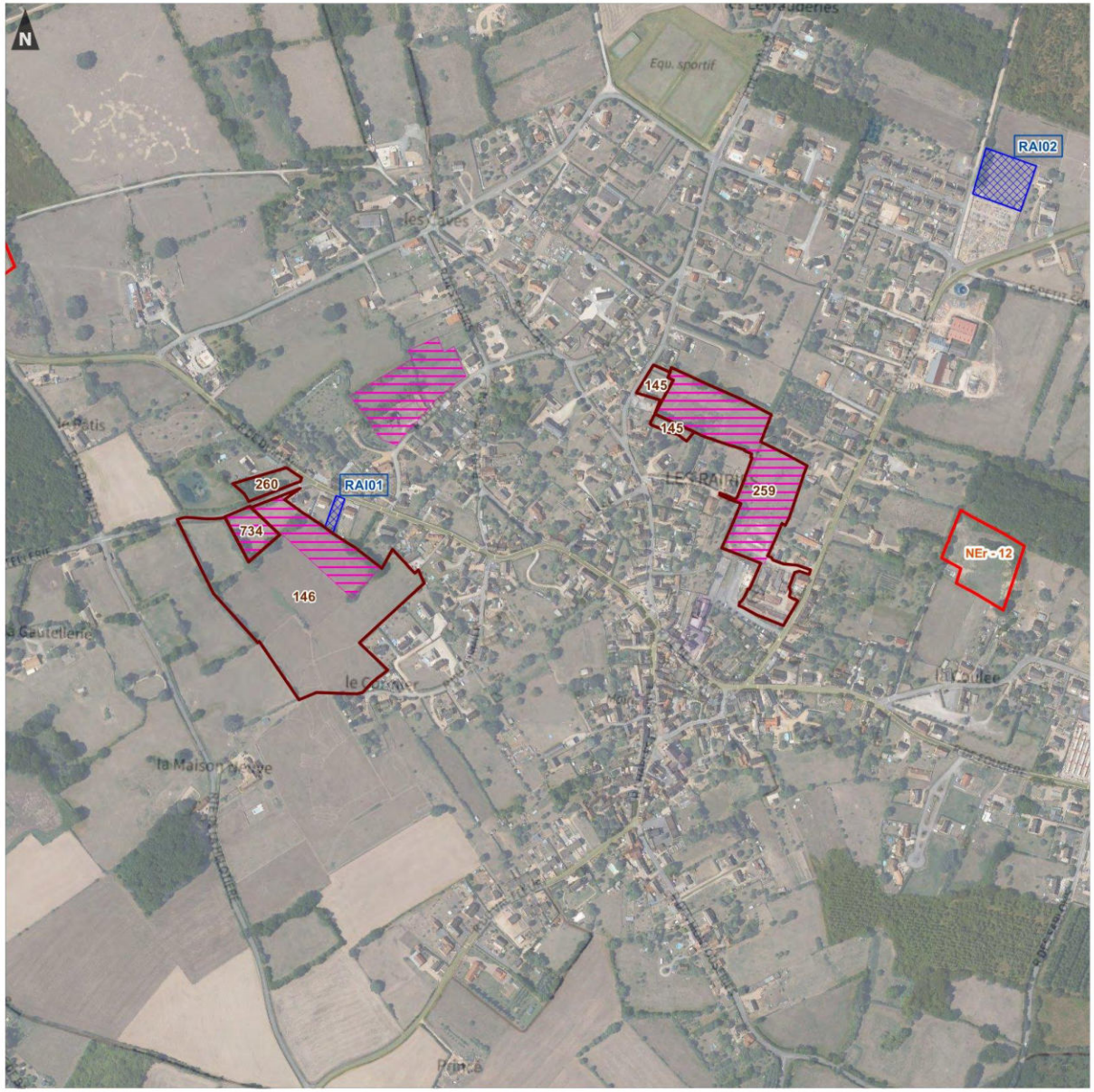
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

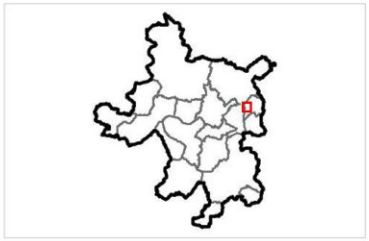
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (62/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

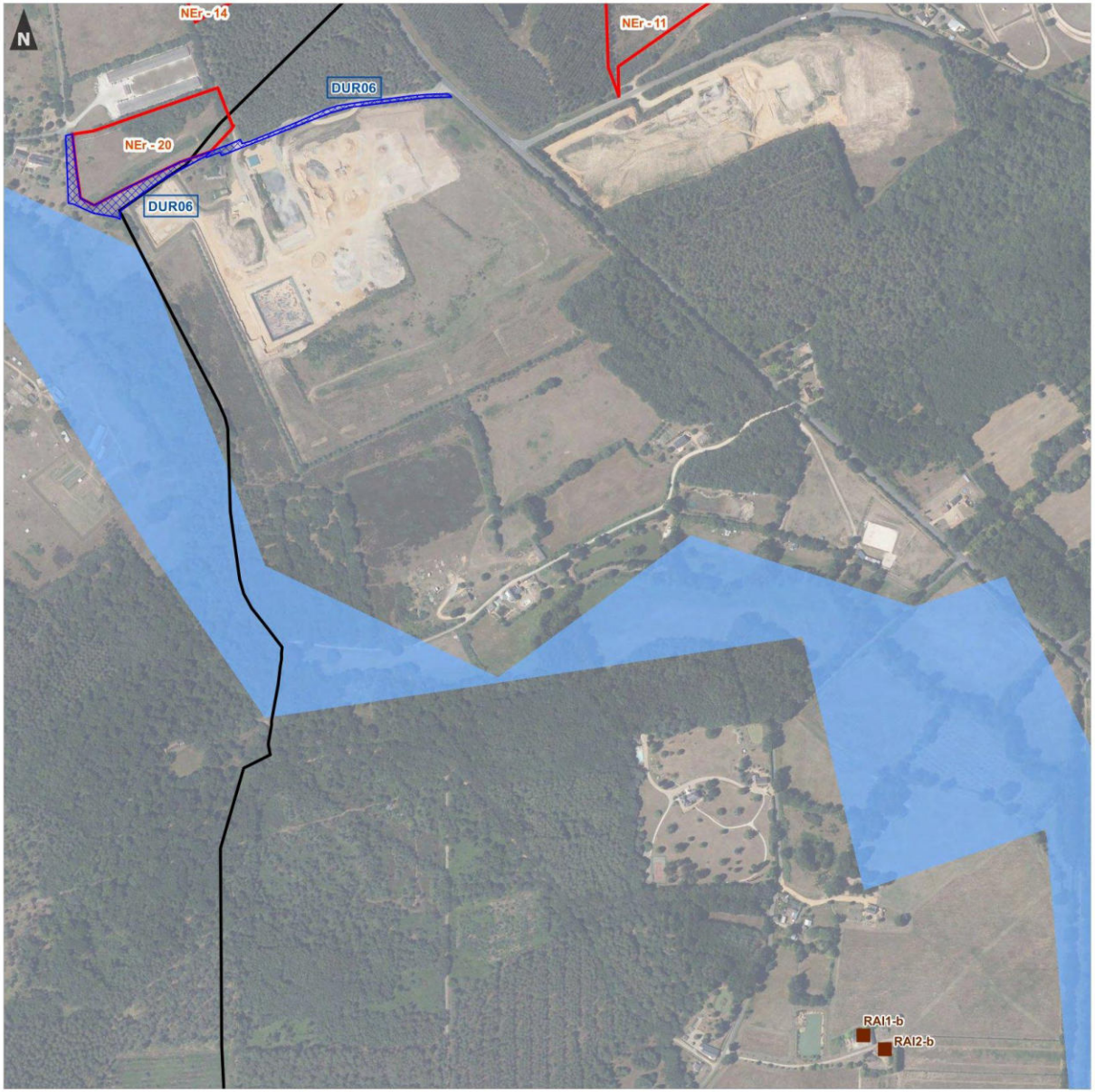
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

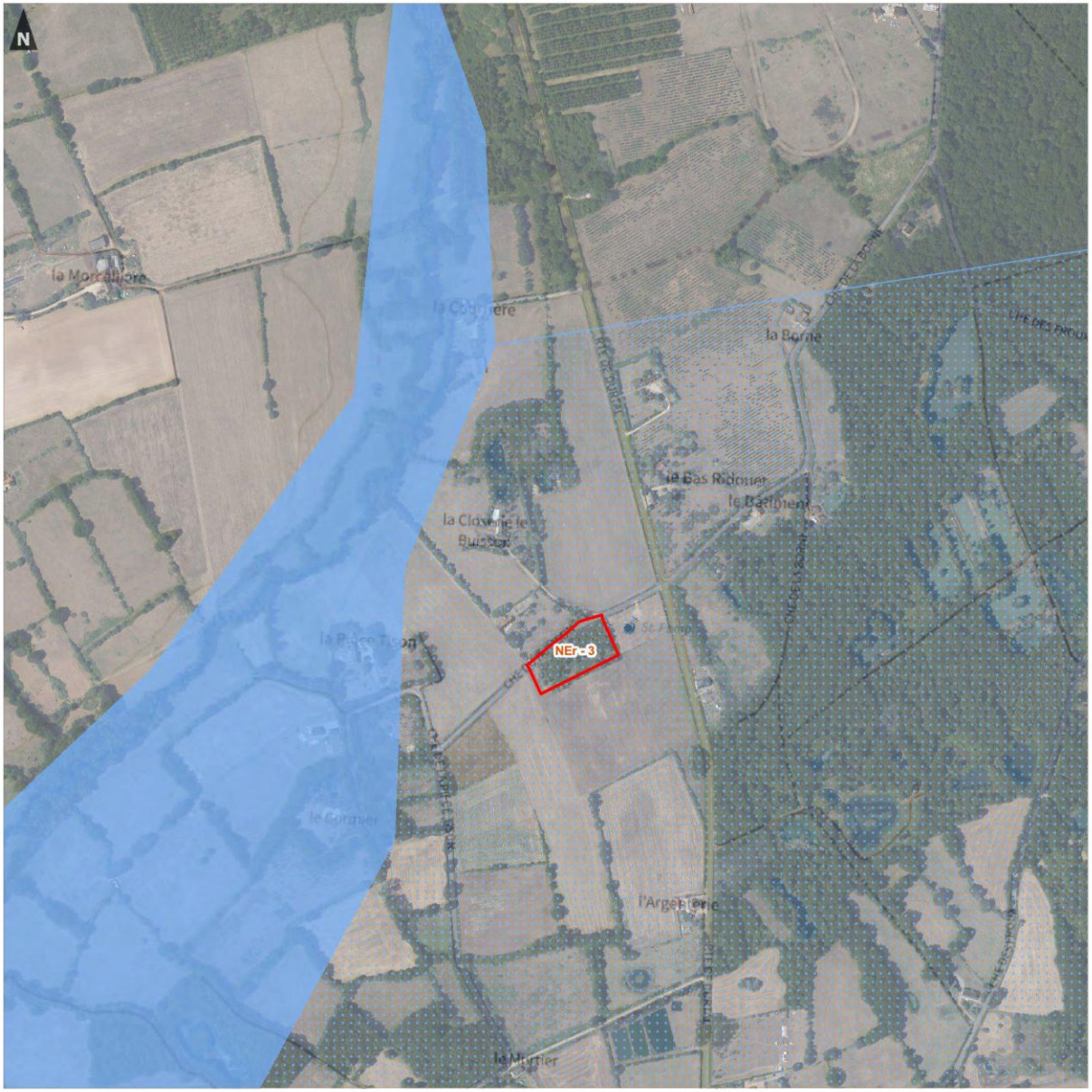
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (63/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

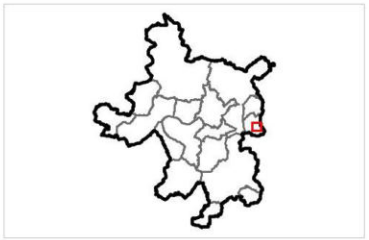
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (64/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

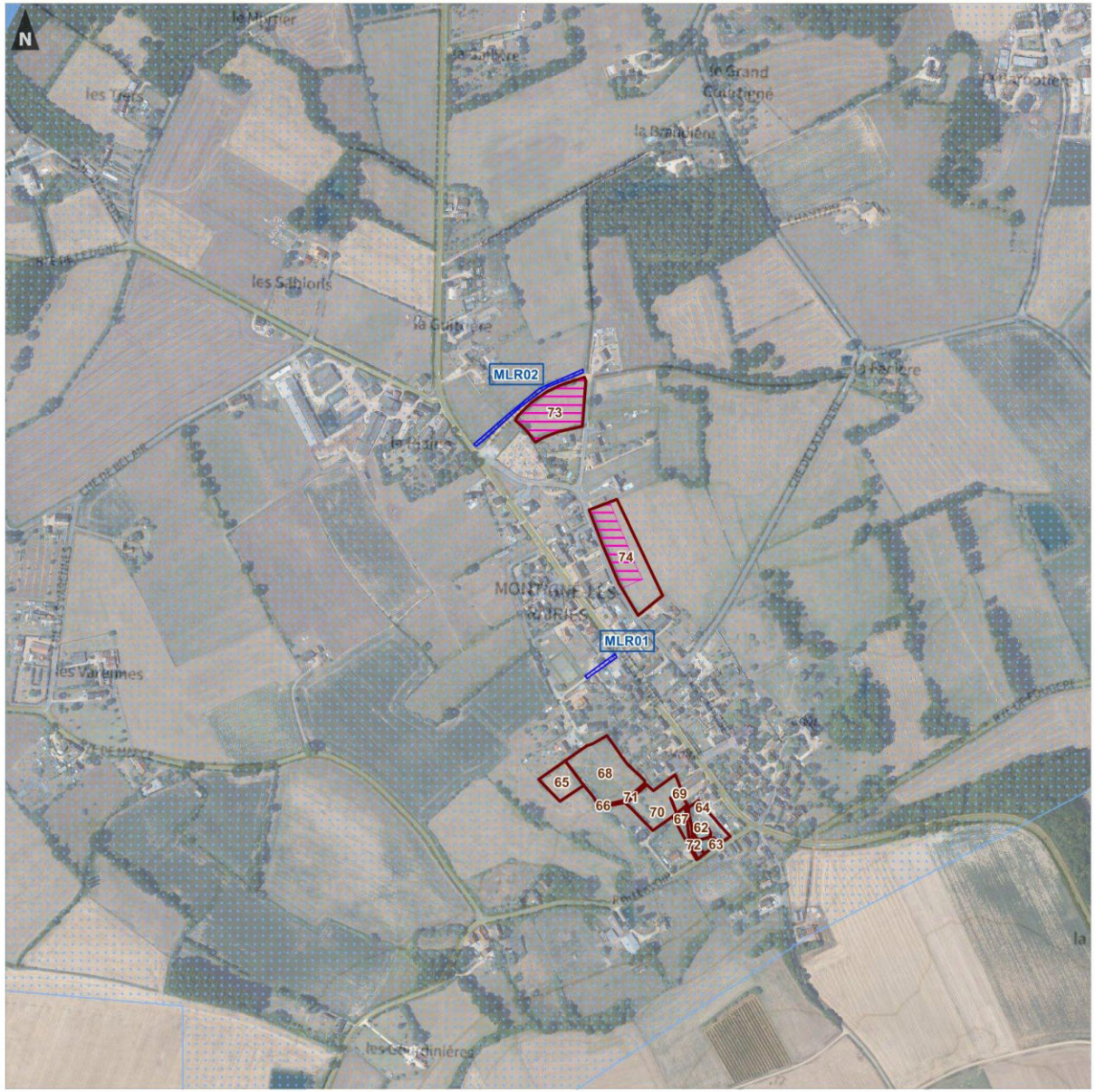
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

La Chapelle-Saint-Laud / Seiches-sur-le-Loir (65/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

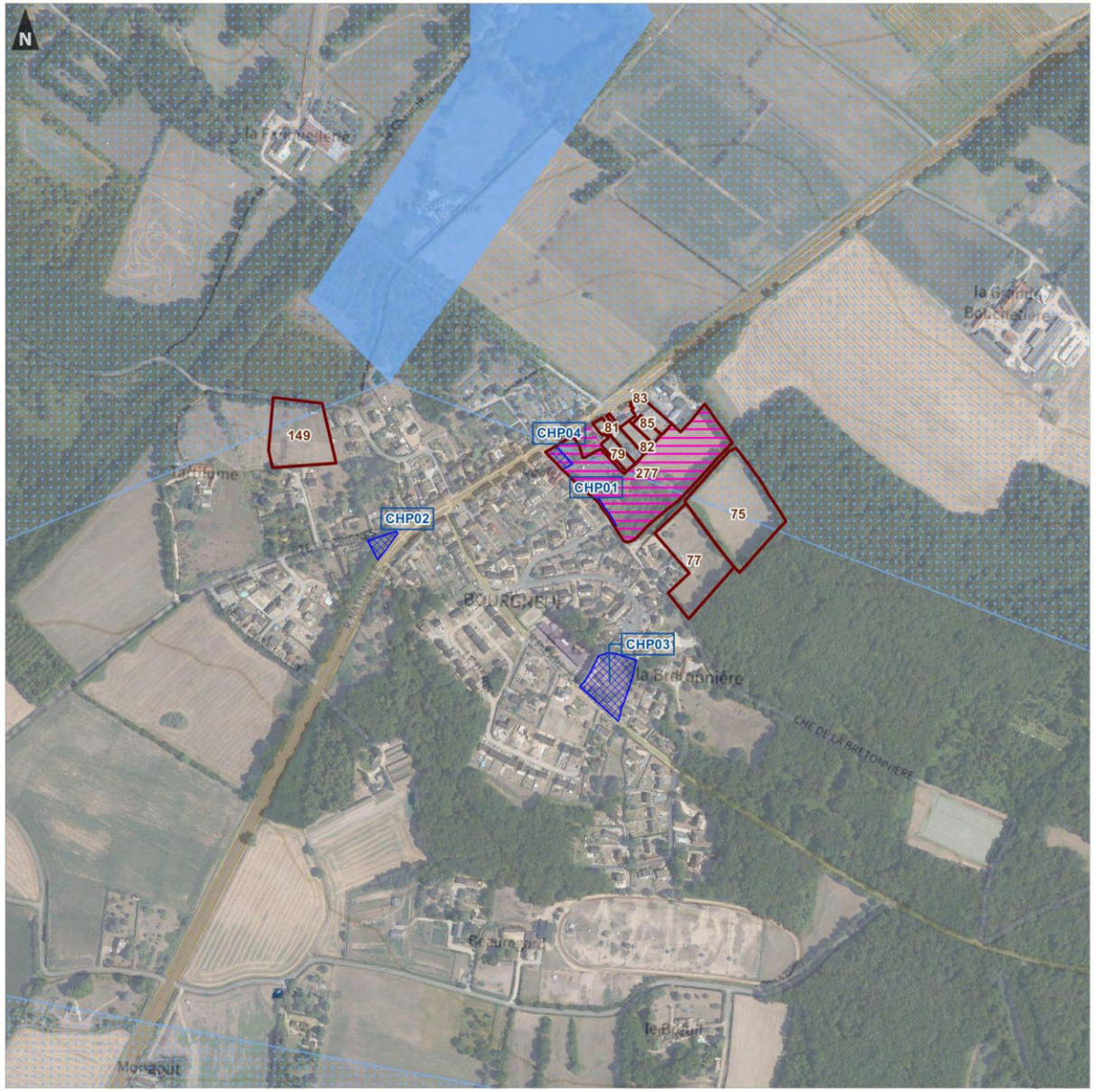
Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

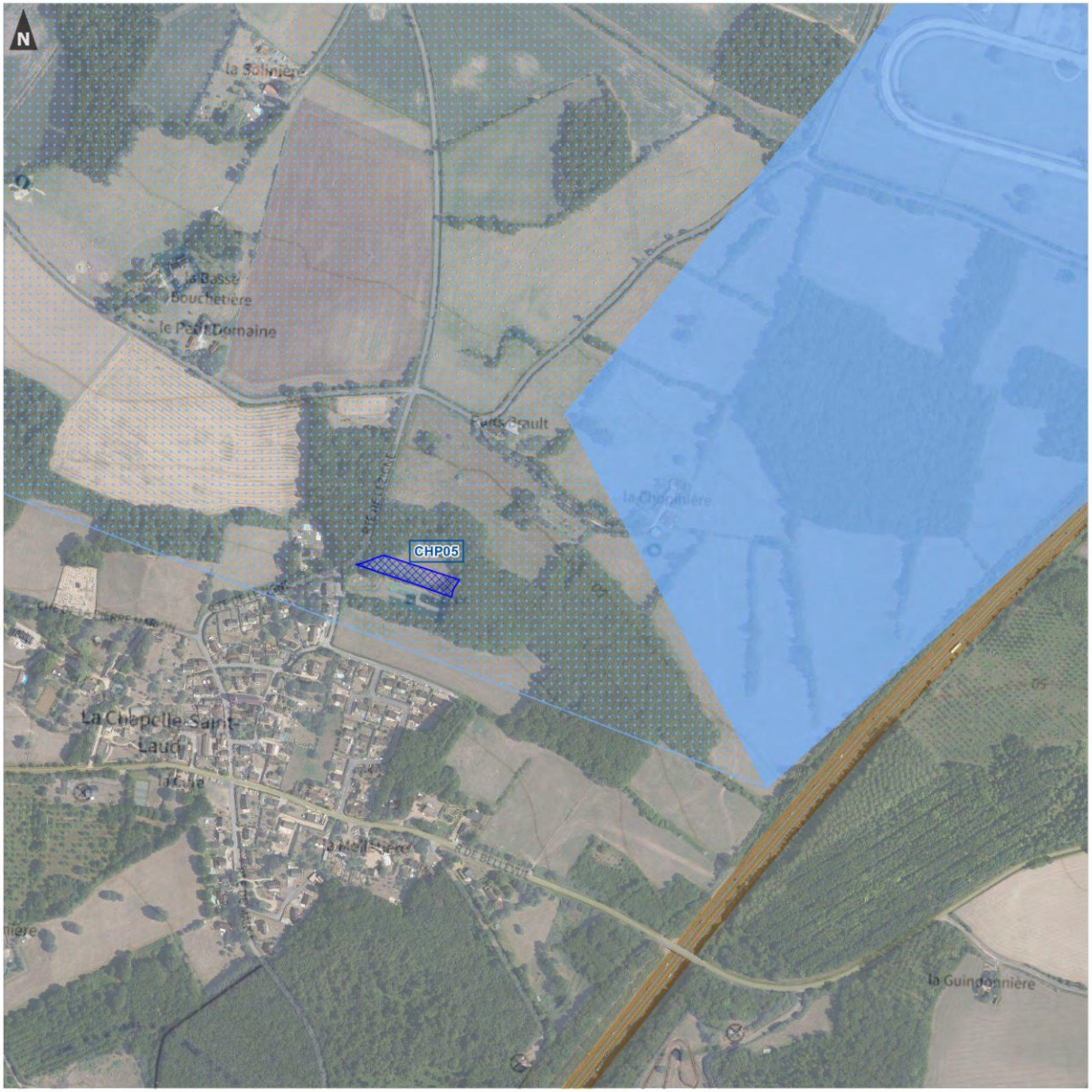
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

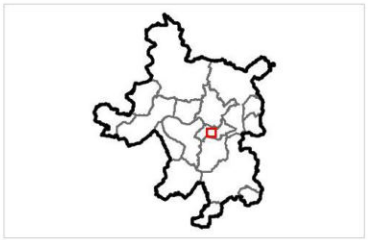
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud (66/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Continuum





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé (67/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

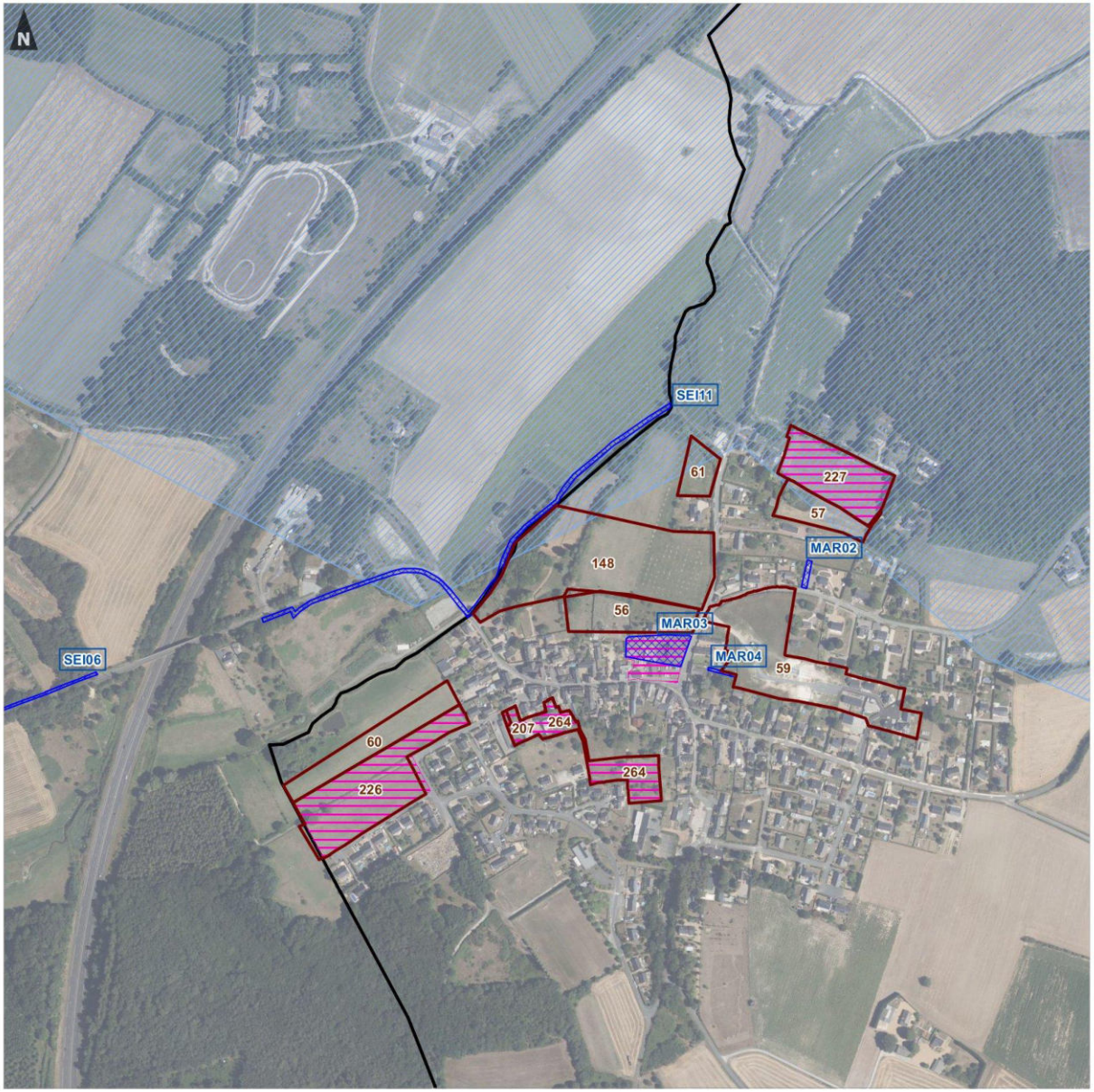
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Marcé / Seiches-sur-le-Loir (68/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

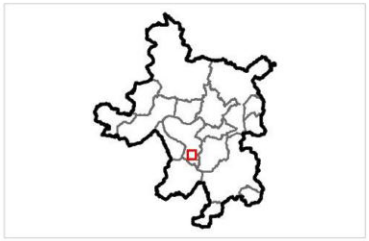
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (69/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

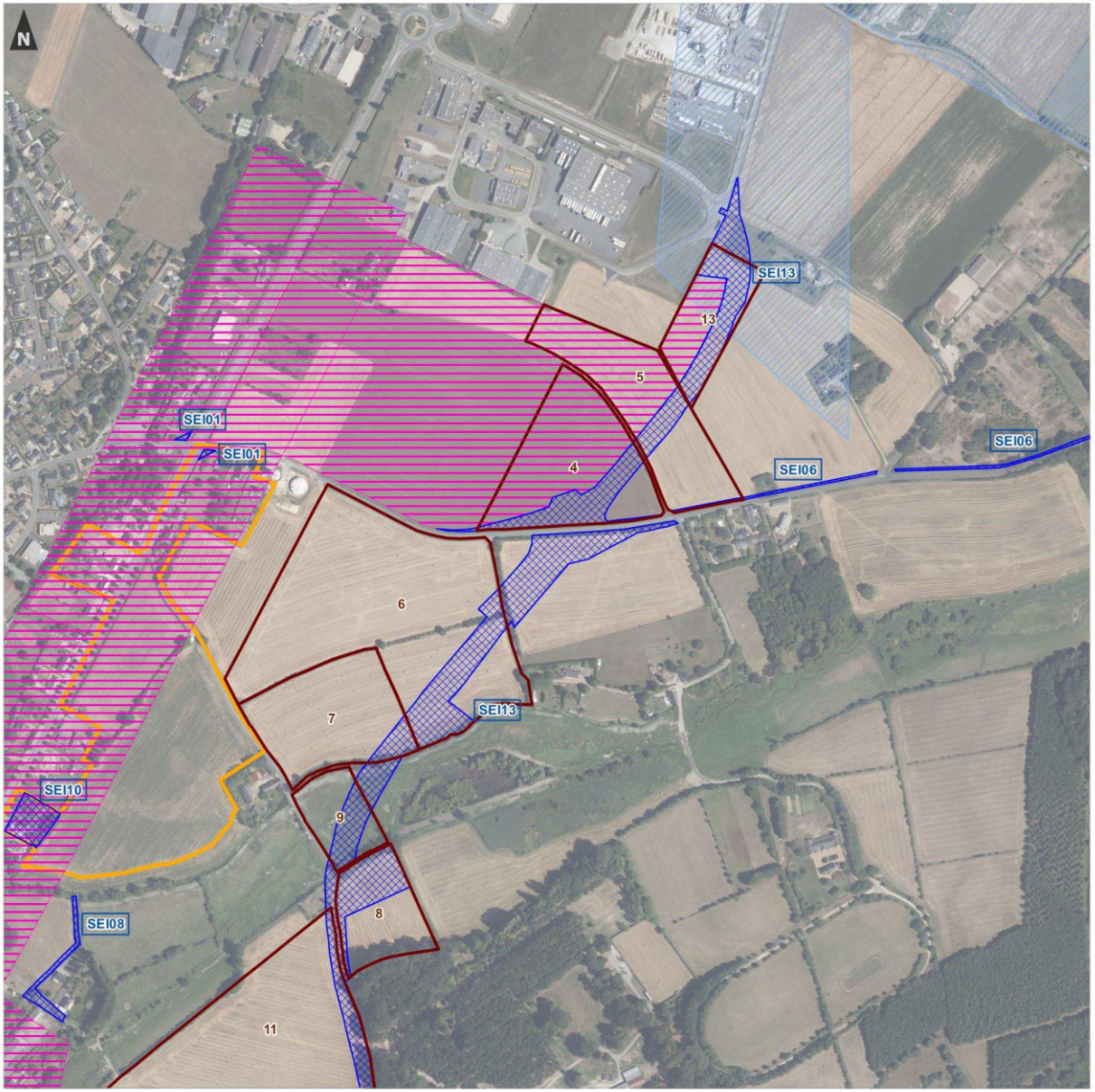
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

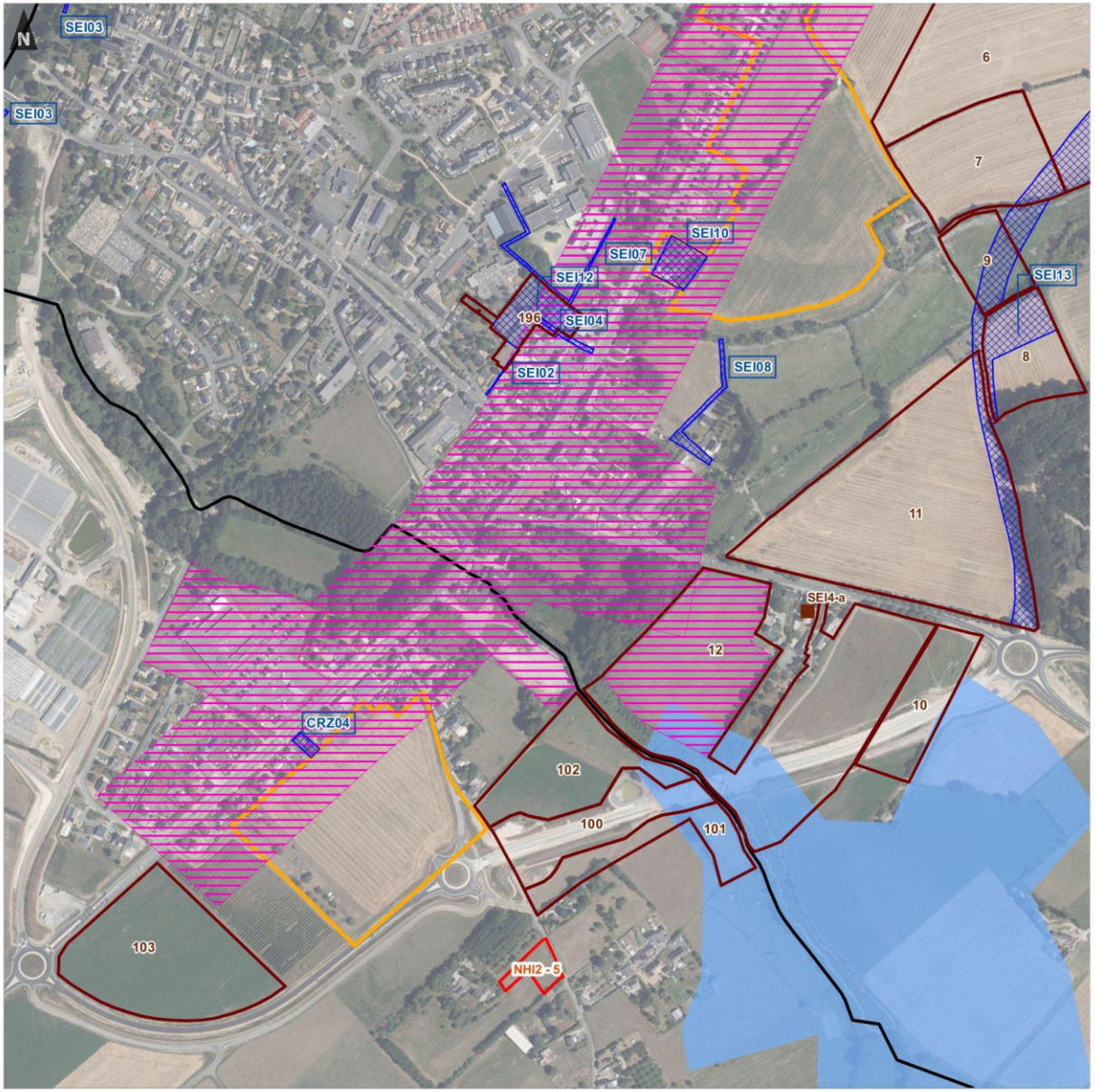
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

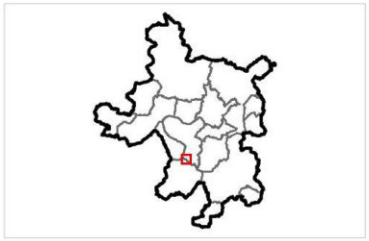
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé / Seiches-sur-le-Loir (70/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

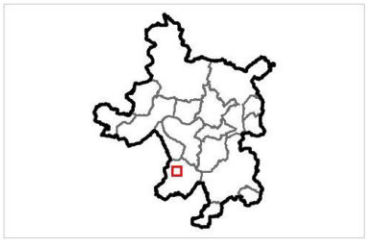
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (71/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

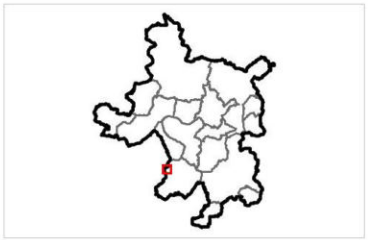
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (72/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

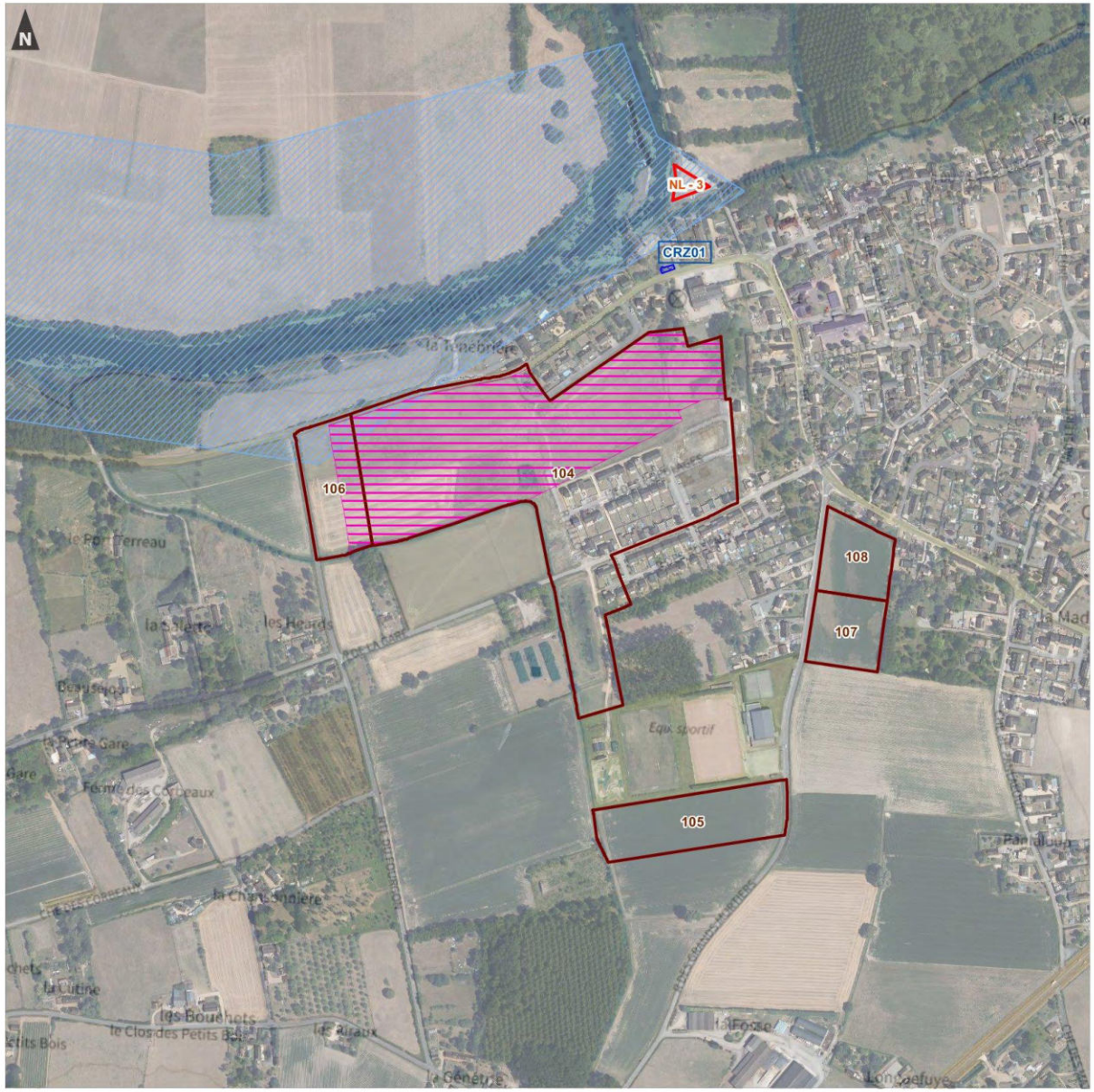
Sous-trame humide
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

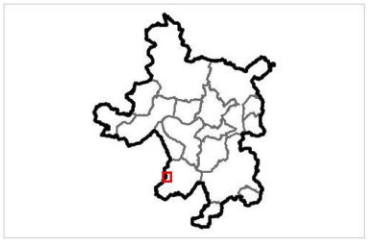
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (73/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

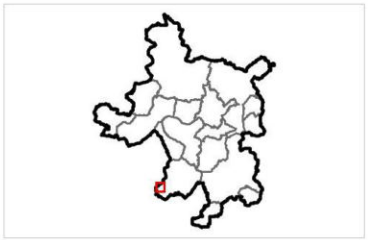
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (74/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

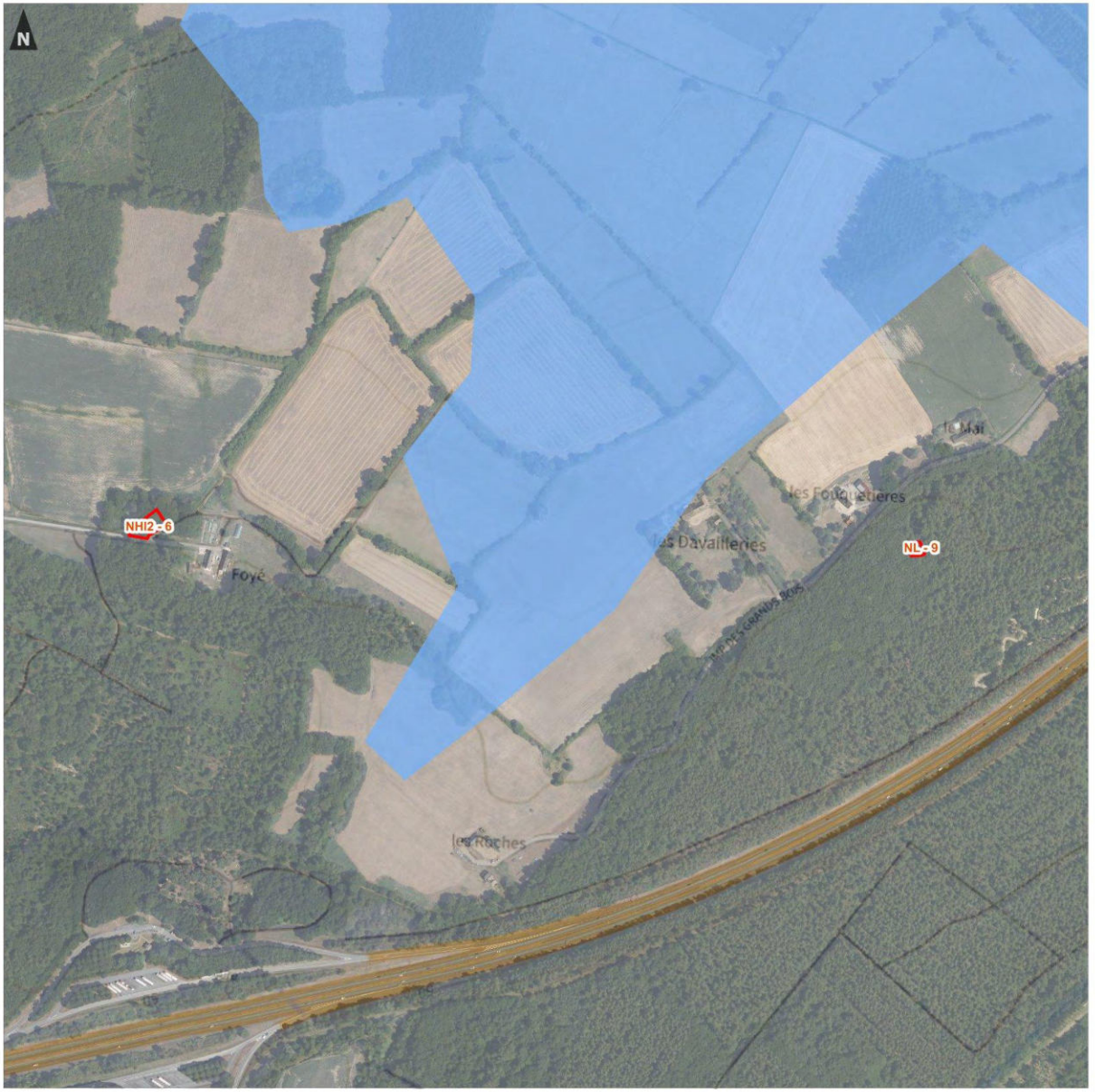
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

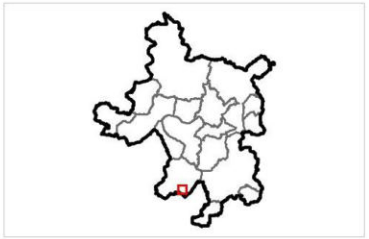
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (75/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

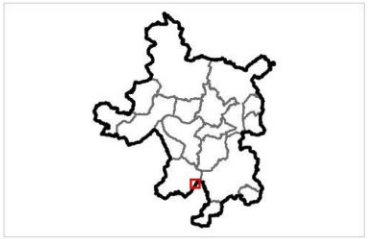
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Corzé (76/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (77/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

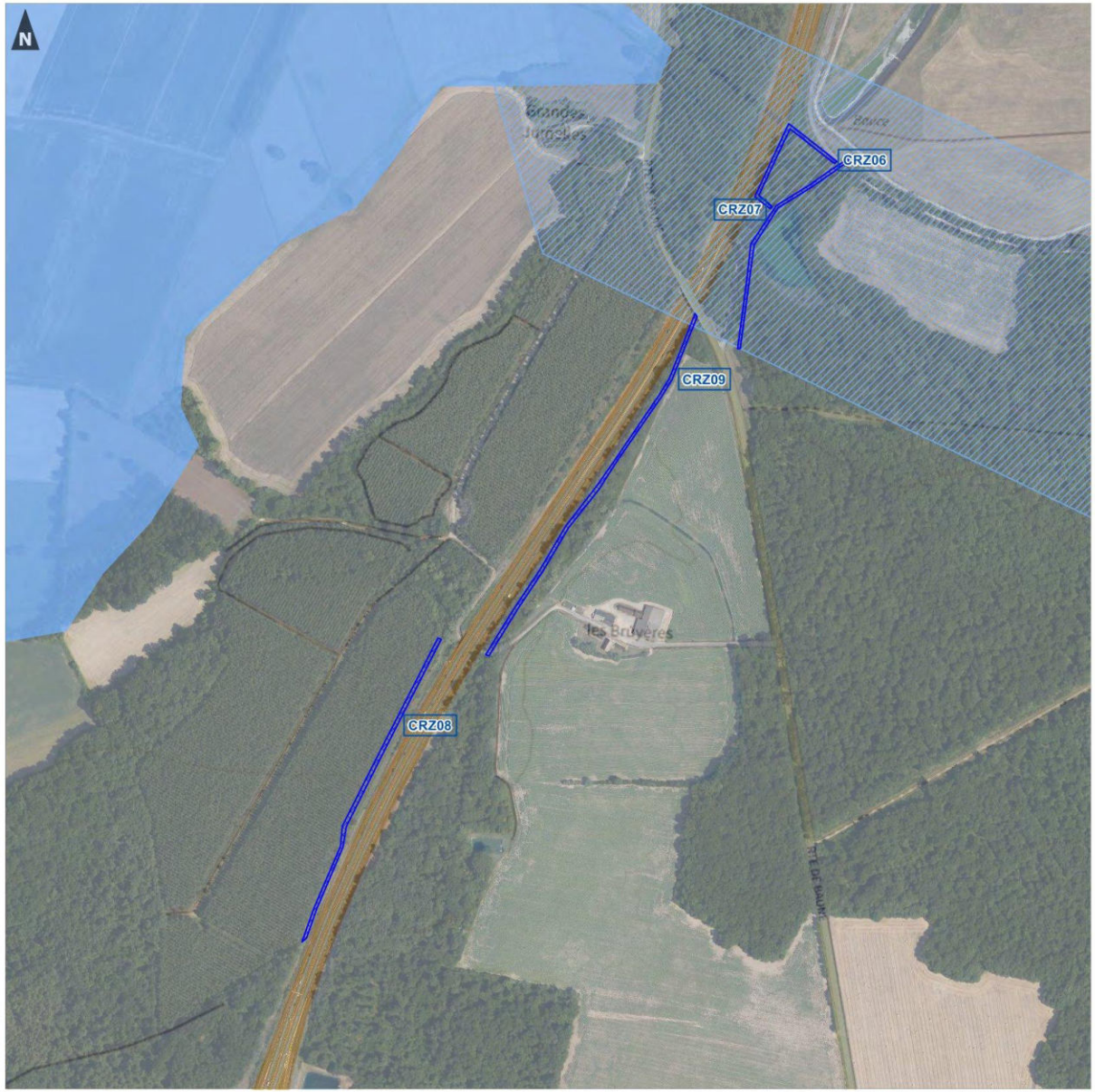
Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

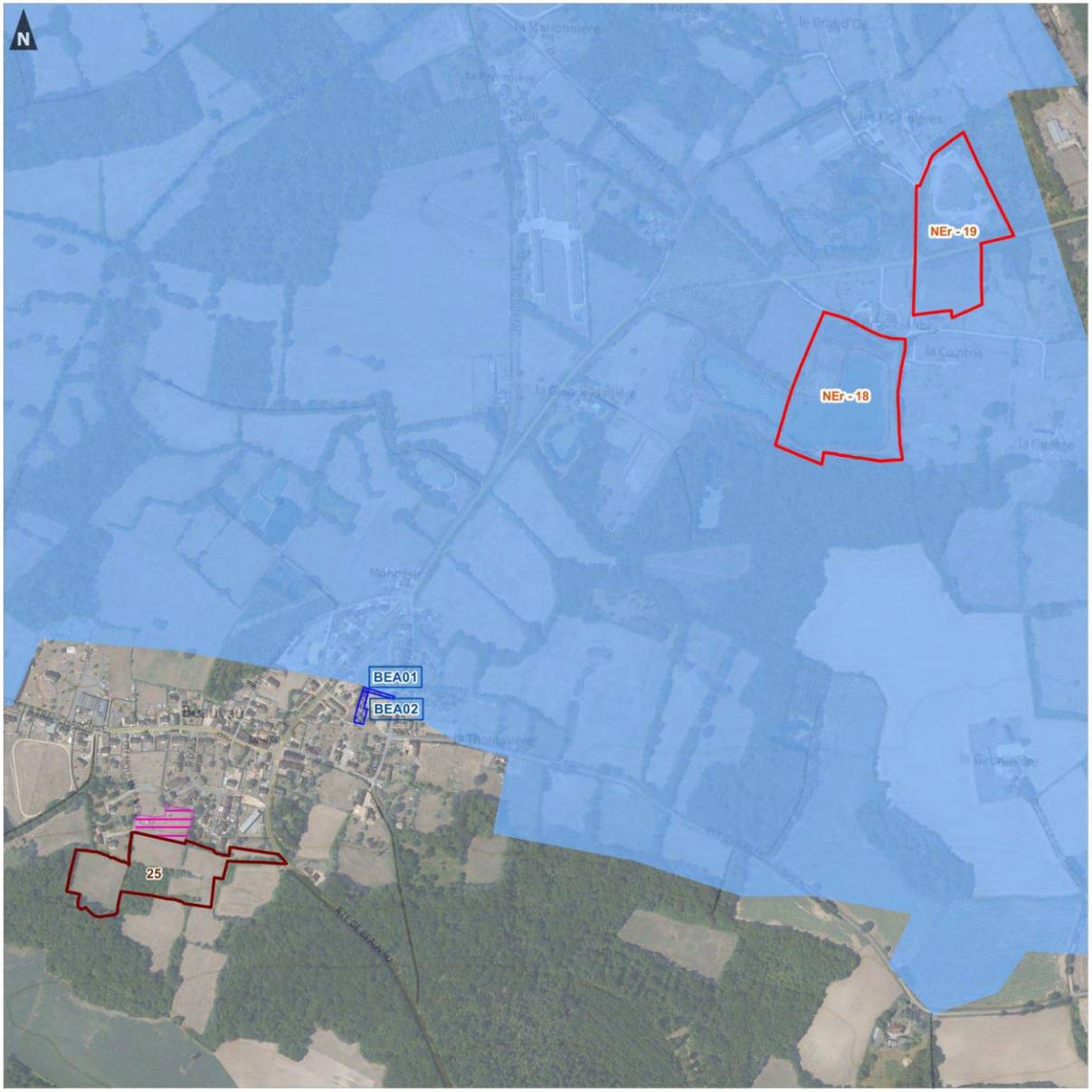
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (78/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

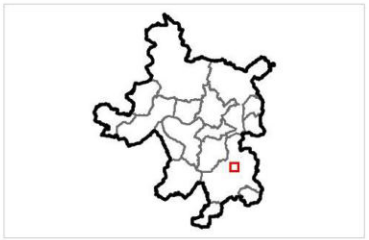
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (79/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

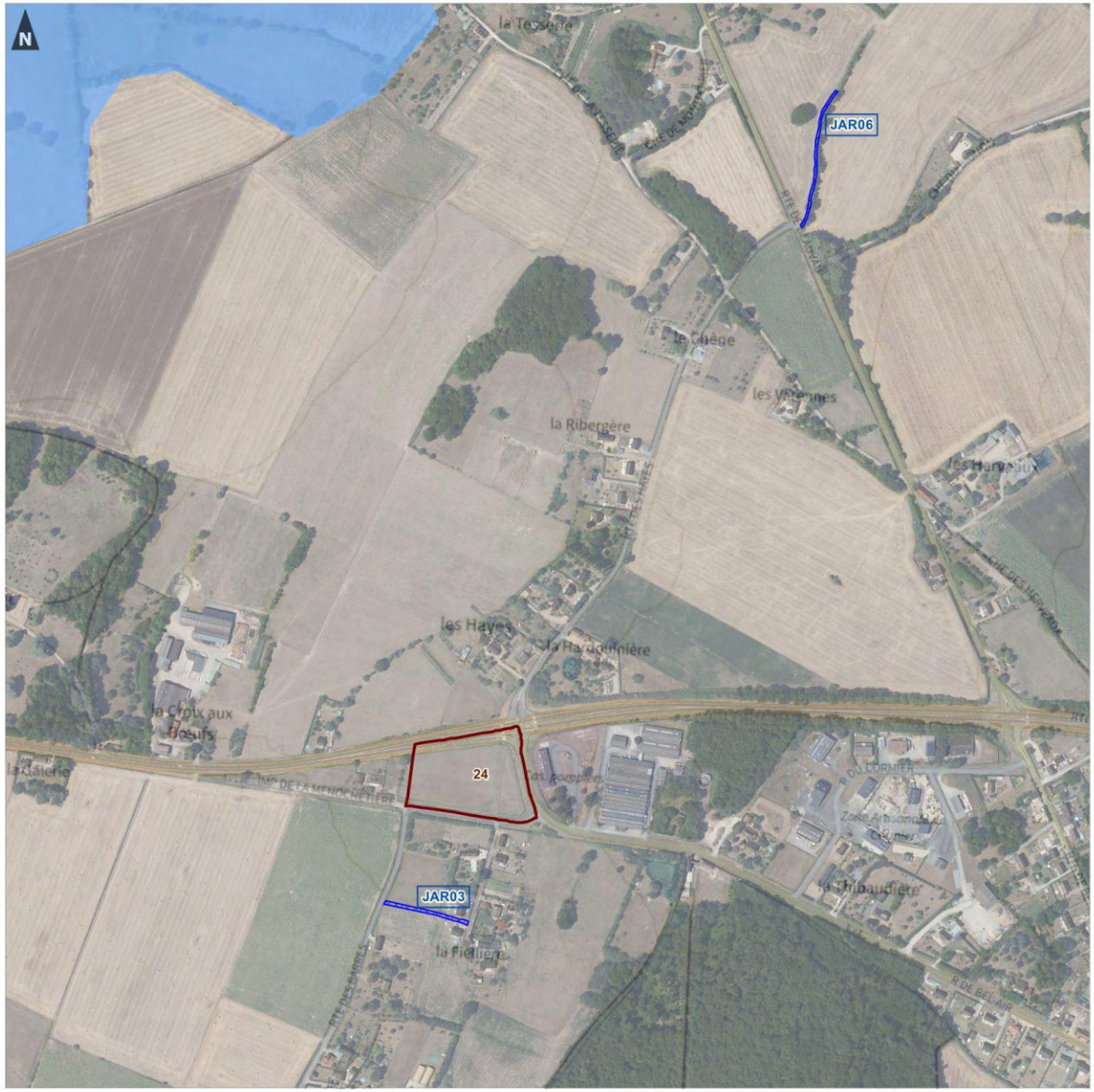
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

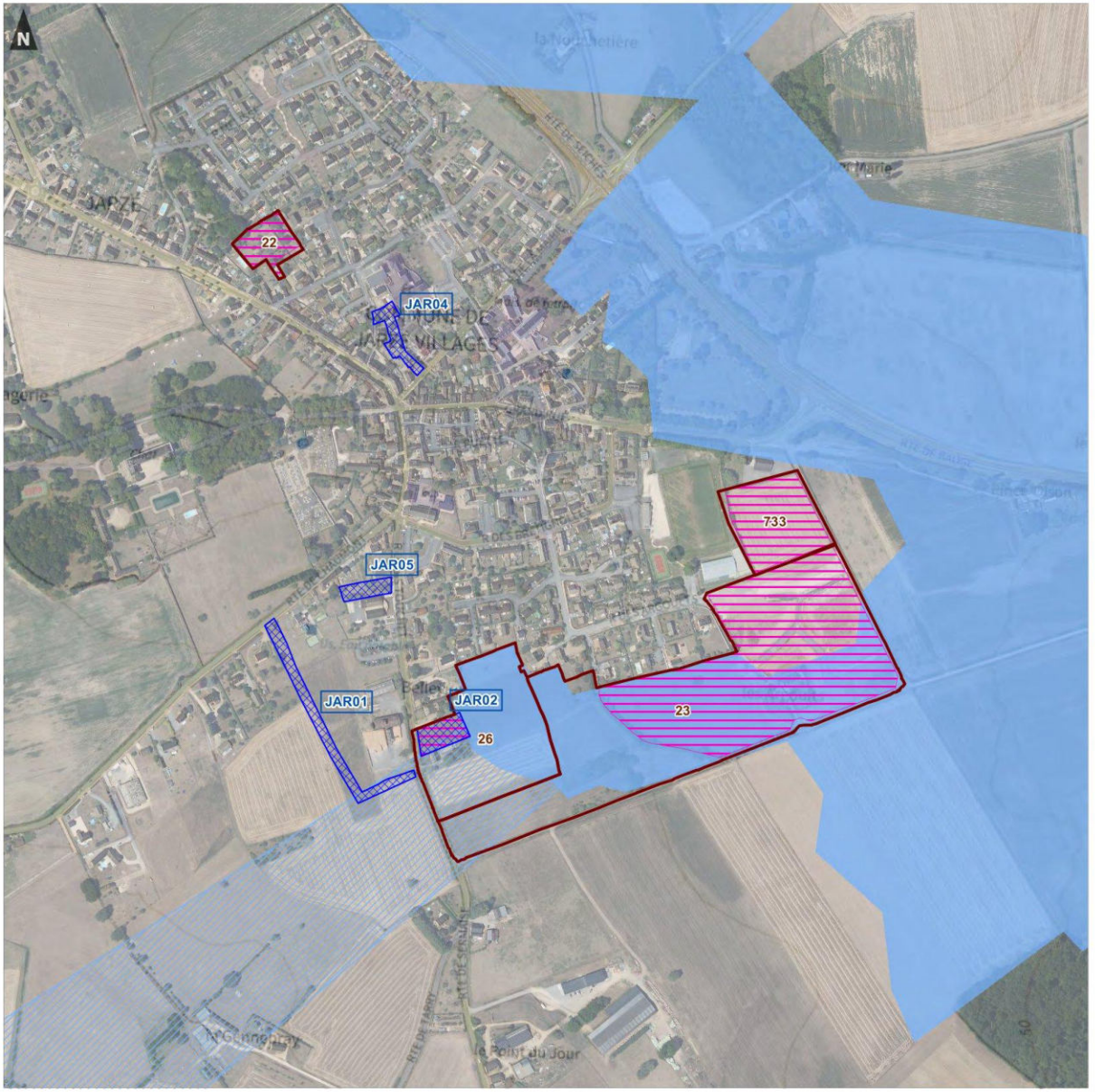
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (80/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (81/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (82/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

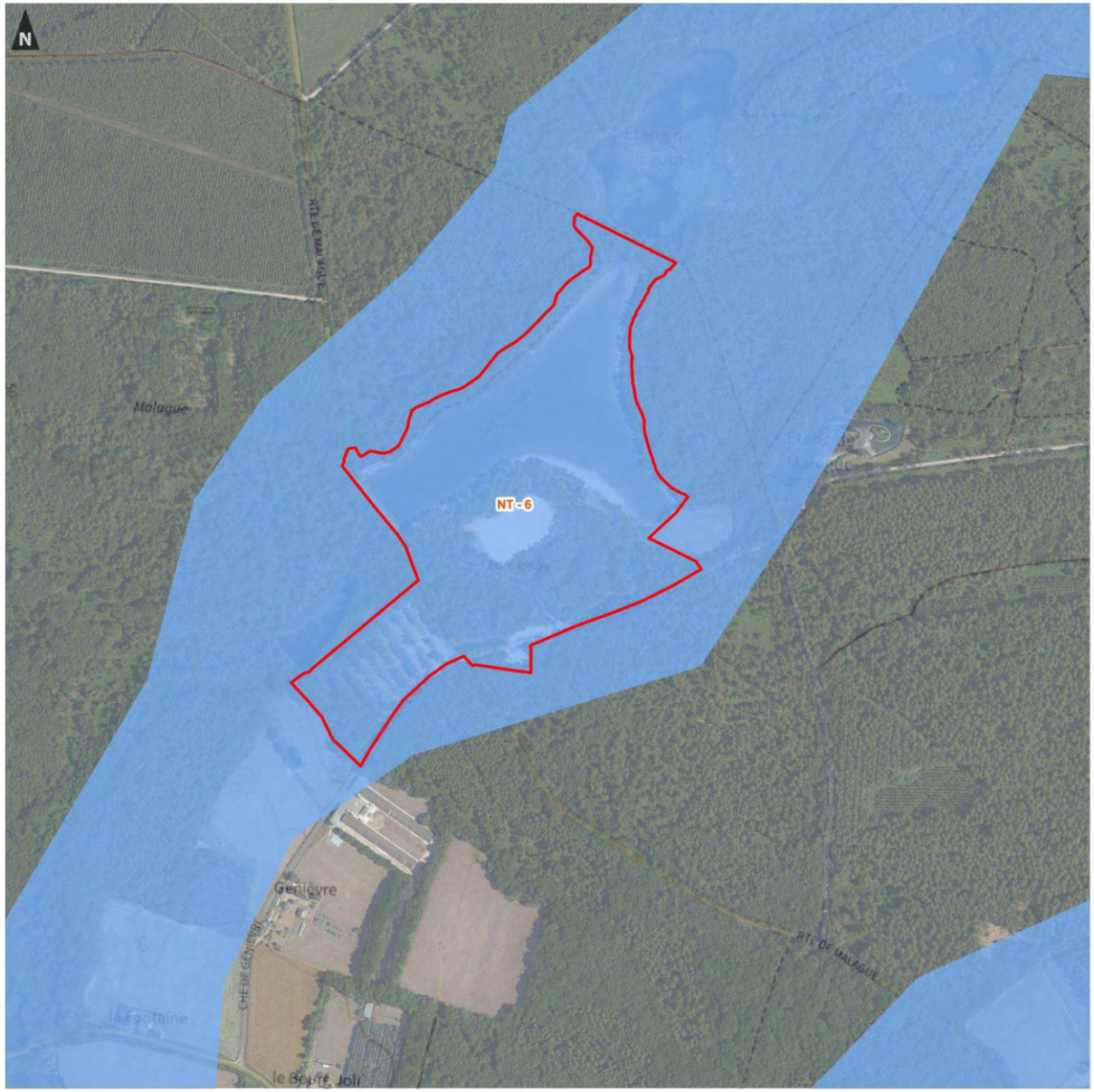
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (83/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

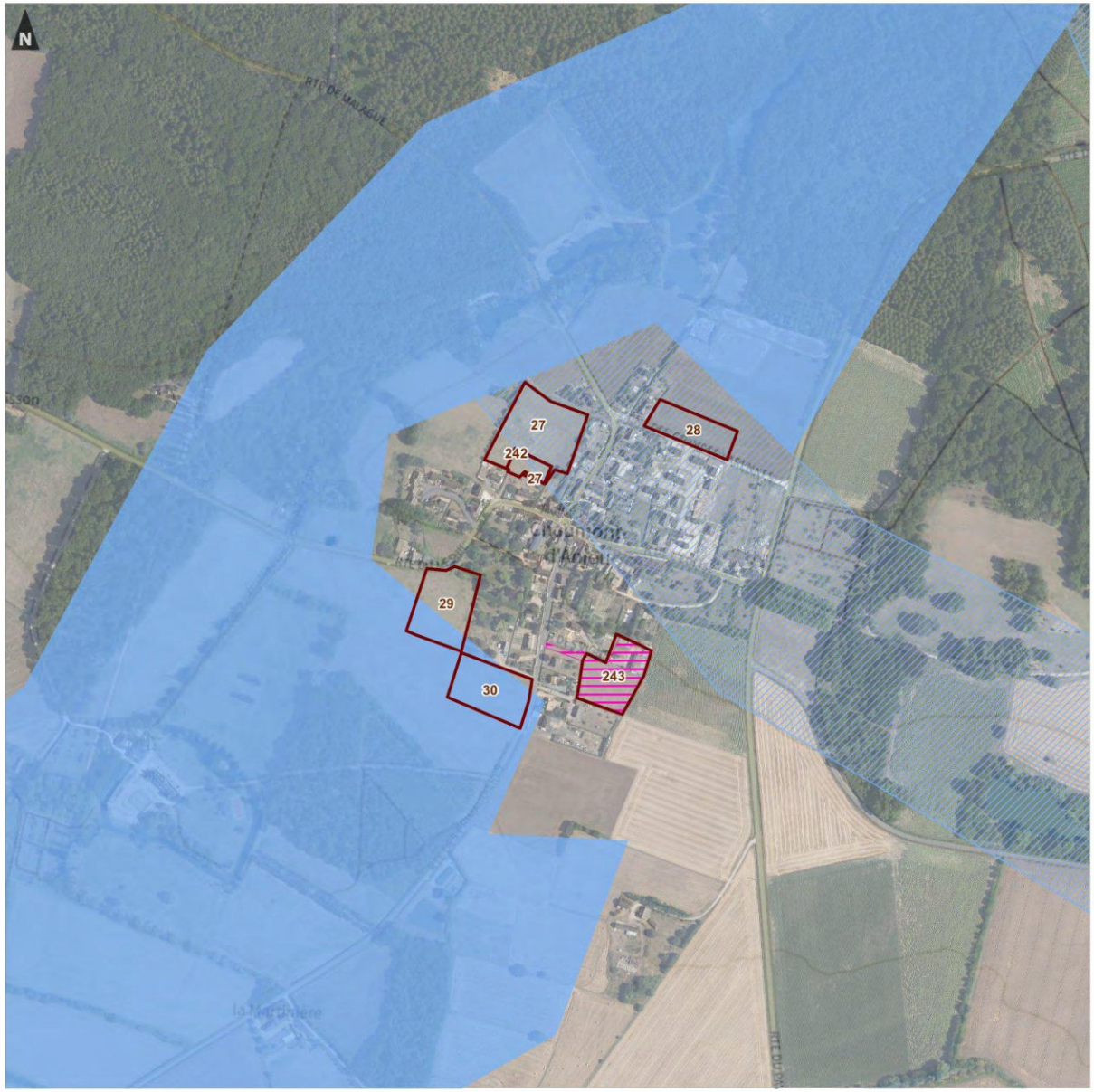
Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

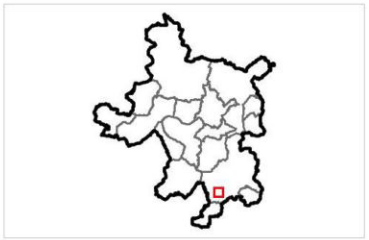
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (84/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

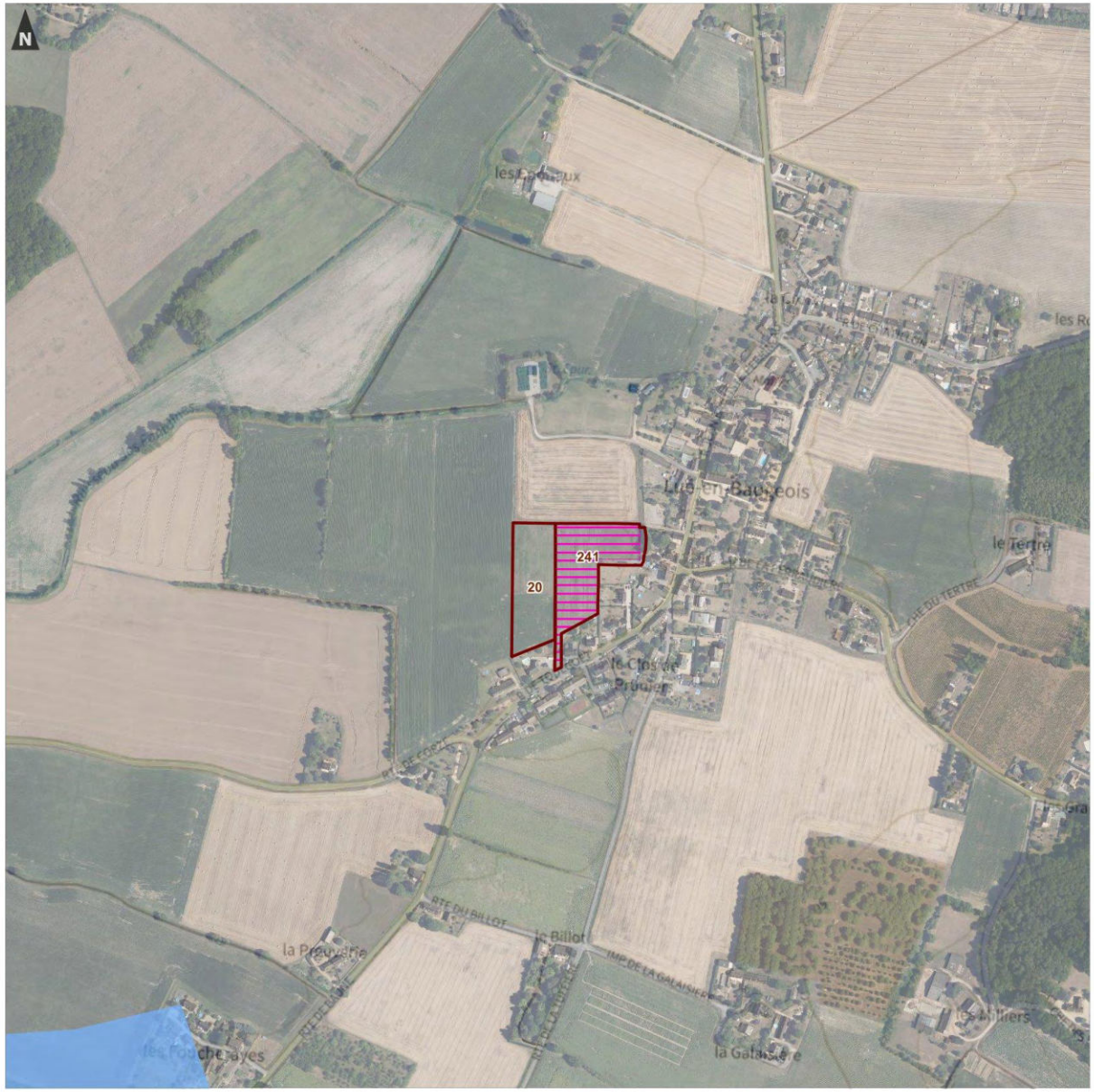
Sous-trame humide
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

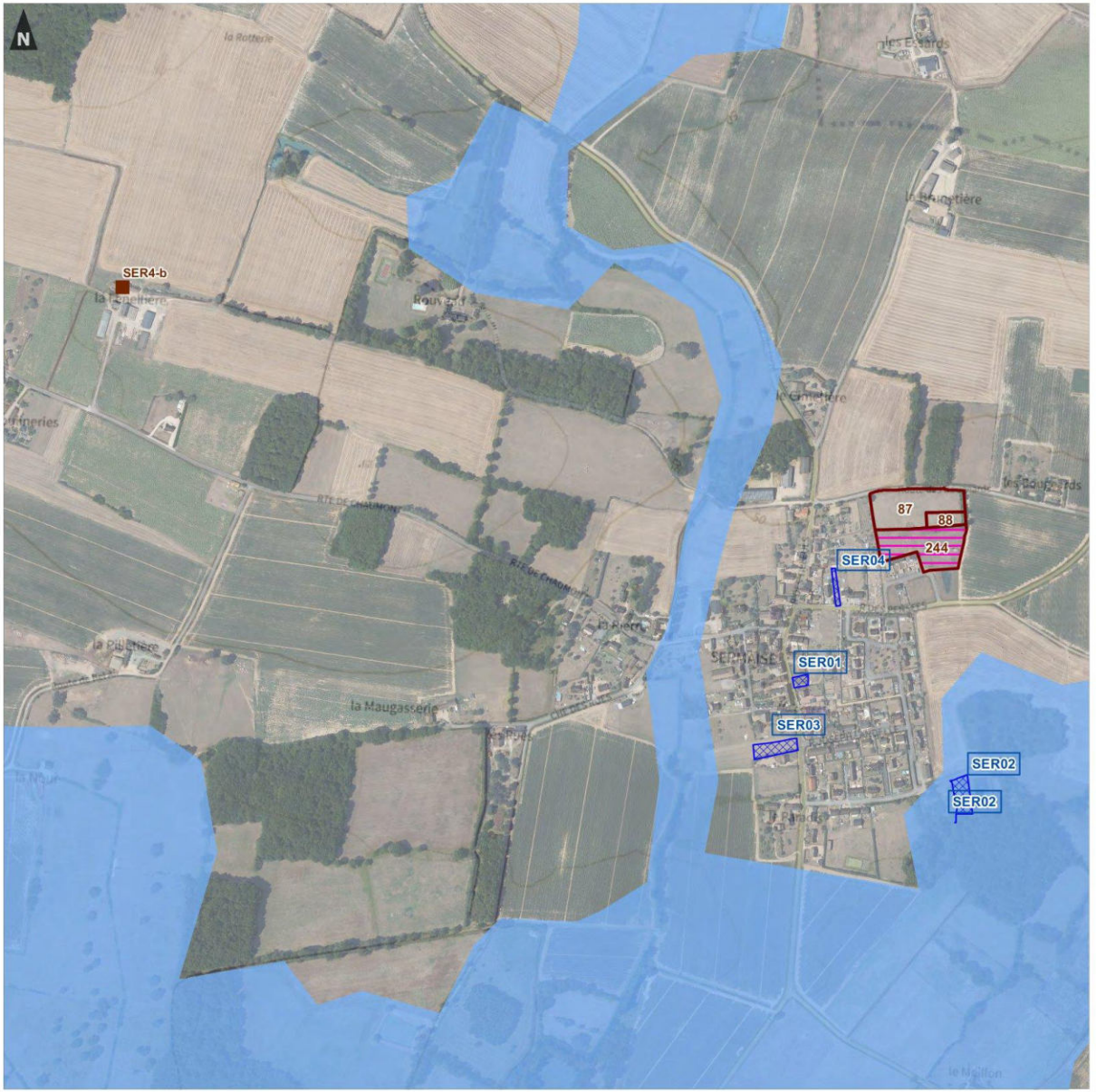
Sermaise (85/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide

- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (86/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

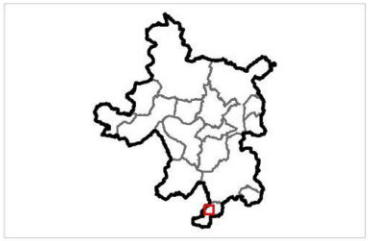
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (87/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

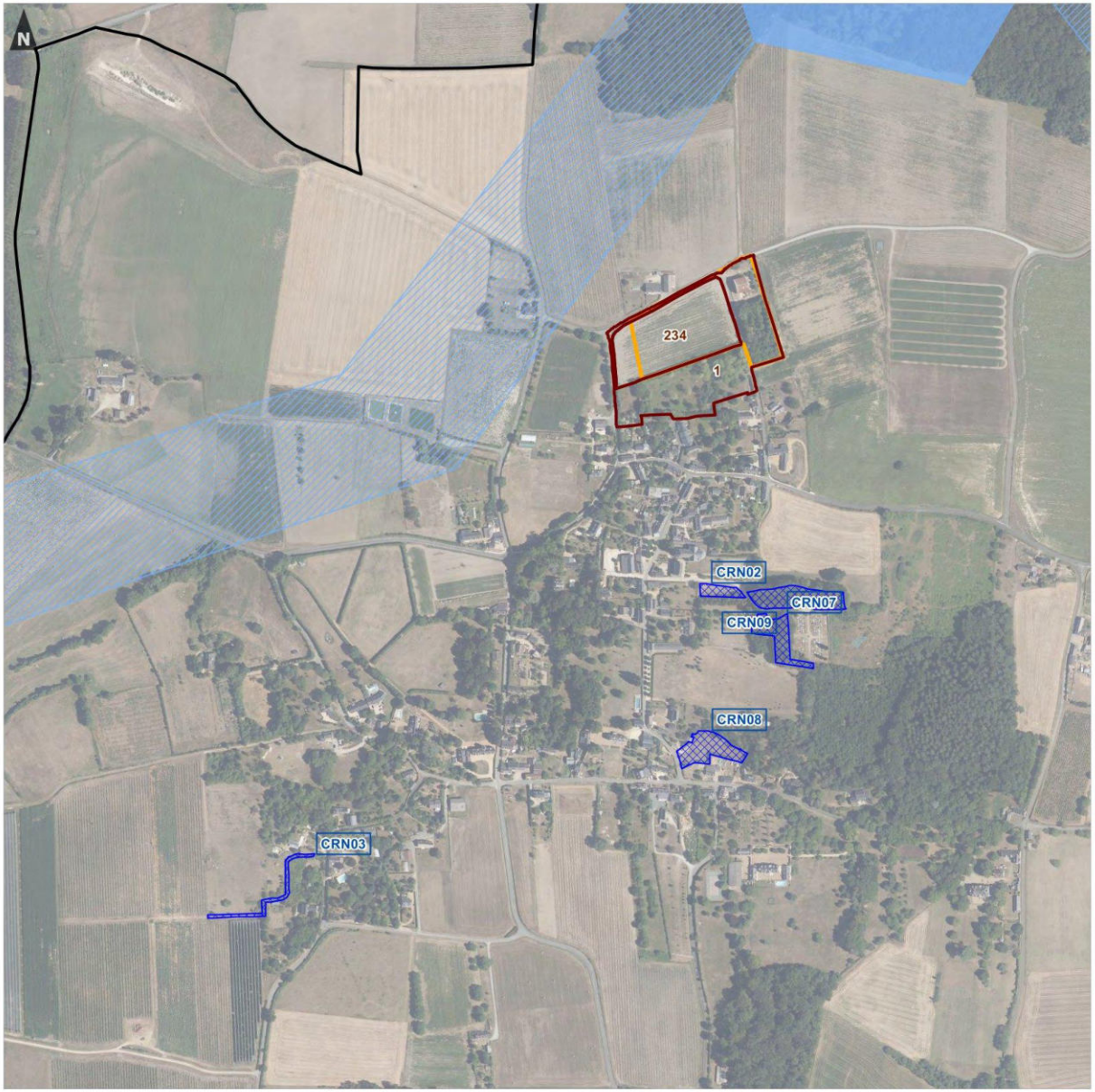
Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



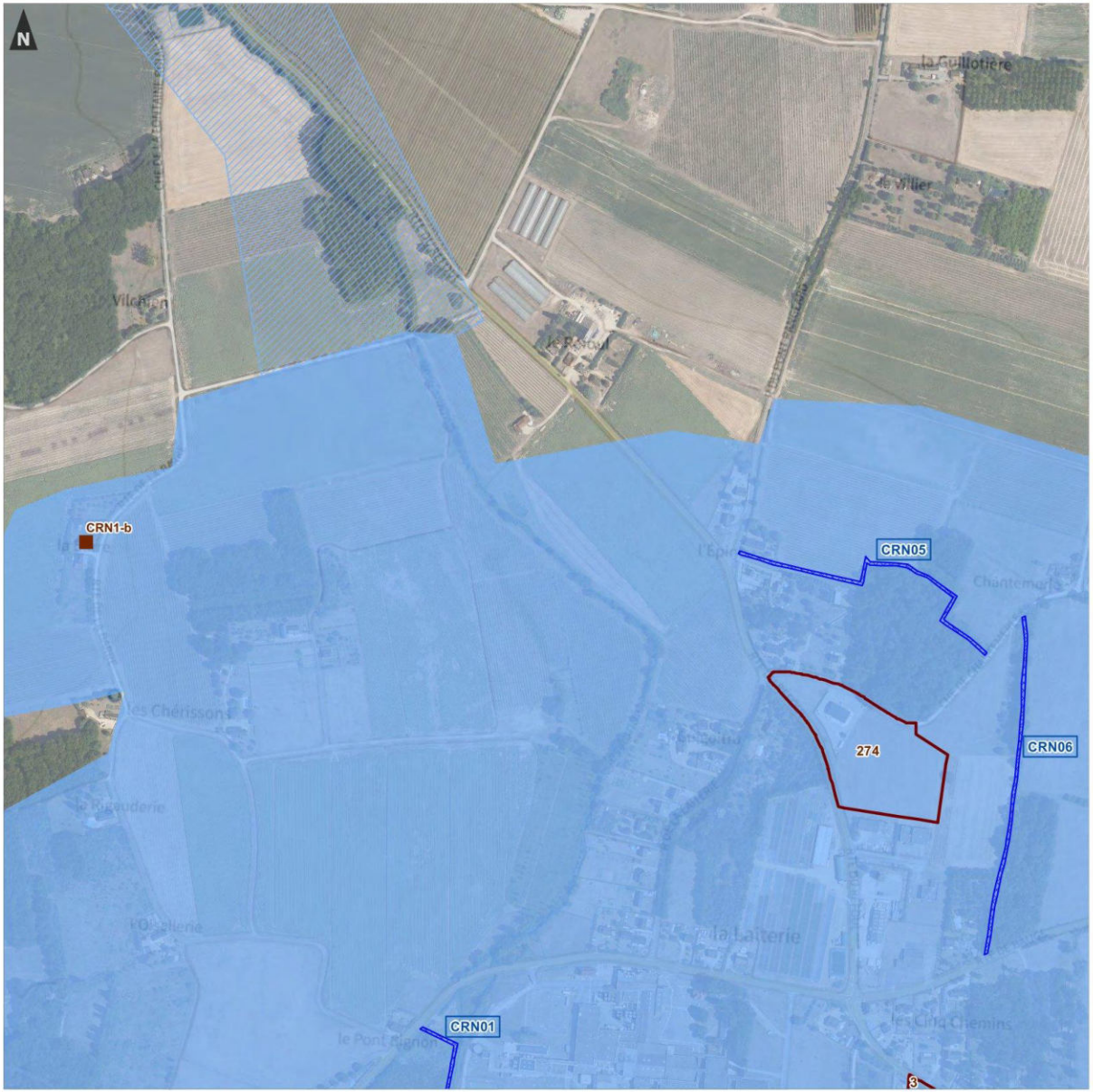
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

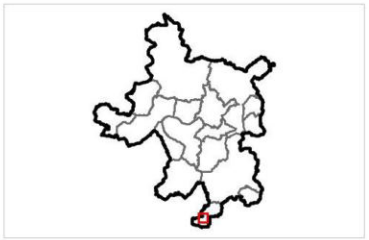
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (88/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

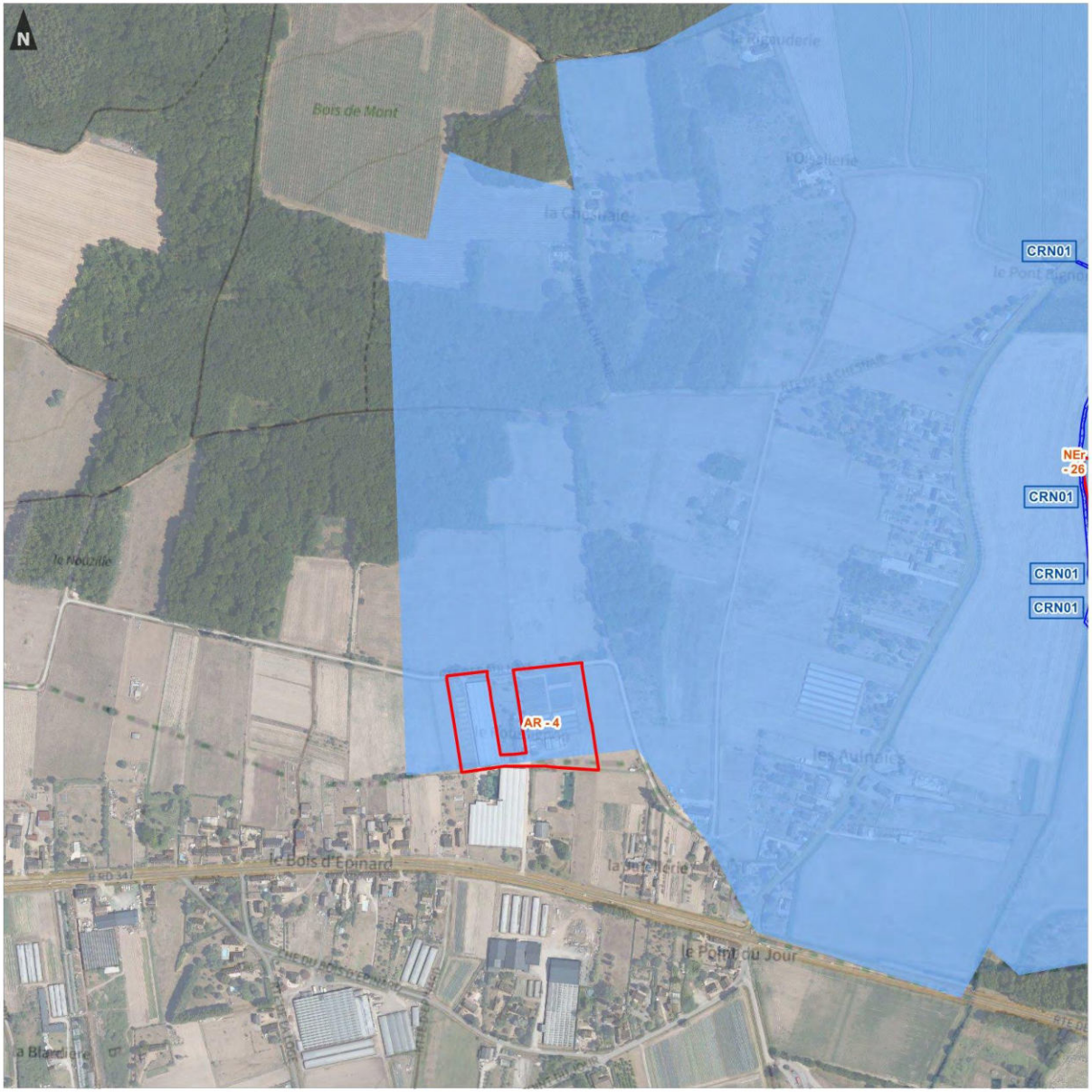
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

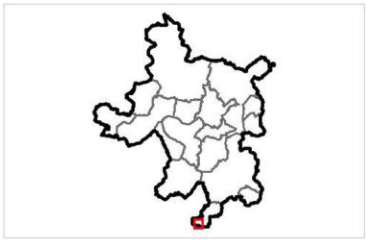
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (89/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

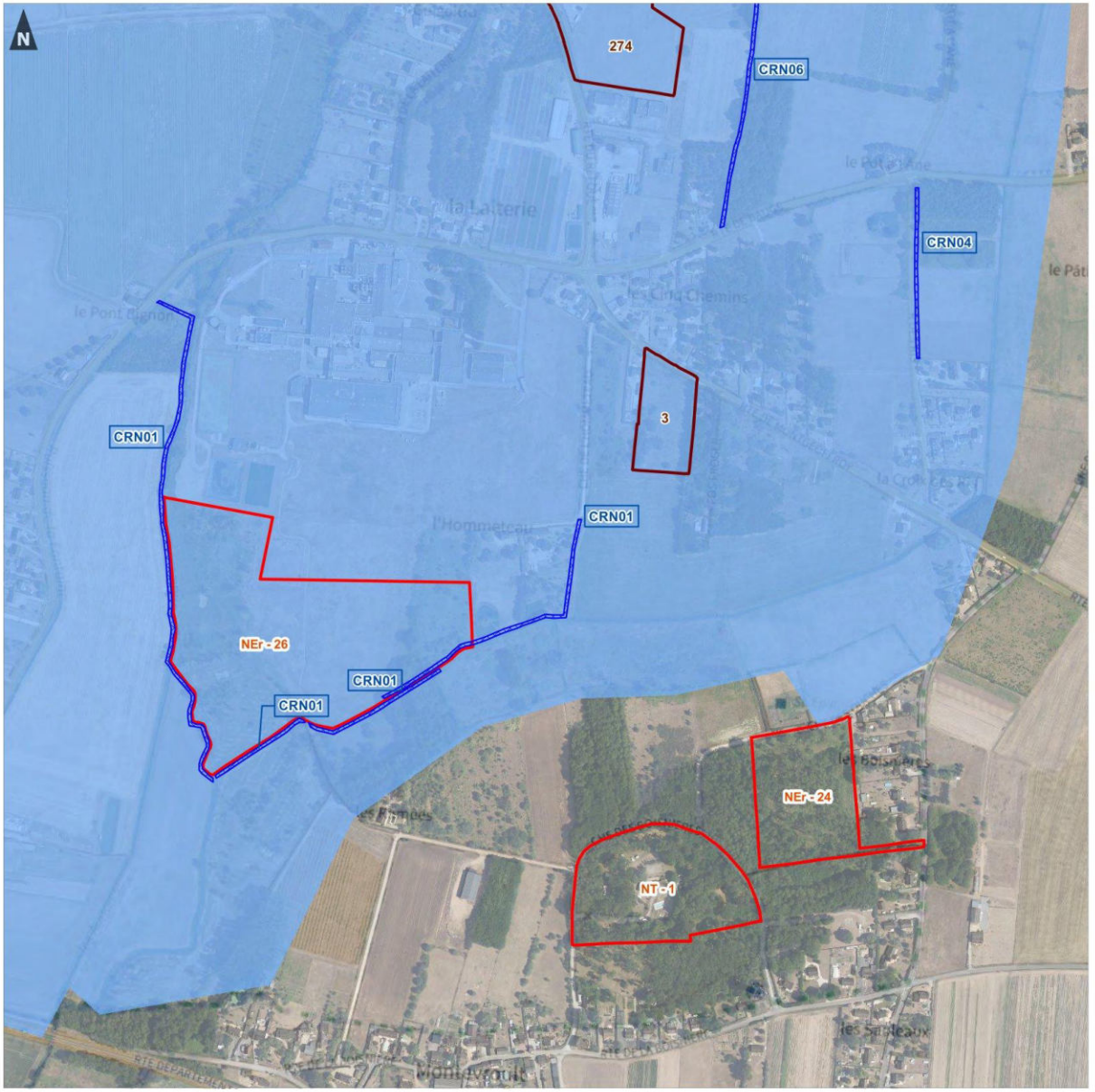
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

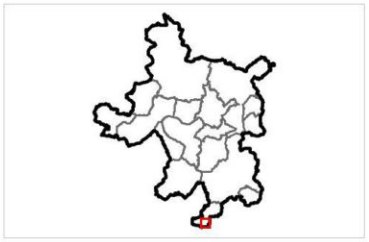
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (90/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame humide/aquatique de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame humide
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

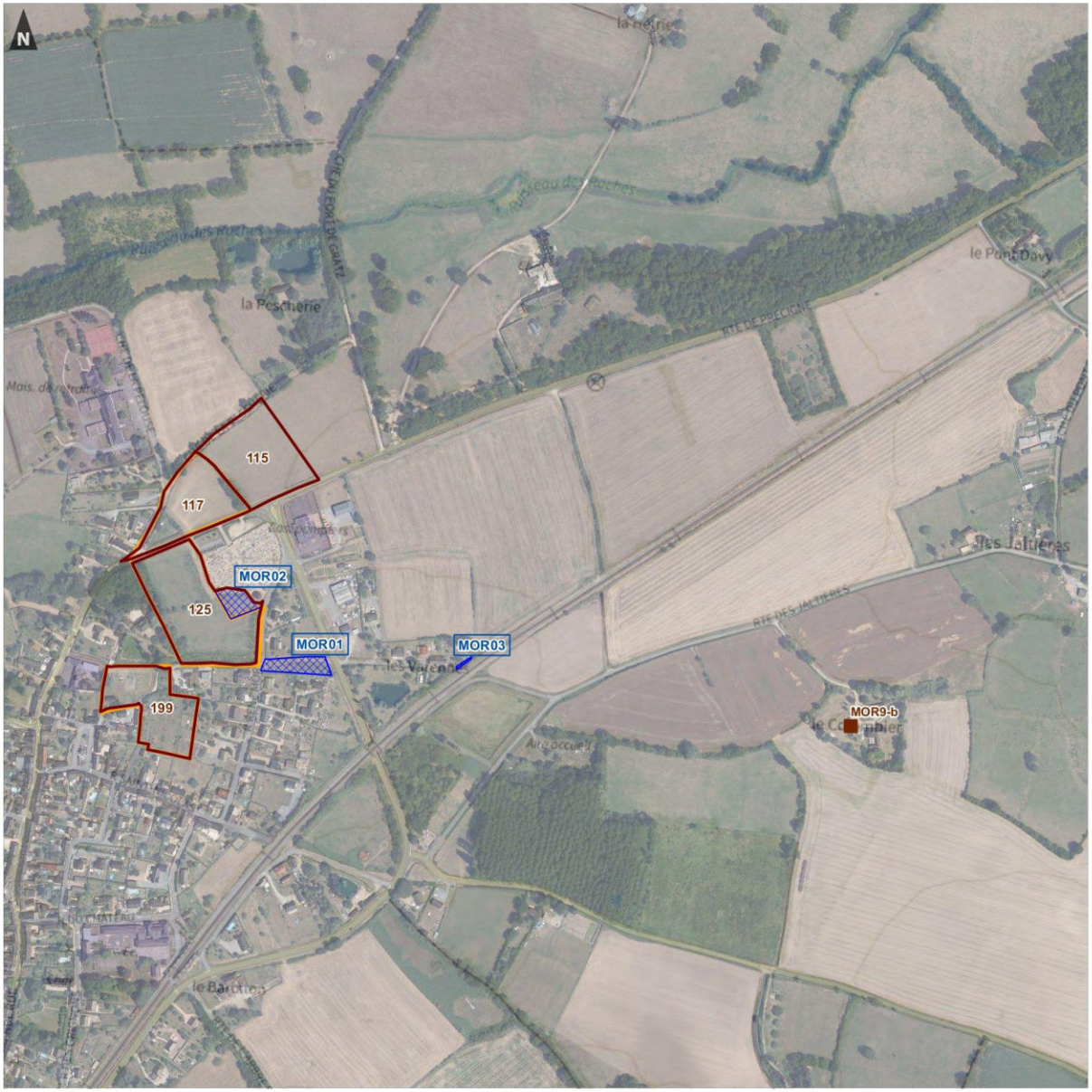
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

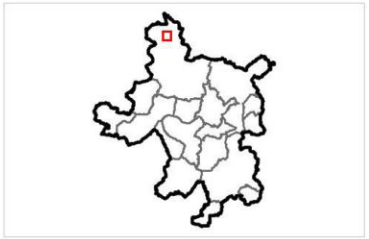
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

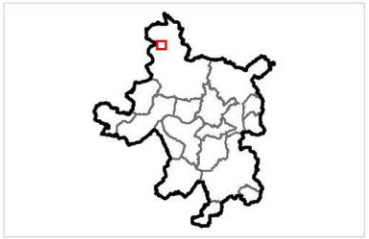
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

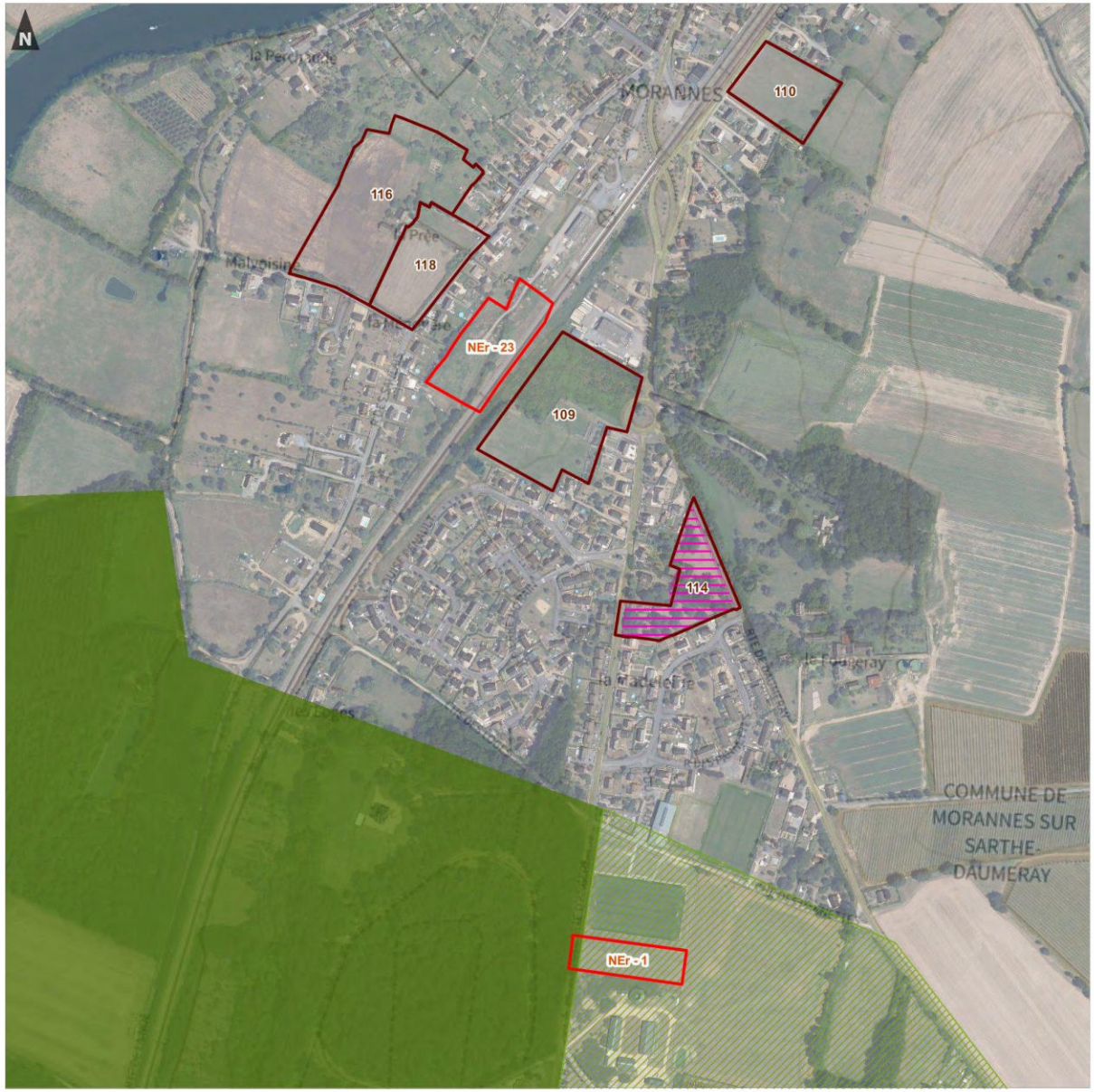
Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

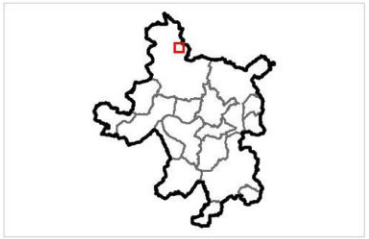
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

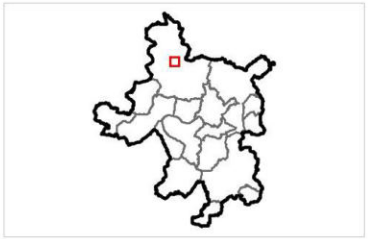
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (6/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

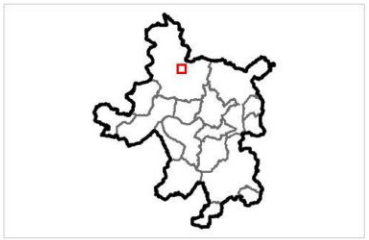
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (7/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

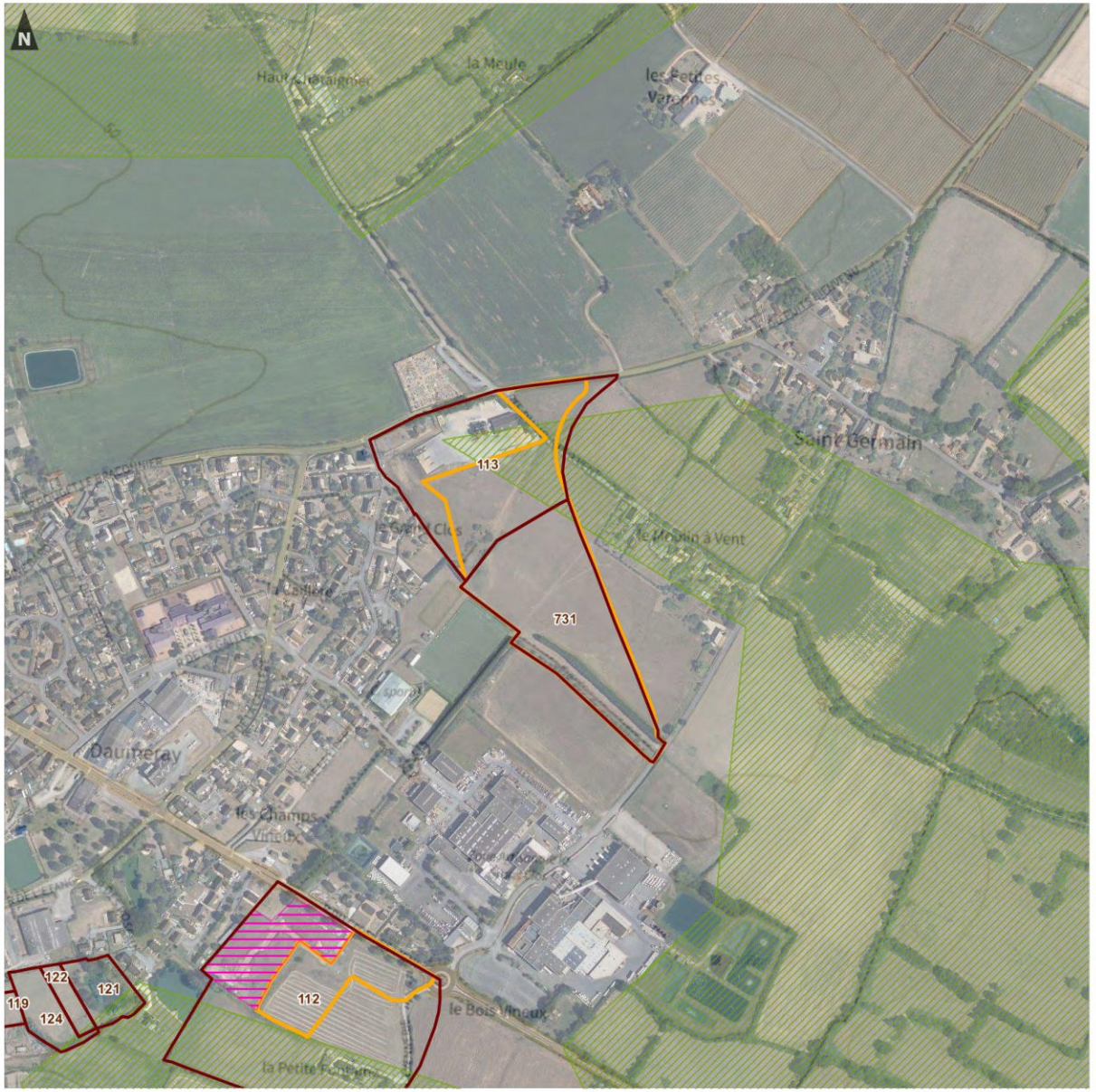
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

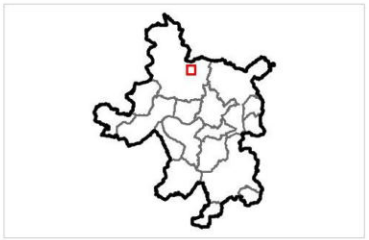
Morannes sur Sarthe-Daumeray (8/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

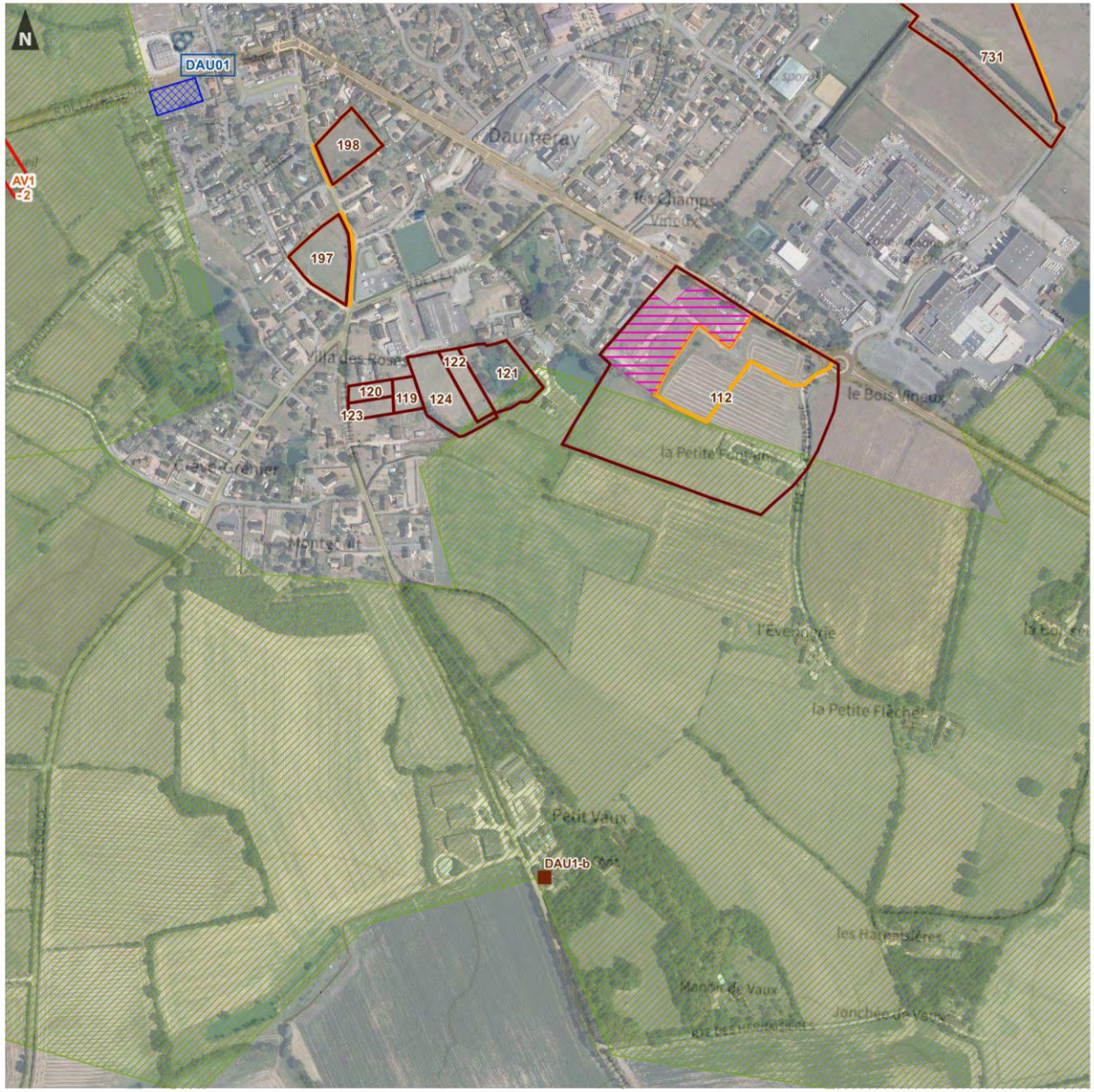
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

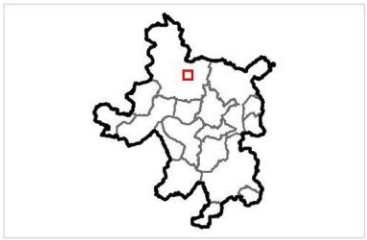
Morannes sur Sarthe-Daumeray (9/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (10/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

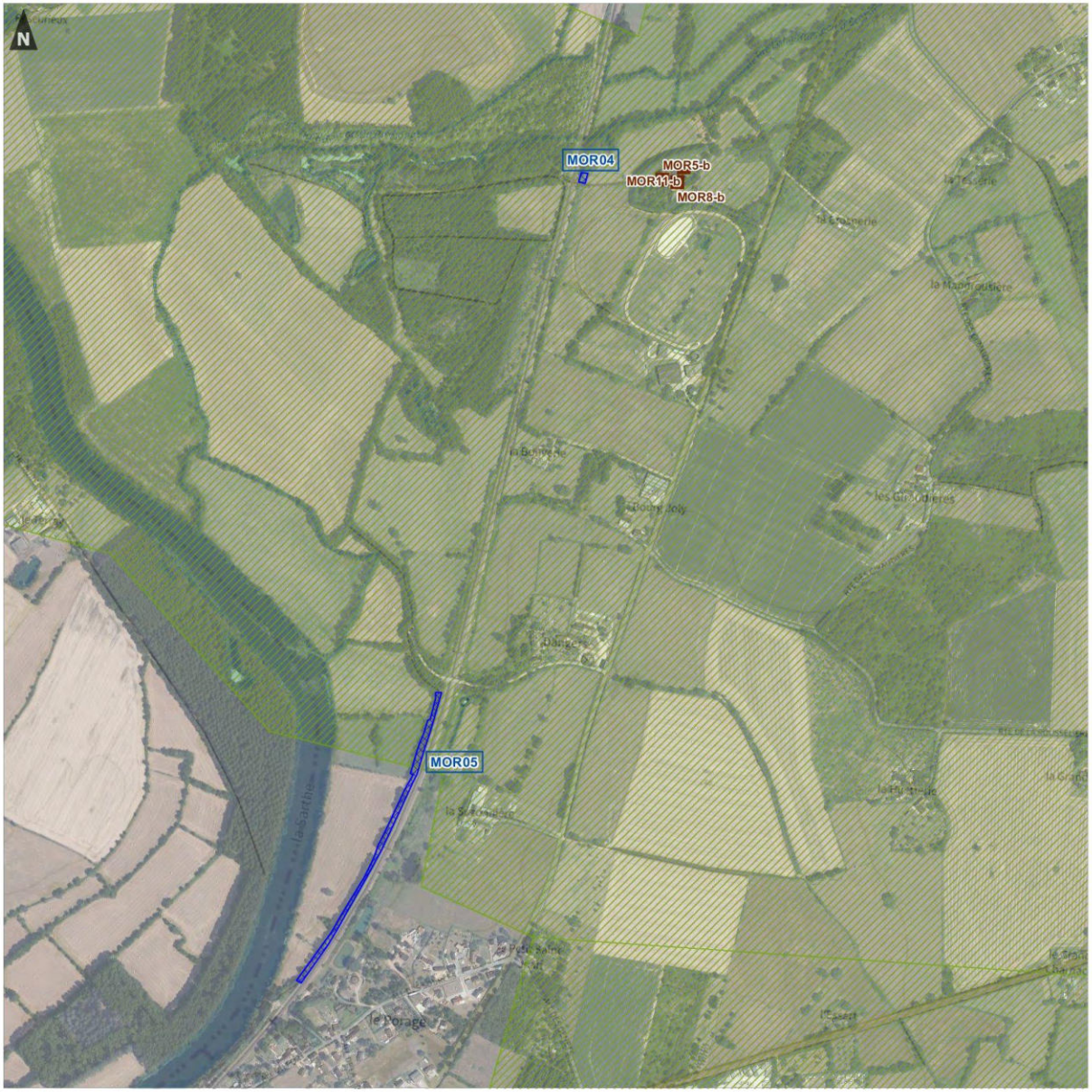
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

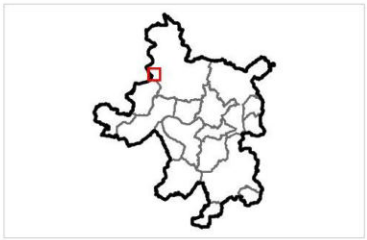
Morannes sur Sarthe-Daumeray (11/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor





0 100 200 300 400
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

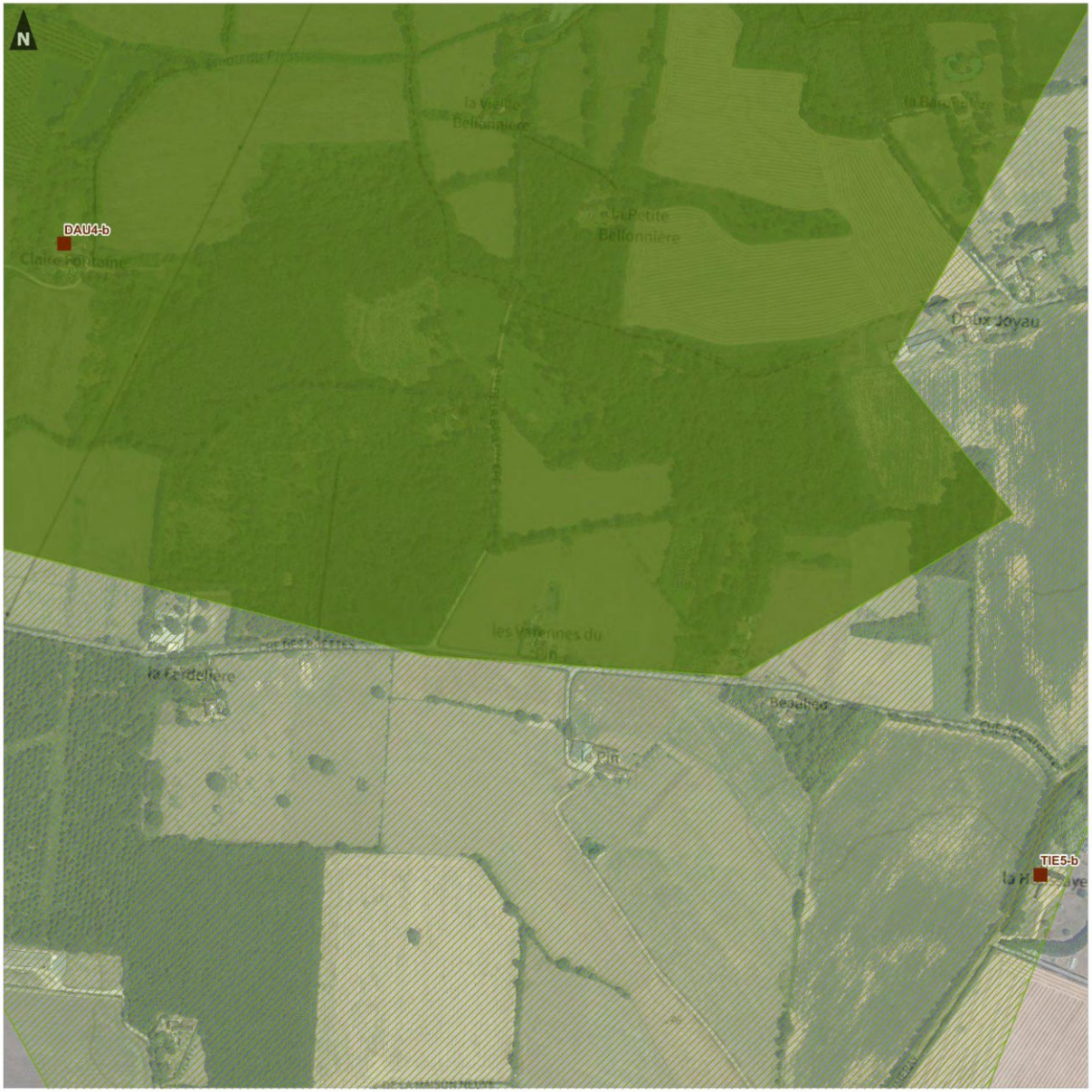
Morannes sur Sarthe-Daumeray / Tiercé (12/90)

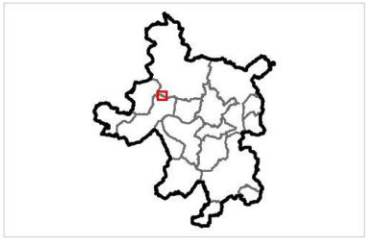
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

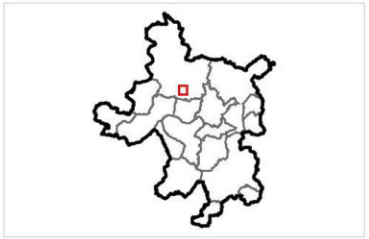
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (13/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (14/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé / Morannes sur Sarthe-Daumeray (15/90)

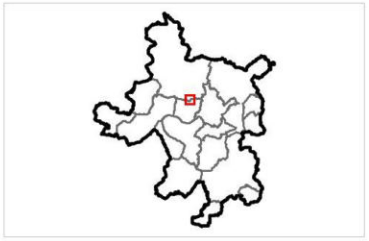
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

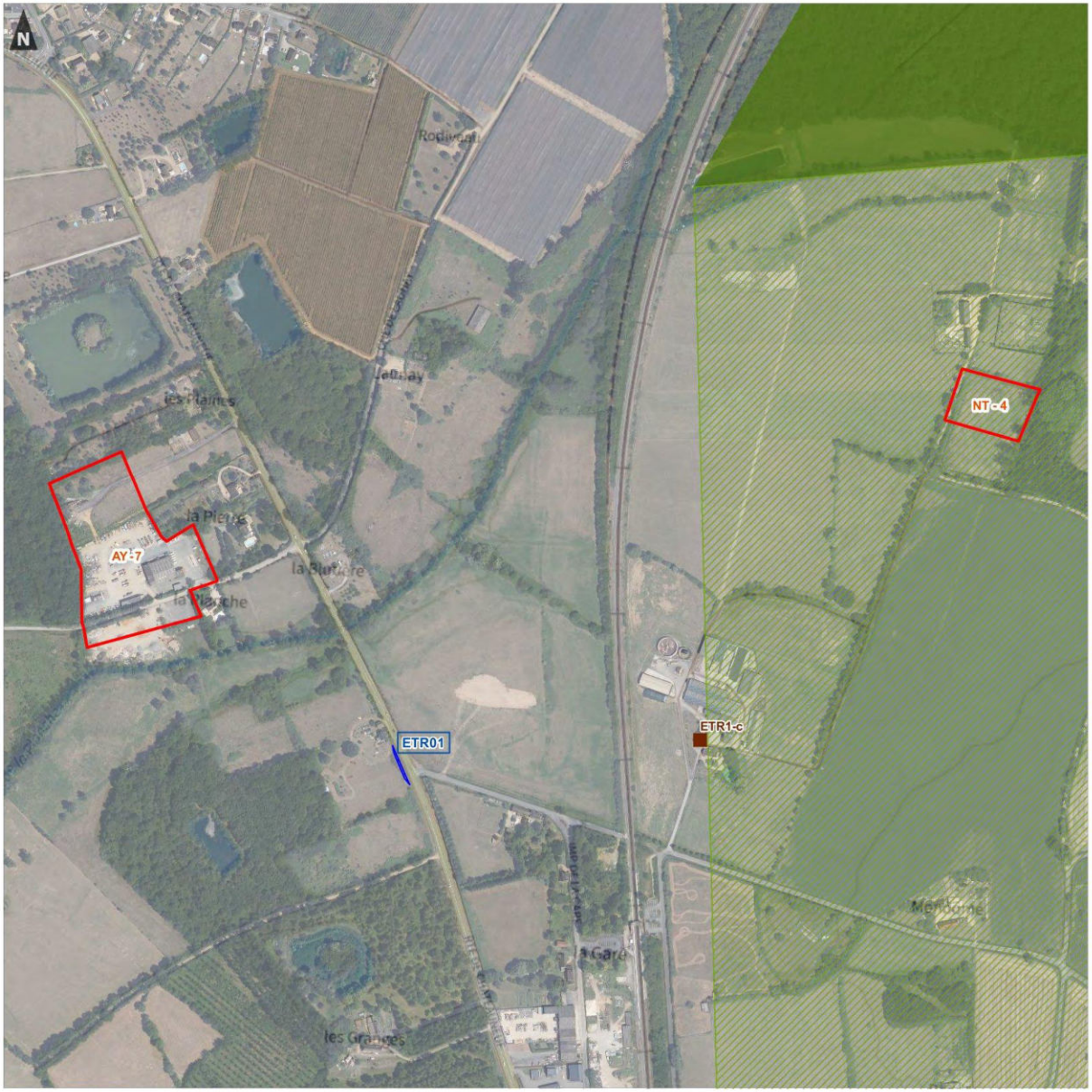
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

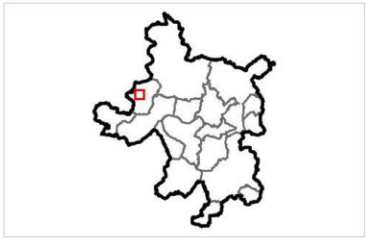
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (16/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

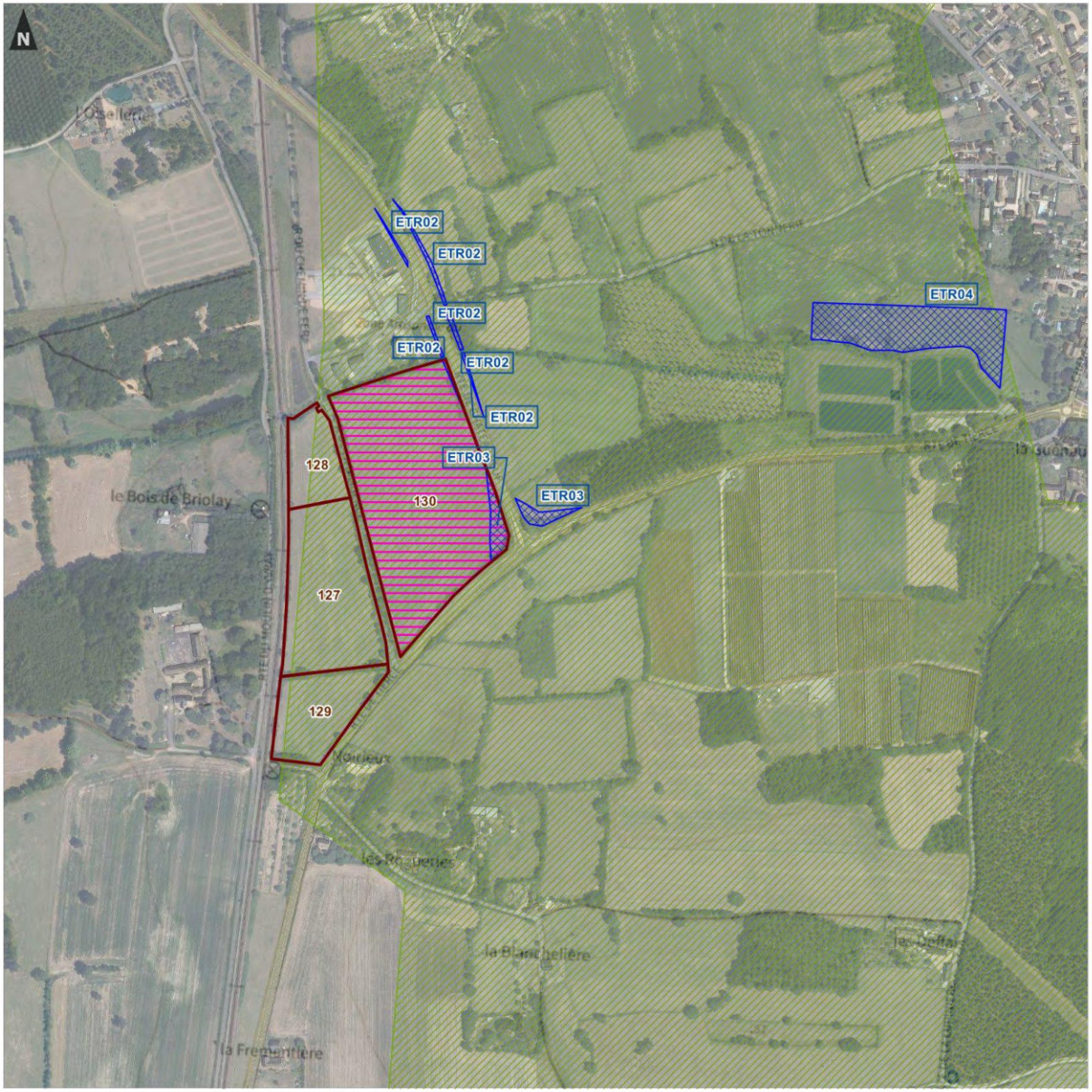
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (17/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

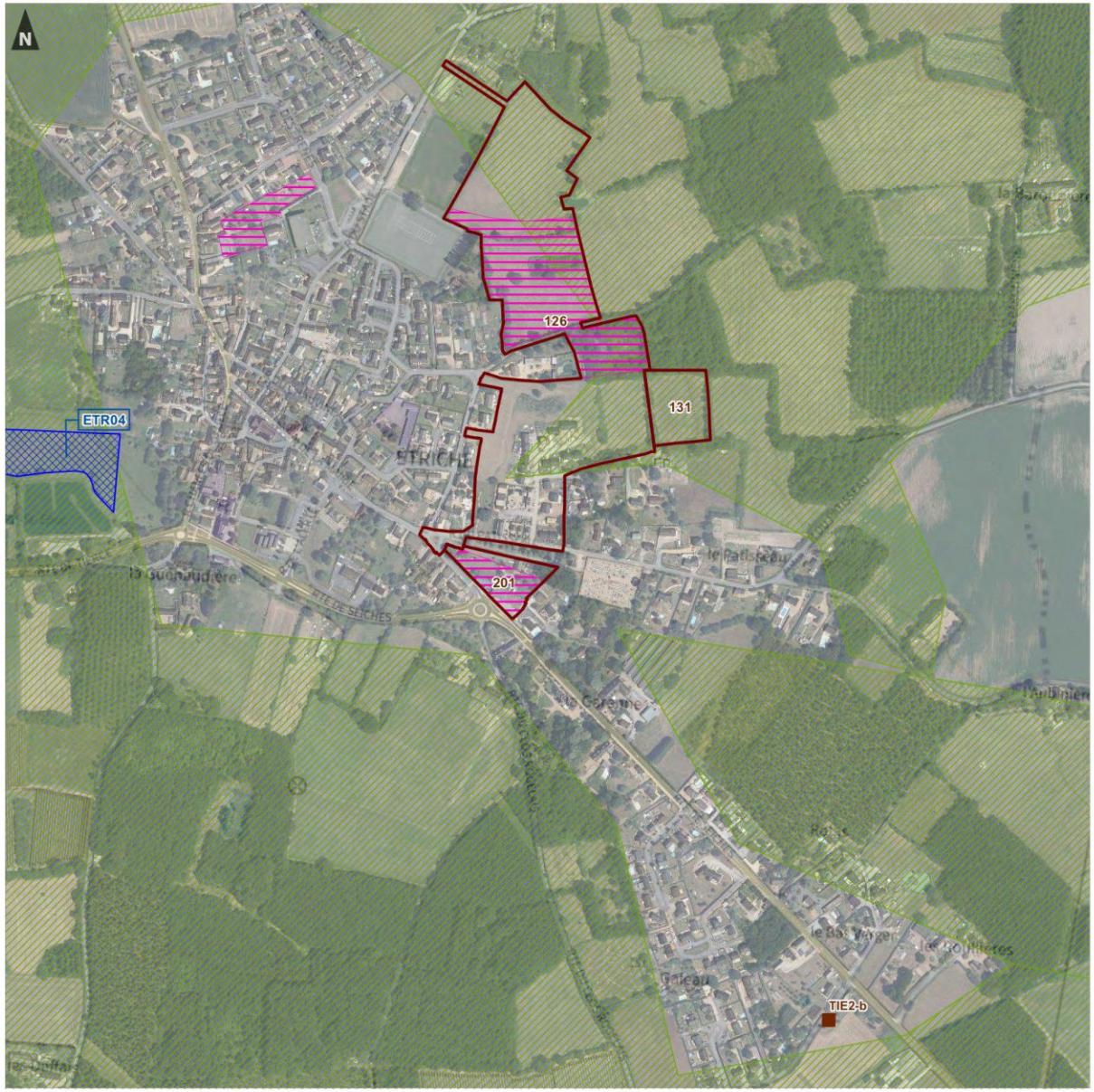
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

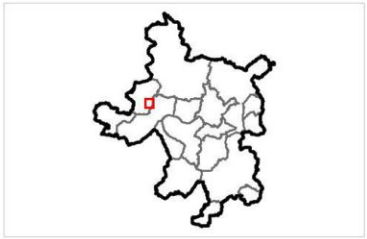
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché - Tiercé (18/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

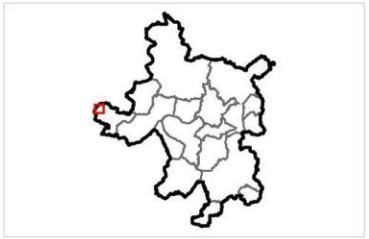
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (19/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (20/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

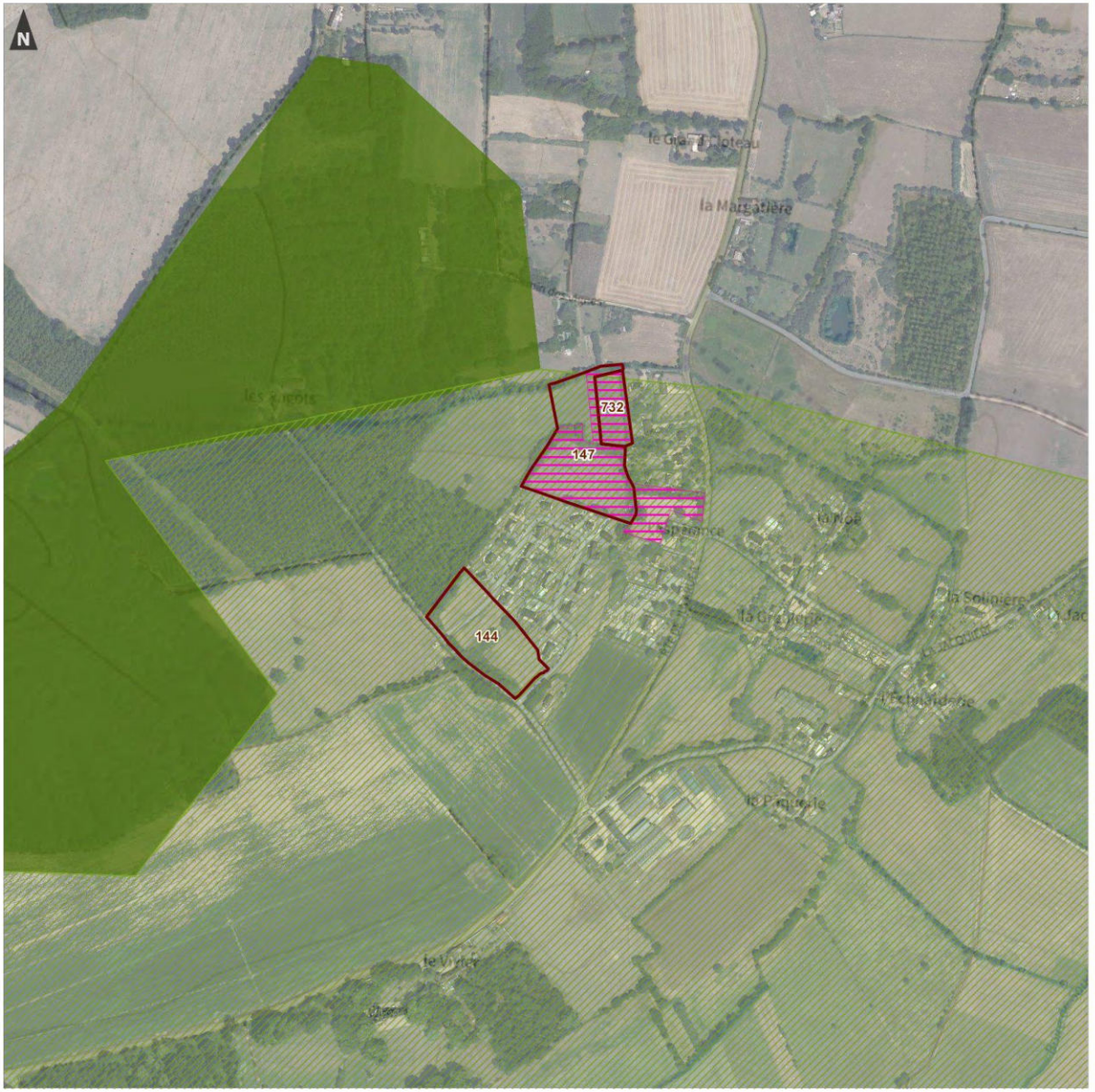
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (21/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

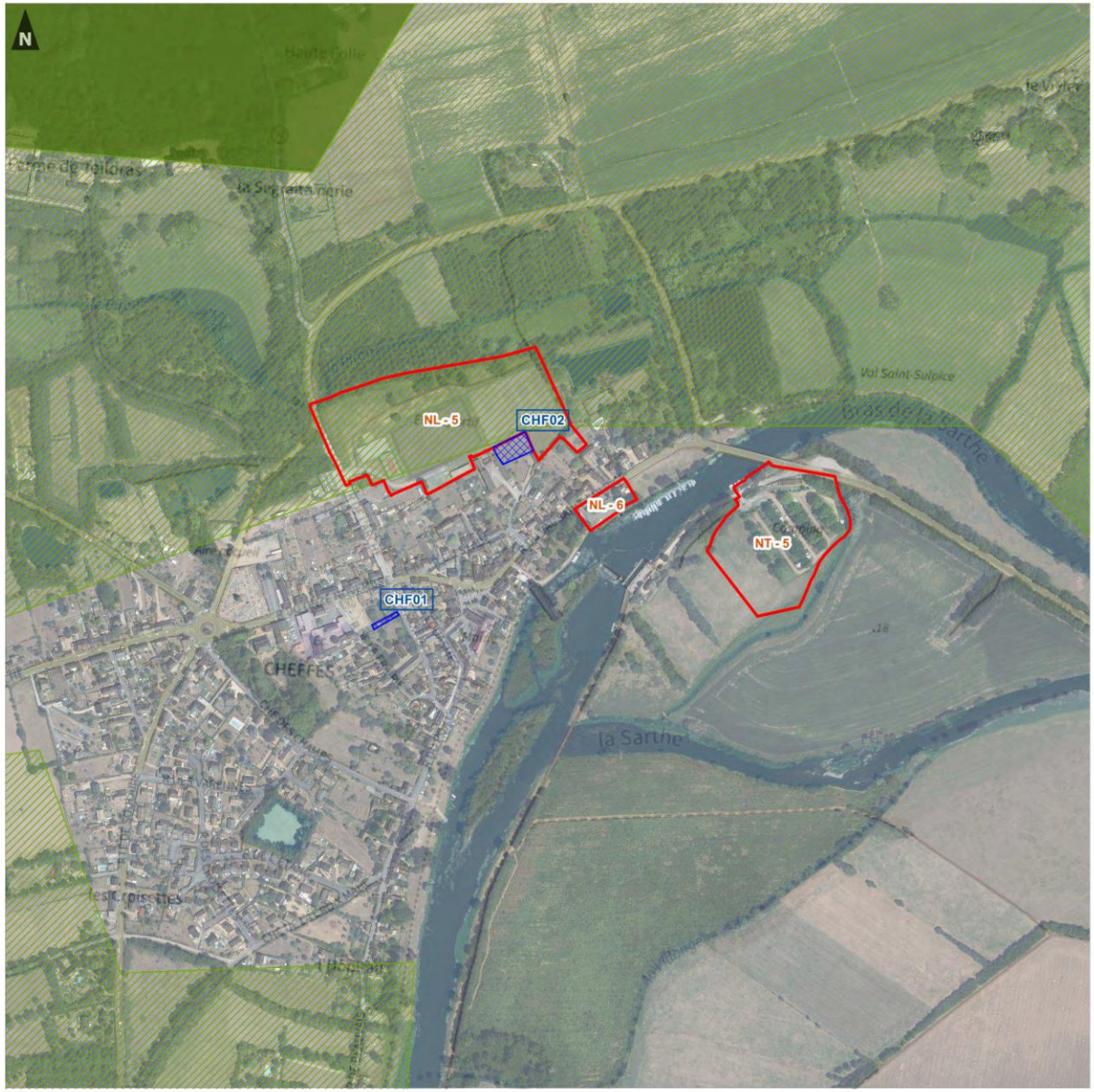
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

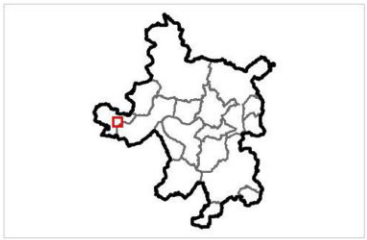
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cheffes (22/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (23/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (24/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

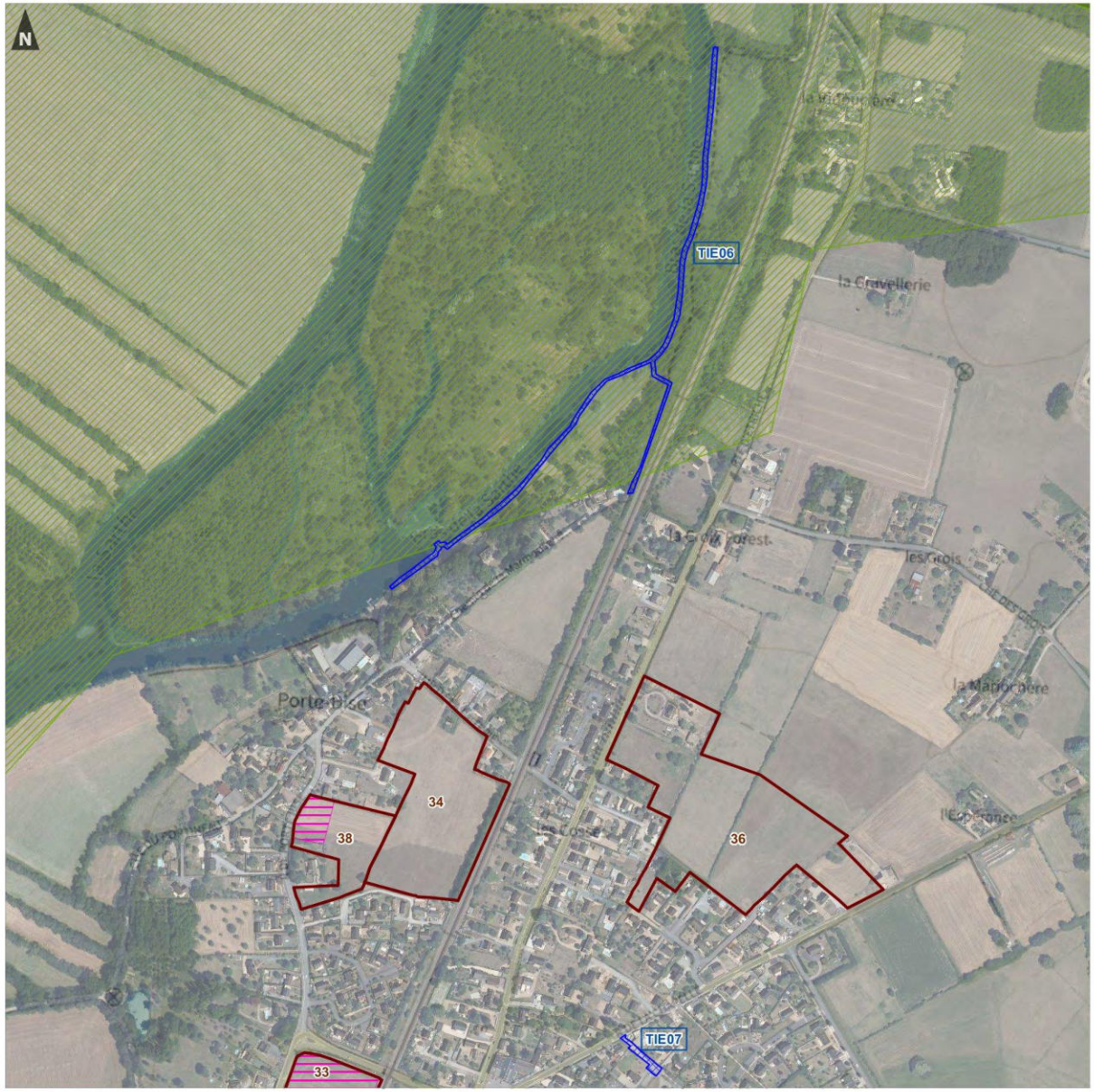
Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



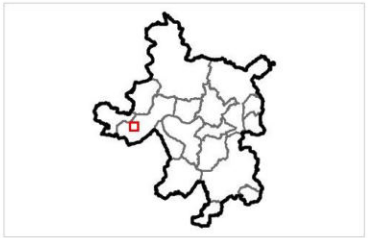
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (25/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

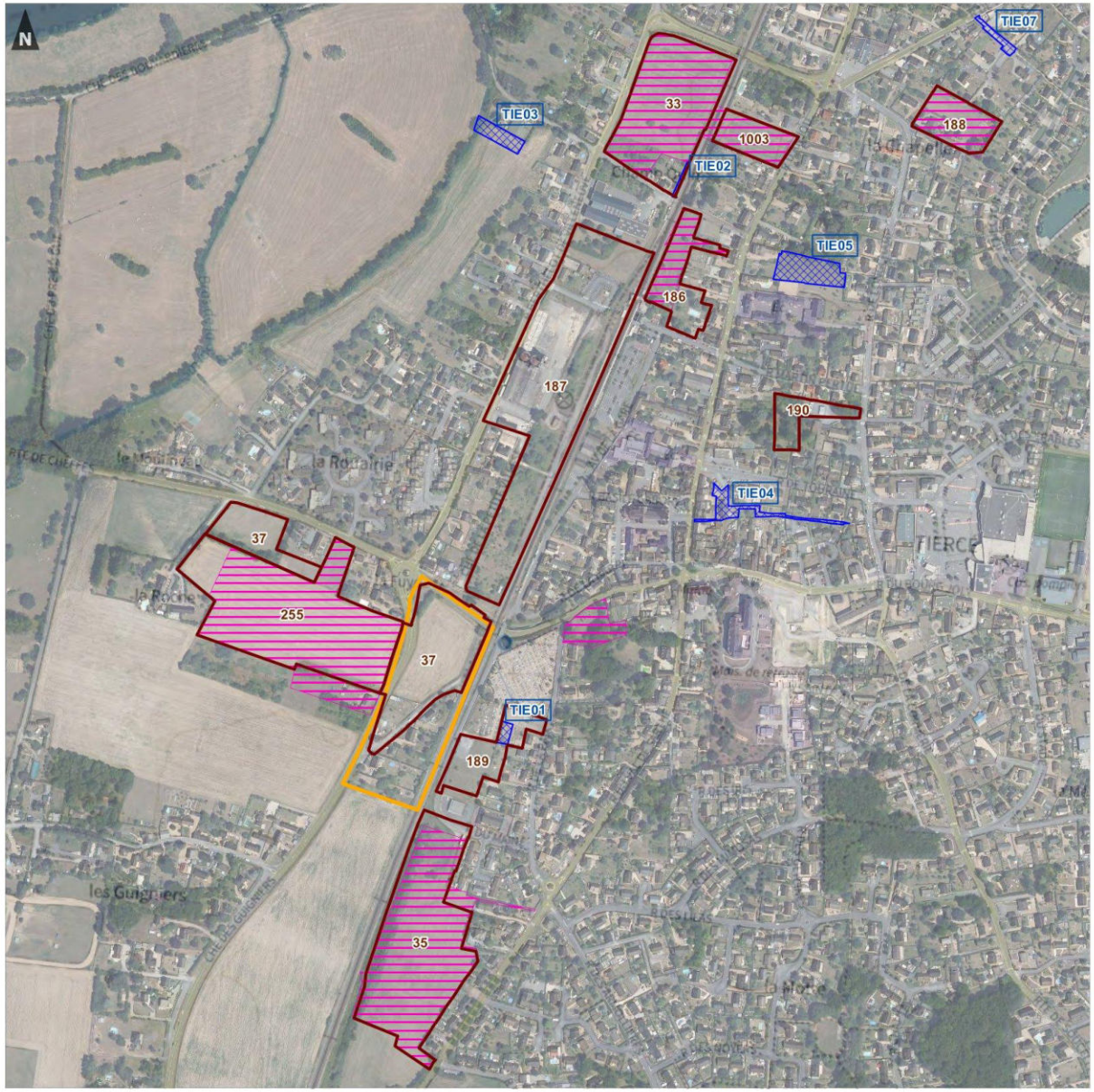
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

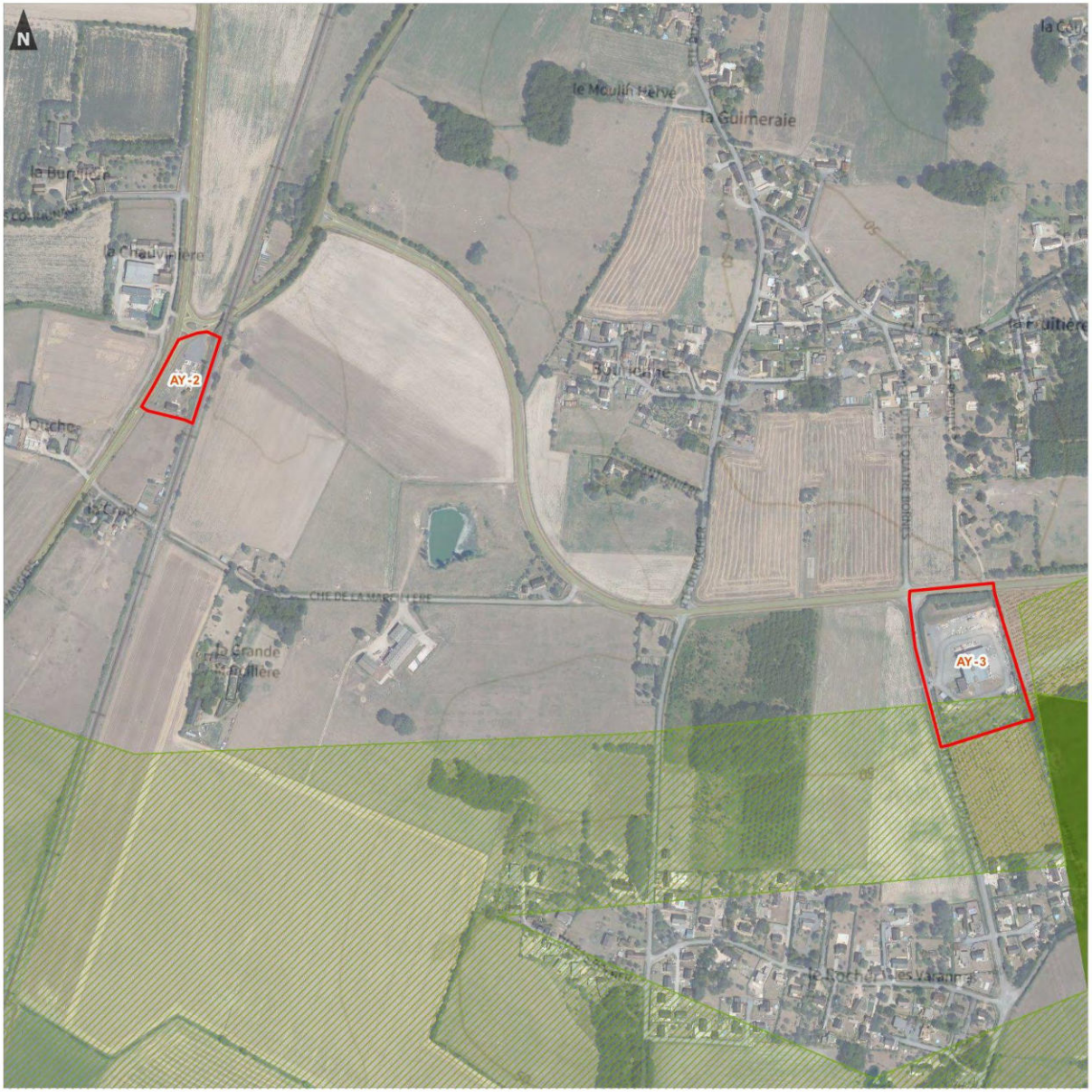
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

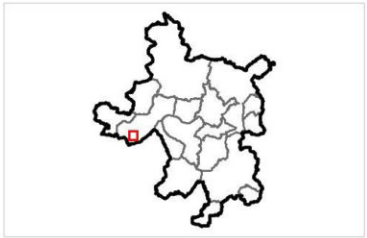
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (26/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

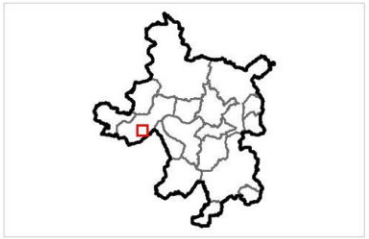
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (27/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

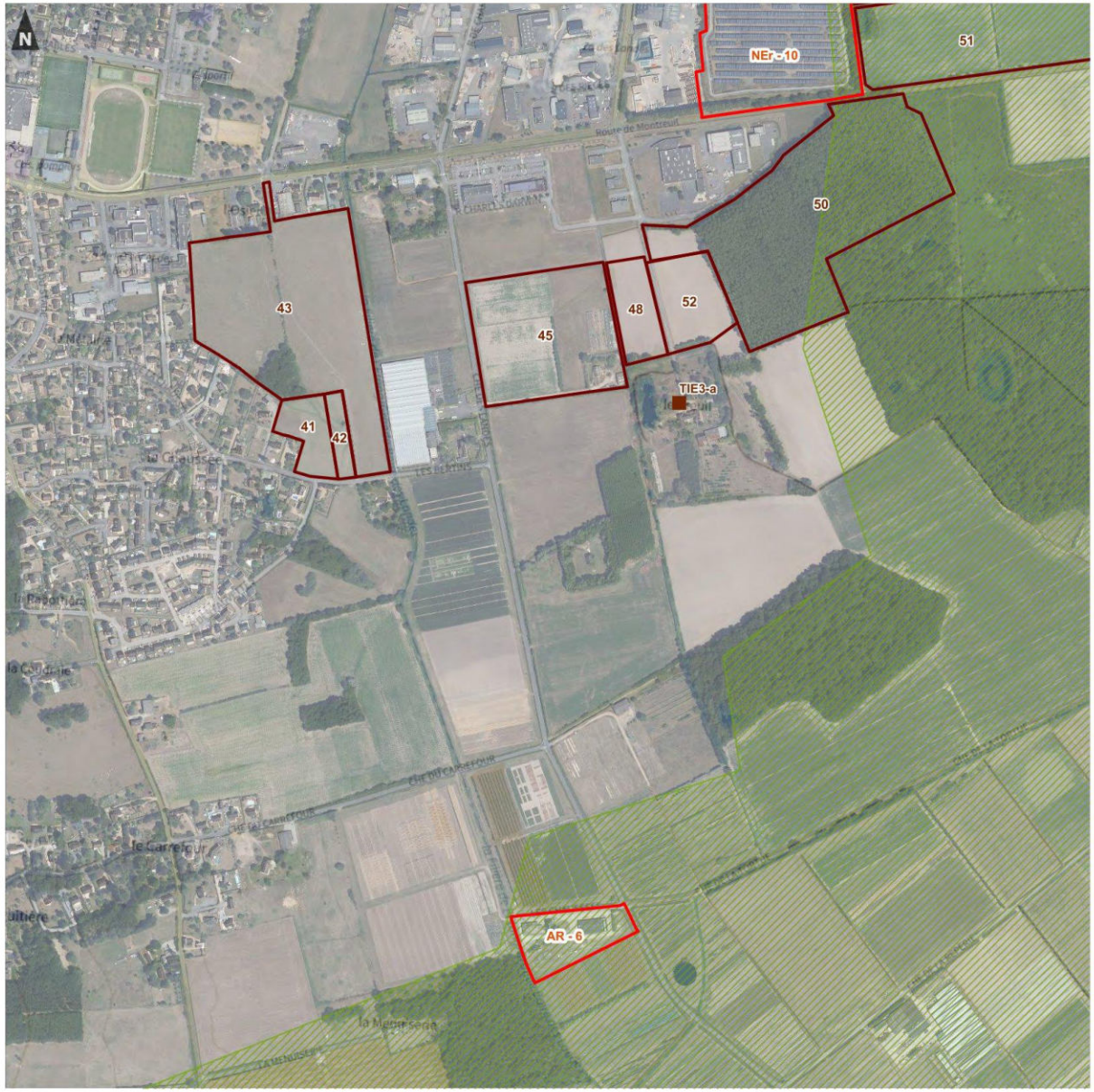
Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

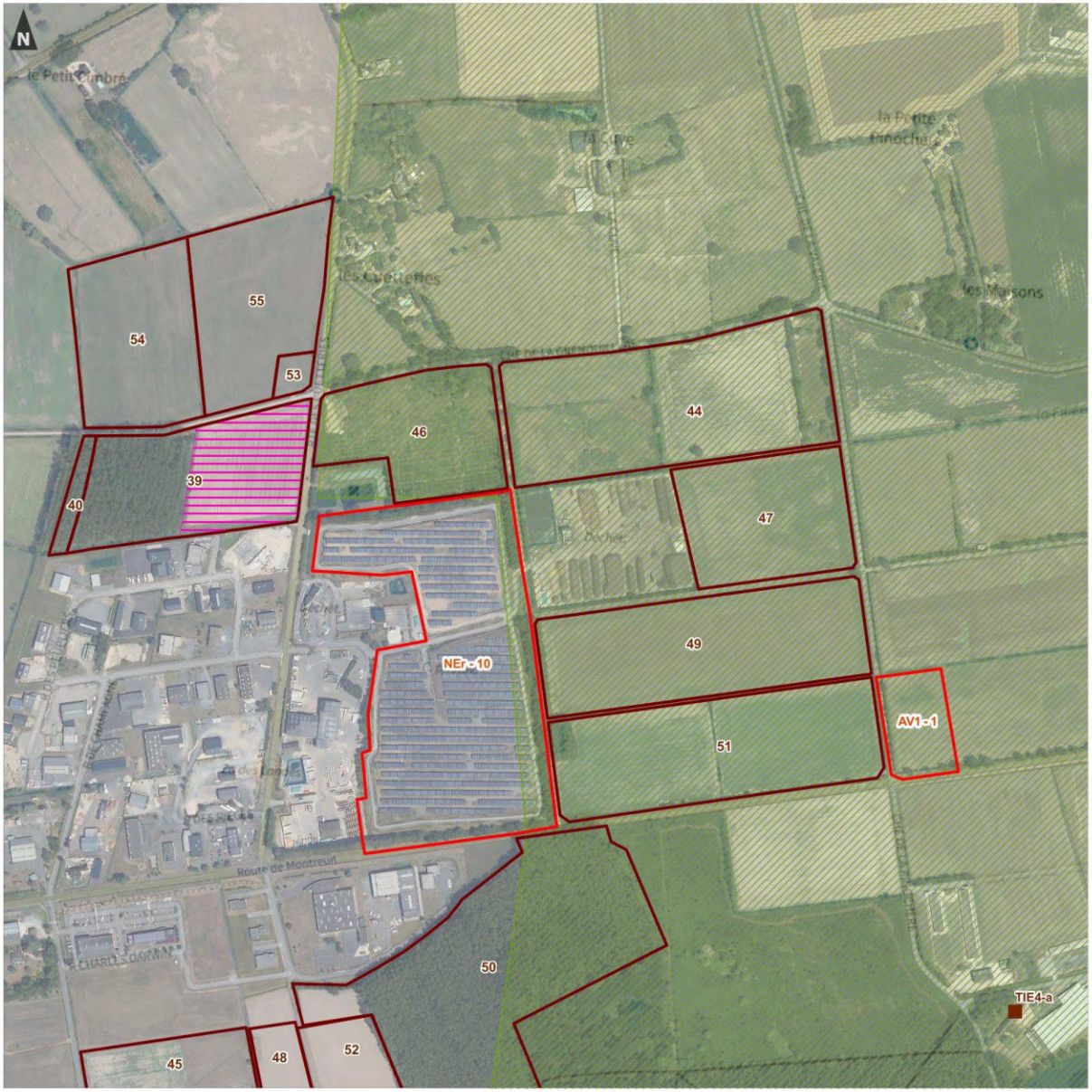
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

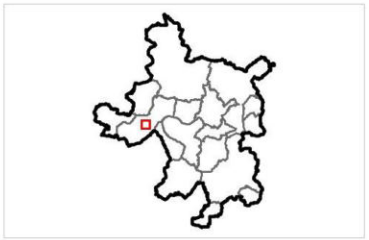
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (28/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (29/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

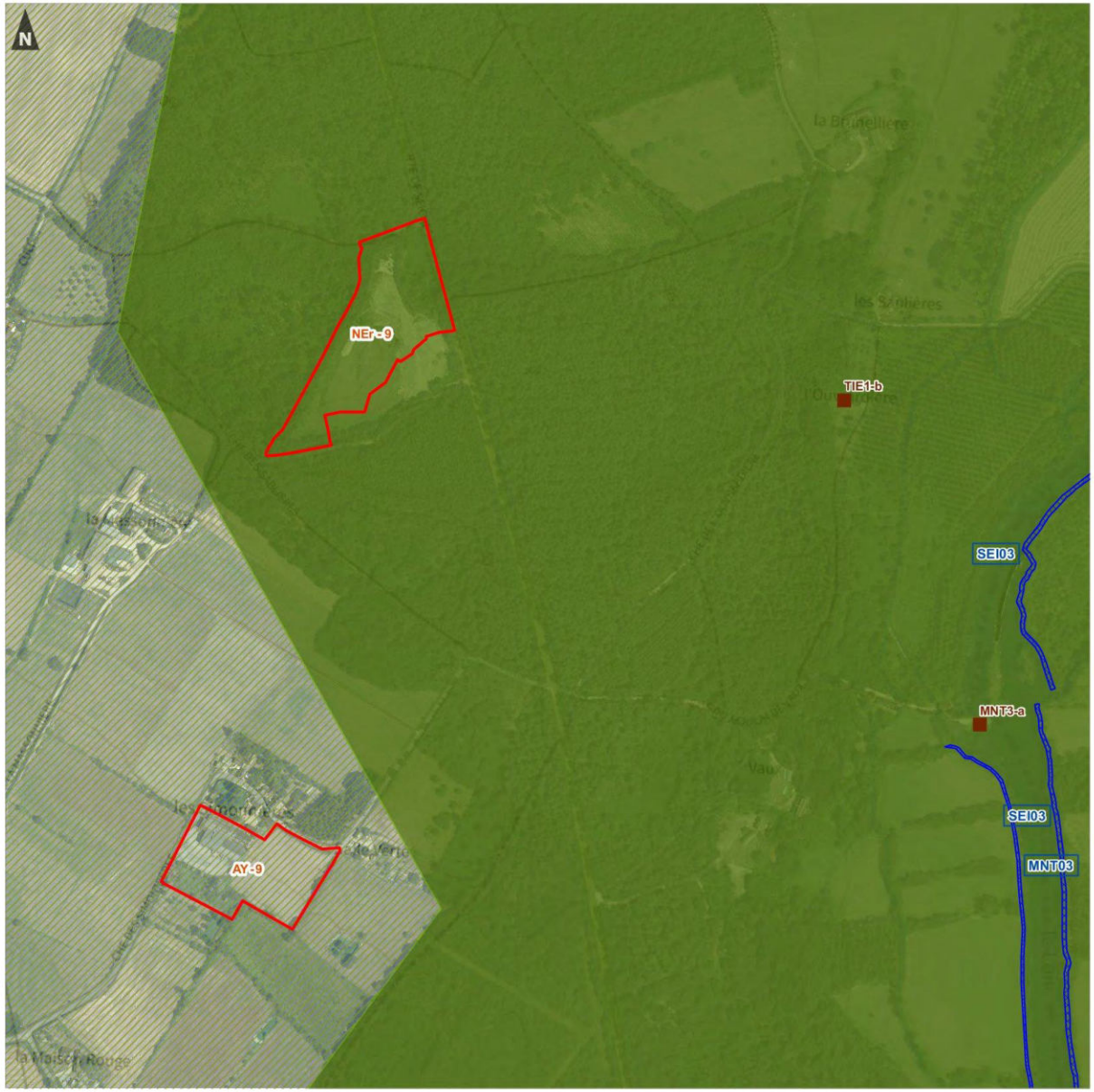
Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

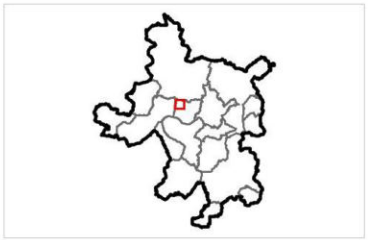
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé (30/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

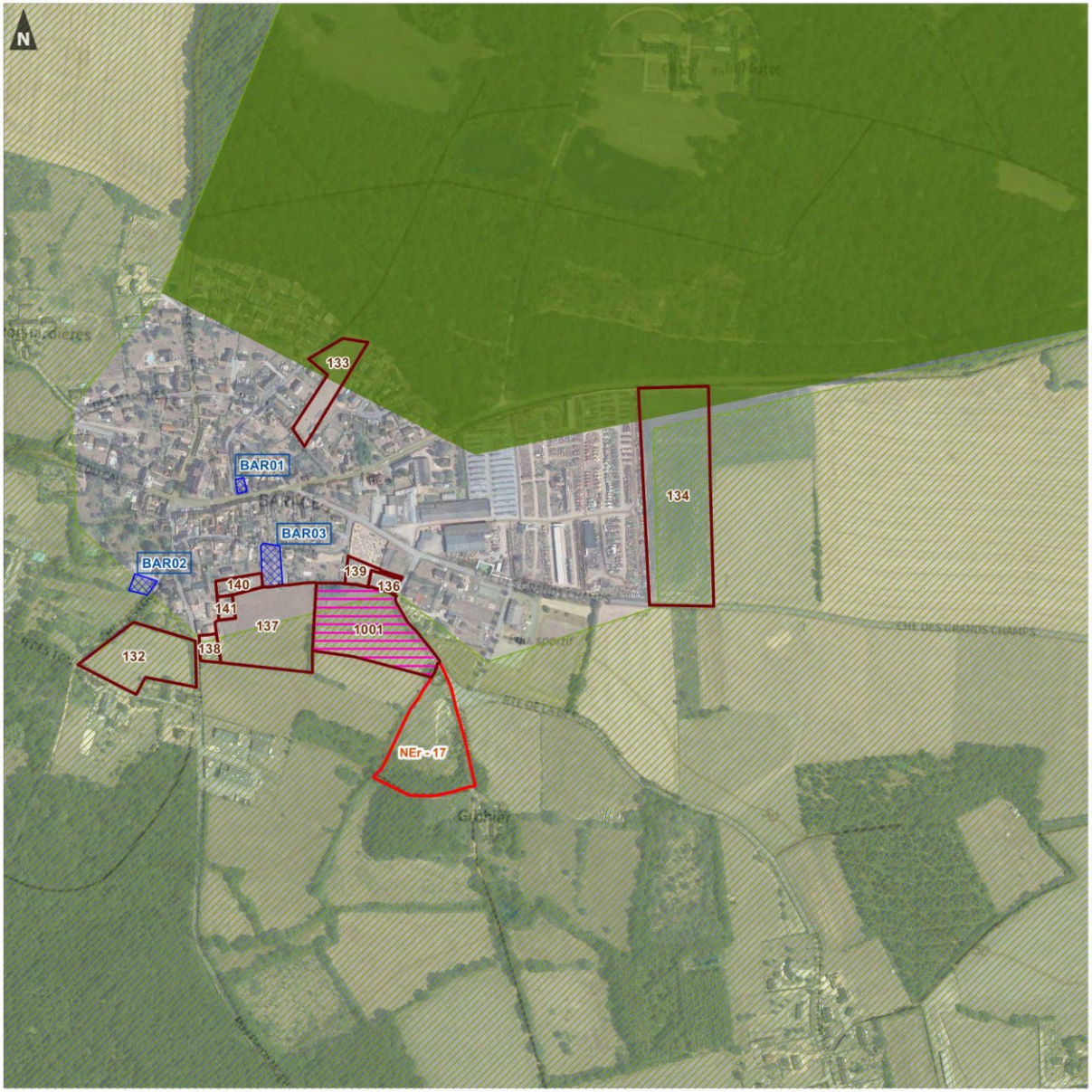
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (31/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

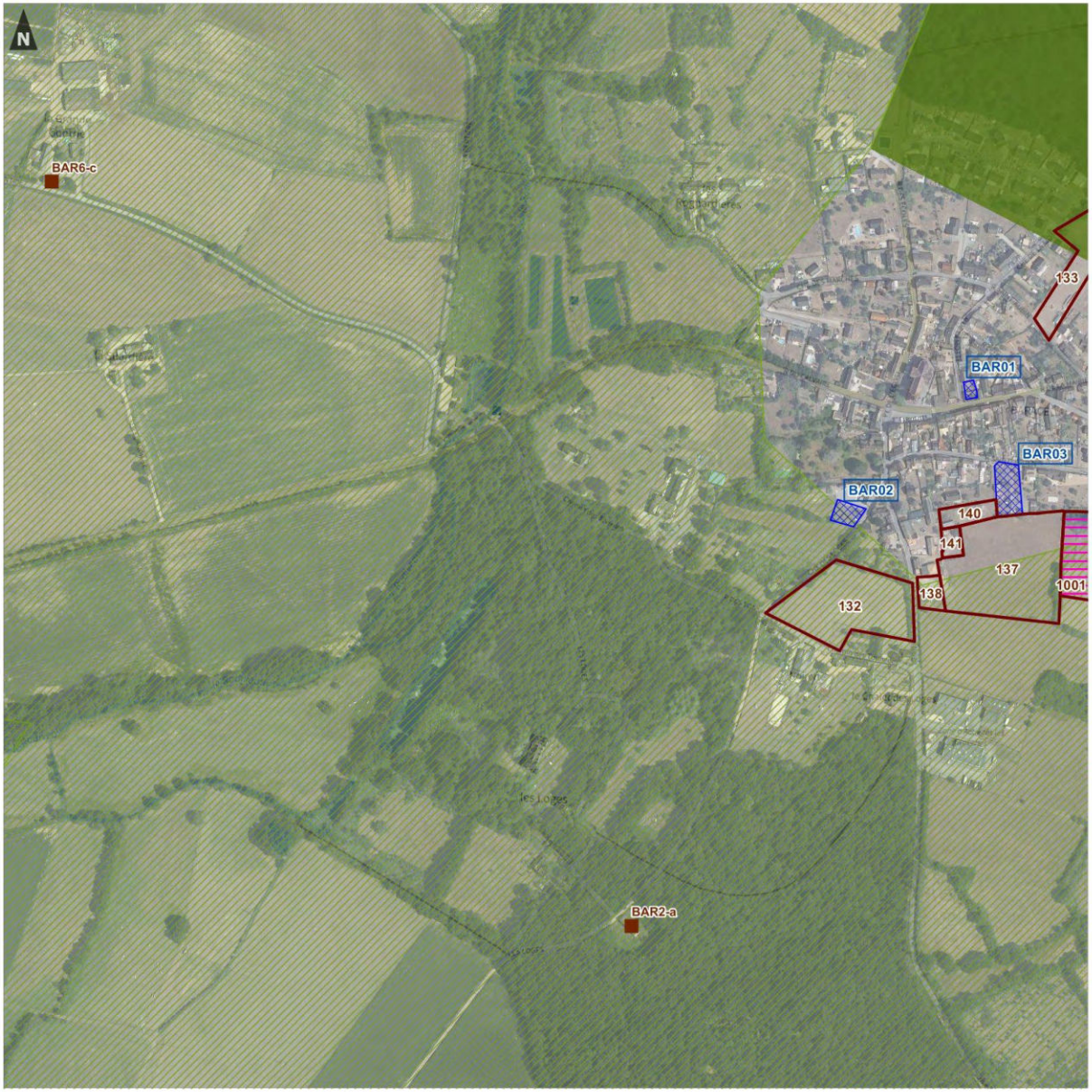
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

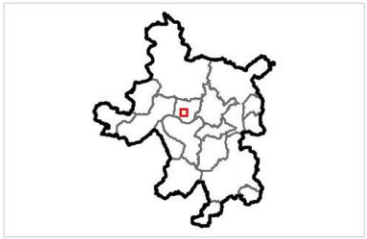
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé (32/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor





0 100 200
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

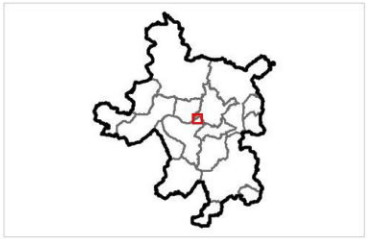
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Huillé-Lézigné / Seiches-sur-le-Loir (33/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

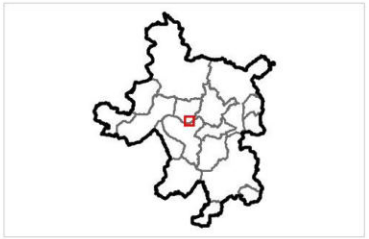
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (34/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

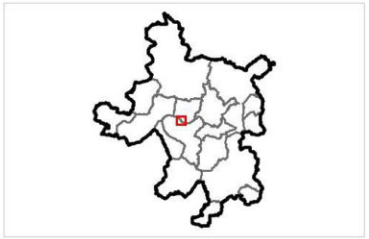
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (35/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (36/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (37/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (38/90)

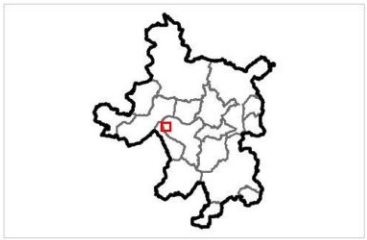
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

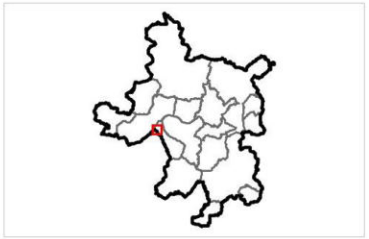
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (39/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (40/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (41/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (42/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (43/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

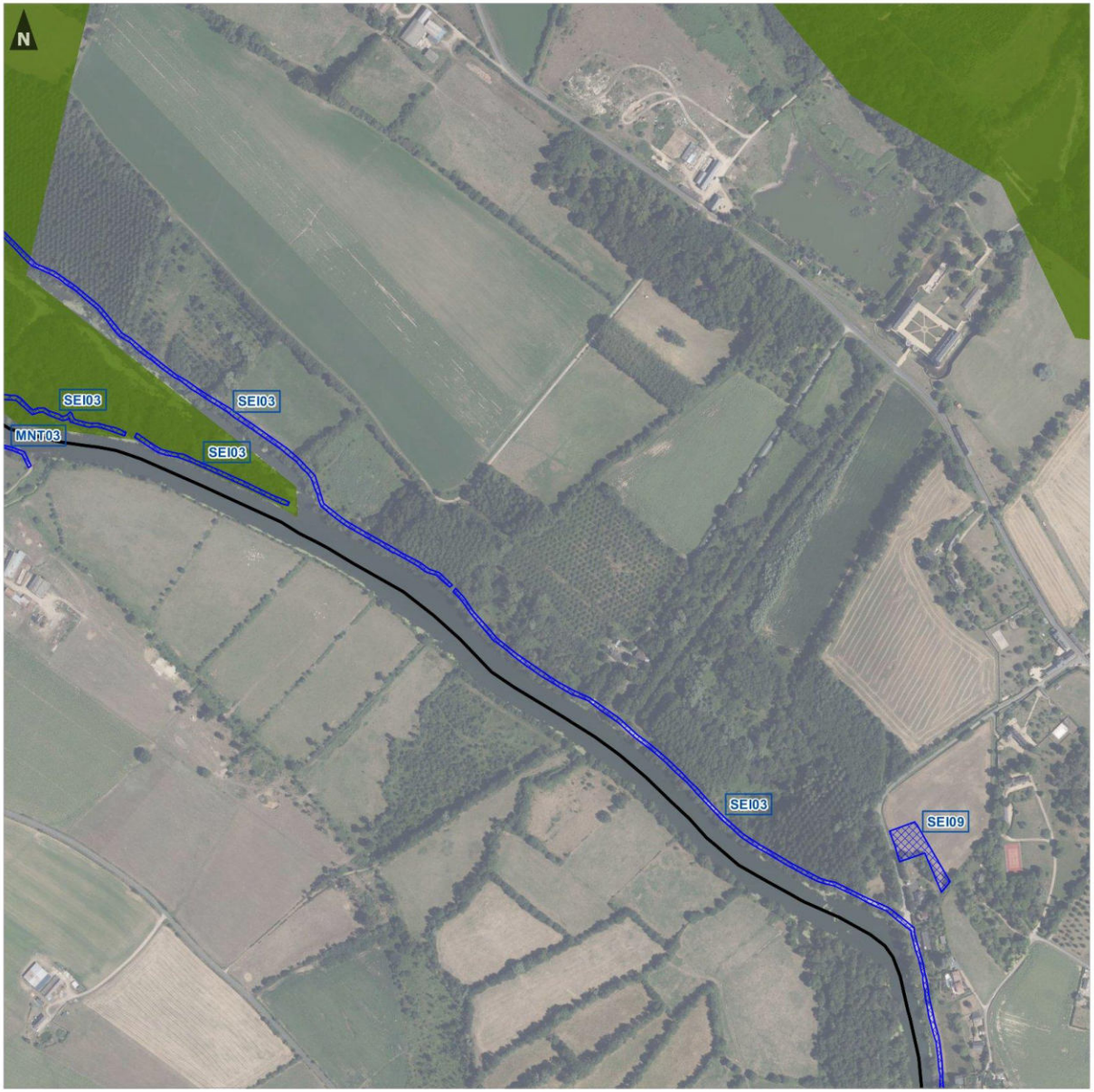
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (44/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (45/90)

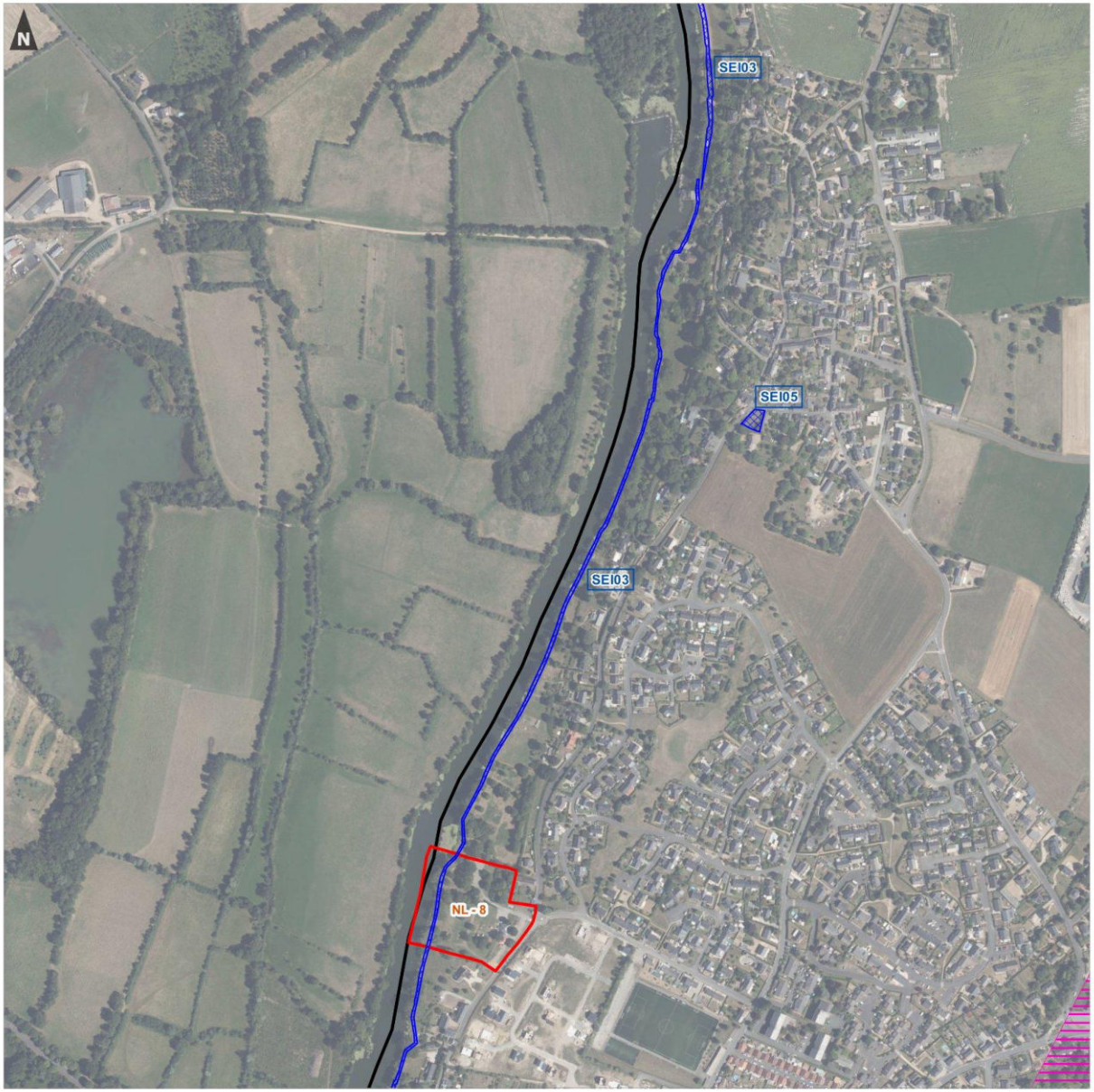
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (46/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



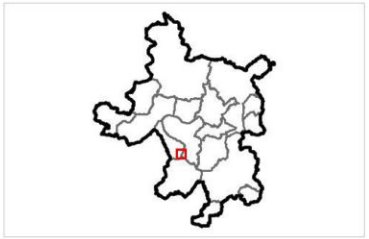
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (47/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

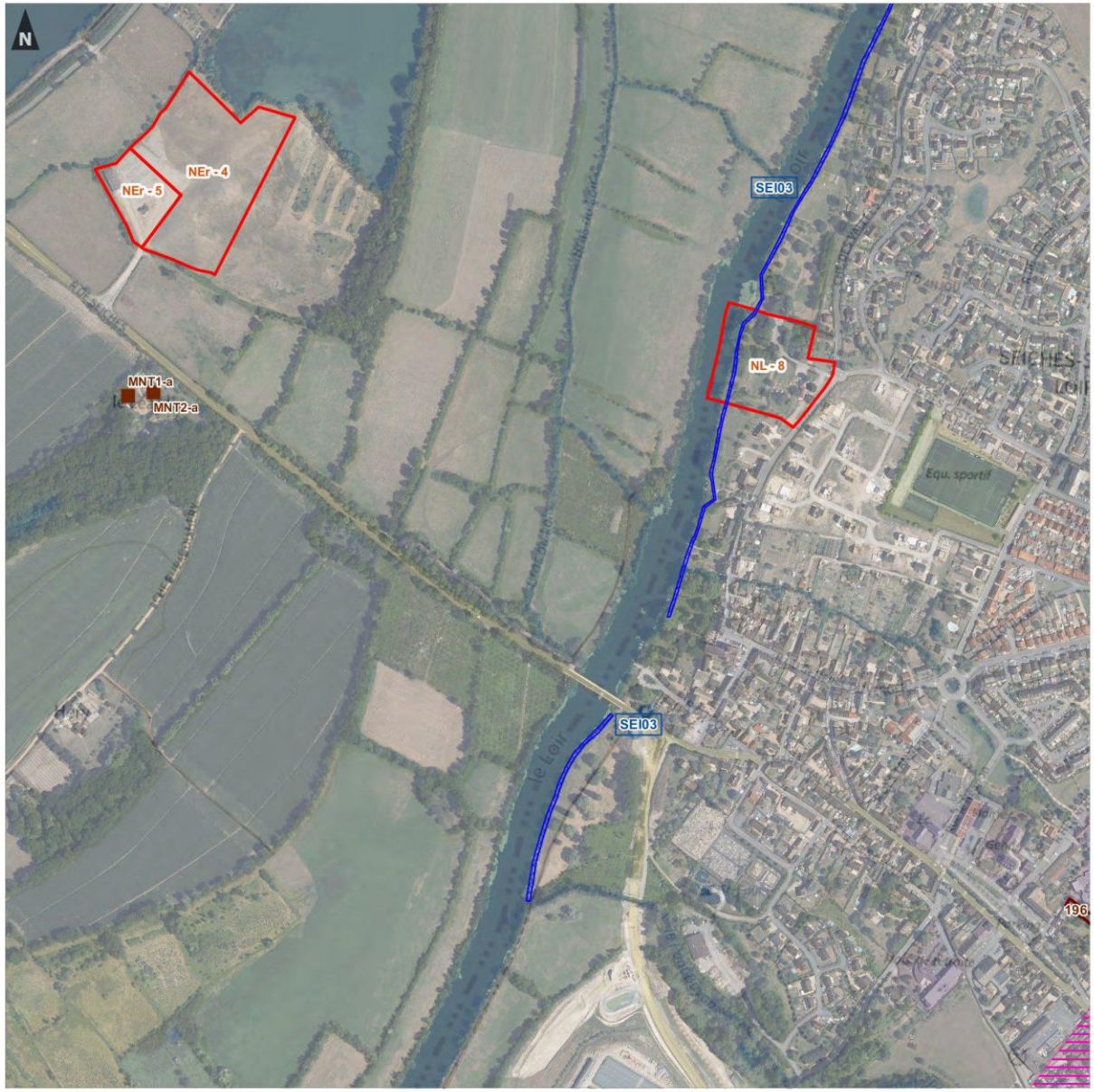
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

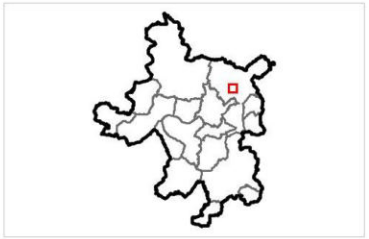
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (48/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

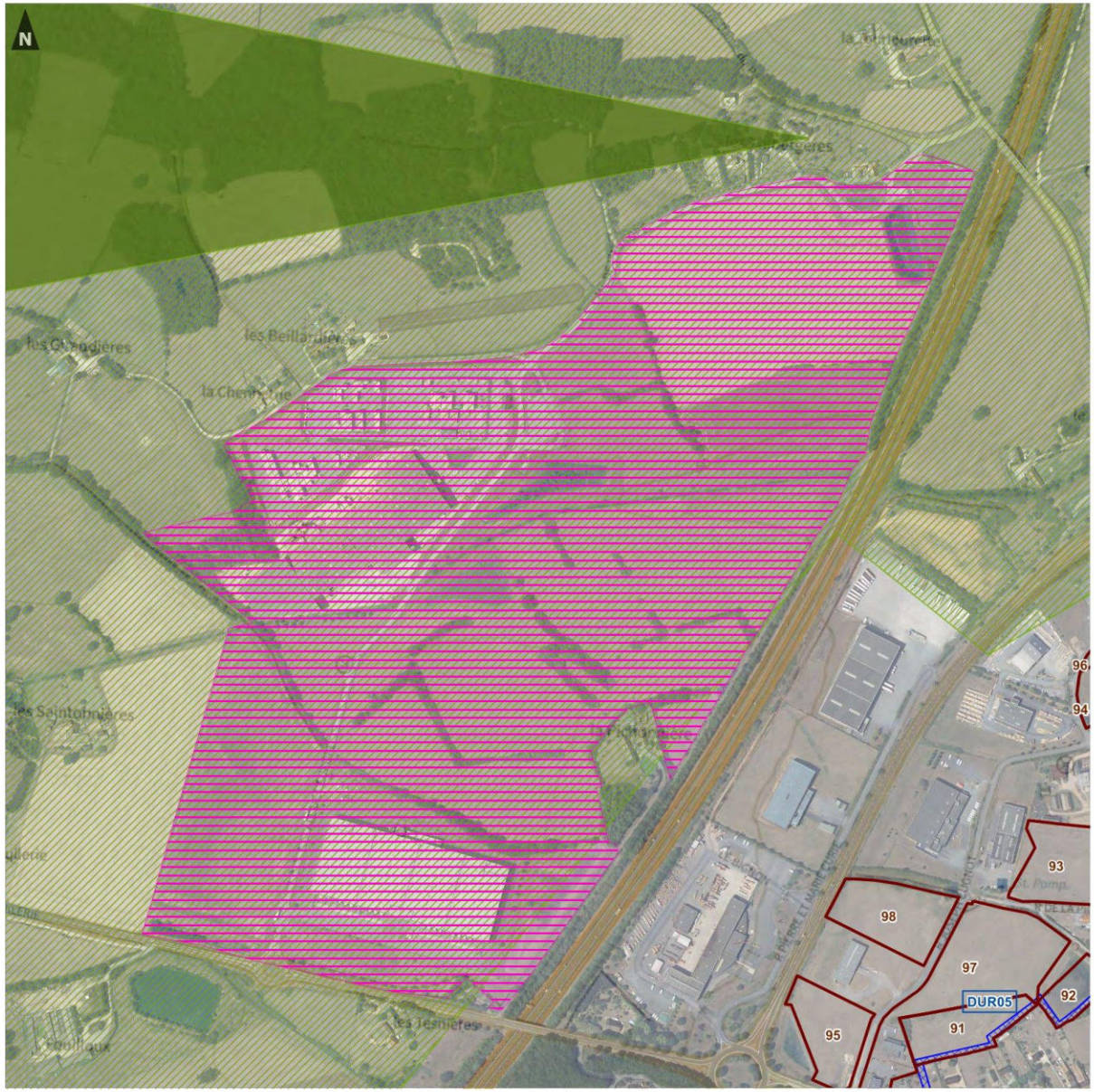
Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

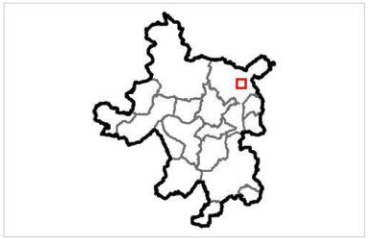
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (49/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

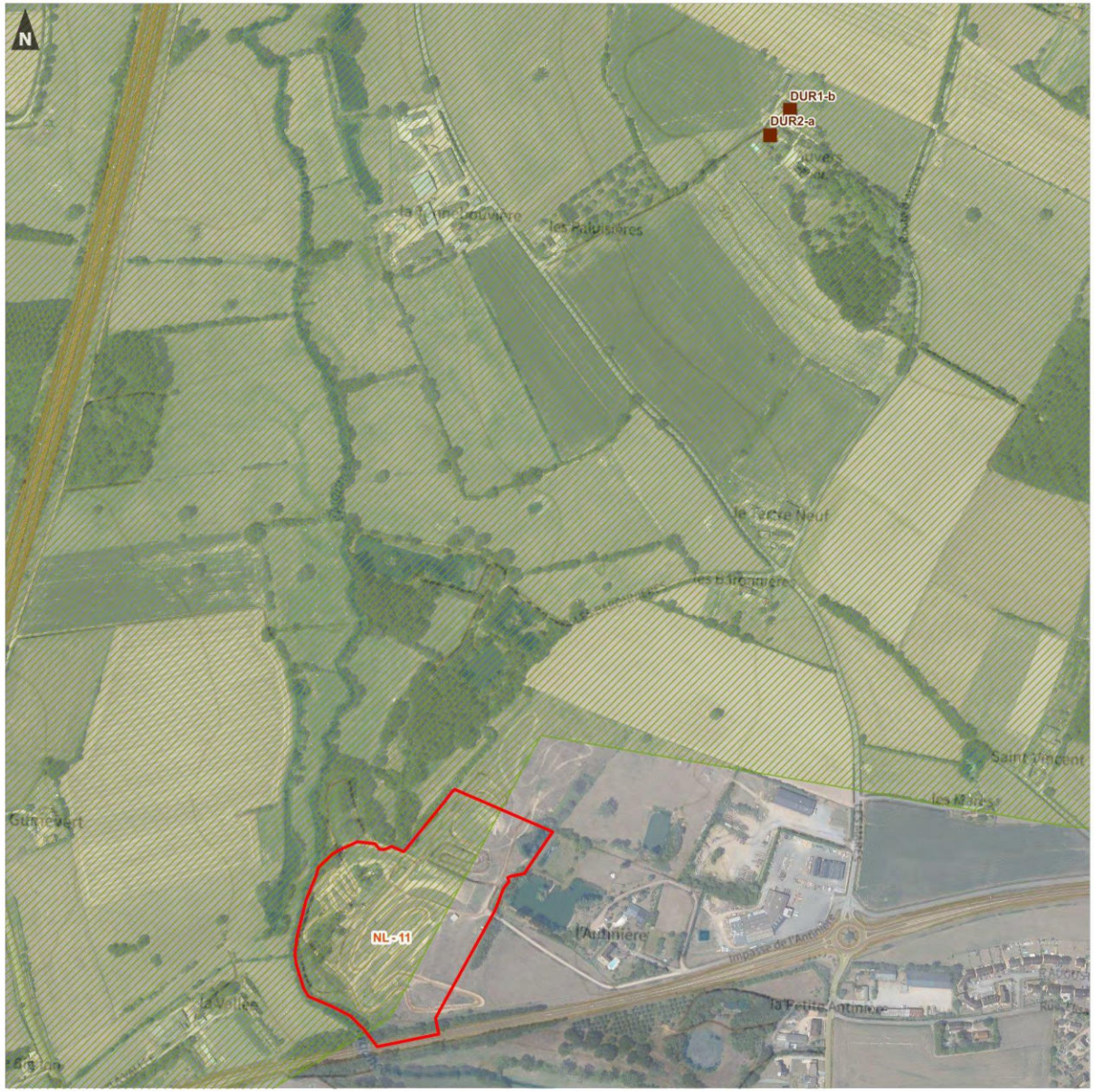
Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

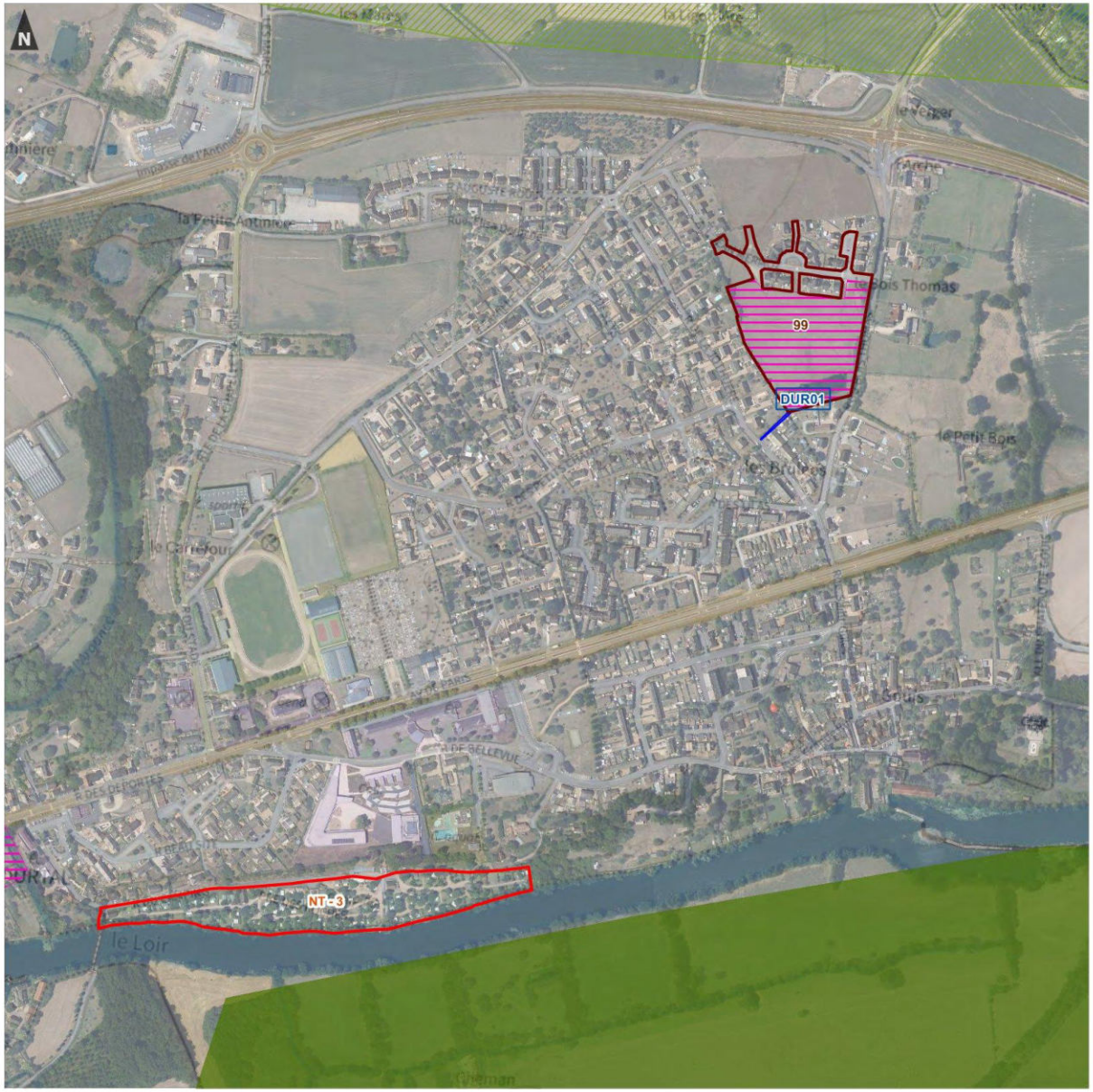
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (50/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

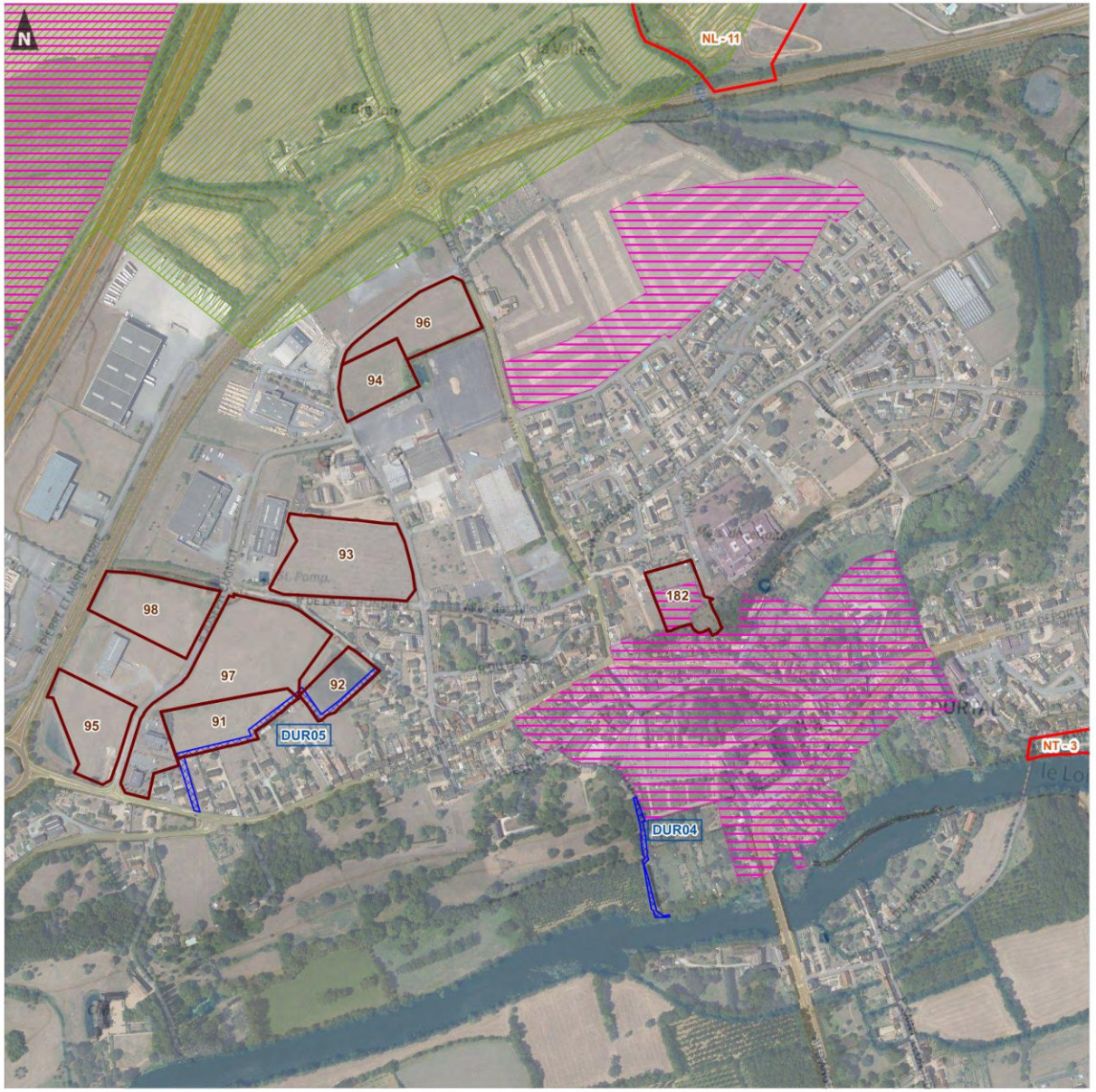
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

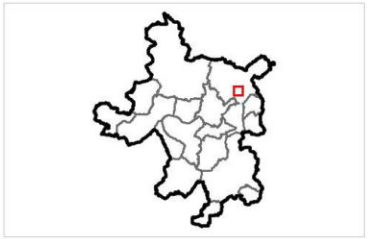
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (51/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Huillé-Lézigné (52/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

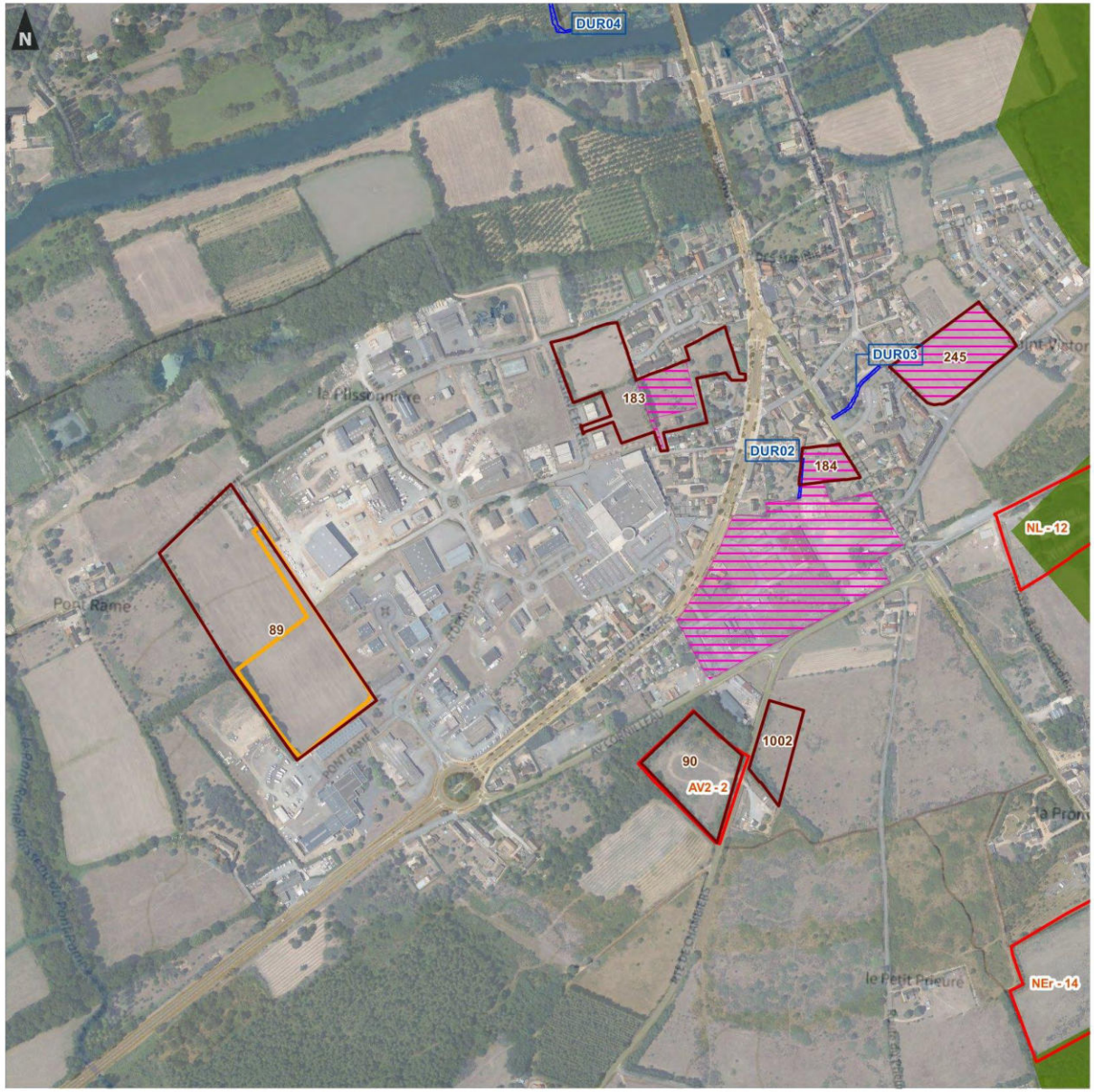
Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

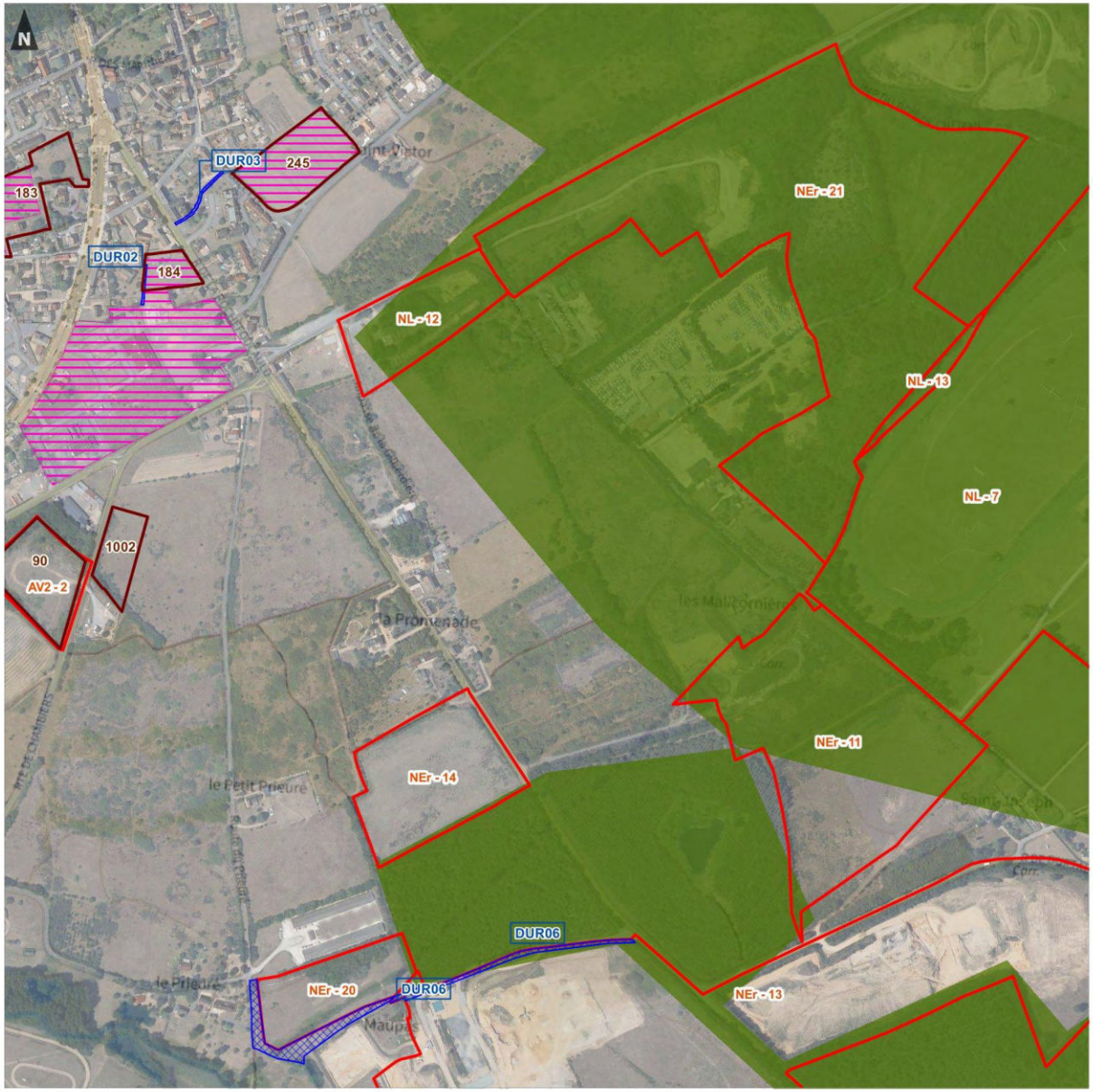
Durtal / Les Rairies (53/90)

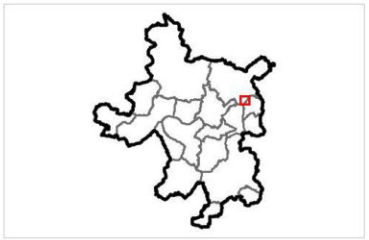
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

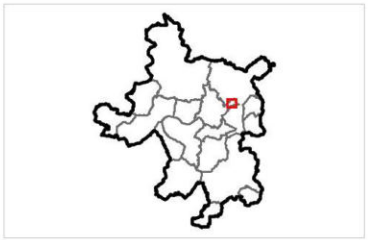
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (54/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

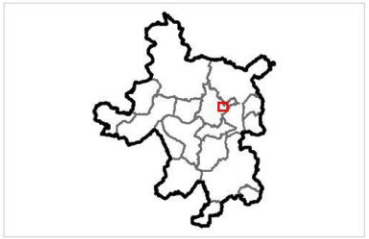
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (55/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

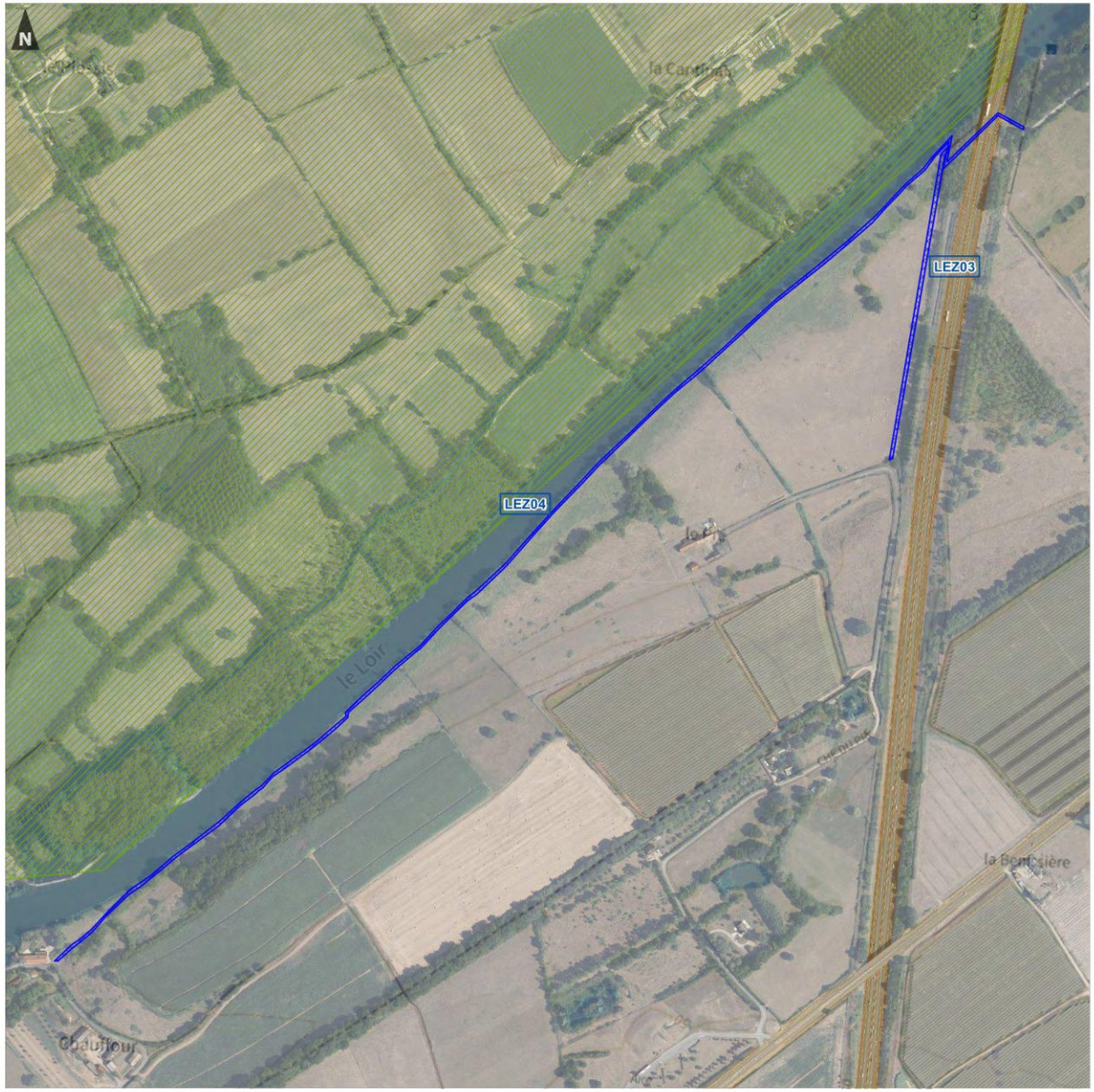
Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (56/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

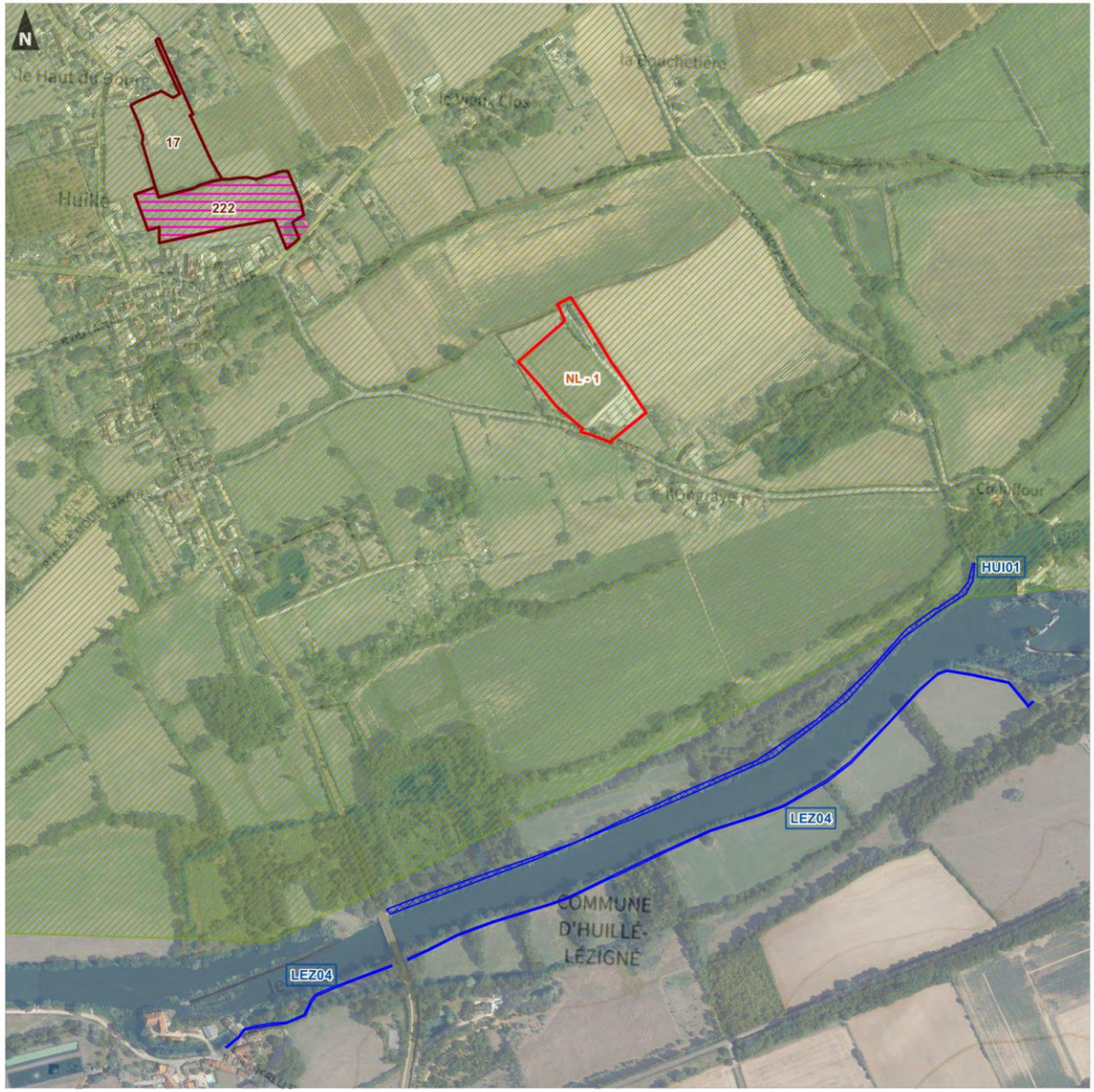
Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

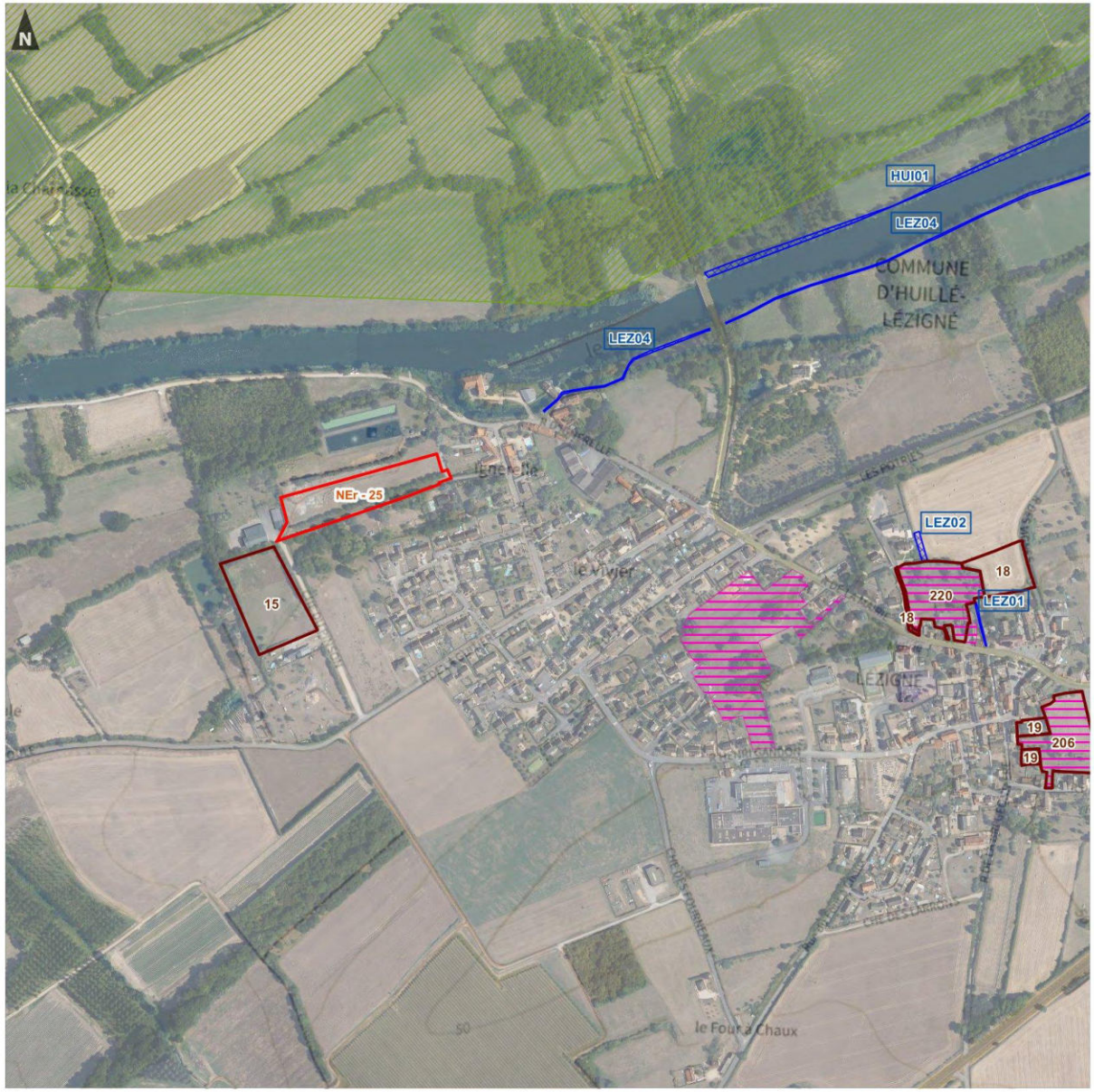
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

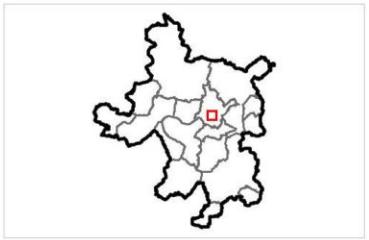
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (57/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

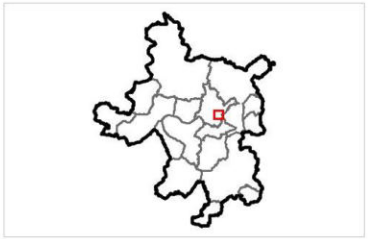
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (58/90)

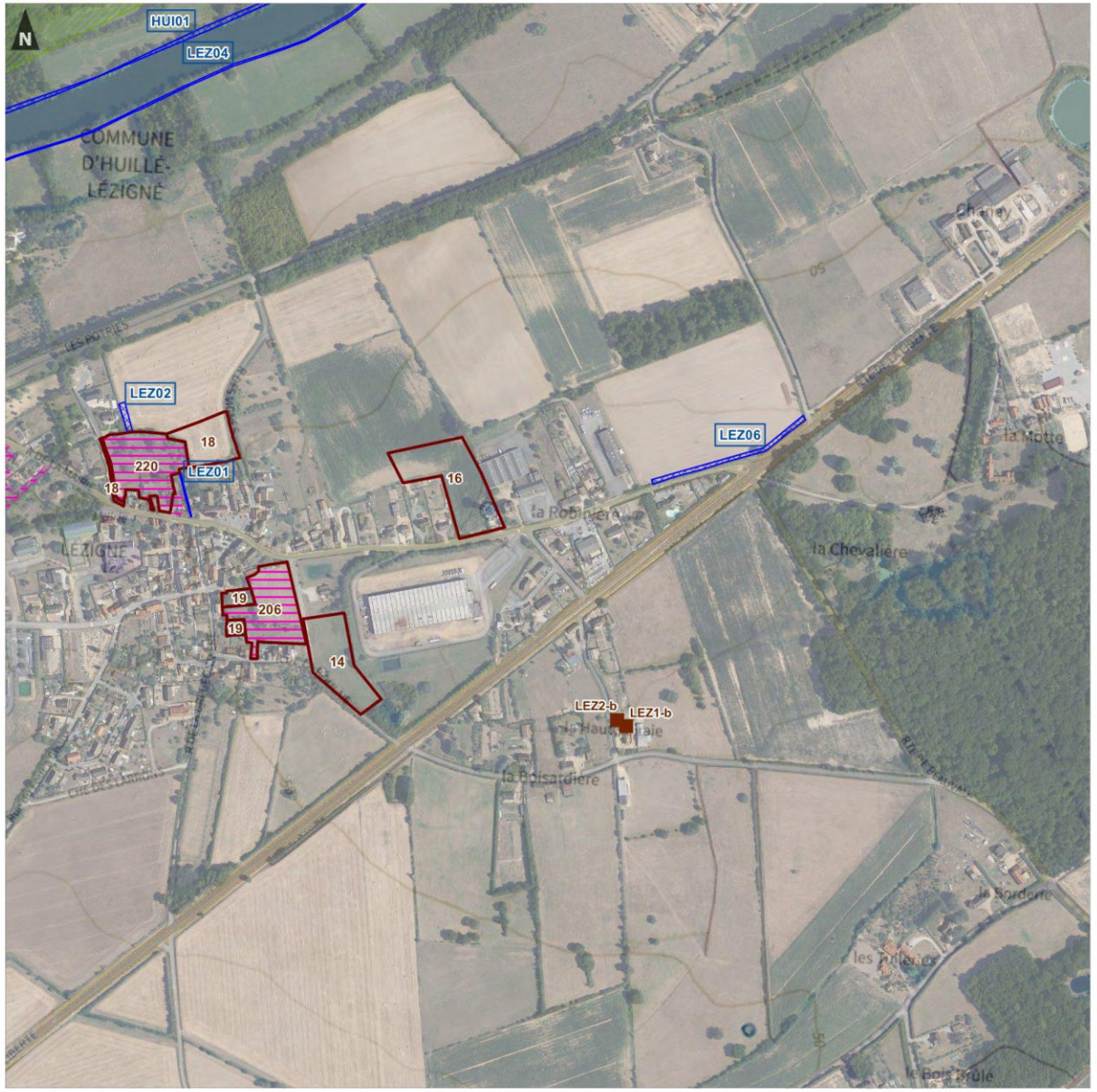
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres



auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (59/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

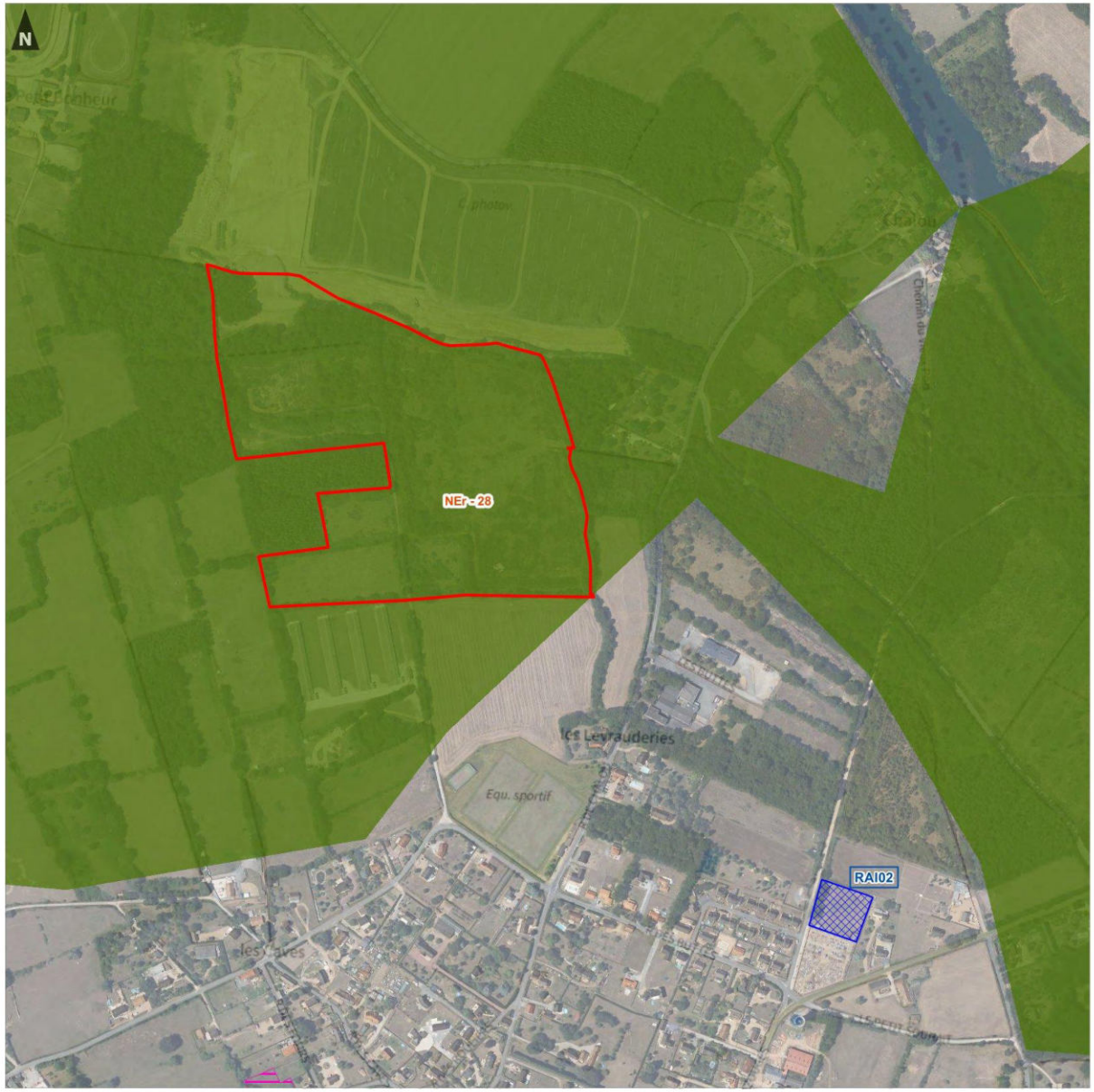
Les Rairies (60/90)

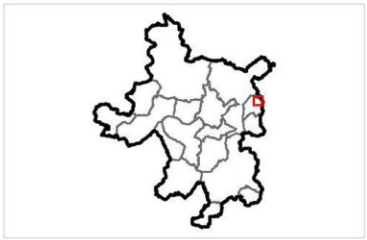
Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

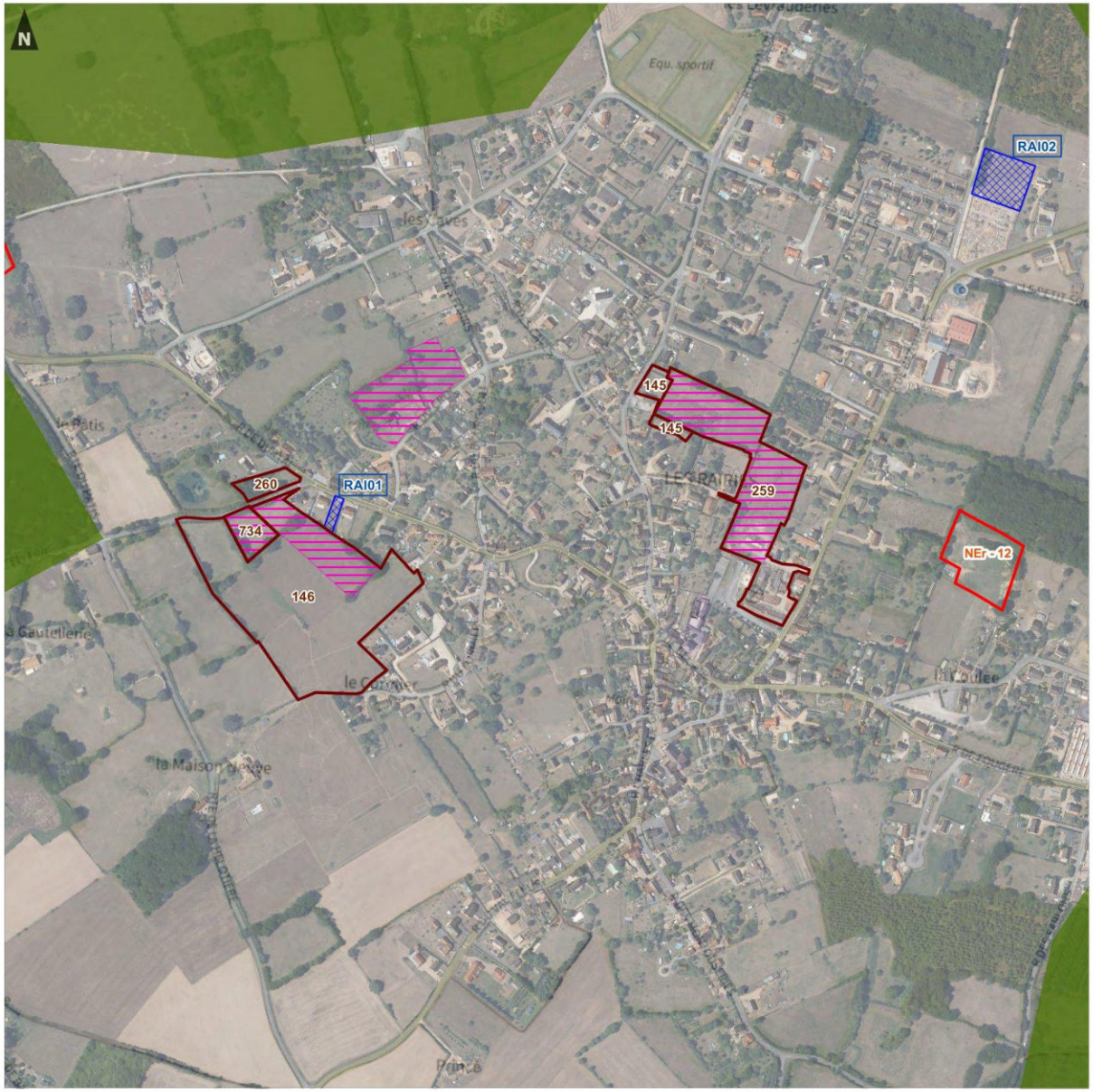
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (61/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

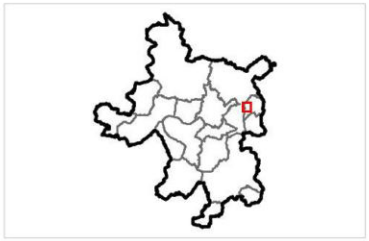
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (62/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (63/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

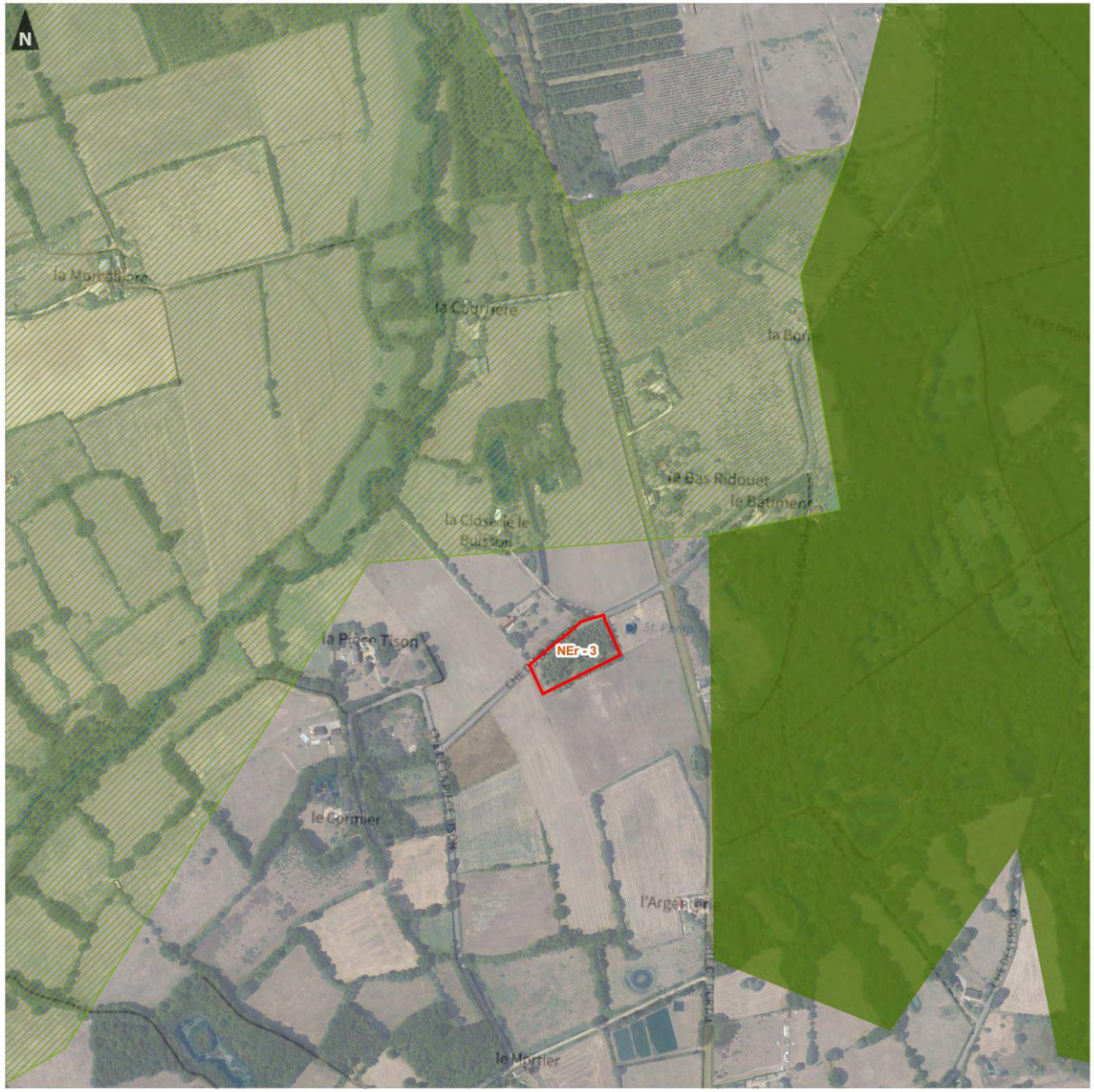
Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (64/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

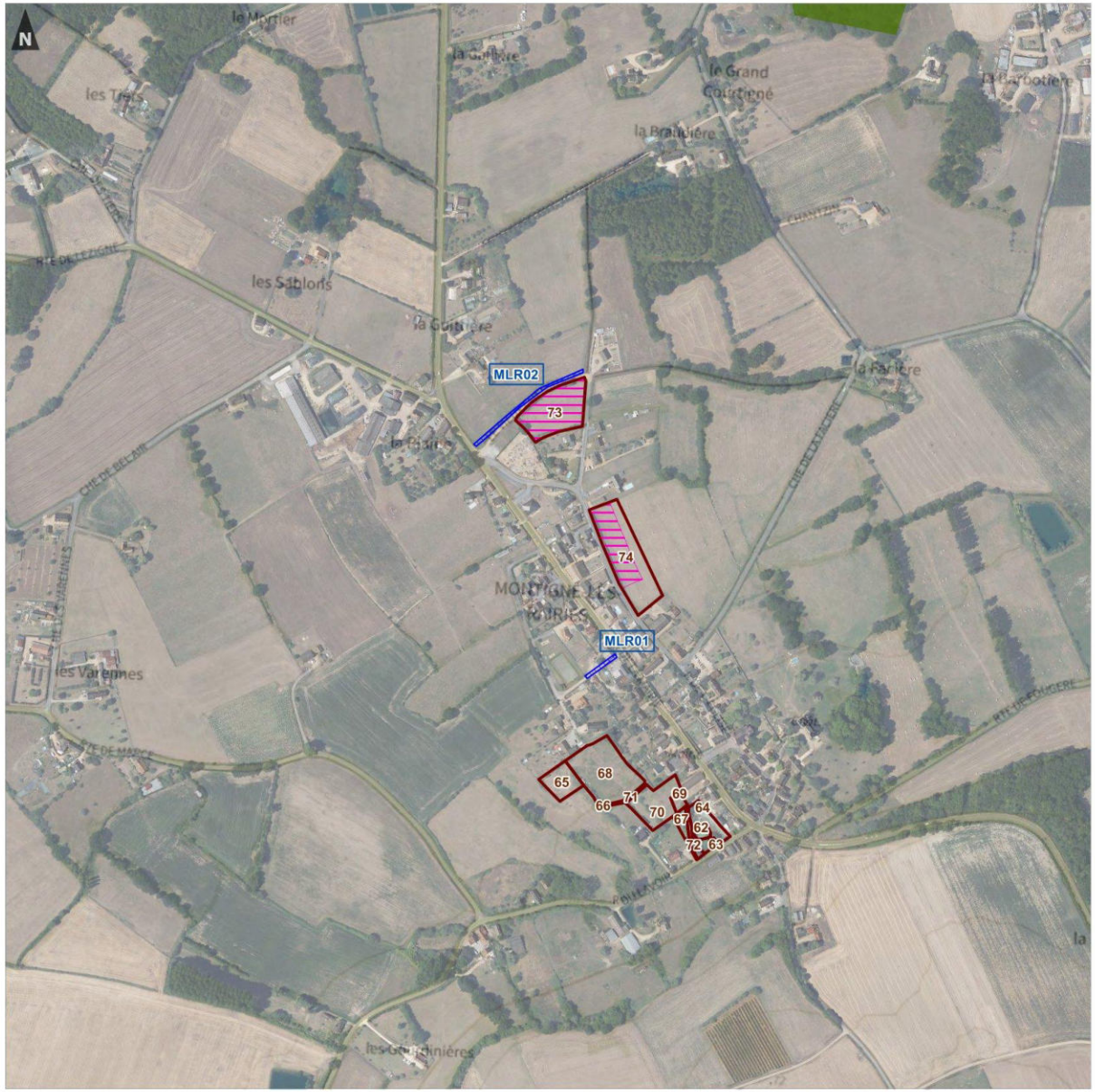
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

La Chapelle-Saint-Laud / Seiches-sur-le-Loir (65/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud (66/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé (67/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

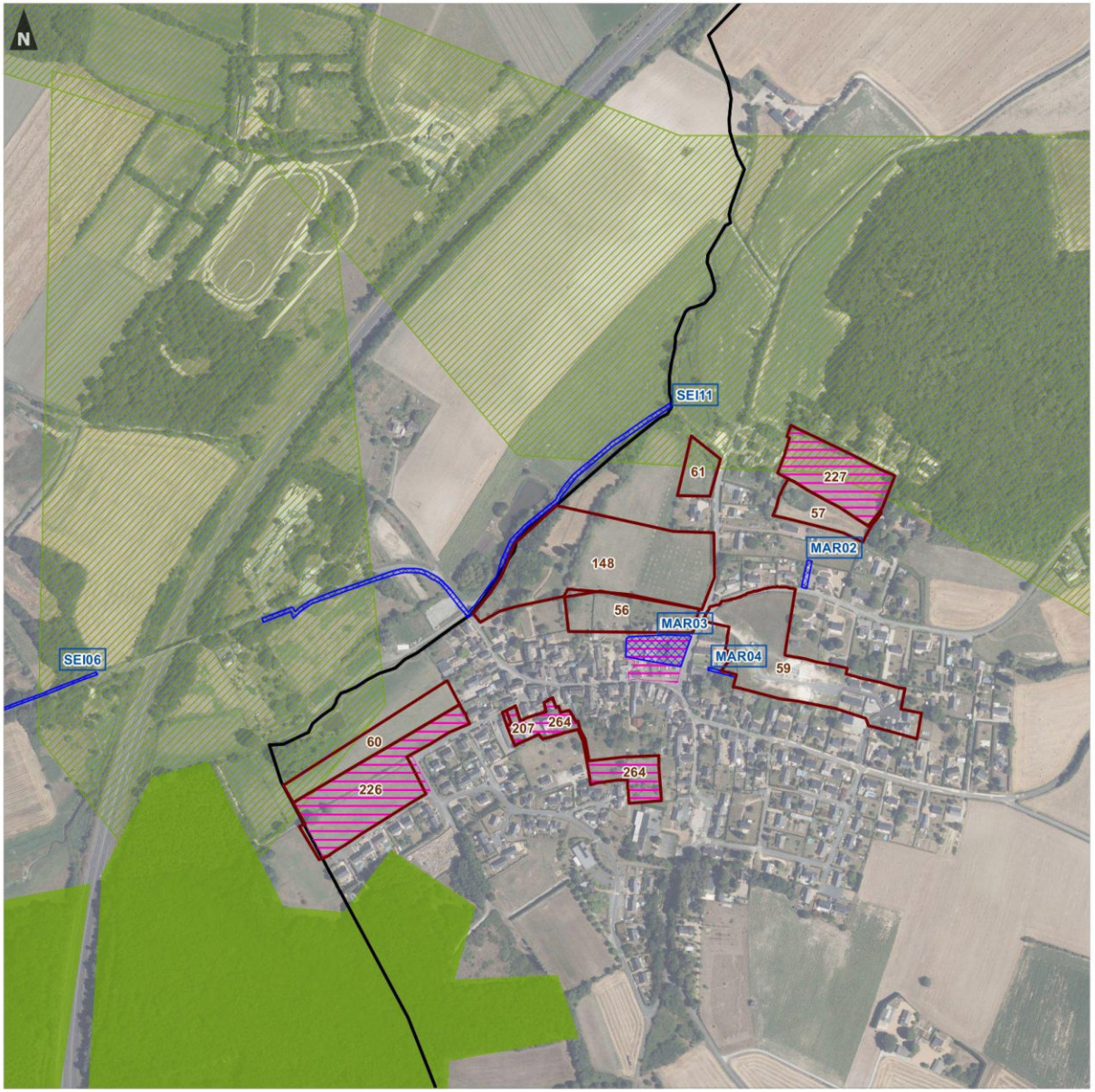
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé / Seiches-sur-le-Loir (68/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir secondaire
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

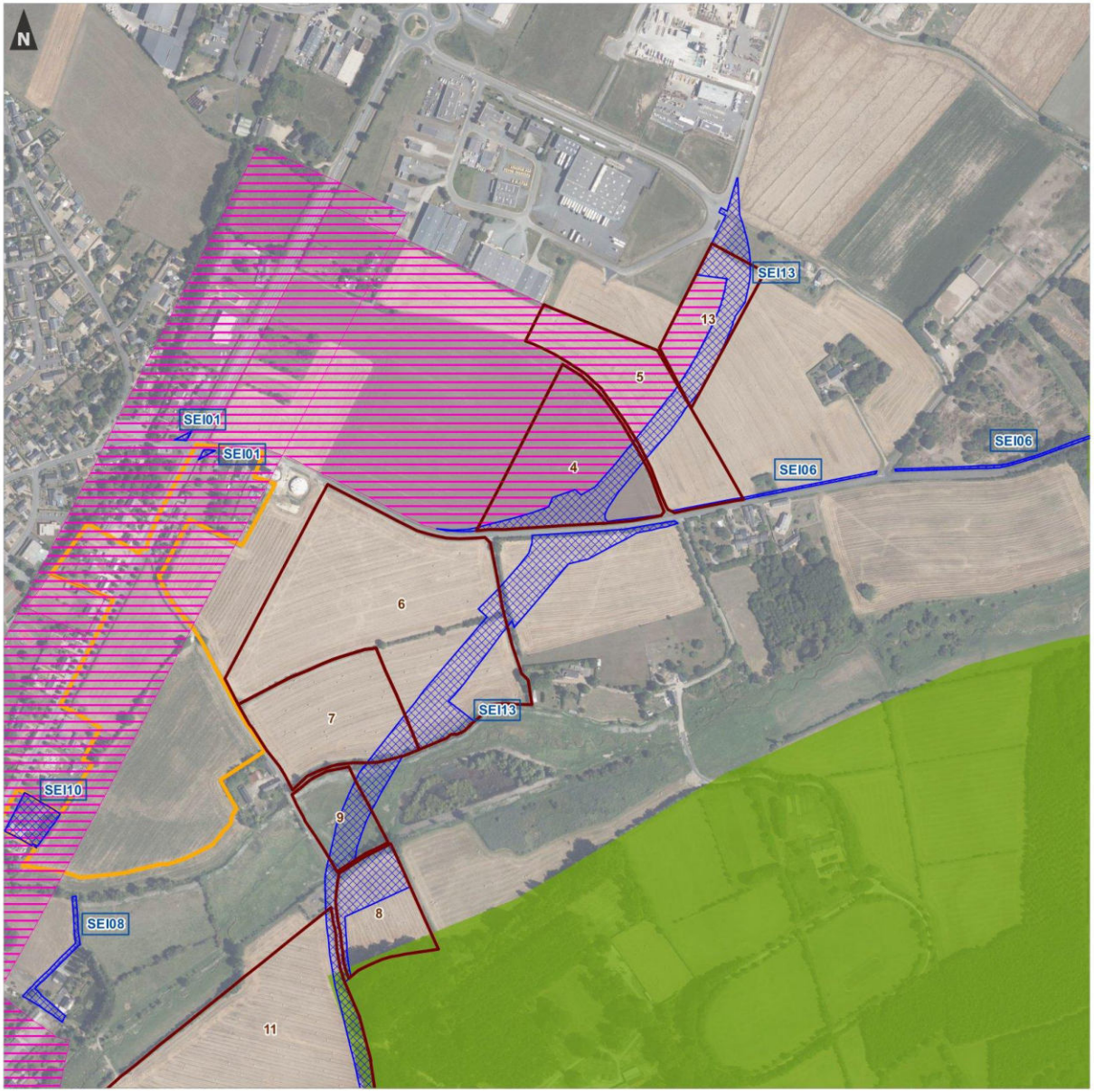
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

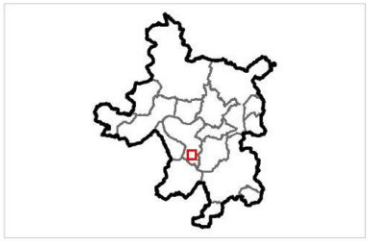
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (69/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir secondaire
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite

auddicé

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

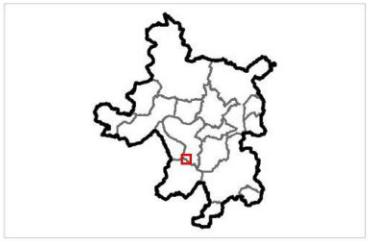
Corzé / Seiches-sur-le-Loir (70/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

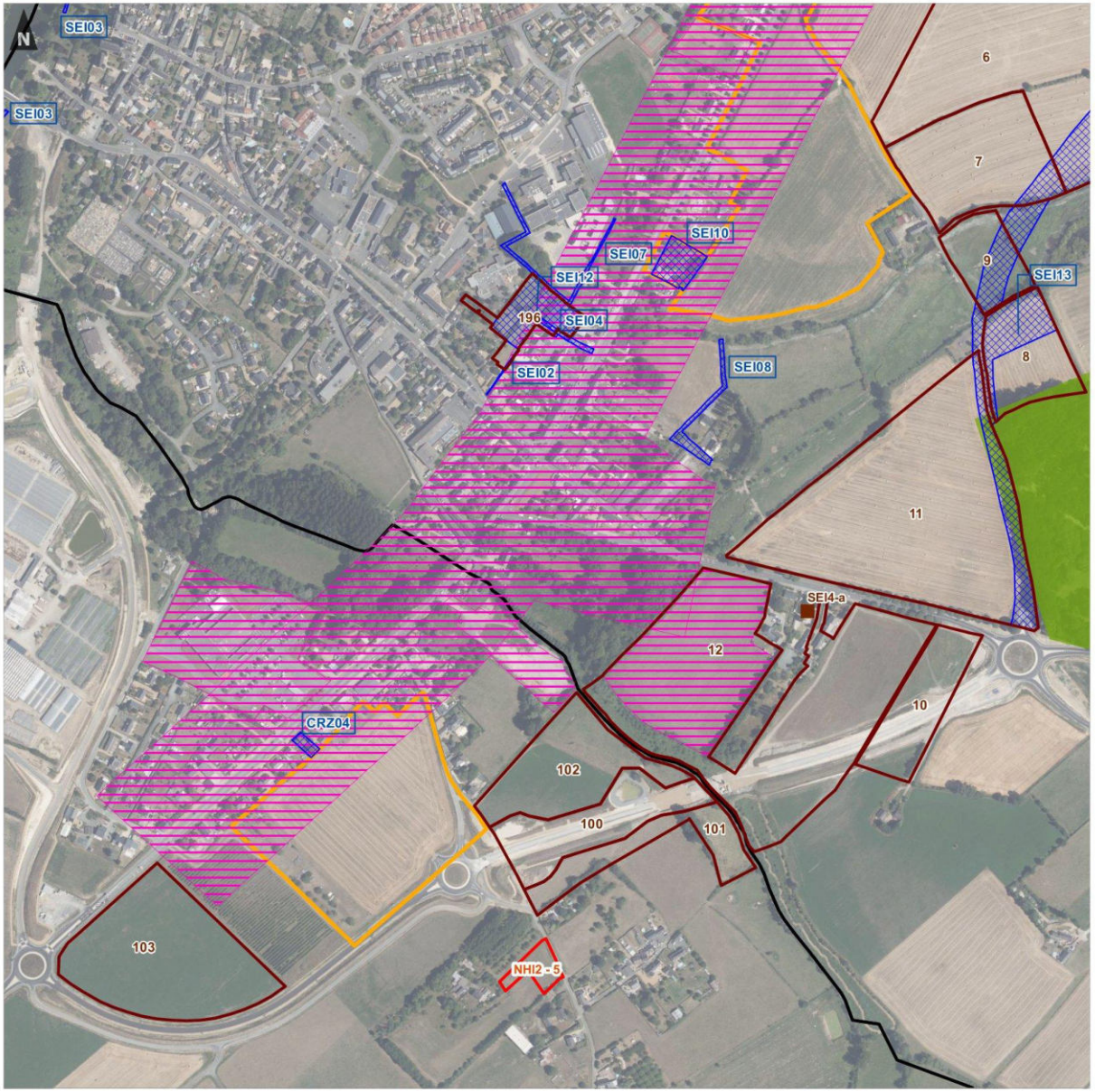
- Réservoir secondaire



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

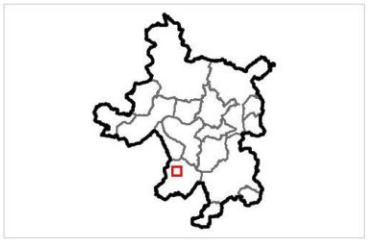
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (71/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

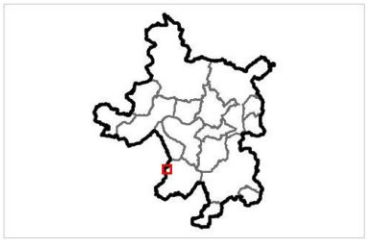
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (72/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

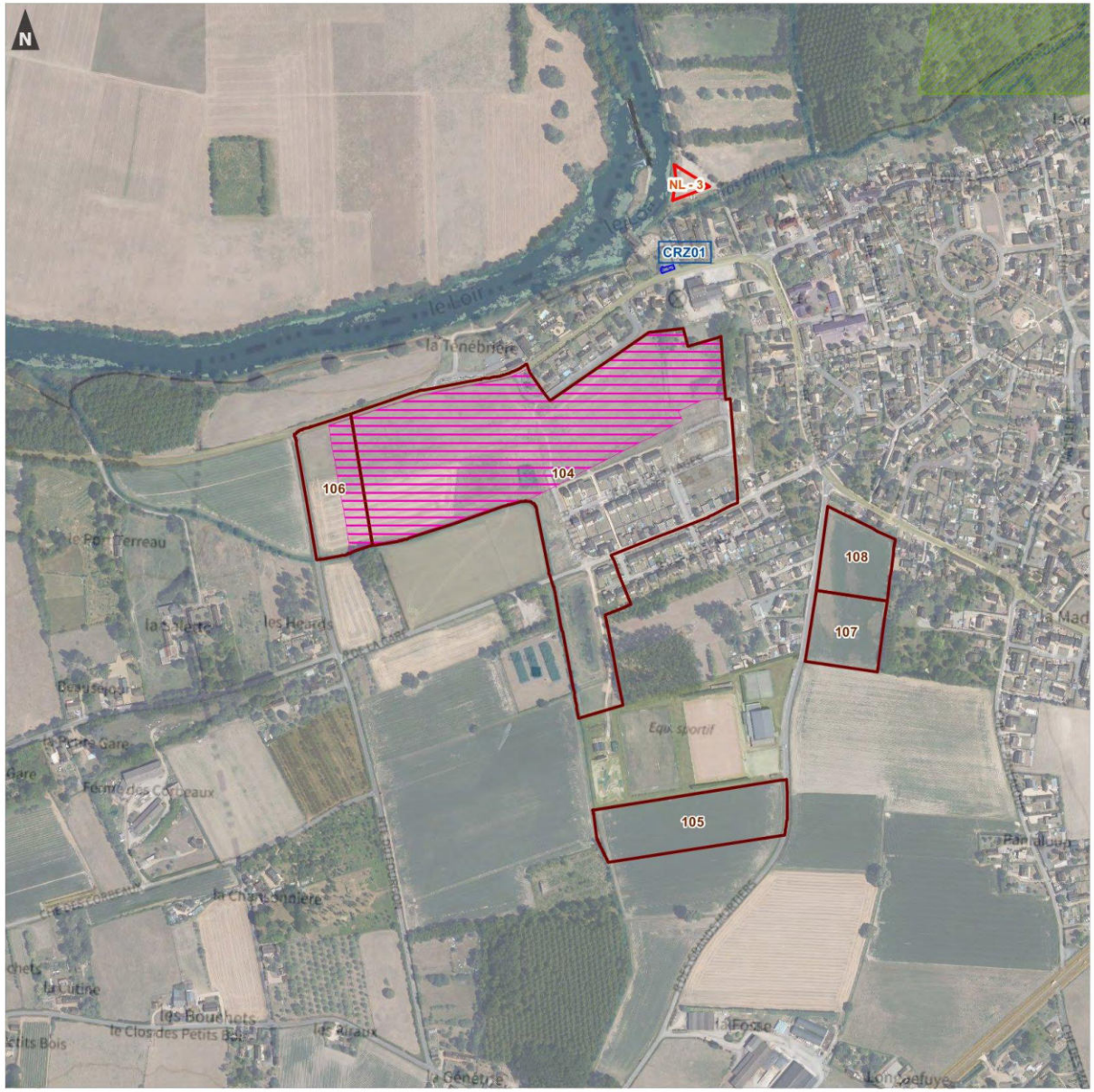
Sous-trame forestière
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



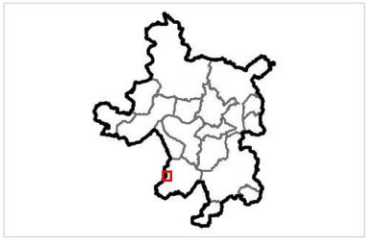
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (73/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



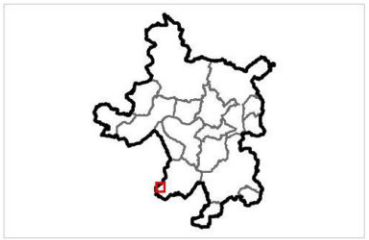
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (74/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

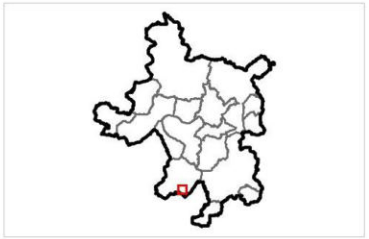
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (75/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

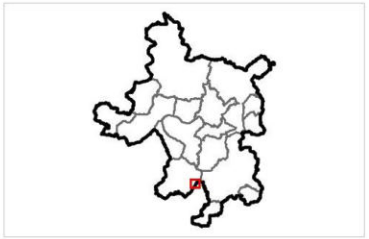
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (76/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Corzé (77/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière

- Réservoir
- Réservoir secondaire
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

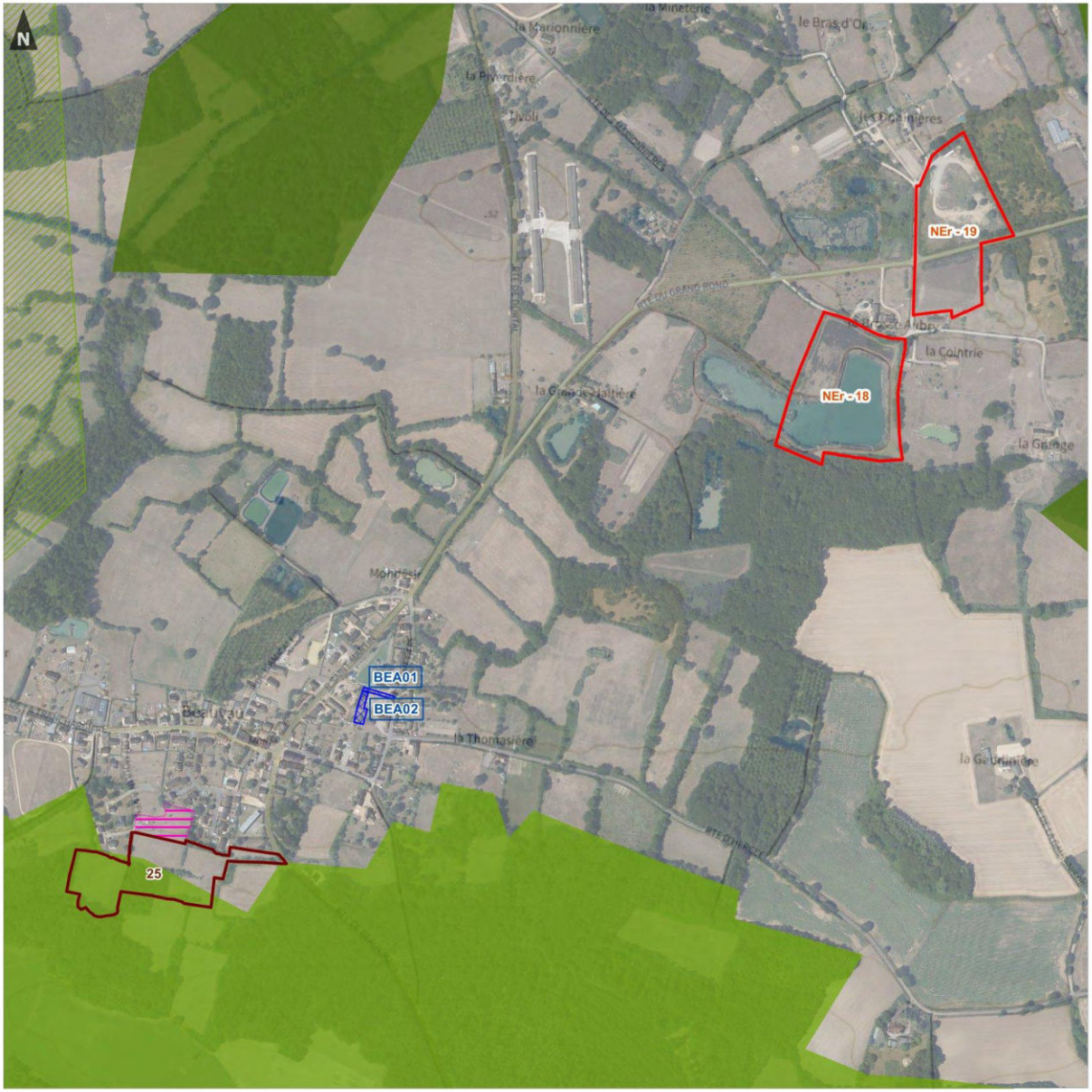
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (78/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Réservoir secondaire
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (79/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

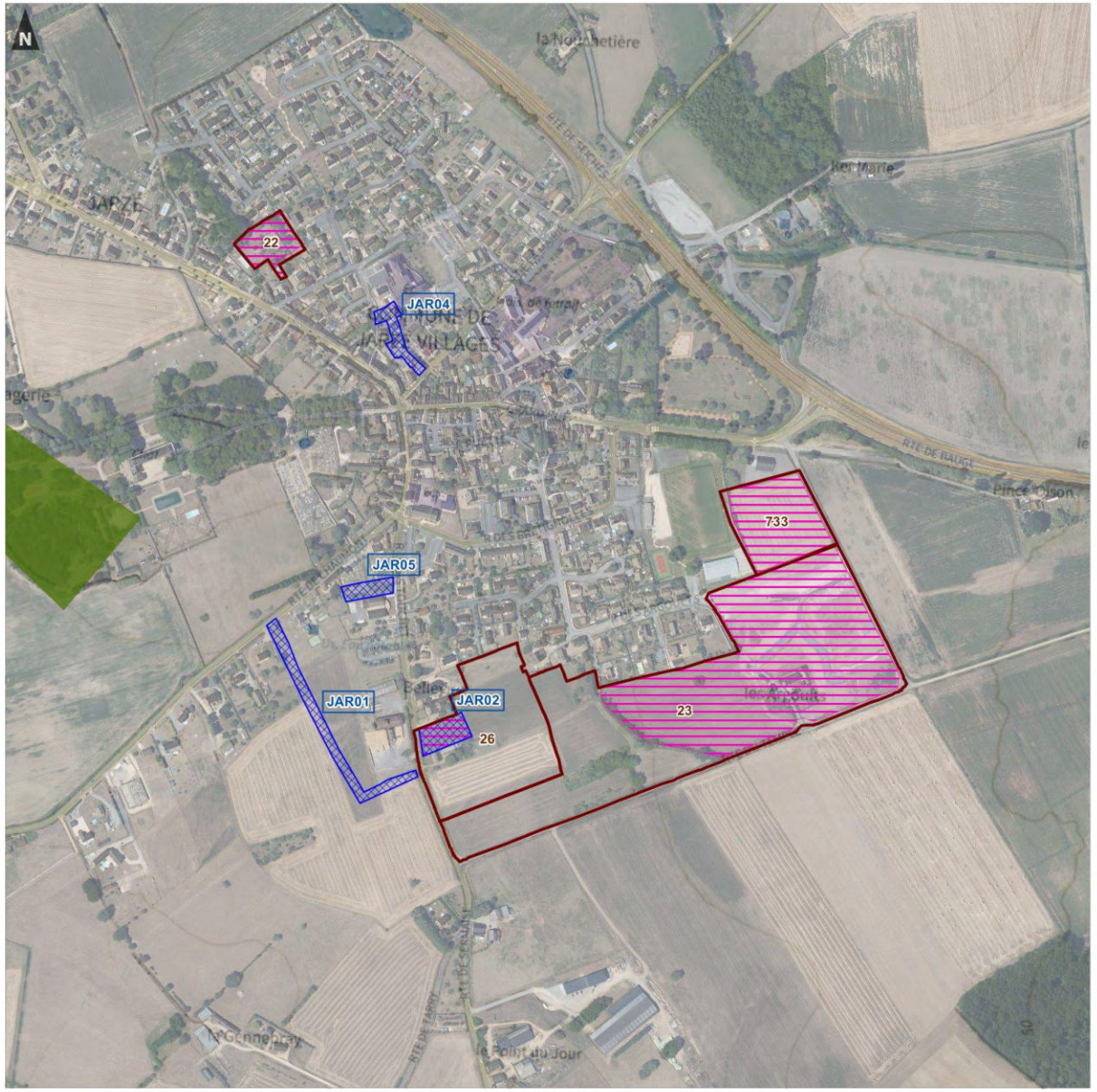
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

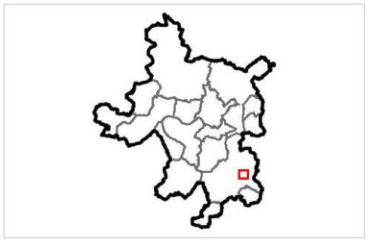
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (80/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (81/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir
- Corridor



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (82/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (83/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

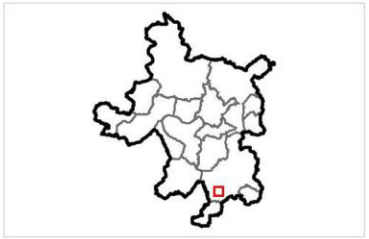
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (84/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Sermaise (85/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir secondaire
- Corridor





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Sermaise (86/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

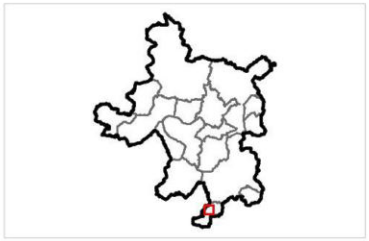
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (87/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

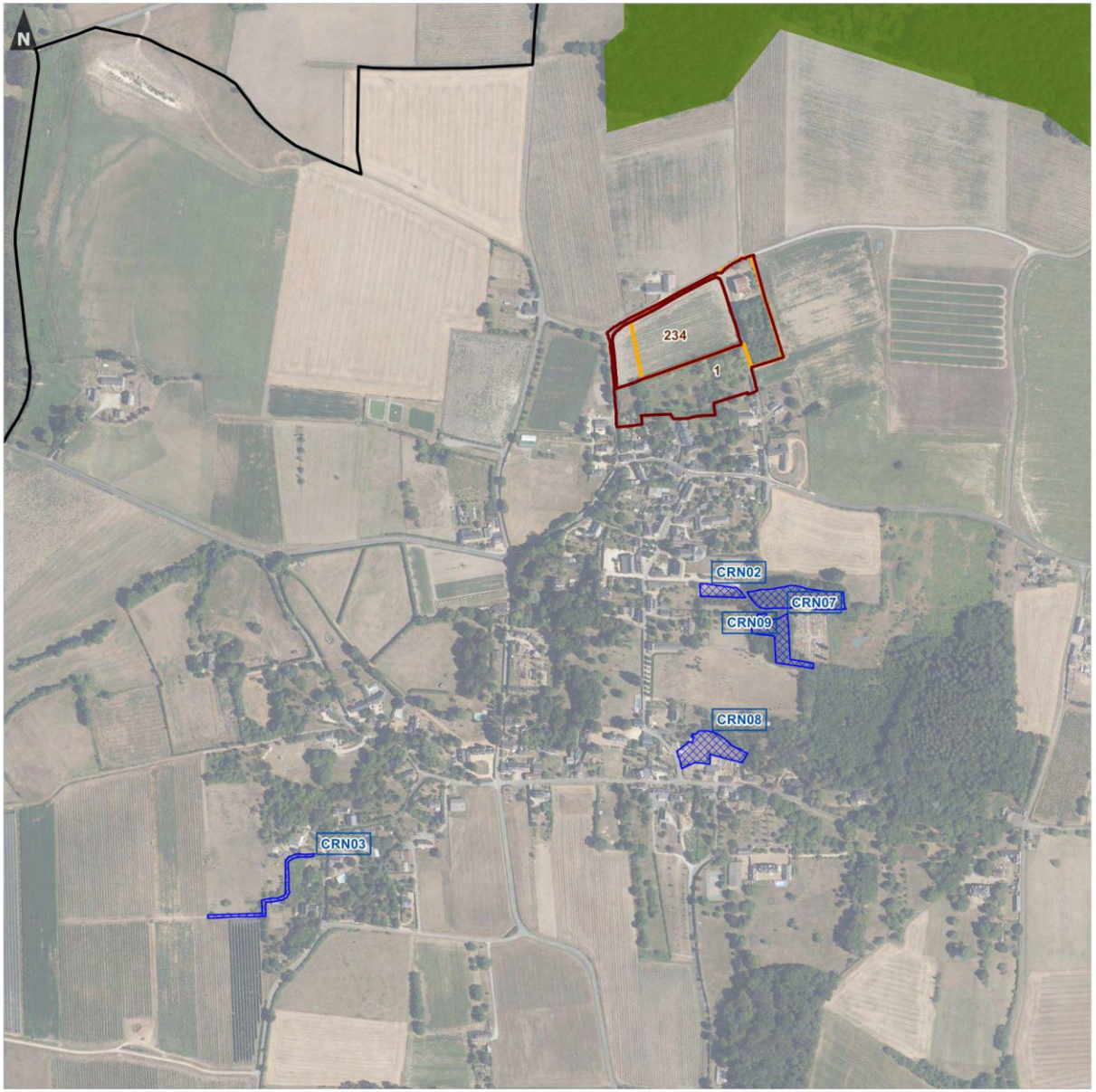
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - Photographies aériennes® - © IGN
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

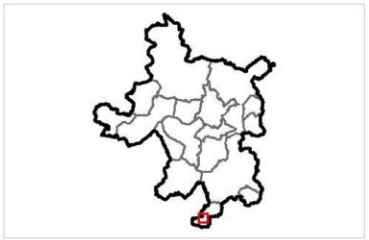
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (88/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

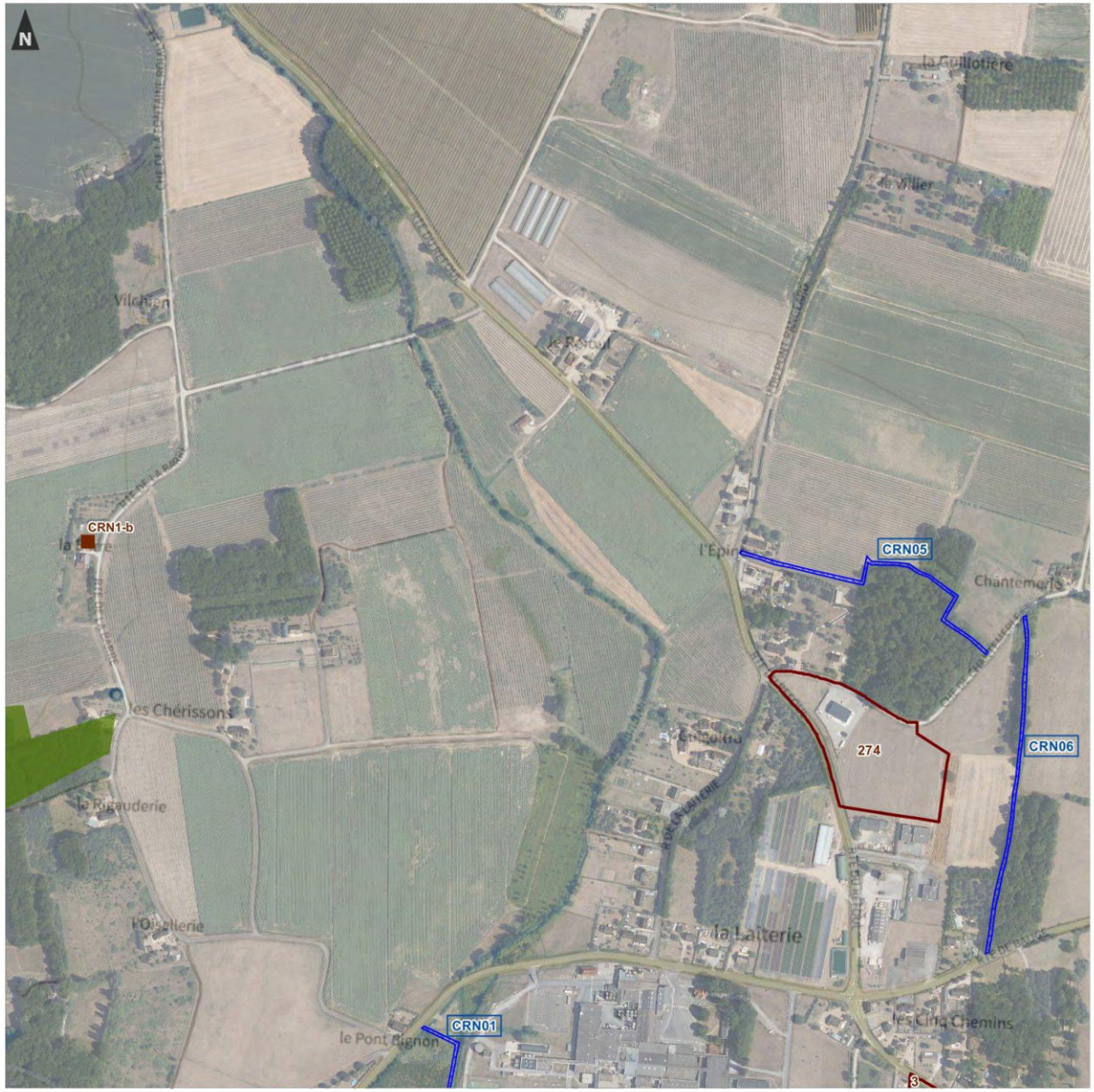
Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

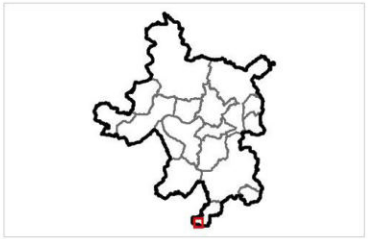
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (89/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

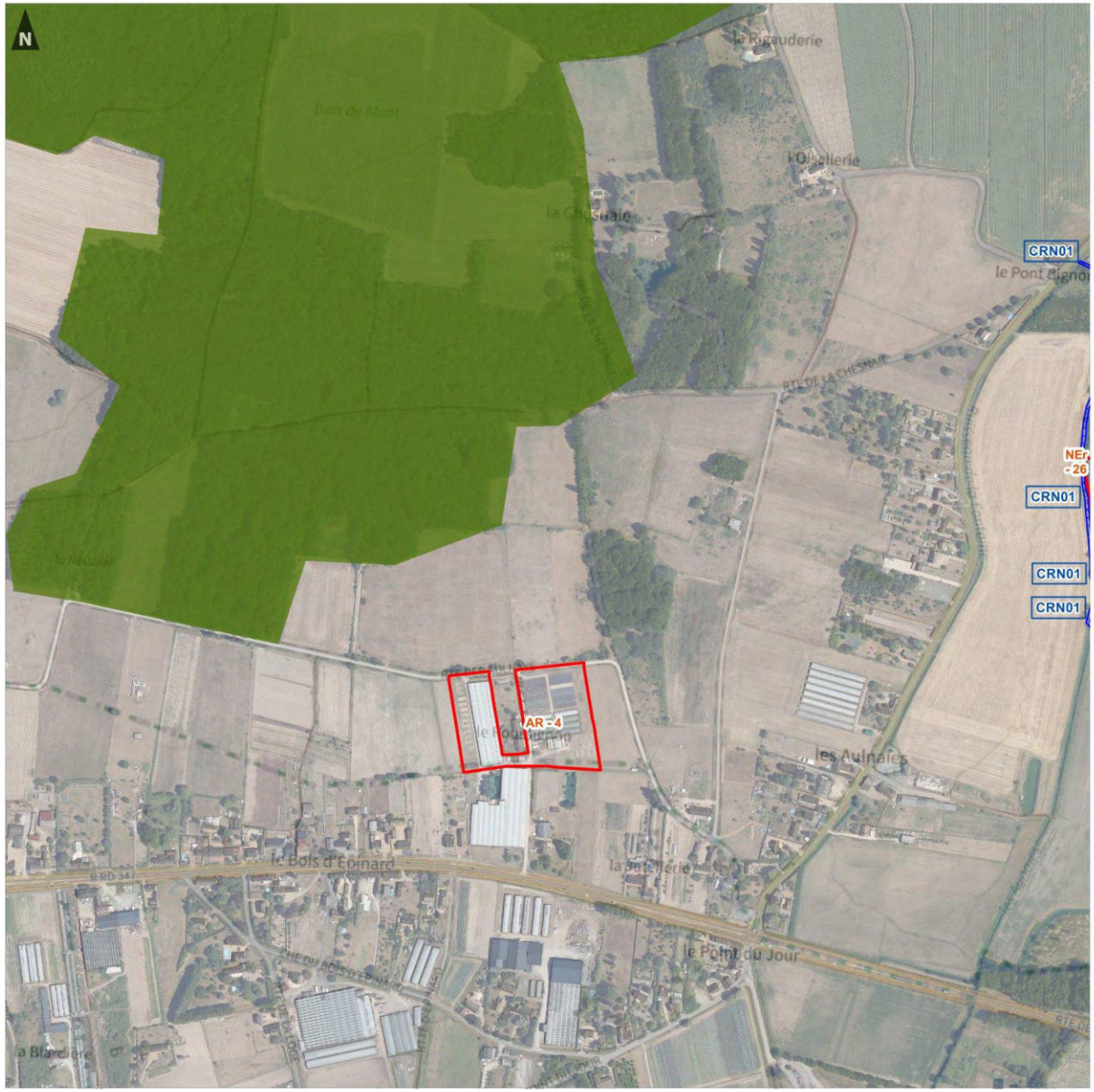
Sous-trame forestière
- Réservoir



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



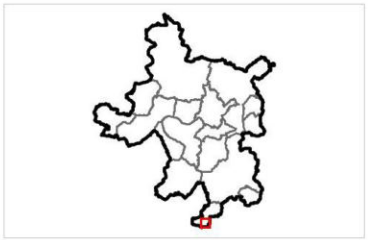
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (90/90)

Les secteurs d'étude vis-à-vis de la trame boisée/forestière de la déclinaison de la TVB

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : Terroiko-CCALS
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

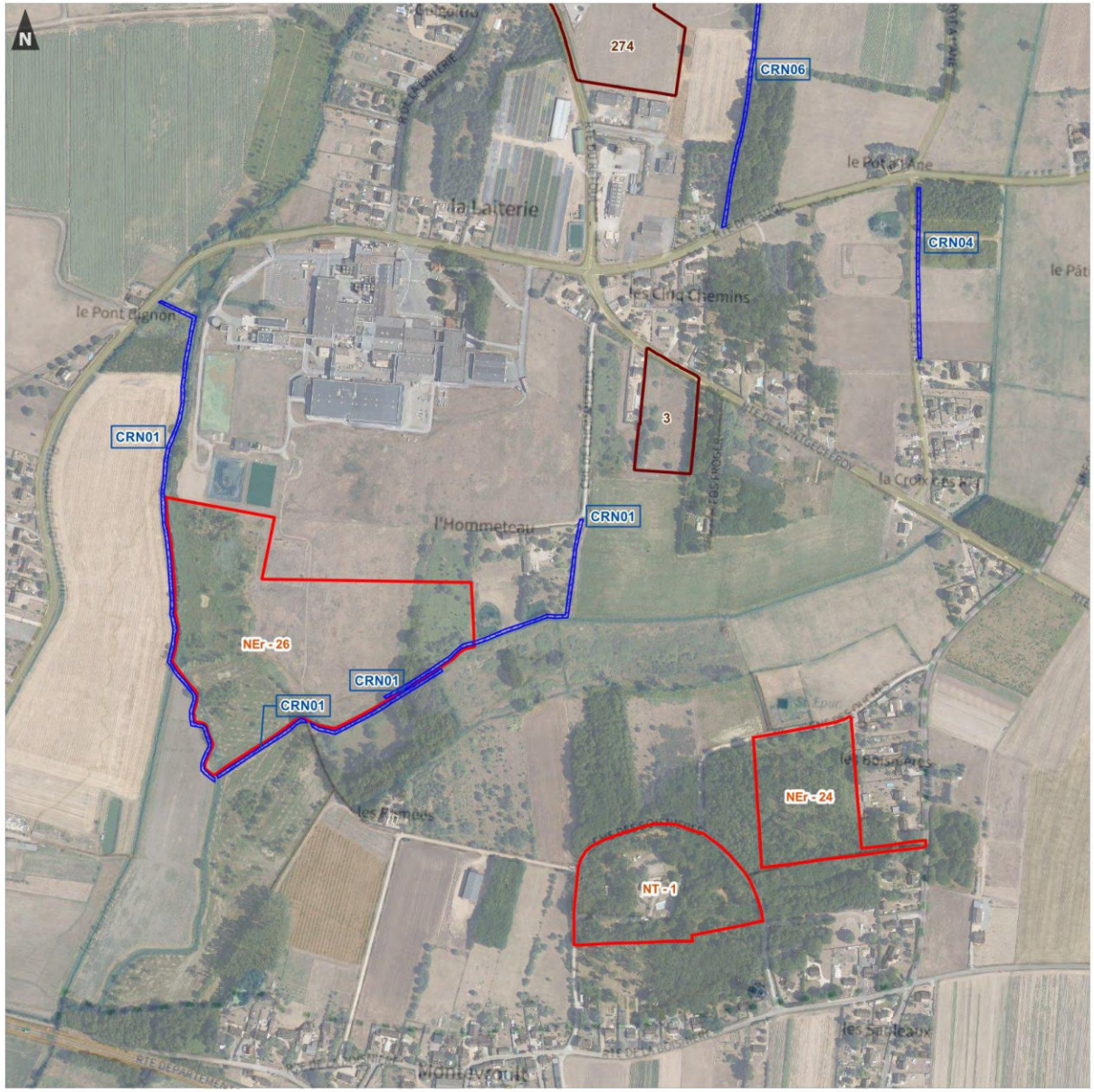


Tableau 11. Sensibilité des connectivités écologiques observées depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes ALS

Communes concernées par les secteurs étudiés	Élément (s) du SRCE et/ou corridor(s) locaux (ux) potentiel(s) concerné(s) à l'échelle de la CCALS	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Morannes sur Sarthe-Daumeray	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 1, 2, 3, 4, 10, 11, 13, 14, 15) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 1, 2, 4, 8, 9 ,10, 11, 12, 13, 14, 15) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 1, 2, 3,4, 5, 11, 12, 13, 14, 15) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 4, 7, 10, 12, 13, 14, 15) Continuum sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15) ; Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 12, 13, 14, 15) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 2, 5, 6, 7, 8, 9) ; Corridors sous-trame forestière (quadrillage des zones d'études 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15)	**<u>Secteurs avec prospections écologiques</u>** *Secteurs à milieux variés ; les éléments structurels en place (lisières, fourrés et haies) participent aux continuités de la trame verte sur le territoire communal, notamment entre le Bois de Grip et la vallée du ruisseau de l'Ecorse, ainsi qu'entre la vallée de La Sarthe (ruisseau des roches) et les petits bosquets de la ville de Morannes (trame verte urbaine) : secteur de développement n°112, 116, 118, 109, 110, 125, 117, 115).* De plus, la présence de zones humides dans les secteurs de développement n°121, 122 et 124 constitue des points relais au cortège d'espèces des milieux humides et aquatiques entre les vallées du ruisseau d'Ecorse et Le Rodiveau et l'Etang de Grip. *Il est préconisé de conserver ses éléments et d'y associer des zones tampons herbacées.* *Il est préconisé le maintien en zone ouverte des secteurs de développement 117 et 115, assurant une continuité des milieux ouverts entre la ville et la vallée adjacente (La Sarthe et ruisseaux associés)* **<u>Secteurs sans intervention sur le terrain</u>**	Fort
Durtal	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 49, 50, 51, 52, 53) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 49, 50, 51, 52, 53) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 48, 49, 50, 51) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 48, 49, 50, 51, 52, 53) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 48, 50, 52, 53) Continuum sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 52) ; Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 48, 49, 50, 51, 52) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 48, 49, 50, 51, 52, 53) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 50, 51, 52, 53) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 52) ; Corridors sous-trame forestière (quadrillage des zones d'études 48, 49, 50, 51)	Secteurs à dominance de milieux ouverts ; ses intérêts reposent sur la présence de zones humides plus ou moins en eau dans le secteur de développement n°99 et 92 et des éléments structurants du secteur de développement n°90. Ces milieux participent aux continuités bleues en tant que points relais au cortège d'espèces des milieux humides et aquatiques, et aux continuités vertes en tant que liaison entre la vallée du Loir et la vallée du ruisseau du Pont Rame. La majorité des secteurs reste cependant fortement rattachée au tissu urbain. Sa fonctionnalité se trouve ainsi atténuée en périphérie de la zone urbaine. *Il est préconisé la conservation des cours d'eau, des éléments structurants arbustif à arboré et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré

Communes concernées par les secteurs étudiés	Élément (s) du SRCE et/ou corridor(s) locaux (ux) potentiel(s) concerné(s) à l'échelle de la CCALS	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Cheffes	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 22, 23) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 20, 21, 22, 23) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 19,20, 21, 22, 23) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 19,20, 21, 22, 23) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 19,20, 21, 22, 23) Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 21) ; Corridors sous-trame forestière (quadrillage des zones d'études 19,20, 21, 22, 23)	Secteur à milieux variés ; les éléments structurels en place (fourrés et haies) participent aux continuités de la trame verte sur le territoire communal. Sa sensibilité repose essentiellement sur les échanges faunistiques entre les boisements et vallées présentes sur le territoire communal, dont la vallée de la Mare-Boisseau, localisée au nord du secteur. *Il est préconisé la conservation des cours d'eau, des éléments structurants arbustif à arboré et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Fort
Etriché	Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 16, 17, 18) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 16, 17, 18) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 16, 17, 18) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 16) Continuum sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 16, 18) ; Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 16, 17, 18) ; Continuum sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 17, 18) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 16, 17, 18)	Secteur à milieux variés ; plusieurs connectivités écologiques y sont associées par la présence de ruisseau de Perray et de zones bocagères pâturées. Ces éléments permettent de relier les boisements au sud et à l'est de la ville d'Etriché avec les basses vallées angevines. De plus, ils sont utilisés comme points relais pour la faune liée aux milieux bocagers. Les secteurs de développement concernés sont les secteurs n° 201, 129, 127, 128, 130 et la partie nord de n°126. *Il est préconisé la conservation des cours d'eau, des éléments structurants arbustif à arboré et d'y associer des zones tampons herbacées.* *Il est préconisé le maintien en zone ouverte du nord du secteur de développement n°126 (zones bocagères à enjeu patrimoniale et participant au réservoir de la trame bocagère de la CCALS).*	Fort
Huillé-Lézigné	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 54, 55, 56, 57, 58) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 55, 56, 57, 58) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 54, 55, 56, 57, 58) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 54, 55, 56, 57, 58) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 54) Continuum sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 54, 55, 56, 57, 58) ; Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 54, 55, 56, 57, 58) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 54, 55) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 54, 56, 57, 58) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 54) ; Corridors sous-trame forestière (quadrillage des zones d'études 54, 55, 56, 57, 58)	Secteur à dominance en milieux ouverts, majoritairement enclavé en contexte urbain ; aucune connectivité écologique particulière n'a été détectée. Seule une continuité verte est identifiée sur le secteur de développement n°15. Ses éléments structurants participent aux continuités vertes de la vallée du Loir. *Il est préconisé la conservation d'un corridor arbustif à arboré sur ce secteur et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré

Communes concernées par les secteurs étudiés	Élément (s) du SRCE et/ou corridor(s) locaux (ux) potentiel(s) concerné(s) à l'échelle de la CCALS	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Les Rairies	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 62) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 59, 60, 61, 62) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 60, 62) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 59, 60, 61, 62) Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 59, 60, 61, 62) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 62)	Les secteurs étudiés ne présentent pas d'intérêt supplémentaire par rapport aux habitats situés en périphérie du secteur en termes de milieux ouverts et bocagers ; la majorité des secteurs reste fortement rattachée au tissu urbain. Sa fonctionnalité se trouve ainsi atténuée en périphérie de la zone urbaine.	Faible
Baracé	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 30, 32) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 30, 31, 32) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 30, 31, 32) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 30, 32) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 31, 32) Continuum sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 30, 31, 32) ; Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 30, 31, 32) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 30, 31, 32) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 30, 31, 32)	Secteurs à dominance de milieux ouverts. Ses intérêts résident au niveau des linéaires arbustifs associés aux milieux ouverts, au sud du village. Ces milieux participent à la continuité verte entre le Bois de « la Motte » et la vallée du ruisseau *Le Rodiveau*, et plus indirectement la vallée du Loir. Cependant, la majorité des secteurs reste fortement rattachée au tissu urbain. *Il est préconisé la conservation d'un corridor arbustif à arboré, et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré
Tiercé	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 24, 25, 29) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 24, 25, 26, 29) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 24, 25, 29) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 26, 29) Continuum sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 24, 25, 26, 27, 28, 29) ; Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 24, 26, 27, 28, 29) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 24, 28, 29, 30) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 24) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 29) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 24, 26, 27, 28, 29)	Secteurs à dominance en milieux ouverts et humides ; ses intérêts reposent sur la présence de cours d'eau plus ou moins en eau et de zones humides des secteurs 18, 22, et plus particulièrement des secteurs de développement n° 44, 49, 50, 51, 54. Ceux-ci forment une liaison entre la vallée du Loir et les Basses vallées angevines. *Il est préconisé de conserver les linéaires existants en bordure de voiries et ceux situés en ripisylve des ruisseaux et d'y associer des zones tampons herbacées. Les milieux prairiaux adjacents seront également conservés.*	Fort

Communes concernées par les secteurs étudiés	Élément (s) du SRCE et/ou corridor(s) locaux (ux) potentiel(s) concerné(s) à l'échelle de la CCALS	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Montigné-lès-Rairies	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 63) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 63, 64) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 63, 64) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 63, 64) Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 63, 64) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 63, 64) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 63) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 63)	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; la majorité des secteurs reste fortement rattachée au tissu urbain.	Faible
La Chapelle-Saint-Laud	Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 65, 66) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 65, 66) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 65, 66) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 65, 66) Continuum sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 65) ; Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 65, 66) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 65) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 65, 66) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 65)	Secteur à milieux variés, il possède des linéaires arbustifs assurant une continuité verte entre les deux boisements proches du secteur (Bois Madame et Bois de la Bretonnière) et indirectement avec la vallée du Loir. *Il est préconisé un maintien des haies et composantes arbustives sur le site et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré
Montreuil-sur-Loir	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 39, 41, 44, 46) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 41, 44, 46) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 39, 41, 44, 46) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 41, 44, 46) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 39, 41, 44, 46) Continuum sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 39) ; Continuum sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 39) ; Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 39, 41, 44) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 41, 44) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 39) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 39)	Points relais pour la faune liée aux milieux ouverts à bocagers ; il appartient à un réservoir des milieux ouverts entouré par des boisements (bois de Boudré, bois de la Richardière). Le secteur se retrouve cependant enclavé par les zones urbaines de Montreuil-sur-Loir. Sa fonctionnalité se trouve ainsi atténuée en périphérie de la zone urbaine. *Il est préconisé le maintien de linéaires arbustif et de milieux ouverts associés dans la partie sud du secteur, et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré

Communes concernées par les secteurs étudiés	Élément (s) du SRCE et/ou corridor(s) locaux (ux) potentiel(s) concerné(s) à l'échelle de la CCALS	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Seiches-sur-Le-Loir	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 70) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 70) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 70) ; Réservoir secondaire sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 69, 70) Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 69) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 70) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 69) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 69)	Secteur à dominance en milieux ouverts ; plusieurs connectivités écologiques y sont associées par la présence de ruisseau de suette et ses affluents. Celles-ci permettent de relier le boisement « la Brosse » à la vallée du ruisseau de suette et ainsi à la vallée du Loir. Les secteurs de développement concernés sont les secteurs n° 7,6, 9, 12, 102 et 101. *Il est préconisé de conserver les linéaires existants en bordure de voiries et ceux situés en ripisylve des ruisseaux et d'y associer des zones tampons herbacées. Les milieux prairiaux adjacents seront également conservés.*	Fort
Marcé	Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 67) ; Réservoir secondaire sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 68) Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 68) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 68) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 67, 68) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 67, 68)	Secteurs à dominance ouverte ; la majorité des secteurs ne présentant pas d'intérêt supplémentaire par rapport aux habitats situés en périphérie du secteur en termes de milieux ouverts, il en est de même pour les zones humides et aquatiques. Les seuls intérêts reposent sur ses éléments arbustifs à arborés et aux zones humides des secteurs de développement n° 148 et 57. Ces éléments assurent une continuité verte et bleue entre le boisement « la Brideraie » et l'Étang « rue de la fontaine », associé au ruisseau longeant par l'ouest la ville de Marcé. *Il est préconisé de conserver ses éléments et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré
Jarzé-Villages	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 78) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 78) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 78, 79, 81, 82, 83, 84) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 78, 79, 81, 82, 83, 84) ; Réservoir secondaire sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 78) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 78, 79, 81, 82, 83, 84) Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 78, 81, 82, 83) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 80, 83) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 80, 81, 83) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 78, 81)	Secteurs à dominance de milieux ouverts. Les enjeux fonctionnels du secteur de Jarzé restent localisés à ses abords, avec plus au sud des milieux ouverts et à l'est des zones humides à aquatiques avec les affluents du ruisseau du Moulinet. Secteurs ne présentant pas d'intérêt supplémentaire par rapport aux habitats situés en périphérie du secteur en termes de milieux ouverts, il en est de même pour les zones humides et aquatiques. Sur le secteur de Beauvau, les principaux intérêts résident au niveau des linéaires arbustifs associés aux milieux ouverts, au sud du village. Ces milieux participent à la continuité verte entre la forêt de Chambiers, le Bois de la Roche et les bois de Chaumont d'Anjou. *Il est préconisé la conservation d'un corridor arbustif à arboré, et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré

Communes concernées par les secteurs étudiés	Élément (s) du SRCE et/ou corridor(s) locaux (ux) potentiel(s) concerné(s) à l'échelle de la CCALS	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Corzé	Réservoirs de biodiversité des sous-trames et corridors vallées au SRCE (quadrillage des zones d'études 72) ; Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 75) ; Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 71, 72, 73, 74, 75, 77) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 71, 73, 74, 75, 76, 77) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 75, 76, 77) Réservoir secondaire sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 77) Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 75, 76, 77) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 71, 75) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 72, 73, 77) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 71, 72, 77)	Secteur à dominance en milieux ouverts ; des éléments humides sont également présents. Les principaux intérêts du site résident en la présence de milieux ouverts associés à des entités en eau (fossé, station d'épuration de la ville de Corzé). *Il est préconisé, à minima, le maintien de zones prairiales aux abords des entités d'eau en place et en continuité avec le Loir et les zones agricoles situées au sud de Corzé.*	Fort
Sermaise	Réservoir sous-trame bocagère (quadrillage des zones d'études 85) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 85, 86) ; Réservoir secondaire sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 85) Corridor sous trame bocagère (quadrillage des zones d'études 85) ; Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 85, 86) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 86) ; Corridors sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 85)	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; la majorité des secteurs reste fortement rattachée au tissu urbain.	Faible
Cornillé-les-Caves	Réservoir sous-trame ouverte (quadrillage des zones d'études 88, 89, 90) ; Réservoir sous-trame humide (quadrillage des zones d'études 87, 88, 89, 90) ; Réservoir sous-trame boisée/forestière (quadrillage des zones d'études 87, 88, 89) Corridor sous trame ouverte (quadrillage des zones d'études 87, 88) ; Corridor sous trame humide (quadrillage des zones d'études 87, 88) ;	Secteurs ne présentant pas d'intérêt supplémentaire par rapport aux habitats situés en périphérie du secteur en termes de milieux ouverts, il en est de même pour les zones humides et aquatiques. Seule une continuité verte est identifiée sur le secteur. Cette dernière permet la connexion entre les vallées du ruisseau de Bauné et le ruisseau de Pouillé, et plus indirectement avec le Bois de Mont. *Il est préconisé la conservation d'un corridor arbustif à arboré en limite de secteur (partie nord) et au niveau de la « Fosse Froger » (au sud), actuellement en accompagnement d'une habitation.*	Modéré

2.4 Evaluation de la sensibilité - secteurs avec prospections écologiques : HABITATS-FLORE-FAUNE

2.4.1 Évaluation de la sensibilité : Flore et habitats naturels

2.4.1.1 Investigation de terrain

2.4.1.1.1 Présentation générale des habitats naturels et semi-naturels

Les différentes typologies d'habitats observés sur le périmètre d'étude sont données dans le prochain tableau puis cartographiées à la suite pour chaque secteur. Ces habitats correspondent majoritairement à des habitats relativement courants au sein de communes rurales.

Tableau 12. Typologie d'habitats observés sur les secteurs étudiés de la CCALS

Unité écologique principale	Habitat	Corine Biotope		Eunis	
		Typologie	Code	Typologie	Code
Milieux aquatiques et humides ouverts	Fossé à végétation mésophile	Cours d'eau intermittents x Fossés et petits canaux	24.16 x 89.22	Eaux courantes temporaires x Eaux courantes très artificielles non salées	C2.5 x J5.4
	Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile	Lits des rivières x Fossés et petits canaux	24.1 x 89.22	Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à écoulement turbulent et rapide x Eaux courantes très artificielles non salées	C2.2 x J5.4
	Fossé à végétation hygrophile	Eaux eutrophes	22.13	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3
	Fossé et canaux à cressonnière à Ache nodiflore	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	53.4	Formations à petites hélophytes des bords des eaux à débit rapide	C3.11
	Pièce d'eau à végétation aquatique enracinée immergée	Eaux eutrophes	22.13	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3
	Bassin de rétention d'eau	Lagunes industrielles et bassins ornementaux	89.23	Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	J5.3
	Pièce d'eau eutrophe	Eaux eutrophes	22.13	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3
Végétations hygrophiles de milieux ouverts de types prairies et friches humides	Communautés à grandes laîches	Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)	53.21	Communautés à grandes laîches	C3.29
	Roselière à Phragmite Australis / Pièce d'eau à grandes hélophytes	Phragmitaies	53.11	Phragmitaies à Phragmites australis	C3.21
	Typhaie (Bassin de rétention)	Typhaies x Lagunes industrielles et bassins ornementaux	53.13 x 89.23	Typhaies x Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	C3.2 x J5.3
	Friche prairiale mésohygrophile / friches hygrophiles	Terrains en friche x Lagunes industrielles et bassins ornementaux	87.1 x 89.23	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles x Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	I1.5 x J5.3
	Prairie mésohygrophile	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	E3.41
Végétations mésophiles de milieux ouverts de types culture	Culture maraîchage/ Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	Cultures et maraichage	82.12	Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	I1.2
	Grande culture	Grandes cultures	82.11	Monocultures intensives	I1.1
	Terrain en jachère	Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52
	Champ de Pivoine	Cultures et maraichage	82.12	Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	I1.2
Végétations mésophiles de milieux ouverts de types prairie et végétation herbacée anthropique	Prairie pâturée	Pâturages continus	38.11	Pâturages ininterrompus	E2.11
	Prairie de fauche permanente / prairie eutrophe et mésotrophe humide	Prairies de fauche atlantiques	38.21	Prairies de fauche atlantiques	E2.21
	Prairie de fauche	Prairies de fauche atlantiques	38.21	Prairies de fauche atlantiques	E2.2
	Prairie améliorée	Prairies sèches améliorées	81.1	Prairies améliorées sèches ou humides	E2.61
	Zone rudérale à végétation lacunaire	Zones rudérales	87.2	Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	E5.1
	Chemin enherbé	Prairies sèches améliorées	81.1	Sentiers	H5.61
	Friche prairiale / friche nitrophile / friche rudérale	Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.5
	Friche prairiale x fourrés/ronciers/recrus forestiers	Terrains en friche x Fourrés médio-européens sur sol fertile	87.1 x 31.81	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Fourrés médio-européens sur sols riches	I1.5 x F3.11
	Jardin d'ornement	Jardins ornementaux	85.31	Jardins ornementaux	I2.21

Unité écologique principale	Habitat	Corine Biotope		Eunis	
		Typologie	Code	Typologie	Code
	Jardin potager	Jardins potagers de subsistance	85.32	Jardins potagers de subsistance	I2.22
	Pelouse sur sol basique	Pelouses steppiques sub-continentales	34.31	Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	E1.2
	Pelouse urbaine	Pelouses de parcs	85.12	Pelouses de parcs	E2.64
	Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux	Pelouses de parcs x Petits bois, bosquets	85.12 x 84.3	Pelouses de parcs x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	E2.64 x G5.2
	Parcs urbains	Pelouses de parcs x Villages	85.12 x 86.2	Pelouses de parcs x Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	E2.64 x J1.2
Végétation de fourrés, landes et manteaux arbustifs	Fourrée de Saule	Saussaies de plaine	44.12	Fourrés ripicoles planitiaires et collinéennes à Salix	F9.12
	Haie/fourré arbustif d'essences indigènes/ ronciers	Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	Fourrés médio-européens sur sols riches	F3.11
	Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes/Fruticée	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Petits bois, bosquets	31.81 x 84.3	Fourrés médio-européens sur sols riches x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	F3.11 x G5.2
	Haie/fourré arboré d'essences indigènes	Alignements d'arbres x Fourrés médio-européens sur sol fertile	84.1 x 31.81	Alignements d'arbres x Fourrés médio-européens sur sols riches	G5.1 x F3.11
	Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes	Bordures de haies	84.2	Haies	FA
	Haie/fourré arboré d'essences non indigènes	Alignements d'arbres x Bordures de haies	84.1 x 84.2	Alignements d'arbres x Haies	G5.1 x FA
	Lande à genêt à balai	Landes à Genêts x Bordures de haies	31.84 x 84.2	Formations tempérées à [Cytisus scoparius] x Haies	F3.14 x FA
	Alignement d'arbres et arbres isolés	Alignements d'arbres	84.1	Alignements d'arbres	G5.1
	Verger	Vergers	83.15	Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4
	Vigne	Vignobles	83.21	Vignobles	FB.4
Végétation forestière et plantation mésophile	Bandes boisées et Bosquet de boisement mixte	Petits bois, bosquets	84.3	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2
	Recrûs forestières	Petits bois, bosquets	84.3	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2
	Plantation de Peuplier	Plantations de Peupliers	83.321	Plantations de Populus	G1.C1
Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Bâti/Lavoirs	Villages	86.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2
	Routes, chemins et surfaces carrossables associées	Villages	86.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2
	Zones de stockage	Villages	86.2	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J6
	Surface artificielle de sport	Villages	86.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2
	Constructions industrielles x zones de stockage	Sites industriels en activités	86.3	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J1.4
	Zones récemment remaniées	Sites industriels en activités	86.3	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J4-J6-I1.5
	Muret de pierre	Villages	86	Délimitations construites	J2.5

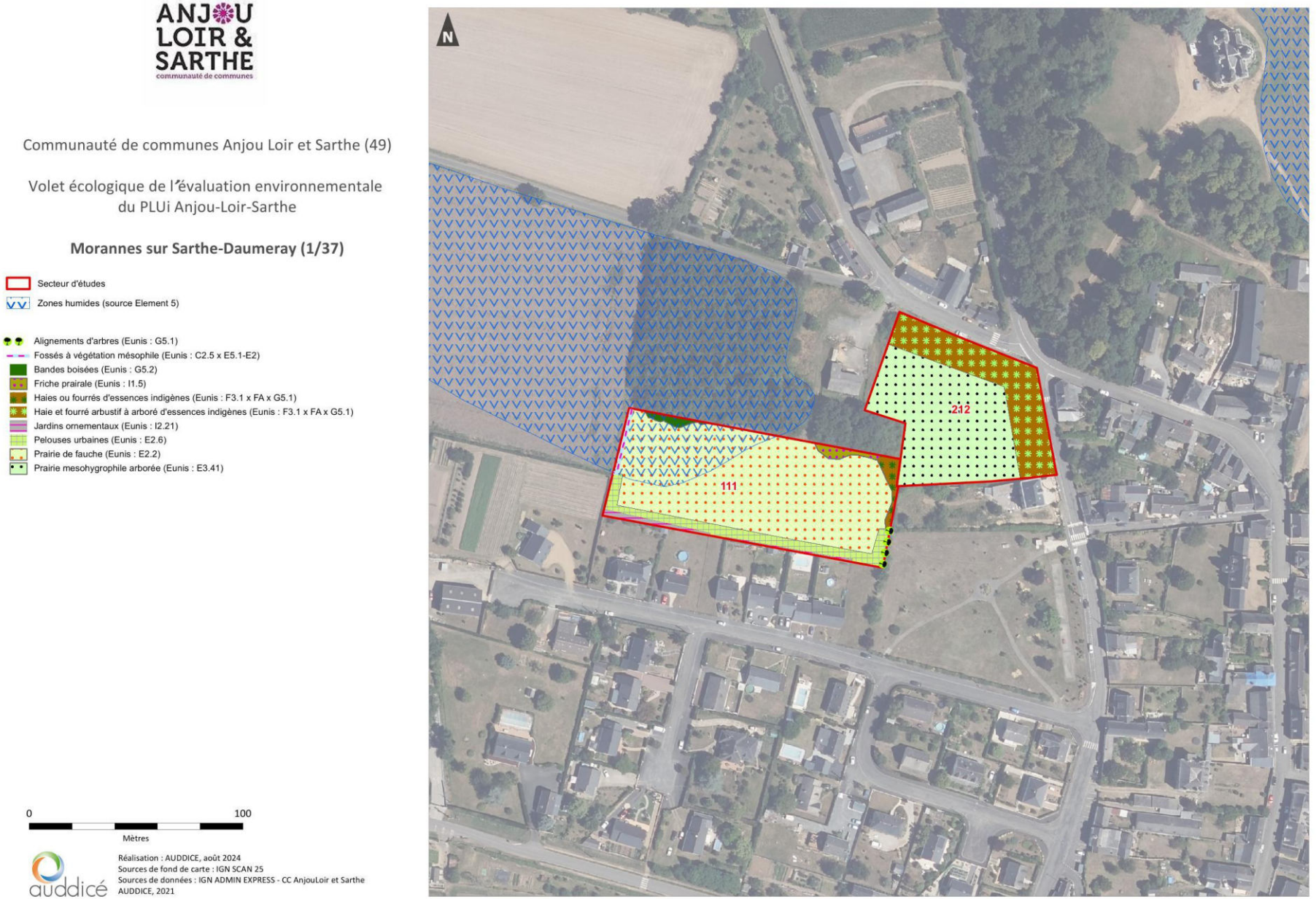
Légende : se référer aux textes et abréviations en annexes
[1] selon la liste des habitats indiqués à l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides – H= humide – p : pro parte

Carte 18- Habitats naturels sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation– *p. 726*

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/37)

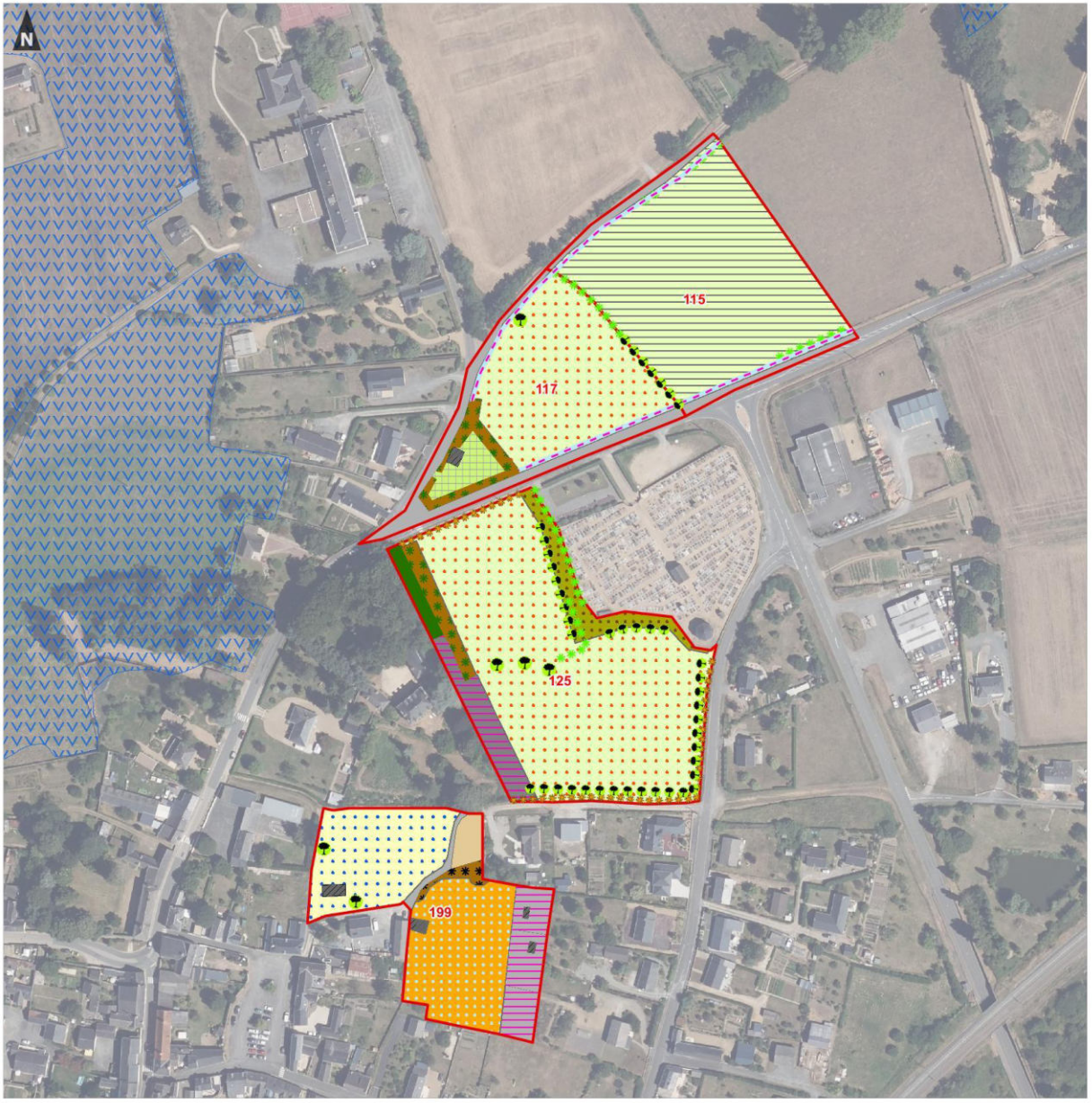


Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
- Fossés à végétation mésophile (Eunis : C2.5 x E5.1-E2)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
- Bandes boisées (Eunis : G5.2)
- Bâti (Eunis : J1.2)
- Friche prairale mésohygrophiles (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle x Plantations d'arbres feuillus (Eunis : I1.5xG5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes (Eunis : F3.1 x FA)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x vergers (Eunis : I2.21 x G1.D4)
- Jardin potager x verger (Eunis : I2.22 x G1.D)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie mésohygrophile (Eunis : E3.41)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

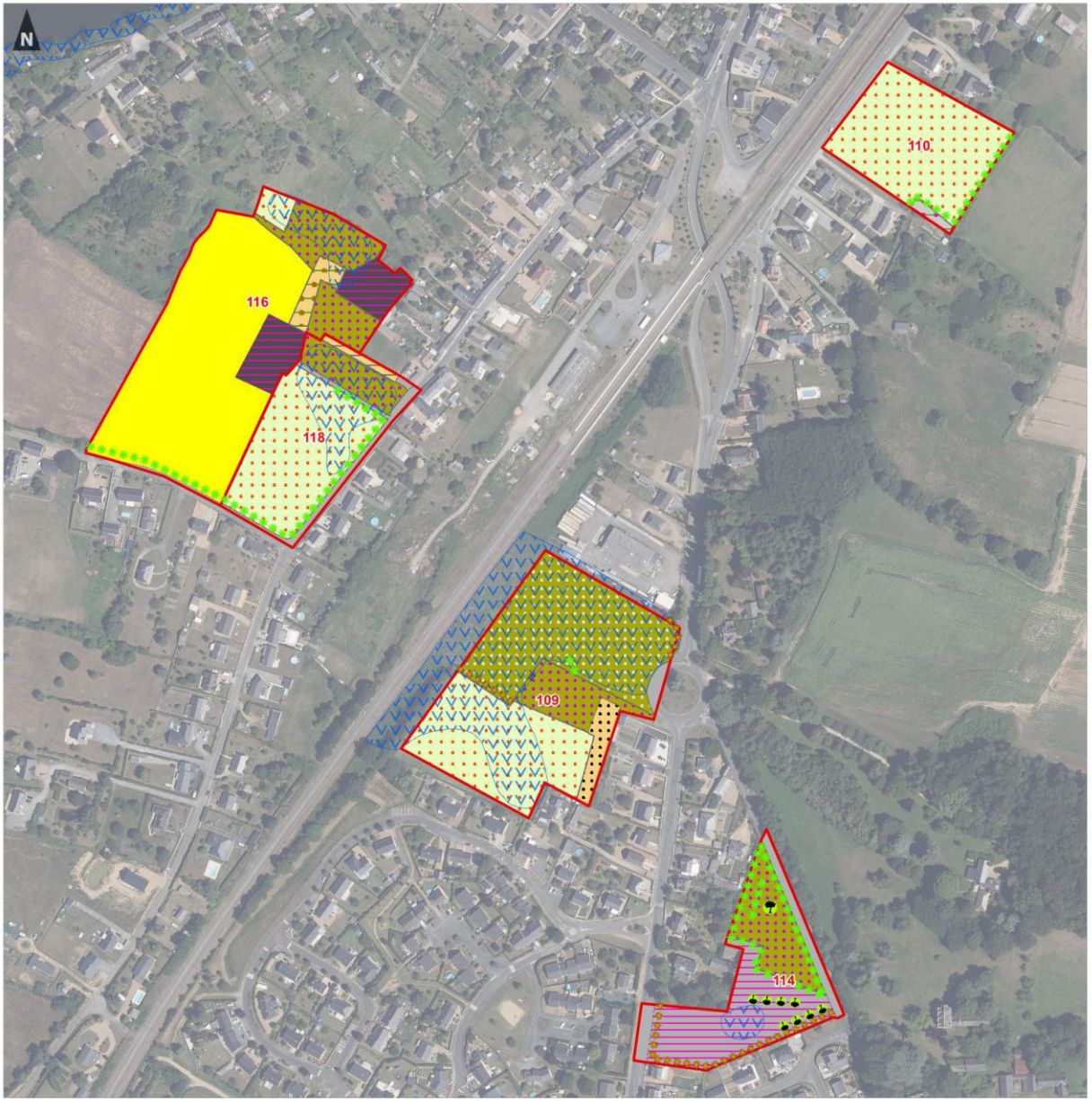
0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
- Bâti (Eunis : J1.2)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairale x recrûs forestières (Eunis : I1.5 x G5.4)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Jardins ornementaux x potagers (Eunis : I2.21 x I2.22)
- Potagers x bâti (Eunis : I2.22 x J1.2)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Vergers (Eunis : G1.D4)
- Vergers x potagers (Eunis : G1.D4 x I2.22)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

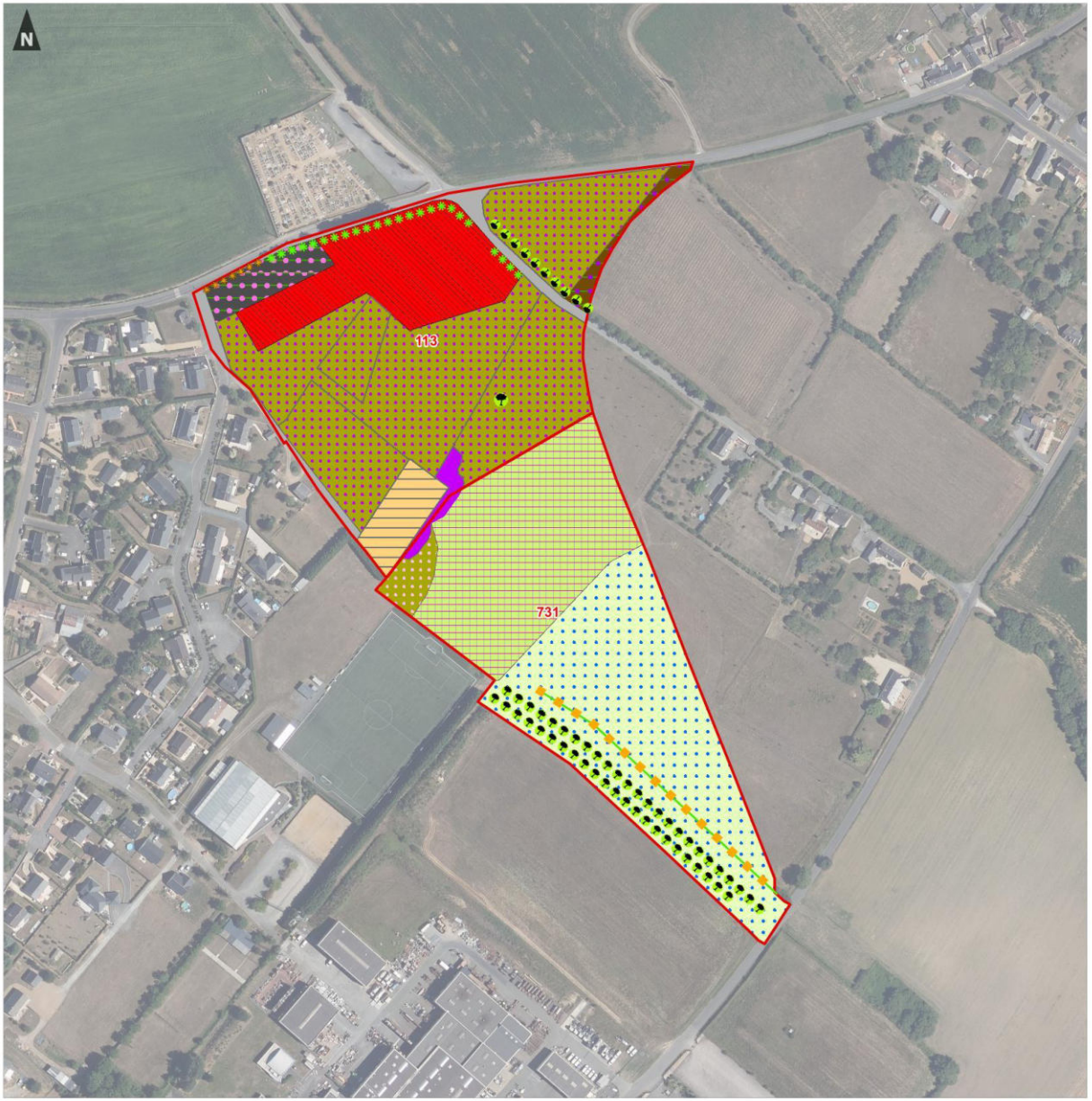
0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences non indigènes et/ou anthropiques (Eunis : FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
- Constructions industrielles x zones de dépôts (Eunis : J2.4 x J6)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Jardins ornementaux x potagers x bâti (Eunis : I2.21 x I2.22 x J1.2)
- Pelouse sur sol basique (Eunis : E1.2)
- Prairie fauchée mésophile (Eunis : E2.2)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Vergers (Eunis : G1.D4)
- Vignes (Eunis : FB.4)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

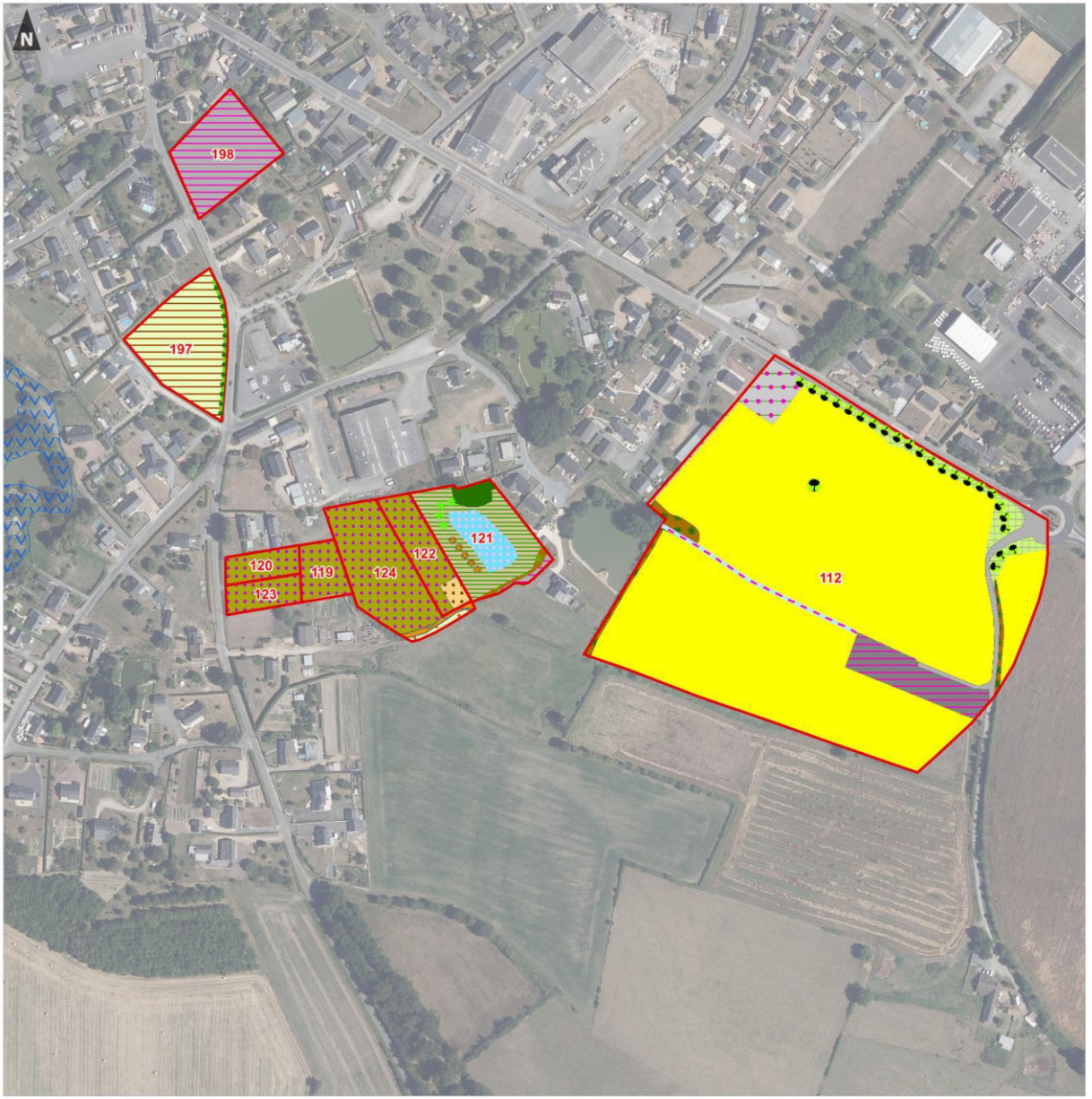
0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
- Fossés à végétation mésophile (Eunis : C2.5 x E5.1-E2)
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
- Bandes boisées (Eunis : G5.2)
- Fourrés x fossés à végétation hygrophile x roselières (Eunis : F3.1)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairale x fourrés (Eunis : I1.5 x F3.1)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à végétation hygrophile (Eunis : F3.1 x FA x C3.1)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x potagers (Eunis : I2.21 x I2.22)
- Jardins ornementaux x potagers x vergers x bâti (Eunis : I2.21 x G1.D4 x I2.22 x J1.2)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Pièces d'eau eutrophes (Eunis : C1.3)
- Potagers (Eunis : I2.22)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie pâturée continue (Eunis : E2.1)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

0 100
Mètres

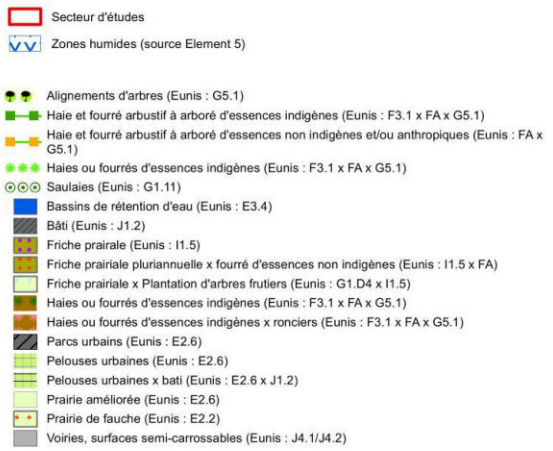
Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

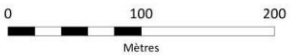
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

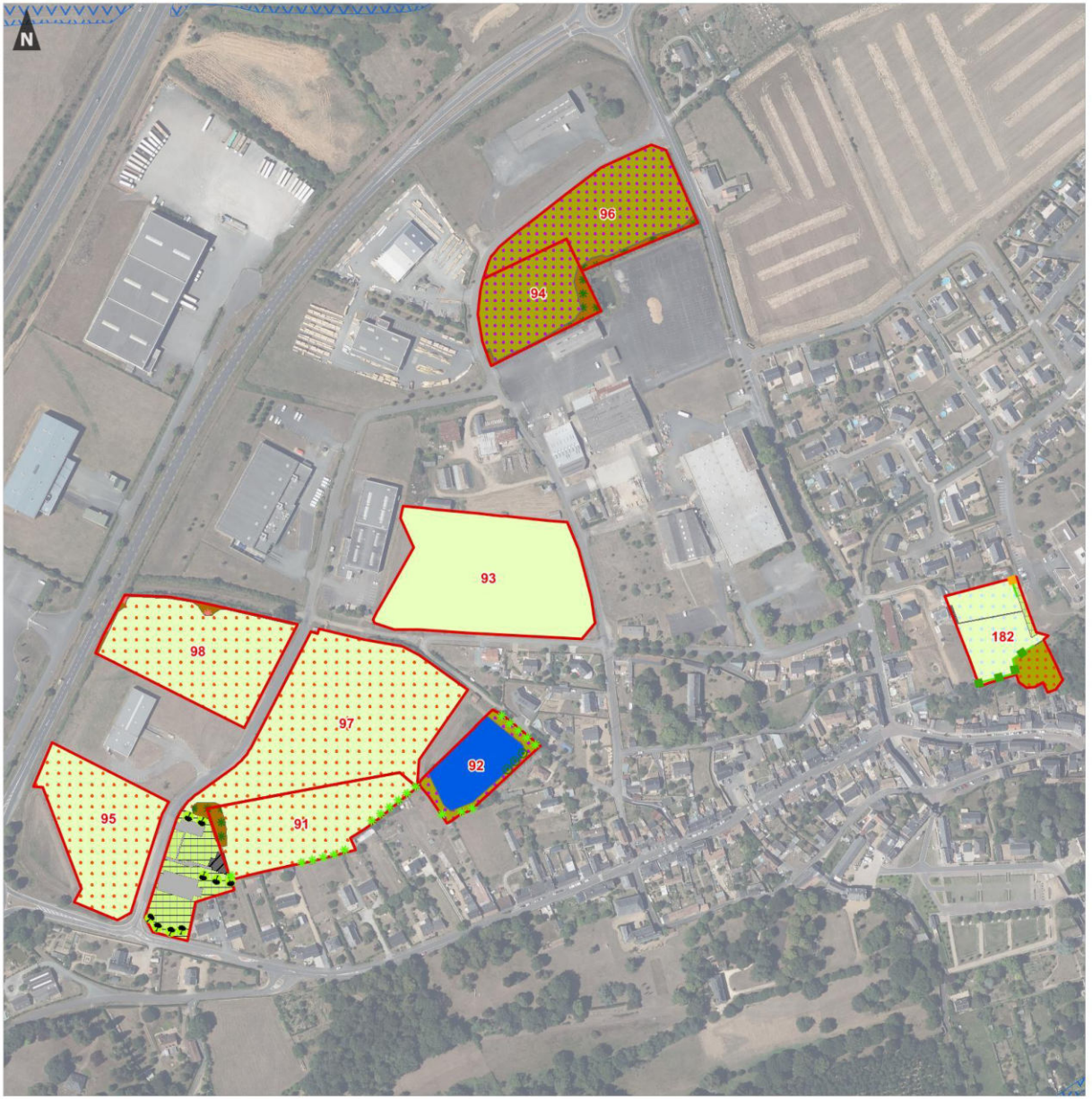
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Durtal (6/37)





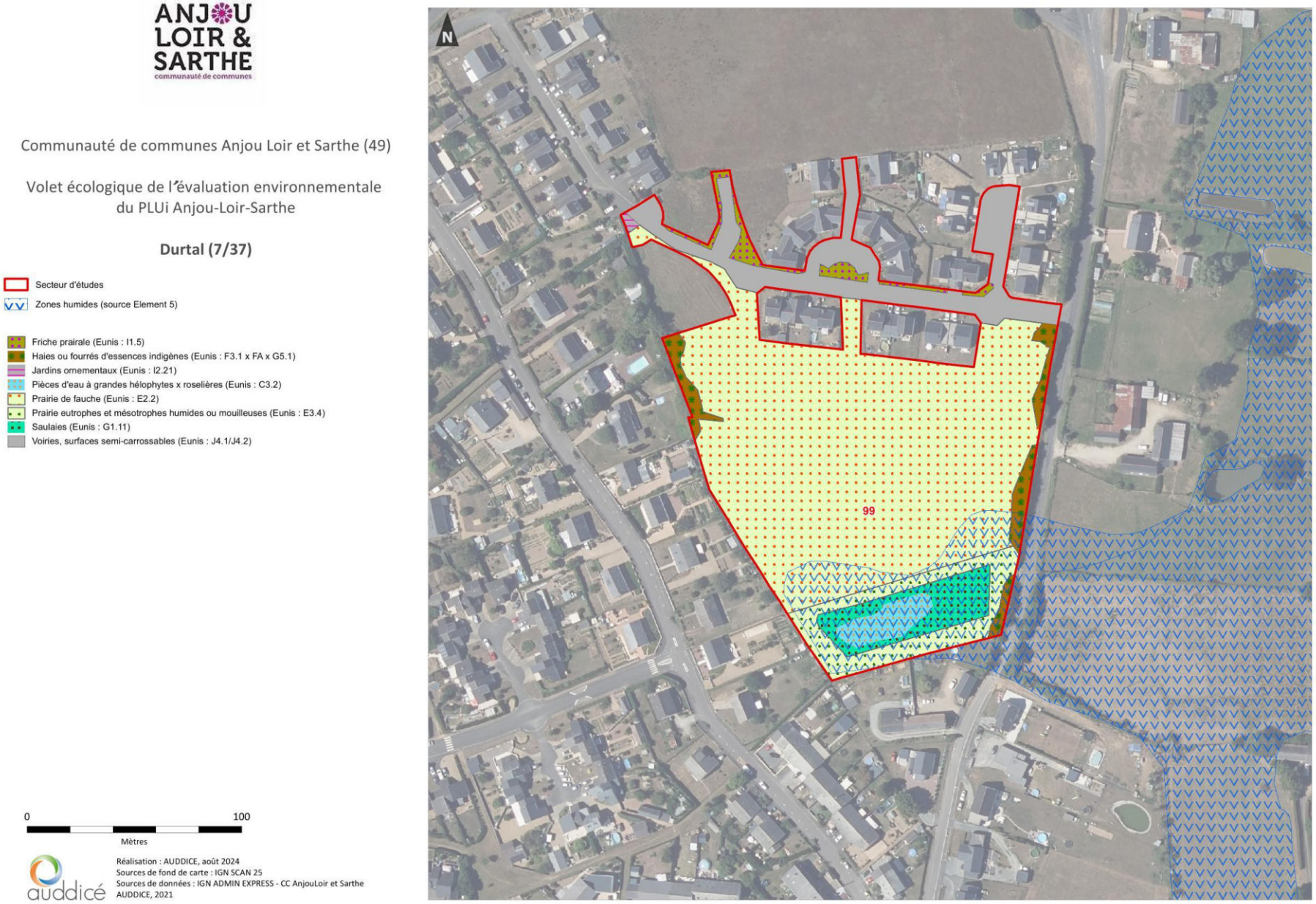
Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Durtal (7/37)



Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Étriché (8/37)

Secteur d'études

Zones humides (source Element 5)

Habitats

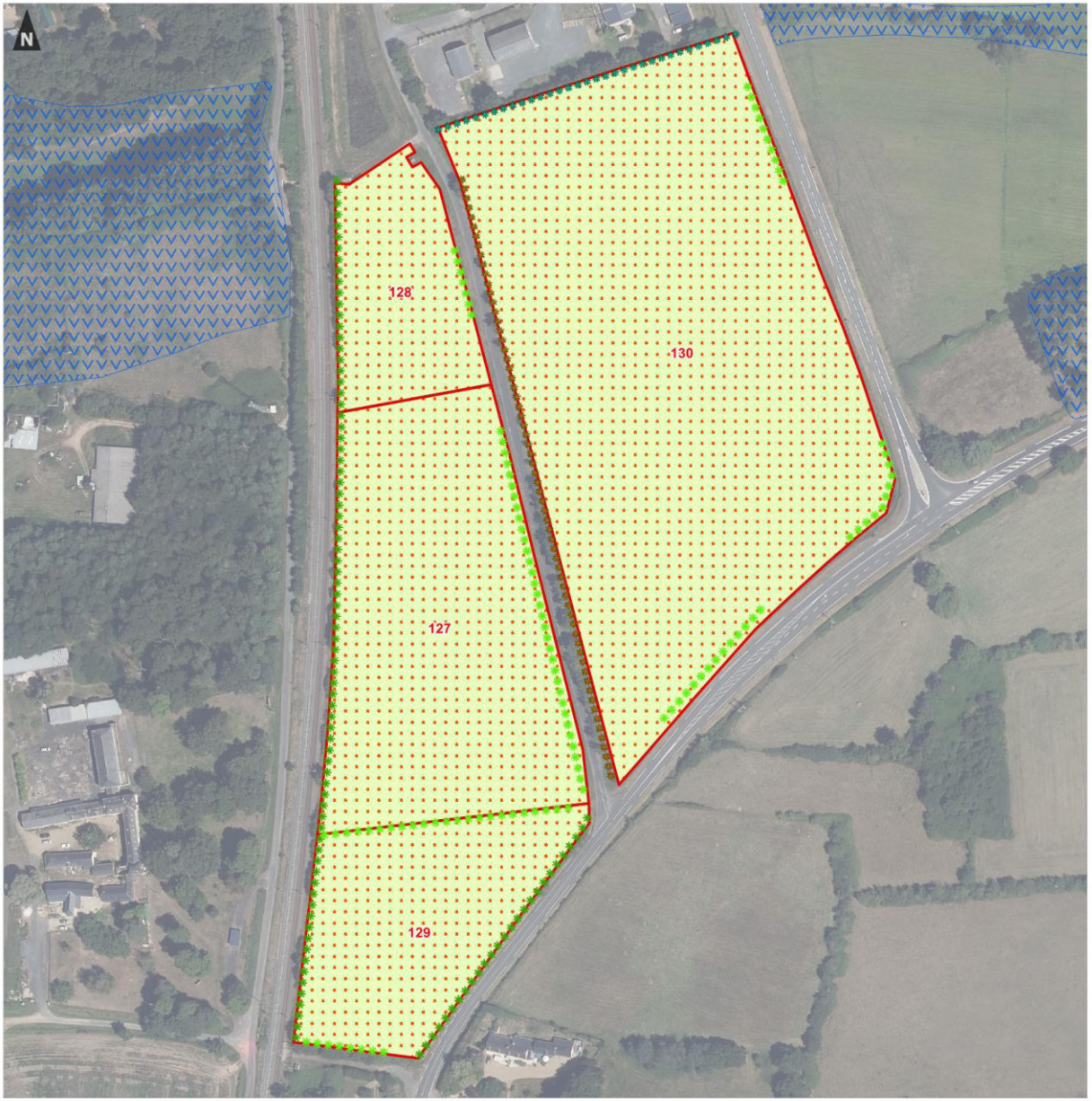
Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)

Haies ou fourrés d'essences indigènes discontinus (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)

Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à végétation hygrophile (Eunis : F3.1 x FA x C3.1)

Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à végétation mésophile (Eunis : F3.1 x FA x E5.1-E2)

Prairie de fauche (Eunis : E2.2)



0 100

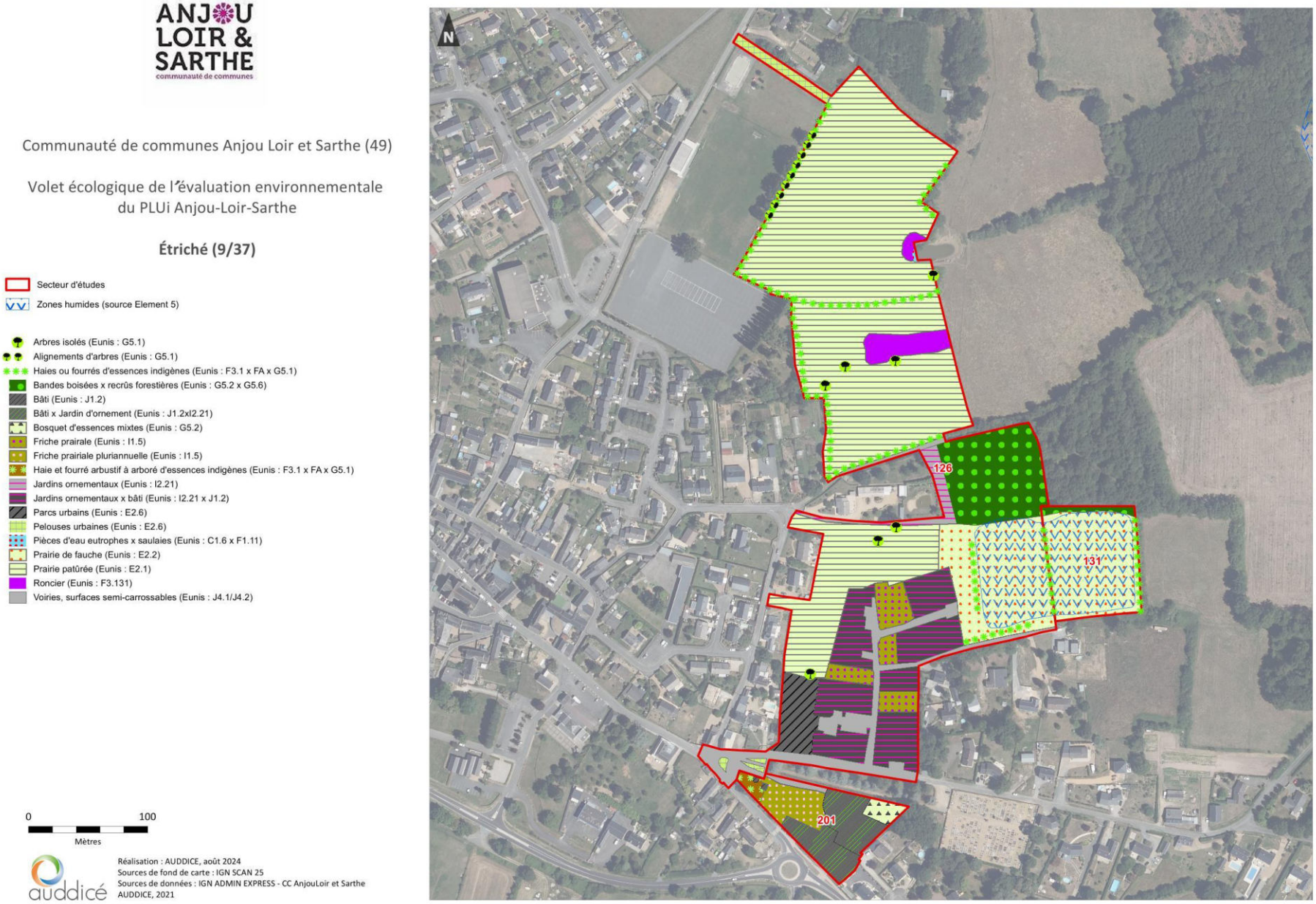
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Étriché (9/37)

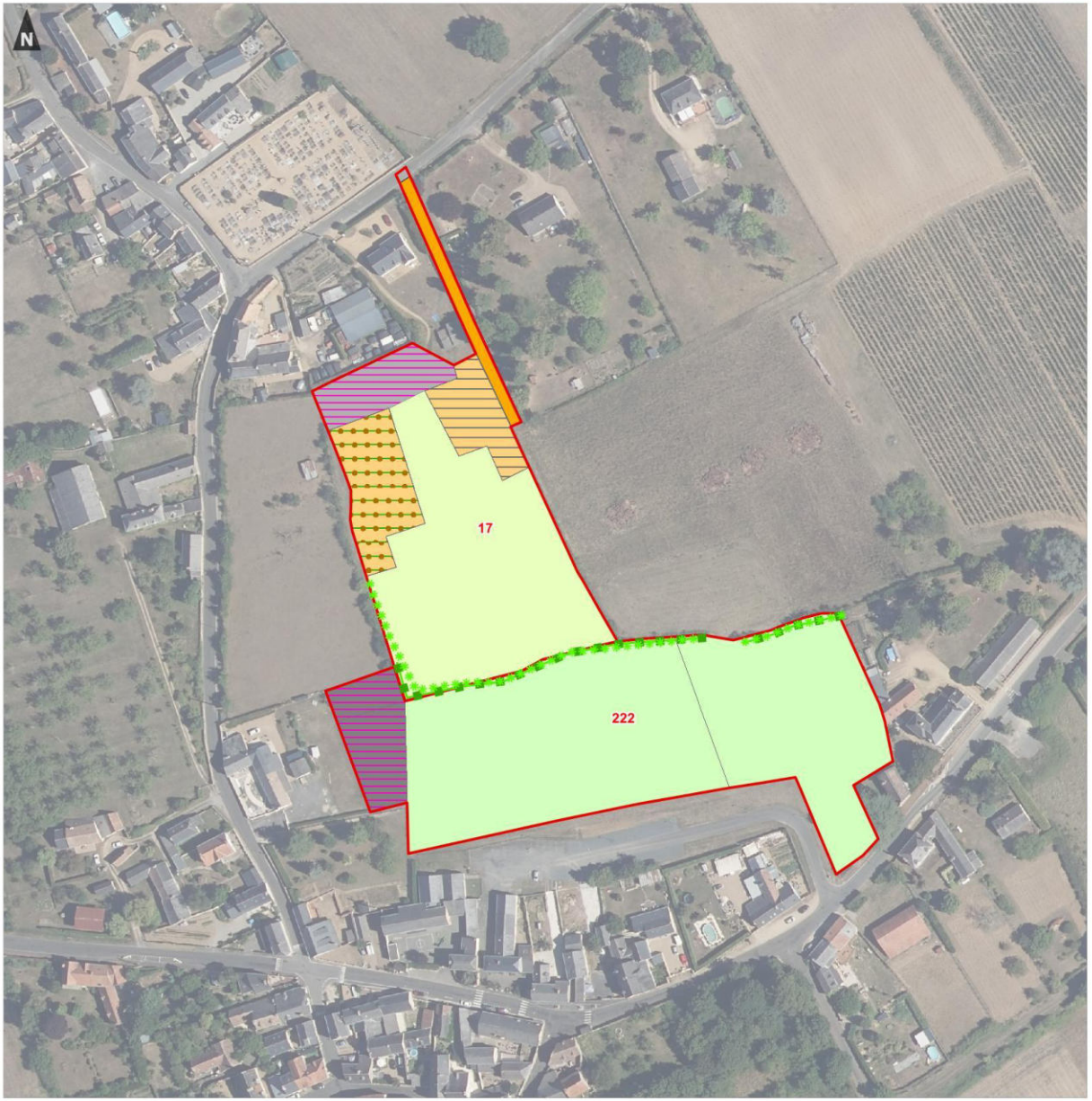


Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Huillé-Lézigné (10/37)



Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Habitats

- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Chemins enherbés (Eunis : E2.6)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x vergers x potagers (Eunis : I2.21 x G1.D4 x I2.22)
- Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche améliorée (Eunis : E2.61)
- Vergers (Eunis : G1.D4)
- Vergers x potagers (Eunis : G1.D4 x I2.22)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Durtal (11/37)

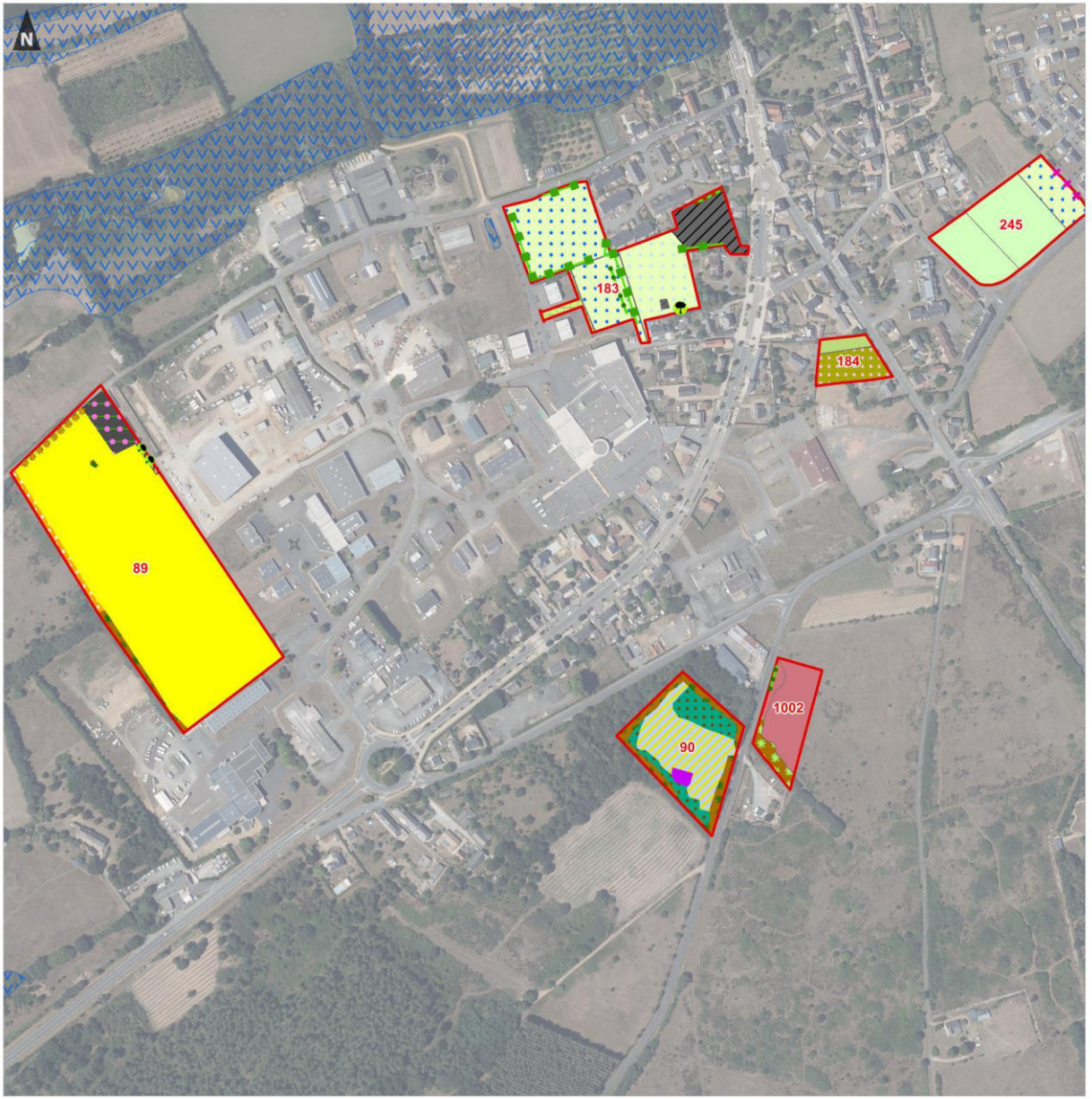
Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Habitats

- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA)
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Bâti (Eunis : J1.2)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale x Plantation d'arbres frutiers (Eunis : G1.D4 x I1.5)
- Fruticées (Eunis : F3.1)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Jardins ornementaux x potagers x bâti (Eunis : I2.21 x I2.22 x J1.2)
- Jardin potager (Eunis : I2.22)
- Parc urbain: pelouse urbaine ponctuée d'arbres (Eunis : E2.6 x G5.1 x FA)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Prairie en cours de fermeture (Eunis : E2.7 x F3.1)
- Prairie de fauche améliorée (Eunis : E2.61)
- Prairie fauchée mésophile (Eunis : E2.2)
- Recrûs forestières (Eunis : G5.6)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)
- Zones de stockage (Eunis : J6)
- Zone rudérale à végétation lacunaire (Eunis : E5.1)

0 100 200
Mètres

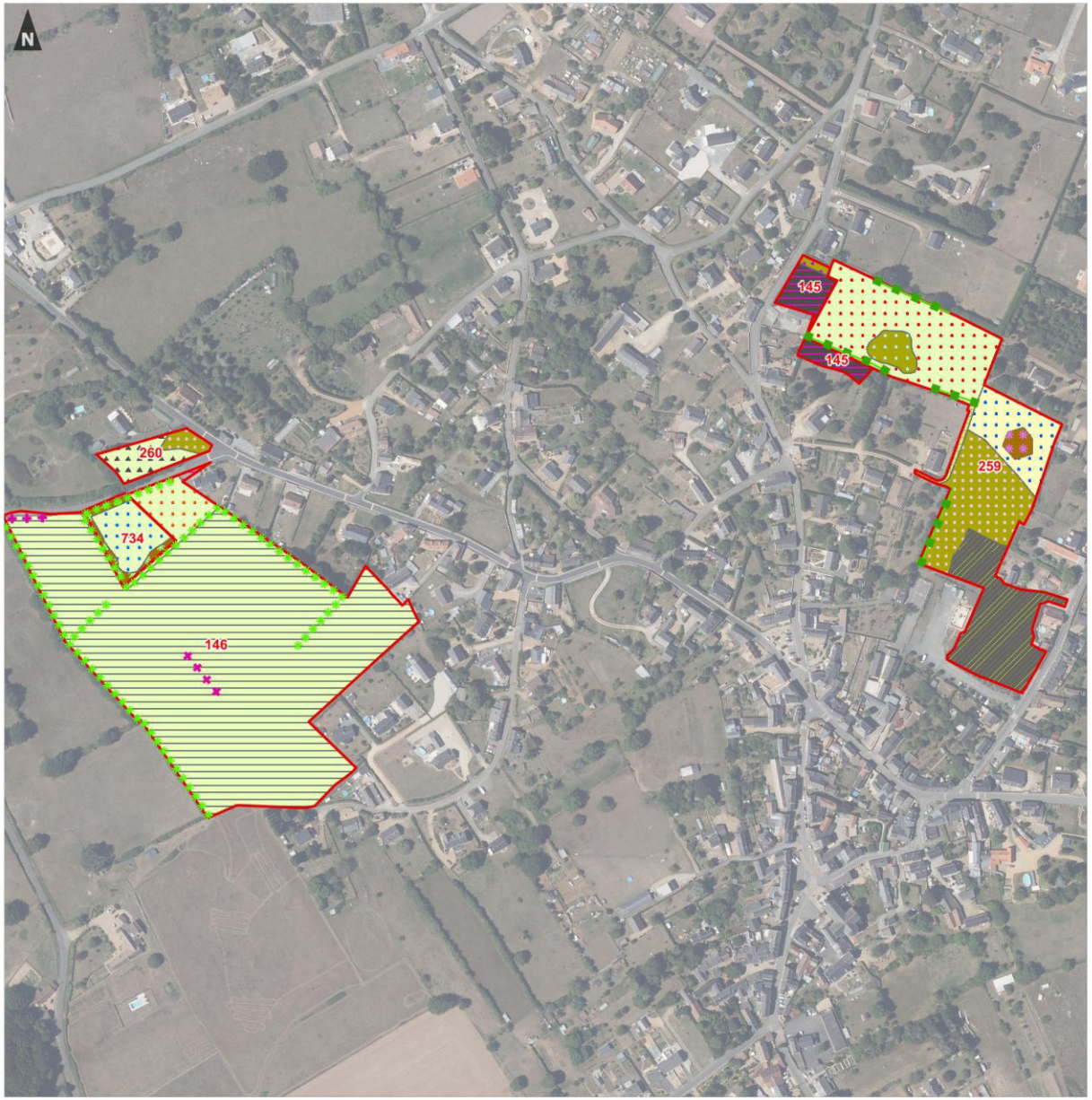
Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Les Rairies (12/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)

Habitats

- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Bâti x Friche prairiale (Eunis : J1.2xI1.5)
- Bosquet d'essences mixtes (Eunis : G5.2)
- Friche nitrophile à Ortie (Eunis : I1.5)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie de fauche permanente (Eunis : E2.21)
- Prairie fauchée mésophile (Eunis : E2.2)
- Prairie mésohygrophile (Eunis : E3.41)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

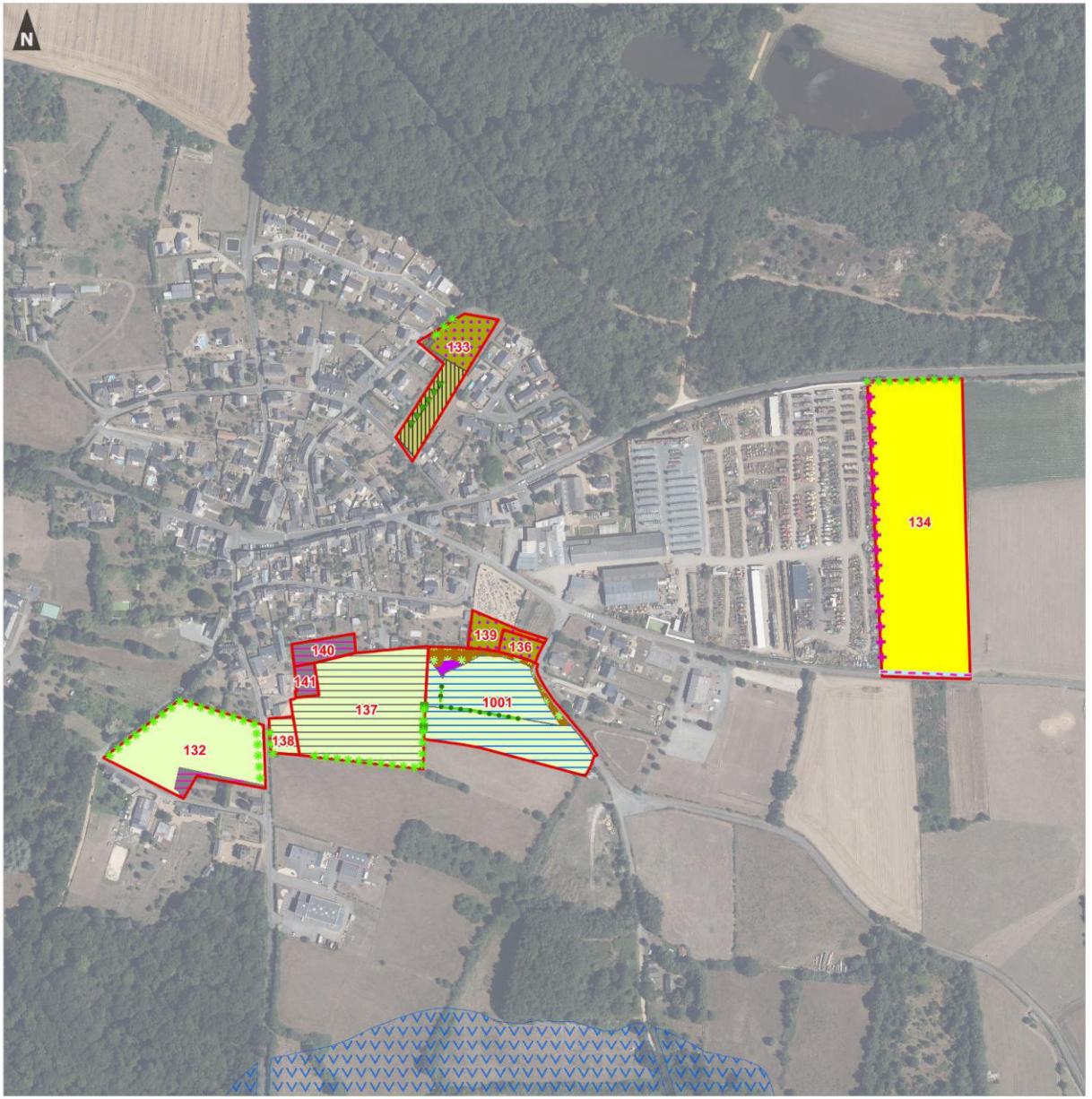
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé (13/37)

Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Habitats

- Fossés à végétation mésophile (Eunis : C2.5 x E5.1-E2)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Plantations d'arbres (Eunis : G5.7)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairale x constructions agricoles (Eunis : I1.5 x J2.4)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Jardins ornementaux x vergers (Eunis : I2.21 x G1.D4)
- Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Prairie pâturée / de fauche (Eunis : E2.1 x E2.2)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)
- Voiries, surfaces semi-carrossables x bâti (Eunis : J1.2 x J4.1/J4.2)



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (14/37)



Secteur d'études

Zones humides (source Element 5)

Habitats

- Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
- Chemins enherbés (Eunis : E2.6)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à végétation hygrophile (Eunis : F3.1 x FA x C3.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie de fauche permanente (Eunis : E2.21)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

0 100

Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Huillé-Lézigné (15/37)



Secteur d'études

Zones humides (source Element 5)

Habitats

Arbres isolés (Eunis : G5.1)

Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)

Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)

Friche prairale x ronciers (Eunis : I1.5 x F3.1)

Jardins ornementaux x voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : I2.21 x J4.2)

0 60

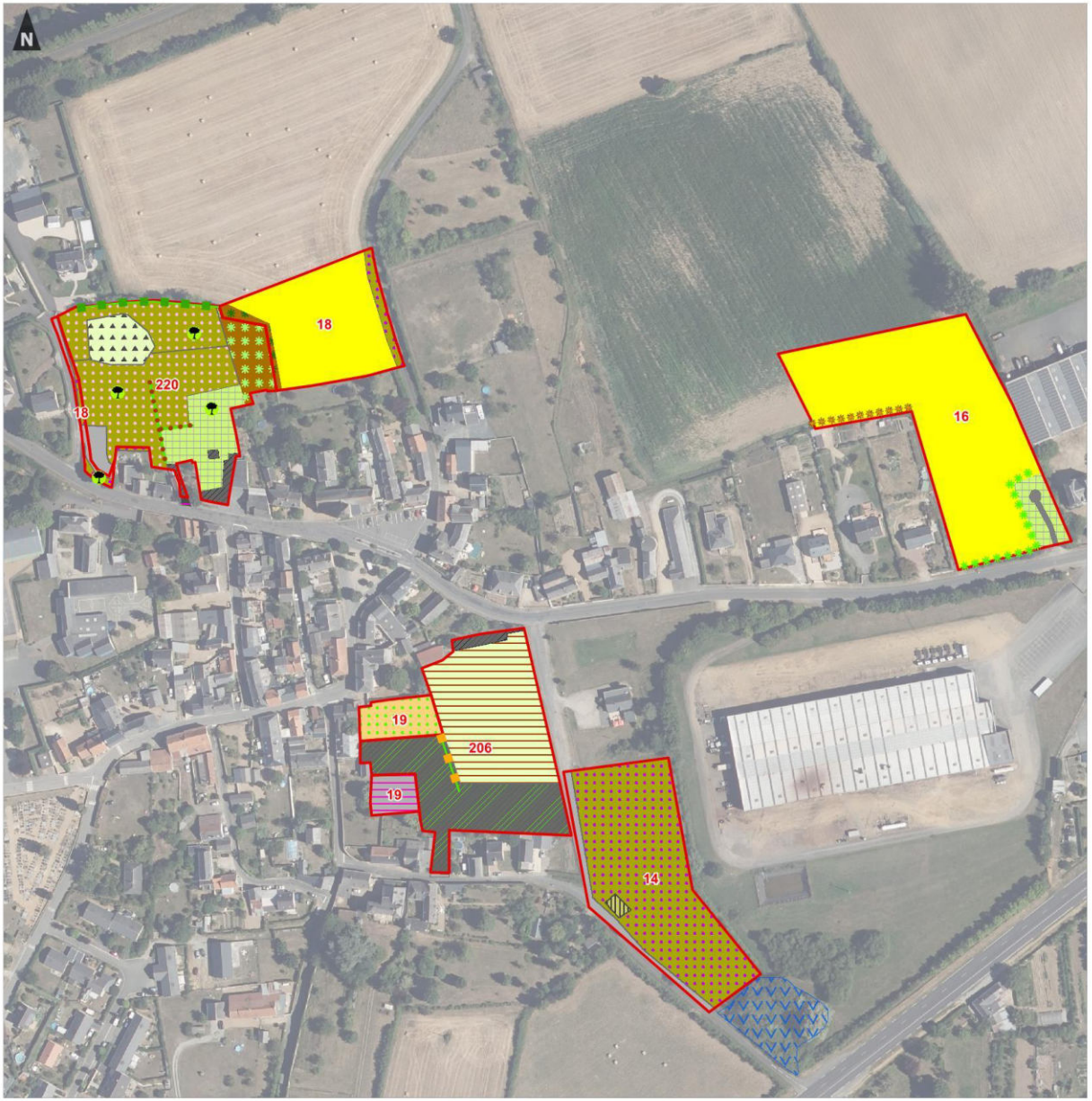
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Huillé-Lézigné (16/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences non indigènes et/ou anthropiques (Eunis : FA x G5.1)
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
- Bâti (Eunis : J1.2)
- Bâti x Jardin d'ornement (Eunis : J1.2xI2.21)
- Bosquet d'essences mixtes (Eunis : G5.2)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Potagers x vergers (Eunis : G1.D4 x I2.22)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Prairie pâturée continue (Eunis : E2.1)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)
- Voiries, surfaces semi-carrossables x bâti (Eunis : J1.2 x J4.1/J4.2)
- Zones de stockage (Eunis : J6)

0 100
Mètres

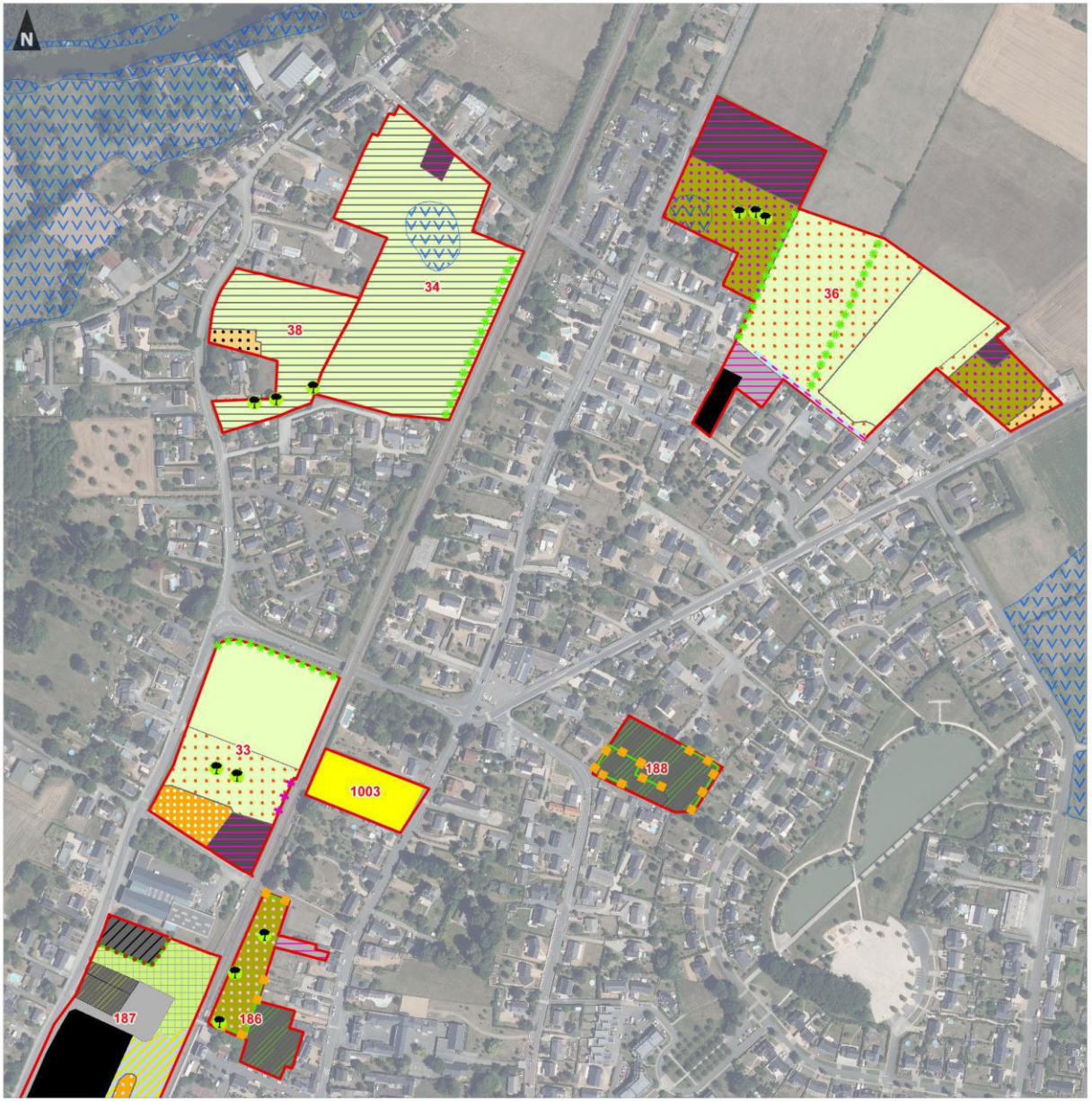
Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Tiercé (17/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Fossés à végétation mésophile (Eunis : C2.5 x E5.1-E2)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences non indigènes et/ou anthropiques (Eunis : FA x G5.1)
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Bâti x Friche prairiale (Eunis : J1.2xI1.5)
- Bâti x Jardin d'ornement (Eunis : J1.2xI2.21)
- Bâti x Surface imperméabilisée (Eunis : J1.2 x J4.1/J4.2)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle x Plantations d'arbres feuillus (Eunis : I1.5xG5.1)
- Fruticées (Eunis : F3.1)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Inaccessible (Eunis : -)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Parc urbain: pelouse urbaine ponctuée d'arbres (Eunis : E2.6 x G5.1 x FA)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Potagers (Eunis : I2.22)
- Potagers x bâti (Eunis : I2.22 x J1.2)
- Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)
- Zone rudérale à végétation lacunaire (Eunis : E5.1)

0 100 200
Mètres

auddicé

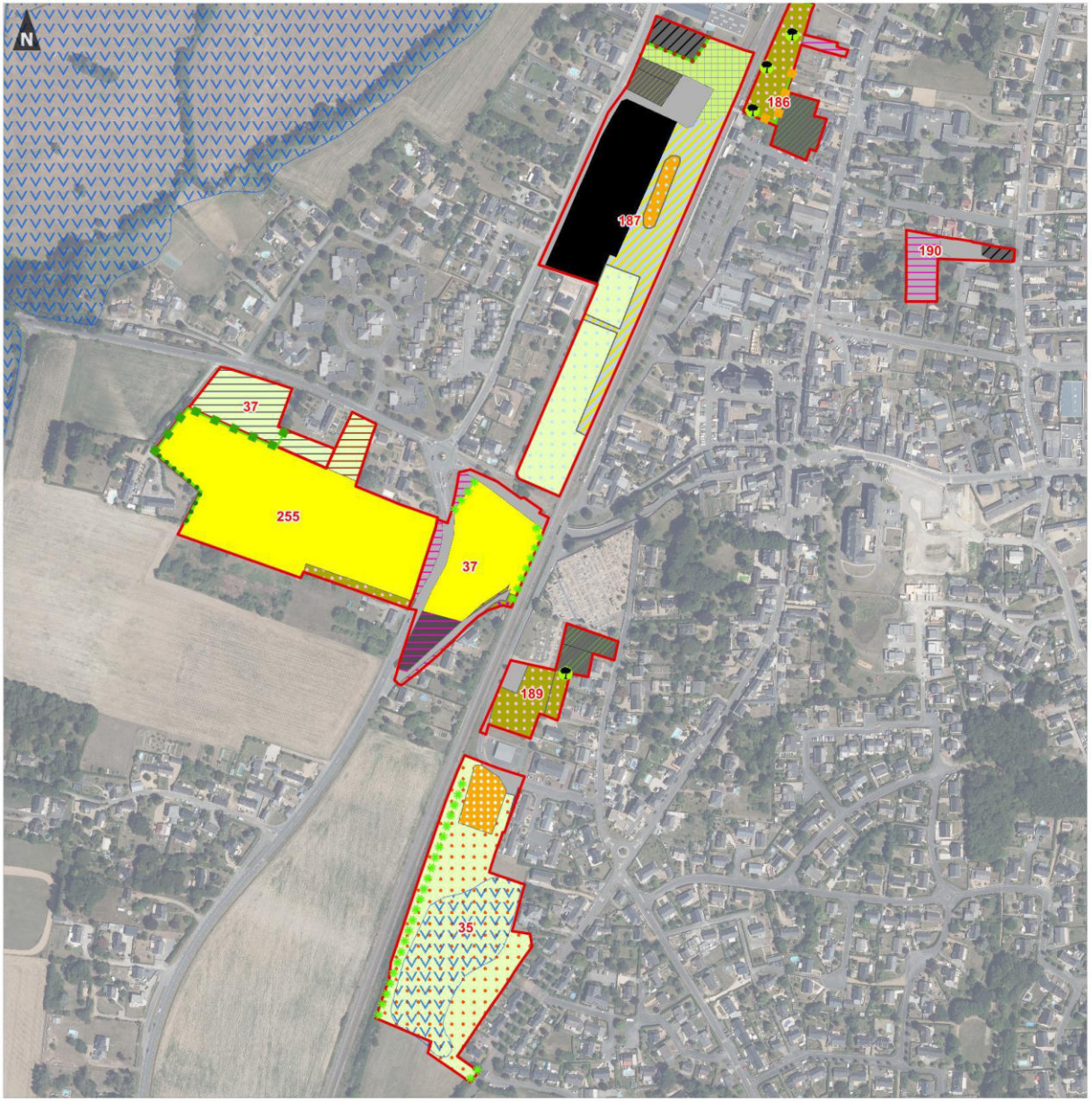
Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Tiercé (18/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences non indigènes et/ou anthropiques (Eunis : FA x G5.1)
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA)
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Bâti x Friche prairiale (Eunis : J1.2xI1.5)
- Bâti x Jardin d'ornement (Eunis : J1.2xI2.21)
- Bâti x Surface imperméabilisée (Eunis : J1.2 x J4.1/J4.2)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle x Plantations d'arbres feuillus (Eunis : I1.5xG5.1)
- Friche prairiale x Plantation d'arbres frutiers (Eunis : G1.D4 x I1.5)
- Fruticées (Eunis : F3.1)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Parc urbain: pelouse urbaine ponctuée d'arbres (Eunis : E2.6 x G5.1 x FA)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Prairie pâturée continue (Eunis : E2.1)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)
- Zone rudérale à végétation lacunaire (Eunis : E5.1)

0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Tiercé (19/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Bandes boisées humides (Eunis : G1.2)
- Fossés à végétation hygrophile (Eunis : C2.5 x C3.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à grandes hélophytes (Eunis : F3.1 x FA x C3.2)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à végétation hygrophile (Eunis : F3.1 x FA x C3.1)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Friche hygrophile x fourrés (Eunis : I1.55 x F3.1)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Pièces d'eau (Eunis : C3.1)
- Pièces d'eau en eau temporaire x saulaies (Eunis : C1.3 x F1.11)
- Pièces d'eau x bandes boisées humides (Eunis : C1.6 x G1.2)
- Plantations de peupliers (Eunis : G1.C1)
- Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Recrûs forestières (Eunis : G5.6)
- Saulaies (Eunis : G1.11)
- Zone rudérale à végétation lacunaire (Eunis : E5.1)

0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Tiercé (20/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)

Habitats

- Bandes boisées humides (Eunis : G1.2)
- Fossés à grandes hélophytes (Eunis : C2.5 x C3.2)
- Fossés à végétation hygrophile (Eunis : C2.5 x C3.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à grandes hélophytes (Eunis : F3.1 x FA x C3.2)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à végétation hygrophile (Eunis : F3.1 x FA x C3.1)
- Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture (Eunis : I1.2)
- Friche hygrophile x fourrés (Eunis : I1.55 x F3.1)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Jardins ornementaux x bâti x constructions agricoles (Eunis : I2.21 x J1.2 x J2.4)
- Pièces d'eau (Eunis : C3.1)
- Pièces d'eau x bandes boisées humides (Eunis : C1.6 x G1.2)
- Plantations de peupliers (Eunis : G1.C1)
- Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Recrûs forestières (Eunis : G5.6)
- Saulaies (Eunis : G1.11)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)
- Zone rudérale à végétation lacunaire (Eunis : E5.1)

0 100 200
Mètres

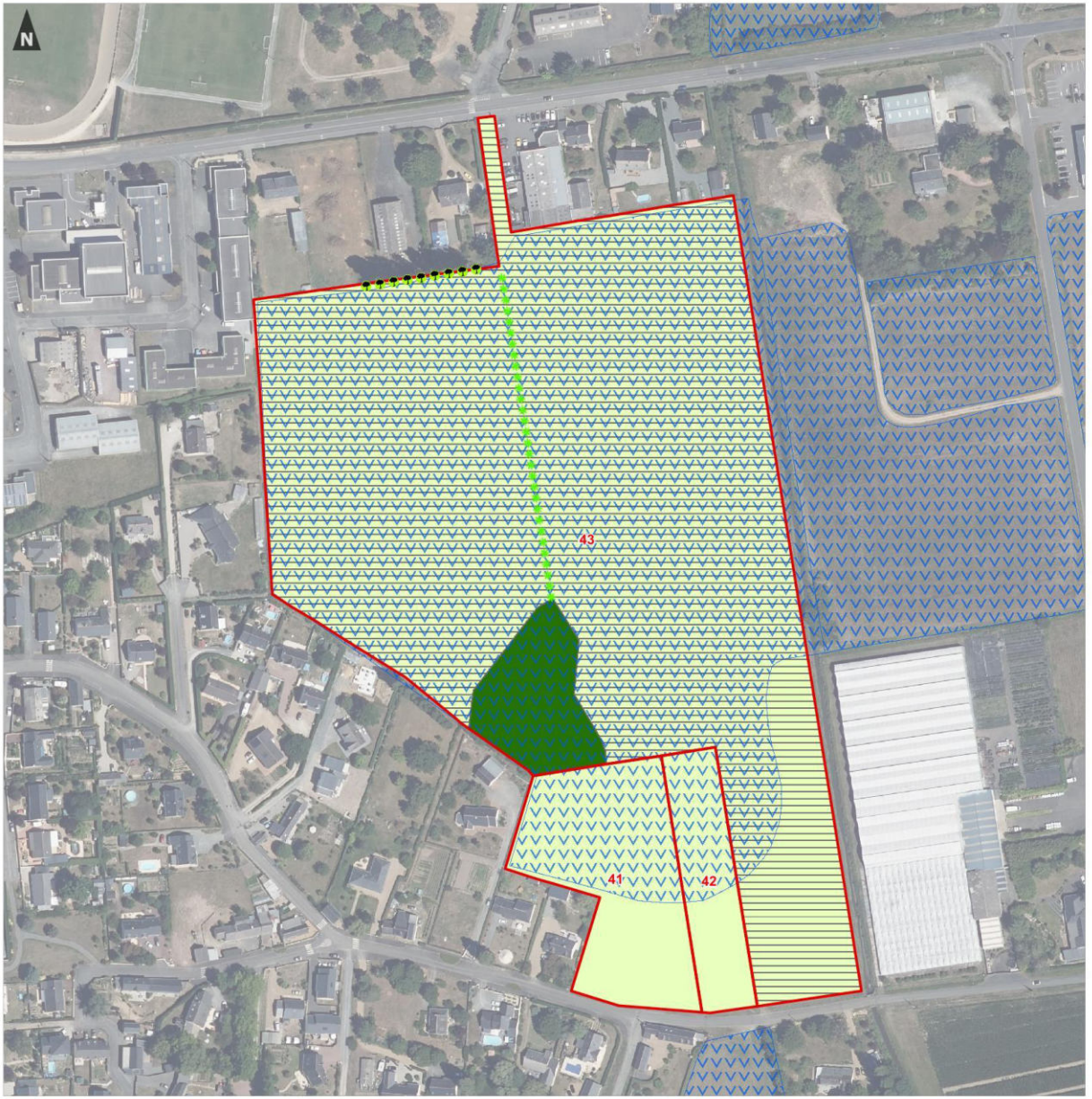
auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Tiercé (21/37)



Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
Bandes boisées (Eunis : G5.2)
Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
Prairie patûrée (Eunis : E2.1)

0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

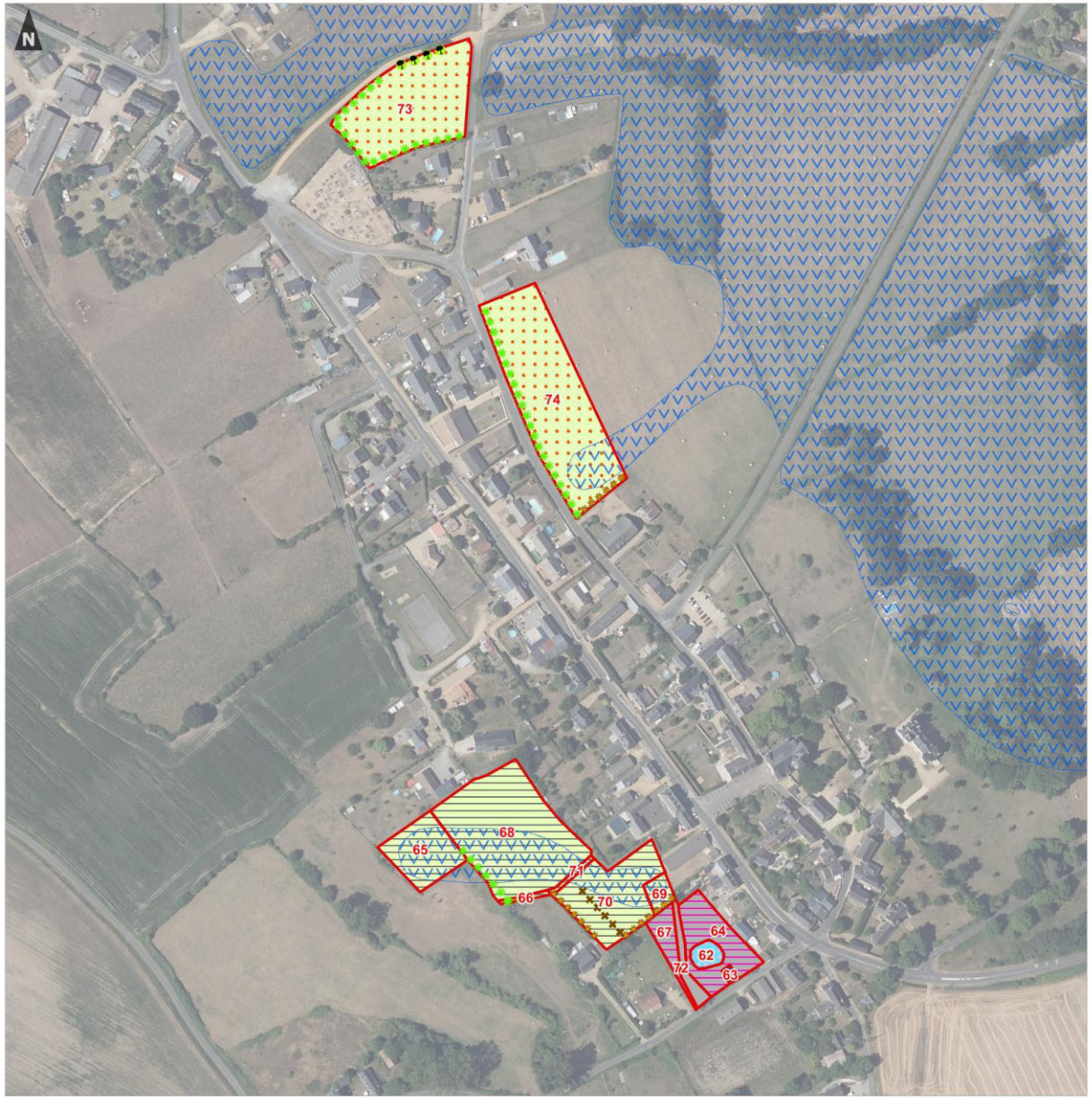
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montigné-lès-Rairies (22/37)

Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Habitats

Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
Vergers x vignes (Eunis : G1.D4 x FB.4)
Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
Lavoirs (Eunis : C2.1)
Pièces d'eau eutrophes (Eunis : C1.3)
Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)



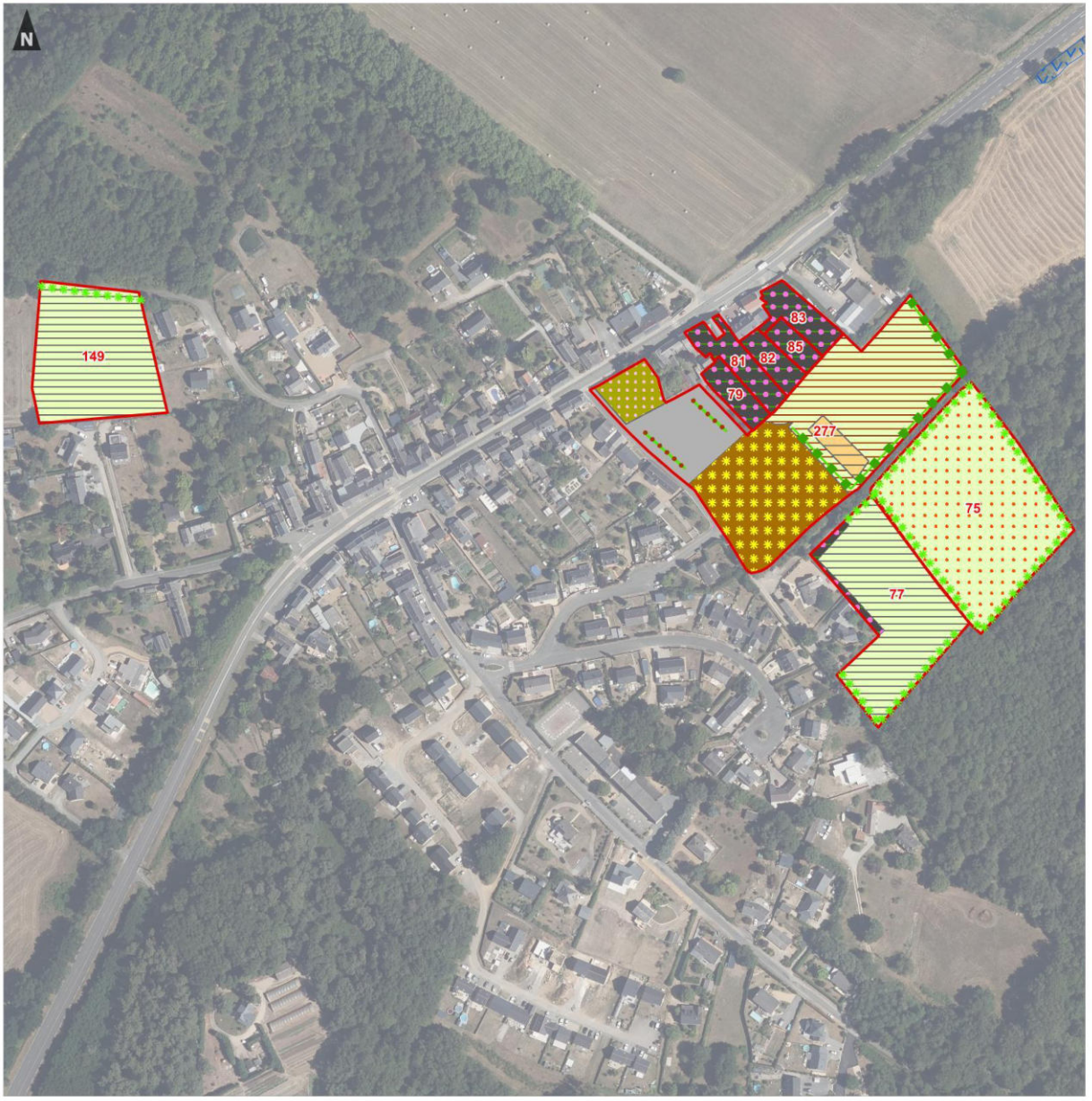
0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

La Chapelle-Saint-Laud (23/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes x landes à genêts (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Jardins ornementaux x potagers x bâti (Eunis : I2.21 x I2.22 x J1.2)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Prairie pâturée continue (Eunis : E2.1)
- Vergers (Eunis : G1.D4)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

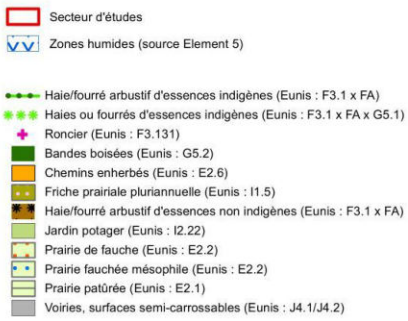
0 100
Mètres

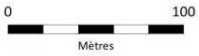
Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Montreuil-sur-Loir (24/37)





Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

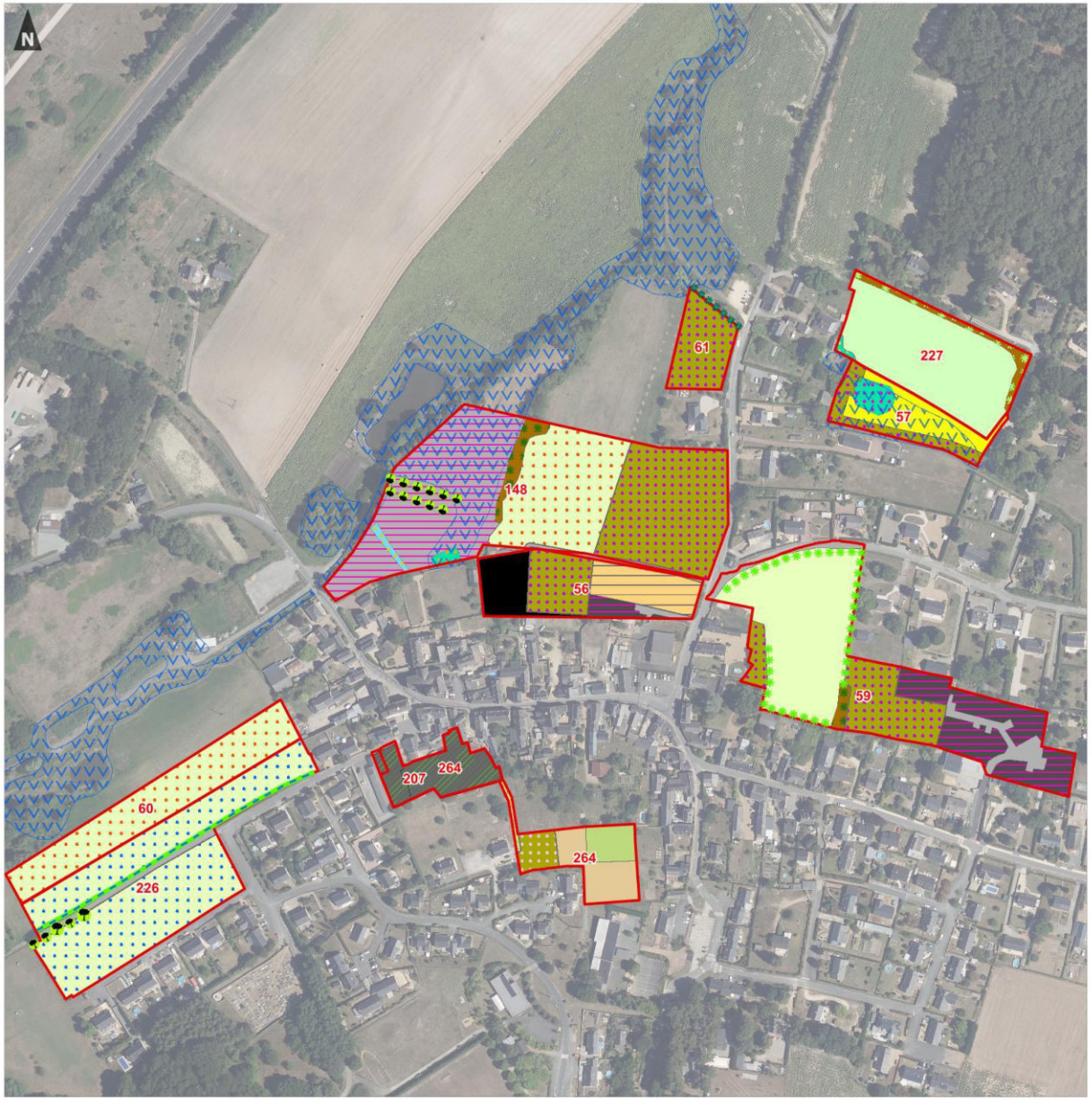


ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Marcé (25/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
- Fossé colonisé par une végétation de friche pluriannuelle (Eunis : J5.4)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes x fossés à végétation hygrophile (Eunis : F3.1 x FA x C3.1)
- Bâti x Jardin d'ornement (Eunis : J1.2xI2.21)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Inaccessible (Eunis : -)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Jardin potager (Eunis : I2.22)
- Jardin potager x verger (Eunis : I2.22 x G1.D)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Pièces d'eau à végétation hygrophile (Eunis : C1.2)
- Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie de fauche améliorée (Eunis : E2.61)
- Prairie fauchée mésophile (Eunis : E2.2)
- Roselières à Pragmite australis x saulaies (Eunis : C3.21 x G1.11)
- Roselière à Phragmites australis (Eunis : C3.21)
- Tiphaies (Eunis : C3.23)
- Vergers (Eunis : G1.D4)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

0 100
Mètres

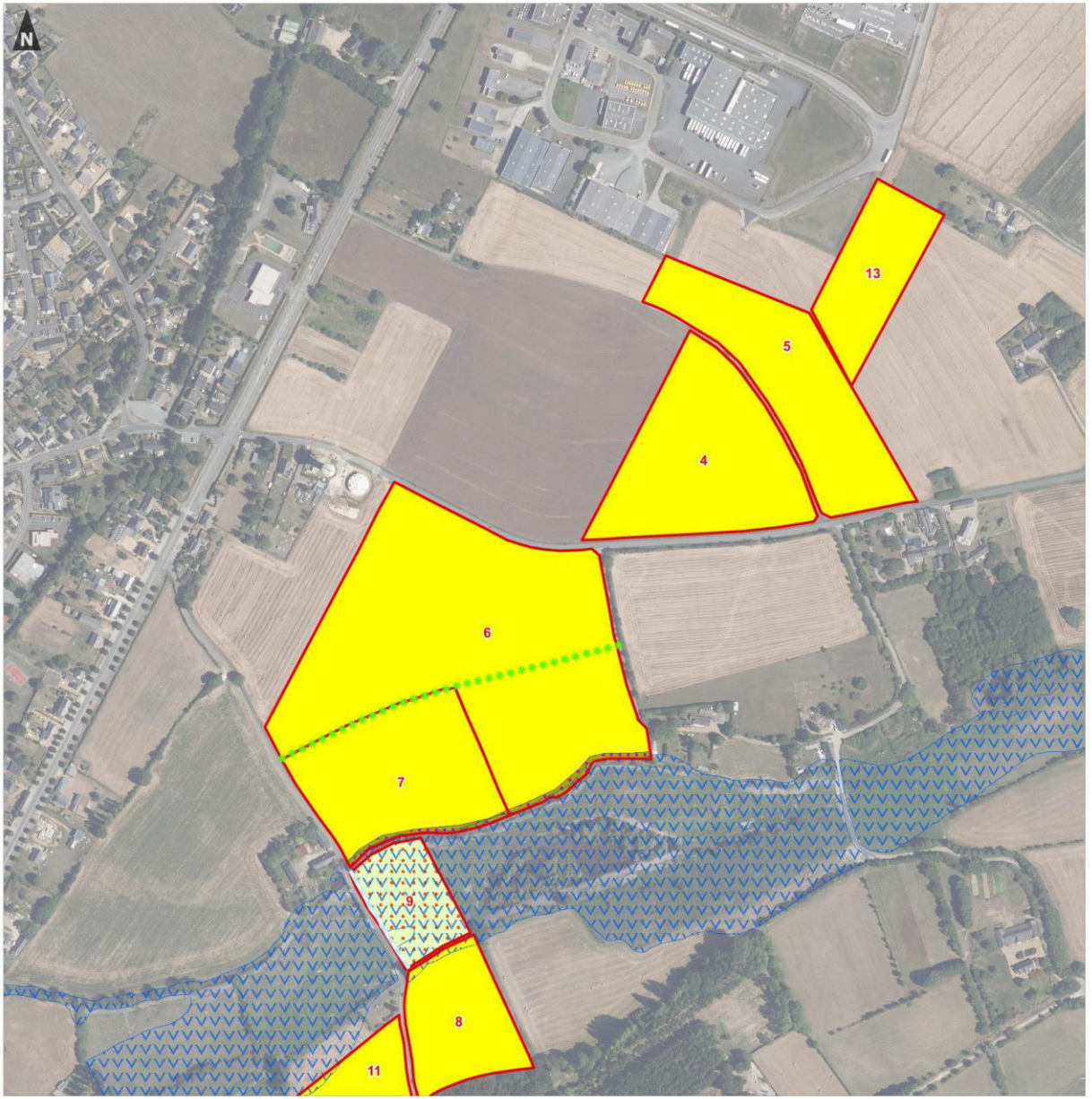
auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Seiches-sur-le-Loir (26/37)



Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Fossés à grandes hélophytes (Eunis : C2.5 x C3.2)
Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
Friche prairale (Eunis : I1.5)
Grandes cultures (Eunis : I1.1)
Prairie de fauche (Eunis : E2.2)

0 100 200
Mètres

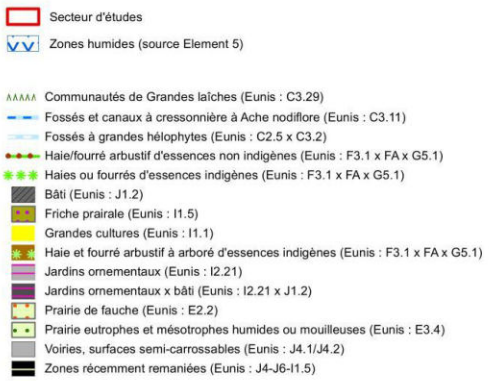
Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

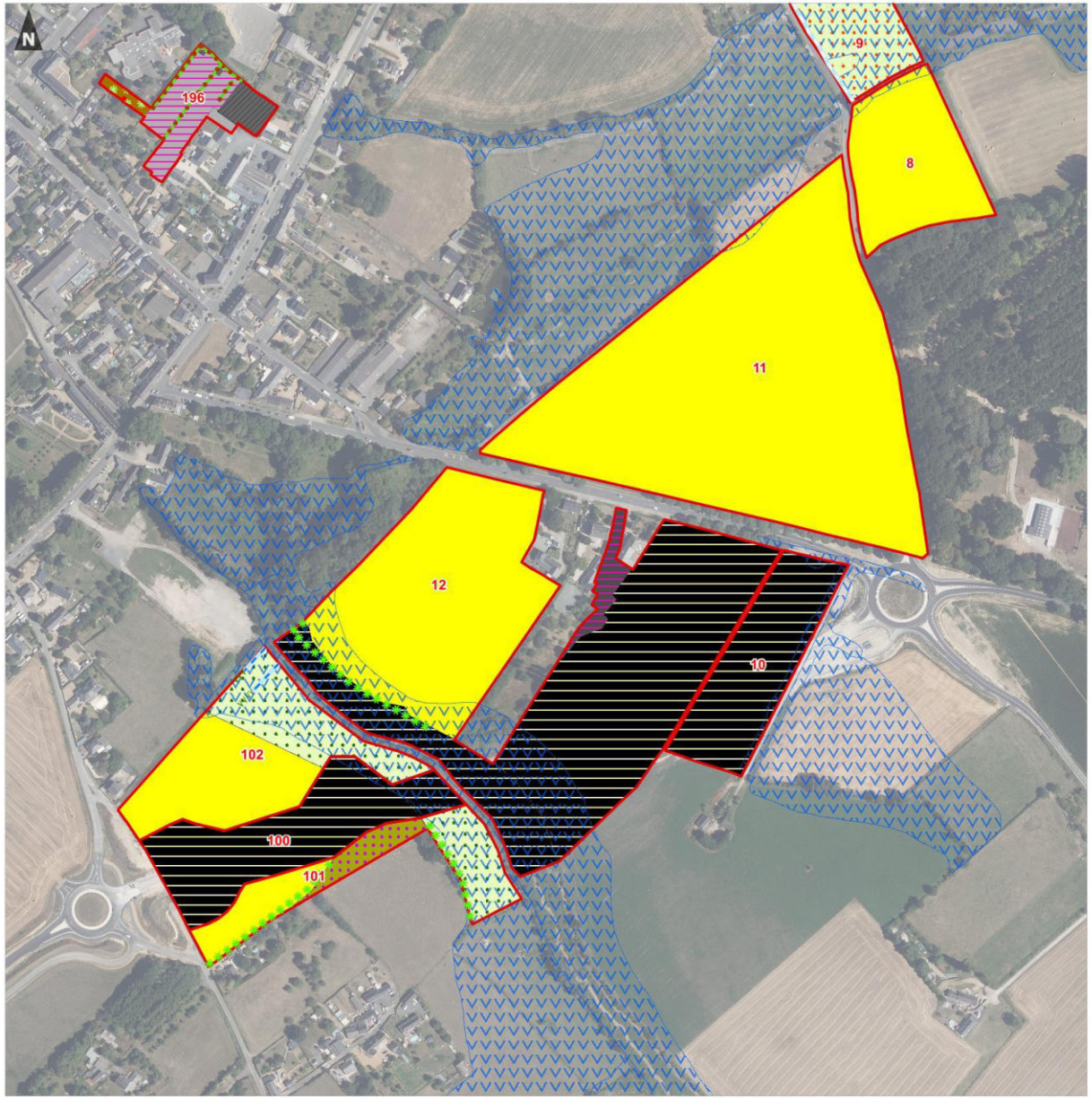
Seiches-sur-le-Loir (27/37)



0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

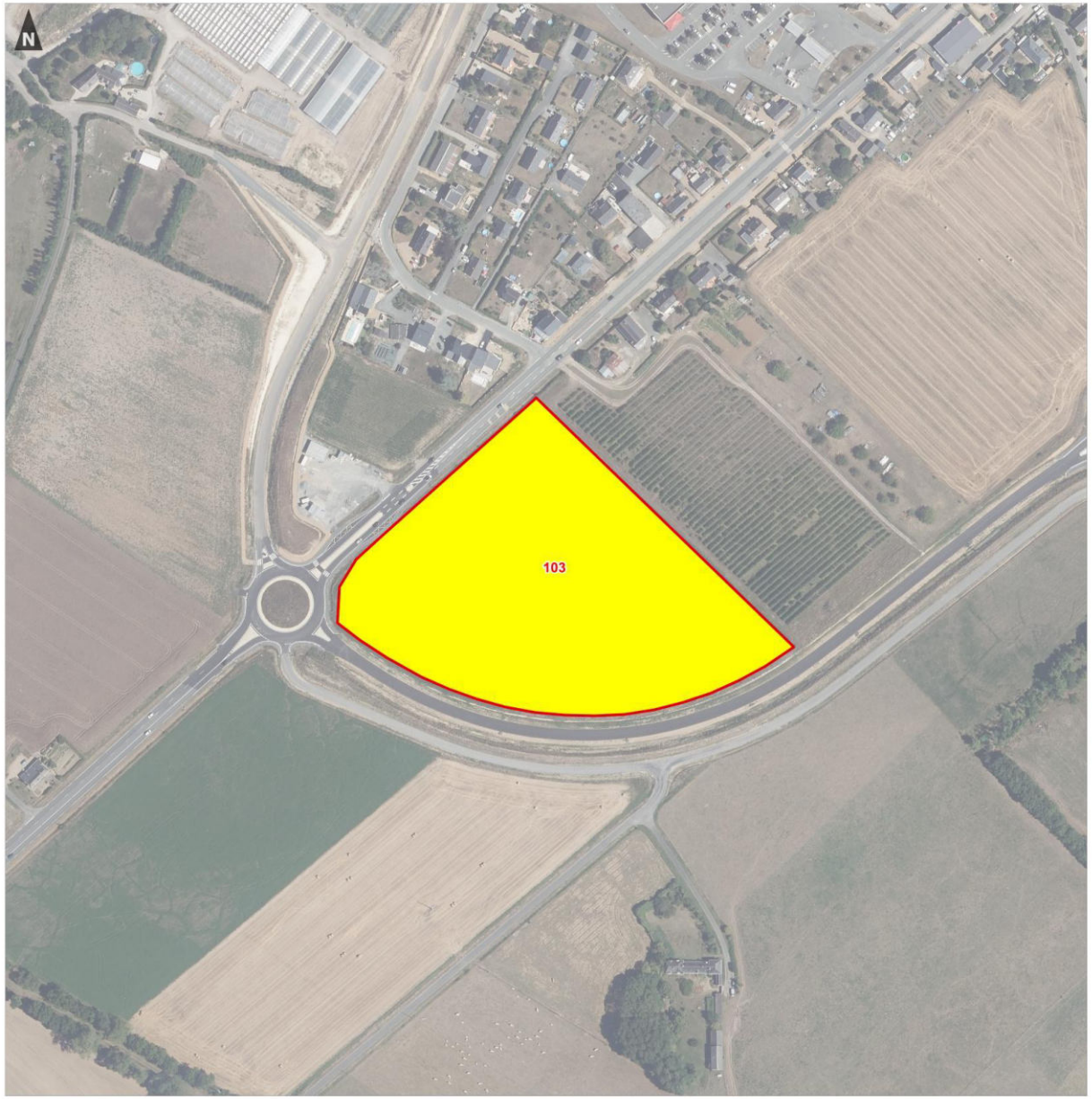
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Corzé (28/37)

Secteur d'études

Zones humides (source Element 5)

Grandes cultures (Eunis : I1.1)



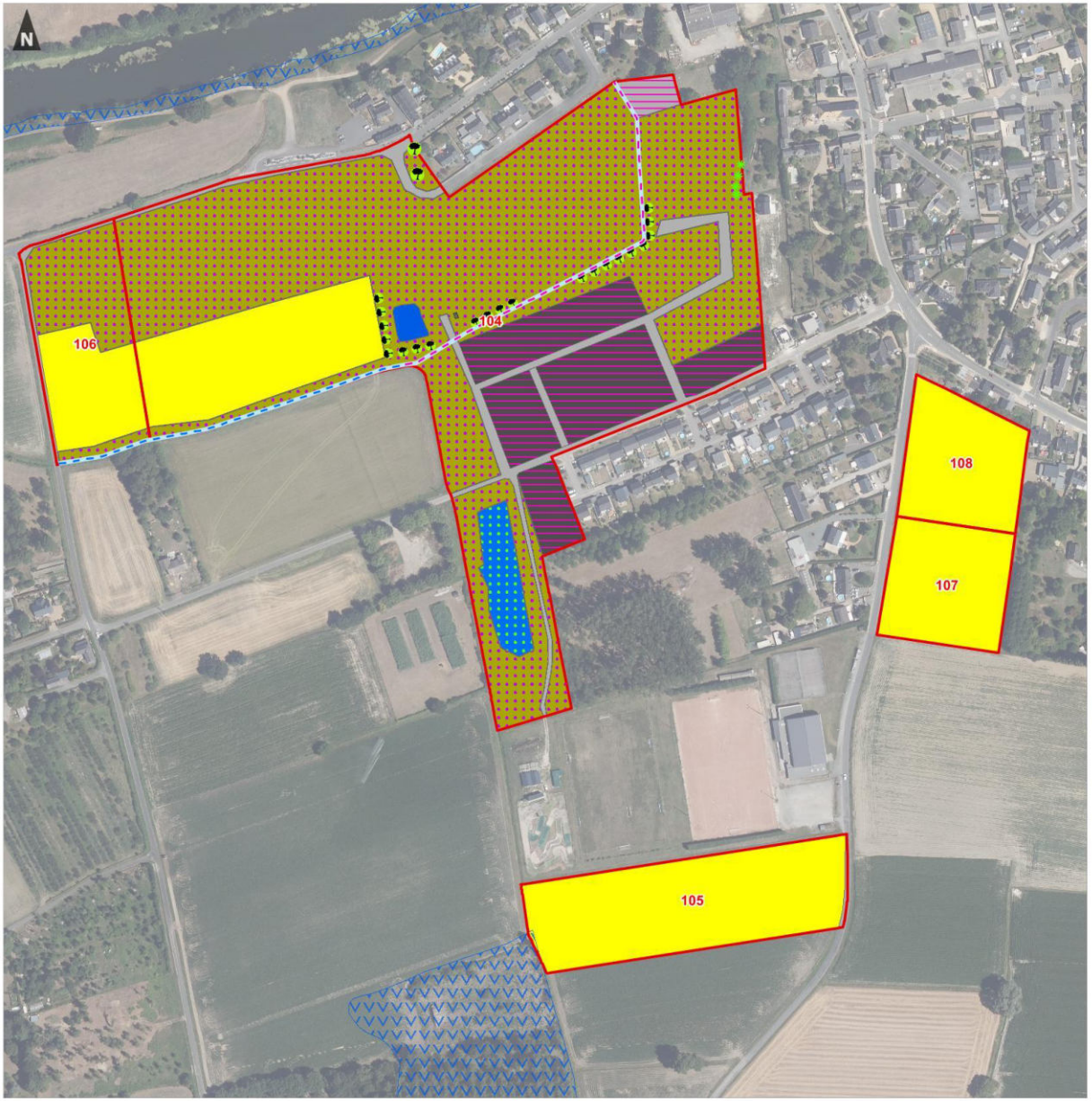
0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Corzé (29/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Arbres isolés (Eunis : G5.1)
- Alignements d'arbres (Eunis : G5.1)
- Fossés et canaux à cressonnière à Ache nodiflore (Eunis : C3.11)
- Fossés à végétation mésophile (Eunis : C2.5 x E5.1-E2)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Bassins de rétention d'eau (Eunis : E3.4)
- Bassins de rétention d'eau x typhaies (Eunis : C3.23)
- Bâti (Eunis : J1.2)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x bâti (Eunis : I2.21 x J1.2)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

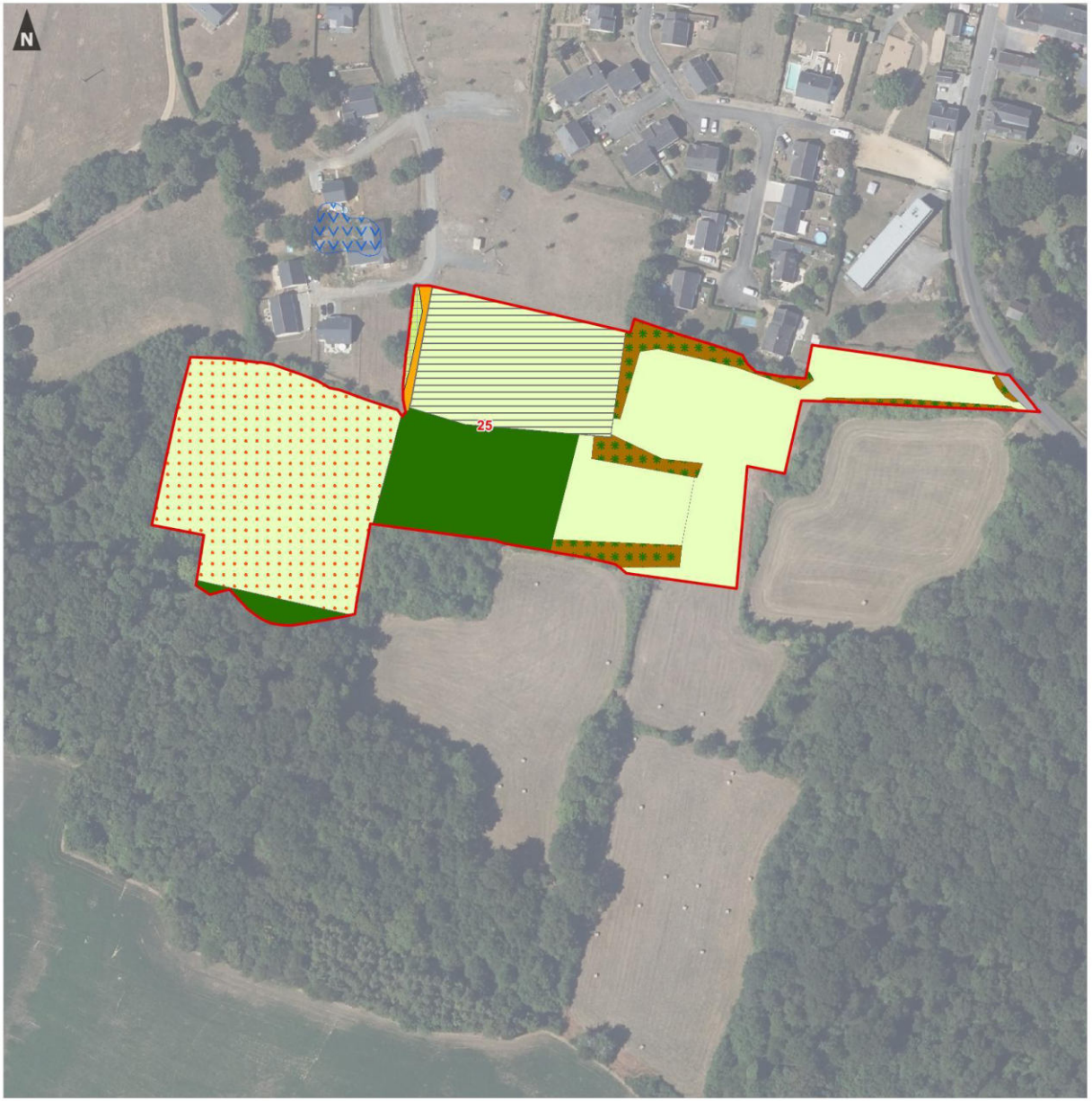
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Jarzé Villages (30/37)

Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Habitats

- Bandes boisées (Eunis : G5.2)
- Chemins enherbés (Eunis : E2.6)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
- Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Jarzé Villages (31/37)

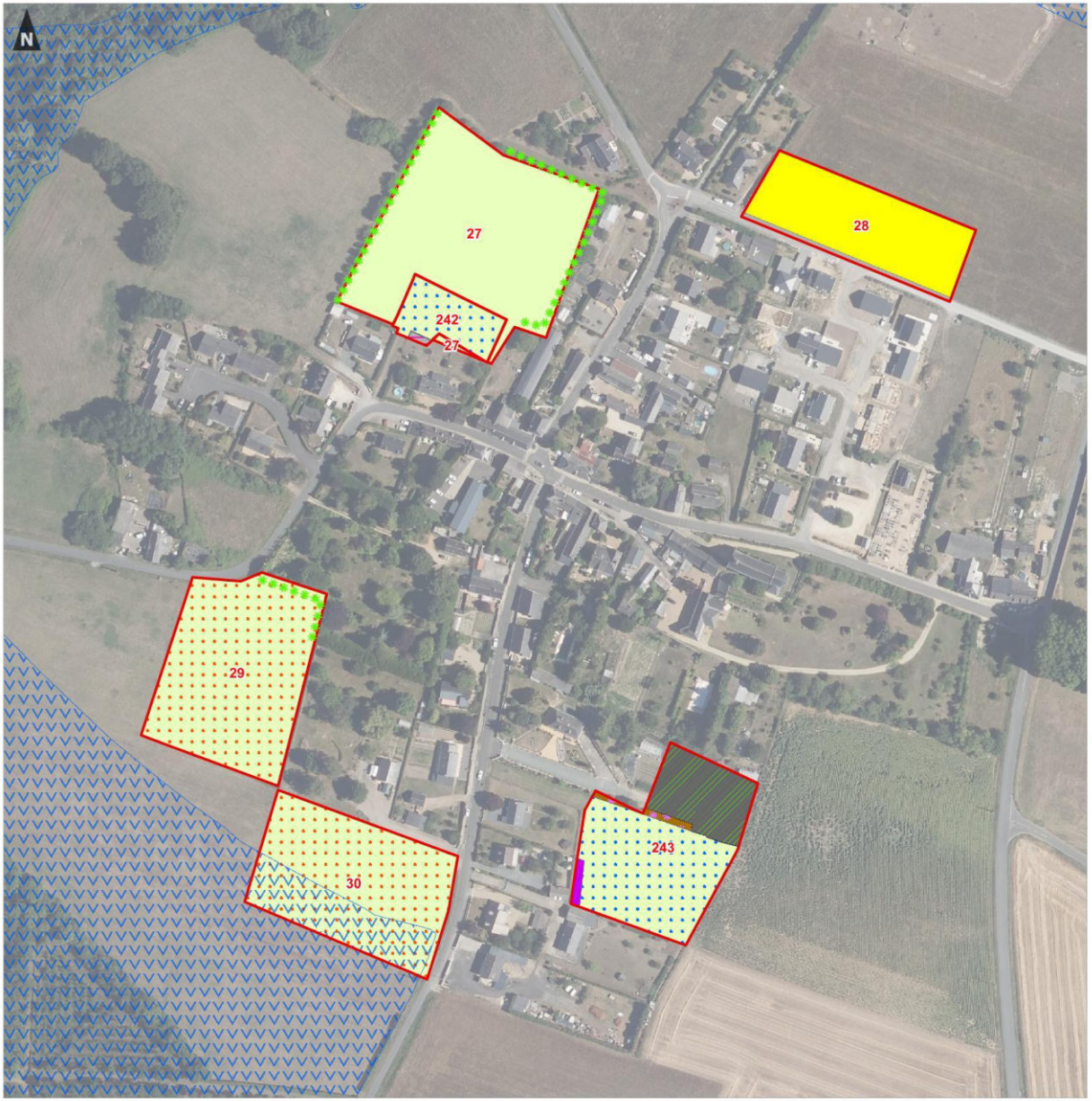


Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Jarzé Villages (32/37)



Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
Bâti x Jardin d'ornement (Eunis : J1.2xI2.21)
Grandes cultures (Eunis : I1.1)
Haie/fourré arbustif d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA)
Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
Prairie de fauche (Eunis : E2.2)
Prairie fauchée mésophile (Eunis : E2.2)
Roncier (Eunis : F3.131)
Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

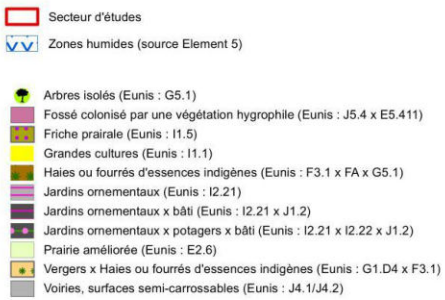
0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

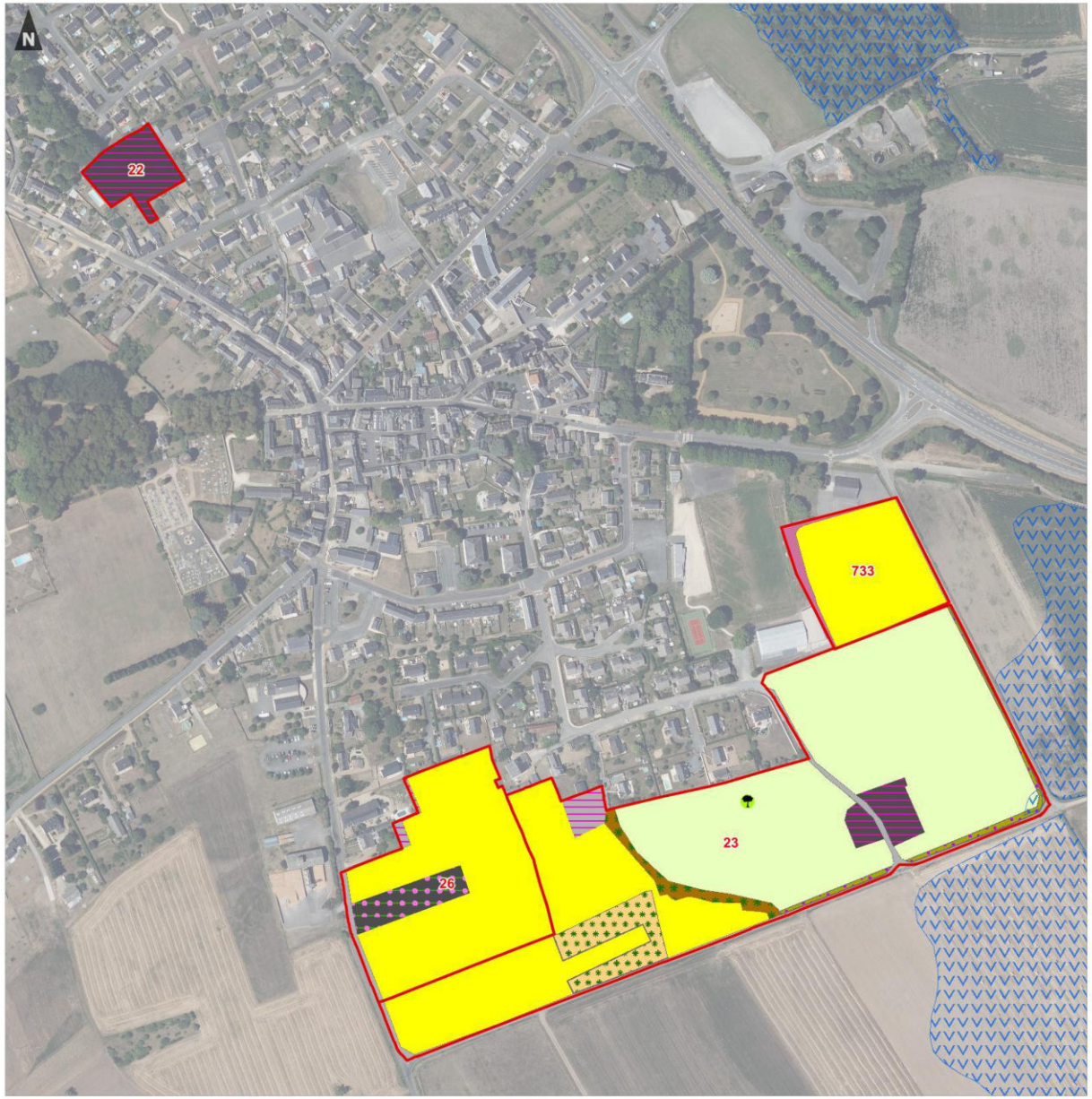
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Jarzé Villages (33/37)



0 100 200
Mètres

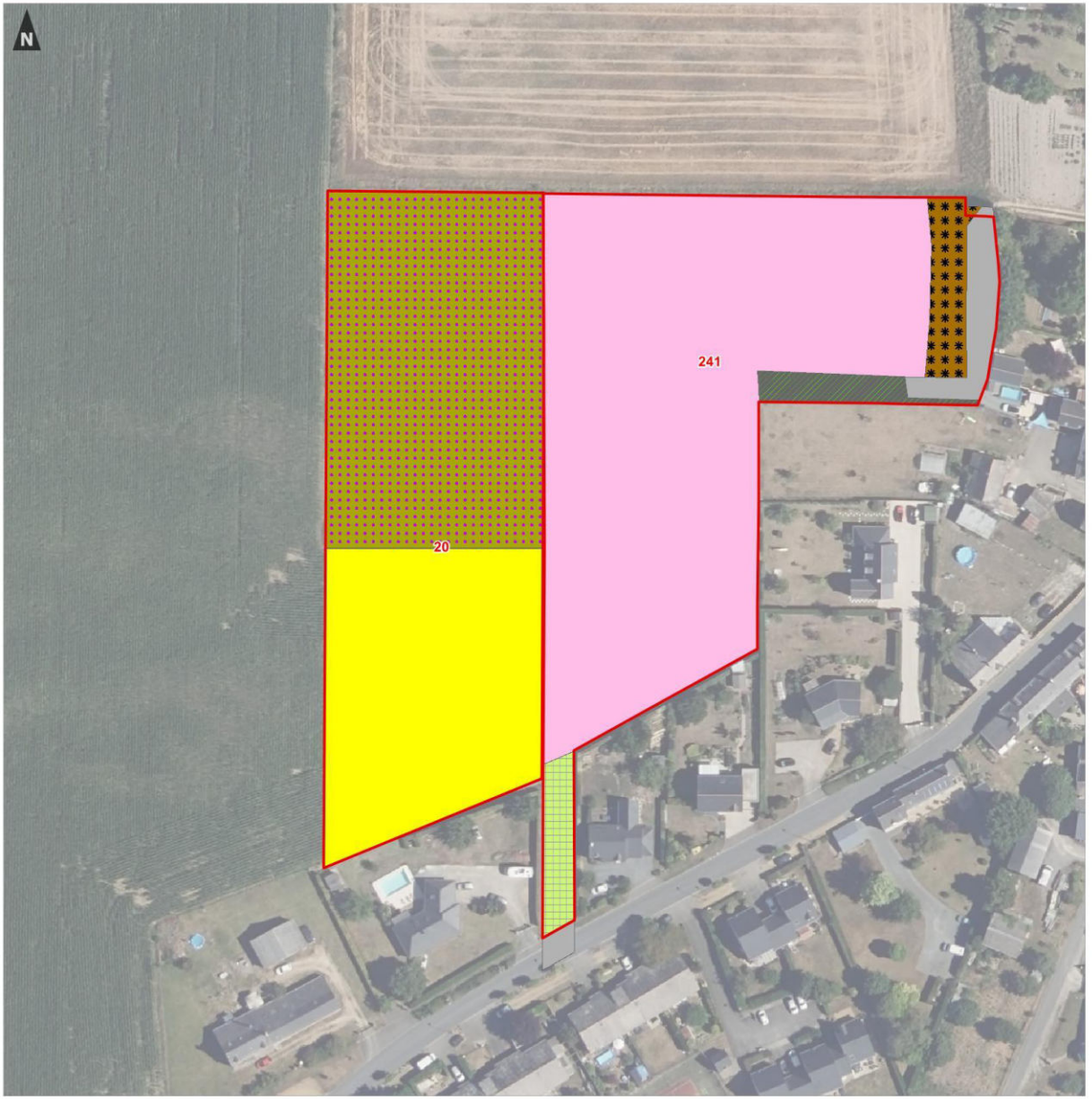
Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Jarzé Villages (34/37)



Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Bâti x Jardin d'ornement (Eunis : J1.2xI2.21)
Champs de Pivoine (Eunis : I1.2)
Friche prairale (Eunis : I1.5)
Grandes cultures (Eunis : I1.1)
Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes (Eunis : F3.1 x FA)
Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

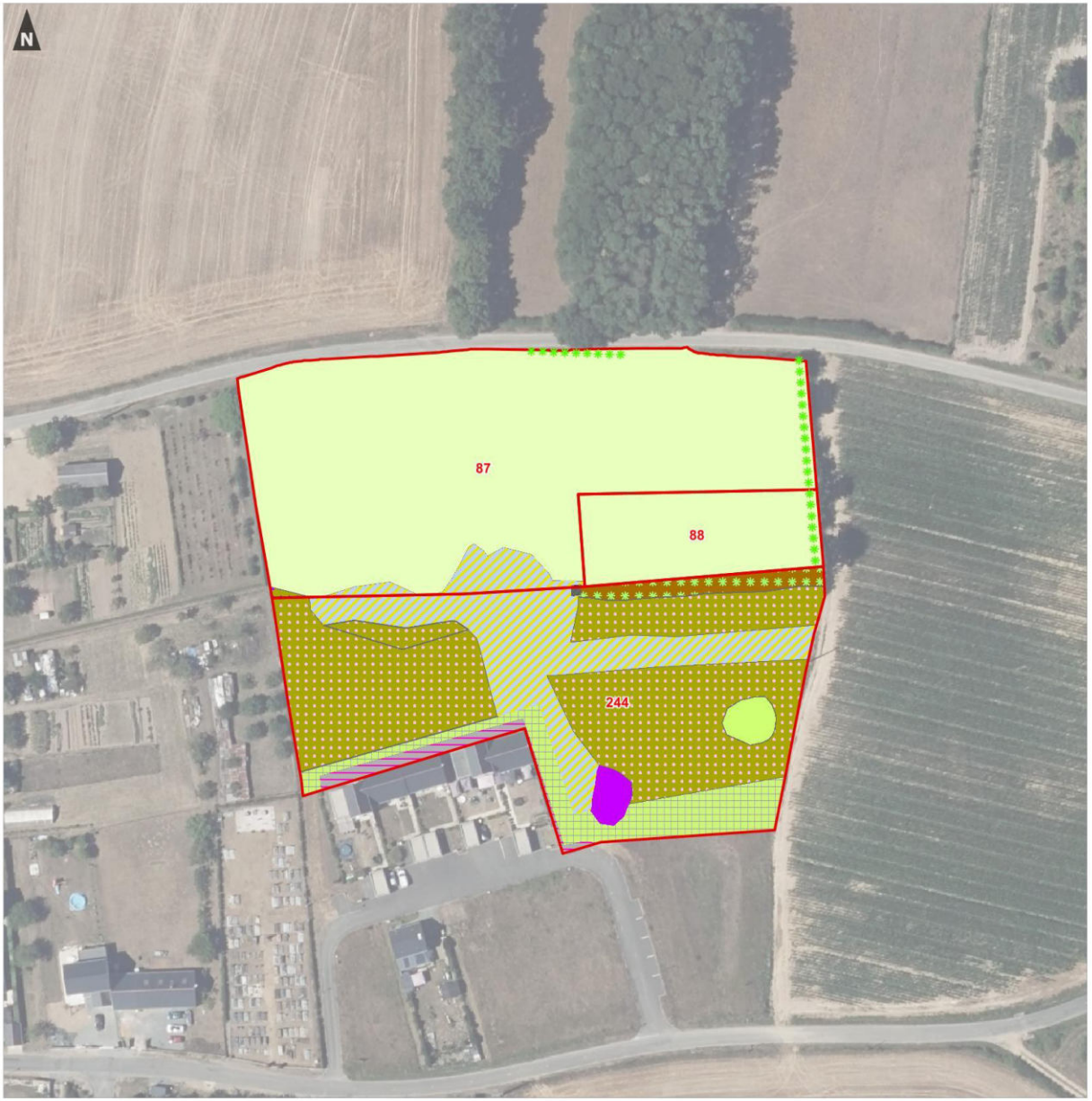
0 60
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Sermaise (35/37)



- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Haies ou fourrés d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Bâti (Eunis : J1.2)
- Fourée de Saule (Eunis : F9.12)
- Friche prairale (Eunis : I1.5)
- Friche prairiale pluriannuelle (Eunis : I1.5)
- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Pelouses urbaines (Eunis : E2.6)
- Prairie améliorée (Eunis : E2.6)
- Roncier (Eunis : F3.131)
- Zone rudérale à végétation lacunaire (Eunis : E5.1)

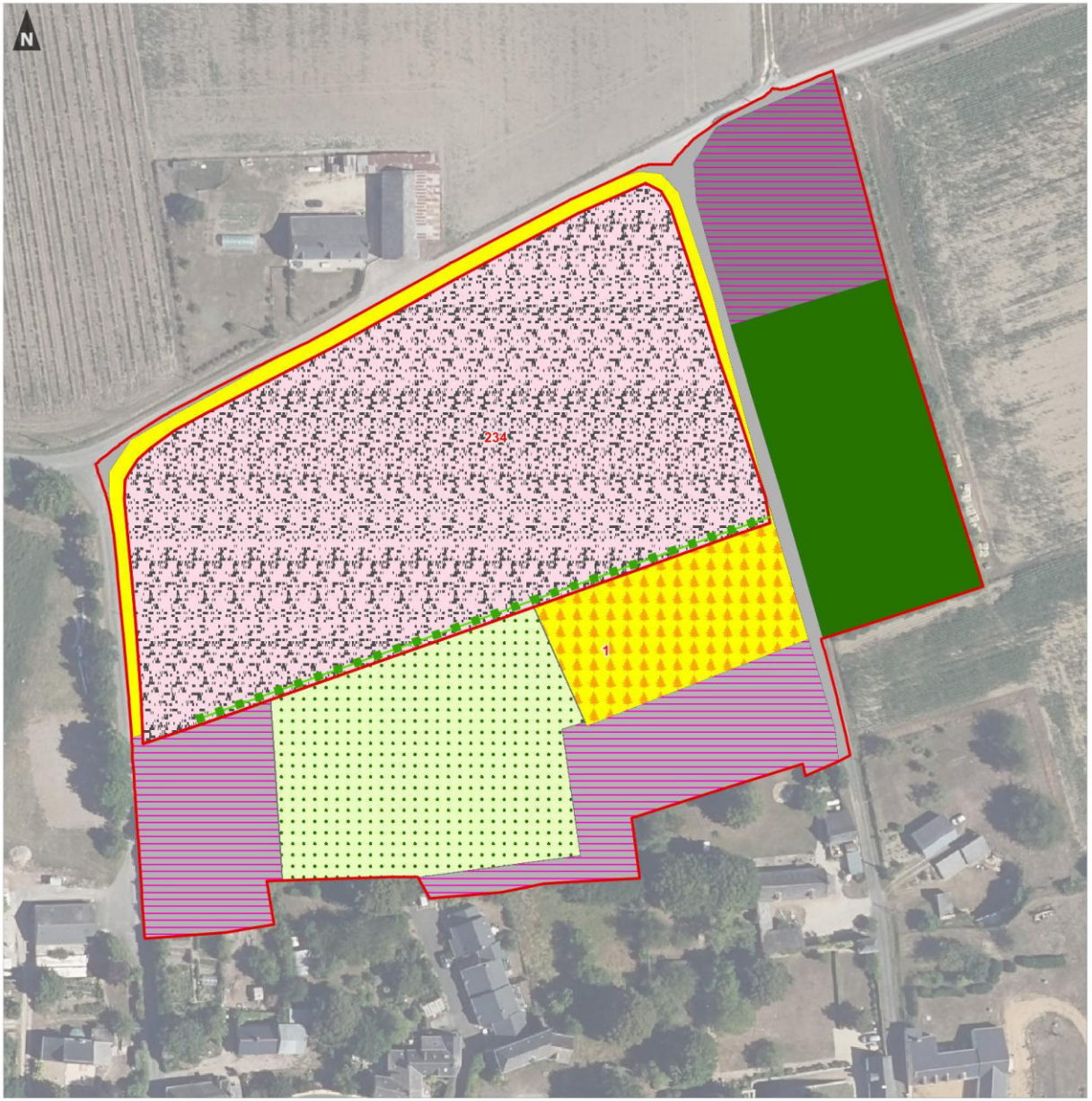
0 60
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cornillé-les-Caves (36/37)



Secteur d'études
Zones humides (source Element 5)

Habitats

- Haie et fourré arbustif à arboré d'essences indigènes (Eunis : F3.1 x FA x G5.1)
- Bandes boisées (Eunis : G5.2)
- Grandes cultures (Eunis : I1.1)
- Jardins ornementaux (Eunis : I2.21)
- Jardins ornementaux x vergers x bâti (Eunis : I2.21 x G1.D4 x J1.2)
- Plantations de peupliers (Eunis : G1.C1)
- Prairie eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (Eunis : E3.4)
- Terrain en jachère (Eunis : I1.52)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)

0 60
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

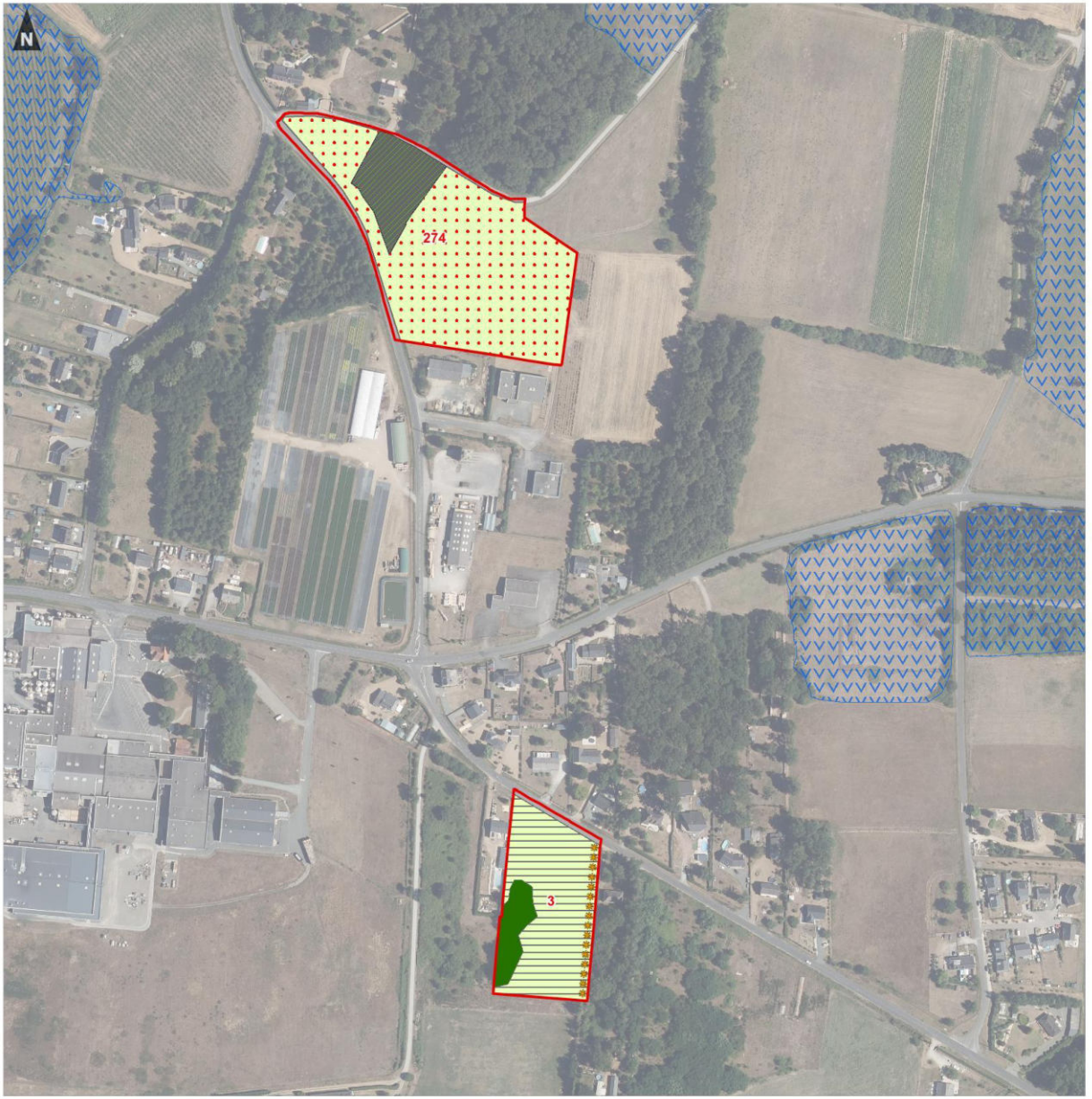
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cornillé-les-Caves (37/37)

- Secteur d'études
- Zones humides (source Element 5)
- Haies ou fourrés d'essences non indigènes (Eunis : FA.1)
- Bandes boisées (Eunis : G5.2)
- Bâti x Jardin d'ornement (Eunis : J1.2xI2.21)
- Prairie de fauche permanente (Eunis : E2.21)
- Prairie patûrée (Eunis : E2.1)
- Voiries, surfaces semi-carrossables (Eunis : J4.1/J4.2)



0 100
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

2.4.1.1.2 Détail des habitats : végétations des milieux aquatiques de type cours d'eau et fossé

■ Fossé colonisé par une végétation hygrophile

Au sein de la commune de Jarzé Villages, un fossé est colonisé par une végétation hygrophile. Une communauté de prêle (*Equisetum fluviatile*) s'y est développé et est en cours d'expansion. À ses côtés, on note la présence d'espèces hygrophiles, telles que le Saule à oreillette (*Salix aurita*), l'Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*), ou encore le cresson des fontaines (*Nasturtium officinale*).

Ont été observés également de petits canaux colonisés par des cressonnières composées de petites hélophytes turgescentes. L'habitat présente une strate herbacée commune composée de petites espèces hélophytes telles que l'Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum)* accompagnée de l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) et la Berle dressée (*Berula erecta*).



Photo 6. Communauté de prêles qui se développe au contact du fossé

■ Fossé colonisé par une végétation prairiale

Une partie des fossés observés est colonisée par une végétation de friche pluriannuelle en cours de fermeture. En effet, ces derniers présentent une strate herbacée recouvrante et dominée par le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) ou encore la Picride fausse vipérine (*Helminthotheca echioides*) et la Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*). À leur côté, on note la présence, parfois, de la Ronce commune (*Rubus fruticosus* (groupe)) et de jeunes arbustes.

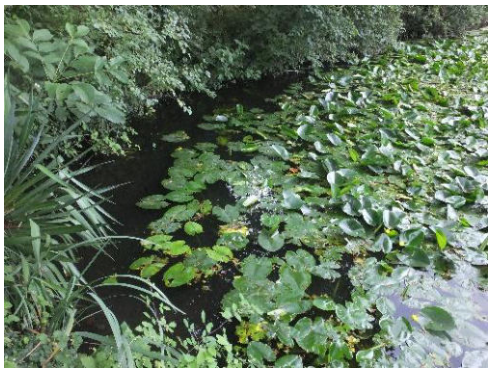


Photo 7. Pièce d'eau colonisée par le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*)

■ Pièces d'eau/bassins colonisées par une végétation hygrophile à mésohygrophile

Sur certains secteurs étudiés, on note la présence de pièce d'eau colonisée par une végétation aquatique. La végétation aquatique se compose d'espèces aquatiques telles que le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) et sur les marges la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*).

Les berges abritent des espèces hygrophiles à mésophiles selon leur position sur les berges. On note des espèces prairiales comme le Fromental élevé *(Arrhenatherum elatius*) et des roselières comme la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea)* ou encore l'Iris des mariais (*Iris pseudacorus*). Sur le fond de certains bassins hors d'eau, on note une végétation hygrophile, dont une végétation recouvrant et basse avec du Chiendent commun (*Elytrigia repens*) accompagné d'espèces hygrophiles comme la Renoncule sarde (*Ranunculus sardous*), la Patience crépue (*Rumex crispus*), le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus),* la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) aux côtés du Roseau commun (*Phragmites australis*) présent par endroit ou encore de jeunes individus d'arbustes de Saule cendré (*Salix cinerea*).

■ Bassins de rétention d'eau/ ruisseaux/fossés en eau temporaire à végétation mésophile

Bordant certains secteurs étudiés, on note la présence de cours d'eau, ruisseaux et fossés sans végétation aquatique apparente, constitués d'une végétation mésophile dont le cortège dépend des habitats le bordant (prairies, haies décrites plus bas), l'entretien appliqué et la nature des berges (abrupte ou pas, artificielle ou pas).



Photo 8. Bassin de rétention d'eau à végétation mésophile

A noter que certaines pièces d'eau n'ont pas été prospectées pour des raisons d'accessibilité.

2.4.1.1.3 Détail des habitats : végétations hygrophiles de milieux ouverts de types prairies et friches humides



Photo 9. Roselière à *Phragmites Australis*

■ Roselière à Phragmites australis

Plusieurs roselières ont été observées. Elles se composent quasi-exclusivement du Roseau commun (*Phragmite Australis*) ; sur les marges, quelques pieds de Saule blanc (*Salix alba*) et de Saule à feuilles d'Olivier (*Salix atrocinerea)* constituent respectivement les strates arbustive et arborée.



■ Prairie mésohygrophile

Les prairies méso-hygrophiles se distinguent des prairies mésiques dû au niveau hydrique du sol et de la végétation qui la compose. De plus, ces milieux sont généralement riches en nutriments. On y trouve des espèces telles que la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la grande Consoude (*Symphytum officinale*) ou

Photo 10. Praire mésohygrophile à Morannes sur Sarthe-Daumeray



Photo 11. Prairie hygrophile

encore le Trèfle rampant (*Trifolium repens*). De par leur physionomie et les espèces indicatrices, cet habitat peut être raccroché à la classe phytosociologique des *Agrostietea stoloniferae.*

Une autre prairie hygrophile a été notée bordant le ruisseau de Suette. La strate herbacée de l'habitat est dominée par des espèces prairiales mésotrophiles à eutrophiles en particulier la Bouton d'or (*Ranunculus acris*) en forte proportion à tendance hygrophile avec la présence de la Laîche hérissée (*Carex hirta*), du Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) et du Jonc glauque (*Juncus inflexus).*

2.4.1.1.4 Détail des habitats : végétations mésophiles de milieux ouverts de types cultures

■ Grande culture

Plusieurs des secteurs étudiés sont occupés par de grandes cultures. Des champs labourés sans végétation apparente vont accueillir des végétations quasi-mono spécifiques comme le Maïs (*Zea mays),* le Blé tendre (*Triticum aestivum*) ou encore la Luzerne cultivée (*Medicago sativa*). Ce type d'habitat présente une fonctionnalité très limitée pour la flore en raison de la gestion appliquée et l'usage de produits phytosanitaires. On trouve toutefois sur les marges des cultures quelques espèces annuelles des cultures tels que le Liseron des champs (Convolvulus arvensis), la Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), l'Euphorbe réveil matin, (*Euphorbia helioscopia*), la Renouée liseron (*Fallopia convolvulus*) ou encore le Mouron rouge (*Anagallis arvensis*).



Photo 12. Champ labouré



Photo 13. Culture de luzerne



Photo 14. Terrain en jachère

■ Terrain en jachère

Une ancienne culture de colza est laissée en jachère, où des espèces ligneuses et herbacées colonisent petit à petit le milieu. On y trouve le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), l'Avoine courte (*Avena brevis*), le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis)* ou encore l'Érable champêtre (*Acer campestre*).

■ Champ de Pivoine

Au sein de la commune de Jarzé Villages, se trouve un champ de Pivoine. Cette culture est accompagnée d'espèces adventices comme le Liseron (*Convolvulus arvensis*) ou la carotte sauvage (*Daucus carota*). Des espèces de zones humides s'y développent comme la potentille des oies (*Argentina anserina*) et la Grande Consoude (*Symphytum officinale*). Des sondages pédologiques pourront confirmer ou non le critère humide du secteur.
Une espèce inscrite au PNA messicole a été observée : le Souci des champs (*Calendula arvensis*). De plus, une espèce considérée assez rare avait été observée par un écologue d'auddicé en 2018 : le Gland de terre (*Lathyrus tuberosus*). De ce fait, **un enjeu modéré** est attribué à cet habitat.



Photo 15. Champ de Pivoine



Photo 16. Culture maraîchage

■ Culture maraîchage

Plusieurs parcelles de cultures en maraîchage ont été notées. Ces dernières se composent d'une végétation basse, dominée par les espèces cultivées (Pomme de terre (*Solanum tuberosum*), Poireau…) accompagnées d'adventice des cultures sarclées comme la Capselle bourse-à -pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), la Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*) ou encore le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*).

2.4.1.1.5 Détail des habitats : Végétation mésophile de milieux ouverts de types prairie et végétation herbacée anthropique

On note des formations herbacées mésophiles à vocation agricole. Ces dernières sont dominées par des hémicryptophytes ; c'est-à-dire des plantes vivaces dont le bourgeon de renouvellement se situe au niveau du sol, les rendant particulièrement adaptées à la fauche pratiquée au sein de ces habitats pour l'exploitation fourragère ou l'entretien de secteurs. Bien que toutes dominées par des poacées, le cortège floristique diffère, permettant de distinguer :

- les prairies pâturées continues ;
- les prairies de fauche permanentes ;
- les prairies méso-hygrophiles non rattachées aux prairies de fauche permanentes et décrites plus haut ;
- les prairies améliorées (ensemencées).

Notons que la conduite des parcelles prairiales constitue un facteur influençant grandement l'habitat. En effet, la date, la fréquence de la coupe (une coupe annuelle unique ou plusieurs coupes successives), le type de fertilisation mis en œuvre, la pratique d'un sur-semis (semis, après hersage superficiel, de semences de graminées fourragères destiné à « rattraper » une prairie « en dérive ») ou encore la pratique d'un pâturage du regain, sont autant de facteurs jouant un rôle sur la structure et les communautés végétales de la parcelle en question. Dans les situations de régime mixte fauche-pâture, toutes les transitions existent et il est

difficile de trancher entre prairie de fauche et prairie pâturée. Par ailleurs, un apport massif de fertilisants et/ou une pratique régulière de sur-semis fera basculer les prairies semi-naturelles vers des prairies améliorées.

Prairies pâturées continues



Photo 17. Prairie pâturée

Les prairies pâturées sont caractérisées par une végétation basse à moyenne (15 à 50 cm) du fait du pâturage et composées d'hémicryptophytes tolérantes au piétinement. La végétation est relativement stable et pérenne tant que la pression de pâturage est exercée. La strate herbacée est dominée par des poacées comme le Pâturin commun (*Poa trivialis*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) accompagnées d'espèces caractéristiques des pâtures comme le Bouton d'or (*Ranunculus acris*), l'Oseille des prés (*Rumex acetosa*) ou encore le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et des sols piétinés (Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*)).

Prairies fauchées mésophiles et Prairies de fauches permanentes

Les prairies de fauche sont des formations dominées par les poacées, haute (100 cm) à forte biomasse. Parmi les prairies de fauche observées sur le site, certaines se composent d'un cortège de poacées relativement diversifié, composé en abondance significative du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius subsp. elatius*), du Pâturin des prés (Poa pratensis) de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), de l'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) accompagnées sur certaines parcelles du Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*).



Photo 18. Prairie de fauche permanente

Complétant le cortège, on trouve des espèces plus ou moins abondantes selon le secteur comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), l'Oseille des prés (*Rumex acetosa)*, le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), l'Anthyllide vulnéraire (*Anthyllis vulneraria*) ou encore la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*).

De par leur physionomie et les espèces indicatrices, l'habitat **« prairie de fauche permanente » est rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire des prairies maigres de fauche de basse altitude n°6510.** Un enjeu modéré à fort a été attribué, en fonction de la présence ou non de l'espèce protégée au niveau régional, l'Ornithope comprimé (Ornithopus compressus), dans la prairie.

■ Prairies de fauche améliorée (ensemencée)

Des prairies de fauche améliorées ont été notées sur certains secteurs étudiés. Cet habitat d'aspect terne, est largement dominé par une haute poacée issue d'un ensemencement : le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Fétuque Roseau (*Schedonorus arundinaceus*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*) ou l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*). Des plantes plus mellifères comme le Géranium découpé (*Geranium dissectum)*, la Carotte sauvage (*Daucus carotta*) ou le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) complètent le cortège dont la diversité reste toutefois faible (de l'ordre de 14 à 20 espèces).



Photo 19. Prairie améliorée

Les **friches** font référence à un ensemble d'habitats profondément perturbés par l'homme et situés sur des secteurs anthropisés (cultures délaissées, terrains vagues, zones de dépôts…). Dans le cadre de cette étude, selon le gradient de biomasse et la complexité de la physionomie, trois sous-ensembles ont été distingués :

- Les zones lacunaires et chemins enherbés piétinés : présentant une végétation rase, lacunaire et peu diversifiée ;
- les friches nitrophiles, présentant une végétation sur des sols riches en nitrates (azote), sur substrat frais à sec ;
- les friches rudérales à annuelles, perturbées de manière moins fréquente que les chemins, elles se constituent d'annuelles mêlées à quelques vivaces, elles constituent notamment certaines jachères ;
- les friches prairiales pluriannuelles implantées sur des secteurs où ont cessé les perturbations depuis au moins 3 ans, composées pour l'essentiel de plantes bisannuelles et de vivaces en abondance plus ou moins significative selon notamment la nature du sol.

■ Friches prairiales pluriannuelles

On note la présence de plusieurs friches prairiales peu élevées à hautes (20 à 100-120 cm) recouvrantes (taux de recouvrement de 100%) mésophiles. Ces friches s'implantent sur les secteurs où ont cessé les perturbations depuis au moins 3 ans et se composent pour l'essentiel de plantes bisannuelles et de vivaces. Cet habitat présente une physionomie similaire aux prairies de fauche.



Photo 20. Friche prairiale

Ainsi, la strate herbacée est dominée par des poacées pour partie prairiales comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*) et des friches annuelles : le Brome mou (*Bromus hordeaceus*). De nombreuses vivaces ou bisannuelles (hémicryptophytes) complètent le cortège : le Liseron des champs, (*Convolvulus arvensis*), le Pissenlit (*Taraxacum* (groupe)), la Picride éperviaire (*Picris hieracioides*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*) ainsi que de jeunes ligneux (l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna),* le Chêne pédonculé (*Quercus robur)*). Enfin, notons la présence d'espèces relictuelles de friches annuelles comme l'Andryale à feuilles entières (*Andryala integrifolia*).

Par endroit et selon la dynamique végétale, on observe des friches colonisées par une strate arbustive plus ou moins dense. Celle-ci se compose d'essences indigènes arbustives comme le Sureau noir (*Sambucus*

nigra), l'Aubépine à un style (Crataegus monogyna) et de jeunes arbres (Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Érable champêtre (*Acer campestre*)) laissant présager d'une évolution de l'habitat vers un fourré arbustif puis un boisement.

Friches nitrophiles

Une friche nitrophile est caractérisée par une végétation poussant dans des sols riches en nutriments, en particulier en azote. On y trouve la grande Ortie (*Urtica dioïca*) qui domine le cortège en formant une colonie dense grâce aux rhizomes souterrains. D'autres espèces l'accompagnent comme le Fenouil commun (*Foeniculum vulgare*), la Luzerne tachetée (*Medicago arabica*) ou encore la Vesce cracca (*Vicia cracca*).



Photo 21. L'ortie dïoque en forte dominance



Photo 22. Friche rudérale annuelle

Friches rudérales à annuelles

Des friches rudérales (composées d'espèces vivaces et annuelles) ont été observées. Ce type de friches constitue la première étape de recolonisation végétale des secteurs régulièrement perturbés. La diversité spécifique sur ce type d'habitat est relativement importante. On observe par exemple des espèces annuelles comme la Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), le Séneçon commun (*Senecio vulgaris*) ou encore la Vulpie (*Vulpia myuros*) aux côtés d'espèces vivaces.

Zones lacunaires et chemins enherbés



Photo 23. Zone rudérale à végétation lacunaire

On note la présence de chemins enherbés et de zones à végétation lacunaire et piétinées. Ces habitats présentent une physionomie lacunaire et rase. Une flore tolérante à une pression de piétinement s'y développe. On trouve l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Plantain Corne-de-cerf (*Plantago coronopus*), la Marguerite (*Leucanthenum vulgare*) ou encore le Pâturin annuel (*Poa annua*).

Pelouses urbaines ponctuées d'arbres (parcs urbains)



Photo 24. Pelouse urbaine ponctuée d'arbres

Des pelouses urbaines dont une partie est ponctuée d'arbres plantés et de bosquets ont été également notées. Compte tenu de la gestion appliquée, la strate herbacée est courte (10 cm) et moyennement diversifiée. Elle est dominée par l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), le Trèfle blanc (*Trifolium repens*) et le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) accompagnés d'espèces adaptées aux piétinements et tontes fréquentes (comme la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) ou la Pâquerette (*Bellis perennis*)). Quant à la strate arbustive et arborée, ces dernières sont peu recouvrantes (taux de 5 à 10 %) peu élevées. La strate arbustive est essentiellement composée soit d'espèces issues de plantations non indigènes comme le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) ou indigènes (Noisetier (*Corylus avellana*)) tandis que quelques arbres ponctuent comme l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) ou encore de Prunier merisier (*Prunus avium*).

Pelouse sur sol basique



Photo 25. Pelouse sur sol basique

Une pelouse a été observée au sein de la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray. Selon le BRGM, elle se trouve sur un sol « Cénomanien supérieur ». Des orchidées basiphiles s'y développent comme l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), accompagné de différents trèfles : le Trèfle des champs (*Trifolium arvense*), le Trèfle couché (*Trifolium campestre*) ou encore le Trèfle des prés (*Trifolium pratense).*

La période de prospection n'était pas optimale pour définir précisément le cortège, n'y de vérifier la présence d'espèces protégées, rares et/ou menacées, issues de la bibliographie du CBN de Brest, pouvant se trouver sur site. À ce titre, cet habitat a un **enjeu potentiellement modéré** (par prévention).

Jardins ornementaux et potagers

Au sein des jardins d'ornement, on observe une flore indigène spontanée peu représentée. Le cortège floristique de la strate herbacée est peu diversifié et se compose d'espèces adaptées au piétinement et aux tontes fréquentes de manière similaire aux pelouses urbaines. On peut citer le Ray-grass (*Lolium perenne),* le Pâturin annuel (*Poa annua)*, la Pâquerette vivace (*Bellis perennis)* accompagnés d'espèces des bords de cultures ou des friches selon le secteur. Les parcelles abritent une strate arbustive, peu recouvrante, composée pour l'essentiel d'essences plantées indigènes ou d'ornement.

Quant aux jardins potagers, ils se composent d'espèces cultivées accompagnées en faible proportion, d'annuelles communes comme le Séneçon commun (*Senecio vulgaris*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), le Pourpier potager (*Portulaca oleracea*) ou encore la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*).

2.4.1.1.6 Détail des habitats : Milieux semi-fermés mésophiles de types arbustive

Fourrée de saule

Un fourré de saule a été notée. Celle-ci se compose majoritairement du Saule marsault (*Salix caprea*). C'est une espèce pionnière, qui précède les associations arborescentes caducifoliées. La ronce (*Rubus fruticosus*) ainsi que des espèces herbacées prairiales complètent le tableau de cette végétation colonisant la friche.



Photo 26. Fourrée de Saule

Landes à genêt à balai

Une lande à genêt à balai a été notée. Cette dernière se compose d'une strate herbacée relativement recouvrante (taux de 80 %) pour une hauteur modale de (70 cm), dominée par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) tandis que la strate arbustive relativement dense (60 %) et basse (3 m) est essentiellement composée du Genêt à balai (*Cytisus scoparius*). Le cortège se complète de la Ronce commune (*Rubus fruticosus* (groupe)) et d'espèces prairiales sur les zones non colonisées par les deux espèces citées précédemment, avec par exemple la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius subsp. elatius*), l'Avoine pubescente (*Avenula pubescens*)…).



Photo 27. Lande à Genêt à balai

Haie et fourré arbustif / arbustif à arboré, d'essences non indigènes

Notons également la présence de haies d'essences non indigène. Ces haies ont été plantées avec des espèces, pour la plupart, non locales. On retrouve ce type de haie, généralement aux abords des habitations.

la strate arbustive et arborée est souvent monospécifique et composée d'essences plantées (*Thuya sp.* ; Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*...).



Photo 28. Haie de Laurier-cerise

Il existe aussi, des fourrés d'essences mixtes, ces derniers se composent d'une strate arbustive relative dense qui est dominée par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea)*, l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna)*, le Noisetier commun (*Corylus avellana)* accompagnés d'individus de conifères plantés. La strate arborée quant à elle présente une physionomie et une composition similaires à celle des haies et fourrés arbustifs d'espèces indigènes décrites ci-dessus.

Des lisières ont également fait l'objet de la prospection. Cet habitat se compose d'une strate herbacée relativement haute et recouvrante. La plupart des espèces sont caractéristiques des ourlets et sous-bois. Il s'agit par exemple du Gouet tacheté (*Arum maculatum*) ou encore du Lierre grimpant (*Hedera helix*). Quant à la strate arborée, elle se compose d'individus (de 20 m de haut), peu nombreux mais composant toutefois un taux de recouvrement de l'ordre de 40 %. Les essences représentées sont le Prunier merisier (*Prunus avium*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*)… tandis que la strate arbustive bien présente (taux de 60 %) se compose d'Érable champêtre (*Acer campestre*), d'Érable sycomore (*Acer* pseudoplatanus), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Noisetier (*Corylus avellana*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) ou encore le Genêt à balai (*Cytisus scoparius*).

Haie et fourré arbustif / arbustif à arboré, d'espèces indigènes

Les secteurs étudiés abritent aussi des fourrés arbustifs et des haies arbustifs rattachables aux fourrés médio-européens sur sols riches. Cet habitat se compose d'une strate arbustive dense dominée par des espèces caducifoliées. Parmi ces dernières, mentionnons le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea),* l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Troène (*Ligustrum vulgare*) et le Petit orme (*Ulmus minor*). Ces habitats se développent sur des sols relativement riches en nutriments. À noter la présence d'arbres qui ponctuent certains fourrés (avec un taux de recouvrement inférieur à 5 %)



Photo 29. Fourrés médio-européens sur sols riches

On trouve également, des haies et fourrés arbustif à arboré d'essences indigènes sur certains secteurs. Au sein de la strate herbeuse, les espèces dominantes sont le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) accompagné du Gaillet gratteron (*Galium aparine*) la Ronce (*Rubus fruticosus* (groupe)). La strate arbustive est similaire aux fourrés médio-européens. Des arbres comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Noyer commun (*Juglans regia*) ou l'érable champêtre (*Acer campestre*), composent la strate arborée.

Roncier



Photo 30. Roncier

Des ronciers se développent sur certains secteurs. Cet habitat est dominé par la Ronce ligneuse (*Rubus fruticosus* (groupe)). Le cortège se complète par des espèces des friches comme le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Cardère cultivé (*Dipsacus sativus*), le Chardon à petites fleurs (*Carduus tenuiflorus*) ou encore le Brome mou (*Bromus hordeaceus*).

Verger et vignes



Photo 31. Verger

Sur le périmètre étudié, des vergers d'arbres fruitiers et une vigne de petite taille ont été observés. Ces habitats sont composés d'espèces issues de plantations (arbres fruitiers). La strate herbacée est quant à elle plus ou moins dense selon les parcelles. Le relevé mené a permis d'identifier une végétation prairiale relativement élevée (40 cm de hauteur modale) dominée par la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*) et la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*).
Sur cet habitat, on observe aussi des annuelles commensales des cultures sarclées, comme la Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*) ainsi que l'Anthémis des champs (*Anthemis arvensis*)) et des espèces des friches vivaces (Prêle des champs (*Equisetum arvense*), Laiteron des champs (*Sonchus arvensis*), etc.

2.4.1.1.7 Détail des habitats : végétation des milieux fermés mésophiles de type forestière et plantations arborées

Alignement d'arbres / arbres isolés



Des alignements d'arbres ont également été notés bordant certaines parcelles, sur le secteur de Seiches-sur-Loir et d'Etriché notamment. Il s'agit d'arbres issus de plantations d'essences indigènes ou non indigènes comme le Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*). Les alignements de chênes matures offrent des éléments favorables à la faune. La strate herbacée est composée soit de cariçaie quasi exclusivement de la Laîche des rives (*Carex riparia*) accompagnée de quelques espèces des roselières ou prairies humides (Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*)) ou soit plus caractéristiques des sous-bois mésophiles (Lierre grimpant (*Hedera helix*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gouet tacheté (*Arum maculatum*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus* (groupe)).

Bosquet d'essences mixtes et bandes boisées



Photo 32. Bandes boisées

Des boisements mixtes ont été notés. Ces derniers se composent d'une strate herbacée dominée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*), le Gouet tacheté (*Arum maculatum*) et le Cyclamen à feuilles de lierre (*Cyclamen hederifolium*) accompagné en faible abondance de la Laîche des bois (*Carex sylvatica*) ou encore de la Benoîte commune (*Geum urbanum*). La strate arbustive, quant à elle, se compose de l'If à baies (*Taxus baccata*) tandis que la strate arborée des compose de Hêtre (*Fagus sylvatica*), de Pin noir (Pinus nigra), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ainsi que de grands individus d'If à baies. On observe par endroit de beaux spécimens d'arbres, riches en cavités.

Certaines emprises abritent également de petits boisements caducifoliés dégradés. Ces derniers se composent d'une strate arborée moyennement élevée (hauteur modale de 20 m) composée du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia)* accompagné du Noyer commun (*Juglans regia*) et ponctuellement du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ou encore du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive, quant à elle, peu élevée et dense, se compose d'essences communes. On note par exemple le Cornouiller sanguin (*Conus sanguinea*), le Petit orme (*Ulmus minor*) ou encore l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Au sein de la strate herbacée, on observe en abondance significative le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Ronce commune (Rubus fruticosus (groupe)) accompagné du Gouet tacheté (*Arum maculatum*), de l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), du Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ou encore le Gaillet gratteron (*Galium aparine*).

Plantations/alignements de Peuplier



Photo 33. Alignement de Peuplier

Quelques plantations de Peupliers ont été notées. Cet habitat se compose d'une strate arborée issue d'une plantation, composée du Peuplier du Canada (*Populus canadensis*) sur lequel s'observent ici et là du Gui des feuillus (*Viscum album*). La strate arbustive est inexistante tandis que la strate herbacée est relativement basse et composée d'espèces prairiales comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Pâturin des prés (*Poa trivialis*) et des friches comme Brome mou (*Bromus hordeaceus*).

2.4.1.1.8 Détail des habitats : Milieux artificiels anthropiques sans végétation notable

Bâtis / usine désaffectée



Photo 34. Bâti

Enfin, sur les secteurs étudiés, quelques bâtis ont été cartographiés. Par nature, cet habitat présente une fonctionnalité faible pour la flore. Quelques lianes, comme le Lierre (*Hedera helix*) sans intérêt patrimonial, peuvent s'y développer. Il est possible que des espèces patrimoniales se développent sur de vieux murs, toutefois aucun des bâtiments vus sur les secteurs étudiés ne semble fonctionnel pour l'accueil de ce type d'espèces.

Routes, chemins et surfaces carrossables associées

Des surfaces semi-carrossables non imperméabilisées ont été notées. Cet habitat est colonisé par une végétation basse et très lacunaire (avec un recouvrement de moins de 5%). Une flore tolérante à une pression de piétinement s'y développe (Plantain majeur (*Plantago major),* Pâturin annuel (*Poa annua*), Plantain corne-de-cerf (*Plantago coronopus*)…).



Photo 35. Surface semi-carrossable

Muret de pierre

Des murets de pierre ont été observés. Des espèces de fougères, de mousses, ou de plantes à fleurs s'installent dans les infructuosités. Cet habitat présente une fonctionnalité faible pour la flore.

2.4.1.2 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

2.4.1.2.1 Espèces remarquables

Suite aux inventaires et aux données bibliographiques recueillies dans les secteurs étudiés, **5 espèces floristiques présentent un enjeu de patrimonialité** dans la région des Pays de la Loire.

Les espèces de la flore retenues dans le cadre de l'évaluation des enjeux possèdent un statut défavorable sur les listes rouges, ou sont reconnues comme espèces déterminantes de ZNIEFF, ou encore protégées régionalement. Le tableau ci-après permet d'apprécier les critères ayant justifié leurs niveaux d'enjeux.

Tableau 13. Espèces floristiques patrimoniales observées depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes CCALS

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité					Écologie	Période de	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Indigénat régional	Statut de protection	LRR Menace régionale	LRR Rareté LRR	Dét. ZNIEFF				Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Anthemis arvensis	Anthémis des champs	-	Ind.	-	NT	AR	-	Annuelles commensales des cultures acidophiles	Juin à sept.	Cornillé-les-Caves ; Durtal	Non protégée	Modéré	 Tela botanica
Carex tomentosa	Laîche tomenteuse	-		-	NT	PC		Prés et bois calcaires	Avril à juillet	Seiches-sur-le-Loir	Non protégée	Faible	 Tela botanica
Lathyrus tuberosus	Macusson, Gland-de-terre	-	Ind.	-	LC	AR		Moissons et côteaux, surtout calcaires	Juin à sept.	Jarzé-Villages	Non protégée	Modéré	 Tela botanica
Ornithopus compressus	L' Ornithope comprimé	PR	Ind	PR	LC	LC	-	Annuelles des tonsures acidophiles, thermophiles	Avril à juin	Baracé ; Cornillé-les-Caves ; Durtal ; Les Rairies	Protection régionale	Fort	 Tela botanica

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité					Écologie	Période de	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Indigénat régional	Statut de protection	LRR Menace régionale	LRR Rareté LRR	Dét. ZNIEFF				Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Calandula arvensis	Le Souci des champs	-	Ind.	-	LC	LC	-	Annuelles commensales des cultures basophiles	Avril à octobre	Jarzé-Villages	PNA messicole	Modéré	 Tela botanica

2.4.1.2.2 Espèces exotiques envahissantes

Lors des investigations, **19 espèces exotiques envahissantes ont été identifiées**. Ce chiffre élevé s'explique par le fait de prospections dans des jardins ornementaux et parcs arborés. Le conservatoire Botanique de Brest a évalué différents enjeux selon l'espèce en question. Il existe 3 niveaux : les espèces invasives avérées ; les espèces invasives potentielles ; les espèces à surveiller.

Les espèces exotiques envahissantes doivent être prises en compte dans un projet d'aménagement, car selon l'espèce, leurs éliminations doivent suivre un protocole précis, pour éviter leurs disséminations et d'impacter l'environnement.
Les espèces dites « invasives avérées » [3] et « invasives potentielles » [8] sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 14. Espèces floristiques exotiques envahissantes observées depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes CCALS

Nom français	Nom scientifique	Statuts de patrimonialité					Écologie	Période de floraison (mois)	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu	Photo
		Indigénat régional	Statut de protection	LRR Menace régionale	LRR Rareté LRR	Dét. ZNIEFF				Résultant du CBN de Brest	
Cortaderia selloana	Herbe de la Pampa	-	-	NAa	-	-	mégaphorbiaies eutrophisées, planitiaires, médio-européennes plutôt occidentales	Septembre - octobre	Lézigné	Invasive avérée	 Tela botanica
Ailanthus altissima	Ailante glanduleux	-	-	NAa	-		associations arborescentes climaciques des forêts caducifoliées de l'Asie orientale continentale	Avril à juillet	Jarzé-Villages ; Tiercé	Invasive avérée	 Tela botanica
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	-.	-	NAa	-		Associations arborescentes climaciques caducifoliées des forêts du tempéré nord-est américain	Mai - juin	Marcé ; Les Rairies ; Montreuil sur Loir ; Morannes sur Sarthe	Invasive avérée	 Tela botanica

Nom français	Nom scientifique	Statuts de patrimonialité					Écologie	Période de floraison (mois)	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu	Photo
		Indigénat régional	Statut de protection	LRR Menace régionale	LRR Rareté LRR	Dét. ZNIEFF				Résultant du CBN de Brest	
Acer negundo	Érable negundo	-	-	NAa	-	-	Associations arborescentes climaciques caducifoliées des forêts du tempéré nord-est américain	Mars - avril	Durtal	Invasive potentielle	 Tela botanica
Buddleja davidii	Buddleia de David	-.	-	NAa	-	-	fourrés arbustifs et d'arbrisseaux médio-européens, planitiaires à montagnards	Juillet - octobre	Les Rairies ; Marcé	Invasive potentielle	 Tela botanica
Erigeron canadensis	Érigéron du Canada	-.	-	NAa	-	-	friches annuelles médio-européennes, subnitrophiles à nitrophiles	Juin - octobre	Marcé	Invasive potentielle	 Tela botanica
Erigeron sumatrensis	Érigéron de Sumatra	-.	-	NAa	-	-	friches annuelles médio-européennes, subnitrophiles à nitrophiles	Juin - octobre	Cornillé les caves	Invasive potentielle	 Tela botanica
Laurus nobilis	Laurier noble	-.	-	LC	-	-	associations arborescentes climaciques des forêts sempervirentes sclérophylles des méso à thermoméditerranéens européens	Mars - mai	Lézigné ; Tiercé	Invasive potentielle	 Tela botanica
Populus alba	Populus alba	-.	-	LC	-	-	associations arborescentes de nomades à bois tendres hydrophiles à amphibies sur sols minéraux	Mars - avril	Cornillé les caves	Invasive potentielle	 Tela botanica

Nom français	Nom scientifique	Statuts de patrimonialité					Écologie	Période de floraison (mois)	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu	Photo
		Indigénat régional	Statut de protection	LRR Menace régionale	LRR Rareté LRR	Dét. ZNIEFF				Résultant du CBN de Brest	
Prunus laurocerasus	Prunus laurocerasus	-.	-	NAa	-	-	fourrés arbustifs et d'arbrisseaux médio-européens, planitiaires à montagnards	Juin	Marcé ; Les Rairies ; Baracé ; Tiercé ; Durtal ; Morannes sur Sarthe	Invasive potentielle	 Tela botanica
Senecio inaequidens	Séneçon du Cap	-.	-	NAa	-	-	friches vivaces mésoxérophiles européennes	Avril - novembre	Tiercé	Invasive potentielle	 Tela botanica

Légende - Source : DORTEL F., GESLIN J., 2016 - Liste des plantes vasculaires invasives des Pays de la Loire. Liste 2015. DREAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 36 p., 3 annexes

2.4.1.3 Analyse des enjeux

Les habitats retenus dans le cadre de l'évaluation des enjeux sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 15. Habitats remarquables observés dans les secteurs d'étude de la communauté de communes CCALS

Unité écologique principale	Habitat	Eunis		Enjeu de l'habitat	Justification
		Typologie	Code		
Milieux aquatiques et humides ouverts	Fossé à végétation mésophile	Eaux courantes temporaires x Eaux courantes très artificielles non salées	C2.2/C2.5 x J5.4	Faible	-
	Bassin de rétention d'eau	Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	J5.3	Faible	-
	Fossé et canaux à cressonnière à Ache nodiflore	Formations à petits hélophytes des bords des eaux à débit rapide	C3.11	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
	Pièce d'eau à végétation aquatique enracinée immergée	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
	Fossé à végétation hygrophile	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
	Pièce d'eau eutrophe	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
Végétations hygrophiles de milieux ouverts de types prairies et friches humides	Communautés à grandes laîches	Communautés à grandes laîches	C3.29	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
	Roselière à Phragmite Australis / Pièce d'eau à grandes hélophytes	Phragmitaies à Phragmites australis	C3.21	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
	Typhaie (Bassin de rétention)	Typhaies x Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	C3.2 x J5.3	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
	Friche prairiale mésohygrophile / friches hygrophiles	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles x Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	I1.5 x J5.3	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
	Prairie mésohygrophile	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	E2.22	Modéré	Milieux caractéristiques des zones humides [1]
Végétations mésophiles de milieux ouverts de types culture	Culture maraîchage/ Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	I1.2	Faible	-
	Grande culture	Monocultures intensives	I1.1	Faible	-
	Terrain en jachère	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52	Faible	-
	Champ de Pivoine	Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	I1.2	Faible	-
Végétations mésophiles de milieux ouverts de types prairie et végétation herbacée anthropique	Prairie pâturée	Pâturages ininterrompus	E2.11	Faible	-
	Prairie de fauche permanente	Prairies de fauche atlantiques	E2.21	Fort	Habitat rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire n°6150 « Prairies maigres de fauche de basse altitude
	Prairie de fauche	Prairies de fauche atlantiques	E2.2	Faible	-
	Prairie améliorée	Prairies améliorées sèches ou humides	E2.61	Faible	-
	Zone rudérale à végétation lacunaire	Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	E5.1	Faible	-
	Chemin enherbé	Sentiers	H5.61	Faible	-
	Friche rudérale à annuelles	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52	Faible	-
	Friche prairiale	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.5/	Faible	-
	Friche prairiale x fourrés/ronciers/recrus forestiers	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Fourrés médio-européens sur sols riches	I1.5 x F3.11	Faible	-
	Jardin d'ornement	Jardins ornementaux	I2.21	Faible	-
	Jardin potager	Jardins potagers de subsistance	I2.22	Faible	-
	Pelouse sur sol basique	Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	E1.2	Modéré	Période non optimale de prospection : habitat pouvant abriter une flore patrimoniale

Unité écologique principale	Habitat	Eunis		Enjeu de l'habitat	Justification
		Typologie	Code		
	Pelouse urbaine	Pelouses de parcs	E2.64	Faible	-
	Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux	Pelouses de parcs x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	E2.64 x G5.2	Faible	-
	Parcs urbains	Pelouses de parcs x Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	E2.64 x J1.2	Faible	-
Végétation de fourrés, landes et manteaux arbustifs	Fourrée de Saule	Fourrés ripicoles planitiaires et collinéennes à Salix	F9.12	Faible	-
	Haie/fourré arbustif d'essences indigènes/ ronciers	Fourrés médio-européens sur sols riches	F3.11	Faible	-
	Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes/Fruticée	Fourrés médio-européens sur sols riches x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	F3.11 x G5.2	Faible	-
	Haie/fourré arboré d'essences indigènes	Alignements d'arbres x Fourrés médio-européens sur sols riches	G5.1 x F3.11	Faible	-
	Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes	Haies	FA	Faible	-
	Haie/fourré arboré d'essences non indigènes	Alignements d'arbres x Haies	G5.1 x FA	Faible	-
	Lande à genêt à balai	Formations tempérées à [Cytisus scoparius] x Haies	F3.14 x FA	Faible	-
	Alignement d'arbres et arbres isolés	Alignements d'arbres	G5.1	Faible	-
	Verger	Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	Faible	-
	Vigne	Vignobles	FB.4	Faible	-
Végétation forestière et plantation mésophile	Bandes boisées et bosquet de boisement mixte	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	Faible	-
	Recrûs forestières	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	Faible	-
	Plantation de Peuplier	Plantations de Populus	G1.C1	Faible	-
Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Bâti/Lavoirs	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	Négligeable	-
	Routes, chemins et surfaces carrossables associées	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	Négligeable	-
	Zones de stockage	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J6	Négligeable	-
	Surface artificielle de sport	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	Négligeable	-
	Constructions industrielles x zones de stockage	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J1.4	Négligeable	-
	Zones récemment remaniées	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J4-J6-I1.5	Négligeable	-
	Muret de pierre	Délimitations construites	J2.5	Négligeable	

[1] selon la liste des habitats indiqués à l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides – H= humide – p : pro parte

Aucun habitat ne présente de statut de protection.

Cependant, **une espèce végétale protégée régionalement** a été observée. Il s'agit de l'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*), qui est une herbacée de 20-50 cm velue-blanchâtre, étalée-diffuse, appartenant à la famille des Fabacées. Elle fleurit d'avril à juin.

Son écologie est liée aux lieux secs et sablonneux. On retrouve cette espèce, au sein de la CC-ALS, dans les prairies de fauches et notamment dans des prairies de fauche permanente qui présente un cortège végétal diversifié. Cette espèce constitue un **enjeu fort** au vu de son statut.

Listes rouges	CR	EN	VU	NT	LC
LR Européenne	-	-	-	-	-
LR Nationale	-	-	-	-	X
LR Régionale	-	-	-	-	X



Photo 36. Tapis d'Ornithope comprimé au sein de la prairie de fauche à Cornillé les Caves (photographie mai 2024)

De plus, des intérêts de conservation d'habitats sont obtenus pour certains habitats caractérisés dans les secteurs étudiés :

- Les eaux de surface, les végétations des milieux aquatiques et les prairies mésohygrophiles à hygrophiles, qui constituent des **enjeux modérés** en tant que milieux caractéristiques des zones humides. Pour rappel, les différents SAGE du territoire (Authion, Loir, Sarthe aval) ont pour objectif commun, de restaurer, préserver, protéger les zones humides ;

- Les prairies de fauche permanente, qui en raison de leur cortège et de leur physionomie, sont rattachées à la classe *arrhenatheratea elatioris*, alliance *brachypodio rupestris-centaureion nemoralis* ainsi qu'à l'habitat d'intérêt communautaire des prairies maigres de fauche de basse altitude n°6510-3. Notons toutefois au sein de cet habitat la présence, mais en proportion modérée, d'espèces eutrophiles tels que le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ou caractéristiques des ourlets, comme l'Aigremoine (*Agrimonia eupatoria*), traduisant un état de conservation relativement moyen. Les prairies de fauche permanente en régression, constituent un **enjeu écologique fort**.

- La pelouse sur sol basique présente un **enjeu modéré** par prévention. En effet, la période de prospection du 29 mai 2024 n'est pas optimale, à la fois pour définir précisément le cortège et la diversité floristique, et à la fois pour vérifier la présence d'espèces protégées, rares et/ou menacées, issus de la bibliographie du CBN de Brest : la Serratule des teinturier (*Serratula tinctoria*), la cotonière pyramidale (*Filago pyramidata*).

Carte 20 – Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs p. 845

2.4.1.4 Synthèse des enjeux floristiques et des habitats

Compte tenu des résultats des inventaires de terrain et de la nature des habitats en place dans les secteurs étudiés, **les enjeux associés sont qualifiés de faibles à forts** selon la diversité du cortège floristique et la présence d'espèces remarquables.

Les enjeux modérés sont associés **aux habitats caractéristiques des zones humides** et à une **pelouse sur sol basique** située à Morannes sur Sarthe – Daumeray. Quant aux **prairies de fauche permanentes, rattachables aux habitats d'intérêt communautaire n°6510,** qui sont en état de conservation relativement moyen, un enjeu fort a été associé.

Un enjeu fort est également associé aux habitats accueillant l'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*), qui est **une espèce protégée régionalement** en Pays de la Loire.

2.4.2 Évaluation de la sensibilité : Faune

Les prospections concernant la faune ciblaient les secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes Anjou, Loir et Sarthe. Nous renvoyons aux annexes pour plus de précisions concernant l'intégralité des espèces inventoriées et conditions climatiques d'inventaires.

2.4.2.1 Insectes

■ Investigations de terrain

32 espèces de lépidoptères rhopalocères, 17 espèces d'orthoptères, 7 espèces d'odonates et 1 espèce de mantes ont été contactées sur les zones ouvertes et les lisières des secteurs étudiés lors des passages dédiés à la faune.

Ces espèces se répartissent en plusieurs groupes, répartis suivant leur habitat de reproduction préférentiel :

- Les milieux aquatiques et herbacés humides, avec notamment plusieurs espèces d'odonates, dont l'agrion élégant (*Ischnura elegans*) et le Leste vert (*Chalcolestes viridis)*. Ces espèces pondent sur la végétation aquatique des eaux stagnantes à courantes. La présence du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum)*, une espèce d'orthoptères déterminante en région Pays de la Loire. Ces espèces ont été principalement été observées au niveau du *ruisseau de Suette* et des milieux herbacés à proximité de *la Loire* de Corzé ;



Photo 37. Leste sauvage, sur site

- Les milieux ouverts herbacés plus ou moins secs, au niveau desquels se trouvent des éléments favorables à la reproduction des espèces tels que :
  - Diverses brassicacées (colza, moutardes…) et autres (plantains…), abritant des espèces telles que les Piérides du chou et du navet (*Pieris brassicae* et *P. napi*) ou encore la Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*) ;



Photo 38. Mélitée du Plantain, sur site

  - Diverses fabacées (lotiers, luzernes, genets…), avec L'argus bleu (*Polyommatus icarus*), le Collier-de-corail (*Aricia agestis*) ;
  - Diverses graminées (dactyles, brachypodes…), préférées par le Fadet commun (C*oenonympha pamphilus*) et le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) ;

- Les ourlets herbacés et les lisières arbustives, avec la Belle-dame (*Vanessa cardui*), l'Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*), une espèce de lépidoptère liée aux arbustes (bourdaines, nerpruns, aubépines, prunelliers…), la Carte géographique (*Araschnia levana)* liée aux orties, ou encore la Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima)*.





Photo 39. Exemples d'habitats fréquentés par les insectes dans les secteurs étudiés
À gauche : fossé hygrophile (Tiercé) ; en centre : alignements d'arbres matures (Etriché) ; à gauche : prairie (Jarzé-Villages)

Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

La majorité des espèces observées depuis les secteurs étudiés sont considérées comme communes dans la région Pays de la Loire. Parmi elles, **4 espèces présentent un enjeu de conservation d'habitats.**

Les espèces d'insectes retenues dans le cadre de l'évaluation des enjeux possèdent un statut défavorable sur les listes rouges, ou alors sont reconnues comme espèces déterminantes de ZNIEFF. Le tableau ci-après permet d'apprécier les critères ayant justifié leurs niveaux d'enjeux.

Tableau 16. Espèces d'insectes remarquables observées depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes ALS

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité				Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Habitats »	LR France	LR régionale	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Lépidoptères diurnes											
Argus frêle	Cupido minimus	-	-	LC	EN	Oui	Pelouses sèches et prairies, clairières des landes et des bois, en présence d'Anthyllide vulnéraire (*Anthyllis vulneraria)* et autres fabacées	Jarzé-Villages	Non protégée	Fort	 A. SUPFLE
Tristan	*Aphantopus hyperantus*	-	-	LC	NT	-	Papillon des forêts tempérées humides matures, riches en poacées et/ou cypéracées	Jarzé-Villages	Non protégée	Faible	 Tristan, sur site

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité				Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Habitats »	LR France	LR régionale	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Mélitée du Mélampyre	*Melitaea athalia*	-	-	LC	NT	-	Lisières de boisement herbacées et fleuries, clairières forestières, landes et prairies bocagères, riches en *Melampyrum*, en plantains, en ou encore *Veronica*	Morannes sur Sarthe-Daumeray	Non protégée	Faible	 P. MOTHIRON
Coléoptères											
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	-	Ann. II	-	LC	-	Coléoptère saproxylique colonisant les vieux arbres, principalement les chênes.	Etriché	Non protégée	Modéré	 C. FOURREY

Légende : LC = préoccupation mineure / NT = quasi-menacée /EN : en danger
Identifications des cortèges d'espèces (colonne « écologie ») : En bleu : milieux aquatiques et humides ; en jaune pâle = milieux ouverts ; en vert clair = milieux semi-ouverts arbustifs ; en vert foncé = milieux boisés ; en gris = milieux artificiels anthropiques

Ces espèces ont été localisées et retenues pour l'évaluation des enjeux de conservation des habitats d'insectes à l'échelle des secteurs étudiés.

Concernant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, aucune espèce observée n'est concernée par celui-ci.

Concernant la Directive européenne « Habitats-faune-flore » (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages), seul le Lucarne cerf-volant est inscrit sur la liste des espèces d'intérêt communautaire, à l'annexe II de cette directive.

Carte 20 – Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs p. 845

■ Synthèse des enjeux entomologiques

Compte tenu des résultats des inventaires de terrain et de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés, les **enjeux entomologiques sont qualifiés de faibles à localement modérés,** notamment au niveau des zones de reproduction aux papillons diurnes patrimoniaux (certains secteurs de la commune

de Jarzé-Villages) et aux coléoptères saproxyliques (zones riches en arbres mâtures de la commune de Etriché).

Les autres secteurs accueillent une diversité entomologique communément rencontrée au niveau régional.

2.4.2.2 Amphibiens

■ Investigations de terrain

Des milieux aquatiques et humides, permanents et temporaires, sont présents dans certains secteurs d'étude ; ils forment des **habitats de prédilection pour la reproduction** des Amphibiens.

Hors période de reproduction, les amphibiens utilisent des milieux terrestres pour leur **transit,** leur **alimentation** et leur **hivernage** : milieux boisés, haies, fourrés, tas de bois, tas de pierres… Les milieux ouverts constituent également des habitats associés au transit lors des déplacements nuptiaux ou lors de la dispersion des jeunes ; leur usage reste cependant ponctuel. Certains secteurs d'études sont constitués de milieux boisés et arbustifs d'intérêt situés notamment à proximité des zones humides.



Photo 40. Habitats favorables aux amphibiens – fossé en eau (Tiercé)



Photo 41. Pièce d'eau (Marcé)

Lors des prospections, 2 espèces et un complexe d'espèces ont été observés ou contactés depuis les secteurs étudiés. Celles-ci sont présentées ci-après selon leurs habitats de reproduction préférentiels :

- 2 espèces liées aux boisements frais et humides : la **Grenouille agile** (*Rana dalmatina*) et le **Crapaud épineux** (*Bufo spinosus*), des espèces se reproduisant généralement au sein de mares forestières, mêmes temporaires et pouvant s'en écarter pour déposer ses œufs au sein de plans d'eau en milieu ouvert (jardins, voire même habitats urbanisés). Dès novembre, elle rentre en hibernation au fond de l'eau ou sous des abris humides (pierres, souches…). Des individus ont été détectés au niveau des secteurs 18, 22 (Tiercé) ;

- 1 groupe d'espèces ubiquistes, le **complexe des grenouilles vertes** (*Pelophylax sp.).* Ce complexe regroupe la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), la Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculenta*) et de la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*). Il s'agit d'espèces peu exigeantes pour leurs zones de reproduction. Actives dès le printemps, elles hibernent généralement sous l'eau dans le substrat au fond du plan d'eau ou dans les anfractuosités des berges, et parfois à proximité immédiate de ses zones de reproduction. Ces espèces restent bien représentées et réparties au sein des zones aquatiques présentes dans les secteurs étudiés, notamment des communes de Corzé, de Marcé, Seiches-sur-le-Loire, Etriché et Morannes sur Sarthe-Daumeray.



Photo 42. Individu du complexe des grenouilles vertes (Auddicé)

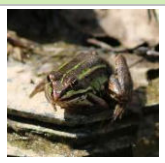
Notons cependant que nos passages (effectués après avril) ciblaient les espèces à reproduction tardive. Des espèces, plus précoces en saison, ont pu passer inaperçues ; en particulier celles mentionnées aux données bibliographiques (Tritons, Grenouille rousse…).

Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Une espèce et un complexe d'espèces d'amphibiens ont été identifiés dans certains secteurs étudiés. Toutes ces espèces sont protégées par la loi et 2 espèces sont classées comme « quasi-menacé » sur le territoire national (statuts de conservation NT sur les listes rouges).

Le tableau ci-après permet d'apprécier les critères ayant justifié les niveaux d'enjeux.

Tableau 17. Espèces patrimoniales (protégées ou non) depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes ALS

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité				Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Habitats »	LR France	LR régionale	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
grenouilles vertes*	*Pelophylax sp.*	PN (Art. 4/2)	Ann. V/IV	LC/NT	NA/DD	-/oui	Espèces ubiquistes des milieux humides et aquatiques	Corzé, de Marcé, Seiches-sur-le-Loire, Etriché et Morannes sur Sarthe-Daumeray	Modéré	Faible	 V. LOMBARD

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité				Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Habitats »	LR France	LR régionale	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Grenouille agile	*Rana dalmatina*	PN (Art. 2)	Ann. IV	LC	LC	-	Espèces des milieux humides et aquatiques plutôt forestiers et frais	Tiercé	Modéré	Non patrimoniale	 C. FOURREY
Crapaud épineux	*Bufo spinosus*	PN (Art. 3)	-	LC	LC	-	Espèces des milieux humides et aquatiques plutôt forestiers et frais	Tiercé	Faible	Non patrimoniale	 O. DELZONS
		**Il s'agit ici des statuts de protection ou de conservation retenus pour les 3 espèces de Grenouilles vertes potentiellement présentes dans le secteur géographique (Grenouille commune, Grenouille rieuse, Grenouille de Lessona).*									

Légende : LC = préoccupation mineure / NT = quasi-menacée / DD : données insuffisantes / NA : Non applicable

À noter que le complexe des grenouilles vertes regroupe la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), la Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculenta*) et de la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*). Toutes les espèces concernées par ce groupe sont protégées par la loi et une espèce concernée par ce groupe d'espèces. Pour une prise en compte de ce complexe d'espèces, la présence éventuelle de chacune des espèces potentiellement présentes dans le secteur géographique a été retenue dans l'analyse ; le statut de protection ou de conservation le plus fort spécifiquement a été retenu.

Les espèces d'amphibiens relevées bénéficiant toutes d'un statut de protection ou de conservation particulier, ces dernières ont toutes été localisées précisément et retenues dans le cadre de l'évaluation des enjeux de conservation de leurs habitats présents dans les secteurs étudiés.

Parmi ces espèces, seule **le complexe des grenouilles vertes est considéré comme patrimonial pour la région**.

Carte 20 – Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs p. 845

■ Synthèse des enjeux batrachologiques

Plusieurs milieux favorables à la reproduction des amphibiens ont été identifiés sur les secteurs étudiés. Étant donné la présence d'espèces à niveau de protection modéré, les **enjeux batrachologiques des secteurs étudiés sont évalués comme faibles à localement modérés.**

2.4.2.3 Reptiles

Investigations de terrain

De nombreux éléments potentiellement attractifs pour les reptiles (lisières et haies bien exposées, tas de branchages, pierres, landes…) sont présents au niveau de certains secteurs étudiés.

Cinq espèces de reptiles ont été observées dans les secteurs étudiés. Il s'agit de :

- Le **Lézard des murailles**, une espèce se développant au sein des milieux ouverts secs ou xérothermophiles. Elle s'observe d'avril à octobre en fonction de l'ensoleillement et passe le reste de l'année au sein de cavités terrestres (galeries, terriers…), où elle hiberne. L'espèce fréquente des milieux ouverts à semi-ouverts au niveau des communes de Cheffes et zones urbanisées ;
- Le **Lézard à deux raies**, une espèce thermophile qui fréquente les couverts végétaux denses et bien ensoleillés : pieds de haies, lisières forestières ;



Photo 43. Lézard des murailles (auddicé)

- La **Couleuvre helvétique**, une espèce semi-aquatique fréquente en France ; elle vit dans des milieux herbacés à arbustifs non loin de point d'eau. Un individu a été observé au niveau d'une lisière boisée sur le secteur 14 (Cheffes) ;
- La **Couleuvre verte et jaune** et **l'Orvet fragile**, deux espèces se développant au niveau des fourrés arbustifs ou lisières boisées. Des individus ont été observés au niveau d'un talus herbeux au niveau de « la Gravelière » (Cornillé-les-Caves) et au sein de fourrés sur la commune de Durtal.

La présence transitoire d'espèces telles que l'orvet fragile, espèce communément rencontrée dans le département n'est pas exclue ; des éléments et milieux favorables restent en place au niveau des secteurs étudiés et leurs abords proches.



Photo 44. Exemples d'habitats favorables aux reptiles dans les secteurs étudiés

À gauche : haie bien exposée avec tas de bois (Morannes sur Sarthe-Daumeray) ; au centre : bâtiment abandonné (Durtal) ; à gauche : tas de cailloux (Tiercé)

Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Parmi les 5 espèces recensées dans les secteurs étudiés, seule **une espèce est considérée comme patrimoniale pour la région** : la Couleuvre verte et jaune.

Le tableau qui suit permet d'apprécier les différents critères justifiant les niveaux de patrimonialité et de protection des espèces de reptiles mentionnées précédemment.

Ces dernières ont été retenues par la suite afin d'évaluer les enjeux de conservation des habitats utilisés par ces dernières dans l'AEFF.

Tableau 18. Espèces de Reptiles remarquables observées depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes ALS

Nom français	Nom scientifique	Protection	Statuts de patrimonialité				Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Habitats »	LR France	LR régionale	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	PN (Art. 2)	DH IV	LC	LC	-	Milieux ouverts secs ou xérothermophiles.	Cheffes et zones urbanisées (présence potentielle)	Modéré	Non patrimoniale	 V. LOMBARD
Lézard à deux raies	*Lacerta bilineata*	PN (Art. 2)	DH IV	LC	LC	-	Couverts végétaux denses et bien ensoleillés : pieds de haies, lisières forestières, clairières, prairies et talus.	Tiercé	Modéré	Non patrimoniale	 V. LOMBARD
Couleuvre helvétique	*Natrix natrix*	PN (Art. 2)	-	LC	NT	-	Milieux herbacés à arbustifs non loin de point d'eau ; les sujets adultes peuvent quitter ce biotope pour vivre à l'écart de points d'eau.	Cheffes	Modéré	Non patrimoniale	 T. ROUSSEL
Orvet fragile	*Anguis fragilis*	PN (Art. 2)	-	LC	LC	-	Zones ouvertes riches en broussailles, tas de pierres ou en végétation hautes (haies, lisières de boisements…).	Durtal	Modéré	Non patrimoniale	 J.C. MASSARY
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	PN (Art. 2)	-	LC	LC	Oui	Zones ouvertes riches en broussailles, tas de pierres ou en végétation hautes (haies, lisières de boisements…).	Cornillé-les-Caves	Modéré	Faible	 G. POTTIER

Légende : LC = préoccupation mineure

Toutes les espèces recensées sont strictement protégées à l'échelle nationale ; **2 d'entre-elles sont en outre inscrites à l'annexe IV de la directive « Habitats »** : le Lézard des Murailles et le Lézard à deux raies.

Carte 20 – Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs p. 845

■ Synthèse des enjeux herpétologiques

Cinq espèces protégées sur le territoire national, dont 1 espèce patrimoniale, ont été contactées sur les secteurs étudiés.

Du fait du niveau de protection modéré des 5 espèces de Reptiles recensées et du caractère assez localisé des habitats fréquentés par les espèces, **les enjeux de conservation des habitats concernant les Reptiles sont considérés comme faibles à modérés.**

2.4.2.4 Oiseaux

■ Investigations de terrain

Pas moins de **61 espèces d'oiseaux** ont été détectées lors de nos investigations de terrain (fin de période de nidification et migration postnuptiale).

Ces espèces peuvent être distinguées en fonction de leurs habitats de nidification préférentiels. Notons que certaines espèces peuvent être attribuées à plusieurs groupes, comme c'est le cas de la Fauvette à tête noire, qui est plutôt généraliste et peut nicher dans plusieurs milieux. Le classement des espèces, ci-après, illustre leurs préférences de nidification sur la zone d'étude concernée. Les espèces sont amenées à fréquenter d'autres formations en dehors du site de nidification, notamment dans le cadre de leur quête alimentaire.

Dans les secteurs étudiés, on recense :

- Des espèces des <u>milieux humides</u>, avec notamment des espèces de mouettes (Mouette rieuse et Mouette mélanocéphale), des ardéidés (Héron cendré, Aigrette garzette), la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*) ou encore la Gallinule Poule d'eau (*Gallinula chloropus*), au niveau du *ruisseau de suette* ;

- Des espèces liées aux <u>cultures et à friches herbacées :</u>
  - utilisent des parcelles cultivées : l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), fréquentant en majeur partie les cultures de blé du territoire intercommunal, mais également les milieux prairiaux de Corzé, la Perdrix grise (*Perdix perdix*) ou encore le Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) ;

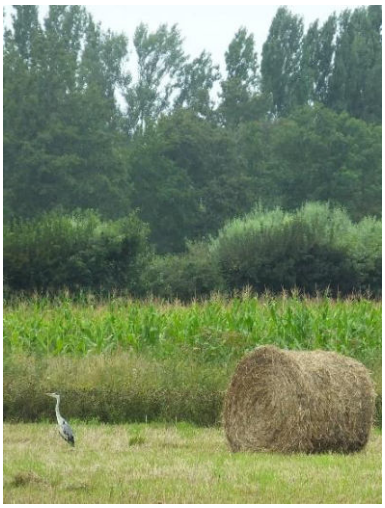


Photo 45. Héron cendré, sur site (Tiercé)

  - fréquentent les friches arbustives clairsemées et/ou basses : Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*)… Ces espèces se concentrent notamment au niveau des milieux ouverts situés à l'ouest de la ville de Corzé ;

- Des espèces liées aux <u>formations buissonnantes et arbustives</u> :

- ubiquistes des formations ligneuses : Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Merle noir (*Turdus merula*)… Ces espèces sont retrouvées dans la majorité des secteurs étudiés, notamment au niveau des jardins des villes ;
- nichent spécifiquement au sein des fourrés arbustifs : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*), Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)… rencontrées en partie au niveau de la zone prairiale à arbustive située à proximité de la station d'épuration de Sermaise ;

- Des espèces liées aux <u>boisements et aux lisières</u> :

- Ubiquistes des formations ligneuses : Corneille noire (*Corvus corone*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), Pigeon ramier (*Columba palumbus*)… notamment rencontrées de part et d'autre des formations arborées des secteurs d'étude ;
- Nichent au sein des boisements mâtures : Buse variable (*Buteo buteo*), nicheuse probablement au niveau du « Bois de Boudré », Circaète Jean-Le-Blanc (*Circaetus gallicus*) observé sur la commune de Montigné-lès-Rairies ;

- Des espèces liées <u>aux milieux bâtis et artificialisés</u> : le Serin cini (*Serinus serinus*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le Martinet noir (*Apus apus*), la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros)…* des densités d'individus ont été observées notamment au niveau des communes de Morannes sur Sarthe-Daumeray, Durtal, Huillé-Lézigné ou encore Jarzé-Villages.

La diversité des milieux sur l'intercommunauté d'Anjou, Loir et Sarthe offre des capacités d'accueil (lieux de reproduction et zones d'alimentation) pour des cortèges avifaunistiques variés : milieux ouverts, milieux humides et aquatiques, milieux arbustifs… Seuls les milieux boisés sont peu représentés directement au niveau des secteurs susceptibles d'accueillir de l'urbanisation ou nouveaux aménagements, les espèces liées aux milieux forestiers ont été essentiellement détectées en alimentation sur les secteurs étudiés. Par exemple, le Faucon crécerelle ou la Buse variable ont été aperçus à plusieurs reprises en alimentation au-dessus des prairies ou friches des secteurs étudiés.



Photo 46. Exemples d'habitats favorables aux oiseaux dans les secteurs étudiés

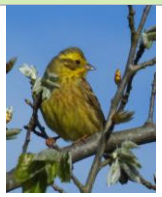
À gauche : Milieux en cours de fermeture spontanée (Morannes sur Sarthe-Daumeray) ; à centre : vergers (Morannes sur Sarthe-Daumeray) ; à gauche : roselières (Durtal)

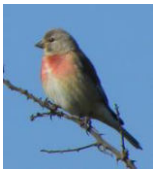
Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

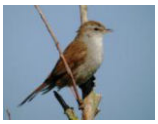
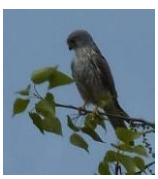
Parmi les espèces recensées dans les secteurs étudiés et ses abords proches, **22 espèces d'oiseaux sont patrimoniales** pour la région Pays de la Loire ; les autres espèces restent fréquemment rencontrées dans la région et ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier.

Ce statut de patrimonialité est directement fonction des statuts de conservation. Il est ensuite adapté selon la période d'observation des individus et de leur activité (nicheur, migrateur, hivernant). Cette évaluation de la patrimonialité spécifique contribue ensuite à la hiérarchisation des enjeux pour la thématique dans l'AEFF, tout comme la diversité des peuplements ornithologiques rencontrée (nombre d'espèces, effectifs) et les fonctionnalités des habitats en place identifiées. Le tableau ci-après recense ces différentes espèces et leurs statuts biologiques et réglementaires.

Tableau 19. Avifaune patrimoniale observée depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes ALS

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité						Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Oiseaux »	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge France passage	Liste rouge FRANCE Hivernants	LR régionale Nicheurs	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	P	-	VU	NA	NA	EN	X	Zones découvertes avec présence de milieux arbustifs (lisières, fourrés arbustifs…)	Etriché	Faible	Fort	 G. GIRAUDEAU
Alouette lulu	*Lullula arborea*	P	OI	LC	NA	-	LC	-	Paysages ouverts riches en structures arbustives à arborées (bois, bosquets, haies, ripisylves…). Les bocages sont propices à sa nidification	Etriché	Faible	Modéré	 C. FOURREY
Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus*	P	OI	LC	NA	-	EN	X	Bosquet ou petit bois en milieu milieux de bocage très ouvert	Montigné-lès-Rairies	Faible	Fort	 F. VERNAUDON
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	P	-	VU	NA	NA	NT	X	Milieux boisés ouverts, feuillus ou mixtes (lisières, clairières et régénérations forestièr.es, bocage…)	Sermaise ; Huillé-Lézigné ; Cheffes ; Cornillé-les-Caves	Faible	Modéré	 A. AUDEVARD

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité						Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Oiseaux »	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge France passage	Liste rouge FRANCE Hivernants	LR régionale Nicheurs	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	P	OI	LC	-	NA	LC	X	Grande variété de zones humides (les côtes, en milieux terrestres)	Seiches sur-le-Loir ; Morannes sur Sarthe-Daumeray	Faible	Modéré	 Individu, sur site (2017)
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	P	-	VU	NA	NA	VU	X	Alternance d'espaces herbacés et buissonnants	Marcé ; Corzé ; Jarzé-Villages ; Morannes sur Sarthe-Daumeray ; Les Rairies ; Baracé ; Tiercé ; Cornillé-les-Caves	Faible	Modéré	 G. GIRAUDEAU
Serin cini	*Serinus serinus*	P	-	VU	NA	-	NT	X	Anthropophile, il fréquente les jardins, parcs et vergers avec une préférence pour les zones de pins	Huillé-Lézigné ; Jarzé-Villages ; Tiercé ; La Chapelle-Saint-Laud	Faible	Modéré	 G. GIRAUDEAU
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	C	OII	VU	NA	-	NT	X	Paysages ouverts riches en structures arborées (bois, bosquets, haies buissonneuses, ripisylves…). Les bocages sont propices à sa nidification	Marcé ; Etriché ; Cheffes ; La Chapelle-Saint-Laud ; Jarzé-Villages	Non protégée	Modéré	 G. GIRAUDEAU
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris*	P	-	VU	NA	NA	NT	X	Milieux arborés ouverts à arbustifs (lisières, taillis, haies, jardins, parcs, vergers…)	Morannes sur Sarthe-Daumeray ; Huillé-Lézigné ; Baracé ; Cheffes ; Tiercé ; Montigné-lès-Rairies ; La Chapelle-Saint-Laud ; Montreuil-sur-Loir ; Seiches-sur-le-Loir ; Marcé ; Jarzé-Villages ; Corzé ; Cornillé-les-Caves	Faible	Modéré	 P. JOURDE

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité						Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Oiseaux »	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge France passage	Liste rouge FRANCE Hivernants	LR régionale Nicheurs	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Mouette mélanocéphale	*Larus melanocephalus*	P	OI	LC	NA	NA	LC	X	Ilots rocheux ou plages en zones côtières, à l'intérieur des terres (rivières, lacs) ; n*otons que les capacités d'accueil de l'espèce pour son alimentation, en milieu agricole, sont dépendantes de l'assolement des cultures.*	Seiches sur-le-Loir ; Marcé ; Corzé ; Cornillé-les-Caves	Faible	Modéré	 Individus, sur site (2017)
Mouette rieuse	*Larus ridibundus*	P	OII	NT	NA	LC	LC	-			Faible	Faible	
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	C	OII	NT	NA	LC	NT	-	Milieux ouverts (cultures céréalières, prairies)	Durtal ; Montigné-lès-Rairies ; Corzé	Non protégée	Faible	 ONCFS
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*	P	-	NT	-	-	LC	-	Milieu arboré (haies, bosquets, boisements) à proximité de l'eau	Seiches-sur-le-Loir	Faible	Faible	 Y.PIEL
Bruant proyer	*Emberiza calandra*	P	-	NT	-	-	VU	-	Milieux dégagés dont le maillage de haies est plutôt bas et peu dense	Corzé	Faible	Modéré	 P. JOURDE
Cisticole des joncs	*Cisticola juncidis*	P	-	VU	-	-	LC	-	Prairies ouvertes de longues herbes, les friches abandonnées et les lisières des terres agricoles	Morannes sur Sarthe-Daumeray ; Tiercé ; Corzé	Faible	Modéré	 G. RASSON
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	P	-	NT	NA	NA	LC	-	Milieux ouverts à semi-ouverts. Nicheurs en lisières de boisements ou bosquets clairsemés et au sein des secteurs urbanisés	Corzé ; Jarzé-Villages ; Cornillé-les-Caves ; Morannes sur Sarthe-Daumeray ; Montigné-lès-Rairies	Faible	Faible	 G.GIRAUDEAU

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité						Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Oiseaux »	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge France passage	Liste rouge FRANCE Hivernants	LR régionale Nicheurs	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	P	-	NT	DD	-	LC	-	Milieux arbustifs à buissonnants donnant sur des milieux ouverts (bocage, jeunes plantations…)	Cornillé-les-Caves ; Montreuil-sur-Loire ; Cheffes ; La Chapelle-Saint-Laud	Faible	Faible	 P. JOURDE
Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	P	-	NT	DD	-	LC	-	Milieux arborés à zones buissonnantes (parcs et jardins à sous-boisement dense, bois disposant de clairières…)	La Chapelle-Saint-Laud	Faible	Faible	 M.FOUQUET
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum*	P	-	NT	DD	-	LC	-	Villages et ruines	Morannes sur Sarthe-Daumeray ; Durtal ; Huillé-Lézigné ; Cheffes ; Montigné-lès-Rairies ; La Chapelle-Saint-Laud ; Montreuil-sur-Loir ; Jarzé-Villages	Faible	Faible	 J. AUBIGNARD
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	P	-	NT	DD	-	LC	-			Faible	Faible	 P. JOURDE
Martinet noir	*Apus apus*	P	-	NT	DD	-	LC	-			Faible	Faible	 R. BUSSIERE
Tarier pâtre	*Saxicola torquatus*	P	-	NT	NA	NA	NT	X	Milieux ouverts disposant d'arbres isolés ou zones arbustives	Corzé ; Durtal ; Etriché ; Les Rairies ; Baracé ; Huillé-Lézigné ; La Chapelle-Saint-Laud ; Montreuil-sur-Loir	Faible	Faible	 G.GIRAUDEAU

Légende : Listes rouges : CR=En Danger Critique ; EN=En Danger ; VU=Vulnérable ; NT=Quasi-menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; Na = espèce régulièrement présente en tant que nicheuse en région mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative ; Identifications des cortèges d'espèces : En bleu : milieux humides ; en jaune pâle = milieux ouverts ; en vert clair = milieux semi-ouverts arbustifs ; en vert foncé = milieux boisés ; en gris = milieux artificiels anthropiques

Parmi ces espèces patrimoniales, notons la présence de **4 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux »** : l'Aigrette garzette, la Mouette mélanocéphale, l'Alouette lulu et le Circaète Jean-le-Blanc. Cependant, il n'est pas exclu que l'ensemble des espèces, citées en bibliographie, fréquentent les secteurs

de manière ponctuelle pour leur alimentation ou leur repos, notamment en période de migration ; des milieux favorables restent présents sur les secteurs étudiés.

Précisons que l'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) instaure les dispositions applicables aux oiseaux protégés et, notamment, la notion de protection de leurs habitats associés : « sont interdites […] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée […] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ». Sachant que l'ensemble des espèces non-chassables sont protégées par la loi, pas moins de **56 espèces d'oiseaux protégés** fréquentent les secteurs étudiés : Accenteur mouchet, Aigrette garzette, Alouette lulu, Bergeronnette des ruisseaux, Bergeronnette grise, Bouscarle de Cetti, Bruant jaune, Bruant zizi, Buse variable, Chardonneret élégant, Choucas des tours, Coucou gris, Circaète Jean-le-Blanc, Cisticole des joncs, Faucon crécerelle, Fauvette grisette, Fauvette à tête noire, Grand cormoran, Grimpereau des jardins, Hypolaïs polyglotte, Héron cendré, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Loriot d'Europe, Martinet noir, Merle noir, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale, Pic épeiche, Pic vert, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Rougequeue noir, Rousserolle effarvatte, Roitelet triple bandeau, Serin cini, Tarier pâtre, Troglodyte mignon et Verdier d'Europe.

Ainsi, plusieurs zones se distinguent pour leur intérêt et/ou leurs potentialités avifaunistiques parmi les secteurs étudiés. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Le complexe de milieux ouverts et arbustifs**,** à proximité immédiates de zones urbaines, où la Fauvette grisette et le Tarier pâtre, notamment, utilisent ses bandes arbustives comme lieu de reproduction. Les prairies (milieux ouverts riches en espèces végétales à graines) sont, quant à elles, une importante source alimentaire et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment pour les passereaux tels que le Chardonneret élégant ;

- Les linéaires de haies et lisières boisées, notamment sur les secteurs des communes de Marcé, Morannes et de Jarzé-Villages : ces structures arbustives sont fréquentées par de nombreuses espèces de passereaux qui y trouvent des supports de reproduction et une source d'alimentation privilégiée. Elles abritent notamment plusieurs espèces remarquables pour la région comme la Linotte mélodieuse ou la Tourterelle des bois ;

- Les milieux ouverts et ripisylves des réseaux hydrographiques, notamment sur les communes de Seiches-sur-le-Loir et de Marcé : des nombreuses espèces patrimoniales fréquentent ces habitats comme lieu de reproduction ou d'alimentation, et notamment des espèces inscrites à la directive « Oiseaux » : la Mouette mélanocéphale et l'Aigrette garzette ;

- Les secteurs associant une diversité de milieux significative, sur des secteurs d'étude de Corzé, Tiercé par exemple. Ces secteurs offrent une grande diversité d'habitats pour la reproduction ou l'alimentation des espèces : boisements, haies, friches, milieux humides… De nombreuses espèces patrimoniales de tous cortèges avifaunistiques y sont observées : l'Alouette des champs, le Bruant jaune, le Tarier pâtre, le Faucon crécerelle, l'Hirondelle rustique, le Martinet noir, le Cisticole des Joncs, le Moineau domestique…

Carte 20 – Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs p. 845

Synthèse des enjeux avifaunistiques

61 espèces d'oiseaux ont été détectées dans les secteurs étudiés ou leurs abords proches. La majeure partie de ces espèces est commune et ne présente pas de réel enjeu patrimonial pour la région Pays de la Loire ; les parcelles étudiées accueillent principalement des cortèges avifaunistiques typiques des zones bâties et des parcs et jardins.

Toutefois, 22 espèces à enjeux de conservation se distinguent sur le territoire étudié de l'intercommunalité. Parmi ces espèces, notons 4 espèces d'intérêt communautaire : l'Aigrette garzette, la Mouette mélanocéphale, l'Alouette lulu et le Circaète Jean-le-Blanc.

Au vu des espaces de l'intercommunalité susceptibles d'être urbanisés ou impliquant des aménagements nouveaux, les **enjeux avifaunistiques sont globalement faibles à localement modérés** avec plusieurs secteurs mis en évidence au vu de leur potentielle fonctionnalité sur le territoire :

- Les milieux ouverts humides et les ripisylves, notamment au niveau de Seiches-sur-Le-Loir ;
- Les linéaires arborés à arbustifs impliquant des espèces à enjeux de part et d'autre des communes ;
- Les milieux ouverts en partie sur les communes de Corzé, Sermaise...

2.4.2.5 Mammifères

Investigations de terrain

Les secteurs étudiés sont constitués d'une grande diversité de milieux : zones humides, cultures, bocages, forêts… pouvant abriter une diversité d'espèces mammalogiques.

Dix espèces de mammifères ont été détectées sur les secteurs étudiés. Elles peuvent se distinguer suivant leur habitat préférentiel de reproduction :

- les <u>milieux boisés à arbustifs</u>, avec le **Chevreuil européen**, le **Sanglier**, la **Taupe d'Europe** et le **Renard roux** ; des indices de présences ont été observés de part et d'autre des secteurs étudiés. L'**Écureuil roux** ou encore le **Hérisson d'Europe**, observés dans les communes de Jarzé-Villages, La Chapelle Saint-Laud, Cheffes, Durtal, Morannes sur Sarthe-Daumeray). Des chiroptères en chasse ont également été contactés au niveau des lisières de Cheffes avec la présence de la **Barbastelle d'Europe** et la **Pipistrelle commune ;**

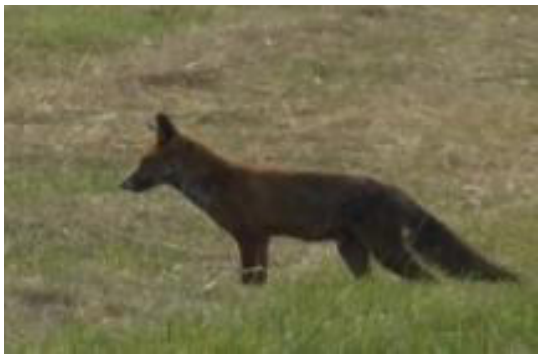


Photo 47. Renard roux (G. GIRAUDEAU)

- les <u>milieux ouverts à semi-ouverts</u> (prairies, landes…), où prospèrent le **Lapin de Garenne** et le **Lièvre commun**, observés au sein de certains secteurs, dont le parc urbain de Huillé-Lézigné ;

- les <u>milieux humides</u> avec la présence d'une espèce invasive au niveau national : le **Ragondin**, au sein de la prairie hygrophile bordant le *ruisseau de Suette* et bassins artificialisés de Seiches-sur-le- Loir.

Concernant **la fonctionnalité des secteurs étudiés**, les réseaux boisés, les haies et les continuités aquatiques (cours d'eau, ruisseaux) constituent des lieux de ressources et de reproduction pour certaines espèces, dont les chauves-souris. Bien qu'aucun gîte à chiroptères n'ait été avéré lors de nos prospections, il n'est pas exclu que les espèces de chauves-souris mentionnées dans les données bibliographiques utilisent les secteurs étudiés telles que le Grand Rhinolophe ou le Murin de Bechstein, présent au sein du réseau Natura 2000 de proximité, et utilisant presque exclusivement les éléments structurants du paysage (linéaires de haies, lisières boisées…) pour s'alimenter et se déplacer. Certains secteurs étudiés et leurs abords proches possèdent potentiellement des rôles fonctionnels (activité de chasse ou axe de déplacement ou transit) associés aux **éléments favorables aux chauves-souris** identifiés ci-après :

- La présence des grandes vallées du Loir de la Sarthe, vallées en partie classées en site Natura 2000, le *ruisseau de suette* et le *ruisseau de Pouillé*, aux abords plus ou moins proches des secteurs étudiés ; ces éléments concentrent les éventuelles connectivités et les flux de déplacements des individus ;

- La présence de cavités souterraines plus ou moins attractives aux chauves-souris aux abords au niveau de l'intercommunauté. Ces dernières pourraient abriter des espèces comme le Grand Murin, une espèce présente au sein de réseau Natura 2000 de proximité. Étant donné leur nature, les secteurs mobilisables aux abords immédiats n'offrent pas de réels enjeux de conservation pour les chauves-souris ;

- La présence de bâtiments favorables au gîte des chauves-souris, au sein des zones urbaines et des différents hameaux. Ces derniers offrent des potentialités de gîtes de transit et/ou estivaux aux espèces anthropophiles telles que la Pipistrelle commune ou Sérotine commune ;

- La présence de linéaires arbustifs et boisés au niveau des secteurs étudiés. Ces derniers drainent les individus entre les grandes entités boisées présents sur l'intercommunalité : le « Bois du Grip », le « Bois de Boudré », la « Forêt de Chambiers », le « Grand Bois de Jarzé », le « Bois de Rouvoltz » et les ripisylves du *ruisseau de suette* et de la vallée du *Loir, notamment*. De nombreuses entités boisées intermédiaires forment un continuum boisé essentiel à certaines espèces, dont les chiroptères à faible sonar (Rhinolophes). Des espèces liées aux cavités arboricoles pourraient également gîter dans certains secteurs, notamment au niveau des arbres à cavités de la commune de Etriché.



Photo 48. Exemples d'habitats favorables aux mammifères dans les secteurs étudiés

À gauche : milieux ouverts avec tas de branchages ; au centre : milieux ouverts pionniers ; à gauche : lisières boisées (Etriché)

Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

La majorité des espèces de mammifères recensées est principalement commune dans la région et ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier pour la région. Seules **3 espèces concentrent les enjeux de conservation** sur le territoire national.

Le tableau ci-après permet d'apprécier les critères ayant justifié leurs niveaux d'enjeux.

Tableau 20. Espèces patrimoniales (protégées ou non) de mammifères observées depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes ALS

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statuts de patrimonialité				Écologie	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Bioévaluation - Niveau d'enjeu		Photo
			Directive « Habitats »	LR France	LR régionale	Espèce dét. ZNIEFF			Résultant du statut de protection	Résultant des statuts de patrimonialité	
Hérisson d' Europe	*Erinaceus europaeus*	PN (Art. 2)	-	LC	LC	-	Lisières de bois, de haies, de buissons ou de jardins	Morannes sur Sarthe-Daumeray	Faible	Non patrimonial	 J. HEMPEL
Écureuil roux		PN (Art. 2)	-	LC	LC	-	Espèce préférant les milieux boisés et mâtures	Morannes sur Sarthe-Daumeray	Faible	Non patrimoniale	 P. TRIMMING
Lapin de Garenne	*Oryctolagus cuniculus*	-	-	NT	LC	-	Milieux ouverts à semi-ouverts : cultures, bocage, vignes, mais aussi la garrigue. L'espèce reste commune au niveau régional	Tiercé	Non protégée	Faible	 JJ. HARRISON
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	PN (Art. 2)	DH II & IV	LC	LC	Oui	Espèce préférant les milieux boisés mixtes et mâtures à strates buissonnantes ; cavités souterraines	Cheffes	Faible	Modéré	 G. GIRAUDEAU
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	PN (Art. 2)	DH IV	NT	NT	Oui	Villages et grandes villes, mais aussi dans les parcs, les jardins, les bois, les forêts	Cheffes	Faible	Faible	 E. FRERI

Légende : LC = préoccupation mineure / NT = quasi-menacée / DD : Données insuffisantes / NE : Non évaluée

DH : Directive Habitats : Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire / Annexe IV : Espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte

Identifications des cortèges d'espèces (colonne « écologie ») : En bleu : milieux aquatiques et humides ; en jaune pâle = milieux ouverts ; en vert clair = milieux semi-ouverts arbustifs ; en vert foncé = milieux boisés ; en gris = milieux artificiels anthropiques

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées sur le territoire français au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. À celles-ci, s'ajoutent 2 espèces protégées supplémentaires : l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe.

Bien que les enjeux spécifiques des espèces de chauve-souris restent faibles en absence de gîtes avérés, les éléments favorables identifiés sont à prendre en compte dans le diagnostic foncier de l'intercommunauté ; ceux-ci seront notamment pris en compte au niveau de l'analyse des connectivités écologiques.

Synthèse des enjeux mammalogiques

Compte tenu des résultats des inventaires, des données bibliographiques et des habitats en place sur les secteurs étudiés, **les enjeux mammalogiques de conservation des habitats sont qualifiés de faibles à modérés**.

L'analyse paysagère a mis en évidence des secteurs à éviter au vu de leur potentielle fonctionnalité sur le territoire de l'intercommunauté. Les principaux secteurs étudiés concernés sont :

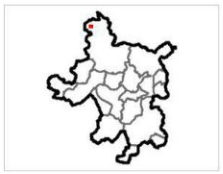
- Les milieux ouverts humides et ripisylves (Seiches-sur-Le Loir, Marcé, Morannes sur Sarthe-Daumeray) ;
- Les linéaires arborés à arbustifs impliquant des espèces à enjeux de l'ensemble des communes.

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/37)

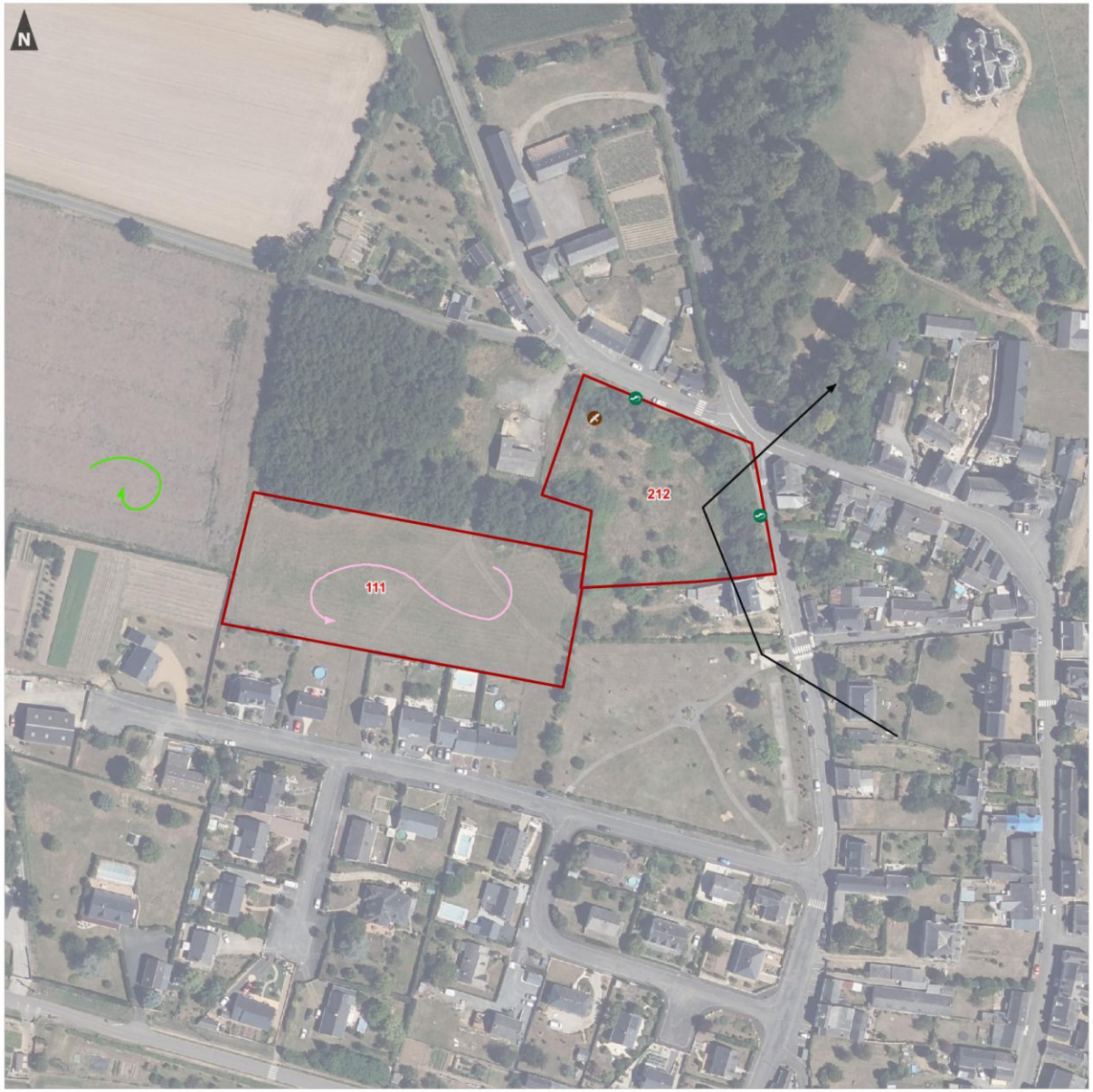


Espèces patrimoniales
- Serin cini
- Lézard des murailles
- Martinet noir
- Faucon crécerelle
- Hirondelle rustique

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

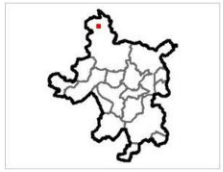
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/37)

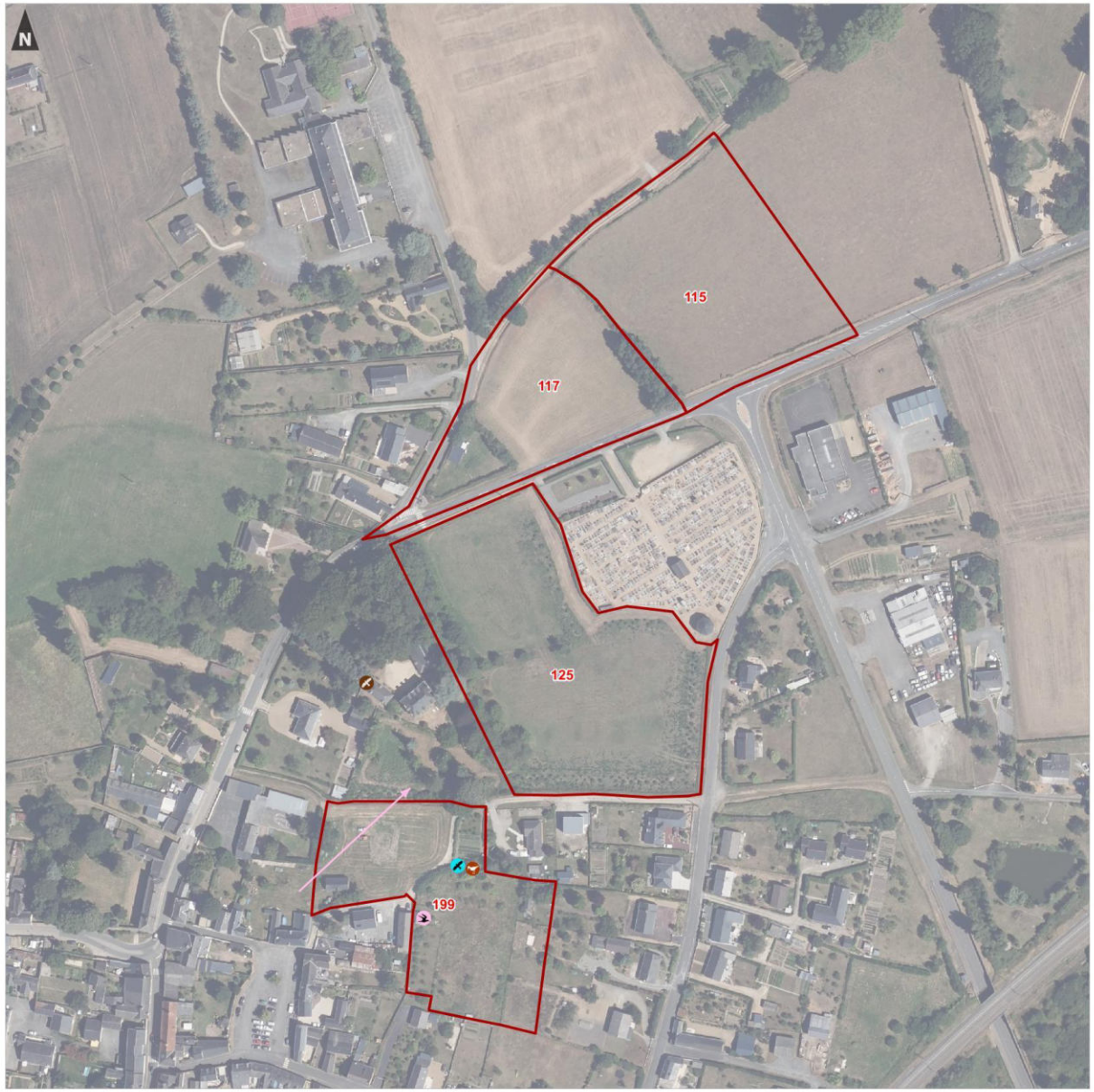


Espèces patrimoniales
- Hirondelle rustique
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Tourterelle des bois
- Hirondelle rustique

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

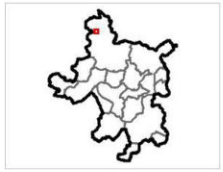
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/37)



Espèces patrimoniales
- Cisticole des joncs
- Linotte mélodieuse
- Verdier d'Europe

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Ecureuil roux

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/37)

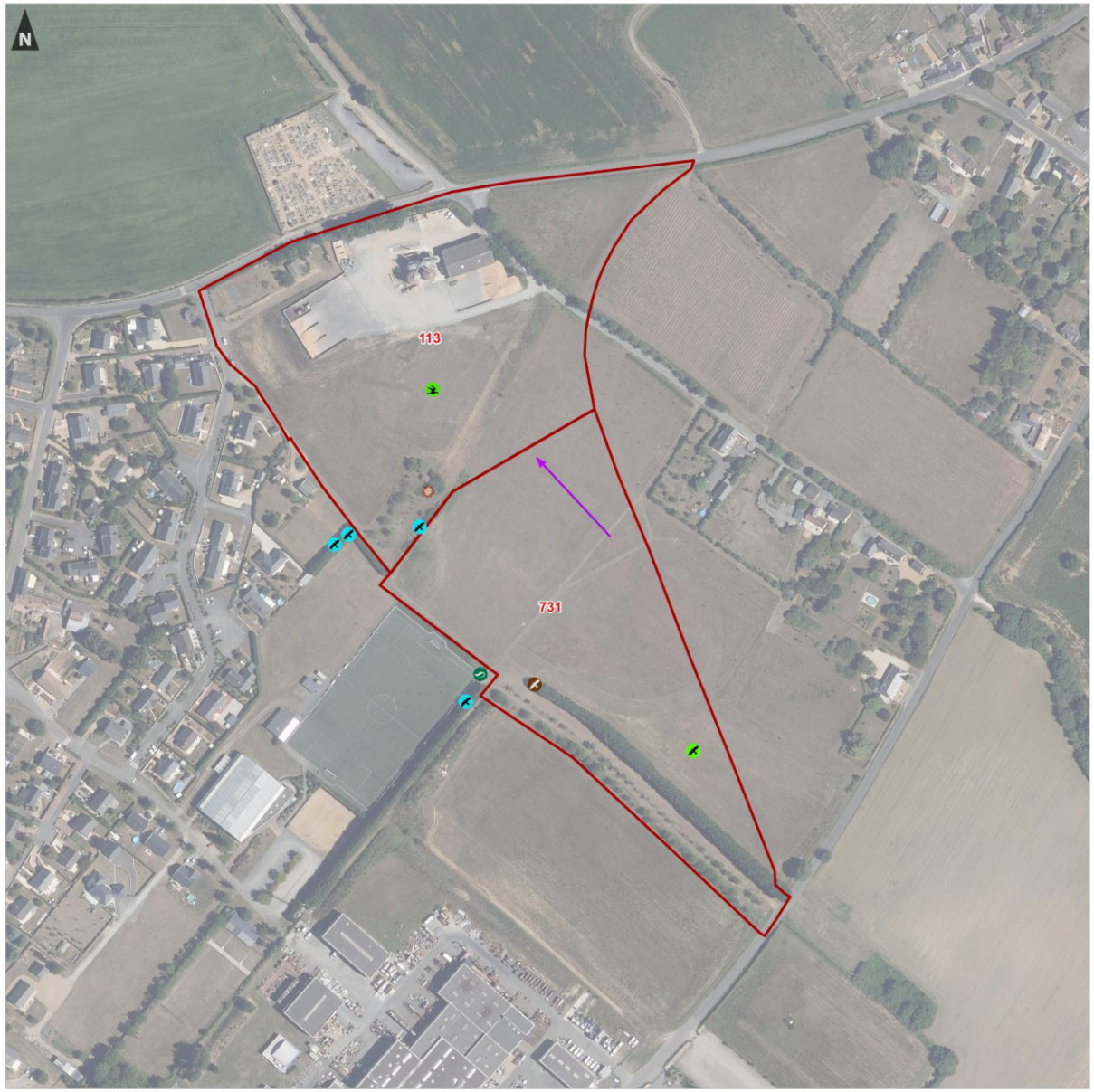


Espèces patrimoniales
- Faucon crecerelle
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Faucon crécerelle
- Verdier d'Europe
- Aigrette garzette

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Hérisson d'Europe

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/37)



Espèces patrimoniales
- Chardonneret elegant
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Faucon crécerelle
- Linotte mélodieuse
- Verdier d'Europe
- Complexe des grenouilles vertes

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Ecureuil roux

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Durtal (6/37)

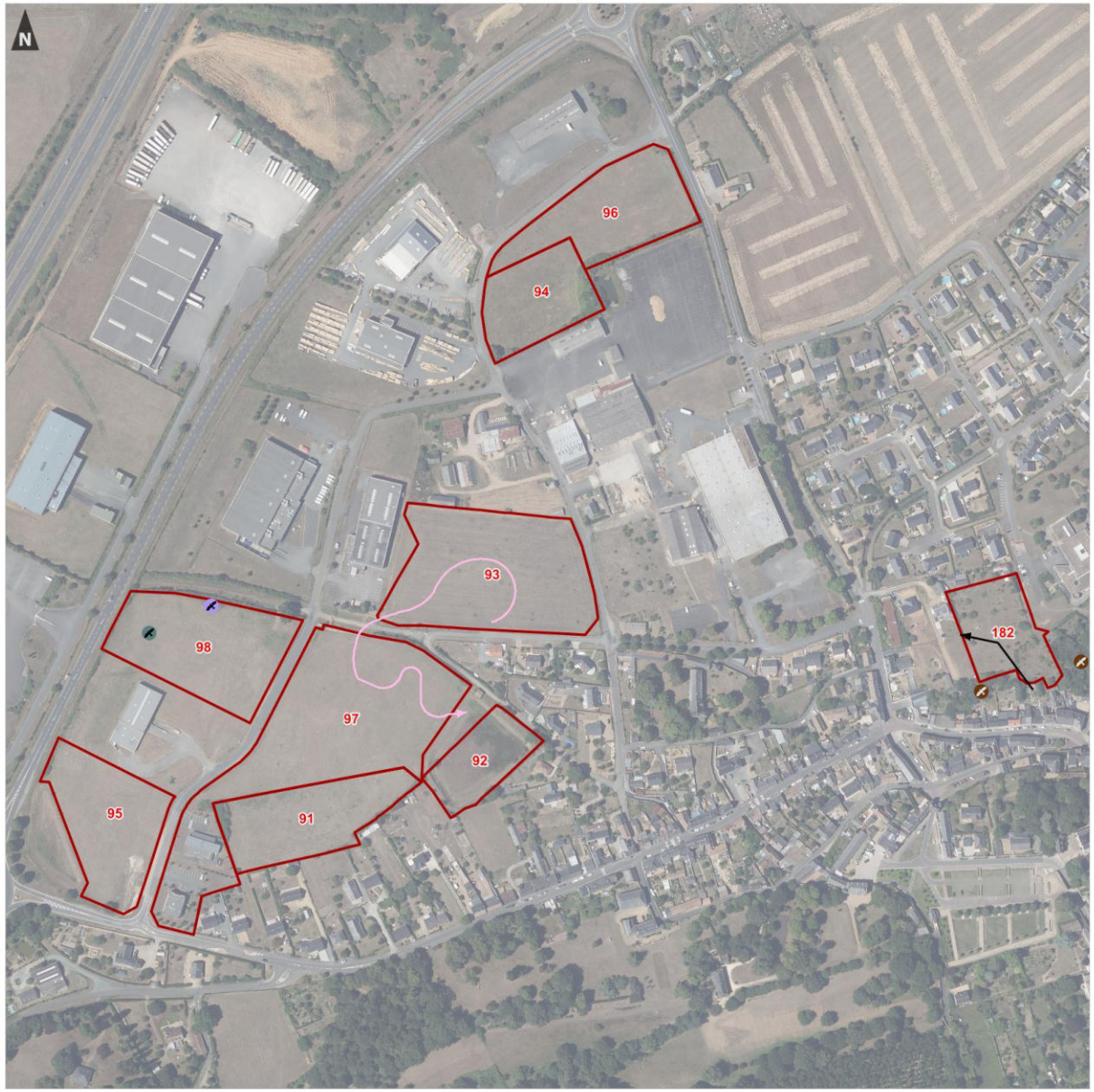


Espèces patrimoniales
- Serin cini
- Martinet noir
- Alouette des champs
- Tarier pâtre
- Hirondelle rustique

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100 200
Mètres

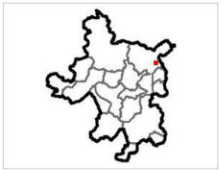
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Durtal (7/37)



Espèces patrimoniales

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Étriché (8/37)



Espèces patrimoniales
- Alouette lulu
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois
- Complexe des grenouilles vertes

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Étriché (9/37)

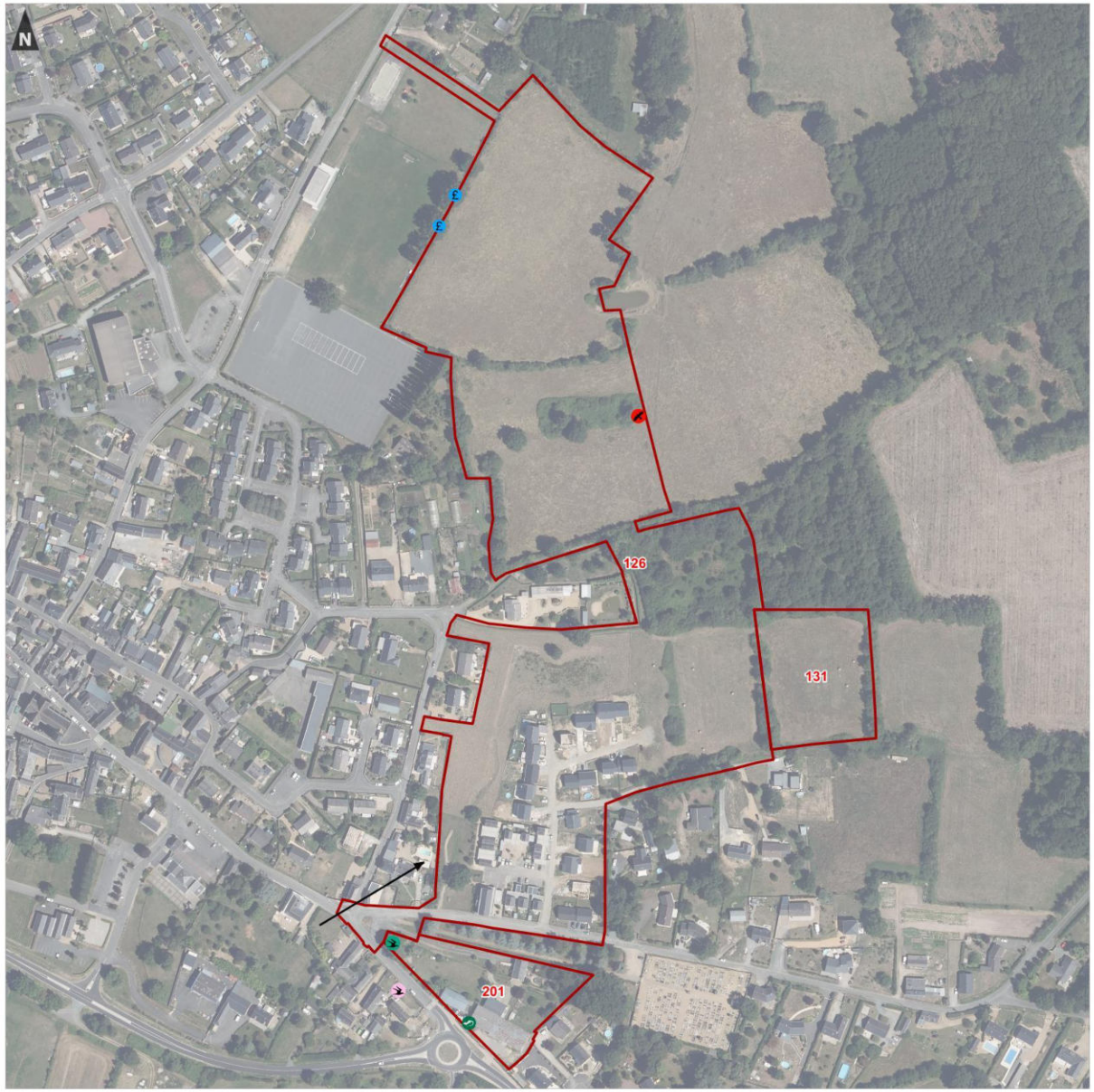


Espèces patrimoniales
- Chardonneret elegant
- Hirondelle rustique
- Lézard des murailles
- Martinet noir
- Bruant jaune

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Lucane cerf-volant

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Huillé-Lézigné (10/37)

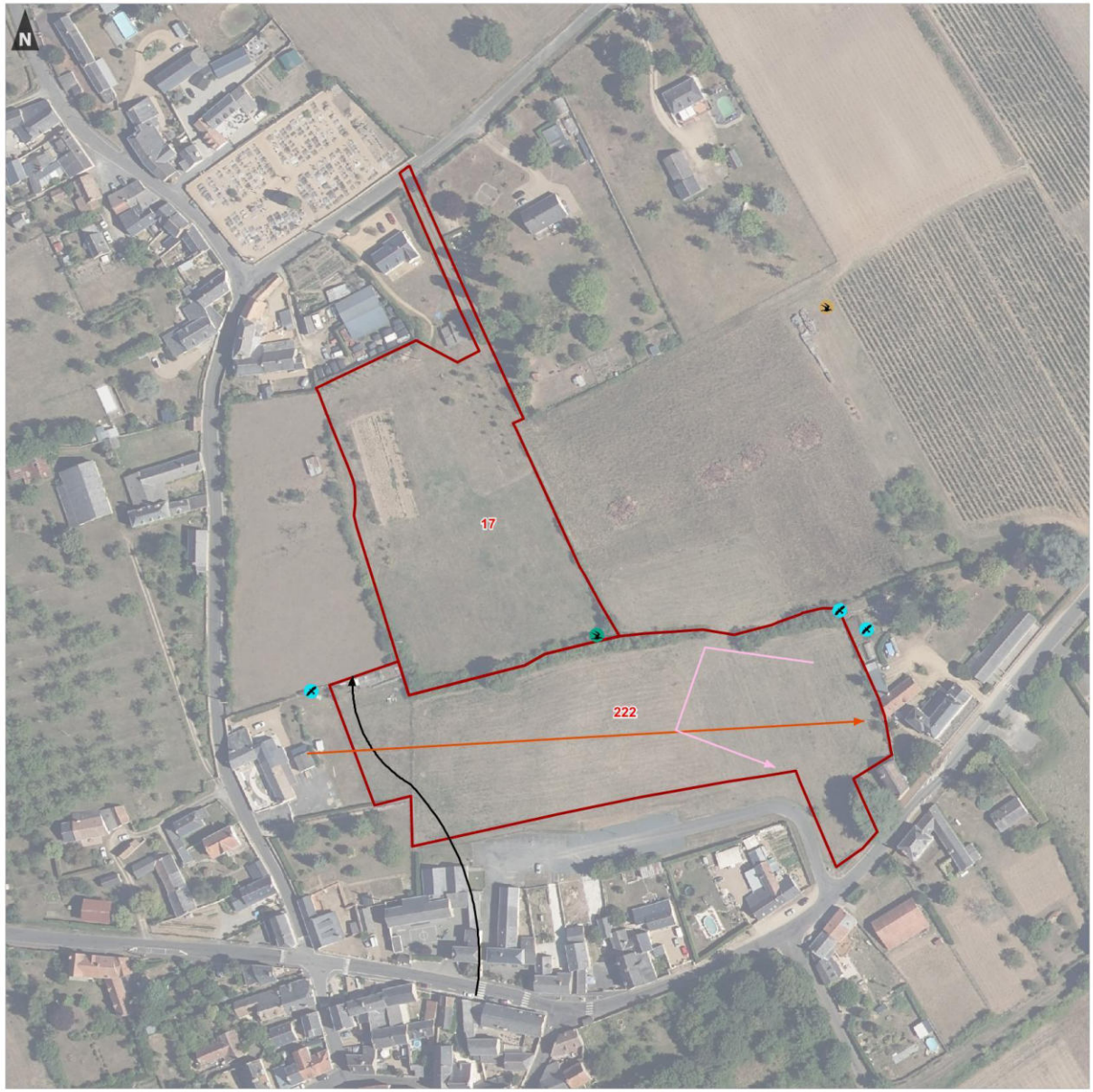


Espèces patrimoniales
- Alouette lulu
- Chardonneret elegant
- Verdier d'Europe
- Hirondelle de fenetre
- Hirondelle rustique

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Verdier d'Europe
- Martinet noir



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Durtal (11/37)



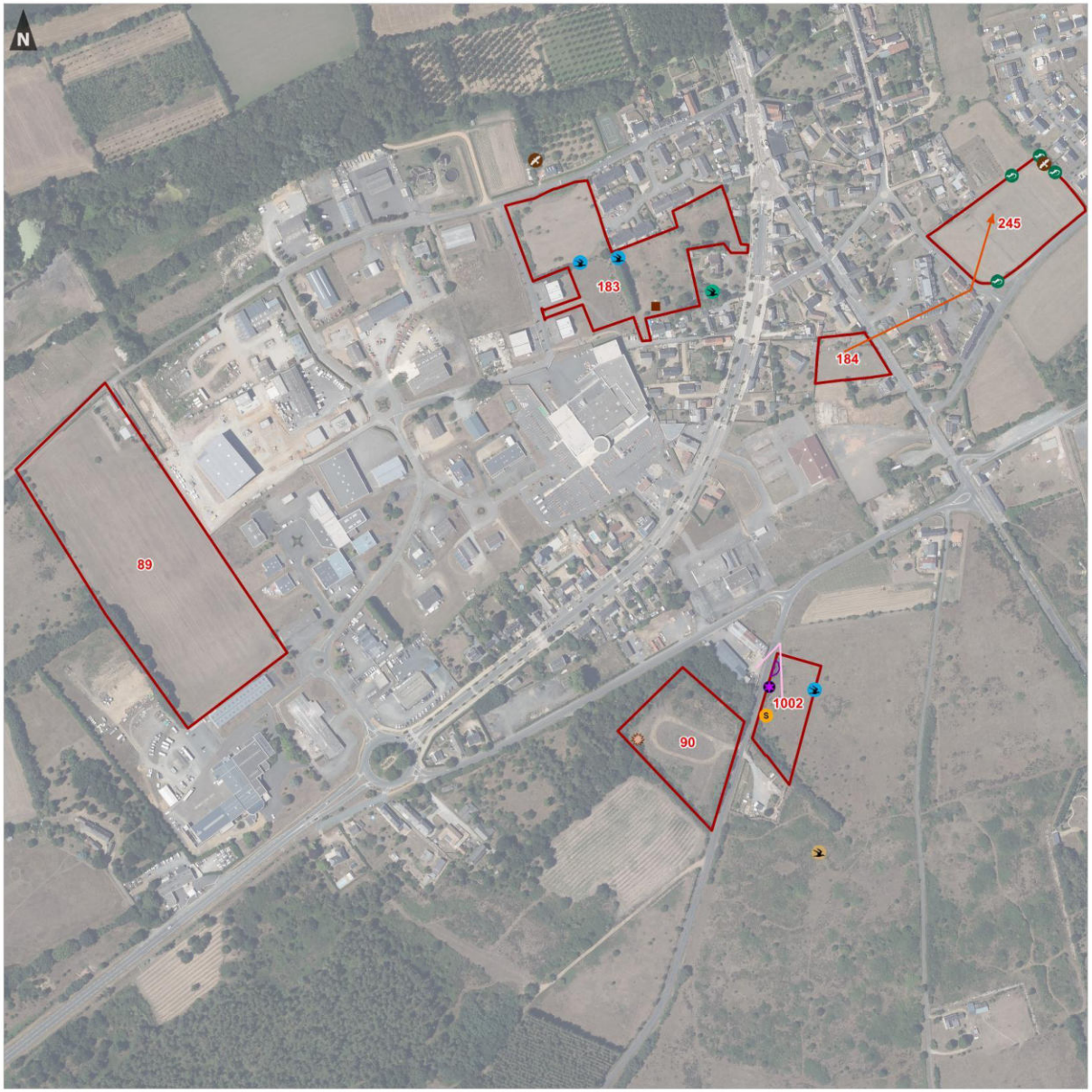
Espèces patrimoniales
- Alouette lulu
- Chardonneret elegant
- Serin cini
- Tarier pâtre
- Couleuvre helvétique
- Lézard des murailles
- Orvet fragile
- Hirondelle de fenetre
- Hirondelle rustique

Espèces floristiques protégées
- Ornithopus compressus
- Ornithopus compressus

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Hérisson d'Europe

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Les Rairies (12/37)



Espèces patrimoniales
- Chardonneret elegant
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Martinet noir
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre

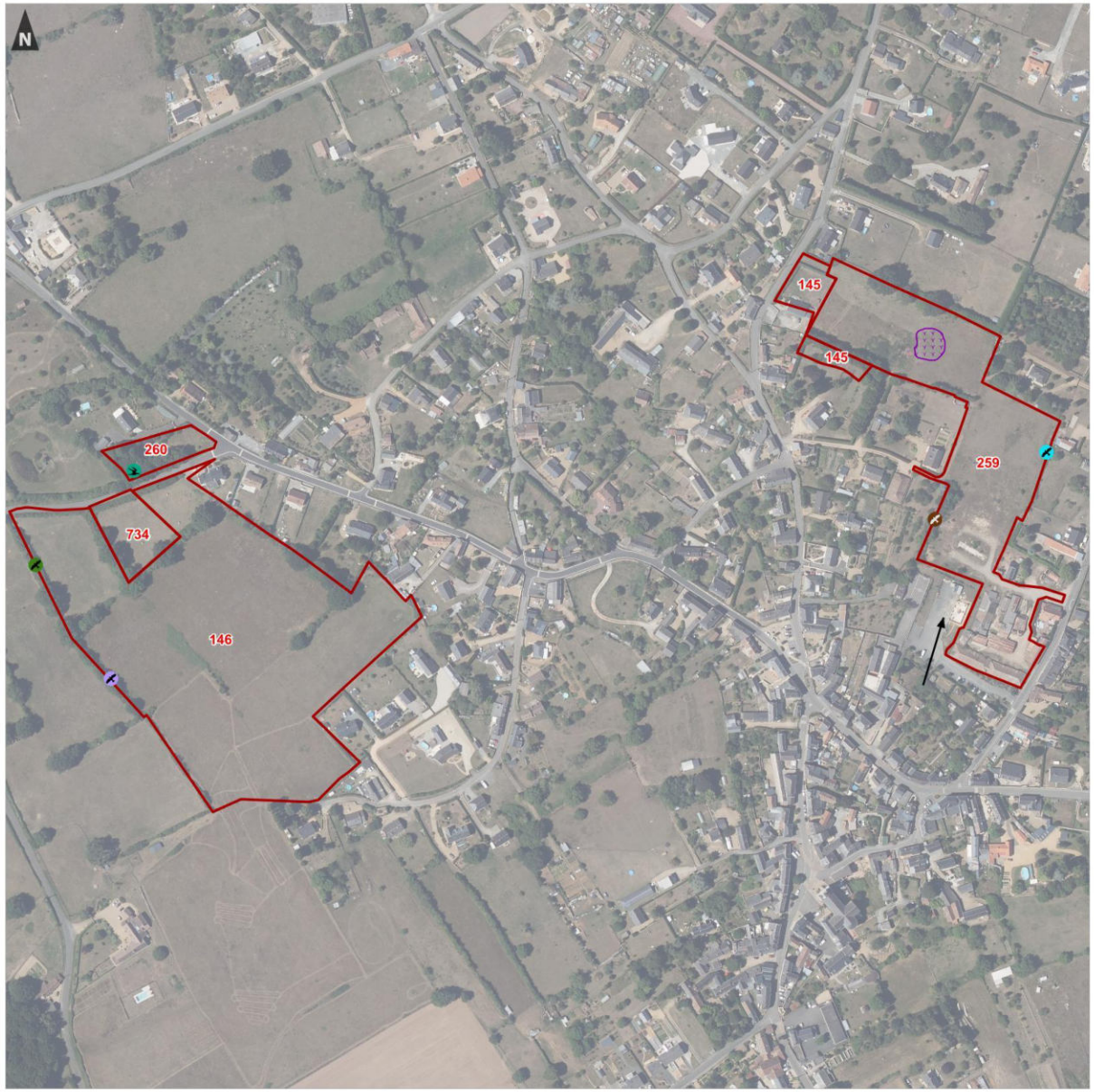
Espèces floristiques protégées
- Ornithopus compressus

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Baracé (13/37)



Espèces patrimoniales
- Linotte melodieuse
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois
- Faucon crécerelle
- Hirondelle de fenetre
- Martinet noir
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe

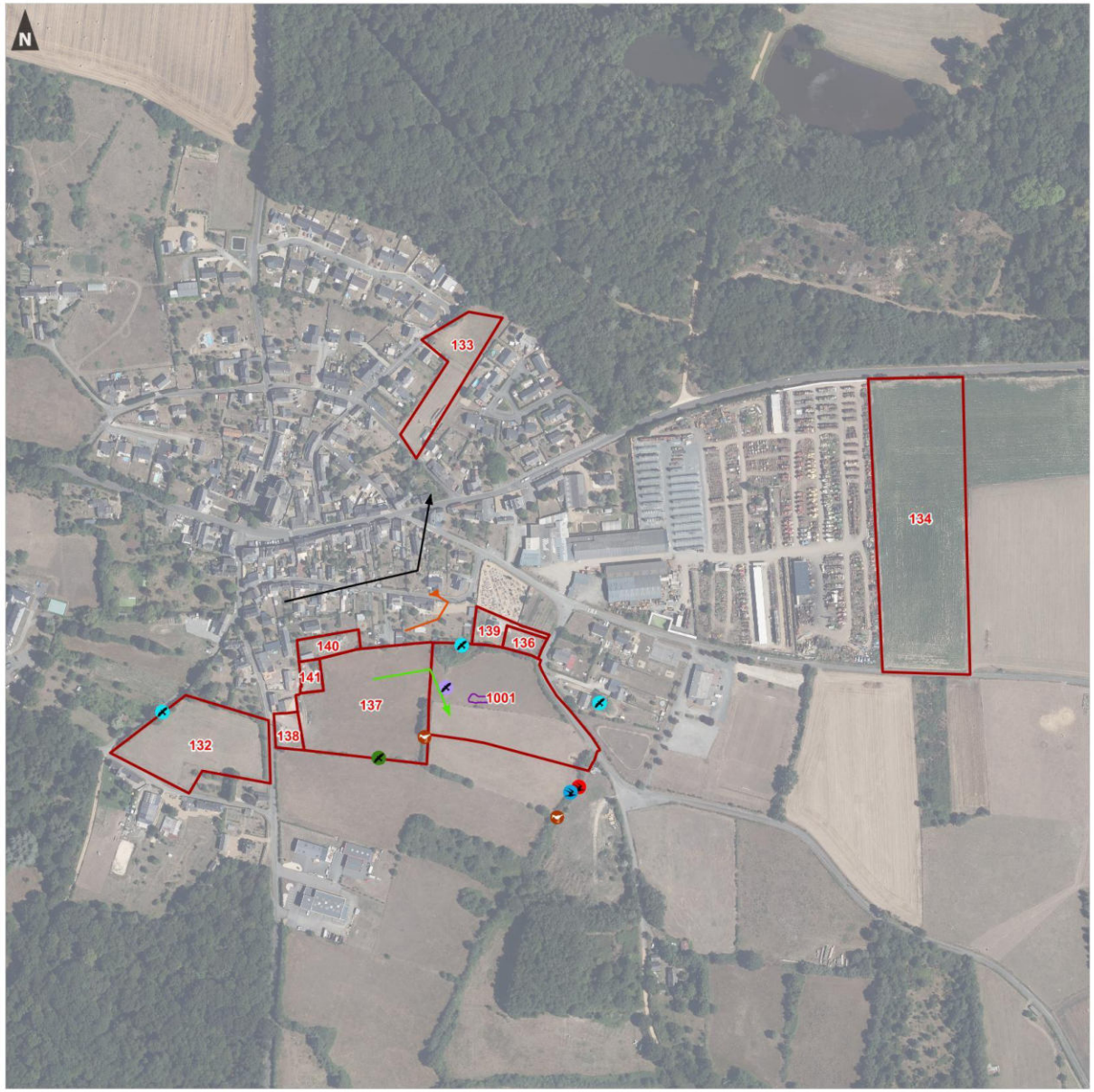
Espèces floristiques protégées
- Ornithopus compressus

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 100 200
Mètres

auddicé
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Cheffes (14/37)



Espèces patrimoniales
- Verdier d'Europe
- Hirondelle rustique
- Tourterelle des bois
- Barbastelle d'Europe
- Pipistrelle commune

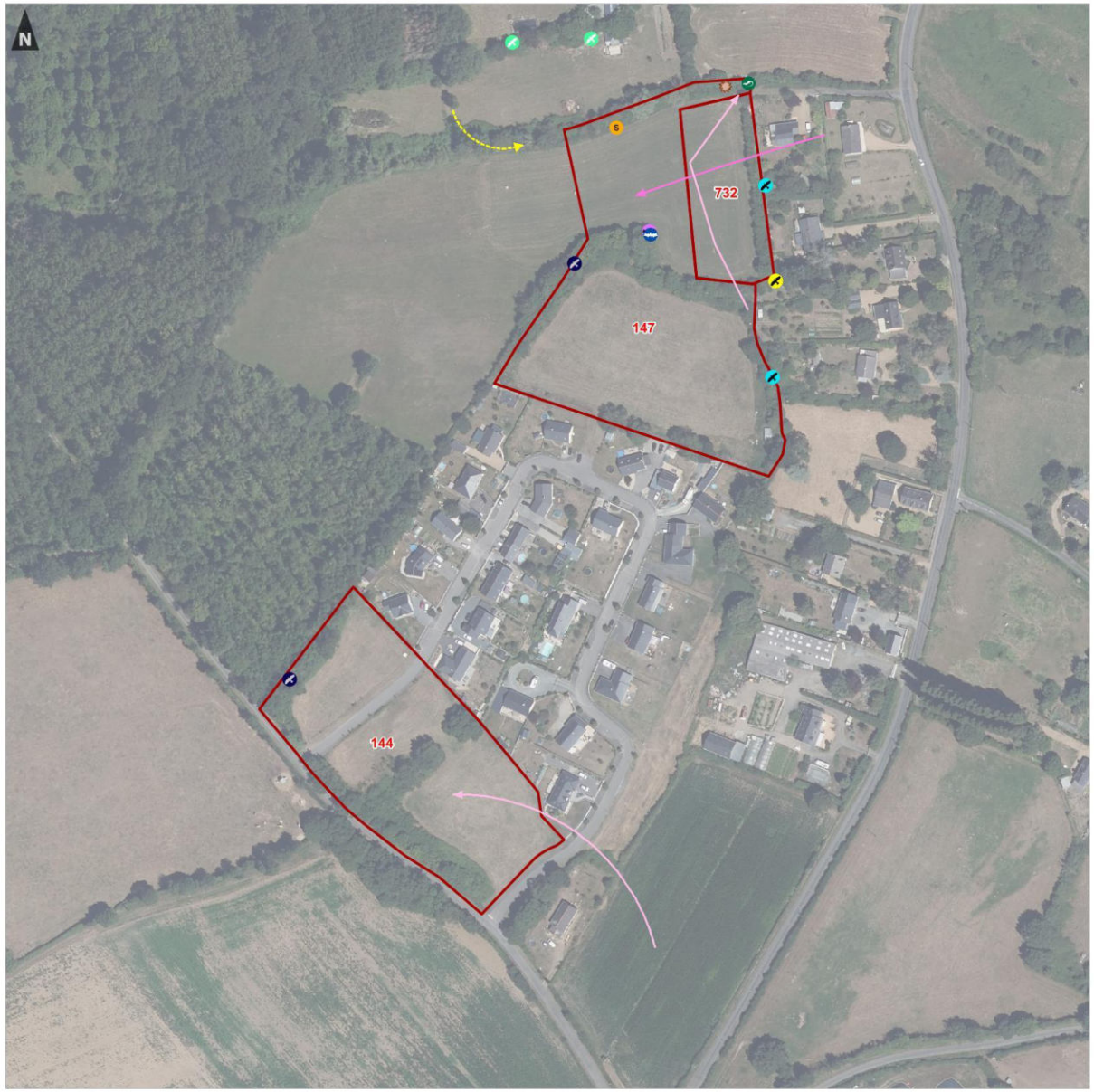
Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Couleuvre helvétique
- Hérisson d'Europe
- Lézard des murailles

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Chardonneret élégant
- Fauvette grisette
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Chardonneret élégant
- Grand cormoran
- Hirondelle rustique

0 100
Mètres

auddicé
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

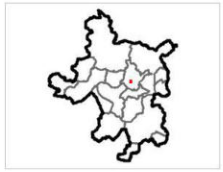


ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Huillé-Lézigné (15/37)



Espèces patrimoniales

Tarier pâtre

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 60
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables Huillé-Lézigné (16/37)



Espèces patrimoniales
- Serin cini
- Lézard des murailles
- Hirondelle rustique

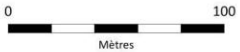
Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

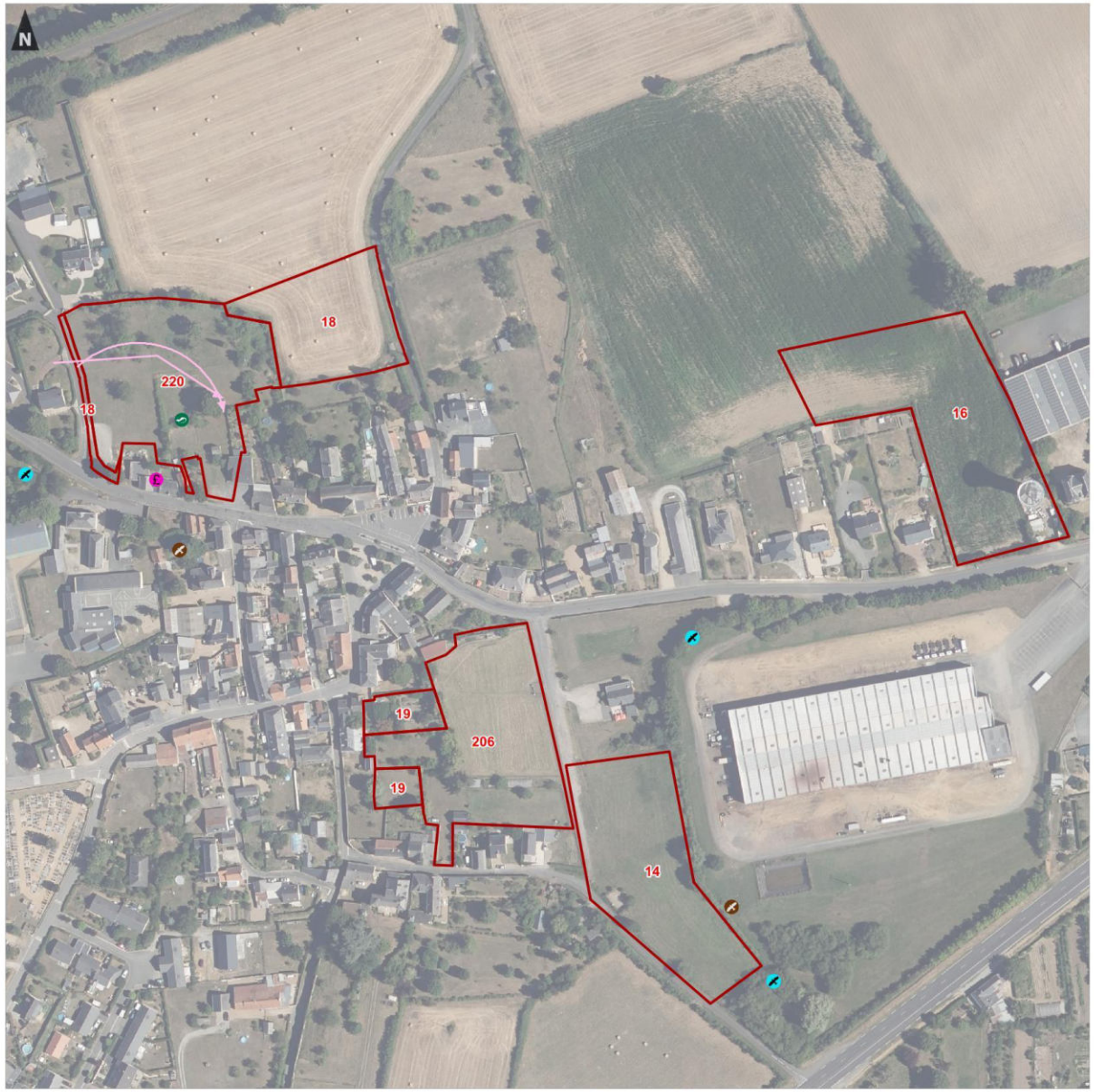
Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Moineau domestique
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Hirondelle rustique



Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Tiercé (17/37)



Espèces patrimoniales
- Chardonneret elegant
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Hirondelle de fenetre
- Martinet noir
- Linotte mélodieuse
- Serin cini
- Verdier d'Europe

Espèces floristiques protégées

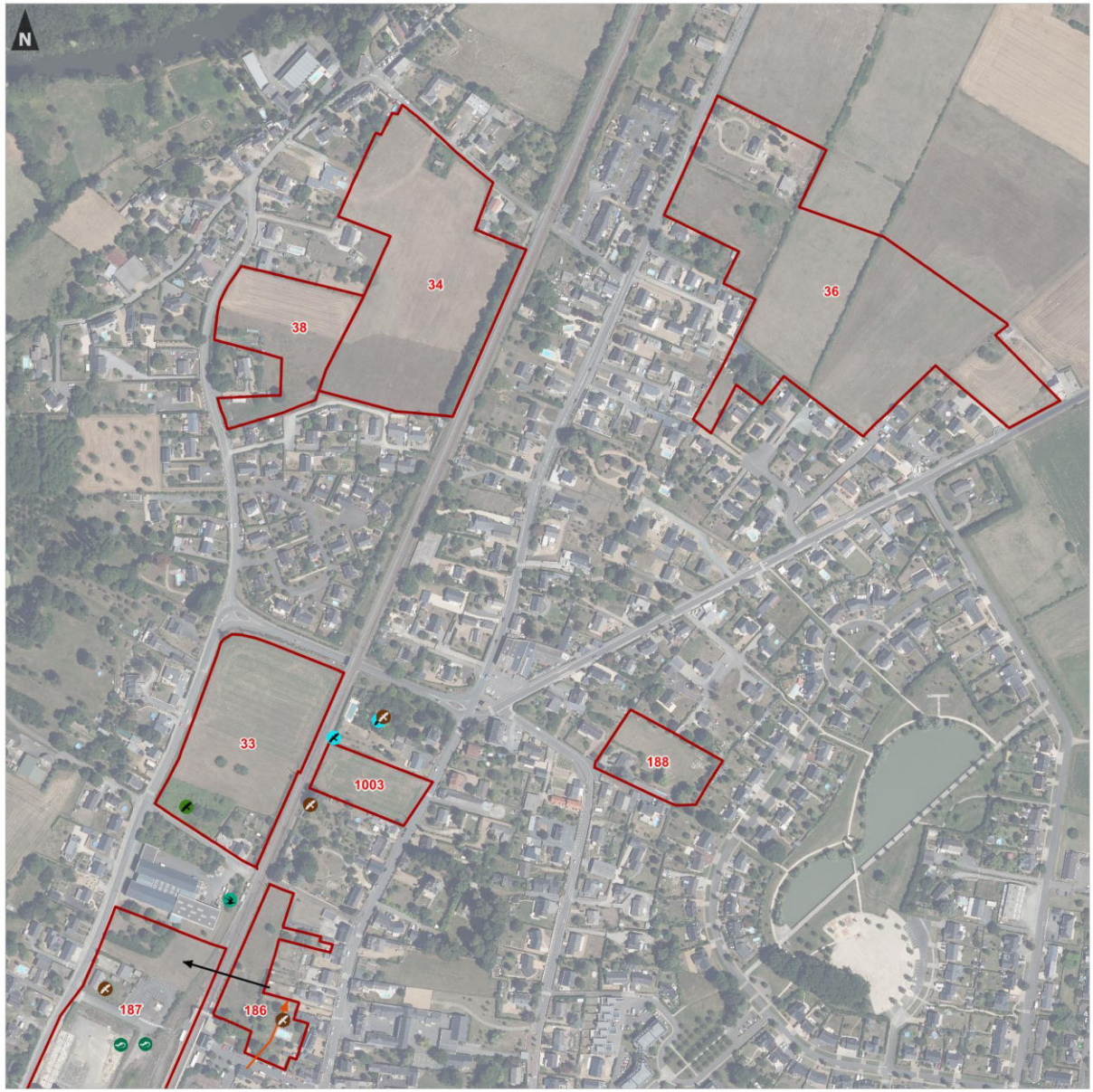
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables Tiercé (18/37)



Espèces patrimoniales

- Chardonneret elegant
- Faucon crecerelle
- Linotte melodieuse
- Serin cini
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Hirondelle de fenetre
- Hirondelle rustique
- Martinet noir

Espèces floristiques protégées

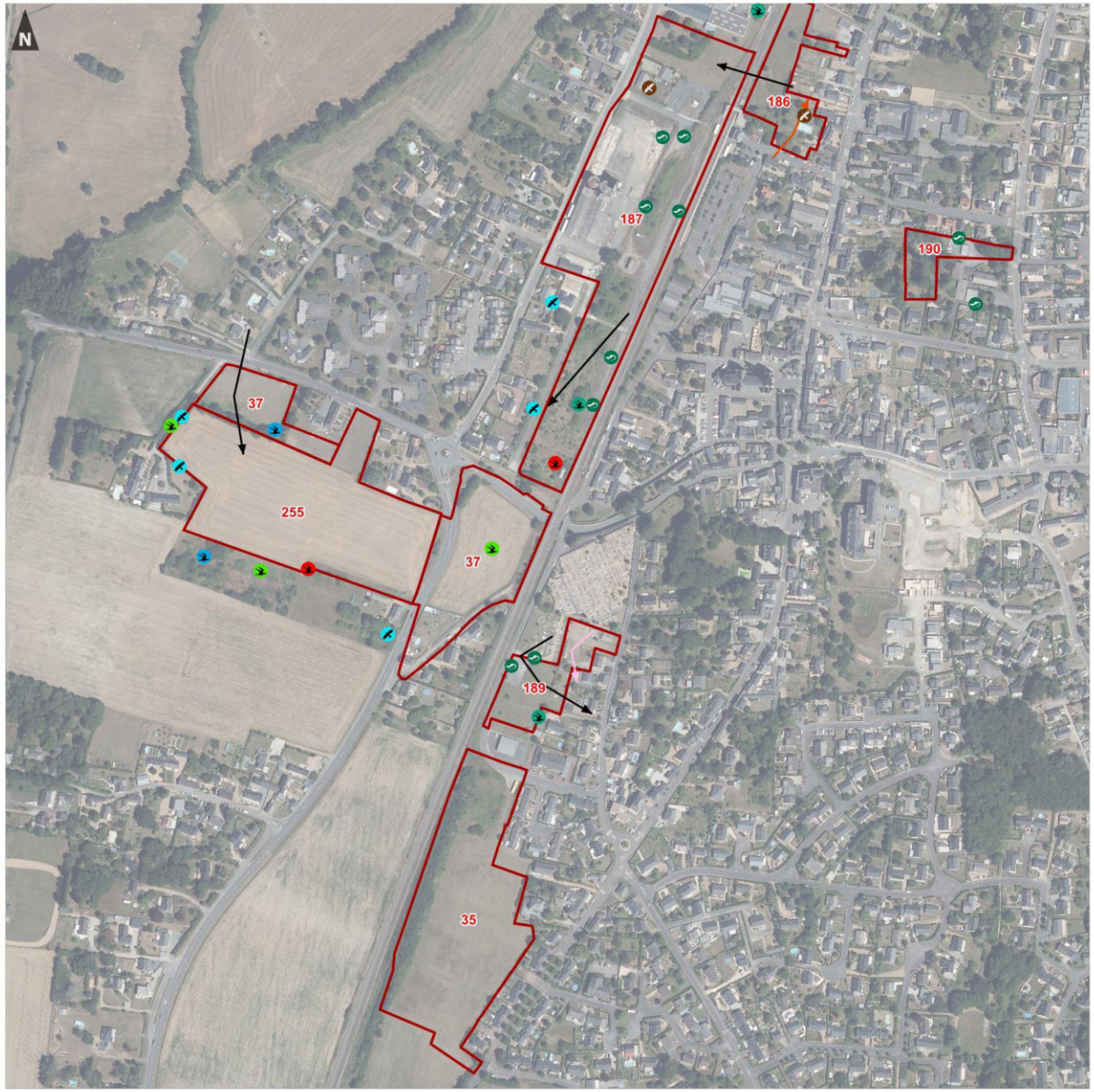
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Tiercé (19/37)

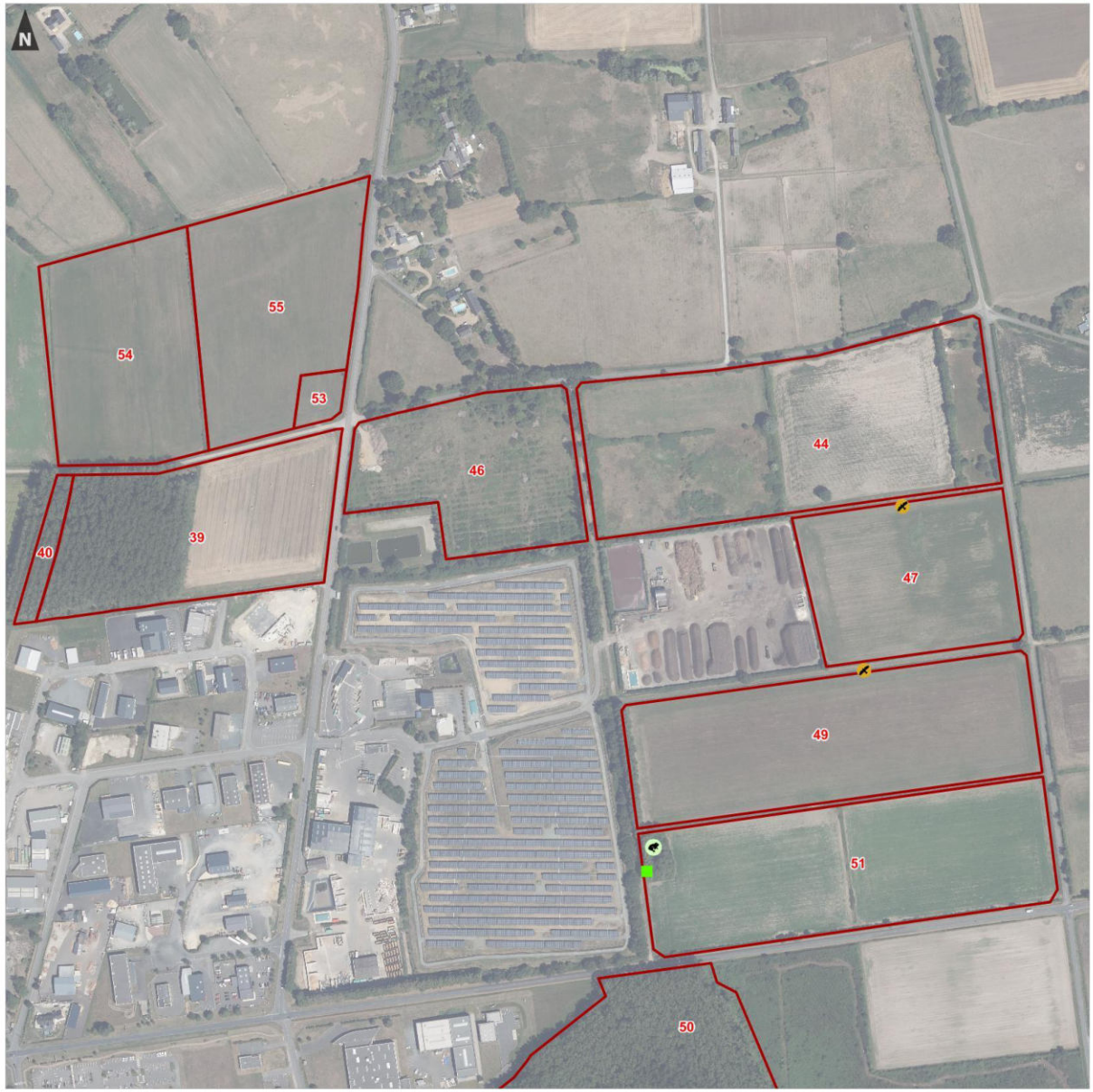


Espèces patrimoniales
- Cisticole des joncs

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Crapaud commun
- Grenouille agile

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100 200
Mètres

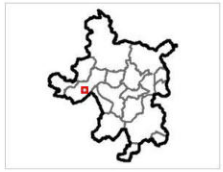
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Tiercé (20/37)

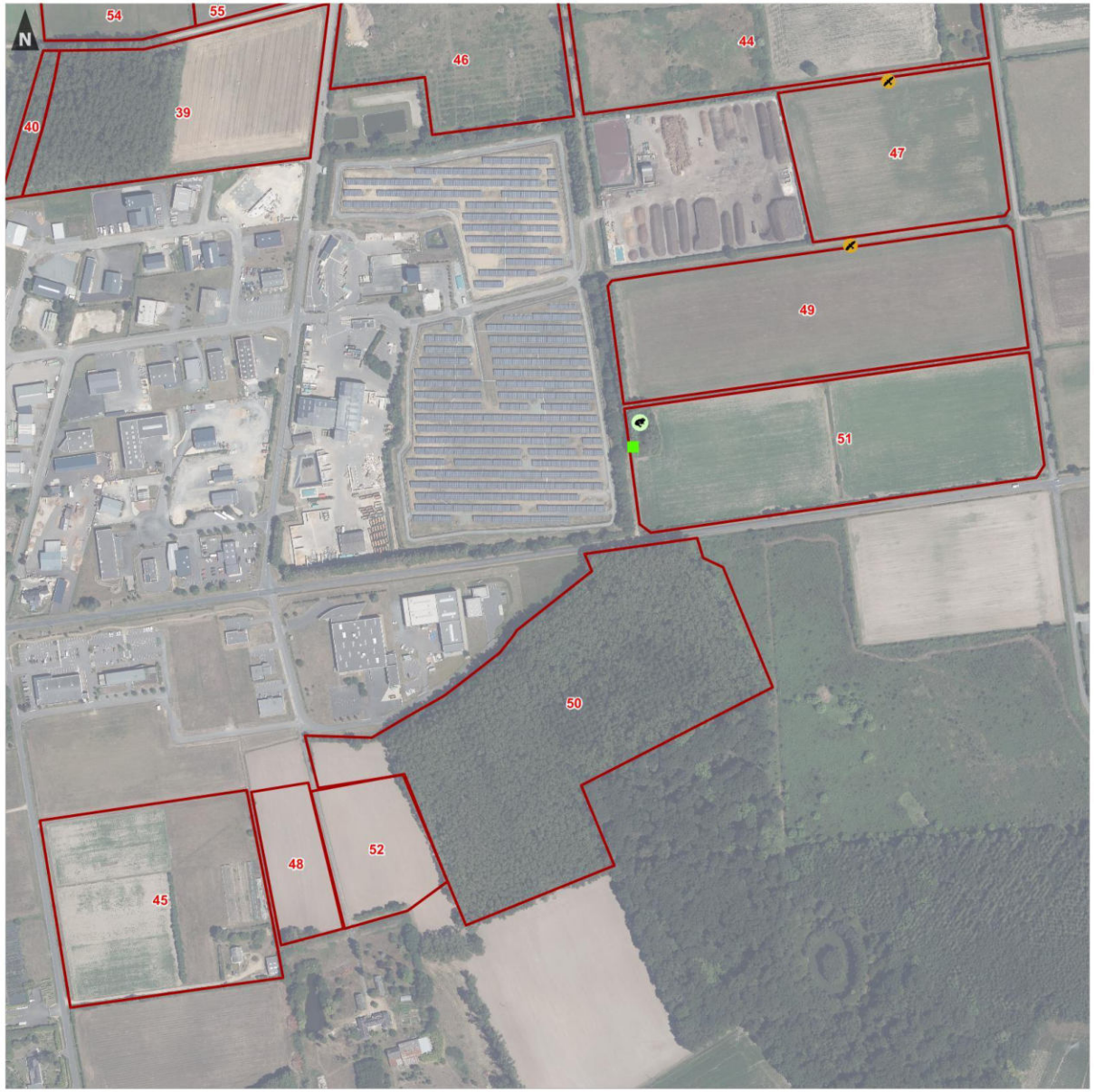


Espèces patrimoniales
- Cisticole des joncs

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Crapaud commun
- Grenouille agile

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Tiercé (21/37)



Espèces patrimoniales

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Aucune espèce remarquable recensée



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Montigné-lès-Rairies (22/37)



Espèces patrimoniales
- Alouette des champs
- Verdier d'Europe
- Circaète Jean-Le-Blanc
- Faucon crécerelle
- Hirondelle rustique

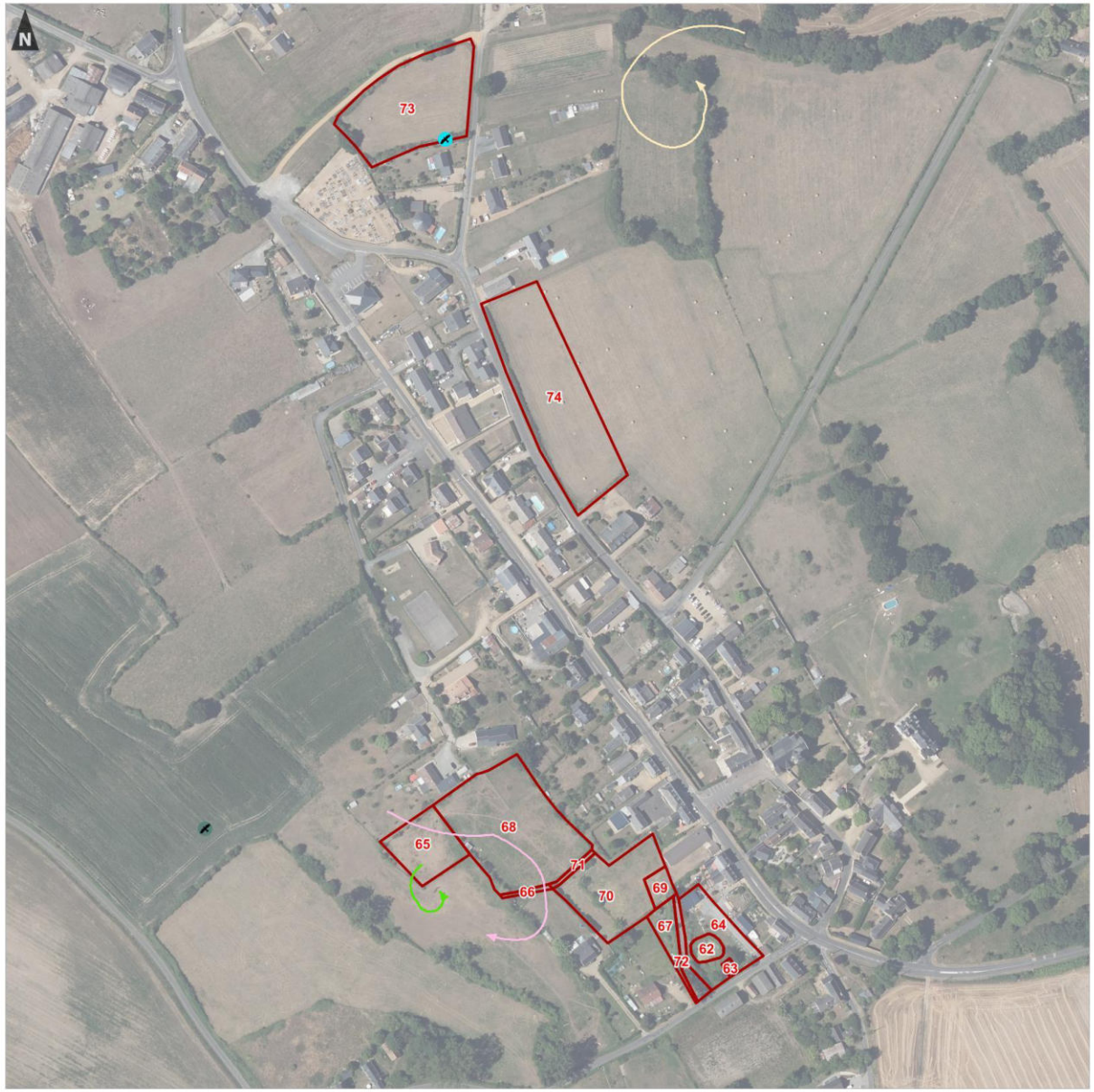
Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée

0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021



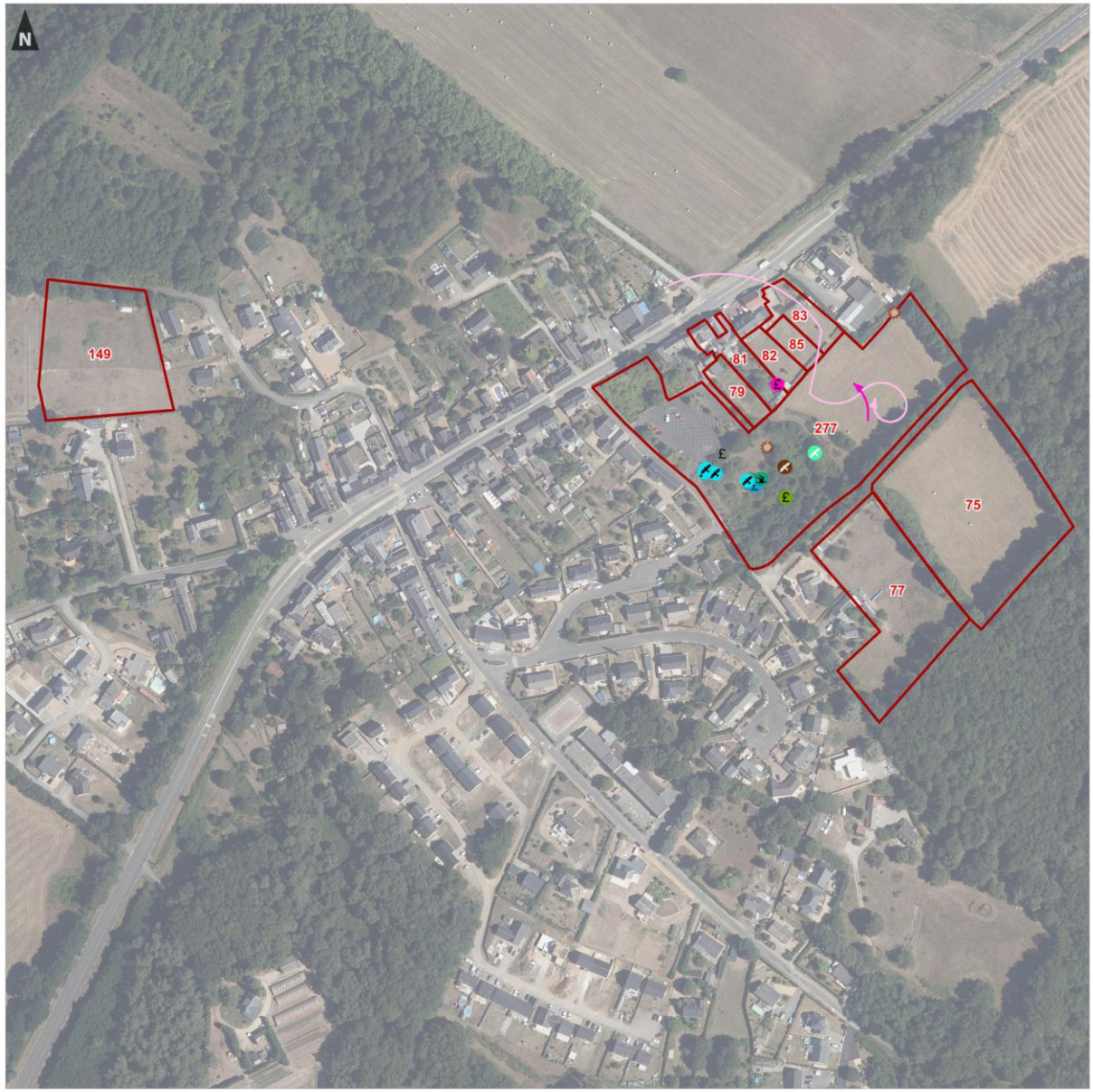
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
La Chapelle-Saint-Laud (23/37)





Espèces patrimoniales
- Chardonneret elegant
- Verdier d'Europe
- Hérisson d'Europe
- Serin cini
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Hirondelle rustique

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Hérisson d'Europe

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Fauvette des jardins
- Fauvette grisette
- Moineau domestique
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe
- Martinet noir - Hirondelle rustique

0 100
Mètres

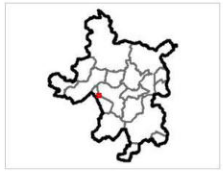
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables Montreuil-sur-Loir (24/37)



Espèces patrimoniales
- Linotte melodieuse
- Serin cini
- Tarier pâtre
- Hirondelle rustique

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

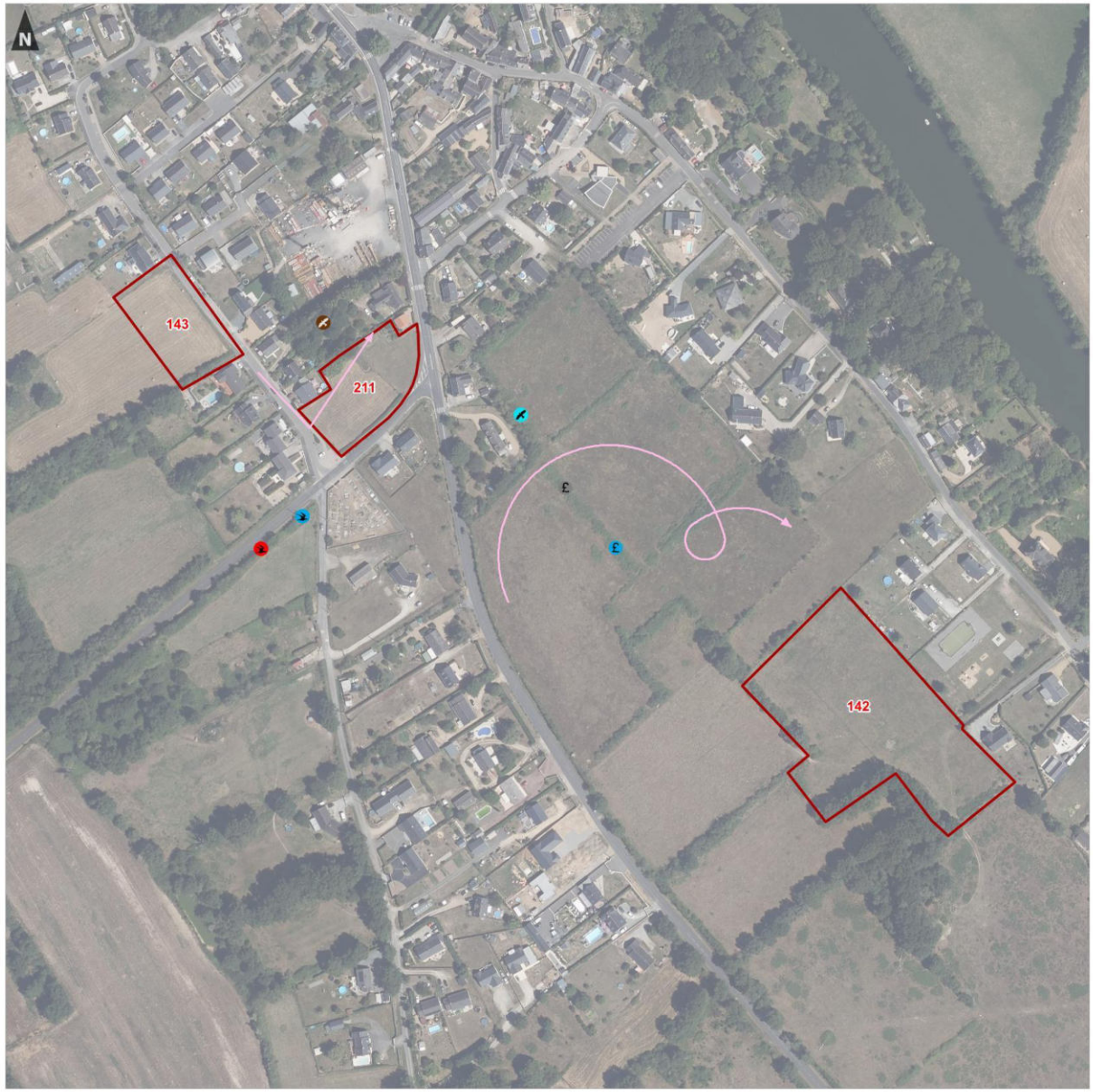
Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Fauvette grisette
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe
- Hirondelle rustique

0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Marcé (25/37)

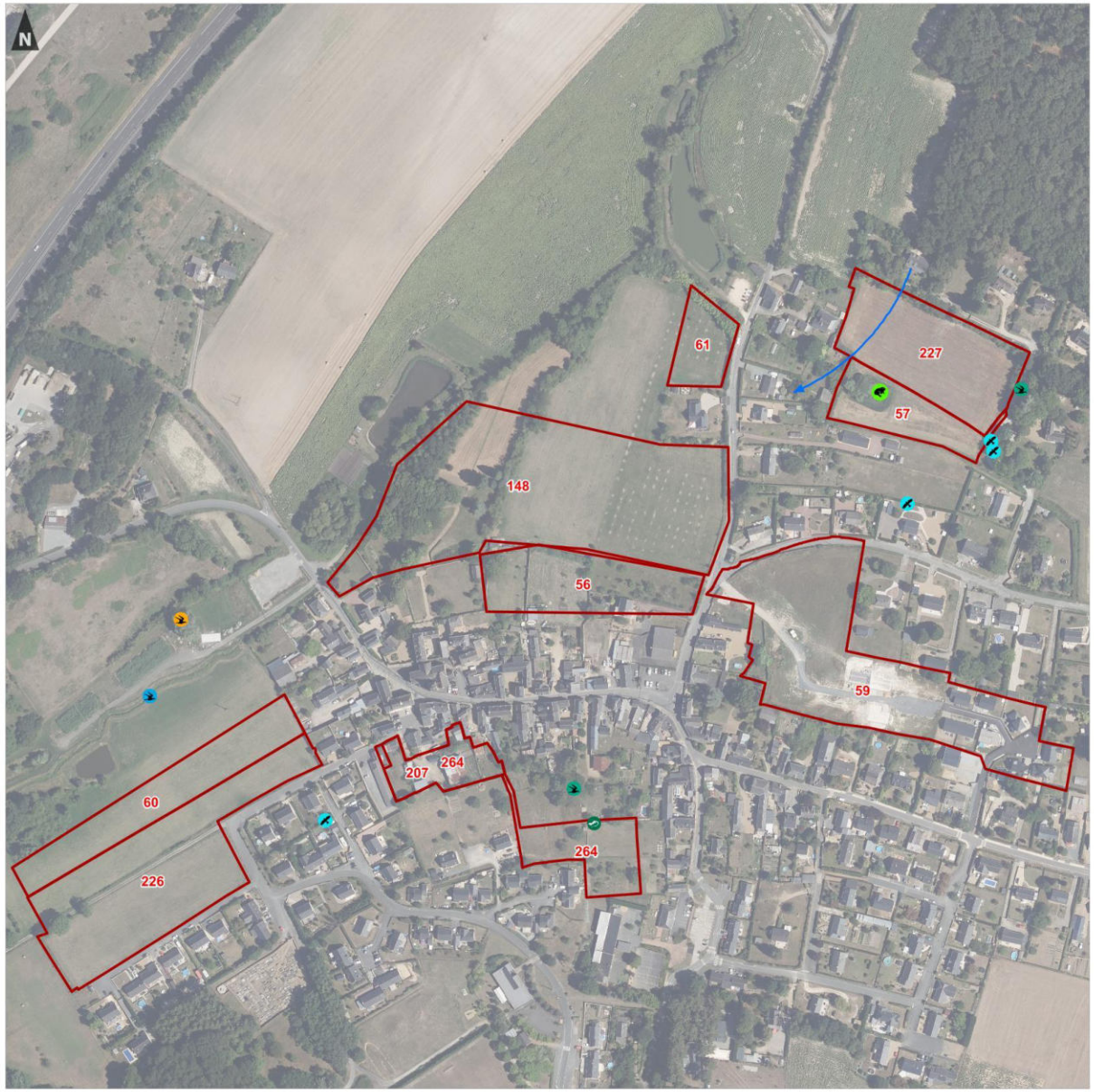


Espèces patrimoniales
- Bouscarle de Cetti
- Chardonneret elegant
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe
- Grenouille rieuse
- Lézard des murailles

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Verdier d'Europe
- Mouette mélanocéphale



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Seiches-sur-le-Loir (26/37)



Espèces patrimoniales

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces floristiques protégées

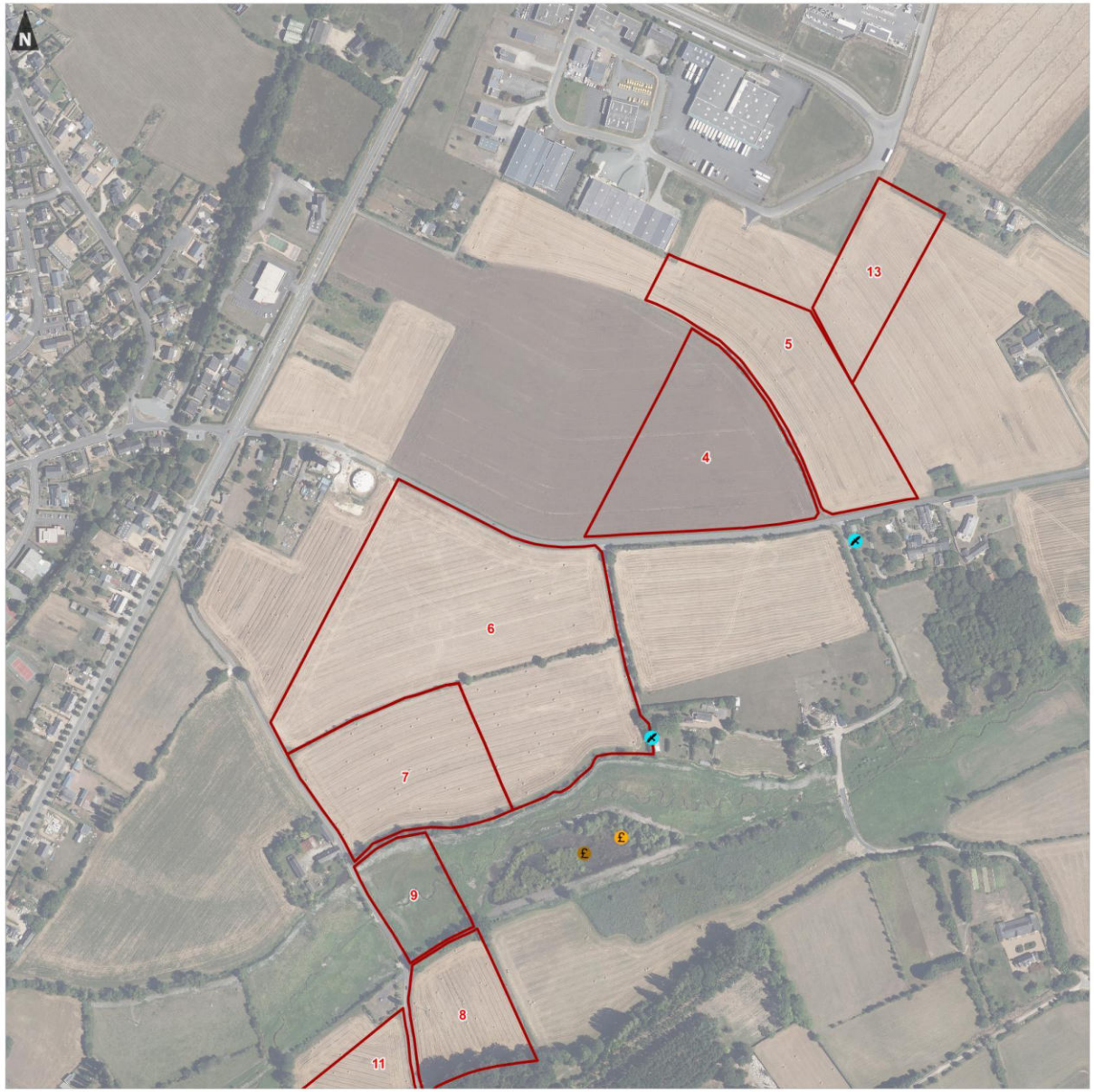
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

- £ Bouscarle de cetti
- £ Rousserolle effarvatte
- Verdier d'Europe



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Seiches-sur-le-Loir (27/37)



Espèces patrimoniales
- Chardonneret elegant
- Verdier d'Europe
- Martinet noir

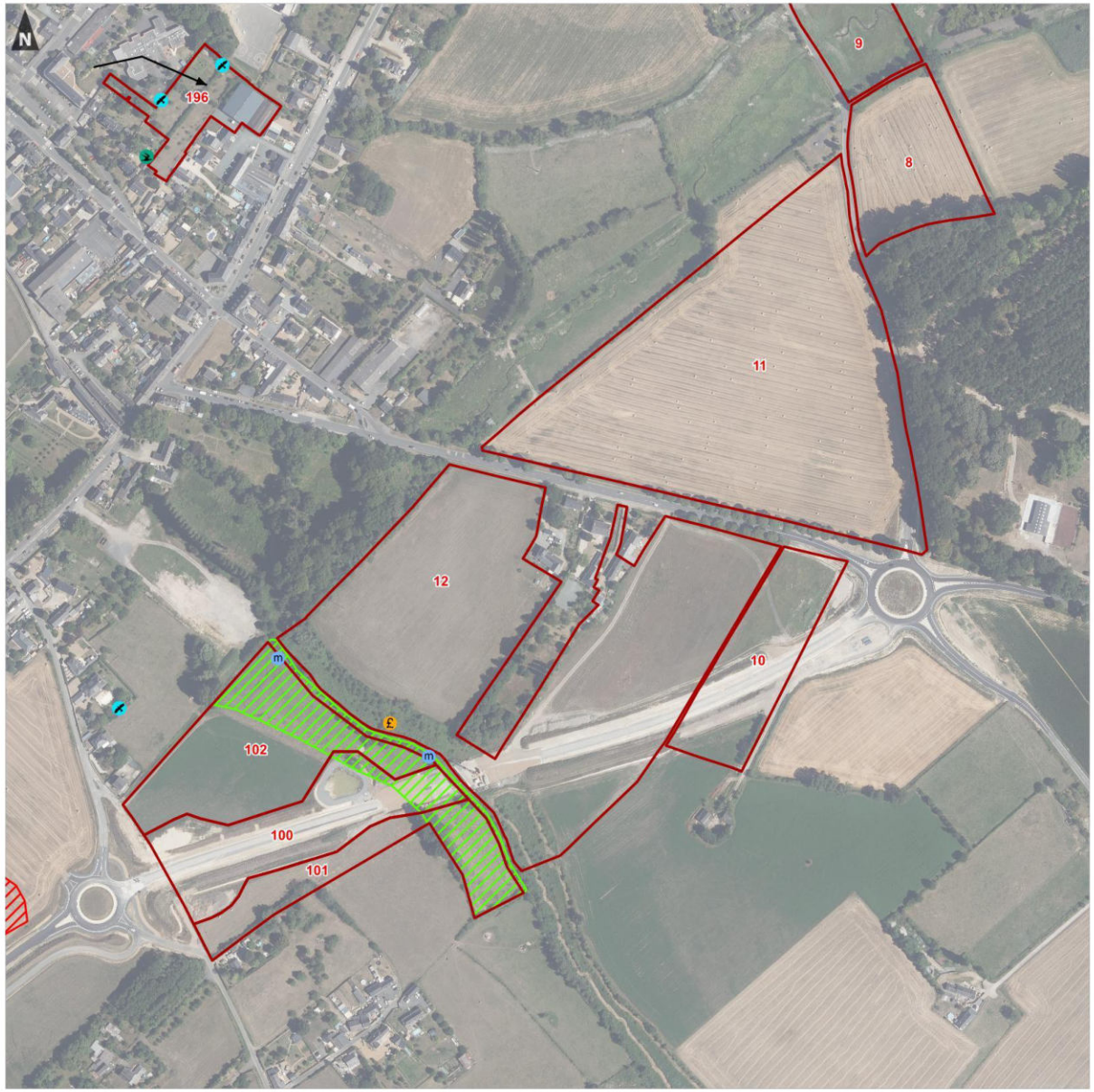
Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Aigrette garzette
- Bouscarle de cetti
- Verdier d'Europe
- Mouette mélanocéphale - Mouette rieuse
- Criquet ensanglanté



0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Corzé (28/37)



Espèces patrimoniales

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces floristiques protégées

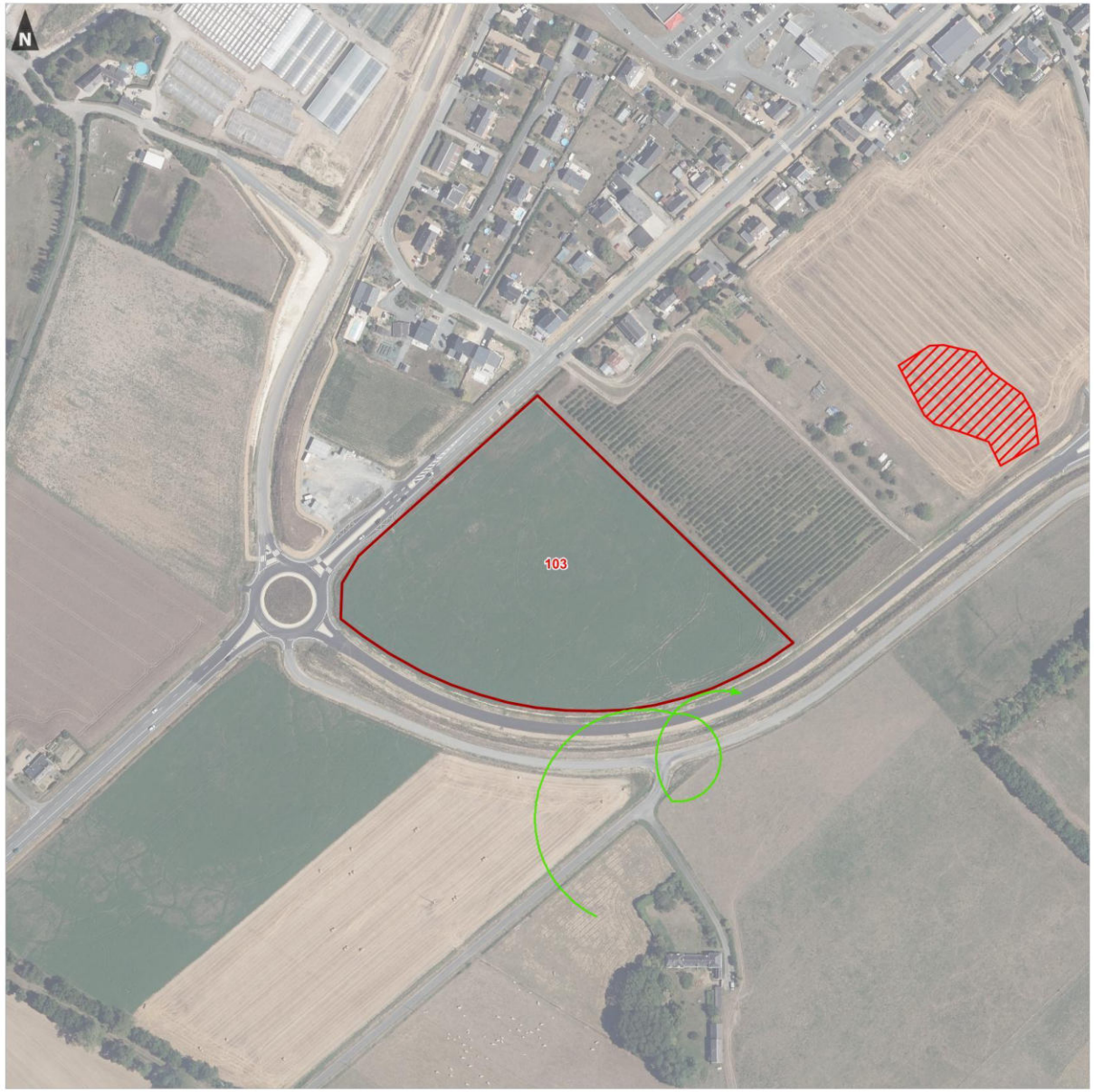
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

- Faucon crécerelle
- Mouette mélanocéphale - Mouette rieuse



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables Corzé (29/37)



Espèces patrimoniales

- Cisticole des joncs
- Complexe des grenouilles vertes

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

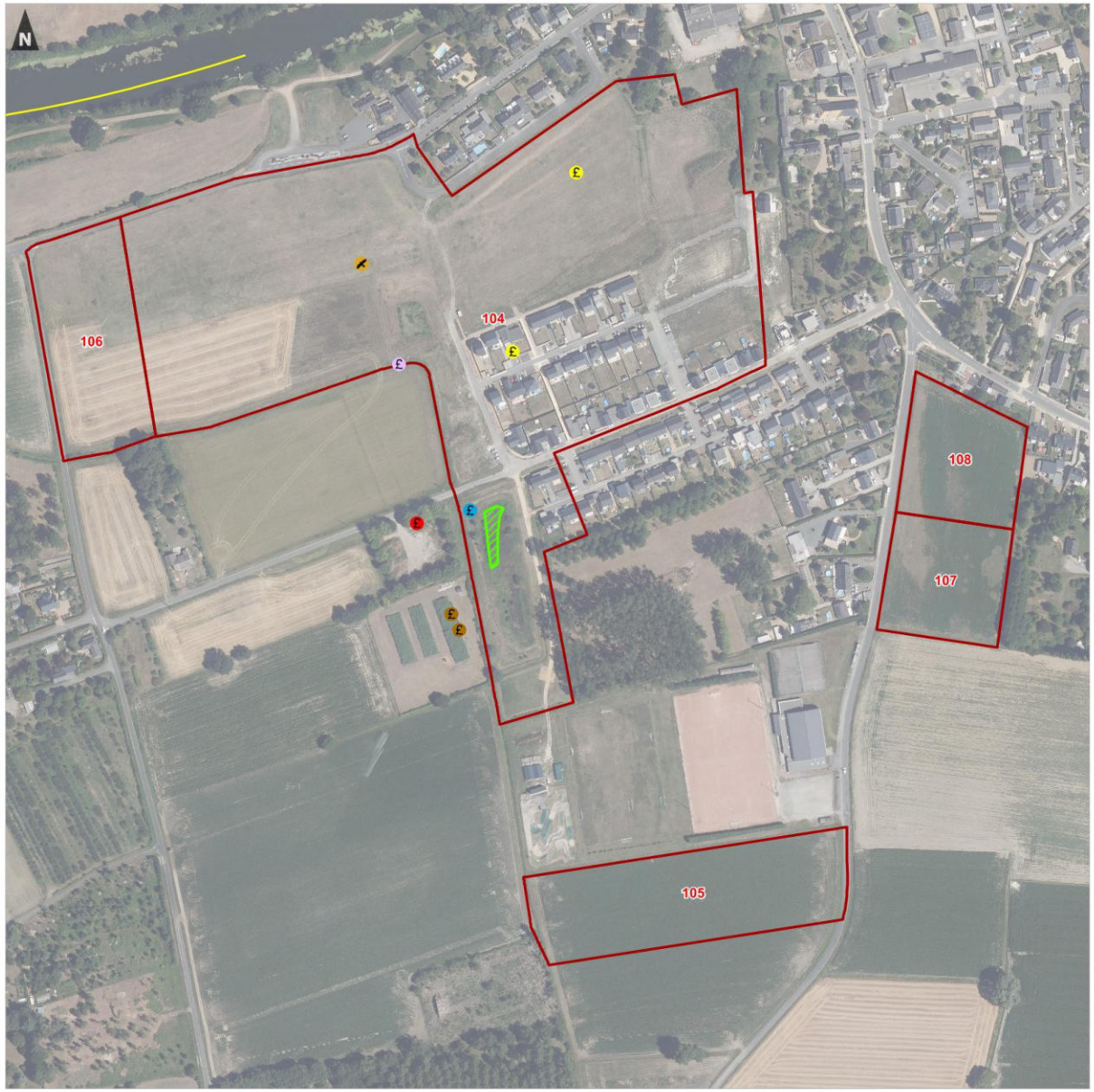
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

- Alouette des champs
- Bruant proyer
- Linotte mélodieuse
- Rousserolle effarvatte
- Tarier pâtre
- Mouette mélanocéphale - Mouette rieuse

0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Jarzé Villages (30/37)



Espèces patrimoniales
- Verdier d'Europe
- Argus frêle

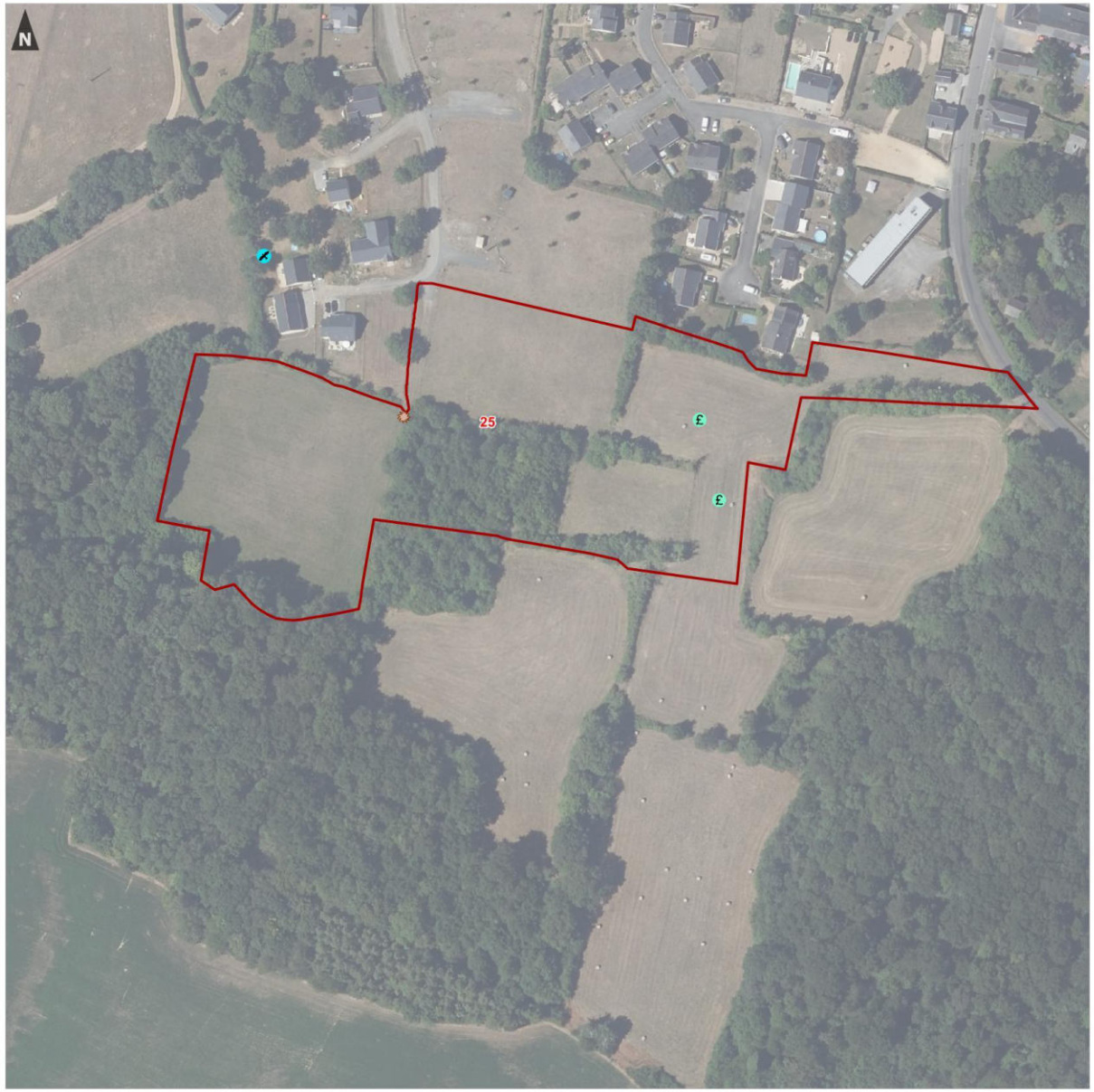
Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Hérisson d'Europe

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée

0 — 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

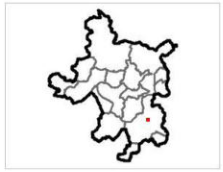


ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables Jarzé Villages (31/37)



Espèces patrimoniales

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

Linotte mélodieuse
Faucon crécerelle



0 60
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables Jarzé Villages (32/37)



Espèces patrimoniales

- £ Alouette des champs
- Chardonneret elegant
- Cisticole des joncs
- Tarier pâtre
- Hirondelle rustique
- Martinet noir

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

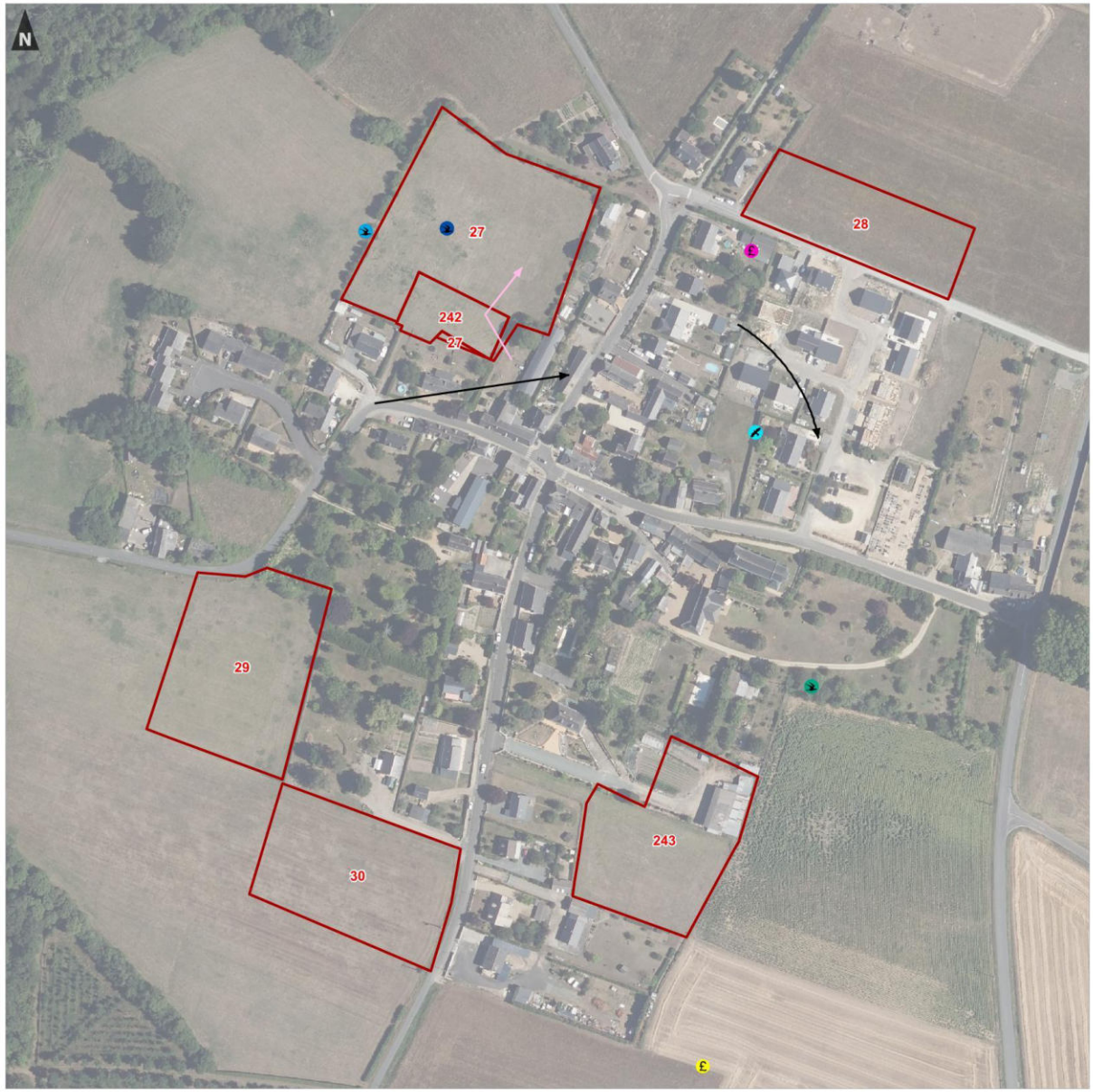
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

- £ Moineau domestique
- Verdier d'Europe
- Martinet noir

0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

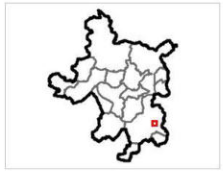


ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables Jarzé Villages (33/37)



Espèces patrimoniales
- Tarier pâtre
- Martinet noir
- Tourterelle des bois

Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
- Hérisson d'Europe

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Moineau domestique
- Serin cini



0 100 200
Mètres

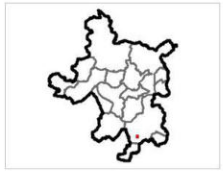
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables Jarzé Villages (34/37)



Espèces patrimoniales

- £ Alouette des champs
- Chardonneret elegant
- Verdier d'Europe
- Hirondelle rustique
- Martinet noir

Espèces floristiques protégées

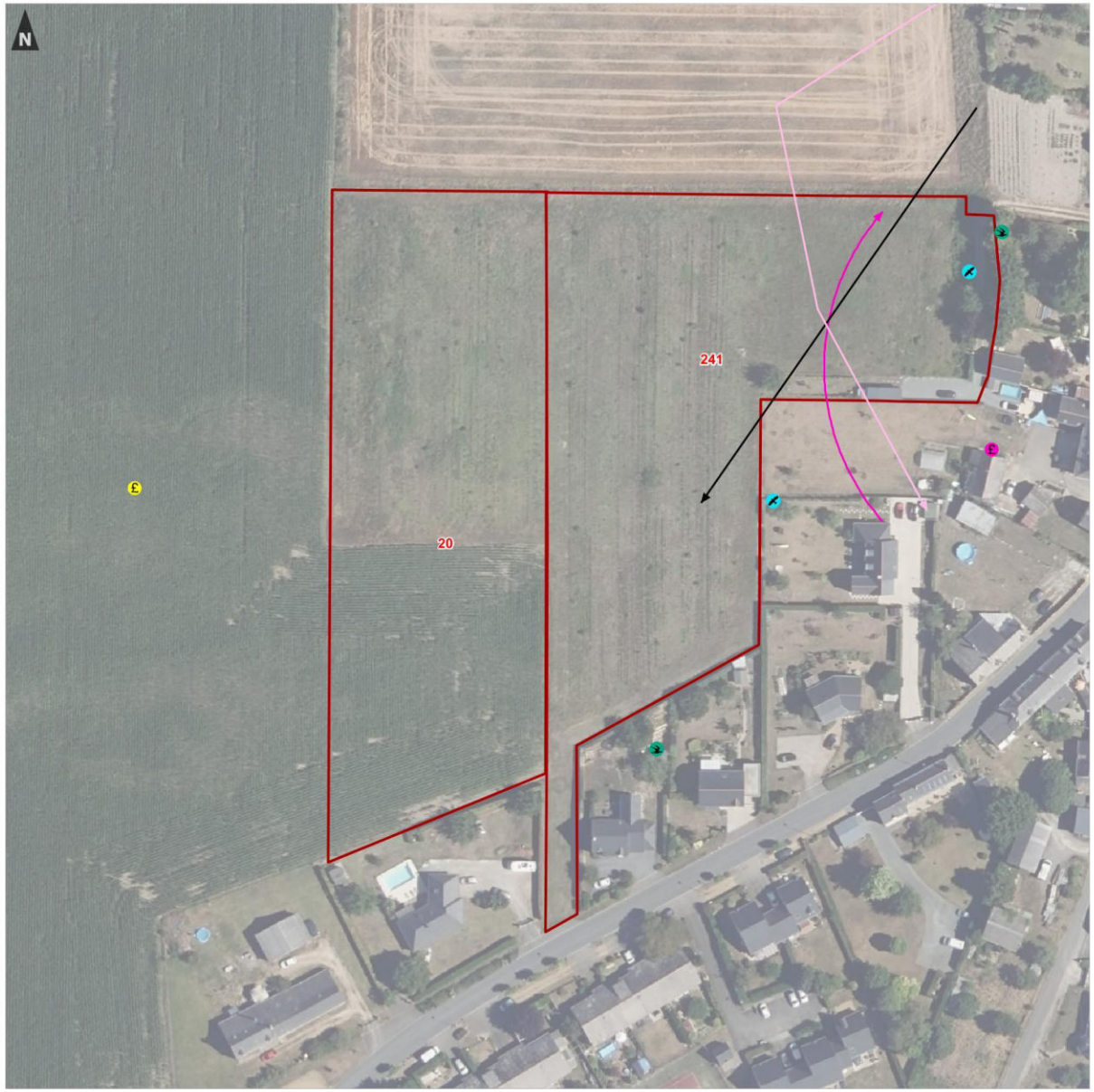
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie

- Moineau domestique
- Martinet noir - Hirondelle rustique



0 60
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Sermaise (35/37)

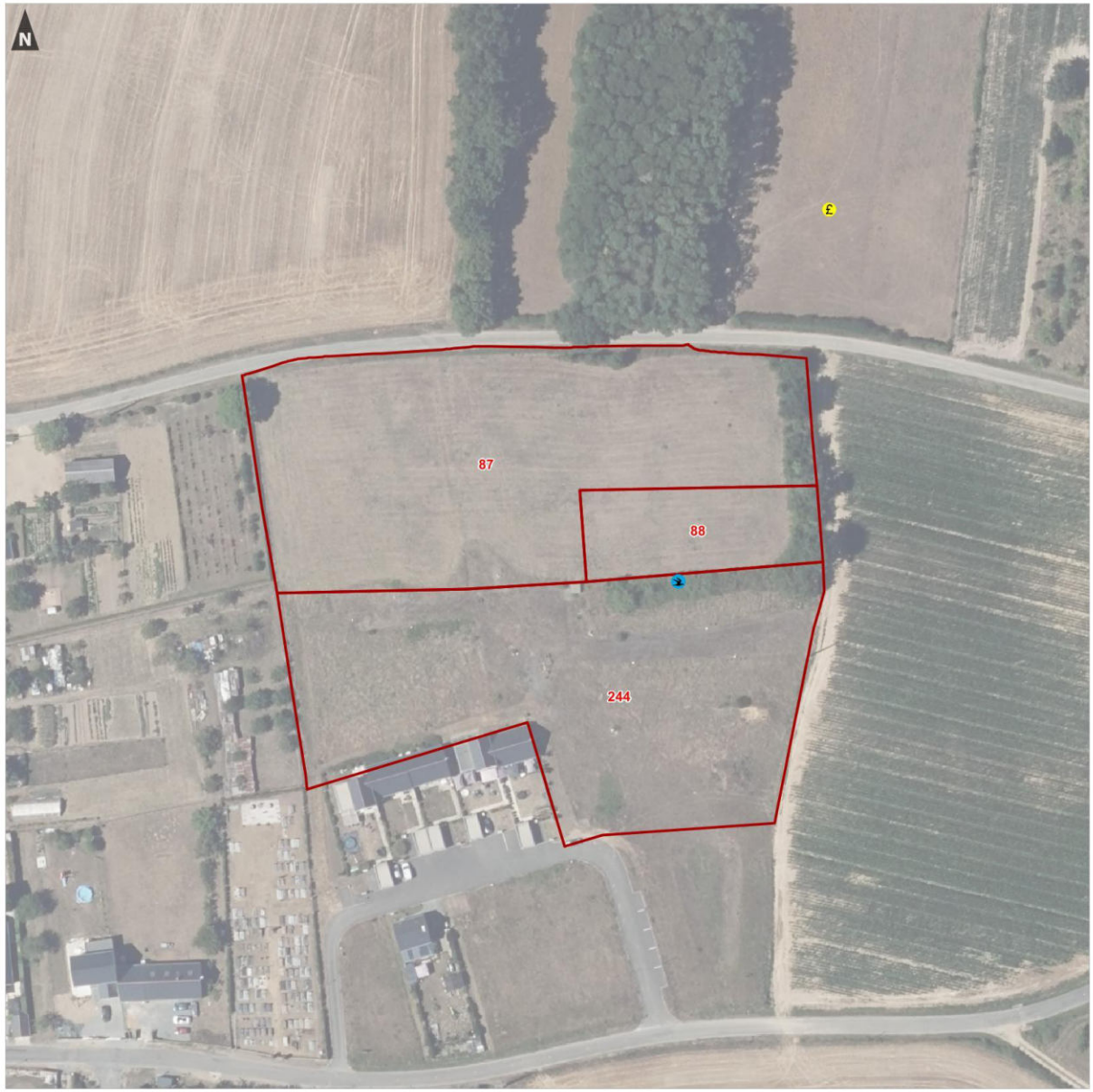


Espèces patrimoniales
- £ Alouette des champs
- Tarier pâtre

Espèces floristiques protégées
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)
Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
Aucune espèce remarquable recensée



0 60
Mètres

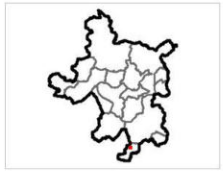
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Cornillé-les-Caves (36/37)



Espèces patrimoniales
- £ Alouette des champs
- Hirondelle rustique
- Tarier pâtre
- Hirondelle rustique
- Martinet noir
- Chardonneret élégant

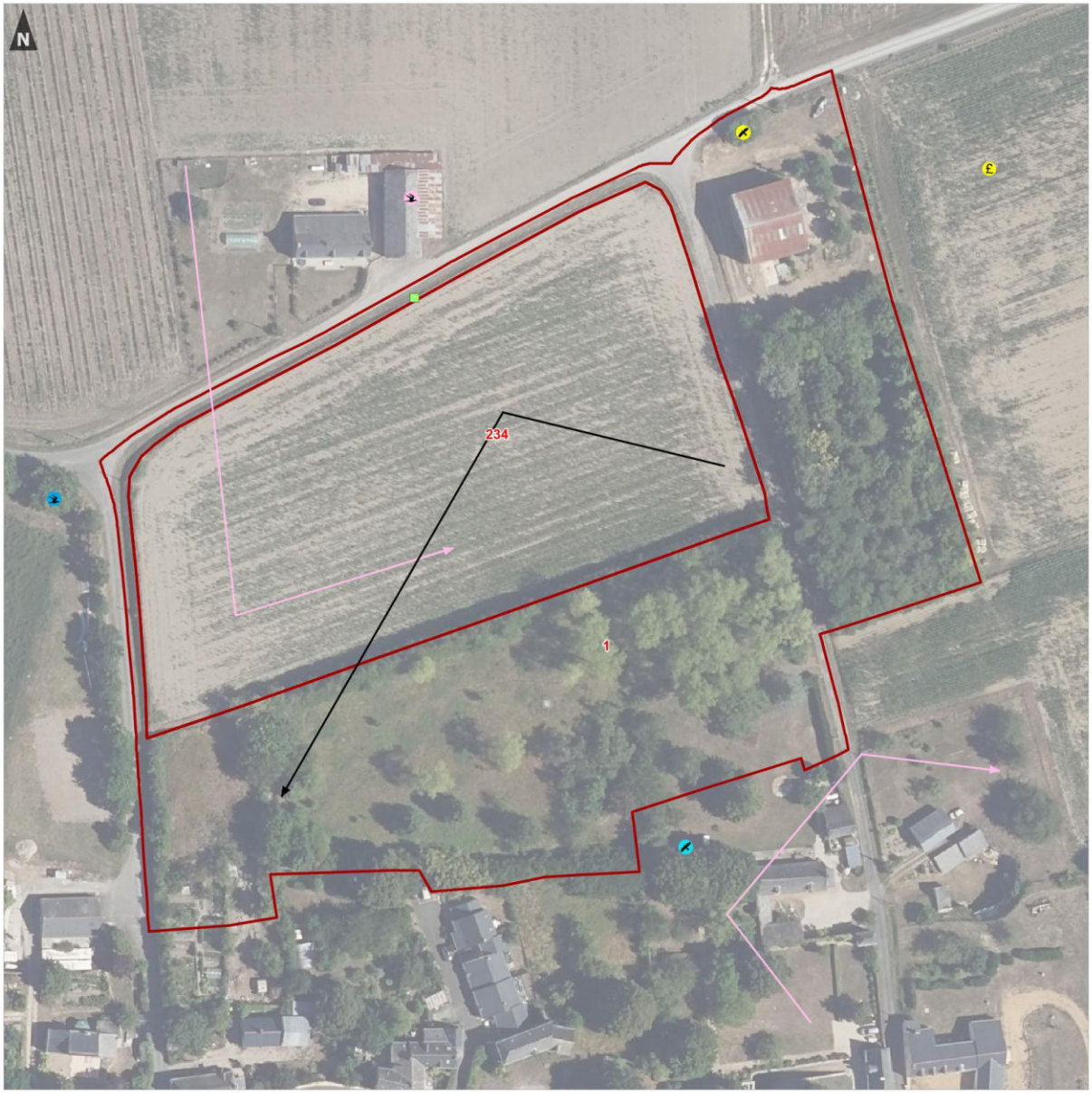
Espèces floristiques protégées

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Verdier d'Europe
- Couleuvre verte et jaune



0 60
Mètres

auddicé

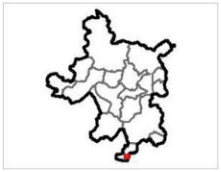
Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

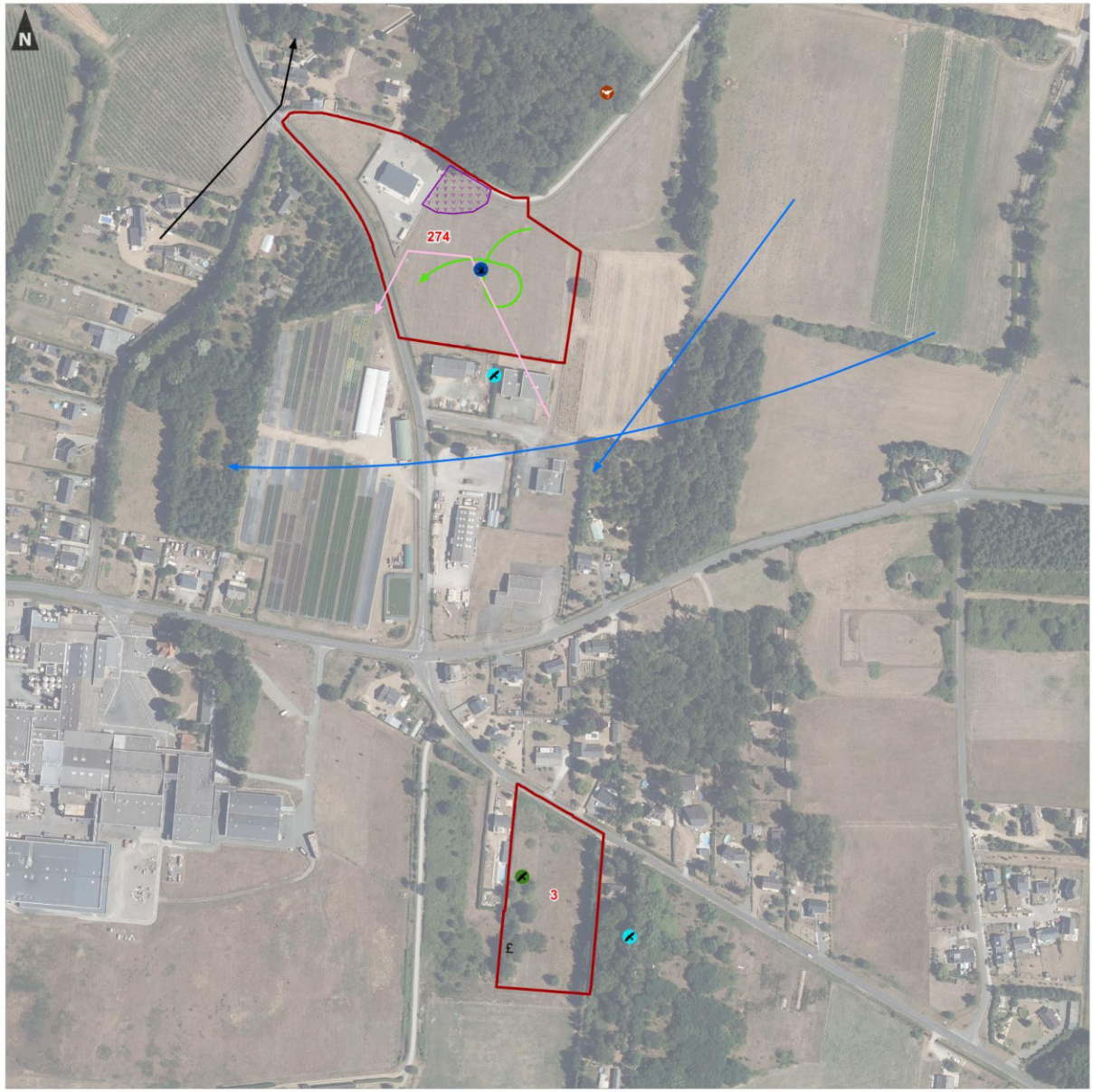
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Espèces remarquables
Cornillé-les-Caves (37/37)





Espèces patrimoniales
- Cisticole des joncs
- Verdier d'Europe
- Tourterelle des bois
- Hirondelle rustique
- Martinet noir
- Mouette melanocephale
- Linotte mélodieuse

Espèces floristiques protégées
- Ornithopus compressus

Espèces non patrimoniales mais protégées (hors avifaune)

Aucune espèce remarquable recensée

Espèces remarquables issues de la bibliographie
- Fauvette grisette
- Verdier d'Europe
- Faucon crécerelle
- Mouette mélanocéphale

0 100
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

2.5 Evaluation de la sensibilité – secteurs avec analyse des fonctionnalités et potentialités écologiques, hors intervention sur le terrain : HABITATS-FLORE-FAUNE

Ces secteurs n'ont pas fait l'objet de prospections. En absence d'études écologiques sur ces secteurs, les potentialités et fonctionnalités associés sont déterminés en fonction du cadre naturel observé à l'intérieur et à proximité directe des sites ; des enjeux sont ensuite attribués à chacun des secteurs.
Pour rappel, la diversité des milieux sur le territoire de la CCALS offre des capacités d'accueil (lieux de reproduction, de repos et zones d'alimentation) pour des cortèges faunistiques variés. Plusieurs grands types d'habitats sont représentés sur les STECAL, Emplacements Réservés (ER), changement de destination et secteurs de développement à long terme (2AU2) : milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée, milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives et milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique. Les milieux boisés sont moins représentés directement au niveau des secteurs ; les espèces liées au milieu forestier sont cependant susceptibles d'être détectées en alimentation sur ceux-ci. De par cette diversité, plusieurs cortèges sont susceptibles de fréquenter les secteurs. En effet, les espèces peuvent être distinguées en fonction de leurs habitats de reproduction préférentiels. Le classement des espèces, ci-après, illustre leurs préférences de nidification sur le périmètre d'étude concerné. Les espèces sont amenées à fréquenter d'autres formations en dehors du site de nidification notamment dans le cadre de leur quête alimentaire ou de leurs déplacements.

Sur les secteurs étudiés, peuvent être rencontrées :

- ✓ Des espèces liées <u>aux zones arborées et aux lisières</u> :
  - Ubiquistes des formations ligneuses : la Corneille noire (*Corvus corone*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*) … notamment de part et d'autre des formations arborées des secteurs Aa et Ai. A ces espèces s'ajoutent la présence potentielle de la Barbastelle d'Europe (*Barbastellus barbastellus*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) ou du Renard roux (*Vulpes vulpes*), des mammifères pouvant fréquenter en chasse les secteurs ;
  - Se reproduisant au sein des zones arborées mâtures : la Buse variable (*Buteo buteo*), des insectes saproxyliques tels que le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ou le Lucane cerf-volant, privilégiant les arbres à cavités, morts ou sénescents de feuillus et notamment les chênes ;



Photo 49. Renard roux – *Vulves vulves* (G. GIRAUDEAU)



Photo 50. Exemples d'arbre colonisé par les coléoptères saproxylique et individu de Grand capricorne - *Cerambyx cerdo* (auddicé)

✓ Des espèces liées aux formations buissonnantes et arbustives :

- Ubiquistes des formations ligneuses : Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Merle noir (*Turdus merula*) … Ces espèces sont communément retrouvées en milieu urbain, notamment au niveau des jardins des villes ;

- reproducteurs spécifiquement au sein des fourrés arbustifs : des oiseaux tels que le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), mais aussi des insectes tels que la Belle-dame (*Vanessa cardui*), l'Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*), des espèces de lépidoptères liées aux arbustes (bourdaines, nerpruns, aubépines, prunelliers…), la Carte géographique (*Araschnia levana*) liée aux orties, ou encore la Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*). Ces espèces sont susceptibles de fréquenter de part et d'autre les zones prairiales à arbustives ;

✓ Des espèces des milieux humides et aquatiques, avec notamment des oiseaux tels que la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) ou les espèces d'échassiers telles que le Héron cendré (*Ardea cinerea*) ou la Grande Aigrette (*Ardea alba*). Ces derniers restent cependant opportunistes et sont souvent observées de manière ponctuelle en périphéries urbaines. Plusieurs espèces d'odonates ou d'amphibiens, dont l'agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*), le Gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*), le complexe de grenouilles vertes (*Pelophylax* sp.) ou le Crapaud épineux (*Bufo spinosa*) peuvent fréquenter les secteurs en maturation ou en dispersion, notamment au sein des secteurs à proximité de *La Sarthe* ou se trouvant à proximité de plans d'eau ;



Photo 51. Individu du complexe des grenouilles vertes (Auddicé)

✓ Des espèces liées aux milieux ouverts herbacées :

- Usagers des friches arbustives clairsemées et/ou basses : la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), le Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*) … Des reptiles, tel que le Lézard à deux raies, peuvent s'y développer ;



Photo 52. Linotte mélodieuse - *Carduelis cannabina* (auddicé)

- Reproducteurs au sein des parcelles herbacées plus ou moins sèches : l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), bien représentée sur le territoire communal, mais également des milieux prairiaux, le Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*). Les prairies sont des milieux ouverts riches en espèces végétales à graines, offrant une importante source alimentaire et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment pour les passereaux tels que le Chardonneret élégant, en plus d'être zone de reproduction pour l'Alouette des champs par exemple. Elles sont également favorables à la reproduction des espèces tels que : le Fadet

commun (*Coenonympha pamphilus*) et le Demi-deuil (*Melanargia galathea*), liés aux graminées (dactyles, brachypodes…), l'argus bleu (*Polyommatus icarus*), le Collier-de-corail (*Aricia agestis*), liés aux fabacées (lotiers, luzernes, genets…), ou encore le Piéride du chou ou le Piéride du navet (*Pieris brassicae* et *P. napi*), associés aux brassicacées (colza, moutardes…) ;

- ✓ Des espèces liées aux milieux bâtis et artificialisés : le Serin cini (*Serinus serinus*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le Martinet noir (*Apus apus*), le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros)* … Ces milieux sont notamment le lieu de vie d'une espèce de reptiles protégée, communément rencontrés en milieu urbain : le Lézard des murailles. Espèce des milieux ouverts secs ou xérothermophiles, elle s'observe d'avril à octobre en fonction de l'ensoleillement et passe le reste de l'année au sein de cavités terrestres (galeries, fissures, terriers…), où elle hiberne. Ces bâtis délaissés sont également possiblement fréquentés en gîte par certaines espèces de chauves-souris : le Petit rhinolophe *(Rhinolophus hipposideros*), appréciant les paysages structurés (haies, lisières boisées) et gîtant au sein de cavités en hiver et des bâtis chauds en période de reproduction (combles, grenier), la Pipistrelle commune *(Pipistrellus pipistrellus*), sédentaire et ubiquiste. Quelques bâtiments apparaissent favorables au niveau de plusieurs changements de destinations.

2.6 Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux dans les secteurs étudiés

Les enjeux écologiques des secteurs étudiés ont été hiérarchisés selon l'échelle présentée ci-après.

Il est important de noter que les enjeux ne sont pas liés aux projets mais bien aux caractéristiques des secteurs d'études.

Enjeu écologique et patrimonial potentiel	
Enjeu Très fort	Présence d'un habitat à très fort enjeu écologique Présence d'habitats d'espèces constituant un très fort enjeu écologique
Enjeu fort	Présence d'habitats à fort enjeu écologique dont l'état de conservation est favorable, Présence d'habitats d'espèces animales constituant un fort enjeu écologique Présence d'espèces végétales constituant un fort enjeu écologique Présence avérée d'un corridor écologique fonctionnel
Enjeu modéré	Présence d'un habitat à enjeu écologique moyen ou à enjeu fort mais dont l'état de conservation est très dégradé Présence d'espèces végétales constituant un enjeu écologique moyen Présence d'habitats d'espèces animales constituant un enjeu écologique modéré
Enjeu faible	Présence d'un habitat à enjeu moyen mais dégradé ou bien conservé mais non rare (à enjeu faible) Présence d'un cortège d'espèces à enjeu écologique faible
Absence d'enjeux écologiques	Présence d'habitats très perturbés / artificialisés, et d'espèces banales Absence de corridor écologique

Tableau 21. Synthèse des enjeux écologiques

2.6.1 Secteurs avec prospections écologiques

Les enjeux écologiques des secteurs étudiés ont été hiérarchisés et cartographiés sur les cartes en pages suivantes.

Carte 20 -Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs *– p.845*

Comme l'illustrent les cartes ci-après, on observe au terme du diagnostic écologique que la **majorité du territoire de la communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe présente des enjeux écologiques modérés à forts.** Les enjeux écologiques les plus forts (enjeux forts ou secteurs riches en enjeux modérés) se situent dans les communes de : Morannes sur Sarthe-Daumeray, Cornillé-les-Caves, Etriché, Cheffes, Tiercé, Seiches-sur-le-Loir, les Rairies, Durtal et Jarzé-Villages.

À ce stade de l'étude, il convient d'indiquer que les secteurs à enjeux écologiques modérés à forts sont préférentiellement à écarter de tout projet d'urbanisation, ceci dans l'objectif de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité du territoire intercommunal.

Le prochain chapitre présentera les potentiels impacts du projet et les propositions de mesures associées.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

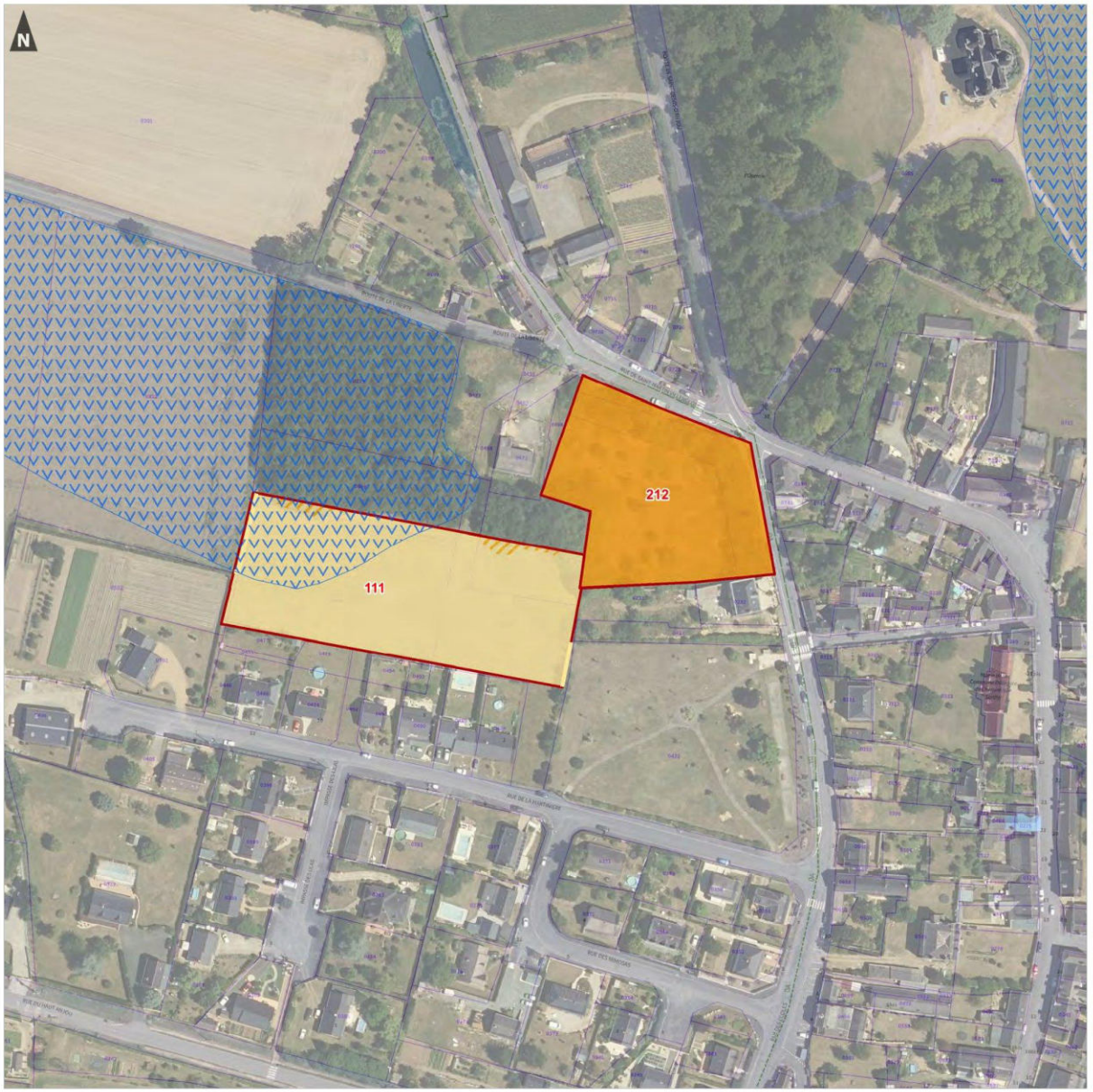
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

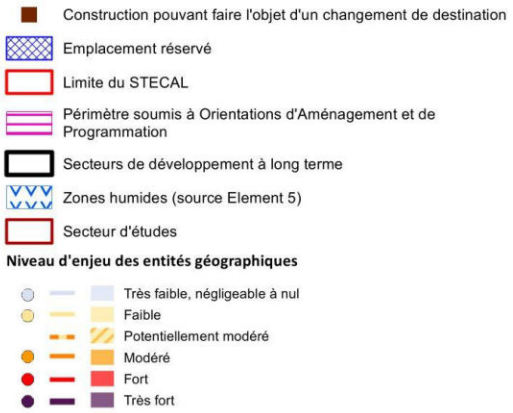
Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021

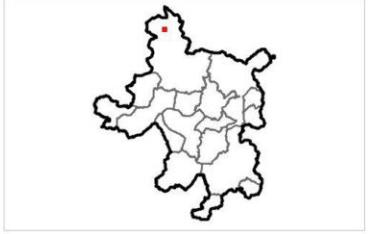


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

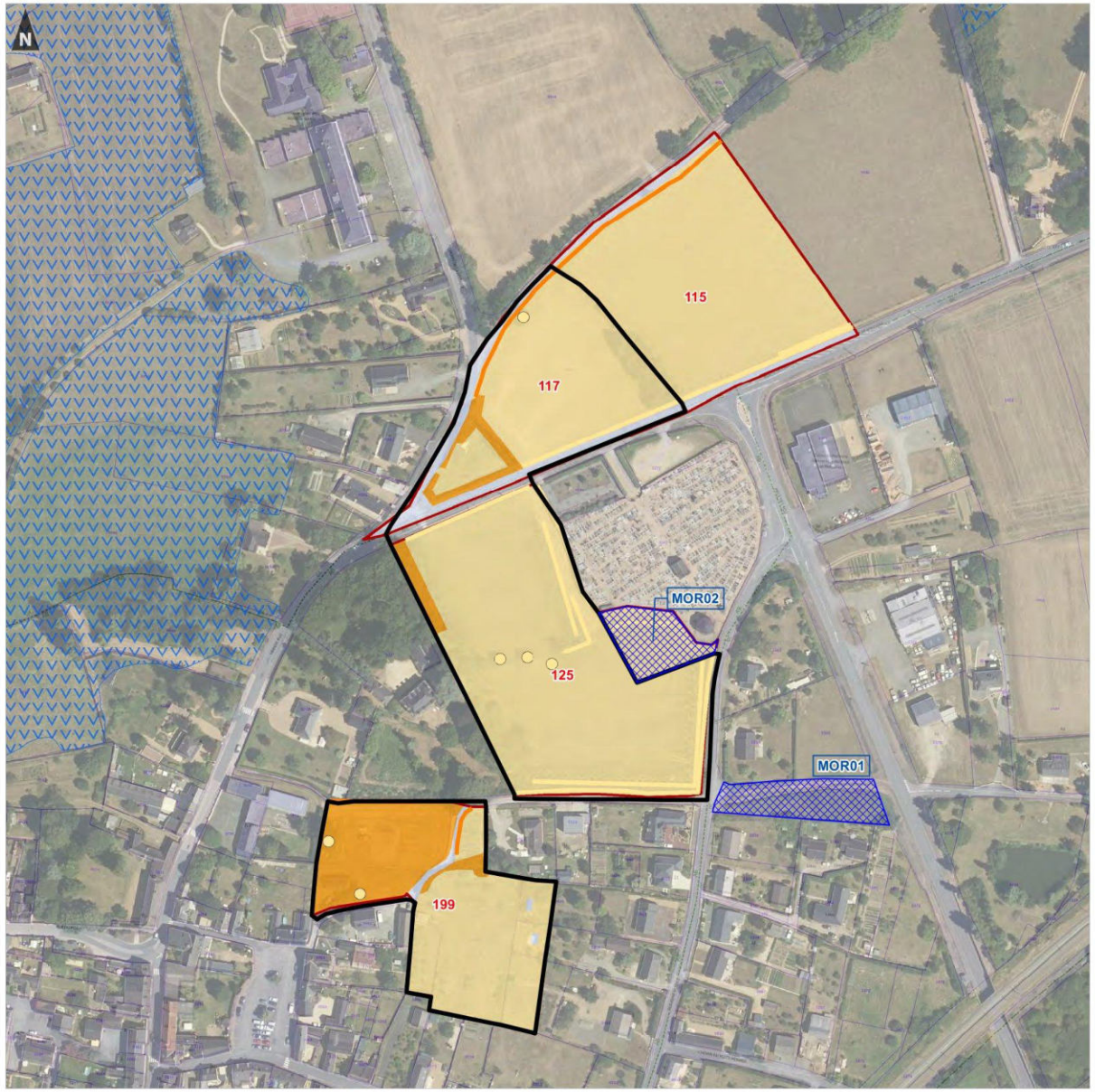
Hiérarchisation des enjeux écologiques
Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/37)





0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

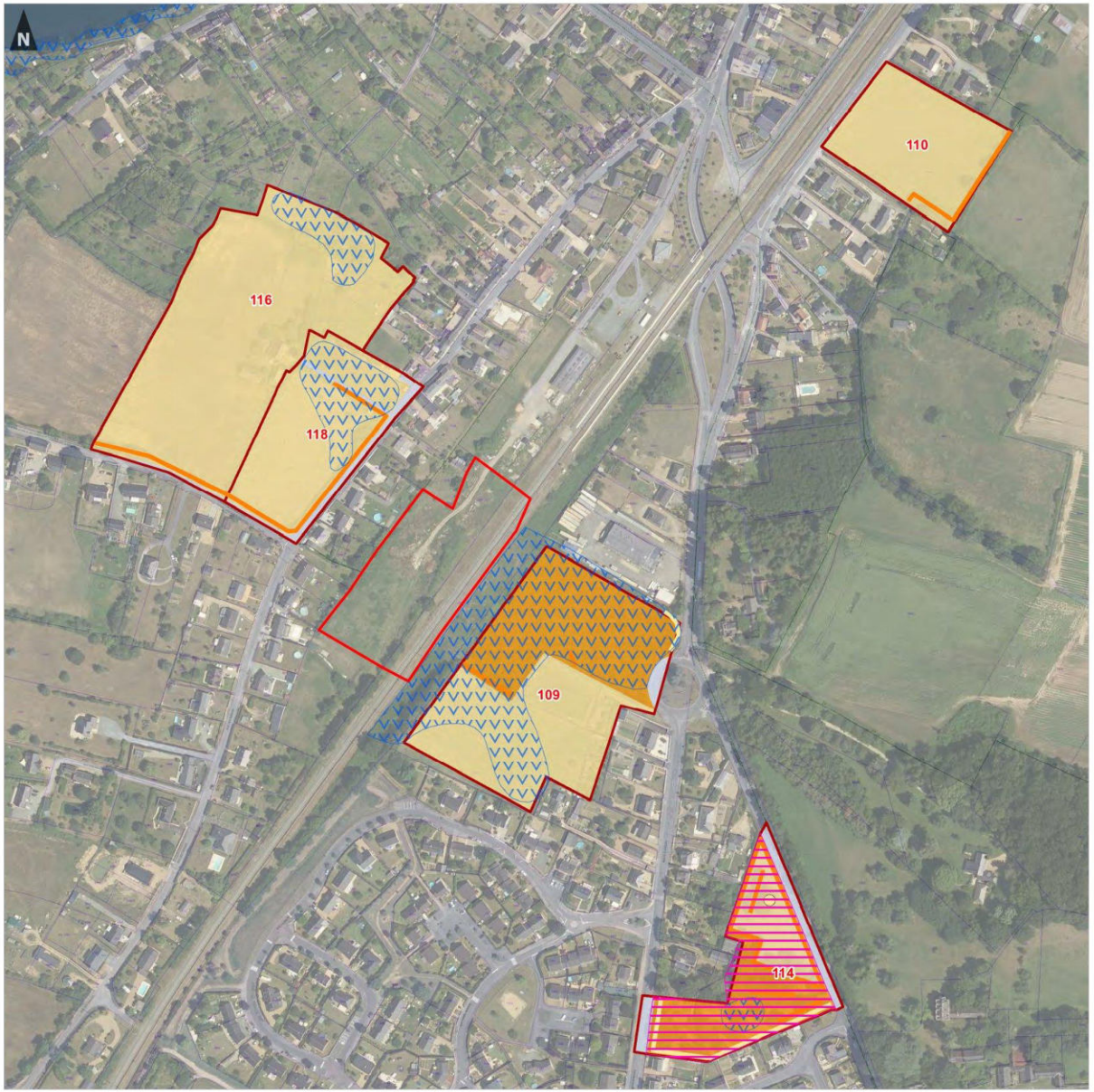
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

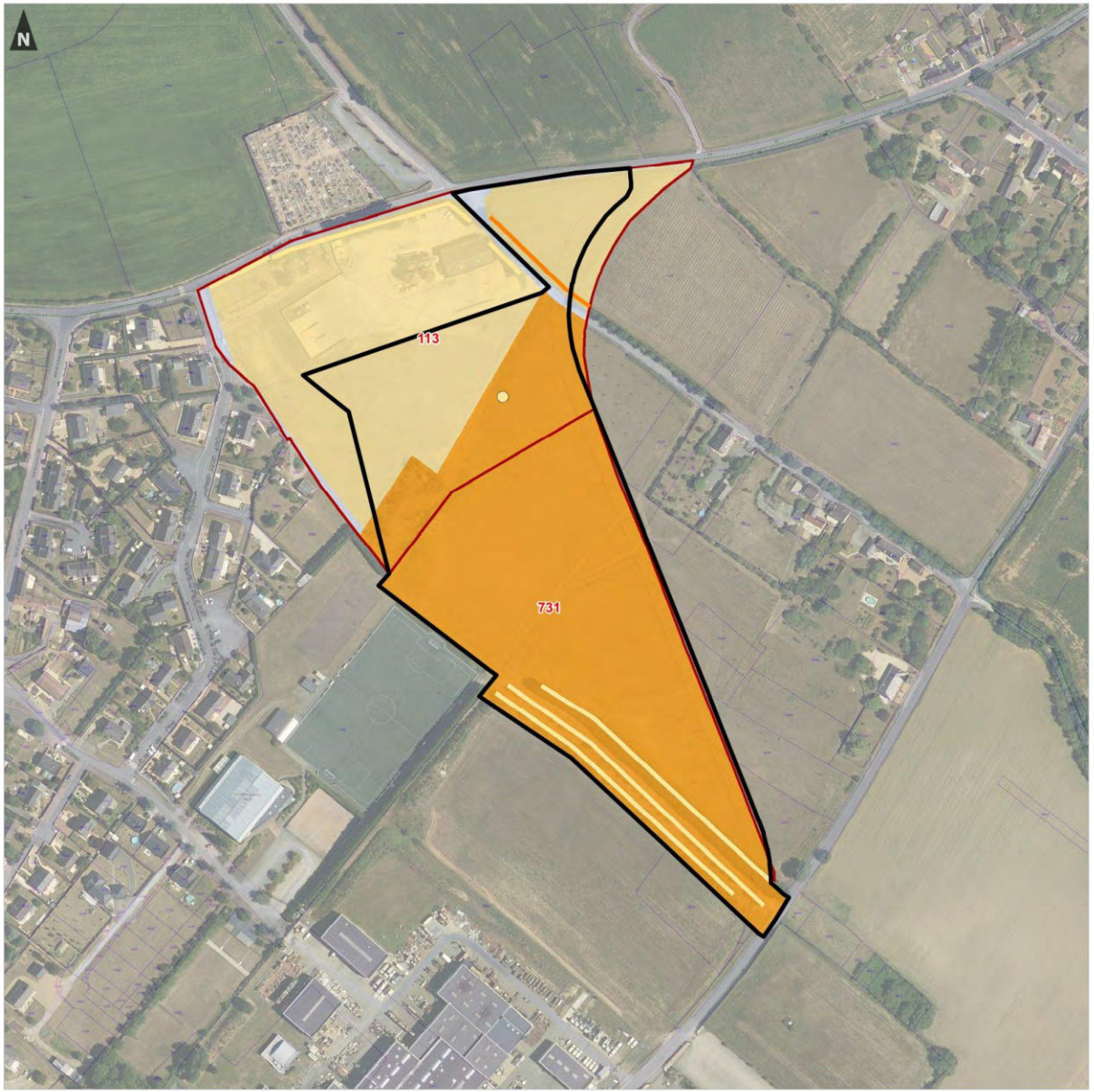
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

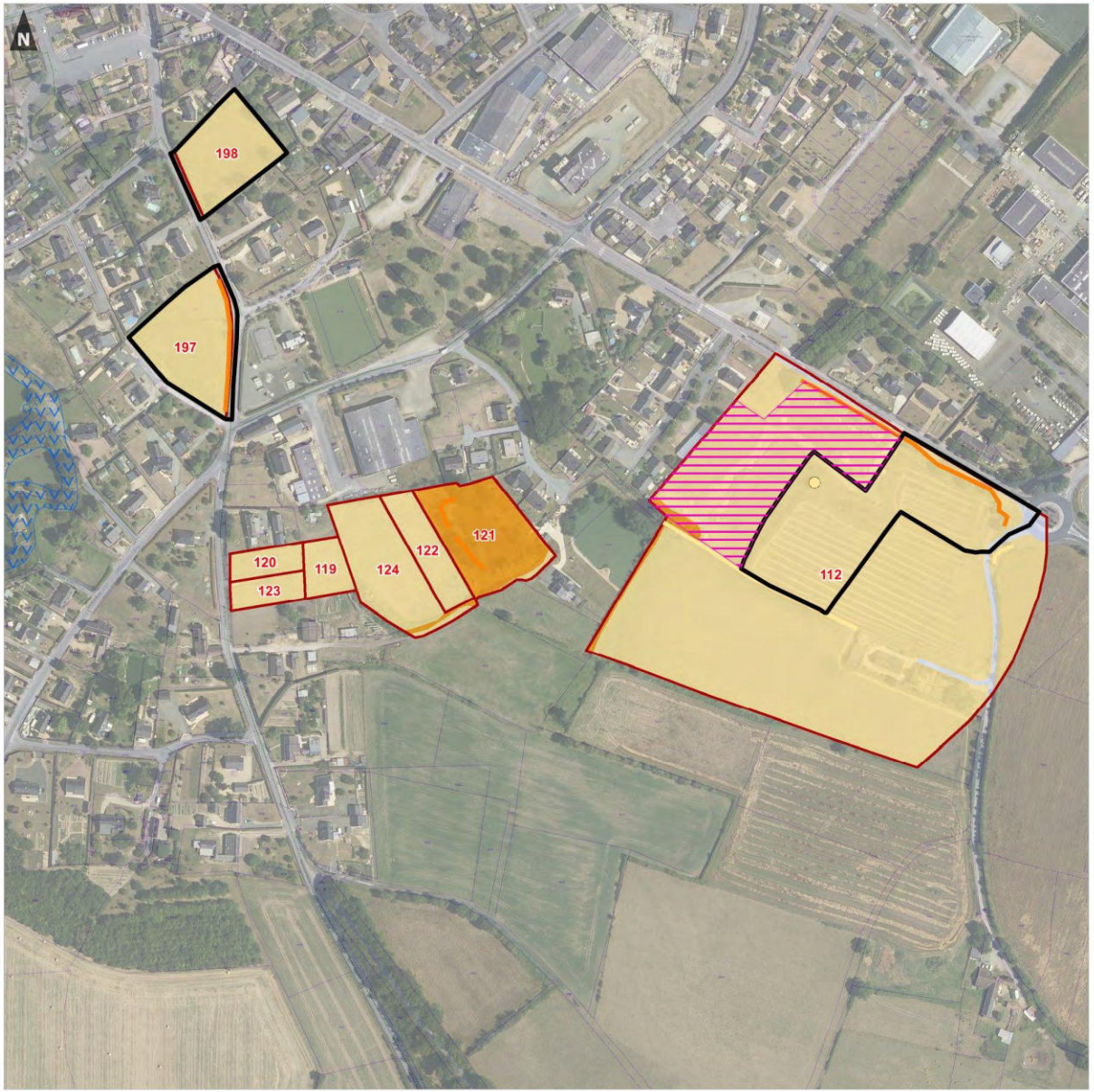
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Durtal (6/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

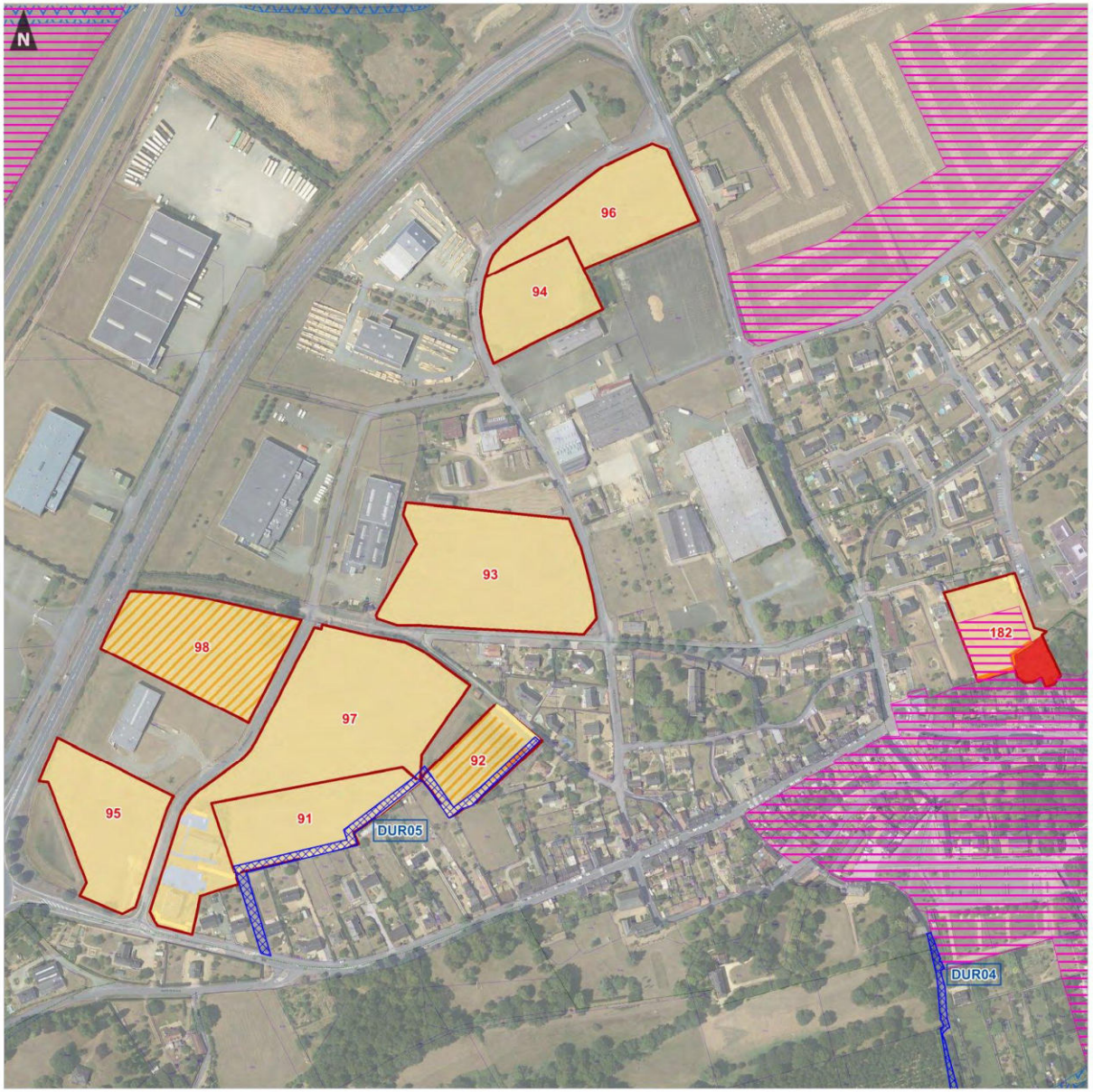
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Durtal (7/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

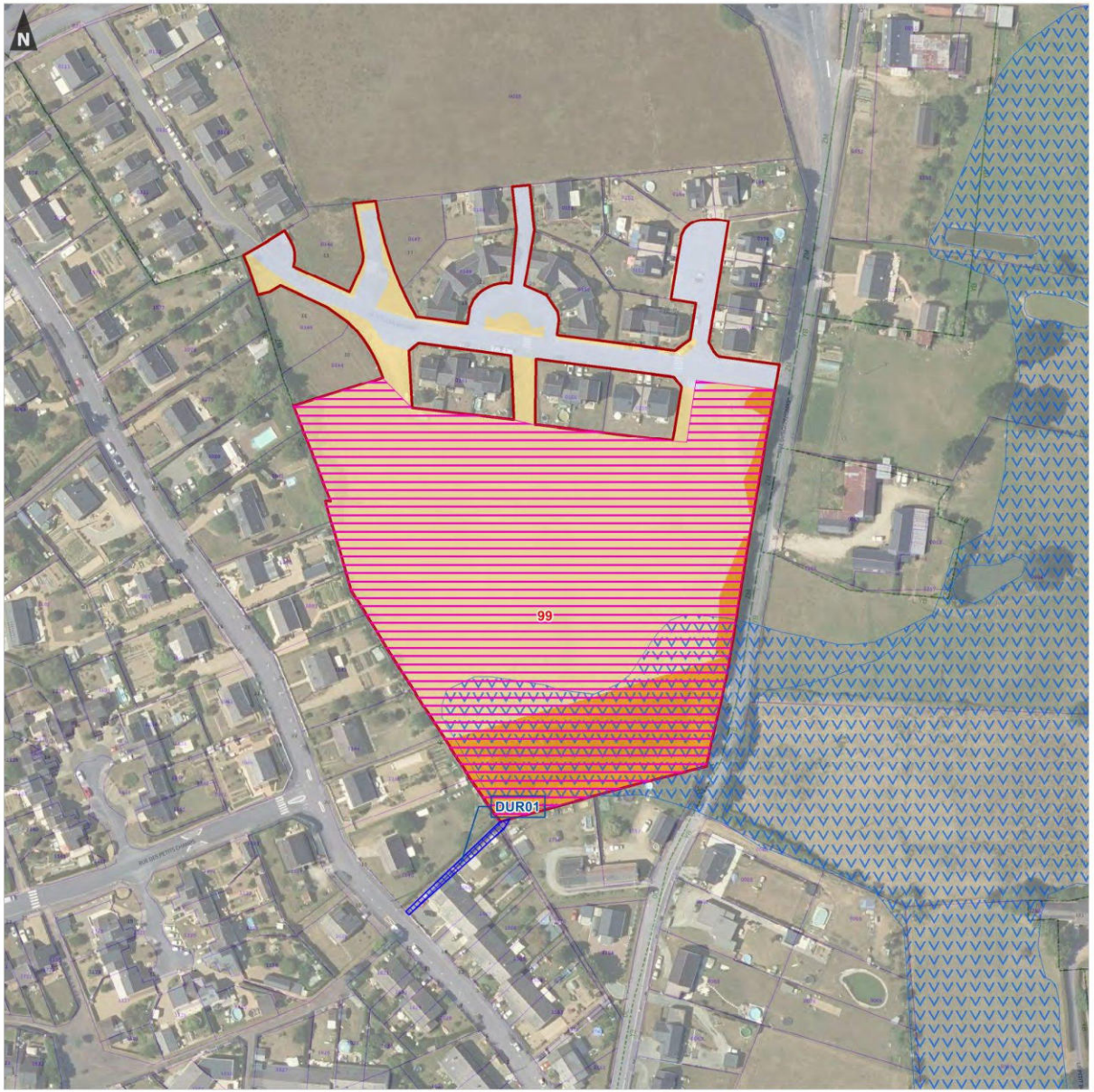
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Étriché (8/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

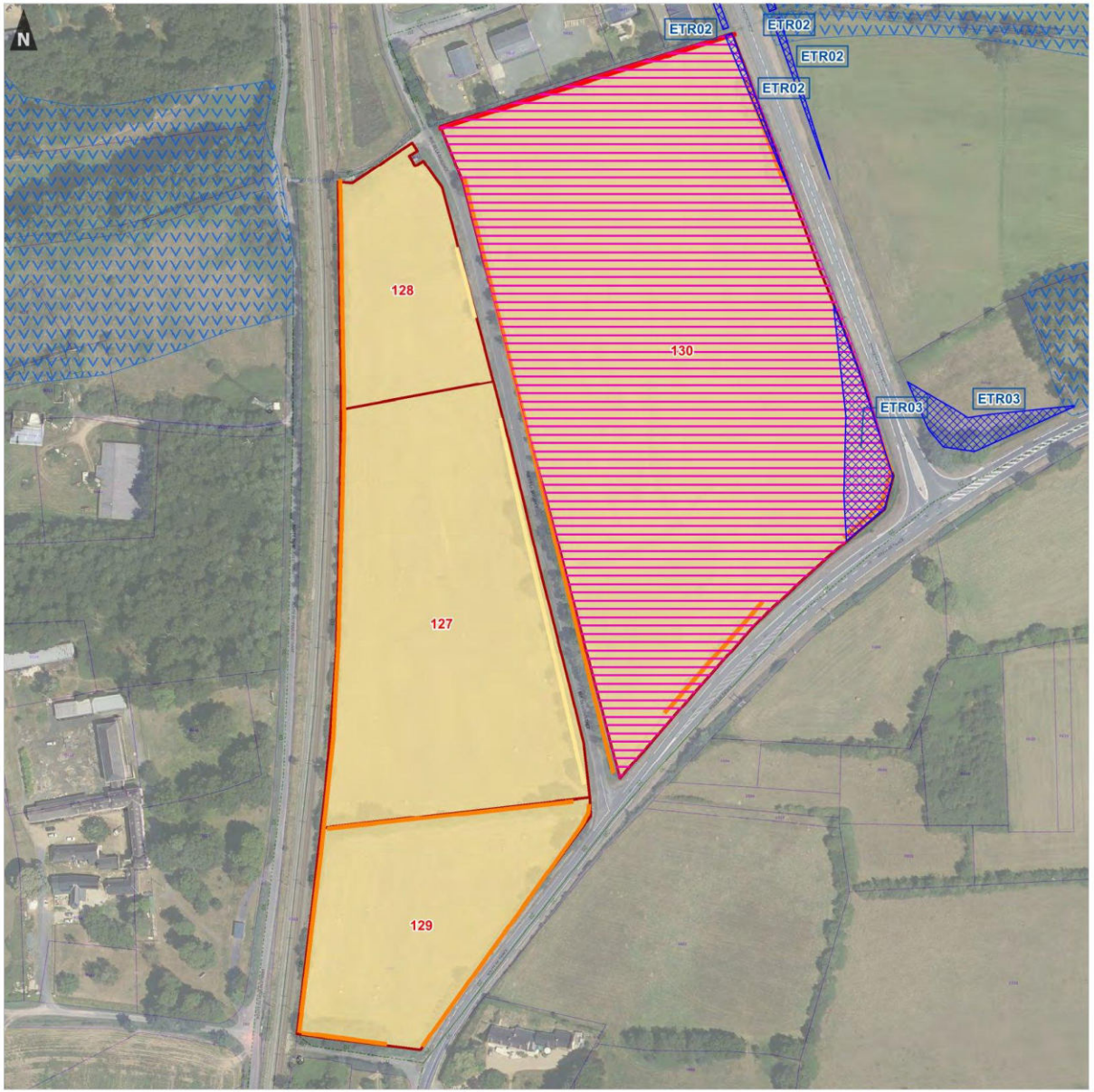
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Étriché (9/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

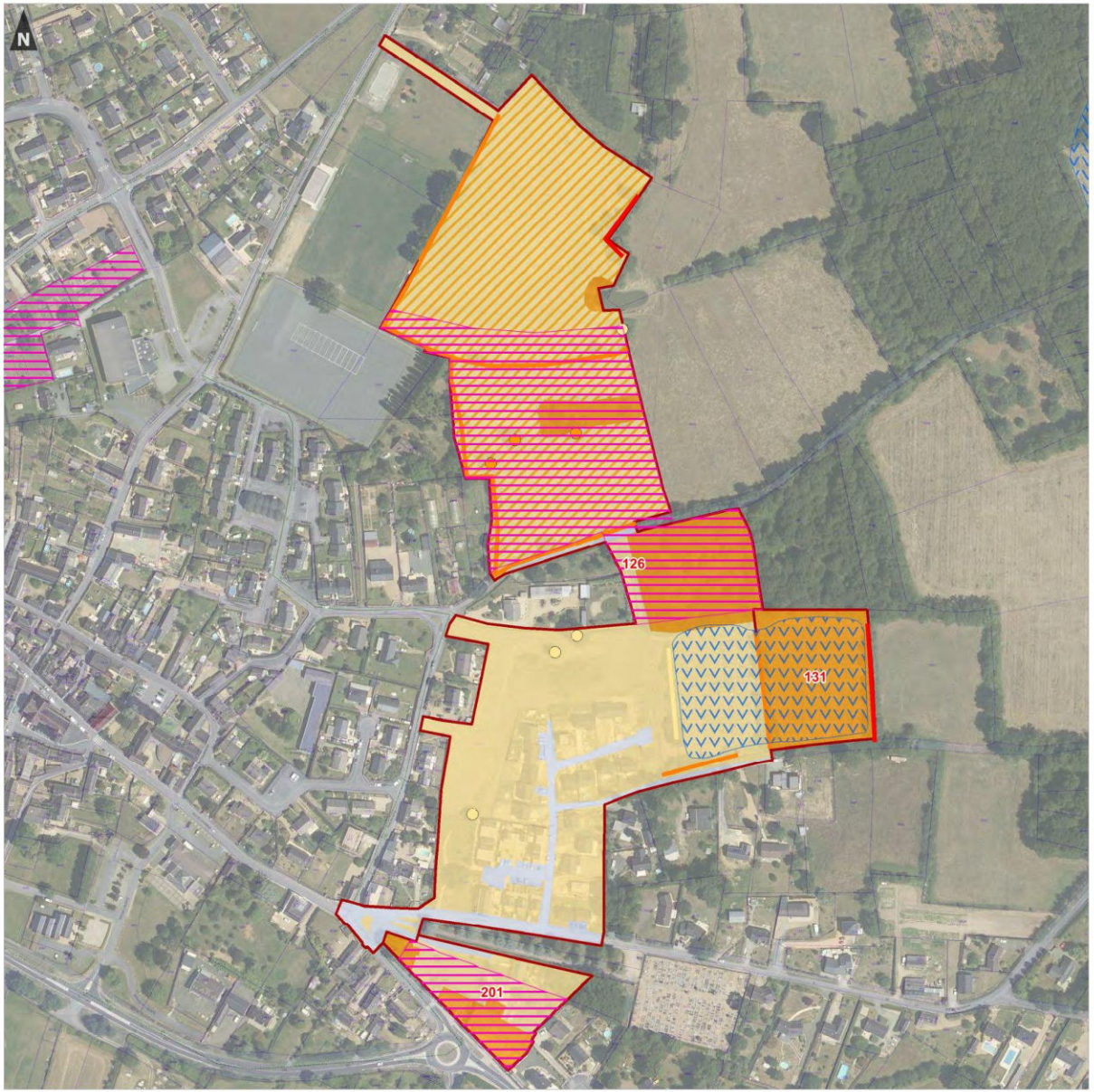
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Huillé-Lézigné (10/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

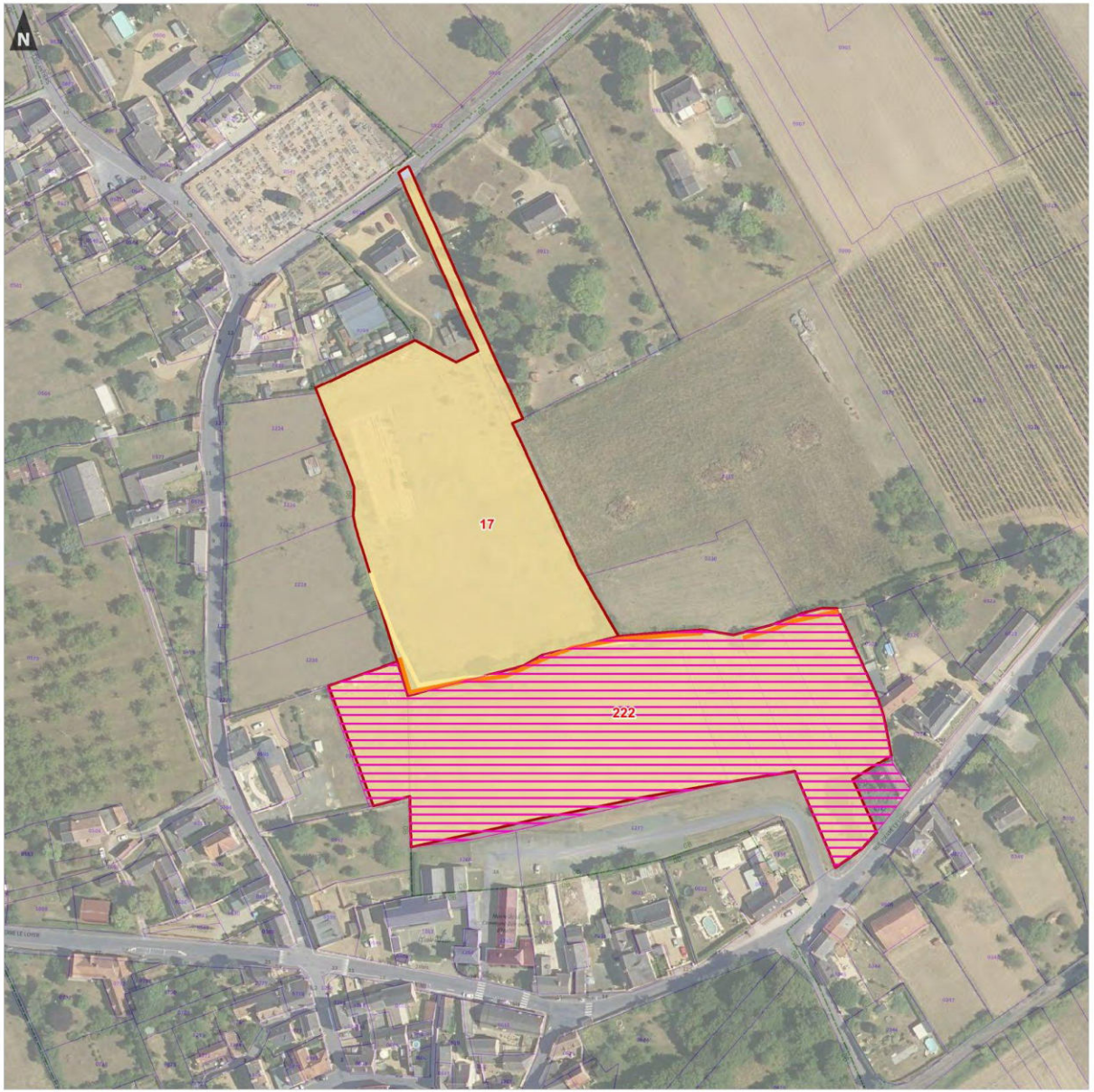
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021

auddicé



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Durtal (11/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

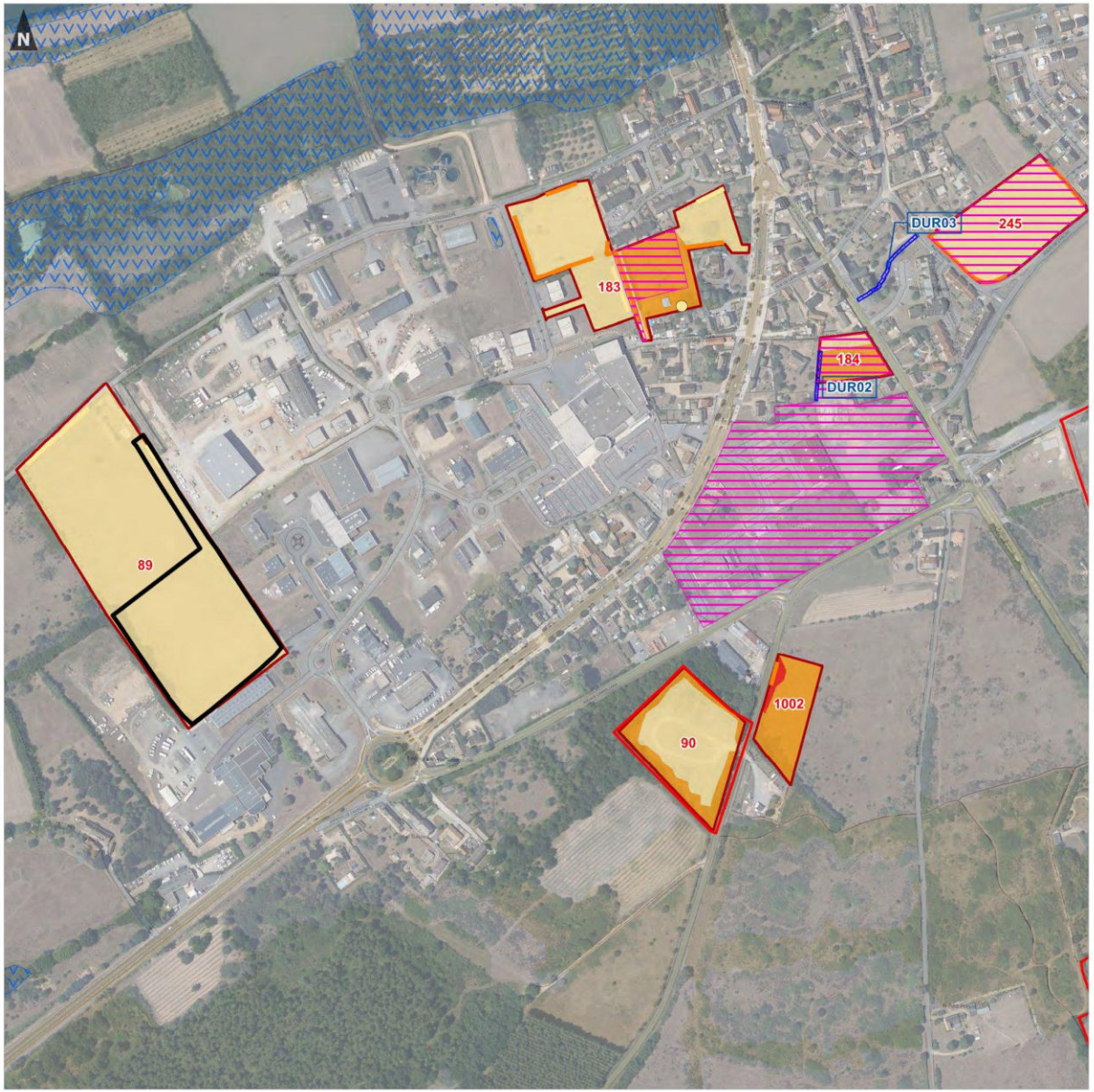
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Les Rairies (12/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

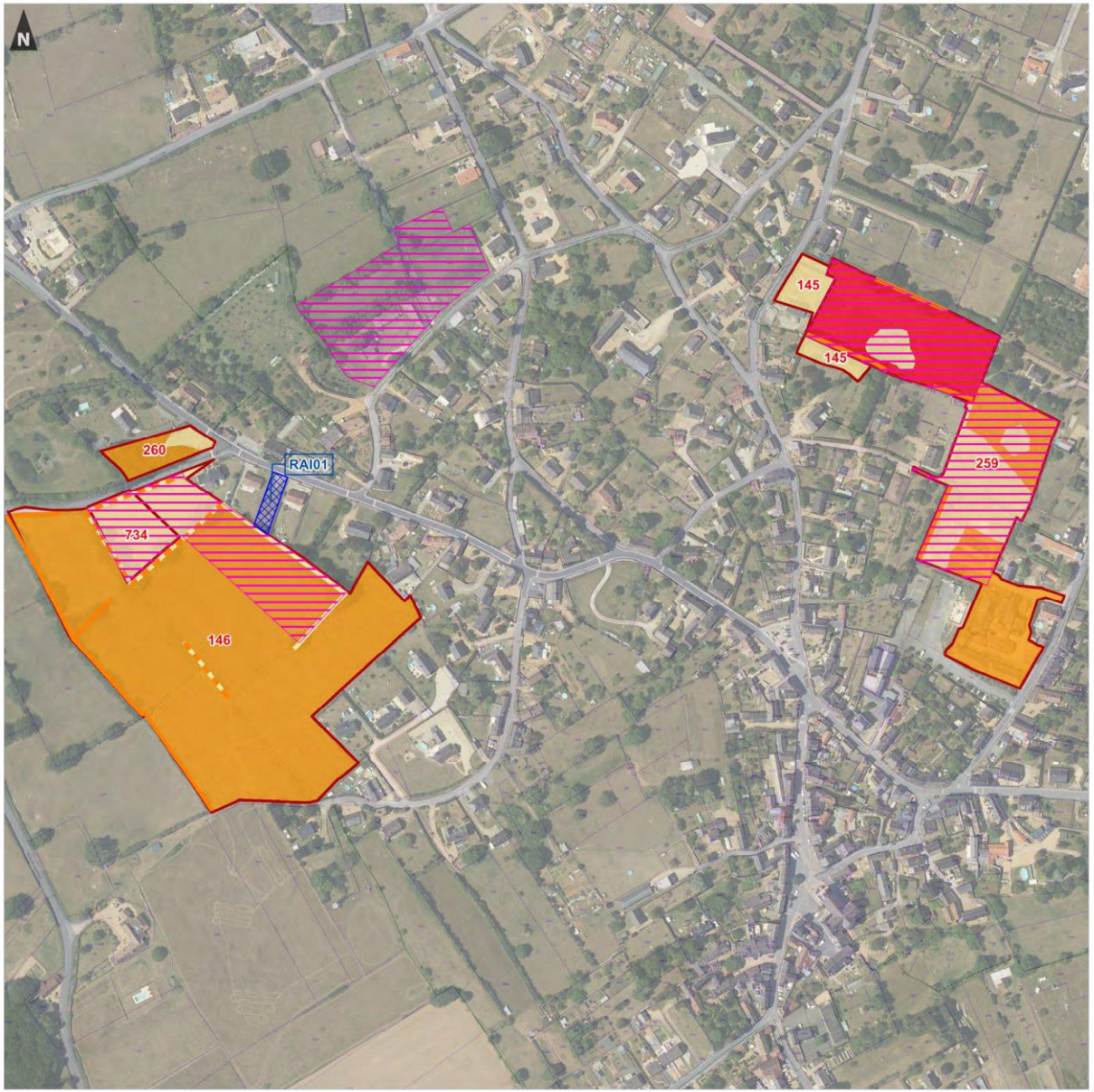
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Baracé (13/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

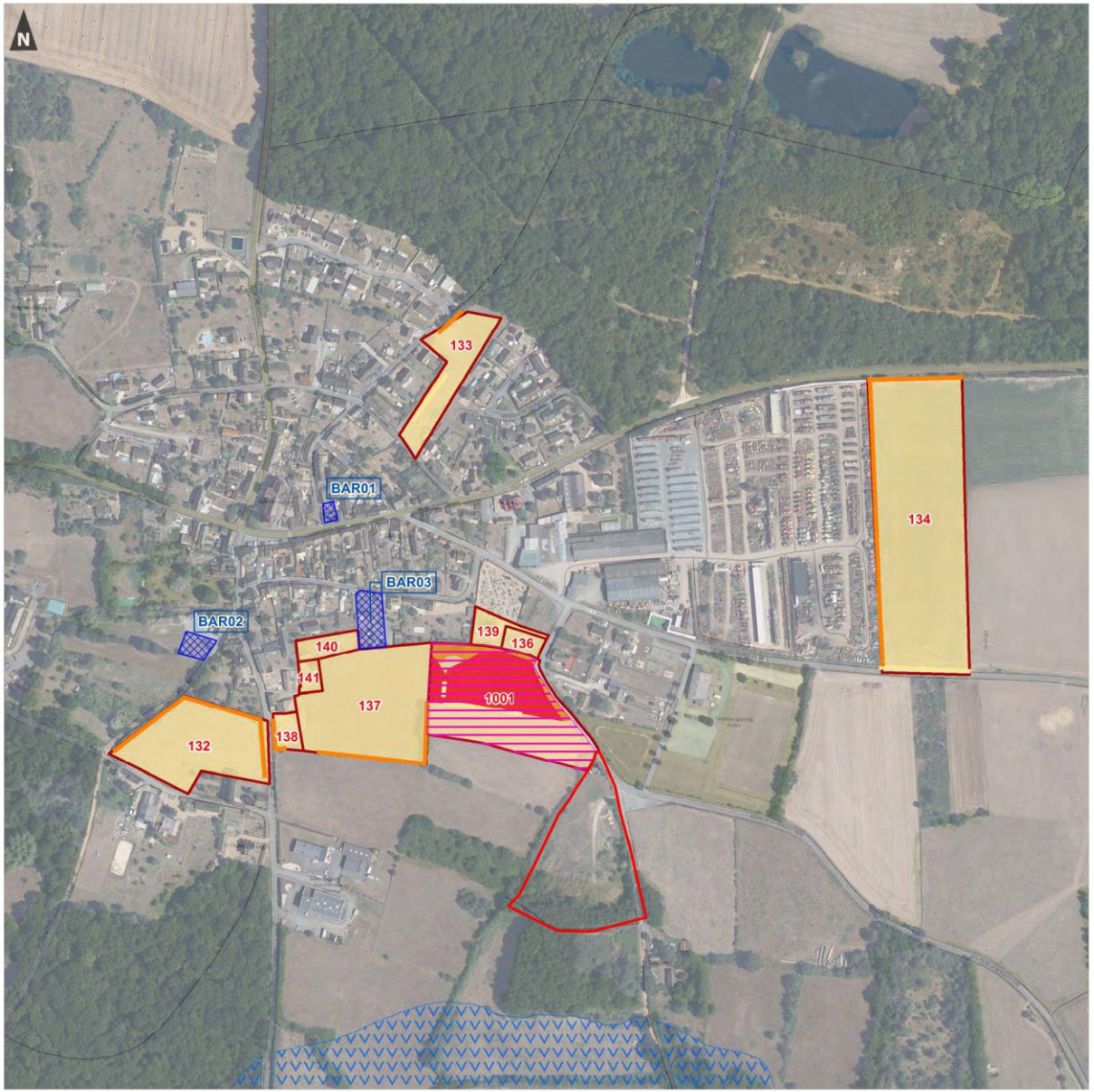
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Cheffes (14/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

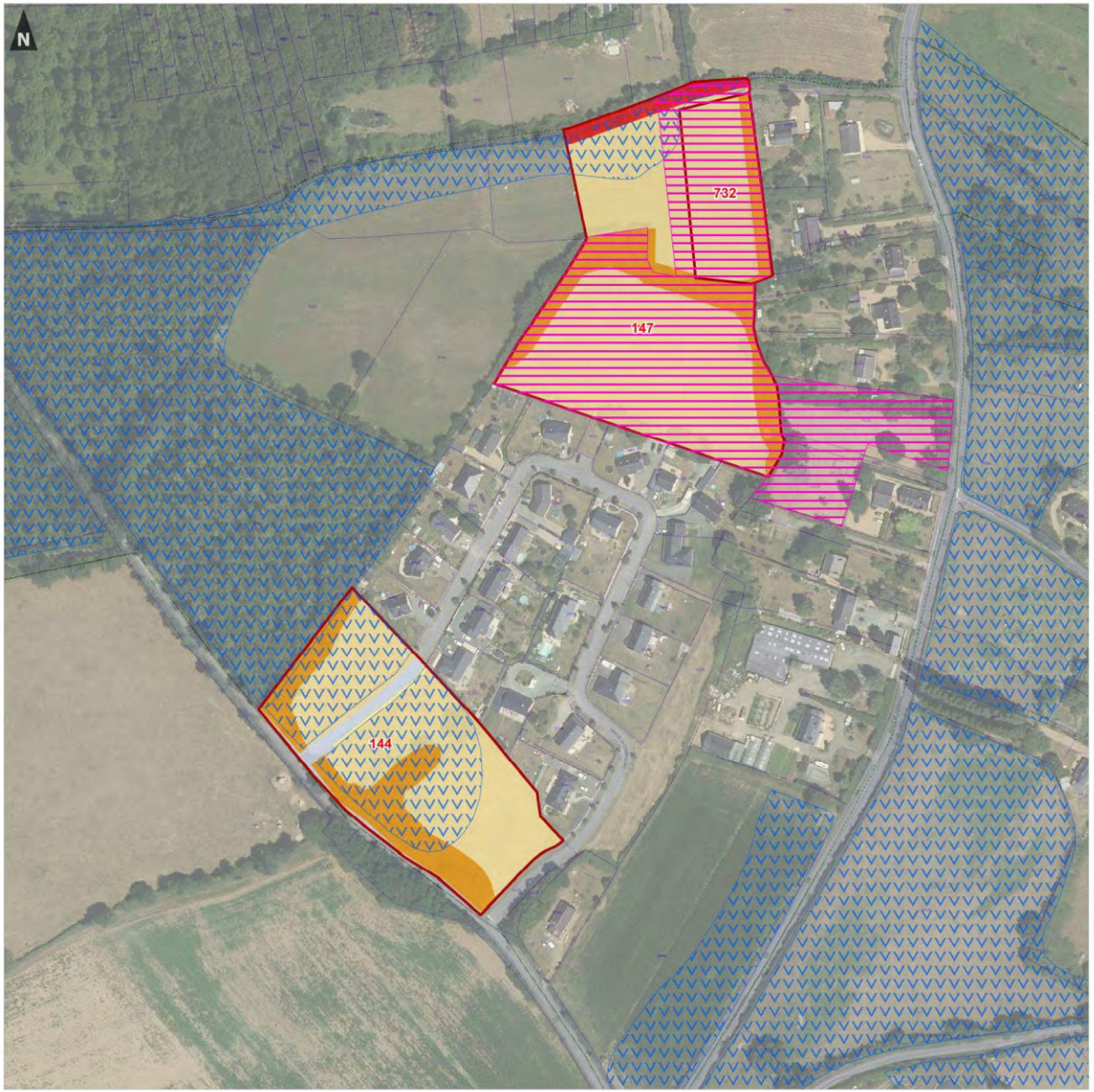
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Huillé-Lézigné (15/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 60
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Huillé-Lézigné (16/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

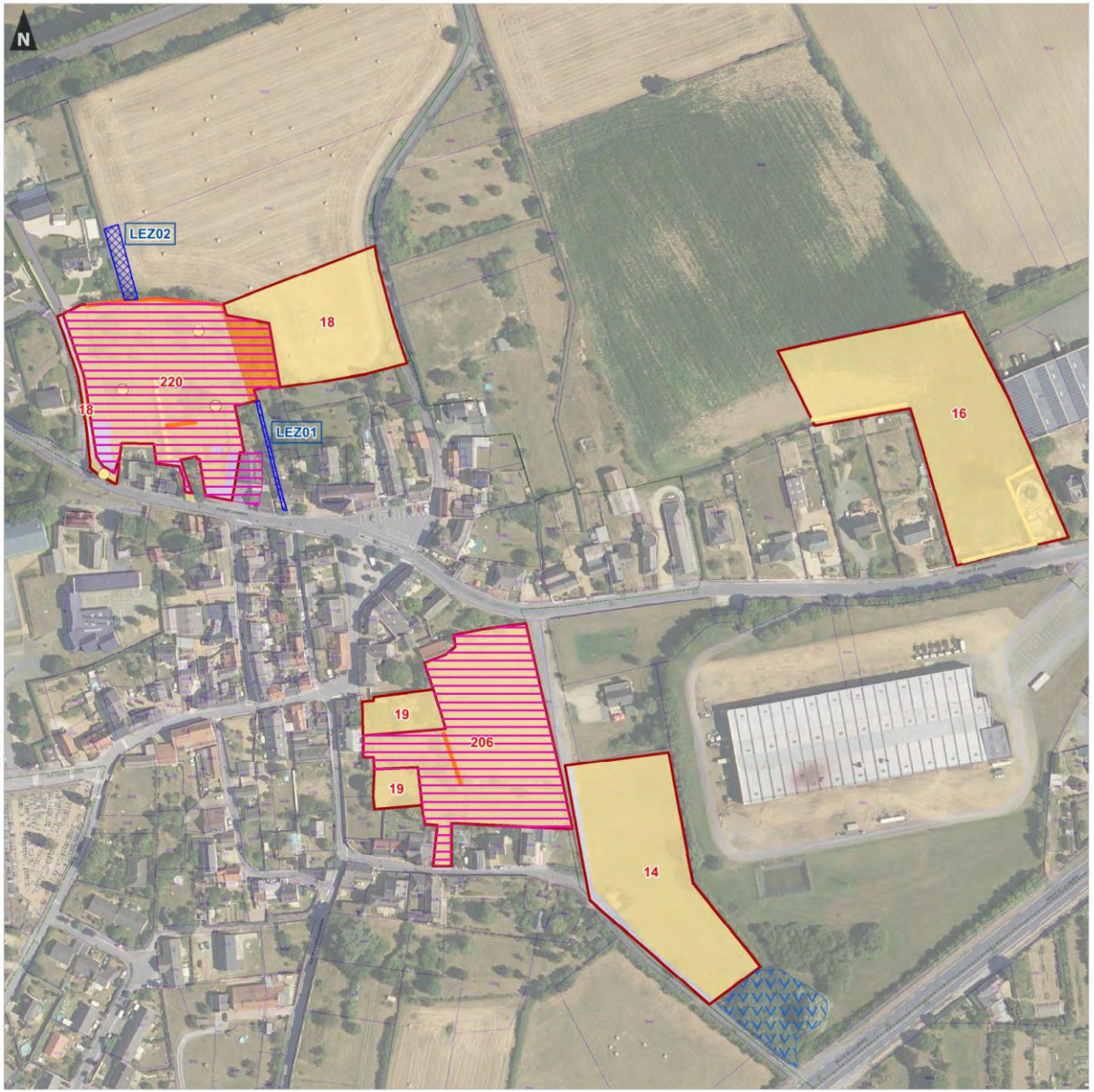
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Tiercé (17/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

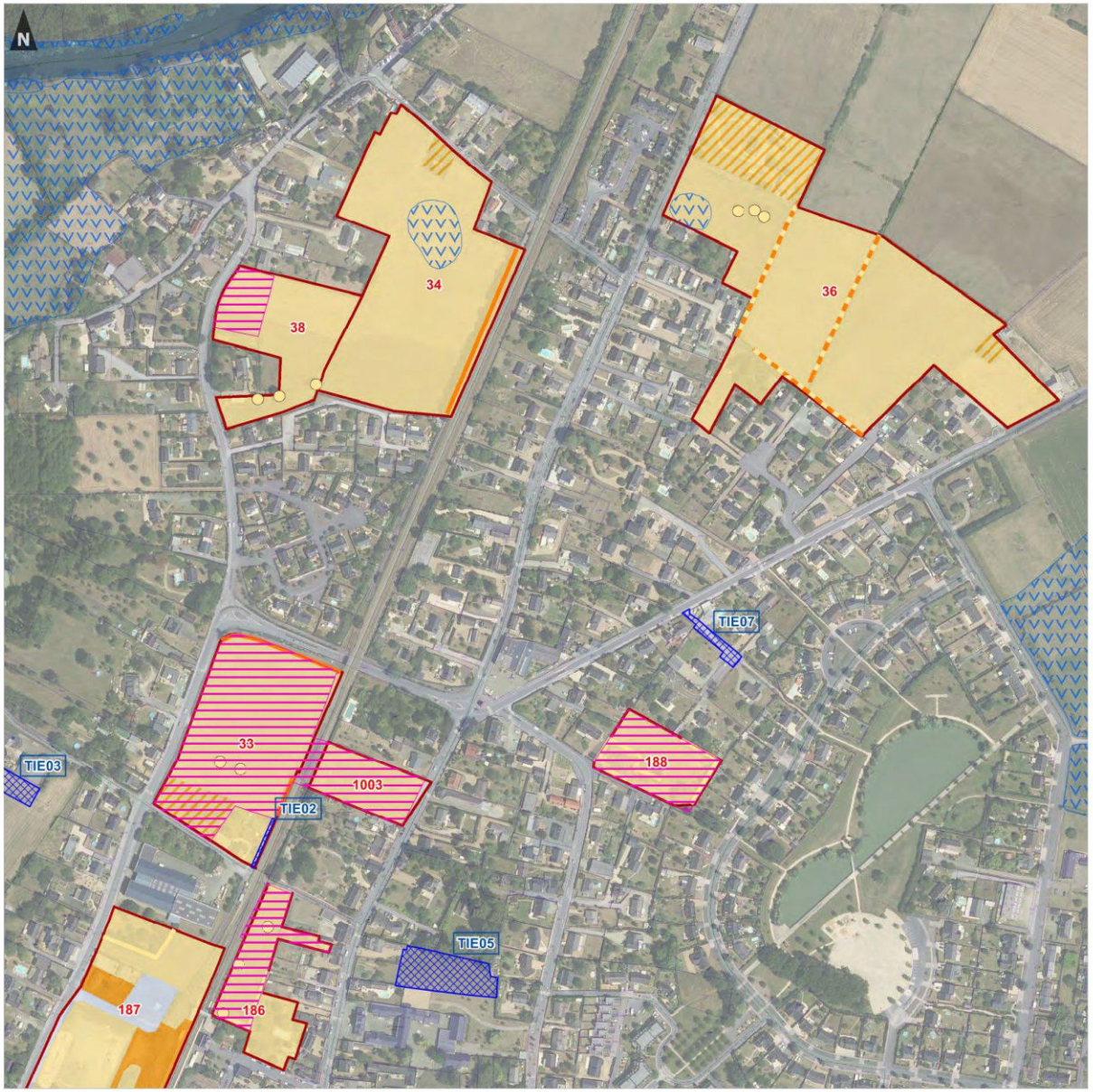
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021

auddicé



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Tiercé (18/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

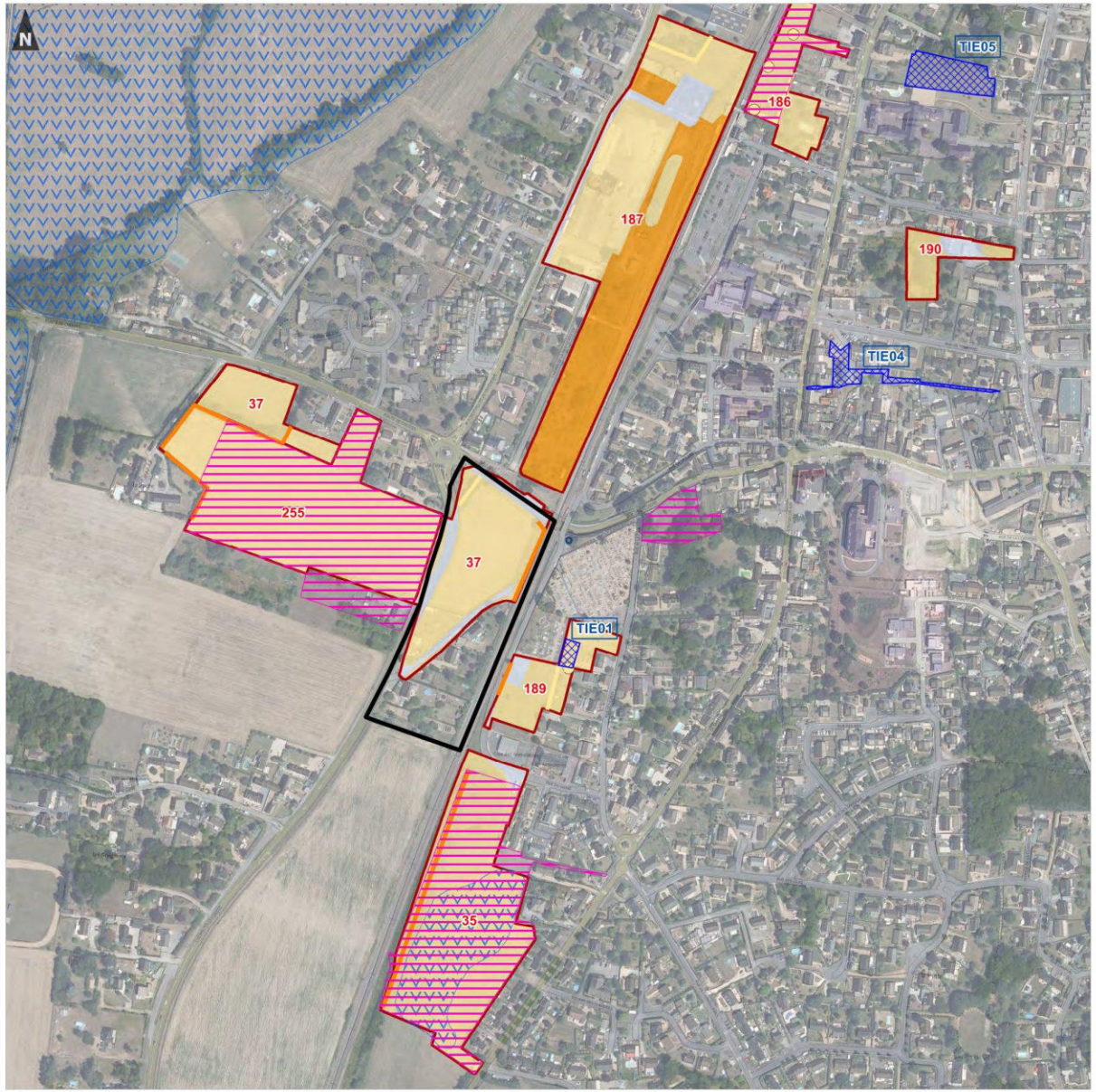
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Tiercé (19/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

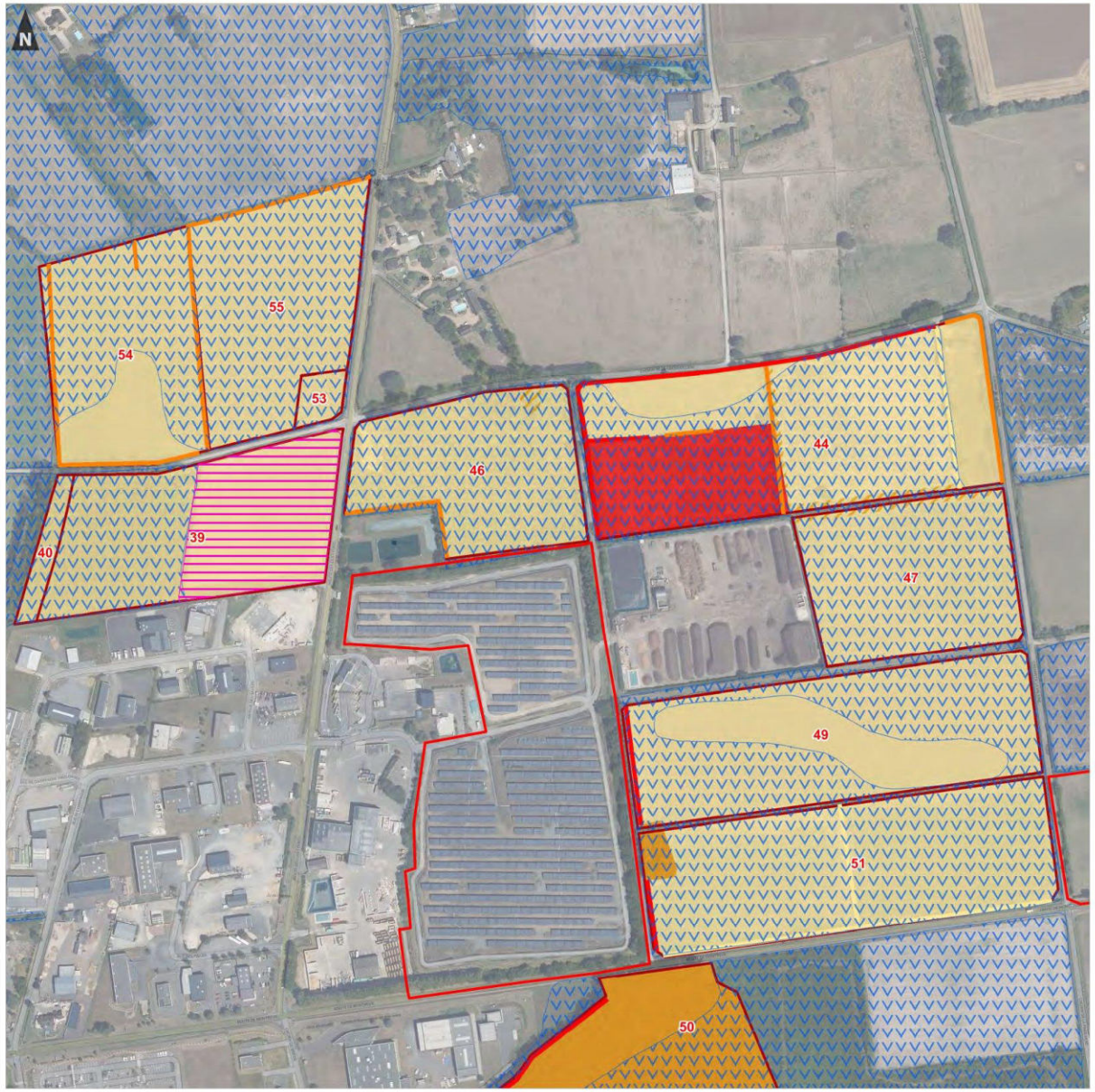
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Tiercé (20/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Tiercé (21/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

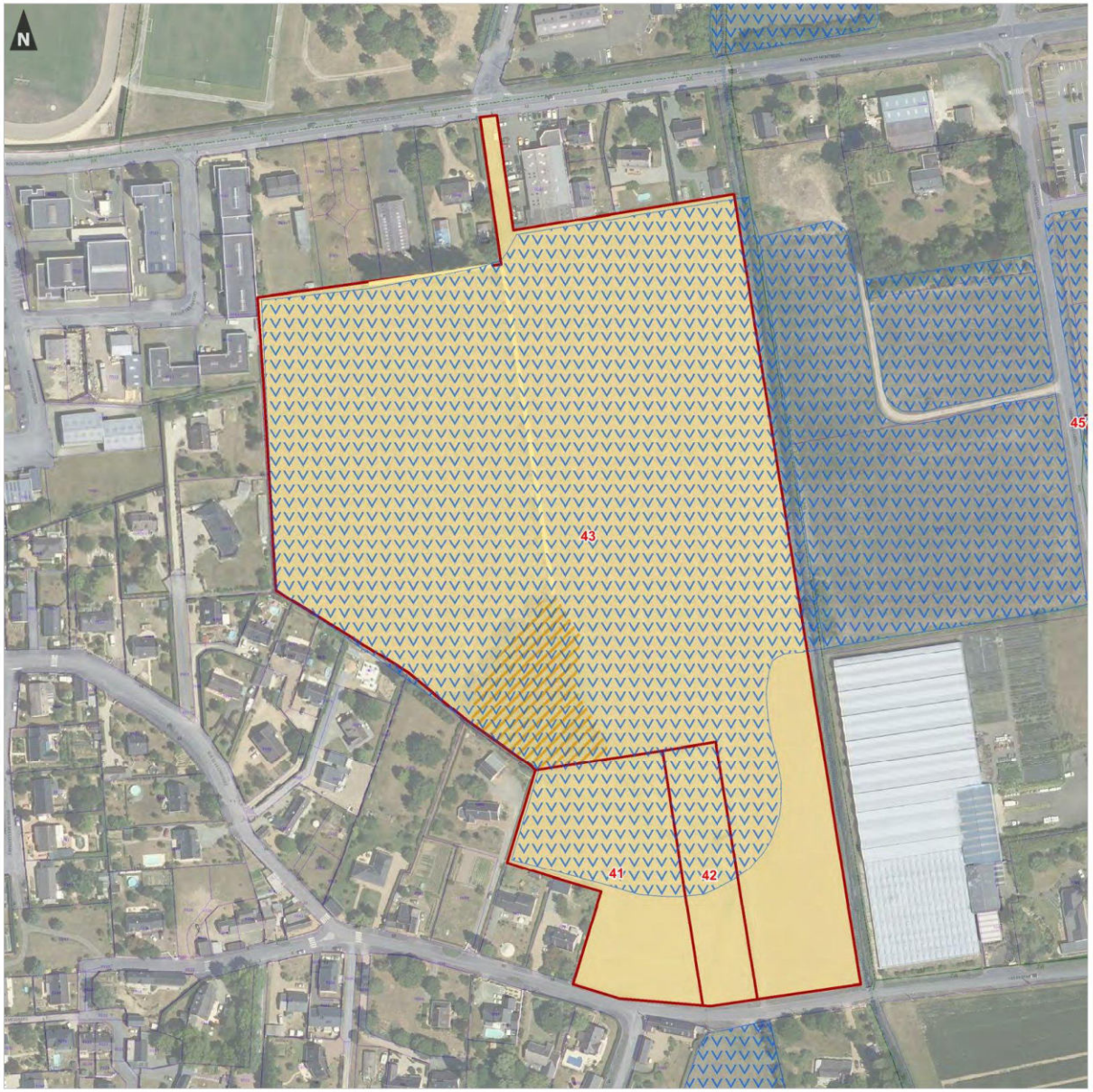
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Montigné-lès-Rairies (22/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

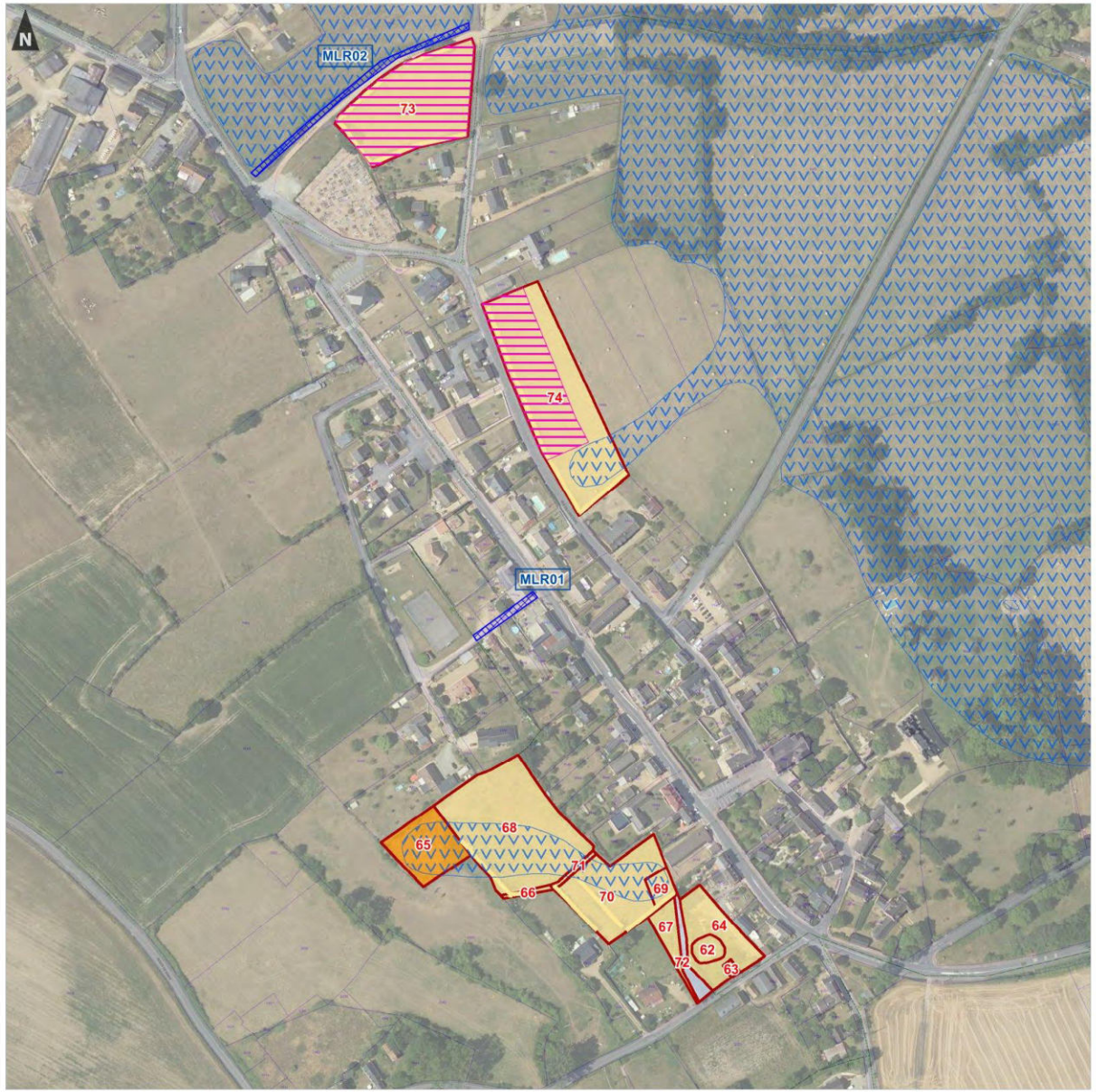
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
La Chapelle-Saint-Laud (23/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

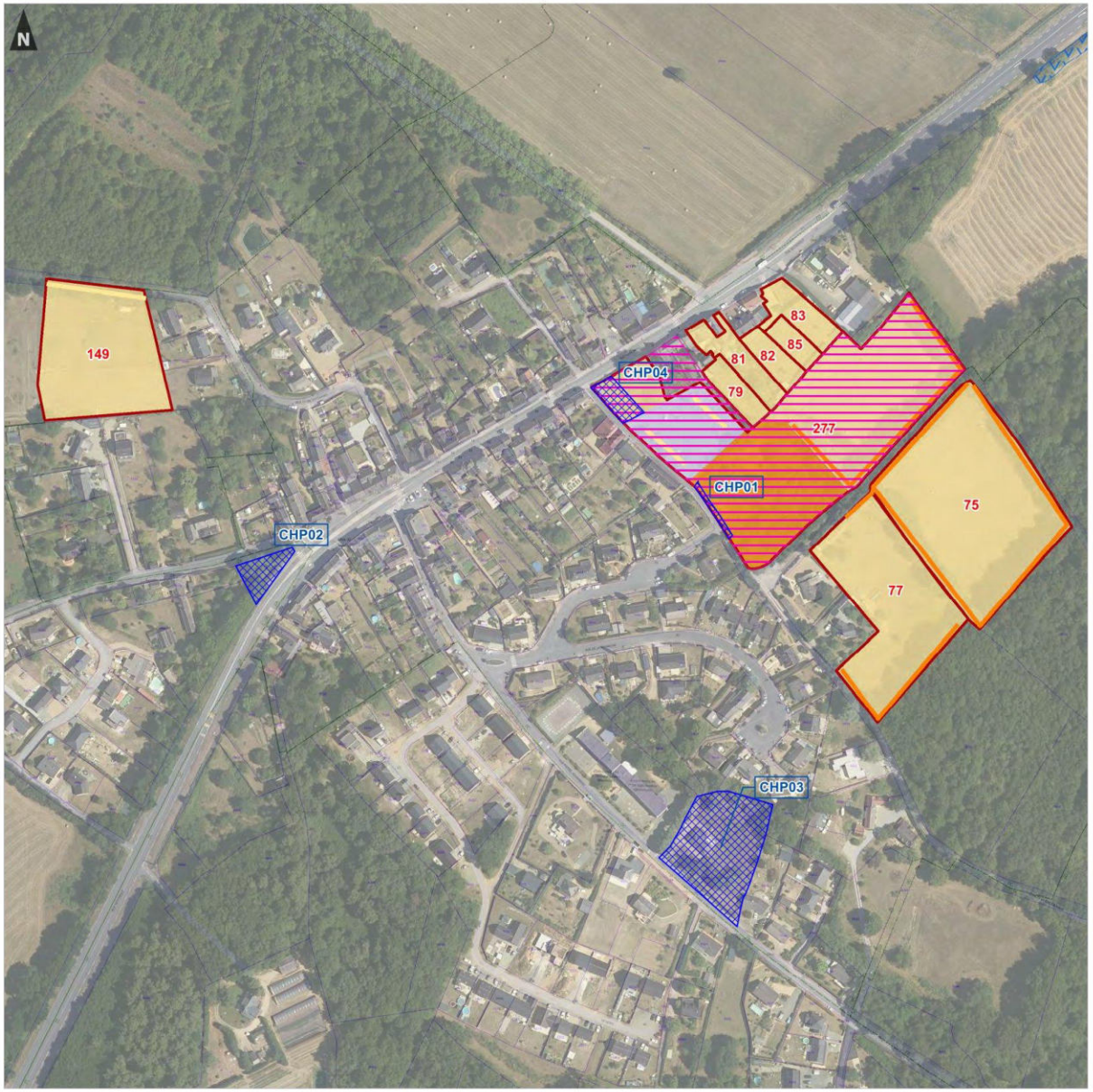
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

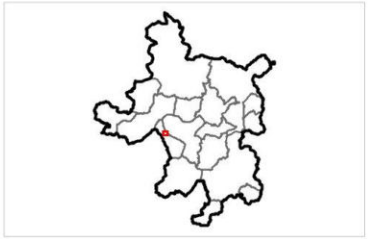
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Montreuil-sur-Loir (24/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

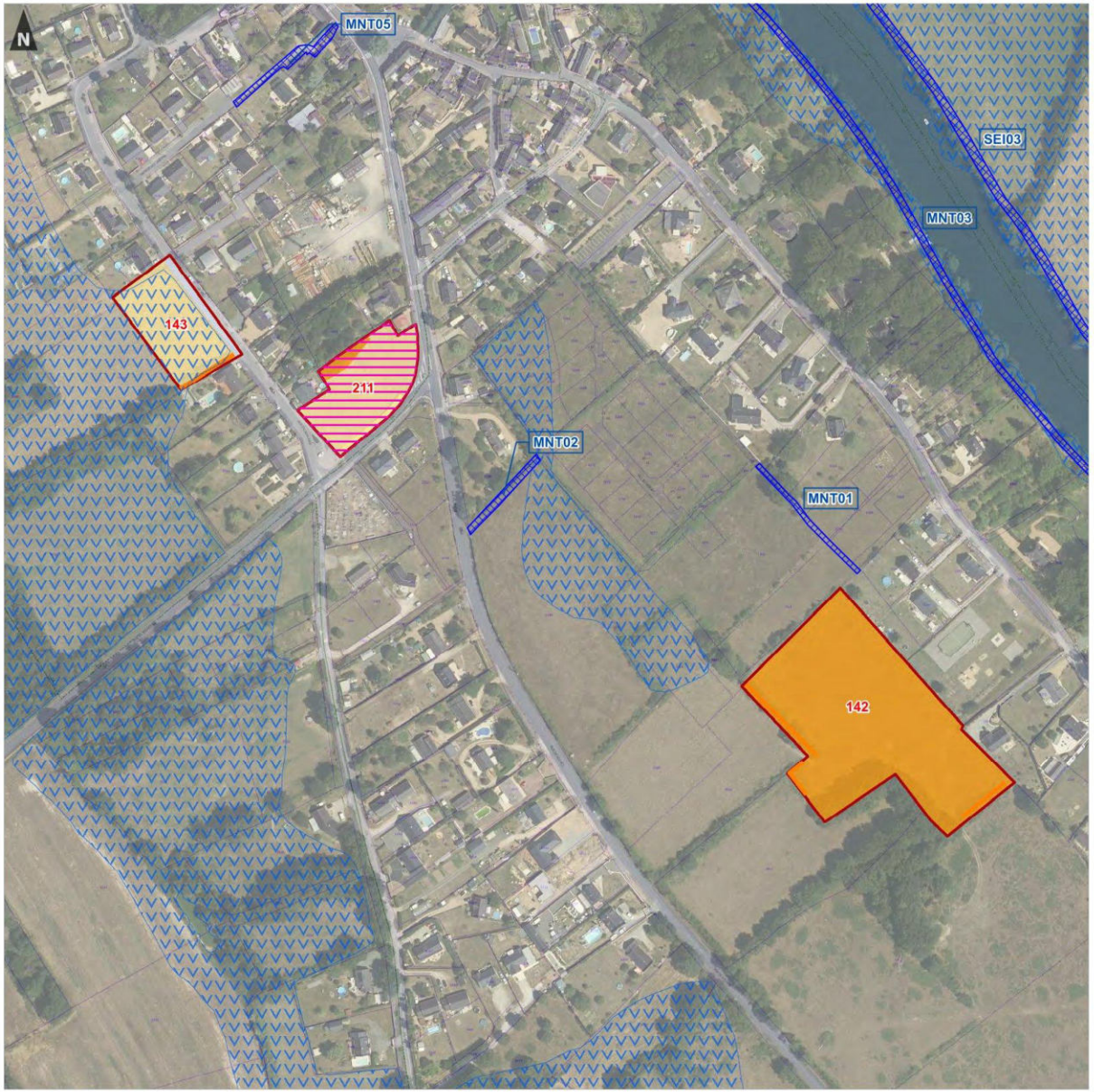
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Marcé (25/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

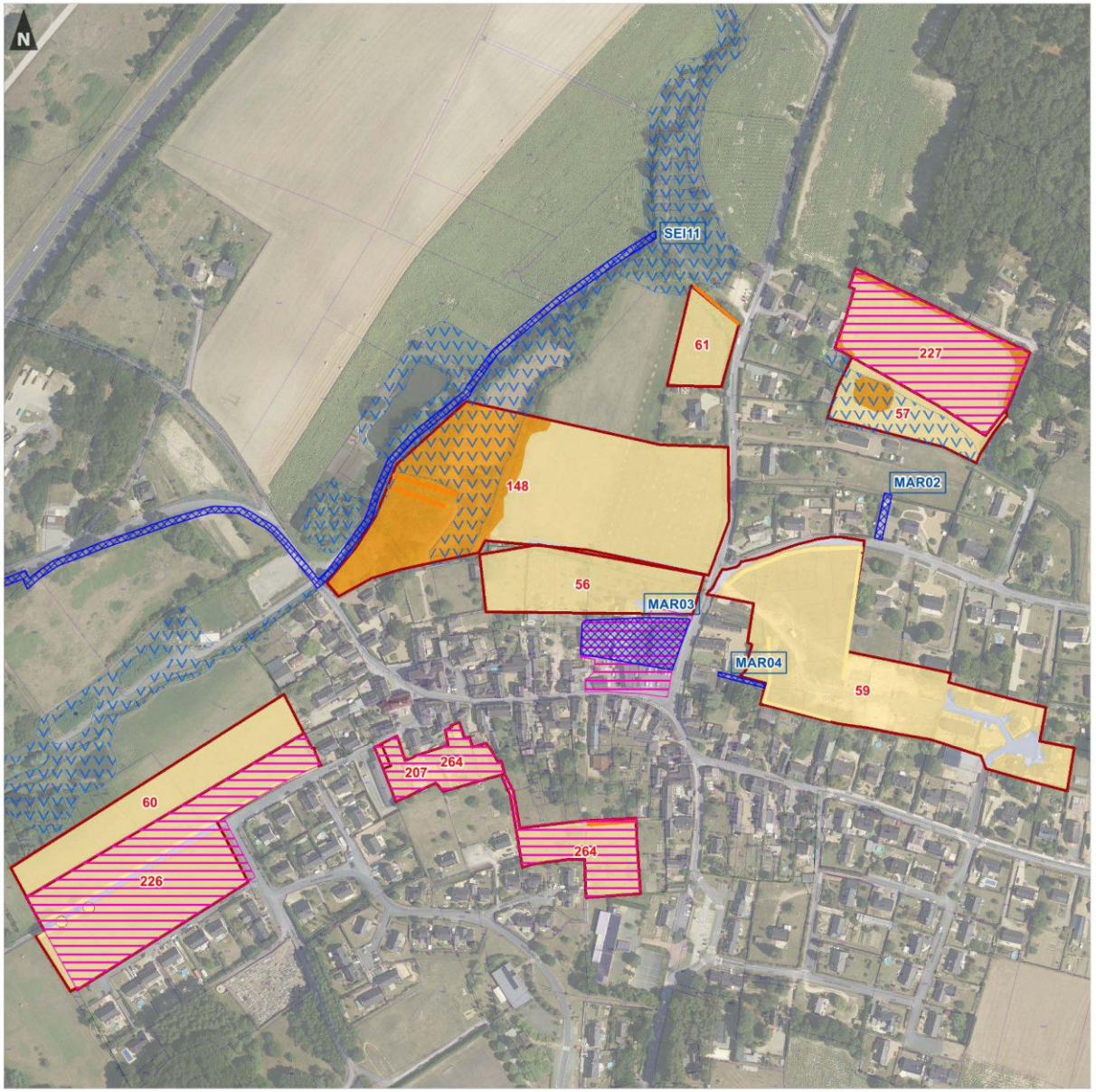
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Seiches-sur-le-Loir (26/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

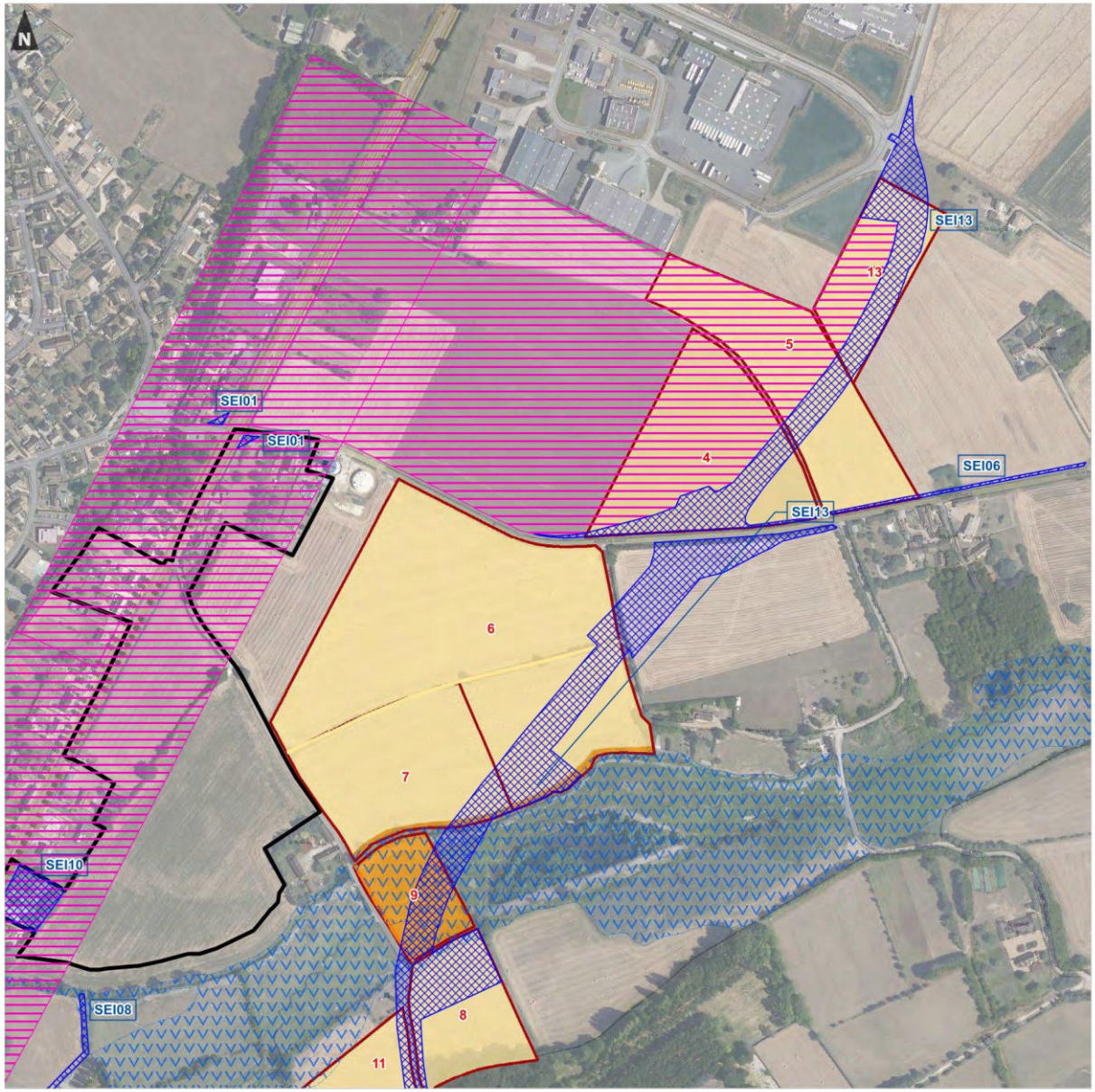
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Seiches-sur-le-Loir (27/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

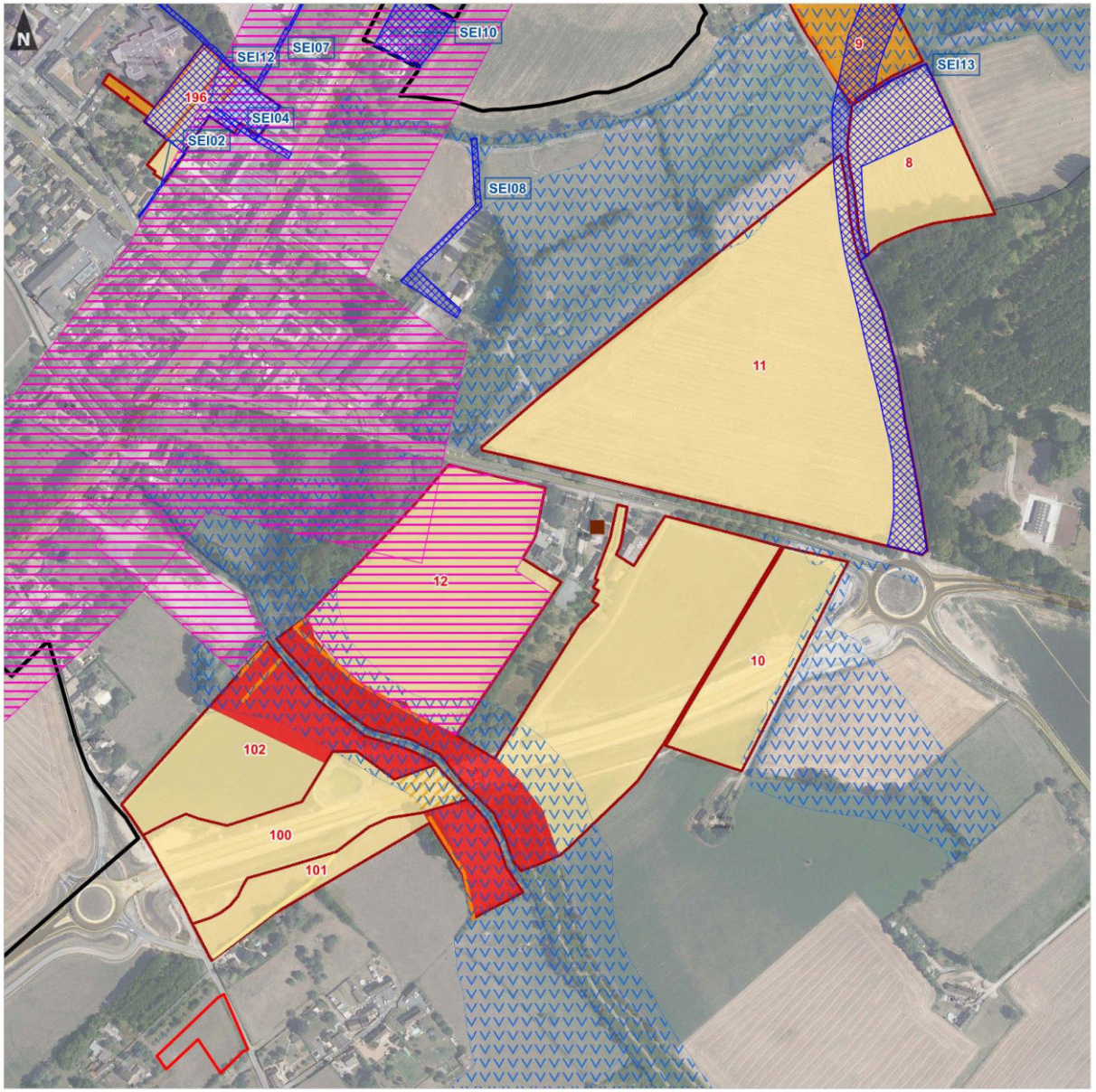
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Corzé (28/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

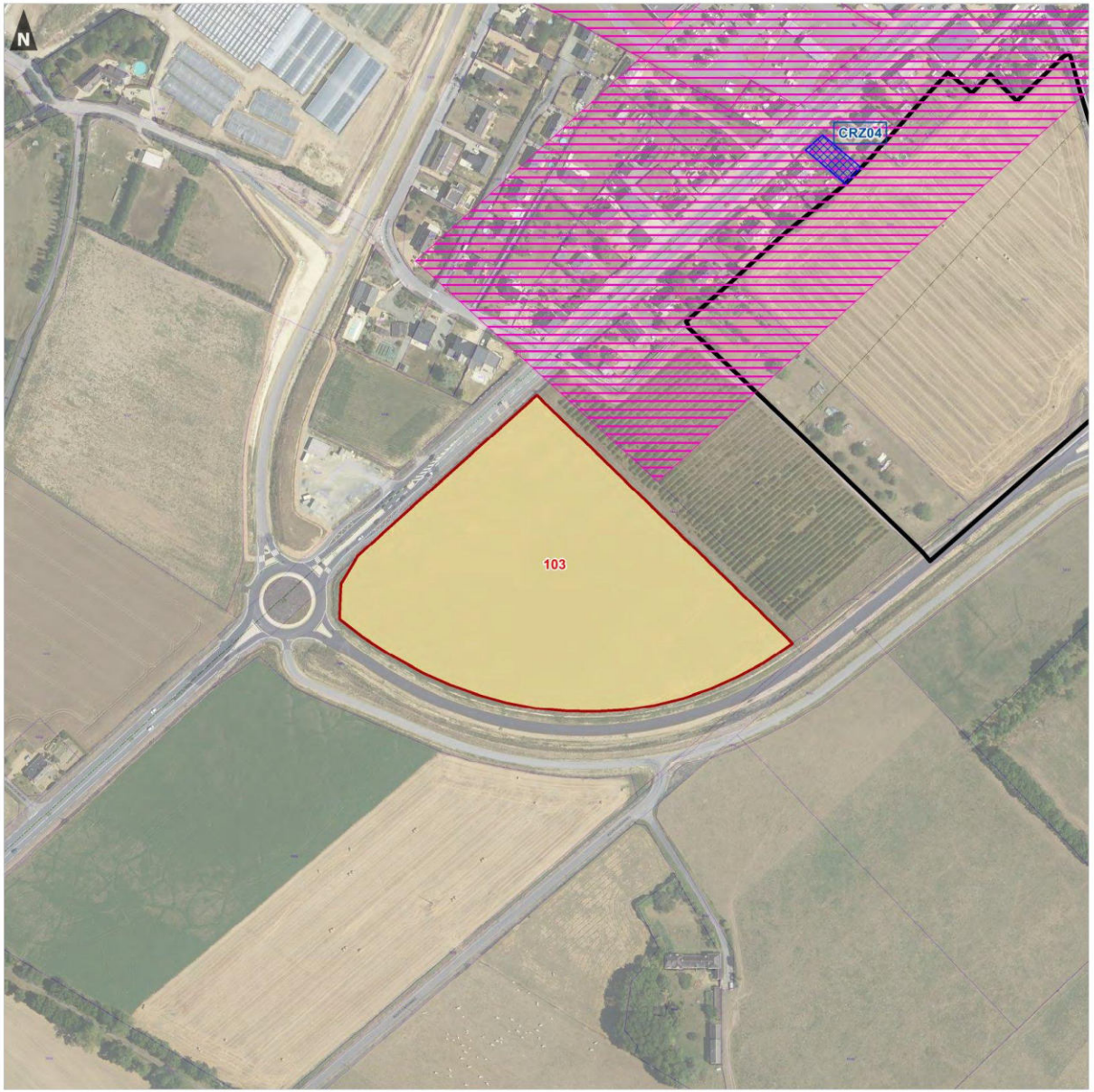
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

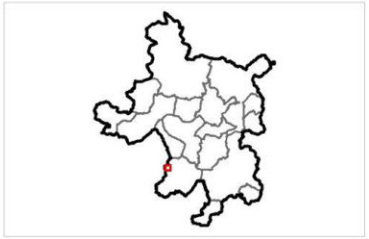
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Corzé (29/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

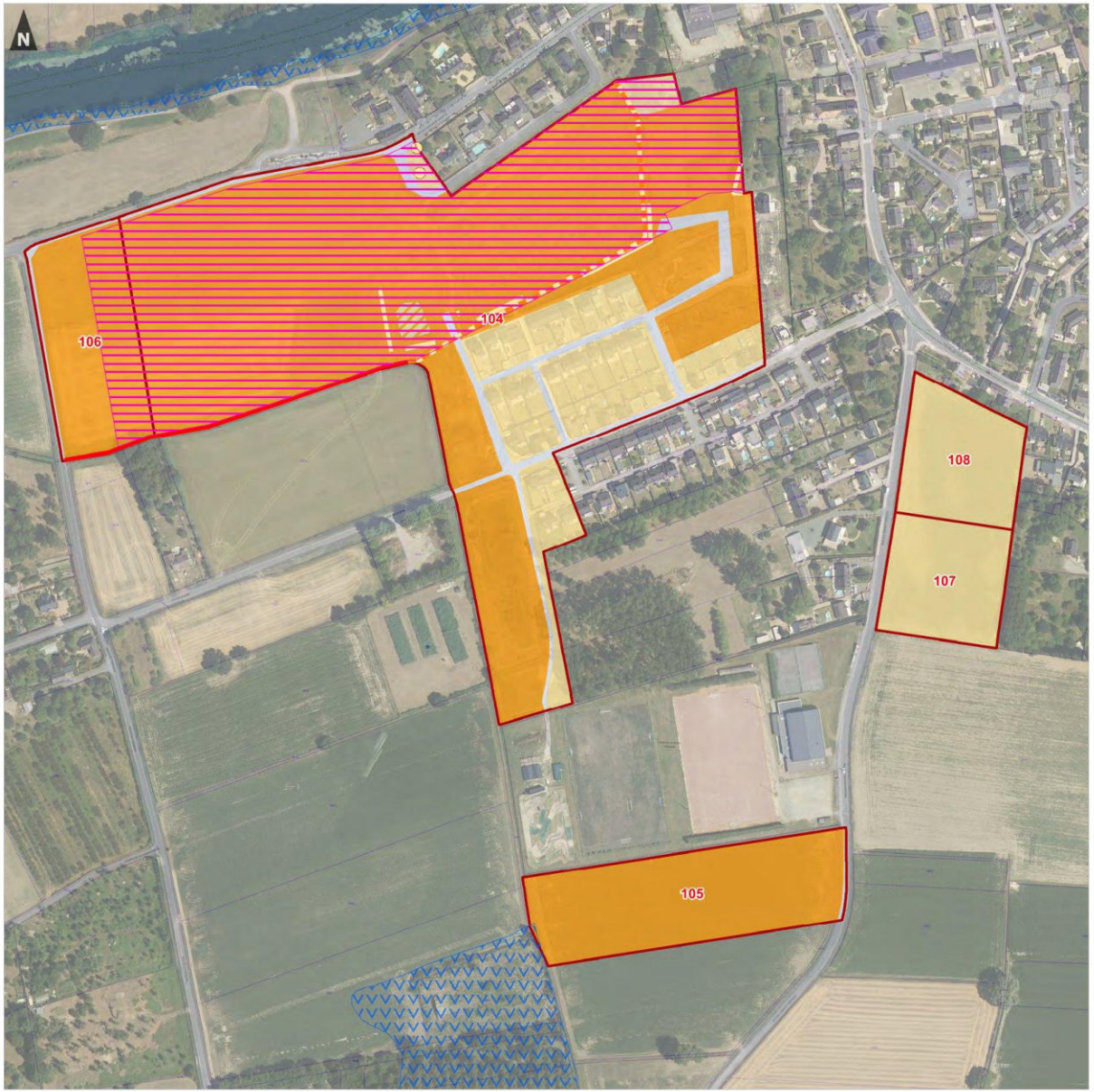
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

auddicé

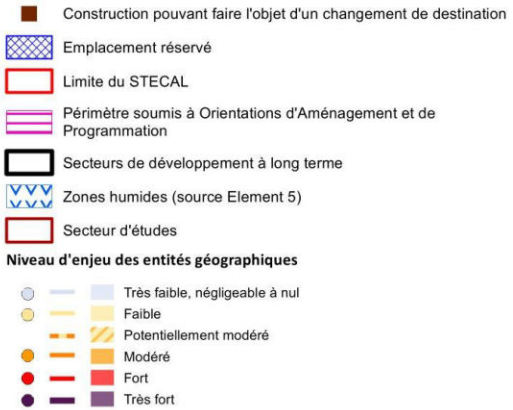
Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

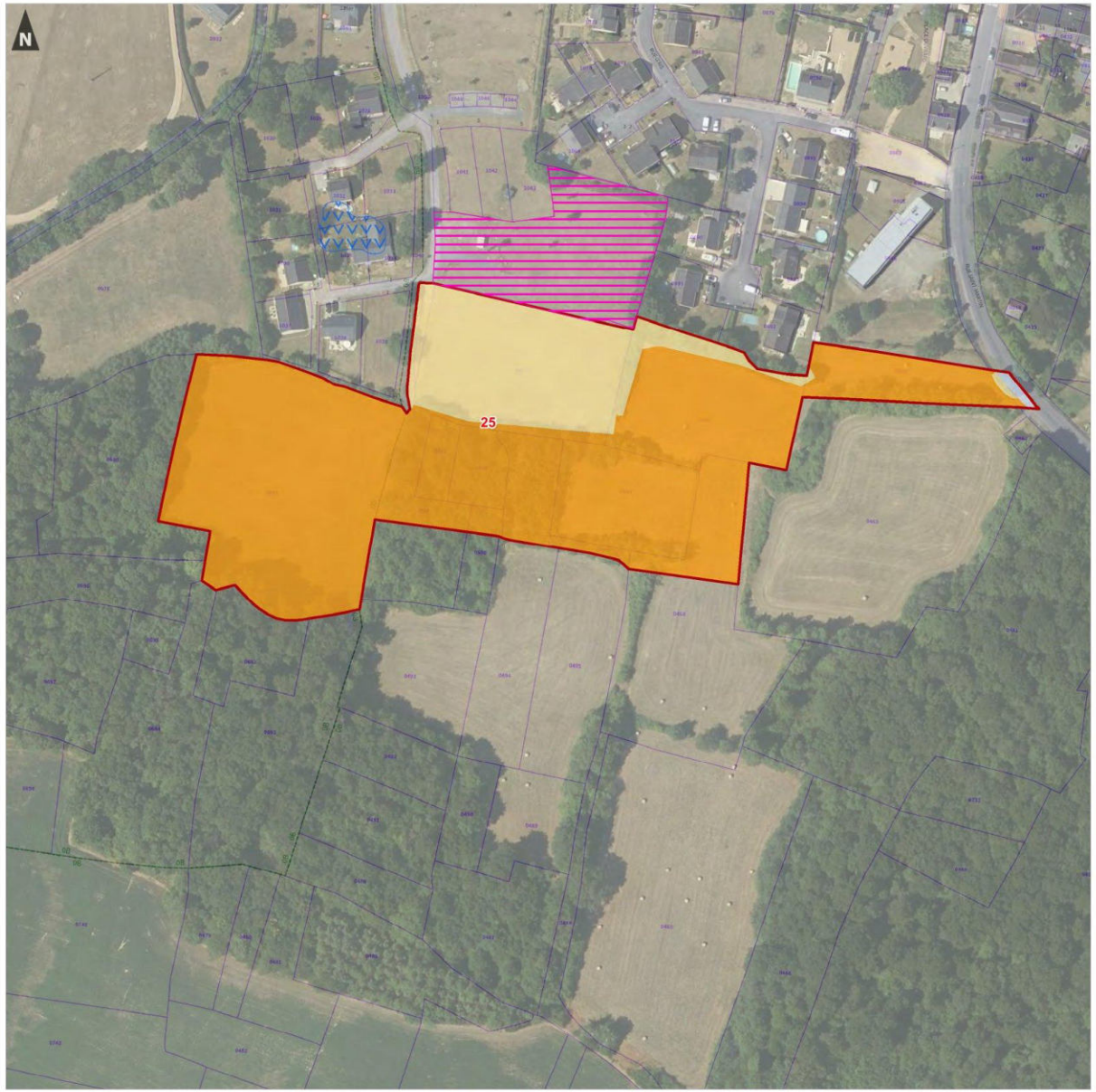
Hiérarchisation des enjeux écologiques
Jarzé Villages (30/37)





0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

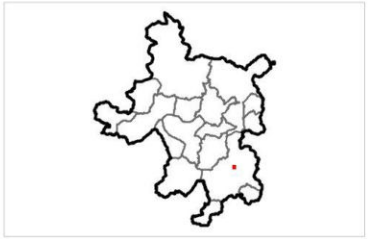
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Jarzé Villages (31/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 60
Mètres

auddicé
Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Jarzé Villages (32/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

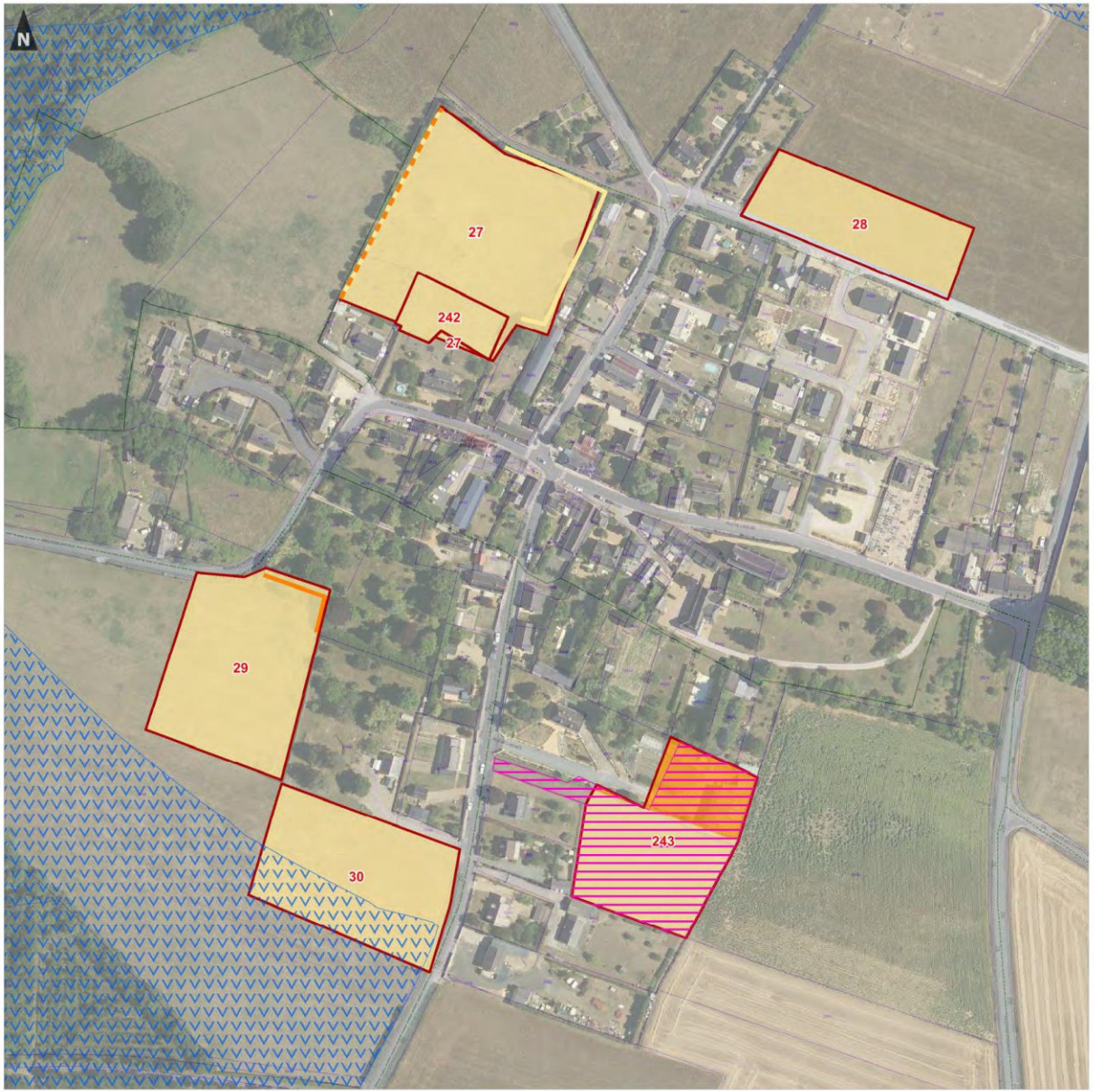
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Jarzé Villages (33/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

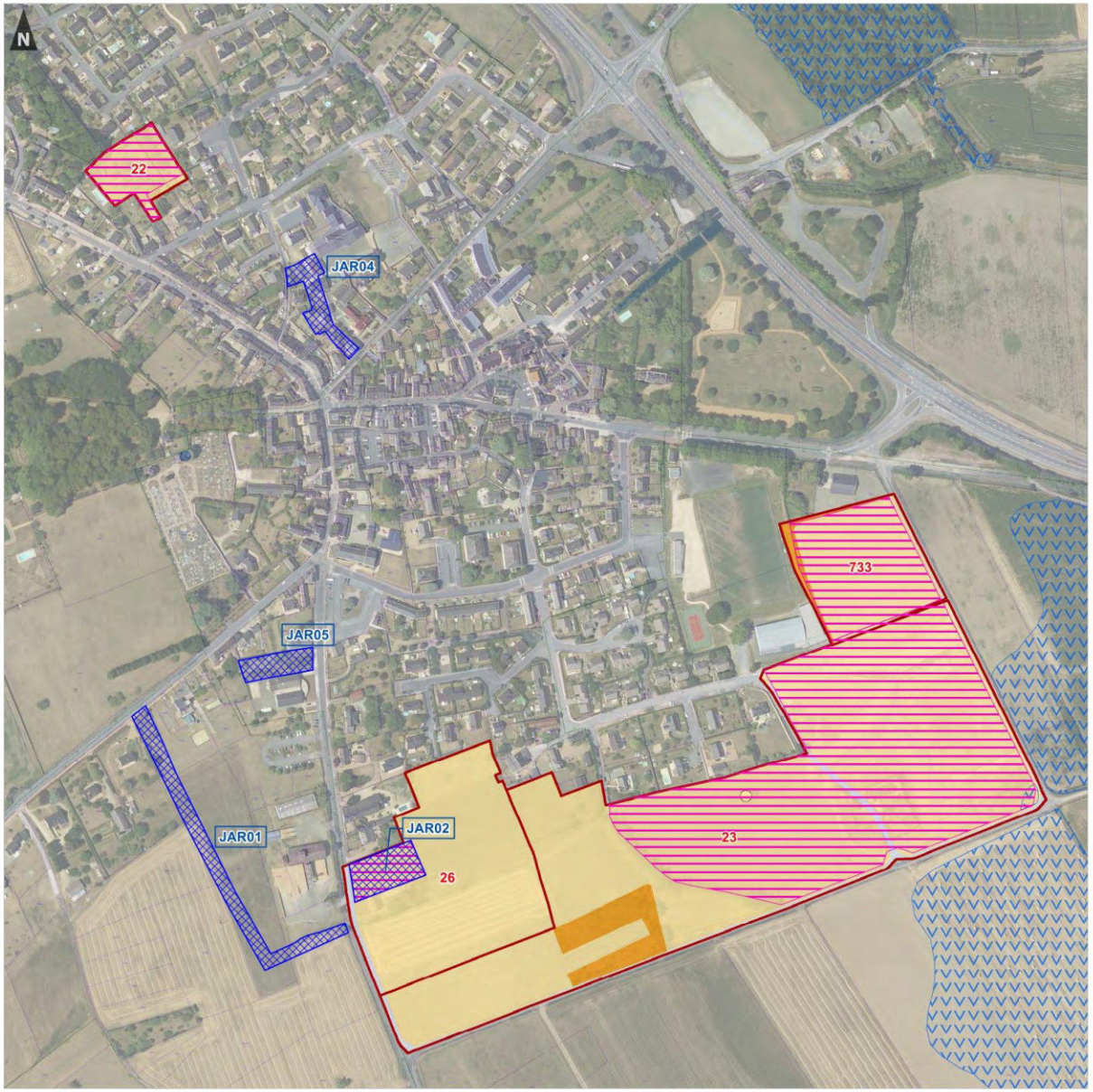
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100 200
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021

auddicé



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

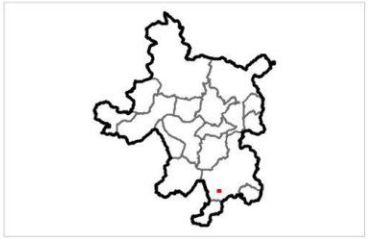
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Jarzé Villages (34/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

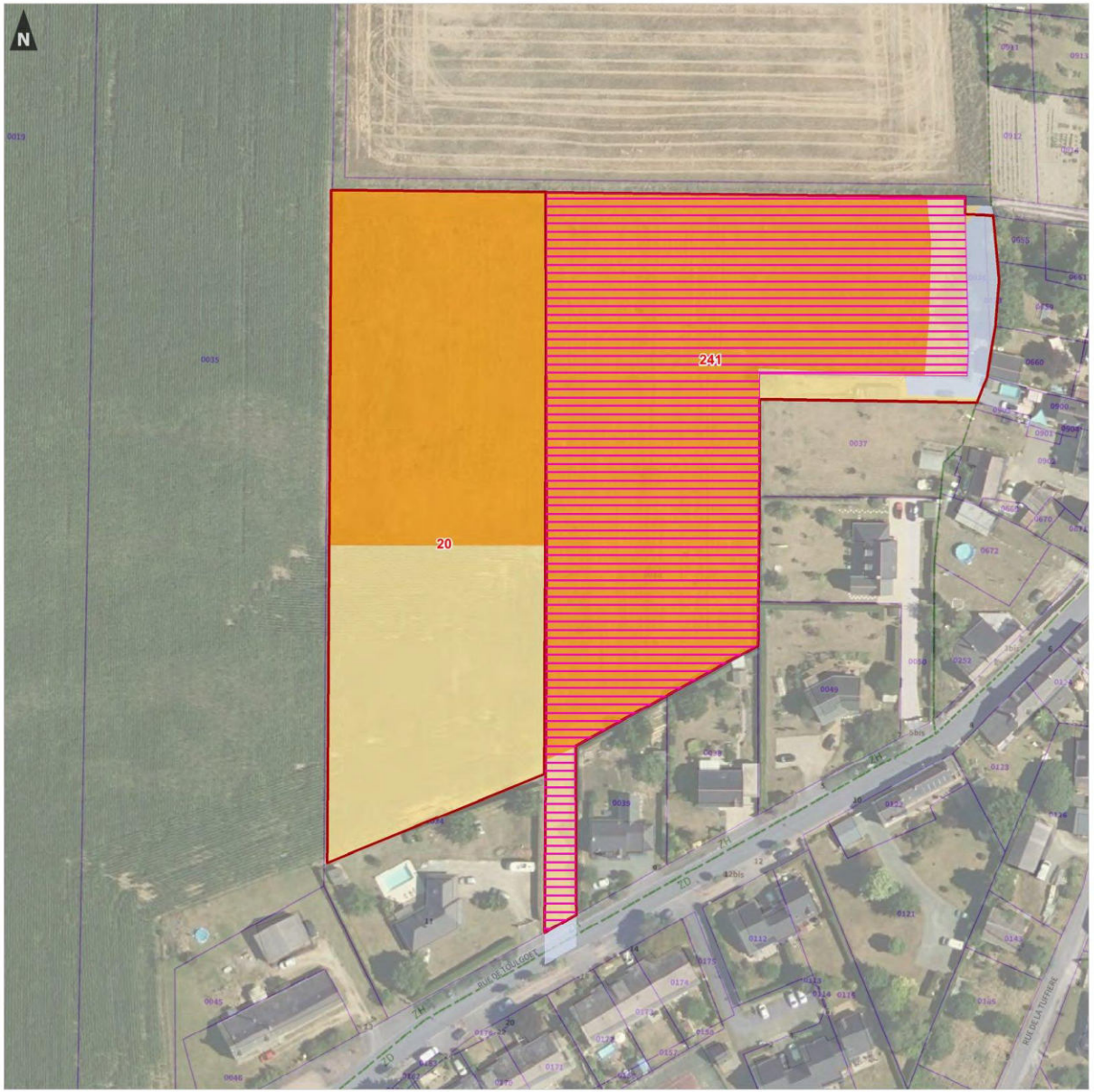
- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 60
Mètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

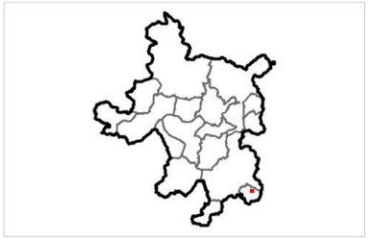
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Sermaise (35/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

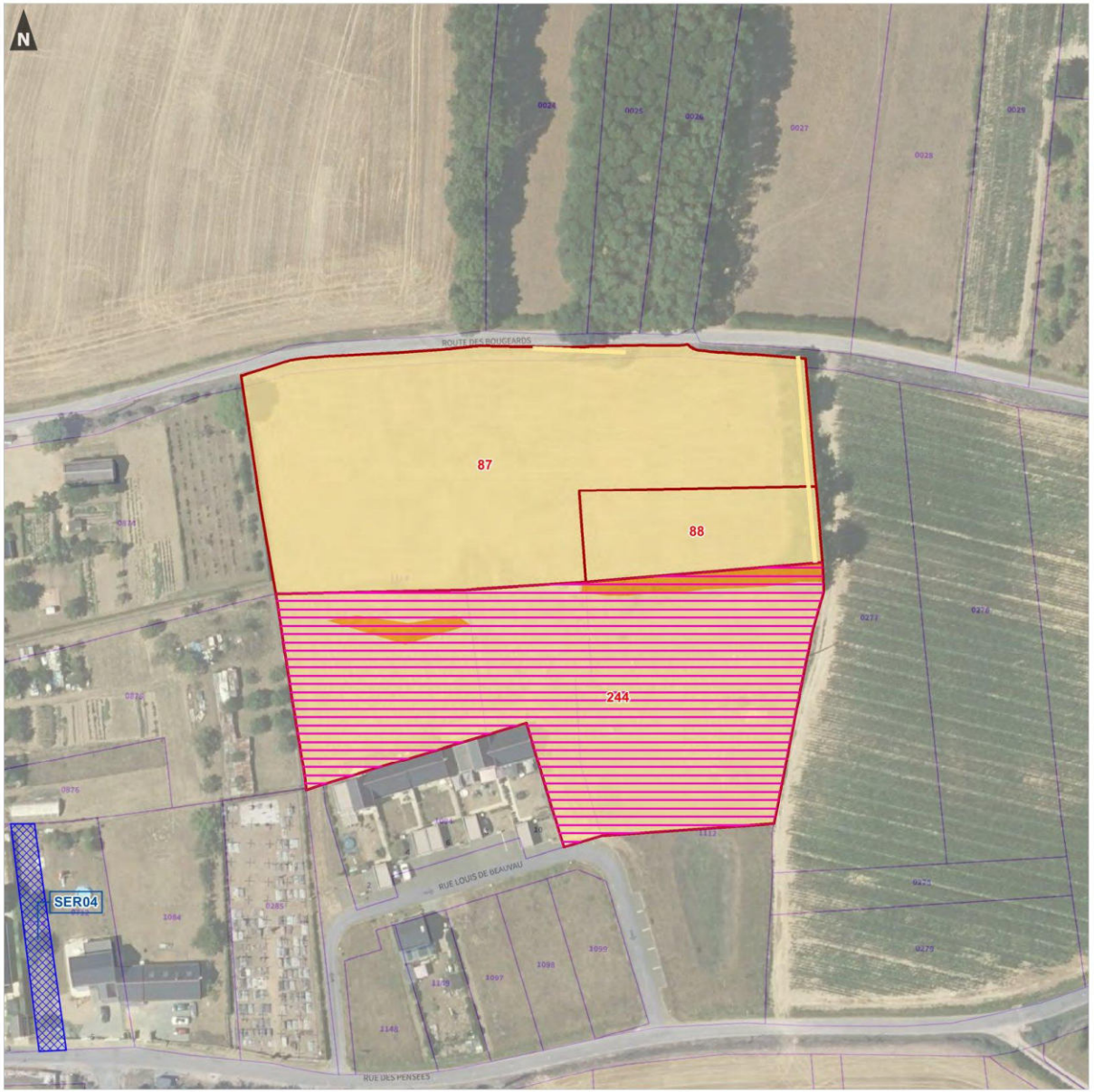
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 60
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

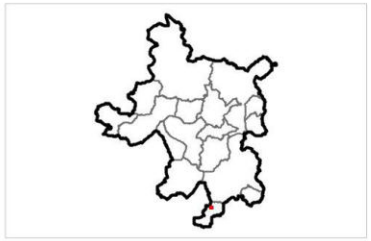
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Cornillé-les-Caves (36/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 60
Mètres

Réalisation : AUDDICE, octobre 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Hiérarchisation des enjeux écologiques
Cornillé-les-Caves (37/37)

- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zones humides (source Element 5)
- Secteur d'études

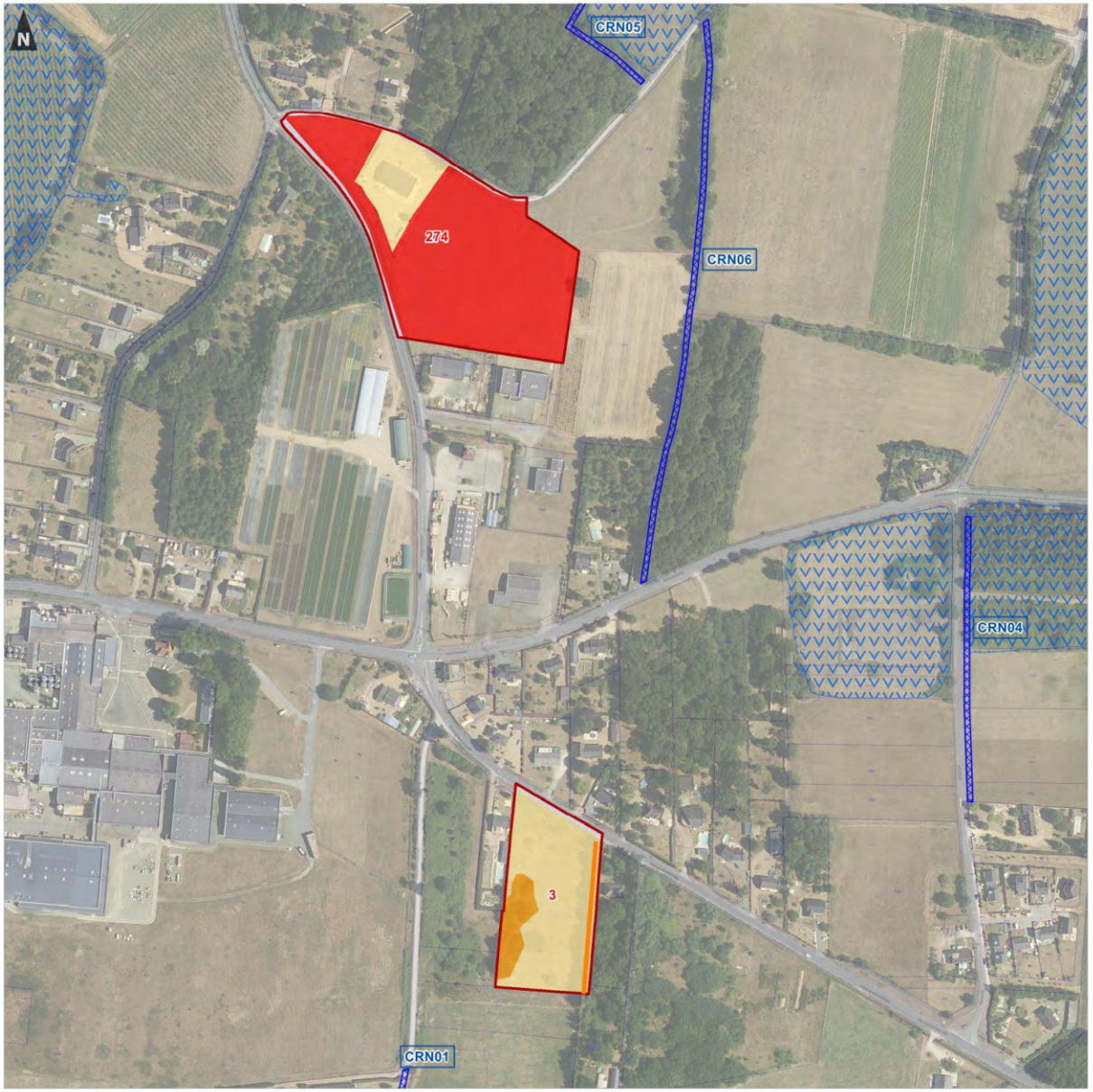
Niveau d'enjeu des entités géographiques

- Très faible, négligeable à nul
- Faible
- Potentiellement modéré
- Modéré
- Fort
- Très fort



0 100
Mètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - Ortho 20cm
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - CC Anjou Loir et Sarthe
AUDDICE, 2021



2.6.2 Secteurs avec analyse des fonctionnalités et potentialités écologiques, hors intervention sur le terrain

Le tableau ci-après synthétise les éléments d'intérêt écologique intégrant chacun des secteurs **n'ayant pas bénéficié d'interventions sur le terrain**, leurs fonctionnalités pour la biodiversité, et leur enjeux associés.

Il est important de rappeler en préambule que de nombreux secteurs de projet identifiés dans le cadre du PLUi (en excluant les OAP) sont déjà concernés par des projets existants : STECAL ou bâtiments voués à changement de destination ou par des secteurs dégradés du fait d'une activité passée. L'identification de ces secteurs a pour objectifs de permettre : soit une extension mesurée, soit de proposer des aménagements complémentaires de certains sites ou un nouvel usage.

Les enjeux présentés ci-après dans le tableau sont uniquement des **enjeux potentiels du site** (Voir colonne *: « Eléments écologiques d'intérêt »*)**.**

Ils sont établis **à partir des données bibliographiques** disponibles, à savoir :

- Vues aériennes (google maps, orthophotos) ;
- Trames vertes et bleues (SRCE) ;
- Muséum national d'histoire naturel ;
- Cartographie des zones naturelles d'intérêt reconnu, ...

La méthodologie d'attribution des enjeux écologiques relatives aux secteurs n'ayant pas bénéficiés d'interventions sur le terrain est détaillée en annexe de ce rapport.

De plus, concernant les données liées aux continuités écologiques, certains secteurs ont pu bénéficier d'une modélisation de la trame verte et bleue du territoire établie dans le cadre du travail mené par Terroiko. Ainsi les secteurs concernés bénéficient d'un indice de biodiversité.

Les enjeux potentiels du site s'attachent à la localisation du site d'étude au regard des enjeux bibliographiques identifiés et non aux projets en place ou futures.

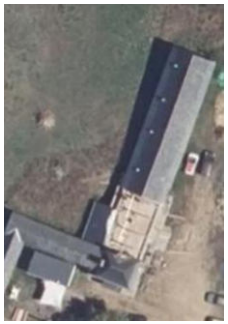
Les pétitionnaires des projets identifiés devront mener des prospections de terrain complémentaires nécessaires à l'établissement d'un avis plus représentatif des enjeux réellement présents sur les différents sites de projets qu'ils soient d'ores et déjà existants ou à créer. Ces éléments permettront de caractériser les potentielles incidences du projet au regard des enjeux présents avant la réalisation de tous nouveaux aménagements.

Les prospections de terrain seront d'autant plus nécessaires pour les bâtis, présents notamment au niveau des STECAL et changements de destination. En effet, les enjeux modérés ou forts associés à ces secteurs sont liés à leur utilisation potentielle par des espèces patrimoniales (chiroptères/ oiseaux). Cependant, il est possible qu'en réalité ces espèces ne les fréquentent pas, auquel cas les enjeux associés pourraient être revus à la baisse.

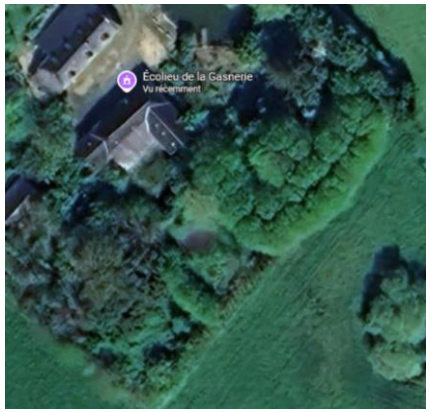
Tableau 22. Synthèse des éléments écologiques composant les secteurs n'ayant pas bénéficié d'interventions sur le terrain

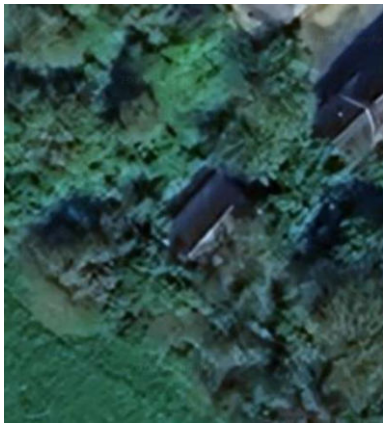
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NT-7 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Zones carrossables, voiries	Haies multistrates, haies plantées d'espèces non indigènes, alignements d'arbres	Bâti x jardins, emplacement de campings	Petit boisement	Petit plan d'eau	Proximité d'un cours d'eau important, *la Sarthe* ; Site inclus en **site Natura 2000 Basses vallée angevines, aval de la rivière de Mayenne et prairies de la Baumette (ZSC) ;** **Présence d'un petit boisement entourant un point d'eau à l'est ;** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes), et des milieux aquatiques/humides (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes, amphibiens) ; Participation des éléments structurants (haies) aux connectivités écologiques locales (corridor écologique, réservoir de biodiversité – trame bocagère, milieux ouverts, milieux humides/aquatiques). Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur.	Modéré à localement fort (bordure de *la Sarthe*, zone boisée autour du plan d' eau)	 
ER	MOR01 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	-	Haies plantées d'espèces non indigènes, fourrés	Friche	-	-	Site situé dans une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel faible ; Habitations à proximité et route départementale ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales liées au cortège des milieux semi-ouvert (oiseaux, reptiles, mammifères)	Faible à modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
ER	MOR02 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	-	Alignement d'arbres, haies arbustives, fourrés	Prairies de fauches	-	-	Site situé dans une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel faible ; Le site fait partie d'un secteur ayant été prospecté dans le cadre des interventions sur le terrain (secteur 125). Le secteur en question présente des enjeux écologiques faibles.	Faible	
ER	MOR03 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)		Haie arbustive et arborée				Site situé dans une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel faible ; Site situé au fond d'une zone de jardin d'ornement et à proximité de parcelles agricoles ; **Proximité immédiate d'une voie ferrée.** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts commun (oiseaux, reptiles, mammifères)	Faible à modéré	
Changement de destination	MOR9-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur un d'un réservoir de biodiversité appartenant à la sous-trame milieux ouvert ; Présence à proximité d'un réseau de haies reliant les jardins et bâtiments à un boisement à l'ouest. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : espèces nicheuses potentielles dans les anciens bâtis (chiroptères, oiseaux)	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

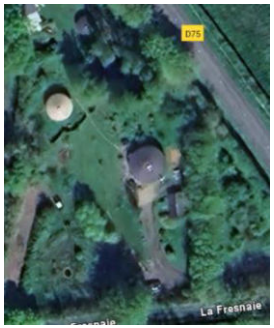
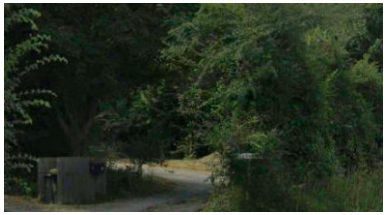
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	MOR2-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et d'un réservoir de biodiversité appartenant à la sous-trame milieux ouverts. Le site se trouve également à proximité d'une zone boisée et de deux ZNIEFF. Site se trouvant au sein de prairies pâturées, à proximité directe de boisements. (Très favorables pur certaines espèces de chiroptères) ; Présence potentiel dans le bâti d'espèces protégées et/ou patrimoniales : espèces nicheuses potentielles dans les anciens bâtis/milieux anthropiques (chiroptères, oiseaux)	Modéré à fort	  Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	MOR6-a (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et d'un réservoir de biodiversité appartenant à la sous-trame milieux ouverts. Le site se trouve également à proximité d'une zone boisée et de deux ZNIEFF. Site se trouvant au sein de prairies pâturées, à proximité directe de boisements (favorables pour certaines espèces de chiroptères) ; Présence potentiel dans le bâti d'espèces protégées et/ou patrimoniales : espèces nicheuses potentielles dans les anciens bâtis/milieux anthropiques (chiroptères, oiseaux)	Modéré à fort	  Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

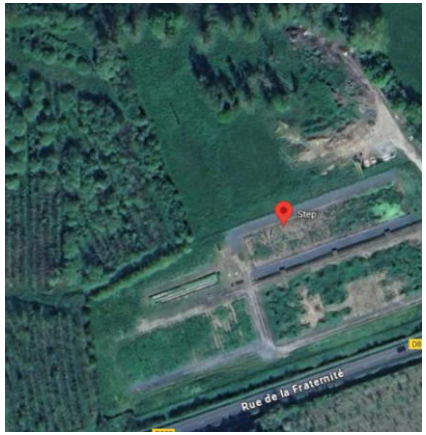
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	MOR7-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et d'un réservoir de biodiversité appartenant aux sous-trames milieux humides/aquatiques et milieux ouverts ; Site se trouvant à proximité de prairies permanentes et temporaires ainsi que d'un boisement et d'arbres remarquables. Présence d'un réseau de haies bien développé permettant la bonne connexion du site avec divers corridors et réservoirs de biodiversité et des espaces boisés (favorable aux chiroptères) ; Présence potentiel dans le bâti d'espèces protégées et/ou patrimoniales : espèces nicheuses potentielles dans les anciens bâtis/milieux anthropiques (chiroptères, oiseaux)	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NEr-23 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Voiries, voies ferrées	Fourrés, haies arbustives/arborées	Friches	Zones de boisement		Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel modéré Proximité de la ZNIEFF de type II « Basses vallées angevines » et de la ZSC « basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » ; Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Proximité directe de voie ferrées ; Présence de zones humides identifiées à proximité du secteur. Le secteur pourrait donc présenter des zones humides ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes)	Faible à modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

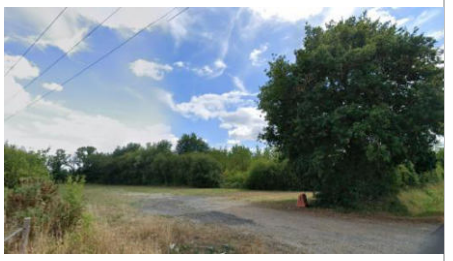
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-1 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)		Fourrés, haies arbustives/arborées,	Prairies (probablement utilisée pour les chevaux)			Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort et à proximité immédiate d'une zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. De plus, il se trouve au niveau de corridors de biodiversité appartenant aux sous trames milieux forestiers et milieux bocagers. Proximité de la ZNIEFF de type II « Basses vallées angevines » et de la ZSC « basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Le site est proche d'une zone boisée, d'un haras et d'un stade ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes)	Modéré	
STECAL	NHI2-7 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)		Fourrés		Boisement pouvant comporter des arbres remarquables	Plan d'eau	Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort et à proximité immédiate d'une zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. De plus, il se trouve au niveau de **corridors de biodiversité** appartenant aux sous trames milieux bocagers et milieux humides ainsi qu'au continuum de la sous-trame milieux ouverts. Le site se trouve au sein de zones prairiales et de cultures. Il est connecté à un réseau de haies assez bien développé ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortège lié aux milieux fermés, semi ouverts et également aquatiques/humides en raison de la présence du point d'eau (amphibiens, oiseaux, insectes, mammifères)	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	MOR13-a (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort et au niveau d'un corridor de biodiversité appartenant aux sous trames milieux bocagers et milieux humides ainsi qu'au continuum de la sous-trame milieux ouverts. Il s'agit d'un bâtiment, probablement ancien, se trouvant à proximité immédiate du secteur précédent, au sein d'une zone boisé ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher dans les bâtis anciens/milieux anthropiques (oiseaux, chiroptères) en particulier en raison de la présence de plan d'eau et de zones boisées, prairiales et de haies à proximité directe du site. De plus des espèces liées aux milieux fermés et aquatiques/humides sont susceptibles de fréquenter ponctuellement le site (insectes, oiseaux, amphibiens, mammifères)	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	MOR4-c (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâtis anciens (potentiel hangar ou grange)	Arbres	Végétations herbacée/ arbustive des jardins			Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et au niveau d'un corridors de biodiversité de la sous-trame milieux bocagers ainsi que d'un réservoir de biodiversité de la sous trame milieux humides. Bâtiments situés au sein d'une ferme aquacole ; Présence potentielle d'espèces protégées/patrimoniale susceptibles de nicher dans les bâtis anciens/milieux anthropiques (oiseaux, chiroptères). Des espèces liées aux milieux aquatiques et semi-ouverts anthropiques sont également susceptibles d'être présentes à proximité du site (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles)	Modéré à fort	

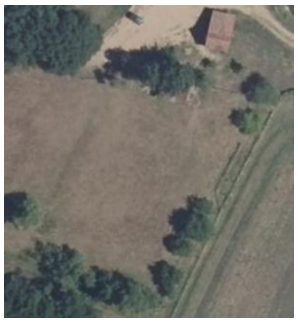
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	MOR12-c (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâtis anciens (potentiel hangar ou grange)	Arbres	Végétations herbacée/ arbustive des jardins			Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et au niveau d'un corridors de biodiversité de la sous-trame milieux bocagers ainsi que d'un réservoir de biodiversité de la sous trame milieux humides. Bâtiments situés au sein d'une ferme aquacole ; Présence potentielle d'espèces protégées/patrimoniale susceptibles de nicher dans les bâtis anciens/milieux anthropiques (oiseaux, chiroptères). Des espèces liées aux milieux aquatiques et semi-ouverts anthropiques sont également susceptibles d'être présentes à proximité du site (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles)	Modéré à fort	
Changement de destination	MOR1-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel modéré ainsi qu'au continuum de la sous-trame milieux ouverts Le site est entouré par des zones prairiales et boisées auxquelles il est relié un réseau de haies ; Présence potentielle d'espèces protégées/patrimoniales susceptibles de de nicher dans les bâtis anciens/milieux anthropiques (oiseaux, chiroptères).	Faible à modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	MOR10-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et d'un réservoir de biodiversité appartenant à la sous-trame milieux humide ainsi qu'au continuum de la sous-trame milieux ouverts ; Il semble s'agir d'un hangar présentant peu de fonctionnalité pour la biodiversité. Il se trouve cependant à proximité immédiates de prairies : Présence potentielle à proximité du site d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères)	Faible	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NHI1-2 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Voirie, bâtis	Haies arbustives et arborées, fourrés		Petites zones de boisement (autour du plan d'eau)	Plan d'eau	Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort, au continuum de la sous-trame milieux ouverts et de corridors de biodiversité des sous trames milieux forestiers, milieux humides/aquatiques et milieux bocagers Présence de végétation arbustive/arborée importante au sein du site ; Participation des éléments structurants (haies) aux connectivités écologiques locales ; Le site offre aux espèces une zone arborée bénéficiant d'un point d'eau dans un contexte majoritairement agricole ; il s'agit d'un point relai aux individus entre plusieurs boisements présents aux alentours ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales liées au cortège des milieux fermés et semi ouverts (oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, mammifères dont chiroptères) nidification possible d'espèces protégées et/ou patrimoniales au niveau des bâtiments (oiseaux, chiroptères).	Fort	 

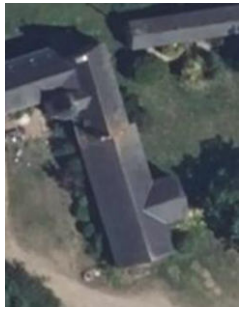
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-2 (Moranne sur Sarthe – Daumeray)	Voirie, zone de dépôt de déchets probable (graviers etc.)	Haies arbustives/ arborées	Prairies/friches	zone boisée de faible superficie		Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur, d'un réservoir de biodiversité de la sous-trames milieux humides/aquatiques, du continuum de la sous-trame milieux ouverts et de corridors de biodiversité des sous trames milieux forestiers et milieux bocagers ; Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Ruisseau présent en bordure Nord du secteur. Station d'épuration (lit planté de roseaux) présente en bordure Sud du secteur ; Zones boisées présentes aux abords directs ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales appartenant au cortège lié aux milieux semi-ouverts, et ouverts anthropisés mais également aux milieux fermés (espèces en transit sur le secteur ou présentes en bordures) (oiseaux, insectes, chiroptères, mammifères, amphibiens, reptiles).	Fort	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	AV1-2 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Surface carrossable	Haies arbustives/ arborées en bordure de secteur	Végétation rase (pelouse)			Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur, aux réservoirs de biodiversité des sous-trames milieux humides/aquatiques, au continuum de la sous-trame milieux ouverts et de corridors de biodiversité des sous trames milieux forestiers et milieux bocagers ; Présence de milieux boisés à proximité. Le site en lui-même ne semble pas présenter d'enjeu particulier. Cependant les haies le bordant font partie d'un réseau intervenant dans la continuité écologique locale ; Présence potentielle d'espèces protégées/patrimoniales appartenant au cortège des espèces liées aux milieux ouverts et semi-ouverts anthropisé (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles)	Faible à modéré	
Changement de destination	MOR3-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort, au continuum de la sous-trame milieux ouverts et de corridors de biodiversité des sous trames milieux forestiers et milieux bocagers ; Le site se trouve au sein d'une exploitation agricole forestière ; de grandes zones boisées et un plan d'eau se situent à proximité du site ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortège lié aux milieux anthropiques (nicheur potentiels oiseaux, chiroptères).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

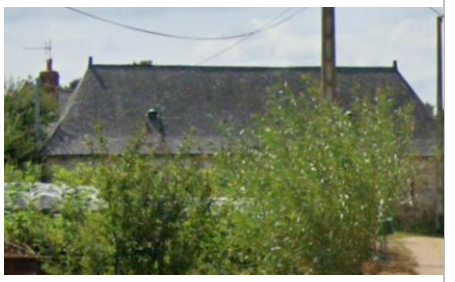
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	DAU01 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)		Arbres isolés, petite haies arbustives	Prairie de fauche			Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel en parti majeur, aux réservoirs de biodiversité des sous-trames milieux humides/aquatiques (en partie) et au continuum de la sous-trame milieux ouverts. Le secteur semble présenter peu de fonctionnalités pour les espèces. Il se trouve en bordure de zone urbanisée/ zone d'activité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, insectes, mammifères)	Faible	
Emplacement réservé	DAU02 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)		Arbres éparses	Jardin potager			Site situé au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort Le site se trouve au sein du tissu urbain. Le jardin potager cultivé ne semble présenter que très peu de fonctionnalité écologique ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communs : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains à ouvert urbain (oiseaux, reptiles)	Faible	
Changement de destination	DAU1-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort, à proximité de milieux boisées et d'un réseau de haies bien développé (corridor écologique de la sous-trame forestière) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments et de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NHI2-3 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)		Alignements d'arbres	Prairies ou pelouse			Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur, en partie au sein de réservoirs de biodiversité des sous-trame milieux forestier et milieux bocager, et d'un corridor écologique de la sous-trame milieux boisé ainsi que du continuum de la sous-trame milieux ouverts. Le site se trouve également à proximité de la ZNIEFF de type II « bois du Grip » ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales appartenant aux cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles) Présence d'un plan d'eau à proximité : présence potentielle d'amphibiens sur le site et ses abords.	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Emplacement réservé	MOR05 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)		Haie arbustive/ arborée				Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et au sein de réservoirs de biodiversité et corridors écologiques appartenant à plusieurs sous-trames des trames verte et bleue. **Le site se trouve au droit de deux sites Natura 2000.** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales appartenant aux cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	MOR04 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)		Bosquet (arbres et arbustes)				Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et au sein de réservoirs de biodiversité appartenant à plusieurs sous-trames. Morceau d'une haie jouant un rôle dans la connectivité écologique locale. Le site se situe à proximité de sites Natura 2000 ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale appartenant au cortège lié aux milieux semi-ouvert et fermé (oiseau, mammifères, reptiles, insectes).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	MOR5-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et au sein de réservoirs de biodiversité appartenant à plusieurs sous-trames. Présence de haies à proximité d'un boisement ; site bien connecté aux réservoirs de biodiversité et se trouvant à proximité de sites Natura 2000. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

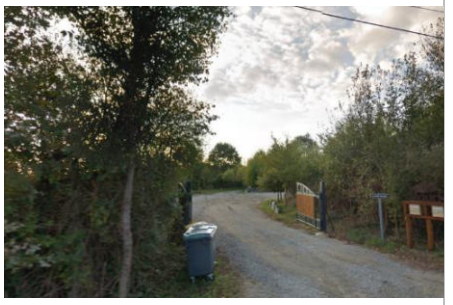
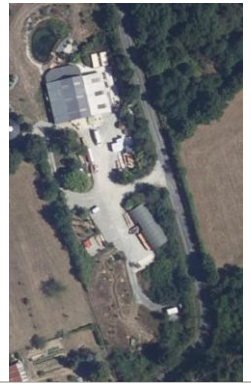
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	MOR11-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et au sein de réservoirs de biodiversité appartenant à plusieurs sous-trames. Présence de haies à boisement à proximité, site bien connecté aux réservoirs de biodiversité et se trouvant à proximité de sites Natura 2000. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	MOR8-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et au sein de réservoirs de biodiversité appartenant à plusieurs sous-trames. Présence de haies à boisement à proximité, site bien connecté aux réservoirs de biodiversité et se trouvant à proximité de sites Natura 2000 ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	DAU4-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur et appartenant à un réservoir de biodiversité de la sous-trame forestières, bien connecté aux réservoirs de biodiversité, boisements et plans d'eau via un réseau de haies développé. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	TIE5-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort et à proximité de la ZNIEFF de type II « Etangs de Sélène et étang de la Houssaye ». Site appartenant à un corridor écologique de la trame forestières, bien connecté aux réservoirs de biodiversité, boisements et plans d'eau via un réseau de haies développé. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Changement de destination	DAU3-a (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel modéré. Contexte majoritairement agricole, réseau de haie très peu développé. Présence d'un boisement à proximité, mais pas de haie permettant sa connexion au site ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	DAU2-b (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâti ancien (grange/ hangar)					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel fort, à proximité d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière et au sein d'un corridor écologique appartenant à la même sous-trame. Réseau de haies permettant la connexion avec les boisements à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Changement de destination	BAR4-b (Baracé)	Bâti					Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur, à proximité d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière et au sein d'un corridor écologique appartenant à la même sous-trame. Réseau de haies permettant la connexion avec les boisements à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-22 (Morannes sur Sarthe – Daumeray))		Haies arborées/ arbustives, fourrés	Prairie pâturée	Zones boisées		Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur, à proximité d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière et au sein d'un corridor écologique appartenant à la même sous-trame. Indice TVB modéré d'après l'étude de Terroïko. Présence de plusieurs boisements et haies à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales appartenant aux cortèges liés aux milieux semi-ouvert, ouvert et fermés (oiseaux, mammifères, insectes, chiroptères)	Forts	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NHl1-1 (Morannes sur Sarthe – Daumeray)	Bâtiments (yourtes)	Haies arbustives/ arborées, fourrés	Zones de jardins d'ornement, prairies, friches	Boisement		Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur, à proximité d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière et au sein d'un corridor écologique appartenant à la même sous-trame. Présence de plusieurs boisements et haies à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales appartenant aux cortèges liés aux milieux semi-ouvert et fermés (oiseaux, mammifères, insectes, chiroptères)	Forts	 

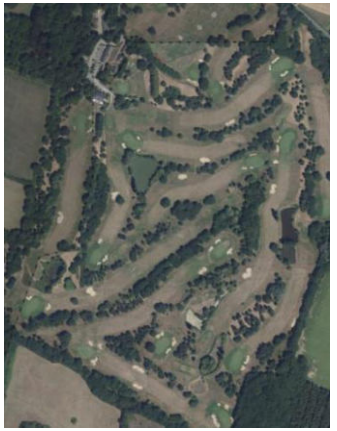
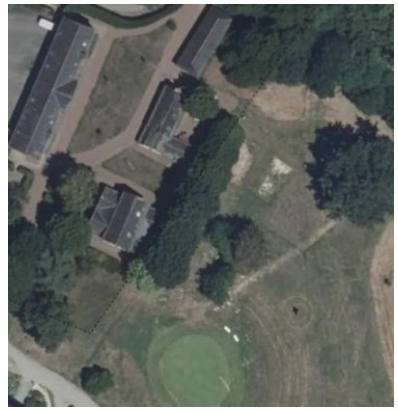
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	AY-8 (Morannes sur Sarthe – Daumeray))	Zones carrossables, voiries,	Haies arbustives/ arborées, fourrés	Zones de prairies/ friches au sud	Boisement	Plan d'eau	Site se trouvant au sein d'une zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur, à proximité d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière et au sein d'un corridor écologique appartenant à la même sous-trame. Présence de plusieurs boisements et haies à proximité. Présence d'un plan d'eau et de bâtiments sur le secteur ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales appartenant aux cortèges liés aux milieux semi-ouvert et anthropisé (oiseaux, mammifères, insectes, chiroptères)	Modéré	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	AY-7 (Etriché)	Voiries, zone carrossable, bâtiments	Haies arbustives/ arborées, fourré	Prairies/ friches (au Nord)			Zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur. Secteur au sein d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame bocagère ; Sud du site dans réservoir de biodiversité de la sous-trame milieux ouverts et milieux humides. Proximité de boisements/haies ; Partie Sud-Ouest au sein du territoire Espace Naturel Sensible « basses vallées angevines-prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir ». **Proximité d'un site RAMSAR, d'une Zone de Protection Spéciale et d'une Zone Spéciale de Conservation ;** **Site en activité ;** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales des cortèges des milieux anthropisés à semi-ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères dont chiroptères) et des milieux fermés (boisements en bordures et haies)	Faible à modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NT-4 (Etriché)		Haies arbustives/ arborées, fourrés	Prairie pâturée			Zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein de réservoirs de la biodiversité des sous-trames bocagère et milieux ouverts et d'un corridor de la sous-trame milieux forestier ; Proximité du territoire Espace Naturel Sensible « basses vallées angevines-prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir », d'une Zone de Protection Spéciale et d'une Zone Spéciale de Conservation. Haies et boisements à proximité directe ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales du cortège des milieux semi-ouverts prairiales et liées au corridors forestiers (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères dont chiroptères)	Modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

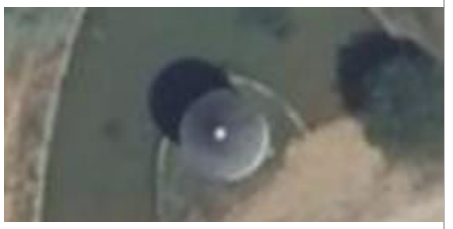
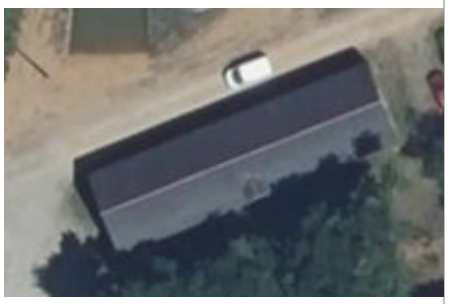
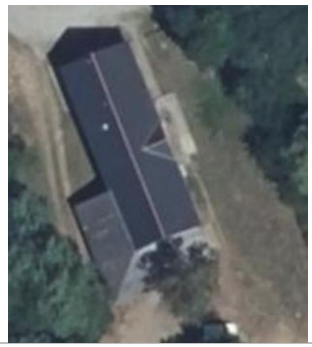
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	ETR01 (Etriché)		Haies arbustives, fourrés				Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein de réservoirs de la biodiversité des sous-trames bocagère et milieux ouverts ; Proximité du territoire Espace Naturel Sensible « basses vallées angevines-prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir », d'une Zone de Protection Spéciale et d'une Zone Spéciale de Conservation. Proximité prairie et petit boisement ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales du cortège des milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, insectes, mammifère)	Modéré	
Changement de destination	ETR1-c (Etriché)	Bâti ancien					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein de réservoirs de la biodiversité des sous-trames bocagère et milieux ouverts, proximité immédiate corridor de la sous trame forestière. Proximité du territoire Espace Naturel Sensible « basses vallées angevines-prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir », d'une Zone de Protection Spéciale et d'une Zone Spéciale de Conservation. Proximité d'un plan d'eau, haies et petit boisement ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	ETR02 (Etriché)		Haies arborées/ arbustives		Petits boisements		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein de réservoirs de la biodiversité des sous-trames bocagère et milieux ouverts, corridors écologique milieux forestier. Zones humides sur la partie Est. Bordure de route à proximité de zones d'activité présentant des haies et boisements appartenant au réseau de connectivité local ; Présence potentielle d'espèces protégées/patrimoniales du cortège lié au milieux semi-ouverts et utilisant les corridors forestiers (oiseaux, chiroptères, reptiles, insectes)	Modéré	
Emplacement réservé	ETR03 (Etriché)		Haies arbustives/ arborées, fourrés	Prairies			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein de réservoirs de la biodiversité des sous-trames bocagère et milieux ouverts, corridors écologique milieux forestier. Présence potentielle d'espèces protégées des cortèges des milieux ouverts (prairies - zone Ouest) et milieux semi-ouverts (bosquets - zone Est) (oiseaux, insectes, reptiles	Faible à modéré	 

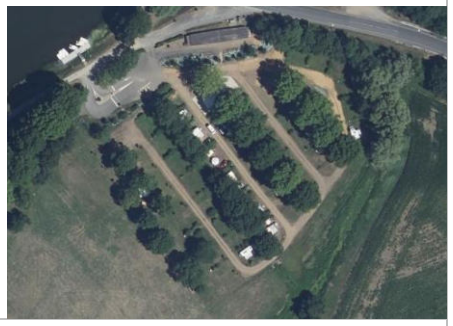
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	ETR04 (Etriché)		Fourrés, haies arbustives/ arborées	Prairies de fauche Parcelles agricoles			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein de réservoirs de la biodiversité des sous-trames bocagère et milieux humides, corridors écologique milieux forestier. Présence potentielle d'espèces protégées des cortèges des milieux ouverts, semi-ouverts et humides (oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens)	Modéré	
OAP	Secteur A (Etriché)		Haies plantées d'espèces non indigènes	Jardin potager/ d'ornement			Site au sein du tissu urbain ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales communes : cortège lié au milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, insectes, reptiles).	Faibles	
Changement de destination	TIE2-b (Etriché)	Bâti ancien					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort, site au sein d'un corridor de la sous-trame bocagère. Proximité de haies et boisements ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NL-10 (Cheffes)		Haies arborées, arbustives, fourrés	Pelouses	Petits boisements	Plans d'eau	Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur (Nord du site) et fort. Site au sein d'un corridors de la sous-trame forestière et d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame milieux ouvert (partie Nord). Présence de zones humides au sein du site. Proximité de boisements importants ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux ouverts, semi ouverts et fermés (oiseaux, insectes, amphibiens, mammifères dont chiroptères, reptiles).	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NT-2 (Cheffes)	Bâti	Haies arborées, arbustives, fourrés	Pelouses			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur (Nord du site) et fort. Site au sein d'un corridors de la sous-trame forestière et d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame milieux ouvert (partie Nord). Présence de zones humides au sein du site. Proximité de boisements importants ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux ouverts, anthropiques et semi ouverts (oiseaux, insectes, amphibiens, mammifères dont chiroptères, reptiles).	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NHI1-3 (Cheffes)		Haies arborées, arbustives, fourrés	Prairie (parfois de fauche)			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame milieux forestier. Importants boisements à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges des milieux ouverts et semi ouverts (oiseaux, mammifères dont chiroptères, insectes)	Modéré à fort	
Changement de destination	CHF4-a (Cheffes)	Bâtis					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein d'un réservoir de biodiversité de la sous-trame milieux forestier. Importants boisements à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
STECAL	AV2-1 (Cheffes)	Zone carrossable, bâtiments sans fondations	Haies plantées d'espèces non indigènes, haies arbustives/arborées	Jardins			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein des réservoirs de biodiversité des sous-trames milieux humides, ouverts et bocagers. Zones humides et réservoir de biodiversité de la sous trame forestière à proximité. Proximité de boisement importants/ haies arborées/ prairies potentiellement humides/ prairies de fauche ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges milieux semi-ouvert urbains à semi-ouvert (Oiseau, mammifère dont chiroptères, reptiles, insectes).	Faible à modéré	

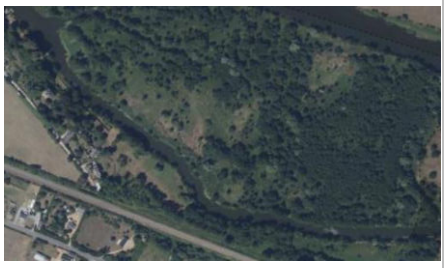
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	CHF1-b (Cheffes)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein des réservoirs de biodiversité des sous-trames milieux humides, ouverts et bocagers, ainsi que des corridors de la sous trame milieux forestier. Plans d'eau et boisements importants à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Changement de destination	CHF2-a (Cheffes)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein des réservoirs de biodiversité des sous-trames milieux humides, ouverts et bocagers, ainsi que des corridors de la sous trame milieux forestier. Plans d'eau et boisements d'importance à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Changement de destination	CHF5-b (Cheffes)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein des réservoirs de biodiversité des sous-trames milieux humides, ouverts et bocagers, ainsi que des corridors de la sous trame milieux forestier. Plans d'eau et boisements importants à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NL-5 (Cheffes)	Terrains de sport, zone carrossable, voiries	Haies arbustives/ arborées	Prairies et pelouses			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Proximité de la Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » et de plusieurs ZNIEFF. Présence au sein de réservoirs de biodiversité milieux humides, ouverts, bocagers et d'un corridor de la sous-trame milieux forestier. Boisement à proximité immédiate. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniale : cortège des milieux ouverts et semi-ouvert prairiaux (oiseaux, insectes, mammifères dont chiroptères, reptiles)	Modéré à fort	
STECAL	NL-6 (Cheffes)	Zone carrossable, bâti	Haies arborées	pelouse			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. **Proximité de la Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette »** et de plusieurs ZNIEFF. Présence au sein de réservoirs de biodiversité milieux humides, ouverts, bocagers et d'un corridor de la sous-trame milieux forestier. **Bordure de *la Sarthe.*** Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniale : cortège des milieux semi-ouverts urbain et des milieux humides (oiseaux, insectes, mammifères dont chiroptères, reptiles)	Modéré à fort	 

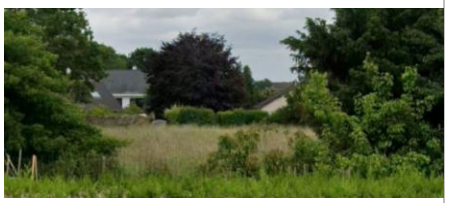
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NT-5 (Cheffes)	Zone carrossable, voiries, bâtiments	Haies arborées, arbustives, alignement d'arbres				Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Site au sein de deux zones Natura 2000, de plusieurs zones ZNIEFF, de réservoirs de biodiversité milieux humides, ouverts, bocagers et d'un corridor de la sous-trame milieux forestier. **Bordure de *la Sarthe.*** Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniale : cortège des milieux semi-ouverts anthropisé à semi-ouverts et des milieux humides (oiseaux, insectes, mammifères dont chiroptères, reptiles)	Modéré à fort	 
Emplacement réservé	CHF01 (Cheffes)	Bâtis très anciens / ruines					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Proximité de la Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » et de plusieurs zones Natura 2000. Présence au sein de réservoirs de biodiversité milieux humides, ouverts et bocagers. Présence potentielle d'espèces protégées et / ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et anthropisés (reptiles, oiseaux, insectes, mammifères dont chiroptères) gîte/ nidification potentiel.	Modéré à Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	CHF02 (Cheffes)		Haies arbustives/ arborées	Jardin, prairies			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Proximité de la Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » et de plusieurs zones Natura 2000. Présence au sein de réservoirs de biodiversité milieux humides, ouverts et bocagers. **Enclavé en tissu urbain** Présence potentielle d'espèces protégées et / ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi ouverts anthropisés (reptiles, oiseaux, insectes, mammifères)	Faible à modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NEr-16 (Cheffes)		Haies arbustives/ arborées,	Prairies de fauches			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Proximité de la Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » et de plusieurs zones Natura 2000. Présence au sein de réservoirs de biodiversité milieux humides, ouverts et bocagers et d'un corridor de la sous-trame milieux forestiers. Présence de zones humides, d'un plan d'eau et de boisements à proximité. Indice TVB faible d'après Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges des milieux semi-ouverts prairiaux (oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens)	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-27 (Cheffes)			Prairies / friches			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur ; Proximité de la Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » et de plusieurs zones Natura 2000. Présence au sein de réservoirs de biodiversité milieux humides, ouverts et bocagers et d'un corridor de la sous-trame milieux forestiers. Présence de zones humides et de plan d'eau à proximité ; Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges des milieux semi-ouverts prairiaux et humides (oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens)	Modéré	
STECAL	NHI2-2 (Cheffes)		Fourrés		Boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Proximité de la Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » et de plusieurs zones Natura 2000. Présence au sein de réservoirs de biodiversité milieux humides, ouverts et bocagers et d'un corridor de la sous-trame milieux forestiers. Présence de zones humides ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortège lié aux milieux fermés et aux milieux humides (oiseaux, insectes, chiroptères, reptiles, amphibiens)	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	CHF3-b (Cheffes)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Proximité de la Zone de Protection Spéciale « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » et de plusieurs zones Natura 2000. Présence au sein de réservoirs de biodiversité milieux ouverts et bocagers et d'un corridor de la sous trame milieux forestier. Présence de zones humides à proximité ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Emplacement réservé	TIE06 (Tiercé)		Alignement d'arbres		Boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Présence au sein de corridors de plusieurs sous-trames. Présence de zones humides ; **Situé au sein de deux sites Natura 2000**, d'un espace naturel sensible et d'une ZNIEFF de type I. Situé au sein d'un boisement et en bordure de *la Sarthe* ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux humides/ aquatiques et des milieux fermés (oiseaux, insectes, mammifères dont chiroptères, reptiles, amphibiens)	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	TIE07 (Tiercé)	Voirie					Zone urbaine, voirie. Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	
Emplacement réservé	TIE01 (Tiercé)		Arbres fruitiers	Jardin potager/ ornements			Présence au sein du tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes)	Faible	
Emplacement réservé	TIE02 (Tiercé)		Haie arbustive / arborée				Secteur inclus au secteur 33 (prospection sur le terrain). Haie en bordure de voie ferrée. Enjeu pressenti sur le terrain faible	Faible	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	TIE03 (Tiercé)		Haies arborées	Prairies (parfois de fauche)			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoirs de biodiversité des sous-trames des milieux ouverts et humides. Présence de zones humides. Proximité immédiate de deux sites Natura 2000, d'un espace naturel sensible et d'une ZNIEFF de type I (toutes liées aux vallées angevines). Proximité du tissu urbain ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux humides et semi ouvert (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles)	Modéré	
Emplacement réservé	TIE04 (Tiercé)	Bâti, zones carrossables, voiries	Haies arborées/ arbustives	Jardins			Au sein du tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains à artificialisé (oiseaux, reptiles)	Faible à modéré	 Pas de vue 360 récente disponible
Emplacement réservé	TIR05 (Tiercé)	Muret en pierre	Haies arbustives/ arborées	Friches			Au sein du tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles)	Faible à modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	AY-2 (Tiercé)	Bâti, voirie, zone		Pelouses			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel modéré. Proximité de routes et de voies ferrées ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales commune : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains à artificialisé (oiseaux, reptiles, insectes)	Faible à modéré	
STECAL	AY-3 (Tiercé)	Voirie, zone carrossable, bâti	Haies arborées/ arbustives	Prairies/ pelouse			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort (zone Sud) et modéré (reste du site). Corridors écologiques (milieux forestier) sur le Sud du site, proximité d'un réservoir de biodiversité (milieux forestier). Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux anthropisés à semi-ouverts (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères dont chiroptères)	Modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	AR-6 (Tiercé)	Voirie, zone carrossable, bâtis, serres	Haies arbustives/ arborées	Pelouse			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort au sein d'un corridor écologique (milieux forestier). Présence de zones humides à proximité. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux anthropisé à ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères dont chiroptères).	Modéré	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	TIE3-a (Tiercé)	Bâti ancien					Proximité d'un plan d'eau, de boisement et de haies. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
STECAL	NEr-10 (Tiercé)	Panneaux solaires		Prairies/ pelouse rase			Proximité de zones de déchèterie et d'un corridor écologique (milieux forestier). Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges des milieux ouverts urbain (oiseaux, reptiles)	Faible	 
STECAL	AV1-1 (Tiercé)		Alignements d'arbres, haies arbustives/ arborées	Grande culture			Secteurs similaires prospecté à proximité, enjeux pressenti faible. Présence potentielle d'espèces protégées et / ou patrimoniales : cortège des milieux ouverts agricoles	Faible à modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	TIE4-a (Tiercé)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort, site au sein d'un corridor écologique (milieux forestier), proximité de boisements importants et d'un plan d'eau. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NEr-9 (Tiercé)	Voirie, zone carrossable	Haies arbustives/ arborées, fourrés	Prairies/ friches			Zone à enjeu écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux forestier). Au sein d'une ZNIEFF de type II et à proximité d'un espace naturel sensible Indice TVB modéré d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts à anthropisé et aux milieux fermés (oiseaux, insectes, reptiles, mammifères)	Modéré à fort	 

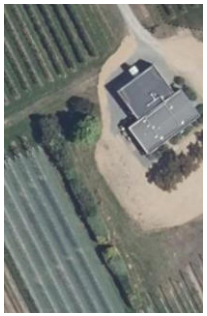
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	AY-9 (Tiercé)	Bâti, zone carrossable	Alignement d'arbres, haies arbustives/ arborées	Prairie de fauche, Jardin			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort, au sein de corridors écologiques (milieux bocager, milieux forestier) et à proximité d'une ZNIEFF de type II et d'un espace naturel sensible. Présence de zones humides. Réseau de haies connecté aux boisements et plans d'eau proches ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniale : cortège des milieux semi-ouverts à ouvert (oiseaux, insectes, reptiles, mammifères dont chiroptères) ; susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	TIE1-b (Tiercé)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux forestier) et d'une ZNIEFF de type II, proximité d'un espace naturel sensible. Proximité de boisement et de cours d'eau. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

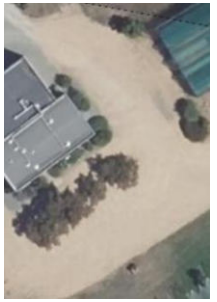
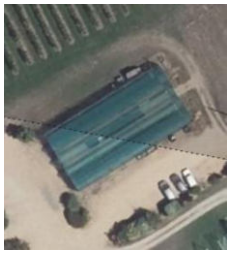
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	MNT3-a (Montreuil-sur-Loir)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts, forestiers, humides) et d'un espace naturel sensible et d'une ZNIEFF de type II. Présence de zones humides. **Proximité immédiate d'un cours d'eau et de boisements** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Emplacement réservé	SEI03 (Tiercé)		Haies arborées/ arbustives, alignements d'arbres		Petits boisements		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts, forestiers, humides) et d'un espace naturel sensible et d'une ZNIEFF de type II. Présence de zones humides. Bordure du *Loir* ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux forestiers, humides/ aquatiques (oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, mammifères dont chiroptères).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Emplacement réservé	MNT03 (Montreuil sur Loir)		Haies arborées/ arbustives, alignements d'arbres				Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts, forestiers, humides) et d'un espace naturel sensible et d'une ZNIEFF de type II. Présence de zones humides Bordure du *Loir* ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux forestiers, humides/ aquatiques (oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, mammifères dont chiroptères).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	BAR1-a (Baracé)	Bâti ancien					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux humides). Proximité réseau de haies reliées à boisements. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Changement de destination	BAR5-c (Baracé)	Bâti ancien					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts, bocagers, humides) et d'un corridor écologique (milieux forestier). Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-17 (Baracé)	Zone carrossable	Haies arborées/ arbustives, fourrés	Prairies	Petit boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur (Sud du site) et fort (reste du secteur), au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et d'un corridor écologique (milieux forestier). Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges des milieux semi-ouverts et fermés (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes).	Modéré à fort	 
Emplacement réservé	BAR01 (Baracé)	Bâti ancien, muret en pierre		Jardin			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel modéré, au sein du **tissu urbain** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communes : cortèges liés aux milieux urbains (oiseaux, insectes, mammifères) ; susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	BAR02 (Baracé)			Pelouse			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort, au sein d'un corridor écologique (milieux forestier). Proximité de haies ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux anthropisés à semi ouverts (oiseaux, insectes, reptiles, mammifères)	Faible à modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Emplacement réservé	BAR03 (Baracé)	Bâti	Haies arbustives/ arborées, alignements d'arbres	Jardins			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel modéré ; Zone accolée à un secteur ayant été prospecté et présentant des enjeux faibles.	Faible	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

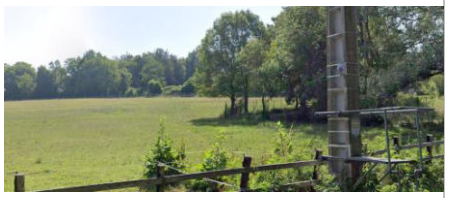
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	BAR6-c (Baracé)	Bâti ancien					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un corridor écologique (milieux forestier) Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Changement de destination	BAR2-a (Baracé)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort au sein de corridors écologiques (milieux forestier et bocagers). Enclavé au sein de boisements Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
STECAL	AR-2 (Seiches sur Loir)	Bâti, zone carrossable, voirie	Alignement d'arbres	pelouse			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et d'un corridor écologique (milieux forestier). Proximité de ZNIEFF de type II. Présence au sein d'un verger ; Présence potentielle d'espèces protégée et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouvert anthropisé (oiseaux, insectes, mammifères dont chiroptères, reptiles)	Faible	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

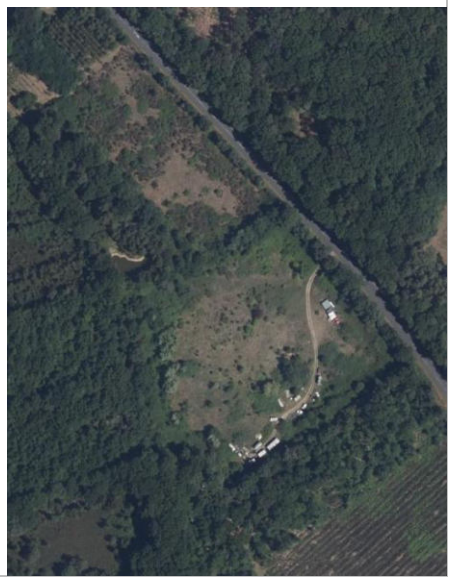
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	AR-3 (Seiches sur Loir)	Zone carrossable					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et d'un corridor écologique (milieux forestier). Proximité de ZNIEFF de type II. Présence au sein d'un verger ; Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Faible	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	AR-5 (Lézigné	Serre, zone carrossable					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et d'un corridor écologique (milieux forestier). Proximité de ZNIEFF de type II. Présence au sein d'un verger ; Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Faible	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	BAR3-b (Baracé)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort, au sein de réservoirs de biodiversité (milieux humides et bocagers) et d'un corridor écologique (milieux forestier). Proximité d'une ZNIEFF de type II et du Loir. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NHI2-1 (Seiches-sur-le-Loir)	Bâtis	Haies arborées/ arbustives, fourrés	Pelouse, jardins		Plan d'eau	Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoirs de biodiversité (milieux humides, forestiers), d'une ZNIEFF de type II et d'un espace Naturel sensible. Enclavé au sein de boisements, présence de zones humides Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés, humide/ aquatiques et semi-ouverts à anthropisé (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères dont chiroptères, insectes)	Fort	 
Changement de destination	SEI1-a (Seiches-sur-Loir)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoirs de biodiversité (milieux humides, forestiers), d'une ZNIEFF de type II et d'un espace Naturel sensible. Enclavé au sein de boisements, à proximité de plans d'eau. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	SEI2-a (Seiches-sur-le-Loir)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoirs de biodiversité (milieux humides, forestiers), d'une ZNIEFF de type II et d'un espace Naturel sensible. Enclavé au sein de boisements, à proximité de plans d'eau. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	SEI3-a (Seiches-sur-Loir)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoirs de biodiversité (milieux humides, forestiers), d'une ZNIEFF de type II et d'un espace Naturel sensible. Enclavé au sein de boisements, à proximité de plans d'eau. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Emplacement réservé	MNT04 (Montreuil sur Loir)			Prairie	Boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux, forestiers), d'un corridor écologique (milieux bocagers) et d'une ZNIEFF de type II. Présence de zones humides. Présence potentielle d'arbres à cavités. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales cortèges liés aux milieux fermés et semi-ouverts (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères dont chiroptères, amphibiens)	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL (soumis à OAP)	NL- 2 (Seiches-sur-Loir)	Zone carrossable, bâtis	Alignement d'arbres				Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux, forestiers), d'une ZNIEFF de type II et d'un espace naturel sensible. Zone de parking situé au sein de boisements, proximité de zones humides/ plan d'eau. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouverts anthropisé et milieux fermés (oiseaux, reptiles, mammifères dont chiroptères) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Modéré à fort	 
Emplacement réservé	MNT01 (Montreuil sur Loir)			Fond de jardin/ fond de prairies			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux, forestiers), à proximité d'une ZNIEFF de type II et espace naturel sensible. Proximité du tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouvert à anthropisé (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères)	Modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	MNT02 (Montreuil sur Loir)		Haie arbustive/ arborée				Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux, forestiers), à proximité d'une ZNIEFF de type II et espace naturel sensible. Proximité du tissu urbain, de prairies et de zones humides. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères, amphibiens, insectes)	Modéré	
Emplacement réservé	MNT05 (Montreuil sur Loir)	Zone carrossable					Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	
Emplacement réservé	SEI10 (Seiches-sur-Loir)			Prairies pâturé			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort, à proximité de zones humides, de boisements, d'une usine AEP et du Loir. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouvert prairiaux (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes).	Modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-6 (Montreuil-sur-Loir)		Haies arbustives/ arborées	Prairies			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir d biodiversité (milieux forestier) et à proximité de réservoirs de biodiversité (milieux ouverts, milieux bocager), de zones humides et de boisements importants. Bordure de cours d'eau Indice TVB limité d'après l'étude Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et /ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères, amphibiens)	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NEr-29 (Montreuil-sur-Loir)	Zone carrossable	Haies arborées/ arbustives, fourrés	Prairies	Boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité (milieux forestier) et à proximité de réservoirs de biodiversité (milieux ouverts, milieux bocager), de zones humides et de boisements importants. Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et /ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et fermés (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes)	Modéré à Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NL-8 (Seiches sur Loir)	Zone carrossable	Alignements d'arbres	pelouse			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'une ZNIEFF de type II. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles)	Faible à modéré	
Emplacement réservé	SEI05 (Seiches sur Loir)			Jardin			Site au sein du tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles)	Faible à modéré	
STECAL	AR-1 (Montreuil sur-Loir)	Bâtis, zone carrossable	Alignement d'arbres, fourrés, haies arbustives/ arborées		Boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts, humides et bocagers). Proximité de plan d'eau, de zones humides et de boisements. **Proximité d'un site Natura 2000 et du *Loir*.** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi ouverts et fermés (oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes, mammifères dont chiroptères) ; susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-4 (Montreuil sur-Loir)	Bâti	Haies arbustives/ arborées, fourrés	Pelouse, prairies			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts et humides). Proximité de plan d'eau, de zones humides et de boisements. **Proximité d'un site Natura 2000 et du *Loir*.** Indice TVB limité d'après l'étude Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi ouverts (oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes, mammifères dont chiroptères) ; susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 
STECAL	NEr-5 (Montreuil sur-Loir)		Haies arbustives/ arborées, fourrés	Prairies			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts et humides). Proximité de plan d'eau, de zones humides et de boisements. **Proximité d'un site Natura 2000 et du *Loir*.** Indice TVB limité d'après l'étude Terroïko Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi ouverts (oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes, mammifères dont chiroptères)	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	MNT1-a (Montreuil sur-Loir)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts, bocagers et humides). Proximité immédiate de boisements **Proximité d'un site Natura 2000 et du *Loir.*** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	MNT2-a (Montreuil sur-Loir)	Bâti					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux ouverts, bocagers et humides). Proximité immédiate de boisements **Proximité d'un site Natura 2000 et du *Loir.*** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
OAP	Secteur H (Durtal)	Bâtis récents, voiries, zones carrossables	Haies arbustives/ arborées, alignements d'arbres,	pelouse	Boisements	Bâche de rétention d'eau	Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et d'un corridor écologique (milieux forestier). Présence à proximité de bâtis anciens, d'un plan d'eau et d'un réservoir de biodiversité forestier important. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouverts à anthropisés (oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes, mammifères dont chiroptères)	Modéré à Fort	

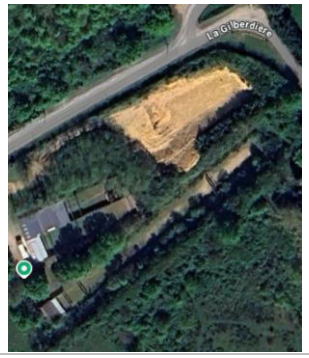
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NL-11 (Durtal)	Zones carrossables, terrain nu, bâtis	Alignements d'arbres, fourrés		Pelouse		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux bocagers et humides) et d'un **corridor écologique (milieux forestiers)**. Présence de zones humides, de boisements, de plans d'eau et cours d'eau de l'Argance à proximité. **Terrain de motocross (éléments fragmentant) ;** Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouverts anthropisés (oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes, mammifères dont chiroptères)	Modéré	
Changement de destination	DUR1-b (Durtal)	Bâti ancien					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux bocagers et ouverts) et d'un **corridor écologique (milieux forestiers)**. Boisements à proximité. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Changement de destination	DUR2-a (Durtal)	Bâti ancien					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein de réservoir de biodiversité (milieux bocagers et ouverts) et d'un **corridor écologique (milieux forestiers)**. Boisements à proximité. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	

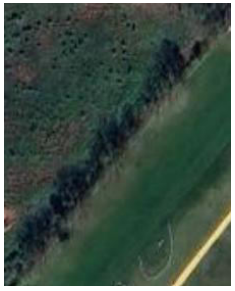
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	DUR01 (Durtal)	Chemin piéton entre les habitations					Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel faible (au sud du secteur) et faible (reste du secteur), au sein du tissu urbain. Présence de zones humides au niveau du sud du site. Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	
STECAL	NT-3 (Durtal)	Bâtis, zone carrossable, voiries	Alignements d'arbres, haies arborées/ arbustives	Pelouses			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort, au sein d'un corridors écologique (milieux ouverts). Situé en bordure de *la Loire*, à proximité de réservoir de biodiversité (milieux forestier, bocagers et humides). Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouverts anthropisés (oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes, mammifères dont chiroptères)	Modéré	
OAP	Secteur A (Durtal)			Parcelles agricoles			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel modéré. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges des milieux ouverts (oiseaux).	Faible à modéré	

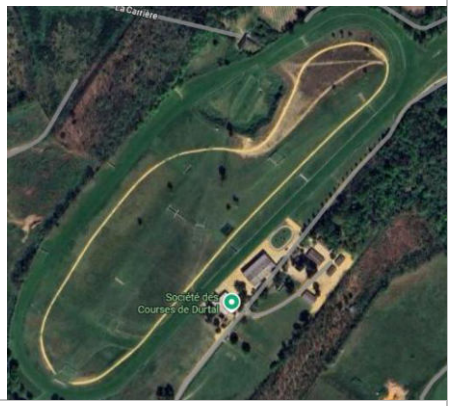
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
OAP	Secteur B (Durtal)	Tissus urbains		Jardins			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel en partie fort (sud) et modéré (bordure Nord). Partie Sud concernée par des corridors écologiques (milieux ouverts et bocagers) et par une ZNIEFF de type II. Proximité du Loir et de réservoirs de biodiversité milieux humides. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbain.	Modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	DUR04 (Durtal)	Voirie	Alignement d'arbres	Pelouse			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel fort, au sein d'un corridor écologique (milieux ouverts Une partie voirie et une partie bordure du *Loir*. Davantage d'enjeux sur la deuxième partie, présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et humides.	Très faible à modéré	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	DUR05 (Durtal)			Pelouse/ prairies			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel modéré. Partiellement compris au sein d'un secteur ayant été prospecté et présentant des enjeux faibles à modéré au niveau des haies au nord-est.	Faible à modéré	
Emplacement réservé	DUR02 (Durtal)						Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel faible. Partiellement compris au sein d'un secteur prospecté et présentant des enjeux modérés	Modéré	
Emplacement réservé	DUR03 (Durtal)						Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel faible, à proximité d'un corridor écologique (milieux ouvert).	Faible	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
OAP	Secteur F (Durtal)	Voiries, zones carrossables, bâtis	Alignements d'arbres, haies arbustives/ arborées	Pelouses			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel faible. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles)	Faible à modéré	
STECAL	NL-12 (Durtal)	Bâti, zone carrossable	Alignement d'arbres, haies arborées/ arbustives, fouurrés		Boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité forestier. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et fermé	Modéré à fort	
STECAL	NEr-21 (Durtal)	Bâti, zone carrossable	Alignement d'arbres, haies arborées/ arbustives, fouurrés		Boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, au sein d'un réservoir de biodiversité forestier. Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et fermé	Modéré à fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-14 (Durtal)	Panneaux solaires		Prairies			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, boisements à proximité ; Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts.	Modéré	
STECAL	NEr-20 (Durtal)		Haies arborées/ arbustives, fourrés	Prairies, pelouses	Boisement		Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur, boisements à proximité. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts.	Modéré	
Emplacement réservé	DUR06 (Durtal)	Voirie	Haies arbustives	Prairie			Zone à enjeux écologique et patrimonial potentiel majeur. Une partie au niveau de voiries déjà existantes et une partie au niveau de prairies/haies arbustives.	Faible à modéré	
STECAL	NL13 (Durtal)		Haies arbustives/ arborées	Pelouses			Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestier) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts	Modéré	

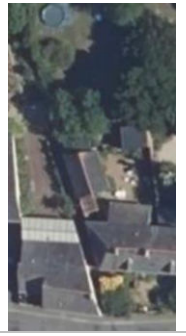
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NL-7 (les rairies)	Terre à nue, bâti	Alignements d'arbres	Pelouse, prairies	Boisements		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestier) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortège des milieux ouvert anthropisé et des milieux fermés.	Faible à modéré	
STECAL	NEr-11 (les rairies)		Fourrés, haies arbustives/ arborées	Pelouse, prairies			Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestier), proximité de boisement et d'un plan d'eau/zones humides. Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes, amphibiens)	Modéré	

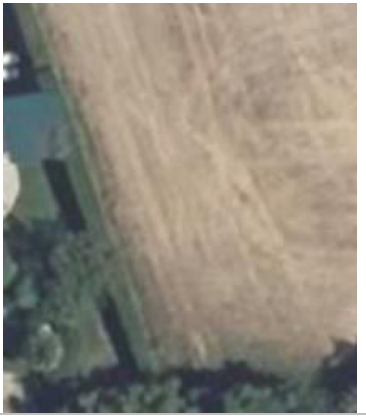
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	AY-1 (Huillé-Lézigné)	Bâtis, zone carrossable		Pelouse, jardins			Proximité de ZNIEFF. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux anthropisé à semi-ouvert (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes)	Faible à modéré	
STECAL	NEr-8 (Huillé-Lézigné)	Panneaux solaire		Prairies			Appartenance à une plusieurs ZNIEFF, réservoirs de biodiversité zones humides. Indice TVB modéré d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et humides (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes, amphibiens)	Modéré à fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-7 (Huillé-Lézigné)	Panneaux solaire		Prairies			**Appartenance à plusieurs ZNIEFF**, proximité d'un plan d'eau. Présence de zones humides. Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et humides (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes, amphibiens).	Modéré à fort	
Emplacement réservé	LEZ03 (Huillé-Lézigné)		Alignement d'arbres	Prairies			Appartenance à un réservoir de biodiversité milieux humide, à proximité d'un corridor écologique (milieux forestier) et d'une ZNIEFF de type II, proximité d'une ZNIEFF de type I. Proximité du *Loir* et présence de zones humides. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux humides/aquatiques, semi-ouverts (oiseaux, chiroptères, insectes, reptiles, amphibiens)	Fort	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	LEZ04 (Huillé-Lézigné)		Haies arbustives/ arborées	Prairies pâturée			Appartenance à des réservoirs de biodiversité (milieux humides et bocagers) et d'une ZNIEFF de type II, proximité d'une ZNIEFF de type I et d'un corridor écologique (milieux forestier) Proximité du *Loir* et présence de zones humides. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux humides/aquatiques, semi-ouverts (oiseaux, chiroptères, insectes, reptiles, amphibiens)	Fort	
STECAL	NL-1 (Huillé-Lézigné)	Bâti, voirie, zone carrossable	Haies plantées d'espèces non indigènes, fourré	Pelouse		Bâche (réserve pompier)	Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux bocager) et à un corridor écologique (milieux forestier), proximité de ZNIEFF et de zones humides. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges des milieux semi-ouverts à anthropisé (oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens).	Modéré	 

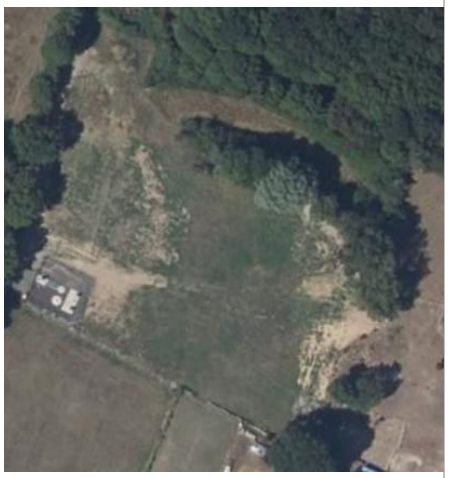
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	HUI01 (Huillé-Lézigné)		Alignement d'arbres	Prairies	Boisement		Appartenance à des réservoirs de biodiversité (milieux humides et bocagers),à un corridor écologique (milieux forestier) et d'une ZNIEFF de type II, proximité d'une ZNIEFF de type I. **Proximité du Loir** et présence de zones humides. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux humides/aquatiques, semi-ouverts et fermés (oiseaux, chiroptères, insectes, reptiles, amphibiens)	Fort	
STECAL	NEr-25 (Huillé-Lézigné)	Zone de dépôt de matériaux, voiries, zone carrossable	Haies arbustives/ arborées	Prairies			Proximité de plan d'eau et de boisements Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et à une ZNIEFF de type II. Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortège milieux semi-ouverts à anthropisé (oiseaux, reptiles, amphibiens).	Faible à modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	LEZ01 (Huillé-Lézigné)	Passage goudronné	Haies arbustives/ arborées	Pelouse			Appartenance au tissu urbain et à un corridor écologique (milieux ouverts). Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges des milieux urbanisés (oiseaux, reptiles).	Faible	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	LEZ02 (Huillé-Lézigné)		Haies plantées	Prairies de fauche			Appartenance à un corridor écologique (milieux ouverts), proximité du tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges des milieux semi-ouverts prairiaux (oiseaux, insectes, reptiles, mammifères)	Faible à Modéré	
OAP	Secteur A (Huillé-Lézigné)	Bâtis, voiries, zone carrossable	Alignements d'arbres, haies plantées d'espèces non indigènes, arbres isolés	Prairie pâturée, pelouses			Appartenance au tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges milieux semi-ouverts urbain (oiseaux, reptiles, insectes ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Faible à modéré	 
Emplacement réservé	LEZ06 (Huillé-Lézigné)		Haies arbustives/ arborées (rare)	Culture			Proximité d'une route départementale. Le secteur en bordure de route ne présente que peu de fonctionnalité écologique (linéaire de haies relictuel)	Très faible à Faible	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	LEZ2-b (Huillé-Lézigné)	Bâti ancien					Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Changement de destination	LEZ2-b (Huillé-Lézigné)	Bâti ancien					Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
STECAL	AY-10 (Les Rairies)	Bâti, zone carrossable	Haies arbustives/ arborées, fourrés	Prairie pâturée			Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et à un corridor écologique (milieux ouverts), proximité d'un réservoir de biodiversité (milieux forestier) et de boisements. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortège des milieux semi-ouverts à anthropisé (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale (gîte/ nidification)	Modéré à fort	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-28 (les Rairies)		Haies arbustives/ arborées, fourrés	Prairies, pelouse	Boisements		Appartenance aux réservoirs de biodiversité (milieux forestiers et bocagers), proximité d'un corridor écologique (milieux ouverts), lien avec réservoir milieux humides/aquatiques via boisements/ haies. Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges des milieux semi-ouverts et fermés (oiseaux, insectes, mammifères dont chiroptères, reptiles, amphibiens).	Modéré à fort	
Emplacement réservé	RAI02 (Les Rairies)		Haies plantées, haies arborées/ arbustives	Pelouses			Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux bocagers) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniale : cortèges liés aux milieux ouverts et semi ouverts (oiseaux, insectes, reptiles).	Modéré	
Emplacement réservé	RAI01 (Les Rairies)			Pelouse			Insertion au sein du tissu urbain, appartenance réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et d'un corridor écologique (milieux ouverts) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, mammifères, insectes, reptiles).	Faible à modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
OAP	Secteur C (les Rairies)	Bâtis, anciens	Haies arbustives/ arborées, alignements d'arbres	Prairies pâturées, pelouses			Proximité tissu urbain, appartenance partielle réservoir de biodiversité (milieux bocagers) et d'un corridor écologique (milieux ouverts) Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, mammifères, insectes, reptiles) Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale (gîte/ nidification)	Modéré à Fort	 
STECAL	NEr-12 (les Rairies)	Zone carrossable	Alignement d'arbres, haies arbustives/ arborées	Pelouse			Proximité tissu urbain, appartenance partielle réservoir de biodiversité (milieux bocagers), proximité de boisements ; Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, mammifères, insectes, reptiles)	Modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	RAI1-b (Les Rairies)	Bâti					Proximité réservoir de biodiversité milieux forestiers, plan d'eau ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Changement de destination	RAI2-b (Les Rairies)	Bâti					Proximité réservoir de biodiversité milieux forestiers, plan d'eau ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NEr-3 (Montignés-lès-rairies)		Haies arborées		Boisement de conifères		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux ouverts) proximité de réservoirs de biodiversité d'autres sous trames. Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés (oiseaux, mammifères, reptiles).	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	MLR01 (Montigné-lès-rairies)	Zone carrossable					Appartenance au tissu urbain ; Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	
Emplacement réservé	MLR02 (Montigné-lès-rairies)		Haies arbustives/ arborées discontinue				Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux ouverts), présence de zones humides. Haies assez mal connectées au réseau à l'échelle locale ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles)	Modéré	 
Emplacement réservé	CHP01 (Chappelle-saint-Laud)		Haies arbustives				Participation des éléments structurants (haies) aux connectivités écologiques locales (trame verte urbaine) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouvert anthropisé (reptiles, oiseaux)	Modéré	

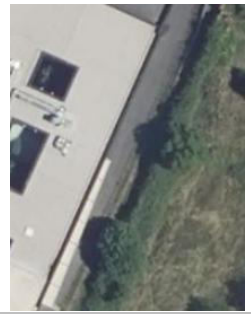
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	CHP02 (Chappelle-saint-Laud)	Muret	Haies arborées		Friche		Appartenance au tissus urbain et à un réservoir de biodiversité (milieux forestiers) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbanisés (reptiles, oiseaux).	Modéré à fort	
Emplacement réservé	CHP03 (Chappelle-saint-Laud)	Bâti, zone carrossable	Haies plantées d'espèces non indigènes, alignement d'arbres, arbres isolés	Pelouse			Proximité de boisements (réservoir de biodiversité), appartenance à un corridor des milieux bocagers et au tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbanisés (reptiles, oiseaux, insectes) ; susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Emplacement réservé	CHP04 (Chappelle-saint-Laud)		Arbres isolés, haies arbustives/ arborées	Friches			Appartenance au tissu urbain, proximité de boisements ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (reptiles, oiseaux, insectes, mammifères).	Faible à modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	CHP05 (Chapelle-Saint-Laud)		Haies arbustives/ arborées, fourrés	Prairies	Boisement		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestiers) ; Proximité de la station d'épuration. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères, amphibiens)	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Emplacement réservé	MAR01 (Marcé)	Zone carrossable					Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	
Emplacement réservé	MAR02 (Marcé)	Zone carrossable	Haies plantées d'espèces non indigènes				Appartenance au tissu urbain. Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	MAR03 (Marcé) (OAP Secteur D Marcé)	Bâti, zone carrossable	Haies plantées	Jardin			Appartenance au tissu urbain. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles)	Faible	
Emplacement réservé	MAR04 (Marcé)	Muret		Fond de jardin			Appartenance au tissu urbain ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles)	Faible à Modéré	
Emplacement réservé	SEI06 (Seiche sur le Loir)		Haies arbustives/ arborées				Participation des haies au connectivité locales ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes)	Modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	SEI12 (Seiche sur le Loir)	Voirie, zone carrossable					Certaines portions au niveau de zones boisées, proximité de plans d'eau. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi ouverts (amphibiens, oiseaux, reptiles)	Faible	
Emplacement réservé	SEI01 (Seiche sur le Loir)	Chemin goudronné	Haies plantées	Pelouse			Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	SEI08 (Seiche sur le Loir)	Zone carrossable	Haies arbustives/ arborées	Prairies			Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : Cortèges liés aux milieux semi-ouverts à anthropisé (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères)	Faible à modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Emplacement réservé	SEI11 (Seiche sur le Loir)	Zone carrossable	Haies plantées, haies arbustives/ arborées, arbres isolés		Pelouse		Appartenance au tissu urbain ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communs : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (Oiseaux, reptiles, insectes)	Faible à modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
Emplacement réservé	SEI14 (Seiche sur le Loir)		Haies arbustives/ arborées	Prairies, grandes cultures			Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et ouverts (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères)	Faible à modéré	

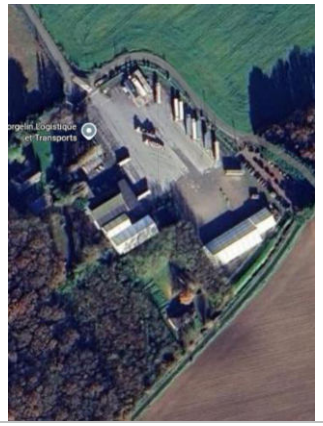
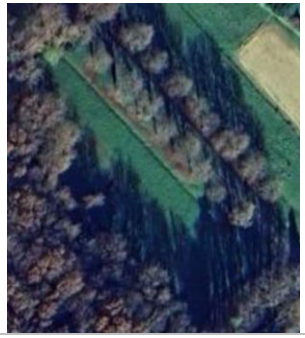
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	SEI02 (Seiche sur le Loir)	Chemin piéton					Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	
Emplacement réservé	SEI04 (Seiche sur le			Jardins potagers/ d'ornement			Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles, insectes)	Faible à modéré	
Emplacement réservé	SEI07 (Seiche sur le Loir)	Chemin bitumé					Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	

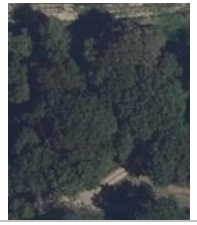
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	SE13 (Seiche sur le Loir)		Haies	Pelouse			Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, reptiles)	Faible	 
Emplacement réservé	CRZ04 (Corzé)			Jardin d'ornement			Appartenance au tissu urbain ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communs : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (Oiseaux, reptiles, insectes)	Faible à modéré	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité

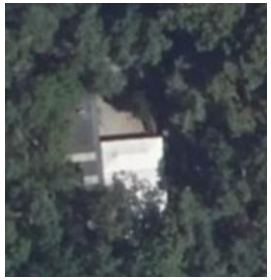
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NHI2-5 (Corzé)			Jardin/ prairie			Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux ouvert) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communs : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (Oiseaux, reptiles, insectes)	Modéré	
Changement de destination	SEI4-a (Seiches sur le Loir)	Bâti					Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles de nicher au niveau d'anciens bâtiments ou de milieux anthropisés (chiroptères, oiseaux).	Fort	
Emplacement réservé	CRZ02 (Corzé		Haie arbustive	Prairie			Proximité d'un réservoir de biodiversité (milieux ouverts) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communs : cortèges liés aux milieux semi-ouverts (Oiseaux, reptiles, insectes)	Faible à modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	CRZ03 (Corzé)	Zone carrossable					Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	
STECAL	AY-5 (Corzé)	Zone carrossable, bâti	Haie arbustive/ arborée, haie plantée	jardin			Appartenance à un corridor écologique (milieux ouverts) ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communs : <u>cortèges liés aux milieux semi-ouverts à anthropisé</u> (Oiseaux, reptiles, insectes)	Faible à modéré	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	CRZ01 (Corzé)		Arbre isolé	Jardin d'ornement			Proximité d'un site Natura 2000 et de plusieurs autres zones d'intérêt écologique reconnu. Appartenance au tissu urbain ; Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communs : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbain (Oiseaux, reptiles, insectes)	Faible à modéré	
STECAL	NL-3 (Corzé)	Zone carrossable					Appartenance à un site Natura 2000 et de plusieurs autres zones d'intérêt écologique reconnu. Fonctionnalités limitées	Faible	
STECAL	AY-6 (Corzé)	Zone carrossable, voirie, bâti					Fonctionnalités très limitées pour la biodiversité	Très faible	

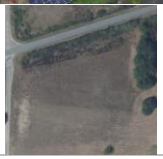
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	AY-4 (Corzé)	Zone carrossable, voirie, bâti	Haies arbustives, arborées, fourrés	Jardins	Boisement		Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales communs : <u>cortèges liés aux milieux anthropisé et semi-ouverts</u> (Oiseaux, reptiles)	Très faible à faible	 
STECAL	NHI2-4 (Corzé)	Bâti		Jardin	Boisement		Présence potentielle d'espèces protégées et patrimoniales : <u>Cortèges liés aux milieux fermés et semi ouverts</u> (oiseaux, reptiles, mammifères dont chiroptères, insectes)	Modéré à fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	CRZ05 (Corzé)			Jardin/ pelouse			Présence potentielle d'espèces protégées et patrimoniales : Cortèges liés aux milieux ouverts (Oiseaux, insectes, mammifères, reptiles)	Faible	
STECAL	NHI2-6 (Corzé)				Boisement		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux bocagers), proximité de ZNIEFF de type II. Présence potentielle d'espèces protégées et patrimoniales : Cortèges liés aux milieux fermés et semi-ouverts (oiseaux, reptiles, mammifères)	Modéré	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NL-9 (Corzé)	Zone carrossable			Boisement		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux boisés Proximité d'un bâti, au sein d'un boisement Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés (oiseaux, reptiles, mammifères)	Modéré à fort	 Vue 360° rapprochée non disponible à proximité
STECAL	NEr-15(Corzé)	Zone de dépôt, zone carrossable	Fourrés, alignements d'arbres, haies arborées/ arbustives	Pelouse, friches			Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestiers), proximité directe de ZNIEFF de type II. Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts à anthropisé (oiseaux, reptiles, insectes, mammifères)	Modéré	 

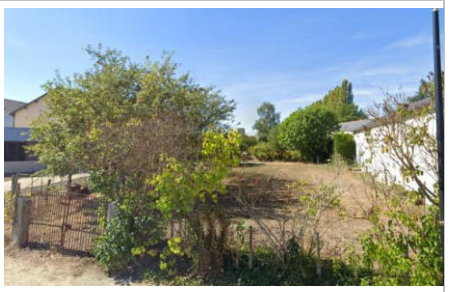
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	CRZ06 (Corzé)				Boisement		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestiers) et à plusieurs corridors écologiques. Proximité d'une ZNIEFF de type II. Secteur longeant une route et à proximité d'un plan d'eau Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés et humides/ aquatiques (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes)	Fort	
Emplacement réservé	CRZ07 (Corzé)				Boisement	Ruisseau	Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestiers) et à plusieurs corridors écologiques. Proximité d'une ZNIEFF de type II. Une partie du secteur longe une route. Le secteur traverse un ruisseau. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés et humides/ aquatiques (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes)	Fort	
Emplacement réservé	CRZ08 (Corzé)		Haies arbustives/ arborées		Boisement de conifères		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestiers) et à plusieurs corridors écologiques. Proximité d'une ZNIEFF de type II. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes)	Modéré à Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	CRZ09 (Corzé)		Haies arborées/ arbustives		Boisement		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux forestiers) et à plusieurs **corridors écologiques.** Proximité d'une ZNIEFF de type II. Secteur longeant la route Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes)	Modéré à fort	
STECAL	NEr-18 (Jarzé Village)		Haies arbustives/ arborées, fourré	Prairies	Lisière de boisement	Plan d'eau	Appartenance à plusieurs réservoirs de biodiversité Proximité de boisements Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et humide/ aquatiques (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles, amphibiens)	Fort	

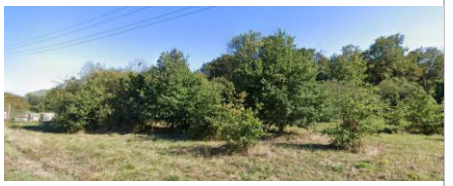
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-19 (Jarzé Village)	Zones carrossables, panneaux photovoltaïques	Haies arbustives/ arborées, fourrés	Friches, prairies de fauches			Appartenance à plusieurs réservoirs de biodiversité Proximité de boisements Indice TVB limité d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts à anthropisés (oiseaux, insectes, reptiles)	Modéré	   
Emplacement réservé	BEA01 (Jarzé Village)			Jardin			Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbain (oiseaux, insectes, reptiles)	Faible	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	BEA02 (Jarzé Vilage)	muret	Haies arbustives/ arborées	Jardin			Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbain (oiseaux, insectes, reptiles)	Faible	
Emplacement réservé	JAR03 (Jarzé Village)			Interface grande culture/ prairie pâturée			Présence potentielle d'espèces protégée et/ patrimoniales : cortèges liés aux milieux ouverts (oiseaux, mammifères)	Faible	

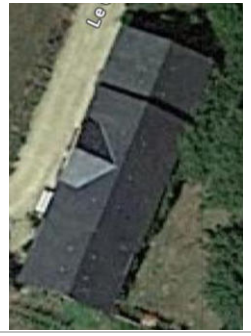
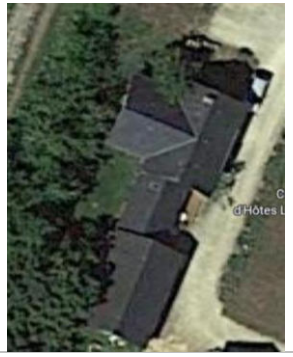
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	JAR06 (Jarzé Village)		Lisière d'une haie arborée	Culture			La haie participe à la connectivité écologique au niveau local.	Faible à modéré	
Emplacement réservé	JAR01 (Jarzé Village)		Haies arbustives/ arborées	Cultures, prairies de fauche, friches			Proximité du tissu urbain Présence potentielle d'espèces protégée et/ patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts à ouverts (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles)	Faible	
Emplacement réservé	JAR02 (Jarzé Village)			Prairie de fauche			Appartenance à un secteur ayant été prospecté et présentant des enjeux écologiques faibles	Faible	

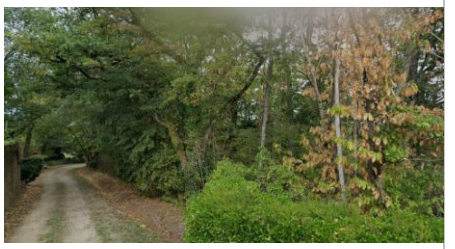
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	JAR04 (Jarzé Village)	Bâti, zone carrossable	Haies arbustives/ arborées	Jardins			Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux urbains (oiseaux, reptiles, mammifères) Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale (gîte/ nidification)	Fort	 
Emplacement réservé	JAR05 (Jarzé Village)	Bâtis	Haies arbustives/ arborées, arbres isolés	Jardins x arbres fruitiers			Appartenance au tissu urbain Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbains (oiseaux, insectes, reptiles, mammifères)	Faible	 

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NL-4 (Jarzé Village)	Zone carrossable, bâti, structures	Haies arborées	Pelouse	Boisements		Appartenance à un corridor écologique (milieux forestiers), proximité de ZNIEFF Présence potentielle d'espèces protégées et/ patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermé et semi-ouverts anthropisés (oiseaux, reptiles, mammifères)	Faible à modéré	
STECAL	NT-6 (Jarzé Village)	Zone carrossable, bâtis		Prairie	Boisement	Plan d'eau	Appartenance à plusieurs réservoirs de biodiversité, à un espace naturel sensible et à plusieurs ZNIEFF. Présence potentielle d'espèces protégées et/ patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés, aquatiques, semi-ouverts et anthropisés (oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens, mammifères)	Fort	  

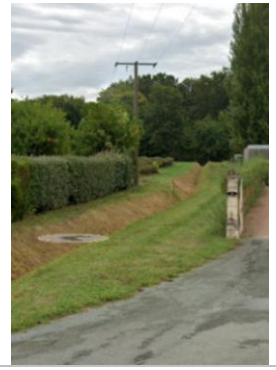
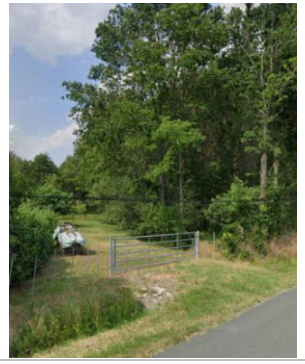
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	SER01 (Sermaise)	Muret, zone carrossable	Fourrés	Jardins			Appartenance au tissu urbain Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts urbain (oiseaux, reptiles, mammifères)	Faible à modéré	
Emplacement réservé	SER02 (Sermaise)		Fourrés	Prairies	Lisière		Appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux humides) Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi ouverts et humides (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères)	Modéré à fort	
Emplacement réservé	SER03 (Sermaise)			Prairie de fauche			Proximité immédiate du tissu urbain, appartenance à un réservoir de biodiversité (milieux ouvert) Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts à urbanisé (oiseaux, insectes, reptiles)	Modéré	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Emplacement réservé	SER04 (Sermaise)		Alignement d'arbres	Pelouse			Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts anthropisé (oiseaux, insectes, reptiles)	Faible	
Changement de destination	SER4-b (Sermaise)	Bâti					Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale (gîte/ nidification)	Fort	

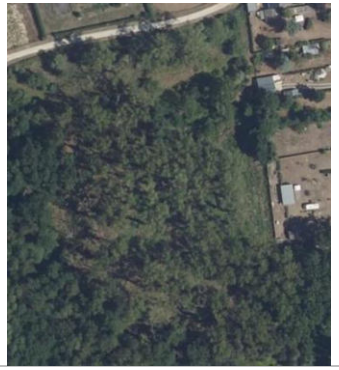
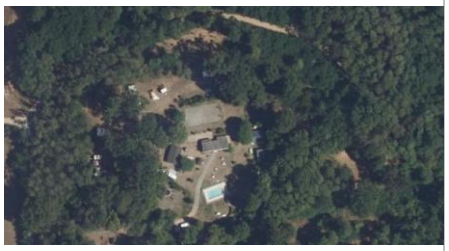
Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	SER1-a (Sermaise)	Bâti					Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale (gîte/ nidification)	Fort	
Changement de destination	SER2-a (Sermaise)	Bâti					Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale (gîte/ nidification)	Fort	
Changement de destination	SER3-a (Sermaise)	Bâti					Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale (gîte/ nidification)	Fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	CRN02 (Cornillé les Caves)			Pelouse			Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux ouverts (oiseaux, insectes)	Faible à modéré	
Changement de destination	CRN03 (Cornillé les Caves)		Haies arbustives/ arborées	Pelouse			Passage au niveau de zones boisées Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux ouverts (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles)	Modéré	
Changement de destination	CRN07 (Cornillé les Caves)				Boisement		Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères).	Modéré à fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	CRN08 (Cornillé les Caves)		Haies arbustives/ arborées	Pelouse			Proximité d'une ZNIEFF de type I et de boisements Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouvert anthropisé (oiseaux, mammifères, reptiles, insectes).	Faible à modéré	
Changement de destination	CRN09 (Cornillé les Caves)				Boisement		Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux fermés (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères).	Modéré à fort	
Changement de destination	CRN01 (Cornillé les Caves)		Haies arbustives/ arborées	Prairies, pelouses, friches			Certaines parties au droit de zones prairiales, boisées ou au niveau de haies/ Secteur longeant un ruisseau Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et humides (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères).	Modéré à fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	CRN05 (Cornillé les Caves)		Haies arbustives/ arborées	Pelouse	Boisement		Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et fermés (oiseaux, reptiles , mammifères, insectes)	Modéré à fort	
Changement de destination	CRN06 (Cornillé les Caves)		Haies arbustives/ arborées	Pelouse	Boisement		Passage du secteur à proximité immédiate de zones boisées Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales : cortèges liés aux milieux semi-ouverts et fermés (oiseaux, reptiles , mammifères, insectes)	Modéré à fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
Changement de destination	CRN01-b (Cornillé les Caves)	Bâti					Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniale (gîte/ nidification)	Fort	
STECAL	AR-4 (Cornillé les caves)	Zone carrossable, serres		Pelouse	Culture (fleurs)		Contact direct avec un parc naturel régional et proximité d'une ZNIEFF de type II. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouverts anthropisé (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles)	Faible à modéré	
STECAL	NEr-26 (Cornillé les caves)		Haies arbustives/ arborées, fourrés	Pelouses, prairies			Présence d'un plan d'eau et de boisements à proximité. Appartenance à des réservoirs de biodiversité (milieux humides) Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence de boisements à proximité Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi-ouverts et humides (Oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, insectes)	Modéré à fort	

Type de secteur	Secteur concerné	Grands types d'habitats naturels en place					Eléments écologiques d'intérêt (Bibliographie et étude Terroïko si concerné)	Enjeux potentiels bibliographiques associés au secteur	Illustration des enjeux dominants (source : google maps)
		Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Milieux semi-fermés mésophiles de type végétations arbustives	Milieux ouverts mésophiles de types prairies et végétations herbacée anthropique	Milieux fermés boisés	Milieux aquatiques			
STECAL	NEr-24 (Cornillé les caves)				Boisements		Présence de boisements à proximité Indice TVB faible d'après l'étude de Terroïko. Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux fermés (oiseaux, reptiles, mammifères)	Modéré à fort	
STECAL	NT-1 (Cornillé les caves)	Bâti, zone carrossable	Haies arborées/ arbustives, fourrés	Pelouse	Boisements		Présence de boisements à proximité Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi ouvert et fermés (oiseaux, reptiles, mammifères)	Modéré à fort	
Emplacement réservé	CRN04			Pelouse (bordure de route)	Boisement		Présence potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales : cortèges liés au milieux semi ouvert et fermés (oiseaux, reptiles, mammifères)	Faible à modéré	

Au regard des résultats, les secteurs présentent une fonctionnalité écologique variable en fonction de leur composition et de leur positionnement au sein du territoire communal.

Compte-tenu de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés et de leurs fonctionnalités potentielles, les enjeux les plus élevés se concentrent au sein des **linéaires de haies, d'arbres, des lisières arborées et des boisements**: ces structures arbustives à arborés sont fréquentées par de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales (oiseaux, reptiles, mammifères, amphibiens), mais aussi d'insectes saproxyliques qui y trouvent des supports de reproduction et une source d'alimentation privilégiée. Elles participent par ailleurs aux connectivités écologiques locales et notamment à la trame verte urbaine. Les **secteurs associant une diversité de milieux significative** offrent une grande diversité d'habitats pour la reproduction ou l'alimentation des espèces : zones arborées, haies, friches, milieux humides… De nombreuses espèces patrimoniales de tous cortèges peuvent s'y reproduire : Alouette des champs, Bruant proyer, Tarier pâtre, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Martinet noir, Moineau domestique, Grand capricorne …

Les enjeux écologiques potentiels apparaissent comme fort pour une majorité de changement de destinations, qui concernent souvent de vieux bâtis pouvant être utilisés dans le cadre de la nidification ou comme site de gîte pour certaines espèces protégées et/ ou patrimoniales (notamment les chiroptères, les rapaces nocturnes et les hirondelles). Plusieurs autres secteurs (emplacements réservés et STECAL) sont également concernés par des enjeux écologiques potentiels apparaissant comme fort en raison de leur présence au sein de Zone Naturelles d'Intérêt Reconnu et/ ou de zones boisées, appartenant parfois à des réservoirs de biodiversité important à l'échelle de la CCALS, comme par exemple le STECAL NL-3.

Il est fortement recommandé de réaliser des prospections de terrain au niveau des secteurs comportant des bâtis. En effet, il est nécessaire de s'assurer de l'absence de chiroptères avant de débuter les travaux, et le cas échéant, de mettre en place des mesures particulières afin d'assurer la protection de ces espèces. Dans le cas où aucune espèce ne serait présente, les enjeux associés aux secteurs pourraient être revus à la baisse.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET DE PLUI SUR LES MILIEUX NATURELS ET PROPOSITIONS DE MESURES ERC

pour un PLUi intégrant des mesures ERC à la hauteur des enjeux du patrimoine naturel

Il est à noter qu'à ce stade de définition du PLUi, le règlement n'est pas encore disponible. L'analyse présentée ci-dessous est donc à considérer comme provisoire. Elle sera actualisée lorsque le règlement aura été rédigé.

3.1 Niveau d'impact de l'urbanisation et mesures proposées

Dans la logique de la séquence ERC, il conviendra **d'éviter l'impact sur les habitats d'espèces à enjeux et protégées**, soit la destruction des habitats des espèces protégées et/ou patrimoniales ainsi que la destruction d'individus ou de pontes.

Il conviendrait donc ici d'éviter au maximum les impacts sur le réseau de haies, les murets et de veiller au **bon maintien des connectivités écologiques** présentes sur les secteurs, notamment par le réseau de haies locale.

Le tableau ci-après permet d'informer sur les typologies d'impacts pressentis avant mesures ERC pour chacun des secteurs, et leur préconisation de mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation (ERC), le cas échéant, en fonction des éléments d'intérêt écologique en place et de leurs enjeux associés. Le niveau d'impact potentiel a été défini selon 5 catégories :

Niveau	Typologie d'impact
Fort	***Destruction ou détérioration majeure**, en cas de construction ou d'aménagement, d'habitats peu représentés dans les environs et/ou constituant une zone majeure de reproduction, repos et/ou alimentation par des espèces à enjeux écologiques.*
	***Dérangement temporaire** perturbant **le bon accomplissement** du cycle biologique de ces espèces.*
Modéré	***Destruction ou détérioration mineure**, en cas de construction ou d'aménagement, d'habitats moyennement à bien représentés dans les environs et/ou constituant une zone de reproduction, repos et/ou alimentation par des **espèces à enjeux** écologiques.*
	***Dérangement temporaire** perturbant **partiellement** l'accomplissement du cycle biologique de ces espèces.*
Faible	***Destruction ou détérioration**, en cas de construction ou d'aménagement, d'habitats bien représentés dans les environs, composés d'espèces végétales **communes** et accueillant une **faune commune** (pouvant toutefois être assez diversifiée).*
	***Dérangement temporaire** perturbant très **peu** les espèces*
Très Faible **Nul / Négligeable**	***Destruction ou détérioration,** en cas de construction ou d'aménagement, d'habitats **sans enjeu** écologique ou ne présentant qu'un enjeu écologique faible, très répandus dans les environs, composés d'espèces végétales peu diversifiées et banales et accueillant une faune commune peu diversifiée.* *Dérangement très limité, ne perturbant pas les espèces.*

Tableau 23. Typologie des impacts pouvant être engendrés par le projet

Le tableau qui suit fournit une analyse des secteurs susceptibles de subir un impact direct ou indirect et une proposition des mesures à mettre en place.

Il est important de noter que les niveaux d'enjeux et les impacts pressentis pour les secteurs n'ayant pas été prospectés sont des enjeux et impacts potentiels. Leur niveau est susceptible d'évoluer à la suite de prospections sur le terrain.

Tableau 24. Impact brut, mesures et impact résiduels des secteurs à urbaniser sur le patrimoine naturel

Niveau d'enjeu des secteurs considérés	Commune(s) (secteur(s) de développement concerné(s))	Enjeux écologiques associés	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire	Traduction au PLUi
Fort	Etriché (130) ; Seiches-sur-le Loir (7, 6) ; Marcé (148, 57=OAP C) ; Morannes sur Sarthe-Daumeray (121, 122, 124)	Continuités écologiques : trame humide et aquatique (cours d'eau, ripisylves, points relais humides/ aquatiques)	Fort	Ces secteurs présentent des enjeux écologiques forts en raison de leur rôle en tant que continuités écologiques. L'aménagement peut amener un impact direct en matière de ruptures et de dégradation des continuités écologiques.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	-	Nul / Négligeable Modéré	Conservation des zones humides et zones tampons associées permettront d'éviter tout impact direct sur les zones humides	MC01 : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité (cf. section dédiée à la MC01 – plus bas)	Protection du cours d'eau (L151-23 du CU) ; Classement en zone A ou N des abords du cours d'eau ; Préservation des enjeux liés aux milieux humides (L151-23 du CU)
	Cornillé-les-Caves (1=zone 2AU, 274)	Habitats : prairie de fauche permanente fonctionnelle, habitat d'intérêt communautaire	Fort	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et espèces protégées.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	-	Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	Classement d'une partie en zone A ou N
	Baracé (135=OAP A) ; Cornillé-les-Caves (274) ; Durtal (1002) ; Les Rairies (145=OAP B)	Espèce végétale protégée régionalement : Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*)	Fort	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'espèces protégées.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservées (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ;	Nul / Négligeable Modéré	Un transfert d'espèces permet de maintenir l'état de conservation de celle-ci, sur le secteur 135 (BARACÉ)	MC02 : Transplantation/déplacement d'espèces végétales patrimoniales à enjeu fort (cf. section dédiée à la MC02 – plus bas)	Mesures favorables à la biodiversité inscrites dans OAP
	Secteurs sans interventions sur le terrain : Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (STECAL : NH2-7, NHI1-2, NEr-2, NHI2-3, NEr-22, NHI1-1 Tiercé (STECAL : AY-9) Baracé (STECAL : NEr-17) Seiche-sur-le-Loir (STECAL : NHI2- 1) Montreuil-sur-Loir (STECAL : AR- 1, NEr-4, NEr-5) Montigné-lès-Rairies (STECAL : NEr-3) Jarzé Village (STECAL : NEr-18, NT-6 Morannes sur Sarthe – Daumeray (Emplacement réservé : MOR04) Tiercé (Emplacement réservé : SEI03) Montreuil-sur-Loir (Emplacement réservé : MNT03, MNT04) Baracé (Emplacement réservé : BAR01) Huillé-Lézigné (Emplacement réservé : LEZ03, LEZ04, HUI01) Corée (Emplacement réservé : CRZ06, CRZ07)	Continuité écologique : réservoir de biodiversité ou corridors écologiques Présence potentielle d'espèces protégées et/ ou patrimoniales	Fort	Ces secteurs présentent des enjeux écologiques forts en raison de leur rôle en tant que continuités écologiques. L'aménagement peut amener un impact direct en matière de ruptures et de dégradation des continuités écologiques. L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et espèces protégées.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR3 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via un classement adapté (STECAL) et un règlement encadrant les aménagements MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservées (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ;	Nul / Négligeable Modéré	Conservation des zones humides, des réservoirs de biodiversité et zones tampons associées, permettront d'éviter tout impact direct sur les zones fonctionnels à la biodiversité	MC01 : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité (cf. section dédiée à la MC01 – plus bas)	Classement en zone A ou N

Niveau d'enjeu des secteurs considérés	Commune(s) (secteur(s) de développement concerné(s))	Enjeux écologiques associés	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire	Traduction au PLUi
	Secteurs sans interventions sur le terrain : Morannes sur Sarthe – Daumeray (Emplacement réservé : MOR05) Tiercé (Emplacement réservé : TIE06)	Continuité écologique : réservoir de biodiversité ou corridors écologiques Appartenance à des sites Natura 2000	Fort	Ces secteurs présentent des enjeux écologiques forts en raison de leur rôle en tant que continuités écologiques. L'aménagement peut amener un impact direct en matière de ruptures et de dégradation des continuités écologiques. L'aménagement peut amener un impact sur les sites Natura 2000	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR3 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via un classement adapté (STECAL) et un règlement encadrant les aménagements MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservées (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ;	Nul / Négligeable Modéré	Conservation des zones humides, des réservoirs de biodiversité et zones tampons associées, permettront d'éviter tout impact direct sur les zones fonctionnels à la biodiversité	MC01 : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité (cf. section dédiée à la MC01 – plus bas)	Classement en zone A ou N
	Secteurs sans interventions sur le terrain : **Morannes-sur-Sarthe-Daumeray** (Changements de destination : MOR13-a, DAU1-b, MOR5-b, MOR11-b, MOR8-b, DAU4-b, TIE5-b, DAU2-b, MOR9-b, MOR2- b, MOR6-a, MOR7-b, MOR4-c, MOR12-c, MOR3-b) **Baracé** (Changement de destination : BAR4-b, BAR1-a, BAR5-c, BAR6-c, BAR2-a, BAR3-b) **Cheffes** (Changement de destination : CHF3-b, CHF4-a, CHF1-b, CHF2-a, CHF5-b, CHF01) **Tiercé** (Changement de destination : TIE3-a, TIE4-a, TIE1-b) **Montreuil-sur-Loir** (Changement de destination : MNT3-a, MNT1- a, MNT2-a) **Seiches-sur-le-Loir** (Changement de destination : SEI1-a, SEI2-a, SEI4-a) **Durtal** (Changement de destination : DUR1-b, DUR2-a) **Huillé-Lézigné** (Changement de destination : LEZ2-b) **Les Rairies** (Changement de destination : RAI1-b, RAI2-b) **Jarzé Village** (Emplacement réservé : JAR04) **Sermaise** (Changement de destination : SER4-b, SER1-a, SER2-a, SER3-a) **Cornillé les caves** (changement de destination : CRN01-b) **Etriché** (Changement de destination : ETR1-c, TIE2-b)	Avifaune/ Chiroptères : gîte/ nidification potentiels dans bâti	Fort	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'espèces protégées.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservées (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; Intervention d'un écologue afin de s'assurer de l'absence d'individus/ nids avant travaux. Mise en place de mesure adaptées en cas de présence d'individus.(demande de dérogation espèces protégées, le cas échéant) MA 2 : Limiter la pollution lumineuse	Nul / Négligeable Modéré	Conservation des zones humides, des réservoirs de biodiversité et zones tampons associées, permettront d'éviter tout impact direct sur les zones fonctionnels à la biodiversité	MC01 : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité (cf. section dédiée à la MC01 – plus bas)	Classement en zone A ou N
Modéré	Corzé (106, 104=OAP A) ; Durtal (92, 99=OAP D, 94) ; Etriché (130) ; Marcé (148, 57=OAP C) ;	Habitats & amphibiens : zones humides	Fort à Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de connectivités écologiques.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservées (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ;	Faible	Conservation des zones humides et zones tampons associées permettront d'éviter tout impact direct sur les zones humides.	-	Classement en zone A ou N ; Préservation des enjeux liés aux

Niveau d'enjeu des secteurs considérés	Commune(s) (secteur(s) de développement concerné(s))	Enjeux écologiques associés	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire	Traduction au PLUi
	Morannes sur Sarthe-Daumeray (121, 122, 124) ; Seiches-sur-le-Loir (9, 7, 6, 102, 101, 12 = OAP D) ; Tiercé (54, 55, 53, 46, 44, 49, 50) ;				N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité (prévoir des aménagements favorables aux zones humides)				milieux humides (L151-23 du CU) ; Mesures favorables à la biodiversité inscrites dans OAP
	Baracé (132, 137, 135=OAP A, 134) ; Cheffes (147=OAP A, 144) ; Cornillé-les-Caves (1=zone 2AU, 3) ; Durtal (90, 1002, 183=OAP G) ; Etriché (127, 128, 129, 130, 201=OAP B) ; Huillé-Lézigné (15) ; Jarzé-Villages (25=OAP A^{Beauveau}, 29, 27) ; La Chapelle-Saint-Laud (75, 76, 77, 78=OAP A) ; Marcé (148, 57=OAP C) ; Montreuil-sur-Loire (142) ; Morannes sur Sarthe-Daumeray (112=en partie en zone 2AU et OAP A^{Daumeray}, 113 et 117=zone 2AU, 1004=OAP A$^{-Chemiré-sur-Sarthe}$, 125=zone 2AU, 116, 118, 110, 109, 114=OAP A$^{Morannes-sur-Sarthe}$, 199=zone 2AU) ; Seiches-sur-le Loir (9, 7, 6, 102, 101, 12=OAP D, 10) ; Tiercé (34, 35=OAP A)	Continuités écologiques : trame forestière à bocagère (Haies arbustives à arborées fonctionnelles, jardins fonctionnels, lisières…)	Fort à Modéré			MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservées (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité (implanter des haies diversifiées issues d'essences indigènes locales, prévoir pour les espaces verts et bandes enherbées une végétation de type prairial et une gestion différenciée)	Faible	Les haies seront conservées	-	Protection des haies (L151-23 du CU) Mesures favorables à la biodiversité inscrites dans OAP Classement en zone A ou N
	Corzé (105) ; Morannes sur Sarthe-Daumeray (113==zone 2AU)	Continuités écologiques : trame milieux ouverts (prairies, friches fonctionnelles)	Fort à Modéré			MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservées (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité (prévoir pour les espaces verts et bandes enherbées une végétation de type prairial et une gestion différenciée)	Faible	Une zone tampon permettra d'assurer la fonctionnalité de ces milieux	-	- Protection des haies (L151-23 du CU) Mesures favorables à la biodiversité inscrites dans OAP Classement en zone A ou N
	Cornillé-les-Caves (274) ; Durtal (184=OAP F) ; Jarzé-Villages (20, 21=OAP A$^{Lué\ en\ Baugeois}$) ; Seiches-sur-le Loir (101) ;	Flore : station d'espèces remarquables	Fort	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'habitats et d'espèces.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservées (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité (prévoir pour les espaces verts et bandes enherbées une végétation de type prairial et une gestion différenciée)	Faible	Une zone tampon permettra d'assurer la fonctionnalité de ces milieux	-	Mesures favorables à la biodiversité inscrites dans OAP Classement en zone A ou N
	Seiches-sur-le-Loir (102,101)	Avifaune : milieux fonctionnels d'espèces remarquables des milieux humides-aquatiques	Modéré	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'habitats et d'espèces. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ;	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité (prévoir	Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	

Niveau d'enjeu des secteurs considérés	Commune(s) (secteur(s) de développement concerné(s))	Enjeux écologiques associés	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire	Traduction au PLUi
				d'alimentation sont également prévisibles.	MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	pour les espaces verts et bandes enherbées une végétation de type prairial et une gestion différenciée, prévoir des aménagements favorables aux zones humides)				
	Baracé (132, 135=OAP A) ; Cornillé-les-Caves (1=zone 2AU) ; Etriché (130, 127, 128, 129) ; Huillé-Lézigné (15) ; Jarzé-Villages (23=OAP A[Jarzé]) ; La Chapelle-Saint-Laud (75, 77, 277) ; Morannes sur Sarthe-Daumeray (109, 114=OAP A[Morannes-sur-Sarthe]) ; Montigné-lès-Rairies (73=OAP A) ; Tiercé (43)	Avifaune : milieux fonctionnels d'espèces remarquables des milieux semi-ouverts à fermés	Modéré			MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité (implanter des haies diversifiées issues d'essences indigènes locales, prévoir pour les espaces verts et bandes enherbées une végétation de type prairial et une gestion différenciée)	Modéré sur les secteurs 277 et 1	Une zone tampon permettra d'assurer la fonctionnalité de ces milieux	MC01 : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité (cf. section dédiée à la MC01 – plus bas)	Protection des haies (L151-23 du CU) Mesures favorables à la biodiversité inscrites dans OAP Classement en zone A ou N
	Baracé (135=OAP A, 137) ; Cheffes (147, 144) ; Cornillé-les-Caves (3) ; Corzé (104) ; Durtal (98) ; Etriché (126=OAP C) ; Les Rairies (146 OAP A) ; Morannes sur Sarthe-Daumeray (109, 113=zone 2AU, 124, 122, 121) ; Tiercé (33=OAP B, 49, 47, 44) ;	Avifaune : milieux fonctionnels d'espèces remarquables des milieux ouverts à semi-ouverts	Modéré				Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	
	Etriché (126=OAP C)	Insectes : éléments arborés matures ou sénescents	Modéré				Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	
	Jarzé-Villages (25=OAP A[Beauvau]) ; Morannes sur Sarthe-Daumeray (113 =zone 2AU)	Insectes : milieux ouverts prairiaux fonctionnels	Fort				Modéré	L'habitat de pelouses favorables aux insectes sera totalement impacté par le projet.	MC01 : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité (cf. section dédiée à la MC01 – plus bas)	
	Cheffes (147) ; Durtal (90) ; Jarzé-Villages (25=OAP A[Beauvau], 23=OAP A[Jarzé]) ; Morannes sur Sarthe-Daumeray (113 =zone 2AU, 121)	Mammifères : milieux semi-ouverts à fermés fonctionnels	Modéré				Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	
	Cheffes (147) ; Cornillé-les-Caves (1=zone 2AU)	Reptiles : milieux semi-ouverts et bâti fonctionnels	Modéré				Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	
	Secteurs supplémentaires : Morannes sur Sarthe – Daumeray (STECAL : NT-7, NT-5) Tiercé (Emplacement réservé : TIE03)	Continuité écologique : réservoir de biodiversité ou corridors écologiques Appartenance à des sites Natura 2000	Modéré	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'habitats et d'espèces. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	MR3 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via un classement adapté (STECAL) et un règlement encadrant les aménagements	Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	

Niveau d'enjeu des secteurs considérés	Commune(s) (secteur(s) de développement concerné(s))	Enjeux écologiques associés	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire	Traduction au PLUi
				L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de connectivités écologiques.						
	Secteurs supplémentaires : Morannes sur Sarthe – Daumeray (STECAL : NEr-1, NHI2-3, AY-8) Etriché (STECAL : NT-4, ETR01, ETR04) **Cheffes (**STECAL : NL-10, NT-2, NHI1-3, NL-5, NL-6, NEr-16, NEr-27, NHI2-2) Tiercé (STECAL : AY-3, AR-6, NEr- 9, AY-9) Baracé (STECAL : NEr-17) Montreuil-sur-Loir (STECAL : NEr- 6, NEr-29) Durtal (STECAL : NL-11, NT-3, NL-12, NEr-21, NEr-14, NEr-20, NL13) Les Rairies (STACEL : NEr-11, AY- 10, NEr-28, NEr-12) Huillé-Lézigné (STECAL : NEr-8, NEr-7, NL-1) Corzé (STECAL : NHI2-5, NHI2-4, NHI2-6, NL-9, NEr-15,) Jarzé Village (STECAL : NEr-19) Cornillé les caves (STECAL : NEr-26, NEr-24, NT-1)	Continuité écologique : réservoir de biodiversité ou corridors écologiques	Modéré	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'habitats et d'espèces. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles. L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de connectivités écologiques.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	- MR3 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via un classement adapté (STECAL) et un règlement encadrant les aménagements ;	Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	Classement en zone A ou N
	Secteurs supplémentaires : Morannes sur Sarthe – Daumeray (Changement de destination : DAU3-a)	Avifaune/ Chiroptères : gîte/ nidification potentiels dans bâti	Fort	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'espèces protégées.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	Intervention d'un écologue afin de s'assurer de l'absence d'individus/ nids avant travaux. Mise en place de mesure adaptées en cas de présence d'individus (demande de dérogation espèces protégées le cas échéant) MR3 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via un classement adapté (STECAL) et un règlement encadrant les aménagements ; MA 2 : Limiter la pollution lumineuse	Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	
	Secteurs supplémentaires : Etriché (Emplacement réservé : ETR02) Montreuil-sur-Loir (Emplacement réservé : MNT01, MNT02, SEI10) Durtal (Emplacement réservé : DUR02) Les Riaries (Emplacement réservé : RAI02) Montigné-lès-rairies(Emplacement réservé : MLR02) Chappelle-saint-Laud(Emplacement réservé : CHP01, CHP02, CHP05) Seiche sur le Loir (Emplacement réservé : SEI06) Corzé (Emplacement réservé : CRZ08, CRZ09) Sermaise (Emplacement réservé : SER03)		Modéré	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'habitats et d'espèces. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles. L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de connectivités écologiques.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	MR3 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via un classement adapté (STECAL) et un règlement encadrant les aménagements ;	Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel	-	

Niveau d'enjeu des secteurs considérés	Commune(s) (secteur(s) de développement concerné(s))	Enjeux écologiques associés	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire	Traduction au PLUi
	Cornillé les caves (Emplacement réservé : CRN07, CRN09, CRN01, CRN05, CRN06)									
Faible à négligeable	Restant des secteurs étudiés	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Faible	Les aménagements constituent un impact faible à négligeable. En effet, la plupart des secteurs bien représentés à l'échelle du territoire et abritant des espèces communes de la flore et de la faune. Par ailleurs, parmi ces secteurs, certains sont également fortement modifiés et fréquentés par l'homme ; limitant son usage par la flore et la faune. L'aménagement de ces secteurs pourrait être dans une certaine mesure favorable à la flore et à la faune locales via la restauration de milieux semi-naturels.	MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement	Aucune mesure n'est nécessaire	Nul / Négligeable	Aucun impact résiduel significatif Tous ces secteurs sont potentiellement ouverts à l'urbanisation	-	-

NB : * brut = avant application des mesures d'évitement et de réduction (ER) / résiduel = après application des mesures ER

Notons que pour chacun des secteurs de développement de la CCALS, des mesures d'accompagnement sont fortement recommandées :

- MA1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement ;
- MA3 : Limiter la pollution lumineuse ;
- MA2 : Promouvoir la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire ;
- MA4 : Limiter des coupes d'arbres de haut jet et adaptation de la période d'intervention ;
- MA5 : Gérer les espèces exotiques envahissantes.

3.2 Description des mesures « ERCA » proposées

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'ensemble des mesures ERCA préconisées précédemment. Notez que chacune d'entre-elles est détaillée dans des paragraphes dédiés, présentés à la suite de ce tableau.

Tableau 25. Tableau récapitulatif des mesures prévues dans le projet de PLUi

Type de mesure		Mesures		Groupe visé					
				Flore et habitats	**Avifaune**	**Mammifère**	**Autre faune (insectes, reptiles, amphibiens)**	**Corridors**	**Natura 2000**
Mesures d'évitement	*relatives à des enjeux autres qu'écologiques*	ME01	Éviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…)	◎	◎	◎	◎	◎	◎
	relatives aux enjeux écologiques	ME02	Éviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	◎	◎	◎	◎	◎	◎
Mesures de réduction	*relatives aux enjeux écologiques*	MR01	Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort	◎	◎	◎	◎	◎	
		MR02	Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	◎	◎	◎	◎	◎	
		MR03	Maîtriser l'impact sur ces secteurs via un classement adapté (N-STECAL) et un règlement encadrant les aménagements	◎	◎	◎	◎	◎	
Mesures compensatoires		MC01	Compte tenu du niveau d'impact résiduel atteint, aucune mesure compensatoire n'est à prévoir sur la majorité des secteurs. Si nécessaire, MC01 : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité	◎	◎	◎	◎	◎	◎
		MC02	Transplantation/déplacement d'espèces végétales patrimoniales à enjeu fort	◎					
Mesures d'accompagnement		MA1	Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement		◎	◎	◎		◎
		MA3	Limiter la pollution lumineuse		◎	◎	◎	◎	◎
		MA2	Promouvoir la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire	◎	◎	◎	◎		◎
		MA4	Limiter des coupes d'arbres de haut jet et adaptation de la période d'intervention		◎	◎	◎	◎	◎
		MA5	Gérer les espèces exotiques envahissantes	◎			◎		◎

3.2.1 Mesures d'évitement

- **ME1 : Évitement de secteurs à enjeu écologique en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…)**

Certains secteurs à enjeux écologiques faibles sont évités (via la non-ouverture à l'urbanisation) pour des raisons autres qu'écologiques, ce qui permet de réduire aussi l'impact sur les milieux et les espèces les composant et/ou les fréquentant.

Cet évitement de certains secteurs concerne notamment les communes de :

- **Baracé :** La commune souhaitait urbaniser une zone assez importante localisée entre la rue Perce Neige et la route de la Bergeottière (plus de 2,1 ha). Cependant, une forte réduction des emprises foncières projetées a eu lieu, notamment à cause de la prise en compte de l'inventaire des potentiels en renouvellement urbain et de la trajectoire ZAN. Plusieurs secteurs ont donc été classé en zone N, notamment les secteurs de prospection 132, 137 et 138 ;

- **Cheffes :** A l'origine, les extensions projetées sur les secteurs présents au sein de la commune dépassaient les 3 ha. Cependant, afin de limiter les impacts sur les espaces agricoles et naturels, seul le secteur de prospection 732 et une partie du secteur 147 ont été retenu. Le projet d'extension évitera donc le secteur de prospection 144 ;

- **Cornillé les caves :** Dans le précèdent PLUi, la commune disposait de deux zones à urbaniser. Cependant, aux regards de la trajectoire ZAN ainsi que des ambitions démographiques de la commune, il a été décidé que seul une partie des secteurs 234 et 1, situés au Nord de la commune, serait urbanisable. Cette décision permet l'évitement de 0,5 ha d'espaces agricoles et naturels par rapport à l'ancien document d'urbanisme ;

- **Corzé :** Afin de respecter la trajectoire Zan, une partie de la zone initialement prévue pour l'extension urbaine a finalement été reclassée en zone agricole (notamment le secteur de prospection 103). Ainsi, seul une partie des secteurs 106 et 104 ont été retenu comme zone d'extension ;

- **Durtal :** Dans son précédent PLUi, la commune prévoyait de nombreuses zones à urbaniser. Cependant, la superficie de ces zones était bien au-dessus des besoins réels de la commune au regard des objectifs identifiées dans le PLUi-H. De plus, la consommation foncière engendrée par cette urbanisation ne correspondait pas aux objectifs de trajectoire ZAN. Les secteurs prospectés se trouvent en zones UYb ou en zone 1AU ;

- **Etriché :** Plusieurs zones de verdures au sein de la commune ont été évité afin de conserver les espaces de fraicheur dans le centre-bourg. Certains secteurs de prospection ont donc été abandonnés ou classés en zone N, c'est notamment le cas des secteurs 127, 128, 129 et 131 ;

- **Huillé Lézigné :** La zone d'extension prévue dans l'ancien PLUi de la commune a vu sa surface diminuer de manière significative dans le nouveau PLUi. En effet, aux regards des enjeux portés par la loi Climat et résilience, la commune a traduit la trajectoire ZAN et a donc évité plusieurs zones. Le secteur de développement de la commune ne couvre plus que 1,3 ha (pour 2,1 ha dans

l'ancien PLUi). Une part importante du secteur de prospection 17 ainsi que le secteur 15 sont ainsi passés en zone N., le secteur de prospection 18 est passé en zone AP et le secteur 16 est retiré ;

- **Jarzé village :** La majeur partie de la ZAC du Moulin à vent sur la commune de Beauvau est évité et classé en N afin de répondre aux exigences du zéro artificialisation nette, notamment le secteur de prospection 25. D'autres secteurs de prospection ont également été évité et classés en zone N (secteurs 29 et 30) ou en zone A (secteurs 20, 24, une part des secteurs 23 et 26 ainsi qu'une part restreinte du secteur 241) ;

- **La Chapelle-Saint-Laud :** Afin d'éviter les impacts sur les espaces agro-naturels, la surface de projet initialement prévues a été revue à la baisse. Aujourd'hui seul 1,4 ha sur 3ha ont été retenus dans le projet de PLUiH (0,6 ha en renouvellement urbain). Les secteurs de prospection 75, 79 et 149 ont notamment été évités et classés en zone N ;

- **Marcé :** Certaines zones de la commune présente fonctionnalité importante en tant qu'îlot de fraicheur ou d'espace naturelle pour la population. Ainsi les secteurs de prospection ont été évité et classés en zone A (secteur 60, 61) ou en zone N (secteurs 56, 61, 148) ou classé en Jardins et espaces non-bâti identifiées au titre des L151-19, L.151.23 et L.113-1 du Code de l'Urbanisme ;

- **Morannes sur Sarthe-Daumeray :**

  - Commune déléguée de Moranne : Les secteurs d'urbanisation future ont été revus à la baisse en raison du choix des élus de privilégier le réinvestissement des espaces résiduels afin de conforter les commerces et services majoritairement localisés au nord de Morannes. Ainsi les secteurs de prospection 109, 115, 116 et 118 ont été évité et classé en zone N. Le secteur de prospection 11 a également été évité en étant classé en zone A ;

  - Commune déléguée de Daumeray : De nombreuses zones à urbaniser présentes dans l'ancien PLUi ont été remises en question afin de respecter la trajectoire ZAN. Ainsi, l'ensemble des zones 2AU qui y avaient été identifiées ont été reclassées en zones agricoles ou naturelles tout comme la zone 1AU4 « Le Carrier ». Seule une zone d'extension 1AU est inscrite dans le nouveau PLUi. Elle correspond à une partie du lotissement du Clos des vignes en cours de livraison. Une autre partie du clos des Vignes est classé en zone 2AU dans l'attente des travaux sur la STEP. Les secteurs de prospection 119, 121, 122 et 124 ont ainsi été classé en zone N et donc évité, tout comme une partie du secteur 112, classé en zone A ;

- **Montigné – lès - rairies :** Afin de répondre à l'objectif de réduction de la consommation d'espace, le nombre de zone à urbaniser a fortement diminué. Un nombre important de zones initialement à urbaniser présentes dans l'ancien PLUi ont été évité dans le nouveau document d'urbanisme. Ainsi, les secteurs de prospection 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, et72 ont été évité et classés en zone N ;

- **Les Rairies :** Les secteurs présentant un risque d'effondrements de cavités souterraines ont été évité. La partie Sud de l'OAP B sera également évitée car elle est aussi concernée par le risque d'effondrement. Au regard des enjeux liés à la limitation de la consommation et de l'artificialisation des sols, la commune a reclassé un nombre important d'espaces précédemment classé en AU en espaces agricoles et naturels, permettant ainsi l'évitement de près de 10 ha

d'espaces maintenant classé en zones agricoles et naturelles. Une partie du secteur de prospection 146 a été évité et classé en zone N et en zone A ;

- **Seiches – sur – le – Loir – Aurore de Corzé :** Certains espaces ont été évité car ils présentaient des enjeux de nature en ville ou d'îlots de fraicheur. Certains secteurs de prospection ont également été évité et classé en zone A ou N (secteurs de prospections 100, 101, 102, 5, 6, 7, 8, 10, 11 et une partie du secteur 12) ;

- **Sermaise :** Dans l'objectif de forte réduction de la consommation d'espace, une partie d'un secteur, situé à l'est de la commune et actuellement en commercialisation, a été évité et classé en zone N (secteur de prospection 87 et 88). Seul le secteur de prospection 244 est classée en zone AU en continuité de la zone urbaine ;

- **Tiercé :** Afin de respecter la trajectoire ZAN, un nombre important de zones auparavant classées en AU à vocation d'habitat ont été rebasculées en zone Agricole ou Naturelle. De plus, certains des potentiels en renouvellement urbain jouant clairement le rôle d'ilots de fraicheur ou d'espaces de nature à potentiel ont été écartés des potentiels mobilisables dans le cadre du PLUi. Plusieurs secteurs de prospection ont notamment été évité et classé en zone A (secteurs de prospection 36, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52 et une partie de la zone 37) ou en zone N (secteurs de prospection 34, 40, 43, 50, 53, 54, 55 et 38 en partie).

- **ME2 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)**

Certains milieux constituent des enjeux écologiques (modéré à fort) en raison de leur nature comme par exemple des habitats qui abritent des stations d'espèces floristiques remarquables (protégées et/ou patrimoniales) et/ou abritant des espèces remarquables de la faune. En effet, certains habitats constituent des éléments nécessaires à l'alimentation de certaines espèces et/ou aux déplacements d'espèces (avifaune, chiroptères, mammifères terrestres, insectes, amphibiens, reptiles) ou à leur reproduction (avifaune, insectes, reptiles) à l'échelle locale. Ils peuvent également avoir un rôle dans les connectivités écologiques intercommunales.
En cas d'aménagement sur les secteurs comportant du bâti (bâtiments, murets, structures agricoles), des destructions ou réhabilitations de bâtis sont suceptibles d'être induites. Le cas échéant, un diagnostic écologique devra être mené avec un passage par un écologue. Ce diagnostic permettra de statuer sur la présence d'espèces protégées, ou non. En milieux urbains, des espèces protégées telles que l'Hirondelle de fenêtre (oiseaux), le Lézard des murailles (reptiles) ou encore l'ensemble des chauves-souris anthropophiles (mammifères), comme la Pipistrelle commune ou encore le Petit rhinolophe, peuvent fréquenter ce type d'habitats en tant que zone de repos et de reproduction. Ce passage permettra de statuer sur la présence d'espèces protégées à stade projet.

Dans le cadre du projet de PLUi, il conviendra de préserver ces milieux via une protection adaptée et d'éviter tout aménagement à proximité de ces derniers (secteurs à enjeux forts en priorité). Les zones humides identifiées par l'inventaire annexé au PLUi seront strictement protégées.

Les principales zones à éviter dans les secteurs de prospection étudiés sont les ***éléments participant aux connectivités écologiques locales ou d'intérêts écologiques en tant qu'habitats d'espèces remarquables*** *(espèces à enjeux de conservation et/ou protégées). À noter que certains éléments ne présentent pas d'enjeu spécifique faune-flore en tant que tel lors de notre passage, toutefois leur situation et leur physionomie (strate*

arbustive du secteur et strate arborée présente aux abords immédiats) leur confèrent un enjeu écologique significatif (supports de reproduction, de refuge et d'alimentation d'espèces de la faune, potentiellement remarquables). Par ailleurs, les éléments structurants constituent des axes de déplacement locaux, à préserver et à restaurer, pour la faune des milieux fermés à semi-fermés et des milieux humides, notamment pour des éventuels déplacements de chauves-souris ou oiseaux mentionnés sur la commune (cf. données bibliographiques).

En effet, l'ensemble de ces éléments participe à la jonction entre les vallées (Sarthe, Loir, Authion), les boisements (Bois du Grip, Forêt de Chambers, Bois de la Roche-Hue, Bois Maurice, Bois de Chaumont d'Anjou…) et les espaces d'intérêts reconnus (basses vallées angevines, cavités du Bignon, Tourbières de Jarzé-Villages…), composants de la TVB régionale ; ils canalisent les flux d'individus.

Rappelons également la nécessité de préserver les ***milieux humides (roselières, typhaies…) fonctionnels*** *pour la flore et la faune inféodées à ces habitats et notés sur les secteurs étudiés.*

Pour rappel, l'OAP Trame Verte et Bleue (TVB) vise à freiner la perte de biodiversité en contribuant à la préservation, à la gestion et à la restauration des milieux indispensables aux continuités écologiques, tout en intégrant les activités humaines, notamment agricoles, touristiques et de loisirs. Inscrite dans le document d'urbanisme à travers les orientations du PADD, telles que « valoriser les qualités environnementales du territoire » ; l'OAP TVB, à l'échelle de la communauté de communes, identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques sur lesquels des mesures spécifiques sont mises en œuvre.

Plusieurs orientations applicables à la préservation de ces éléments sont précisées à l'OAP Trame Verte et Bleue (TVB). Le tableau ci-dessous récapitule ces orientations et les outils réglementaires associés.

Tableau 26. Tableau récapitulatif des orientations applicables issues du document OAP TVB

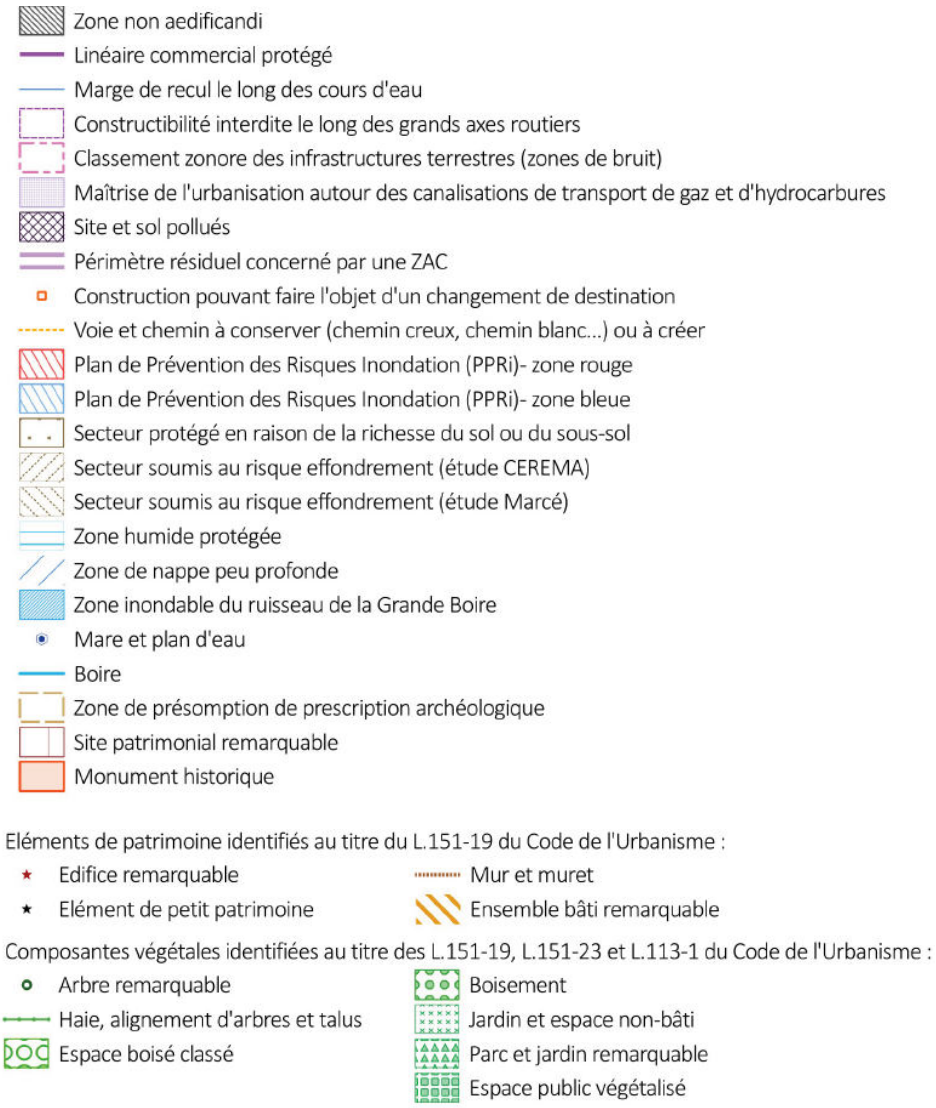
Thématique	Orientations applicables	Commentaire
Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques	• Maintenir et préserver les réservoirs de biodiversité. • Encourager la conservation et la restauration des continuités écologiques pour garantir les connexions entre les réservoirs, en préservant les éléments naturels qui y contribuent (haies, bosquets, mares, etc.) • Promouvoir des activités de loisirs et de découverte compatibles avec la vocation naturelle de la zone. • Gérer ces espaces de manière à assurer la pérennité des milieux naturels et leur fonctionnalité. • Renforcer les politiques de gestion des espaces visant à maintenir une mosaïque d'habitats naturels favorable à la diversité floristique et faunistique.	/
Sous trame des milieux forestiers :	• Protéger les lisières boisées, préserver leur valeur écologique et assurer la sécurité publique en évitant toute construction ou aménagement dans une zone de 10 mètres à partir des limites des bois. • Autoriser le développement d'activités valorisant la ressource en bois au sein de la sous-trame forestière, à condition de limiter leur impact sur la biodiversité et le paysage, tout en maintenant les accès et dessertes nécessaires à la gestion forestière.	Classement de boisements forestiers en zone N et en espaces boisés classés pour les boisements inférieurs de 4 ha intégrant des réservoirs forestiers.

Thématique	Orientations applicables	Commentaire
Sous trame des milieux bocagers	• Veiller, à travers des outils appropriés, à préserver le réseau de haies, notamment celles situées dans les réservoirs et corridors de biodiversité identifiés. • Renforcer la sous-trame bocagère par des actions de plantation d'essences diversifiées et adaptées au changement climatique.	Le réseau de haies intégrant les réservoirs bocagers identifiés, est protégé au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme.
Sous trame des milieux humides	• Préserver de manière durable les zones humides, en particulier celles identifiées par la communauté de communes. • Maintenir la continuité des cours d'eau en imposant un recul d'au moins 10 mètres pour les nouvelles constructions à partir des berges des cours d'eau non couverts, comme défini dans le plan de zonage, afin de garantir la perméabilité des sols, que ce soit en milieu urbanisé, en développement, naturel ou agricole. • Conserver et renforcer les ripisylves le long des cours d'eau et des plans d'eau. Respecter un recul de 5 mètres pour les nouvelles constructions en bordure des mares, plans d'eau et boires identifiés.	L'ensemble des zones humides identifiées et reportées dans le zonage du PLUi font l'objet d'une protection au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme.
Milieux urbains à enjeux de nature en zone urbaine	• Protection des principaux espaces naturels urbains, tels que certains parcs et jardins. • Favoriser la désimperméabilisation des zones minéralisées lors de projets de renouvellement urbain ou de réaménagement d'espaces publics, autant que possible et en l'absence de contraintes techniques. • Prioriser l'installation de clôtures permettant l'écoulement naturel de l'eau et la circulation de la petite faune (grilles, grillage à mailles adaptées) ainsi que la plantation de haies végétales diversifiées pour favoriser la biodiversité. • En cas d'abattage d'un arbre de haute tige protégé dans le cadre du PLUiH, situé dans un espace vert public ou en alignement, replanter un arbre équivalent, sauf en cas d'impossibilité technique. • Encourager l'accueil de la faune dans les espaces libres et sur les façades à l'aide de dispositifs appropriés (nichoirs, empierrements, cavités, etc.). Porter une attention particulière aux franges urbanisées qui forment la transition entre le milieu urbain et les espaces agronaturels, en veillant à une transition progressive intégrant les éléments végétaux et paysagers.	Certains espaces sont classés en boisements, haies et alignements d'arbres ou arbres remarquables au titre de l'article L151-23. D'autres espaces sont classés en jardins ou espaces non bâtis protégés au titre de l'article L.151-19.

Au final, cet objectif se traduit par un classement au zonage en N/A et un règlement rendant inconstructibles ces secteurs ainsi que la mise en place d'une protection des zones humides et des éléments remarquables à travers les articles L.151-23 et L.151-19 du Code de l'urbanisme ou le règlement.

Ci-après, est fournie la traduction de cette mesure sur les éléments à enjeux écologiques significatifs les plus marquants, en indiquant la version du zonage initiale et aboutie.

Les éléments protégés sont symbolisés d'après les symboliques graphiques suivantes au plan de zonage inscrit au PLUi de la CCALS.



Légende appliquée au plan de zonage de la CCALS

Précisons que des aménagements paysagers et environnementaux des OAP sont prévus et participeront à la restauration des liaisons vertes et bleues de la CC-ALS. La légende associée aux vignettes des représentations graphiques des OAP est présentée ci-après.



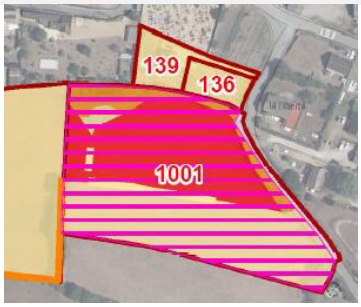
Commune concernée : Baracé

Secteur avec prospections écologiques concerné : 1001

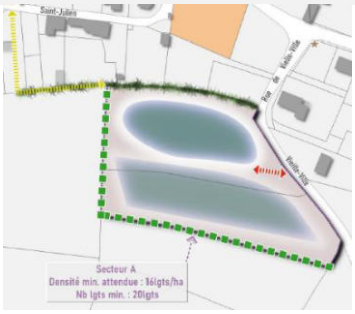
Préserver les haies et alignements d'arbres à enjeux modéré au nord et à l'est du secteur (le linéaire de haies préservé est plus important dans la version aboutie que dans la version initiale) ;

Préserver la mare et la zone boiséeau nord-ouest (cœur vert et/ou paysager) ;

Préserver les haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 et L.113-1 du Code de l'urbanisme.



Enjeux écologique

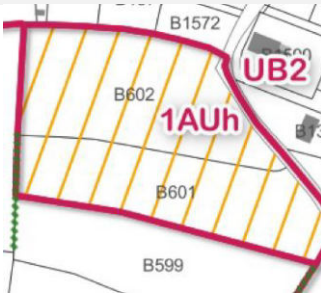


OAP -A - Version initiale

↓

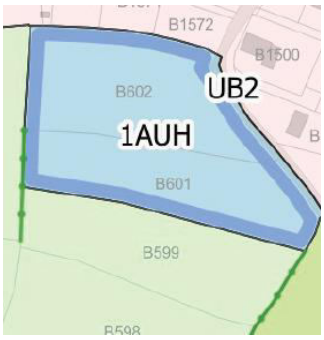


OAP – A - Version approbation



Zonage - Version initiale

↓



Zonage - Version approbation

Commune concernée : Cheffes

Secteurs avec prospections écologiques concernés : 144, 732, 147

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP – A (secteur 732 et 147) :

Préserver le réseau de haies délimitant le site et garantissant une insertion paysagère de qualité (les linéaires de haies préservés sont plus importants dans la version approbation que dans la version initiale).



Enjeux écologiques

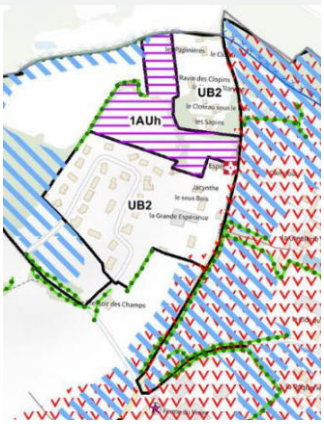


OAP – A (Version initiale)

↓

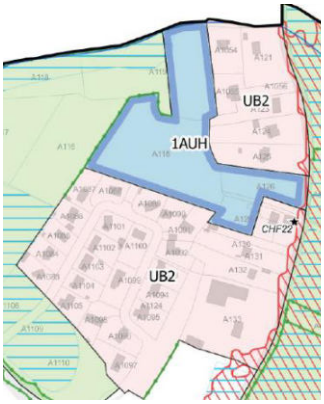


OAP – A (Version approbation)



Zonage - Version initiale

↓



Zonage - Version approbation

Commune concernée : Morannes sur Sarthe-Daumeray

Secteurs concernés : 197, 198, 119, 112, 120, 121, 122, 123, 124

Préserver les haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme ;

Préserver via un classement des secteurs à enjeu modéré en N ;

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements ;

OAP – A :

Garantir une insertion paysagère de qualité

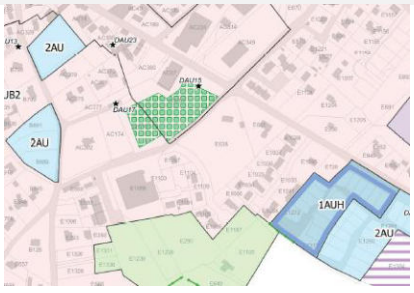
Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.)



Enjeux écologiques

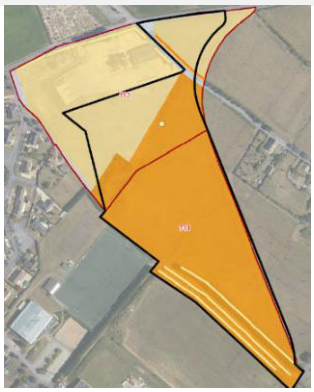


OAP A – Version approbation

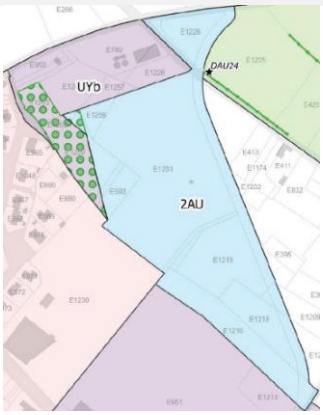


Zonage – Version approbation

Secteurs concernés : 113, 731



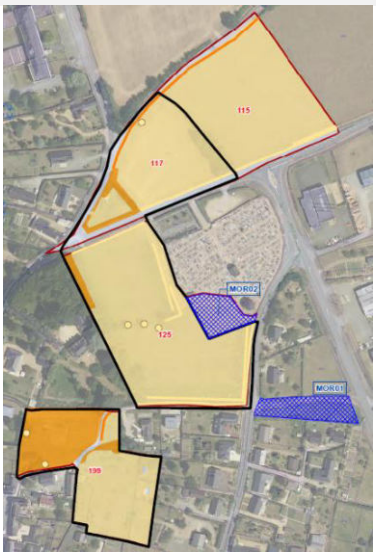
Enjeux écologiques



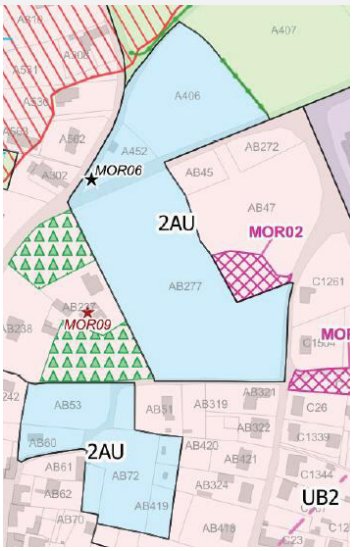
Zonage – Version approbation

Secteurs concernés : 115, 117, 125, 199

Préserver les haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme



Enjeux écologique



Zonage – Version approbation

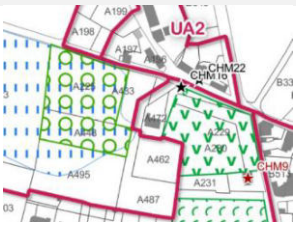
Secteurs concernés : 111, 212

Préserver les zones humides et fourrés à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

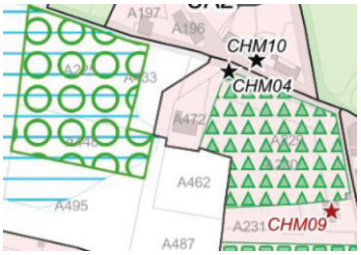
Préserver via un classement des secteurs à enjeu modéré en A



Enjeux écologiques



Zonage – Version initial

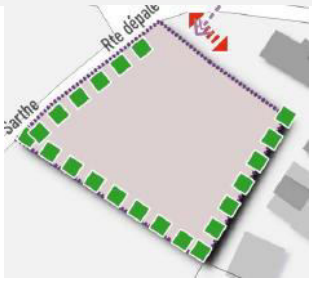


Zonage – Version approbation

Secteurs concernés : 943

Garantir une insertion paysagère de qualité

Préserver une partie du muret longeant les rues des écoles et Saint martin garantissant une continuité du front bâti intéressante



OAP – A (Version approbation)



Zonage – Version approbation

Secteur concerné : 116, 118, 109, 110, 114

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

Préserver via un classement des secteurs à enjeu modéré en N

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP – A : Garantir une insertion paysagère de qualité



Enjeux écologiques

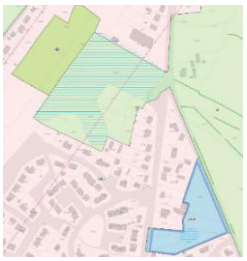


OAP-A (secteur 114)



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation

Commune concernée : Montreuil-sur-Loir

Secteur concerné : 143, 211, 142

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

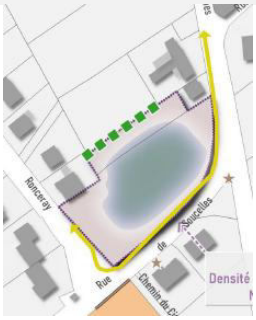
Préserver via un classement des secteurs à enjeu modéré en N (Secteurs 143 et 142 classés en N)

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

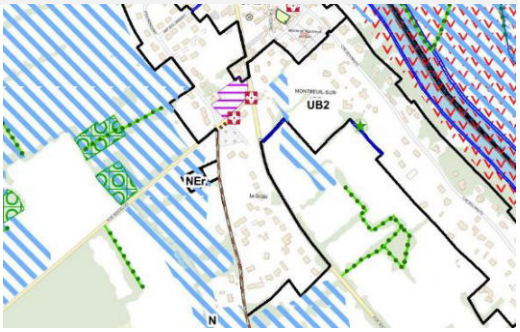
OAP – A : Conserver la haie paysagère à l'ouest du site



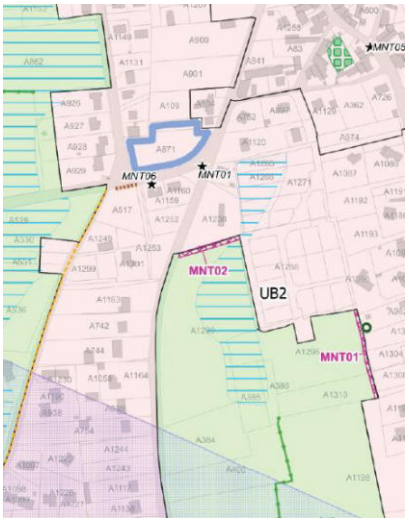
Enjeux écologiques



OAP - A



Zonage – Version approbation



Zonage – Version approbation

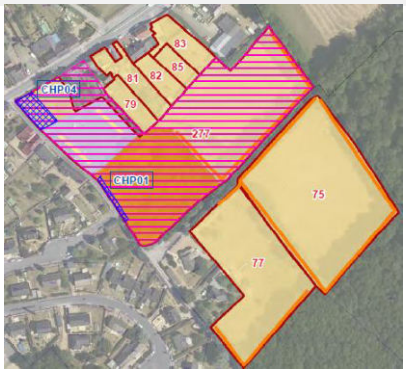
Commune concernée : La Chapelle Saint Laud

Secteur concerné : 75, 77, 277

Préserver les haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

Préserver via un classement des secteurs à enjeu modéré en N

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements



Enjeux écologiques



OAP – A



Zonage – Version initiale



Zonage – Version approbation

Commune concernée : Commune nouvelle des Rairies

Secteur concerné : 734, 145, 146 et 259

Préserver les haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

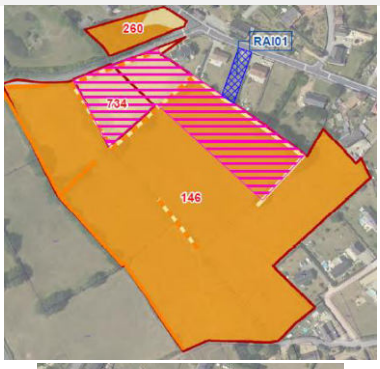
Préserver via un classement du secteur à enjeu modéré en N/A

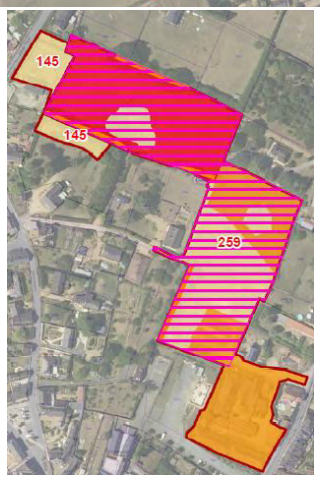
Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP – A : Favoriser une intégration paysagère du projet de qualité en tenant compte de la localisation du site

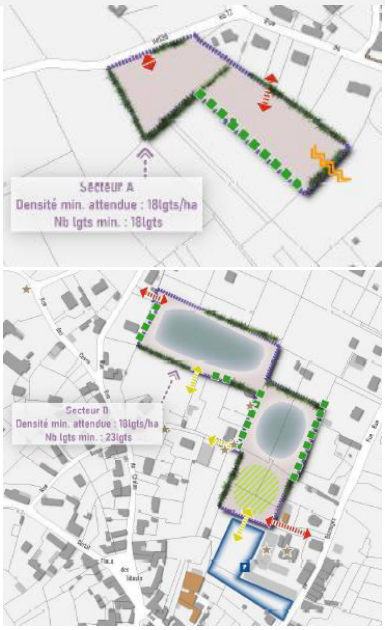
OAP – B : Favoriser une greffe urbaine qualitative en mobilisant l'ensemble des éléments végétaux et patrimoniaux de qualité au sein du projet (arbres, haies, murets en pierre, etc.)

Anticiper la transformation de la friche artisanale sur le long terme en anticipant le prolongement des accès (viaires comme liaisons douces) et en identifiant les éléments de qualité pour les préserver (bâtisses, murets, etc.)

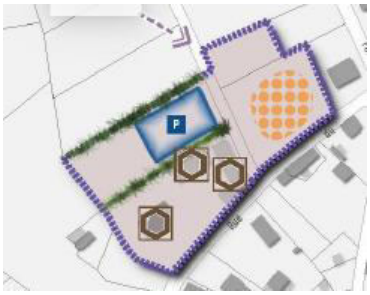




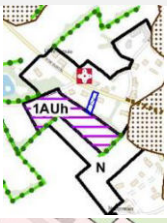
Enjeux écologique



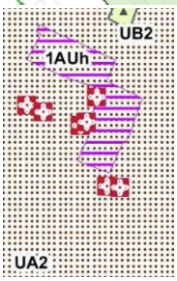
OAP A & B

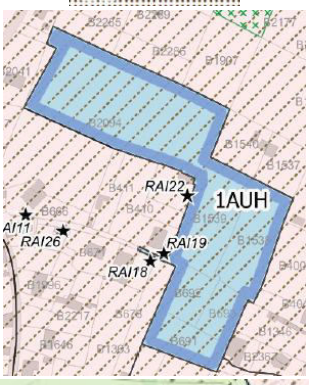


OAP - C











Zonage – Version approbation

Commune concernée : Commune nouvelle de Polarité Seiches sur le Loir – Aurore de Corzé

Secteur concerné : 6, 7, 8, 9, 12, 101, 102, 196

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

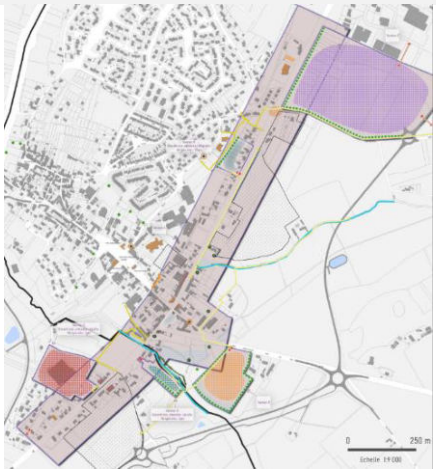
Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

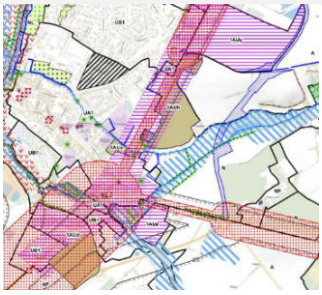




Enjeux écologiques

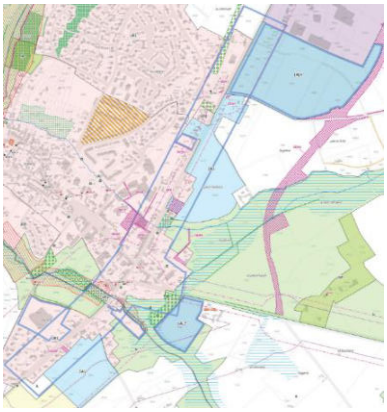


OAP – A, B, C, D, E et F



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation

Commune concernée : Marcé

Secteur concerné : 227, 59, 264, 207 et 226

Préserver les haies et zones humides à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme ;

Préserver via un classement du secteur à enjeu modéré en N ;

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements ;

OAP – A : Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;

OAP – B : Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;

Prendre en compte l'environnement végétal du site ;

OAP – C : Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;

Conserver le talus arboré au nord de la zone garant de l'intimité des habitants déjà présents ;

Intégrer la zone humide à l'extérieur du périmètre dans les réflexions d'aménagement ;

OAP – D : Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.).



Enjeux écologiques

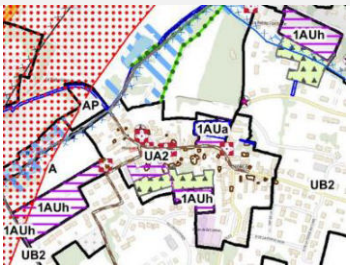


OAP A, B, C et D (Version initiale)

↓

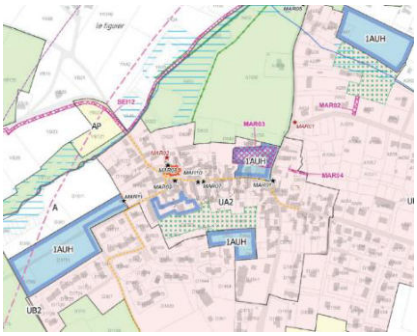


OAP A, B, C et D (Version approbation)



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation

Commune concernée : Corzé

Secteur concerné : 104, 105, 106, 107, 108

Préserver via un classement de certains secteurs à enjeu modéré en N

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP – A (secteur 104) :

Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.)

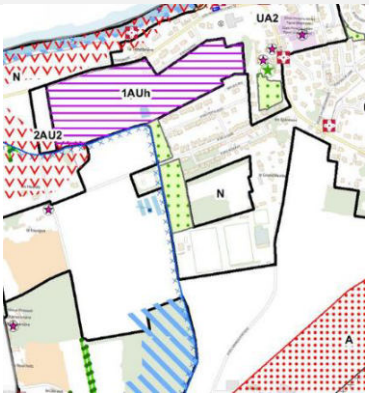
Favoriser une intégration paysagère de qualité notamment aux interfaces avec l'espace agro-naturel



Enjeux écologiques

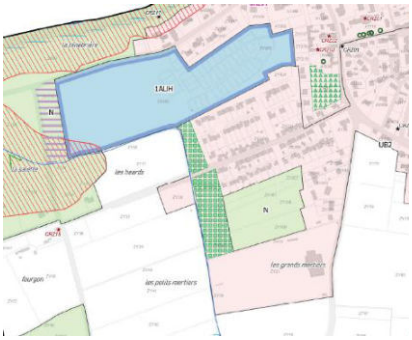


OAP A (secteur 104)



Zonage – Version initiale

↓



Zonage - Version approbation

Commune concernée : Tiercé

Secteur concerné : 33, 35, 38, 39, 188, 1003, 186, 255

Préserver les zones humides et les haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N/A

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP B :

- Réaliser des aménagements paysagers le long de la voie ferrée afin de se prémunir des nuisances ;
- Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;

OAP D :

- Garantir un aménagement paysager de qualité notamment sur la frange sud de l'opération ; véritable limite avec l'espace agro-naturel et marqueur de l'entrée de ville de la commune ;
- Les perspectives paysagères notamment en direction de l'église de la commune seront prises en compte dans les aménagements ;
- Préserver les haies boisées à l'est de l'opération, véritables marqueurs visuels notamment depuis la RD74

OAP E :

- Préserver la haie existante le long de la voie ferrée participant à réduire les nuisances ;
- Réaliser des aménagements paysagers le long de la voie ferrée afin de se prémunir des nuisances ;

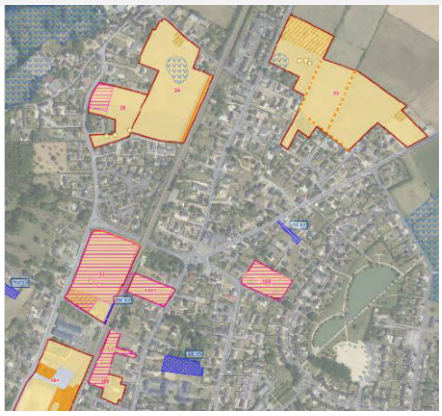
OAP F:

- Privilégier un accès viaire par la rue de la Paix ;

- Intégrer dans l'aménagement les deux arbres majeurs identifiés au plan ;

OAP H

- Garantir une insertion paysagère de qualité des activités dans l'extension de la zone des Landes notamment par la création d'un tampon paysager le long du chemin des Cuetteries ;
- Préserver le boisement situé à l'ouest de la zone en frange de la zone d'activité.



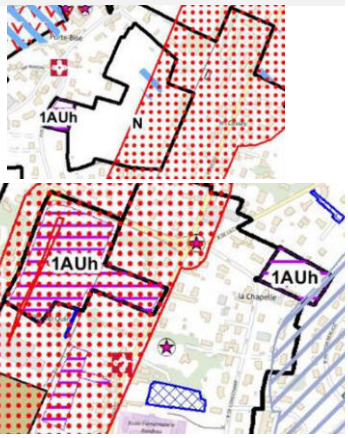


OAP A, B, C et G – Version initiale

↓



OAP A, B, C et G – Version approbation

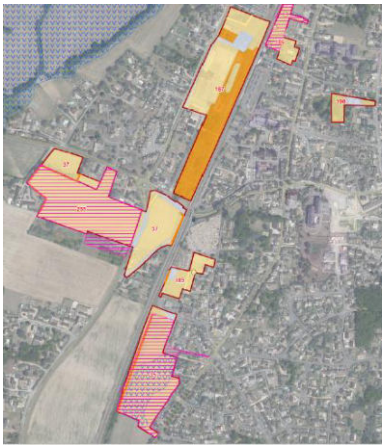


Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation



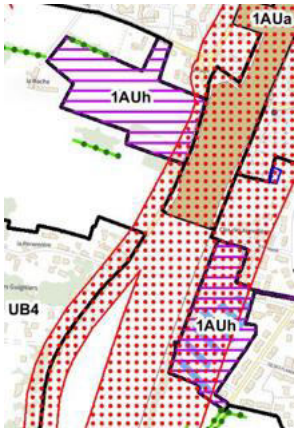
Enjeux écologiques – Version initiale

↓



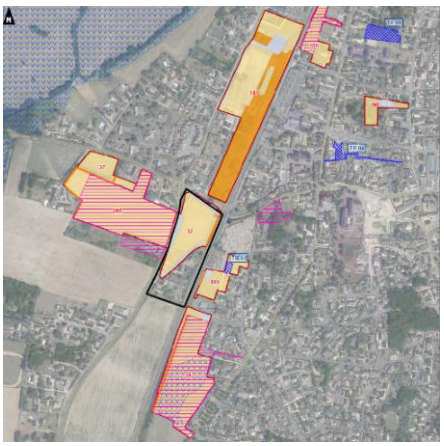
OAP –D, E et F – Version initiale

↓



Zonage – Version initiale

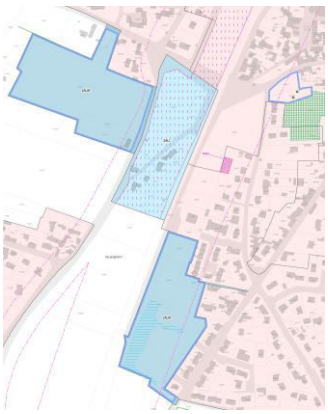
↓



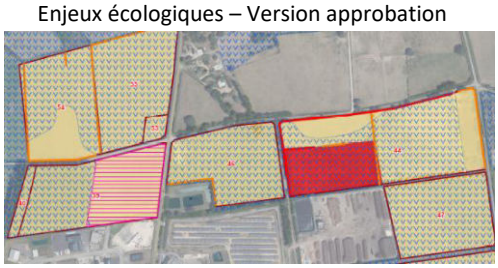
Enjeux écologiques – Version approbation



OAP –D, E et F – Version approbation



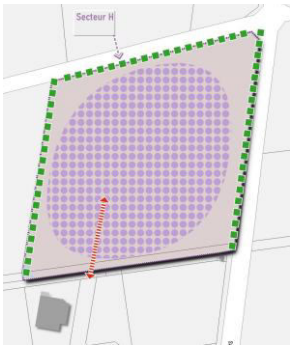
Zonage – Version approbation







Enjeux écologiques – Version approbation



OAP H – Version approbation



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation

Commune concernée : Huillé-Lézigné

Secteur concerné : 15

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N

OAP A (Huillé) :

- Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;

OAP A (Lézigné) :

- Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;
- Intégrer dans l'aménagement de la zone les éléments de nature intéressants (haies) et conserver les arbres d'intérêt

OAP B (Lézigné):

- Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;
- Conserver dans la mesure du possible l'identité du site et de son important patrimoine végétal ;

OAP C (Lézigné) :

- Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;
- Conserver l'élément patrimonial (mur) au nord du site

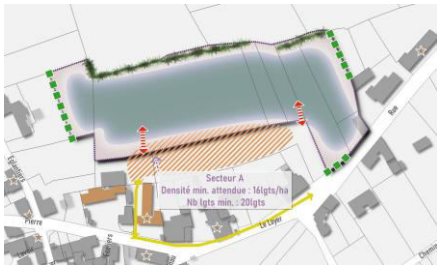




Zonage – Version initiale

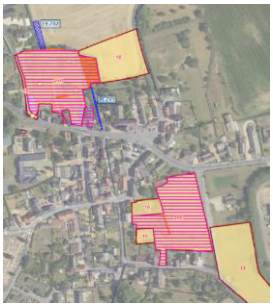


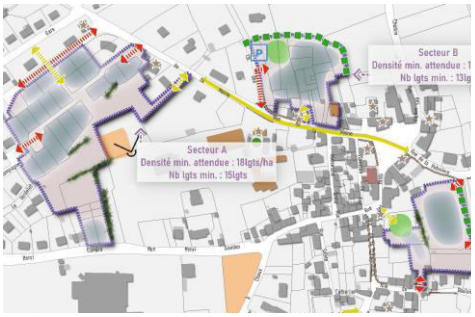


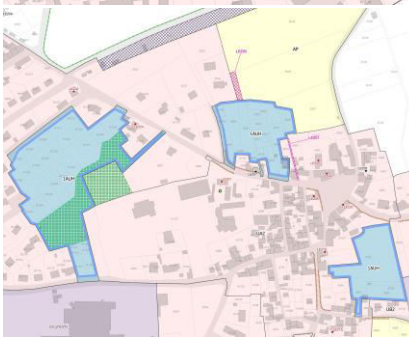


OAP A (Huillé) – Version approbation









Zonage – Version approbation

Enjeux écologiques

OAP A, B, C (Lézigné) – Version approbation

Commune concernée : Montigné-lès-Rairies

Secteur concerné : 73, 74, 65, 68, 69, 70, 71

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme
Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N
Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP A :

- Préserver les haies existantes pour constituer un espace tampon paysager avec les habitations voisines. Ce masque végétal doit permettre également de préserver l'intimité des futurs habitants et faciliter l'intégration paysagère de l'opération.

OAP B :

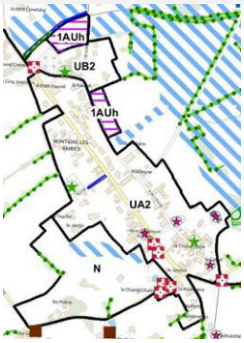
- Favoriser une insertion paysagère de qualité des nouvelles constructions en préservant notamment la haie bocagère à l'ouest du projet



Enjeux écologiques

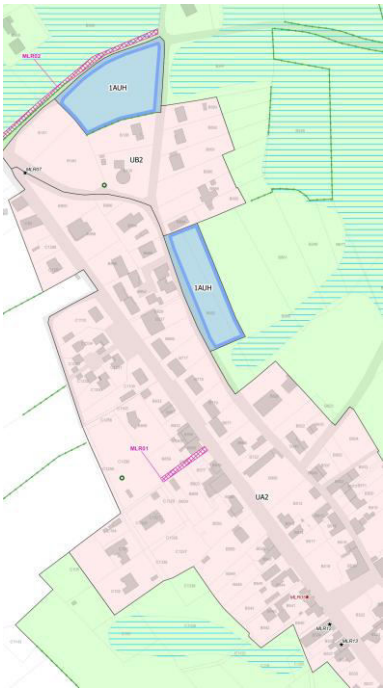


OAP « A » et « B »



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation

Commune concernée : Durtal

Secteur concerné : 182, 99, 183, 184, 90, 1002, 245

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N/A

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP – A et B: Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.)

OAP – E : Favoriser une intégration paysagère de qualité

OAP – G : Favoriser une insertion paysagère de qualité en maintenant un espace tampon en zone enherbée et de jarin aux pourtours de la zone d'aménagement.





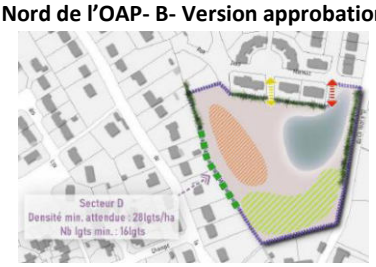






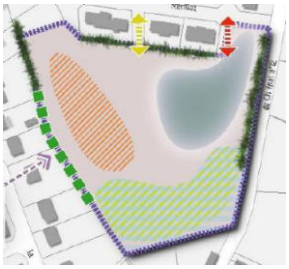
Nord de l'OAP- B- Version approbation



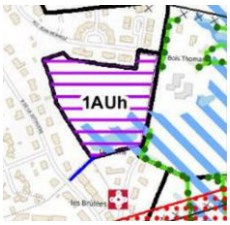


OAP D – Version initiale

↓



OAP D - Version approbation



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation

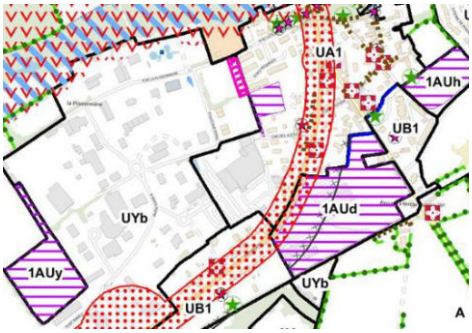


Enjeux écologiques



OAP E, F &G – Version initiale

↓

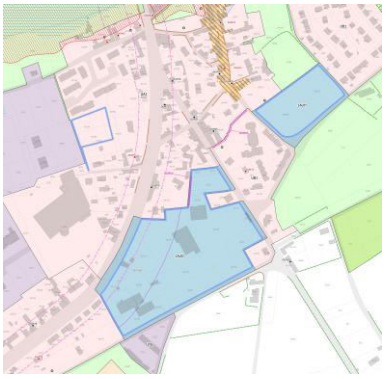


Zonage – Version initiale

↓



OAP E, F &G – Version approbation



Zonage – Version approbation

Commune concernée : Jarzé-villages

Secteur concerné : 25, 29, 27, 30, 243

Préserver les zones humides, boisements à enjeu modéré identifiés au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme

Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N/A

Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP A (Chaumont d'Anjou) :

- Gérer l'interface ville/campagne en prenant soin de l'intégration paysagère de la nouvelle opération à l'Est ;
- Les constructions nouvelles dans ces zones ne doivent pas faire obstacle aux perspectives paysagères inscrites à la ZPPAUP de la commune ;

OAP A (Jarzé) :

- Développer des liaisons douces vers le quartier en s'appuyant notamment sur les haies situées au centre de l'opération dans un axe nord-sud ;

OAP B (Jarzé) :

- Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;
- Apporter une identité au site en intégrant un front paysager des deux côtés de la D59 afin de diminuer l'aspect visuel de la coopérative agricole ;

OAP D (Jarzé) :

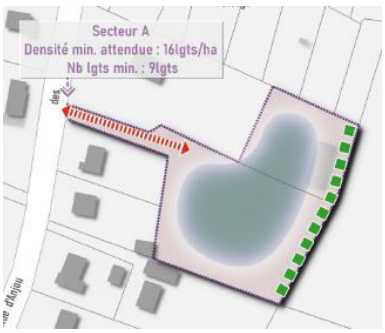
- Veiller à une insertion paysagère des activités de qualité notamment par la création d'un tampon paysager avec la Zac Argoult ainsi qu'avec la zone d'équipements sportifs ;

OAP A (Lué en Baugeois) :

- Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ;
- Gérer l'interface ville/campagne dans l'aménagement de la zone en intégrant une haie paysagère en limite ouest et nord du site afin de la séparer de la zone agricole

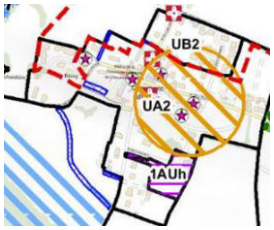






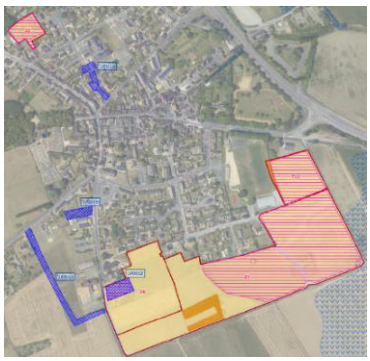
OAP A (Chaumont d'Anjou)





Zonage – Version initiale

↓



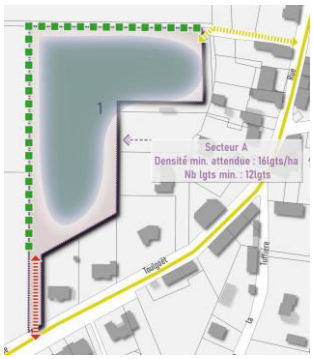


OAP A, B, C, & D (Jarzé)

Zonage – Version approbation



Enjeux écologiques



OAP A (Lué en Baugeois)

Commune concernée : Etriché

Secteur concerné : 131, 201, 126, 127, 128, 129, 130

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme
Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N/A
Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements

OAP C :

- S 'appuyer sur les structures paysagères existantes pour créer une coulée verte maillant l'opération ;
- S'appuyer sur la coulée verte centrale à l'opération pour offrir aux habitants des espaces publics partagés et de qualité ;

OAP H :

- Favoriser l'insertion paysagère de la zone d'activité et en limiter les perceptions visuelles par un traitement paysager spécifique le long des voiries.





OAP H – Version approbation

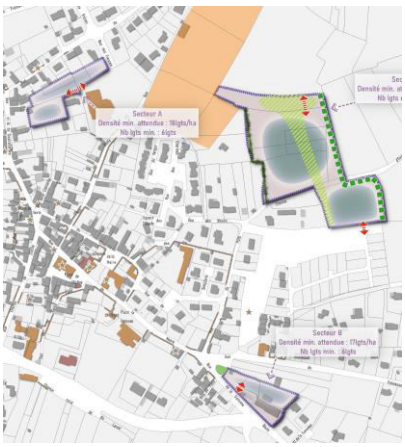


Zonage – Version initiale

↓



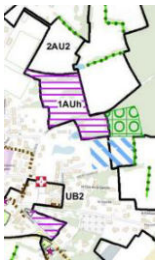
Enjeux écologiques



OAP A, B & C

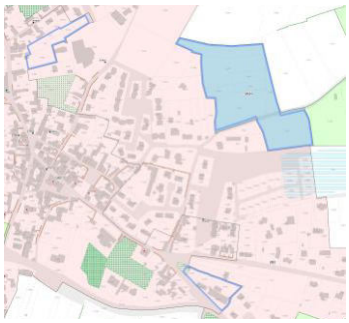


Zonage – Version approbation



Zonage – Version initiale

↓



Zonage - Version approbation

Commune concernée : Cornillé-Les-Caves

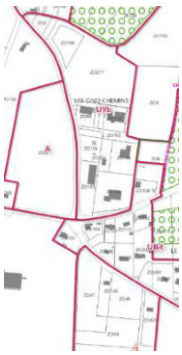
Secteur concerné : 1, 234, 274, 3

Préserver les zones humides et haies à enjeu modéré identifiées au titre de l'article L151-19 et 23 du Code de l'urbanisme
Préserver via un classement du secteur à enjeu fort en N



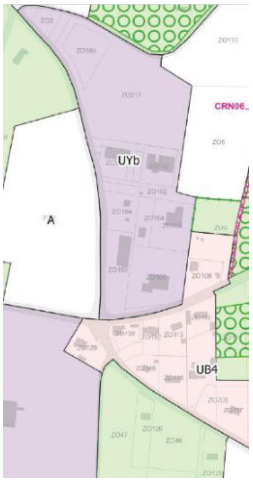


Enjeux écologiques



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation



Zonage – Version initiale

↓



Zonage – Version approbation

<u>Remarque</u> : dans le cas d'un projet d'aménagement pour le secteur 274 malgré les préconisations, des mesures de réductions et de compensations devront être enclenchées, notamment afin de minimiser l'impact sur l'espèce protégée recensée dans l'évaluation environnemental : Ornithopus compressus.

Comme noté plus haut, cette mesure permet d'éviter l'impact sur des secteurs à enjeux écologiques significatifs (zones humides, enjeux forts à modérés).

Dans le cas où l'évitement n'a pas pu être mis en place, les mesures de réduction indiquées ci-après sont entreprises.

3.2.2 Mesures de réduction

- **MR1 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort**

Dans le cas où les mesures d'évitement ne pourraient être appliquées sur certains secteurs, il convient de réduire sur ces mêmes secteurs l'emprise du projet afin d'en limiter l'impact direct et indirect.

Cette mesure a également été déclinée à l'échelle de certaines OAP afin de limiter l'emprise imperméabilisée et de favoriser des aménagements écologiques afin de fournir des habitats de substitution fonctionnels à la faune et la flore. Cette mesure sera couplée avec les deux mesures suivantes (MR2 et MR3).

Concernant la préservation des éléments d'intérêts écologiques identifiés, une bande herbacée devra être associée sur une emprise minimale de 5 m de large (zone tampon). Une zone tampon de minimum 10 m sera à préserver au niveau des cours d'eau et pièces d'eau.

Dans le cas où certaines haies ou bandes boisées identifiées à enjeux écologiques ne pourraient pas être conservées, il conviendra de prévoir une restauration et/ou un renfort de haies. Cette restauration sera réalisée sur un linéaire équivalent, sur des secteurs favorables au déplacement des espèces (selon les cartes des continuités écologiques de ce présent rapport) et selon les recommandations indiquées en MR2.

- **MR2 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité**

Il est prévu un aménagement des espaces verts couplé à une gestion différenciée dans le but de réduire l'impact sur les espèces, en offrant des habitats de substitution pour la faune et la flore.

Ce travail est décliné sur certaines OAP notamment à enjeux écologiques, mais également sur certaines OAP à faible enjeu écologique initial afin d'accroître la fonctionnalité écologique existante et ainsi de constituer un gain écologique nécessaire compte tenu de la consommation foncière associée à tout programme de planification urbaine.

Pour rappel, les OAP ont une portée réglementaire et sont opposables lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Elles ont pour objet de définir, dans un rapport de compatibilité et non de conformité, les principes d'aménagement que les communes souhaitent voir respecter lors de l'aménagement de certains secteurs. Dans le respect des orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les OAP comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements, l'insertion paysagère ou encore le patrimoine à protéger. Les OAP concernent les secteurs de développement en extension, mais également certains secteurs en renouvellement urbain à enjeux. L'aménagement de ces secteurs devra respecter à la fois les règles définies dans le règlement (destination des constructions ; caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères ; équipements et réseaux…) ainsi que les règles spécifiques inscrites dans l'OAP.

Ci-après, est présentée sous forme de vignettes l'intégration de la composante écologique aux OAP tandis que les aménagements et la gestion associés sont détaillés à la suite. Ceci vise à modifier les OAP pour prendre en compte les aménagements favorables à la biodiversité.

La légende associée aux vignettes des représentations graphiques des OAP est présentée ci-dessous.

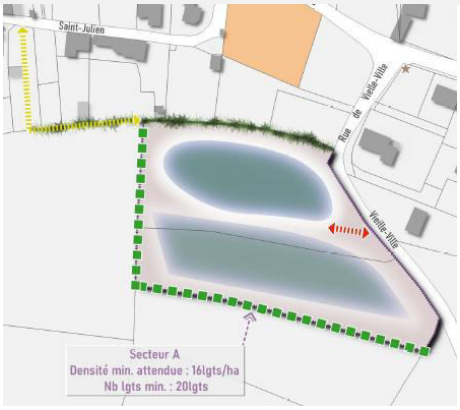


Commune concernée : Baracé

Secteur concerné n° : 135-1001

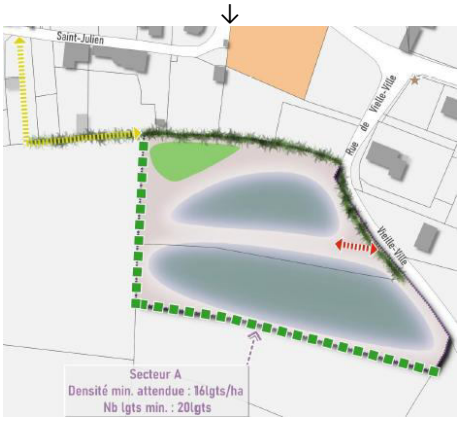
<u>Enjeux écologiques et mesures ERC associées :</u>

- Destruction d'une espèce protégée régionalement : l'Ornithope comprimé --> Enjeu fort. La surface des secteurs d'implantation a été réduite. Cependant, l'intégralité de la zone à enjeux fort n'est pas évitée. Des mesures de compensation devront être mises en œuvre. Une étude plus approfondie sera mise ne œuvre en phase projet ;
- Des haies seront créées afin de renforcer le réseau de haies communal. Elles participeront aux connectivités écologiques locales ;
- Un cœur vert et/ou paysager sera créé via le renforcement de l'espace boisé sur la partie Nord-Ouest.



OAP « A » - Version initiale

↓



OAP « A » - Version approbation

Le projet a un impact fort par la destruction d'espèce floristique protégée. Un aménagement évitant et réduisant l'impact sur des secteurs à enjeux modérés à forts a été intégré. À noter que cette même OAP devra intégrer une **mesure de compensation MC02**, accompagnée d'un dossier de dérogation – espèces protégées. Ce point est développé en section dédiée à la compensation.

Commune concernée : Cheffes

Secteur concerné n° : 147

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Les enjeux sont associés aux haies multistrates, vis-à-vis de la connectivité et des fonctionnalités qu'elles offrent ; la commune de Cheffes s'intègre dans la sous-trame bocagère reconnue au SRCE ;
- La conservation des haies favorables aux déplacements des espèces, notamment en préservant une zone de porosité entre les bâtis vers la vallée de la Sarthe, et la préservation d'un espace naturel dans un secteur à urbaniser pour faire la liaison avec les réservoirs de biodiversité environnants.

Des éléments structurants de type haies seront renforcés et créés dans le cadre de l'orientation d'aménagement écrite complémentaire « Préserver le réseau de haies délimitant le site et garantissant une insertion paysagère de qualité ».



OAP « A »(Version initiale)

↓



OAP – A (Version approbation)

Un aménagement dans le cadre de OAP, permettra de conserver les milieux à enjeux modérés et de restaurer des milieux fonctionnels autour de la zone à enjeu.

Commune concernée : Corzé

Secteur concerné n° : 104

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

Une étude d'impact a été produite par Thema Environnement en janvier 2010 sur ce secteur, complémentée des prospections auddicé. Pour rappel, cette étude préconisait en mesures ERC de :

- Accorder une place importante à une végétalisation favorable à la biodiversité en constituant un corridor écologique (implantation d'essences locales et adaptées) ;
- Mettre en place une gestion des eaux pluviales favorisant le développement des zones humides ;
- Limiter la pollution lumineuse via un éclairage public adapté.

Des enjeux modérés ont été notés par auddicé, au regard des enjeux relatifs aux amphibiens (bassin de rétention) et à l'avifaune (friche prairiale).
Le bassin de rétention est préservé.

Un cœur vert et/ou paysager sera intégré aux aménagements afin de réduire les impacts identifiés.
Des éléments structurants de type haies seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc. » et « Favoriser une intégration paysagère de qualité notamment aux interfaces avec l'espace agronaturel ».



OAP « A »

Un aménagement dans le cadre de OAP permettra de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Commune concernée : Durtal

Secteur concerné n° : 99

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

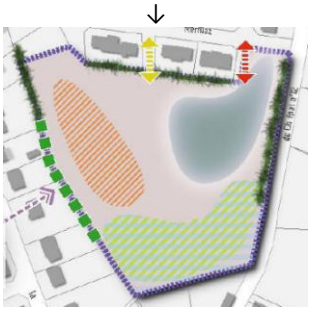
- L'OAP « D », correspondant au secteur de développement n°99, présente des enjeux modérés au sud du secteur (enjeux liés aux habitats humides et aux amphibiens) ;
- Cette zone devient un cœur vert et/ou paysager à préserver, les zones humides sont également à intégrer au projet.

Des éléments structurants de type haies seront notamment renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « Maintenir les haies existantes et créer des tampons paysagers aux abords du site pour bien intégrer l'opération à son contexte environnemental et paysager ».



OAP « D » version initiale

↓



OAP « D » Version approbation

Un aménagement dans le cadre de l'OAP permettra de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Commune concernée : Durtal

Secteur concerné n° : 183, 184, 245

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Les OAP « E et F » correspondent respectivement aux secteurs de développement n°184 et 245. Le secteur E constitue des enjeux modérés liés aux murets de pierre ;
- L'OAP « G » se trouve en secteurs à enjeux faibles, les haies au Nord et à l'Est seront préservées.

Des éléments structurants de type haies seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « favoriser une insertion paysagère de qualité en maintenant un espace tampon en zone enherbée et de jardin aux pourtours de la zone d'aménagement » (OAP G), « favoriser une intégration paysagère de qualité » (OAP E).



OAP « E », « G » et « F » Version initiale

↓



OAP « E », « G » et « F » Version approbation

Des aménagements dans le cadre des OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas, et du maintien des murets /création d'habitats de substitut aux reptiles (cf. MA3) au niveau des espaces paysagers à créer.

Commune concernée : Durtal

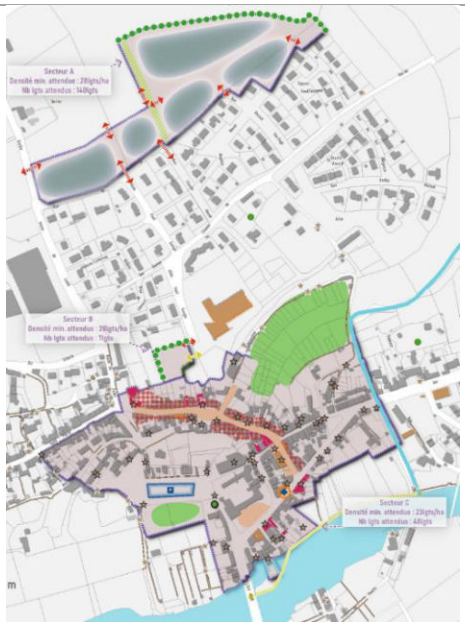
Secteur concerné n° : *les secteurs d'OAP « A », « B », « C » et « H » ne sont pas inclus dans les prospections d'auddicé*. Cf. études connexes & la section « données d'études d'impact de projets »

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- aucune étude spécifique à ces secteurs n'a été fournie, à ce stade ;
- En revanche des haies, espaces paysagers et connectivités écologiques seront maintenus et/ou créés.

Des éléments structurants de type haies seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires :

- OAP A : « Proposer une intégration paysagère de qualité sur les pourtours de l'opération et en tirant partie de la topographie (notamment dans le dessin des voiries et formes urbaines) afin de permettre une meilleure insertion urbaine », « Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) » ;
- OAP B : « Porter une attention particulière à l'intégration urbaine du projet dans ce site d'exception » et « Offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ».



OAP « A, B et C »



OAP « H »



OAP « I »

Des aménagements dans le cadre des OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas, et des mesures inscrites plus spécifiquement aux études d'impact associées.

Commune concernée : Etriché
Secteur concerné n° : 201, 126

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Le secteur OAP « B », correspondant au n°201, préserverait les enjeux identifiés sur le secteur par l'élaboration de ses aménagements en tenant compte des préconisations écologiques ;
- Le secteur OAP « C » correspondant au n°126 : après étude sur les connectivités du territoire, « le maintien en zone ouverte du nord du secteur de développement n°126 (zones bocagères à enjeu patrimonial et participant au réservoir de la trame bocagère de la CCALS) » est préconisé.
  Des milieux ouverts et bocagers seront maintenus par le projet sous forme de continuités vertes.



OAP « A », « B » et « C »

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « s'appuyer sur les structures paysagères existantes pour créer une coulée verte maillant l'opération » (OAP C) et « s'appuyer sur la coulée verte centrale à l'opération pour offrir aux habitants des espaces publics partagés et de qualité » (OAP C).

Des aménagements dans le cadre des OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas. En revanche, il conviendra de mettre en place une mesure complémentaire pour la petite faune, avec notamment des habitats de substitution pour les chiroptères (MA3).

Commune concernée : Etriché

Secteur concerné n° : 130

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Le secteur OAP « H », correspondant au n°130, préserverait les enjeux identifiés au niveau de la haie au Nord en préservant cette haie. De plus, le réseau bocager serait renforcé par la création d'interfaces paysagères dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « Favoriser l'insertion paysagère de la zone d'activité et en limiter les perceptions visuelles par un traitement paysager spécifique le long des voiries » (OAP H).



OAP « H »

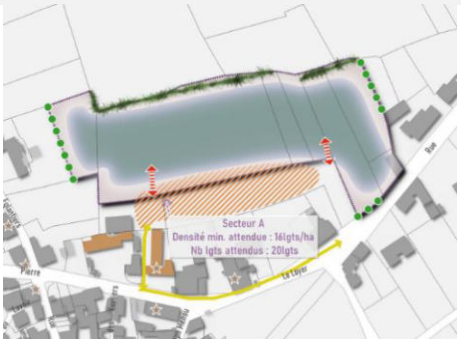
Commune concernée : Huillé

Secteur concerné n° : 222

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Le secteur OAP « A », correspondant au n°017, préserverait les enjeux identifiés sur le secteur par l'élaboration de ses aménagements en tenant compte des préconisations écologiques (maintien/renfort de haies).

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ».



OAP « A »

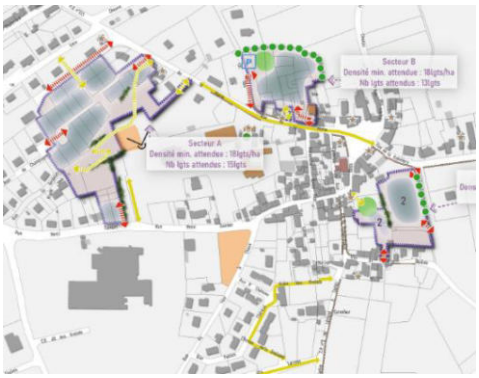
Un aménagement dans le cadre de OAP permettra de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Commune concernée : Lézigné

Secteur concerné n° : 220, 206

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Le secteur OAP « A » n'est pas inclus dans les prospections d'auddicé. Aucune étude d'impact n'a été fournie pour ces zonages, à ce stade ; le secteur se trouve en sensibilités écologiques faibles ;
- Les secteurs OAP « B » et « C » correspondant respectivement aux n°220 et 206. Les aménagements intégrés aux OAP comprendront la création d'espaces verts et de haies, afin de maintenir la fonctionnalité des secteurs et les connectivités écologiques identifiées.



OAP « A », « B » et « C »

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) » (OPA A, B et C), « intégrer dans l'aménagement de la zone les éléments de nature intéressants (haies) et conserver les arbres d'intérêt » (OAP A), « conserver dans la mesure du possible l'identité du site et de son important patrimoine végétal » et « conserver l'élément patrimonial (mur) au nord du site » (OAP C).

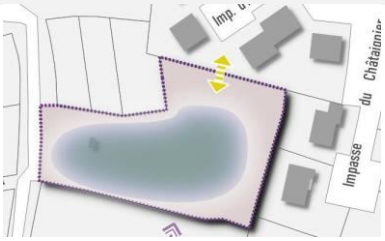
Des aménagements dans le cadre de OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Commune concernée : Jarzé Villages (commune déléguée de Beauvau)

Secteur concerné n° : 025

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Ce secteur, de faible superficie (0,3 ha), est situé en sensibilités écologiques faibles.



OAP « A »

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) ».

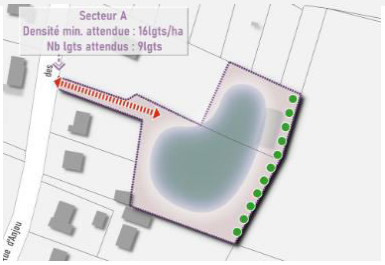
Un aménagement dans le cadre de OAP permettra de préserver des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Commune concernée : Jarzé Villages (commune déléguée de Chaumont d'Anjou)

Secteur concerné n° : 031

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

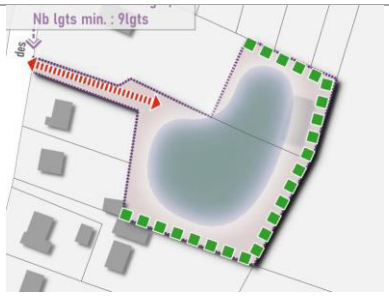
- Des enjeux modérés ont été notés vis-à-vis des reptiles.
- Des éléments structurants seront créés en interface entre le tissu urbain et les milieux agricoles adjacents.



OAP « A » - Version initiale

↓

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « gérer l'interface ville/campagne en prenant soin de l'intégration paysagère de la nouvelle opération à l'Est ».



OAP « A » - Version approbation

Un aménagement dans le cadre de l'OAP permettra de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas, et de l'application de mesure favorable à la petite faune (cf. MA3), au niveau des espaces paysagers à créer.

Commune concernée : Jarzé Villages (commune déléguée de Jarzé)

Secteur concerné n° : 22, 26

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Des enjeux faibles sont associés aux secteurs n°22 (secteur « C ») et 26 (secteur « B »).

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) » (OAP B).



OAP « C » et « B »

Ces projets n'engendreraient pas d'impact, ou ont un faible impact, résiduel sur le milieu naturel.

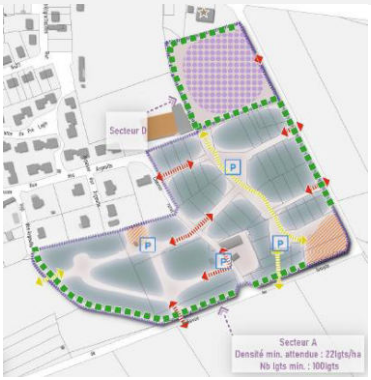
Commune concernée : Jarzé Villages (commune déléguée de Jarzé)

Secteur concerné n° : 23 et 733

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Des enjeux faibles sont associés au secteur n°23 ;
- Un enjeu modéré, au sein du secteur de développement n°733 est noté. Il s'agit du fossé colonisé par une végétation hygrophile. Ce zonage se situe dans un corridor de sous-trame humide.
  Une interface paysagère sera intégrée pour préserver cet habitat et ses fonctionnalités.
  Des connectivités vertes seront créées en faveur de la faune locale.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « veiller à une insertion paysagère des activités de qualité notamment par la création d'un tampon paysager avec la Zac Argoult ainsi qu'avec la zone d'équipements sportifs ».



OAP « A » et « D » - Version initiale

↓



OAP « A » et « D » - Version approbation

Un aménagement dans le cadre de OAP permettra de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Commune concernée : Jarzé Villages (commune déléguée de Lué en Baugeois)

Secteur concerné n° : 21

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Un enjeu modéré lié à la flore a été noté ; la surface impactée a été réduire lors de la phase d'évitement (réduction de l'emprise de l'OAP). De plus, une espèce exotique envahissante a été observée.
- Les aménagements de l'OAP prévoient le renfort du réseau de haies local.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) » et « gérer l'interface ville/campagne dans l'aménagement de la zone en intégrant une haie paysagère en limite est et nord du site afin de la séparer de la zone agricole ».



OAP « A »

Un aménagement dans le cadre de OAP permettra de renforcer les milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas, et la gestion de l'espèce exotique envahissante (MA05).

Commune concernée : la Chapelle-Saint-Laud

Secteur concerné n° : 277

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

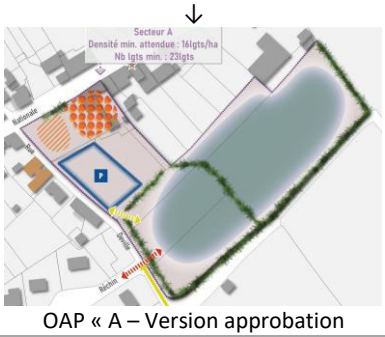
- Des enjeux modérés pour l'avifaune sont notés sur les bandes boisées. Le projet impact l'habitat « Haies ou fourrés d'essences indigènes x landes à genêts ».
  Les aménagements du projet prévoient le maintien des composantes arbustives à arborés en périphérie de secteur.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) » et « gérer l'interface ville/campagne dans l'aménagement de la zone en intégrant une haie paysagère en limite est et nord du site afin de la séparer de la zone agricole ».



OAP « A » -Version initiale

↓



OAP « A – Version approbation

Un aménagement dans le cadre de OAP permettra de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Commune concernée : Marcé

Secteur concerné n° : 227, 59, 264, 207 et 226

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Les différentes prospections menées ont abouti à définir des enjeux faibles sur les secteurs étudiés. De plus, les projets sont compatibles avec le maintien des connectivités vertes locales (corridor sous trame bocagère), par la création et le renfort du réseau de haies communal.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) » (OAP A, B, C et D), « gérer l'interface ville/campagne dans l'aménagement de la zone » (OAP A), « Prendre en compte l'environnement végétal du site » (OAP B), « conserver le talus arboré au nord de la zone garant de l'intimité des habitants déjà présents » et « intégrer la zone humide à l'extérieur du périmètre dans les réflexions d'aménagement » (OAP C).



OAP « A », « B », « C » et « D »

Des aménagements dans le cadre des OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Commune concernée : Montigné-lès-Rairies

Secteur concerné n° : 073, 074

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Les différentes prospections menées ont abouti à définir des enjeux faibles.
  Les aménagements de l'OAP intégreront le renfort des haies et des interfaces paysagères végétalisées en interface avec le tissu urbain et habitats naturels préservés.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « préserver les haies existantes pour constituer un espace tampon paysager avec les habitations voisines. Ce masque végétal doit permettre également de préserver l'intimité des futurs habitants et faciliter l'intégration paysagère de l'opération » (OAP A) et « favoriser une insertion paysagère de qualité des nouvelles constructions en préservant notamment la haie bocagère =à l'ouest du projet » (OAP B).



OAP « A » et « B »

Un aménagement dans le cadre des OAP permettra de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

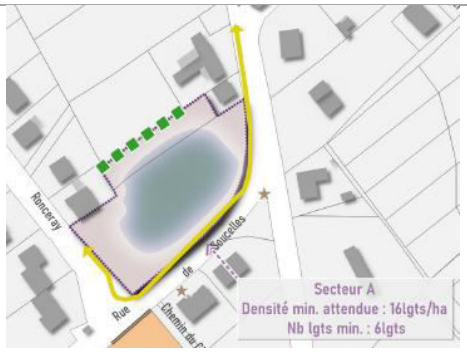
Commune concernée : Montreuil sur Loir

Secteur concerné n° : 211

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Les différentes prospections menées ont abouti à définir des enjeux faibles à modérés pour l'avifaune au niveau de la « Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes ».
  Une interface paysagère maintiendrait une interface entre les habitats identifiés à enjeux et les zones à urbaniser.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre de l'orientation d'aménagement écrite complémentaire : « Conserver la haie paysagère à l'ouest du site ».



OAP « A »

Un aménagement dans le cadre de l'OAP permettra de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

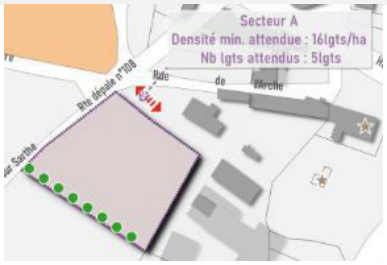
Commune concernée : Morannes sur Sarthe-Daumeray (commune déléguée de Chemiré-sur-Sarthe)

Secteur concerné n° : hors expertises poussées => sensibilités écologiques faibles

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

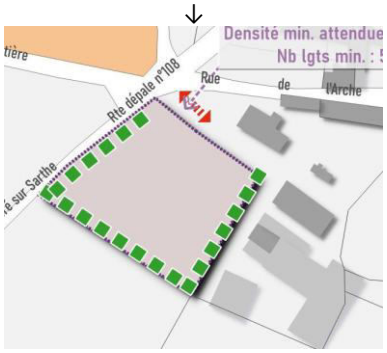
- Le secteur d'OAP « A », de faible superficie (0,3 ha), se trouve en sensibilités écologiques faibles.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « garantir une insertion paysagère de qualité » et « préserver une partie du muret longeant les rues des écoles et Saint Martin garantissant une continuité du front bâti intéressante ».



OAP « A » - Version initiale

↓



OAP « A » - Version approbation

Un aménagement dans le cadre de l'OAP permettra de créer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

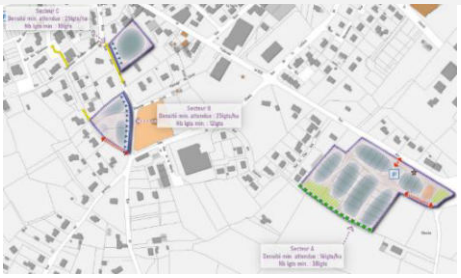
Commune concernée : Morannes sur Sarthe-Daumeray (commune déléguée de Daumeray)

Secteur concerné n° : 112, 113, 197 et 198

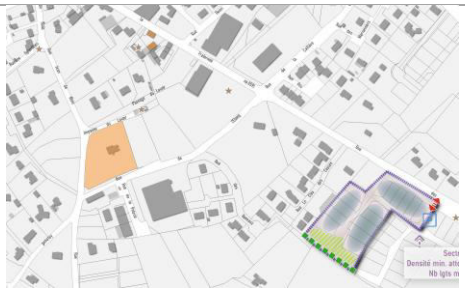
Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Le secteur « A » n'a pas d'enjeux écologiques significatifs ;
- Ce secteur « D » correspondant au secteur de développement n°113, a vocation à devenir une zone d'activité. Des enjeux modérés liés à l'habitat « Pelouse sur sol basique » ont été notés. Ce secteur est inclus dans un continuum de sous-trame ouverte.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires :
« garantir une insertion paysagère de qualité » (OAP A et C) ;
« offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) » (OAP A) ;
« garantir une insertion paysagère des activités de qualité notamment par la création d'un tampon paysager le long de la D.135 » (OAP D).


OAP « A », « B » et « C » - Version initiale

↓



OAP « A » - Version approbation



OAP « D »

Des aménagements dans le cadre de OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

En revanche, il conviendra de veiller à la création d'habitats à équivalence fonctionnelle à la perte de milieux fonctionnels à la faune et la flore (pelouses), prévue à la **mesure de compensation MC01**, à défaut de réduction de l'emprise du projet et de mesures de réduction suffisantes (à préciser dans le cadre des études environnementales des futurs aménagements) au niveau de l'OAP D.

Commune concernée : Morannes sur Sarthe-Daumeray (commune déléguée de Morannes-sur-Sarthe)

Secteur concerné n° : 114, 199, 125, 117 et 115

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Le secteur « A » a des enjeux faibles à modérés. Il se situe au sein d'un réservoir de biodiversité des sous-trames et corridors milieux ouverts et présente des sensibilités écologiques forte.

Le cœur vert et/ou paysager, les zones humides à intégrer au projet ainsi que les interfaces paysagères à créer permettent de réduire l'impact et d'avoir un impact résiduel faible à modéré.



OAP « A »

Des aménagements dans le cadre de OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

Les zones humides devront faire l'objet d'une étude approfondie sur le secteur lors des investigations environnementales ; en cas d'atteinte significative, il conviendra de veiller à la création d'habitats à équivalence fonctionnelle à la perte de milieux fonctionnels, prévue à la mesure de compensation MC01, à défaut de réduction de l'emprise du projet et de mesures de réduction suffisantes (à préciser dans le cadre des études environnementales des futurs aménagements).

Commune concernée : Commune nouvelle de Polarité Seiches sur le Loir – Aurore de Corzé

Secteur concerné n° : 12 & études environnementales connexes

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

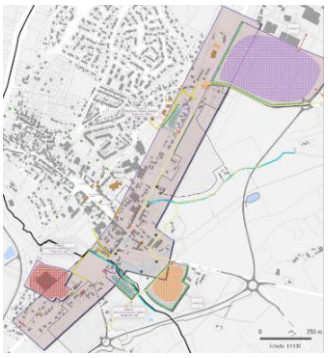
La comparaison des OAP peut s'appuyer sur :

- L'étude d'impact de juillet 2014 : déviation sud de Seiches-sur-le-Loir sur les communes de Seiches-sur-le-Loir et Corzé ;
- L'étude d'impact de 2022 : extension du parc d'activités de la Suzerolle sur la commune de Seiches sur le Loir ;
- Les prospections d'auddicé en 2021 et 2017 (anciennement Communauté de communes Loir).

Les secteurs OAP « A », « C », « D » et « E » ne sont pas inclus dans les prospections d'auddicé ni inclus dans les études d'impact fourni. De plus, le secteur « A », « B » et « D » sont à proximité d'enjeux forts liés au cours d'eau et zones humides associées.

Le secteur « F », au nord, correspond à l'extension du parc d'activités de la Suzerolle. Les enjeux sont de faibles à modérés en ce qui concerne les haies (*cf.* étude de Thema). De plus, aucune zone humide n'a été identifiée (*cf.* étude d'Hydratop). La création de haies compense la perte de certaines haies due à la construction de la route.
Le secteur « F » est à proximité immédiate du projet de la déviation sud. L'étude d'impact associée démontre que le projet engendre un impact résiduel sur des éléments remarquables malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réduction (éclairage…).

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : «préserver le milieu de landes et s'assurer du maintien de la perméabilité existante » (OAP G), « sur le parking, privilégier des essences d'arbres favorables à la préservation de la lande tout en accentuant l'ombrage apporté » (OAP G), « utiliser une partie des bâtiments existants pour construire le projet de maison de la biodiversité » (OAP G) ;
« garantir une insertion paysagère de qualité depuis la route de Marcé, en intégrant un tampon paysager à l'ouest et au sud de la zone » (OAP F) ;
« prendre en compte les qualités paysagères du site dans l'aménagement futur » (OAP D).

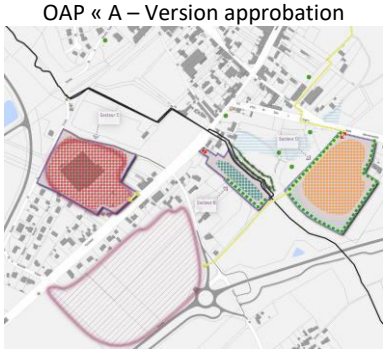


OAP « A », « B », « C », « D », « E » et « F » - version initiale

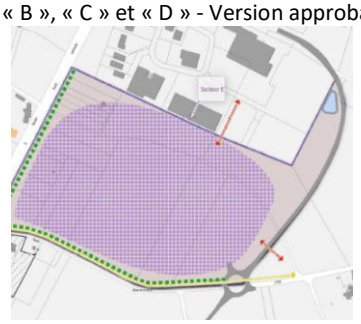
↓



OAP « A – Version approbation



OAP « B », « C » et « D » - Version approbation

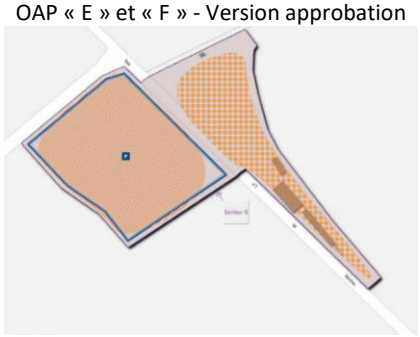


Suite de l'OAP « F » - Version initiale

↓



OAP « E » et « F » - Version approbation



OAP « G » - Version approbation

Des aménagements dans le cadre de l'OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas, notamment en bordure des enjeux forts liés au cours d'eau et zones humides associées.

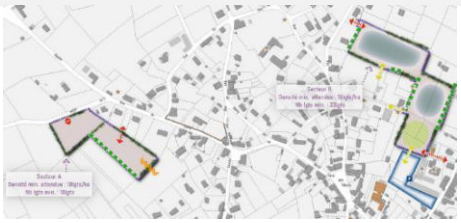
Des mesures compensatoires sont prévues, notamment en recréant/restauration de milieux humides (création de prairies humides, amélioration d'un boisement humide par une coupe de peupleraie), milieux bocagers et des gîtes favorables aux chiroptères, création de pierriers et création d'un ouvrage d'art favorable à la libre circulation de la faune (cf. étude d'impact associée au secteur)

Commune concernée : Commune nouvelle des Rairies

Secteur concerné n° : 145, 146 et 259

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

- Le secteur « A » n°146, a des enjeux faibles à modérés. La création de haies et leurs conservations permettent d'atteindre un impact résiduel faible ;
- Le secteur « B » présente des enjeux modérés à forts (présence d'espèces protégées). Le projet entraine la destruction d'une espèce protégée régionalement : l'Ornithope comprimé --> Enjeu fort, où la mesure d'évitement ME02 n'est pas mise en place.
- Le secteur « C » n'a pas fait l'objet d'intervention sur le terrain.



OAP « A » et « B » - Version initiale

↓



OAP « A », « B » et « C » - Version approbation

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires : « favoriser une intégration paysagère du projet de qualité en tenant compte de la localisation du site » (OAP A), « favoriser une greffe urbaine qualitative en mobilisant l'ensemble des éléments végétaux et patrimoniaux de qualité au sein du projet (arbres, haies, murets en pierre, etc.) », « anticiper la transformation de la friche artisanale sur le long terme en identifiant les éléments de qualité pour les préserver (bâtisses, murets, etc.) » (OAP B).

Des aménagements dans le cadre de OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas.

En cas de maintien du projet en l'état, des impacts persisteraient sur les populations d'espèces protégées, identifiées sur le secteur ; il conviendra de prévoir la **mesure de compensation MC02**, accompagné d'un dossier de dérogation espèces protégées.

Commune concernée : Tiercé

Secteur concerné n° : 33, 37, 38, 39, 186, 188, 189, 255, 1003

Enjeux écologiques et mesures ERC associées :

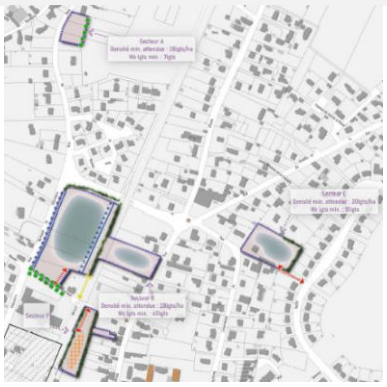
- De manière générale, les différents secteurs présentent des enjeux faibles. De plus, les haies déjà existantes sont pour la majorité, conservées. Ceci était préconisé après l'étude des connectivités ;
- Sur le secteur « F », des espèces exotiques envahissantes ont été observées. Une gestion appropriée est nécessaire afin d'éviter toute expansion de la population d'EEE (MA5) ;
- Aucune intervention sur le terrain n'a été réalisé.

Des éléments structurants de type haies et espaces végétalisés seront renforcés et créés dans le cadre des orientations d'aménagement écrites complémentaires :
- « réaliser des aménagements paysagers le long de la voie ferrée afin de se prémunir des nuisances », « offrir aux futurs habitants des espaces de déambulation qualitatifs et confortables (perméables, arborés, etc.) » (OAP B) ;

- « garantir un aménagement paysager de qualité notamment sur la frange sud de l'opération, véritable limite avec l'espace agronaturel et marqueur de l'entrée de ville de la commune » et « préserver les haies boisées à l'est de l'opération, véritables marqueurs visuels notamment depuis la RD74 » (OAP D) ;

- « préserver la haie existante le long de la voie ferrée participante à réduire les nuisances » (OAP E) ;

- « garantir une insertion paysagère de qualité des activités dans l'extension de la zone des Landes notamment par la création d'un tampon paysager le long du chemin des Cuetteries » et « préserver le boisement situé à l'ouest de la zone en frange de la zone d'activité » (OAP G).



OAP « A », « B », « C » et « F » - Version initiale

↓

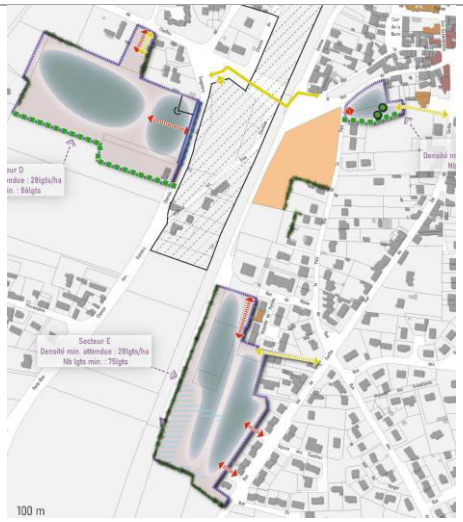


OAP « A », « B », « C » et « G » - Version approbation

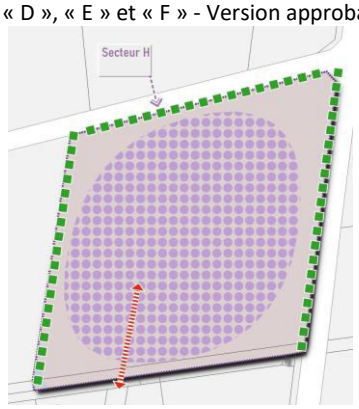


OAP « D » et « E » - Version initiale

↓



OAP « D », « E » et « F » - Version approbation



OAP « H »

Des aménagements dans le cadre de OAP permettront de préserver et de restaurer des milieux fonctionnels pour la faune et la flore, sous réserve de l'application des préconisations de la mesure MR02, décrites plus bas. Une gestion de l'espèce exotique envahissante sera intégrée afin d'éviter toute expansion de la population identifiée sur ces secteurs (MA05).

> Implanter des haies diversifiées issues d'essences indigènes locales

Les haies progressives et diversifiées ont une fonctionnalité très importante pour la faune fournissant aux espèces des corridors de déplacements, mais également des zones de refuges, d'alimentation et de reproduction pour certaines d'entre elles.

Pour la plantation d'arbres et arbustes qui constitueront les haies, plusieurs critères sont à prendre en considération :

- le nombre de strates (plus le nombre est élevé plus le nombre de niches écologiques est important et plus la diversité spécifique augmente) ;
- la diversité des espèces utilisées (même principe d'augmentation de la richesse écologique) en tenant compte des essences composant les autres habitats (boisements) ;
- la qualité des espèces utilisées (il est important de considérer qu'au-delà des rôles de protection, les espèces plantées assurent aussi le nourrissage de la faune qu'elles abritent).

Tableau 27. Liste* des essences à utiliser pour les plantations de haies

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat (Pays de la Loire)	Fréquence régionale	Espèce observée lors des prospections / issue des données bibliographiques
Strate arborée				
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	Ind.	TC	Oui
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	Ind.	TC	Oui
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai	Ind.	TC	Oui
Strate arbustive				
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre, Acéraille	Ind.	TC	Oui
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.	TC	Oui
Corylus avellana L., 1753	Noisetier, Avelinier	Ind.	TC	Oui
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	Ind.	TC	Oui
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	Ind.	TC	Oui
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	Ind.	TC	
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	Ind.	TC	
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	Ind.	TC	Oui
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois	Ind.	TC	
Prunus avium (L.) L., 1755	Prunier merisier, Cerisier	Ind.	TC	Oui
Rhamnus cathartica L., 1753	Nerprun purgatif	Ind.	C	Oui
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	Ind.	TC	Oui
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	Ind.	TC	Oui
Viburnum opulus L., 1753	Viorne obier	*Ind.*	*C*	
Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	Ind.	AC	Oui

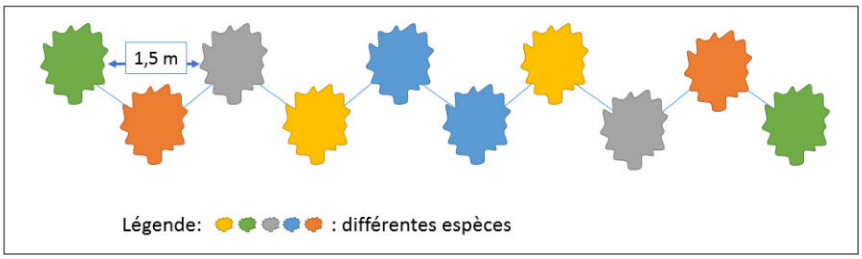
Légende : *cette liste a été réalisée à partir uniquement d'essences locales, en excluant les essences non indigène/eurynaturalisé.
Statut de l'espèce en région (indigénat) :
Ind. : indigène

Rareté en région :
AC : assez commune
C : commune
TC : très commune

Les haies seront caractérisées par une densité végétale importante et d'une hauteur minimale de 3,5 mètres, permettront d'obtenir un écran végétal efficace.

La mesure s'appuiera dans un premier temps sur une dynamique naturelle. Dans ce cadre, aucun fauchage, ni élagage ne sera réalisé dans les secteurs concernés sur une bande large de 3 mètres à proximité de la route.

Les arbres et arbustes seront disposés en quinconce avec un espacement de 1,50 m permettant une densification rapide de la végétation (voir figure ci-après).



Exemple pour la plantation de haies/lisières

> Prévoir pour les espaces verts et bandes enherbées une végétation de type prairial et une gestion différenciée

a) Principe pour la mise en place

Pour la création de ces espaces verts, la recolonisation spontanée par la végétation autochtone pourrait être adaptée selon l'habitat d'accueil de la mesure. Elle est, en effet, préférable pour de multiples raisons :

- Elle présente un coût et un temps de mise en œuvre plus faible, car il n'y a pas besoin de se fournir en semences ou en plants et donc de les semer ou de les planter ;
- Elle fait intervenir des processus naturels de sélection des plantes les mieux adaptées aux conditions du terrain ;
- Les végétations qui en émergent sont variées et participent à la conservation de la biodiversité à l'échelle écosystémique, phytocoenotique, spécifique et génétique ;
- Le climat tempéré de la région est bien adapté à la végétalisation naturelle, car il permet à la végétation de coloniser relativement rapidement un substrat, sans risquer de trop forts dégâts liés notamment à l'érosion d'un sol nu.

À défaut d'une recolonisation spontanée, un ensemencement sera probablement nécessaire afin d'obtenir une prairie de type mésophile.

Des indications pour l'aménagement des espaces verts de type prairie mésophile sont fournies ci-après. Selon la banque de graines du site considéré, il est possible qu'il faille effectuer un ensemencement afin d'obtenir une prairie revêtant un cortège proche de celui décrit dans les cahiers d'habitats d'intérêt communautaire. Les graines choisies pour ce semis seront issues exclusivement d'espèces indigènes en Pays de la Loire.

Le tableau ci-après présente une **liste d'espèces indigènes pouvant être utilisées** pour la création de zones prairiales de type mésophile. Aucune espèce exotique, envahissante ou non, ne devra être semée ou plantée et aucune espèce rare ou menacée ne devra être introduite afin de préserver les populations sauvages (risques de pollution génétique).

Tableau 28. Liste d'espèces pouvant être utilisées pour l'ensemencement des prairies mésophiles

Nom latin	Nom vernaculaire	Provenance	Mode d'emploi
Monocotylédones			
Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. elatius	Fromental élevé	S (L, NLP)	X
Brachypodium pinnatum	Brachypode penné	S (L)	X
Bromus hordeaceus	Brome mou	S (L, NLP)	X

Nom latin	Nom vernaculaire	Provenance	Mode d'emploi
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	S (L, NLP)	X
Festuca ovina	Fétuque ovine	S (L, NLP)	X
Holcus lanatus	Houlque laineuse	S (L, NLP)	X
Lolium perenne L.	Vraie vivace [Ray-grass commun]	S (L, NLP)	X
Lolium multiflorum Lam.	Vraie multiflore [Ray-grass d'Italie	C	X
Agrostis capillaris L.	Agrostide capillaire	S (L, NLP)	P
Alopecurus pratensis L.	Vulpin des prés	S (L, NLP)	P
Lolium ×boucheanum Kunth	Ivraie de Bouché	C	P
Phleum pratense L.	Fléole des prés	S (L, NLP)	P
Poa pratensis L. subsp. Pratensis	Pâturin des prés	S (L, NLP)	P
Dicotylédones			
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	S (L)	X
Astragalus glycyphyllos	Astragale à feuilles de réglisse	S (L)	X
Coronilla varia	Coronille bigarrée	S (L)	X
Daucus carota	Carotte commune	S (L)	X
Hippocrepis comosa	Hippocrépide à toupet	S (L)	X
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	S (L)	X
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite	S (L)	X
Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	S (L)	X
Prunella vulgaris L.	Brunelle commune	S (L)	X
Ranunculus acris	Renoncule âcre	S (L)	X
Galium mollugo L. subsp. erectum Syme var.erectum	Gaillet dressé [Caille-lait blanc]	S (L)	P
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	S (L)	P
Lotus corniculatus	Lotier corniculé	S (L)	X
Malva sylvestris	Mauve des bois	S (L)	X
Malva moschata	Mauve musquée	S (L)	X
Myosotis arvensis (L.) Hill	Myosotis des champs	S (L)	P
Ranunculus repens L.	Renoncule rampante	S (L)	P
Rumex acetosa L.	Patience oseille	S (L)	P
Tragopogon pratensis	Salsifis des prés	S (L)	P
Dicotylédones légumineuses			
Medicago lupulina	Luzerne lupuline	S (L)	X
Trifolium pratense	Trèfle des prés	S (L)	X
Trifolium repens L.	Trèfle rampant	S (L)	X
Vicia sativa L. subsp. Segetalis	Vesce des moissons	S (L)	P

Légende :

Provenance des espèces
S (L) : taxon d'origine Sauvage (souche Locale)
S (L, NLP) : taxon d'origine Sauvage (souche Locale, souche Non Locale Possible)
C : taxon d'origine Cultivé

Mode d'emploi de l'espèce
X : taxon entrant dans la composition de base du mélange
p : autre taxon possible pour le mélange

b) Principe de gestion

Les prairies seront gérées de manière extensive, c'est-à-dire :

- en l'absence d'amendements ;
- par fauche.

L'idéal sera de réaliser une seule fauche par an, aux alentours de début octobre.

Si une deuxième fauche doit être réalisée, elle aura lieu début juin. Cette fauche, plus précoce, favorisera le développement des dicotylédones et donc des plantes à fleurs, favorables aux insectes butineurs.

De plus, il est impératif de prévoir des zones refuges. À cet effet, le plan de fauche devra être réalisé sur le principe de la figure ci-contre.

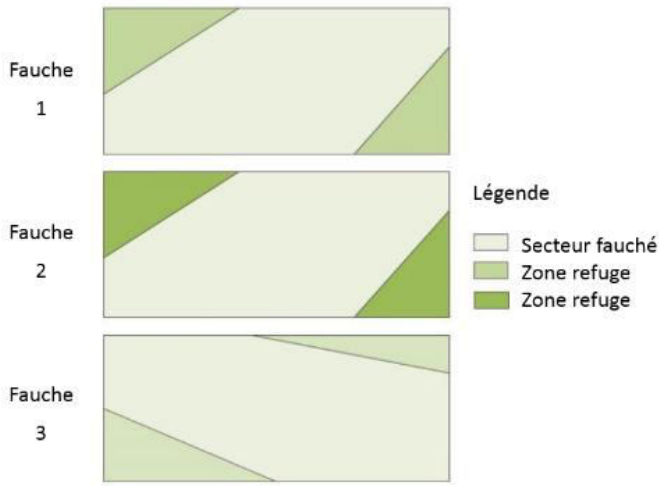


Photo 53. Exemple de rotation de zones refuges fauchées

Les consignes à appliquer sont les suivantes :

1. ne jamais réaliser de fauche centripète, c'est-à-dire en partant des bords de la prairie et en décrivant des cercles qui se terminent par le centre du terrain. Cela équivaut à piéger les animaux dans la parcelle fauchée ;
2. la hauteur de la fauche sera d'au minimum 10 cm ;
3. la vitesse de fauche n'excédera pas 10 km/h afin de laisser le temps aux animaux nicheurs au sol de fuir ;
4. le foin sera laissé au sol quelques jours pour permettre aux graines de tomber au sol, puis sera exporté de la prairie après la coupe.

En ce qui concerne les dégagements de visibilité (à proximité des voies), la fauche de certains secteurs pourra débuter dès le début du mois de mai suivant l'avancement de la végétation. Les contraintes de sécurité prévalent quant à la définition des largeurs et périodes de coupes.

> Restaurer et gérer de manière extensive des milieux herbacés prairiaux

L'objectif de la mesure est de restaurer, en place d'habitats herbacés à enjeu écologique faible à très faible (pelouse urbaine par exemple), des habitats prairiaux à travers une gestion adaptée sur le territoire.

Cette mesure se traduira par l'application d'une gestion similaire à celle préconisée précédemment.

> Prévoir des aménagements favorables aux zones humides

L'objectif de la mesure est de favoriser le développement d'une végétation hygrophile sur les bords des bassins de gestion des eaux. Ces bassins seront équipés afin de piéger la pollution accidentelle et assurer les opérations d'entretien.

a) <u>Principe pour la mise en place</u>

Afin de fournir à la faune et à la flore un habitat humide écologiquement fonctionnel, certains aménagements seront réalisés. Il s'agit de :

- profiler dans la mesure du possible les berges et le fond du bassin afin d'obtenir des dépressions permettant ainsi de créer des mares temporaires lors de la baisse du niveau d'eau ;

- créer des pentes douces (inférieure à 10 %) tout du moins sur une partie du bassin afin de favoriser la présence d'une végétation d'hélophytes en ceinture externe (plantes enracinées dans la zone de battement du niveau d'eau, mais dont les tiges et les feuilles sont aériennes, exemple le roseau (*Phragmites australis).*

La végétation rivulaire s'installera d'une manière spontanée. En effet, il est préférable de laisser la végétation se développer d'une manière naturelle, car lorsque sont implantés des spécimens provenant d'autres sites, on implémente des individus susceptibles de fragiliser les populations locales ce qui est d'autant plus préjudiciable pour des espèces rares ou menacées (comme les plantes aquatiques).

Toutefois, si toutefois une végétalisation devait être plantée sur des berges en pente douce, une liste d'espèces est ici proposée.

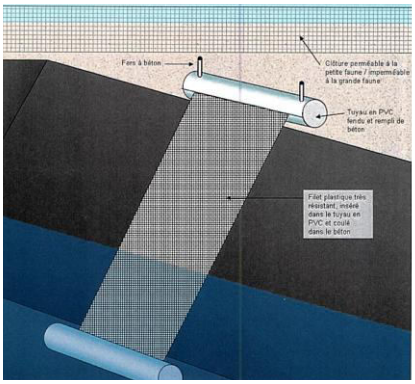
Tableau 29. Liste des espèces végétales pour les plantations des zones rivulaires

Nom français	Nom scientifique	Forme(s) commerciale(s)	Technique(s) commerciale(s)
Baldingère	*Phalaris arundinacea*	Godet, racines nues, (semences)	Plantation
Jonc épars	*Juncus effusus*	Godet, racines nues, (semences)	(semis), plantation
Jonc glauque	*Juncus inflexus*	Godet, racines nues, (semences)	(semis), plantation
Reine des prés	*Filipendula ulmaria*	Godet, (racines nues), (semences)	(semis), plantation
Fétuque faux-roseau	*Festuca arundinacea*	semences	(semis)
Iris jaune	*Iris pseudacorus*	Godet, racines nues, (semences)	plantation
Lysimaque commune	*Lysimachia vulgaris*	Godet, (racines nues), (semences)	(semis), plantation
Menthe aquatique	*Mentha aquatica*	Godet, racines nues, (semences)	(semis), plantation
Salicaire	*Lythrum salicaria*	Godet, (racines nues), (semences)	(semis)

Par ailleurs, une bande prairiale mésophile sera aménagée autour du bassin selon les recommandations indiquées plus haut.

Selon la pente du bassin, une **rampe d'accès** sera nécessaire. Celle-ci sera aménagée pour intervenir en fond de bassin, mais également pour favoriser le déplacement des espèces. En effet, il est indispensable que le plan d'eau ne soit pas une zone piège pour les amphibiens qui pourraient venir s'y reproduire.

Dans le cas où la rampe d'entretien ne serait pas installée, une échappatoire sera installée. Celui-ci pourra être constitué d'une rampe, à la fois souple et solide, qui pend du haut de bassin jusqu'au fond, son extrémité inférieure étant lestée. […]. Les rampes sont à réaliser en géogrille ou géoespaceurs. ». Le schéma ci-après permet d'illustrer ces propos.



Présentation schématique d'une échappatoire à petite faune



Photo 54. Rampe échappatoire à petite faune de la société « Atelier pépinière et espaces verts »

b) Principe de gestion

Les végétations des berges, à l'exception des roselières, seront entretenues par faucardage uniquement dans le cas d'une prolifération trop importante de la végétation vers l'intérieur du plan d'eau. En effet, il s'agit d'une opération lourde susceptible d'entraîner de nombreuses modifications écologiques comme par exemple l'augmentation des variations de température et le changement des conditions d'éclairement.

Les roselières à Roseau commun seront entretenues par un faucardage périodique réalisé en hiver tous les 3 à 5 ans. Les produits de coupe seront systématiquement exportés.

Ces faucardages seront réalisés depuis les berges. Tous les secteurs ne seront pas faucardés en même temps et l'ensemble du plan d'eau ne sera pas traité la même année afin que des zones refuges puissent être utilisées par la faune. Cet entretien aura lieu en hiver afin d'éviter la destruction de nids et d'individus émergents d'odonates éventuellement présents dans la végétation. Les produits du faucardage ne seront pas laissés sur place, mais systématiquement exportés. Ils seront toutefois laissés au sol 3 jours avant l'export afin de laisser le temps à d'éventuels insectes, qui y seraient présents, de rejoindre la végétation alentours.

Le développement des ligneux devra être surveillé annuellement et un arrachage ciblé sera réalisé si nécessaire afin d'éviter la prolifération des arbres (comme le Robinier faux-acacia) et arbustes (ex. les Saules) en bordure de pièces d'eau.

- **MR3 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via un classement adapté (STECAL) et un règlement encadrant les aménagements**

Dans certains cas, des parcelles sont inscrites au zonage en STECAL. Ce classement permet certains aménagements. Toutefois, ces derniers sont encadrés par le règlement et devront pour un certain nombre de cas faire l'objet de procédures dédiées nécessitant un travail d'intégration des enjeux écologiques (comme les carrières ou une station d'épuration). Ainsi, l'encadrement du PLUi assure une certaine maîtrise de l'impact sur la faune et la flore.

3.2.3 Mesures de compensation

Si, malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réduction, il subsiste des impacts résiduels significatifs sur certains secteurs, des mesures de compensation devront être mises en œuvre.

- **MC01 : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité**

Afin d'inscrire comme composante majeure, la préservation du patrimoine écologique du territoire, et d'identifier les secteurs à restaurer dans le cadre de mesures compensatoires à venir, une trame de protection écologique pourra être élaborée. Cette trame pourra se composer :

- d'éléments à préserver ;
- d'éléments à restaurer.

Cette trame s'appuie sur les éléments notés ci-après.

Tableau 30. Eléments de référence pour une trame de protection et de restauration écologique

Trame de préservation et de restauration de la biodiversité au titre de l'article L151-23	
Eléments à préserver	Espace réglementaire : Natura 2000 (ZSC et ZPS) Espace d'intérêt écologique : ZNIEFF de type I et de type II Réservoirs de biodiversité aux SRCE et TVB **Parcelle évitée à enjeu écologique fort** selon le diagnostic de terrain ; c'est-à-dire une parcelle faiblement influencée par l'homme, riche en espèces et végétations de grand intérêt patrimonial. Élément identifié par la commune comme d'intérêt patrimonial Cours d'eau de classe 1 Eau de surface identifiée comme réservoir de biodiversité ou tronçon écrevisse selon le SDAGE, le SAGE Prairie existante de la TVB située dans un Espace de fonctionnalité biologique de la TVB Bocage existant de la TVB située dans un Espace de fonctionnalité biologique de la TVB Réseau de haies de plus de 100 m situé dans un Espace de fonctionnalité biologique de la TVB Boisement existant de la TVB situé dans un Espace de fonctionnalité biologique de la TVB
Eléments à restaurer	**Parcelle évitée à enjeu écologique modéré à faible** selon le diagnostic de terrain **ET susceptible d'être restaurée** ; c'est-à-dire une parcelle marquée plus ou moins par l'empreinte humaine et hébergeant une végétation ou des espèces de la flore et de la faune d'intérêt patrimonial ou commune susceptible d'être restaurée Élément identifié par la commune comme susceptible d'être restauré Prairie existante de la TVB située dans un corridor potentiel à préserver, notée au SRCE ou un corridor potentiel à remettre en bon état noté au SRCE Bocage existant de la TVB située dans un corridor potentiel à préserver, notée au SRCE ou un corridor potentiel à remettre en bon état noté au SRCE Réseau de haies de plus de 100 m, situé dans un corridor potentiel à préserver, noté au SRCE ou un corridor potentiel à remettre en bon état noté au SRCE Boisement existant de la TVB située dans un corridor potentiel à préserver, noté au SRCE ou un corridor potentiel à remettre en bon état noté au SRCE

Dans le cas <u>d'impacts résiduels avérés</u> (donc après des expertises de terrain) **sur des habitats d'intérêts à l'échelle nationale (espèces protégées) ou à l'échelle européenne (Natura 2000) après une séquence Eviter-Réduire, il conviendra lors des aménagements des secteurs listés ci-dessous, de prévoir une mesure de restauration de milieux naturels à <u>fonctionnalité équivalente</u> au milieu impacté. Un ratio pourra être imposé. Nous suggérons le ratio suivant :**

- si secteur impacté à enjeu **modéré** => Surface de compensation = **100 %** de la surface impactée,
- si secteur impacté à enjeu **fort** => Surface de compensation = **200 %** de la surface impactée.

Un travail devra être entrepris pour définir le projet d'implantation le moins préjudiciable aux milieux naturels, à la faune et la flore dans la logique de la doctrine « ERC » en s'inscrivant dans le cadre du PLUi.

Commune	Secteur	Nature de l'habitat potentiellement impacté
MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	731 (OAP D)	Milieux ouverts (pelouses, friches pluriannuelles)
MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	199 (OAP C)	Prairie mésohygrophile

Tableau 31. Récapitulatif des secteurs concernés par les mesures de compensation – habitats

Globalement, l'objectif de la mesure est de compenser la perte de milieux naturels – dans le cas où le(s) projet(s) d'implantation concerné(s) venait(aient) à se concrétiser - sur des secteurs favorables à leur développement. Il s'agira notamment de travailler à l'échelle des aménagements et de préciser les impacts résiduels, actualisés lors des études environnementales des secteurs cités au tableau ci-dessus.

- **MC02 : Transplantation/déplacement d'espèces végétales patrimoniales à enjeu fort**

Dans le cas où un projet impacterait une population d'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*), et ce malgré les mesures d'évitements et de réduction, une mesure de compensation est à prévoir.
C'est le cas du ***secteur 135-1001 sur la commune de BARACE (OAP A)*** *et le* ***secteur 145 associé à l'OAP B sur la commune Les RAIRIES.***

Le déplacement d'une espèce végétale est complexe pour plusieurs raisons. Il faut connaître l'écologie de l'espèce, ses préférences édaphiques, son cycle de floraison et trouver un habitat équivalent écologiquement, pouvant accueillir les individus.

Objectif	**Maintenir dans un état de conservation favorable la population de cette espèce protégée, recensée au sein de la CC-ALS**
Surface d'accueil	Comme préconisé dans la MC01, la surface de compensation doit être égale à 200% de la surface impactée
Localisation du site récepteur	La localisation du site compensatoire doit être à proximité du site d'aménagement, soit sur la commune, ou bien une commune adjacente. L'habitat d'accueil doit être un lieu sec, sur substrat sablonneux, en milieu neutre à acide.
Méthodologie	La transplantation d'Ornithope comprimé peut s'appuyer sur des expériences similaires. Cette transplantation peut se faire en trois étapes : • Repérer et baliser les emprises à prélever. Les emprises impactées devront être repérées en période de floraison afin d'évaluer le nombre de pieds à transplanter. Les emprises devront être balisées ; • Préparation du site récepteur : baliser les espèces remarquables sur secteur et réaliser une fauche avec exportation des résidus ; • Déplacement des stations de l'Ornithope comprimé. Pour cela, la technique de **prélever des mottes** sur 10 à 30 cm de profondeur est à privilégier. Cette technique permet d'inclure la banque de graine et la communauté végétale qui accompagne l'espèce. L'opération sera réalisée entre septembre et octobre, par temps secs et hors période de gel, mais après un épisode pluvieux ou un arrosage de la zone à transférer. Le transfert sera effectué en privilégiant une période où la température restera positive dans les 15 jours suivant l'opération. Le transfert sera réalisé dans des conditions de

Objectif	**Maintenir dans un état de conservation favorable la population de cette espèce protégée, recensée au sein de la CC-ALS**
	portance permettant d'éviter un tassement du sol par les engins utilisés pour l'opération. Les surfaces transplantées devront être géolocalisées.
Précaution	Même en l'absence d'espèces exotiques envahissantes au sein des sites sources et d'accueil, et les précautions prises en phase chantier, le remaniement de terre végétale induite par les transplantations de mottes de terre peut favoriser la colonisation de ces espèces opportunistes. Aussi, le suivi environnemental des parcelles de compensation permettra de surveiller la colonisation éventuelle d'espèces invasives. Auquel cas, elle fera l'objet des mesures de lutte pour procéder à leur élimination rapide (*cf.* MA 5).
Période de réalisation	Balisage des stations en amont des travaux ; Transfert des mottes en septembre-octobre. Soit 2 journées d'intervention.
Suivi	Les mesures compensatoires doivent être assorties d'objectifs de résultat. Un suivi à n+1 permettra d'évaluer l'efficacité de la mesure. De plus, la mesure compensatoire doit s'inscrire dans la durée. La pérennité peut être assurée par des démarches contractuelles de long terme avec les propriétaires.

Un dossier de dérogation est à prévoir, à transmettre aux autorités compétentes de la DREAL.

3.2.4 Mesures d'accompagnement (valeur ajoutée)

Les mesures indiquées ci-après pourraient constituer une plus-value pour le projet. Elles sont données à titre indicatif.

- **MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement**

Les secteurs concernés, qu'ils se composent de prairies, de friches, de milieux arbustifs ou de jardins, sont susceptibles d'abriter des oiseaux, des amphibiens, des reptiles et/ou des mammifères communs, mais néanmoins protégés en période de reproduction. La réalisation de travaux au niveau de ces secteurs peut engendrer un dérangement de la reproduction, voire la destruction de nids ou de couvées.

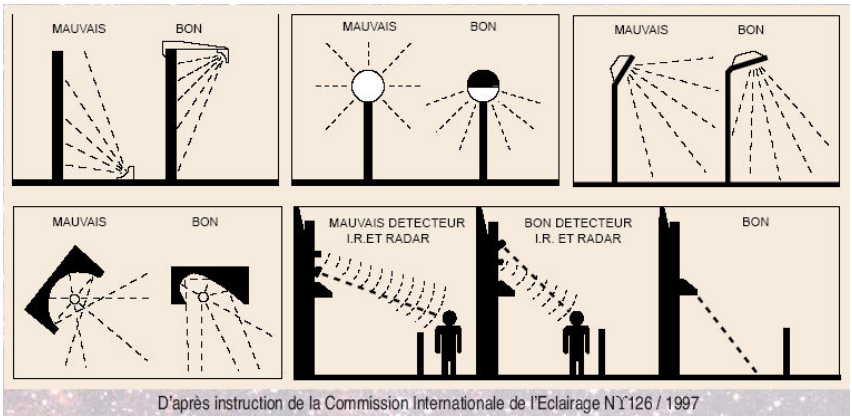
Par conséquent, les travaux d'aménagement de ces secteurs devront débuter en dehors de la période de reproduction des oiseaux, soit un **démarrage entre fin août et fin février**.

- **MA 2 : Limiter la pollution lumineuse**

La mise en place d'un éclairage au niveau des nouvelles constructions peut perturber la faune en général à différents niveaux (perturbation de l'activité des chauves-souris, disparition d'insectes-proies d'oiseaux insectivores et de chauves-souris…). *Certaines adaptations peuvent être réalisées afin de limiter cette pollution lumineuse. Elles devront être communiquées et explicitées aux nouveaux arrivants.*

> Nature du lampadaire

La forme du bafflage doit permettre de diriger et de concentrer le halo de lumière vers le bas. Il est ainsi conseillé de disposer de bafflages plats plutôt que bombés afin que la lumière ne soit pas réfractée en dehors de la zone à éclairer. De plus, la disposition d'un focalisateur sur les lampes permettra de diriger la lumière vers les trottoirs et les zones que l'on désire éclairer uniquement.



Schémas des différentes configurations de l'éclairage public

> Nature des ampoules

Les ampoules à iodures métalliques engendrent une production importante de rayons ultraviolets qui attirent et déstabilisent l'entomofaune. Elles sont à proscrire. L'utilisation d'ampoules dont le spectre n'induit pas la production d'ultra-violets est donc préférable (ampoules sodium basse ou haute pression peu puissantes, par exemple).


Ampoule Sodium basse pression & focalisateur supérieur et latéral

> Périodes d'illumination

L'illumination des futures zones urbanisées pourra être stoppée à partir de 23h, ou l'intensité de l'éclairage fortement réduite, afin de ne pas induire de perturbations sur l'avifaune nocturne et les chiroptères.

Ci-contre, un exemple de mise en lumière d'un parking de la ZAC du Val Joly (59), suivant les préconisations énoncées.


Ambiance générale d'un éclairage adapté aux chiroptères et aux insectes

- **MA 3 : Promouvoir la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire**

Il pourra être intéressant d'inciter les nouveaux arrivants à aménager leurs jardins de façon à permettre leur utilisation par la faune et le développement de la biodiversité commune :

- Aménagement de circuits pédagogiques (panneaux explicatifs, panneaux éducatifs ou de loisirs, panneaux d'illustrations à thème ; par exemple : espèces remarquables présentes et leurs milieux fonctionnels associés, rôle pour les connectivités écologiques locales (TVB)…) ;
- Aménagement « d'espaces sauvages » tels que des zones de prairies fleuries et/ou des prairies de fauche tardive… préférentiellement le long des haies ou lisières des boisements (notamment le long des connectivités écologiques identifiées sur les secteurs étudiés) ;

- Réalisation ou conservation d'aménagements pour la faune (nichoirs, tas de pierres pour les reptiles, tas de bois ou de feuilles pour les petits mammifères tels que le Hérisson d'Europe et les amphibiens…) : conservation des tas de bois ;
- Limitation de l'usage des engrais, herbicides et pesticides, espacement des tontes, des tailles des haies, etc.

Exemple : création des habitats pour la petite faune et les chiroptères

Afin de garantir le maintien du cortège herpétologique et chiroptérologique local et la fonctionnalité des milieux nouvellement créés (haies, prairies), plusieurs habitats peuvent être mis en place dans le but de favoriser la fréquentation par la petite faune tels que les reptiles et les chiroptères en périphérie et au sein des espaces verts, jardins et plus particulièrement au niveau des trames vertes urbaines. C'est le cas des **abris de type hibernaculum** ou **gîtes à chiroptères arboricoles**.

Pour rappel, un hibernaculum est un abri artificiel utilisé par les amphibiens et les reptiles durant l'hiver ou comme abri régulier le reste de l'année.

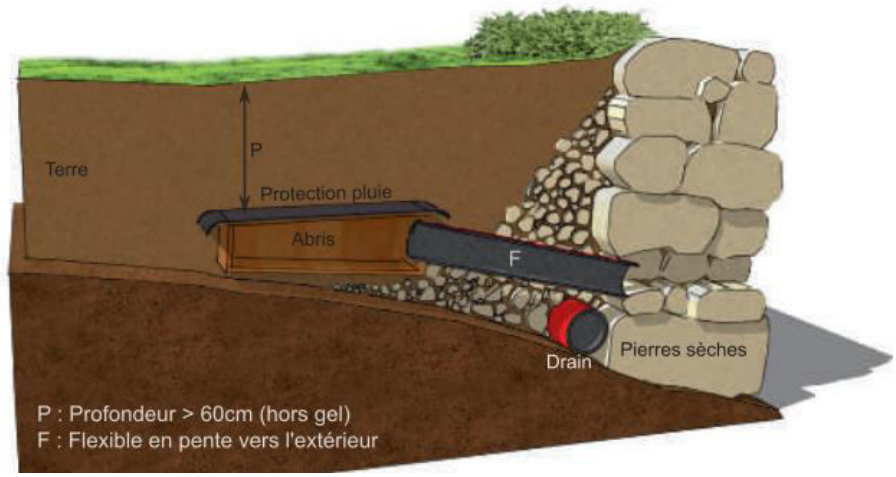
Chaque **abri de type hibernaculum** devra faire de l'ordre de 3 à 20 m² (exemple : 3 m x 1 m). L'idéal étant de l'ordre de 25 m² (taille du domaine vital). Pour sa réalisation, plusieurs étapes se succèderont :

- Le creusement d'une fosse. La profondeur de l'abri devra être supérieure à 60 cm pour maintenir l'ouvrage hors gel ;
- La mise en place des matériaux. L'abri se constituera d'un empilement de matériaux inertes (bois mort, produits de coupes, broyat, blocs de pierre…) de différentes tailles, idéalement de 20-40 cm de diamètre, et disposés de manière chaotique afin d'offrir le maximum d'abris pour les individus (voir exemple figure ci-après). Dans la mesure du possible, les pierres et bois morts rencontrés sur site seront utilisés ;



Schéma de principe et exemple d'un site artificiel

- La couverture de l'abri. L'ensemble sera recouvert de végétaux et/ou d'un géotextile et de terre afin d'éviter le détrempage du cœur de l'ouvrage. Un tube de drainage, flexible ou des tuiles assureront l'accès à la loge centrale de l'abri (cf. figure ci-après).



Hibernaculum pour amphibiens et reptiles – vue en coupe (source : F. DUBOIS)

L'abri pourra être relativement visible ou réalisé plus discrètement en profitant d'une déclivité du sol. La taille et la forme des abris à réaliser pourront varier.

Ces abris devront être mis en place avant le début des travaux d'urbanisation dans les secteurs les plus appropriés. Ces derniers correspondent aux lisières boisées et aux bordures de fourrés arbustifs disposant d'un ourlet de hautes herbes suffisamment large et exposés sud ou sud-est. L'ombrage sera évité.

Pour les **gîtes à chiroptères arboricoles**, plusieurs modèles possibles sont préconisés en fonction des fonctionnalités visées pour les chauves-souris :

- pour le gîte du printemps à l'automne et l'accueil de colonies de parturition :
- Le modèle 1FFH du fabricant SCHWEGLER constitué d'un ensemble de chambres et ne nécessitant pas d'entretien ;
- Le modèle SCHWEGLER 2FN en béton de bois, offrant une isolation importante et convenant aux espèces de grande taille ;
- Le modèle Chambord en bois, convenant aux espèces de petite taille changeant régulièrement de gîte ;

- pour le gîte en hibernation : Le modèle 1FW du fabriquant SCHWEGLER, constitué d'une chambre étudiée spécialement pour l'accueil d'une grande variété d'espèces. Il nécessite un entretien tous les deux ans pour nettoyer les déjections laissées lors de son occupation du printemps à l'automne.


Gîte SCHWEGLER 1FFH


Gîte SCHWEGLER 1FW


Gîte Chambord


Gîte SCHWEGLER 2FN

Ils devront être installés à un minimum de 3 mètres de haut avec une exposition de préférence sud-est ; l'accès ne devra pas être caché par des branches ou du feuillage.

- **MA 4 : Limiter des coupes d'arbres de haut jet et adaptation de la période d'intervention**

Les arbres constituent des habitats de nidification de l'avifaune, des gîtes potentiels pour les chiroptères et certains insectes. Il conviendra de porter une attention toute particulière aux secteurs à enjeu fort ou modéré. A ce titre, *les coupes de ligneux seront réduites au strict nécessaire et l'intégration prioritairement d'arbres indigènes de haut jet sera menée dans les opérations d'aménagement.*

De plus, les interventions sur les végétations ligneuses (en cas de coupe indispensable) devront prendre en compte les périodes de sensibilité de la faune. Elle devra ainsi éviter la période de nidification des oiseaux et avoir lieu **entre fin août et fin janvier.**

- **MA5 : Gérer les espèces exotiques envahissantes**

Les prospections ont permis de mettre en avant la présence d'espèces exotiques envahissantes de la flore. Il pourrait être opportun de travailler à la gestion de ces espèces exotiques envahissantes à travers un plan de gestion des espaces verts différencié.

Ce plan de gestion différencié des espaces verts permettrait de :

- disposer d'un outil de planification et de gestion à l'échelle du service des espaces verts des communes,
- optimiser les moyens des communes, afin de réduire le temps dédié aux « tâches ingrates » (tonte, désherbage) et de dégager du temps pour la gestion des espaces paysagers,
- favoriser durablement le développement de la biodiversité au sein des espaces verts publics,
- s'inscrire dans une démarche de collectivité exemplaire,
- préparer la population à une autre façon d'entretenir la ville.

Ce plan de gestion différencié pourrait consister à :



Etape 1 : Réaliser l'inventaire de la gestion, usages, potentialités écologiques des espaces verts sur le territoire



Etape 2 : Classifier les espaces selon la gestion possible et la gestion envisagée



Etape 3 : Analyser les moyens matériels et humains actuels et la possible organisation à mettre en place pour une gestion différenciée selon les différentes espaces et leurs usages.

3.3 Synthèse relative aux milieux naturels (habitats naturels, faune et flore)

Le projet du PLUi à travers les secteurs à urbaniser prévus, nécessite la mise en place de mesures d'évitement et de réduction permet d'atteindre un niveau d'impact résiduel non significatif sur la grande majorité des parcelles.

Si une atteinte significative des enjeux sur les milieux naturels persiste, un travail à l'échelle du territoire de la CCALS à travers la création d'une trame et le fléchage des mesures compensatoires devront permettre de préserver le patrimoine écologique du territoire.

Ainsi, **le projet de PLUi n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation de la flore, de la faune et des habitats remarquables ni même des connectivités écologiques à l'échelle du territoire intercommunal de la CC Anjou, Loir et Sarthe.**

CHAPITRE 4. INCIDENCE NATURA 2000

pour mettre en perspective les enjeux écologiques relatifs aux sites NATURA 2000 et les intégrer

4.1 Réseau Natura 2000

4.1.1 Rappel

■ Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS)

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite **directive « Habitats-Faune-Flore »** prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui, associées aux Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées en application de la **directive « Oiseaux »** (79/409), forment le Réseau Natura 2000.

Les ZSC sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États Membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble d'espaces naturels visant à préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Son objectif premier est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des habitats d'espèces de la directive « Habitats » et des habitats d'espèces de la directive « Oiseaux ».

Ainsi, les Directives européennes sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

■ Évaluation des incidences Natura 2000

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R.414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de plusieurs listes :

- Une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du code de l'Environnement),
- Une première liste locale, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du code de l'Environnement),
- Une seconde liste locale, répertoriant les projets soumis à évaluation des incidences hors régime d'approbation administrative existant et constituant un régime propre à Natura 2000.

Ainsi, tous programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 (individuellement ou en raison de leurs effets cumulés) doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du(es) site(s) concerné(s).

Le schéma, ci-après, illustre la démarche à respecter en cas de projet. Sur la base de cette réglementation, les documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale, tels que les **Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000**.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. En effet, ces dernières doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit, quant à elle, étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

Dans ce cadre, les sites Natura 2000 ont été recensés dans un rayon de 2 km autour de l'intercommunalité, à partir des données disponibles auprès par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ils sont présentés à la section suivante.

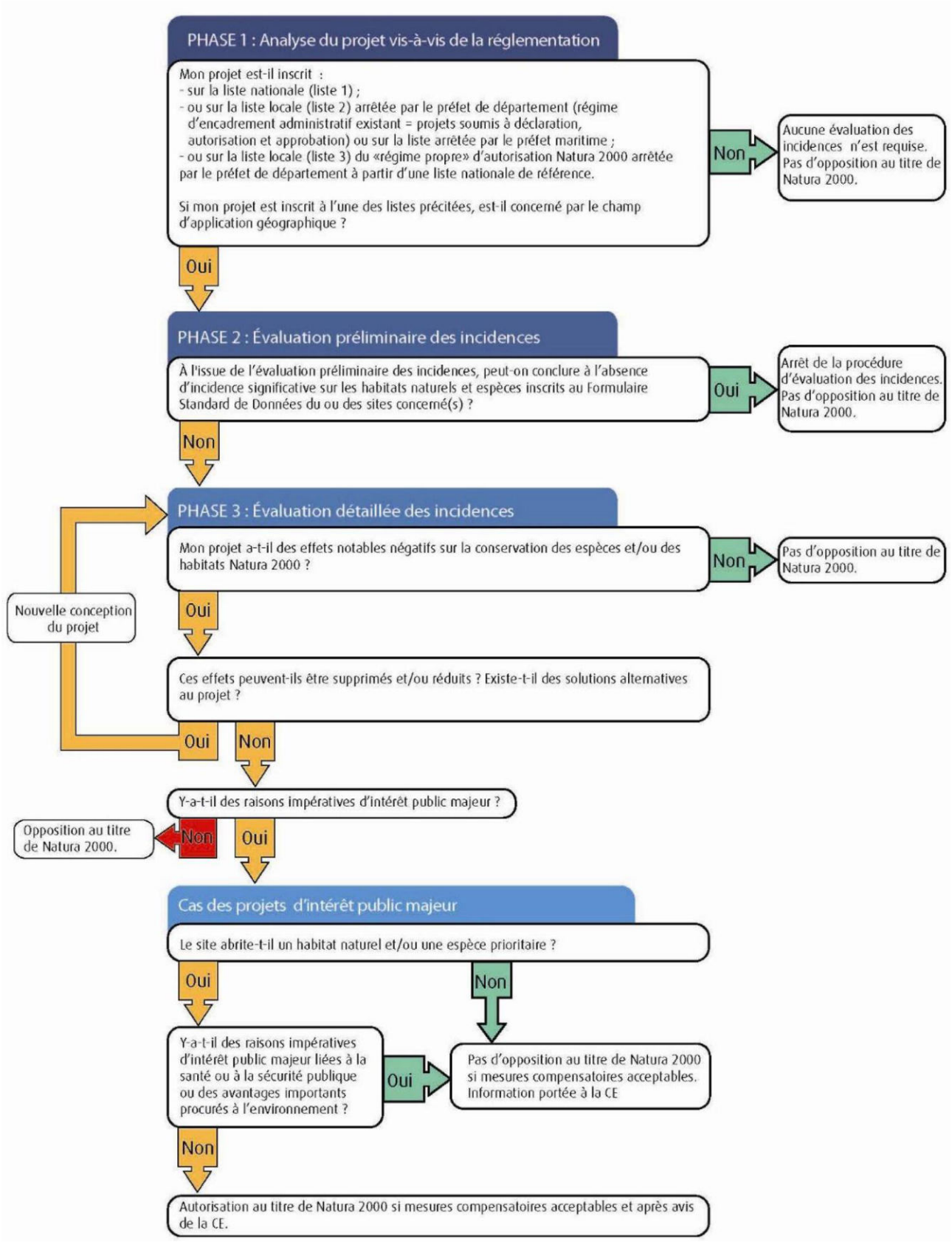


Photo 55. Schéma d'évaluation des incidences Natura 2000 (Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. DREAL Picardie)

4.1.1.1.1 Sites Natura 2000 sur l'intercommunalité et à proximité (2 km)

Pour rappel, deux sites Natura 2000 ont été notés dans la CCALS.

Tableau 32. Inventaire des sites Natura 2000 au sein de la CC-ALS

Type de protection	Identité	Dénomination	Surface (ha)	Proximité avec le territoire intercommunal (km)	Secteur(s) à urbaniser inclus ou les plus proches
		Sites Natura 2000			
ZPS	FR5210115	Basses Vallées angevines et prairies de la Baumette	7 523	Inclus	CORZE (OAP A aux abords immédiats) ; TIERCE (OAP à moins de 500 m) ; CORZE (OAP A à moins de 500 m) ; CHEFFES (OAP A à moins de 1 km) ; SEICHES SUR LE LOIRE – AURORE DE CORZE (OAP à moins de 1 km)
ZSC	FR5200630	Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette	9 210	Inclus	MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY (OAP A incluse) ; TIERCE (OAP à moins de 500 m) ; CORZE (OAP A à moins de 500 m) ; CHEFFES (OAP A à moins de 1 km) ; SEICHES SUR LE LOIRE – AURORE DE CORZE (OAP à moins de 1 km)

La carte page suivante localise les secteurs étudiés vis-à-vis des sites Natura 2000.

Carte 21 - Localisation des secteurs vis-à-vis des sites Natura 2000 – p.1051

Les éléments ayant justifié leur désignation ont été décrits au chapitre 1.4

4.1.2 Enjeux écologiques et situation vis-à-vis du territoire intercommunal

Comme noté au chapitre 1.3 et rappelé ici, le territoire de la Communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe est concerné directement par deux sites Natura 2000 relatifs aux Basses vallées angevines :

- La ZSC n°FR5200630 nommée « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » ;
- La ZPS n°FR5210115 nommée « Basses Vallées angevines et prairies de la Baumette ».

Les Basses vallées angevines, qui constituent les 2 sites Natura 2000 concernant le territoire intercommunal, se composent d'habitats caractéristiques des grandes vallées alluviales (Le Loir, La Sarthe, L'Authion). L'intérêt principal de ces espaces remarquables réside dans leur composition en milieux aquatiques et milieux humides diversifiés et milieux boisés qui y sont rattachés, des habitats favorables à une flore et une faune, diversifiées et remarquables. En marge, des milieux connexes leur sont associés tels que les milieux secs sur pente (pelouses) ou cavités, tout aussi intéressants.

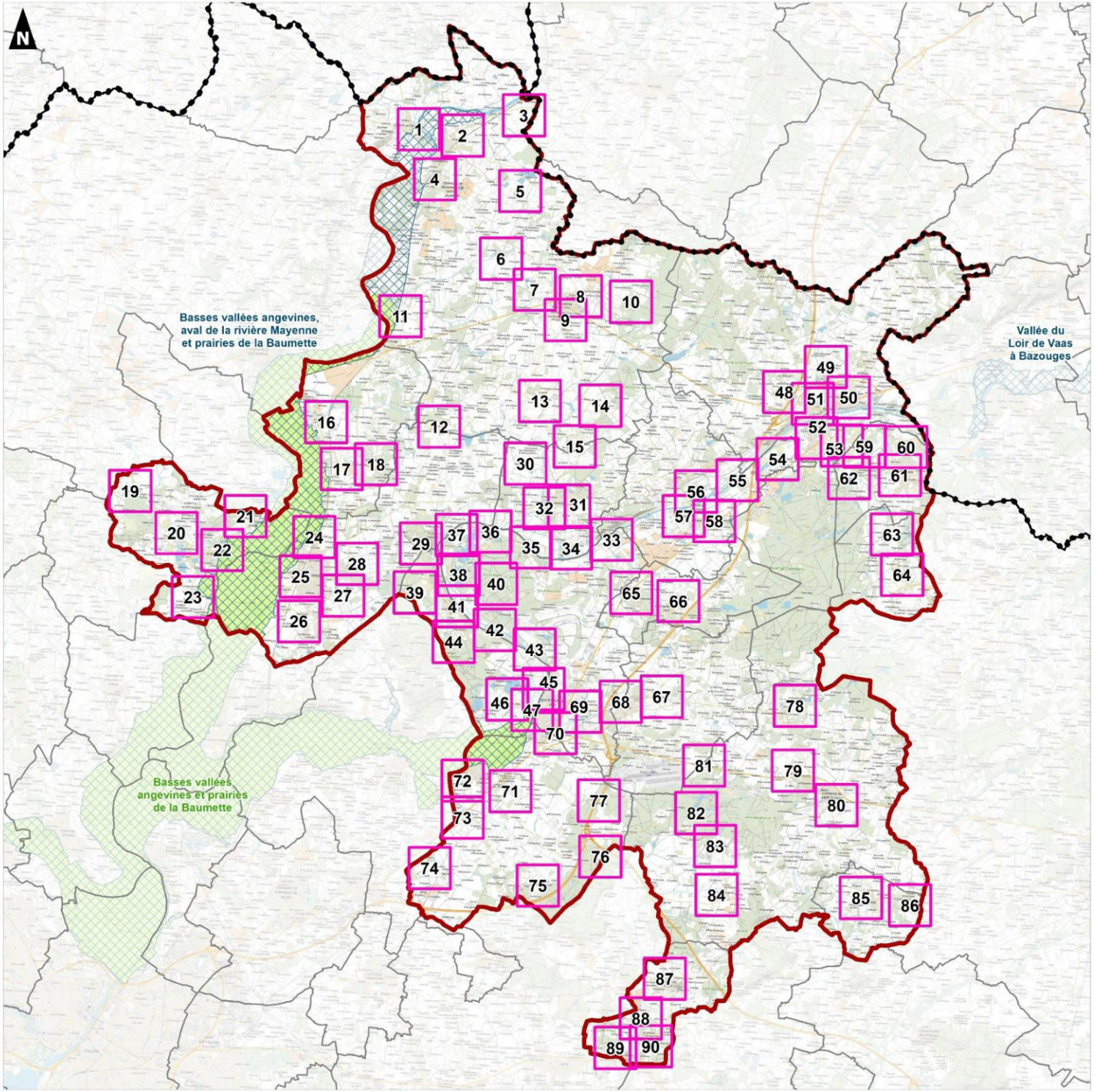
À cet effet, une attention particulière a porté sur les secteurs susceptibles d'accueillir les espèces ayant justifié la désignation de ces espaces remarquables, notamment les **boisements naturels humides, les**

milieux bocagers et semi-fermés humides (de type landes) ainsi que sur le réseau hydraulique associés. Les prospections de terrain ont été menées dans ce sens.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Réseau Natura 2000



Quadrillage de toutes les zones d'études

Limites administratives

- Limite départementale
- Périmètre de la CC Anjou Loir et Sarthe
- Limite communale

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zones de Protections Spéciales

0 5 10

Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, août 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : INPN - CC AnjouLoir et Sarthe
AUDDICE, 2021

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (1/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

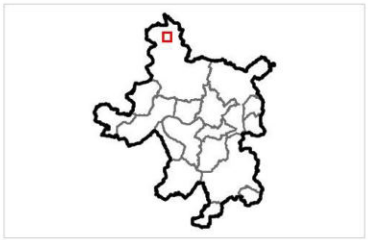
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (2/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

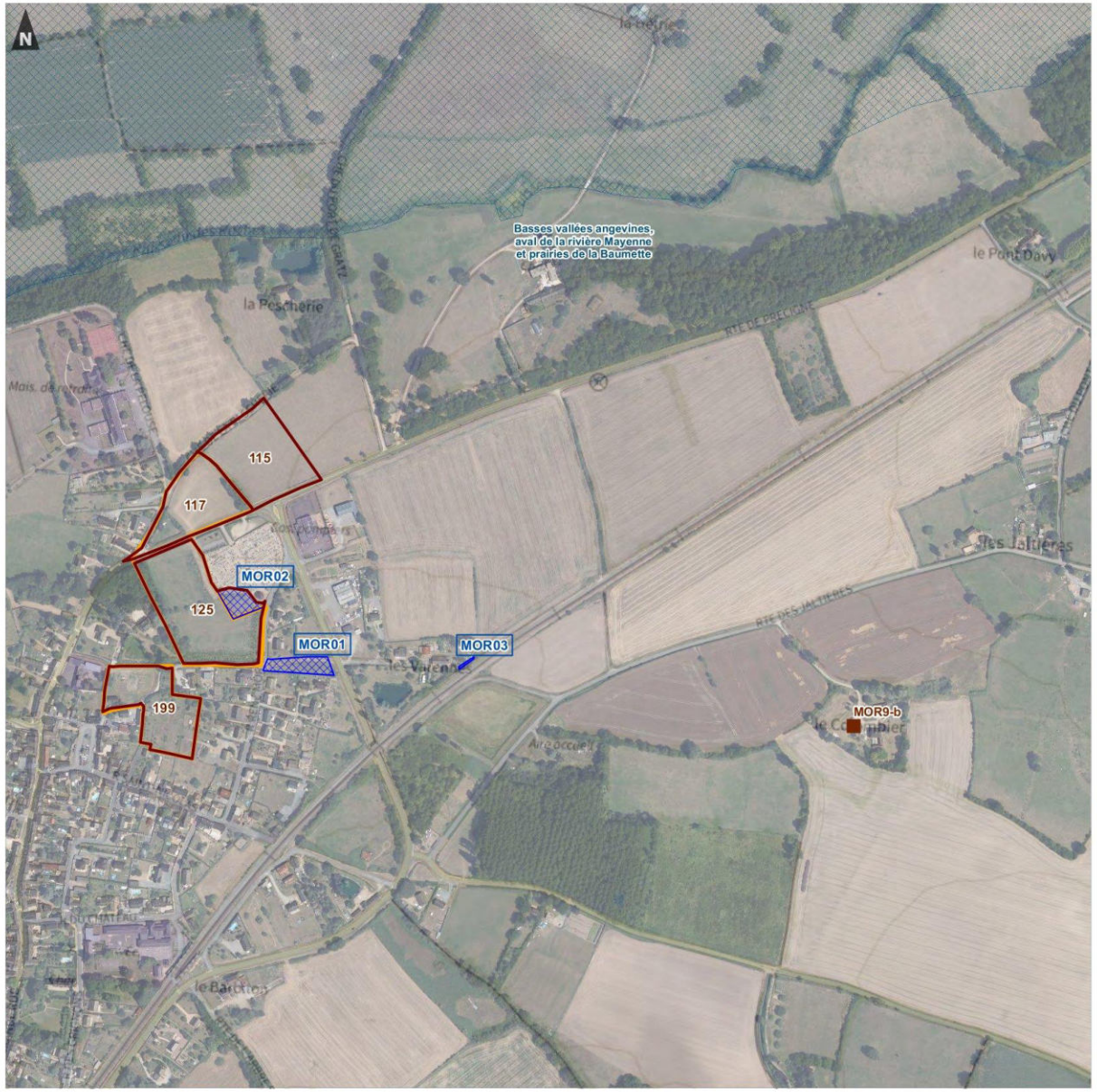
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



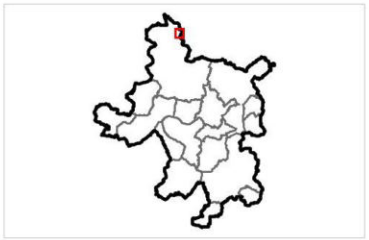
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (3/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

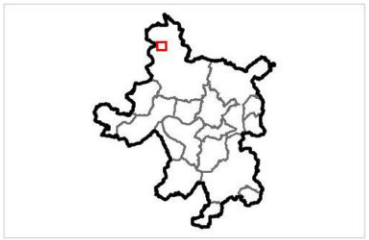
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (4/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

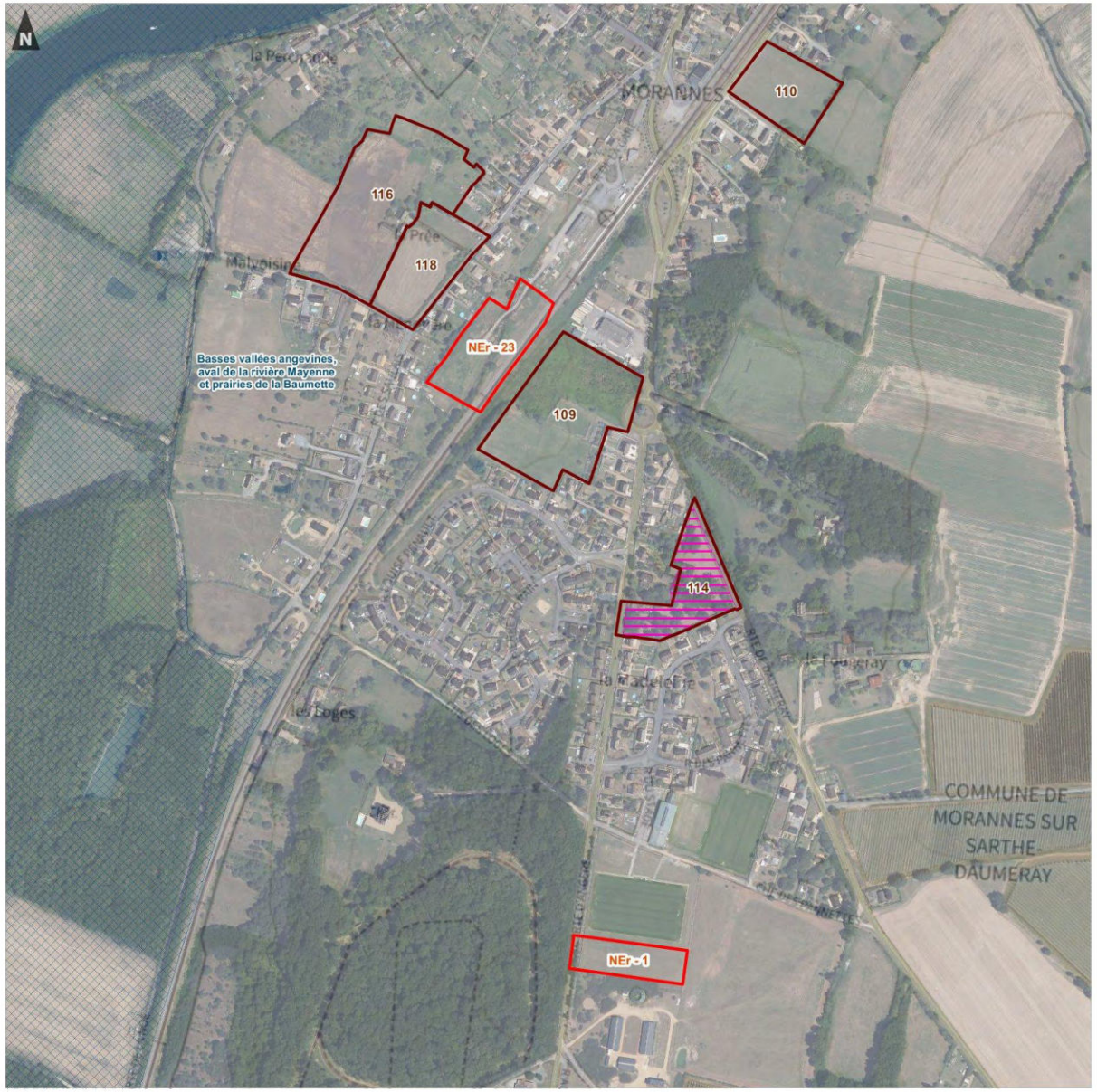
Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



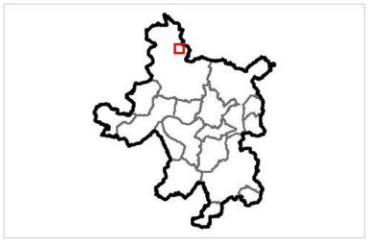
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (5/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



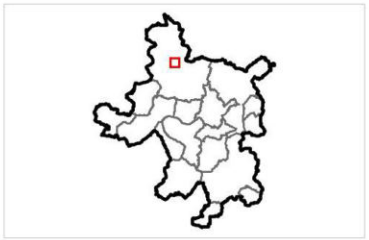
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (6/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



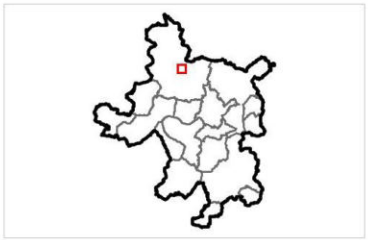
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (7/90)

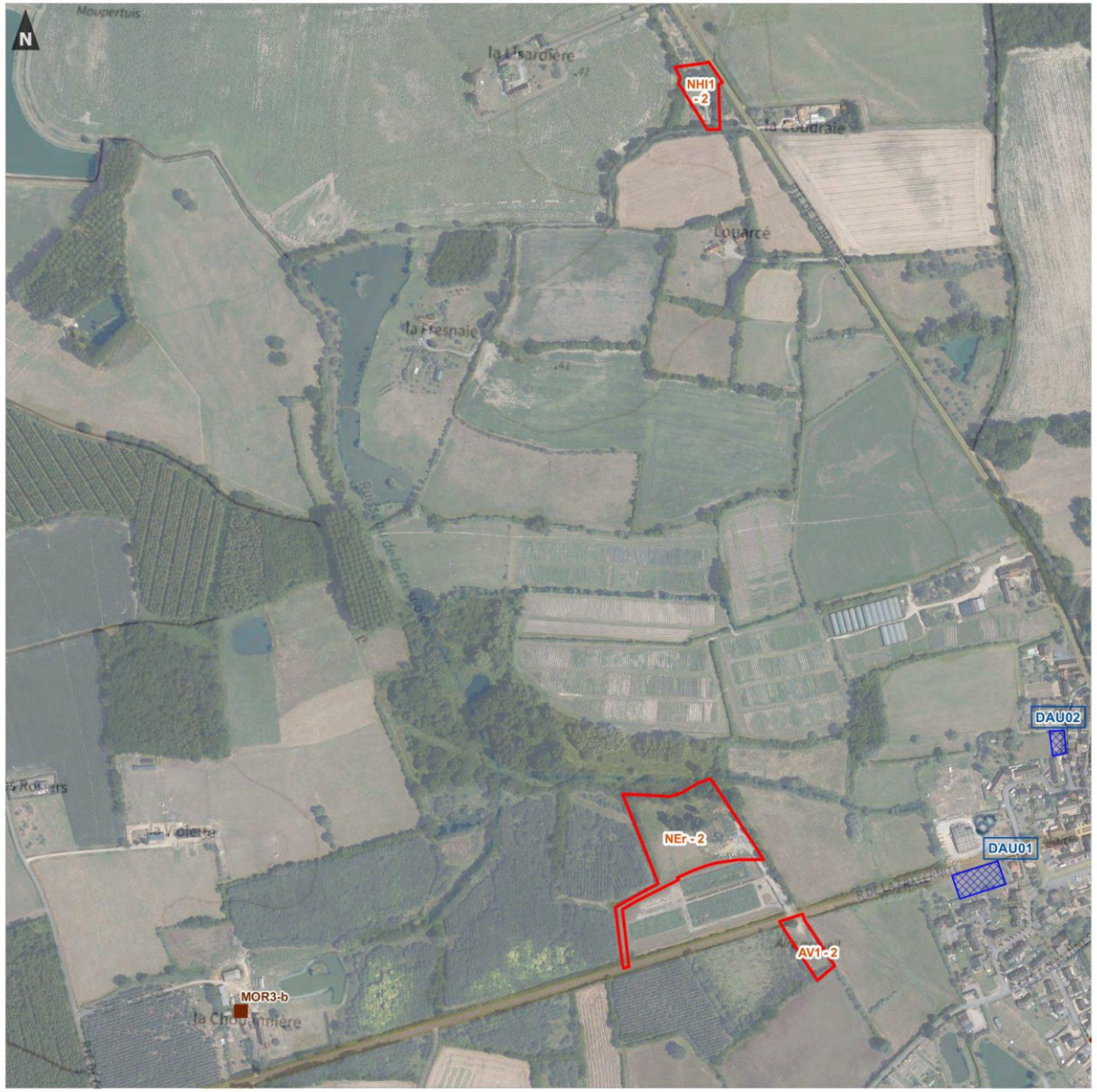
Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



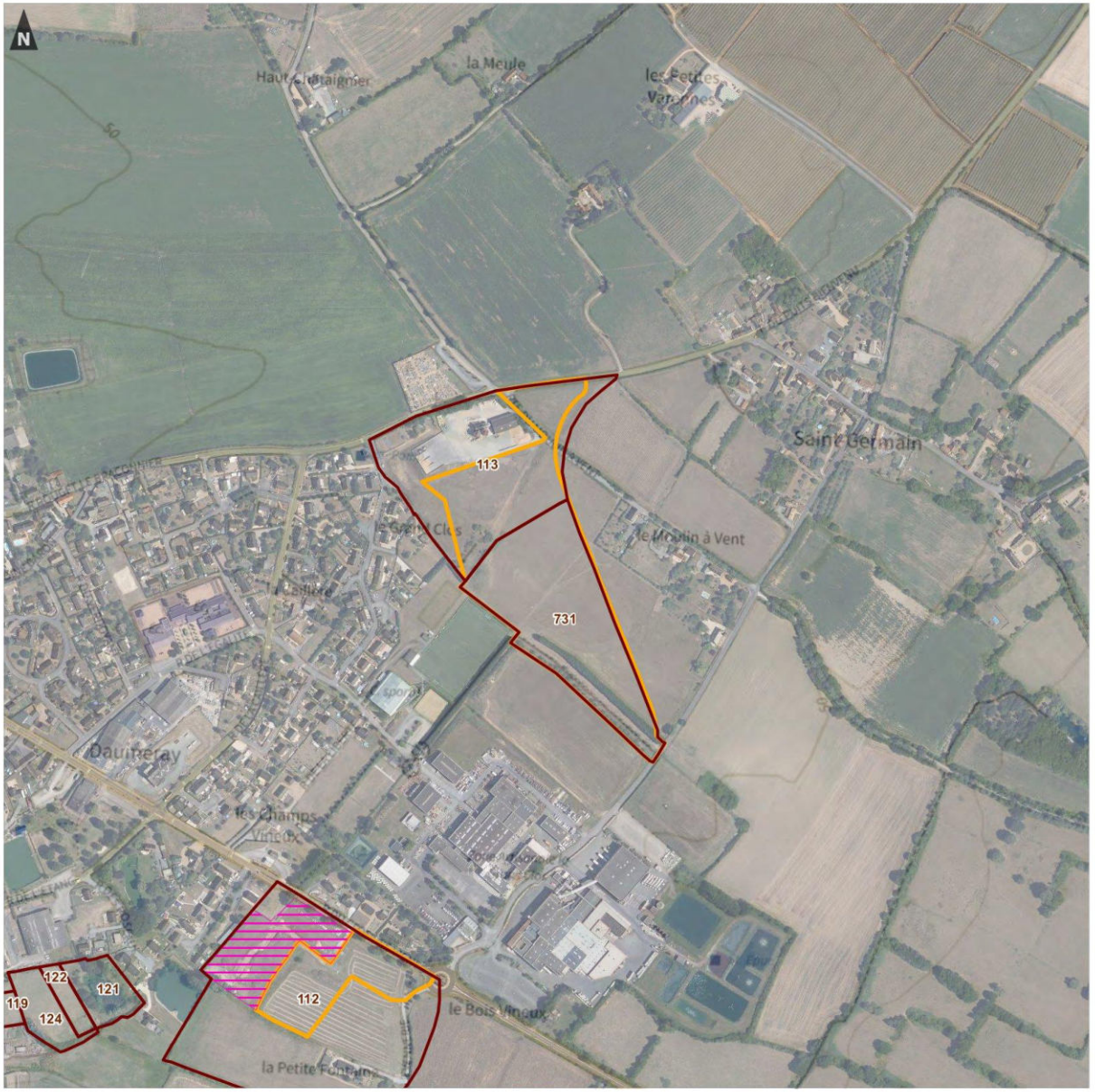
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

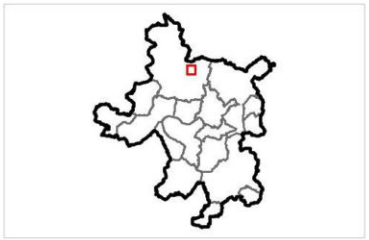
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (8/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

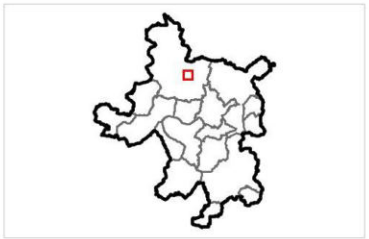
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray (9/90)

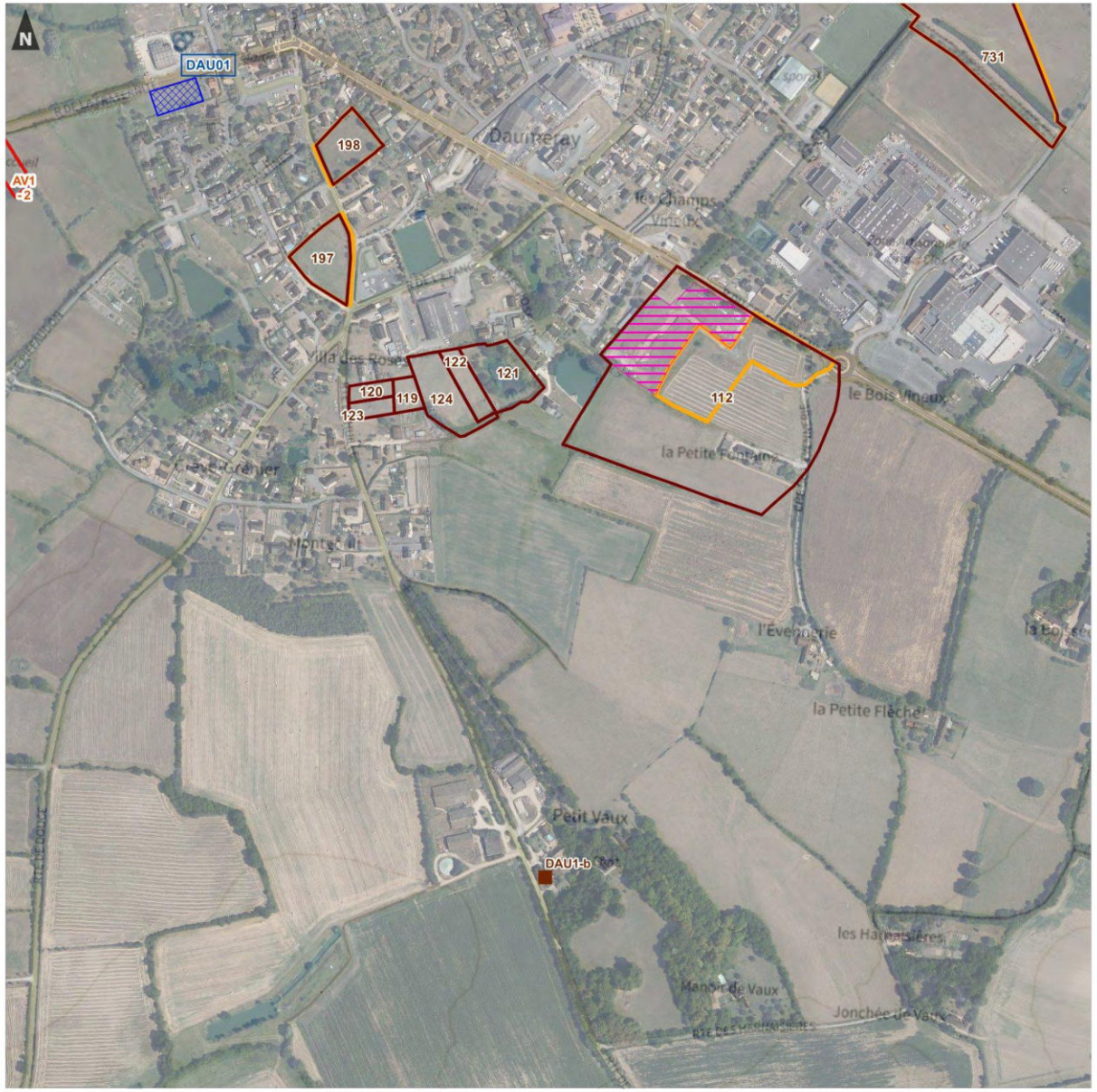
Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (10/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

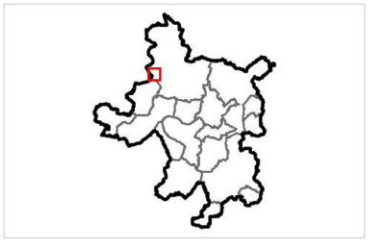
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (11/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

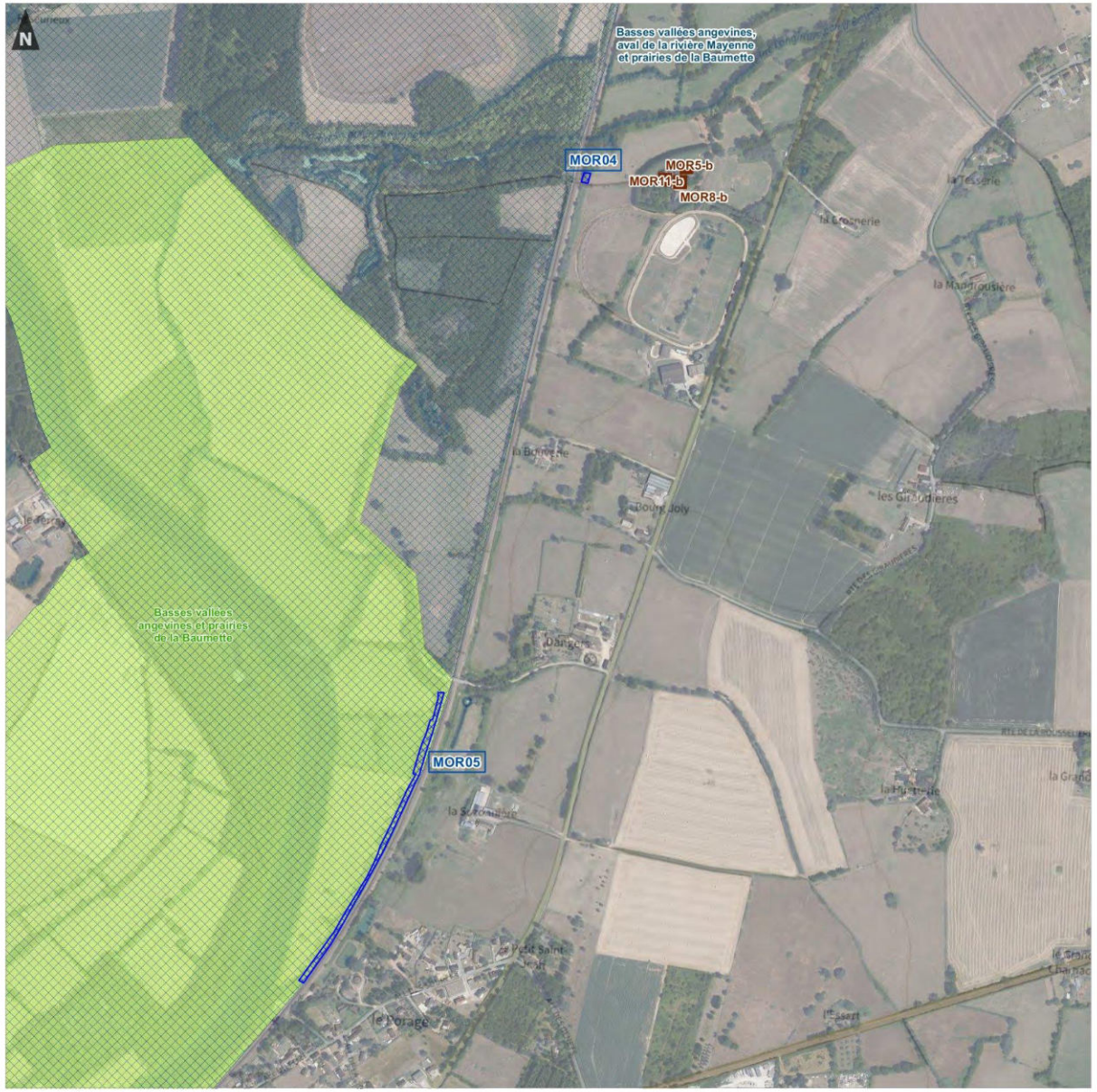
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)



0 100 200 300 400
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

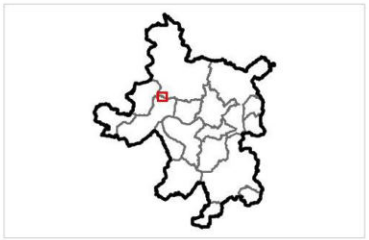
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Morannes sur Sarthe-Daumeray / Tiercé (12/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



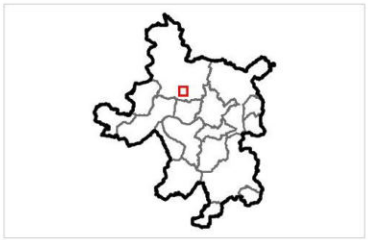
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (13/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



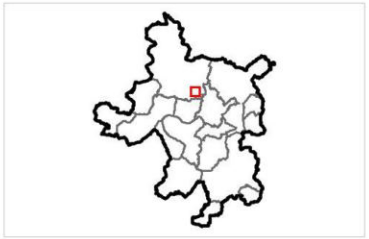
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Morannes sur Sarthe-Daumeray (14/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



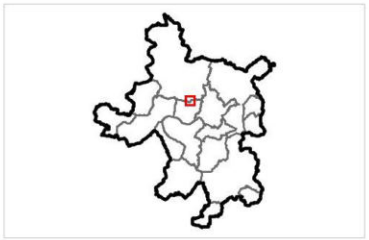
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Morannes sur Sarthe-Daumeray (15/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Étriché (16/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

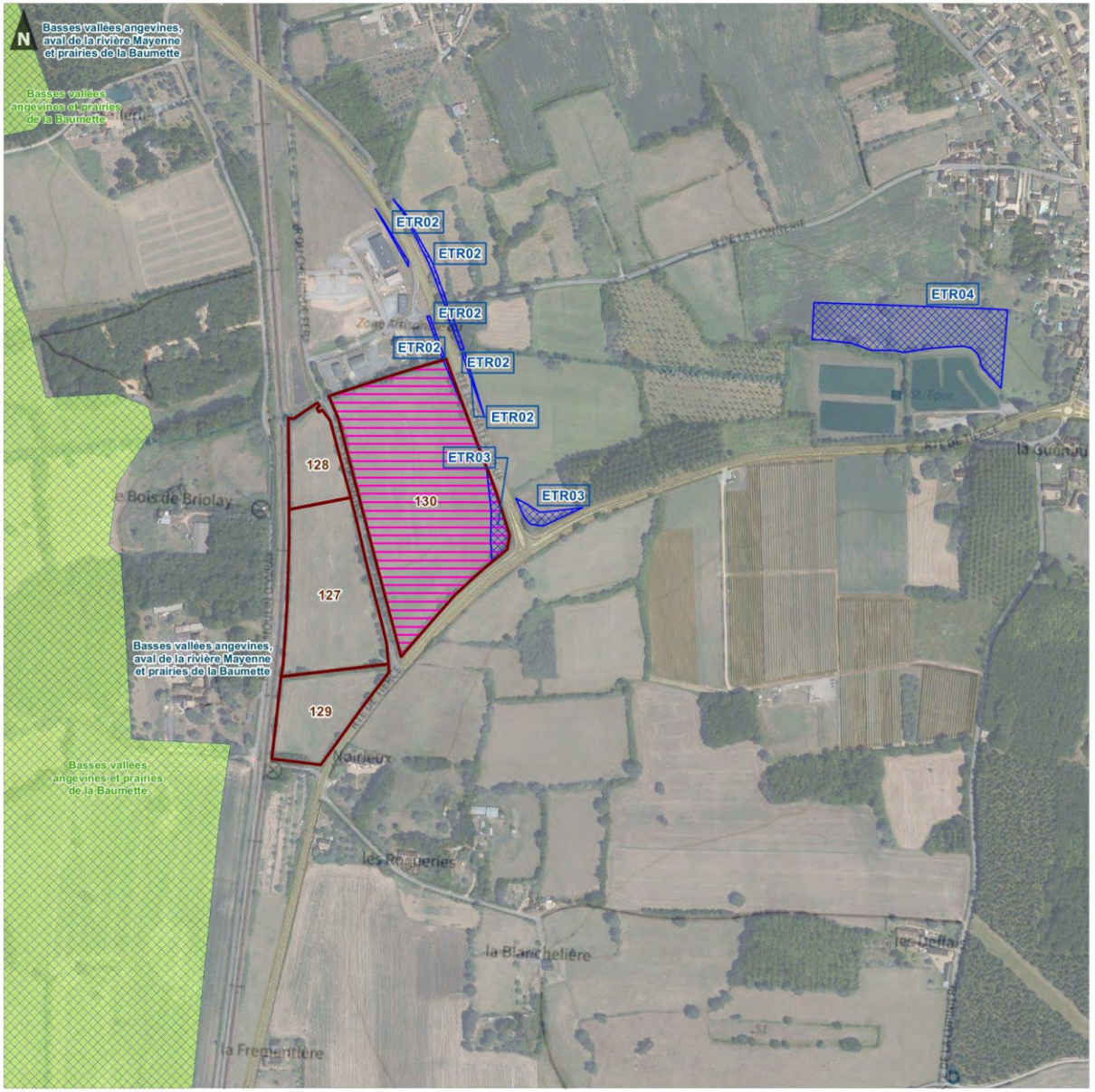
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Étriché (17/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

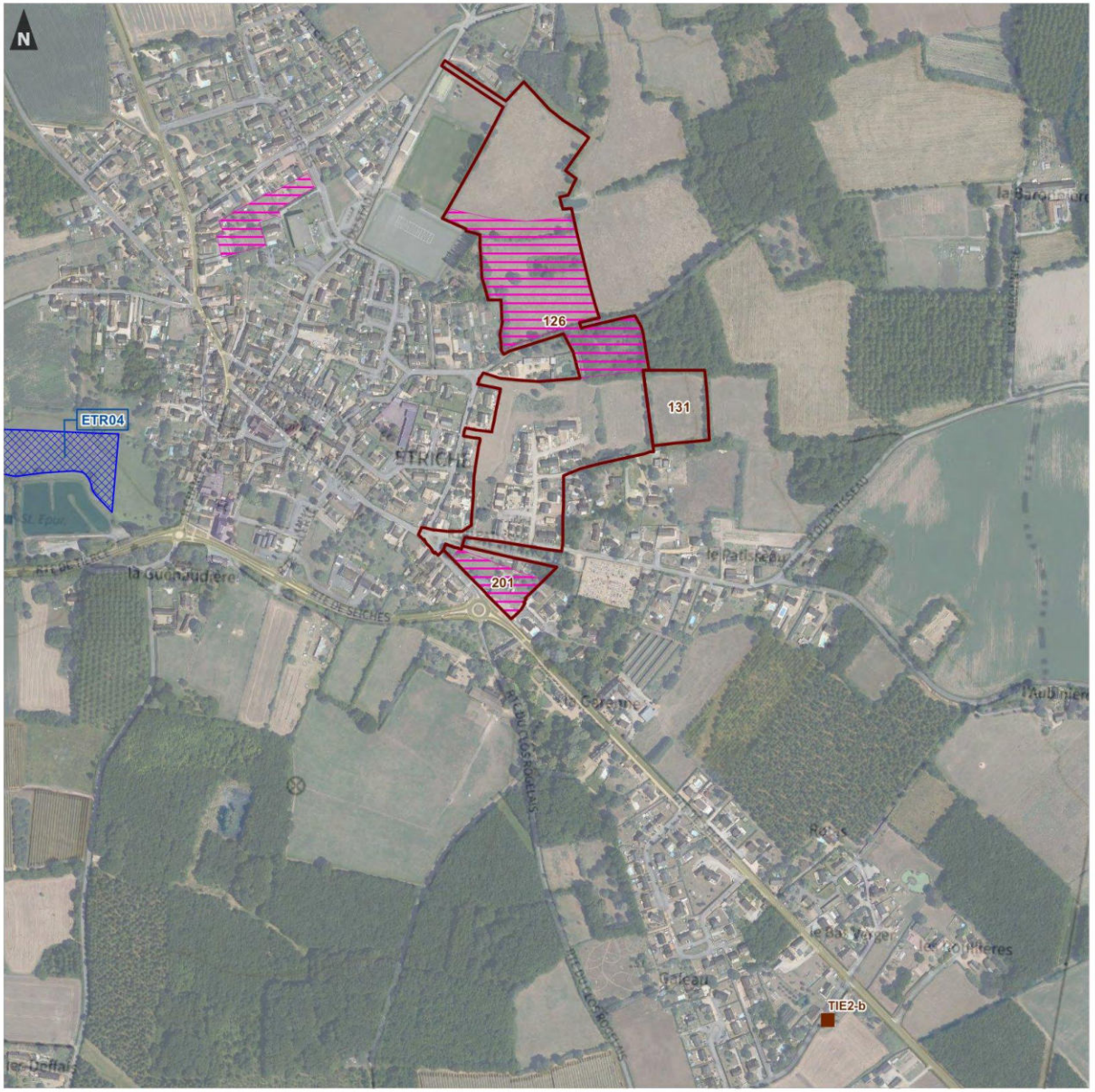
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

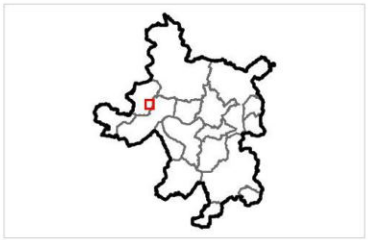
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Étriché - Tiercé (18/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

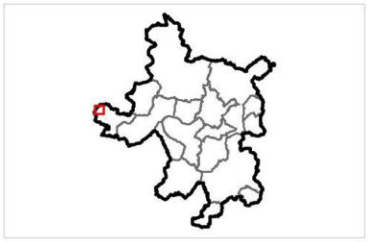
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (19/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

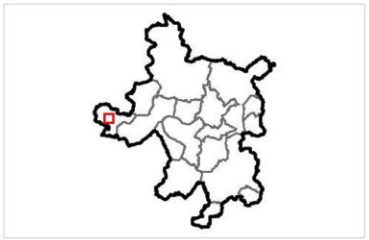
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (20/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

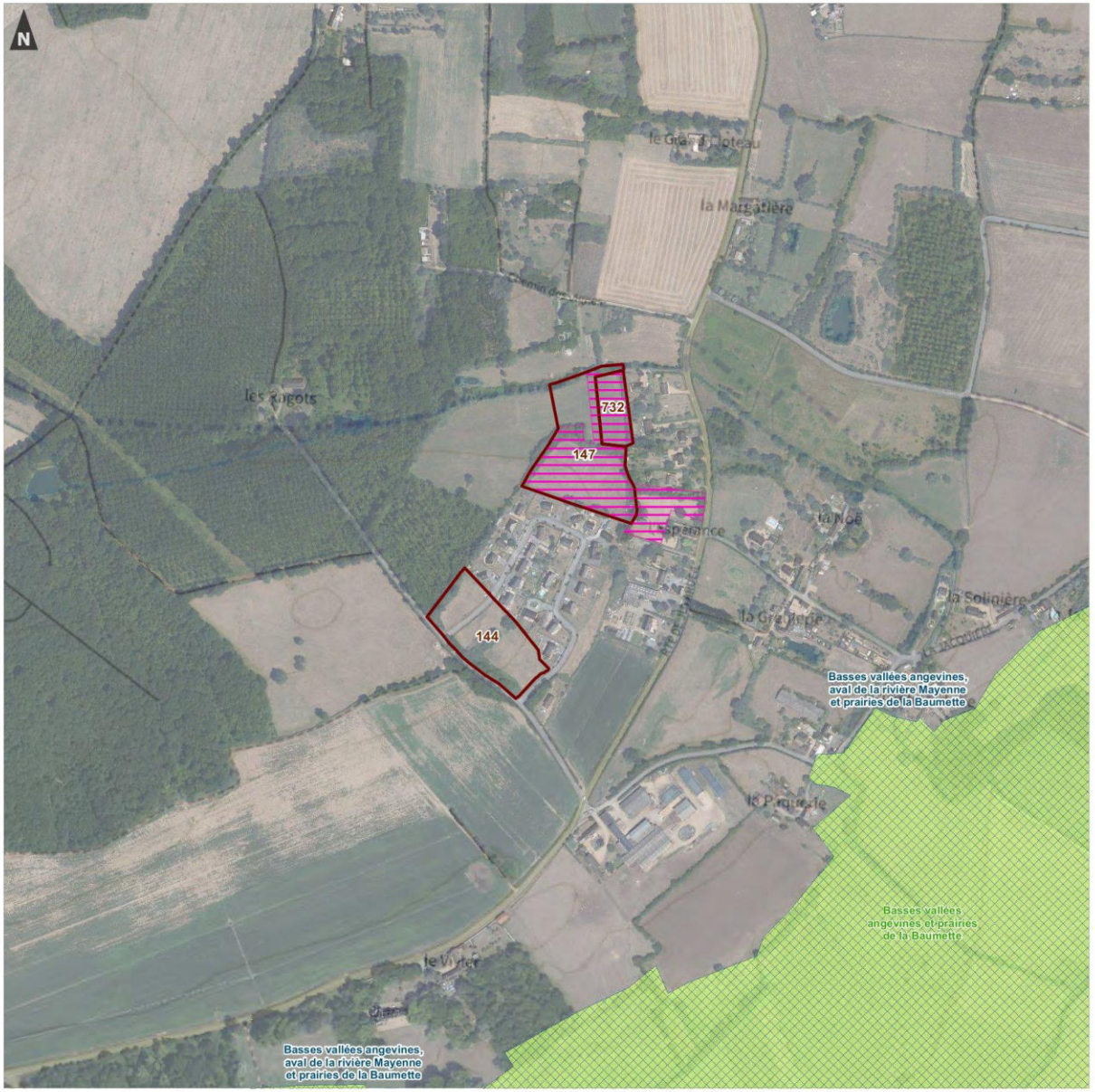
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (21/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

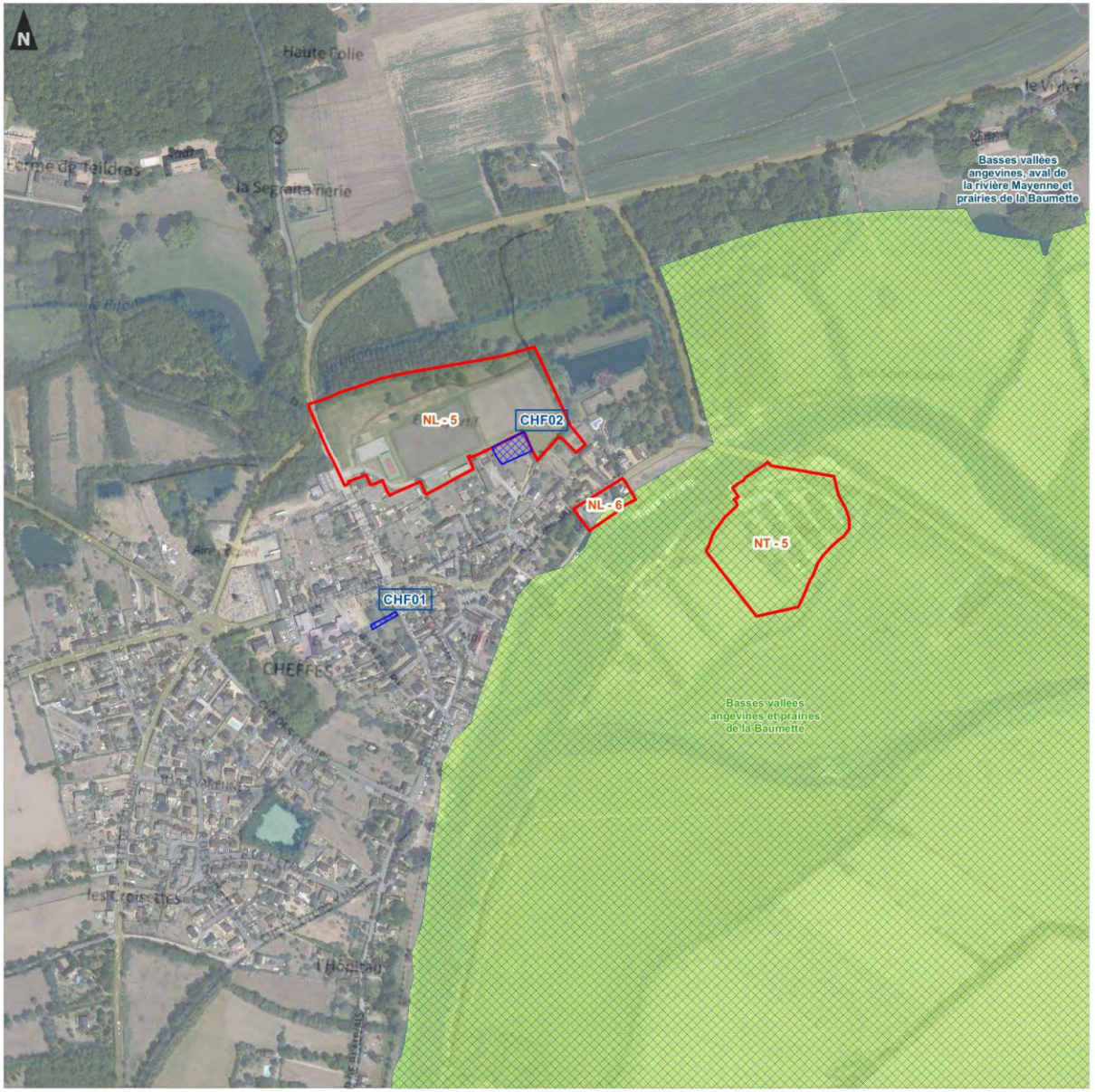
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cheffes (22/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

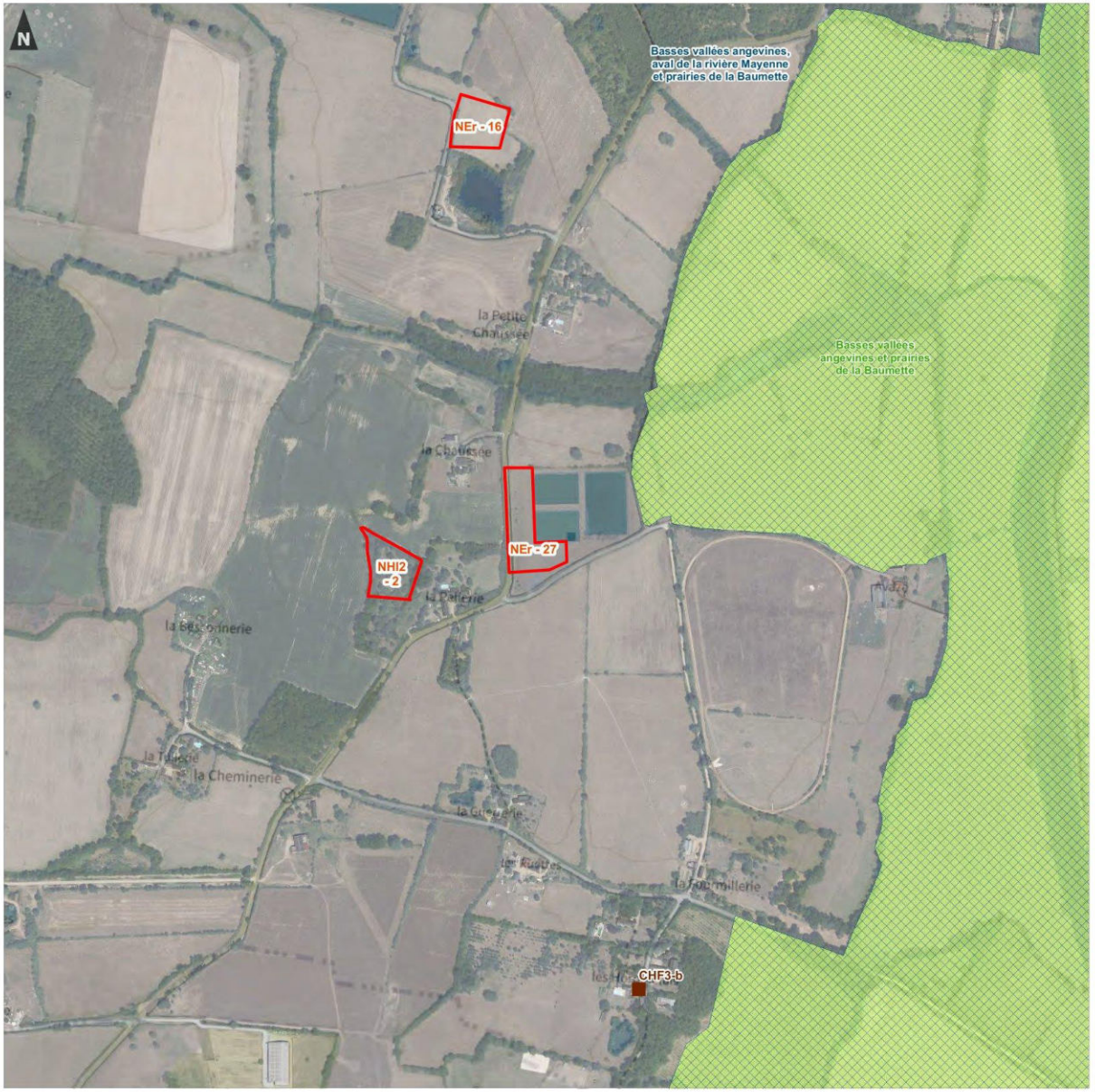
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

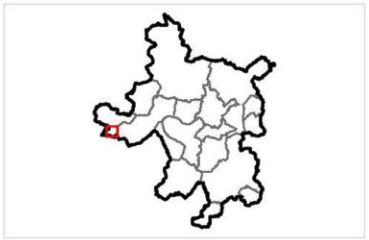
Cheffes (23/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

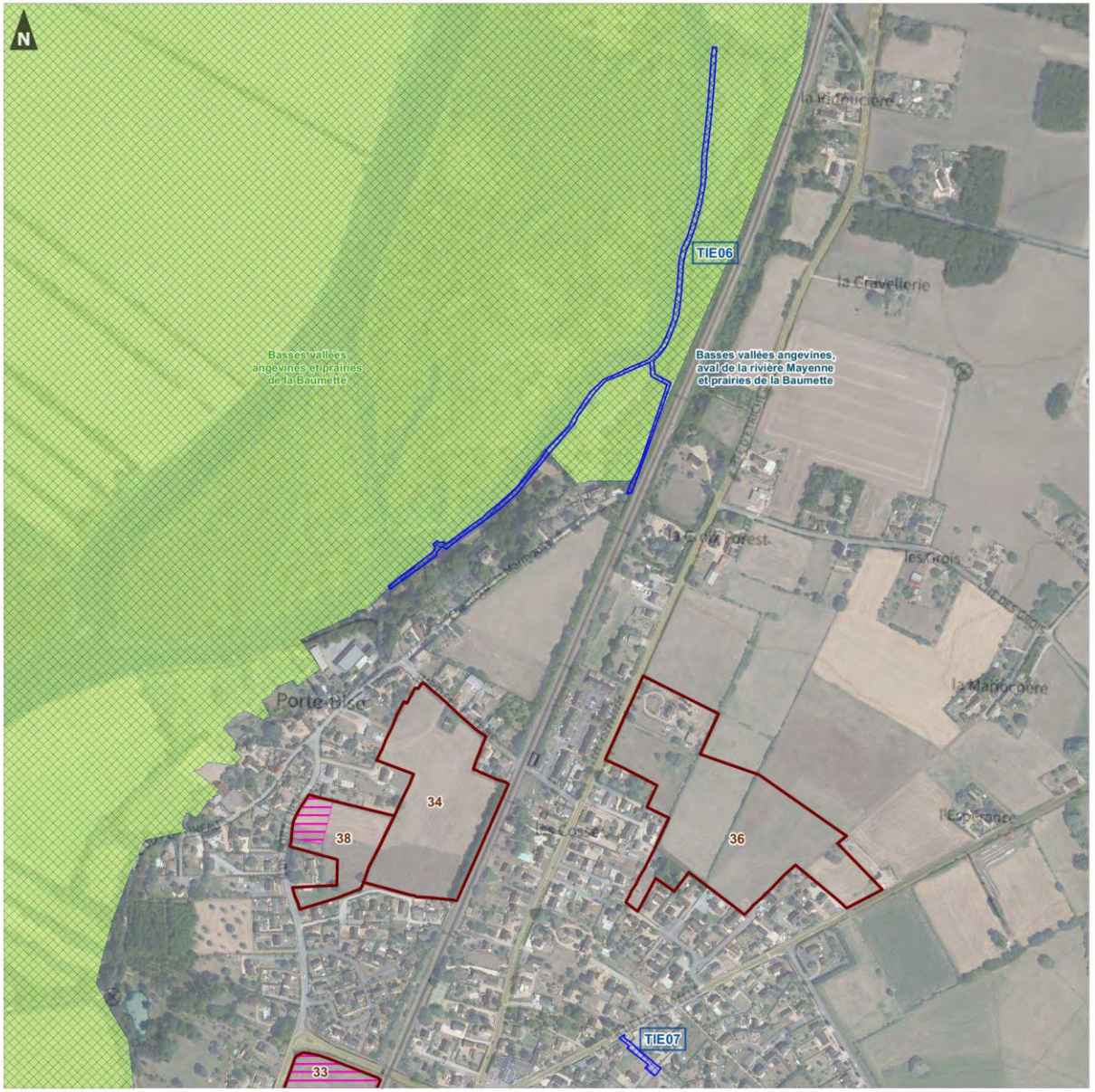
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

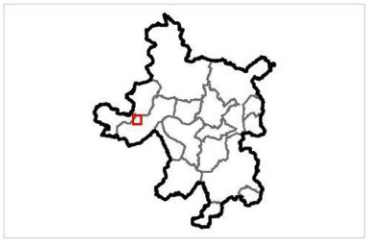
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (24/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

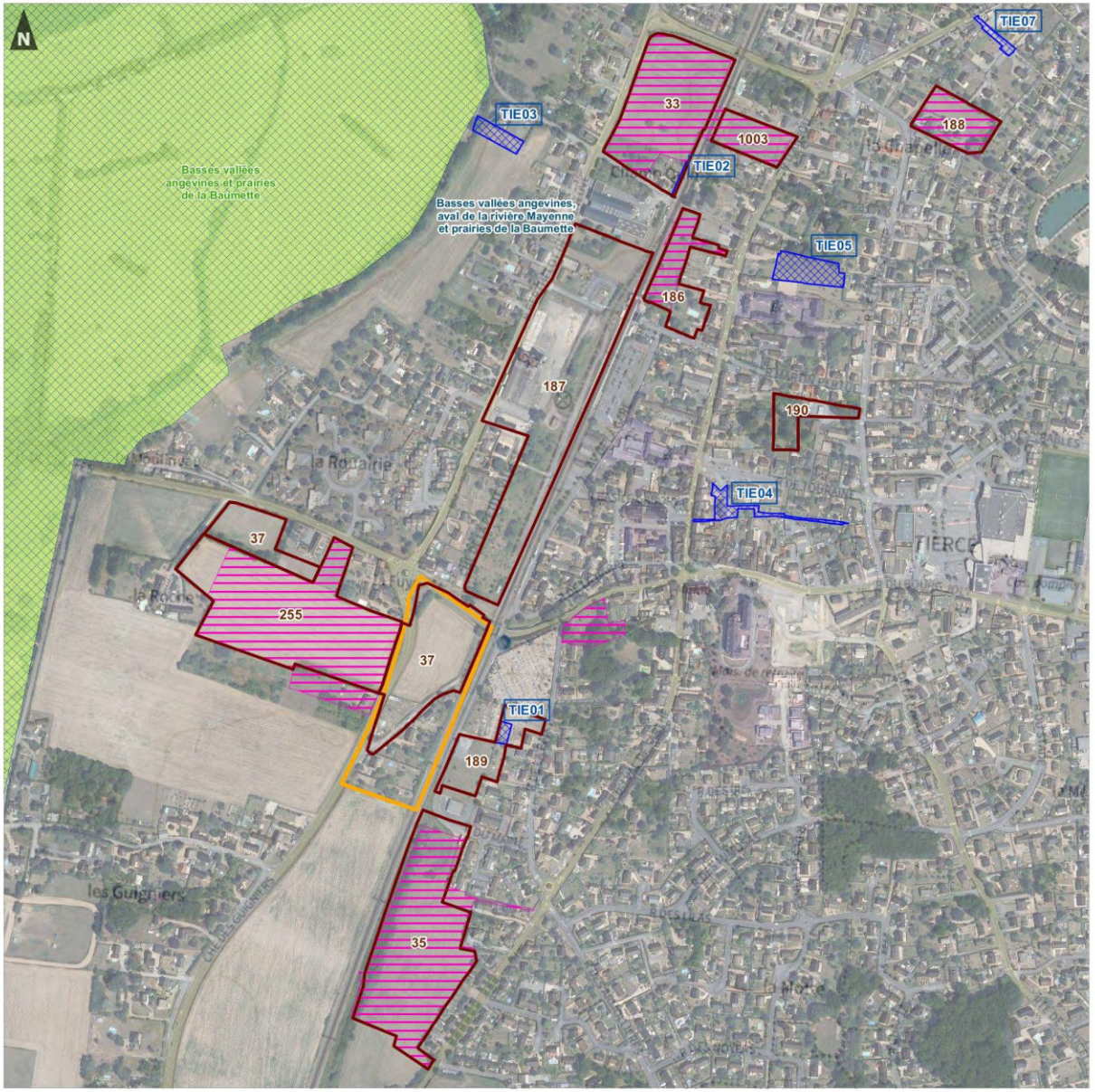
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

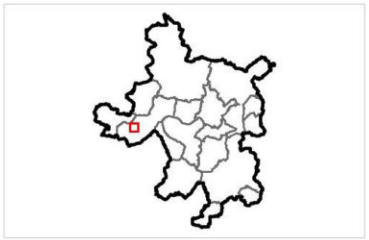
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (25/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

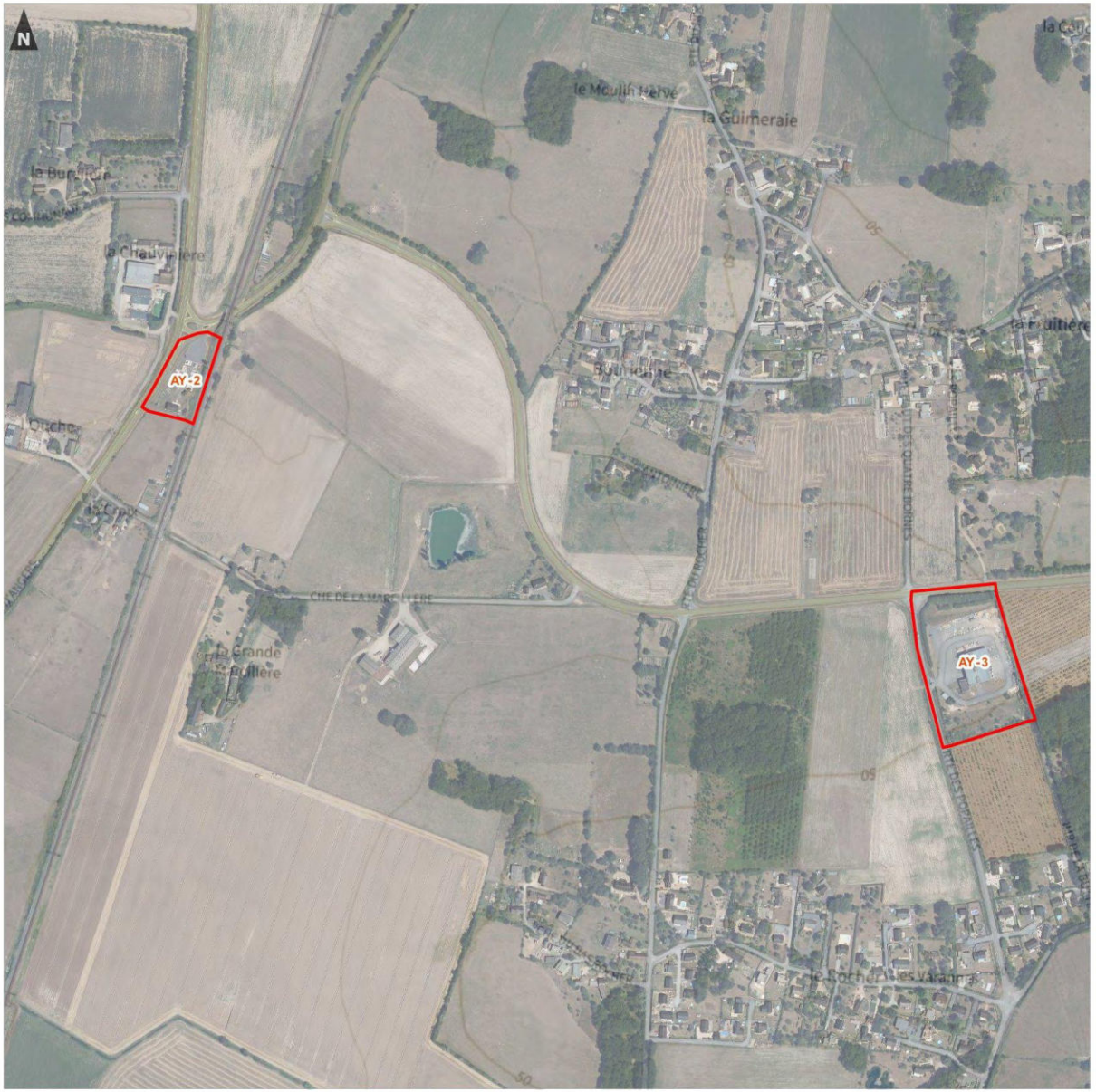
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

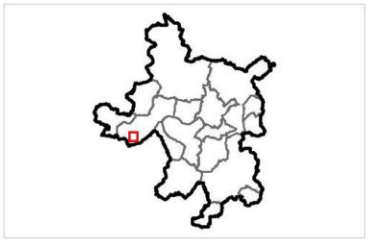
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (26/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

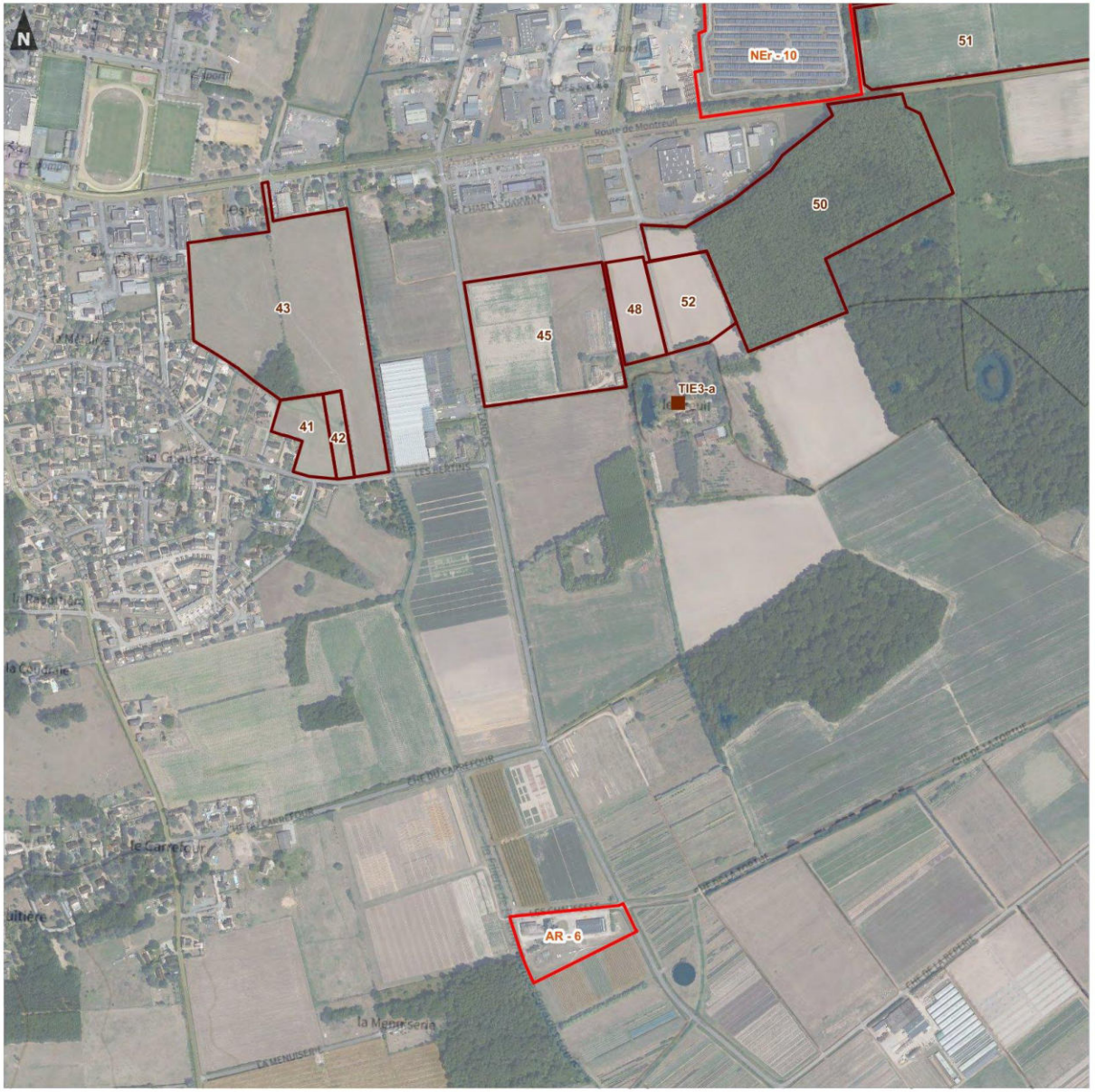
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

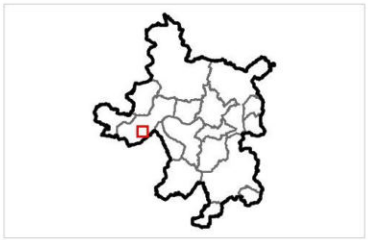
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (27/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

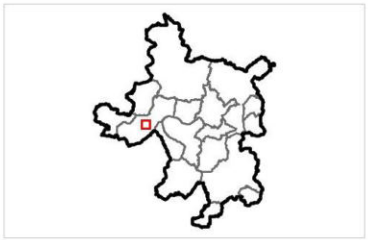
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Tiercé (28/90)

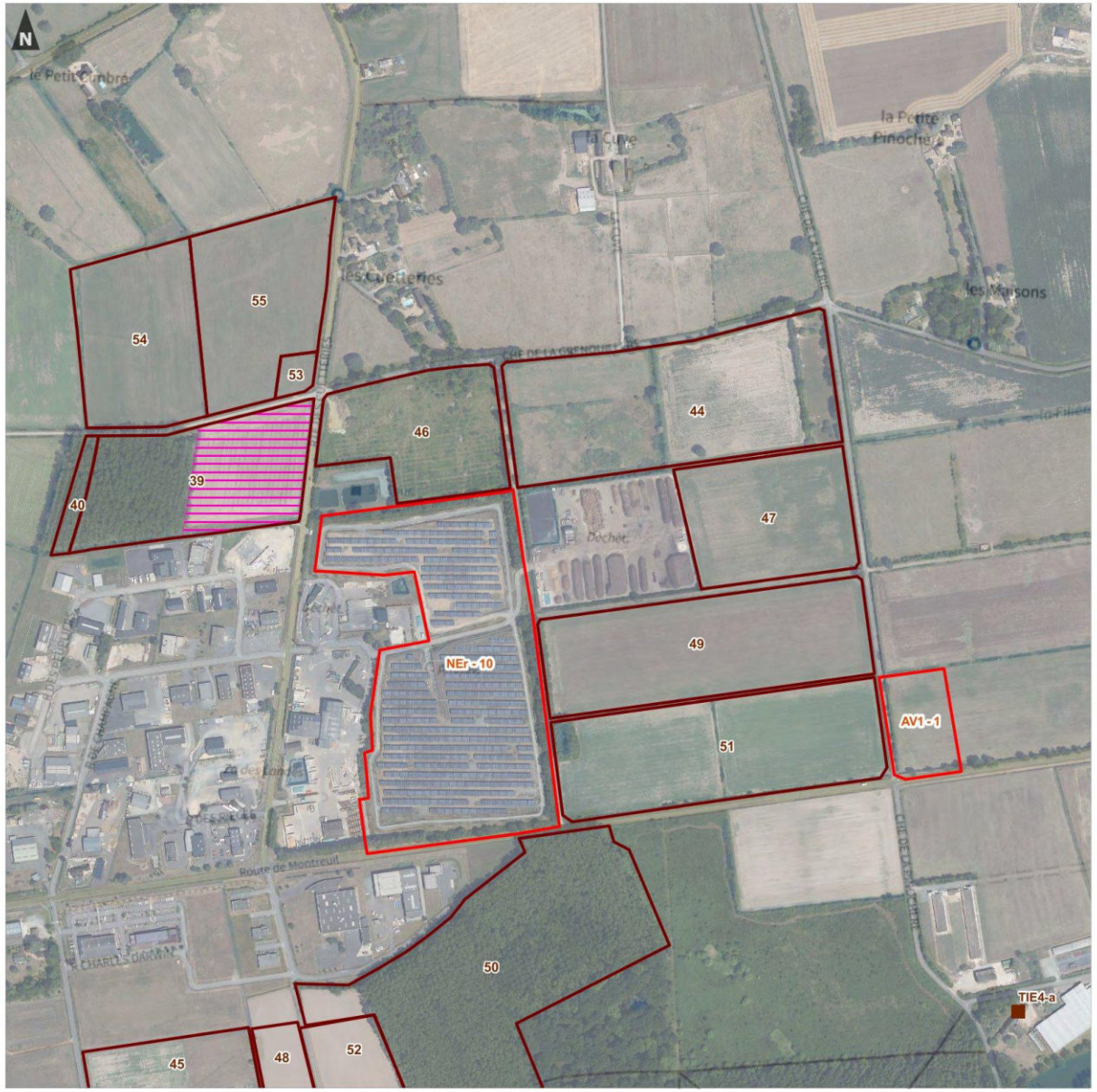
Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



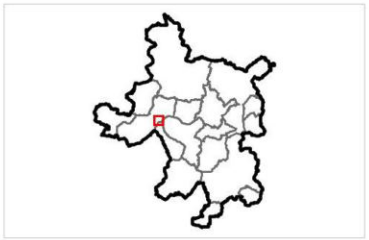
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (29/90)

Réseau Natura 2000

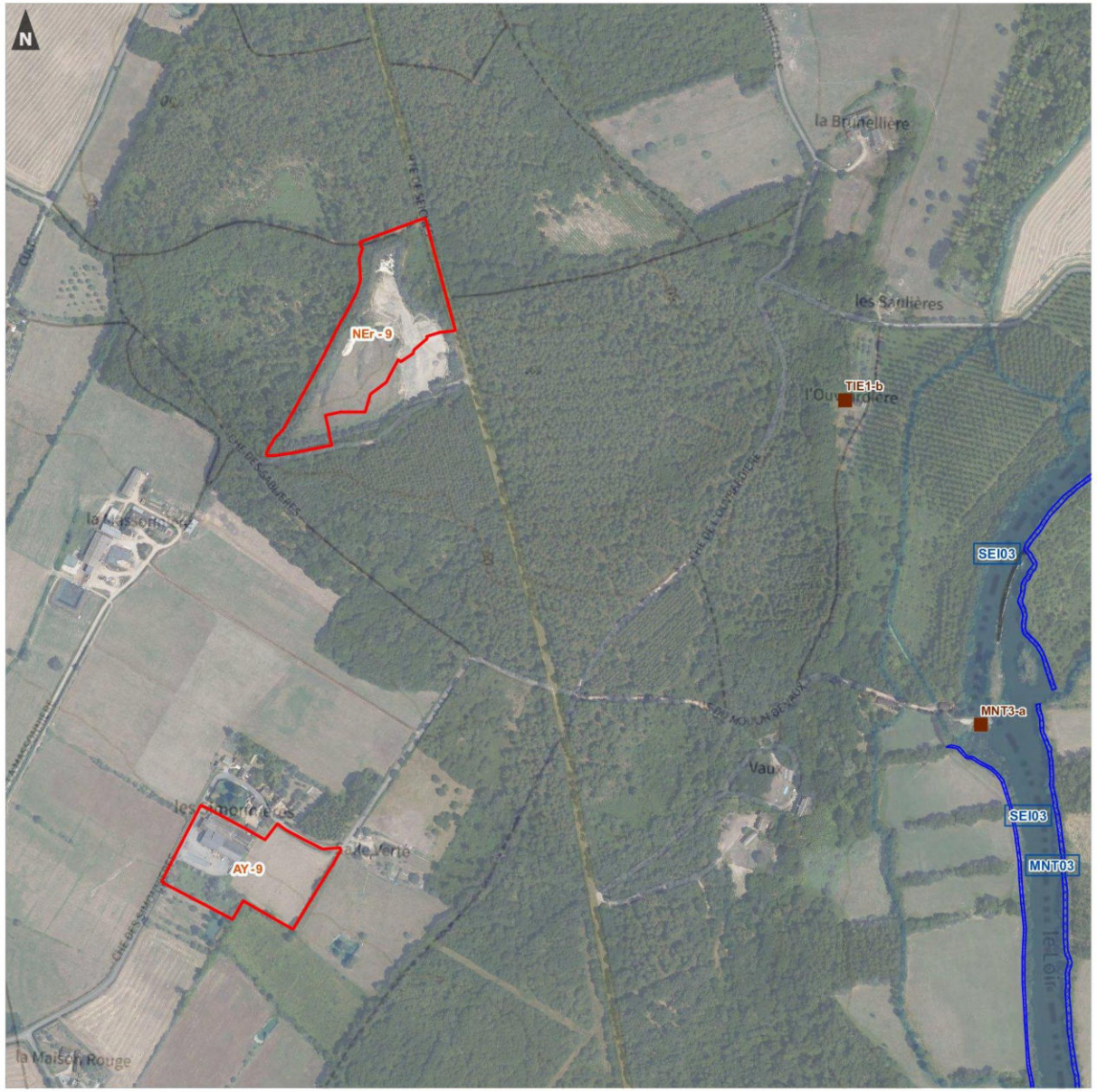
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

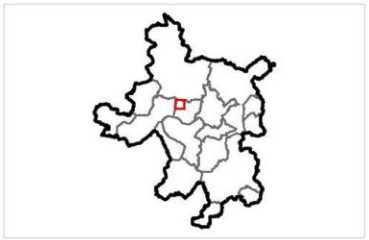
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé (30/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

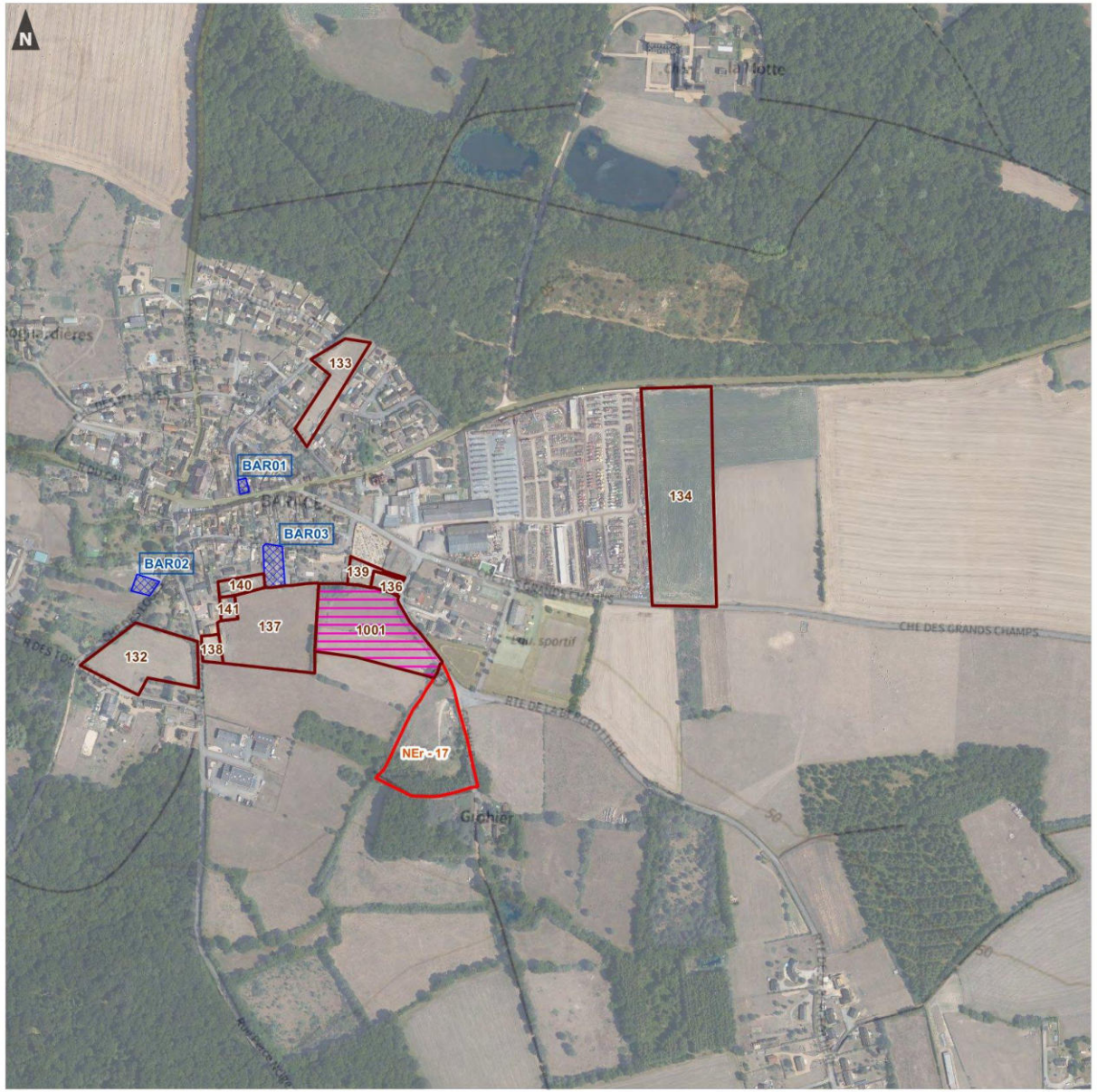
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé (31/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé (32/90)

Réseau Natura 2000

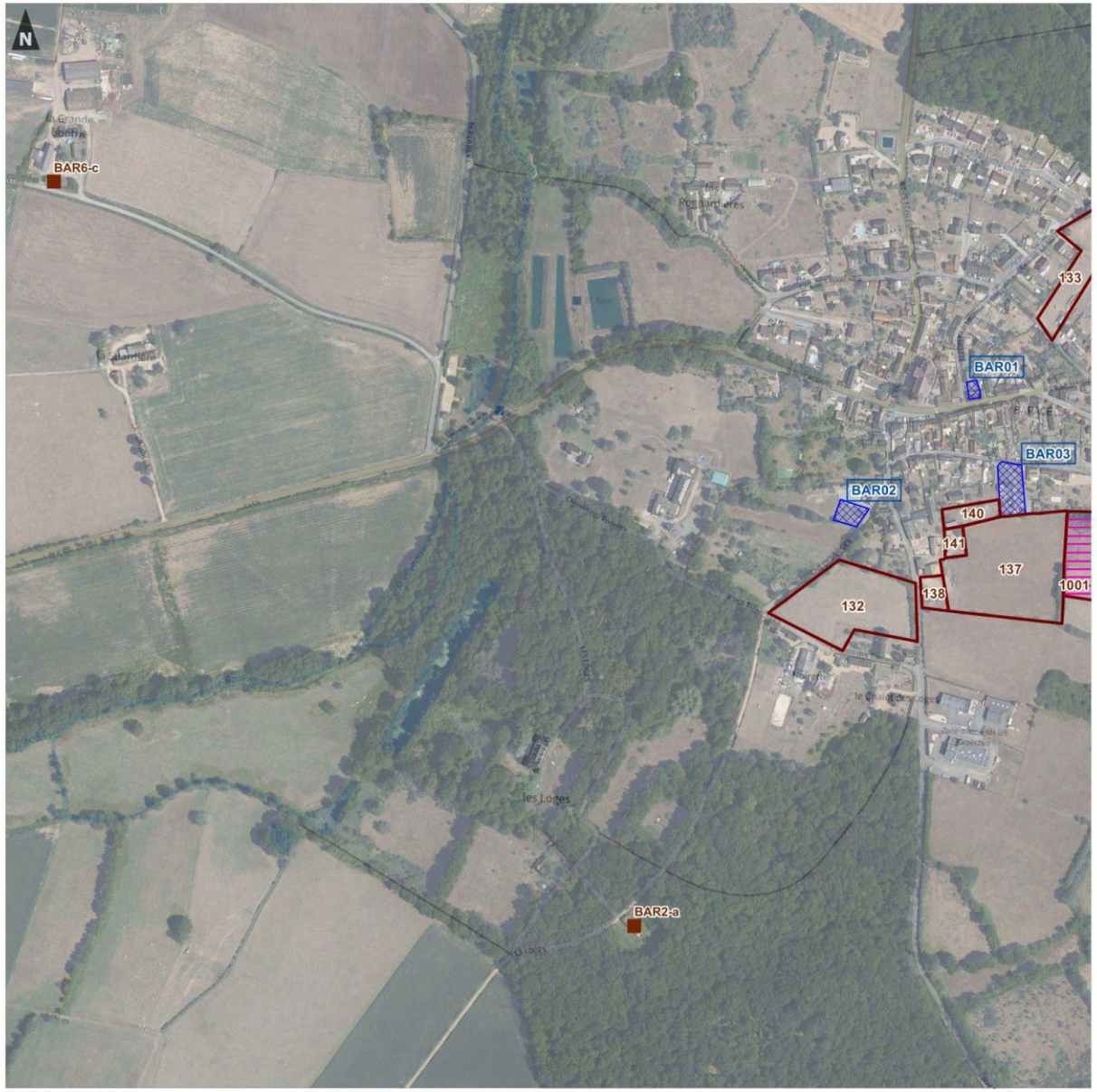
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



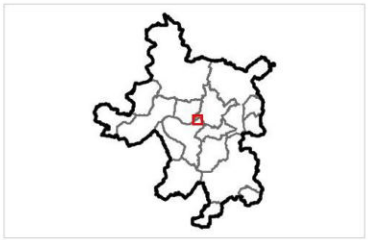
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné / Seiches-sur-le-Loir (33/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



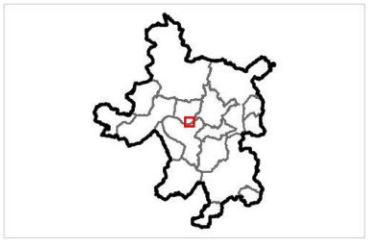
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (34/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



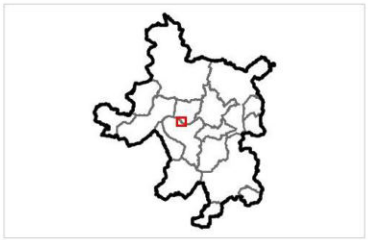
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Baracé / Seiches-sur-le-Loir (35/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

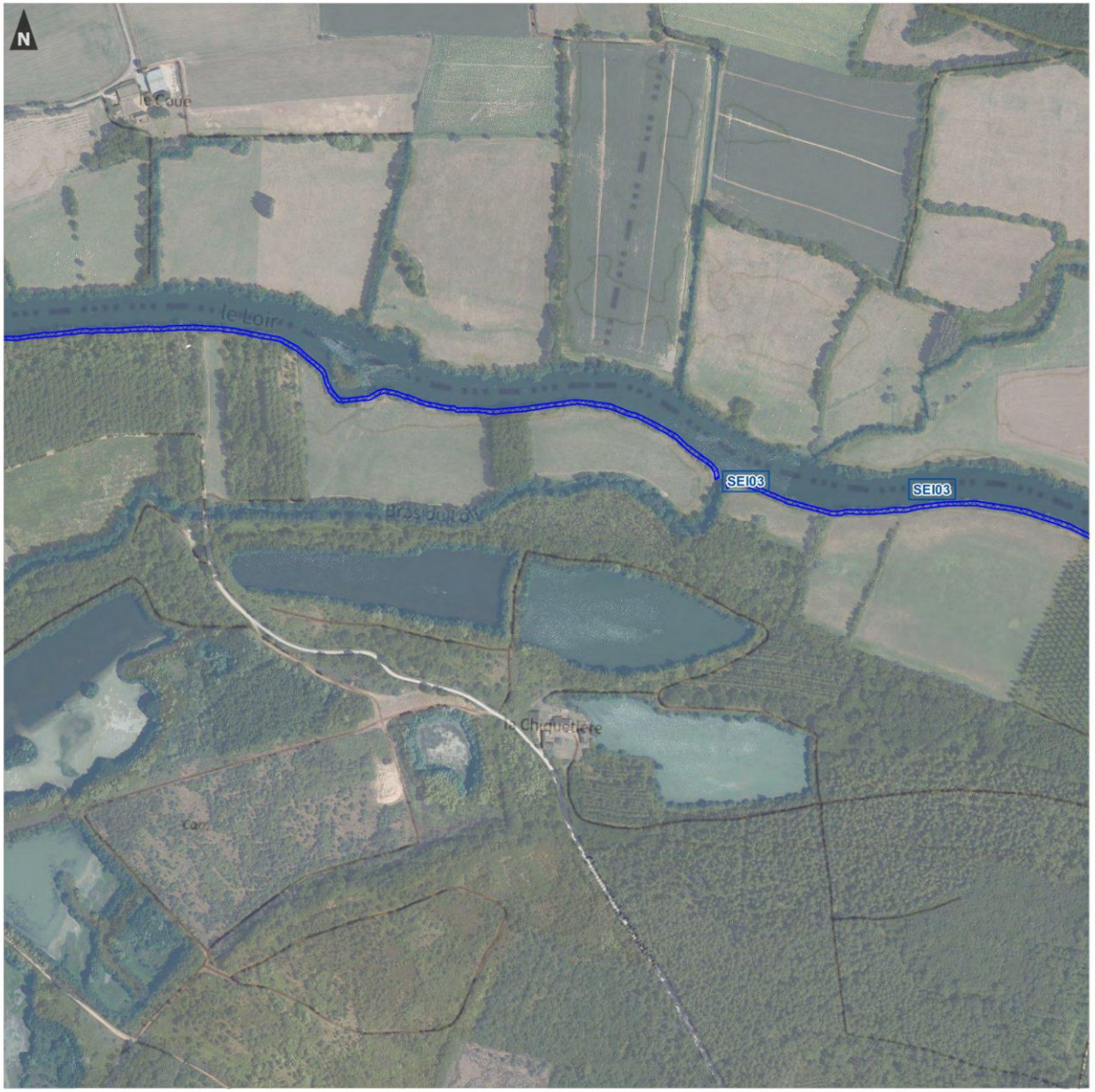
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Baracé / Seiches-sur-le-Loir / Tiercé (36/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

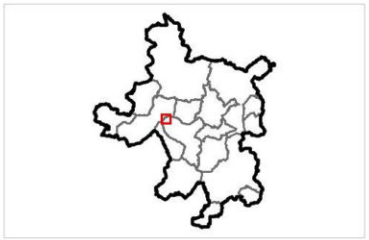
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (37/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (38/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

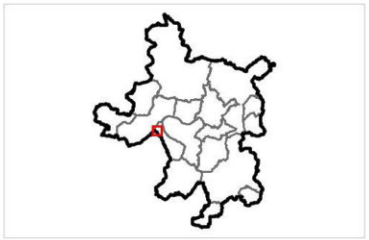
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (39/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (40/90)

Réseau Natura 2000

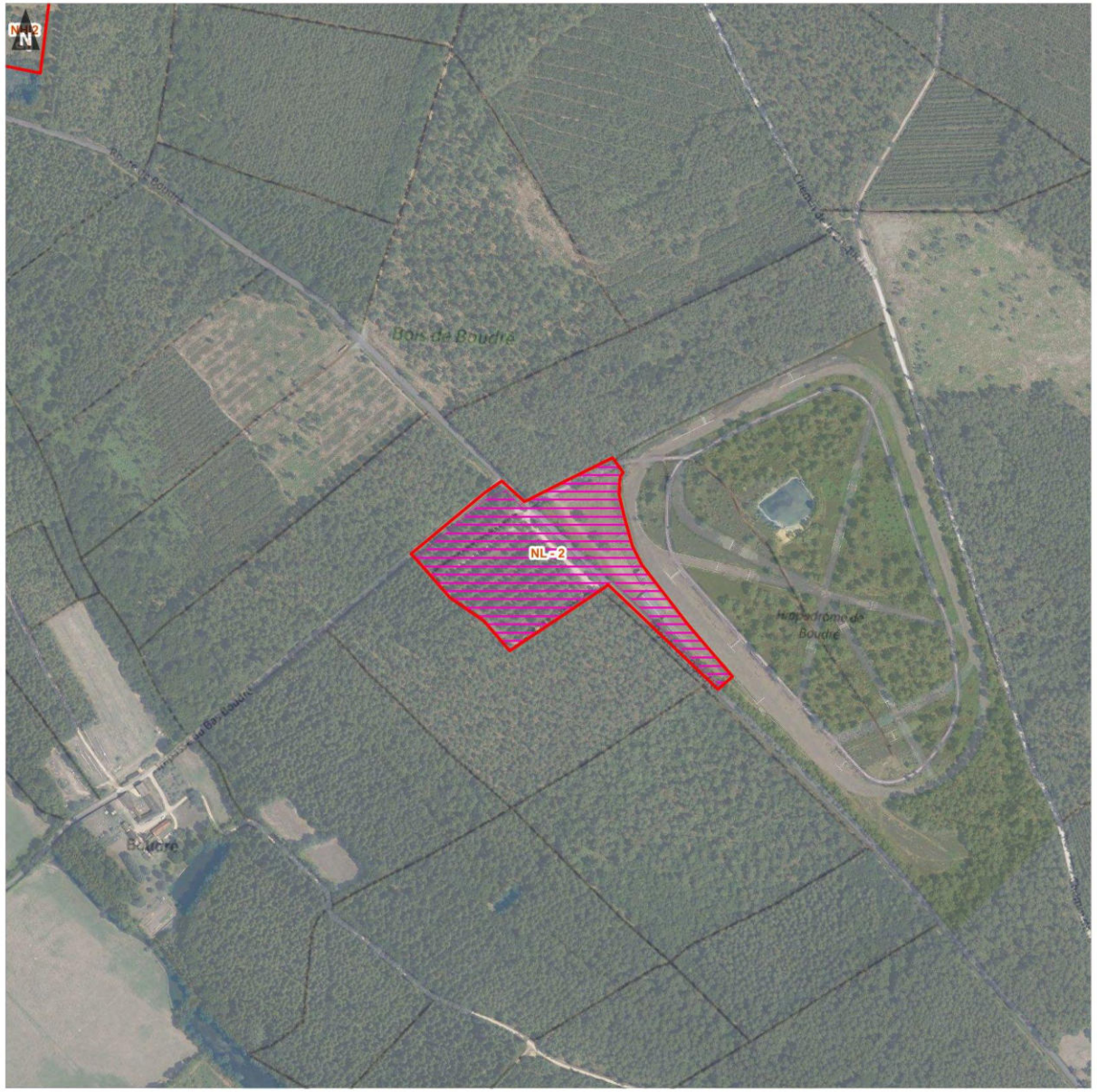
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



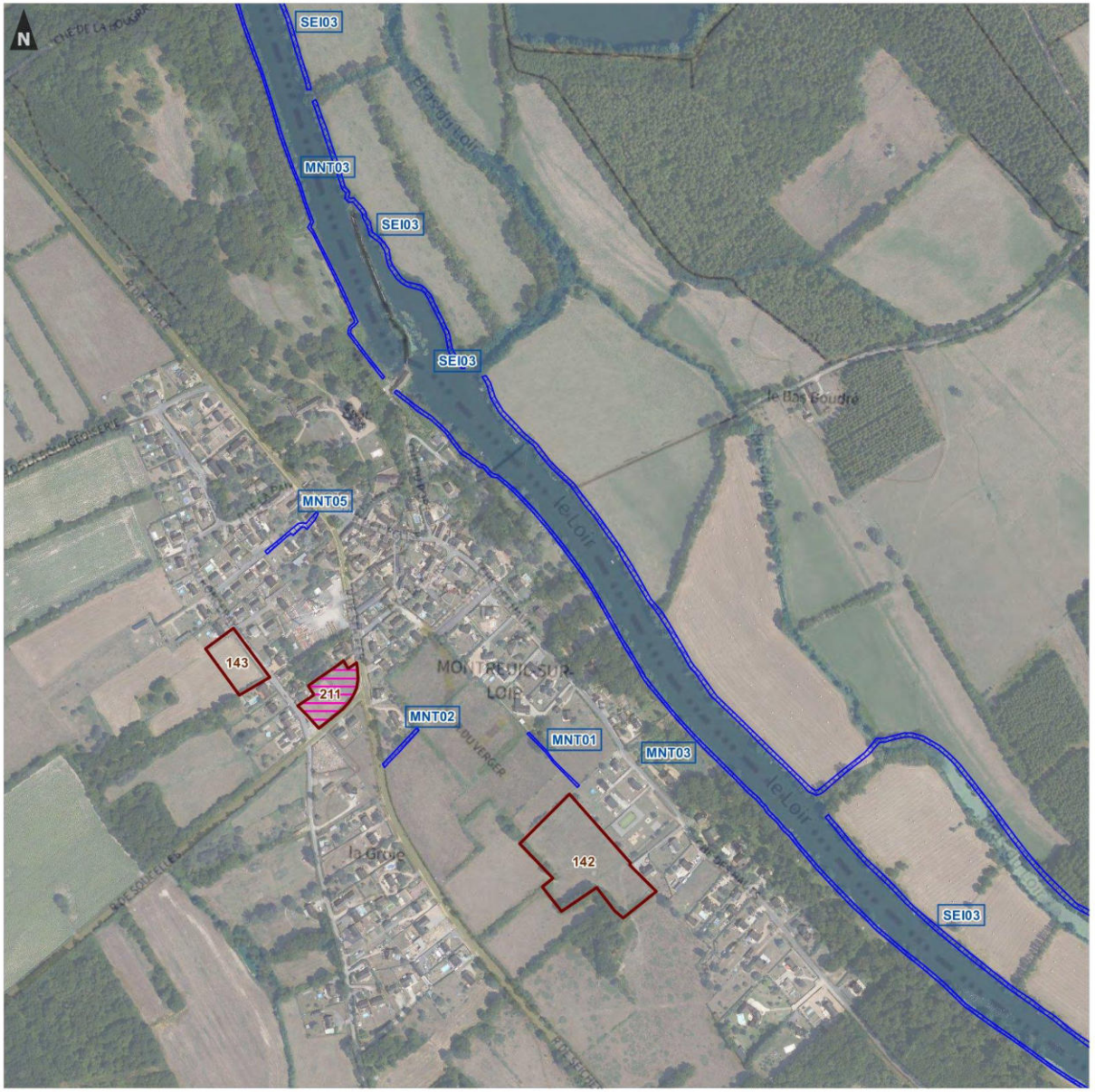
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

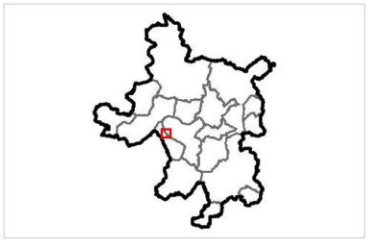
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (41/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (42/90)

Réseau Natura 2000

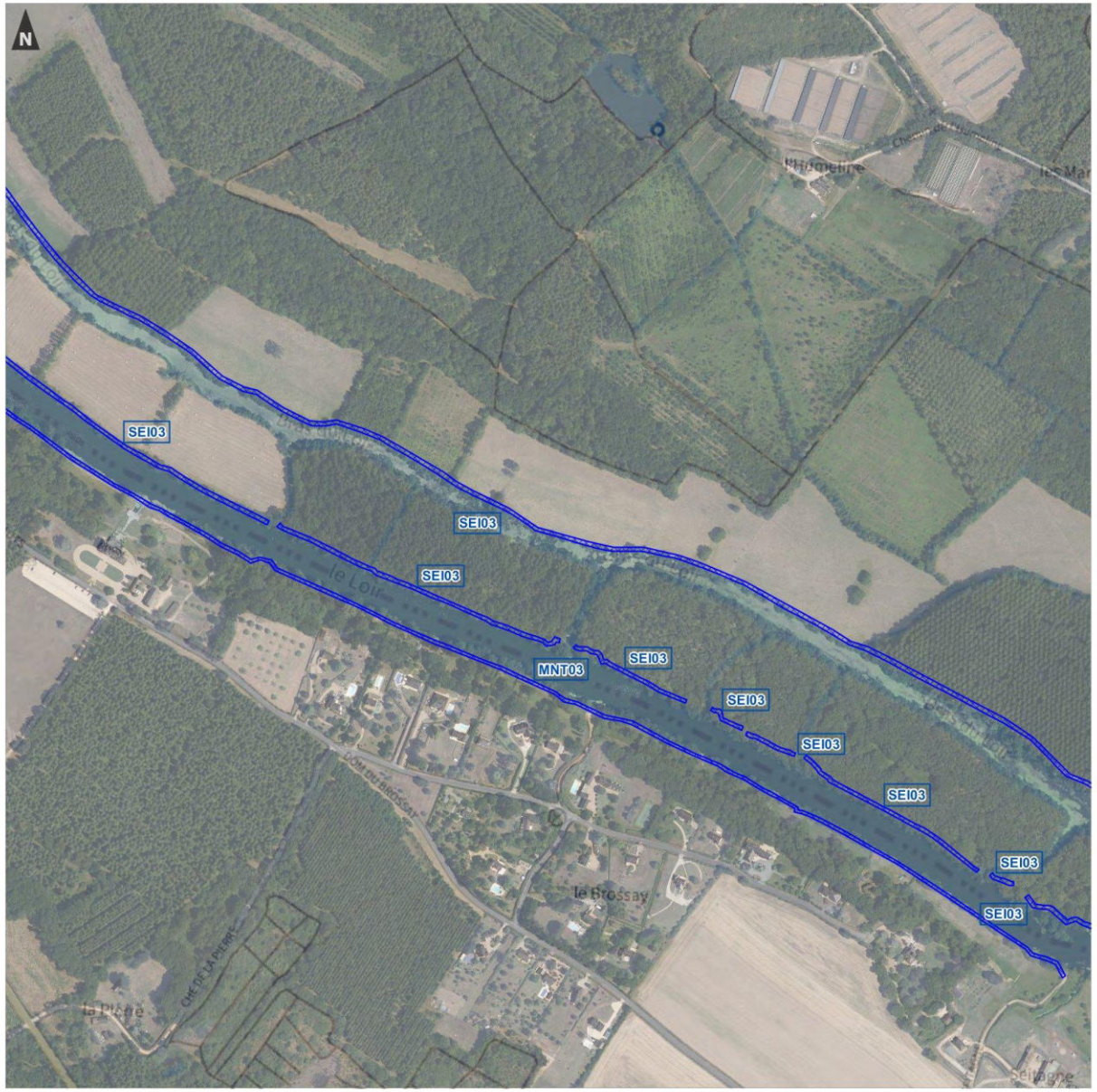
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



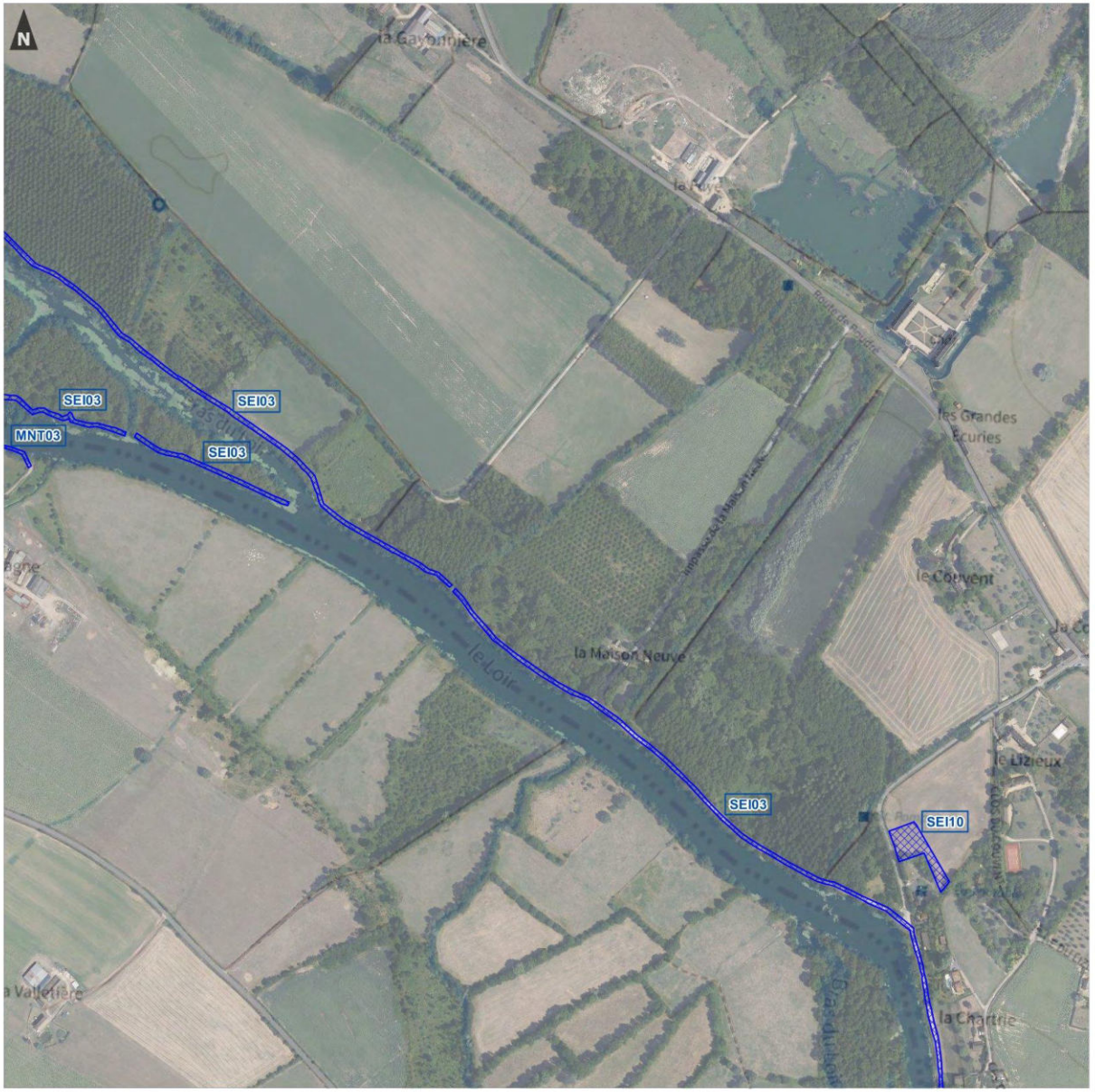
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (43/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

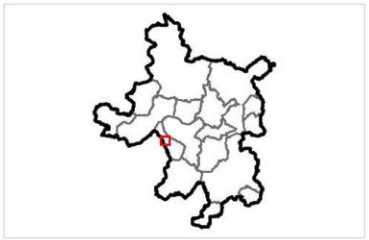
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (44/90)

Réseau Natura 2000

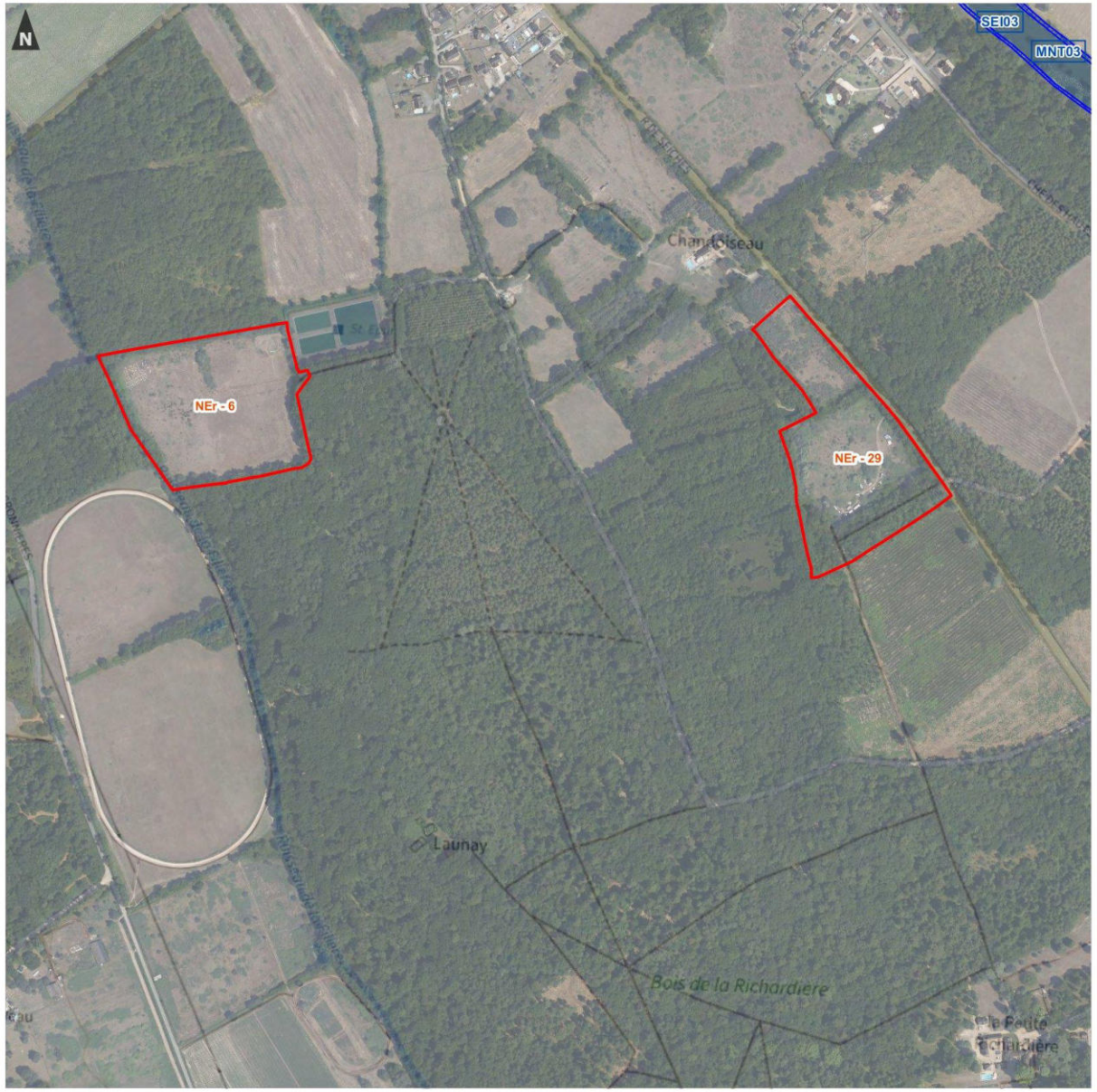
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



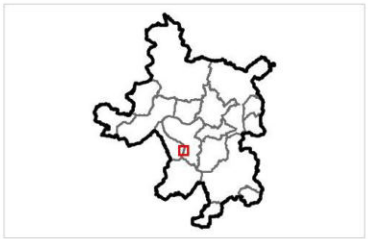
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (45/90)

Réseau Natura 2000

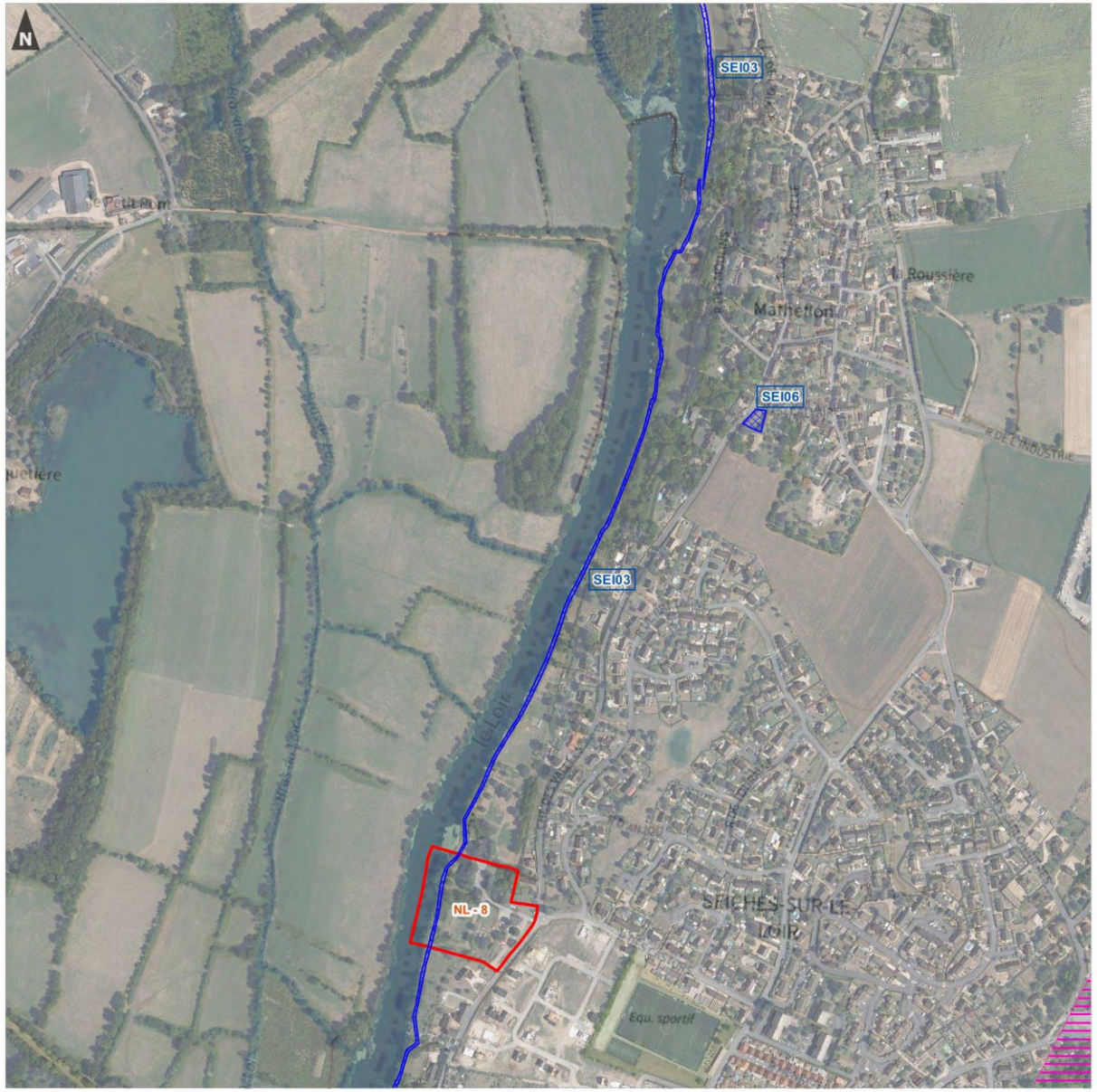
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir (46/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

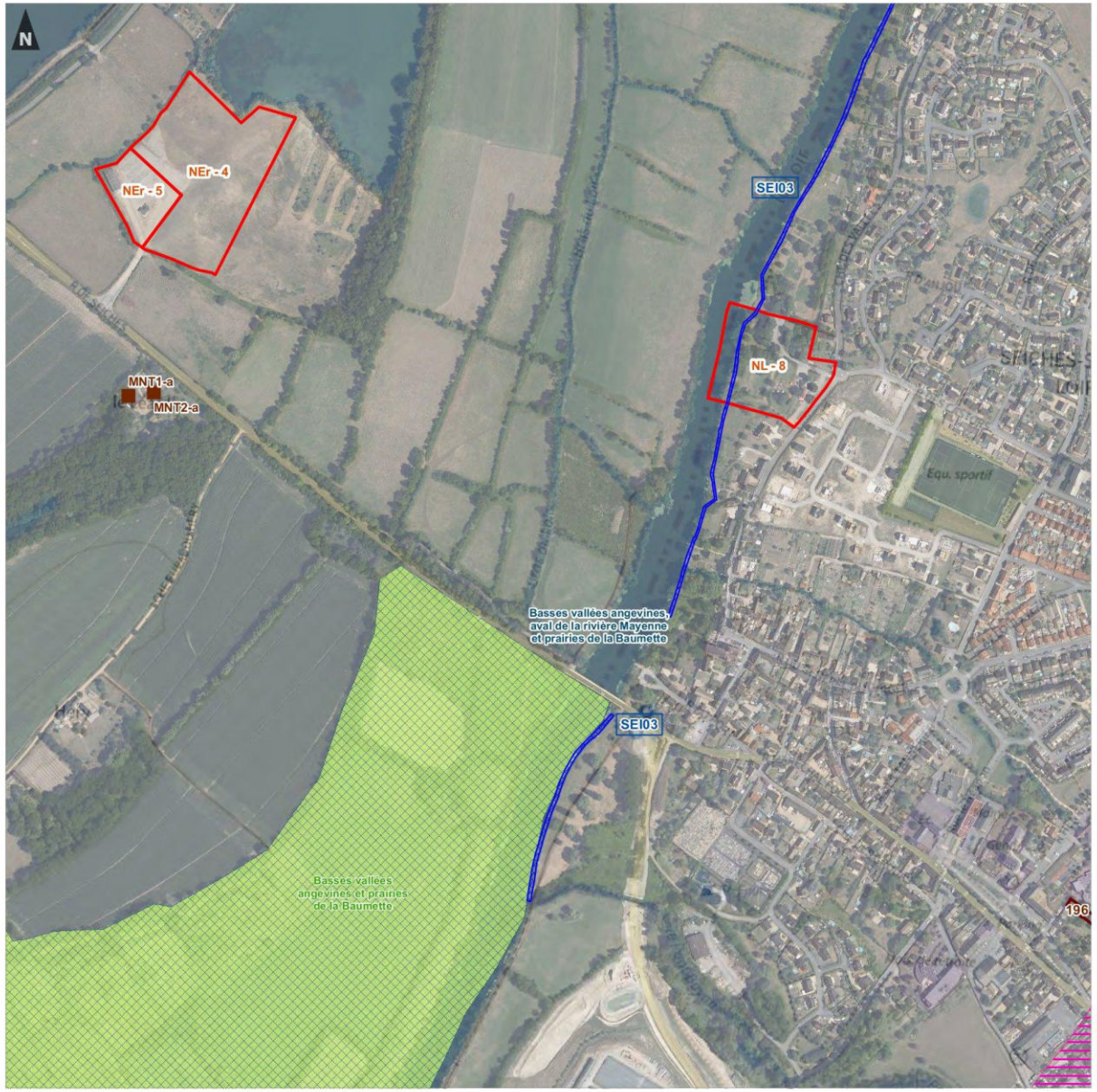


ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

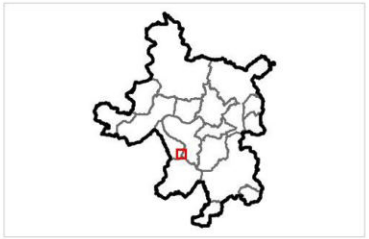
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montreuil-sur-Loir / Seiches-sur-le-Loir (47/90)

Réseau Natura 2000



- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

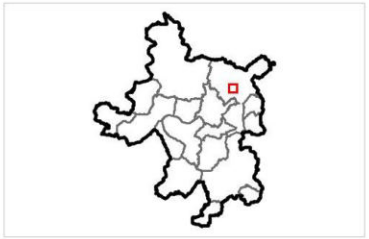
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Durtal (48/90)

Réseau Natura 2000

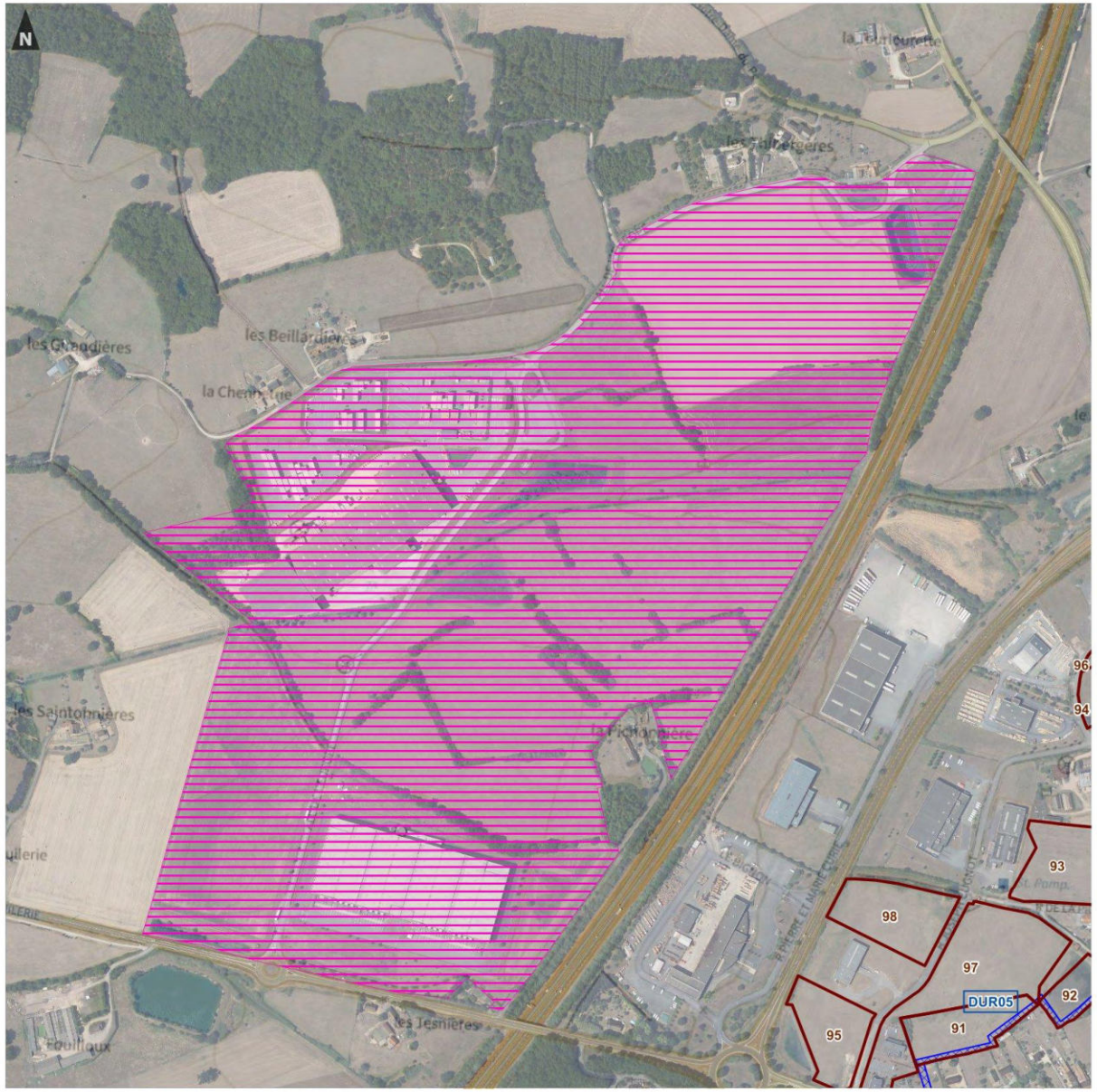
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

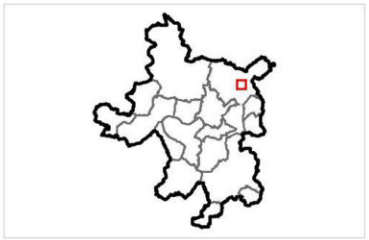
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Durtal (49/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



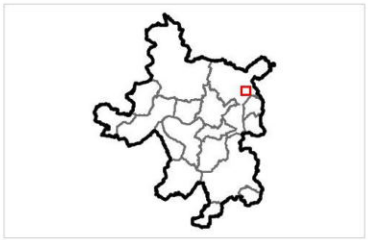
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

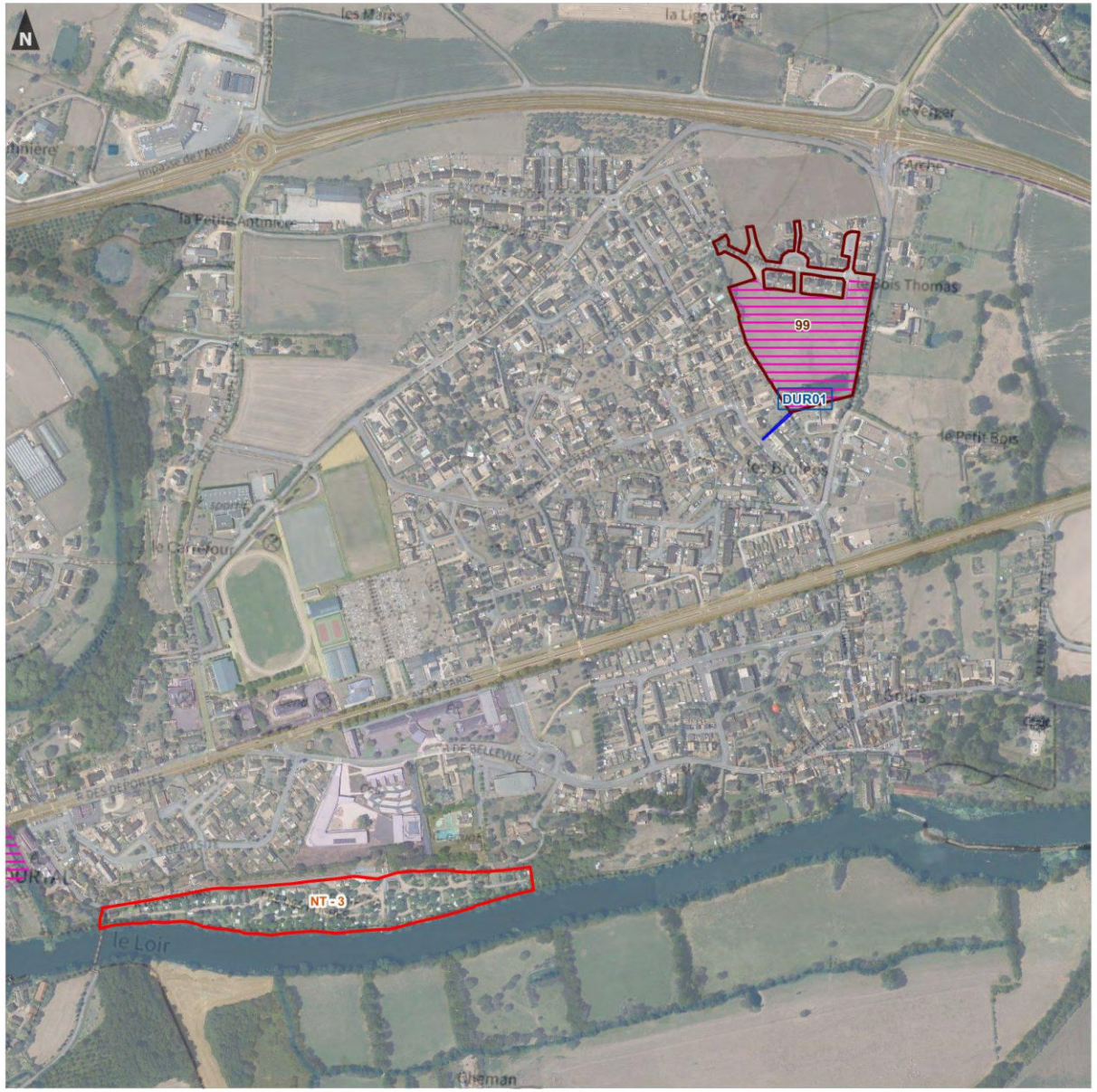
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal (50/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres



auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

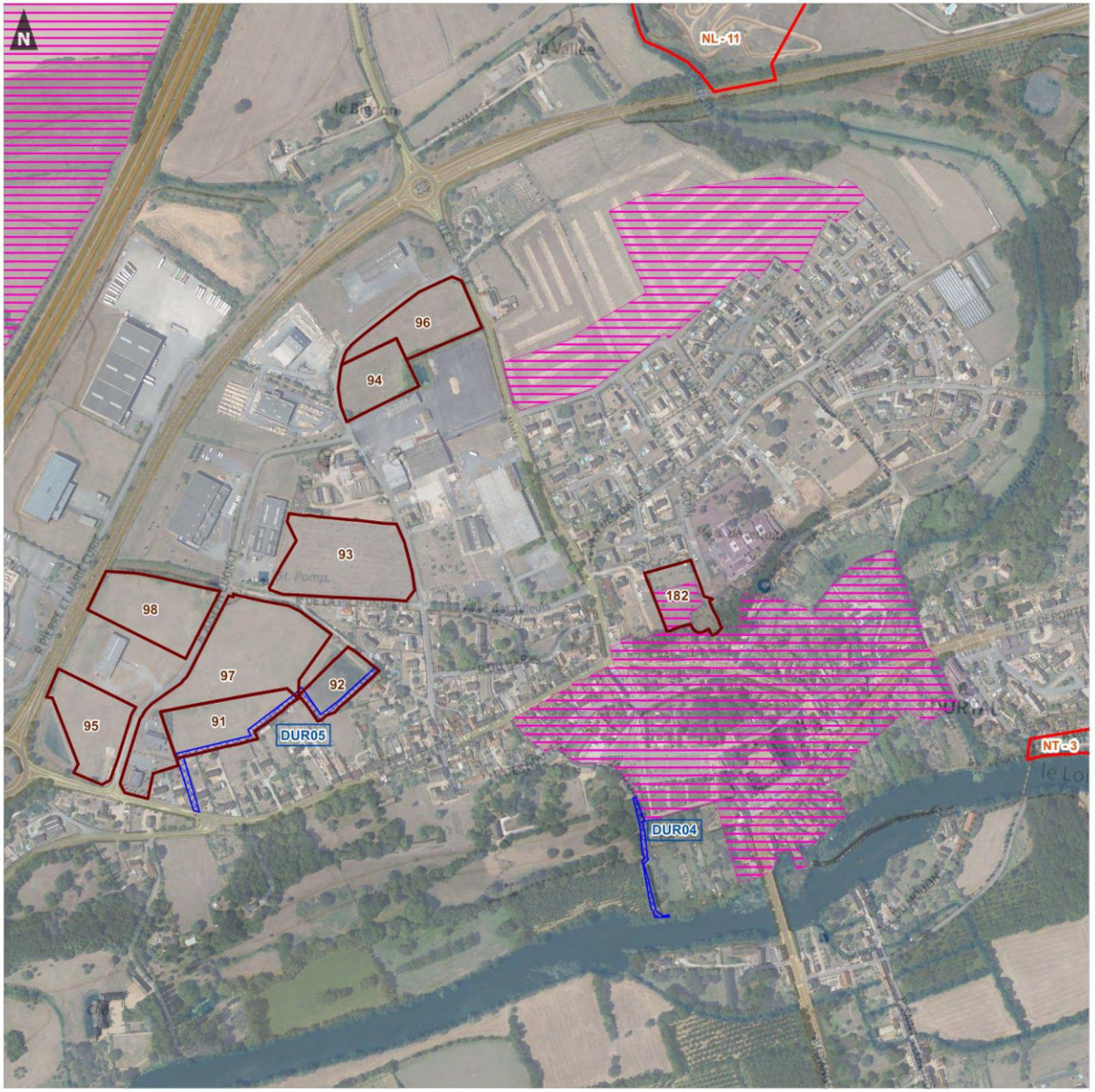
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

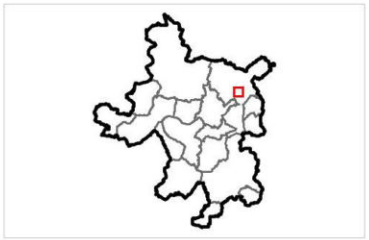
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Durtal (51/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

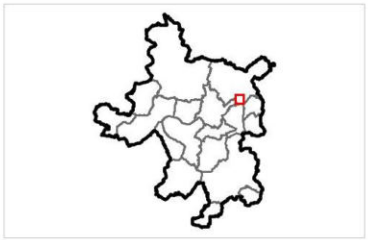
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Huillé-Lézigné (52/90)

Réseau Natura 2000

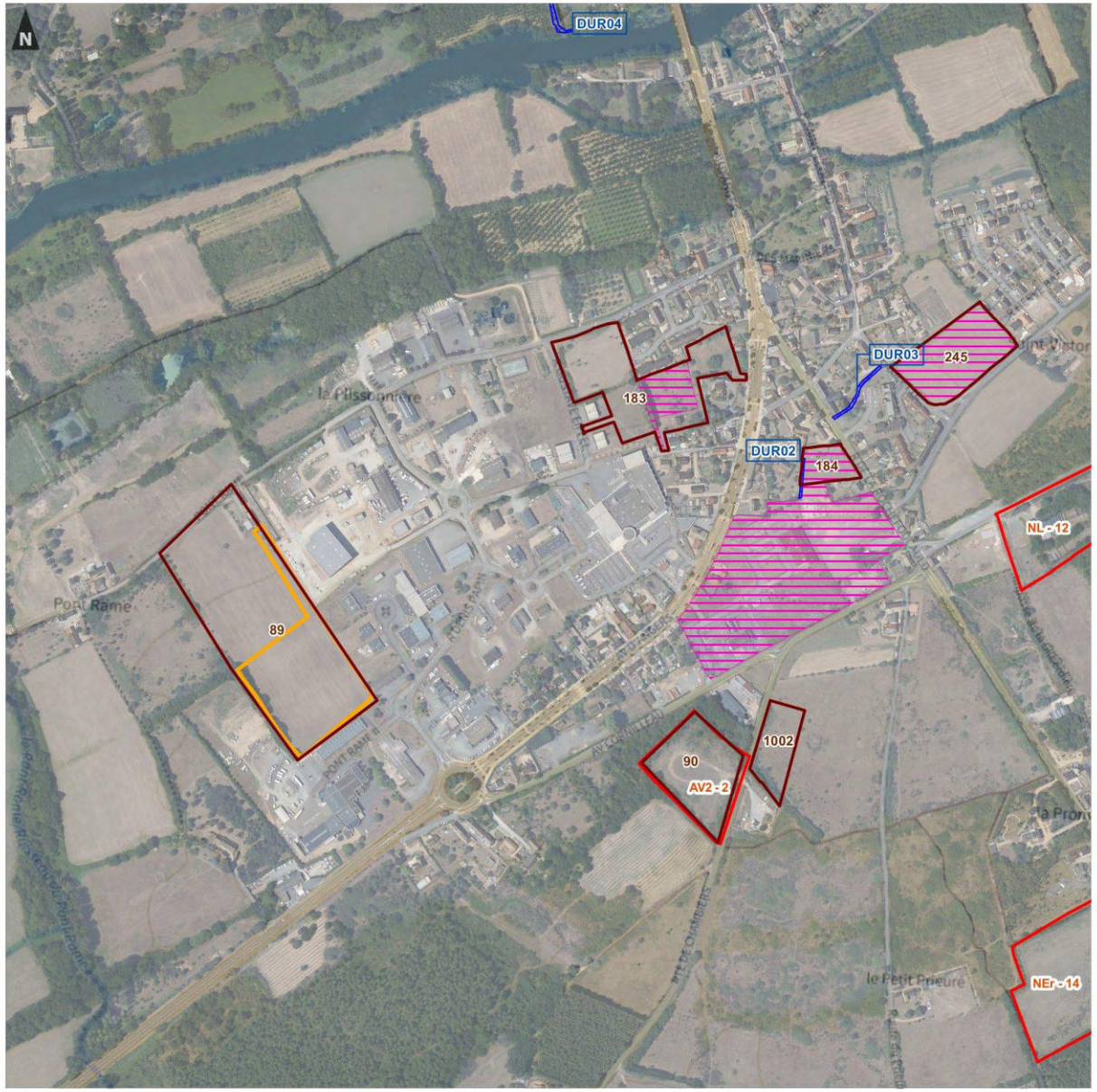
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



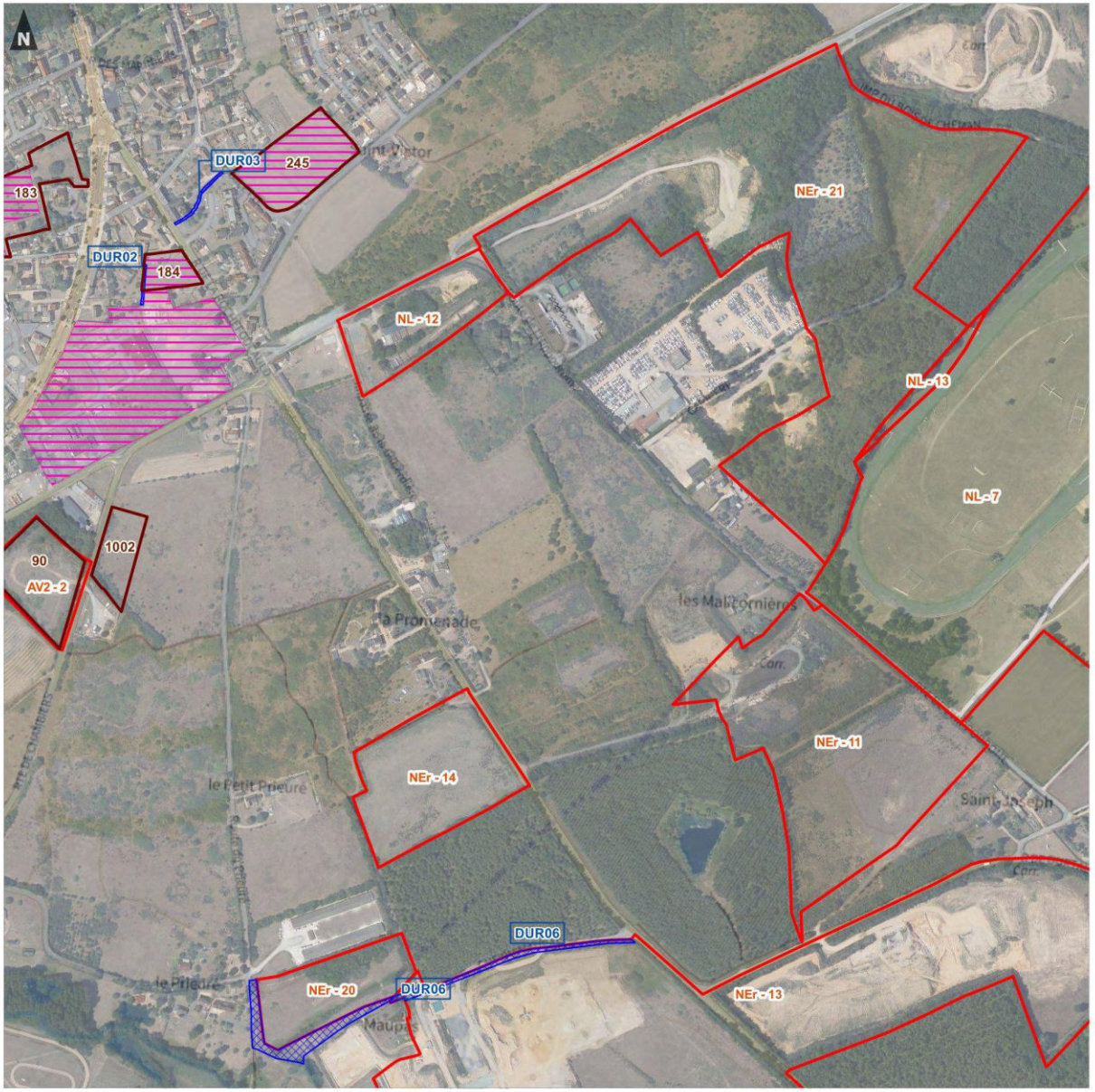
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

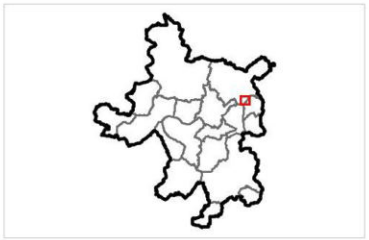
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (53/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

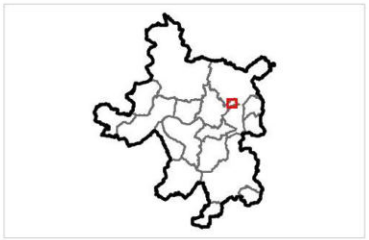
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (54/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



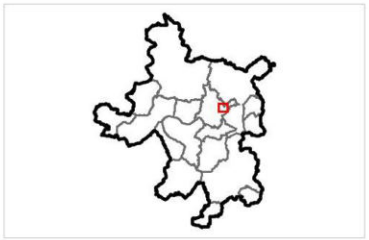
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

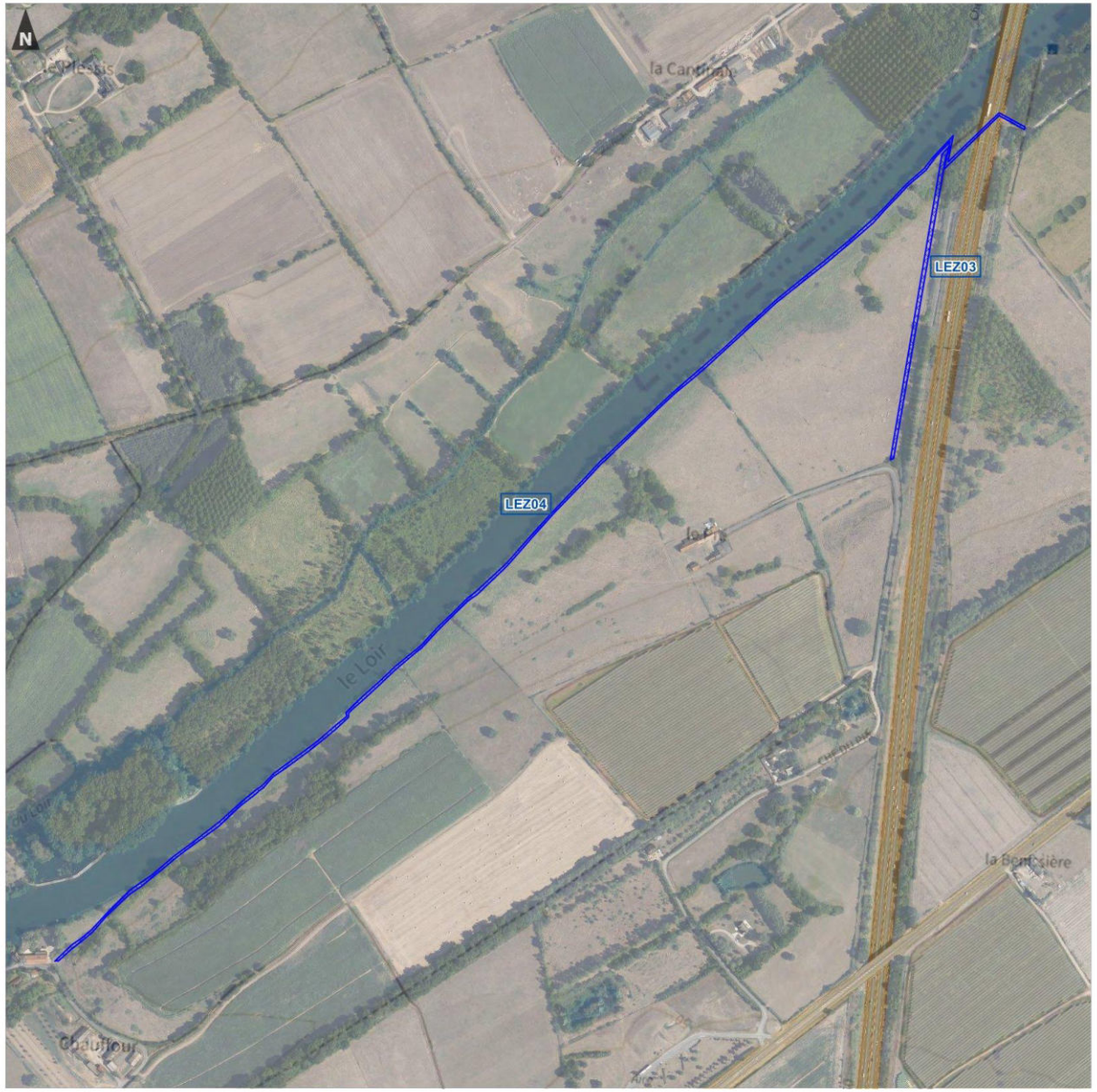
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (55/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (56/90)

Réseau Natura 2000

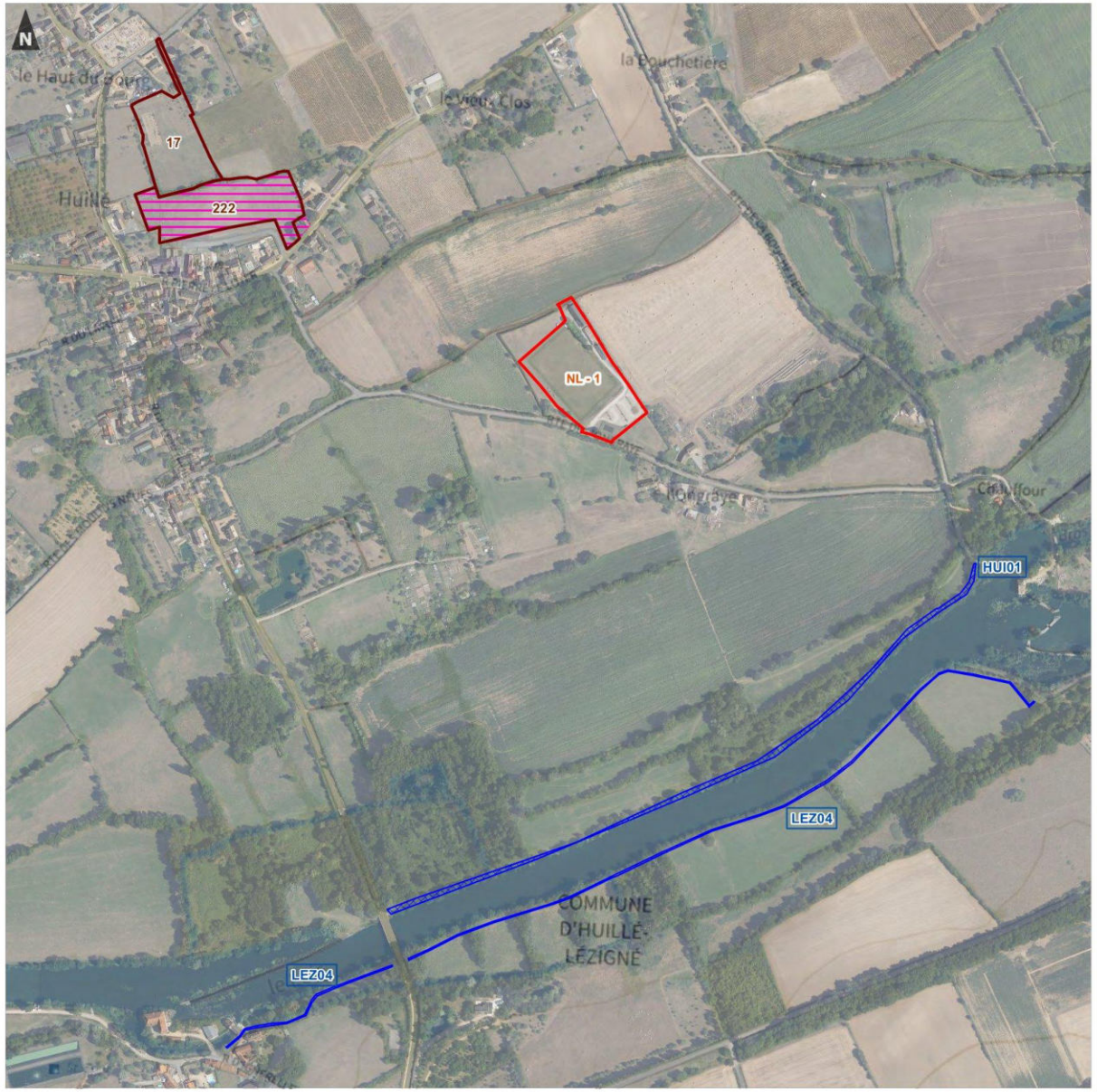
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



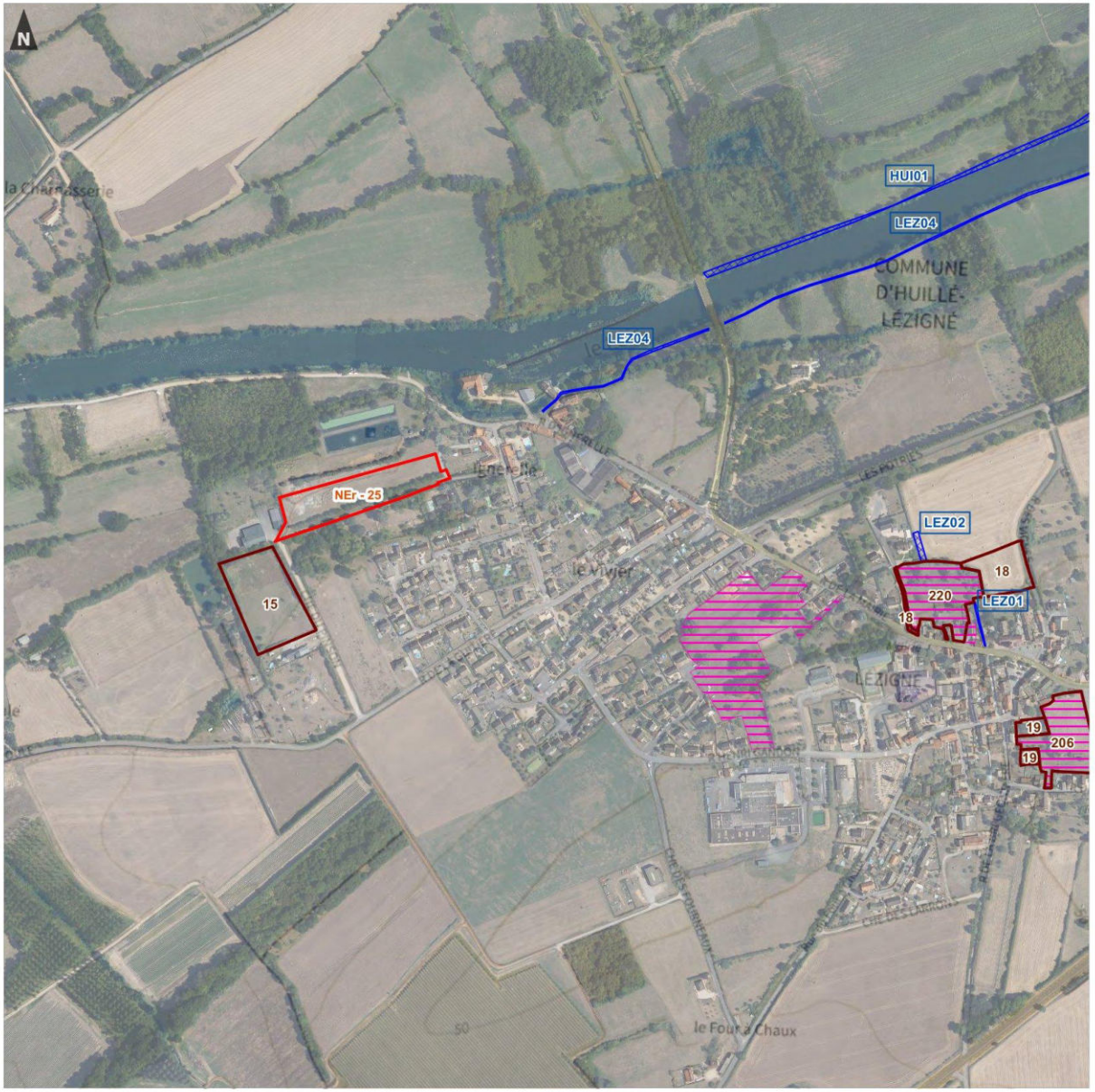
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

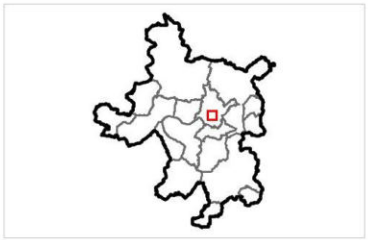
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (57/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

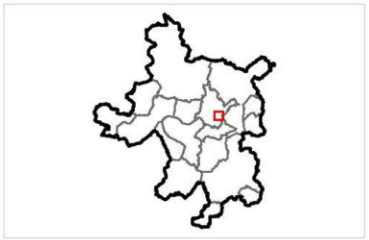
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Huillé-Lézigné (58/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres



Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (59/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Les Rairies (60/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

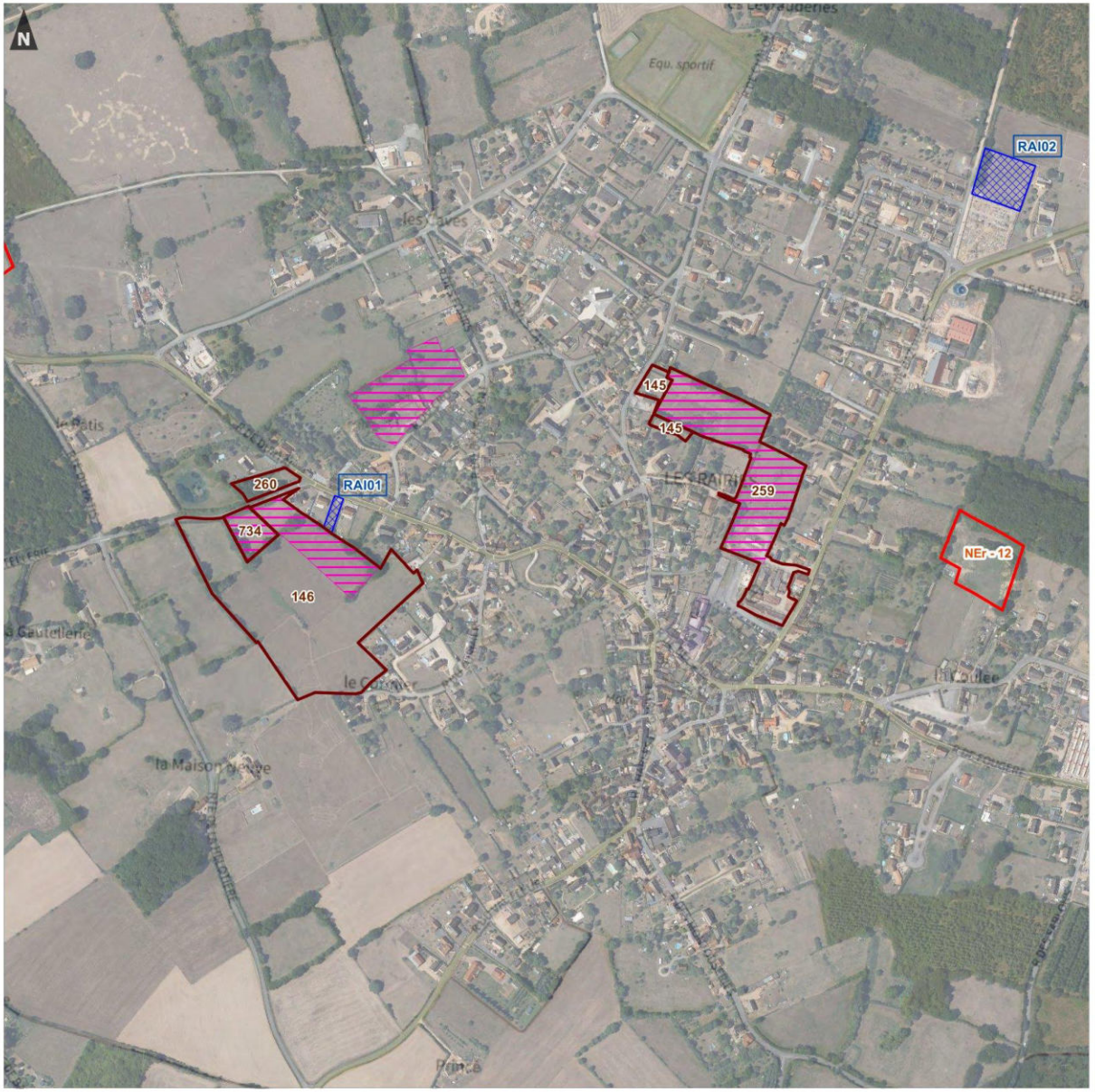
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

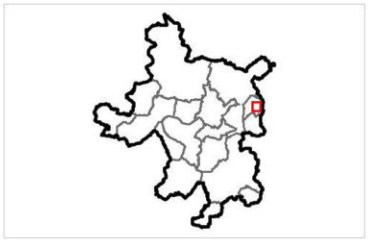
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Les Rairies (61/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Durtal / Les Rairies (62/90)

Réseau Natura 2000

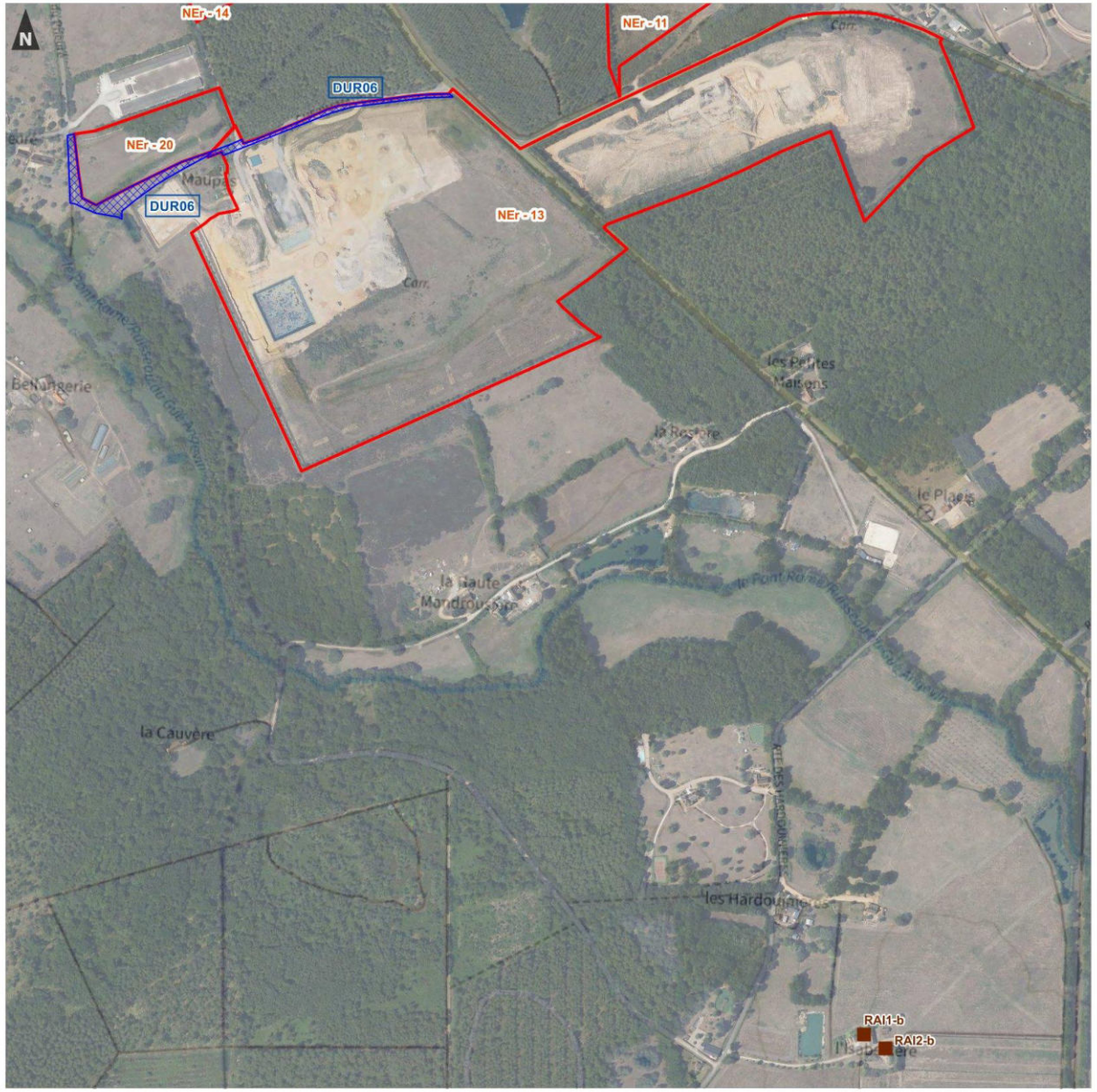
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



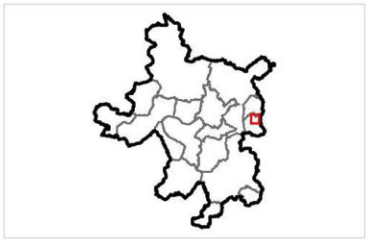
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (63/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



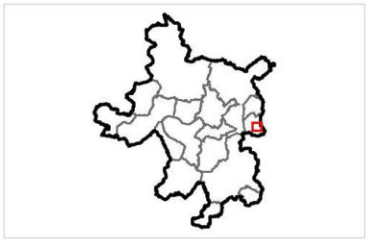
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Montigné-lès-Rairies (64/90)

Réseau Natura 2000

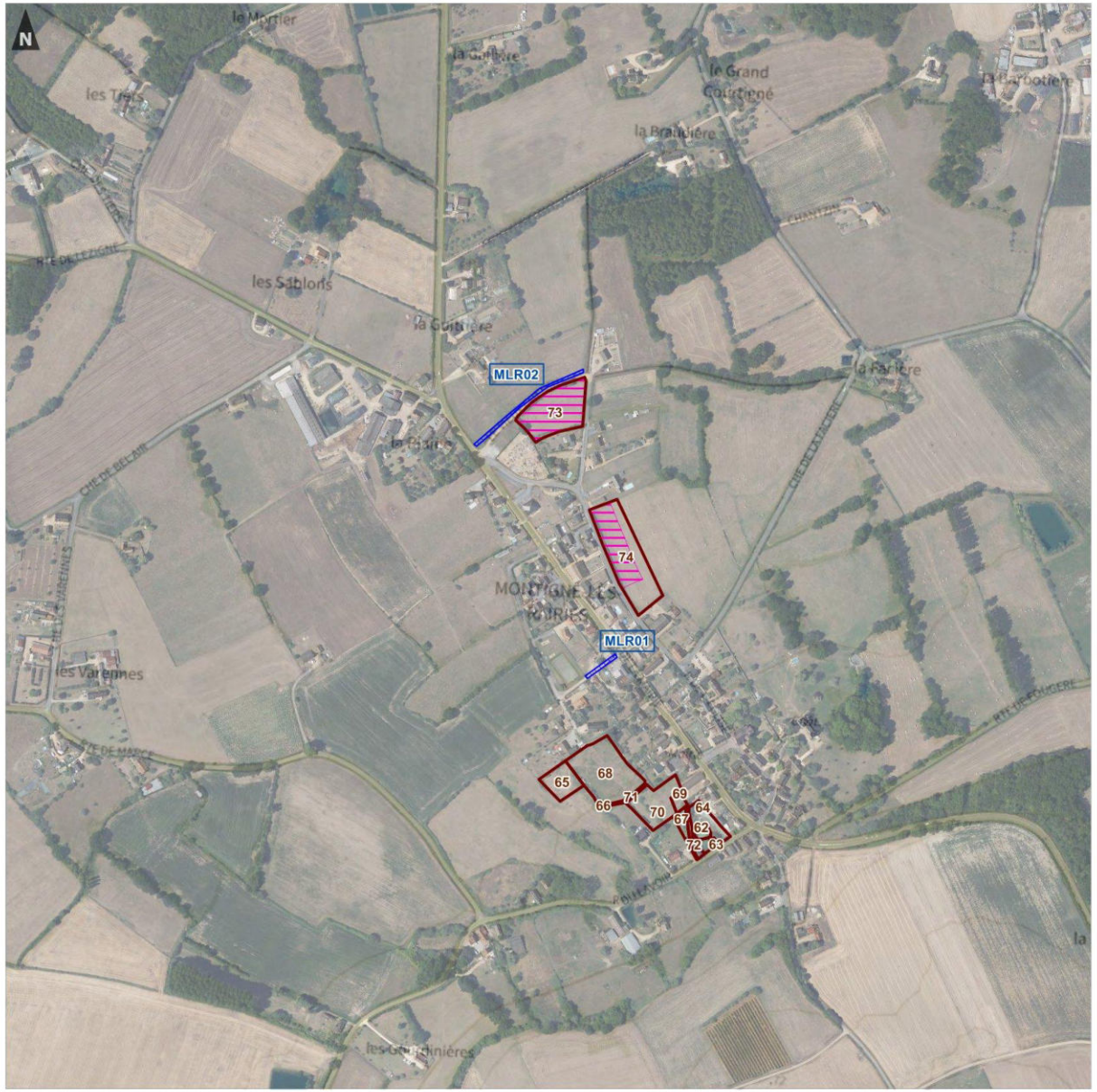
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



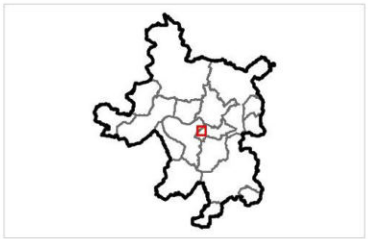
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud / Seiches-sur-le-Loir (65/90)

Réseau Natura 2000

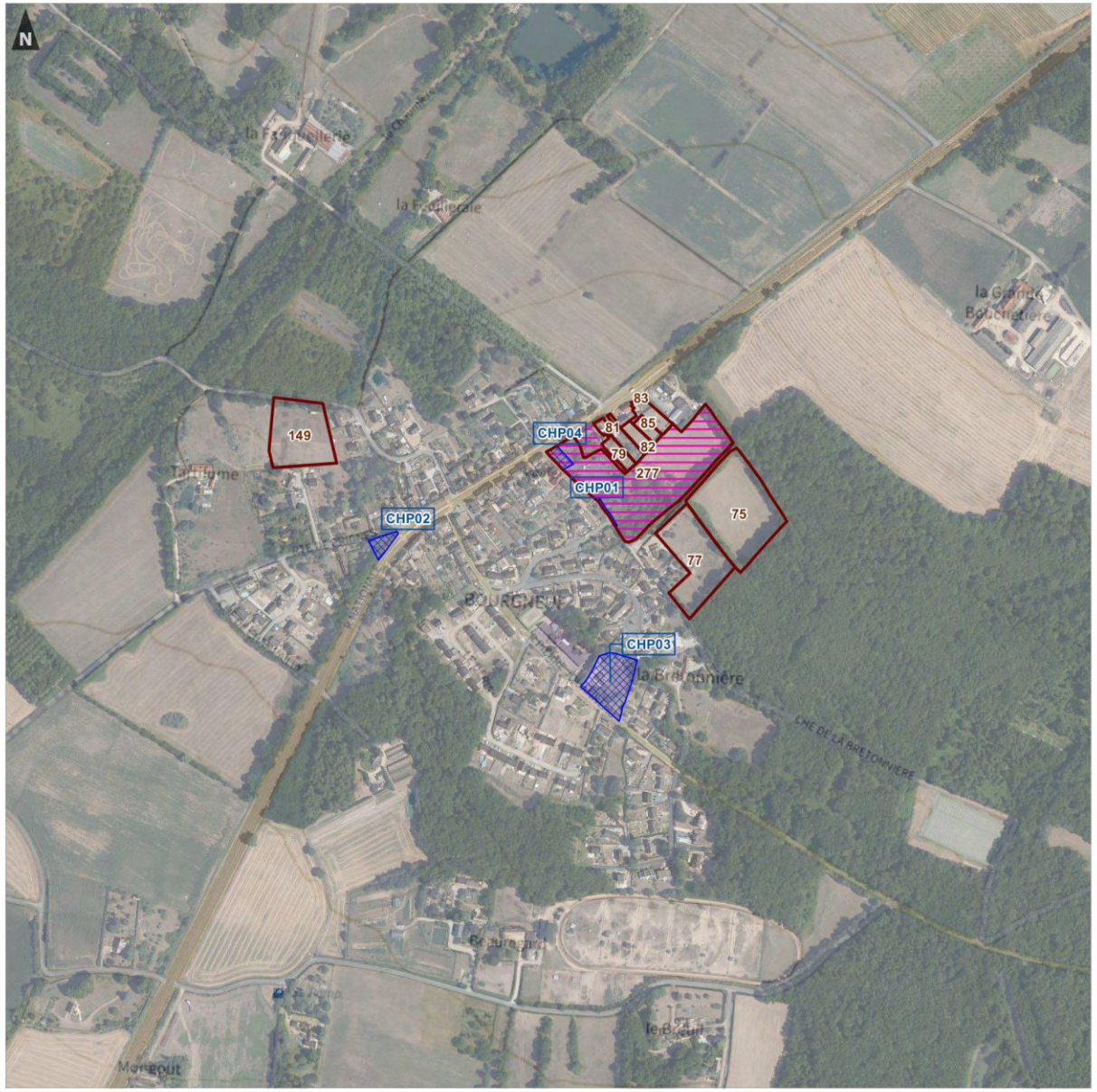
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
La Chapelle-Saint-Laud (66/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Marcé (67/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Marcé / Seiches-sur-le-Loir (68/90)

Réseau Natura 2000

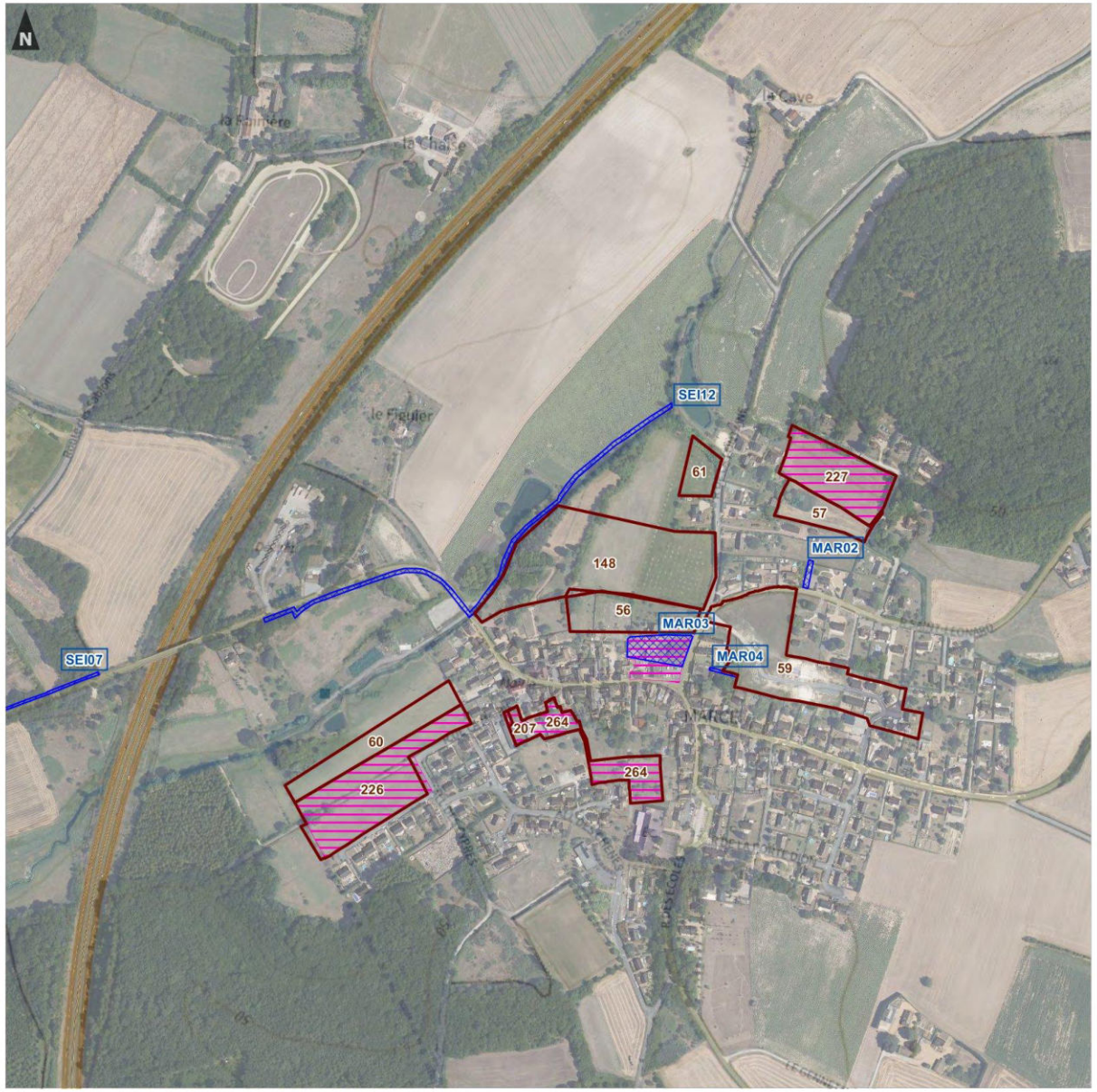
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



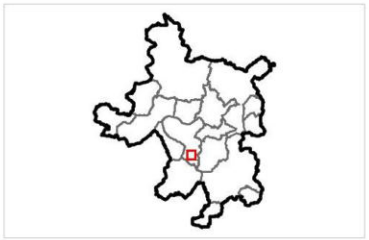
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Seiches-sur-le-Loir (69/90)

Réseau Natura 2000

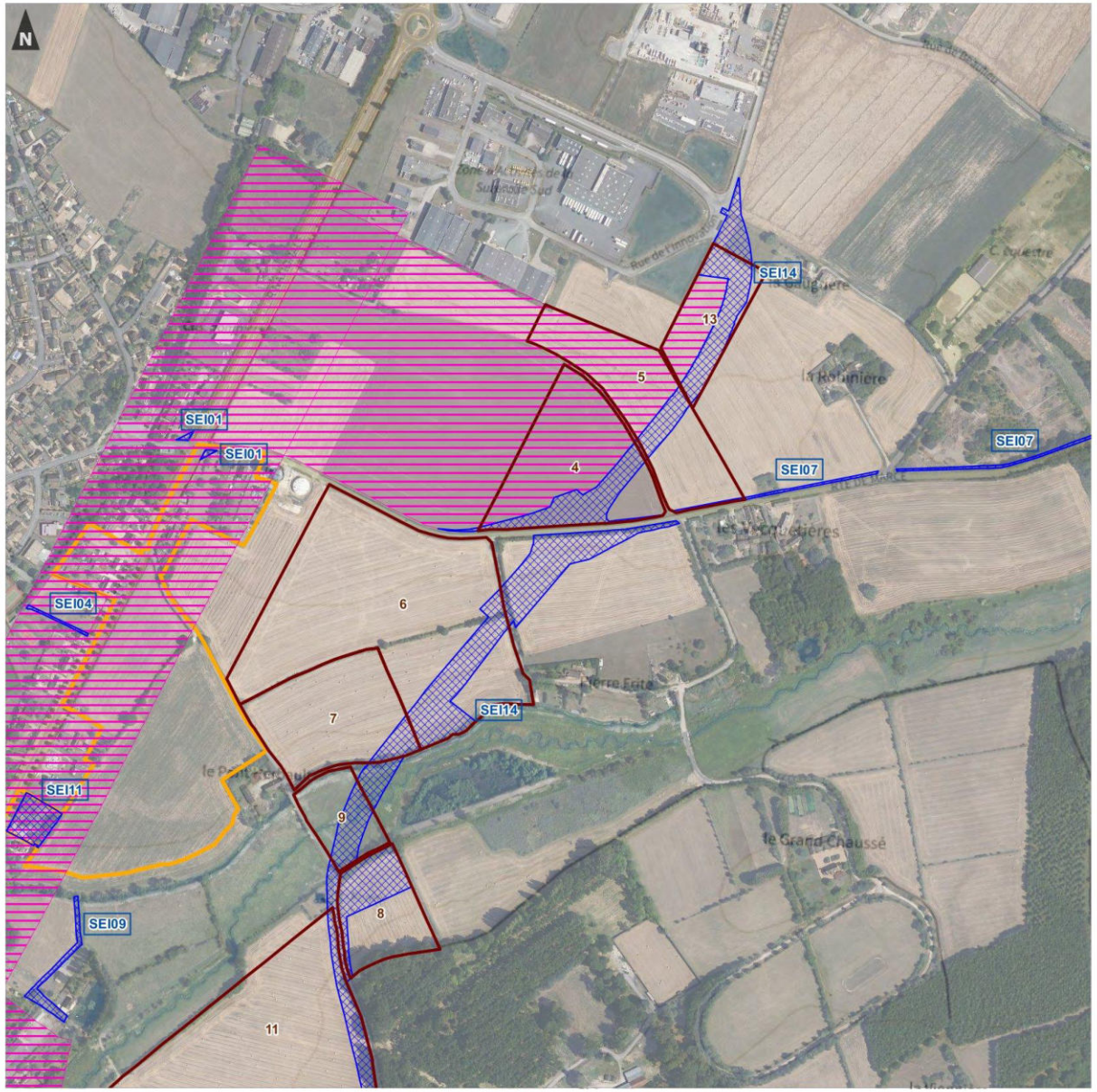
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



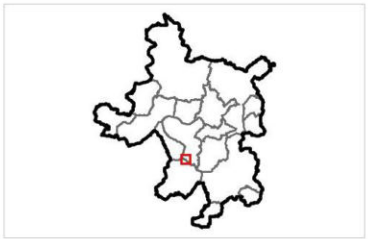
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé / Seiches-sur-le-Loir (70/90)

Réseau Natura 2000

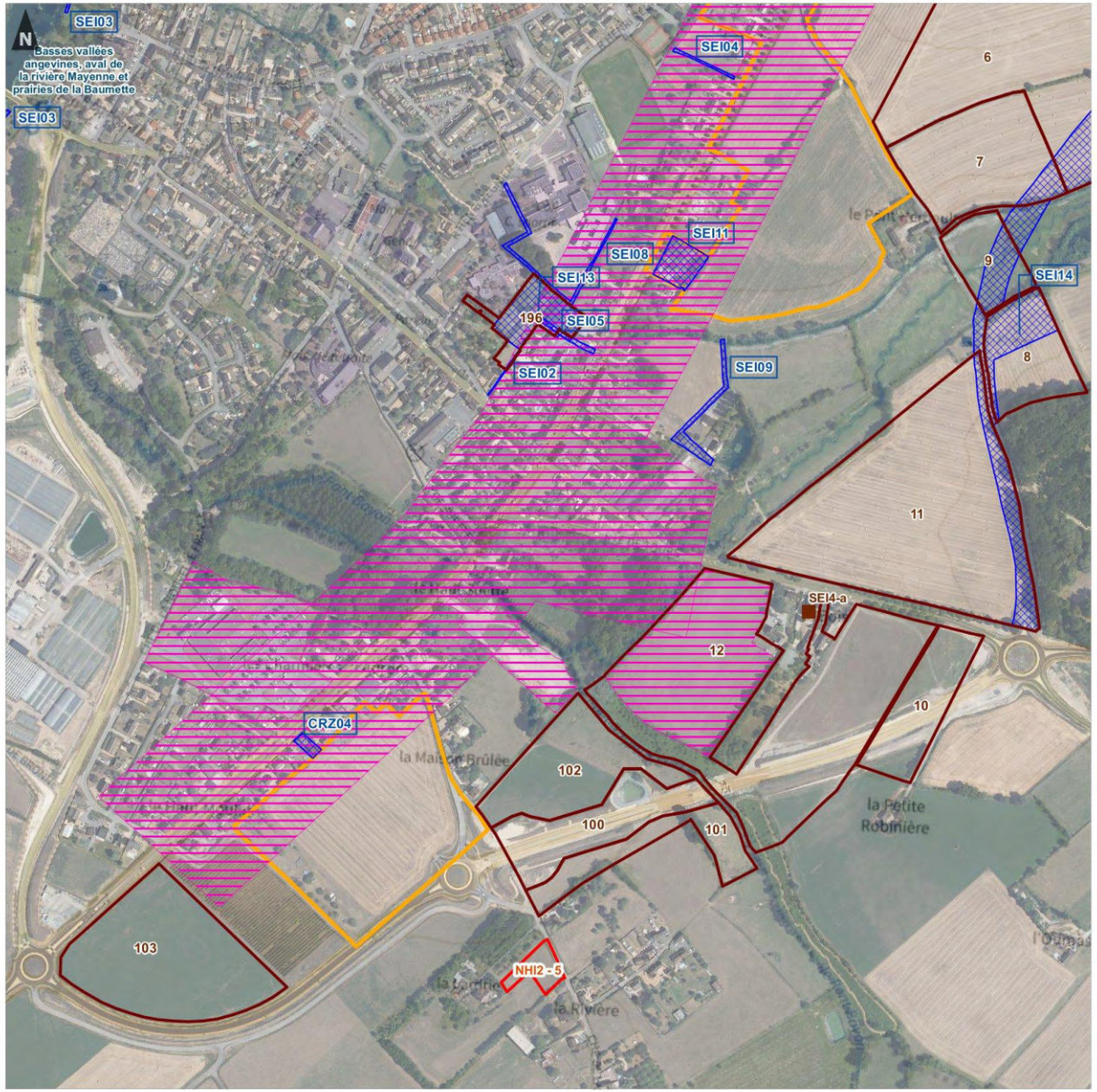
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Corzé (71/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

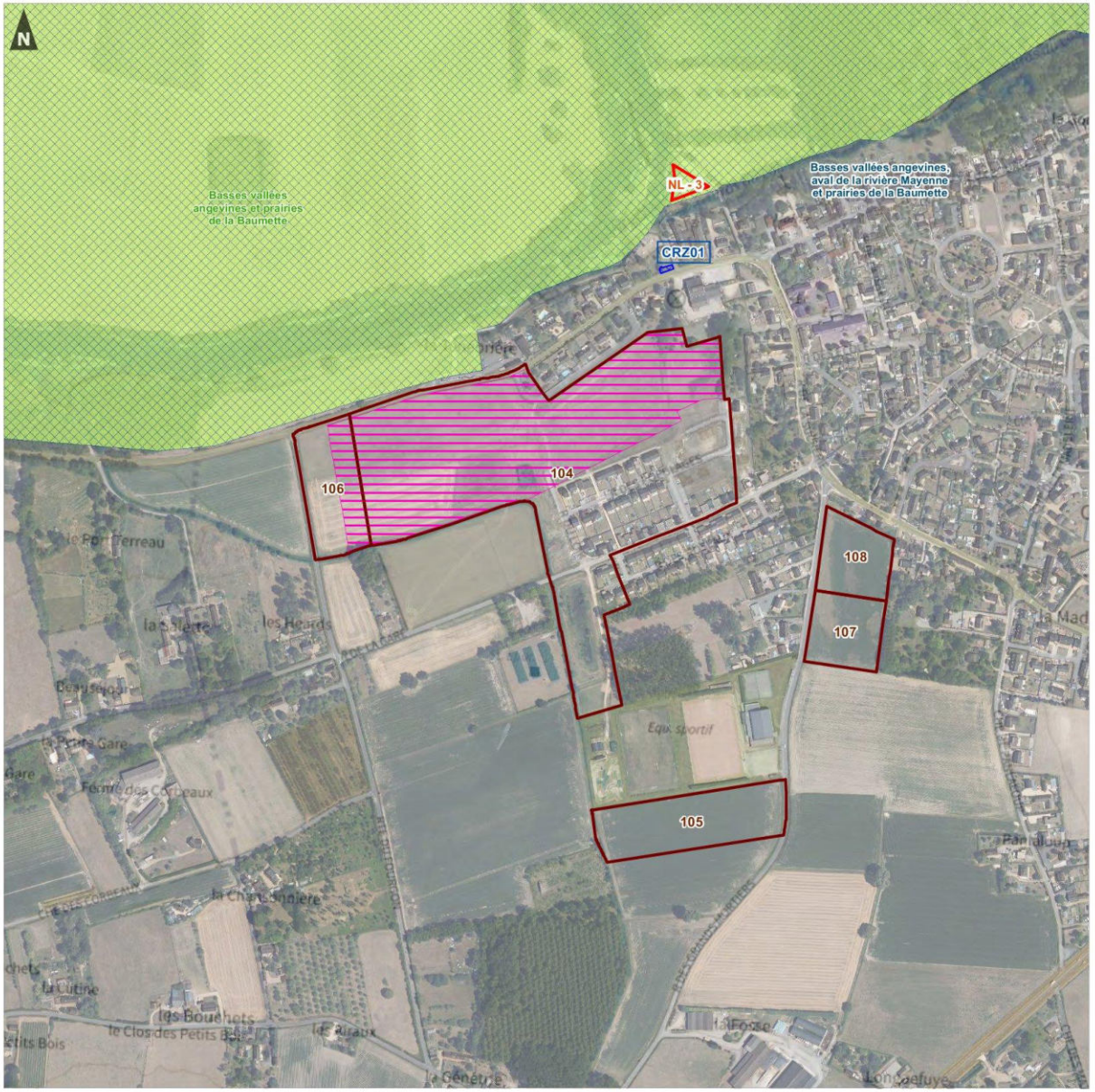
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

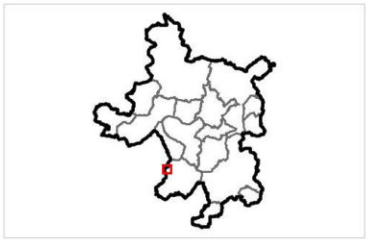
Corzé (72/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (73/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

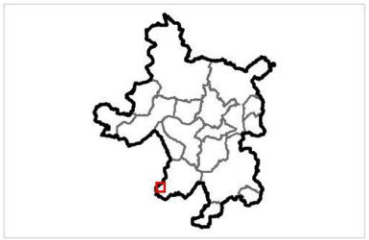
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Corzé (74/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

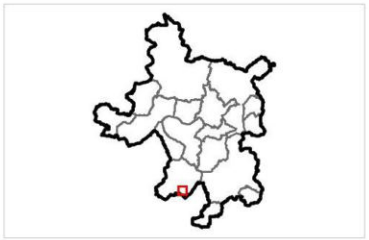
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (75/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

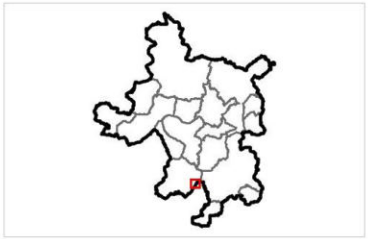
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Corzé (76/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

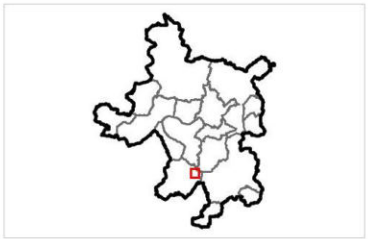


Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Corzé (77/90)

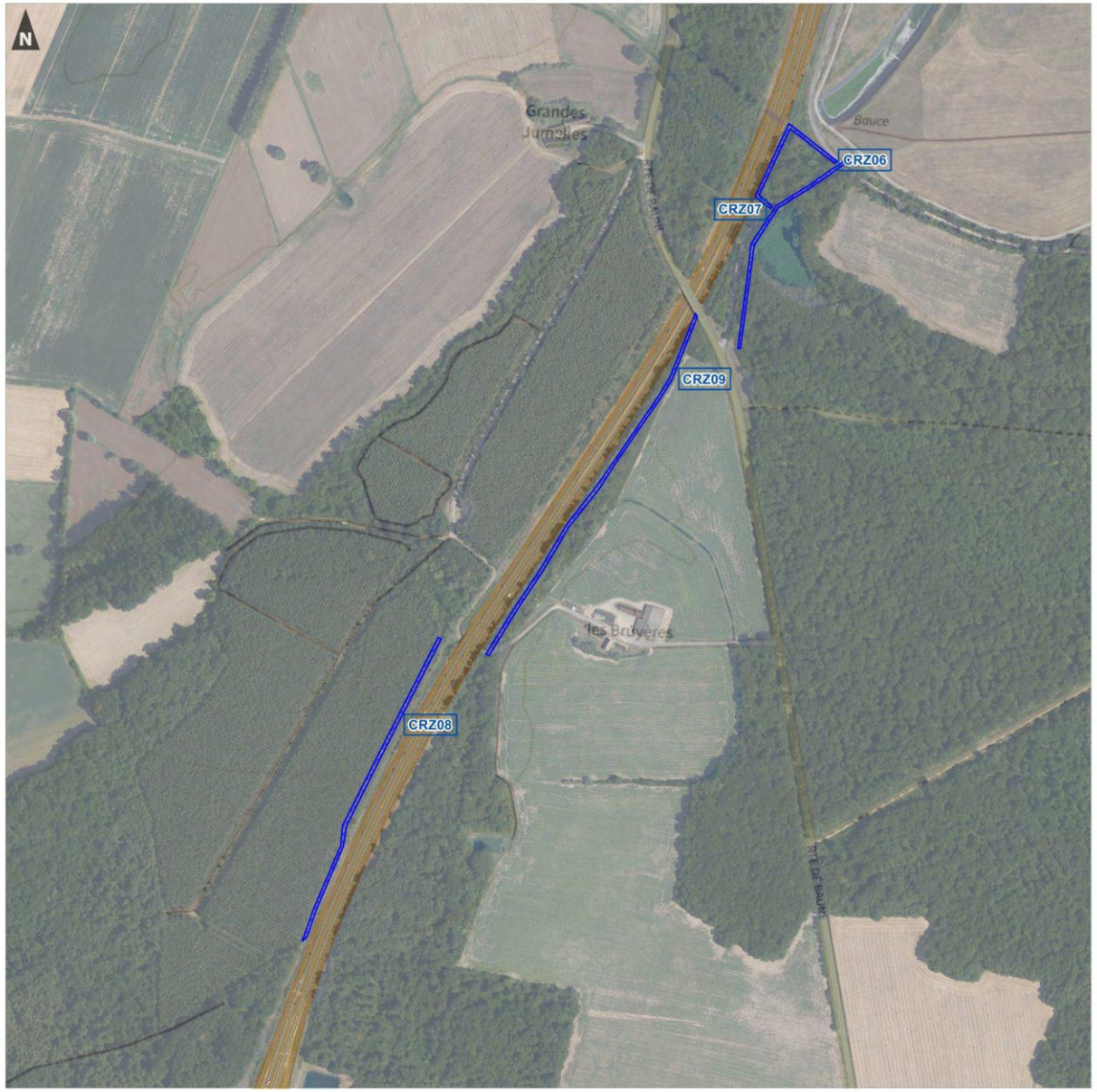
Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Jarzé Villages (78/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

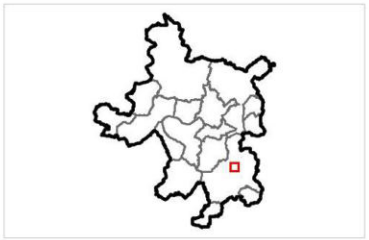
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (79/90)

Réseau Natura 2000

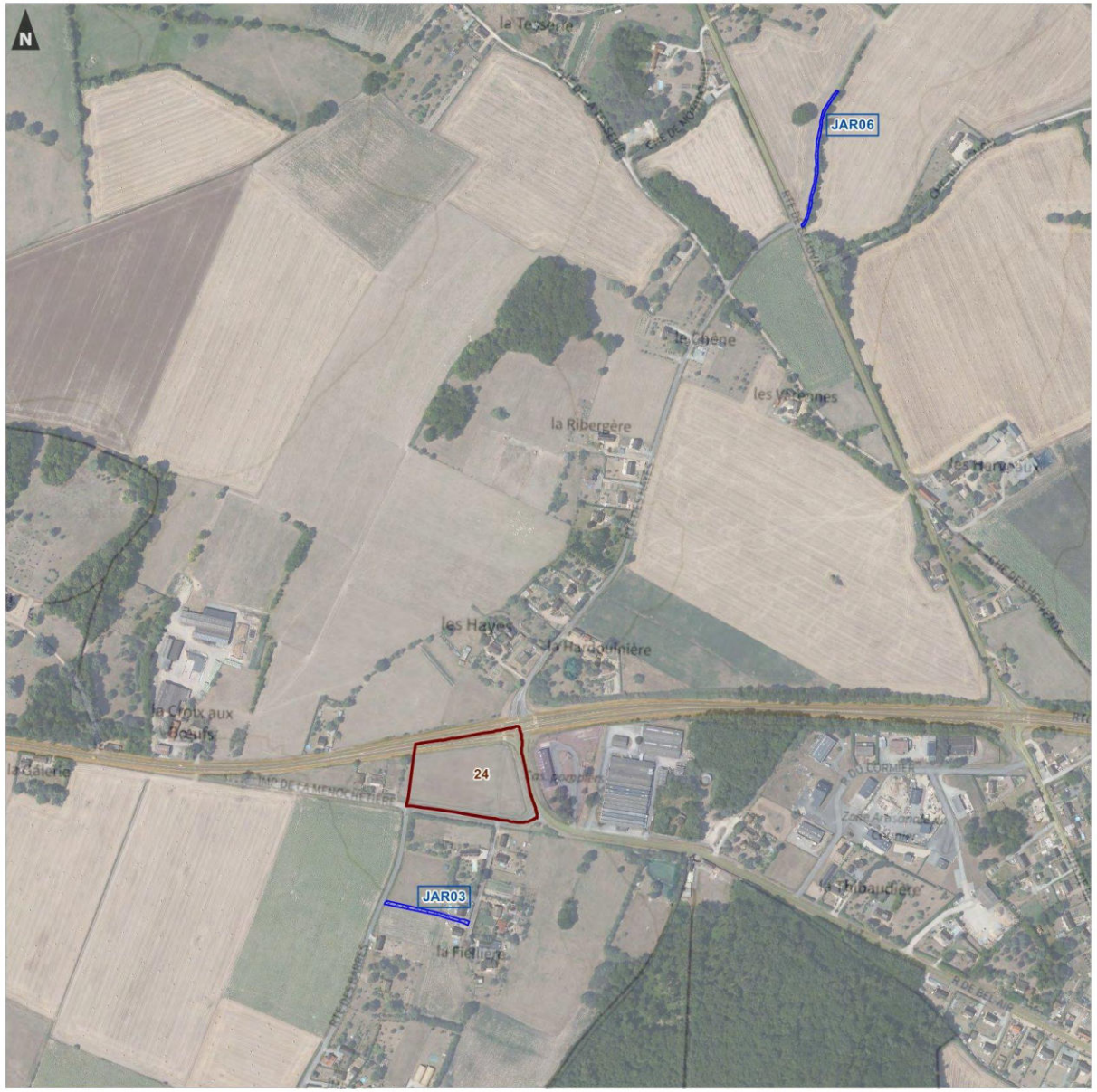
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

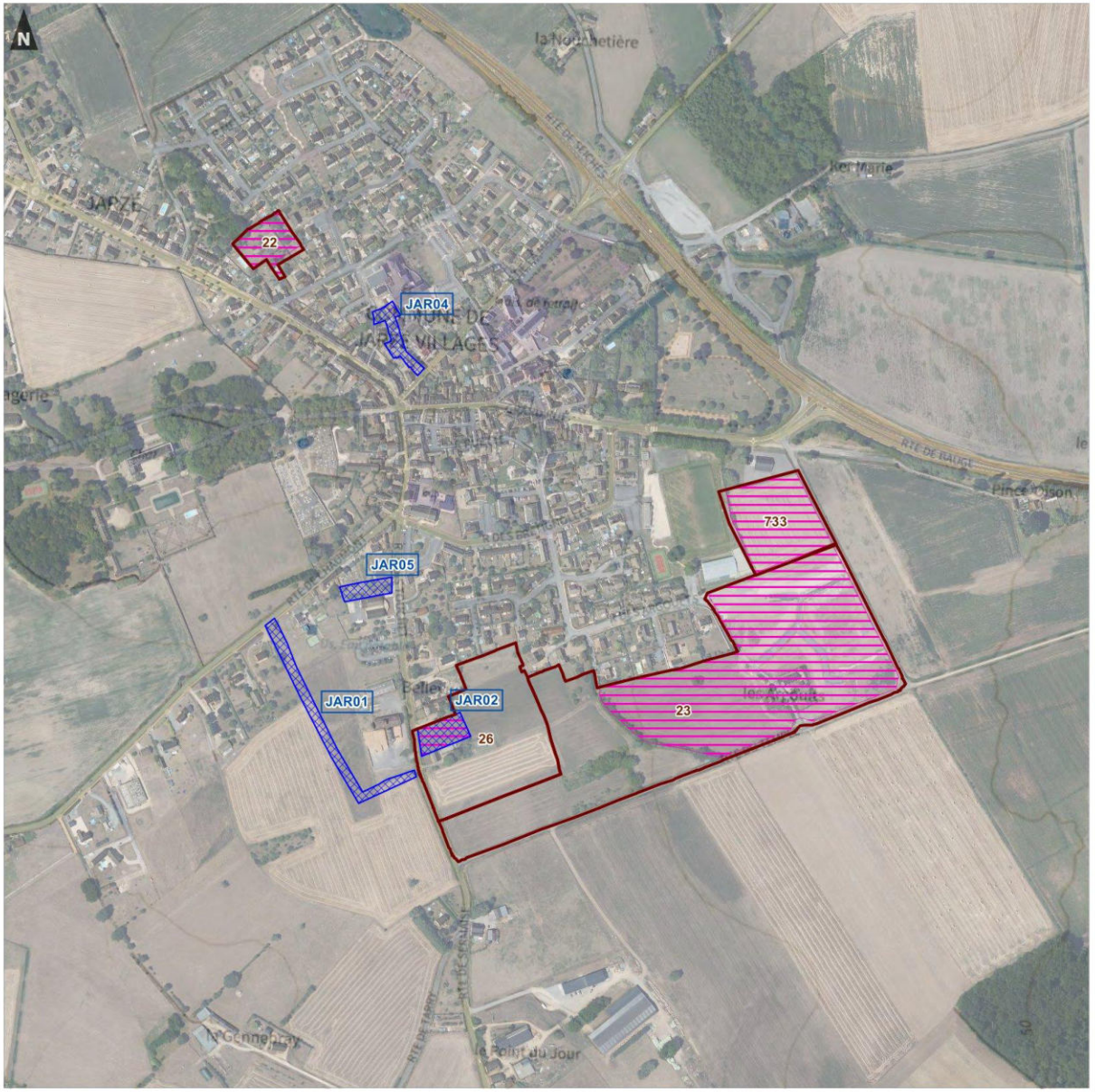
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

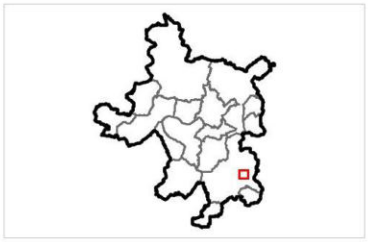
Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Jarzé Villages (80/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (81/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (82/90)

Réseau Natura 2000

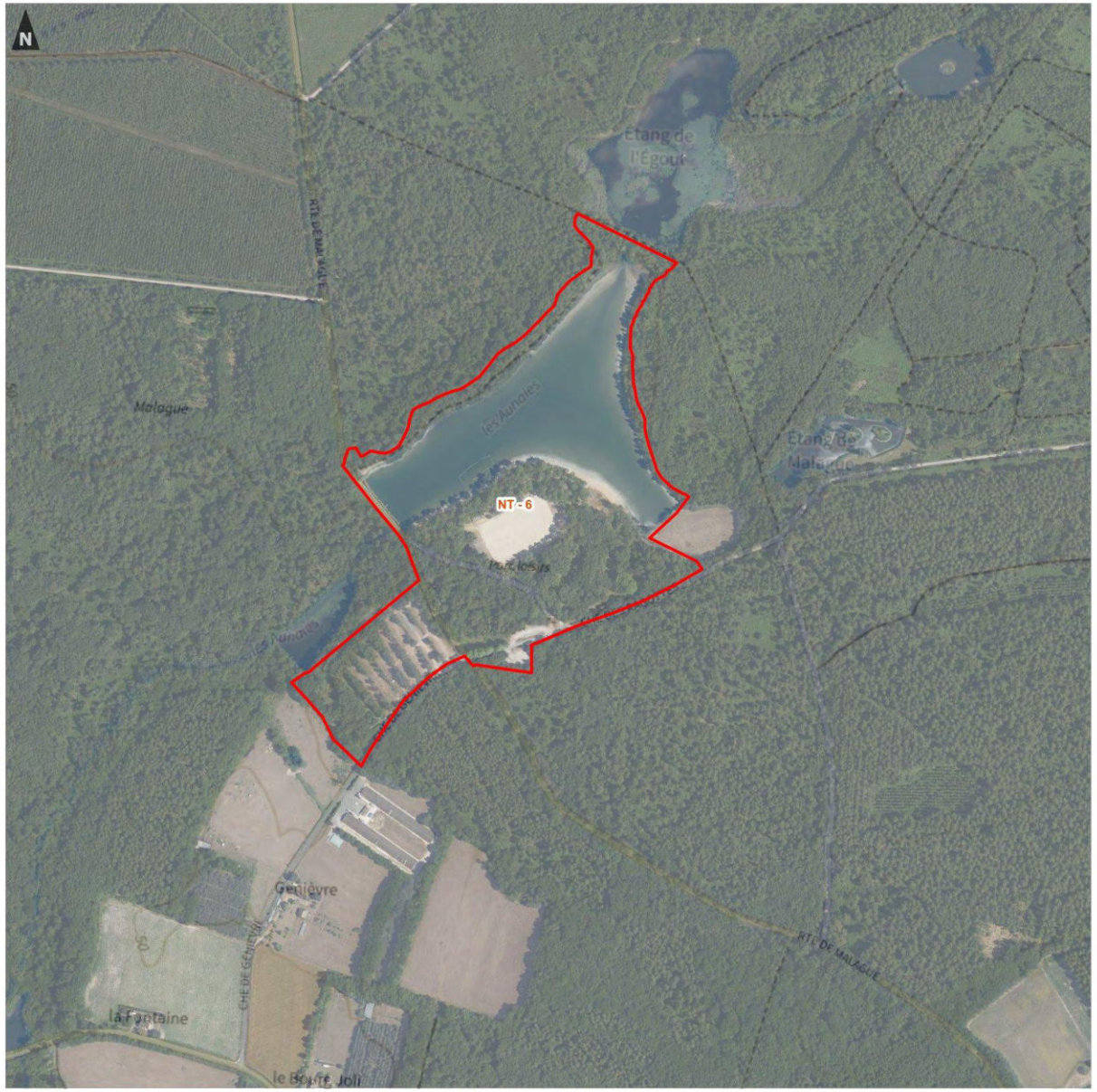
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

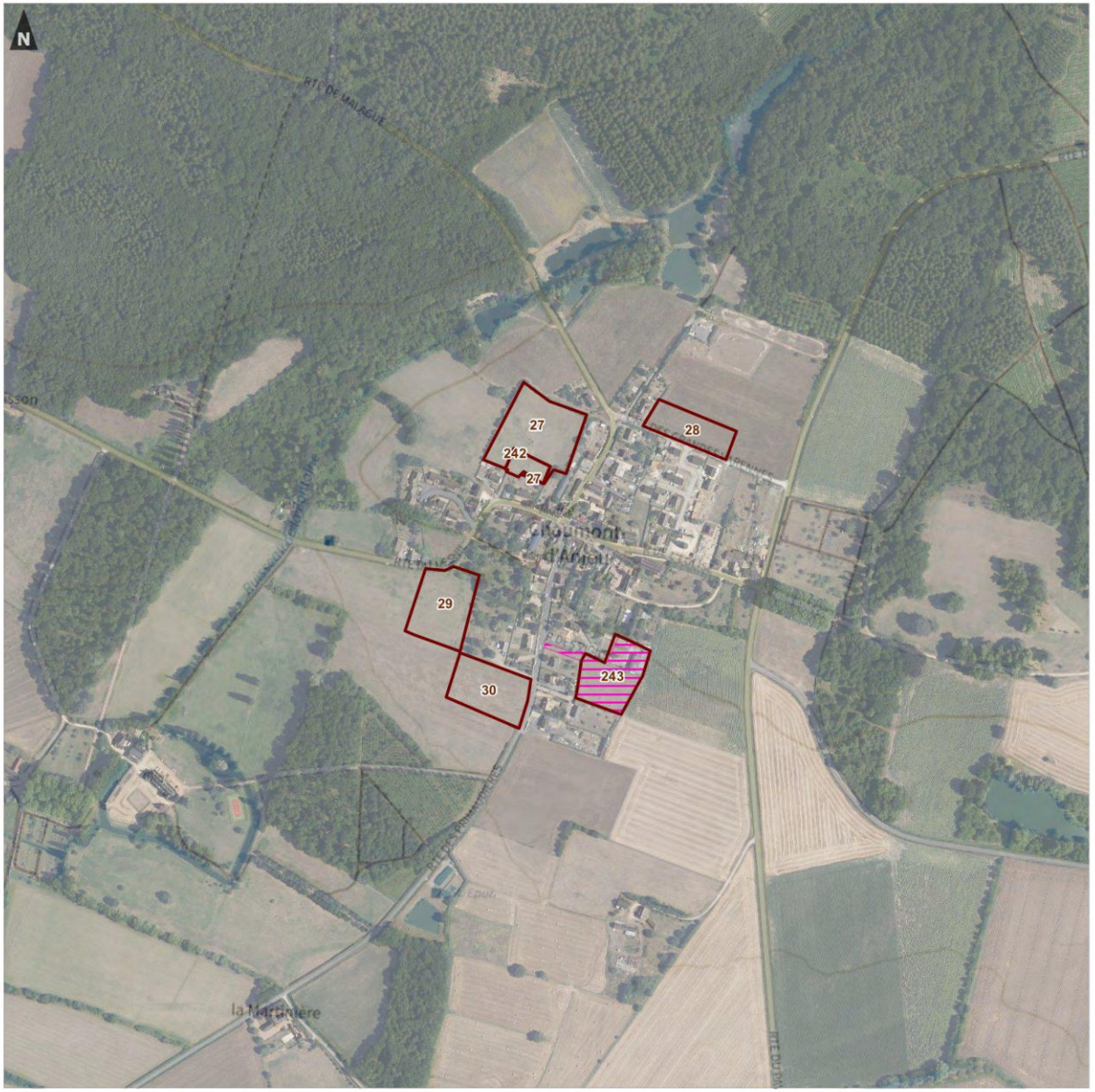
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Jarzé Villages (83/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

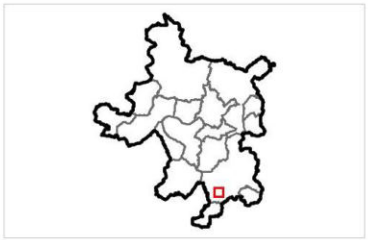
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Jarzé Villages (84/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

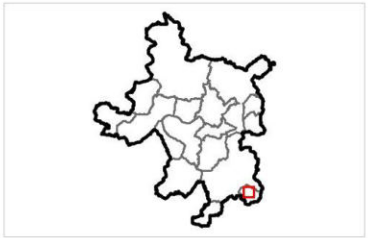
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Sermaise (85/90)

Réseau Natura 2000

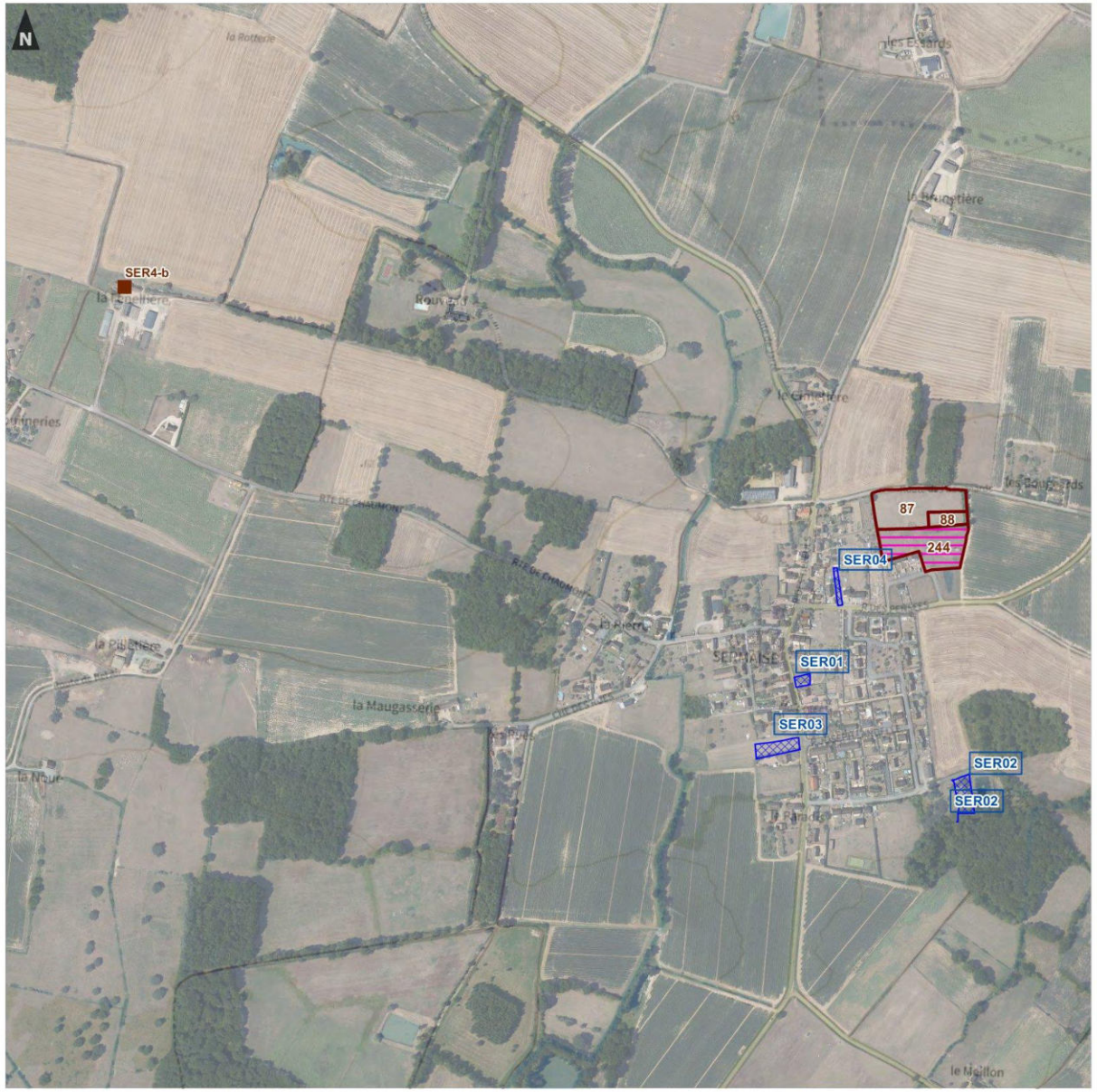
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

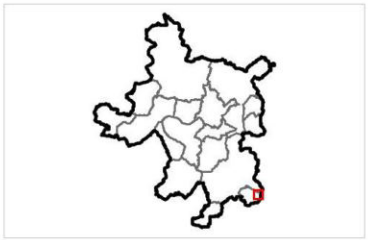
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Sermaise (86/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



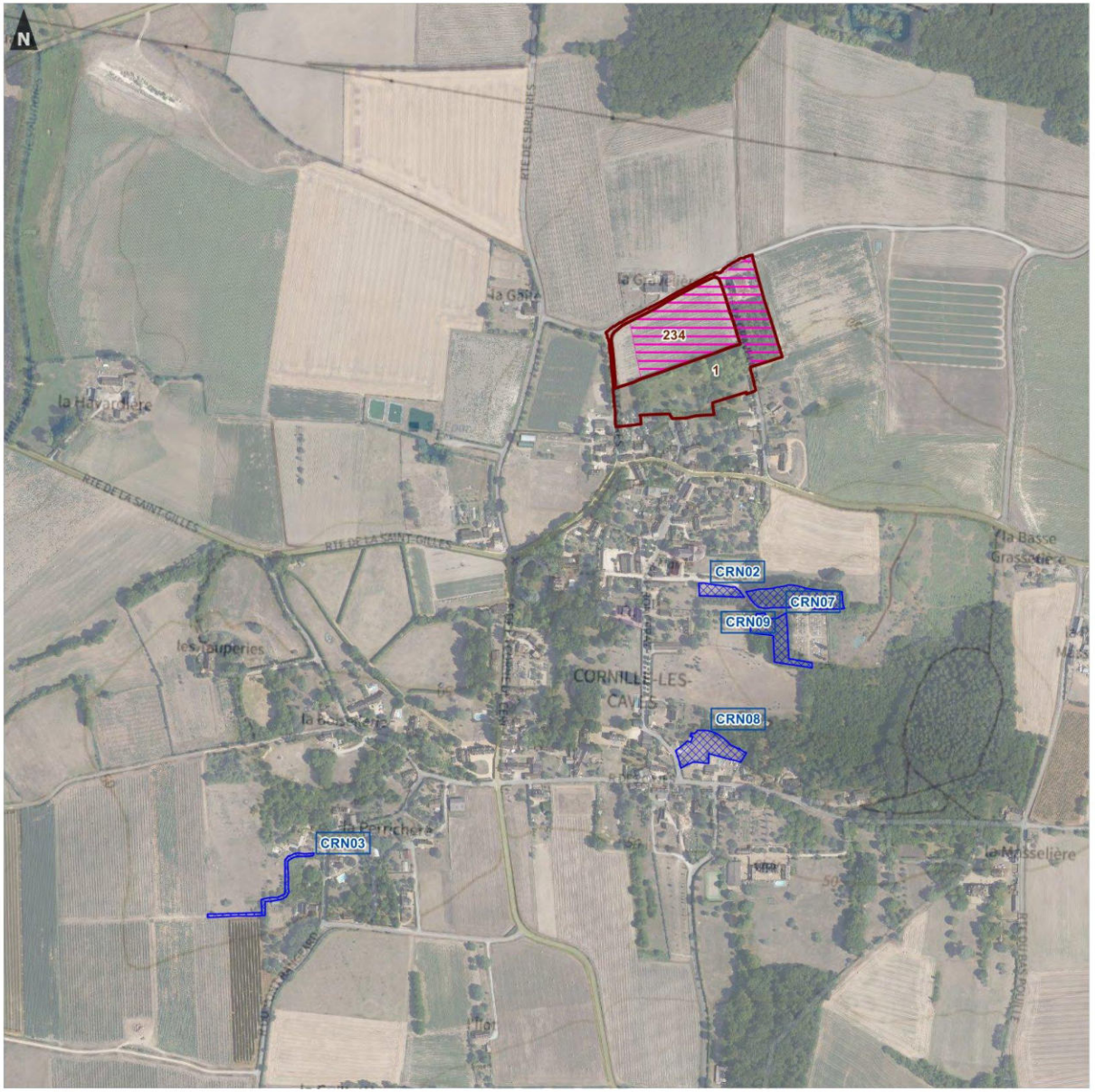
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

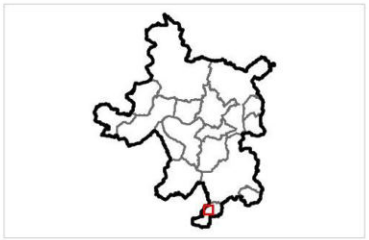
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (87/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme





0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

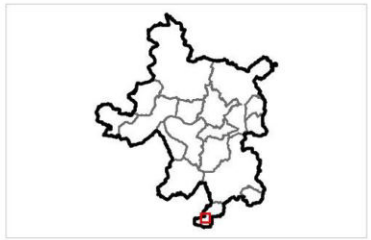
ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (88/90)

Réseau Natura 2000

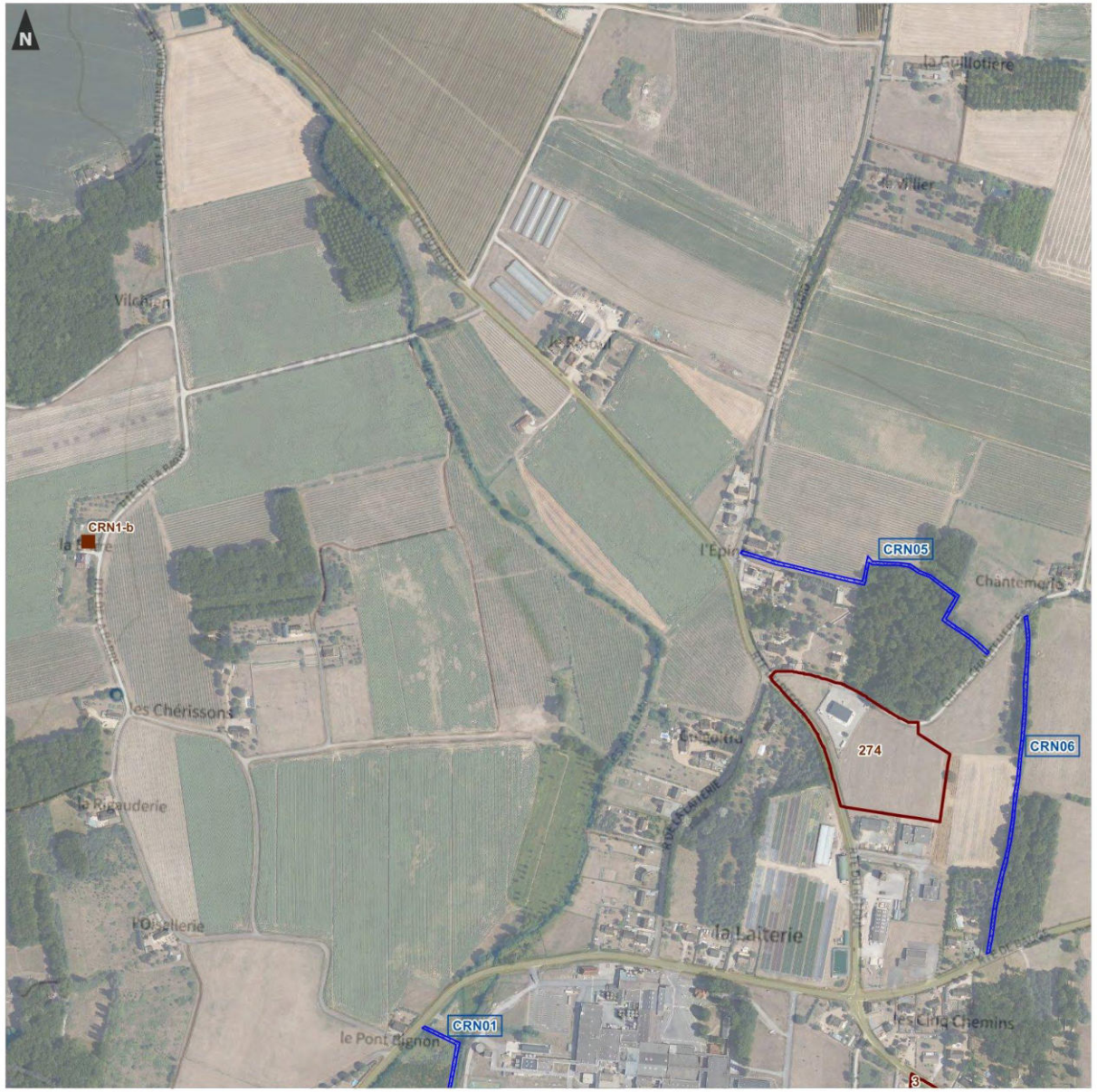
- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

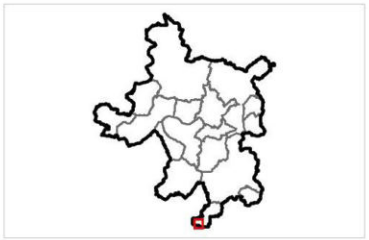
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

Volet écologique de l'évaluation environnementale du PLUi Anjou-Loir-Sarthe

Cornillé-les-Caves (89/90)

Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

auddicé

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite

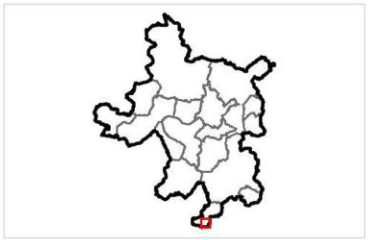


ANJOU LOIR & SARTHE
communauté de communes

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49-72)

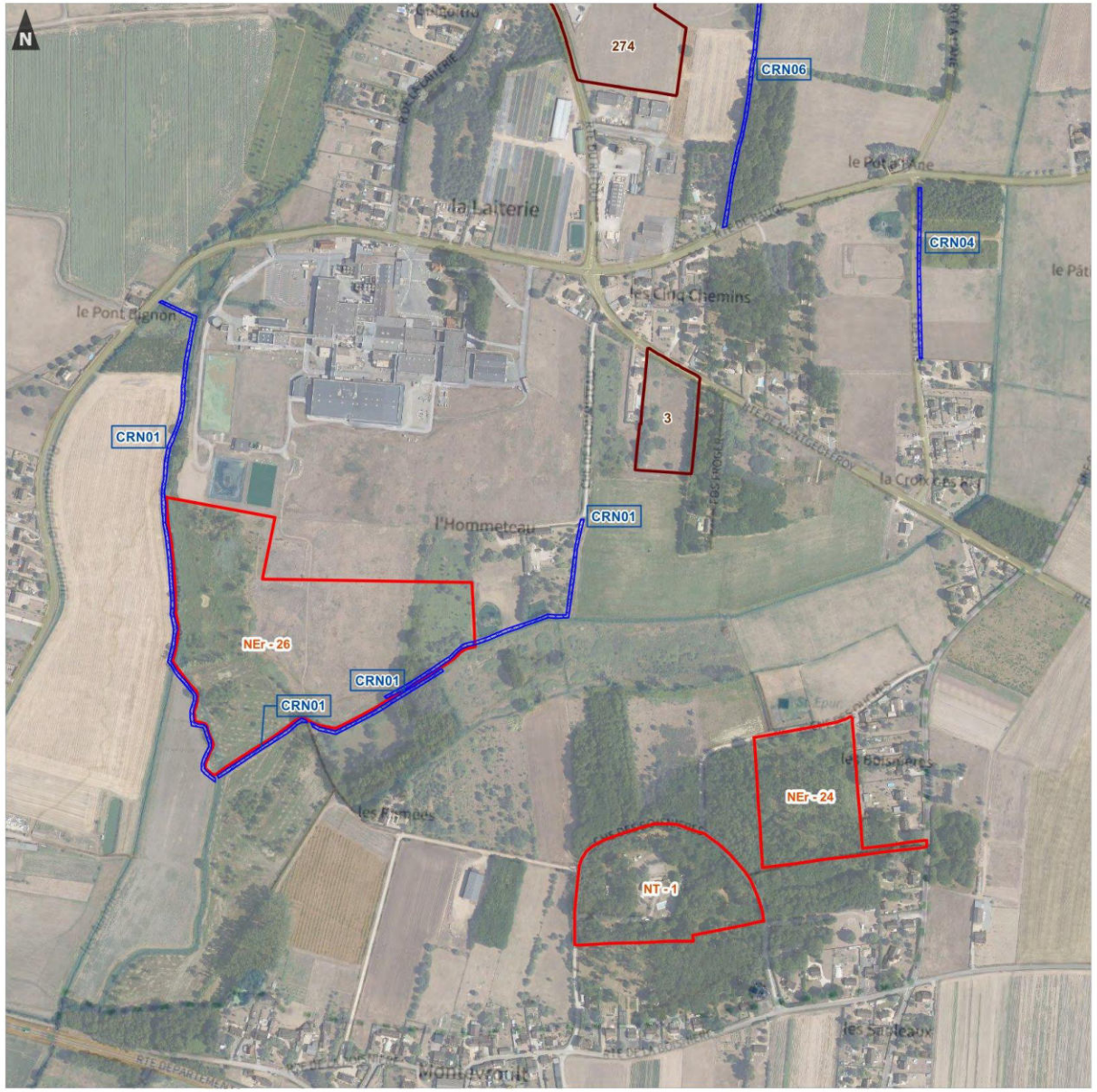
Volet écologique de l'évaluation environnementale
du PLUi Anjou-Loir-Sarthe
Cornillé-les-Caves (90/90)
(ZPS)
Réseau Natura 2000

- Secteur d'études prospectées
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé
- Limite du STECAL
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs de développement à long terme



0 100 200 300
Mètres

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - septembre 2025
Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - BD ORTHO® - © Geopal HR 2022 49
Copie et reproduction interdite



4.2 Impacts et mesures relatifs aux sites Natura 2000

Les principaux impacts potentiels susceptibles d'être générés par les projets d'urbanisation et d'aménagements au sein des secteurs étudiés concernent :

- la modification d'une partie des territoires de reproduction, de repos ou d'alimentation d'espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » et à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;
- la destruction ou la perturbation d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire situés aux abords des sites Natura 2000.

4.2.1 Analyse des impacts bruts et résiduels

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000 ont été étudiés.

Nous nous sommes attachés à étudier, pour chaque espèce, sa présence avérée et la possibilité pour cette dernière, d'utiliser les secteurs concernés par le projet de PLU pour le bon accomplissement de son cycle biologique sur la base :

- de l'écologie de l'espèce ;
- de la nature et fonctionnalité des habitats présents sur les secteurs concernés par le projet de PLUi ;
- du rayon d'action et des domaines vitaux des espèces nommés plus bas « aire d'évaluation spécifique ». Cet élément est issu des investigations réalisées par un groupe de scientifiques pour le compte de la DREAL en région Hauts de France, regroupées dans le document « Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 » ;
- de la distance séparant le site Natura 2000 en question et les secteurs questionnés ainsi que les connexions possibles via des corridors (notamment les cours d'eau et les haies).

L'analyse a été menée à partir des documents d'objectifs (DOCOB) disponibles et des formulaires standards de données (FSD), dont les versions officielles transmises par la France à la Commission Européenne sont consultables sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

4.2.1.1 Analyse des impacts sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de la ZSC n°FR5200630 « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »

Les deux tableaux pages suivantes fournissent pour les habitats puis les espèces ayant justifié la désignation de ce site, le niveau d'impact brut, les mesures mises à place ainsi que le niveau d'impact résiduel atteint avant de conclure quant à l'effet du projet sur l'élément concerné.

Tableau 33 - Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les habitats ayant justifié la désignation de la ZSC n°FR5200630 – p. 1143

Tableau 34 - Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC n°FR5200630 – *p. 1144*

Tableau 33. Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les habitats ayant justifié la désignation de la ZSC n°FR5200630

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Présence avérée de l'habitat sur les secteurs étudiés	Habitat susceptible d'être en lien avec le site en raison de sa proximité (<1 km) ou des connexions (cours d'eau)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Non	Non	Nul / Négligeable	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal ; aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation n'est directement connecté par le réseau hydrographique à ce dernier, de sorte que les impacts bruts des futurs projets d'aménagement ne sont pas susceptibles d'avoir un effet sur cet habitat qui justifie la désignation du site Natura 2000 en question.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire		Nul	Aucun impact n'est à prévoir sur cet habitat
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Non	Non	Nul / Négligeable	Idem	Idem		Nul	Idem
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Non	Non	Nul / Négligeable	Idem	Idem		Nul	Idem
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Oui	Non	Nul / Négligeable	Idem	Idem		Nul	Idem
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	Non	Non	Nul / Négligeable	Idem	Idem		Nul	Idem
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Non	Non	Nul / Négligeable	Idem	Idem		Nul	Idem

Tableau 34. Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC n°FR5200630

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe II de la directive « Habitats »)			Inscription aux annexes de la directive	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire spécifique de l'espèce (distance autour des sites de reproduction et des domaines vitaux) *	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces présentes sur les secteurs étudiés	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
Entomofaune	*Cerambyx cerdo*	Grand Capricorne (Capricorne du chêne)	DH 2 et 4	Oui	1 km	Milieux arborés matures et bois morts, souvent chênes âgés (forêt, bocage, arbres isolés ou alignés…)	Oui	Modéré	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Plusieurs éléments structurels favorables à l'accueil des espèces (alignements d'arbres matures, bocages) sont présents notamment sur les secteurs étudiés de la commune d'Etriché ; plusieurs arbres sont colonisés par le Lucane cerf-volant. L'aménagement peut amener une destruction d'habitats ou à une altération de manière indirecte de ces habitats. De plus, des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)		Nul / Négligeable	Aucun impact n'est à prévoir sur cette espèce
	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	DH 2	Oui	1 km	Milieux arborés matures et bois mort, souvent chênes ou châtaigniers (forêt, bocage, arbres isolés ou alignés…)	Oui	Modéré				Nul / Négligeable	Idem
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	DH 2 et 4	Non	1 km	Milieux arborés matures et bois morts, souvent Hêtres	Oui	Faible				Nul / Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe II de la directive « Habitats »)			Inscription aux annexes de la directive	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire spécifique de l'espèce (distance autour des sites de reproduction et des domaines vitaux) *	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces présentes sur les secteurs étudiés	Niveau d' impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d' évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l' impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	DH 2	Non	Bassin versant (cours d'eau)	Milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées, oligotrophes à eutrophes	Oui	Faible	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Cette espèce n'a pas été identifiée lors des prospections toutefois certains secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation abritent des habitats (mares, pièces d'eau) favorables à la présence de cette espèce. Notons que parmi ces habitats, aucun n'est directement connecté par le réseau hydrographique au site Natura 2000 ; cependant, le secteur le plus proche se situe à CORZE (secteurs n° 104, 106), à proximité immédiate de cette zone N2000. Compte tenu de l'aire spécifique de cette espèce et qu'aucune reproduction n'est avérée sur les secteurs, il apparait que les projets d'aménagement n'auront qu'un impact brut faible sur cette espèce. Les milieux humides et aquatiques seront préservés dans le cadre du PLUi.	ME2 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) => Zones humides		Nul / Négligeable	Aucun impact n'est à prévoir sur cette espèce
	Ophiogomphus cecilia	Gomphe serpentin	DH 2 et 4	Non	Bassin versant (cours d'eau)	Cours d'eau (ruisseaux, rivières et fleuves), bien oxygénés et à fond sableux	Oui	Faible	Idem	Idem		Nul / Négligeable	Idem
	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	DH 2 et 4	Non	Bassin versant (cours d'eau)	Eaux courantes aux berges assez abruptes et riches en chevelus racinaires	Oui	Faible	Idem	Idem		Nul / Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe II de la directive « Habitats »)			Inscription aux annexes de la directive	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire spécifique de l'espèce (distance autour des sites de reproduction et des domaines vitaux) *	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces présentes sur les secteurs étudiés	Niveau d' impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d' évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l' impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
Poisson	*Alosa alosa*	Grande Alose	DH 2 et 5	Non	Bassin versant (cours d'eau)	Eaux marines littorales et eaux douces à substrat caillouteux pour sa reproduction	Oui	Nul / Négligeable	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Aucun secteur étudié ne présente des habitats favorables à l'espèce ; aucun aménagement n'est susceptible d'impacter même de manière indirecte l'habitat de l'espèce	Idem		Nul / Négligeable	Aucun impact n'est à prévoir sur cette espèce
	Alosa fallax	Alose feinte	DH 2 et 5	Non	Bassin versant (cours d'eau)	Eaux marines littorales et eaux douces à substrat caillouteux pour sa reproduction	Oui	Nul / Négligeable	Idem	Idem		Nul / Négligeable	Idem
	Petromyzon marinus	Lamproie marine	DH 2	Non	Bassin versant (cours d'eau)	Eaux marines littorales et eaux douces à substrat caillouteux pour sa reproduction	Oui	Nul / Négligeable	Idem	Idem		Nul / Négligeable	Idem
	Rhodeus amarus	Bouvière	DH 2	Non	Bassin versant (cours d'eau)	Eaux lentes des rivières et des fleuves, lacs et étangs à fonds vaseux et ensablés	Oui	Nul / Négligeable	Idem	Idem		Nul / Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe II de la directive « Habitats »)			Inscription aux annexes de la directive	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire spécifique de l'espèce (distance autour des sites de reproduction et des domaines vitaux) *	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces présentes sur les secteurs étudiés	Niveau d' impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d' évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l' impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Triton crêté	DH 2 et 4	Non	Bassin versant (cours d'eau)	Mares d'eau stagnante, à proximité de boisements ou fourrées	Oui	Faible	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Cette espèce n'a pas été identifiée lors des prospections toutefois certains secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation abritent des habitats (mares, pièces d'eau) favorables à la présence de cette espèce. Notons que parmi ces habitats, aucun n'est directement connecté par le réseau hydrographique au site Natura 2000 ; cependant, les secteurs les plus proches se situent à CORZE (secteurs n° 104, 106) et MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY (OAP A), à moins de 100m de cette zone N2000. Compte tenu de l'aire spécifique de cette espèce, il apparait que les projets d'aménagement n'auront qu'un impact brut faible sur cette espèce. Aucune reproduction avérée sur les secteurs. Les zones humides, aquatiques et le réseau de haies bocagères seront préservés dans le cadre du PLUI.	ME2 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) => Zones humides		Nul / Négligeable	Aucun impact n'est à prévoir sur cette espèce
Mammifères terrestres	*Castor fiber*	Castor d'Europe	DH 2, 4 et 5	Non	Bassin versant (nappe phréatique liée à l'habitat), 3 km	Eaux courantes à proximité de zones arborées à essences tendres (saulaies, peupleraie, hêtraie…)	Oui	Faible	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Aucun secteur étudié ne présente des habitats favorables à l'espèce ; aucun aménagement n'est susceptible d'impacter même de manière indirecte l'habitat de l'espèce	Idem		Nul / Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe II de la directive « Habitats »)			Inscription aux annexes de la directive	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire spécifique de l'espèce (distance autour des sites de reproduction et des domaines vitaux) *	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces présentes sur les secteurs étudiés	Niveau d' impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d' évitement	Mesure de réduction	Niveau d' impact résiduel*	Description de l' impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
Chiroptères	*Barbastella bar bastellus*	Barbastelle d'Europe	DH 2 et 4	Oui	5 km autour des gîtes de parturition et 10 km autour des sites d'hibernation	Milieux boisés et structurés (haies, lisières…)	Oui	Modéré	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Au niveau des secteurs étudiés, plusieurs éléments structurels favorables à la chasse et au transit des espèces (linéaires de haies, lisière de boisements, zones humides, bocages) sont présents. Les secteurs abritant des milieux arborés et des zones en eaux sont particulièrement attractifs. Il conviendra de ne pas impacter ces secteurs et tout élément participant significativement aux connectivités écologiques sur le territoire de l'intercommunalité.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité MA associées au PLUi	Très faible	Idem
	Myotis bechsteinii	Vespertilion de Bechstein	DH 2 et 4	Non			Oui	Modéré				Très faible	Idem
	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	DH 2 et 4	Non			Oui	Modéré				Très faible	Idem
	Myotis myotis	Grand murin	DH 2 et 4	Non			Oui	Modéré				Très faible	Idem
	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	DH 2 et 4	Non		Paysages structurés (haies, lisières boisées), comme lieu d'alimentation, et bâtis ou cavités, comme gîte	Oui	Modéré				Très faible	Idem
	Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	DH 2 et 4	Non			Oui	Modéré				Très faible	Idem

NB : * : distance autour des sites de reproduction et des domaines vitaux issue du Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 et annexes (DREAL Haut-de-France (ex-DREAL Picardie), validé par le CSRPN, 2012)
DH. = Directive « Habitats » - Annexes 2 et/ou 4

Le projet provoquera une consommation limitée d'espace appartenant au réseau Natura 2000. En effet, le Secteur A de l'OAP de Chemiré-sur-Sarthe (Morannes sur Sarthe-Daumeray) se situe au droit de la ZSC n°FR5200630. Cependant, la surface de ce secteur reste limitée au regard de la superficie du site Natura 2000. De plus, les enjeux pressentis sur ce secteur sont faibles, aucune espèce d'intérêt communautaire ne sera significativement impactée sur les secteurs d'étude.

En prenant en compte les mesures préconisées, **le projet de PLUi n'engendra pas d'incidence significative sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC n°FR5200630.**

Concernant les secteurs sans intervention sur le terrain, certains se trouvent, en partie ou en totalité, au droit de ce site Natura 2000. Plusieurs d'entre eux sont zonés en NT ou NL (NT-5, NL3, NL-6), mais trois emplacements réservés engendreront de la consommation d'espace appartenant au réseau Natura 2000 (MOR05, SEI03 et TIE06). **Afin de déterminer de façon plus précise l'impact de ces aménagements sur les sites Natura 2000 des prospections de terrain seront nécessaires.**

Les aménagements opérés au niveau des emplacements réservés MOR05, SEI03 et TIE06 pourraient impacter les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS n°FR5210115, en particulier lors des phases de travaux.

En ce qui concerne les secteurs concernés par des OAP, le projet de PLUi ne remet donc pas en cause l'intégrité de ce site Natura 2000.

4.2.1.2 Analyse des impacts sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de la ZPS n°FR5210115 « Basses Vallées angevines et prairies de la Baumette ».

Le tableau, en page suivante, fournit pour les espèces ayant justifié la désignation de ce site, le niveau d'impact brut, les mesures mises à place ainsi que le niveau d'impact résiduel atteint avant de conclure quant à l'effet du projet sur l'élément concerné.

Tableau 35 - Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS n° FR2410011- p. 1150

Tableau 35. Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS n° FR2410011

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Milvus migrans	Milan noir	DO1	Non	10 km	Milieux arborés disposant de grands arbres	Non	Nul/ Négligeable	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Cette espèce n'a pas été identifiée comme reproducteur lors des prospections toutefois certains secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation abritent des habitats (alignements d'arbres, espaces arborés, mâtures) favorables à la présence de cette espèce. Compte tenu de l'aire spécifique de cette espèce et de l'attractivité restreinte des milieux favorables en place sur les secteurs vis-à-vis des abords, davantage attractifs, il apparait que les projets d'aménagement n'auront qu'un impact brut faible sur cette espèce.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire	Nul/ Négligeable	Aucun impact résiduel

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Pernis apivorus	Bondrée apivore	DO1	Non	3,5 km	Milieux disposant de grands arbres alternés de milieux ouverts (boisements, haies arborées)	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	DO1	Non	3 km	Milieux ouverts (culture, prairie, pelouse) ponctués de milieux arbustifs (d'épineux) comme zones d'alimentation et de reproduction	Oui	Faible	Les secteurs étudiés présentent peu ou pas plus d'habitats attractifs pour ces espèces que sur le reste du périmètre.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	Nul/ Négligeable	Idem
	Lullula arborea	Alouette lulu	DO1	Oui	3 km	Milieux ouverts accidentés à herbacé disposant d'arbres ou buissons clairsemés (coteaux, bocages, landes, prairies pâturées…)	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	DO1	Non	3 km	Milieux ouverts (culture, prairie, pelouse) comme zone d'alimentation et zone de reproduction	Oui	Faible	Aucune reproduction n'est avérée sur les secteurs étudiés. Des sites d'alimentation de l'espèce sont toutefois présents sur les secteurs agricoles. Les secteurs étudiés présentent peu ou pas plus d'habitats attractifs pour ces espèces que sur le reste du périmètre. De plus, ces derniers concernent des milieux agricoles dont les capacités d'accueil de l'espèce dépendent de l'assolement des cultures, souvent rotatoire. Le niveau d'impact brut est donc pondéré à **- 1 niveau**	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	Nul/ Négligeable	Aucun impact résiduel
	Circus pygargus	Busard cendré	DO1	Non	3 km	Milieux ouverts (culture, prairie, pelouse) comme zone d'alimentation et zone de reproduction	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Asio flammeus	Hibou des marais	DO1	Non	3 km	Milieux ouverts (prairies, friches le long de haies, épais bosquets)	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Pluvialis apricaria	Pluvier doré	DO1	Non	3 km	Milieux ouverts (lande rase mais aussi landes prairies, cultures, terres labourées)	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Ichthyaetus melanocephalus	Mouette mélanocéphale	DO1	Oui	3 km	Estuaires, marais côtiers et réseaux hydrographiques disposant de plages	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Egretta garzetta	Aigrette garzette	DO1	Oui	5 km	Réseau hydrographique, plans d'eau naturels ou artificiels et zones côtières disposant de boisements à proximité (reproduction arboricole et coloniale)	Oui	Faible	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal ; aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation n'est directement connecté par le réseau hydrographique à ces derniers, de sorte que les impacts bruts des futurs projets d'aménagement ne sont pas susceptibles d'avoir un effet sur cet habitat qui justifie la désignation du site Natura 2000 en question. En revanche, l'aménagement de zones favorables à l'alimentation de cette espèce peut amener une destruction d'habitats des milieux humides, et une altération de manière indirecte de ces habitats. De plus, des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire	Nul/ Négligeable	Aucun impact résiduel

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Ardea purpurea	Héron pourpré	DO1	Non	5 km		Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	DO1	Non	5 km		Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Egretta alba	Grande Aigrette	DO1	Non	5 km	Réseau hydrographique, plans d'eau naturels ou artificiels et zones côtières disposant de ligneux à proximité (reposoirs) ; reproduction en roselière et arbustes au-dessus de l'eau	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Crex crex	Râle des genêts	DO1	Non	3 km	Milieux ouverts humides (prairies, marécages, voir champs cultivés)	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	DO1	Non	Bassin versant, 1 km	Berges sablonneuses à proximité d'entités d'eau (rivières, plans d'eau…)	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	DO1	Non	1 km	Zones humides (marais et abords de cours d'eau avec buissons, roseaux, saulaies)	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	DO1	Non	Bassin versant (nappe phréatique liée à l'habitat), 10 km	Rives de plans d'eau, étangs et cours d'eau à proximité de zones arborées de haut jet (reproduction arboricole)	Non	Nul/ Négligeable	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal, or aucun milieu favorable à la reproduction de l'espèce n'est présent sur les secteurs étudiés	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire	Nul/ Négligeable	Aucun impact résiduel
	Aythya nyroca	Fuligule nyroca	DO1	Non	3 km	Étangs riches en végétation aquatique (berges et pleine eau)	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Chlidonias hybrida	Guifette moustac	DO1	Non	3 km	Rives de plans d'eau, étangs et cours d'eau de grand gabarit	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Chlidonias niger	Guifette noire	DO1	Non	3 km	Rives de plans d'eau, étangs et cours d'eau de grand gabarit	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Ciconia ciconia	Cigogne blanche	DO1	Non	15 km	Milieux ouverts et humides (prairies, cultures, pâtures) bordant les vergers ou cours d'eau	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Ciconia nigra	Cigogne noire	DO1	Non	15 km	Milieux forestiers denses à proximité des réseaux hydrographiques	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Circus aeruginosus	Busard des roseaux	DO1	Non	3 km	Zones marécageuses & milieux ouverts (culture, prairie, pelouse) comme zone d'alimentation et zone de reproduction	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Himantopus himantopus	Échasse blanche	DO1	Non	3 km	Zones humides marécageuses (marais, prairies steppiques humides) à végétation dense et riche en surfaces vaseuses	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Philomachus pugnax	Combattant varié	DO1	Non	3 km	Zones humides marécageuses (marais, prairies steppiques humides) à végétation dense et riche en surfaces vaseuses	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Platalea leucorodia	Spatule blanche	DO1	Non	5 km	Milieux humides de types variés	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Porzana pusilla	Marouette de Baillon	DO1	Non	3 km	Zones humides marécageuses (marais, prairies steppiques humides) à végétation dense et riche en surfaces vaseuses	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Porzana porzana	Marouette ponctuée	DO1	Non	3 km	Zones humides marécageuses (marais, prairies steppiques humides) à végétation dense et riche en surfaces vaseuses	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	DO1	Non	3 km	Estuaires, marais côtiers et réseaux hydrographiques disposant de plages	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Sterna hirundo	Sterne pierregarin	DO1	Non	3 km	Estuaires, marais côtiers et réseaux hydrographiques disposant de plages	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem
	Sternula albifrons	Sterne naine	DO1	Non	3 km	Estuaires, marais côtiers et réseaux hydrographiques disposant de plages	Non	Nul/ Négligeable	Idem	Idem	Idem	Nul/ Négligeable	Idem

Espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000 (Annexe I de la directive « Oiseaux »)			Inscription aux annexes de la directive « Oiseaux »	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Aire d'évaluation spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Milieux favorables aux espèces, présents sur les secteurs étudiés susceptibles d'être impactés dans le cadre du PLUi	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Groupe	Nom français	Nom latin											
	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	DO1	Non	4 km	Falaises, bâtis de grande hauteur (immeubles des grandes agglomérations), voir arbres de haut jet	Non	Nul/ Négligeable	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal, or aucun milieu favorable à la reproduction de l'espèce n'est présent sur les secteurs étudiés	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire	Idem	Nul/ Négligeable	Idem

* : L'aire d'évaluation spécifique d'une espèce / habitat : pour chaque espèce ou/et habitat naturel d'intérêt communautaire, une aire d'évaluation spécifique a été établie selon un rayon d'action et les domaines vitaux concernant l'élément étudié. Ce travail est tiré des investigations réalisées pour le compte de la DREAL en région Picardie et regroupant dans le document « Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 ».

Comme l'illustre ce tableau, le projet de PLUi en l'état ne provoquera aucune consommation d'espace de la ZPS et aucune espèce d'intérêt communautaire ne se reproduit actuellement sur les secteurs ayant bénéficiés de prospections sur le terrain.

Concernant les secteurs sans intervention sur le terrain, certains se trouvent, en partie ou en totalité, au droit de ce site Natura 2000. Plusieurs d'entre eux sont zonés en NT ou NL (NT-5, NL3, NL-6), mais trois emplacements réservés engendreront de la consommation d'espace appartenant au réseau Natura 2000 (MOR05, SEI03 et TIE06). **Afin de déterminer de façon plus précise l'impact de ces aménagements sur les sites Natura 2000 des prospections de terrain seront nécessaires.**

En prenant en compte les mesures préconisées, **le projet de PLUi n'engendra pas, au niveau de ses OAP, d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS n°FR5210115.**

Les aménagements opérés au niveau des emplacements réservés MOR05, SEI03 et TIE06 pourraient impacter les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS n°FR5210115, en particulier lors des phases de travaux.

En ce qui concerne les secteurs soumis à OAP, le projet de PLUi ne remet donc pas en cause l'intégrité de ce site Natura 2000.

4.2.2 Mesures d'évitement, de réduction ou de compensatoire supplémentaires

Le projet de PLUi permet d'éviter d'impacter les secteurs à enjeux forts et la plupart des secteurs à enjeux modérés (habitat ou espèce d'intérêt communautaire, connectivité écologique identifiée…). Dans le cas où des impacts résides, des mesures de réductions, de compensations et d'accompagnement sont préconisées. La majeure partie des futurs urbanisations et aménagements des secteurs étudiés n'auront aucune influence sur l'état de conservation des espèces faunistiques d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Seul le secteur A de l'OAP de la commune de Chemiré-sur-Sarthe aura un impact sur des sites Natura 2000. Cependant, ce secteur présente une superficie assez restreinte et ne présente que des enjeux faibles.

Aucune mesure supplémentaire n'est à prévoir par rapport aux mesures relatives aux habitats et aux espèces (chapitre précédent).

4.3 Synthèse relative à l'incidence sur les sites Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction permettent d'atteindre un niveau d'impact résiduel non significatif sur les habitats et/ou espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 situés sur le territoire de la CCALS. À cet effet, aucune mesure de compensation n'est nécessaire.

Ainsi, le **projet de PLUi, tel qu'il est prévu, n'est pas de nature à remettre en cause en cause l'état de conservation de la flore, la faune et des habitats remarquables ayant justifié la désignation des sites Natura 2000**, situés sur et/ou aux abords immédiats du territoire intercommunal.

BIBLIOGRAPHIE

Flore

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 - 2002 - *Habitats humides.* La Documentation française. 457 p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 - 2005 - *Habitats agropastoraux.* Vol. 1 et 2. La Documentation française.445p. + 48 p.

CAUSSE G. PUJOL D., BESLIN O., BELLENFANT S. & PARADIS A.H. (2024) –*Catalogue de la flore vasculaire de l'ouest de la France, version 2024.* Conservatoire botanique national d Brest et de son réseau de correspondants, 43 p.

CBNSA, 2015, *Note technique Opérations de revégétalisation–recommandations de mise en œuvre*, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique 8 p.

CHAMMARD E. (coord.), 2018 - Végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine – Guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif Central, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 68 pages + annexes.

CORDIER J., FILOCHE S. – *Notice du catalogue de la flore vasculaire du Centre-Val de Loire,* MNHN/CBNBP. 21 p. [et le catalogue associé]

DELARZE R., GONSETH Y., GALLAND P., 1998 - *Guide des milieux naturels de Suisse.* Delachaux et Nietslé. 415 pages.

DREAL Haut-de-France (ex-DREAL Picardie), validé par le CSRPN, 2012 *Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000* et annexes, 16 p.

FOUCAULT B. de, 1984 - *Systémique, structuralisme et synsystématique des prairies hygrophiles des plaines atlantiques françaises.* Thèse université de Rouen. 672 pages.

LAMBINON J., DE LANGHE J.E., DELVOSALLE L. & DUVIGNEAUD J., 2024. *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines*. 7ème éd. Patrimoine du Jardin Botanique National de la Belgique, Meise, 1167 pages.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

TISON Jean-Marc & de FOUCAULT T. 2014 - *Flora Gallica Flore de France,* SBF, Biotope, 1400 p

RAMEAU J-C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000 - *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.* ENGREF, ONF, IDF.

RAMEAU J.C., MANSION D. & DUME G., 1989. *Flore forestière française,* guide écologique illustré, plaines et collines. Edition I.D.F., Paris. 1785 pages

RIVERS, M.C., & al. (2019) European Red List of Trees. Cambridge, UK and Brussels, Belgium: IUCN. viii + 60pp) : statut de conservation à l'échelle de l'Europe.

ROMAO Carlos (compil.), 1997 - *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne.* Version EUR 15. Commission européenne DG XI. 109 pages.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN 2018. *La Liste rouge des espèces menacées en France* – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France., 32 p.

F. DORTEL, S. MAGNAGNON, 2019 Liste des espèces sensibles en région Pays de la Loire – Flore vasculaire, 22 p.

Faune

Avifaune

COLLECTIF 2012. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Oiseaux.* Tome 8
Volume 1 : *de l'Aigle botté à la Fauvette pitchou.* La Documentation française, Cahiers d'habitats Natura 2000, octobre 2012. 382 p.
Volume 2 : *de la Fauvette sarde à l'Oie cendrée.* La Documentation française, Cahiers d'habitats Natura 2000, octobre 2012. 390 p.
Volume 3 : *de l'Oie des moissons au Venturon montagnard.* La Documentation française, Cahiers d'habitats Natura 2000, octobre 2012. 384 p.

COMMISSION DE L'AVIFAUNE FRANÇAISE (CAF). **2016.** Liste officielle des Oiseaux de France – Version 2016 (Catégories A, B et C). *Ornithos – Revue d'ornithologie de terrain,* Sept.-Octobre 2016 (n°121), 23-5 : 254-271.

GEROUDET P. 2000 *Les Rapaces d'Europe diurnes et nocturnes.* Édition mise à jour par Michel Cuisin. Paris : Delachaux et Niestlé, 2000. 446 p.

GEROUDET P. 1998 *Les Passereaux d'Europe*.
Tome 1 : *Des Coucous aux Merles*. Edition mise à jour par Michel Cuisin. Paris : Delachaux & Niestlé, 1998. 405 p.
Tome 2 : *De la Bouscarle aux Bruants*. Edition mise à jour par Michel Cuisin. Paris : Delachaux & Niestlé, 1998. 512 p.

ISSA N., MULLER Y., Coord. (2015). *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

JIGUET F., **2011**. *100 oiseaux communs nicheurs de France. Identification, Répartition, Évolution*. Paris : Delachaux & Niestlé, 2011. Muséum national d'Histoire naturelle. 224 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, CENTRE D'ETUDES BIOLOGIQUE DE CHIZÉ. **2017** Enquête Rapaces Nocturnes : Protocole National Enquête Rapaces nocturnes.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX CHAMPAGNE-ARDENNE 2021 – RÉSEAU GRUES FRANCE. *La Grue cendrée en France. Migration et hivernage*. 16 p.

CHIROPTERES

BARATAUD M. 2012 – Écologie acoustique des chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection inventaires et biodiversité), 344 p.

AUTRES FAUNES

BOUDOT J.-P, GRAND D., WILDERMUTH H. & MONNERAT C., 2017. *Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 2ème édition. 456 p.

GRAND D., BOUDOT J.-P., DOUCET G., 2014. *Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze, (Collection Cahier d'identification), 136 p.

LAFRANCHIS T., 2016. *Papillons de France. Guide de détermination des papillons diurnes*. Diatheo. 351 p.

LESCURE J. & MASSARY DE J.-C. (Coords), 2012. *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope ; Muséum national d'Histoire naturelle (collection Inventaire & biodiversité), 272 p.

LETTY J., SELLIER M., BERGER F., MATHEVET N., MARCHANDEAU S. 2015 Estimer la régression et la fragmentation des habitats favorables au lapin de garenne. *Faune sauvage*, 1e trimestre 2015, n° 306, 43-49.

MULLER F., ROME Q., PERRARD A., VILLEMANT C. 2013 Le Frelon asiatique en Europe : jusqu'où ira-t-il ? *Insectes*, 2ème semestre 2013, n° 169, 3-6.

ANNEXES

Référentiels et abréviations

Sont présentés ci-après les différents textes législatifs et référentiels relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur aux niveaux européen, national et régional, et sur lesquels repose l'évaluation des enjeux écologiques. Sont également indiquées les abréviations de ces textes, utilisées dans le document.

Référentiels

Dans le cas d'un projet situé en **Pays de la Loire dans le département du Maine-et-Loire (49),** les statuts de protection, de menaces utilisées pour la faune sont notés ci-après.

Echelle d'application	Textes
Internationale 	- Berne : « convention de Berne » relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe approuvée par la décision du Conseil 82-72-CEE du 3 décembre 1981 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990). - LRM : La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012) ;
Européenne 	- DO : Directive 79-409 (dite directive « Oiseaux ») du 2 avril 1979 mise à jour par la Directive 2009-147-CE du 30 novembre 2009 relative à la conservation des oiseaux sauvages et surtout son Annexe I (DO1) - DH : Directive 92-43 (dite directive « Habitats ») du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes I (DH1), II (DH2) et IV (DH4) ou encore V (DH5). - LRE: European Red List of Birds. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. 2015. 67 p. BIRDLIFE INTERNATIONAL (2015) - LRE : La liste rouge européenne des rhopalocères (UICN, 2012) et des odonates (UICN, 2010) ;
Nationale	- PN : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ; - PN : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national, version abrogée le 6 décembre 2009



	- PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national, version consolidée au 07 octobre 2012 ; - PN : Arrêté du 19 novembre 2007 modifié par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire ; - PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, version consolidée au 06 mai 2007 ; - PN : Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés ; - PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; - PN : Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ; - PNm : Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant les espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. - LRN : Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine : nicheurs, de passage et hivernants (UICN France, MNHN & SHF, 2016) - LRN : Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2017) ; - LRN : Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2015) ; - LRN : Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2012) ; - LRN : Liste rouge libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2016) ; - LRN : Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2009) ; - LRN : Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2012) ; - LRN : Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques des Orthoptères de France (SARDET E. & DEFAUT B., 2004) ; - LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Fascicule. UICN France, FCBN, AFB & amp ; MNHN. Paris, France. 32 pp. (DREAL, 2018.) - SCAP : Listes d'espèces et d'habitats SCAP - Annexes régionales et liste nationale - Liste nationale SCAP consolidée. MNHN-SPN. 47 pp. (Léonard, L. 2015)
Régionales	
Pays de la Loire	**Flore** - PR : Arrêté interministériel du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale - LRR : Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire. Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de



l'UICN. Document validé par l'UICN le 21/10/2015 et par le CSRPN le 26/11/2015. DREAL Pays de la Loire /Région des Pays de la Loire, CBN Brest. 53 pp. (Dortel, F. & al., 2015)
- ZNIEFF : Liste des espèces marines déterminantes ZNIEFF de Pays de la Loire (DREAL, 2014)
- SCAP : Listes d'espèces et d'habitats SCAP - Annexes régionales et liste nationale - région Pays de la Loire. MNHN-SPN. 46 pp. (Léonard, L. 2015)

Faune
- LRR : Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 24 p. (MARCHADOUR B. & al., 2014)
- LRR : Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Volet espèces disparues (RE). Rapport soumis au CSRPN le 17 avril 2014, V2. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 14 p. (MARCHADOUR B. (coord.), 2013)
- LRR : Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p. (MARCHADOUR B. & al., 2009).
- ZNIEFF : Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la faune (DREAL PAYS DE LA LOIRE, 2019).

Nouvelle-aquitaine



Flore
- PR : Arrêté interministériel du 19 avril 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale
- LRR : Liste rouge des Orchidées de Poitou-Charentes. CBN Sud-Atlantique, Société Française d'Orchidophilie de Poitou-Charentes et Vendée. 35 pp. (Gouel, S. 2016.)
- LRR : Liste rouge de la Flore vasculaire de Poitou-Charentes. CBN Sud-Atlantique. Fichier Excel. (Anonyme, 2018.)
- LRR : Liste rouge de la flore vasculaire du Limousin. Conservatoire Botanique National du Massif Central. 66 pp. (Anonyme. 2013).
- RARETE : Listes d'espèces et d'habitats SCAP - Annexes régionales et liste nationale - région Poitou-Charentes. MNHN-SPN. 46 pp. (Léonard, L. 2015)
- LRR : Liste Rouge du Poitou-Charentes : chapitre Champignons. (GEREPI, Poitou-Charentes Nature, 2019) ;

Faune
- LRR : Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Amphibiens et Reptiles (Poitou-Charentes Nature, 2016) ;
- LRR : Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Cigales, Mantes, Phasme et Ascalaphes (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- LRR : Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Mammifères (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- LRR : Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Odonates (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- LRR : Poitou Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Oiseaux nicheurs (Poitou-Charentes Nature, 2018) ;
- LRR : Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Rhopalocères (Poitou-Charentes Nature, 2019) ;
- LRR : Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Orthoptères (Poitou-Charentes Nature, 2019) ;
- ZNIEFF : Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes (Jourde et Terrisse, 2001)).
- LRR : DELMAS S. & al. (2000). Liste des lépidoptères rhopalocères en Limousin
- LRR : Liste rouge des odonates du Limousin CSRPN, UICN (2005).
- LRR : Liste rouge des Coléoptères saproxyliques et phytophages du Limousin CHAMBORD & al. (2013).
- LRR : Liste rouge régionale des oiseaux du Limousin SEPOL (2015).
- ZNIEFF : Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la faune du Limousin (DREAL 2017).

Centre Val de Loire



Flore
- PR : Arrêté interministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale
- LRR : Anonyme. 2013. Liste rouge des plantes vasculaires de la région Centre. CBNBP. 15 pp.
- ZNIEFF : Anonyme. 2018. Liste des habitats et espèces déterminantes de la région Centre-Val de Loire. DREAL Centre-Val de Loire. Fichier Excel.
- SCAP : Léonard, L. 2015. Listes d'espèces et d'habitats SCAP - Annexes régionales et liste nationale - région Centre. MNHN-SPN. 42 pp.

Faune
- LRR : Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre (CSRPN, UICN 2013)
- LRR : Liste rouge des amphibiens de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des reptiles de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des chauves-souris de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des mammifères de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des poissons de la région Centre (CSRPN, UICN 2012).
- LRR : Liste rouge des lépidoptères de la région Centre (CSRPN, UICN, actualisation 2013) ;
- LRR : Liste rouge des odonates de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des orthoptères de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des mollusques de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- ZNIEFF : Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre-Val de Loire (CSRPN, DREAL 2012) ;

- ZNIEFF : Liste des oiseaux déterminants en région Centre-Val de Loire (CSRPN DREAL, actualisation 28 avril 2016)
- ZNIEFF : Liste des chauves-souris déterminantes en région Centre-Val de Loire (CSRPN DREAL, actualisation 2015) ;
- RARETE : Les oiseaux rares en 2007 en région Centre (NIDAL ISSA, CHR Centre, 2007).

Abréviations

Sont décrites ci-après les abréviations couramment retrouvées dans ce rapport :

Statuts de menace :
Liste Rouge Régionale (LRR) et Liste Rouge Nationale (LRN)
RE = Éteint dans la région
CR = En danger critique d'extinction
EN = En danger d'extinction
VU = Vulnérable
NT = Quasi menacée
NA = Non applicable
DD = Données insuffisantes
LC = Préoccupation mineure

Statuts de rareté :
E = Extrêmement rare
RR = Très rare
R = Rare
AR = Assez rare
AC = Assez commun
CC = Extrêmement commun

Autres :
PNA = Plan National d'Action
PRA = Plan Régional d'Action
LIFE + = L'Instrument Financier pour l'Environnement de l'UE

Protection (cf. tableau ci-après)
C = espèce chassable
PN1-PN2-P-PN = espèce protégée
N = espèce susceptible d'être classée nuisible
EIC P = Espèce d'Intérêt Communautaire Prioritaire »
HIC P = Habitat d'Intérêt Communautaire Prioritaire »
EIC = Espèce d'Intérêt Communautaire
HIC = Habitat d'Intérêt Communautaire

La Directive « Habitats »
DH2 = Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
DH4 = Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte
DH 5 = Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Convention de Berne (Convention du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, généralement dite « Convention de Berne ») :
Annexe II : espèces de faune strictement protégées faisant l'objet de mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour en assurer la conservation particulière.
Annexe III : espèces de faune faisant l'objet de mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour leur protection.

La Directive « Oiseaux »
OI = Annexe I : Espèce figurant à l'Annexe 1 de la Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages et faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
OII = Annexe II : Espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces. Elle est divisée en deux parties (A et B) : la partie A concerne les espèces qui peuvent être chassées dans la zone d'application de la Directive oiseaux tandis que la partie B énumère les espèces qui ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.
OIII = Annexe III : Espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (partie A) ou peuvent être autorisés (partie B) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

Arrêté du 19 novembre 2007
PN1 - Art 2 : Sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ; Sont interdits, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ; Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens
PN2 - Art 3 : Sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ; Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens
- Art 4 : Est interdite, la mutilation des animaux ; Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens
- Art 5 : Est interdite, la mutilation des animaux ; Sont interdits, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens

Espèces exotiques envahissantes
IP5 = Invasive Potentielle - Plante exogène ayant une tendance à montrer un caractère envahissant en milieu naturel ou semi-naturel ; Plante naturalisée ou en voie de naturalisation

AS4 = A surveiller - Plante n'ayant pas (ou n'ayant plus) de caractère envahissant ; si la plante a été classée par le passé comme invasive avérée en milieu naturel

AS5 = A surveiller - Plante n'ayant pas (ou n'ayant plus) de caractère envahissant ; si la plante n'a pas été classée par le passé comme invasive avérée et si un impact sur la biodiversité est connu dans des milieux naturels d'autres régions du monde (à climat proche)

AS6 = A surveiller - Plante exogène ayant une tendance à montrer un caractère envahissant uniquement en milieu fortement influencé par l'homme (remblais, décombres…) si un impact sur la biodiversité est connu dans des milieux naturels d'autres régions du monde (à climat proche).

Méthodologie d'étude relative aux habitats naturels et à la flore

Habitats

La cartographie des milieux naturels a été réalisée au cours de prospections de terrain selon les conditions mentionnées dans le prochain tableau. À l'issue de ces prospections, chaque habitat a été rapporté à la classification EUNIS (classification de référence en France et en Europe).

Calendrier et conditions météorologiques des inventaires habitats

Thématique	Date	Temp. Mini	Temp. Maxi	Force du vent*	Direction du vent	Visibilité	Précipitation
Habitats	27/07/2021	16°C	22°C	1	Nord	Bonne	3,8 mm
	28/07/2021	13°C	23°C	2	Nord-est	Bonne	0 mm
	29/07/2021	10°C	24°C	1	Nord-est	Bonne	0 mm
	18/08/2021	15°C	19°C	1	Est	Bonne	0 mm
	19/08/2021	15°C	22°C	1	Est	Bonne	0 mm
	22/05/2024	11°C	19°C	1	Ouest	Bonne	2,8 mm
	23/05/2024	12°C	21°C	1	Nord-ouest	Bonne	1.5 mm
	24/05/2024	10°C	20°C	1	Nord-ouest	Bonne	0 mm
	29/05/2024	13°C	19°C	1	Nord	Bonne	0 mm
	30/05/2024	11°C	20°C	1	Nord	Bonne	0 mm

Les habitats d'intérêt communautaire (habitats de l'annexe I de la directive « Habitats »), prioritaires et non prioritaires, au regard du Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union Européenne version EUR27 et des Cahiers d'Habitats du MNHN, ont été distingués.

Flore

La recherche d'espèces végétales a été réalisée de manière concomitante à la cartographie des habitats. Seules des observations des espèces les plus dominantes et communes ont été réalisées de manière à caractériser les grands types d'habitats présents sur les secteurs analysés. De plus les observations fortuites de 2021 ont été réalisé en période estivale (juillet à septembre), période de défloraison, peu propice à l'identification des espèces.

Cette étude ne fournit donc pas de liste exhaustive des espèces présentes sur l'aire d'étude.

Les espèces patrimoniales (espèces rares, espèces protégées, espèces déterminantes ZNIEFF) observées ont été, le cas échéant, cartographiées et géoréférencées selon les listes de statuts concernant le territoire en question.

Limites de l'étude relative aux habitats naturels et à la flore

Les prospections floristiques correspondent à un échantillonnage de la flore présente.
L'étude ne repose pas sur des prospections floristiques. Une attention a cependant été apportée aux espèces patrimoniales (observations fortuites).
Cette étude ne fournit donc pas de liste exhaustive des espèces présentes dans les secteurs étudiés, mais bien d'en caractériser les potentialités en termes de richesse et de diversité écologique.

Méthodologie d'étude relative à la faune

Dans un premier temps, les données bibliographiques spécifiques au secteur sont essentielles afin d'appréhender les enjeux connus d'un territoire donné. Une recherche a été menée auprès de structures et ouvrages référents en la matière sur le territoire du projet.
Citons notamment :

- L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et les bases OpenObs ;
- La LPO (la base de données « FAUNE Anjou »).

Dans un second temps, des prospections sont réalisées sur le secteur d'étude afin d'apprécier les usages locaux (nidification, alimentation, déplacements) de la faune.

Calendrier des prospections et conditions météorologiques des inventaires faunistiques

Thématique	Date	Temp. Mini	Temp. Maxi	Force du vent*	Direction du vent	Visibilité	Précipitation
Faune	27/07/2021	16°C	22°C	1	Nord	Bonne	3,8 mm
	28/07/2021	13°C	23°C	2	Nord-est	Bonne	0 mm
	29/07/2021	10°C	24°C	1	Nord-est	Bonne	0 mm
	18/08/2021	15°C	19°C	1	Est	Bonne	0 mm
	19/08/2021	15°C	22°C	1	Est	Bonne	0 mm
	07/05/2024	°C	°C	1	-	Bonne	0 mm
	16/05/2024	°C	°C	1	-	Bonne	0 mm
	23/05/2024	12°C	21°C	1	Nord-ouest	Bonne	1.5 mm
	06/06/2024	°C	°C	1	-	Bonne	0 mm
	10/06/2024	°C	°C	1	-	Bonne	0 mm
	21/06/2024	°C	°C	0	-	Bonne	0 mm
	27/06/2024	°C	°C	0	-	Bonne	0 mm
	28/06/2024	°C	°C	0	-	Bonne	0 mm

*la force du vent est exprimée en Beaufort sur une échelle de 0 à 12 ; 1 étant une très légère brise (seule la fumée permet d'indiquer la direction du vent), 5 une bonne brise avec les troncs des arbustes et arbrisseaux en feuilles qui se balancent et 12 un ouragan.

Avifaune

Les oiseaux sont soumis aux rigueurs du temps et sont donc contraints à utiliser le site d'une manière pouvant être radicalement différente par beau ou mauvais temps. Afin d'appréhender le fonctionnement global du site, les conditions météorologiques ont été relevées lors des prospections.
Ainsi, lors de chaque visite, plusieurs paramètres sont relevés :

- La température ;
- La force et la direction du vent ;
- La nébulosité ;
- Les précipitations.

Les individus contactés d'une manière visuelle ou auditive (cri et chant) sur le secteur d'étude autour ont également été relevés et suivis si nécessaires, notamment les espèces d'intérêt patrimonial en période de nidification. Les observations d'espèces patrimoniales y ont été référencées et cartographiées.

A l'issue des expertises de terrain, les espèces de valeur patrimoniale sont synthétisées et brièvement décrites.

Amphibiens

Différents habitats favorables à la reproduction, au transit ou à l'hibernation des amphibiens peuvent être disponibles sur ou aux abords des sites : plans d'eau (mares, étangs) et cours d'eau (fossés, ruisseaux).

Dans un premier temps, la totalité de ces milieux humides est prospectée afin de repérer les milieux favorables à la reproduction des amphibiens ; des inventaires plus poussés ont ciblé ces zones. Plusieurs techniques complémentaires peuvent être menées :

- Identification auditive. Cette méthode consiste à s'approcher des abords de l'entité d'eau souhaitée et d'identifier au chant les espèces présentes. Parfaitement adaptée aux anoures, des espèces cryptiques telles que l'Alyte accoucheur ou le Pélodyte ponctué, peuvent être repérées plus efficacement ;
- Observation directe d'individus ou de pontes. Une recherche aux abords et au niveau des entités aquatiques à l'aide de lampe permet notamment de repérer les espèces d'urodèles comme les tritons ou les salamandres ;
- Capture temporaire au filet troubleau dans les mares accessibles. Lorsque les mares sont trop profondes ou que la visibilité est réduite, cette technique est employée avec précaution afin d'éviter la dégradation du milieu et stresser les espèces présentes.

Reptiles

La zone étudiée présente des éléments potentiellement attractifs pour les reptiles tels que des lisières et haies bien exposées, des tas de branches, des ripisylves, des murets ou encore des tas de cailloux ; ils offrent des points d'ensoleillement idéaux pour la thermorégulation des individus.

La recherche des reptiles a été réalisée par observation directe sur le secteur d'étude au niveau des éléments cités précédemment. Lorsque cela était possible, les pierres ont été soulevées pour vérifier la présence éventuelle de certains reptiles.

Insectes

L'activité des insectes et notamment des imagos (adultes) est plus importante durant les périodes printanière et estivale.

Sachant qu'il existe des différences phénologiques entre les espèces, les prospections ont été réparties sur plusieurs mois par conditions climatiques favorables (absence de pluie, températures supérieures à 15°C, vent faible).

Les principaux taxons ciblés sont les lépidoptères Rhopalocères (papillons diurnes), les odonates (demoiselles et libellules), les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons) et les coléoptères saproxylophages à enjeux. Leur inventaire a consisté à la réalisation de transects au sein des différents habitats en présence sur le secteur d'étude, avec une préférence au niveau des habitats les plus favorables (prairies naturelles, mares, milieux arbustifs, arbres isolés…).

L'identification des espèces a été réalisée par contact visuel ou capture temporaire au filet à papillons, avec une préférence pour la première technique pour les espèces les espèces les plus communes.

Concernant les espèces saproxylophages, une recherche de traces et d'indices de présence (crottes, trous d'émergence, de cuticules (élytres, pattes…) ou de larves) a été conduite de manière opportuniste au niveau des arbres morts ou sénescents.

Mammifères terrestres

Les mammifères terrestres utilisent une grande partie des milieux : ouverts, arbustifs, forestiers, aquatiques…
Leur inventaire repose sur des observations directes et sur des indices de présence (empreintes, coulées, fèces, terriers, reliefs de repas ou encore cadavres).

Les petits mammifères (insectivores, rongeurs, carnivores…) protégés d'intérêt patrimonial, ainsi que les habitats qui leur sont favorables, ont été recherchés.

Limites de l'étude faune

L'étude repose sur des passages réalisés entre mai et septembre, soit la période optimale pour une grande partie de la biodiversité. En revanche, les passages n'ont pu cibler l'ensemble de la période d'observation de certains groupes faunistiques telle que l'avifaune en période de migration postnuptiale et hivernale. Des espèces ont pu passer inaperçues, en particulier celles mentionnées aux données bibliographiques spécifiques au secteur.

Les prospections n'ont donc pas pour vocation de fournir une liste exhaustive des espèces présentes sur le secteur d'étude, mais bien d'en caractériser les potentialités en termes de richesse et de diversité écologique. Les groupes étudiés permettent toutefois de rentre compte de la diversité des secteurs étudiés et constituent des critères suffisants nous permettant de juger de l'importance des enjeux écologiques.

Le recoupage des données de terrain avec les données bibliographiques spécifiques au secteur permet cependant une connaissance relativement claire des potentialités écologiques d'un site.

Méthodologie d'étude relative aux connectivités écologiques

Les enjeux écologiques d'un site ne se limitent pas à l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces qui le composent mais doivent également prendre en compte différents niveaux de fonctionnalités écosystémiques.

Différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques d'une commune : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc. L'inventaire de terrain a visé à observer l'inscription des secteurs au sein de ces continuités et le rôle qu'ils jouent pour les espèces observées, aussi bien rares et menacées que pour la nature dite « ordinaire ».

Méthodologie d'étude relative aux sensibilités écologiques potentielles

Les informations issues des données bibliographiques permettent la hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle du territoire.

Cette hiérarchisation constitue une première indication concernant le niveau d'enjeu écologique potentiel des habitats naturels composant le territoire intercommunal. Cette hiérarchisation est menée afin d'orienter l'étape suivante, traitée en chapitre 2, qui consiste à approfondir l'état initial sur certains secteurs selon les sensibilités identifiées. 4 niveaux ont été définis présentés ci-après.

Enjeu écologique et patrimonial potentiel	
Majeur	Emprise d'un espace réglementaire : Natura 2000 (ZSC et ZPS) ou Emprise notée comme réservoirs de biodiversité aux SRCE et TVB ou Site naturel exceptionnel et zone écologique majeure de la TVB ou Habitat faiblement influencé par l'homme, inscrit à la directive « Habitats » (prioritaire ou non) ou Habitat faiblement influencé par l'homme, potentiellement riche en espèces et végétations de grand intérêt patrimonial
Fort	Emprise d'un espace d'intérêt écologique : ZNIEFF de type I et de type II ou corridors écologiques ciblés de la TVB ou secteur identifié comme une zone humide selon le SDAGE, le SAGE ou les services instructeurs ou Habitat modérément influencé par l'homme, inscrit à la directive « Habitats » (prioritaire ou non) ou Habitat hébergeant des espèces de la flore ou de la faune d'intérêt patrimonial secondaire ou occasionnellement des végétations ou des espèces de grand intérêt patrimonial
Modéré	Habitat souvent assez marqué par l'empreinte humaine susceptible d'héberger occasionnellement des végétations et espèces d'intérêt patrimonial secondaire ou corridors écologiques diffus ou potentiels à préserver / remettre en état du SRCE et de la TVB ou Espace de fonctionnalité biologique de la TVB (PNR) ou Habitat susceptible de présenter un cortège relativement diversifié et caractéristique de cet habitat même si les espèces sont courantes et connexion potentielle : Haies, milieux bocagers, boisements, prairies permanentes
Faible	Habitat très marqué par l'empreinte humaine et peu enclin à héberger une végétation ou des espèces de la flore et de la faune d'intérêt patrimonial

Méthodologie d'attribution des enjeux écologiques

■ Secteurs n'ayant pas bénéficiés d'interventions sur le terrain

L'évaluation des enjeux écologiques pressenti aux droits des secteurs n'ayant pas bénéficié d'interventions sur le terrain a été réalisée selon les étapes suivantes :

- **Etude du contexte écologique** : Ceci permet de mieux appréhender les éléments de paysage et les variables pouvant avoir une influence sur le site d'étude (composition, physionomie, conditions stationnelles) ainsi que les enjeux écologiques présents à proximité (espèces, habitats, réseaux écologiques) ; (refaire carte)
- **Etude bibliographique** (MNHN, Vigie-Nature, bureaux d'études, associations naturalistes, Conservatoires d'espaces naturels, etc.); (refaire carte – éléments georéférencés)
- **Identification des composantes habitats des sites par diverses sources possibles** (orthophotos, google Street View, etc.) ;
- **Evaluation des potentialités d'accueil pour la biodiversité et des fonctionnalités écologiques/enjeux associés** : les indicateurs pris en compte sont notamment les habitats naturels, la flore/faune patrimoniale et/ou protégée ;

Pour chaque site, l'objectif de cette méthodologie est, comme l'indice de potentialité écologique (IPE), à l'exception de phase de terrain dédié,

d'identifier la meilleure adéquation possible entre l'expression de la biodiversité et les autres vocations du site en :

- Améliorant la connaissance de la biodiversité présente sur le site, afin d'identifier les enjeux écologiques ;
- Favorisant la mise en place de la gestion des espaces la plus favorable pour la biodiversité, compte tenu de l'activité qui sera menée sur le site ;
- Intégrant le site dans le territoire, en favorisant sa connexion avec les espaces naturels à proximité et en cohérence avec les politiques publiques en vigueur.

Les résultats sont de fait moins complets qu'un diagnostic écologique, et donc plus relatifs.

Celle-ci brosse à grands traits un portrait succinct du site et de ses potentialités écologiques. Il est assimilable à un pré-diagnostic.

Les trois thématiques évaluées dans cette méthode figurent parmi les notions les plus courantes pour appréhender la biodiversité, à savoir la **patrimonialité**, la **diversité (potentiel d'accueil)** et la **fonctionnalité écologique**.

À l'échelle d'un habitat, l'enjeu est de déterminer si les habitats présents abritent ou sont susceptibles d'abriter des espèces végétales et animales, et si ces dernières peuvent y assurer tout ou partie de leur cycle de vie.

Les espèces considérées comme patrimoniales seront seulement celles pour qui :

- **Oiseaux** : la nidification est certaine ou probable sur le site ;
- **Reptiles** : la reproduction est certaine ou probable sur le site ou présence d'une population ou présence d'un habitat favorable avec une surface fonctionnelle pour l'espèce ;
- **Amphibiens** : la reproduction est certaine sur le site (observation de chœurs, de pontes, de larves dans un habitat favorable et restant en eau suffisamment longtemps ou présence d'imagos) ou présence d'adultes en phase terrestre dans un habitat favorable pour l'estivation ou l'hibernation ;
- **Odonates** : la reproduction est certaine (exuvies) ou probable (pontes/tandems ou larves dans un habitat favorable, ou présence d'imagos d'espèces peu mobiles à proximité d'un habitat de reproduction favorable) ;
- **Rhopalocères** : la reproduction est certaine (pontes, larves sur une plante hôte) ou un habitat de reproduction favorable est présent sur le site (abritant la plante hôte) ;
- **Flore** : pour les ligneux, la présence d'un porte graine ; pour les herbacées, présence d'une population significative ou présence de quelques individus en phase de colonisation sur un milieu favorable ;

- **Autres taxons** : reproduction certaine ou probable (habitats favorables) ou occupation de micro-habitats favorables (gites à chiroptères, bois morts pour les saproxyliques, etc.).

Le potentiel d'accueil définit la capacité du site à accueillir des espèces de faune, de flore et/ou de fonge. Il est évalué à dire d'expert à partir de 3 indicateurs :

- La diversité des micro-habitats ;
- La densité de ces micro-habitats ;
- La présence ou l'absence d'atteintes (pollutions, etc.) à l'échelle du site dans sa globalité.

Seuls les micro-habitats fonctionnels, abritant de manière certaine ou probable des espèces spécialistes de ces micro-habitats doivent être pris en compte. Les micro-habitats à distinguer sont en particulier :

- Le bois mort sur pied, les souches, les tas de branches, le bois mort au sol ;
- Les arbres à cavités, les très vieux arbres ;
- Les dendro-micro-habitats (cavités de pics, cavités racinaires, plages sans écorces, cavités évolutives à terreau, fentes et décollement de l'écorce, champignons lignivores, coulées de sève actives, lianes, gui, troncs creux, etc.) ;
- Les buissons épineux ou non, les arbres isolés, les ronciers ; s les ruisseaux, fossés humides, flaques, points d'eau temporaires ;
- Les pierriers, blocs rocheux, parois, dalles, murets ;
- Les talus (en particulier si présence d'hyménoptères fouisseurs ou de colonies de Guêpier d'Europe ou d'Hirondelle de rivage) ;
- Les cavités (notamment si elles sont utilisées par des chiroptères) ;
- Les bâtis s'ils servent de support à la nidification (avifaune notamment), s'ils abritent une colonie de chiroptères (etc.).

Plus ces micro-habitats sont diversifiés, nombreux, et pouvant contribuer plus largement à une bonne qualité écologique, et plus ce critère est jugé satisfaisant.

À l'échelle des paysages, la fonctionnalité écologique d'un site peut être évaluée à l'aune de sa participation aux réseaux écologiques, en considérant les parcelles adjacentes, comme à l'échelle d'une commune ou d'un canton, voire d'une région.

Une attention particulière sera portée à la description des éléments structurant les réseaux écologiques ou pouvant influer sur la perméabilité du site.

La perméabilité du site doit être évaluée, via la mise en évidence de structures techniques ou d'aménagements qui entravent physiquement la circulation des espèces, entre le site et son contexte, mais également dans l'enceinte du site lui-même

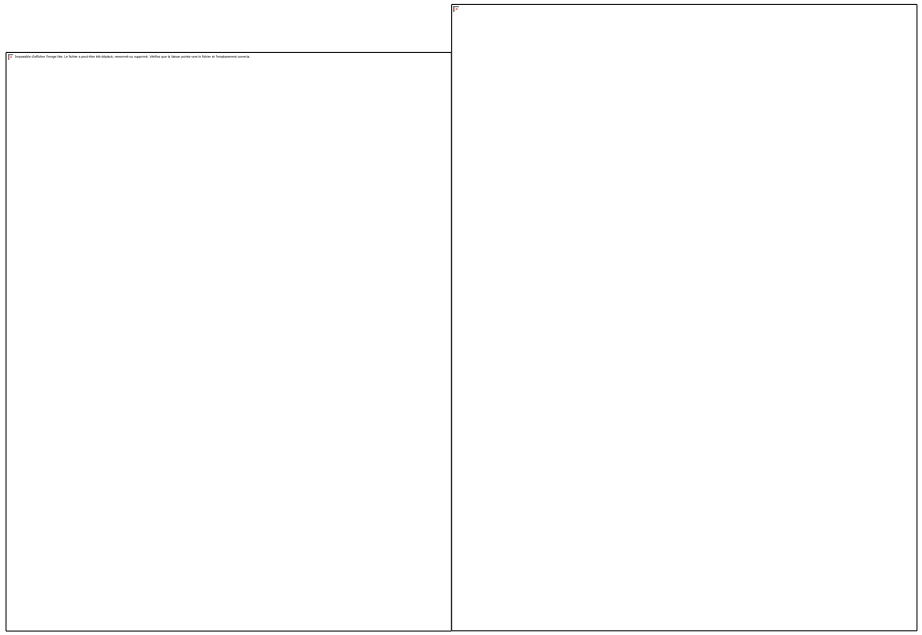


Figure 4. Pour exemple – comparaison indice de biodiversité potentiell (IBP) :

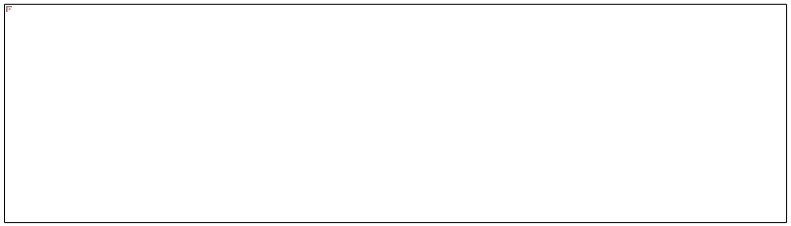


Figure 5. Grille d'appréciation du potentiel d'accueil en fonction de la diversité et de la densité des micro-habitats et des atteintes

Secteurs avec prospection écologique

Suite aux expertises de terrain, les données relevées sont analysées afin de déterminer les secteurs à enjeux comme les stations d'espèces remarquables, les couloirs migratoires, les zones de nidification ou de stationnement pour l'avifaune ou encore les zones de déplacement, de chasse et les gîtes pour les Chiroptères. Le travail est mené en 2 étapes :

- **Etape 1** : **Identifications des espèces/habitats à enjeux** par période ;
- **Etape 2** : **Identification des entités géographiques à enjeux** pour chaque groupe étudié puis pour tous les groupes confondus.

• Etape 1 : Identifications des espèces/habitats à enjeux par période

Dans le cadre de l'étape 1, les résultats de terrain obtenus sont comparés à des référentiels d'interprétation régionaux et nationaux permettant de mettre en avant les espèces d'intérêt patrimonial et/ou protégées. Dans ce cadre, les espèces dites patrimoniales (c'est-à-dire présentant un enjeu à l'échelle régionale et/ou nationale) sont mises en avant et représentées sur les cartes par période du cycle biologique. Le tableau ci-après synthétise les critères de patrimonialité retenus pour chaque groupe étudié selon les listes de statuts et autres référentiels disponibles sur le territoire en question.

Grilles d'évaluation des enjeux patrimoniaux, par groupe taxonomique concerné par ce rapport

PATRIMONIALITÉ							
	Habitats/Flore					*Cas particulier Habitats/Flore*	
	LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale (LRR)	Déterminant (e) ZNIEFF		À défaut de donnée suffisante (DD sur LRR) Statuts de rareté régional	à défaut de LRR ou statuts de rareté locaux Liste Rouge Nationale Ou Liste Rouge Européenne
Niveau 4 (Très fort)	LIFE +		CR			D - E	CR
Niveau 3 (Fort)		EIC P	EN			RRR	EN
Niveau 2 (Modéré)		EIC	VU			RR	VU
Niveau 1 (Faible)			NT	X		AR, R	NT
Non patrimonial			LC			CC à AR	LC

Oiseaux							
		LC	NT	VU	EN	CR	OI ou PNA
Période de nidification	LRR/LRN/LRE nicheurs (certains, probables, possibles)	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)	Niveau 4 (Très fort)	Niveau 2 Modéré)
	LRR/LRN/LRE non nicheurs (statut le plus élevée s'applique)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)	
Avifaune (suite) Période hivernale	LRN hivernants	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)	Niveau 4 (Très fort)	
	Autre LR (LRR/LRN/LRE nicheurs) (statut le plus élevée s'applique)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3	
Période de migration	LRN de passage	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)	Niveau 4 (Très fort)	
	Autre LR (LRR/LRN/LRE nicheurs) (statut le plus élevée s'applique)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1 (Faible)	Niveau 2 (Modéré)	Niveau 3 (Fort)	

Chiroptères						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF ou PN	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4 (Très fort)			CR	CR		D - RR - E
Niveau 3 (Fort)		EIC P	EN	EN		R
Niveau 2 (Modéré)		EIC	VU	VU		AR
Niveau 1 (Faible)	PNA / PRA / Life +		NT	NT	X	AC
Non patrimonial			LC	LC		PC - C - CC

Reptiles, amphibiens, mammifère terrestres						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF ou PN	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4 (Très fort)			CR	CR		D - RR - E
Niveau 3 (Fort)		EIC P	EN	EN		R
Niveau 2 (Modéré)		EIC	VU	VU		AR
Niveau 1 (Faible)	PNA / PRA / Life +		NT	NT	X	AC
Non patrimonial			LC	LC		PC - C - CC

Entomofaune						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF ou PN	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4 (Très fort)	PNA / LIFE +		CR	CR		D - RR - E
Niveau 3 (Fort)	PRA	EIC P	EN	EN		R
Niveau 2 (Modéré)		EIC	VU	VU	X	AR
Niveau 1 (Faible)			NT	NT		PC
Non patrimonial			LC	LC		AC - C - CC

Ci-après est fournie la grille d'évaluation des enjeux réglementaires au regard du droit français.

Grilles d'évaluation des enjeux réglementaires, par groupe taxonomique concerné par ce rapport

PROTECTION

Habitats	
	Protection
Niveau 2 (Modéré)	APHN* **Depuis l'arrêté du 19 décembre 2018, certains habitats naturels inscrits à cet arrêté peuvent faire l'objet, en France métropolitaine, d'une protection à travers un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APHN)*
Non Protégé	

Flore		
	Protection individus (Art. 1)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 3 (Fort)	PN	
Niveau 2 (Modéré)	PR	N/C
Niveau 1 (Faible)	PD	N/C
Non Protégé		N/C

Oiseaux		
	Protection individus (Art. 4)	Protection habitats & individus (Art. 3)
Niveau 2 (Modéré)		PN
Niveau 1 (Faible)	PN	
Non Protégé		

Chiroptères		
	Protection individus (Art. 3)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 2 (Modéré)	N/C	
Niveau 1 (Faible)	N/C	PN
Non Protégé	N/C	

Amphibiens et reptiles		
	Protection individus (Art. 3)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 2 (Modéré)		PN
Niveau 1 (Faible)	PN	
Non Protégé		

Mammifères terrestres (hors chiroptères)		
	Protection individus (Art. 3)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 2 (Modéré)	N/C	
Niveau 1 (Faible)	N/C	PN
Non Protégé	N/C	

Entomofaune		
	Protection individus (Art. 3)	Protection habitats & individus (Art. 2)
Niveau 2 (Modéré)		PN
Niveau 1 (Faible)	PR (IDF)	
Non Protégé		

Notons que des points de pondération peuvent être attribués à dire d'expert au niveau d'enjeux obtenus, en fonction des appréciations spécifiques au niveau local et des périodes d'observation. Ainsi, le niveau d'enjeu régional obtenu peut être modulé de -1 ou + 1 niveau afin d'obtenir le niveau d'enjeu stationnel. Par exemple, une espèce d'oiseau patrimoniale en période de reproduction qui ne serait pas nicheuse aura un enjeu modulé avec un point de pondération négatif, soit -1 niveau.

Etape 2 : Identification des entités géographiques à enjeux

L'étape 2 consiste en une évaluation des enjeux par entité géographique, par groupe et par période. Cette évaluation se fait en croisant plusieurs critères relatifs à :

- la présence d'espèces patrimoniales et/ou protégées ;
- la fonctionnalité des milieux ;
- l'état de conservation des milieux ;
- le contexte local et/ou régional.

Les critères utilisés varient selon les groupes, afin de prendre en compte les paramètres les plus pertinents en fonction des spécificités biologiques et écologiques de chacun. Le tableau ci-après présente les critères généraux d'attribution de ces enjeux.

Critères généraux d'attribution des enjeux

Enjeux du secteur en question						Synthèse et recommandations générales
	Flore - Habitats	**Oiseaux**	**Chiroptères**	**Autres vertébrés**	**Connectivités écologiques**	
Très faible, négligeable à nul	Diversité d'espèce faible et absence d'espèce protégée ou patrimoniale	Diversité d'espèce faible et absence d'espèce patrimoniale	Diversité d'espèce faible et absence d'espèce patrimoniale	Diversité d'espèce faible et absence d'espèce protégée ou patrimoniale	Aucun élément d'intérêt participant aux connectivités écologiques locales	**Implantation possible**
Faible	Aucune espèce protégée ou patrimoniale	Très peu d'espèces d'intérêt	Secteur très peu utilisé par les chauves-souris	Pas d'espèces protégées ni patrimoniales	Corridors écologiques ou espaces naturels-relais dégradé	**Implantation possible**
Modéré	Peu d'espèces patrimoniales	Peu d'espèces patrimoniales	Présence de chauves-souris en chasse	Présence d'espèces patrimoniales	Corridors écologiques ou espaces naturels-relais fonctionnels pour certaines espèces	**Implantation possible en tenant compte des spécificités locales**
Fort	Espèces patrimoniales nombreuses	Espèces patrimoniales nombreuses	Présence de chauves-souris en transit et en chasse de manière régulière	Présence de plusieurs espèces protégées	Corridors écologiques multi-trames ou espaces naturels-relais fonctionnels pour de nombreuses espèces	**Implantation possible si mesures compensatoires adaptées**
Très fort	Espèces patrimoniales et protégées nombreuses	Espèces patrimoniales nombreuses et menacées	Présence de gîtes (transit, hiver ou été)	Présence d'espèces protégées et menacées nationalement	Corridors écologiques multi-trames ou espaces naturels-relais fonctionnels reconnus à l'échelle régionale	**Implantation exclue**

L'étape 2 se clôture sur une synthèse des enjeux écologiques par entité géographique en superposant les enjeux de chaque groupe étudié

Méthodologie de caractérisation des effets et impacts du projet

Cadrage général

Conformément à l'article R.122-3 du Code de l'environnement, il convient de mener « *une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement, en particulier sur les éléments énumérés au 2° [sur la population, la faune et flore, les habitats naturels, les sites et paysages, les biens matériels, les continuités écologiques, les équilibres biologiques, les facteurs forestiers, maritimes ou de loisirs] et sur la consommation énergétique commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses), l'hygiène, la santé, la sécurité, la salubrité publique, ainsi que l'addition et l'interaction de ces effets entre eux* ».

De même qu'il convient d'exposer « *les mesures prévues par le pétitionnaire pour :*

- *éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine ;*
- *réduire les effets n'ayant pu être évités ;*
- *compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.*

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments visés au 3° [analyse des effets du projet] ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments visés au 3° ».

Définition des effets et impacts

L'analyse des impacts potentiels du projet nécessite une étude des effets prévisibles du projet relatifs à chaque impact potentiel dans la mesure où l'impact correspond au croisement de l'effet du projet avec l'enjeu défini à l'état initial (Enjeu x Effet = Impact). Ces effets se doivent d'être qualifiés dans le temps et l'espace. Ainsi, nous parlerons de :

- **effet et impact associé en phase travaux** : lors des opérations de terrassement, décaissement, réalisation de fondations, création de voiries, renforcement /élargissement de chemins, abattage d'arbres, défrichement, passage d'engins, bruits du chantier, etc. ;
- **effet et impact associé en phase exploitation** : à travers le rayonnement des panneaux, la présence physique d'équipements, les activités de maintenance ou encore l'accroissement de la fréquentation de la zone par utilisation des pistes d'accès, etc. ;
- **effet et impact associé temporaires** : un impact temporaire peut être transitoire, momentané ou épisodique. Il peut intervenir en phase travaux (les bases de travaux) mais également en phase d'exploitation. Ces impacts s'atténuent progressivement dans le temps jusqu'à disparaître ;
- **effet et impact associé permanents** : un impact permanent est un impact durable, survenant en phase travaux ou en phase exploitation qui perdure après la mise en service, et que le projet doit s'efforcer d'éliminer, de réduire ou, à défaut, de compenser ;
- **Effet cumulé** : combinaison des effets générés par plusieurs projets générée par cette interaction ;
- **impact direct** : un impact direct est un impact directement attribuable au projet (travaux ou exploitation) et aux aménagements projetés sur une des composantes de l'environnement ;

- **impact indirect** : un impact indirect résulte d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct. Ils peuvent concerner des territoires plus ou moins éloignés du projet et apparaître dans un délai plus ou moins long ;
- **impact brut** : un impact brut est un impact qualifié en l'absence de mesures d'évitement et de réduction ;
- **impact résiduel** : un impact résiduel est un impact subsistant après l'application des mesures d'évitement et de réduction mises en place.

Les impacts bruts et résiduels sont hiérarchisés par l'intermédiaire du classement ci-après :

Niveaux d'impacts appliqués

	Niveau d'impact	Commentaire
Non significatif	Positif	Impact positif du projet sur l'habitats ou l'espèce en question. A dire d'expert.
	Nul / Négligeable	Aucun impact notable prévisible. A dire d'expert.
	Très faible	Impact relativement peu conséquent ; ne relevant pas d'atteinte prévisible sur la population locale. A dire d'expert.
	Faible	Impact relativement peu conséquent ; ne remettant nullement en cause l'intégrité de la population locale ; et pas susceptible d'apporter atteinte à un élément marquant. A dire d'expert.
Significatif	Modéré	Impact conséquent ne remettant pas en cause l'intégrité de la population locale mais portant atteinte à un élément marquant à préserver. A dire d'expert.
	Fort	Impact important susceptible de remettre en cause l'intégrité de la population locale et de porter un préjudice important à un élément marquant à préserver. A dire d'expert.
	Très fort	Impact important, remettant en cause l'intégrité de la population locale et portant un préjudice important à un élément marquant à préserver. A dire d'expert.

Définition des mesures

Selon le guide d'aide à la définition des mesures ERC (janvier 2018) du Cerema, la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) est inscrite dans notre corpus législatif et réglementaire depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et plus particulièrement dans son article 2.

Concernant les milieux naturels, elle a été confortée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016. Cette loi complète l'article L.110-1 du Code de l'environnement fixant les principes généraux sur le sujet du principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement : « *Ce principe implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité* ».

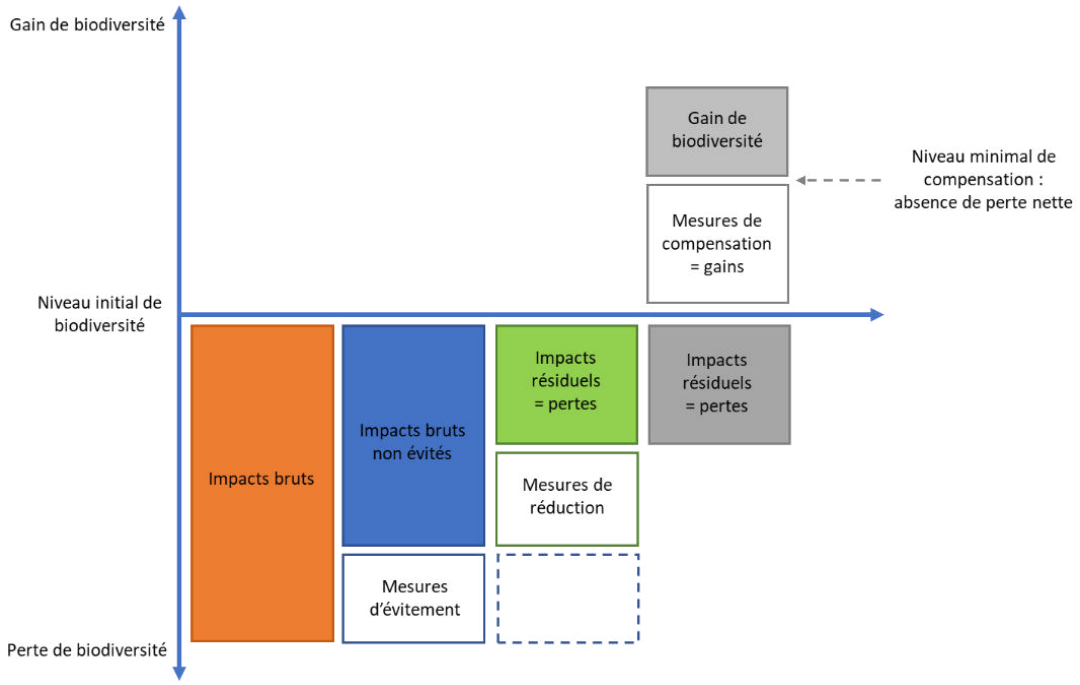
La séquence « éviter, réduire, compenser » a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Le respect de l'ordre de cette séquence constitue une condition indispensable et nécessaire pour en permettre l'effectivité et ainsi favoriser l'intégration de l'environnement dans le projet.

L'ordre de la séquence traduit aussi une hiérarchie : l'évitement étant la seule phase qui garantisse la non-atteinte à l'environnement considéré, il est à favoriser. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand tous les impacts qui n'ont pu être évités, n'ont pas pu être réduits suffisamment.

La bonne mise en œuvre de la séquence ERC dès la phase de conception d'un projet peut renforcer par ailleurs l'acceptabilité sociale d'un projet en témoignant de la démarche itérative d'intégration de l'environnement dans la conception du projet de moindre impact. Ainsi, plusieurs types de mesures peuvent être proposées. Il s'agit de mesures de :

- **Évitement** : l'évitement consiste à contourner la composante environnementale en question, en modifiant le tracé d'un accès par exemple. L'évitement consiste également à éviter des conséquences sur l'environnement, à ce titre les mesures de prévention sont considérées comme des mesures d'évitement ;
- **Réduction** : dans le cas où le projet ne peut contourner la composante environnementale en question, des mesures doivent être prises afin de réduire au maximum l'impact du projet sur l'environnement. La réduction de la taille des équipements pour réduire l'impact sur un élément remarquable en est un exemple ;
- **Compensation** : la compensation fait suite à une perte ; c'est-à-dire à un impact résiduel significatif qualifié aussi dans la présente étude de modéré, fort ou très fort. Cette mesure doit être mise en œuvre dans les cas où l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction ont été étudiées et n'ont pas suffi. Par exemple, l'acquisition de nouvelles parcelles forestières suite à un défrichement.
- **Accompagnement** : l'accompagnement regroupe les mesures complémentaires mises en œuvre par le pétitionnaire à son initiative. Ces dernières peuvent consister par exemple à installer des panneaux de sensibilisation à l'écologie.

Illustration de la séquence ERC



Processus itératif de l'analyse des Impacts et l'élaboration des mesures

A cette étape un travail itératif est mené.

Dans un premier temps, les **effets** potentiels sur la biodiversité et **leur cause** selon la **typologie de projets** sont identifiés. Il peut s'agir par exemple d'un **effet** en matière de :

- destruction d'individus posés ou d'œufs ;
- destruction d'individus volants ;
- destruction/altération d'habitats ;
- développement d'espèces végétales invasives ;
- dérangement/ perturbation / Sous occupation du site ;
- fragmentation des habitats et barrière aux déplacements locaux ;
- diminution de l'espace vital : Perte de zone de repos ou de nourrissage ;
- effet barrière / perturbation lors des déplacements des flux migratoires ;
- interruption des corridors biologiques.

Ensuite, l'analyse du **choix de la zones d'implantation potentielle** est menée et les premières **mesures d'évitement** nécessaires à ce stade de la conception sont définies.

S'en suit une **analyse des incidences des variantes du projet sur le milieu naturel** avant que soit présenté **le projet de moindre impact retenu** accompagné de la description des **mesures d'évitement** et de **réduction** prises à ce stade de la conception.

Une fois le projet défini, les **impacts bruts** sont **qualifiés** et leurs **niveaux évalués** pour toutes les **espèces et habitats remarquables**[1] et **cortèges d'espèces** tant vis-à-vis des **effets potentiels du projet**. Ce niveau d'impact, qui correspond au croisement du niveau d'enjeu de l'espèce ou habitat en question avec l'effet, est évalué à l'aide des composantes du projet (emprise…), de données bibliographiques et de dires-d 'experts récents.

Au regard des niveaux d'impacts bruts qualifiés, des **mesures d'évitement** puis de **réduction** sont alors définies et les **niveaux impacts résiduels**, qui en découlent, sont également évalués. S'en suit un travail itératif de conception de mesures mené avec le pétitionnaire pour aboutir à des niveaux d'impacts résiduels acceptables.

Une fois les mesures d'évitement et de réduction conçues, des **mesures de compensation** sont alors mises en œuvre dans le cas d'impact résiduel significatif (modéré ou plus) selon la séquence ERC.

A noter que l'évaluation des impacts et la définition des mesures est également menées pour les **espèces protégées** (qu'elles soient à enjeu de conservation ou non) afin d'évaluer si le projet n'est pas susceptible de remettre en cause l'état de la population en question et **le cas échéant de nécessiter un travail plus approfondi dans le cadre d'un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées**.

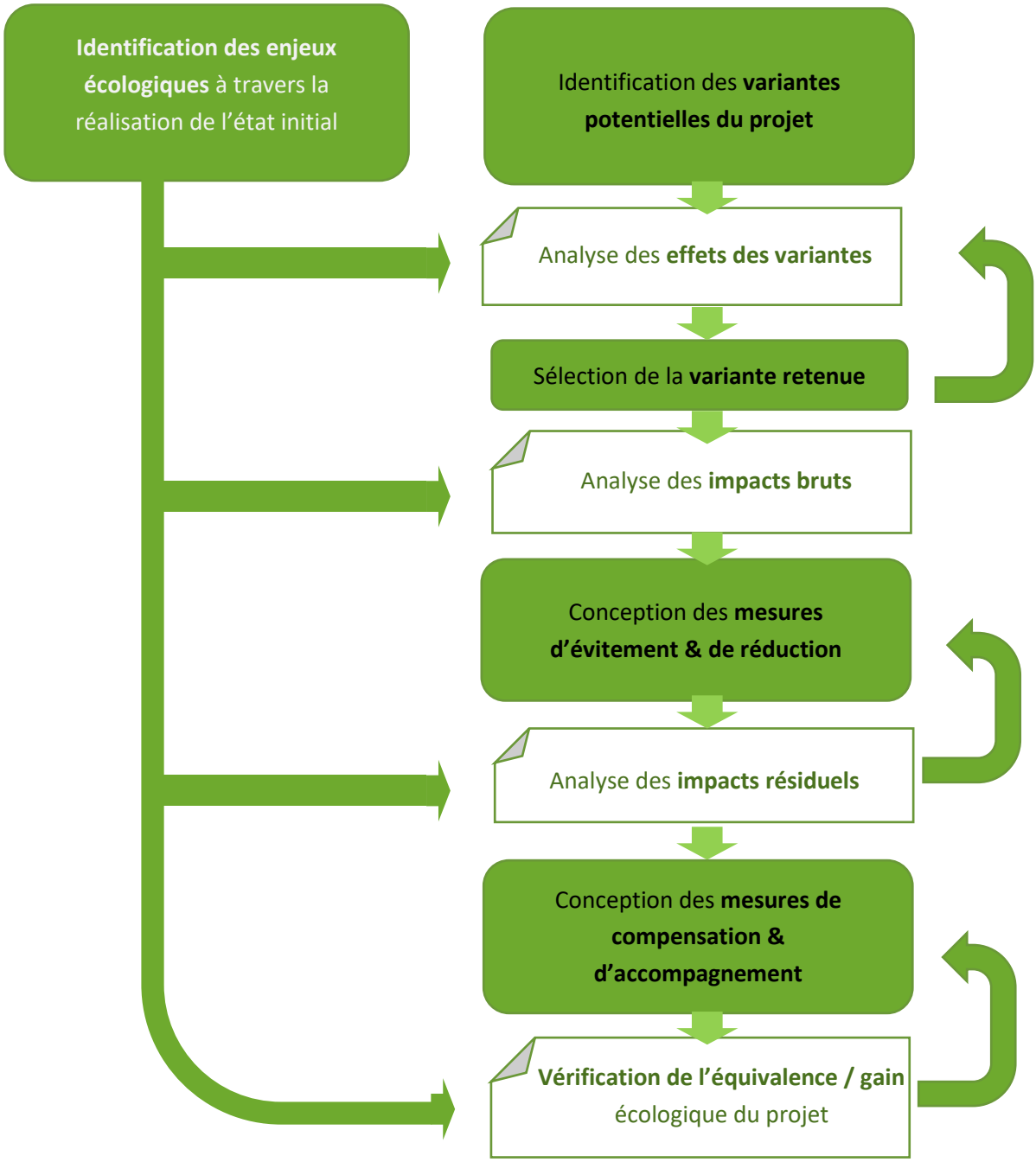
L'évaluation des **impacts cumulés** avec les projets à proximité ainsi que celle du projet sur le **contexte écologique** notamment les sites Natura 2000 sont également menées pour rendre compte de ces aspects et mettre en œuvre des **mesures « ERC » complémentaires** ou de **déclencher un travail plus approfondi dans le cadre d'une notice d'incidence Natura 2000.**

[1] remarquable = patrimonial et/ou protégée

Le volet des « impacts et mesures » se clôture par une présentation des mesures d'évitement, réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi mises en place dans le cadre de ce projet.

Ci-après est schématisé le processus de réflexion mis en œuvre dans le cadre du projet.

Processus d'analyse des impacts et d'élaboration des mesures ERC



Résultats des inventaires faunistiques

Département : Maine-et-Loire (49)

Communes : Morannes sur Sarthe-Daumeray, Durtal, Cheffes, Etriché, Huillé-Lézigné, Les Rairies, Baracé, Tiercé, Montigné-lès-Rairies, La Chapelle-Saint-Laud, Montreuil-sur-Loir, Seiches-sur-Le-Loir, Marcé, Jarzé-Villages, Corzé, Sermaise et Cornillé-les-Caves.

Les espèces inventoriées sont classées par ordre alphabétique de nom français pour chaque groupe taxonomique.

Insectes

Nomenclature				STATUT EUROPÉEN / NATIONAL							STATUT RÉGIONAL	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code TAXREF	Groupe concerné	Directive « Habitat-Faune-Flore »	Convention de Berne	Convention de Bonn	Statut juridique français	Liste Rouge nationale (France) / LR Dom. Biogéo.	Plan National d'Actions (PNA) en cours	EEE	Liste rouge régionale - Pays de la Loire	ZNIEFF Déterminantes - Pays de la Loire
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	10502	Coléoptères	DH2	-	-	-	-	-	-	-	-
Mantis religiosa	Mante religieuse	65839	Mantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré	65877	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Tessellana tessellata	Decticelle carroyée	837838	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Euchorthippus declivus	Criquet des mouillères	66173	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Gomphocerippus biguttulus	Criquet mélodieux	66141	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Gomphocerippus brunneus	Criquet duettiste	66138	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	837869	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Ephippiger diurnus	Ephippigère des vignes	535823	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Gryllotalpa gryllotalpa	Courtilière commune	65899	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Gryllus campestris	Grillon champêtre	65910	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Meconema thalassinum	Méconème tambourinaire	65889	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Oedipoda caerulescens	OEdipode turquoise	66194	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Platycleis albopunctata albopunctata	Decticelle chagrinée	65697	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	464866	Orthoptères	-	-	-		LC	-		-	-
Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux	65882	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Stethophyma grossum	Criquet ensanglanté	65487	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Tessellana tessellata	Decticelle carroyée	837838	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	65774	Orthoptères	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Chalcolestes viridis	Leste vert	65219	Odonates	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Coenagrion puella	Agrion jouvencelle	65141	Odonates	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes	65184	Odonates	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Sympetrum striolatum	Sympetrum fascié	65344	Odonates	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Sympetrum meridionale	Sympetrum méridional	65339	Odonates	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Anax imperator	Anax empereur	65473	Odonates	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Aphantopus hyperantus	Tristan	219799	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	NT	-
Aporia crataegi	Gazé	54339	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-

Nomenclature				STATUT EUROPÉEN / NATIONAL							STATUT RÉGIONAL	
Araschnia levana	Carte géographique	53724	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	53878	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Aricia agestis	Collier-de-corail	521494	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	53623	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Colias crocea	Souci	219825	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Cupido argiades	Azuré du Trèfle	219793	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Cupido minimus	Argus frêle	54029	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	EN	Oui
Iphiclides podalirius	Flambé	54475	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Lasiommata megera	Mégère	53604	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Leptidea sinapis	Piéride du Lotier	54376	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Maniola jurtina	Myrtil	53668	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Melanargia galathea	Demi-Deuil	53700	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Melitaea athalia	Mélitée du Mélampyre	219812	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	NT	-
Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain	53817	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Melitaea didyma	Mélitée orangée	53794	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Melitaea phoebe	Mélitée des Centaurées	53811	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Pararge aegeria	Tircis	53595	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Pieris brassicae	Piéride du Chou	54342	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Pieris napi	Piéride du Navet	219833	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Pieris rapae	Piéride de la Rave	219831	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Polygonia c-album	Gamma	53759	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	54279	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Pyronia tithonus	Amaryllis	608405	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Vanessa atalanta	Vulcain	53741	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Vanessa cardui	Vanesse des Chardons	53747	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Gonepteryx rhamni	Citron	54417	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Lycaena phlaeas	Cuivré commun	53973	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Thymelicus lineola	Hespérie du dactyle	219741	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Papilio machaon	Machaon	54468	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Aglais io	Paon-du-jour	608364	Lépidoptères Rhopalocères	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-

Amphibiens

Nomenclature			STATUT EUROPÉEN / NATIONAL							STATUT RÉGIONAL	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code TAXREF	Directive « Habitat-Faune-Flore »	Convention de Berne	Convention de Bonn	Statut juridique français	Liste Rouge nationale (France) / LR Dom. Biogéo.	Plan National d'Actions (PNA) en cours	EEE	Liste rouge régionale - Pays de la Loire	ZNIEFF Déterminantes - Pays de la Loire
Bufo spinosus	Crapaud épineux	774678	-	IBE3	-	NAR 3	LC	-	-	LC	-
Pelophylax kl. Esculentus / Pelophylax lessonae/ Pelophylax ridibundus	Complexe des grenouilles vertes (dont Grenouille rieuse)	-	CDH 5 / 4	IBE3	-	NAR 4 /2	LC/NT	-	-	NA/DD	Oui
Rana dalmatina	Grenouille agile	310	CDH 4	IBE2	-	NAR 2	LC	-	-	LC	-
**Il s'agit ici des statuts de protection ou de conservation retenus pour les 3 espèces de Grenouilles vertes potentiellement présentes dans le secteur géographique (Grenouille commune, Grenouille rieuse, Grenouille de Lessona).*											

Oiseaux

Nomenclature		STATUT EUROPÉEN / NATIONAL					STATUT REGIONAL	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Liste rouge des oiseaux hivernants de France	Liste rouge des oiseaux de passage de France	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »	LRR Pays de la Loire nicheurs	Espèces nicheuses déterminantes ZNIEFF PDL
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	NA	-	P	OI	LC	x
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	NA	-	P	-	LC	
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	NA	-	P	OI	LC	x
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	LC	NA	C	OII	NT	x
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	NA	-	P	OI	LC	
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NA	-	P	-	LC	x
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC	NA	-	P	-	LC	
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	P	-	LC	
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	P	-	EN	x
Emberiza cirlus	Bruant zizi	LC	NA	-	P	-	LC	
Buteo buteo	Buse variable	LC	NA	NA	P	-	LC	
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	P	-	NT	x
Corvus monedula	Choucas des tours	LC	NA	-	P	-	LC	
Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	LC	-	NA	P	OI	EN	x
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	P	-	LC	
Corvus frugilegus	Corbeau freux	LC	LC	-	C & N	OII	LC	
Corvus corone	Corneille noire	LC	NA	-	C & N	OII	LC	
Cuculus canorus	Coucou gris	LC	NA	-	P	-	LC	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	LC	LC	NA	C & N	OII	LC	
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	LC	NA	-	C	-	LC	
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	P	-	LC	
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	-	P	-	LC	
Sylvia communis	Fauvette grisette	NT	-	DD	P	-	LC	
Fulica atra	Foulque macroule	LC	NA	NA	C	OII ; OIII	LC	
Garrulus glandarius	Geai des chênes	LC	NA	-	C & N	OII	LC	
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	LC	LC	NA	P	OII	LC	x
Turdus viscivorus	Grive draine	LC	NA	NA	C	OII	LC	

Nomenclature		STATUT EUROPÉEN / NATIONAL					STATUT REGIONAL	
Turdus philomelos	Grive musicienne	LC	NA	NA	C	OII	LC	
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	NA	-	P	-	LC	
Ardea cinerea	Héron cendré	LC	NA	NA	P	-	LC	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	-	DD	P	-	LC	
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	LC	NA	-	P	-	LC	
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	P	-	VU	x
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	LC	-	NA	P	-	LC	
Apus apus	Martinet noir	LC	NA	-	P	-	LC	
Turdus merula	Merle noir	LC	NA	-	P	-	LC	
Ichthyaetus melanocephalus	Mouette mélanocéphale	LC	NA	-	P	OI	LC	x
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	NA	-	P	-	LC	
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	LC	-	NA	P	-	LC	
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	-	NA	P	-	LC	
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	P	-	LC	
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	-	NA	P	-	LC	
Dendrocopos major	Pic épeiche	LC	NA	-	P	-	LC	
Picus viridis	Pic vert	LC	-	-	P	-	LC	
Pica pica	Pie bavarde	LC	-	-	C & N	OII	LC	
Columba livia domestica	Pigeon biset urbain	-	-	-	C	OII	LC	
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	LC	NA	C	OII ; OIII	LC	
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	P	-	LC	
Anthus trivialis	Pipit des arbres	LC	NA	-	P	-	LC	
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	P	-	LC	
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	LC	-	NA	P	-	LC	
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	-	P	-	LC	
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	P	-	LC	
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	NA	NA	P	-	LC	
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	LC	-	NA	P	-	LC	
Serinus serinus	Serin cini	VU	-	NA	P	-	NT	x
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	NT	NA	NA	P	-	NT	x
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	-	NA	C	OII	NT	x
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	-	NA	C	OII	LC	
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	NA	-	P	-	LC	
Chloris chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	P	-	NT	x

Mammifères

Nomenclature			STATUT EUROPÉEN / NATIONAL						STATUT RÉGIONAL		
Nom scientifique	**Nom vernaculaire**	**Code TAXREF**	**Directive « Habitat-Faune-Flore »**	**Convention de Berne**	**Convention de Bonn**	**Statut juridique français**	**Liste Rouge nationale (France) / LR Dom. Biogéo.**	**Plan National d'Actions (PNA) en cours**	**EEE**	**Liste rouge régionale - Pays de la Loire**	**ZNIEFF Déterminantes - Pays de la Loire**
Capreolus capreolus	Chevreuil européen, Chevreuil	61057	-	IBE3	-	-	LC	-	-	LC	-
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	60015	-	IBE3	-	NM2	LC	-	-	LC	-
Myocastor coypus	Ragondin	61667	-	-	-	-	NA	-	EEE	NA	-
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	61714	-	-	-	-	NT	-	-	VU	Oui
Sciurus vulgaris	Écureuil roux	61153	-	IBE3	-	NM2	LC	-	-	LC	-
Sus scrofa	Sanglier	60981	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Talpa europaea	Taupe d'Europe	60249	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Vulpes vulpes	Renard roux	60585	-	-	-	-	LC	-	-	LC	-
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	60345	DH2 & 4	IBE3	IBO2	NM2	LC	-	-	LC	Oui
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	60479	DH4	IBE3	IBO2	NM2	NT	Oui	-	NT	Oui

Reptiles

Nomenclature			STATUT EUROPÉEN / NATIONAL							STATUT RÉGIONAL	
Nom scientifique	**Nom vernaculaire**	**Code TAXREF**	**Directive « Habitat-Faune-Flore »**	**Convention de Berne**	**Convention de Bonn**	**Statut juridique français**	**Liste Rouge nationale (France) / LR Dom. Biogéo.**	**Plan National d'Actions (PNA) en cours**	**EEE**	**Liste rouge régionale - Pays de la Loire**	**ZNIEFF Déterminantes - Pays de la Loire**
Natrix natrix	Couleuvre helvétique	78064	-	-	-	NAR2	LC	-	-	LC	-
Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	77949	CDH4	IBE2	-	NAR2	LC	-	-	LC	Oui
Lacerta bilineata	Lézard à deux raies, Lézard vert	77619	CDH4	IBE3	-	NAR2	LC	-	-	LC	-
Podarcis muralis	Lézard des murailles	77756	CDH4	IBE2	-	NAR2	LC	-	-	LC	-
Anguis fragilis	Orvet fragile	77490	-	-	-	NAR2	LC	-	-	LC	-